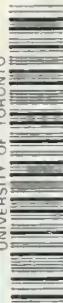


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01779012 2



PURCHASED FOR THE
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE
CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

FRENCH HISTORY

1968

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
ANTÉRIEURES A 1790

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
ANTÉRIEURES A 1790

PAR M. BLIGNY-BONDURAND

ARCHIVISTE

G A R D

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE E.

TOME TROISIÈME

NOTAIRES (Suite).



NIMES
IMPRIMERIE A. CHASTANIER
12 — rue Pradier — 12

—
1904



CD
1215
G27 A45
L.3

INTRODUCTION

Le présent volume, qui est le troisième de la série E, se compose des fonds des anciens notaires de Nîmes (suite et fin), Ponteuils, Remoulins, Roquemaure, Saint-André de Valborgne, Saint-Chapte, Sainte-Cécile d'Andorge (Champelos), Saint-Geniès de Malgoirès et Sauzet, et Saint-Gilles, conservés aux archives du Gard. Il comprend 258 articles (E. 696 à 953).

Le notariat de Nîmes est représenté par les registres de Jean Guiran (1594-1621), Jean Lausard (1547-1548), Louis Lascornet (1497-1510), Pierre Maltrait (1527-1529), Antoine Martin (1509-1520), Étienne Mercier (1637-1638), Arnaud Noyre (1530-1545), Pascalis (1506), Daniel Pépin (1639-1659), Étienne Pinholis (1495-1514), Jacques Pinholis (1522-1523), Robert Restaurand (1580-1582), Étienne Sannier (1533-1535), Durant Teissier (1441-1542), François Tinellis (1638-1640), Jacques Ursi (1534-1579), Jean Ursi, le vieux (1537-1553), Jean Ursi, le jeune (1582-1620), et Pierre Vernet (1466-1467).

Jean Guiran nous parle des anciens logis du *Cheval blanc*, du *Soleil*, de la *Tourmagne*, du *Pont-du-Gard*, des *Trois Mores*, de l'*Arbalète*, de *Saint-Jacques*, des *Trois Couronnes*, de la *Tartugue*, de la *Navire*, des *Estalians*, de *Saint-Georges*, de la *Croix rouge*, de *Sainte-Marthe*, du *Flascon d'argent*, de la *Romane*, qui balançaient pittoresquement leurs enseignes dans la ville, sans compter le *Cheval blanc* de Montpellier, l'*Écu de France* à Uzès, la *Couronne* à Bezouze, la *Croix blanche* à Générac, *Saint-Antoine* à Trinquetaille, *Sainte-Barbe* à Beaucaire, la *Pomme* à Uchau, le *Soleil* à La Calmette, la *Coupe* à Uzès.

On trouve aussi dans ces textes les noms de vaillants pionniers de l'enseignement secondaire affranchi de Rome. Ce sont les régents du collège, fondé par le pouvoir municipal, dès le règne de François I^{er}, au prix de grands sacrifices. Dans ce collège, on apprenait à penser. Mais le souffle de la Réforme devait échouer contre la frivolité et la vanité françaises. Penser n'était pas du ton de la cour. Les protestants huppés, comme la lieutenantante de Favier en 1601, cédaient eux-mêmes au snobisme ambiant. La lieutenantante mettait ses fils aux jésuites d'Avignon, et disait qu'elle aimerait mieux aller cent fois à la messe qu'une seule au consistoire (1).

Quoi qu'il en soit, voici quelques noms de ces maîtres dédaignés du beau monde : Chrétien Pistorius, docteur régent, ou second régent, ou régent de seconde ; André Rally, régent, ou maître d'écoles ; Isaac Cheiron, docteur en droits, principal ; Jean Janin, André Delavie, régents ; David Aucet, régent ou maître d'écoles ; Antoine Dinot ou Dinot, régent de quatrième ; Marc-Antoine de La Clauzière, Paul Dupont, régents ; Marc-Antoine de la Palun, régent pour la cin-

(1) Jacques Boulenger. *Les Protestants à Nîmes au temps de l'édit de Nantes*. Paris, Fischbacher, 1903.

quième : Hugues Leaute, professeur d'hébreu et régent de première : Louis Millot, docteur et avocat, régent. Ce sont les maîtres du collège mentionnés par notre notaire, et dans l'ordre des mentions.

Plus tard, quand Richelieu aura achevé d'orienter la France dans la voie de l'absolutisme, et préparé ainsi la ruine de la monarchie, le collège sera livré aux jésuites, qui enseignent à croire et à obéir.

Il est bon de rappeler les noms des éducateurs dévoués qui, depuis Imbert Pécolet en 1534, jusqu'à Samuel Petit en 1634, introduisirent la critique scientifique dans l'enseignement. Jean Guiran nous en donne quelques-uns : nous en trouverons d'autres.

Le dernier registre de Jean Guiran apporte quelques échos de la guerre du duc de Rohan. Il y est question de la construction du bastion de l'Évangile, du testament d'un homme d'armes de la compagnie de Châtillon, général des églises réformés, du testament d'un soldat à cheval de la compagnie d'Albenas, qui va au secours de Montauban, du bastion de la porte de la Couronne, du testament d'un gendarme de la compagnie de Brisson, blessé d'une mousquetade, et du testament d'un carabin de la même compagnie, blessé aussi d'une mousquetade (E. 708).

Le notaire Louis Lascornet débute par des poésies comme on pouvait inspirer sa boutique et mentionne quelques logis.

Pierre Maltrait donne d'intéressants documents sur le clergé du diocèse (E. 711).

A signaler dans un registre d'Antoine Martin une sentence arbitrale en langue d'oc (E. 712).

Arnaud Noyre mentionne le logis du *Lévrier*. Il donne des actes concernant Delphine de Montcalm, femme de Gabriel de Luetz, seigneur d'Aramon, ambassadeur à Constantinople. Le *Voyage de Monsieur d'Aramon en 1547* a été publié dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, Paris, 1759, tome I, et par M. Charles Schefer, dans une édition de luxe, Paris, Leroux, 1887. Il est des plus instructifs et des plus curieux (E. 716).

Daniel Pépin mentionne Pierre Gilly, marchand-libraire (E. 719), et le logis de la *Coquille*.

Etienne Pinholis nous renseigne sur les rapports des maîtres et des ouvriers chapeliers, et sur les *pansenhadiers* ou recteurs du Pain bénit de la cathédrale.

Avec Robert Restaurand, nous apprenons le détail de l'administration de Raimond Cavalési, évêque de Nîmes, réfugié à Beaucaire avec son chapitre, et nous trouvons le souvenir de l'amiral de Coligny.

Etienne Sannier mentionne le passage à Nîmes de François I^{er}, de la Reine et de leurs enfants, en 1533. Il donne une procuration de Louis de Montcalm, qui accompagne à Bologne, où sont le Pape et l'Empereur, le cardinal d'Aigremont. Il nous apprend que le logis de la *Madeleine* n'était pas bien loin du *prostibulum*. Dans ce curieux registre on voit un brave travailleur se louer comme pèlerin pour aller à Saint-Jacques en Galice.

Durant Teissier, en 1441, dit que la Petite Fusterie s'appelait aussi *L'Arc de Na Romana*. Il nous montre une rivalité de prêtres, le chanoine-sacristain levant la main sur l'officiel et encourageant l'excommunication.

François Tinellis nous renseigne sur les Ursulines, et sur l'administration d'Anthyme Denis Colon, évêque de Nîmes.

De Jacques Ursi, nous avons trente-quatre registres. Avec les douze registres de Jean Ursi le vieux et les quarante-quatre de Jean Ursi le jeune, cela fait une collection de quatre-vingt-dix registres dus à cette dynastie de notaires. Pour l'étude de la vie nimoise au XVI^e siècle, c'est la source de renseignements la plus abondante du volume.

Dans les registres de Jacques Ursi, apparaissent les religieuses du monastère de Saint-Sauveur

de la Font, dont la chapelle occupait la cella du Temple de Diane, Claude Baduel, recteur du collège, et le logis du *Cerf volant* (E. 728) ; Jean Nicot, le père de l'ambassadeur, la confrérie de Saint-Jacques, les logis du *Paon*, de la *Truye que fille* et de *Saint-Jean* (E. 729) ; le logis du *Chapeau rouge*, l'argenterie et les bijoux de Jean de Montcalm et des demoiselles de Pavée (E. 730) ; le logis de la *Teste noyre* (E. 731) ; les bijoux de François de Montcalm, les monnaies d'or de Gaillard de Montcalm, le logis du *Sauvage* (E. 732) ; Jacques de Rabastens, vicomte de Paulin, qui teste en homme de guerre, et le logis du *Renard* (E. 733) ; le logis de *Saint-Marc* (E. 735) ; celui de l'*Estoille* (E. 736) ; Jean Nicot, le futur ambassadeur, la pauvre clarisse Honorade Calbot, le libraire Raimond Bernard, le logis de l'*Écu de France* à Nîmes, et le chanoine Jean Aberlenc, passé à la Réforme (E. 737) ; le logis de la *Licorne*, écrit *Lauicord* par le notaire, et celui du *Cygne*, écrit *Signe* (E. 738) ; le logis de la *Coupe d'or*, les « acoultremens, bagues et joyeaux » de Françoise de Tuech, femme de Jean de Sauzet, conseiller au Présidial (E. 740) ; Delphine de Montcalm, veuve de M. d'Aramon, ambassadeur en Turquie (E. 741). A partir de 1561, les testaments de réformés deviennent fréquents. Mention du libraire Pierre Bernard (E. 742). Les violences à main armée qui ensanglantent la maison de Solignac, jettent un triste jour sur les mœurs brutales du temps (E. 743). Les logis des *Balances* (E. 744) et de la *Pomme* (E. 745) s'ajoutent aux précédents. Les noms de métiers ne sont pas moins naïfs que les noms de logis : voici un *enversayre de penches* (E. 745). L'hôpital des Chevaliers est mentionné dans le registre (E. 748). Les traces de la guerre civile reparaissent : Jean de Cypre a eu le bras cassé d'un coup d'arquebuse sous le Château ; Jean de La Camp est aussi blessé d'une arquebusade (E. 749). Nous trouvons plus loin le testament d'Alix Dupré, mère de Jean Nicot, futur ambassadeur en Portugal (E. 751). Beaucoup de maisons de la ville furent démolies pendant les troubles. Le bourgeois Antoine Triat fait l'acquisition d'un de ces emplacements ne portant plus que des ruines (E. 757).

Jean Ursi le vieux nous donne, comme ses confrères, des prises de possession de prieurés, intéressantes par les formes rituelles (E. 761). Les batailles de dames sont toujours amusantes. Il y en eut une fort chaude entre Isabelle Vidal et Antonie Dortols. Les hommes ne valaient pas mieux. Noble Alexandre de Pierregorde, ayant querelle avec le maçon Jacques Bresson, le blessa « en la teste fort aygrement, où il a fallu mettre douze ou treize poinctz d'agulhe ». Bresson, en danger de mort, cède son action à un notaire (E. 763). — En 1545 on fuit devant la peste, mais les affaires reprennent vite, car on s'habitue à tout. Les logis travaillent, entre autres le *Gal roge*, l'*Escudellon* et la *Coppe* (E. 764). En 1546 on trouve le logis du *Gal blanc*, et les premières montres sont appelées : « ung petit orologe appellé autrement monstre d'orologe » (E. 766). Le fameux évêque d'Uzès Jean de Saint-Gelais, qui passa à la Réforme, paraît dans un acte de 1547. La même année se vend un outillage d'orfèvre (E. 767). Mention des logis du *Cheval roge* et de *Saint-Pierre* (E. 768). En 1549 le seigneur de Saint-Remézy achète des chausses de toutes les couleurs pour lui, sa femme et « Sa Cosme, madamoyselle la jugesse d'appeaulx ». Apparition des logis nimois des *Trois folcons* et de la *Vacque*, et du logis bagnolais de la *Poste* (E. 769). C'est une bonne fortune de rencontrer l'inventaire des meubles du logis de *Saint-Pierre*. En 1550, un acte intéresse Jean Poldo d'Albenas, conseiller au Sénéchal, l'auteur de la première histoire imprimée de Nîmes, et un autre, Jean Luquet, libraire de Nîmes, qui a pignon sur rue. En 1551, mention des logis de *Saint-Honorat* et de *Sainte-Lucie* (E. 770). — En 1551, se marie Jeanne Richard, « chambrière demurant au logis de la *Roze* ». En 1552, intéressant inventaire des meubles et bijoux d'Antonie de Juncherettes (E. 771). Les logis de la *Grand Croix blanche*, des

Trois Roys et de Saint-Christof enrichissent notre nomenclature. Il y avait un jeu de paume près de ce dernier logis, voisin lui-même du logis de Saint-Georges (E. 772).

Avec Jean Ursi le jeune, nous retrouvons le logis des Arènes, souvent rencontré dans le tome II E. 773. En 1585, il donne l'inventaire d'un marchand passementier (E. 775) : en 1586, l'inventaire du logis de la Roumaine, bien misérable (E. 776). En 1587, acte concernant Sébastien Jaqoy, imprimeur de Nîmes, qui prend à loyer le logis de la Teste noire (E. 777). En 1588, inventaire d'un armurier, avec mention du livre des Abeaulivres (E. 778). En 1589, bail des écoles de Gézérac à l'« escolier » Simon Laondès. Il promet de demeurer à Gézérac, à moins de « guerre trop violente ». Cette même année on prend des mesures sanitaires contre la peste (E. 779). En 1591, un secrétaire du Roi, fermier de l'équivalent de la vignerie de Nîmes, est obligé de composer avec son sous-fermier, qu'il avait fait emprisonner « aux prisons de l'Amorier », et qui ne pouvait payer la dernière année de son bail, 1579, « à cause des troubles et guerres civiles survenus en France et notement en ce pais de Languedoc, à cause des massacres faictz à Paris le jour et feste S-Barthelemy, et pour l'injure de lad. guerre, parce que ung chescun auroict prins les armes, et sans de lad. religion et catholiques se seroient faictz la guerre, assiégé villes et chasteaux : mesmes en lad. vignerie de Nîmes, d'Eymargues et Gallargues tout comerce cessa, et la plus part des habitans, . . . se seroient retirés aux villes fortes. . . . » Ces lignes si simples montrent la déplorable situation faite à la France par les passions religieuses. Une convention entre Tibaud Ancelin, maître-imprimeur de Lyon, et César Luquet, marchand libraire de Nîmes, nous renseigne sur l'origine des livres vendus à Nîmes en 1591 et années suivantes. En 1591 Guido Malignan, maître-imprimeur de Nîmes, prend à loyer quatre pièces avec un petit galetas, moyennant 40 fr. de rente (E. 781). En 1592 le libraire César Luquet s'agrandit. Il donne 30 fr. à un maçon « pour avoir entoncé sa botique et tombé le méjan que y estoit, l'ayant agrandie de trois pans. . . . » Un marchand libraire de Lyon, Jean Veyrat, est en relations d'affaires avec lui (E. 782).

A partir de 1592, Jean Ursi le jeune parle souvent des travaux de dessèchement de l'étang de Laugnac, entrepris par Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine, avec la collaboration de Claude Ravel, ingénieur, de Salon-de-Crau. En 1593, lettre de Lesdiguères à un contrôleur au grenier à sel. L'avènement de Henri IV, qui travaille à pacifier la France, a déjà une action heureuse sur la vie nationale. Après tant de ruines et de sang versé, on se reprend à construire, et dans des conditions d'art. Le capitaine Jean Ducamp fait « édifier ung tour de 16 jusques au premier membre de sa maison d'habitation située à la carrière Daurade. . . . avec ung arc à rampal sur le porge pour appuyer lad. tour de vis et porter icelle. . . . avec la paincande de logers. . . . » (E. 783).

En 1594, mention du logis de Saint-Éloi (E. 786), et du logis de Palanac (E. 787). En 1593 pour le logis de la Fleury de l'ys à Bezuze (E. 794).

En 1595, mention de la « Maison Carrade » ou Maison-Carrée (E. 795). En 1600, Uchau possède un logis « depend par enseigne la Fugie Notre Dame » ou Fuite de la Vierge (E. 797).

En 1601, Etienne Bilanges, sergent ordinaire de Barre, fait une déclaration instructive sur les procédés employés par deux bourgeois pour influencer ses dires en justice. Emprisonnement « dans une tourne les, malices, et menaces. L'un d'eux, » en renoyant et blasphemant le nom de Dieu, réussit faire déposer le pauvre sergent comme un notaire de Barre et un notaire de Florac, sans peine de cour. 16 tels errements n'étaient pas rares sous l'ancien régime (E. 798).

Le registre suivant donne le détail de travaux faits à la maison de l'humaniste Anne Pulman (E. 129). En 1601 Nicolas Bonlard leur école à Gézérac. Il n'était pas facile d'aller aux eaux. Mais un temps où les chemins importaient moins que la guerre : noble Pélérin de Calvière est

réduit à se faire porter à Balaruc « sur un branquas » (E. 800). L'inventaire mobilier du « logis appelé de *Torremanche* » est un des plus curieux (E. 802).

En 1605, vente de l'enseigne du logis du *Cygne*. L'acheteur est investi « par touchement de ses mains » (E. 803).

Dans les bijoux de Georges de Prunemoir, on trouve « une bague d'or à pandre au col, où y a trois testes d'enpereur d'un costé, entaillées dans trois lapis en bosse, et au revers d'icelle une aultre teste d'enpereur, d'agate blanche. . . . ; plus une aultre bague à pandre aussy au col, où y a une aguate entaillée d'un Orphée au-dedans. . . ». Il s'agit là de camées, sans doute antiques (E. 804). Un prix-fait de 1608 fait connaître la disposition du cabinet de travail d'Anne Rulman (E. 806).

En 1609, sont mentionnés les logis du *Coq d'Inde*, de la *Croix d'or*, des *Trois Syseaulx*, du *Moulin* et de *Saint-Antoine* (E. 807). En 1610, mention du logis du *Cheval blanc* à Calvisson (E. 808). En 1613 on trouve le logis de *Saint-Georges* à Bezouze. Bien modeste est l'inventaire des vêtements de feu Marguerite d'Alfant, femme de Paul Dupont, docteur régent au collège de Nîmes (E. 811).

En 1616, mention du logis du *Bât d'argent* (E. 813). A signaler les meubles et papiers du seigneur d'Arènes en 1619 (E. 814).

Je viens de noter, dans les registres des notaires de Nîmes, quelques particularités saillantes. Mais ils contiennent, comme ceux du tome II, de nombreux renseignements sur les familles, le clergé catholique, les ministres protestants, et la condition économique des diverses classes.

Avec Raimond Doladilhe, notaire de Pontails (1455-1484), nous revenons aux régions montagneuses de Génolhac, déjà représentées dans le tome II pour le XIV^e siècle. Les châteaux forts du pays, aujourd'hui ruinés, abritaient alors des familles seigneuriales qui avaient d'antiques attaches dans le pays. Les villages, aujourd'hui dépeuplés, contenaient une population dense et active. Les notaires y foisonnaient. Ce petit monde stable et fermé, séparé du reste de la France par les obstacles naturels, offrait un contraste marqué avec l'état actuel.

En 1464 le château de Brisis appartient à Jean Hérail, celui du Chambonnet à Pons de Sarrazin, celui du Chaylar à Hugues de Cubière, celui de Trouillas à Guigon de La Garde. En 1470 le château d'Hiverne appartient à Amalrigon Pelabarbe, celui du Champ à Jean d'Altier. En 1458, inventaire mobilier de l'église de Concoules. En 1463, testament d'Hélis de Cubière, dame de Brisis; vidimus d'un acte de Guillaume de Randon, daté de Sainte-Anastasia, veille des nones de mai 1280, et concédant des droits de dépaissance et de lignerage aux habitants de Génolhac. En 1478 le baron du Tournel est Jean Garin. En 1479, testament de Gabrielle de Budos, dame de Brisis. Le registre de Raimond Doladilhe (E. 818) n'est pas moins précieux, pour l'histoire du pays de Génolhac, que les registres de Jean Dupasseur, analysés dans le tome II.

Le notariat de Remoulins est représenté par Louis Colet (1555-1564) et Barthélemy Jaume (1643-1665).

Louis Colet nous renseigne sur les débuts de la Réforme dans le pays. C'est ainsi que Jean de l'Euze, seigneur d'Argentières, teste au château de Saint-Privat, le 8 juin 1561, et veut être « ensepvely suivant la bonne coustume de la sainete esglize chrestienne et en l'assemblée des fidelles ». Il proteste qu'il « veult vivre et mourir en l'unyon de la foy telle que nous l'avons de la sainete parolle de Dieu ». Le château de Saint-Privat fut, pendant les guerres religieuses, un centre de réunion pour les Réformés (E. 822).

Barthélemy Jaume donne, en 1648, un inventaire des archives de Saint-Hilaire d'Ozilhan

E. 824, et fait connaître les lourdes charges qu'entraînait pour la région le logement des gens de guerre (E. 825).

Le chapitre de Rempdes est représenté par Jean Bonnet le jeune (1626-1629) et Georges Demauperlier (1636-1637).

Jean Bonnet montre le poste à Laudun (E. 826). Georges Demauperlier parle de la collégiale de Rempdes et de la fonderie du Rhône (E. 827).

Le chapitre de Saint-André de Valborgne est représenté par Jean Laune (1567) ; celui de Saint-Cyprien, par Georges Bueys (1563), et celui de Sainte-Cécile d'Andorge (Champclos), par Antoine Duran (1597-1598), poète latin à ses heures. Il se plaint du succès des ignorants et de la vanité des sciences, il compare à l'avidité du characron l'insatiable désir d'amour, il maudit les cours de justice, pour les maux sans nombre qu'elles causent, et il étudie le sens de *cubare* et de ses dérivés ou composés. Il nous renseigne sur une partie des Cévennes voisine de Génolhac, sur les seigneuries de Branchy, de Portes, de Verfeuil, de Lafare, et transcrit deux lettres en langue d'oïl de Pierre Fubière de Grimoard, baron de Verfeuil (E. 830).

Le chapitre de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet est représenté par Louis Peladan (1462-1462), Jean Peladan (1513-1514) et Jean Rudanel (1494-1498).

À signaler dans les registres de Louis Peladan le testament d'Amoureuse de Deaux, dame d'Aspallongues, en 1465 (E. 833), et des testaments en langue d'oïl (E. 839).

Le chapitre de Saint-Gilles termine le volume. Il est représenté par Jean Arnaud (1412-1433), Jean Bonnet (1480-1505), Antoine Giraud (1539-1573), Louis Giraud (1510-1543), André Maurin (1544-1549), Thomas Moulin (1527-1530), Jean Robert (1490-1521), Philippe Varnier (1463-1469).

Les registres de ces notaires sont du plus haut intérêt pour l'histoire de l'abbaye, du grand prieuré, et des débuts de la Réforme à Saint-Gilles.

L'abbaye est en pleine décadence depuis le schisme d'Occident. La commende n'a fait qu'aggraver cette situation. Les abbés sont maintenant de grands personnages, des évêques, des cardinaux, dont l'un deviendra le pape Jules II. Ils ne mettent plus que rarement les pieds à Saint-Gilles. Ils n'y voient qu'une source de revenus et d'influence. Ces traîtres orgueilleux subordonnent tout au rendement. Leur avidité affame les moines, qui les détestent. Parfois les moines réussissent encore à être un des leurs, par exemple Antoine de Beaumont en 1521 et Jean du Roussin en 1529, mais la commende revient en 1531 avec le cardinal d'Aigremont. La sécularisation de 1538 n'apporta aucun remède aux maux intérieurs de l'abbaye, parce que l'intérêt personnel et l'avidité devinrent le seul mobile de tous.

Seule la seigneurie de l'abbé de Saint-Gilles, seul seigneur du territoire, vivaient, à côté de l'abbé, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Le grand prieur fit sa résidence à Saint-Gilles, ces piteuses dévastations de 1562. A cette époque, il s'établit à Arles. Les Hospitaliers appartenaient à un ordre trop puissant pour ne pas devenir promptement les rivaux de l'abbaye. Ils vivaient d'ailleurs tous de fort bonne maison. Ils ne pouvaient avoir qu'une considération médiocre pour ces moines ou ces chanoines besogneux, dont la tenue et les manières laissaient énormément à désirer, comme on le verra plus loin. Les relations entre le grand prieuré et l'abbaye furent toujours tendues, et il semble que la population préférât les chevaliers de Malte aux moines.

À l'exception de l'abbé et du grand prieur, et contribuant à les enrichir par son travail, était le peuple de Saint-Gilles, taillable et corvéable. Point de noblesse entre les deux grands seigneurs, parasites et le peuple, car tout le territoire appartenait à l'abbé ou au grand prieur. Partout ailleurs, en Langue d'oc, on trouve beaucoup de petite noblesse. Ici, la puissance ecclé-

siastique a tout pris, sauf quelques lopins ou des maisons qui d'ailleurs lui paient lods et censives. Notre ennemi, c'est notre maître. Il ne faut pas être surpris de la faveur que trouvèrent à Saint-Gilles les idées de la Réforme, et même des excès qui s'y commirent. La ruine de l'église romane dont on admire encore la façade fut le plus lamentable, mais il n'y eut point du fait des habitants. C'est tardivement, en 1622, que le duc de Rohan fit raser les fortifications et l'église, par mesure militaire, bien après les premières effervescences de 1562.

Après cette rapide vue d'ensemble, j'arrive à nos registres.

Jean Arnaud mentionne les rues de la *Jusatarié Vielha* et de *Malcosinat*. Le cimetière du cloître s'appelait *lo Vergié* (E. 852).

Jean Bonnot nous apprend que l'on trouvait hors les murs le logis *del Bordo* (E. 853).

Antoine Giraud parle des logis du *Chapeau rouge* à Avignon, de la *Masse* à Aiguemortes et du *Mouton* à Saint-Gilles (E. 854). L'inventaire mobilier du notaire André Maurin, le bail de l'hôpital et la dispute des chanoines en 1546 (E. 855) sont curieux. Mention de la rue de la *Draparié* en 1546 et de la rue de *l'Herbarié* en 1547. La même année, apparaît le logis de *l'Écu de France* à Saint-Gilles, et commencent la présentation et le refus d'un épervier pour la censive de la Sylve Godesque (*Sylva Gothica*). Le grand prieur ne se lasse pas plus de faire porter l'oiseau au seigneur de Vauvert, que celui-ci ne se lasse de le faire refuser par ses gens, chaque année. On y trouve à Saint-Gilles un logis du *Cygne* (E. 857).

En 1550, procuration donnée par les collégiats de l'église de Saint-Jean pour fixer et toucher le revenu de 110 *loquis* de la banque Saint-Georges, à Gênes, inscrits dans la colonne de leur collège : « ad... interessendum excusiis fiendis de provenutis et reventis... logorum Sancti Georgii Janue, et provenuta et emolumenta... 110 logorum, sub columna dicti collegii Sancti Johannis de Sancto Egidio descriptorum,..... recipiendum... ». J'ai expliqué dans une note ce qu'il fallait entendre par ces *loquis*. Ce sont des inscriptions sur la banque, des parts, des actions financières, susceptibles de plus ou moins de revenu, suivant le succès des opérations, et dont le dividende est fixé chaque année après discussion. Tous les ans, les collégiats de Saint-Jean donnaient une procuration pareille. Puisque j'en ai l'occasion, je rappellerai ici que, d'après l'Inventaire général des titres de ce collège (Arch. du Gard, H. 631), noble Laurent Cattaneo, citoyen de Gênes, vendit au grand prieur Charles Alemand de Rochechimaud, le 10 novembre 1502, « 300 loquis qu'il avoit sur la banque de St Georges de Genes, pour le prix de 16.500 genuines ». Le 3 mai 1506 ce grand prieur rétablit l'ancien collège des prêtres de l'église prieurale de St-Jean de St-Gilles. L'argent nécessaire « se prendra sur les 110 loquis que ledit fondateur avoit sur la banque de St Georges de Genes », et qu'il donne pour ladite fondation. En 1505, 1565 et 1608, figurent des « extraits tirés des archives de l'office de St-Georges, des assignations faites tant sur la colonne du grand prieur... que sur celle des collégiats de St-Gilles, pour le paiement de lad. pension des susd. loquis ». Une bulle du grand maître, donnée à Rhodes le 15 novembre 1511, mentionne l'achat d'une pension de 500 loquis sur la banque de St-Georges de Gênes, pour l'église Saint-Jean de Rhodes. Une bulle du chapitre général tenu à Malte le 26 mai 1548 permet aux frères collégiats de St-Jean de St-Gilles de vendre les 110 loquis donnés à leur collège par le grand prieur Alemand. Nos registres montrent qu'il ne fut point fait usage de cette autorisation. Le 16 mars 1626, transaction entre les collégiats de la maison de St-Gilles et l'infirmier de ladite maison : la pension de 110 loquis imposée sur la banque de St-Georges de Gênes est réservée aux premiers. Le 28 septembre 1634, transaction entre le grand prieur et les collégiats. Ceux-ci conviennent avec l'infirmier de mettre en commun avec lui la pension de 110 loquis imposée sur l'office de la banque.

Dans le registre E. 860 nous trouvons encore une remise de peine accordée par l'abbé à Nicolas Philippon, chanoine, condamné par le viguier pour outrages, voies de fait, crimes et dols, à jeûner pendant trois mois, trois jours par semaine, au pain et à l'eau, dans la prison de l'abbé, où il est détenu, avec suspension de son canonicat, défense de s'afficher avec des courtisanes et de porter des armes, de jour ou de nuit, pour troubler la paix publique.

En 1551 on se procurait des matériaux pour le port d'Aiguesmortes en enlevant de Saint-Gilles « certaines pierres de tombeaux ». M. de Montbazin, mis en goût, finit par prendre tout ce qui lui tombait sous la main. On voit par là les pertes énormes que dut subir l'archéologie locale (E. 862).

En 1552 le syndic du chapitre va sermonner à Arles Antoine de Villages, chanoine et trésorier de la collégiale de Saint-Gilles. Il lui remontre que depuis quatre ans il a déserté le service divin et les affaires du chapitre. De plus il s'habille en laïque, « portant ordinairement chappe ou manteau avec bonnet appelé toque, spée et dague, tout ainsi que si. . . . heust toutellement abandonné led estat ecclésiastique. . . ». Le syndic se plaint à l'évêque de Sénez, abbé de Saint-Gilles, du relâchement de plusieurs chanoines, qui ont abandonné le chapitre. Il somme le premier archidiaque, Bernard de Lacroix, de résider en l'église. On voit que la décomposition avait fait de grands progrès aux approches de la Réforme (E. 863).

En 1553, mention du logis de la *Fleur de lys* à Arles (E. 865). En 1555 un rapport d'experts fait connaître l'état des bâtiments de l'abbaye de Franquevaux (E. 866). La même année on dresse un inventaire de documents d'archives de la collégiale. On y voit un privilège du roi Louis le Jeune, donné à Étampes en 1163, et une bulle du pape Clément IV, né à Saint-Gilles (Gui Fulcodi), donnant un bras de saint Georges, martyr. Il fut pape de 1265 à 1268. La bulle en question, dont l'inventaire ne donne pas la date, n'est autre que la bulle du 7 novembre 1267, existant encore en original dans le bullaire de Saint-Gilles (1). Une curieuse prise de possession est celle du prieuré de Saint-Maximin de Meynes, hors les murs d'Orange, pour le mineur Louis Arzallier, alors que c'est un autre prieur, Rambert Guillaumon, qui est déjà en possession, et qui, naturellement, s'oppose à la cérémonie. Le notaire d'Orange qui pilote le jeune Arzallier se contente de le mettre en possession par la vision du pinacle du toit, le baisement de la porte de l'église, à genoux sur le seuil et en prière, et l'entrée et sortie d'une cour entourant l'atrium de l'église et la maison. On ne saurait être plus ingénieux. Les compétitions pour un même bénéfice n'étaient pas rares, et donnaient lieu à une stratégie savante (E. 868).

Le 23 septembre 1555 a lieu la prise de possession du grand prieuré de Saint-Gilles pour le compte de Jean de La Valette, dit Parisot, grand commandeur de l'ordre, qui devint grand maître en 1557 et défendit glorieusement Malte contre les Turcs. A la suite du décès du grand prieur Philippe de Broch (8 septembre 1556), on dresse inventaire des biens meubles de la maison prieurale. J'ai fait de cet important document une analyse étendue (E. 869). En 1557, inventaire des meubles trouvés dans la chambre de l'infirmerie de la maison prieurale. Le 26 novembre 1557, prise de possession du grand prieuré pour François de Toquebeuf, dit de Clermont. Le 25 25 janvier 1558 prise de possession pour le grand prieur Pierre de Gouzon, dit Mézac (E. 871).

En 1559, le grand prieur, commandeur de Montfrin, transige avec les habitants de Montfrin au sujet de l'entretien d'un prédicateur. Il est représenté par son vicaire, séant en plein chapitre, au milieu de nombreux commandeurs nommés à l'acte. Chose singulière, les habitants des communautés étaient plus zélés pour réclamer des prédicateurs que l'abbé ou le grand prieur

(1) Abbé Goiffon, *Bullaire de Saint-Gilles*, p. 135.

pour leur en fournir. L'odieuse dime, rien ne pouvait l'excuser, si ce n'est, dans une bien faible mesure, le devoir d'assurer le service religieux intégral. Or l'abbé et le grand prieur rivalisaient de mauvaise grâce pour s'exécuter. Ils préféraient garder le plus possible des deniers extorqués à leurs vassaux (E. 873).

En 1560, mention du logis du *Paon* à Lunel et de celui du *Martel* à Arles. En cette année, déjà chargée d'orage, la procession des reliques de saint Gilles cause de l'appréhension. Les chanoines requièrent le viguier et le clavaire « de bailher main forte pour acompaigner le corps saint Gilles, comme est la coustume, en le portant par la ville à la procession le jour de la feste et solennité, . . . pour éviter ung désordre et scandalle, atendu le dangier et bruiet qu'est par tout le païs, et qu'ilz s'obligent de en respondre pour le rendre en surté dans l'esglise, autrement ont déclaré qu'ilz ne le porteront point, pour la crainete que dessus, ains fairont la procession acoustumée par les elaustrés. . . ». Le chanoine Philippon fait encore parler de lui. Il y a procès criminel contre lui, et il est détenu au château du Roi à Nîmes. Enfin les premières assemblées des réformés ont lieu à Saint-Gilles. Le Roi, « pour contraindre et réprimer la mauvyse voullonté des séditieux et rebelles, et quy contre sa voullonté auroinet faiet assemblées illicites et prohibées, auroit mandé certaines compagnies de gendernarie, tellemant que pour soubzvenir à la folle, la somme de 360 l. auroit esté mandée pour impauser sur ceulx des assemblées. . . ». On reconnaît là les procédés chers à l'absolutisme (E. 874).

Le 27 mars 1561, les habitants de Saint-Gilles s'assemblent par-devant le viguier. Avertis de la prochaine tenue des États de Languedoc, ils déclarent « voulloir fere scindicat pour remonstrer ausd. Estatz leur plainctes et doléances, disant qu'ilz ne désirent que le repos et tranquillité publicque, et l'avancement du règne de Dieu, la publicquation de son Evangille sellon la vraye institution de Jhesus Christ et de ses apostres, et, tout ainsi qu'il auroit esté en la vraye et primitive Eglise. . . ». Ces premiers réformés de la ville adhèrent à la requête présentée aux États par le courageux Pierre Chabot, docteur et avocat au présidial de Nîmes. Ils supplient le Roi « de convoquer ung franc et libre conseil national en France pour pourvoir à l'estat de lad. religion. . . ». Il faut saluer avec une sympathie respectueuse ce premier éveil de la conscience populaire, après douze siècles d'oppression morale et matérielle (E. 875).

Le 29 août 1562, le consistoire de Saint-Gilles se fait remettre les reliquaires et reliques de l'abbaye (E. 877). Le 19 septembre 1563, les consuls demandent au chapitre de payer les gages du ministre réformé, et de faire l'aumône accoutumée. Les chanoines répondent qu'ils n'ont point d'argent, mais que si les rentiers du chapitre « en veullent bailher ; ilz ne les empecheront point en cella » (E. 878). En 1566, les chanoines paraissent plus rassurés, car dans leur chapitre général du 10 septembre, ils décident l'établissement d'une lampe ardente « nuit et jour devant *Corpus Domini* », et ils instituent « ung maistre muzicien pour aprendre ceulx qui ont envye d'apprendre de muzicque et de gramere, en lui donnant aultant que à ung des benefieiers. . . ». Ce sont des arts de la paix (E. 882). En 1572 le clavaire de la ville se plaint au vicaire général de l'abbé des débordements des chanoines, qu'il récapitule depuis 1567, année où on en massacra quelques-uns. A présent, c'est le chanoine Antoine Taulemesse, accompagné du prêtre et bénéficiaire Barthélemy de Termenat, qui force la prison de l'abbé pour en tirer une fille publique. Le clavaire craint que, si les coupables ne sont pas punis, les « séditions et meurtres » ne recommencent. Le vicaire général prend de très haut les observations du clavaire, dont la requête lui paraît « séditeuse et excandaleuse ». Le clavaire n'est pas coseigneur, mais sujet de l'abbé. De quoi se mêle-t-il ? Il n'a qu'à se taire et à obéir. Ce dialogue entre le représentant de la ville et celui du seigneur montre qu'on était fort loin de s'entendre (E. 889).

La période ardente et troublée qu'embrassent les registres d'Antoine Giraud leur donne, on le voit par ces extraits, un intérêt exceptionnel.

Avec Louis Giraud, nous retournons à des temps plus paisibles. En 1512, l'abbé autorise un clerc du monastère à porter le rouleau des religieux morts. Il demande bon accueil pour le messager, qui rapportera les noms des défunts des autres églises (E. 895). En 1516, lettres des reines Claude de France et Louise de Savoie, pour obtenir des moines le don de l'habit au jeune Pierre de Saunier, qui avait été l'objet d'un miracle manqué, et plus tard devint fou. La pieuse Claude s'émerveillait fort « du beau miracle fait par Mgr S^t Gilles », mais les moines, qui savaient de quoi il retournait, manifestaient peu d'enthousiasme pour recevoir l'enfant, en égard « à l'inconvénient accidentel, bien petit, écrit Claude, que avons veu en sa personne ». Les religieux, passés maîtres en l'art d'amuser les grands et de « dilayer », furent pourtant forcés d'obéir. Ce que femme veut. . . . Cette lutte est d'une curieuse psychologie (E. 896).

En 1525, mention du logis du *Cheval blanc* à Saint-Gilles (E. 901). En 1528, dans un arrentement de la chapellenie de N.-D. La Daurade, fondée en l'église supérieure de l'abbaye, on trouve la mention de quatre grandes fêtes : *in quolibet festo Pasche, Calendarum, Penthecostes et Omnium Sanctorum*. M. de Mas-Latrie, dans son *Glossaire des dates*, ne donne pas d'explication permettant d'attribuer un sens satisfaisant au *Calendarum* de ce texte. J'ai adopté d'abord le sens de « Chandeleur ». Mais j'ai reconnu depuis que le véritable sens est « Noël. » En effet, le mot provençal *Calendò* signifie les fêtes de la Noël, « ainsi nommées, dit F. Mistral dans son *Tresor dou Felibrige*, parce que les Calendes de janvier étaient une fête païenne qui fut adoptée par les Chrétiens et confondue avec celle de la Nativité du Christ ». Il était indispensable de faire ici cette rectification.

En 1528, la vieille querelle des moines contre l'abbé prend un caractère aigu. Leur syndic proteste auprès de lui en ces termes : « Le seindie. . . . ce merveille fort de ce que vous. . . . ne serchez synon nouvelletez à l'encontre des religieux. . . . Et ne provient le tout synon. . . . ex cupiditate vestra pour gaigner à vous les distributions cotidiaines que leur baillez toutz les jours, ausquelles avés esté condempné par le dernier arrest. . . . Ce demonstre aussi que ce que vous faietes n'est que vengeance provenent d'avarice, laquelle assaiez mettre à exequation contre les pauvres religieux dud. couvent, dont tellement les vexés, qu'est impossible à eulx avoir *eorum intemptum circa servicium divinum*. Et sont contraintz la plus part d'eulx de vagner par le pays ». En 1529 Antoine de Beaumont, l'abbé incriminé, meurt, et les moines élisent le vieux Jean du Rozier, qui hésite beaucoup avant d'accepter (E. 902).

Quelques moines dissidents avaient élu Jacques de Beaumont, mais leur agitation n'eut pas de suites, et le 5 février 1531 Jean du Rozier est intronisé par un exécuteur apostolique (E. 905).

En 1531 l'abbé fait procéder à une enquête sur la bulle attribuée à un pape Benoit, commençant par les mots *Gratia Dei*, et transcrite *ad longum* sur une table de marbre blanc, fixée dans le mur de l'église. Elle contient certains privilèges concédés au monastère, et notamment le droit des religieux d'élire leur abbé. Les enquêteurs déclarent que la bulle est en très bonnes lettres *optimis litteris*. Le texte est le même qu'un vidimus fait à Avignon et conservé aux archives de l'abbaye. J'ai reconnu qu'il s'agit de la bulle commençant ainsi : « Gratia Dei summus pontifex Benedictus », bulle dont j'ai démontré la fausseté dans ma *Détresse de l'abbaye de Saint-Gilles pendant le Schisme d'Occident 1417*, parue dans le *Bulletin historique et philologique*, 1899. Cette bulle a trompé successivement les enquêteurs de 1531, l'historien Ménard, qui l'attribue à Benoit II, les nouveaux éditeurs de *l'Histoire générale de Languedoc*, qui l'attribuent à Benoit VIII, et l'éditeur du *Bullaire de Saint-Gilles*, qui l'attribue à Benoit II. La preuve

la plus décisive de sa fausseté, c'est la qualification de *summus pontifex*, tandis que la formule invariable des papes est : *N., episcopus, servus servorum Dei*. Un moine de l'abbaye, peu expert en diplomatique, a fabriqué tant bien que mal ce texte, pour tâcher de faire entrer dans l'histoire la légende du voyage de saint Gilles à Rome (E. 906).

Le 11 avril 1531 (1), les religieux chargent Léonard Daviot, libraire à Nîmes, d'imprimer ou de faire imprimer 400 bréviaires à l'usage de l'office de leur monastère, d'après un projet pour le texte et un spécimen imprimé pour les caractères. Le 9 juin 1532, un acte modifie le précédent traité. Par suite de la longueur de l'office, les bréviaires commandés « bonnement n'ont peu estre réduitz et comprins en ung volume, en les faisant de la sorte qu'estoit la première monstre désignée ». Aussi les religieux autorisent-ils Daviot, absent et représenté par Louis Lombard, son « serviteur », à « restreindre et amaindrir la letre desd. brévieres ». Le caractère sera le même que celui « d'un bréviaire imprimé à l'usaige et letre d'Uzès par led. Lombard ». Ces deux actes sont très importants pour l'histoire de l'imprimerie à Nîmes (E. 907).

Longtemps on a cru que le premier imprimeur de Nîmes fut Sébastien Jaquy, venu de Lyon, et qui commença d'imprimer à Nîmes en 1578. En 1884 M. le Dr Albert Puché le croyait encore (*Une ville au temps jadis ou Nîmes à la fin du XVI^e siècle*). Plus tard, il rencontra nos deux actes, donna le premier *in extenso* et analysa le second dans le *Bulletin du Comité de l'Art chrétien* (Diocèse de Nîmes), tome IV, p. 254. Il imprime Léonard Daviot. Je préfère Daviot. Le premier acte démontre que, dès le 11 avril 1531, Léonard Daviot, libraire de Nîmes, s'y occupait d'« imprimer » ou de « faire imprimer à ses coustz et despens » les bréviaires de Saint-Gilles. Comme l'édition est livrable à Nîmes, on doit déjà supposer que, pour éviter des frais de port et des risques de route, Daviot l'a imprimée ou fait imprimer à Nîmes même, par son ouvrier ou en y appelant quelque imprimeur nomade. Le soin qu'il est tenu d'apporter, d'après les termes exprès de son contrat, à faire « rubricquer de lettres rouges lesd. bréviayres », et à « mettre es lieux neccesseres », suivant un modèle à lui confié, « aultres lettres rouges » (art. 3); son obligation « de bien et deument faire corriger le patholhart (manuscrit du texte) quant à l'orthographe, et aultrement lesd. bréviaires rendre bien orthographiés et bien latins et quotés deument » (art. 4), ne se concilient qu'avec un travail exécuté à Nîmes, par lui-même ou sous ses yeux.

Que Léonard Daviot ait été au moins patron imprimeur, cela ressort du texte même de l'acte.

Le second acte lève tous les doutes sur le rôle de Daviot et sur le lieu d'impression du bréviaire de Saint-Gilles. Daviot y paraît comme le patron de l'ouvrier imprimeur Louis Lombard, qui a déjà imprimé un bréviaire pour l'église d'Uzès. Il ne faut pas confondre ce bréviaire d'Uzès avec le bréviaire de la même église achevé d'imprimer à Uzès, le 2 octobre 1493 par Jean du Pré, de Lyon, et décrit par M. A. Claudin. Cf. *L'Imprimerie à Uzès au XV^e siècle*, dans le *Bibliographe moderne*, année 1899. Dans son article, M. Claudin mentionne en outre un missel d'Uzès imprimé à Lyon par Jean Neumeister, de Mayence, et terminé le 5 août 1495.

J'en aurai fini avec ces anciennes impressions en rappelant ce passage de Ménard : « Dans le cours de cette année (1499), on travailla à un bréviaire pour l'usage de l'église de Nîmes, vraisemblablement par les soins ou par l'ordre de Guillaume VI Briçonnet. . . . Ce bréviaire fut ensuite imprimé. L'impression en étoit achevée dès le 7 de décembre de cette année 1499, c'est du moins la date qu'on lui a donnée à la fin du dernier feuillet. Il fut imprimé en caractères du temps, à deux colonnes. . . . » (*Histoire de Nîmes*, t. IV, p. 59-60).

(1) L'inventaire porte par erreur : 1533.

Cependant les idées marchent. Le 20 février 1532, le conseil de ville, assemblé dans la « chambre principale » de la maison abbatiale, donne procuration à Louis de Montcalm, vicaire général du cardinal d'Aigremont, abbé de Saint-Gilles, pour demander à l'abbé-seigneur l'autorisation de solliciter du Roi l'élection par la communauté, chaque année, de « troys personaiges habitans de lad. ville pour estre consulz d'icelle, lesquelz puyssent pourter chapperon de livrée rouge ou noyr » (E. 909).

Le gouvernement de l'abbé ne laissait passer que peu d'occasions d'indisposer les habitants. Le 12 septembre 1538, il faudrait ouvrir les portes de la ville pour la vendange. Le vicaire de l'abbé prétend les maintenir fermées. Il défend au clavaire « de ne procéder à voies de fait de ne ouvrir les portaulx de la ville fermés, pour à cause des vendanges. . . ». Mais le clavaire résiste et dit « qu'il [est] neccessaire de ouvrir les portaulx et qu'il entendent que se ouvriront, et ne s'en gardera pas pour luy ». En décembre de la même année, enquête pour constater l'impotence, par vieillesse ou maladie, de quatre chanoines ajournés à comparaître en personne au parlement de Toulouse. Détails savoureux. En janvier 1540, dans un acte intéressant le droit d'asile de l'église de Saint-Gilles, mention de la chapelle « du coing gros », orthographiée dans d'autres actes « ceing gros ». Cette chapelle était dans l'église supérieure (E. 912).

L'abbé de Saint-Gilles ne relevait que du Pape, et la ville était exempte de toute juridiction épiscopale et métropolitaine. C'est la tendance constante des congrégations. En 1541 on voit, dans le logis du *Mouton*, le vicaire substitut de l'abbé, permettre à Simon Dupuy, évêque de Damas, de confirmer à Saint-Gilles (E. 913).

La même année, nouveaux exploits du chanoine Philippon. Il obtient de la femme Hélys Evesque et de son mari leur désistement d'une plainte contre lui. Louise Morière lui attribue la paternité de l'enfant dont elle est enceinte. En chapitre général, il s'oppose à l'adoption d'une mesure contre le port, par les jeunes chanoines, d'« abilhemens et acoultramens difformes et laycaulx et non convenables à gens d'église » (E. 914). Par une étrange ironie, ce coureur d'aventures est chargé par le chanoine Arbosset, en 1542, de poursuivre son procès « contre certains personaiges prevenuz de l'avoir assalyt de nuict ». On trouve à la chapelle de « Seing Gros » une rondelle ou petit bouclier, que réclament les chanoines Philippon et Mundo comme leur appartenant. Le doyen demande au vicaire de l'abbé de garder la rondelle entre ses mains : « Elle doibt estre confisquée, veu que n'appartient aud. Philippon pourter tel arnoys, actendu qu'est fame et bruict qu'il va la nuict pour ville » (E. 915).

Le notaire André Maurin donne un prix-fait du 13 janvier 1547, pour « mectre les sept cloches que sont dans le clochier de la grand église de S^t-Gilles en fenestre, et abatre les arceaulx que sont dans les grandz arcz des quatre fenestres plus basses dud. clochier, pour faire espasse ausd. cloches, que se puissent myeulx sonner ». Nous n'avons aucune idée de ce clocher, démoli en 1622. Nous savons seulement qu'il était de style roman, comme l'église, et fort admiré. Aucune description, aucun dessin ne nous en sont parvenus. Dans cette pénurie de renseignements, notre prix-fait apporte une lumière précieuse, pour si insuffisante qu'elle soit (E. 920).

Le 26 mars 1549 l'abbé désigne un chanoine de Nîmes pour faire son procès au chanoine Philippon, qui *in multis offenderit ac plura crimina et scandalla commiserit* (E. 923).

Le notaire Jean Robert mentionne le logis de l'*Épée rouge* à Nîmes, en 1491. L'année suivante on lève des décimes imposés sur les prieurés de l'abbaye pour le pavage du cloître (E. 924). En 1493, fondation de la confrérie de Saint-Éloi par les charretiers et forgerons. A cette époque, l'église Saint-Éloi était ruinée, et on n'y pouvait dire la messe que par le beau temps. Par le mauvais temps, la confrérie se servira de la chapelle de Saint-Jacques de l'église du monastère

(E. 925). En 1494 Martin Piequet devient prévôt général de l'art de l'épée au bloquier, à Saint-Gilles (E. 926). En 1495 un prix-fait pour la réparation du cloître et de l'infirmerie donne quelques détails sur la disposition de ces constructions disparues (E. 927).

Le grand prieur, qui trouvait tout naturel de dimer ses vassaux, ne tenait pas à être dimé par l'abbé. Aussi, lorsque l'abbé fait réclamer la dime des blés de l'Auriasse à Trophème Arnaud, représentant du grand prieur, Arnaud répond en provençal par une fin de non-recevoir. C'est en 1496 (E. 928).

En 1497, on répare l'église Saint-Éloi. Le prix-fait est en langue d'oc. La même année Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, donne l'office de la sacristie de Franquevaux au moine Jean Dunas. L'acte contient des prescriptions intéressantes (E. 929). En 1500, mention des *lapides rubeos* ou pierres rouges de la cour de l'abbaye de Saint-Gilles. Ces monuments, énigmatiques pour nous depuis la destruction de l'abbaye, reviennent assez souvent dans les actes (E. 931). En 1502, inventaire mobilier de l'église Saint-Martin (E. 933). En 1504 le peintre Girard de Cologne, habitant Nîmes, entreprend la peinture d'un retable dans la maison de Jean Boffard, de Saint-Gilles. La même année, visite détaillée de la maison abbatiale, en vue de réparations. Le document nous fait connaître les diverses parties de l'édifice (E. 935).

Le 12 janvier 1511, une fête donnée par les Hospitaliers à la jeunesse de Saint-Gilles, tourna au tragique, par suite du mépris hautain et de la dureté du gouvernement de l'abbé envers la population. Les *abbés de la jeunesse*, avec toute la jeunesse des deux sexes, mariée ou non, avaient été invités au grand prieuré. On se rendit en foule à la maison prieurale, au milieu des chants et dans la joie la plus sincère. Après les chœurs, les *abbés* et toute leur compagnie dînèrent honnêtement avec les religieux, qui leur donnèrent ensuite congé, *congedium honestum*, parce que la soirée était avancée, *hora tarda*, et qu'il fallait rentrer chez soi. Les moines de la ville et les officiers, tant spirituels que temporels, aigris par cette fête et poussés par l'envie, *de premissis dolentes et invidia moti*, contre les Hospitaliers et la jeunesse, firent fermer les portes de l'enceinte et porter les clés à l'abbaye, empêchant ainsi de rentrer les *abbés* et leur société. Le clavaire Étienne André, *gubernator reypublice*, prévenu de cette fermeture et sollicité par beaucoup de bons citoyens de faire ouvrir les portes, se rendit avec eux chez le notaire Jean Robert et lui demanda, comme personne publique et pour le bien général, de dresser acte de protestation contre l'abbé de Saint-Gilles, ses officiers et les moines. Jean Robert envoya son substitut, rédacteur de l'acte, avec le clavaire et les témoins, devant la tour de l'abbaye. Là, le clavaire somma le viguier Antoine Mascaron, comme chef de justice, de faire ouvrir les portes, invoquant le danger, pour les femmes enceintes, les enfants en bas âge, et les jeunes filles, de passer dehors une nuit d'hiver. Il y avait à craindre, pour les jeunes filles, un péril d'un autre genre. On n'ouvrit pas les portes (E. 939).

La Révolution brisa sans retour le gouvernement de l'abbé.

Son action stérilisante et ruineuse empêcha tout progrès pendant des siècles. Le recul du passé peut jeter de la poésie sur ces institutions disparues, mais la réalité fut malfaisante et vulgaire. Dans le cahier des vœux et doléances du Tiers état de Saint-Gilles, adopté le 12 mars 1789 (Arch. du Gard, C. 1196), on lit : « La ville de Saint-Gilles, une des sept principales de la sénéchaussée, ne jouit d'aucune prérogative des autres villes. Elle n'a point de consuls, bornée à un syndic clavaire, sans marque distinctive. Elle n'a point entrée aux États de la province, ni aux assiettes diocésaines ; elle n'a pas même un hôtel de ville, et est obligée de s'assembler dans une salle de l'hôpital. . . . Elle supplie encore, qu'en attendant que Sa Majesté veuille bien rendre toutes les justices royales, le seigneur abbé de Saint-Gilles soit tenu de faire construire des

prisons, ne pouvant donner ce nom à celles qui existent, n'étant composées que d'une seule pièce de huit pieds en carré, fort malsaine, et plutôt un cachot que des prisons, et où il faut monter par une échelle. . . . ». Ainsi, le despotisme ombrageux de l'abbé avait réduit à rien la municipalité, et dans son indifférence hostile pour tout ce qui pouvait servir la prospérité, et par conséquent l'influence, de la ville, il logeait des hommes là où du bétail aurait dépéri.

Quant au grand prieur, commandeur de Montfrin, voici ce qu'en dit le cahier des doléances de Montfrin, voté le 15 mars 1789 (Arch. du Gard, C. 1194) : « La dime de Montfrin fait partie du revenu d'une commanderie de l'ordre de Malte. Sa levée est fixée à la treizième partie des fruits par une transaction passée entre la communauté et un commandeur autorisé par son ordre. Les limites dans lesquelles elle avait été circonscrite ont été franchies par les successeurs du transigeant, de manière que quantité d'objets qui n'avaient point été compris dans lad. transaction, y sont devenus soumis par des empiètements successifs, secondés par la négligence ou l'ignorance des habitants. Le commandeur tire environ quinze mille livres de rente du prieuré de Montfrin ou de quelques terres dont il y jouit. Il n'est tenu qu'au paiement d'une congrue insuffisante au curé et à son vicaire, qu'on leur chicane toujours, et d'une pension encore plus modique, ainsi qu'au logement d'un prêtre attaché en partie au service de la paroisse sous le titre de sacristain ».

Les seigneurs ecclésiastiques rivalisaient donc d'âpreté avec les seigneurs laïques dans l'exploitation de leurs vassaux. Même leur joug était plus lourd, en raison de l'influence qui s'attachait à leur caractère sacré.

Il y a un intérêt social à ce que l'étude scientifique des documents fasse la pleine lumière sur les idées et les effets moraux et économiques de l'ancien régime.

A ce titre je pense que les textes présentés dans ce volume ne seront pas sans quelque utilité.

ED. BONDURAND.



Département du Gard

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE E.

3^{me} vol.

(Féodalité, communes, bourgeoisie et familles. — Titres féodaux, Titres de familles, Notaires et tabellions, Communes et municipalités, Corporations d'arts et métiers, Confréries et sociétés laïques).

NOTAIRES (Suite).

E. 696. (Registre.) — 668 feuillets, papier.

1594-1598. — Notariat de Nîmes. — Jean Guiran. — Rubrique des actes. — Mariage entre Jean Granier, marchand drapier, et noble Marguerite Lablache (8 février 1594). — Testament de Pierre Mallet, marchand brodeur. Il lègue 10 écus sol aux pauvres réformés (26 février). — Investiture et loas, avec reconnaissance féodale, pour l'échelle et compagnie des maîtres-cordonniers et curatiers d'Alais, représentée par Antoine Verfeuil, l'un des maîtres jurés, chel de métier et recteur, au sujet d'un petit mas à Monteils (dernier février). — Ratification faite par Jean Guy d'Airebaudouze, seigneur de Clairan, conseiller au Présidial, d'une vente de deux terres passée en son nom par son fils Jean Guy, à Jean Veissière, « hoste du logis où pand l'enseigne du *Cheval Blanc* », à Montpellier (4 mars

1594). — Achat fait par Simon Tabulli, notaire, d'une vigne au quartier de Valdegours (31 mars). — Arrentement passé par Antoine Davin, docteur et avocat, d'une boutique de sa maison près le collège, moyennant 36 l. de rente (8 avril 1594). — Arrentement passé par Pierre Dufour, laboureur, à Honoré Mayol, maître-écrivain, de sa maison du plan de l'Ormo, moyennant 15 écus sol de rente (3 août 1594). — Accord où il est question de feu Guidon Marilhan, imprimeur de Lyon, et de Jean Gillet, imprimeur de Lyon (8 septembre 1594). — Sous-arrentement de l'équivalent de Caveirac, passé par Jean Bourret, notaire et greffier, l'un des fermiers de l'équivalent à Nîmes, à Roland Servière, laboureur de Caveirac, pour 3 ans, moyennant le prix global de 26 écus sol (20 septembre). — Achat d'une terre au quartier de Polvelières, fait par Fermin Chabaud, seigneur de Polvelières (19 octobre 1594). — Vente faite par Guillaume Ducray, apothicaire, du « hault et dessus de une partie de la place où souloit estre la maison claustralle de

l'église paroissiale de Saint-Etienne du Chemin..... se
 «nouvant..... de la directe seigneurie » d'Étienne de Grille,
 charnier de la cathédrale, recteur de Saint-Étienne
 (6 janvier 1595). — Achat fait par Chrétien Pistorius,
 docteur régent au collège des arts, de 6 quintaux de laine
 «surge » et de 15 salades de bled (11 janvier). — Obligé
 de 300 l. fait par Étienne Georges, ministre de Vauvert,
 représenté par son gendre Antoine Davin, docteur et
 avocat, à Pierre Demontelz, docteur et avocat. C'est le
 prix de six boufs « rebeyres » (23 janvier). — Sous-
 arrentement passé par Pierre Lafont, hôte, à Claude
 Servare, hôte, de la maison et logis où pend pour ensei-
 gne *le Sued*, près la porte de la Couronne et apparte-
 nant au chanoine Barber, moyennant 66 l. de rente (27
 février 1595). — Obligé de 300 l. fait par Guillaume
 Dostely, notaire, à Pierre Villar, docteur en droits (8
 avril 1595). — Testament de Raymond Causadié, teintu-
 rier. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (3 mai 1595). —
 Sous-arrentement de la maison où il y a un moulin à
 olives appartenant à M. Favier, sieur de Formignet, au
 quartier des Carriés (25 mai). — Mariage entre Jacques
 Deyron, docteur et avocat, et Anne Davin (8 août 1595).
 — Quittance de 312 l. pour noble Melchion de Genas,
 seigneur d'Agullias et de Beauvoisin (15 août). — Quit-
 tance de 60 l. faite par Étienne Tinellis, docteur et avocat,
 à François de Lavallée, docteur en médecine (7 septembre
 1595). — Sous-arrentement passé par les rentiers du
 bénéfice de Claronsac à Jean Bezanquet, rentier des
 biens de la dame dudit lieu, des terres labourables de la
 « domo cadure » du lit bénéfice, à l'exclusion des olivet-
 tes (29 septembre). — Obligé de 40 l. fait par Guillaume
 Dostely, notaire, à Rostang Rozel, docteur et avocat (28
 octobre 1595). — Testament d'Étienne George, ministre
 de l'Église réformée de Vauvert. Il lègue 10 écus aux
 pauvres réformés (16 novembre 1595). — Procuration de
 Catherine de Montcaum, veuve de M. de Saint-Alban (11
 décembre 1595). — Quittance de 1000 l. faite par Isaac
 Casson, docteur et avocat, à Madeleine d'Agulhonnet,
 sa femme, et à Pierre Chéron, son frère, grenetier du
 grenier à sel de Nîmes (17 février 1596). — Obligé de 51
 l. pour Chrétien Pistorius, docteur régent au collège
 des arts (21 avril 1596). — Prix-fait d'un « sollier »
 en pièces, fait par Robert Puyan, conseiller au Prési-
 dial, à Jean Cayran, charpentier (13 juin 1596). —
 Testament de Jeanne Bonnet, femme d'Antoine Sudre,
 marchand à Nîmes. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés
 (26 juin). — Remission de décret pour noble Pierre
 de Favier, seigneur de Vestrie (18 octobre 1596).
 Décharge donnée par Marthe de Roux, veuve d'Étienne
 George, quand vivait ministre de Vauvert, à Marie de

George, femme d'Antoine Davin, docteur et avocat. Elle
 déclare avoir été nourrie et entretenue par eux depuis le
 décès de son mari (10 décembre 1596). — Vente faite par
 noble Lucrece d'Aymes, dame de Blauzac, fille de noble
 Robert d'Aymes, femme de noble Jean de Mayran, sei-
 gneur de Vachères en Provence, à Jean Bournet, notaire,
 de leur maison appelée « des Illes », faisant « deux car-
 rès, confrontant la grand rue venant de Tresanrarrye et
 allant au Temple, et une autre rue appelée Sainte
 Augiène... », moyennant le prix de 2700 l. (8 janvier
 1597). — Obligé de 48 l. pour Rostang Duvieux, bour-
 geois (31 janvier). — Obligé de 100 l. fait par Jean
 Ursi, notaire, et Daniel Martin, greffier (17 février
 1597). — Quittance de 1000 l. faite par noble Pierre de
 Mayran, seigneur de Sainte Croix, habitant de Vachè-
 res, comme mari de Polyxène de Rochas, fille de noble
 Lucrece d'Aymes, dame de Blauzac, et de feu noble
 Auzias de Rochas, son premier mari, à Jean Bournet,
 notaire et greffier (21 février). — Échange d'immeubles
 entre Pous Raimond, docteur en droits, seigneur de
 Saint-Theodrit, et un laboureur de Nîmes (20 mars
 1597). — Obligé de 150 l. fait par le capitaine Jean
 Roquette, d'Uzes, homme d'armes de la compagnie
 d'ordonnances de M. de Lesdiguières, à Jacques Viel,
 « hôte du logis où pend pour enseigne l'image de l'*Escu
 de France* », à Uzes (21 mars). — Obligé de 112 l. pour
 noble Nicolas de Calvière, seigneur de Saint Come (24
 mars). — Testament de Zacharie Planchon, apothicaire
 de Marsillargues près Lunel. Il considère « avoir ja
 atteint l'âge de 25 ans, et que, pour mieux s'exercer
 en son estat d'apothicaire, il luy convient aller veoir
 les principales villes de ce royaume d'Italie, des Espa-
 gnes et d'ailleurs, et qu'il luy peult arriver beaucoup
 de périls et dangers sur chemins ». Il lègue 25 l. aux
 pauvres réformés (5 avril 1597). — Bail passé par Pierre
 de Malian, contrôleur pour le Roi au grenier à sel de
 Nîmes, de six pièces de sa maison pres la porte de la
 Madeleine, rue de la Fleur de Lys (23 avril). — Quit-
 tance de 570 l. faite à Chrétien Pistorius, régent au
 collège (26 mai 1597). — Bail « à instruire et norrir »
 passe par Pierre Michel, bourgeois d'Aramon, comme
 tuteur d'Auzas Pansier, de Monttrin, avec Chrétien
 Pistorius, second régent au collège. Il lui confie son
 pupille « pour icelluy norrir et instruire aux bonnes
 lettres, escrire et chiffrer ». La durée du contrat est de
 deux ans, moyennant le prix de 10 l. par mois (19 juin
 1597). — Testament de Claude Jaugin, gantier. Il lègue
 5 l. aux pauvres réformés (11 décembre 1597). — Arren-
 tement passé par Tristan Delacroix, conseiller au Prési-
 dial, représentant son frère Robert Delacroix, prieur de

Sieure, du droit de dime des agneaux et de la laine de la dimerie de Sieure, moyennant 50 l. de rente (3 février 1598). — Quittance de 150 l. pour Arétien Pistorius, régent au collège (18 février). — Obligé de 1000 l. fait par Daniel Laurent, greffier, à André d'Agulhonnet, conseiller au Présidial (5 avril 1598). — Testament de Jeune Destoroffis, femme de Charles Faucon, docteur et avocat. Elle lègue 25 l. aux pauvres réformés (21 avril). — Bail de la taille de Bellegarde (26 mai 1598). — Compromis entre Antoine Blanchard et Antoine Fraissinet, marchands d'Aiguesmortes, au sujet du salin de la Denezelle et du salin de la Lone (25 juin 1598). — Obligé de 75 l. fait à André Rally, régent du collège (13 août 1598). — Achat de six pièces de terre fait par noble Louis de Génas, seigneur de Puechredon (20 août). — Obligé de 202 l. fait à noble Nicolas de Calvière, seigneur de Saint-Côme (18 octobre 1598). — Accord où figure Charles Faucon, docteur et avocat (1^{er} novembre 1598). — Donation à cause de mort faite par Élisabeth d'Airebaudouze, habitant Calvisson, veuve de Guillaume de Freton, à Madeleine d'Airebaudouze, sa sœur, femme de Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit, docteur et avocat (12 novembre). — Arrentement passé par Jean Ursi, notaire, de ses terres de Bouillargues, à mi-fruits (9 décembre 1598). — Quittance de 140 charges de blé faite par Nicolas Boreilly, apothicaire, et consorts, à noble Pierre de Faret, seigneur de Saint-Privat, vice-sénéchal de Beaucaire et Nîmes (22 décembre).

E. 697. (Registre.) — 258 feuillets, papier.

1599-1603. — Notariat de Nîmes. — Jean Guirran. — Rubrique des actes pour 1599. — Quittance de 1200 l. faite par Catherine de Montcalm, veuve du seigneur de Saint-Alban, à Pierre Morgues, greffier des présentations de Nîmes (5 janvier 1599). — Testament de Jean Nogaret, d'Alais, écolier à Nîmes. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés d'Alais (30 janvier). — Quittance de 600 l. faite par Jean Lyon, ministre à Lussan, à André Rally, son beau-père, régent du collège, pour la dot de Marie de Rahy, sa femme (17 février 1599). — Obligé de 1215 l. fait à Pierre Favier, seigneur de Fourniguet (27 avril 1599). — Testament de Jean Chaulet, greffier. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (30 juin 1599). — Prix-fait baillé par le capitaine Roland Beynier pour des réparations à sa maison de « la grande rue de S^t Marc, au devant et viz à viz du collège » (1^{er} juillet 1599). — Obligé de 70 l. fait par Marguerite de la Faugière, habitant Dions, veuve de noble Jean d'Ardoin, à André Rally, régent du collège (6 août

1599). — Rubrique pour l'année 1600. — Quittance faite par Blaise Roux, clerc de Saint-Antoine en Viennois, comme procureur de frères François, commandeur général de Troyes en Champagne, jadis commandeur de Saint-Antoine de Nîmes, et Louis Gay, commandeur moderne de ladite commanderie, à Tristan Delacroix, conseiller au Présidial, de 70 l. pour l'albergue annuelle de l'incôlation à lui consentie des terres de cette commanderie (4 janvier 1600). — Obligé de 180 l. pour Bernard Thomas, ministre de Bagnols (12 février 1600). Testament de Gabrielle de Vaux, dame de Lussan, femme de noble Claude de Fontanes, sieur de Prost et de Chomeys en Vivarais. Elle lègue 30 l. aux pauvres réformés (19 février). — Procuracion donnée par Rose de Faucon, veuve de Jacques Rozel, docteur et avocat, fille et héritière de feu Catherine de Montcalm, à Pierre Rozel, docteur et avocat, son fils, pour recouvrer de M. Grangier, receveur particulier du diocèse de Viviers, 500 écus. Il lui doit cette somme pour reste de 1000 écus à elle accordée par l'assemblée générale du Vivarais tenue à Privas en juillet dernier. Catherine est veuve de M. de Saint-Alban (11 mars 1600). — Bail des tailles de Bellegarde (25 avril 1600). — Obligé de 50 l. fait par Nicolas Fazandier, écuyer, à Paul Clillaec secrétaire de la Chambre du Roi, habitant Nîmes (29 avril). — Quittance de 300 l. faite par Jacques de Lageret, docteur et avocat, mari de Jeanne de Plantavit, à Jacques de Plantavit, seigneur de la Bastide, habitant Saint-Étienne de Valfrancesque, son beau-père (15 août 1600). — Arrentement passé par Jacques Deyron, docteur et avocat, à Saturnette de Finor, d'un logement de la maison de la rue de la Lombarderie, moyennant 75 l. de reute (4 septembre 1600). — Obligé de 300 l. fait par noble Antoine Despierres, seigneur de Billiot, habitant Suzet, à André d'Agulhonnet, conseiller au Présidial (5 septembre). — Arrentement passé par Bernardine d'Airebaudouze, veuve de Claude de Favier, lieutenant particulier en la sénéchaussée, à Tristan Delacroix, conseiller au Présidial, du devois de l'Évêque, au terroir de Milhan, moyennant 30 l. de rente (7 septembre). — Quittance faite par A. d'Agulhonnet, régent du collège, à Pierre de Tardieu, sieur de Séjès et du Pradel, habitant Marvejols en Gevaudan, représenté par Pascal Pallan, « hoste du logis où pand pour enseigne l'image de *Tormagne* » (Tour Magne), de 18 l. 5 s. (5 octobre 1600). — Association entre Barthélemy Jouin, greffier de la cour ordinaire de Nîmes, rentier du chapitre de Montpellier pour les bénéfices et prieurés de Meynes et de Clausonnette au prix de 1000 l. par an, et le greffier Jacques Labric, en vue de l'exploitation desdits bénéfices

(6 novembre 1600). — Promesse réciproque entre Michel Chevalier, chanoine de la collégiale de Saint-Gilles, et François Ménard, notaire de Nîmes. Celui-ci consent à prendre en pension chez lui et à initier à son métier un frère du chanoine, Guillaume Chevalier (23 novembre). — Obligé de 60 l. pour Jean Lyon, ministre des Vans, représenté par André Rally, régent au collège (5 février 1601). — Compromis entre les hoirs de Jean de Besse-rier, conseiller au Présidial, et Diane d'Albenas, dame de Montpezat (3 mars 1601). — Quittance de 100 l. faite par Bernard Thomas, ministre de Bagnols, mari d'Anne de Rally, à son beau-père André Rally, régent du collège, payant par les mains de Jacques Rally, son fils, ministre de Saint-Geniès, en déduction des 400 l. du reste de la dot constituée à Anne (15 mars). — Quittance de 300 l. faite par Jacques de Lageret, docteur et avocat, mari de Jeanne de Plantavit, à son beau-père Jacques de Plantavit, seigneur de la Bastide, en déduction de la dot de sa femme (15 mars). — Obligé de 1500 l. fait par les consuls de Nîmes à noble Pierre de Favier, sieur de Vestric (20 avril 1601). — Obligé de 1200 l. fait par les consuls de Nîmes à Jean de Langlade, docteur et avocat (20 avril). — Rémission faite aux consuls de Bellegarde d'un décret concernant le tiers d'un moulin (6 juillet 1601). — Mariage entre Pierre Morgues, greffier des présentations de la sénéchaussée, viguier d'Aubais et du Cailar, et Judith de Tiran, demeurant à Aubais (1^{er} août 1601). — Testament de Marguerite Boudet, femme de Jean Bosquier, docteur et avocat. Elle lègue 50 l. aux pauvres réformés (31 octobre 1601). — Testament de Marguerite Roudil, femme de Pierre Messe, marchand. « Depuis deux ou trois ans en ça elle est journellement molestée par led. Pierre Messe, son mary, de fere testament et dispozer de ses biens à son proffit ; et à faulte de ce qu'elle ne l'auroict vouleu fere, auroict esté, le 20^e de ce moys, battue et tourmentée par sond. mary, en telle sorte qu'elle auroict esté constrainte, de peur d'estre tuée, s'eufuir, quicter sond. mary, et abandonner ses enfans, à son grand regret et de-plaisir ». Elle est « indispozée de son corps des susd. battures... et pour icelles est gizante au liet ». Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés. Elle lègue à son mari 200 écus qu'il a reçus d'elle et lui a reconnus (22 novembre 1601). — Prix-fait baillé par Chrétien Pistorius, régent du collège, pour bâtir un petit mas dans sa terre du quartier du Roure (2 janvier 1602). — Quittance de 3300 l. faite par les consuls de Nîmes à Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, viguier de Nîmes, qui avait déposé de l'argent entre les mains de Jacques Baudan, sieur de Vestric, et offert, lors de sa réception

à la chambre du conseil du sénéchal, d'employer « iceulx deniers... au payement, tant du premier cartier des tailles... dues à M. Philibert Bon, recepveur, que aux reparations et redressement de la brèche des murailles... près la tour Vinatière » (16 février 1602). — Obligé de 2661 l. fait par Pierre de Calvière, viguier de Nîmes, à Daniel de Calvière, juge eriminal en la sénéchaussée (18 février). — Achat fait par Jean Ursi, notaire, d'une terre à Bouillargues (9 mars 1602). — Bail en paiement pour Pierre Rossel le vieux, notaire (6 mai 1602). — Cession faite par Chrétien Pistorius, régent du collège, et sa femme Jeanne de Moynier, à Jean Moynier, ministre de Nîmes, père de Jeanne, de deux legs faits à celle-ci par Pierre Béroard, seigneur du Roure, quand vivait son fiancé, et par Antoine Moulin, son oncle maternel (31 mai). — Obligé de 80 l. pour Jean Lyon, ministre des Vans, représenté par son beau-père André Rally, régent du collège (7 septembre 1602). — Donation faite par Lucrèce d'Aymes, femme de noble Jean de Meyran, sieur de Vachères, à noble Denis de Rochas, sieur d'Eyglun, fils qu'elle a eu de son premier mari noble Elzias de Rochas (8 octobre 1602). — Quittance de 200 écus faite par Lucrèce d'Aymes, dame de Blauzac, femme de noble Jean de Meyran, à Jean Bournet, notaire, pour reste du prix de vente de sa maison de Nîmes (9 octobre). — Obligé de 100 l. fait par noble Antoine de Faucon, sieur de Ladevèze, à André Rally, régent du collège (17 octobre). — Procuration donnée par Chrétien Pistorius, régent du collège, au capitaine Pierre Garcin, habitant de Seynes en Provence, pour continuer la poursuite de Chrétien, en la cour ordinaire de Moustiers, contre noble Louis Pena, « pour raison de la paction et fornitures faites à Lazarin Pena, frère dud. Loys » (4 novembre 1602). — Obligé de 41 l. fait par Paul Chillac, secrétaire de la chambre du Roi, à Jean Moynier, ministre de Nîmes (15 novembre). — Obligé de 600 l. fait par noble Jacques de Plantavit, docteur en droits, seigneur de la Bastide, habitant Saint Étienne, à Jean Moynier, ministre de Nîmes (18 février 1603). — Achat fait par Suzanne Deville, veuve de Jean Vigier, lieutenant de prévôt, de trois terres au quartier des *Muralhes Vieches* (17 mars 1603). — Arrentement passé par Esther de Barrière, veuve de Paul l'Albenas, docteur en droits, lieutenant clerc de viguier, de ses biens de Vestric et de Saint-Pastour (15 novembre 1603). — Promesse faite par Pierre Tournier, contrôleur du domaine, à Louise de Boileau, fille de noble Jean de Boileau, seigneur de Castelnau, sa future épouse, de « sa vie, nourriture et entretenement... tant qu'elle demeurera en viduité ». Si elle ne peut demeurer avec

l'héritier de son tuteur époux, elle aura 100 l. de pension (12 décembre 1603). — Obligé de 60 l. fait par Barthélemy Castillon, « hoste du logis où pand pour enseigne *la Roumaine* », pour achat d'un cheval (19 décembre).

E. 698. (Registre.) — 265 feuillets, papier.

1604-1607. — Notariat de Nîmes. — Jean Guiran. — Rubrique des actes. — Accord entre Jean de Fabrique, docteur et avocat, et Pierre Morgues, greffier des présentations, et consort (26 mars 1604). — Bail des tailles de Saint-Gervasy (9 avril 1604). — Quittance des intérêts de 2100 l. faite par Jacques de Lageret, docteur et avocat, mari de Jeanne de Plantavit, à son beau-père Jacques de Plantavit, sieur de la Bastide (10 avril). — Obligé de 154 l. fait par noble Guillaume d'Amalric, seigneur de Massillargues-lez-Anduze (21 avril). — Arrentement passé par Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, viguier de Nîmes, de son moulin à eau, avec pré joignant, sis à Saint-Césaire de Gauzignan (28 mai 1604). — Arrentement passé par Antoine Davin, docteur et avocat, de son mas de Bellegarde (27 juillet). — Procuration donnée par Marc de Calvière, conseiller au parlement de Toulouse, à son frère Pierre de Calvière, viguier de Nîmes, pour recouvrer 2500 l. de Pierre de Malian, contrôleur au grenier à sel de Nîmes (5 novembre 1604). — Rémission faite par noble Jean de Calvière, écuyer, à sa sœur Suzanne de Calvière, veuve Delacroix, d'une créance de 4000 l. sur noble Pierre de Robert, de Caveirac (5 novembre). — Bail en paiement consenti par Paul Chillac, secrétaire de la chambre du Roi, à Céphas d'Albenas, trésorier du domaine (8 janvier 1605). — Testament de Laurent Salveton, marchand. Il lègue 2 écus aux pauvres réformés (31 mai 1605). — Testament de Jeanne Destoroffis, femme de Charles Faucon, docteur et avocat. Elle lègue 50 l. aux pauvres réformés (1^{er} juin 1605). — Vente faite par Claude Comte, veuve de noble Jacques d'Albenas, seigneur de Gajan, à Gabrielle de Vault, dame de Prost, d'une maison avec jardin et parran joignants, sise à Gajan, pour le prix de 200 l. (9 juin). — Procuration donnée par Chrétien Pistorius, régent du collège, à Chrétien Siveyrac, son filleul, praticien, pour recouvrer 21 écus de Louis André, notaire à Meyrueis, au sujet de la pension de son fils Pierre André, écolier (2 juillet 1605). — Achat par Élie Tinellis, docteur et avocat, de trois terres à la Calmette (28 juillet). — Quittance de 25 l. pour Jacques Gardiol, dit Borie, « hoste du logis où pand pour enseigne l'image du *Pont du Guard*, aux faux-bourgs S' Anthoine » (19 août 1605). — Quittance de

33 l. faite par Élie Tinellis, docteur et avocat, mari de Jeanne de Fabrique, à Paul Nicolas, docteur en droits, juge de la baronnie de Calvisson, tuteur de Louise de Fabrique fille de feu Jean de Fabrique, conseiller au Présidial. C'est la valeur d'une petite chaîne d'or léguée par ce dernier (19 septembre 1605). — Arrentement passé par André Rally, maître d'écoles, au menuisier Charles Cheval, d'un logement dans sa maison près les puits de la Curaterie (2 octobre 1605). — Obligé de 123 l. fait par Antoine Cruvelier, poissonnier de Nîmes, à François Pujol, hôte de Maletaverne près Russau (6 février 1606). — Achat fait à Élie Tinellis, docteur et avocat, par Claude Pradier, habitant Marguerites, lieutenant de viguier du baron de Calvisson pour les lieux de l'Agarno, Luc et Colores, d'un petit hermes du quartier de la Peyssine (2 juillet 1606). — Donation faite par Andrive Gabourd, veuve de noble Jean Bernardy, d'Alais, à sa fille noble Gillette Bernardy (16 juillet). — Bail passé par Pierre Forene, laboureur de Montfrin, avec le capitaine Jean Reynaud, de Nîmes. Celui-ci s'engage à « l'orrir » Jeanne Berguet, pupille de Forene, tant saine que malade (8 septembre 1606). — Procuration de noble François Reymond, habitant Valabrègne (24 octobre 1606). — Achat par Élie Tinellis, docteur et avocat, d'une petite terre située « dans le fossé et dougue qui souloit estre à l'entour du fort » ou enceinte de la Calmette (5 février 1607). — Quittance de lods faite par François Vergier, chanoine de la collégiale de Saint-Gilles, comme syndic de son chapitre, à Jacques Deyron, docteur et avocat de Nîmes, au sujet de la métairie de Salavès, de la directe d'Estagel, au terroir de Saint-Gilles (8 février). — Quittance de 200 l. faite par Élie Tinellis, docteur et avocat, à Jacques Gardiol, hôte du logis du *Pont du Gard* (7 mars 1607). — Obligé de 321 l. fait par noble Jacques Sabatier, sieur de la Roquette, habitant Saint-Étienne de Valfrancesque, à Jean Moynier, ministre de Nîmes (8 mars). — Reconnaissance féodale pour Louis Trimond, docteur et avocat, recteur de la rectorie de Saint-Étienne d'Anduze, au sujet d'une terre à Lézan (12 juin 1607). — Testament de Jean Dumas, baile de Massillargues près Anduze. Il lègue 6 l. aux pauvres réformés de Massillargues et 3 l. à ceux d'Anduze (23 juin). — Prix-tait pour une presse de tondeur de draps (8 juillet 1607). — Quittance de 15⁰⁰ l. faite par Jacques Bermond, marchand de la compagnie de Jean Olivier, de Toulouse, à Madeleine d'Arnoux, veuve de noble Guillaume de Boscat, sieur de Nozières, de Beaucaire (26 juillet). — Obligé de 60 l. fait par Bernardin Fillie, écolier, de Dauphiné, à Chrétien Pistorius, régent de la seconde classe du collège, pour sa pension de cinq

mois chez Pistorius (27 juillet). — Quittance de 55 l. pour Paul d'Ardoin écuyer, d'Aubarne (15 août 1607). — Achat par Pierre Robert, écuyer de Nîmes, de 1400 quarterées de marais à Saint-Laurent-d'Aigouze, moyennant 400 l. (17 août). — Accord où figure Laurent Bournier, ministre d'Uzès (12 décembre 1607). — Quittance de 133 l. faite par noble frère Jean de Rodulfe-Beauneser, chevalier de Saint Jean de Jérusalem, commandeur de Moliau habitant Manosque, comme procureur de noble François de Rodulfe, sieur de Beauneser, son frère, à Rose de Faucon, veuve de Jacques Rozel, docteur et avocat, fille de Catherine de Montcalm, dame de Saint-Alban (29 décembre).

E. 699. (Registre.) — 772 feuillets, papier.

1608-1611. — Notariat de Nîmes. — Jean Guirran. — Rubrique des actes. — Obligé de 135 l. fait par Madeleine d'Arnoux, veuve de noble Guillaume de Boscat, sieur de Nozières, habitant Beaucaire, à Pierre Martaud, bourgeois de Beaucaire. C'est le montant de la « nourriture de bouche qu'il a faite ou fairo cy après à Jeane Bouscade », fille de Madeleine, de la Toussaint de 1606 au 31 janvier courant soit 15 mois (18 janvier 1608). — Arrentement passe par Charles Faucon, docteur et avocat, à Élie Serode, marchand revendeur d'Aubenas, de son domaine d'Aubenas (23 janvier). — Accord entre noble Jacques de Barjac, seigneur de Bouquet, et noble Pierre de Calvière seigneur de Saint-Césaire, au sujet de la censive de la metairie de Manoguier, et du mas de Colobrinès (23 février 1608). — Procuration donnée par Suzanne de Calvière, veuve Delacroix, à Alexandre Leuon, baile de Saint-Césaire de Gauzignan, pour recouvrer 162 l. de noble Jean d'Azémar, de Saint-Maurice de Casesvieilles (23 février). — Quittance de 600 l. faite par Jean de Bosquet, abbé commandataire de l'abbaye de Franquevaux, demeurant à Nîmes, au capitaine Jean Sollet, pour la rente de l'abbaye en 1605. Le rentier a payé 460 l. à Dom André Prades, prieur de l'abbaye pour le service fait ; ar lui et son compagnon religieux, 41 l. à M. de Lacoste, receveur des décimes du clergé pour reste des décimes de 1605, et le surplus, soit 99 l., à l'abbé lui-même (14 avril 1608). — Décharge d'un dépôt de 6900 l. donnée par noble Pierre de Calvière sieur de Saint-Césaire, à noble Charles de Landan, sieur de Vestric. Ce dépôt appartenait à la communauté de Nîmes et représentait la finance de l'office de viguier de Nîmes. La ville avait payé pour M. de Saint-Césaire cette somme au Roi (2 mai 1608). — Arrentement passé par Jean de Langlade,

docteur et avocat, de ses terres de Nîmes, sauf deux terres près la fontaine de Bouillargues, à mi-fruits (27 mai). — Décharge de séquestration d'un mulet donnée à Vincent Guiran, hôte (27 mai). — Obligé de 752 l. fait par Alexandre Lieuron, baile de Saint-Césaire de Gauzignan, à noble Jean de Calvière sieur de Manoguier (14 juin 1608). — Arrentement passé par Bernard Guiran, bourgeois, comme l'un des créanciers de feu François Traucat, jardinier de Nîmes, au profit de ces créanciers, à Pierre Gardiol, dit Borie, fils de Jacques Gardiol, hôte, de la maison et logis « qui estoit dud. feu Trauquat, où pend pour enseigne l'image de l'Arbaleste, seituée hors la ville et près des murs d'icelle et de la tour Vina-tière », moyennant 70 l. de rente (27 juillet 1608). — Accord entre Raimond de Galepin, docteur et avocat, et noble Pierre de Janier, seigneur de la Roche et de Saint-Angel (4 août 1608). — Testament de Pascal Gorgas, baile de Saint-Bauzély. Il lègue 3 émines de blé aux pauvres réformés (16 août). — Quittance de 117 l. faite par Jacques d'Agulbonnet, bourgeois, à Antoine de Mirman, lieutenant de juge à la cour des Conventions royaux (25 septembre 1608). — Arrentement passé par Jean de Parades, docteur et avocat, de son mas de la Berbène (10 octobre 1608). — Vente faite par noble Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, viguier de Nîmes, à Barthélemy Molières, « hoste du logis où pend l'image des *Trois Mores* », de l'usufruit d'un pré dépendant du mas de la Rochelle, appartenant à noble Robert de Pavée, sieur de Servas. Le bail est de 2 ans, moyennant le prix global de 216 l. et de 6 charges de loin (18 octobre). — Obligé de 111 l. fait par Barthélemy Molières, hôte des *Trois Mores*, à noble Jean de Calvière, sieur de Manoguier (18 octobre). — Arrentement passé par Isaac Cheiron, docteur en droits, principal au collège, d'une petite maison située dans la « traverse appelée de M. de Clayran » (24 octobre). — Sous-arrentement passé par Claude Salveton, praticien de Nîmes, à Daniel Bolet, greffier de Sommière, du greffe royal de Sommière, avec droit d'encan et autres dépendances, à lui affermé par Céphas d'Albenas, ci-devant trésorier, comme procureur de Philippe de Colanges (1), secrétaire du Roi et de ses finances, lequel représentait Jean Goday, bourgeois de Paris, « qui a contracté avec Sa Majesté pour le rachept et réunion des greffes, places de clercz et petit sceau y annexés des provinces de Languedoc et Provence ». Le prix est de 500 l. de rente (13 décembre 1608). — Sous-arrentement passé par les fermiers de l'équivalent de la sénéchaussée, à Antoine Morier, mar-

(1) Tuteur de Marie de Rabutin, future marquise de Sévigné.

chand de Beaucaire, des droits de l'équivalent de la vignerie de Beaucaire, moyennant 3000 l. de rente (15 décembre 1608). — Sous-arrentement passé à Pierre Huc, notaire d'Aiguesvives, des droits de l'équivalent d'Aiguesvives et de Mus, moyennant 120 l. de rente (15 décembre). — Sous arrentement passé à Jean Valette, praticien de Nîmes, des droits de l'équivalent de Saint-Gilles, moyennant 420 l. de rente (15 décembre). — Sous-arrentement passé à Jean Lermite, marchand drapier de Nîmes, des droits de l'équivalent de la table de Bezouze, composée des lieux de Bezouze, Saint-Gervasy, Cabrières et Lédénon, moyennant 250 l. de rente (17 décembre). — Sous-arrentement passé par Antoine Fauquier, bourgeois de Nîmes, fermier principal de l'équivalent de la sénéchaussée, et ses associés, à noble Pierre de Causse, seigneur de Madas, habitant Sumène, des droits de l'équivalent de la vignerie du Vigan, moyennant 250 l. de rente (3 janvier 1609). — Sous-arrentement passé à Jean Conte, marchand de Sommière, des droits de l'équivalent de Sommière, Aimagues, Marsillargues et leurs vigneries, y compris Galargues, moyennant 2700 l. de rente (9 janvier). — Arrentement passé par Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, vignier de Nîmes, de sa métairie du terroir de Fourques appelée le Mas-Blanc, à mi fruits (23 janvier). — Association entre Pierre Salveton, marchand, Guillaume Eschaubard, cardeur, et Jacques Portal, tuilier de Ners, pour créer une tuilerie et un four à chaux à Nîmes (2 mars 1609). — Sous-arrentement passé à Élie Puechredon, bourgeois d'Anduze, des droits de l'équivalent de la vignerie d'Anduze, sauf les tables de Saint-Jean de Gardonnenque et de Saint-Pierre de Lasalle, moyennant 1900 l. de rente (17 mars). — Arrentement passé par Géphas d'Albénas, trésorier du domaine, à Pierre Salveton et consorts, d'un immeuble pour l'établissement de leur tuilerie et de leur four à chaux, au faubourg des Jacobins, près le fossé de la ville, le Moulin-Neuf et la porte de la Bouquerie, moyennant 52 l. de rente (30 mars). — Sous arrentement passé à Jean Rebotier, marchand boucher de Saint-Jean de Gardonnenque, des droits de l'équivalent dudit lieu, moyennant 40 l. de rente (18 avril 1609). — Obligé de 1000 l. fait par Pierre Combier, lieutenant des visiteurs généraux des gabelles de Languedoc, en résidence à Uzès, à noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint Césaire (18 avril). — Bail passé par Pierre de Calvière, ci-devant vignier et clavaire du Roi à Nîmes, à Jean Ginhoux, greffier du bureau du domaine en la sénéchaussée, pour le recouvrement des censives arriérées des années 1602 à 1606, pendant lesquelles le bailleur a exercé l'office de vignier,

cédé depuis à noble Baudan sieur de Vestric. Ces censives de la claverie du vignier sont « mentionnées en ung roolle que d'antienne le d. s^r vignier est chargé d'exiger, pour employer les deniers au payement de l'exécuteur de la haute justice, torches du guet et autres choses ». Ginhoux retiendra pour son salaire le quart des sommes recouvrées (15 mai 1609). — Accord entre noble Jérôme de Comans, seigneur de Villars et du Tartre, maître d'hôtel ordinaire du Roi, représentant la compagnie établie par le Roi « pour l'escolement des marez et autres eaux croissantes ez terres de ce royaume », et Pierre Dumas, bourgeois de Nîmes, entrepreneur du dessèchement des marais appartenant à l'abbé de Psamodi dans le terroir de Saint Laurent d'Agouze (30 mai). — Obligation de payer, en septembre prochain, 3600 l. à Arnaud Guiran, bourgeois de Nîmes. Cet engagement est pris par le capitaine Jean Meynier et le notaire Antoine Ferrand, comme procureurs de messire Pierre de Valernod, évêque de Nîmes. La procuration de l'évêque, passée à Lyon le 26 mai 1609, au logis de Charles Colaud, par le notaire Pierre Combet, et scellée du sceau de Pierre Sèze, lieutenant général au présidial de Lyon, est transcrite à l'acte. Guiran avait fait délivrer à Lyon, à l'évêque la somme qu'on s'engage à lui rembourser (31 mai). — Sous-arrentement passé par Claude Salveton, greffier au sénéchal, à Antoine de Grandpierre, greffier d'Annonay en Vivarais, de la place de maître-clerc du greffe royal d'Annonay, moyennant 500 l. de rente. Le notaire écrit « Nouay » (11 juin 1609). — Arrentement passé par Marie de Rally, veuve de Jean Lyon, ministre de Nîmes, au nom de son père André Rally (30 juin). — Vente faite par Jacques Deyron, docteur et avocat, à Esther de Mazaudier, femme d'Isaac Cheiron, docteur en droits, principal du collège, d'une olivette au quartier de la Clause (10 juillet 1609). — Arrentement passé par le capitaine Jean Ducamp au capitaine Marcelin Blanchier, « hoste du logis où pend pour enseigne l'image de *la Coupe* », habitant Uzès, de deux terres et d'une olivette à Uzès (14 août 1609). — Sous arrentement passé à Guillaume Guiraud du droit de l'équivalent, à Nîmes, « de la revenderie et poissonnerie tant sulletment, sans en ce comprendre la chair fraîche », moyennant 880 l. de rente (28 août). — Obligé de 100 l. pour Pierre Journet, chanoine de la cathédrale (1 septembre 1609). — Sous-arrentement passé à Jean Barbier, chanoine de la cathédrale, d'un logement chez André Rally, moyennant 36 l. de rente (16 septembre). — Arrentement passé par Nicolas Fazansier, écuyer, à Antoine d'Agulhonnet, écuyer, de sa propriété de Parignargues, moyennant

27 l. de rente (2 novembre 1609). — Association entre Samuel Julian, carrier, « trasseur de pierres », avec Pierre Salveton et consort, pour l'exploitation d'une carrière ou peyrière découverte par Jullian, et de celles qu'il pourra découvrir (9 janvier 1610). — Accord entre Françoise de Carles, dame de Caveirac, sœur de feu noble Henri de Carles, seigneur de Caveirac, et noble Bernardin Duranc, sieur de Vibrac, au sujet des comptes de la tutelle des enfants de Jean de Carles (25 janvier). — Bail « à faire bezogne de teullière et à fourre à chaux » passé par Pierre Salveton et consorts avec Pierre Vigne et Jean Martin, tuilliers de Gènerac. Ces tuilliers seront tenus « de trevalher continuellement, sans chomer », à la tuilerie de Salveton, au faubourg des Jacobins (1^{er} février 1610). — Obligé de 100 l. pour Bernard Thomas, ministre de Clarensac (9 février). — Obligé de 900 l. fait par frère André de Serres, camérier et syndie de l'abbaye de Saint-Ruf près Valence, à Arnaud Guiran, bourgeois de Nîmes. Le chapitre emprunte pour payer les religieux qui font le service divin à Valence. Il n'a pu les payer « parce que le principal revenu a esté despenlu en procès et autres grandz affaires », notamment avec l'abbé de Saint-Ruf (13 mars 1610). — Quittance de 317 l. faite par Vincent Clausel, receveur de la cour des Aides à Montpellier, à Jeanne de Clausel, veuve de Paul de Bonnail, lieutenant du juge royal et des Conventions royaux (13 mars). — Décharge donnée par Jean Béringuier, consul clavaire de Saint-Gilles, à Jean Dumas, bourgeois de Nîmes, de trois livres de tailles de Saint-Gilles (22 mars). — Quittance de 33 l. faite à Étienne Dulau, maître des postes pour le Roi à Nîmes (3 avril 1610). — Obligé de 50 l. fait par Jean Guitard, baile de Garons, à Esther de Barrière, dame de Vestrie veuve de Paul d'Albenas, lieutenant de viguier de Nîmes (20 avril). — Arrentement passé par Jean de Parades, docteur et avocat, à Étienne Dulau, maître des postes pour le Roi, de sa maison et logis hors la porte de la Couronne, « auquel logis pend pour enseigne l'image [de] *Saint-Jacques*, ensemble l'estable et escuyerie qu'est dans l'encloz dud. logis », moyennant 50 l. de rente (30 avril). — « Affret » passé par Pierre Fontanieu, marchand, comme fermier des droits du souquet de Nîmes, pour lui et ses associés, à Jean Martin, « hoste, demeurant à la crotte du sr de Moussac, près la porte de la Couronne » du droit « de vendre et débiter vin au detail, et à pot et pinte, à lad. crotte » (30 avril). — Quittance de 48 l. pour les consuls de Cabrières (21 mai 1610). — Prix-fait baillé par Antoine Charrier, cordier, et Simon Mariage, chirurgien, à Guillaume Cartier, chaudronnier, pour « deux

veisseaux appellés *reffregiratoires*, de cuyvre », moyennant 17 s. la livre de cuivre et 3 s. la livre de fer (28 mai). — Cession faite par Isabeau Bertrand, veuve de Jean Janin, régent au collège de Nîmes, natif d'Arles, à son fils Guillaume Janin, brodeur, de ses droits comme cohéritière par moitié de son mari, moyennant 50 ^o/_o. Feu Jean « n'auroit eu moyen, à cause des guerres civiles qui ont longtemps régné en ce royaume, contagions de pestes et autres empechemans, de poursuivre et obtenir jugement des droictz et actions qu'il avoit à prendre sur les biens et héritage de ses feuz père et mère, usurpés et occuppez par ses frères et les leurs ». Sa veuve « n'auroit de mesmes eu nul moyen d'en faire aussi lad. poursuite, à cause de plusieurs affaires que led. feu Janin... luy auroit laissé sur ses bras, mesmes plusieurs enfans en bas aage, que pour les norrir et entretenir, mestre d'estat et marier les filles, elle auroit consumé tous ses moyens » (13 juin 1610). — Procuration donnée par Jacques Térond, bourgeois de Montpelher, à son neveu Pierre Térond, théologien (15 juin). — Testament d'Anne Trenquier, femme de Jean Amblard, postillon de Sernhac. Elle lègue 20 s. aux pauvres réformés (4 août 1610). — Obligé de 100 l. pour Bernard Thomas, ministre de Clarensac (8 août). — Procuration donnée par Jean Chalas, docteur et avocat de Nîmes, à Bertrand Blisson, marchand de Barjac, et consort, de recouvrer 1000 l. de Jacques de Grimoard, comte du Roure, qui s'est chargé de les payer pour feu noble Jacques de Barjac, sieur de Bouquet, à feu Antoine Chalas, père du constituant (23 août). — Quittance de 170 l. faite par André Delavie, jadis régent de sixième au collège, aux consuls de Nîmes, représentés par Jean Fazandier, docteur et avocat, commis à la recette des deniers du collège. C'est le montant de ses gages pour l'année 1609. Il reçoit en outre 3 l. 13 s. pour les dépens « ensuivis contre lesd. s^{re} consulz, à faute de payement » (9 octobre 1610). — Codicille de Gabrielle de Vaulx, dame de Lussan (6 novembre 1610). — Obligé de 300 l. fait par Jean Barry, laboureur, comme consul de Vauvert pendant l'année expirée le dimanche précédent, à noble Jean de Calvière, seigneur de Manoguier. Cet argent servira aux frais de l'exécution de l'arrêt du parlement de Toulouse obtenu par la communauté contre le grand prieur de Saint-Gilles au sujet de la Sylve Godesque (10 novembre). — Prix-fait baillé par Jean de Langlade, docteur et avocat, pour « certaine besongnerie » à faire à sa métairie de Sieure (5 décembre 1610). — « Affret » passé par Antoine Roin, co-fermier des droits de l'équivalent de Beauvoisin et de Gènerac, à André Aldit, qui aura permission « de vandre et destitter vin

en détail et à pot à pinte, et tenir table et assiette de beuveur » à Générac, moyennant 9 l. 10 s. de rente (7 décembre). — Obligé de 300 l. fait par noble Antoine Deleuze, sieur de Saint-Christol, habitant du Collet-de-Dèze, à Arnaud Guiran, bourgeois de Nîmes (13 décembre). — Quittance de 300 l. faite par Charles Rocho, praticien, rentier du prieuré de Saint-André de Majencoules, à noble Guillaume de Sauzet, sieur du Maillet, et consort, ses sous-rentiers (4 février 1611). — Vente faite par Pierre Salveton, marchand, à Étienne Dulau, chevaucheur et maître des postes pour le Roi, d'une terre au quartier de Pondres (4 février). — Lods fait par noble Jean de Calvière, seigneur de Manoguier, comme procureur de Marc de Calvière, conseiller au parlement de Toulouse, abbé de Psalmodi, à Alexandre Lieuron, baile de Saint-Césaire de Gauzignan, au sujet d'une terre ou palus de 600 quarterées sise à Saint-Laurent d'Aigouze, quartier de la Palusette (7 février). — Affret passé par Jean Lhermite, chevaucheur et maître des postes à Nîmes, fermier des droits de l'équivalent de Bezouze, à Jean Bras, cordonnier et hôte, qui aura permission « de vendre et débiter vin en détail et à pot et pinte, et tenir table et assiette de beuveur, et vendre et débiter de la chair et poisson sallié, pour la provision sullement de son logis, et à ceulx que y mangeront lad. chair et poisson, et ce en la maison et logis où pend à présent l'enseigne de l'image de la Couronne », à Bezouze, moyennant 14 l. par quartier (ou trimestre) (17 février). — Acte de sommation pour noble Jean de Bousquet, seigneur des Prats (25 février). — Sous-arrentement passé par François Vidal, laboureur de Redessan, à Jean Martin, marchand de Nîmes, des droits de l'équivalent dans deux logis de Curebousot et quatre logis de Redessan, dont les tenanciers sont nommés à l'acte. Le bail est de 18 mois, moyennant le prix global de 168 l. (1^{er} avril 1611). — Quittance de 65 l. faite par Jean Vidal, maçon, natif de Dieusses, à Arnaud Guiran, bourgeois, pour un mur à pierres sèches fait au jardin de celui-ci, hors les murs de Nîmes, près la Canau, le long du grand chemin allant de la tour Vinaillère au chemin de Montpellier. Ce mur remplace « autre murallie antique que y estoit, faite de pierre essuite et sans mortier, une pierre sur l'autre, toute ruineuse, mal dressée et façonnée, tumbée en plusieurs partz, et qui ne se pouvoit plus contenir, car la rive et terre dud. jardin la escravassoit. La poussière que faisoient les charretes, chevaulx et tous autre baistal gros et menu, et les gens à pied mesmes, lorsqu'il faisoit vent, surhaussoit (passait par-dessus) lad. murallie et se gettoit dans led. jardin, y gastoit la fleur des arbres

et la forme de l'ortollice (légumes), sy que difficilement treuvoit-on de rentiers. . . . » (15 avril). — Obligé de 1500 l. fait par Jérémio de Reynaud, conseiller au Présidial, à Isaac Cheiron, docteur et avocat, principal au collège (30 mai 1611). — Obligé de 150 l. fait par noble Jean d'Albenas, sieur de Gajans, à Isaac Cheiron (2 juin 1611). — Vente faite par noble Jean de Calvière, sieur de Manoguier, au nom de son frère Marc de Calvière, conseiller au parlement de Toulouse, abbé de Psalmodi, à Pierre Dumas, bourgeois de Nîmes, et consorts, de tout le sel provenant des salins de l'abbé à Peccais pendant les années 1609 et 1610, moyennant 12000 l. (3 juin). — Contre-obligation faite par Suzanne de Langlois, veuve du seigneur de Clarensac, pour 300 l., à Arnaud Guiran (1^{er} août 1611). — Arrentement passé par Jacques Gourgas, bourgeois, à Françoise de Vabres, dame de la Calmette, de 4 pièces de sa maison de la rue de la Rosarié, confrontant du nord le canal de la Fontaine dit l'Agau, moyennant 42 l. de rente (10 août). — Bail en paiement pour Esther de Barrière, dame de Vestric, veuve de Paul d'Albenas, lieutenant de viguier (17 août). — Obligé de 450 l. fait par Pierre Rossel, notaire, à David Aucet, régent du collège (13 septembre 1611). — Acte de désaveu fait par Catherine Béchard, native de Saint-Bénézet. « Demeurant elle pour chambrière. . . . avec M^r M^e Thimothée Chilliac, docteur et avocat, peu de jours après qu'elle feust entrée » à son service, « auroit esté par luy pratiquée et corrompue à malverser avec luy, et de ses œuvres l'auroit rendue ensainte ». Dans cette situation, Chilliac, « par ses promesses, persuasions, menasses, batemens et mauvais traictemens », força la pauvre fille à dénoncer, comme l'auteur de sa grossesse, Pierre Luquet, apothicaire. Catherine requiert de Chilliac une provision d'aliments pour elle et l'enfant qu'elle porte, ses gages de servante pendant 6 mois et demi, à raison de 12 l. par an, sauf à déduire 1 l. 4 s. pour une paire de souliers. Elle demande l'intervention du procureur du Roi, étant dénuée « de tous moyens et amys et estrangière, n'ayant peu se retirer à M^r M^e Félix, docteur en droitz et avocat des pauvres, comme cousin germain de la femme dud. s^r Chilliac et amy d'icelluy » (22 septembre). — Reconnaissance féodale faite à Jean de Bousquet, abbé commandataire de l'abbaye de Franquevaux, représenté par Jean de Vérot, écuyer, pour un jardin au Pont-de-la-Servie (23 septembre). — Testament d'Étienne Duvrey, pâtissier. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (31 octobre 1611). — Procuracion donnée par Chrétien Pistorius, régent de seconde au collège, à André Lansard, conseiller au Présidial, qui s'en va demain à la cour,

pour recouvrer 563 l. 10 s. de Louis Pena, de Moustiers, à présent à Paris, jadis tuteur ou curateur de Sarrasin Pena, son frère, ou bien dudit Sarrasin, à présent docteur en médecine à Paris (6 novembre 1611). — Obligé de 100 l. fait par Antoine de Lageret, écuyer, à Antoine Dinot, régent de quatrième au collège (10 novembre). — Arrentement passé par Mathias Granier, sous-maître de la chapelle musicale du Roi, capiscol de la collégiale de Beaucaire, au nom de son chapitre, à Claude Audoyer, des fruits décimaux du prieuré de Saint-Césaire de Gauzignan, uni à la « table » dudit chapitre, moyennant 120 l. de rente (14 novembre). — Arrentement passé par Claude de Bannes, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial, de ses terres de Blauzac, moyennant 18 l. de rente (20 décembre 1611). — Testament de Dauphine de Malmazet, femme de Jacques Davin, docteur et avocat. Elle lègue 100 l. aux pauvres réformés (22 décembre).

E. 700. (Registre). — 600 feuillets, papier.

1612-1613. — Notariat de Nîmes. — Jean Guiran. — Rubrique des actes. — Cession de décret pour Jacques Capdur, greffier de Générac (6 janvier 1612). — Obligé de 400 l. fait par noble Pierre de Malmont à Arnaud Guiran, bourgeois (22 janvier). — Obligé de 250 l. fait à Paul Arnaud, receveur général des finances et gabelles en Languedoc, par le rentier de sa métairie de Jonquières (23 janvier). — Quittance de 330 l. faite par Charles Roche, praticien, rentier du bénéfice de Saint-André de Majencoules, à ses sous rentiers noble Guillaume de Sauzet, sieur du Maillet, et consort. Ils ont payé 21 l. à Pierre de Valernod, évêque de Nîmes, « pour les fraix et despans de luy et de son train et suite, du sesjourt fait aud. lieu. . . . en faisant la vizite des paroisses de son avesché » (26 janvier). — Obligé de 100 l. fait à Jacques de Baudan, contrôleur général des gabelles en Languedoc par les tailleurs d'habits de Nîmes (9 février 1612). — Obligé de 33 l. pour Étienne Charfir, théologien de Nîmes (2 mars 1612). — Obligé de 400 l. fait par les tailleurs d'habits à Jacques de Baudan (12 mars). — Arrentement passé par Jacques Rally, ministre de Saint-Geniès de Malgoirès, de sa petite maison près le puits de la Curaterie, moyennant 36 l. de rente (25 avril 1612). — Obligé de 28 l. pour Guillaume Artigue, « hoste du legis où pend pour enseigne l'image des *Trois Couronnes* » (2 mai 1612). — Reconnaissance féodale faite par Jacques Durant, écuyer, à noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, pour un petit jardin situé hors de la porte

des Carmes (5 juin 1612). — Procuration donnée par Daniel Guiran, lieutenant principal et général en la prévôté générale de Languedoc, à sa femme Marie de Fabre (13 juin). — Procuration donnée par noble Jean de Calvière, sieur de Manoguier, à Isaac Trouchaud, maître-saunier des salins de l'abbé de Psalmodi à Peccais, habitant Aiguesmortes, pour vendre le sel provenu desdits salins en 1609 et 1610 (13 juin). — Prise en charge par Jean Mercier, porteur ordinaire de Nîmes, de papiers et d'argent envoyés par David Cantarelle à Toulouse. On y voit « ung rapport. . . . sur la penceure et médecuemans » appliqués par le chirurgien Léonard Theremin « à une blessure faite à la main gauche d'ung prisonnier condamné à servir le Roy en ses galères » (14 juin). — Obligé de 200 l. fait par les maitres-tailleurs d'habits à Jacques de Baudan (28 juin). — Don d'habitanage concédé par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, seigneur foncier de Saint-Laurent d'Aigouze, à Philippe Bornier, conseiller et maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Montpellier, seigneur de Telhan, dans la juridiction de Saint-Laurent, avec faculté d'y faire paître son bétail et celui de ses rentiers, d'y prêcher, d'y « ligner », etc. (28 septembre 1612). — Donation de fruits pour Raimond Eyroux ou Heirous, chanoine et second archidiacre de la cathédrale (5 octobre 1612). — Arrentement passé par noble Pierre de Calvière de ses biens de Montfrin, Fournès et Théziers, moyennant 500 l. de rente (6 octobre). — Promesse respectueuse entre noble Pierre de Malmont et Jean Barracan, de Beaucaire (15 octobre). — Obligé de 57 l. fait par noble Paul Chabaud, sieur de Polvelières, à Arnaud Guiran, bourgeois (17 octobre). — Testament de noble Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire de Gauzignan. Il lègue 60 l. aux pauvres réformés de Saint-Césaire, et autant à ceux de Nîmes (3 novembre 1612). — Codicille de noble Pierre de Calvière (4 novembre). — Déclaration faite par noble Jacques de Bannes, seigneur de Terris, à son frère Claude de Bannes, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial, au sujet des 600 l. de dot de Suzanne de Prunemor, leur cousine, femme de Louis Castillon, marchand de Saint-Ambroix (6 décembre 1612). — Quittance de 3000 l. faite par noble Pierre de Calvière à son frère Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, pour sa part ou moitié dans la vente des sels de Peccais faite par l'abbé le 11 juillet 1612 (8 janvier 1613). — Quittance de 2000 l. faite par Rose de Calvière à son frère Pierre de Calvière, premier consul de Nîmes, en déduction du legs à elle fait par leur père noble Guillaume de Calvière, sieur de Saint-Césaire (8 janvier). — Vente faite à Étienne Dulau, maître des pos-

tes, chevauteur pour le Roi, de la récolte du pré d'un marchand voiturier de Beaucaire (18 janvier). — Obligé de 16 l. pour Étienne Charfin, théologien (25 janvier). — Obligé de 114 l. fait par noble Guyon Fezon, seigneur de Laval, habitant le Villaret, paroisse de Saint-André de Majencoules, à Charles Roche, praticien (6 février 1613). — Quittance respective où figure Jacques Rally, ministre de Saint-Geniès de Malgoirès (13 février). — Obligé de 41 l. fait par noble Pierre de Malian, sieur de Lachamp, paroisse de Vesseaux, en Vivarais, à Charles Roche, praticien (22 février). — Sous-arrentement passé par noble Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières, docteur et avocat, comme rentier du prieur de Saint-Baudile, de la terre de Galicante, à Bouillargues (22 février). — Obligé de 100 l. fait par Antoine Barracan à noble Mathieu d'Astier, habitant d'Uzès (21 mars 1613). Obligé de 120 l. fait par Étienne Dulau, chevauteur et maître des postes, à Arnaud Guiran (26 mars). — Procuration donnée par Chrétien Pistorius, docteur régent au collège, à Claude Pistorius, son fils, pour recouvrer de Pierre Monastier, de Lourmarin, 12 l. 13 s. restés dus de sa pension chez lui. Claude aura encore à recouvrer des arriérés d'autres anciens élèves de son père, 27 l. 8 s. de Melchior Jenovier, apothicaire de Manosque, pour la pension de son fils André, théologien ; enfin les sommes encore dues par nobles Louis et Lazarin Pena, frères, de Moustiers, contre lesquels il y a eu condamnation avec dépens (19 avril 1613). — Projet de mise en nourrice de l'enfant de Françoise Serre, veuve Berne, du Collet-de-Dèze, âgé d'un mois. Pour entretenir cet enfant, Françoise va se placer elle même comme nourrice chez Antoine Dumas, lieutenant de juge à Saint-Gilles, où elle pense demeurer trois ans. « Et parce que l'enfant d'icelle est fort jeune et tendre, craignant que, le transportant quand à soy aud. Saint-Gilles, il pourroit prendre mal sur chemins ou bien par le changement de l'air, joint que l'air dud. Saint-Gilles est fort grossier, veoir mauvais, suivant le commun bruit », elle cherche à le placer à Nîmes. L'acte est resté inachevé (21 mai 1613). — Mise en nourrice de l'enfant de ladite Françoise chez Guillaume Delapierre, cardeur de Nîmes. Elle lui donne par anticipation 21 l. pour 6 mois. La femme de Guillaume allaitera l'enfant. Si celui-ci meurt avant les 6 mois, les nourrices restitueront au prorata du temps de l'allaitement (21 mai). — Obligé de 1000 l. fait par les marchands drapiers à noble Pierre de Calvière, premier consul (25 mai). — Procuration donnée par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, à Jean Isseire, laboureur de Saint-Laurent d'Aigouze, pour recouvrer ses droits de prébende canoniale (18 juin

1613). — Obligé de 3000 l. fait par Jean Delacroix, conseiller au Présidial, à noble Antoine de Grégoire, seigneur des Gardies, Canaule, Cadoine, Saint-Martin de Boubaux, etc. (26 juillet 1613). — Bail consenti par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, à deux bourgeois d'Aiguesmortes, pour faire le levage du sol de son salin dit de l'Abbé, à Peccais. Les premiers devront mettre le sel « en camelles, aux guarittes que led. s^r Abbé y a fait fere, et tout le restant en *guanelz* ». L'abbé paiera 35 s. par muid de sel, sans fournir le matériel, pelles, cabasses, etc. Il leur avance 700 l. (5 août 1613). — Procuration donnée par l'abbé de Psalmodi à son frère Pierre de Calvière, pour recouvrer des consuls de Nîmes 1800 l. plus les intérêts ou rports, et des hoirs de Jacques Courtois, de Fourques, 327 l. (22 août). — Arrentement passé par Guillaume Durant, « escolier en droit », de deux jardins à Grézan (25 août). — Obligé de 2000 l. fait par Céphas d'Albenas, capitaine et viguier de Nîmes, à Jean de Calvière, abbé de Psalmodi (26 août). — Procuration donnée par Chrétien Pistorius, docteur régent au collège, à Jacques Cassagnes, trésorier du domaine, pour recouvrer 759 l. de noble Louis Pena ou de Lazarin Pena, son frère, à Moustiers (2 septembre 1613). — Quittance de 240 l. faite par Jean Geoffres aux consuls de Nîmes, « pour les fraictz du voyage, allant et venant, qu'il s'en va fere en cour, en poste ». Il promet « de porter certificat des seigneurs deputés des Églises de France qui sont en cour, qu'il va treuver, du cèjour qu'il y fera. . . » (15 septembre). — Vente faite par Esther de Barrière, dame de Vestric, veuve de Paul d'Albenas, lieutenant de viguier, à noble Jacques de Baudan, seigneur de Vestric, de sa part d'un pré indivis avec Jeanne de Barrière, sa sœur, sis au quartier de la Prade de Candiac (4 octobre 1613). — Quittance de 141 l. faite par Daniel Guiran, lieutenant principal en la prévôté de Languedoc, à Pierre de Possac, écuyer, et consort (6 octobre). — Élection, par les maîtres jurés tailleurs d'habits, de deux chefs de maîtrise, de deux receveurs gardes-clés, etc. (6 octobre). — Obligé de 600 l. fait par Pierre Deyron, bourgeois, à Isaac Cheiron, docteur et avocat, principal du collège (15 octobre). — Testament de Marie Vaurilhon, veuve Nouvel, hôtesse du logis de *la Croix Blanche* à Gènerac. Elle lègue aux pauvres réformés de Gènerac une demi-salmée de blé réduite en pain cuit (21 octobre). — Inventaire des biens meubles laissés par feu Marie Vaurilhon, hôtesse de *la Croix Blanche* à Gènerac. « Item, d'estain en œuvre, platz, assiettes, escuelles, pintes, eguière, salière, et autres pièces, le tout pezant 90 livres. . . . Item, l'enseigne du présent logis où est

peinte la *Croix Blanche*, avec son millésime de l'an M. VI^e neuf, de deux pans et demy en carré, bois aube et sapin, ayant ses anneaux et attaches de fer, sa potance bois sapin, estant attachée et fixée et clavée dans la muraille. . . . respondant à la rue, près des fenêtres. . . .
Item, ung lit boys noyer presque neuf, ses pieds tournés, monté à viz ou clavetes, garny d'ung mathelas de layne, d'autre mathelas toile plain de paille, de son traversier plain de plume, d'une couverte layne blanche à demy uzée, d'ung autre traversier plain de plume presque neuf, d'unes cortines toile blanche avec ses franges fil blanc, deux rideaux et *paregaut* de mesme toile à demy uzés, un linseul toile de maison, avec ung passeman large à ouvrage au millieu. . . . pour la ruelle du lit, ung autre linsul pour le chevet, toile de maison, ung autre linsul pour le surceau avec son enquastre. . . . » Suit l'inventaire des papiers (24 octobre). — Testament de Suzanne Rodil, veuve de Pierre Cadière, fourbisseur. Elle lègue 3 l. aux pauvres réformés. A la mort de son mari elle fit faire un inventaire des meubles laissés par lui et les vendit publiquement, sauf quelques-uns, parmi lesquels « une espée à deux mains et deux morions fer, rouillés » (29 octobre). — Obligé de 1500 l. fait par Pierre Héraud, notaire de Vézénobre, à noble Pierre de Calvière (10 novembre 1613). — Obligé de 42 l. fait par Antoine Drolhon, « hoste du logis où pend pour enseigne l'image de la *Tartuge* », pour achat de foin (10 décembre 1613). — Quittance de 4500 l. faite par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, à Jacques Dumas, capitaine gendarme de la compagnie d'ordonnances du Connétable, rentier de l'abbaye de Psalmodi (14 décembre). — Arrentement passé par l'abbé de Psalmodi, au capitaine Jacques Dumas, des revenus de son abbaye, moyennant 4260 l. de rente (14 décembre). — Inventaire des papiers de Madeleine Carrière, fille du fourbisseur Pierre Carrière (16 décembre). — Procuracion donnée par Marc-Antoine de la Claustièrè régent au collège, à Étienne Colomb, porteur ordinaire de Villeneuve-de-Berg, pour recouvrer 23 l., montant de la dépense de bougie faite chez lui par le fils du praticien Durant, du Vivarais (21 décembre).

E. 701. (Registre). — 415 feuillets, papier.

1614. — Notariat de Nîmes. — Jean Guiran. — Rubrique des actes. — Quittance de 45 l. faite par noble Pierre d'Albenas à sa mère Esther de Barrière, dame de Vestric, veuve de Paul d'Albenas, lieutenant de viguier. Il emploiera cette somme « à sa nourriture à la ville de Thoize, où il s'en va continuer ses études en droit »

(1^{er} janvier 1614). — Donation faite par noble Pierre d'Albenas à ses sœurs Jeanne, Marguerite, Françon, Gabrielle et Antoinette, en faveur des mariages qu'elles contracteront, attendu « que leur père commun ne leur auroit fait suffisant et compétant léguat », de 1000 l. à chacune (1^{er} janvier). — Cession d'une créance de 2220 l. sur noble Guillaume de Balazuc, seigneur de Montréal, et consort, faite par Étienne Dulau, chevaucheur et maître des postes, à Arnaud Guiran, bourgeois (4 janvier). — Obligé de 700 l. fait par Jacques Finor, chevaucheur et maître des postes, à noble André de Galtier, homme d'armes de la compagnie du Roi (11 janvier). — Vente faite par Jean de Rovérié, docteur en droits, seigneur de Cabrières, comme rentier principal de la moitié du prieuré de Saint-Baudile, de la moitié de la dime du vin dudit bénéfice pour 1614, moyennant 100 l. (22 janvier). — Mariage entre noble Jacques de Bertrand, de Montfrin, et Suzanne de Calvière, veuve de noble Jacques de Lacroix (3 février). — Mariage entre Louis de Montfaucou, « suivant les fiances » à Montpellier, et Jeanne Ducamp (5 février). — Arrentement passé par Marc-Antoine de la Claustièrè, régent au collège, d'une boutique de sa maison allant du collège à la porte des Carmes, moyennant 12 l. de rente (18 février). — Obligé de 600 l. pour Isaac Cheiron, docteur en droits, principal du collège (dernier février). — Cession d'une créance de 200 l. faite par Jean Monteil, notaire, et Jean Cheiron, marchand, à Ésaïe Baille, ministre du saint Évangile à Lyon, habitant Anduze (13 mars). — Obligé de 200 l. fait par Claude de Vigne, chanoine de la collégiale de Villeneuve-lez-Avignon, prieur de Saint-Laurent-de-Valcegame, près Sanilhac, à Claude de Bannes, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial (17 mars). — Arrentement passé par noble Antoine de Lageret, de sa maison près le Puits de la Grand Table, moyennant 150 l. de rente (7 avril). — Arrentement passé par Jean de Langlade, docteur et avocat, de deux boutiques de sa maison de la rue de Saint-Marc, dite la Grande-Fusterie (12 avril). — Quittance de 148 l. faite par Paul Dupont, régent au collège (28 avril). — Procuracion donnée par Chrétien Pistorius, docteur régent au collège, à Rodolphe Lemestre, médecin du frère du Roi, pour recouvrer de nobles Louis et Lazarin Pena frères, de Moustiers, 759 l., et, à défaut de paiement, poursuivre l'exécution de la sentence rendue contre eux (26 mai). — Obligé de 869 l. fait par nobles Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte et de Sieure, et Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, à Pierre Fernon, marchand (2 juin). — Lods fait par Louis Demonteils, greffier, comme procureur du chapi-

tre de Villeneuve-lez-Avignon, à noble Pierre de Calvière, au sujet d'une terre à Théziers (10 juin). — Arrentement passé par noble François de Lacroix, de son petit mas de Rouvière, terroir de Sieure, moyennant 2 salmées de touzelle (10 juin). — Procuration donnée par l'abbé de Psalmodi à Jean Issoire, pour recouvrer sa prébende canoniale (11 juin). — Vente à réméré faite à Paul Dupont, régent au collège, d'une vigne sise au terroir « appellé Espagne, et au dernier de Touremagnie » (11 juillet 1614). — Arrentement passé par l'abbé de Psalmodi, à Pierre Dumas, bourgeois, de ses droits de lods et cens à Saint-Laurent d'Aigouze, moyennant 400 l. de reute (7 août). — Arrentement passé par Élie Tinellis, docteur et avocat, de ses biens de Marguerittes et de Saint-Gervasy, moyennant des redevances en blé et en huile (15 août). — Testament de Madeleine de Lansard, fille de feu Pierre de Lansard, grènetier pour le Roi au grenier à sel de Nîmes. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (19 août). — Procuration donnée par Jacob de Favier, conseiller et garde-scel au Présidial, à son beau-père Pierre de Lansard, conseiller au Présidial, pour vendre une terre du quartier de Carpian (28 août). — Testament de Nicolas Fazandier, bourgeois. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés. En marge, est noté qu'il est mort d'une « dicenterie, dans la maison de M^r Massip, greffier, au-devant la maison de l'Homme des 4 Jambes » (30 août). — Procuration donnée par noble Jean de Boileau, seigneur de Vinhargues, à son frère Guillaume de Boileau, docteur et avocat (1^{er} septembre). — Achat fait par Paul Dupont, régent au collège, de la terre du quartier de Carpian appartenant au conseiller Jacob de Favier, au prix de 1225 l. (3 septembre). — Procuration donnée par Cécile Pacius, de Genève, habitant Nîmes (18 septembre). — Arrentement passé par noble Pierre de Malmont, de sa métairie de Grézan (20 septembre). — Procuration donnée par noble Denis de Barjac, seigneur de Rochegude et de la Baume, à noble François de Lacroix, seigneur de Meyrargues, pour transiger dans un procès avec noble Charles d'Audibert, seigneur de Lussan et Marguerite d'Audibert, sa fille, femme du constituant. Ce procès est pendant devant la Chambre de l'Édit de Castres (13 octobre). — Quittance de 253 l. faite par Isaac Trouchaud, « razeur et renverseur » d'Aiguesmortes, à l'abbé de Psalmodi, pour reste du paiement du saunage et levage des sels du salin dudit abbé (25 octobre). — Procuration donnée par noble Philippe de Mellet, seigneur de Montmirat, gentilhomme ordinaire de la chambre et maison du Roi, à André de Lansard, docteur et avocat (27 octobre). — Procuration donnée par Louis de Montfaucon, « suivant les finances,

ayant droit comme acquéreur des maîtrises accordées par le feu roy Henry le Grand à la Reyno régente, en faveur de la naissance de Madame, troisieme fille de France », à Nicolas de Montfaucon, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, pour vendre une « mestrise de chescun art et mestier s'exerçant dans la ville de Montpellier » (4 novembre). — Quittance de 1000 l. faite par Claude de Buys, dame de Carsan, comme héritière de noble Jean de Gondin, seigneur de Carsan, son défunt mari, à René de Girard, docteur en droits, prieur conventuel du prieuré de Saint-Nicolas au diocèse d'Uzès (8 novembre). — Obligé de 400 livres fait par Raimond Eyroux, chanoine et second archidiaque de la cathédrale, à Constant Faucon, vicaire de Lézan (21 novembre). — Obligé de 400 l. fait par noble André de Galtier, homme d'armes de la compagnie du Roi, au conseiller Jacob de Favier (22 décembre). — Quittance de 36 l. faite à Marguerite Chapelle, femme de Pierre Roux, « hoste du legis où pend pour enseigne l'image de S. Jacques » (26 décembre). — Procuration donnée par Nicolas Lambert, hôte, à Martin Servel, porteur ordinaire, « pour s'acheminer à la ville de Tholoze, illec se fere bailler et deslivrer à M^r David Capon, escolier en droict, . . . ung cheval poil rouge castan, ayant une petite estole au front, entier et non chastré ». Capon avait leué le cheval pour aller à Lunel et à Montpellier, promettant de le renvoyer dans deux jours. Mais il « l'auroit admené aud. Tholoze pour illec y passer ses degretz » (26 décembre). — Accord où figurent Antoine Davin, docteur et avocat, et sa femme Marie de Georges (29 décembre).

E. 702. (Registre). — 534 feuillets, papier.

1615. — Notariat de Nîmes. — Jean Guiran. — Rubrique des actes. — Procuration donnée par les maîtres tailleurs d'habits à leur confrère Pierre Daspes, pour aller à Toulouse, comparoir à l'assignation donné au Parlement par André Reboul, tailleur d'habits (5 janvier 1615). — Bail consenti par la veuve de Jean Maruéjols, praticien de Saint-Gilles, à Pierre Brude, praticien de Nîmes, pour lever la moitié des restes des impositions des tailles faites à Saint Gilles de 1597 à 1599 et de 1601 à 1605 (6 janvier). — Procuration donnée par Chrétien Pistorius, régent au collège, à son fils Claude, pour aller à Montélimar recouvrer du ministre Fenot 64 l. comme caution de l'écolier Jacob Maures (9 janvier). — Quittance de 240 l. faite par frère Antoine Bertrand, vice-prieur de Manduel, à Arnaud Guiran, bourgeois, pour le service divin fait à Manduel, à raison de 160 l. par an (11 janvier). — Lods fait par l'abbé de Psalmodi à

Pierre Poncet, baile de Saint-Laurent d'Aigouze (17 janvier). — Quittance de 142 l. faite par Claude Délicat, marchand, à noble François de Calvet, sieur de Meyrières (22 janvier). — Obligé de 6 l. fait par Pierre Reux, hôte du logis de Saint-Jacques, à Arnaud Reboul, archer de prévôt (24 janvier). — Accord entre Jean Allard, sieur de Carascauzes, ancien fermier de gabelles en Languedoc, d'une part ; Isaac Cheiron, principal au collège, et Antoine Dinot, régent au collège, d'autre, au sujet du paiement de leurs gages (5 février). — Inventaire des meubles de Jean Rivolet. « *Item*, trois hautz de chausses dud. deffunt cordillac burelz, fort pétassées de plusieurs pétasses, de bien petite valeur » (6 février). — Acte de protestation fait par Jacques Dumas, écuyer, de Lunel, rentier du domaine de l'abbé de Psalmodi. Il expose à l'abbé que Raimond Fontanès, de Saint-Laurent, rentier du moulin à blé d'Autran, est venu se plaindre d'une crue du Vidourle qui a emporté une partie de la prise d'eau dudit moulin, appartenant à l'abbé. Il requiert l'abbé d'y pourvoir (dernier février). — Prise en charge, par Martin Servel, porteur ordinaire, de papiers de Guichard Baudan, maître des œuvres du domaine du Roi en la sénéchaussée, pour les porter à Toulouse (3 mars). — Bail des tailles de Générac (27 mars). — Quittance faite par François Morgier, capiscol et syndic du chapitre de Villeneuve-lez-Avignon, à noble Pierre de Calvière, de 234 l. (9 avril). — Obligé de 100 l. pour noble Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit (18 avril). — Vente faite par les rentiers de la dimerie de Générac du droit de dime des chènevières de Générac, pour l'année présente, au prix de 15 l. (20 avril). — Testament de noble François de Lacroix, catholique (6 mai). — Procuration donnée par noble François de Lacroix à Robert Clavel, prévôt de la cathédrale (9 mai). — Arrentement passé par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, à Pierre Brissonnet, cadissier, des revenus de son abbaye, moyennant 4260 l. de rente (11 mai). — Arrentement passé par Chrétien Pistorius, régent du collège, d'un local de sa maison du plan de « Losme », près le collège (13 mai). — Sous-arrentement passé par Paul Icard, apothicaire, à Cécile Pacius, de deux pièces de la maison d'Antoine Fisory, docteur et avocat, près le marché public, moyennant 15 l. de rente (21 mai). — Quittance de 1018 l. pour Henri de Grasse, baron de Bormes, en Provence, et pour Roland de Corsac, sieur de Saint-Clément (8 juin). — Obligé de 400 l. fait par noble André de Galtier, homme d'armes de la compagnie du Roi, à Claude Portes, laboureur de Clarensac (20 juin). — Procuration donnée par Antoine de Mirman, lieutenant à la cour

des Conventions, à Isaac Cambacères, porteur ordinaire du Vigan (4 juillet 1615). — Obligé de 20 l. pour Antoine Sudre, marchand de soie (20 juillet). — Obligé de 1203 l. pour l'abbé de Psalmodi (1^{er} août). — Obligé de 50 l. fait par David Aucet, maître d'écoles (19 août). — Accord entre l'abbé de Psalmodi et les consuls de Marsillargues, au sujet de la faculté de dépaissance des habitants dans le terroir de Saint-Laurent d'Aigouze (20 août). — Quittance de droit de lods faite par Marguerite de Muret, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, représentée par noble Honoré de Comiers, de Tarascen, au sujet d'une maison de la rue de la Ferrage (29 août). — Testament d'Antoinette Vidal, femme du capitaine Privat Galtier, de Milhau. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (4 septembre). — Prix-fait baillé par noble Pierre de Calvière pour des travaux de charpenterie à sa maison de Moutfrin (8 septembre). — Quittance réciproque entre nobles Pierre et Marc de Calvière (21 septembre). — Obligé fait par Jacques Cauvet, « hoste du logis où pend pour enseigne l'image [de] *S. Anthoine* », à Trinquetaille, à Arnaud Guiran, bourgeois, de 130 l. (21 septembre). — Acte de réquisition et protestation fait par certains tailleurs d'habits, chefs de maîtrise de leur art, à d'autres maîtres de leur art ayant passé leur maîtrise à Nîmes (29 septembre). — Cession d'une créance de 100 l. faite par Bernard Galtier, de Milhau, à Jean de Sarran, conseiller au Présidial, sur Jean Lhermite, chevaucheur et maître de postes à Saint-Gervasy (26 octobre). — Accord entre Paul de la Pize, docteur et avocat, et Jacques de Granon, écuyer, viguier de la baronnie de Manduel, au sujet d'une tutelle (12 novembre). — Déclaration avec obligation de 1247 l. faite par noble Jean de Pillot, seigneur du Mas, habitant Lézan, à noble Antoine de Folaquier, sieur de Paveran d'Ortolz, son beau-fils (16 novembre). — Obligé de 600 l. fait par Pons Bouchard, sieur de Saint-Germain, archidiacre de la cathédrale, Gabrielle de Rodulphe, dame de Tharaux, et consorts, à Claude de Calvière, veuve de noble Henri d'Ardoin, sieur de la Calmette (17 novembre). — Testament de Tiphène de Lansard, veuve de Bertrand de Nîmes, greffier. Elle lègue 6 l. aux pauvres réformés (19 novembre). — Quittance de 99 l. faite par Claude Carbonnier, maréchal, de Beaucaire, à Guillaume Artigues, « hoste du logis où pend pour enseigne l'image des *Trois Couronnes* » (28 novembre). — Accord entre certains tailleurs d'habits ayant passé la maîtrise à Nîmes et d'autres tailleurs d'habits, au sujet de la maîtrise de leur art (28 novembre). — Quittance de 11 l. faite par Louise Clauzel, dite « *donne Coste* », hôtesse, à Chrétien Pistorius, régent au collège, « pour la des-

panche de bouche faite en sa maison et logis, environ dix ans y a, par noble Hans Glaser, gentilhomme de la ville de Balle en Alemagnie, laquelle somme led. s^r Pistorius auroit promis de payer à lad. Coste, à la charge que led. s^r Glaser auroit promis de bailler. . . . lad. somme à M^r M^e Jean Pistorius, à présent docteur en médecine, filz dud. s^r Pistorius, qui estoit lors escolier en lad. ville de Balle. . . . , ce qu'il n'auroit point fait » (14 décembre). — Testament de Marie de Volontat, veuve Mazert, catholique (17 décembre). — Obligé de 600 l. pour Antoine de Mirman, lieutenant de juge aux Conventions (29 décembre).

E. 703. (Registre). — 500 feuillets, papier.

1616. — Notariat de Nimes. — Jean Guiran. — Rubrique des actes. — Quittance de 83 l. faite par Paul Dupont, régent au collège, à Daniel Aventurin, ministre du Vigan (1^{er} janvier). — Obligé de 300 l. fait par noble Pierre d'Enguaran à Pierre de Montalieu, docteur et avocat, représenté par sa femme Françoise de Malian (4 janvier). — Députation des maîtres tailleurs d'habits pour le règlement de leurs comptes (6 janvier). — Quittance de 900 l. faite par Pierre de Lansard, conseiller au Présidial, à Jean Flory, bourgeois de Beaucaire (9 janvier). — Obligé de 400 l. fait par Robert Clavel, prévôt de la cathédrale, à André d'Agulhon, conseiller au Présidial (20 janvier). — Quittance de 120 l. faite par noble Jean de Boileau, sieur de Castelnaud, comme rémissionnaire de noble Joachim d'Amalric, sieur de Durfort, habitant Melgueil, à noble Louis de Bannes, sieur de Méjannes, représenté par son frère Claude de Banues, sieur de Cabiac, conseiller au Présidial (4 février). — Arrentement passé par Pierre Alègre à Raimond Penarier, hôte, de « sa maison et logis où pend pour enseigne l'image de *la Navire* », hors la ville, au faubourg de la porte de la Couronne, moyennant 132 l. de rente (11 février). — Testament de Françoise de Granon. Elle lègue 5 l. aux pauvres réformés (20 février). — Bail pour lever les cotisations des tailleurs d'habits ayant passé leur maîtrise à Nimes (2 mars). — Acte de réquisition et protestation fait par Théodore Barbut, premier consul de Sommière, à Robert Clavel, prévôt de la cathédrale. Le chapitre de Nimes lui a arrenté, à lui et à Jean Rozier, marchand de Sommière, le prieuré de Gavernes. Le chapitre a la charge du service divin. Cependant M^e Ferran, prêtre de Sommière, disant avoir charge de l'évêque, a poursuivi les rentiers « en condamnation du dud. service » (5 mars). — Arrentement passé par Louis Farelle, maréchal, à Guillaume Arti-

gues, hôte de sa maison du plan de la Salamandre, moyennant 78 l. de rente (5 mars). — Accord entre Daniel de Calvière, juge criminel au Présidial, et noble Claude de Calvière, sieur de Saint-Côme et de Boissières, son neveu, au sujet de la succession de noble Pèlerin de Calvière (12 mars). — Quittance de 94 l. faite par Alexandre Bernard, bourgeois, aux consuls de Générac (24 mars). — Obligé de 1350 l. fait par Jean Delacroix, conseiller au Grand Conseil, à André d'Agulhon, conseiller au Présidial (19 avril). — Affret passé par les fermiers du droit de souquet à Guillaume Artigues, hôte du logis des *Trois Couronnes*, près la porte de la Couronne. Il pourra vendre du vin au détail, à pot et à pinte, moyennant 30 l. de rente (23 avril). — Accord où figure Jean Bournet, visiteur général des droits forains, chemins, ponts et passages en la sénéchaussée (23 avril). — Testament d'André Vaurillon, laboureur et consul de Générac. Il lègue une salmée de blé aux pauvres réformés (26 avril). — Obligé de 600 l. pour Suzanne de Calvière, femme de noble Jacques de Bertrand, de Montfrin (6 mai). — Quittance de 50 l. pour Paul Dupont, régent au collège (14 mai). — Obligé de 1000 l. fait par noble Louis de Baschi, seigneur et baron d'Aubais, noble Henri du Cros, sieur de Sarroul, et Jean Bausilion, ministre d'Aiguesmortes, agissant pour eux et pour nobles Gabriel des Ribes, sieur de la Vacaresse, Louis de Freton et consorts, à Claude de Calvière, veuve de noble Henri d'Audoïn, sieur de la Calmette (26 mai). — Obligé de 600 l. fait par Paul de Méjanes, docteur et avocat, à André d'Agulhon, conseiller au Présidial (8 juin). — Quittance de 90 l. faite par Robert Clavel, prévôt de la cathédrale, à Françoise de Milly (11 juin). — Arrentement passé par Marthe Pagès, veuve d'Antoine de Milly, à Paul de Julien, conseiller au parlement d'Orange, d'un logement de sa maison sise dans la rue allant de la Grand Rue Saint-Marc au Puits de la Grand Table, moyennant 100 l. de rente (20 juin). — Obligé de 300 l. fait par Jean Nealhes, lieutenant du viguier de Fournès et de Jalon, à Pierre de Jossaud, conseiller au Présidial (27 juin). — Continuation de cautionnement faite par noble Michel Massouy, sieur de Quinssy, en faveur de Jacques Gautier, receveur général des gabelles en Languedoc, fermier des traites royales et domaniales de Languedoc et de Provence sous le nom de Pierre Gausseran, de Montpellier, moyennant 318000 l. par an, pendant 6 ans. M. de Quinssy était caution pour un quartier dudit prix, soit 74500 l. Gautier, en raison des frais extraordinaires par lui faits, a obtenu du Roi une prolongation de bail de 4 années (9 juillet 1616). — Décharge de cautionnement donnée par noble Michel de

Massouy, de Paris, à Jean Gautier, gouverneur pour le Roi du fort et des salins de Peccais (9 juillet). — Association entre Arnaud Guiran, bourgeois, noble François de Gilles, sieur de Lancize, habitant de Navacelle, et Noé Cabanis, marchand, en vue d'acheter « de soude, *sive* celicor (salicorne, plante), pour fere verre, savon et autres ouvrages, tant ez lieux de S. Gilles, Aiguesmortes, Vauvert, Peyrolz, Lespignian et autres lieux.... » (8 août). — Testament de Jacques Decluze, passementier. Il lègue 20 s. aux pauvres réformés (16 août). — Testament de Jean de Milly, écuyer. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (17 août). — Testament de David Cantarelle, marchand. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (19 août). — Procuration donnée par noble Jacques de Pontrin, seigneur de Florancourt, à sa femme Marguerite de Chabaud (20 août). — Testament de noble Jacques de Pontrin, seigneur de Florancourt. Il va à la guerre pour le service du Roi. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés (20 août). — Obligé de 500 l. fait par noble Claude Gui d'Airebaudouze, sieur de Clairan, à Arnaud Guiran, bourgeois (23 août). — Quittance faite par Pierre d'Albenas, docteur et avocat, à sa mère Esther de Barrière, dame de Vestric, d' « un habit de drap de sate gris, pour son uzage, avec deux galons d'or, un chapeau gris et un penache gris et un [c]ordon d'or aud. chapeau, un pair de bottes, deux paires de bas de chausses, du mesme drap que dessus, une espée et pognial d'or, une belle cainture et pendans avec fillets d'or, une [é]charpe taffetas gris avec dentelle d'or, et un cheval bidet bastard d'Espagne, le tout à l'usage dud. s^r pour s'en aller à la guerre pour le service du Roy, où il va par l'avis et conseil de ses parens et amis ; le tout compté et calculé entre eulx revenir à la somme de 240 l., en ce compris un manteau *sive* cappe contre la pluye, achepté le tout du propre argent de lad. damoysselle » (26 août). — Obligé de 121 l. fait par noble André de Galtier, homme d'armes de la compagnie du Roi, à Jean Gilles, de Peyremale, son serviteur, pour les gages de ce dernier (26 août). — Procuration donnée par noble André de Galtier à son frère Bernard de Galtier, demeurant à Milhau. Il va à la guerre pour le service du Roi (27 août). — Testament de noble André de Galtier, homme d'armes de la compagnie du Roi. Il lègue 100 l. aux pauvres réformés de Milhau. (28 août). — Quittance de 720 l. faite par noble Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, à noble Guillaume de Brignon, seigneur de Brignon et de Sanilhac, représenté par son neveu noble Claude de Brignon, docteur en droits (5 septembre). — Cession faite par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, à noble Guillaume de Cal-

vière de Leugua, seigneur et baron de Boucoiran, d'une créance de 4500 l. sur noble Guillaume de Brignon (5 septembre). — Arrentement passé par l'abbé de Psalmodi au capitaine Jacques Dumas, homme d'armes de la compagnie du duc de Montmorency, des revenus de son abbaye, moyennant 4260 l. de rente (19 septembre). — Apprentissage de Marie Chantal chez Claude Pays, passementier (15 octobre). — Obligé de 39 l. fait par noble Antoine de Launay, seigneur de Paulon, la Motte et Pierrefitte « de la Tireuze », à noble Antoine-Honorat d'Audibert, de Céderon, en Provence (20 octobre). — Quittance de 300 l. faite par Suzanne Savoie, du Vivarais, à noble Jacques de Fontanès, sieur de Chemes, pour un legs à elle fait par Gabrielle de Vaulx, dame de Prost, sa mère (21 octobre). — Obligé de 200 l. fait par noble Guillaume Gui d'Airebaudouze, sieur de Castinhargues, à l'abbé de Psalmodi (24 octobre). — Association entre les pâtissiers Philip Reynaud et Georges Bedin (25 octobre). — Promesse faite par Jacques Volpellière, laboureur de Milhau, à Pierre Vidal, geôlier des prisons de l'Amorier, au sujet d'Antoinette Caliot, veuve Fabre, de Milhau. Vidal doit mener à Castres Antoinette, appellante à la chambre de l'Édit. Il craint que « lad. Caliotete ne veullie s'acheminer volonterement aud. Castres, ou qu'elle ne, luy soit ostée par chemins par certains affectionnés à lad. Caliotete ». Volpellière lui donne garantie que le voyage se passera bien, ou répond de tous dommages et intérêts en cas contraire (15 novembre). — Quitus donné par le capitaine Jacques Dumas, homme d'armes de la compagnie du duc de Montmorency, à Claude de Lauzière, mère et héritière de noble Henri d'Ardoin, quand vivait seigneur de la Calmette, pour tout ce que celui-ci lui devait à raison de leur association pour le tiers de la ferme de l'abbaye de Psalmodi (16 novembre). — Procuration donnée par Chrétien Pistorius, régent au collège, à Jean Davin, avocat au parlement de Paris, de recouvrer 759 l. de Louis ou de Lazzarin Pena, de Moustiers (21 novembre). — Obligé de 150 l. fait par Louise de Laudun, dame de Fournès, à André d'Agulhon, conseiller au Présidial (26 novembre). — Obligé de 300 l. fait par noble François de Volontat, sieur de Vaqueirolles, à Jean de Langlade, sieur de Trescol (2 décembre). — Arrentement passé par noble Guillaume de Calvière de Leugua, baron de Boucoiran, de ses biens de Montfrin, Valabrègue et Thézières, à mifruits (7 décembre). — Arrentement passé par François de Parades, docteur et avocat, à Pierre Roux, hôte, de « sa maison et logis où pend pour enseigne l'image S. Jacques », au faubourg de la porte de la Couronne, confrontant le grand chemin d'Avignon et le logis de M.

de Castelnau, moyennant 66 l. de rente (10 décembre). — Testament de Chrétien Pistorius, docteur régent au collège, « dettenu, gisant au lit de certaine maladie corporelle ». Il invoque « le nom de Dieu. . . ., il désire qu'il soit servy et adoré. . . ., et qu'il lui plaise fere la grace à ses enfans de vivre en sa sainte crainte en la profession de la religion refformée, en laquelle led. s^r testateur veut et entend qu'ilz soient instruietz et eslevés, comme il auroit esté dès son jeune aage. . . » Il lègue 6 l. aux pauvres réformés (12 décembre). — Quittance de 19 l. faite à Paul Dupont, régent au collège, pour la réparation du plancher au-dessus de la petite chambre qu'il habite audit collège (19 décembre). — Cession d'une créance de 64 l. sur Jacob Maures, maître d'école à Courthézon, en la principauté d'Orange, faite par Chrétien Pistorius, régent au collège, à Daniel Ressant, tailleur d'habits (23 décembre).

E. 704. (Registre.) — 642 feuillets, papier.

1617. — Notariat de Nîmes. — Jean Guiran. — Rubrique des actes. — Testament de Martin Servel, porteur ordinaire, et de sa femme, catholiques (16 janvier). — Testament de Jean Sibert, « escolier étudiant en philosophie », fils de feu Jacques Sibert, docteur en droit, lieutenant de juge royal de Bagnols, en pension chez Isaac Cheiron, docteur et avocat, principal au collège. Le testateur déclare être né le 19 septembre 1599, « l'ayant il trouvé par escript de la main de son feu père, escript en latin dans ung petit libvret qu'il a exhibé ». Il lègue 6 l. aux pauvres réformés de Massillargues, et autant à ceux du lieu où il décèdera. Son héritier universel est son frère Sibert, « aussi escolier » à Nîmes (17 janvier). — Testament d'Antoine Sibert, en pension chez Isaac Cheiron, principal au collège. Il déclare être né le 2 février 1601, et le prouve par « son baptistère et naissance escripte en latin par son feu père dans ung petit libvret ». Il lègue 6 l. aux pauvres réformés de Massillargues, et autant à ceux du lieu où il décèdera. Son héritier universel est son frère Jean Sibert (17 janvier). — Obligé de 75 l. fait par Françoise de Milly à Robert Clavel, prévôt de la cathédrale (18 janvier). — Quittance de 200 l. faite par frère Antoine Bertrand, chanoine régulier de Saint-Ruf de Valence, vicaire perpétuel de Manduel, à Arnaud Guiran, bourgeois, rentier du bénéfice de Manduel (27 janvier). — Testament de Françoise de Milly. Elle lègue 30 l. aux pauvres réformés (4 février). — Procuration donnée par Marie de Volontat à Louis de Folaquier, docteur et avocat (16 février). — Testament de noble Scipion de Fola-

quier, catholique (16 février). — Reçu de papiers fait par noble Jean Deleuze, sieur du Cros, habitant Anduze, à André de Lansard, docteur et avocat (22 février). — Accord où figure noble Pierre de Pujolas, d'Uzès (25 février). — Arrentement passé par Anne de Boileau, veuve de noble Daniel Arnaud, sieur de la Cassagne, à Étienne Ducros, docteur et avocat, d'un logement dans sa maison de la rue de Saint-Marc (4 mars). — Acte de réquisition et protestation fait par les rentiers du bénéfice de Bausselz au chapitre de la cathédrale de Nîmes (4 mars). — Procuration donnée par Chrétien Pistorius, régent au collège, à Isaac de Chazal, seigneur de la Gravière, président à la cour des aides de Montpellier, pour recouvrer de l'avocat Héraut, à Figeac, 10 l. pour reste de sa pension chez le constituant, 15 l. pour une paire de chausses à la polonoise, toutes neuves, 9 l. pour « une espée, ses gardes dorées, qui apartenoit à M^r Querlier, du pays d'Alemagnie », et 6 l. pour une boîte et des chemises appartenant à M. Abrénéthée, alors aussi pensionnaire chez Pistorius, qui avait dû payer la valeur des objets enlevés à ses pensionnaires dépossédés (11 mars). — Procuration donnée par André d'Agulhon, conseiller au présidial de Nîmes et au parlement d'Orange, à sa femme Marie de Dariomis, pour recouvrer de François de Fontfroide, conseiller au Présidial, 8000 l. de principal et 500 l. d'apports au denier 16 (30 mars). — Obligé de 300 l. fait par noble Jean de Percet, sieur des Appens, à Jacques Aubert, bourgeois (5 avril). — Obligé de 400 l. fait à Louis de Montfaucon, suivant les finances, par Jean Chalas, docteur en droits et avocat (6 avril). — Arrentement fait par Chrétien Pistorius, régent au collège, à Mathieu d'Astier, écuyer, d'un logement dans sa maison du plan de l'Orme, moyennant 66 l. de rente (8 avril). — Arrentement passé par Diane d'Espiard, femme de noble Jean du Chailar, seigneur de Liouc, à Jacques Souteyran, marchand bourgeois, d'un logement de leur maison de la rue allant de la Trésorerie au Palais, moyennant 87 l. de rente (15 avril). — Apprentissage de Marc-Antoine Gras, présenté par son parrain Marc-Antoine de la Palun, régent au collège, chez Isaac Mercier, passementier (25 avril). — Testament de Guillaume Vally, tisserand de toile de Générac. Il lègue un setier de blé aux pauvres réformés (25 avril). — Obligé de 70 l. fait par Paul de Ravanel, écuyer, de Manduel, à Claude de Calvière, veuve de noble Henri d'Ardoin, sieur de la Calmette (25 avril). — Second codicille de noble Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire (26 avril). — Arrentement passé par Marguerite de Patin, femme de noble Pierre de Malmont, premier consul (29 avril). — Obligé de 200 l. pour noble André

de Galtier, homme d'armes de la compagnie du Roi (2 mai). — Obligé de 350 l. fait par Jeanne de Bourdin, veuve de noble François de Labaume, à Antoine Dinot, régent au collège (9 mai). — Quittance réciproque où figure Jacques Rally, ministre de Saint-Geniès de Malgoirès (18 mai). — Obligé de 3000 l. fait par noble Guillaume de Calvière de Leugua, baron de Boucoiran, à André d'Agulhon, conseiller au Présidial (18 mai). — Quittance de 300 l. pour noble Pierre de Gautier, sieur du Rocou, fils émancipé de noble Antoine de Gautier (1^{er} juin). — Quittance de 157 l. faite à André de Sibert, docteur en droits, seigneur de Moutières. Isaac Cheiron, principal au collège, reçoit 110 l. pour la dépense de 11 mois faite chez lui par Jean et Antoine de Sibert frères, neveux d'André, « ses escoliers ». L'apothicaire Samuel Faucher reçoit 30 l. pour les drogues et médicaments fournis à Antoine pendant sa maladie. Le chirurgien Guillaume Faget reçoit 8 l. pour avoir pansé et traité Antoine « de certain ulcère survenu à sa jambe droiet et d'ung cautère qu'il lui convien fere cejourd'hui ou demain, suivant l'ordonnance de M^r Pistorius, docteur en médecine ». Le cordonnier Jean Rouvière reçoit 9 l. pour sept paires de « soliers ou pentouffles » baillées aux deux frères (2 juin). — Obligé de 400 l. fait par Raimond Eyroux, second archidiacre de la cathédrale, à Constant Faucon, vicaire de Lézan (13 juin). — Obligé de 900 l. pour noble André de Galtier, homme d'armes de la compagnie du Roi (15 juin). — Quittance faite par noble Claude de Calvière, seigneur de Saint Côme et de Boissières, mari de Julie de Calvisson, en conformité d'une procuration de Marguerite de Buel, dame de Calvisson, mère et tutrice de Jean-Louis de Nogaret, baron de Calvisson, Massillargues, Manduel, etc., procuration transcrite à l'acte, à Antoine Dupris, bourgeois, de 4500 l., somme déposée par Daniel de Calvière, juge criminel au Présidial, comme adjudicataire des juridictions de Luc, l'Agarne et Colloures, appartenant audit baron de Calvisson (17 juin). — Obligé de 3000 l. fait par Claude de Buys, dame de Carsan, à André d'Agulhon, conseiller au Présidial (19 juin). — Reçu d'un cheval d'Espagne fait par noble Jean de Lageret, seigneur de Caissargues, à noble André de Galtier, homme d'armes de la compagnie du Roi (21 juin). — Arrentement passé par Élie Tinellis, docteur et avocat, de ses biens de Montignargues (23 juin). — Codicille d'Antoine de Sibert, de Massillargues, fils de feu Jacques de Sibert, docteur en droits, juge de Massillargues et lieutenant de juge royal de Bagnols, « dettenu de maladie corporelle ». Il lègue 30 l. à Marguerite Farelle, sa servante, pour les soins qu'il a reçus d'elle pendant sa maladie « et qu'il

espère de recevoir à l'advenir ». Il lègue 300 l. à Esther de Mazaudier, sa cousine, femme d'Isaac Cheiron, principal au collège, et autant à chacune de leurs filles, ses cousines, Catherine et Isabeau Cheiron, « en rémunération de tant de bons et agréables offices et bénéfices qu'il a cy-devant receu desd. damoyelles et qu'il espère recevoir cy après, estant tout certain . . . qu'elles n'ont rien espargnié pendant sa maladie . . . » (4 juillet 1617). — Quittance de 1000 l. faite par nobles Louis de Génas, sieur de Puechredon, et Pierre d'Engarran, à Jacques Foule, fermier général des décimes du petit scel royal de Montpellier, en déduction des 2000 l. qu'il devait à noble Céphas d'Albenas, sieur de Montarenc, capitaine viguier de Nîmes. Ces 1000 l. sont incontinent remises à Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, en déduction des 2000 l. à lui dues par M. de Montarenc (21 juillet). — Procuration donnée par Antoine de Baudan, écuyer, à son oncle noble Guillaume de Baudan, sieur de Ville-neuve (29 juillet). — Procuration donnée par Jacques de Masméjan, docteur en médecine, et Marie de Rally, sa femme, à André Lyon, « escolier », fils de Marie et de son premier mari Jean Lyon, ministre (2 août). — Obligé de 150 l. pour Jean de Sarran, conseiller au Présidial (19 août). — Inventaire des meubles du cordonnier Jean Suc, provenant de sa mère (19 août). — Testament de Marc-Antoine de la Palun, régent au collège pour la cinquième, né à Paris, baptisé à Saint-André-des-Arcs, « dettenu de certaine maladie corporelle ». Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (21 août). — Acte de réquisition et protestation fait par le menuisier Jean Robert aux consuls, au sujet de la petite maison qu'il tient d'eux en arrentement, rue Saint-Marc. « Et d'autant que lad. maison est vielle, ruynuse, ayant de grandes fantes dans les muralhes, mesmes sur le coing et carré d'icelle, qui se ouvrent de jour en jour, et partant présagent sa cheutte . . . », il somme les consuls « de vouloir prouvoir à l'assurance de la susd. maison, n'estant raisonnable que l'expozant et sa famille se laissent acabler dans icelle . . . » (22 août). — Prise en charge par Jean Reboutier, porteur ordinaire, des papiers d'un procès criminel à lui confié par noble Jean de Bompar, sieur de la Bastide, de Largentière (23 août). — Compromis où figure noble Claude de Bessonnet, sieur de Gatuzières (23 août). — Signification faite par Théodore Thérond, ministre de Saint-Gilles, à noble Claude de Bessonnet, sieur de Gatuzières (26 août). — Quittance de 200 l. faite par Antoine Davin, docteur et avocat, à noble Jacques de Fontanès, sieur de Chemes (1^{er} septembre). — Arrentement passé par Isaac Cheiron, principal au collège, de sa métairie de la Clauze, à mi-fruits

(8 septembre). — Quittance de 100 l. faite par Anne Rulman, docteur et avocat, à Pierre Alègre, marchand (9 septembre). — Rémission d'une créance de 1345 l. faite par Justin de Mirman, docteur en droits, lieutenant des viguier et juge d'Uzès au siège de Saint-Jean de Maruéjols, à Antoine de Mirman, aussi docteur en droits (16 septembre). — Obligé de 532 l. fait par Paul de Ravanel, écuyer, et consort, à noble Pierre d'Engarran et consorts (2 octobre). — Compromis entre Théophile de la Jonquière, écuyer, et noble Jean des Hours, sieur de Loubemorte, habitant d'Alais (3 octobre). — Obligé de 1275 l. fait par Suzanne de Lansard, pour son mari Jacob de Favier, conseiller et garde-seel au Présidial, à Suzanne de Pelet, veuve de Jacques d'Agulhon (4 octobre). — Arrentement passé par François de Fontfroide, conseiller au Présidial, à André Goubert, « suivant les finances », d'une maison, moyennant 55 l. de rente (10 octobre). — Quittance de 100 l. faite par Jean Monteils, notaire, à Ésaie Baille, ministre de Lyon (11 octobre). — Obligé de 150 l. fait par Gabriel Tuffau, ministre de Saint-Laurent d'Aigouze, à Anne de Rally, veuve de Bernard Thomas, ministre de Clarensac (11 octobre). — Arrentement passé par Paul Dupont, régent au collège, de sa terre de Carpian (21 octobre). — Achat fait par Paul de Méjanès, docteur et avocat, d'« une petite parran, cy-devant cazal », sise en dehors de la porte de la Couronne (28 octobre). — Obligé de 220 l. fait par Jacques Finor, chevaucheur et maître des postes, à Arnaud Guiran, bourgeois (30 octobre). — Arrentement passé par Élie Tinellis, docteur et avocat, de son domaine de Marguerittes (7 novembre). — Inventaire des biens meubles d'Isaac Hours, marchand. « *Item*, deux caleilz, l'ung leton et l'autre fer blanc.... *Item*, une arquebuzé à serpentine. *Item*, autre arquebuzé à rouet pour la chasse. *Item*, ung pistolet avec son fôreau de vache. *Item*, une alebarde vielle. *Item*, une espée » (15 novembre). — Continuation dudit inventaire. Dans une boutique de la place, on trouve 72 « chappelles de femme toutes neufves garnies de trelis de diverses couleurs », 7 chappelles de fille non garnies, 19 chappelles de lemme garnies de taffetas de diverses couleurs,.... 3 « feautres de femme colleur de tanet, neufves », 32 chapeaux d'enfant, neufs, non garnis, dits « feautres », 56 chapeaux d'homme appelés « feautres », sans garniture, 52 chapeaux « de demy homme », appelés feautres, tout neufs, des chapeaux « de peizans »,.... 46 nattes noires pour chapeaux de femme dans une boîte en bois blanc,.... « ung ratellier pour y atteller marchandize hors la boticque ».... « le premier vollume des œuvres moralles de Sénèque, in-carto, relié en vellin, lequel

lad. rellaisse a dict avoir pour guage d'ung chappeau que son feu mary vendit à ung praticien, ne sachant son nom » (17 novembre). — Arrentement passé par César Delacroix, chanoine de la cathédrale, prieur de Saint-Martin de Valérargues, des fruits décimaux de son prieuré, moyennant 1900 l. de rente, « et en oultre ung lard sallé du poix de six vingtz livres, et vingt livres de fromage de Roquefort » (18 novembre). — Reçu donné par les chefs de maîtrise des tailleurs d'habits, de l'année courante, à Guichard Bordilhan, tailleur d'habits, de « l'enseigne et drapeau appartenant au corps et compagnie de leur art de tallieur d'habitz, estant de tafletas orangé, blanc et bleu, avec son baston », de la boîte à deux clés où se met l'argent des amendes, et des actes et papiers de la maîtrise dudit art. On y voit « la patanto du roy Charles, par laquelle il veu et ordonne la maîtrise dud. art estre érigée et établie aud. Nysmes, donnée à Tours au mois d'acust l'an 1439, avec le seau de sire verde y pendant, avec sove incarna et vert, led. seau rompu en trois pièces, escript en latin ». L'inventaire des papiers est détaillé (27 novembre). — Ratification donnée par noble Simon de Saint-Bonnet, seigneur de Laforest, au contrat de rémission des biens à lui décrétés appartenant à François Brun, seigneur de Fourcade, situés à Rochemaure, rémission faite à noble Guillaume de Guyon de Gez, seigneur de Pampellone, habitant Rochemaure (1^{er} décembre). — Mariage entre noble Guillaume de Brueys, sieur de Saint-Dézéry et de la Terrisse, habitant Alais, et Claude de Calvière, veuve de noble Henri d'Ardoin, sieur de la Calmette (2 décembre). — Arrentement passé par Françoise de Granon de son domaine de Bouillargues (4 décembre). — Arrentement passé par Guillaume Magne, chanoine de la cathédrale, au nom de Guillaume Alègre, aumônier de la collégiale de Saint-Gilles, des revenus de l'aumônerie de Saint-Gilles, moyennant 450 l. de rente (4 décembre). — Obligation de 149 l. pour Constant Faucon, vicaire de Lézan (8 décembre). — Reconnaissance faite par Jacques Farel, marchand, à sa femme Anne Agier, de divers meubles évalués à 100 l., et qu'e'le « auroit achepté.... en divers temps de l'argent des estraines qu'on lui donnoit pendant le temps qu'elle auroit servy sa mère faisant logis » (15 décembre). — Quittance faite par André d'Agulhon, conseiller au présidial de Nimes et au parlement d'Orange, à Pierre Froment, docteur et avocat d'Uzès, de 1000 l. à lui léguées par Jeanne de Ferrand, femme de noble Guillaume de Solier, sieur de Gallières (20 décembre). — Obligé de 3000 l. fait par Paul Paulet, ministre de Vézénobre, et consorts, à noble Guillaume de Brueys, sieur de Saint-Dézéry et de la Terrisse (23 décembre)

— Quittance de 216 l. faite par Noé de Gors, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Ruf en Dauphiné, prieur de Saint-Jacques de Melgueil, comme procureur de Guillaume Manuel Delafaye, abbé et chef général dudit ordre, à Jean Mouche, marchand cordier, rentier du prieuré de Saint-Saturnin d' Aimargues (29 décembre).

E. 705. (Registre.) — 743 feuillets, papier.

1618. — Notariat de Nîmes. — Jean Guiran. — Rubrique des actes. — Quittance de 20 l. faite à Antoine Moynier, « hoste du logis dit *des Estaliens* » (4 janvier). — Obligé de 150 l. fait par Guillaume Artigues à Bernard de Galtier, habitant Milhan (12 janvier). — Procuracy donnée par Jean Delacroix, conseiller au Grand Conseil, pour recouvrer 1800 l. de Pierre Moynier, sieur de Fourques, trésorier général de France en la généralité de Toulouse (19 janvier). — Obligé de 650 l. fait par Jean Bourrit, bourgeois de Calvinsson, à Guillaume de Boileau, docteur et avocat (6 février). — Accord entre noble Antoine de Roques, sieur de Clausonne, et noble Jean de Percet, sieur des Appens (8 février). — Cession d'une créance de 1500 l. faite par noble Antoine de Roques, sieur de Clausonne, à Jean et Jacques Roland frères, marchands (9 février). — Transaction où figure Paul Julien, conseiller au parlement d'Orange (20 février). — Subrogation pour Denis de Fabrique, conseiller au Présidial (21 février). — Obligé de 240 bêtes à laine, de 6 salmées de blé et de 186 l. pour Louise de Buys, dame de Valérargues, faite par les rentiers de sa métairie d'Estagel (dernier février). — Procuracy donnée par Louise de Buys, dame de Valérargues, veuve de noble Robert d'Albenas, sieur de Valérargues, lieutenant général en la sénéchaussée, à noble Louis de Brueys, sieur de Poulx, pour consentir au mariage de sa fille Diane d'Albenas avec noble de Bérard, sieur de « Merinanes » (17 mars). — Procuracy donnée par noble Pierre de Malmont à sa femme Marguerite de Patin (24 mars). — Procuracy donnée par Esprit Bernard, vicaire de la Calmette, fils émancipé, à Denis Bernard, son père (3 avril). — Bail en paiement pour noble Jean d'Engarran, garde pour le Roi aux salins de Peccais (11 avril). — Arrentement passé par François de Milly à Marie de Molery, veuve Félix, d'un logement de sa maison de la rue de la Fabrique, moyennant 120 l. de rente (20 avril). — Procuracy donnée par Louise de Buys, dame de Valérargues, à sa fille Marguerite d'Albenas, dame de Saint-Chapte, veuve de noble Tristan de Brueys, sieur de Saint-Chapte, Poulx et Sieure (20 avril). — Testament de

Jean Corniaret, notaire. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (2 mai). — Quittance faite par Natalis Carles, vicaire perpétuel de Saint-Jean de Carnas, à Jean Meynadier, prêtre de Marguerittes, de deux années de la rente du bénéfice du vicariat de Carnas (3 mai). — Obligé de 24 l. fait par Pierre Merle, cardeur, à Mathieu Dastier, docteur en médecine spagyrique, « pour son salaire, drogues et médicquemantz fournis..... et employés à la maladie de Jean Merle, filz dud. Pierre, qui estoit atteint d'une parallesie particulière, dont ne se pouvoit lever du lit, l'ayant entièrement guéri et deslvré d'icelle, si qu'il est maintenant dispozé de son corps » (8 mai). — Obligé de 18 l. fait par Claude Reboul, laboureur de Lédendon, à Hugues Leaute, professeur d'hébreu et régent de première au collège (21 mai). — Obligé de 1200 l. fait par noble Antoine de Bringuier, sieur de Raurier, habitant Liouc, au nom de noble Jacques de Gautier, sieur de Saint-Blancard, gouverneur des fort et salins de Peccais, à Paul Délicat, marchand de Nîmes (21 mai). — Obligé de 500 l. fait par François de Milly à Élie Tinellis, docteur et avocat (28 mai). — Obligé de 384 l. fait par François de Granon à Pierre de Montalieu, docteur et avocat (28 mai). — Arrentement passé par Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat, de ses métairies de la Croix et de Rapatel, au terroir de Sieure (31 mai). — Quittance de 51 l. pour noble Étienne de Galian (21 juin). — Obligé de 600 l. fait par noble Théophile de la Jonquière à noble Jean de Bimar (22 juin). — Obligé de 1500 l. fait par noble Denis de Barjac, sieur de Rohegude, au conseiller André d'Agulhon (4 juillet 1618). — Obligé de 1500 l. fait par noble Denis de Barjac, seigneur de Rohegude, à noble Jacques de Fontanès, sieur de Chemes. Il donne pour caution haut et puissant seigneur Charles d'Audibert, seigneur de Lussan (4 juillet). — Procuracy de Salomon Crubelier, ministre de Vauvert (6 juillet). — Quittance donnée par César Delacroix, chanoine de la cathédrale, prieur d'Eyrolles, à Jean Fazandier, docteur et avocat, du prix de l'arrentement de son prieuré (19 juillet). — Quittance de 900 l. faite par Louis de Roche-more, conseiller d'État, président au Présidial, veuf de Claude de Barrière, dame de Montvaillant, à Paul de Ravanel, de Manduel, et des deniers de Pierre de Rozel, conseiller au Présidial (31 juillet). — Arrentement passé par Esther de Barrière, dame de Vestric, veuve de Paul d'Albenas, lieutenant de viguier, d'une métairie de ses enfants au terroir de Luc, à mi-fruits (31 juillet). — Quittance de 30 l. pour Marguerite Anastase, veuve de Marc-Antoine de la Clautière, régent au collège (2 août). — Sous-arrentement passé par Pierre Roux,

hôte, à Pierre Larguier, maréchal, d'un local du logis de *Saint-Georges*, hors la porte de la Couronne, appartenant à M. de Castelnau (4 août). — Procuration donnée par Jean Bouzom, religieux de la Compagnie de Jésus, syndic du noviciat de Toulouse, prieur de Saint-Pierre de Meyrueis, à Isaac Rey, praticien. Le noviciat a des emphytéotes à Meyrueis et dans la région. Le syndic a baillé le recouvrement des cens, rentes et lods à François Payrac, vicaire de Meyrueis, et à M. d'Hérain. Mais plusieurs de ces droits sont inutiles, les titres anciens se trouvant égarés. Isaac Rey a trouvé plusieurs reconnaissances dans les papiers des notaires et des seigneurs. Il est chargé de faire payer aux emphytéotes les anciens droits retrouvés (9 août). — Subrogation faite par Pierre Milliarède, tailleur d'habits, à Guillaume de Boileau, docteur et avocat, du bail du prieuré de Saint-Côme, à lui passé par les syndics du chapitre moyennant 550 l. de rente (9 août). — Quittance faite par Pierre Journet et Antoine Volle, chanoines de la cathédrale, comme recteurs successifs de la chapelle de Saint-Jean de la Courtine, terroir de Caveirac, à Jean Moynier, de Caveirac, leur rentier (16 août). — Quittance de 33 l. faite par Arnaud Guiran, bourgeois, à noble Pierre de Lageret (17 août). — Procuration donnée par César Delacroix, chanoine de la cathédrale, à Robert Clavel, chanoine et prévôt, pour l'administration de ses revenus (18 août). — Cession d'une créance de 12 l. faite à Jacques Favier, potier de terre (3 septembre). — Procuration donnée par noble Jacques de Guichard, seigneur de l'Éguilhe, gentilhomme servant du Roi, mari de Françoise de Bernard, dame de Montbrison et de Versas, à Claude Daissac, praticien (4 septembre). — Quittance de 94 l. pour Arnaud, ministre de Fons (6 septembre). — Acte de réquisition et protestation fait par le procureur de noble Jacques de Guichard, sieur de l'Éguilhe, à noble Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit (8 septembre). — Procuration donnée par noble Louis de Freton, capitaine d'une compagnie de gens à pied du régiment de Châtillon en Hollande, à noble Étienne d'Arènes, soldat de sa compagnie, pour recouvrer du trésorier Meurskens ce qui lui est dû et le donner à Alard, lieutenant-colonel au régiment du baron de Courtaumer (8 septembre). — Obligé de 200 l. fait par Judith de Tirand, pour son mari Pierre Morgues, auditeur des comptes au sénéchal, à Jean Constan, ministre d'Aubais (11 septembre). — Cession faite par Antoine Faucher, « escolier en philosophie », fils de Blaise Faucher, ministre de Saint-Apollinaire de Glairas, en Vivarais, à Claude Salveton, greffier, au nom de ses parents (11 septembre). — Sentence arbitrale entre

noble Pierre de Robert, Claude Jouvenet, « hôte du logis dict *le Chevail Blanc* », à Nîmes, et André Alezard, hôte du logis de *Sainte-Barbe*, à Beaucaire. Il s'agit de la perte causée par l'inondation survenue, l'année courante dans les prés de Robert à Bellegarde, sous-arrentés aux deux hôteliers (13 septembre). — Obligé de 150 l. fait par François de Milly à son frère François de Milly, ministre de Bar-sur-Seine, en Bourgogne (2 octobre). — Inventaire général des productions faites par Jean des Hours, sieur de Loubemorte et Théophile de la Jonquière, écuyer, devant les arbitres choisis pour terminer leurs différends pendans devant la Chambre de l'Édit à Castres (s. d.). — Testament d'André d'Agulhon, conseiller au présidial de Nîmes et au parlement d'Orange. Il lègue 100 l. aux pauvres réformés (9 octobre). — Quittance de 120 l. faite par Anne de Boileau, héritière de noble Daniel d'Arnaud, sieur de la Cassagne, à noble Denis de Brueys, sieur de Saint-Chapte et de Sieure, héritier de noble Tristan de Brueys (20 octobre). — Quittance de 30 l. faite par Jacques Saynard, hôte du logis de *la Pomme* à Uchau, rentier du domaine de Jean de Langlade, sieur de Troscol, docteur et avocat (25 octobre). — Quittance de 137 l. faite par Honoré d'Arnaud, écuyer, de Beaucaire, à noble Guillaume de Girard, sieur de Moussac, vice-sénéchal (26 octobre). — Obligé de 27 l. fait à Mathieu Dastier, médecin spagyrique, habitant à présent Saint-Quentin près Uzès (8 novembre). — Prix-fait baillé par Jacques Rally, ministre de Saint-Geniès, pour des réparations à sa maison du puits de la Curaterie (12 novembre). — Quittance de 264 l. faite par André Corbier, écuyer et vignier au marquisat de Portes, procureur de haute et puissante dame Catherine de Clermont, marquise de Portes, à Jean de Langlade, sieur de Trescol (13 novembre). — Arrentement passé par l'abbé de Psalmodi au capitaine Jacques Dumas, homme d'armes de la compagnie du duc de Montmorency, des revenus de son abbaye, moyennant 4260 l. de rente (19 novembre). — Acte de réquisition et protestation fait par les maîtres jurés tailleurs d'habits à Guillaume Chabassut, garçon dudit état, et syndic des autres garçons, à propos d'un manteau de cadis noir, inachevé, « qu'on trouva dans le logis de M^e Eymon, cabaretier, [et] qu'un nommé Sabatier, garçon dud. estat, travailloit, l'appiessant et lauffilant, lequel les expozans firent prendre et sequestrer de l'autorité de justice » (22 novembre). — Obligé de 212 l. fait par noble Claude de Teste, seigneur de la Motte, à Arnaud Guiran, bourgeois (23 novembre). — Compromis entre Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, et Louis de Claret, conseiller au parlement de Toulouse,

chanoine de la métropole de Toulouse, prévôt de la cathédrale de Montpellier, au sujet des fruits décimaux du prieuré « d'Assézargues » (26 novembre). — Quittance de 500 l. faite par Jean de Ribeyrac, bourgeois de Saint-Jean de Gardonnenque, au nom de sa femme Suzanne de Langlade, à Jean de Langlade, sieur de Trescol, son beau-frère (30 novembre). — Achat par Antoine Rey, poudrier, de l'usufruit d'une maison située dans les Arènes, pour 4 ans, moyennant le prix global de 90 l. (10 décembre). — Consentement au mariage de Jean Pistorius, docteur en médecine, avec M^{lle} de Légal, donné par Chrétien Pistorius, docteur régent au collège, père de Jean (17 décembre). — Procuration donnée par noble Louis de Freton, capitaine d'une compagnie de gens à pied du régiment de Châtillon, entretenu sous le service du Roi en Hollande, à noble Pons de Brignon, sieur de Saint-Théodorit, son oncle, pour recouvrer 600 l. de M^{me} de Lafare, dame du Chaylar, femme du seigneur de Ribaute (18 décembre). — Codicille de Jean de Langlade, sieur de Trescol (28 décembre). — Testament de Philippe Cappon, bourgeois. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés (28 décembre).

E. 706. (Registre). — 852 feuillets, papier.

1619. — Notariat de Nîmes. — Jean Guiran. — Rubrique des actes. — Obligé de 100 l. pour Anne de Rally, veuve de Bernard Thomas, ministre de Clarensac (1^{er} janvier). — Subrogation faite par Gaspard Estelle, prêtre et servant de la cathédrale, syndic des Quatre Prêtres de Vauvert, député par le chapitre tenu par Raimond Eyroux, second archidiacre, Guillaume de Burgata, chanoine, et Jacques de Burgata, prêtre, chapelains de la chapellenie des Quatre-Prêtres de Vauvert, pour se rendre à l'assignation des dignités et chanoines du chapitre de Saint-Gilles, aux requêtes du palais, à Toulouse, au sujet de la métairie d'Estagel, du port de Saint-Gilles et autres dépendances de ladite chapellenie, à Jacques de Burgata, qui fera la poursuite à la place d'Estelle (4 janvier). — Inventaire des biens meubles laissés par le menuisier Guillaume Rozille (17 janvier). — Vente desdits meubles (18 janvier). — Quittance de 50 l. faite par Pons Bouchard, sieur de Saint-Germain, archidiacre de la cathédrale, au nom de Charles Rouard, docteur et avocat de Narbonne, à Gaspard Heyroux, consul de Marguerittes (26 janvier). — Mariage d'Antoine Naspolet, archer de la prévôté (5 février). — Mariage de Jean Servol, aveugle, joueur de vielle, de Quissac, avec Marie Fesquet, de Saint-Germain de Calberte (5 février). — Convention entre noble Esprit

d'Audibert, tondeur de draps, et son apprenti François Boschet (11 février). — Inventaire des biens meubles de François Bourges, serrurier (13 février). — Arrentement passé par noble Pierre de Malmont, de sa métairie de Grézan (20 février). — Quittance de 703 l. faite par Jean Lebon, bourgeois, à Pierre Deyron, bourgeois, en déduction de 1200 l. dues à la baronne de Boucoiran (25 février). — Obligé de 377 l. fait par noble Louis de Baschi, seigneur et baron d'Aubais, du Cailar, etc., à noble André de Galtier, homme d'armes de la compagnie du Roi (26 février). — Sous-arrentement passé par Marie de Moléry, veuve Félix, à Guillaume de Boileau, docteur et avocat, d'un logement dans la maison de M^{lle} de Milly, moyennant 120 l. de rente (11 mars). — Testament de Marthe Pagès, veuve d'Antoine de Milly. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (13 mars). — Reçu donné par Jeanne de Bonnas, dame de Montgros, des papiers d'un procès criminel pendant entre elle et deux individus prisonniers et défendeurs, procès dévolu par appel des défendeurs à la Chambre de l'Édit, à Castres (19 mars). — Quittance de 300 l. faite par Anne de Rally, veuve de Bernard Thomas, ministre, à Gédéon Tuftau, docteur en médecine de Bagnols (19 mars). — Inventaire des biens meubles de Laurent Lamère, cadissier (26 mars). — Testament de Fauquet Dufour, corroyeur. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (29 mars). — Prix-fait baillé par André de Lansard, conseiller au Présidial, au nom de son père Pierre de Lansard, aussi conseiller, pour des travaux à sa maison de la Couronne, plan de la Salamandre (2 avril). — Quittance de 150 l. faite par Gabriel Tuftau, ministre de Saint-Laurent d'Aigouze, à Anne de Rally, veuve du ministre Bernard Thomas (4 avril). — Obligé de 464 l. fait par Abraham Aude-mar, baile de Langlade, à Rostang Duvioux, bourgeois (19 avril). — Quittance de 1000 l. faite par Jacques Constantin, marchand drapier, à son père Jacques Constantin, hôte (27 avril). — Quittance de 23 l. faite à noble Philippe de Mellet, sieur de Montmirail, par Pierre Farelle, maréchal (15 mai). — Obligé de 1500 l. fait par Étienne Farelle, bourgeois, à l'abbé de Psalmodi (17 mai). — Obligé de 300 l. fait par noble Pierre d'Engarran à noble François Delacroix (22 mai). — Arrentement passé par Daniel Blisson, docteur et avocat, de sa maison de la rue de la Prévôté qui est vis-à-vis sa grande maison de la même rue, moyennant 28 l. de rente (29 mai). — Quittance de 190 l. pour Jacques Rally, ministre de Saint-Geniès de Malgoirès (6 juin). — Prise en charge par Nicolas Bresson, porteur ordinaire, de deux obligations, l'une de 300, l'autre de 150 l., faites à Françoise de Milly par son frère François de Milly,

ministre de Bar-sur-Seine en Bourgogne. Il recouvrera de François le montant de l'une d'elles ou de toutes les deux et rapportera l'argent à Françoise, d'aujourd'hui en six semaines. Son salaire sera de 4 l. (10 juin). — Apprentissage de Nicolas de Ravanel, de Blauzac, chez Jean de Lafarelle, marchand, qui le gardera trois ans, lui enseignera son état de marchand, et lui fera faire deux voyages aux foires de Lyon (15 juin). — Quittance de 1800 l. faite par Anne de Boileau, veuve de noble Daniel d'Arnaud, seigneur de la Cassagne, à noble Nicolas de Boileau, seigneur de Castelnau, son frère. C'est le montant d'un legs de leur père Jean de Boileau (19 juin). — Cession de créances faite par noble Jérôme de Castillon, sieur de Saint-Martin de Touques, à Narbonne, à Michel Teissier, greffier de Nîmes (22 juin). — Obligé de 150 l. fait par Anne Rulman, docteur et avocat, à Pierre Cheiron, docteur et avocat (16 juillet 1619). — Quittance de 90 l. faite par Marie de Volontat, veuve de noble Claude Mazer, et Louis de Folaquier, docteur et avocat, à noble Antoine de Folaquier, frère de Louis habitant d'« Ortolz » ou Hortoux (23 juillet). — Testament de Françoise Uchier, femme de Louis Millot, docteur et avocat, régent au collège. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (27 juillet). — Quittance de 49 l. pour Claude de Calvière, femme de noble Guillaume de Brueys, sieur de Saint-Dézéry et de Bezuc, mère et tutrice de noble Marc d'Ardoin, sieur de la Calmette (31 juillet). — Accord entre nobles Benoit de Vidal et sa femme Suzanne de Laporte, seigneur et dame de Générargues, d'une part, et noble Théophile de la Jonquière, d'autre (2 août). — Quittance faite par Louise de Buys, dame de Valérargues, au rentier du mas de Breyné, ayant appartenu à feu Jean d'Albenas, sieur de Colias, lieutenant principal au sénéchal, beau-père de Louise, de cent bêtes à laine et de leur croît (5 août). — Obligé de 300 l. fait par le rentier de la métairie de Saint-Bénézet, au terroir de Sieure, appartenant à noble François Delacroix, à César Delacroix, chanoine de la cathédrale (10 août). — Obligé de 3000 l. fait par Françoise de Valernod, dame de Cussac, femme de noble Pierre de Beauhostes, seigneur de Cussac, à Jérôme Carlot, marchand bourgeois (13 août). — Obligé de 500 l. fait par M^{me} de Cussac à François Heres, marchand drapier (13 août). — Sous-arrentement passé par Pierre Roux, hôte du logis de *Saint-Georges*, au faubourg de la porte de la Couronne, appartenant à M. de Castelnau, de deux pièces dudit logis, moyennant 16 l. de rente (14 août). — Obligé de 300 l. pour Jean Constan, ministre d'Aubais (15 août). — Arrentement passé par Jean Chantouzel, docteur et avocat, à Pierre Deleuze, hôte, de « sa maison

et logis . . . au-devant le Palais, avec sa court et deux crottes en deppendans, lesquelles sont soubz les Arènes », moyennant 112 l. de rente (19 août). — Mariage entre Pierre Bonnet, docteur et avocat, et Catherine de Chantouzel (5 septembre). — Obligé de 500 l. fait par Antoine Bertrand, vicaire de Saint-Jean-Baptiste de Redessan, à Arnaud Guiran, bourgeois, avec la caution d'autre Antoine Bertrand, vicaire perpétuel de Saint-Geniès de Manduel (6 septembre). — Mariage entre Jean Sugier, bourgeois d'Alais, et Françoise de Daviu, de Nîmes (19 septembre). — Obligé de 2400 l. fait par noble Pierre de Favier, sieur de Forniguet, à noble Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire, représenté par Alix de Tarroux, sa femme (17 octobre). — Mariage entre Jean Chirac, maître-architecte, et Louise Lichère (20 octobre). — Obligé de 825 l. fait par les consuls de Saint-Laurent d'Aigouze à Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, seigneur de Saint-Laurent, pour achat de 50 salmées de blé (28 octobre). — Obligé de 300 l. fait par noble Louis de Génas, seigneur de Puyredon ou Puechredon, à Marie de Fabre, veuve de Daniel Laurent (30 octobre). — Obligé de 300 l. fait par noble Robert de Pavée, sieur de Servas, à son beau-frère noble Louis de Génas, sieur de Puyredon (30 octobre). — Obligé de 300 l. fait par Guillaume de Burrata, chanoine de la cathédrale, Gaspard Estelle, prêtre servant, syndic des Quatre-Prêtres de Vauvert, et Jean de Burgata, également l'un des Quatre-Prêtres, à Isaac Duserre, greffier au Présidial, pour employer à la poursuite du procès contre le syndic du chapitre de Saint-Gilles (9 novembre). — Quittance respective entre noble Paul d'Assas, sieur de Montmoirac, et le rentier de sa métairie (22 novembre). — Cession faite par Françoise de Milly à noble Abraham des Hours, sieur de la Gineste, d'Alais, d'une créance de 600 l. sur noble Louis de Bertrand, sieur de Valoubière, habitant de Largentière, et d'une autre de 25 écus (23 novembre). — Obligé de 150 l. fait par Jean de Percet, docteur et avocat, à noble Antoine de Mirman, premier consul (25 novembre). — Mariage entre noble Jacques de Raimond, seigneur de Saint-Étienne de Valfrancesque, et Marguerite d'Agulhon (28 novembre). — Ratification d'une vente faite à noble Jean Dautun, sieur du Pereyrol, habitant de la Lèche (10 décembre). — Achat par Jean Mazel, cadissier, d'« ung mestier à fere sarges et cadis, tout garny », moyennant 9 l. 10 s. (13 décembre). — Testament de Pierre Morgues, auditeur des comptes au sénéchal. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (16 décembre). — Achat d'une terre au Moulin-Bourbon, fait par Pierre de Villar, conseiller au Présidial, seigneur de Savignar-

gues, Vallongue et Gajan (18 décembre) — Résignation faite par Pierre Morgues, auditeur des comptes de tutelles, curatelles, « et autres administrations qui se rendent de l'autorité de justice », expert juré au Présidial, ne pouvant plus exercer « led. office à cause de la foiblesse de ses ners et indisposition de sa persone », à Louis Delafaye, praticien, moyennant 500 l. (21 décembre). — Sous-arrentement passé par Pierre Campanhan, écuyer, fermier, avec ses associés, des dimes et revenus des prieurés de Bouillargues, Saint-Denis de Vendargues et Rodilhan, appartenant au chapitre de la cathédrale, à Pierre de Montalieu, docteur et avocat, qui est subrogé en son lieu et place (30 décembre).

E. 707. (Registre). — 710 feuillets, papier.

1620. — Notariat de Nîmes. — Jean Guiran. — Rubrique des actes. — Obligé de 100 l. fait par Jacques Mellon, notaire de Calvisson, à Anne de Rally, veuve du ministre Bernard Thomas (1^{er} janvier). — Procuration donnée par Pierre Justamond, chanoine et prieur claustral de Saint-Nicolas de Campagnac au diocèse d'Uzès, à Jean Maïstral, praticien, pour recouvrer 136 l. de Gabriel Blachière jeune, hôte de Cavillargues (2 janvier). — Procuration donnée par Jean Maunier, prêtre et infirmier de Saint-Nicolas de Campagnac, à Jean Maïstral, pour recouvrer 82 l. d'Antoine Volant, chanoine de la collégiale d'Alais (2 janvier). — Arrentement passé par Louis de Folaquier, docteur et avocat, à André Nogarède, mulétier, d'un local dans sa maison vis-à-vis le Château, moyennant 36 l. de rente et le transport de 4 charges de sarments par an (4 janvier). — Quittance de 461 l. faite par Jean Ducamp, capitaine, à Louis de Montfaucon, suivant les finances, son beau-fils (23 janvier). — Quittance de 60 l. faite par noble Jean de Percet, sieur des Appens, à Françoise de Rochemore, dame de Bernis, veuve de noble Pierre de Villages, seigneur de Vestric, Fontarèche, etc. (31 janvier). — Obligé de 100 l. pour Jean de Sarran, conseiller au Présidial (3 février). — Quittance de 577 l. faite par Michel Isnard, vicaire perpétuel d'Aiguesvives, aux rentiers de sa vicairie (20 février). — Procuration donnée par Louis Bion, marchand, pour lui et son associé Jacques Constantin, à François Gillibert, marchand, leur facteur et serviteur, pour aller à Castres recouvrer 395 l. (22 février). — Obligé de 2900 l. fait par Isabeau de Janin au nom d'Arnaud Guiran, bourgeois, à son fils Daniel Guiran, lieutenant principal en la prévôté de Languedoc (2 mars). — Testament de Pierre Morgues, auditeur de comptes (9 mars). — Testament de Louise

Laurent, femme de David de Nîmes, greffier. Elle lègue 6 l. aux pauvres réformés (24 mars). — Testament de Suzanne Delacroix, femme de Jean de Langlade, sieur de Trescol, docteur et avocat. Elle lègue 15 l. aux pauvres réformés (4 avril). — Obligé de 1500 l. fait par noble Jean de Clemens, de Tarascon, à Jean de Calvière, abbé de Psalmodi (6 avril). — Obligé de 800 l. fait par Antoine Dupris, bourgeois, à l'abbé de Psalmodi (8 avril). — Obligé de 2400 l. fait par Paul et Claude Délicat, père et fils, marchands, à l'abbé de Psalmodi (8 avril). — Quittance de 118 l. faite à Gaillard Ducray, « escolier en théologie », par Samuel Ducray, maître-apothicaire, son frère. Sur cette somme, 63 l. représentent la « despance de bouche » faite par Gaillard chez Samuel pendant 7 mois ; 13 l. ont été payées à un homme qui avait accompagné Gaillard de Lyon à Nîmes « à cause de son indisposition, ayant cejourné en chemin dix jours allant et venant » (15 avril). — Testament de Pierre Ferret, passementier. Il lègue 6 l. aux pauvres réformés (29 avril). — Procuration donnée par Robert des Hours, natif d'Alais, qui va en Flandre pour le service du Roi, à son oncle Théophile de la Jonquière (7 mai). — Cession d'une créance de 300 l. sur Alexandre Lieuron, baile de Saint-Césaire de Gauzignan, faite par Claude de Calvière, femme de noble Guillaume de Brneys, seigneur de Bezuc, à sa sœur Suzanne de Calvière, femme de Jacques Bertrand, écuyer, de Montfrin (8 mai). — Obligé de 2400 l. fait par Dominique Petit, docteur et avocat d'Alais, à Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, pour employer à l'achat d'une métairie (12 mai). — Obligé de 66 l. fait par les consuls de Cabrières à Mathieu Sigalon, bourgeois (15 mai). — Obligé de 40 l. pour Antoine Clergue, hôte du logis de *la Croix rouge* (16 mai). — Accord où figure Bernard Delsoul, maître-écrivain (23 mai). — Arrentement fait par Jeanne Combas, mère et tutrice de Clément Dulau, chevaucheur et maître des postes d'Uchau, à Jacques Sayna, hôte d'Uchau, des revenus de la poste d'Uchau, pour 3 ans, moyennant 200 l. de rente (2 juin). — Déclaration faite par Aleyssette Castanier, de Moulézan, servante de Jean Rossel, dit *le Caporal Jean*, « hoste du logis où pend pour enseigne *Sainte Martre*, . . . au-devant la tour dite Vinatière ». Elle est « gizante au lit, dettenu de maladie », et déclare au notaire « qu'elle est advertie que certains ennemis et mal vellians dud. Rossel, son maistre, font entendre que sa maladie procède de bate-mans et mauvais traictemens que led. Rossel luy a fait ». Elle proteste contre ces allégations et affirme que sa maladie est une fièvre continue « ne provenant d'autre excès » (8 juin). — Lods et investiture faits par Jean de

Calvière, abbé de Psalmodi, au capitaine Pierre Carrière, commandant pour le service du Roi à la tour Carbonnière, terroir d'Aiguesmortes, au sujet d'une terre à Saint-Laurent d'Aigonze (10 juin). — Procuration donnée par Chrétien Pistorius, régent au collège, à Rodolphe Lemaistre, docteur en médecine, premier médecin de « MONSEIGNEUR, frère de Sa Majesté », pour recouvrer 759 l. de Louis ou de Lazarin Pena, frères (15 juin). — Quittance de 430 l. faite par Claude de Bannes, sieur de Cabiac, conseiller au Présidial, à Antoine Dupris, bourgeois, « depositeur de l'argent provenu de la vente des bagues et médailles qu'estoient des hoirs à feu messire Anthoine Belon, sieur de Saint-Bauzille » (19 juin). — Testament de Claude Guiraud, bourgeois. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés (19 juin). — Prise en charge par Nicolas Bresson, porteur ordinaire, d'un paquet de lettres envoyé par Chrétien Pistorius, régent au collège, à Rodolphe Lemaistre, premier médecin du frère du Roi, au sujet de la dette des Penas (22 juin). — Obligé de 1605 l. fait par noble Jacques de Gautier, seigneur de Saint-Blancard, gouverneur pour le Roi au fort de Peccais, à Claude Délicat, marchand (1^{er} juillet 1620). — Promesse respective entre François Veyssièrre, joueur de vielle, et Pierre Venissac, aveugle. Le musicien promet à l'aveugle de lui apprendre, en trois ans, « l'instrument de vielle dit *Sanonio* », à condition d'être nourri à sa table et fourni de souliers. Toutes les aumônes qu'ils recevront appartiendront au musicien. L'aveugle sera tenu de le suivre « par toutes les villes, villages, mazages et tous autres lieux qu'il luy plaira pour y mandier leur vie, et [de] luy obéir et porter tout respect, honneur, obéissance et fidélité, tout ainsi qu'ont accoustumé fere les vrays apprentis à leur maistre. . . » (9 juillet). — Arrentement passé à Bernard Delsoul, maître-écrivain, d'un logement de la rue appelée Campneuf inférieur, ou rue des Greffes, moyennant 36 l. de rente (13 juillet). — Procuration donnée par noble Jacques de Fontaens, seigneur de Chemes, à Jacques Leblanc, seigneur de la Rouvière et de Forniguët, juge aux Conventions, pour recouvrer 1500 l. de noble Denis de Barjac, seigneur de Rochegude, ou de Charles d'Audibert, seigneur de Lussan, sa caution (28 juillet). — Transaction entre Rose de Calvière, veuve de noble Jean de Boileau, sieur de Castelnaud, et son fils noble Nicolas de Boileau, docteur et avocat (4 août). — Quittance respective entre noble Pierre d'Albenas, sieur de Vestric, docteur et avocat, et le rentier de sa métairie de Luc (4 août). — Échange entre Anne de Boileau, dame de la Cassagne, et Jacques Sonay, maître d'école de Bernis (8 août). — Obligé de 50 l. fait par Moïse

Bruguier, baile de la baronnie d'Aubais, à Marguerite de Morgues, veuve de Jean Constant, ministre d'Aubais (13 août). — Quittance faite par Jeanne d'Andron, veuve de noble Pierre d'Assas, et par François d'Assas, sieur de Montmoirac, au rentier de la métairie d'Estagel (25 août). — Testament d'Élie Catillon, praticien. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés de Meyras, en Vivarais (30 août). — Quittance de 300 l. faite par André de Peyremale, seigneur de Dieusses, lieutenant particulier au Présidial, père de Marthe de Peyremale, à Jean de Langlade, sieur de Trescol. C'est le montant d'un legs fait à Marthe par son oncle noble Jacques de Langlade (10 septembre). — Codicille du capitaine Jean Ducamp (29 septembre). — Promesse obligatoire faite au syndic des pauvres de la religion réformée, par Marie Bonnet (2 octobre). — Arrentement passé à Bernard Delsoul, maître-écrivain, d'un logement rue des Greffes, moyennant 30 l. de rente (6 octobre). — Quittance de 703 l. faite par Isabeau de Barrière, baronne de Boucoiran, à Claude de Calvière, seigneur de Saint-Côme, Boissières, etc., et consorts (10 octobre). — Quittance de 104 l. faite par Jean de Percet, docteur et avocat, à Paul de Néjanès, docteur et avocat (20 octobre). — Arrentement passé par Pierre Alègre, marchand, à Jean Mouche, hôte, de « sa maison et logis où pend pour enseigne l'image du *Flascon d'argent*, scituée dans l'encloz des Arènes », moyennant 80 l. de rente (21 octobre). — Achat par Louis de Montfaucon, suivant les finances, d'une petite terre à Courbessac (24 octobre). — Procuration donnée par Arnaud Guiran, bourgeois, à son fils Daniel Guiran, lieutenant principal en la prévôté de Languedoc, pour emprunter la somme nécessaire « à la levée des provisions de l'office de conseiller » au Présidial, en faveur de son autre fils Gaillard Guiran, résigné hier par François de Fontfroide (29 octobre). — Déclaration faite par Robert Clavel, prévôt de la cathédrale, en faveur de Marie Bedos et de Juliette Ducamp (4 novembre). — Testament de noble Pierre Fabre, du liou de Boisson au mandement d'Allègre. Il lègue aux pauvres réformés une salmée de blé conségal, distribuable par les anciens, moitié en pain cuit, « et l'autre moitié en blé aux pauvres femmes veuves » (9 novembre). — Compromis entre noble Jean Despierres, sieur des Ports, et Jacques Desmartins, docteur et avocat (17 novembre). — Reconnaissance féodale faite par André d'Agulhon, conseiller au Présidial, à Pierre d'Esparbès de Lussan, grand prieur de Saint-Gilles, conseiller d'État et privé, représenté par Pierre de Barthélemy, infirmier en la maison prieurale de Saint Jean, à Saint-Gilles, au sujet de deux olivettes, l'une du quartier du Puech de la Grue ou des

Roques, l'autre du quartier de Fontdame (18 novembre). — Obligé de 300 l. fait par noble Céphas d'Albenas, seigneur de Montarenc, à Arnaud Guiran, bourgeois (1^{er} décembre). — Testament de Jean Favier, potier de terre de Gauges. Il lègue 4 l. aux pauvres réformés (2 décembre). — Testament de Jacob de Favier, conseiller et garde-scel au Présidial. Il lègue 100 l. aux pauvres réformés (3 décembre). — Procuration donnée par Jacob de Favier, conseiller, à sa femme Suzanne de Lansard (4 décembre). — Acte de réquisition et protestation fait par François Tinellis, greffier, représentant le grand prieur de Saint-Gilles, à Pierre de Fontfroide, receveur au grenier à sel de Nîmes pour François Deirieu, fermier général des gabelles en Languedoc. Il lui exhibe une ordonnance des trésoriers généraux de France et le requiert de faire délivrer au grand prieur 20 minots de sel pour son franc-salé de l'année courante (10 décembre). — Arrentement passé par Jean Delacroix, conseiller au Grand Conseil, de sa métairie de la Courbade, au terroir de Sieure (12 décembre). — Reconnaissance féodale faite par Jean Bourguet, jardinier, d'un jardin sis au Pont de la Servie et de la Reynette, à Étienne Dubouquet, abbé commendataire de Franquevaux (14 décembre). — Testament de Françoise de Fabre, veuve de Pierre Raoux, marchand. Elle lègue 5 l. aux pauvres réformés (15 décembre). — Obligé de 150 l. fait par Jacques de Granon, écuyer, viguier de la baronnie de Manduel, à noble Antoine de Mirman, représenté par sa femme Marie de Boyer (22 décembre). — Obligé de 95 l. fait par Henri Barthélemy, bourgeois de Saint-Gilles, à François de Recolin, docteur et avocat (23 décembre). — Arrentement passé par Pierre Alègre, marchand, à Jean Astruc, hôte, de « sa maison et logis où pend pour enseigne l'image du *Flacon* », sis dans les Arènes, moyennant 80 l. de rente (25 décembre).

E. 708. (Registre.) — 469 feuillets, papier.

1621. — Notariat de Nîmes. — Jean Guiran. — Rubrique des actes. — Quittance de 150 l. faite à Chrétien Pistorius, régent au collège, représenté par Claude Pistorius, son fils, pour des travaux à sa terre du Rouvre (2 janvier). — Obligé de 557 l. fait par Daniel Laurens, bourgeois, à son frère Simon Laurens, docteur et avocat (14 janvier). — Procuration donnée par Jacques Sayna, hôte et fermier de la poste d'Uchau, à Claude Salveton, greffier, « pour poursuivre la cassation du clameur et emprisonnement fait de sa personne à l'instance de Joseph Daudé » (21 janvier). — Obligé de 170 l. fait par Théodore Brunier, ministre de Blauzac,

à Jean Larivière, marchand de Nîmes (21 janvier). — Obligé de 300 l. pour François de Fontfroide, conseiller au Présidial (25 janvier). — Obligé de 100 l. fait par Anne de Boileau, dame de la Cassagne, à Abraham Rey, bourgeois (25 janvier). — Acte de sommation et réquisition fait par Françoise de Tharaux, femme de noble Antoine de Roques, sieur de Clausonne, à Jacques Marot, muletier. Le 21 décembre, ne lui a-t-elle pas « baillé et deslivré. . . . deux grandes malles et deux petis pacques » où « estoient les habitz et hardes » de son mari, pour porter le tout à Toulouse, chez Marc de Calvière, avocat-général au Parlement, « pour d'illec icelles hardes estre portées par autre en la ville de Laytoure », où M. de Clausonne est lieutenant pour le Roi du gouverneur de cette ville ? « Néanmoins lad. damoiselle a eu lettre par le lacquay dud. s^r de Clausonne, que lesd. hardes n'ont point esté portées » chez M. de Calvière. Marot reconnaît avoir reçu les colis, mais ne pouvant les porter à Toulouse, il les confia trois jours après à Jaume Comalède, dit Bridié, muletier de Montpellier, et lui paya le port en présence de Jacques Madières, marchand de Nîmes, et d'autres témoins. Reproches de M^{me} de Clausonne. Marot enverra son fils à Béziers « pour tirer nouvelles desd. hardes ». Si dans huit jours M^{me} de Clausonne n'a des assurances de l'arrivée des colis à Toulouse, elle poursuivra Marot en justice (27 janvier). — Achat par Antoine Rey, poudrier, d'une terre au quartier de Pujol ou de Pontilly (29 janvier). — Cession d'une créance de 825 l. sur les consuls de Saint-Laurent d'Aigouze faite par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, à son frère Pierre de Calvière, sieur de Saint-Césaire (30 janvier). — Quittance de 2566 l. faite par Denis de Fabrique, conseiller au Présidial, à Arnaud Guiran, bourgeois, dépositaire de 3762 l. (3 février). — Quittance de 168 l. faite par Louis de Monteils, greffier au Présidial, comme procureur du chapitre de l'église Notre-Dame de Villeneuve-lès-Avignon, à noble Pierre de Calvière. La procuration du chapitre est transcrite à l'acte, datée du 5 janvier, et donnée par Rodolphe, sous-doyen de la collégiale, François Morgier, capiscol, François Dupuy, sacristain, François Deffiennes, François de Roux, Barthélemy Leroux, Antoine Roy et Claude de Vignes, chanoines (10 février). — Arrentement passé par noble Guillaume de Calvière de Leugua, baron de Boucoiran, de ses domaines de Montfrin, Valabrègue et Théziers, à mi-fruits (11 février). — Accord où figure Gabrielle de Rodulphe, dame de Tharaux (12 février). — Cession d'une créance de 45 l. sur noble Jacques de Pontrin, sieur de Flerancourt, faite à Robert Madières, marchand (16 février). —

Arrentement passé par Édouard de Parades, seigneur de Sauzet et de Gajan, d'un logement de sa maison près le Château (18 février). — Vento faite par Pierre de Chantal, femme de noble Jacques Durand, à Denis de Fabrique, conseiller au Présidial, d'une terre à Rodilhan, quartier de Saint-Jean de Polvelièrès (18 février). — Obligé de 400 l. pour Suzanne de Pelot, veuve de Jacques d'Agulhonnet (3 mars). — Quittance de 312 l. faite par Arnaud Guiran, bourgeois, à noble Pierre de Malmont, représenté par sa femme Marguerite de Patin (6 mars). — Promesse faite à Jacques Farelle, hôte du logis « de la Romane » (9 mars). — Dépôt de 3372 l. fait par Antoine de Grégoire, sieur des Gardies, entre les mains de Jean de Lafarelle, marchand (16 mars). — Quittance de 17 l. faite par François Tinellis, viguier de Générac, comme procureur du grand prieur de Saint-Gilles, à César Luquet, marchand de Nîmes, pour six années de censive d'une terre à Nîmes, quartier de *Nègue saume* (17 mars). — Ratification faite par Jean de Calvière, abbé de Psalmodi, de l'inféodation concédée à Alexandre Lieuron, baile de Saint-Césaire de Gauzignan, comportant une dérivation d'eau pour l'arrosage de 600 quarterées de terre à la Paluzette, juridiction de Saint-Laurent d'Aigouze, et pour le remplissage des roubines et fossés de ces terres, en vue de la pêche (19 mars). — Sous-arrentement passé par Jacques Deleuze, bourgeois, au meunier Antoine Reboul, du moulin à eau dit Moulin-Vedel, sur le Vistre, appartenant au chapitre de la cathédrale, moyennant la rente de 14 salmées de blé (24 mars). — Arrentement passé par Étienne Davin, docteur et avocat, d'une terre à Vauvert, près le moulin de l'*Aucelon* sur le Vistre, et du pont de l'*Archidiaero*, à mir-fuits (2 avril). — Obligé de 500 l. fait par Antoine Baudan, maître des ouvrages du Roi en la sénéchaussée, à Guillaume de Boileau, docteur et avocat. Nobles Louis de Génas, sieur de Puyredon, et Guillaume Baudan, sieur de Villeneuve, sont cautions (9 avril). — Testament de Jean Granier, meunier. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (13 avril). — Obligé de 100 l. fait par François Gontard, orfèvre, à Rostang Duvieux, bourgeois (24 avril). — Quittance de 118 l. faite par Gaillard Decray, « escolier en théologie », qui a « fait desgain de s'en aller à Genève pour y continuer ses estués », à son frère Samuel Decray, pour les intérêts de 1889 l. qu'il a en son pouvoir (17 mai). — Testament de Françoise de Granon. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (31 mai). — Quittance faite par Élie Tinellis, docteur et avocat, à Raimond Rouvière, « hoste du logis où pend pour enseigne l'image du *Soleil* », à la Calmette, rentier dudit logis (14 juin). — Acte de déclaration et de

protestation fait par Pierre de Montalieu, docteur et avocat, au nom de sa femme Françoise de Malian et de sa belle-sœur Catherine de Malian, femme de Jean de Langlois, docteur et avocat, à Jeanne de Folaquier, veuve de noble Pierre de Malian, au sujet de legs de ce dernier à ses filles (18 juillet (1621)). — Prix-fait baillé par Madeleine Auniéras, au nom de son mari Jacques Constantin, pour « fere le fossé et transporter et loger la terre d'icelluy au lieu que sera advizé », en vue de la construction d'un bastion hors la porte des Prêcheurs, dit Bastion de l'Évangile. Il s'agit de sa part et portion (11 juillet). — Testament de Jérémie Moynier, écuier. Il lègue 50 l. aux pauvres réformés (12 août). — Testament de Bernond Blachière, homme d'armes de la compagnie de Mgr de Châtillon, général des églises réformées de Languedoc. Il lègue 6 l. aux pauvres réformés (26 août). — Testament de Pierre Sanier, soldat à cheval de la compagnie de M. d'Albenas, sous le commandement de Mgr de Rohan. Il va à la guerre pour les églises réformées, au secours de Montauban. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (27 août). — Sous-arrentement passé par Étienne Larivière, chantre au Petit Temple, dit le Nouveau Temple, à Louis Millot, docteur et avocat, régent au collège, de la maison d'habitation joignant le Nouveau Temple, moyennant 33 l. de rente (13 septembre). — Inventaire des biens meubles de Jean Besson, brodeur. « *Item*, une petite casse à prendre eau, sa cue fer. . . . *Item*, d'estain en œuvre, pintes, platz, assiettes et escu[e]lles, le tout paisant 35 livres. . . . » (28 septembre). — Obligé de 400 l. fait par André d'Agulhon, conseiller au Présidial, à Jean de Baudan, aussi conseiller (19 octobre). — Promesse de payer 1000 l., faite par Pierre de Villar, seigneur de Savignargues, Vallongue et Gajan, conseiller au Présidial, à Jeanne d'Assas, veuve de Jacques Valette (1^{er} novembre). — Prix-fait baillé par noble Pierre de Ranchin, sieur de Saint-Quentin, et consorts, à Simon Salvoton, greffier, pour « mettre en fossé les deux pointes du bastion de la porte de la Couronne, moyennant 500 l. Les bailleurs ont charge expresse du gouverneur et des consuls de Nîmes (2 novembre). — Testament d'Étienne de Ferrières, d'Aubenas, gendarme de la compagnie de M. de Brison, gouverneur de Nîmes, « indispozé de sa personne d'une mousquettade à luy cejour-d'hui donnée ». Il lègue 150 l. aux pauvres réformés (17 novembre). — Testament de Jean Blachière, de « Bays-sur-Bays en Viverois », carabin de la compagnie à cheval de M. de Brison, gouverneur de Nîmes, « indispozé de son corps par moyen d'une mousquettade que lui feust donnée » le 17 courant. Il lègue aux pauvres réformés

de Baix 6 setiers de blé réduit en pain cuit (25 novembre). — Procuration donnée par noble Étienne de Galian, habitant de Beaucaire, à Jean Raoux, receveur pour le Roi au grenier à sel de Beaucaire (29 novembre). — Obligation de 90 l. faite à Jean Martin, « marchand droguier et especier » (10 décembre).

E. 709. (Liasse). — 1 cahier, 42 feuillets, papier.

1547-1548. — Notariat de Nîmes. — Jean Lansard. — Rubrique des actes. — Mariage de Jean Mazel, marchand (28 août 1547). — Mariage de Pierre Michel, revendeur (31 août). — Achat par Jean Baudan, marchand, d'une terre à Magaille (23 septembre 1547). — Quitance faite par Jean Louis, armurier, de 25 l. en déduction de la dot « et verchière » de sa femme (9 octobre 1547). — Vente faite par noble Robert Brun, seigneur de Castanet, à Jean Malmazet, avocat, d'une maison à Marguerittes (9 octobre). — Quitance faite par Pierre Valette, procureur du Roi, comme mari de Catherine Brun, à noble Robert Brun, son beau-frère, de 100 écus d'or au soleil, valant 45 s. pièce, en déduction de la dot « et verchière » de sa femme (9 octobre). — Quitance de 100 écus d'or pour les hoirs d'Anne de Ruomis (18 octobre). — Inventaire des biens meubles des familles Bonnaud et Amblard (18 octobre). — Testament d'Antoine Girard, marchand. Il élit sa sépulture au couvent des Augustins, et au tombeau de son père (24 novembre 1547). — Échange où figure Jacques bourgeois, second consul (13 décembre 1547). — Testament de Jeanne de Saint-Félix, femme de Jacques de Rochemore, lieutenant particulier du sénéchal, commis à l'université des causes du Présidial. Elle élit sa sépulture à la cathédrale, dans la chapelle de Sainte-Agnès, « au tumbeau des predecesseurs de sond. mary » (5 février 1547). — Transaction entre Jean Pabeyran, recteur de la chapelle de Saint-Louis à la cathédrale, et François Félix et consorts. On plaidait depuis Antoine Méténier, jadis recteur (10 février 1548).

E. 710. (Registre.) — 364 feuillets, papier.

1497-1510. — Notariat de Nîmes. — Louis Lascornet (1). — Sur le feuillet de garde sont les poésies suivantes :

(1) Louis Lascornet, qui s'intitule citoyen de Nîmes, avait une maison d'habitation à Marguerittes. La plupart des actes du registre y sont passés. Il n'en doit pas moins figurer au notariat de Nîmes, car Marguerittes touche Nîmes et beaucoup de personnages nîmois se retrouvent dans ces actes. La situation du notaire

Deus :

Je te prie que sans deffault
nuyt et jour te souveigne
que une foys mourir fault,
quoy que après en advieigne.

Homo :

Mon Dieu, je te prie que par don
aujourd'huy tu m'octroyes pardon,
et me veuilhes fere ceste grace
de mourir en estat de grace.
Si j'ay esté jeune de sens,
sens avoir fait aucun oultraige,
oultre age encores ne descens,
sens toutesfoys qu'est mon dommaige ;
hommage doys à tout bon personnaige ;
pert son age qui va de mal en pire ;
empire est qui point ne se retire.

—
Entre l'intitulé du protocole et le premier acte :
Deus, creator omnium rerum,
det michi, Lascornet, scribere verum.

—
Tu qui suxisti de virgine virgineum lac,
regni celestis Lascornet participem fac.

—
Sur le f^o 1 Lascornet s'intitule *Civem Nemausi*.

— Obligation de 19 écus d'or faite par Jean de Combes, de Bernis, à Jean Suau, *Suavis*, marchand de Nîmes (17 novembre 1497). — Procuration donnée par Gonet Duprat, recteur des écoles d'Uzès, à des hommes de loi. L'acte est passé à Uzès, dans le château du vicomte (28 octobre 1497). — Quitance de 9 écus d'or faite à noble Catherine Bilhot, veuve de noble Claude de Martinas, payant pour elle et ses enfants mineurs Jean, Pierre, Antoine, Jacobe et Isabelle (20 février 1498 v. s.). — Achat d'une enclume de fer de plus de 100 livres au prix de 4 l. 7 s. 6 d. (9 mars 1598 v. s.). — Création, par noble Gœillardet de Montcalm, seigneur de Vauvert, viguier royal du Vigan, de noble Claude Recape, en qualité de son lieutenant au Vigan. L'acte est passé à Nîmes, dans la maison du juge-mage (13 juin 1499). — Procuration de noble Guillaume Guérande, de Marguerittes (3 septembre (1499)). — Procuration de Gabriel de Laye, docteur en droits, et du notaire Claude Amellier (17 mars 1499 v. s.). — Achat d'une terre au quartier dit : *A las Canaulx*, par Gabriel de Laye (21 avril 1500). — Procuration donnée par noble Pierre de Montjeu, sei-

suivant, Pierre Maltrait, est semblable. Il a une maison d'habitation à Marguerittes, où il passe la plupart de ses actes. Cependant il s'intitule notaire de Nîmes, où il a aussi une maison d'habitation.

gneur de Maurins, diocèse de Viviers, à Claude du Ranc, hôtelier de Nîmes, à l'enseigne de *Sainte Marthe* (8 mai 1500). — Arrentement passé par Gabriel de Laye de deux vignes à Meynes (19 février 1500 v. s.). — Acepte passé par noble Pierre de Bourgjuif, seigneur de Blauzac, de divers immeubles à Marguerittes (23 mars 1500 v. s.). — Accord entre noble Louise Garret, dame de Saint-Côme, Reculan, Albanès et Gentiane, d'une part, et noble Louis Gros et consort, d'autre (18 avril 1501). — Quittance de 6 l. faite à noble Louise Garret et à son fils Pierre Berber (27 juin 1501). — Obligation de 3 l. pour noble Louis Albenas (28 juin). — Mariage avec affrairement de Jean Rossel, chapelier (22 août 1501). — Testament d'Antoine Baucos, habitant de Saint-Côme. Il consacre 3 l. 10 s. à ses funérailles (3 septembre 1501). Échange où figurent noble Louise Garret et son fils Pierre Berber (15 novembre 1501). — Arrentement passé par Robin des Ayes, bourgeois, et Claude Amelher, notaire, comme tuteurs des hoirs de Gabriel de Laye, de la moitié de leurs terres de Marguerittes (17 décembre 1501). — Acepte passé par Jean Blanc, *Albi*, notaire, d'une vigne à Saint-Gervasy (22 février 1501 v. s.). — Testament de Jacques Amalric, laboureur de Marguerittes (24 juillet 1502). — Mariage avec affrairement de Huguot Spinet, hôte de Nîmes (7 septembre 1502). — Réclamation de censive faite par noble François Berber, de Nîmes, pour lui et son frère Pierre (5 octobre 1502). — Obligation de 2 l. 2 écus sol, faite par Pierre Dyeps, *ymaginaris* ou imagier de Nîmes, à Jacques Tendron, hôte, pour reste du prix d'un cheval (29 octobre). — Arrentement passé par noble Pierre Robert, bachelier en décrets, chanoine de la cathédrale, prieur commendataire de Saint-Pierre de Laupnac ou Lagnac, des revenus de son prieuré, moyennant 60 l. de rente. L'acte est passé à Bezouze, dans la maison de noble Jean Robert, juge criminel de Nîmes. Armand de Nozels, curé de Sernhac, et frère André Audibert, carme de Nîmes, sont témoins (22 décembre 1502). — Obligation de 7 l. pour le prêtre Jacques Fouet (29 décembre 1503). — Apprentissage de Jean Foutrier, de Beaucaire, chez Louis Puget, cordonnier de Nîmes (8 janvier 1503 v. s.). — Procuration des syndics de Marguerittes (19 février 1503 v. s.). — Arrentement passé par noble Jean Robert, juge criminel, d'une maison avec four située sur la place publique de Nîmes, moyennant 18 florins de rente (19 juin 1504). — Syndicat de Bezouze. Le 29 juin 1504, devant la porte de noble Jean Robert, juge criminel, en présence de nobles Louis Robert, viguier, et Jean Robert jeune, juge, siégeant sur un banc de pierre, s'assemblent Pierre Dubosc, hôte de la *Couronne*, et

Guillaume Query, syndics, avec leurs conseillers et les autres habitants de Bezouze, pour procéder à l'élection annuelle des syndics. Les nouveaux syndics sont Hugues Poteau et Louis Cadière. Ils refusent de prendre la responsabilité des procès et des dépenses engagés par leurs prédécesseurs. Ils présentent les nouveaux conseillers, le capitaine, le bassinier du cierge de Notre-Dame, celui des Ames, les voyers, les ouvriers de l'église, les auditeurs des comptes. Tous prêtent serment. — Obligation de 50 l. pour noble Tannequin Le Vallays (9 juillet 1504). — Testament de Guillaume Robert, tailleur. Il élit sa sépulture au cimetière du couvent des Carmes, et consacrer 10 florins à ses frais funéraires (14 juillet). — Procuration donnée par noble Jean Robert, juge criminel, comme héritier de noble Antoine Robert, son frère, *prioris, dum riveret, Sancti Remigii de Sarcicuria et de Bierna, diocesis Lingonensis* (Sarcicourt et Biernes), à son neveu Antoine Robert, pour recouvrer les créances du défunt dans ces localités (5 août 1504). — Procuration de nobles Louis Bompar et Méricue d'Asteray, mariés, de Marguerittes (6 octobre 1504). — Achat par Pierre Alais, bachelier en lois, d'une maison hors de l'enceinte de Saint-Gervasy (18 octobre). — Rémission de la moitié d'une garnison, *quandam garnisionem*, possédée par moitié et par indivis entre noble Nicolas de Laudun, seigneur de Fournès, lieutenant du capitaine d'Aiguesmortes, et noble Tannequin La Vallays, de Nîmes. La rémission est faite par Laudun à Le Vallays. Elle porte sur les gages, *vadia*, de la garnison, moyennant 50 l. que paiera Le Vallays à Laudun. Leur association prend fin : *Illico supradictum instrumentum communionis et societatis habeatur pro cancellato* (20 novembre 1504). — Quittance de 8 l. faite par Remonet Rnt, cardeur de Nîmes, à noble Étienne Figuière, de Saint-Jean de Gardonnenque, son cousin, pour le premier paiement de la dot de noble Jeanne Figuière, sa femme (20 janvier 1505). — Testament de Jean Aurillon, chapelier de Nîmes. Il désire être inhumé, au cimetière de N.-D. de la Seds, et consacrer 50 l. à ses frais funéraires (30 janvier). — Obligation de 2 l. pour noble François Pierre, chanoine, prieur de Sumène (20 mars 1505). — Mariage de Jean Castel, hôte (9 juin 1505). — Quittance de 30 florins faite à Denis Pommier, hôte à l'enseigne du *Cheval Blanc (hospite intersigni Equi albi)* (16 juin). — Testament d'Isabelle Delafont, de Marguerittes. Elle sera inhumée au cimetière de Saint-Gilles, et consacrer 10 florins à ses frais funéraires (20 juillet 1505). — Quittance de 5 l. faite par François Cabot, boucher, comme mari de Madeleine Pichon, à noble Géronime de Brunet, veuve de noble Jean des Iles, héritier de noble Margue-

rite Bouzanquet, sa première femme, laquelle avait légué cette somme à Madeleine, sa servante (21 août 1505). — Vente faite par noble Géronine de Brunet, veuve de noble Jean des Iles et tutrice de noble Louise des Iles, sa fille, de l'usufruit de leur patrimoine de Remoulins, maisons, étables, vignes, olivettes, terres, etc. Le bail est de 6 ans moyennant 6 florins de rente (1^{er} septembre 1505). — Obligation de 6 l. pour noble Géronine de Brunet (1^{er} septembre). — Achat de l'usufruit d'un tablier au marché de Nîmes, fait par Benoit Bodin, boucher, pour 3 ans, moyennant 6 florins de rente (1^{er} octobre 1505). — Aacte passé par le procureur de noble Germond La Boue, d'une terre à Marguerittes, quartier dit : *En Camp Cayrade* (16 octobre). — Procuracy d'Antoine de Fano, prêtre de Marguerittes (11 novembre 1505). — Testament de Jean Mazoier, notaire de Marguerittes. Il sera inhumé au cimetière de Saint-Gilles (12 novembre). — Autorisation donnée par Gaillardet de Montcalm, seigneur de Vauvert et de Marguerittes, à un habitant de Poulx, de faire dépaître son menu bétail *per territorium et podium Debati, prope fontem Aurose*, et d'abreuver ses animaux de labour *in fonte de Roque-rools*. L'acte est passé à Nîmes, dans la maison du jugement (14 décembre 1505). — Aacte passé par Antoine Cadière, *Cathedre*, chanoine de la cathédrale, prieur de N.-D. de l'Agarne près Marguerittes, d'un casal avoisinant l'église de l'Agarne, moyennant une censive de 5 deniers et l'entrée d'une poule (20 décembre 1505). — Échange entre nobles Jacques de Roca et Jeanne Ligois, mariés, de Marguerittes, d'une part ; Jean Blanc, notaire, et Antoine Blanc, frères, habitant Nîmes et Marguerittes, d'autre (12 janvier 1506). — Achat par Antoine Galtier, dit Navy, de l'usufruit d'une vigne au terroir de Nîmes, quartier de la Poujade, confrontant la terre de Sainte-Claire (28 janvier). — Bail à lever la taille et le capage de Marguerittes (17 février 1506). — Reconnaissance féodale faite à Gaillardet de Montcalm, seigneur de Vauvert, Marguerittes et Gaujac, représenté par noble Claude Racape, écuyer, son viguier, et par Jean Guizot, son procureur fiscal, pour une olivette à Marguerittes, quartier dit : *En Peyro Plantado* (17 février). — Obligation de 9 florins pour Jean Alamand, de Marguerittes (18 février). — Arrentement passé par les syndics de Marguerittes à Jacques Mascon, de l'hôpital de Marguerittes, situé hors des murs, avec ses terres vignes, olivettes, etc. Le bail est de 7 ans, moyennant une rente de 7 setiers de froment et de 3 cannes d'huile. Le preneur aura le soin de l'entretien des pauvres qui entreront à l'hôpital et fera la quête pour eux. Il prend en charge le mobilier : huit draps de lit, dix

borrenques, trois couvertures, une échelle et quatre *carliech* (7 mars 1506). — Bail passé par les syndics de Marguerittes à Louis Thomas, de la garde des pores et des truies, moyennant une émine de *mescle* par anival, à la moisson (4 avril 1506). — Procuracy donnée par Philippe Constantin, prieur de Saint-Martin de Ligaujac, *Sancti Martini de Louquejaco*, à Jean Maurin, clerc de Nîmes, pour comparaître devant les commissaires et défendre sa possession et saisine dudit prieuré, etc. (23 avril). — Arrentement passé par le procureur de Philippe Constantin, à Guillaume Dumas, prêtre de Lézan, des revenus du prieuré de Saint-Martin de Ligaujac, moyennant 38 florins de rente (24 avril). — Procuracy donnée par Jean de Northobenc, docteur en décrets, appelé le grand archidiacre de Marguerittes, pour défendre ses droits devant les commissaires (5 juin 1506). — Acceptation, par François Arvilliers, *Arvillaris*, chanoine de la cathédrale, de la collation d'une chambre du dortoir du chapitre, collation à lui faite en la personne de Jean Maurin. Cette chambre a été successivement celle du chanoine Jean de Menonville et du chanoine Georges Cohet, prieur claustral (29 juillet 1506). — Accord entre les syndics de Marguerittes et Martin Bosquet, notaire de Nîmes (6 août 1506). — Reconnaissance féodale faite à noble Jean de Northobenc, grand archidiacre, pour deux jardins à Marguerittes (22 août). — Donation entre vifs faite par Jean de Northobenc, grand archidiacre, à son serviteur Philippe Constantin, d'une olivette à Marguerittes, quartier dit : Au Claux (22 août). — Fidéjussion pour Antoine Saurin, prêtre de Marguerittes (19 octobre 1506). — Achat par Michel du Vernet, notaire de Nîmes, d'une maison à Marguerittes (27 novembre 1506). — Arrentement passé par noble Odile Tous-saint, viguier et rentier de Garons, des herbages dudit lieu (4 décembre 1506). — Achat par Jean de Labaume, licencié, de Nîmes, d'une terre à Marguerittes, quartier dit : *En Mezerac* (24 décembre). — Achat d'une censive d'une salmée de touzelle par noble Louis de Juncheyrettes, licencié en lois, de Nîmes, seigneur de Clausonne (12 février 1507). — Don fait par Jacques de Sommière, dit de Bozène et Galtier, seigneur d'Aubais, le Cailar, Boucoiran et Montmirat, héritier de Jean de Bozène, dit Galtier, docteur en lois, seigneur de Donnepauc et de Marcellet, au diocèse de Mende, à l'occasion de cette succession et de certaines aumôneries fondées par les prédécesseurs de Bozène, dit Galtier, d'une aumônerie devenue vacante par la mort de messire Jean Bonnet. Ce don est fait à Jean Pradier, prêtre de Pelouze au diocèse de Mende. L'acte est passé au château du Cailar, *in porticu ipsius* (19 avril 1507). — Constitution de procureurs

faite par le seigneur d'Aubais, informé de la vacance de la dite aumônerie, de son droit de présentation, et du droit d'institution appartenant à l'évêque de Mende, pour présenter Pradier à ce dernier (19 avril). — Vente faite par Hilaire Bouchet, licencié ès lois de Nîmes, qui a donné à affacherie ou à rente certaines terres de Saint-Dionisy, pour le quart des fruits, et qui est empêché par ses affaires de le percevoir lui-même, dudit quart, moyennant un forfait d'une demi-salmée de touzelle et d'une demi-salmée de mescle (22 mai 1507). — Mariage entre magnifique Jacques de Sommière, dit de Bozène, seigneur du Cailar, Boucoiran, Aubais, Montmirat, et noble damoiselle Antonie de Juncheyrettes, fille de Louis de Juncheyrettes, seigneur de Clausonne, et de Louise de Lageret, de Nîmes. Les pactes sont en français. La future a 1500 l. de dot (24 juin 1507). — Reconnaissance desdites 1500 l. et d'une chaîne d'or de 50 écus faite par le seigneur du Cailar à sa femme (24 juin). — Don fait par le seigneur du Cailar à sa femme, *in augmentum dotis*, du château du Cailar, avec sa juridiction et son territoire, ses terres, vignes, prés, bois, pêcheries, four, étables, fenières, censives et revenus de tout genre, *propter gratuita servicia, tam ejus condamnamento genitori quam sibi, per... ejus socerum impensa, et que dictum impendere satagit magno precio et remuneratione digna*. Ces actes et d'autres qui suivent, conséquences du mariage, sont passés dans le *mansus* du seigneur de Clausonne appelé Le Fesc, juridiction de Saint-Gervasy, près Nîmes, et *in quadam camera sita propre stabulum*. Nobles Pierre de l'Euze, d'Aiguesmortes, Antoine Combes, seigneur de Saint-Roman et de Bordes, Jean de Lussan, sont témoins (24 juin). — Obligation de 50 l. faite par Guillaume Coste, de Meynes, au seigneur de Clausonne (27 juin). — Obligation de 15 écus d'or pour Jean Albenas, marchand de Nîmes (13 juillet 1507). — Obligation de 4 l. pour Raimond Bourbon, de Poulx (14 novembre 1507). — Aacte passé par Philippe Constantin, clerc de Marguerittes, comme receveur de la chapelle Notre-Dame en l'église de Marguerittes, d'un casal situé dans une impasse, *in traversia quadam non transeunte* (28 décembre 1507). — Garantie pour une redevance annuelle de 186 l., donnée par nobles Guillaume Guérande et sa femme Cathérine de Auroisio, de Marguerittes, à noble Macé Hébert, grènetier de Mèze, fermier principal du droit de l'équivalent du diocèse de Nîmes, qui leur a passé la ferme de l'équivalent de Bezouce (31 décembre). — Aacte passé par Antoine Bompar, chanoine de l'église collégiale de Saint-Didier d'Avignon, procureur du chapitre de ladite église, d'un hermas du terroir de Marguerittes, quartier

de Pontilz (11 janvier 1507 v. s.). — Lods fait par le chanoine Antoine Bompar au prêtre Antoine Thérond, de Marguerittes, pour une petite maison sise dans la rue Soubeyrane (15 janvier). — Mariage entre Jean Dupin, fils du licencié ès lois Jacques Dupin, de Nîmes, et Pierrette Amoret, de Sernhac au diocèse d'Arles (27 janvier). — Bail de la taille de Marguerittes, passé par les syndics à Pierre Andron, notaire de Nîmes (12 mars 1507 v. s.). — Lods fait par Pierre Roque rol, de Nîmes, comme rentier et procureur de noble Germond La Boue, pour une vigne de Marguerittes sise à Val Loubine (30 août 1508). — Quittance de 120 florins faite par le prêtre Antoine de Fano au prêtre Antoine Saurin, de Marguerittes (3 octobre 1508). — Constitution de dot pour les mariés Julien Veyrier et Claudie Andriou, de Beaucaire (7 octobre 1508). — Arrentement passé par Antoine Thérond et Antoine Saurin, prêtres de Marguerittes, à noble Louis Bompar, d'une terre à Novels (18 décembre 1508). — Lods fait par noble Gaillardet de Montcalm, seigneur de Vauvert et de Marguerittes, à Mathieu Blanc, tailleur de pierre, pour une maison sise devant le Petit-Portail, à Marguerittes (27 janvier 1509). — Aacte passé par les carifadiers de Marguerittes, d'une terre au quartier de Genestet (7 juin 1509). — Sous-arrentement passé par Mathieu Ponsard, chanoine de la collégiale de Villeneuve-lès-Avignon, rentier principal du bénéfice de Coloures près Marguerittes, dépendant dudit collège, à Antoine Thérond, prêtre de Marguerittes, dudit bénéfice, moyennant 60 l. de rente (28 juin). — Achat fait par le prêtre Antoine Thérond d'une terre au quartier de Coloures (10 août 1509). — Rémission faite par le prêtre Antoine Thérond au prêtre Antoine Martin, de Cabrières, du bénéfice de Bezouce, que ce dernier lui avait sous-arrenté. Martin paiera le prix de l'arrentement total au prieur de Bezouce. Il tient quitte Thérond moyennant 18 florins que celui-ci paiera à Notre-Dame de février (22 août). — Lods fait par Antoine Bompar, chanoine du collège de Saint-Didier d'Avignon, pour un plantier et une terre du quartier dit : *Es Henoiz* (19 octobre 1509). — Testament de Vital Guiroard, de Rodilhan (17 novembre 1509). — Achat par noble Gonin Bompar, de Marguerittes, d'une censive de 4 sols sur un hermas du quartier de Pontilz (7 janvier 1510). — Lods fait par Jean Morenq, de Bouillargues, comme rentier et procureur de noble Germond La Boue, d'une maison avec cour sise à Marguerittes (21 janvier). — Testament de noble Guillaume Guérande. Il élit sa sépulture dans le cimetière de Saint-Gilles de Marguerittes, devant la porte de l'église de Saint-Gilles. Il lègue 10 s. à l'archidiacre de

Marguerittes (22 janvier). — Rubrique des actes.

E. 711. 9287. — 10 feuillets, papier.

1527-1529 — Notariat de Nîmes. — Pierre Maitrait — Transaction entre Jean Decamps, barbier de Mauguio, et Jean Gévaudan, laboureur dudit lieu (27 mars 1527). — Procuration donnée par André de Chana, dit de Laye, prieur commendataire de Saint-Jean de Baucels, le l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Nîmes, pour résigner entre les mains du pape son prieuré, en vue de l'échanger contre le prieuré de Saint-Martin de Ligaujac (3 avril 1527). — Accord entre André de Chana, dit de Laye, et nobles Méraud et Gabriel de Laye (3 avril). — Accord entre nobles Méraud et Gabriel de Laye, pères, et Jean de Laye, fils et héritier de Jacques de Laye (10 avril). — Achat pour noble Claude Lagereet, seigneur de Caissargues (12 avril). — Révocation de procureur faite par noble Jean d'Airebaudouze, seigneur de Cest, receveur ordinaire du diocèse de Nîmes (16 avril). — Lois trait par Jacques de Montgros, chanoine de Nîmes et archidiacre de Marguerittes, au sujet d'une maison de Marguerittes (27 avril). — Transaction entre Jacques Roques, licencié en droits de Nîmes, seigneur de Clausonne, et Pierre Fabre, chapelain de la chapelle de Guillaume Farjon, à Saint-Bonnet, au sujet d'une maison de Saint-Bonnet confrontant le cimetière de l'église parcelliale (11 juillet 1527). — Donation pour Louise Valette, fille de noble Jacques Valette, de Nîmes, et femme de Guillaume Ébrard, marchand de Montpellier (16 juillet). — Reconnaissance féodale pour Glibert de Lévis, comte de Ventadour, seigneur de Lavoute (Volta), Vauvert et Marguerittes, représenté par son procureur public Michel de Marguerittes, au sujet d'un casal en maison sis à Marguerittes, *in carceria dicta : La Pojade* (6 septembre 1527). — Institution du chapelain d'une chapelle fondée en l'église de Marguerittes par le prêtre Antoine Dueros. Le 28 septembre 1527, dans la maison castrale de Marguerittes, le premier syndic de Marguerittes expose au chanoine le Montgros, grand archidiacre de Nîmes, *et nominato de Margaritis*, que la chapellenie d'Antoine Dueros, possédée par le prêtre Étienne Martial, est vacante. Il présente pour lui succéder le prêtre Garin Fontanieu. L'archidiacre l'agrée et le met en possession. — Arrentement passé par Jacques Roques, licencié en droits, seigneur de Clausonne, de ses terres de Clausonne, en deçà du Gardon, sauf les terres de l'enclos du château, moyennant une rente de 18 charges de blé de *seyssette* (14 octobre 1527). — Acapte passé par Jacques Roques, seigneur

de Clausonne, de deux vignes du terroir de Clausonne (15 octobre). — Règlement de comptes entre André de Chana, dit de Laye, prieur de Baucels, et Jean Jean, chanoine de Nîmes, prieur de Gavernes (19 novembre 1527). — Rémission faite par Michel Ursi aux prieur et collégiats de Saint-Sauveur de Montpellier, prieurs de Saint-Roman de Codières, et patrons ou collateurs de deux chapellenies fondées en l'église de Saint-Roman, desdites chapellenies, dont il était recteur (25 novembre). — Procuration du chanoine Jacques de Montgros, archidiacre de Marguerittes, donnée à Bonnet Ayrolet, prêtre de Marguerittes (4 décembre 1527). — Transaction où figure Antoine Saurin, prêtre de Marguerittes (4 décembre). — Arrentement passé par Louis de Montcalm, prieur de Milhau, vicairie de Saint-Césaire lès-Nîmes, à Jacques Albenas, dit « Podol » (pour Poldo), des revenus de sa vicairie moyennant 100 l. de rente (17 janvier 1528). — Testament d'Antoine Saurin, prêtre de Marguerittes. Il élit sa sépulture au cimetière de Saint-Gilles de Marguerittes, dans le tombeau de sa famille (4 septembre 1527). — Obligation de 4 l. faite par Antoine Fésquet, de Marguerittes, à Antoine de Valloubière, prêtre de Vauvert, rentier de la juridiction de Marguerittes, pour les arrérages d'une censive de deux setiers de froment et d'une demi-canne d'huile, servie au seigneur de Marguerittes (22 janvier 1528). — Création faite par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, de Jean de Rozario, notaire et régent de Vauvert, en qualité de viguier dans l'abbaye (3 février 1528). — Procuration *ad resignandum* donnée par André de Chana, dit de Laye, prieur de Baucels (6 février). — Procuration *ad resignandum* donnée par Gabriel de Laye, prieur de Saint-Martin de Ligaujac (6 février). — Création faite par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, de Jacques Roques et de Jean Bratier, avocats, en qualité de juges dans la juridiction de l'abbaye (9 février). — Vente faite par noble Gabriel de Laye, de Nîmes, à André de Chana, prieur de Saint-Ferréol, de la moitié d'une terre à Nîmes, quartier dit : *A las Cinq Vias*, sur le chemin de Magaille (21 février). — Réquisition faite par Sauveur du Ranc, de Sauve, seigneur de Vibrac, à Pierre Blanc, licencié et juge d'appel, de Nîmes, d'avoir à lui payer les droits de lods et autres pour une maison de Gajan (23 février). — Pactes passés entre les fermiers du droit de l'équivalent du diocèse de Nîmes, parmi lesquels figurent Christophe Brun, seigneur de Castanet, et Pierre Faget, hôte de *la Couronne*. Leur bail commencera le 1^{er} septembre 1528. — Arrentement passé par noble Imbert Bertet, de Sommière, tuteur des hoirs de Jacques de Laye, docteur ès lois, de leurs terres de Mar-

guerittes, allant du Vistre (moulin du seigneur de Constanet) à Coloures, au chemin de Canaux et au chemin de Beaucaire, près de la rivière *del Canabo* (1^{er} avril 1528). — Ratification donnée par Gilibert, comte de Ventadour, seigneur de Lavoulte, Vauvert et Marguerittes, à la transaction passée entre Jacques Roques, seigneur de Clausonne, son juge à Vauvert et à Marguerittes, et François Faure, bachelier, régent de ses terres, d'une part, et les habitants de Marguerittes, d'autre, le 10 avril 1525 (4 avril 1528). — Procuration de noble Firmine Batilhe, de Nîmes (17 avril). — Réquisitions faites par Étienne Altier, consul de Cabrières, à Gabriel Rovérié, seigneur de Cabrières, pour qu'il ait à bailler ou à faire bailler par ses officiers le serment nécessaire aux consuls élus dans la journée. Le seigneur offre de bailler le serment aux nouveaux consuls en suivant la coutume ancienne et la teneur des transactions et appointements passés entre les seigneurs et les habitants, moyennant le paiement accoutumé. Le consul renouvelle deux fois sa réquisition et proteste (25 avril). — Bail du four de Marguerittes (27 avril). — Acte passé entre le seigneur et les habitants de Marguerittes, au sujet des dommages causés par le bétail (27 avril). — Instrument d'habitanage concédé par les syndics de Marguerittes à Grégoire Malafre (27 avril). — Quittance faite par noble Sauveur du Ranc, de Sauve, seigneur de Vibrac, à noble Mingaud Falcon, fils de Jean Falcon, juge ordinaire de Nîmes, seigneur de Souvignargues et d'Escatte, de la somme de 125 écus sol (28 avril). — Accord entre Jean Étienne, religieux du monastère de Saint-Guilhem du Désert, et Sébastien de Saint-Perget, au sujet du possessoire du prieuré régulier de Saint-Hilaire d'Espérne, au diocèse de Viviers (1^{er} mai 1528). — Procuration *ad renunciandum*, avec réserve de pension, faite par frère Jean Étienne, au profit de Sébastien de Saint-Perget (1^{er} mai). — Procuration de frère Jacques de Vannes, prieur de Saint-Martin *Allipodii*, au diocèse de Rodez (5 mai). — Arrentement du prieuré de Saint-Pierre de Lasalle, passé par Robert Delacroix, prévôt de la cathédrale de Nîmes, comme procureur de Pons Brun, prieur dudit prieuré, à noble Nicolas d'Airebaudouze, seigneur de Clairan, moyennant 200 l. de rente (14 mai). Procuration du clergé du diocèse de Nîmes. Le 26 mai 1528, dans la petite cour de la maison épiscopale, Robert Delacroix, prévôt de la cathédrale, vicaire général de l'évêque, expose aux membres du clergé diocésain qu'ils ont été convoqués pour statuer sur la demande du Roi au clergé, relativement à la rançon de ses enfants, captifs entre les mains du roi d'Espagne. L'assignation donnée par les commissaires royaux pour la

réponse, fixe la réunion à Narbonne, à la date du 15 juin prochain. Georges Conet, chanoine de Nîmes et archidiaque de Vauvert, Pons du Ranc, abbé de Franquevaux et sacristain de Nîmes, Gui de Rispe, précenteur de Nîmes, Gabriel de (nom en blanc), prieur de Ribaute, Jean Grille, chanoine de Nîmes, prieur de Bellegarde, Antoine Gaude, prieur de Cassagnoles, Jean Malian, prieur de Beauvoisin, Pierre de Villar, prieur de Brouzet, Louis Puget, prieur de Sumène, Jean Jean, prieur de Gavernes, aussi chanoines de Nîmes. Antoine Dominique, prieur de Saint-Saturnin, Antoine de Libra, vicaire de Langlade, Jean Reynard, moine et camérier du monastère de Saint-Pierre de Sauve, Dominique Fazendier, prieur de Saint-Martial, Gaspard Jonoy, prieur de Saint-Étienne de Capdueil à Nîmes, Jean de Tours, vicaire des Gardies, Pierre de Tapie, prieur de Saint-Jean de la Roque, Claude Triat, prieur de Saint-Jacques de Nîmes, Guillaume Maurin, recteur de Saint-Jean de Cortine, Antoine Méténier, curé ou vicaire de Saint-Étienne du Chemin à Nîmes, et André de Roculs, vicaire de Sainte-Marie-Madeleine à Nîmes, représentant le clergé du diocèse, nomment à l'unanimité pour procureurs Robert Delacroix, comme prévôt, pour les réguliers, Pons du Ranc, comme abbé de Franquevaux, pour les exempts, et Antoine Dominique, prieur de Saint-Saturnin, pour les séculiers dudit clergé. — Accord entre Béranger de Ginestous et Georges Conet. A la suite de la vacance de l'archidiaconé de Posquières ou Vauvert, appartenant aux chanoines réguliers de la cathédrale de Nîmes, vacance ouverte par la mort de frère Guillaume Malipile, chanoine de ladite église, la provision de cette dignité fut donnée à frère Georges Conet, religieux de ladite église. Noble frère Jean de Blauzac, au sujet dudit office, lui intenta une action au possessoire devant le sénéchal, prétendant que cet archidiaconé lui appartenait par résignation faite en sa faveur entre les mains du Pape. Un arrangement intervint, qui laissa l'archidiaconé à Conet et attribua en échange à de Blauzac le bénéfice de Saint-André de Majencoules, qu'il posséda paisiblement quatre années. Cependant noble Béranger de Ginestous prétendit être le véritable prieur de Saint-André, et intenta contre de Blauzac une action au possessoire devant le sénéchal. De Blauzac, qui avait acquis son prieuré, de Conet, à titre onéreux, recourut en garantie contre lui. S'il perdait le prieuré, il lui fallait l'archidiaconé. On s'arrange. Noble Mathieu de Ginestous, neveu et procureur de Béranger, convient avec Conet que Jean de Blauzac gardera le prieuré de Saint-André, moyennant une pension de 30 ducats d'or *de camera* faite à Béranger sur l'ar-

chidiaconé de Vauvert, pension valant 60 l. (16 juin 1528). — Bail du livre de la taille royale de Marguerittes (16 juillet 1528). — Bail de caution par noble Christophe Brun, seigneur de Castanet, fermier du droit de l'équivalent de Marguerittes (31 juillet). — Aapte passé par noble Jacques Valette, de Nimes, à Claude Raspail, de Marguerittes (2 septembre 1528). — Titre clérical institué par Antoine Saurin, prêtre de Marguerittes, pour Antoine Nouvel, *ejus consanguineum*, promu aux quatre ordres mineurs, désirant être promu *ad sacros* et ne le pouvant sans un titre. Il lui assigne, sur tous ses biens, *titulum seu victum, ut facilius ad presbyteratum devenire, et officium illius debite et honeste exercere possit* (12 septembre). — Compromis entre Antoine Gaude, prêtre de Quilhan, d'une part, Jean Raynard, prêtre, et Benoit Gay, de Sernhac, d'autre. Gaude et Raynard se disaient tous deux prieurs de Saint-Firmin de Quilhan, dont Gay était le rentier (1^{er} octobre 1528). — Obligation de 3 salmées, 4 émines de touzelle, et de 3 émines de *saysete*, faite à noble Isabelle Fabre, veuve de Jacques de Laye, mère de Jean de Laye (2 octobre). — Aapte passé par Arnaud Roques, au nom de son frère Jacques Roques, seigneur de Clausonne, à Claude Apothicaire, de Meynes, d'un bois ou hermas sis à la Combe de Gervaise, au terroir de Clausonne (26 novembre 1528). — Aapte passé par le seigneur de Clausonne, à Jean Bruguier, de Meynes, d'une olivette au-dessus du chemin de Romette (28 novembre). — Reconnaissance féodale faite par Jean Flori, de Marguerittes, au chapitre de Saint-Didier d'Avignon, représenté par le chanoine Louis Chalanton, pour une maison de Marguerittes (29 novembre). — Lods fait par Louis Chalanton, procureur du chapitre de Saint-Didier d'Avignon, à Guillaume Rocel, prêtre de Marguerittes, pour un jardin à Marguerittes (3 décembre 1528). — Codicille d'Antoine Saurin, prêtre de Marguerittes (6 décembre). — Collation de la chapellenie de Notre-Dame. Le mercredi 9 décembre 1528, à l'heure de complies, à Marguerittes, dans la maison de Jean Arnaud, co-syndic, et par-devant lui, viennent son collègue Guillaume Ayrolet et les caritadiers Jean Durant, Firmin Chabaud, Jean Jourdan et Valentin Roque. Ils exposent que la chapellenie de la Vierge, fondée en l'église de Marguerittes par feu Raimond Gentil, n'a plus de titulaire par suite de la mort d'Antoine Saurin. La présentation du chapelain ou recteur appartient aux caritadiers et aux syndics, comme patrons. L'institution et la collation appartiennent à l'archidiacre de Marguerittes, aux termes de la fondation, dont on leur a lu et expliqué la teneur en langue d'oc, *cujus*

instrumentum, ut asseruerunt, jam omnes insimul legi et verbis vulgaribus explanari audierunt. On s'est réuni dans la maison commune pour choisir le recteur, mais on n'a pu s'entendre, parce que ledit Jean Arnaud et Louis Thomas, co-syndics, ont voulu faire nommer le clerc Antoine Nouvel, qui n'est pas encore prêtre, et qui est inhabile aux termes de la fondation. Pour que le service divin ne soit pas retardé dans la chapellenie, on notifie à Arnaud qu'on nommera un recteur le lendemain et qu'on le présentera à l'archidiacre. Le candidat qui sera nommé paraît être Vital Dupin, prêtre. Arnaud demande jour pour s'entendre avec son collègue Thomas et pour répondre. Le même jour, et peu après, dans la maison de Louis Thomas, Ayrolet et les caritadiers font une démarche semblable. Thomas demande à s'entendre avec Arnaud. Le lendemain 10 décembre, Ayrolet et les caritadiers vont à la maison claustrale, par-devant l'archidiacre Jacques de Montgros. Ils lui exposent l'affaire, lui montrent le titre de la fondation, et lui présentent comme recteur Vital Dupin, que l'archidiacre agrée et institue. — Donation faite par noble Hélips Malsagne, veuve de noble Antoine Raimond, seigneur de Brignon, à noble Gilbert Langlade, contrôleur de la ville de Sommière, et à noble Hélips Raimond, sa fille, fiancés (13 décembre). — Collation de la chapelle fondée en l'église de Marguerittes par Antoine Ducros. Le 16 décembre 1528, dans la maison claustrale, par-devant noble Jacques de Montgros, grand archidiacre, comparait Grégoire Ducros, de Bezouce. Il fait exposer par le notaire de Nimes Guillaume Desplans, que le prêtre Garin Fontanieu, chapelain de ladite chapellenie, dont Grégoire est, par droit de consanguinité, l'un des patrons, a renoncé à son droit entre ses mains, en faveur de Pierre des Ayes, lequel a renoncé à son tour audit droit en faveur d'Olivier de Barat, prêtre de Nimes. Grégoire présente ce dernier à l'agrément de l'archidiacre. Mais le copatron Jean Arnaud soulève encore ici des difficultés. Il demande à Fontanieu de déclarer entre les mains de qui il a remis sa chapellenie. Fontanieu répond que c'est entre les mains des patrons et de des Ayes. L'archidiacre prie les patrons de s'entendre au préalable. Peu après, Grégoire fait connaître qu'il n'a pu s'entendre avec Arnaud. Pour éviter des retards dans le service de la chapellenie, il présente de Barat. L'archidiacre demande encore aux deux patrons de s'entendre. Le même jour Grégoire va chez Arnaud et le requiert, *in personam uxoris*, de pourvoir la chapellenie. Peu après il revient à la maison claustrale et présente de nouveau de Barat. Arnaud ne vient pas. Cette fois l'archidiacre agrée et institue de Barat.

— Réclamation faite par Louis Thomas, plus ancien syndic de Marguerittes, à Grégoire Ducros, au sujet de ladite chapelle. Il revendique, aux termes de la fondation, comme plus ancien syndic, le droit de présenter le recteur. Il se plaint de l'exclusion dont il a été l'objet, *ex[s]preto et contempto*, de la part de Grégoire et de Jean Arnaud, premier syndic. Olivier de Barat est inhabile, comme Arnaud l'a soutenu. Il demande une nouvelle nomination et assigne rendez-vous devant l'archidiacre (6 janvier 1529). — Collation de la chapelle Ducros. Le 8 janvier 1529 Louis Thomas, plus ancien syndic, expose à l'archidiacre ce qui s'est passé. Les vrais patrons sont lui et Grégoire Ducros. En l'absence de Grégoire, Thomas présente Guillaume Rocel, prêtre de Marguerittes, que l'archidiacre agréa et institua. — Ratification desdites présentation et collation, obtenue de Grégoire Ducros par Louis Thomas, qui s'est rendu à Bezouze (13 janvier). — Arrentement passé par Jean Alesti, prieur de l'Agarne, de la moitié des revenus dudit prieuré, à Guillaume Ayrolet, de Marguerittes, moyennant une rente de 50 l., d'une demi-charge de blé et d'autant de seigle (18 janvier). — Bail d'une vigne en paiement de 10 l. de dot, fait par noble Gonin Bompar, aux époux Raimond Aysac et noble Cécile Bompar, ses gendre et fille (18 janvier). — Obligation faite par les conseillers de Marguerittes aux syndics pour 2 charges d'huile ou 18 l., montant des arrérages de la pension due au seigneur par la communauté (21 janvier). — Obligation faite par les syndics aux conseillers, en vue de supporter leur quote-part des arrérages de cette pension (21 janvier). — Obligation de 18 l. faite par les syndics de Marguerittes au diacre Antoine Nouvel (21 janvier). — Bail de la taille de Marguerittes (22 janvier). — Accord où figure Claude Bonnet, notaire de Nîmes, au sujet de l'arrentement de son moulin du pont de Quart (23 janvier). — Arrentement passé par le prêtre Vital Dupin, des terres, olivettes, vignes, verger et chenevière de ses chapellenies fondées en l'église de Marguerittes, l'une en l'honneur de Saint Michel, l'autre en l'honneur de la Vierge Marie, moyennant le quint des fruits ou blés pour les terres, le tiers du vin à *rach de tina* pour les vignes, le tiers de l'huile pour les olivettes, et 30 sols de rente pour le verger et la chenevière. Le bailleur aura la moitié des amandes et des noix (28 janvier). — Quittance réciproque entre Pons du Ranc le jeune, abbé de Franquevaux et Olivier Camerlenc, rentier de l'abbaye. L'abbé a reçu les deux paiements dernièrement échus, de 137 l. 10 s. chacun (14 février 1529). — Sous-arrentement passé par Olivier Camerlenc, de Beaucaire, rentier général de l'abbaye de

Franquevaux, à Bernardin du Ranc, chanoine et vésitaire de Maguelone, des censives et revenus, y compris le moulin de Lafos, appartenant à ladite abbaye dans « toute la val » de Montferrand, diocèse de Maguelone, moyennant 160 l. de rente (14 février). — Intimation pour Louis Ferrand, bachelier en l'un et l'autre droit de l'université de Montpellier. Le 21 mars 1529, à Nîmes, dans la maison de la prévôté de la cathédrale, il comparait devant Robert Delacroix, bachelier en droits, vicaire général de Michel, évêque de Nîmes, chargé de la collation des bénéfices dépendant du prélat. Il lui notifie la teneur des ordonnances royales et des concordats passés entre le Pape et François 1^{er}, le priant de le pourvoir du premier bénéfice vacant, avec ou sans cure. Le vicaire général fera ce qui est dû. — Intimation et insinuation pour Pierre de Villas, chanoine de Nîmes. Le 22 mars 1529, dans le petit cimetière de la cathédrale, en présence de Pons du Ranc, abbé de Franquevaux et sacriste de la cathédrale, comparait le chanoine Mathieu de Valz, comme procureur du chanoine Pierre de Villas, prieur de Brouzet. Il s'adresse au sacriste comme à l'un des collateurs ordinaires de tous les bénéfices réguliers de la cathédrale, et lui expose que de Villas est dûment gradué, le priant de le pourvoir du premier bénéfice régulier, suivant la teneur des concordats. Le sacriste fera le dû.

E. 712. (Registre). — 87 feuillets, papier.

1509-1516. — Notariat de Nîmes. — Antoine Martin. — Donations entre-vifs faites à ses enfants par Jean Soubeyran, marchand (24 février 1512 v. s.). — Testament de Jean Soubeyran, marchand. Il désire être inhumé au cimetière de l'église des Prêcheurs, dans le tombeau de ses enfants (26 février). — Lods fait par noble Urbaine Grimoard, dame de Grisac et de Bellegarde (31 mars 1513). — Présentation faite à Robert Delacroix, chanoine et sacriste de la cathédrale, lieutenant de l'official, par Laurent de Labaume, bachelier ès lois, étudiant de l'université de Toulouse, de diverses pièces concernant ses grades, avec demande du premier bénéfice vacant (18 avril 1513). — Vente faite par noble Jacques Saze, d'Anduze, à noble Louis de Juncheyrettes, licencié en droits, avocat public au Présidial, de divers immeubles : une terre enclose, *retro monasterium monialium Nemausi*, près du chemin de la Croix de Mirabels, une terre au quartier de la Servie, sur le chemin de Magaille, une terre au Pont de la Servie, une terre au Mas de Pruneyres, etc. (3 mai 1513). — Convention entre le couvent des Frères Mineurs et

Pierre Tavernier, prêtre de Redessan, qui lui doit 10 l. Les religieux sont : Pierre Lécuyer, gardien, François Belat, vicaire, Yvon Éraud, Barthélemy Boisset, Jean Celier, Guiot Robin, Pierre Ébroard, Pierre Cavalier, Barthélemy et Jean Pelet (23 septembre 1513). — Paiement de 30 l. fait par Guillaume Malipile, official de Nîmes, condamné à restituer à Charles Alamand, prieur de Saint-Gilles, la somme levée sur lui pour la dime imposée par le concile de Pise aux gens d'église, comme levée contrairement à l'exemption des religieux de Saint-Jean de Jérusalem. Il rend l'argent à Guillaume de Malmont, licencié, et à Raphaël Berbier, infirmier de l'église de Saint-Jean à Saint-Gilles. L'acte est passé à la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Nicolas (30 novembre). — Acte pour Jean Pascal, recteur ou vicaire de Saint-Laurent de Trivio. Il expose à Hilaire Bruchet, licencié ès lois, que lui et Mathieu Tailland l'ont choisi pour arbitre, dans leur litige au sujet du prieuré de Saint-Laurent, avec Jean de Labaume et Guillaume Malipile, official. Bruchet accepte d'être arbitre. L'acte est passé *subtus archis thesaurarie regie* (21 septembre 1509). — Compromis entre Jean Pichon, de Nîmes, et Jean Dauverni, *ville de Mari*, au sujet de la pêche dans la pêcherie dite de Gênes. Les arbitres sont Claude David, de Tarascon, Arnaud Delacroix, de Nîmes, jurisconsultes, et François Maltrait, notaire de Nîmes (12 janvier 1514). — Dénonciation de nouvelle œuvre faite par noble Claude Lageret, seigneur de Caissargues, contre Jean Papard, notaire, garde des archives royales de Nîmes, qui fait construire dans une terre dont Lageret se prétend propriétaire (15 mai 1514). — Sentence arbitrale en langue d'oc entre Michel Cappon et Guillaume Fabre. *Et nos, arbitres arbitrados et amicables compositors, vista la poysansa nos donada. . . . et aussí vista et legida la sentencia donada per mossenhor l'oficial de Uzes, inserida al pe de nostra present ordenansa, el ausidas las dichas partidas en so que an volgut dire ne allegar davant nos, ordenam. . . . que de las cinquanta huech bestias lanudas en lasquals. . . . lodit Guillem. . . . era estat condempnat à rendre et restituir audit Michael. . . . , lodit Guillem. . . . tant solament rendra. . . . trenta quatre bestias lanudas. . . . an la lana de aquest an tant solament. . . . Et sera tengut lodit Cappon recebre lasd. XXXIIII bestias de son escossura (1). Et si tot lodit bestial non se trobava de lad. escossura jusquas al dit nombre, sera tengut lodit Cappon de recebre lo remanent en fedas deld. Fabre, à rach. . . .*

(1) Marque faite au bétail pour le reconnaître.

(24 avril 1514). — Autorisation donnée par Pierre Berbier, docteur en lois, seigneur de Saint-Côme, *in quantum ipsum tangit duntaxat*, d'édifier une étable contre la maison de la chapellenie fondée par Pierre Barrière (28 avril). — Obligation de 14 salmées de touzelle ou de saysette et de 4 salmées d'avoine, mesure de Nîmes, faite par Pierre Clavel, marchand, au chanoine Jean de Montgros, pour l'arrentement de Costabalenc (17 mai 1514). — Procuracion de François Joubert, seigneur de Vernas, avocat au Présidial (16 janvier 1514). — Création d'officiers par Pierre Berbier, seigneur de Saint-Côme : Pierre Bessière, juge, Pierre Baudoin, baile, Jean Vergier, procureur, Louis Tur, notaire, dans la juridiction de Saint-Côme ; ledit Bessière, juge, Jean Estampes, viguier, Louis Tur, notaire, Guillaume Vital et Pierre Cailar, procureurs, dans les juridictions de Reculan, Albanelle et Gensan (16 février 1514). — Quittance faite par noble Antoine Boileau, trésorier royal de la sénéchaussée, comme procureur de Marguerite de Clermont, mère et tutrice de noble Clément Albaron, dit Alamand, écuyer, seigneur des baronnies de Lers, Rochefort et Montrin. La procuracion, transcrite à l'acte, porte que le parlement de Toulouse a condamné récemment noble Jacques de Manduel, chevalier, précepteur ou commandeur de Valence, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et noble Pierre Joubert, chevalier, commandeur de Saint-Pierre de Camp-Public, à payer à Marguerite, le premier, 553 l., le second, 350 l., en tout 903 l. qui ont été déposées par les commandeurs chez noble Louis de Juncheyrettes, dans un coffre de sa maison, et dans des sacs. Noble Guillaume de Sauzet, capitaine de Lers, et Jacques Fontaine, notaire, serviteurs de Marguerite, ont compté la somme. Marguerite a les clés du coffre. Elle donne pouvoir à Antoine Boileau de retirer le dépôt et de donner quittance au depositaire et aux débiteurs. La procuracion est passée le 3 août 1514 à Saint-Étienne du Désert, près de l'église. Noble Augier de Roquefeuil, seigneur de Versolz, est un témoin. Boileau, en présence de noble Jean Nicolay, majordome de Marguerite, et de son autre serviteur Jacques Fontaine, livre la clé du coffre à de Juncheyrettes. Le sac est retiré et la somme comptée. Décharge est donnée au depositaire et aux commandeurs (4 août 1514). — Obligation de 44 florins faite par Nicolas Michel, tailleur de pierre, à Jean Solier, chef de métier des tailleurs de pierre, et aux autres tailleurs de pierre de Nîmes (15 août). — Obligation de 5 l. 1/2 et d'une demi-canne d'huile, faite par André Causit et Guillaume Bosanquet, syndics des habitants de Boissières, à frère Michel Rigaud, de l'ordre des Pré-

cheurs, du couvent de Nîmes, *ad causam reste scripture unius libri responsorii officii ecclesie de Boysseriis* (4 septembre 1514). — Vente faite par Jean Gilibert, prieur de Lédignan, à Guillaume de Malmont, licencié en lois, d'une terre au quartier de *Tres Albas* (16 septembre). — Reconnaissance féodale faite par Olivier Richard, marchand, à noble Pierre Berbier, docteur en lois, seigneur de Saint-Côme, conseiller à la Cour des généraux de Montpellier, pour une maison de la rue de la Colonne, *carreria de columpna, qua itur ad Sanctum Stephanum de Capitolio*, à Nîmes, dans le voisinage de la Maison Carrée, par conséquent. L'immeuble confronte la maison de Jean de Montcalm, juge-mage (4 novembre 1514). — Procuration donnée par Jacques Albenas, licenciés ès lois, et Jean Maurel, géolier du château royal de Nîmes, à un homme de loi de Bourg-Saint-Andéol (9 novembre). — Rachat fait par noble Jean de Montvillier, seigneur de Sernhac, d'un pré qu'il avait vendu à François Gleyson, licencié en lois, représentant son gendre noble Tannequin de Valays (8 mai 1515). — Procuration de Mathieu Suau, prieur de Poulx (24 mai). — Demandé du premier bénéfice vacant, faite par Louis Moine, de Montpellier, au nom de noble Jean Moine, prieur de Lattes au diocèse de Maguelone, à Dominique Baron, prévôt de la cathédrale (3 juin 1515). — Arrentement passé par noble frère Jean Boniface, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Reyssac, comme procureur de frère Pierre-Jean de Bidoux, chevalier, grand prieur de Saint-Gilles et commandeur de Gapfrançais, dudit ordre, à Jean Borrelli et à Antoine Guillodos, dudit ordre, ladite commanderie de Gapfrançais, de *Vadofrançisco*, avec les membres de Pierrefixe, de Saint-Sauveur de Genestous et leurs dépendances, moyennant 1300 florins de monnaie de roi, le florin valant 15 sols (31 juillet 1515). — Création d'officiers pour la commanderie de Gapfrançais, faite par Jean Boniface (31 juillet). — Testament du prêtre Guillaume Érail. Il élit sa sépulture dans l'église et cimetière des Frères Mineurs de Nîmes, au tombeau de ses ancêtres (11 septembre 1515). — Donation faite par noble Jacques Lageret, coseigneur de Caissargues, à noble Claude Lageret, son frère. Ils sont tous deux fils de feu noble Catherine de Gaude, dame de Caissargues (19 octobre 1515). — Obligation de 29 l. pour Arnaud Delacroix, licencié en lois (11 janvier 1516).

E. 713. (Registre). — 98 feuillets, papier.

1516-1520. — Notariat de Nîmes. — Antoine Martin. — Quittance de 15 l. faite par Arnaud Dela-

croix et noble Louise Lagerot, sa femme, à nobles Claude et Jacques Lagerot (29 mars 1516). — Testament du prêtre Guillaume Maurin, recteur ou rentier de l'église de Saint-Jean de Cortino. Il élit sa sépulture dans le cimetière de la cathédrale, *in qua voluit canonicari*, et consacre 50 l. au repos de son âme (25 avril 1516). — Achat par noble Claude Lagerot, seigneur de Caissargues, d'une terre à Marguerittes, quartier du Colombier (16 mai 1516). — Lods fait par nobles Jean Lagerot, licencié, Claude Lagerot, seigneur de Caissargues, et Michel de Saint-Jean, pour un jardin (21 mai). — Achat par Hilaire Bruchet, licencié, d'une terre à Marguerittes, quartier de *Trescamps* (30 mai). — Testament d'Antonie Barron, veuve de Jean Delacroix, licencié, *sana mente. . . , licet ex febris in grabato detineretur*. Elle élit sa sépulture au cimetière de la cathédrale, dans le tombeau *del cimbol*, où sont ses prédécesseurs, *in qua ecclesia voluit canonisari*. Elle consacre 100 l. au repos de son âme (8 août 1516). — Obligation de 11 l. faite par le notaire Jean Dominique à noble Pierre Launo, seigneur de Saint-Roman, pour achat d'un vaisseau et demi de vin, *unius vasis cum dimidio vini* (30 août). — Dation en paiement faite par nobles Claude et Jacques Lagerot, frères, qui doivent 200 l. à leur sœur Jeanne, femme de noble Jean de Tanière, bourgeois de Nîmes, pour sa dot, de divers immeubles. Ce sont les enfants de noble Étienne Lagerot et de noble Cathorine de Gaude, coseigneurs de Caissargues (10 septembre 1516). — Cautionnement donné par Pierre Pelet, prieur de Saint Privat (8 octobre 1516). — Délai accordé par François Maurin, cellerier du chapitre, pour le paiement de 3 setiers 12 cartalières de seigle, mesuro de *Montelello* (21 novembre). — Arrentement passé par noble Urbaine Grimoard, dame de Grisac, à Pierre Poulle, de Saint-Martin de Boubaux, de son domaine de Grisac, avec ses fermes, cabanes, terres, prés, devoirs et appartenances. Le bail est de 6 ans, moyennant une rente de 8 setiers 1/2 de seigle, 6 setiers de froment, 4 setiers 1/2 d'avoine, 40 livres de fromage, *et anno quo in nemore de Alta Fagia haberet payson et impaysonaret porcos, unum quintale carniūm*. Ce sera un demi-quintal de chair salée les années où il n'y aura pas de *payson* ou dépaissance, etc. (28 décembre 1516). — Donation pour le prêtre Guillaume Benoît (1^{er} mars 1517). — Ratification donnée par Arnaud Delacroix, licencié, co-rentier de l'abbaye de Saint-Gilles avec frère Gonin Prat, par égales parts, à l'arrentement passé par son co-rentier en faveur de François Mercier, d'Alais, des bénéfices de Bernis et de Saint-Jean de Gardonnenque, unis à ladite abbaye, moyen-

nant 585 l. de rente (7 mars). — Obligation de 4 l. pour Pierre Verduron, secondaire de Marguerittes (20 mai 1517). — Arrentement passé par Raimond Baron, prieur d'Arènes, de son bénéfice, moyennant 50 florins de rente (6 juin 1517). — Création d'un bannier par noble Claude Lageret, seigneur de Caissargues. Antoine Bouier est mort ; il le remplace par Vital Fazendier (22 juin). — Testament de Pierre Malier, chapelier. Il désire être inhumé dans la chapelle de Saint-Jacques, aux chapeliers, sise en l'église des Frères Mineurs. Il consacre 10 florins au repos de son âme (4 juillet 1517). — Arrentement passé par nobles Antoine Maurice, licencié, et Guillaume Maurice, frères, de leur moulin à blé, *cum suo adaquali*, appelé le Moulin Vedel, sur le Vistre, moyennant 20 florins de rente (22 juillet). — Arrentement passé par noble Pierre Berbier, docteur en l'un et l'autre droit, seigneur de Saint-Côme, de sa maison de Lansisse, dans la rue de Saint-Marc, moyennant 3 l. de rente (27 juillet). — Testament de noble André de Salsan, d'Arènes. Il désire être inhumé au cimetière de la cathédrale, et consacre 10 l. au repos de son âme (1^{er} août 1517). — Procuracion de noble Jean d'Altier, seigneur du Champ (12 novembre 1517). — Vente de censive faite par noble Jacques Alamand, ou de Mirabel, seigneur du Mas de Lascours, d'Anduze, à Pierre Calvet, notaire à Saint-Hilaire de Lavit (9 novembre). — Procuracion de Jean Fabre, prieur de Saint-Martin de Saturargues (22 avril 1518). — Procuracion de noble Jean Luet, seigneur d'Aramon et de Valabrègue (3 mars 1518). — Arrentement passé par nobles Guillaume et Antoine Maurice, à Jean Vigier, hôte de *Sainte-Marthe*, de leurs prés du Mas de Lussan, moyennant 50 florins de rente pour partie, et la moitié des fruits pour l'autre partie (24 mars). — Procuracion de Pierre Bonfils, chanoine de la cathédrale, prieur de Signan, qui doit s'absenter de Nimes, donnée à Guillaume Malipile, docteur ès lois, chanoine et aumônier de la cathédrale, à l'effet de présenter comme chanoine et novice l'un des fils de Philibert de Burin, procureur du Roi en la sénéchaussée (27 avril 1518). — Association entre Guillaume Maurin, prêtre, rentier de l'aumônerie de la cathédrale, et Michel de Marnas (6 novembre 1518). — Convention entre noble Claude Lageret, seigneur de Caissargues, et Nicolas Garnier, fermier des terres indivises entre Claude et son frère Jacques (3 janvier 1519). — Instrument de notariat pour Antoine Lanteyrès. Le 2 juin 1518, par-devant Antoine Maurice, licencié ès-lois, lieutenant du sénéchal, commis à l'université des causes de sa cour présidiale, se présente le clerc Antoine Lanteyrès, qui lui remet des lettres exécutoires du don de son office de

notaire. Maurice s'enquiert sommairement, auprès d'un juge d'Alais et de plusieurs notaires d'Alais et de Nimes, de l'âge, des mœurs et de la capacité de Lanteyrès, qu'on examine. Les lettres de don sont ouvertes, le candidat prête serment et est mis en possession de son office. — Obligation de 11 l. 5 s. faite par Antoine Duport, de Rochegude, emprisonné au Château Royal de Nimes, à noble Louis de Barjac, coseigneur de Rochegude, qui a remis cette somme au capitaine du Château-Royal (22 juin 1520). — Affacherie ou arrentement passé par noble Pierre Berbier, seigneur de Saint-Côme, de sa vigne du quartier de Sainte-Perpétue (23 septembre 1520).

E. 714. (Registre). — 108 feuillets, papier.

1637-1638. — Notariat de Nimes. — Étienne Mercier. — Obligation de 206 l. faite par Jérémie Moynier, écuyer, de Nimes, à Charles Cabiron, écuyer, de Vauvert, pour achat d'un cheval. Il va à la guerre pour le service du Roi, à l'armée d'Italie (28 août 1637). Cession faite à Charles de Baudan, sieur de Villeneuve, de dépens dus pour le séquestre de sa métairie des Trois-Pierres (28 septembre 1637). — Apprentissage de Louis Pichery, de Tours, chez Jacques Poulin, chirurgien (21 novembre 1637). — Testament d'Agnès Delavie, de Meynes. Elle désire être inhumée au cimetière des réformés de Meynes, et lègue 3 salmées de blé « aux pauvres domestiques de la foy » faisant profession de la R. P. R. (1^{er} janvier 1638). — Reçu fait par François Gasc, muletier d'Alais, à Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers pour le service du Roi, de deux mules qu'on lui avait saisies « à faulte par les consulz » d'Alais « d'avoir bailhié aud. sieur de la Cassaigne les six cavalhiers équipés dont mantion estoit faite dans l'ordre du seigneur duc maréchal et gouverneur de ceste province, lhorsqu'il ce falloit appozer aux dessaintz des ennemis de l'État au siège de Laucate » (7 janvier). — Arrentement passé par Élie Tinellis, marchand, de sa maison et logis près la porte de la Couronne, moyennant 120 l. de rente (22 février 1638). — Promesse de transport de foin faite par un muletier à Jean Gril, « hoste du logis où pend pour euseigne *la Pomme* » (26 mai 1638). — Quittance de 120 l. faite par Daniel de Baudan, receveur, comme donataire universel de son beau-père Pierre Cournier, contrôleur ancien du Domaine, à Antoine Cazelbon (30 août 1638). — Arrentement passé par Élie Tinellis, marchand, aux consuls de Nimes, de sa maison près de la porte de la Couronne, joignant le Palais, pour le logement des Carmes, moyennant 120 l.

de rente. Les Carmes attendront là que leur couvent soit rebâti. « Et d'autant que lad. maison n'est bastante ny competente, et qu'ilz ont arrenté en particulier un petit jardin joignant », les consuls, qui sont tenus de les loger jusqu'à concurrence de 150 l., remettant 30 l., au P. Paul de Saint-Didier, prieur et syndic (13 novembre 1638).

E. 715. (Liasse). — 1 cahier, 9 feuillets, papier.

1530-1531. — Notariat de Nîmes. — Arnaud Noyre. — Partage de la succession de Pierre Grenon, laboureur (29 septembre 1530). — Lods pour Jean Garnier, *affanator* (18 août 1531).

E. 716. (Registre). — 205 feuillets, papier.

1540-1542. — Notariat de Nîmes. — Arnaud Noyre. — Rubrique des actes. — Procuration d'Antoine de Gaude, chanoine de la cathédrale, prieur du bénéfice de Cassagnoles, seigneur de Caissargues (26 juin 1540). — Réquisition faite par Jacques Bonnaud, licencié, assisté de frère Dominique Deyron, docteur en théologie, syndic du chapitre du couvent des Jacobins, à Mathieu Fazendier, procureur au sénéchal, « trouvé dans le consistoire de ladite court », d'avoir à ratifier une vente de 1529 (3 juillet 1540). — Procuration de Gabriel Raimond, marchand d'Arles (12 juillet). — Procuration de noble Jean de Laye (22 juillet). — Protestation faite « en la maison du logis où pend l'enseigne de *Saincte-Marthe* », au faubourg des Prêcheurs, par Jean Chayssi, procureur au Présidial, au nom de Jacques de Beaumont, prieur des Vans. Il expose à noble Guillaume Dauriac, seigneur de Bon et de Sanilhac, frère et procurer d'Antoine Dauriac, soi-disant prieur des Vans, que ce dernier occupe induement le prieuré depuis 1524. Cette année 1540, un arrêt du parlement de Toulouse l'a condamné à 50 l. de dommages et intérêts envers de Beaumont, à 25 l. d'amende et au dépens. Chayssi requiert Dauriac d'obéir à l'arrêt. Dauriac répond que lorsque son frère « estoyt en jeusne aige », il était son procureur, mais que maintenant il est grand. C'est donc à lui-même qu'il faut s'adresser (22 juillet). — Syndicat et procuration des frères Jacobins de Nîmes. S'assemblent en chapitre : Fermin Podentis, vicaire du couvent, Jacques Sigalou, Étienne Malboys, Étienne Petit, Jean Dominique, Antoine Janet, Rollet Gaucelme, Jean Genton, Benoît Maulansac, prêtres, Louis Carrière, profès. Ils constituent des syndics et procureurs pour suivre leurs procès en justice, notamment leur procès contre les hoirs

de noble Pons Nogaret, seigneur de Durancho (4 août 1540). — Procuration de noble Barnabé Grilhe, chanoine de la cathédrale, prieur « claustrier », recteur de la chapelle du Saint-Sépulcre en ladite église (19 août). — Procuration d'Antoine Barbut, géolier du Château-Royal, donnée à un marchand de Nîmes, pour recouvrer du clavaire de la cour commune de la ville du Puy, tant de la part du Roi que de l'évêque du Puy, en commun pariage, 125 l. taxées au constituant, pour la nourriture et la garde de Mathieu et Claude Burthéjemy, dits Bonsjours, père et fils (29 août). — Procuration de Pons du Ranc, abbé de Franquevaux (28 août). — Réquisition faite dans le consistoire de la cour spirituelle de Nîmes par Bernard de Aronis, avocat d'Antoine Masbon, prêtre et secondaire de Saint Pierre de Lézan, à Jean Grégoire, secrétaire de l'évêque de Nîmes et notaire de ladite cour, d'avoir à lui expédier un procès terminé entre Masbon et le procureur de l'évêque, pour le porter à Narbonne *in originali forma*, attendu qu'il y a appel (30 août). — Procuration de noble François Raimond, seigneur de Medène et de Beauvoisin, donnée dans le « logis du *Lévrier*, du bourc des Jacobins de Nîmes » (17 septembre 1540). — Réquisition de Gilles Gatinet, marchand, rentier de l'abbaye de Saint-Gilles (18 septembre). — Réquisition de Laurent Ducros, prêtre de Nîmes, faite à Antonie Arnier et à son mari Phelip Ferranes, laboureur, d'avoir à observer la teneur « de son titre clérical en la sorte et manière qu'ilz, pour leur bon plaisir, luy ont faict, et lui bailler et administrer, afin de vivre, ce qu'est contenu aud. instrument » (14 septembre). — Procuration d'Arnaud Borrellon, boucher, fermier principal du droit de l'équivalent du diocèse, et de ses associés 1^{er} octobre 1540). — Procuration donnée par Catherine de Codolet, femme d'Étienne Archier, de Beaucaire, fille de Jean de Codolet, bachelier en droits de Nîmes, co-patronne de la chapellenie de Saint-Théobald, fondée en l'église de Saint-Étienne du Capduel, à la suite de la mort d'Arnaud Roques, recteur et possesseur de ladite chapellenie, à Denis de Brueys, bachelier en droits, et à quatre autres, pour requérir Louis Codolet, co-patron de la chapellenie, de contribuer pour sa part à la pourvoir d'un recteur, « afin que le service de Dieu ne cesse point » (2 octobre). — Procuration d'Antoine de Georges, licencié (5 octobre). — Procuration de Guillaume Archier, prêtre de Beaucaire, à Robert, Denis et Bernard de Brueys, licenciés de Nîmes, ainsi qu'à messiro Nicolas, religieux au couvent des Carmes, demeurant chez lesdits de Brueys (6 octobre). — Procuration du prêtre Antoine Martin (7 octobre). — Procuration d'Antoine

de Gaude, chanoine de la cathédrale, prieur de Cassagnoles et de Conqueyrac, pour arrenter ces bénéfices (9 octobre). — Procuration d'Antoine Barbut dit Serene, ancien géolier du Château-Royal (11 octobre). — Procuration donnée par noble Jean de Montcalm, docteur en droits, conseiller au Grand Conseil, seigneur de Saint-Véran et de Candiac, Florette de Sarratz, dame de Ners, sa femme, et Delphine de Montcalm, femme de noble Gabriel de Luetz, seigneur d'Aramon (14 octobre). — Procuration de noble Antoine Falcon, protonotaire apostolique, prieur de Sainte Cécile au diocèse d'Agen, donnée à son neveu Hermengaud Falcon, seigneur de Souvignargues, habitant Nîmes, pour accepter et arrenter le bénéfice de N.-D. de Castans au diocèse de Carcassonne (18 octobre). — Procuration de noble Jeanne Barbier, dame de Saint-Côme (26 octobre). — Procuration de noble Pierre de Valfons, coseigneur de la Calmette, tuteur des enfants de noble Pierre Roy, coseigneur de Boucoiran (29 octobre). — Procuration de noble Pierre d'Assas et de Michel Cros, prêtres de la chapellenie de la Charaude, à Nîmes, pour plaider contre Antoine Domerque, prieur de Saint-Saturnin de Coiran, et Antoine Martin, prieur de Peyroles (6 novembre 1540). — Procuration donnée par Jaumine Porquier, veuve de Guillaume Solinhaci, notaire de Montpellier, habitant Nîmes, à son fils Antoine Solinhaci, licencié en médecine, pour « degeter et expeller hors sa mayson » de Montpellier les locataires actuels et les remplacer (8 novembre). — Procuration donnée par Delphine de Montcalm, femme de Gabriel de Luetz, seigneur d'Aramon et de Valabrègue. A l'instance de Guillaume de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, un ajournement avait été fait contre son mari par un sergent royal assisté du prévôt des maréchaux de Dauphiné, venus à Nîmes, dans la maison paternelle de Delphine. « Et ce après que led. prevoist eust expollée et prins toutz ses liens meubles et immeubles et de sond. mary ». De Luetz était absent ou en fuite au moment de l'ajournement. « Au moyen de lad. absence, icelle constituante n'avoit peu trouver ny apprehender sond. mary, à cause des grandz forces et violances à luy faictes » (15 novembre). — Prise de possession de la chapellenie de Saint-Théobald, fondée en l'église de Saint-Étienne de Capduel, par Guillaume Archier, prêtre de Beaucaire, qui est installé par Gaspard Jory, prêtre de Nîmes, au moyen du baisement de l'autel et de la tradition des lettres de collation (17 novembre). — Procuration d'Antoine Mercadillis, prêtre de Saint-Ambroix (4 novembre). — Procuration de noble Jean Agard, de Cavaillon (25 novembre). — Procuration de Guillaume Racand, lépreux de Nîmes (28 no-

vembre). — Procuration de Barnabé Grilhe, chanoine de la cathédrale (2 décembre 1540). — Renonciation faite à Nîmes, dans la maison de l'archidiaconé de Marguerites, par-devant Mathieu Suau, chanoine de la cathédrale, archidiaconé de Caveirac, usufruitier commendataire du prieuré de N.-D. de Vauvert, par le prêtre Étienne Simon, comme procureur du prêtre Jean Serre, de Sumène, recteur de la chapellenie de sainte Marie Madeleine de Castaing, fondée en l'église de Vauvert, à ladite chapellenie (3 décembre). — Collation de ladite chapellenie faite par le chanoine Mathieu Suau au prêtre Étienne Simon (3 décembre). — Procuration de Jeanne Be. bier, héritière de Pierre Barbier, président de la cour des généraux de Montpellier, seigneur de Saint-Côme (29 décembre). — Donation de la place de diacre en l'église de Saint-Jean de Gardonnenque, prieuré uni à la table ou mense abbatiale de Saint-Gilles, faite par Théode-Jean de Clermont, abbé de Saint-Gilles, à Jean Abrinhac, dit des Barbut, prêtre, de Saint-André de Valborgne (5 janvier 1541). — Procuration de Robert de Menonville, apothicaire (8 janvier). — Permission de constituer procureurs, donnée par noble Pierre Robert, seigneur de Domessargues, viguier royal de Nîmes, siégeant en la salle de la prévôté de la cathédrale, à Jean Raimond, quatrième consul de Nîmes, et à ses adhérents. Ils veulent s'opposer à la concession d'habitanage accordée par les autres consuls aux Dijoux, de Milhau, « que sont en nombre de sept pariers dans une maison, « ce qu'ilz (les consuls) ne peuvent. . . . faire en préjudice de la cité. . . » (16 janvier). — Procuration du prêtre Raimond de Beaulieu et de sa nièce (17 janvier). — Substitution de procureurs faite par Augustin de Passis, vicaire général d'Ambroix de Triveulx, évêque de « Bobye », prieur de Saint-Sauveur lès Chirac, diocèse de Mende, au nom dudit évêque (22 janvier). — Procuration de Georges de Cussac, aumônier du « monastier Saint-Chafré », diocèse du Puy (22 janvier). — Procuration donnée par noble Hermengaud Falcon, seigneur de Souvignargues, à noble Eustache « Lulyer », seigneur de « Bé », et au prêtre Guiraud Périer, prieur de Saint-Jean de Ceyrargues, pour rendre ses comptes au prieur du collège de Saint-Raimond de Toulouse, pour l'année où Hermengaud a eu l'administration de cet établissement, « et aussi pour arrester et liquider ce que led. constituant pourroit devoir à cause des serviteurs qu'il a tenus dans led. collège, et aussi du temps qu'il a esté mallade, pour la despence des serviteurs et chambrières. . . . » (29 janvier). — Procuration de Giraud Martin, du diocèse du Puy, « demeurant à présent pour pastre avec le chappitre de Nysmes » (11 février 1541).

— Protestation de Théode-Jean de Clermont, abbé de Saint-Gilles, faite à Antoine de Beaumont, prieur de Prévénchères, pour lui apprendre qu'il relève appel d'une condamnation de Pierre Tortos, prévôt d'Uzès, juge apostolique, imposant à l'abbaye une pension de 400 ducats en faveur de Beaumont, pension établie par le cardinal d'Aigremont, alors abbé. La pension ne peut être imposée que pour le tiers des fruits. Or le revenu de l'abbaye est seulement de 1200 l., que les charges réduisent à moins de 900 l. (29 janvier 1541). — Procuration de noble Antoine de Langlade, fils de feu noble Gilbert de Langlade, contrôleur de Sommière, et de sa sœur Claude (21 février 1541). — Procuration de noble Jacques de Mancello, seigneur de Saint-Angel, habitant d'Uzès (3 mars 1541). — Procuration de noble Jean de Lesperon, habitant de Montélimar (15 mars). — Procuration de frère Sauveur de la Jonquière, sacristain de Saint-Pierre de Sauve, prieur de Saint Sauveur de Ribante et de Saint-Étienne de Domessargues, donnée à Jean Astruc, vicaire de Saint-Nazaire des Gardies, pour « insinuer son nom et surnom, comme gradué et gradué nommé », à l'abbé de Sauve, à l'abbé de Saint-Guilhem, à l'abbé de Cendras, au prieur conventuel du Saint-Esprit, à l'abbé d'Aniane, etc. (25 mars). — Procuration de noble François Raimond, seigneur de Modène, diocèse de Carpentras (21 mars). — Procuration de noble Antonie Bornet, veuve de noble Jean de Pelet (23 mars). — Substitution de procureurs pour frère Sauveur de la Jonquière, sacristain de Sauve (2 avril 1541). — Insinuation, en la prévôté de la cathédrale, par-devant Robert Delacroix, prévôt, vicaire général de l'évêque de Nîmes, des nom et surnom de noble Pierre Rebuffi, docteur en droits, régent en la faculté de décret de Paris (7 avril). — Procuration de noble Denis de Brueys, bachelier en droits (12 avril). — Procuration de Jean Gautier, chevaucheur ordinaire du Roi, tenant la poste à Uchau, pour recouvrer du Roi ce qui lui est dû « à cause de certain voyage par luy fait devers led. seigneur ou messieurs de son Conseil, pour luy pourter certains tiltres, escriptures et pièces.... concernans les affaires dud. seigneur.... » (24 février 1541). — Procuration de noble Louis de Montcalm, prieur de Milhau et de Saint-Jean de Cabrières, pour recouvrer de Jean Lhermite, rentier de son bénéfice de Cabrières, 80 l. (25 mai 1541). — Procuration de Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, chancine de la cathédrale de Nîmes, à Antoine Vergier, dit Pinhon, chirurgien de Vauvert, pour percevoir ses censives de Vauvert (10 juin 1541). — Procuration de Jean Rovérié, docteur en droits, seigneur de Cabrières (16 juillet 1541). — Procuration

des Carmes de Nîmes. Ils s'assemblent au réfectoire de leur couvent, au son de la cloche, pour tenir leur chapitre. Sont présents : Antoine de Salis, prieur, maître Philippe de l'Église, docteur en théologie, Mathieu Porcarosses, Jean Mafflet, et Jean Delafont. Ils chargent frère Louis Arbosset, religieux de leur couvent, de recouvrer des hoirs de Pierre Berbier, seigneur de Saint-Côme, président de la cour des généraux de Montpellier, un legs de 10 l. (31 juillet). — Procuration d'Andrieu Villar, géolier du Château-Royal de Nîmes (31 juillet). — Procuration de Jean Grille, chanoine de la cathédrale, archidiaque de Marguerittes (1 août 1541). — Procuration *ad resignandum* donnée par Antoine de Fabrica, prêtre de Nîmes, recteur de la chapellenie de Saint-Georges, fondée en l'église de Saint-Jean de Serres, à noble François Pavée, prieur de Saint-Martin des Plans (29 août). — Procuration de noble Jean d'Airebaudouze, coseigneur d'Anduze, pour présenter le dénombrement des biens noblement possédés par lui et noble Nicolas d'Airebaudouze, seigneur de Clairan (13 septembre 1541). Procuration donnée par noble Jean Blanchon, docteur en droits, seigneur d'Airan et de Flaux, juge royal d'Uzès et de l'Uzège, « pour mander les excusations siennes qu'il ne se peult trouver au ban et rière ban pour le dénombrement des fiefs nobles » qu'il tient du Roi en fief ou arrière-fief. Il est occupé à envoyer des vivres à Aiguesmortes « pour le commissaire deputé par le Roy à la diocèses ». Ses procureurs sont noble Jean d'Airebaudouze, seigneur d'Anduze, et noble Jacques Faret, seigneur de Saint-Privat, docteur en droits (16 septembre). — Procuration de noble Jean d'Airebaudouze, seigneur d'Anduze, receveur particulier au diocèse de Nîmes, au prêtre Antoine Reynaud, d'Aramon, pour recouvrer ses créances à Aramon (19 septembre). — Procuration donnée par Denis de Brueys, prieur de Saint-Félix de Vetula ou de Claret (19 septembre). — Procuration donnée par noble Jean de Montcalm, conseiller au Grand Conseil, seigneur de Saint-Véran, Candiac et Tournemine, et par sa fille Delphine de Montcalm, femme de Gabriel de Luetz, seigneur d'Aramon, mère de Jean de Luetz, en l'absence de Gabriel, à deux procureurs de Toulouse suivant la cour des Grands Jours qui se tient à Nîmes, pour les représenter au Parlement et aux Grands Jours (22 septembre). — Procuration de noble Jacques Fornier, seigneur de Beauregard, habitant Beaucaire, à des procureurs au sénéchal de Provence et au parlement d'Aix, pour le représenter dans un procès contre Julien Bonnacorse, jadis trésorier de Provence (23 septembre). — Renonciation à la chapellenie de Sainte-Marie-Madeleine de Castaing, fondée en

l'église de N.-D. de Vauvert, faite en la cathédrale de Nîmes, par-devant le chanoine Mathieu Suau, archidia-cre de Caveirac, usufruitier commendataire du prieuré de Vauvert, par noble Antoine Malipile, chanoine et aumônier de la cathédrale, au nom du prêtre Étienne Simon, recteur de ladite chapellenie (23 septembre). — Collation de ladite chapellenie faite par l'archidiacre de Caveirac à Jean Pabeyran, chanoine de la cathédrale (23 septembre). — Résignation faite par Mathieu Suau, chanoine de Nîmes et archidiacre de Vauvert, comme procureur du prêtre Bernard Vesson, recteur des chapel-lenie et hôpital de Lédenon, entre les mains des patrons, de ces chapellenie et hôpital pour qu'ils les donnent à un prêtre suffisant. Les patrons et collateurs acceptent, et font donation au chanoine Jean Pabeyran (28 septembre). — Procuration donnée par Antoine Nicot au prêtre Ma-thieu Pascal (30 septembre). — Procuration donnée par noble Jean de Montcalm aux procureurs Raimond Isarn et Jacques Charantus, pour le représenter à la cour des Grands Jours de Nîmes (30 septembre). — Substitution de procureurs pour frère Michel Messinos, religieux du monastère de Saint-Guilhem du Désert, prieur de Creis-sels en Rouergue (7 octobre 1541). — Procuration de noble Louis de Montcalm, prieur de Cournonterral (7 octobre). — Procuration de noble Hermengaud Falcon, seigneur de Souvignargues, prieur de Pradelles, diocèse de Carcassonne (9 octobre). — Procuration donnée par noble Jeanne Andron, dame de la Bastide, veuve de noble Jean de Mézerac, licencié, de Nîmes, à noble Claude Vernet, seigneur de Faul, pour percevoir ses censives de Brouzet (14 octobre). — Procuration et syndi-cat des recteurs et prêtres de Nîmes. Le 15 octobre 1541, en la prévôté de la cathédrale, par devant le pré-vôt Robert Delacroix, vicaire général de l'évêque, com-paraissent Hugues Cairolis, recteur de l'église Sainte-Eugénie, Andrieu de Roculis, recteur de l'église de la Madeleine, Antoine Métivier, recteur de l'église Saint-Étienne du Chemin, Pierre Delatapie le vieux, Jean Gaulmare, Michel Cros, Antoine Depris, Jean Agulhon, Jacques Bossinet, prêtres, agissant pour eux et leurs adhérents. Ils ont procès pendant en la cour des Grands Jours à Nîmes, au sujet des décimes octroyées au Roi sur les bénéfices, et desquelles ils sont exempts, « car n'ont point de bénéfice, si ce n'est chappellenies, légatz pies et ausmones ». Ils ont encore d'autres pro-cès « tant meus que à mouvoir ». Le vicaire général les autorise à constituer des procureurs et syndics pour les représenter. — Procuration de Jacques Castillon, vi-caire de N.-D. de Frays, de l'église de Saint-Ambroix (31 octobre). — Substitution de procureurs pour noble

Gilbert Malien, prieur de Canilhac, habitant de la Canourgue, prêtre de la chapellenie « en l'honneur de Dieu et de monsieur Saint Laurens, en l'église paro-chiale de Saint-Martin de Galhargues de Montus » (24 octobre). — Procuration de noble Françoise de Mirabel, femme d'André de Claris, lieutenant de Sauve (4 novem-bre 1541). — Procuration donnée par Jean de Jardin, écuyer, d'Aramon, ci-devant poursuivi par le procureur de Guillaume de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, joint à ce dernier le procureur général du Roy, pour certains excès à lui imputés en faveur de Gabriel de Luetz, alors possesseur des places d'Aramon et de Valabrègue, à Guil-laume Guiard, juge royal de Beaucaire, et autres, pour-transiger avec M. de Saint-Vallier (15 novembre). — Procuration de Claude Aribal, un des Quatre Prêtres de Vauvert (1^{er} décembre 1541). — Procuration de Mathieu Porcaresses, religieux du couvent des Carmes (18 décembre). — Procuration de Denis de Brueys, bache-lier en droits, prieur de Saint-Hippolyte de Montaigu. Il ratifie l'arrentement de son bénéfice fait par son pro-cureur Pierre de Brueys, prêtre de Saint-Chapte, à Jean Pujolas, prêtre de Mamolène, et à Laurent Arnaud, prêtre de Saint-Siffret, et donne procuration à Pierre de Brueys pour percevoir les arrérages (26 décembre). — Procuration de Jeanne Berbier, dame de Saint-Côme (8 janvier 1542). — Procuration de Jean des Oliviers, prêtre de Nîmes (3 février 1542). — Protestation pour Jeanne Berbier, dame de Saint-Côme. Devant « le salins », à Nîmes, son procureur Jacques Blancon, doc-teur en droits, expose à Jean Albenas, bourgeois, et à Guichard de Brana, chirurgien, « qu'il n'estoit pas de coustume de mettre le sel dans le grenier que feu M^e Pierre Berbier, frère de lad. damoyselle, leur a arranté, pour la fenestre ou fenestres dud. granier, et que à la force du sel qu'ilz y mettent, outre ce que soloyent fere les aultres rantiers dud. granier, mettra les muralhes à ruyne, que seroit gros damage et cost à lad. Berbière » (27 février). — Procuration donnée par Jean Rovérié, docteur en droits, seigneur de Cabrières, à sa mère noble Hiéronime de Bonnet, à noble Jacques Faret, seigneur de Saint-Privat, et à sire François Félix (dernier février). — Procuration donnée par noble Arnaud Lelong, de Beaucaire, à sa femme noble Tuffène Darlot (6 mars 1542). — Insinuation de nom pour le chanoine Robert Roquier. Devant la grande porte de la cathédrale, le prêtre Pierre de Delachapelle insinue à Robert Dela-croix, vicaire général de l'évêque, les nom et surnom de Roquier, son mandant, ensemble son degré de baccalauréat, en vue d'un bénéfice vacant (28 mars). — Pro-curation de Georges Conet, chanoine, prieur de Galar-

gues (7 avril 1542). — Procuration et syndicat des maçons de Nîmes (7 mai 1542). — Présentation de lettres apostoliques faite à frère Étienne Valette, religieux de « Saint-Mosi » (Psalmodi), prieur de Combas, par le prêtre Gabriel Chalas, de Valgorge. Il a résigné la vicairie de Saint-André de Souvignargues en faveur de Gabriel Serre ou Duserre, son neveu (21 mai). — Procuration de noble Gui de Brueys, prieur de Saint-Félix de Claret (3 juin 1542). — Procuration de noble Antoine de Brueys, clerc de Nîmes (3 juin). — Procuration de Théode-Jean de Clermont, abbé de Saint-Gilles (6 juin).

E. 717. (Liasse). — 1 cahier, 48 feuillets, papier.

1540-1545. — Notariat de Nîmes. — Arnaud Noyre. — Quittance de 17 l. pour noble Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chatpe, avocat du Roi en la sénéchaussée (30 janvier 1544 v. s.). — Aacte fait par le couvent des Carmes, à Gilles Bonnaud, bourgeois de Nîmes, de la terre de Vallongue, moyennant la censive de 2 charges de touzelle et sayssette, et une entrée de 80 livres, d'une salmée de touzelle et d'un muid de chaux. Les religieux s'assemblent en chapitre sous la présidence du prieur Pierre Pernot, docteur en théologie. Sont présents Jean Durand, sous-prieur, Albert Lacaille, lecteur et syndic, Jean Malfret, clavier, Louis Arbosset, clavier, Jean Balan, procureur, Pierre César, sacristain, Mathieu Chirac, et Jean Due, dépensier. Est transcrite à l'acte une requête du syndic « du couvent de Nostre-Dame des Carmes du faux bourg de Nîmes » au prieur et aux frères, signalant de grosses réparations à faire « tant à leur esglise et maysonage dud. couvent et ung leur molin à bled situé au terroir de Nîmes, lieu appelé Magalhé, sur le rieu de la grand fontaine de Nîmes ». Ces travaux sont urgents, sous peine de « ruyne des maysonages que dessus », mais il n'y a « denier ne maille » pour y procéder. C'est pour cela que le couvent, sur la proposition du syndic, donne la terre de Vallongue à bail emphytéotique (22 décembre 1544). — Reconnaissance féodale de Gilles Bonnaud au couvent des Carmes pour la terre de Vallongue (22 mars 1544 v. s.). — Quittance de 208 l. pour le chanoine Antoine de Gaude, prieur de Cassagnoles (31 janvier 1544 v. s.).

E. 718. (Registre.) — 78 feuillets, papier.

1506. — Notariat de Nîmes. — Pascalis. — Rutrique des actes. — Échange où figure le prêtre Antoine Valette, rentier du bénéfice de Bouillargues (19

janvier 1505 v. s.). — Reçu donné par noble Louis Scoroffit, prieur de Saint-André de Vézénobre, à Guillaume de Malmont, d'un missel manuscrit en parchemin, enluminé d'or et d'azur, *in cathernis et cisternis existens, continens triginta duos cathernos* (23 mars 1505 v. s.). — Arrentement passé par le prêtre Jean de Lasalle, prieur de Saint-Martin d'Arènes près Alais, à François Mercier, marchand d'Alais, et à Jean Leyris, prêtre d'Alais, des revenus de son prieuré, moyennant 50 florins de rente (3 avril 1506). — Obligation de 4 l. pour Jean Fabre, bachelier en droits (16 avril). — Obligation de 260 florins faite par Jean Guyon, marchand de Sernhac, à Jean Dumas, chanoine de Saint-Ruf de Valence, prieur de Manduel (28 avril). — Arrentement passé par noble Catherine des Ports, femme d'Antoine Bordin, grènetier du grenier à sel de Nîmes, seigneur du Pouget au diocèse de Maguelone, de leur domaine du Pouget, moyennant une rente de 100 setiers de touzelle à la mesure de Lunel et un demi quintal de laine surge (20 mai 1506). — Partage où figure frère François Bérardier, de l'ordre des Augustins de Nîmes, comme tuteur des hoirs d'un jardinier (25 mai). — Vente faite par Jean Guiraudel Falcon, docteur en l'un et l'autre droit, coseigneur de Combajargues, juge royal ordinaire et des Conventions royaux, comme procureur de noble Claude de Vabres, son beau-père, seigneur d'Avèze et de Sainte-Agnès *in valle Montisferrandi*, conseiller au parlement de Toulouse, des revenus du Mas de Sainte-Agnès, paroisse de Trévières, *de Tribus Viis*, moyennant 33 l. de rente (30 mai). — Testament de Léonard Grillier, du diocèse de Limoges, habitant de Beauvoisin. Il désire être inhumé en l'église Saint-Martin de la Rouvière, diocèse d'Uzès, et consacre 12 l. à ses funérailles et au repos de son âme (10 juillet 1506). — Codicille de noble Jacques de Sarratz, seigneur de Bernis. Son testament est du 20 février 1504 v. s. Il y léguait 6 l. aux religieux du couvent des Augustins de Nîmes. Après son décès, les Augustins devaient tous les jours *accedere super ejus sepulturam, in choro dicti conventus electam, et dicere : Saluum, De profundis clamavi, pro redemptione anime sue et parentum suorum, cum tribus orationibus sequentibus, videlicet : Inclina aurem tuam, etc., Misericordiam fidelium Deus omnium conditor, etc., et tertio : Absolve, Domine, animam famuli tui, etc.* Dans son codicille, de Sarratz porte son legs à 10 l. Pendant un an, après leurs messes, les Augustins devront faire une absoute sur son tombeau (11 juillet). — Obligation de 3 l. 15 s. faite à frère Laurent Gaucelin, pour le prix d'un âne de couleur grise, *pili cendrosi* (11 août 1506). — Obligation de 200 l.

faite par Jean Albenas, marchand de Nîmes, à Antoine de Constance, habitant d'Avignon, pour le prix de draps de Milan, de Bourges et de Troyes (14 août). — Achat d'une vigne par Guillaume Gaillard, hôte à l'enseigne de *la Couronne* (18 septembre 1506). — Lods fait par Gauceilin Nicolay, prêtre, rentier du prieuré de N. D. de Parignargues (18 septembre). — Reconnaissance féodale faite par un boucher de Nîmes à Bernard Delacroix, moine et camérier du monastère de Saint-Gilles, pour un mas sis au terroir du Crema (18 septembre). — Mariage de noble Jean Alamand, de Marguerittes, avec noble Peyrone de Cappons (23 septembre). — Apprentissage de Dominique de Constance, d'Avignon, chez Jean Albenas, marchand de Nîmes, *ad addiscendum artem mercantie et caussaterie*. Il a l'autorisation de son frère Antoine de Constance, bachelier en droits (3 octobre 1506). — Lacune d'un feuillet. — Testament de Pascal Robert, de Bouillargues (10 octobre).

B. 719. Registre. — 415 feuillets, papier.

1639-1645. — Notariat de Nîmes. — Daniel Pépin. — Rubrique des actes. — Testament de Jean Leblanc, notaire de Génolhac, sieur d'Amalet. Il lègue 6 l. aux pauvres réformés de Génolhac (15 avril 1639). — Mariage de Pierre Duclaisse, maître orfèvre (26 avril). — Quittance de 45 l. pour Anne de Villages, veuve de Nathaniel Chabaud, docteur en droits (20 mai 1639). — Testament d'Anne Davin, fille d'Étienne Davin, docteur et avocat, et d'Isabeau de Duranti, réfugiée dans une métairie à cause de la peste. Elle lègue 15 l. aux pauvres réformés (21 août 1640). — Arrêtement passé par Antoine Bellon, docteur et avocat, de sa métairie de Saint-Gervasy et de Cabrières, à mi fruits (9 novembre 1640). — Vente faite par André Arnaud, notaire de Nîmes, à Claude Privat, greffier de Nîmes, de son office de notaire moyennant 400 l. (21 novembre). Déclaration faite par Abraham d'Alizon, contrôleur pour le Roi au grenier à sel, à sa belle-sœur Pierre de Maltret, veuve de Samuel d'Alizon (29 décembre 1640). — Vente de fruits faite au capitaine Mathieu Sarrazin (4^{er} janvier 1641). — Arrêtement passé par Blanche de Génas de Beauvoisin, au nom d'Anne de Villages, veuve de noble Nathaniel Chabaud, sa tante, à Gabrielle de Folaquier, veuve du sieur Saurin, d'une partie de maison près le Grand-Temple, moyennant 15 l. de rente (11 mai 1641). — Accord entre Pierre Guiraud et Françoise de Duranti, à l'occasion d'un procès engagé entre noble Jacques de Duranti, écuyer, père de Françoise et de feu Perrette de Chantal, et Pierre Guiraud, dont le père

avait été tuteur décerné à M^{me} de Chantal (12 septembre 1641). — Arrêtement passé par Blanche de Génas de Beauvoisin, au nom d'Anne de Villages, à Marthe de Possac, veuve de Pierre Serre, d'une partie de maison, moyennant 50 l. de rente (30 octobre 1641). — Quittance de 46 l. pour Louise de Campagnan, veuve de Jean Gaubin, prix de travaux à sa métairie de Caissargues (22 novembre 1641). — Quittance de 6325 l. faite par Étienne Gondou receveur au grenier à sel de Pézénas, procureur de Jean Dupeyrat, secrétaire du Roi, à Suzanne de Mazaudier, veuve de Guillaume Valette, docteur et avocat (31 décembre 1641). — Arrêté de compte et quittance finale entre noble Pierre de Folaquier, habitant de la Calmette, Catherine de Gaissad, veuve de noble Guillaume de Folaquier, seigneur de la Calmette, d'une part, et autre Pierre de Folaquier, fils de Guillaume, à l'occasion de l'arrentement de ses biens par son père, moyennant 800 l. de rente (7 février 1642). — Rémission d'un décret obtenu sur les biens de feu Jean Leblanc, sieur d'Amalet, notaire de Génolhac, faite à Pierre de Martin, sieur du Chambonnet, habitant de Génolhac. Les cédants habitent Aimargues, et les biens de Leblanc « sont escartés de leurs domicilles ordinaires d'environ quinze ou setze lieues ». Parmi les nombreux immeubles de Leblanc, figure la métairie du Temple et Amalet, dans la paroisse de Concoules (11 mars 1642). — Transaction entre noble Pierre de Martin, sieur du Chambonnet, et noble Jean de Bonnet, docteur et avocat, sieur de Vinibouehes (12 mars). — Testament d'Antoine Bellon, marchand des Vans, « sur le point de faire voyage à la guerre pour le service de S. M., dans la compagnie du sieur de Terris ». Il lègue 12 l. aux pauvres réformés des Vans (11 mai 1642). — Quittance de 30 l. faite par Pierre Laget, compagnon chirurgien, à Pierre de Bonnaill, écuyer. C'est le montant de « drogues, médicamentz, peynes et vacquations expozées par ledict Laget au temps de la contagion dernière pour led. sr Bonnaill et sa famille ». Il avait fallu plaider pour le paiement (16 juin 1642). — Quittance de 2400 l. faite par noble Louis de Villages, seigneur de Bernis, Fontarèche, Aubord, Saint-Quentin, etc., aux hoirs de Jean Berger, bourgeois de Beaucaire (9 septembre 1642). — Quittance de 129 l. faite par un marchand droguiste de Nîmes à Jacques Thomas, ministre de Saint-Jean de Marvéjols (17 septembre). — Reconnaissance de 1000 l. faite par Jean David, marchand canabassier de Montpellier, à sa femme Catherine de Brueys (28 octobre 1642). — Obligation de 150 l. pour André Sabatéry, maître-chirurgien (21 novembre 1642). — Quittance de 166 l. pour noble Pierre de Martin, sieur du Chambonnet, ha-

bitant Génolhac, mari de Suzanne Leblanc (22 décembre 1642). — Testament de Jean Chabal, rentier de la métairie du sieur de Fonsèque à Luc. Il lègue 3 émines de blé aux pauvres réformés de Bernis, et autant à ceux de Nîmes (2 janvier 1643). — Quittance de 60 l. pour Antoine Paulhan, notaire de Nîmes (6 janvier). — Achat par François Petit, docteur et avocat, d'une terre au quartier du Péras (7 février 1643). — Testament de damoiselle Pierre de Maltret, veuve de Samuel Alizon, bourgeois. Elle lègue 30 l. aux pauvres réformés (19 février). — Procuration donnée par Michel Jalabert, consul de Galargues, pour recouvrer de Daniel Louet, fermier principal de l'étape du diocèse, 1427 l. (25 février). — Arrentement passé par Henri de Varie, chanoine de Beaucaire, prieur de Mus et Sainte-Eulalie, à Jacques Cauzid, viguier de Boissières, de son prieuré, moyennant 510 l. de rente (15 avril 1643). — Quittance de 1419 l. faite par Marguerite Roqueyrol, veuve de Pierre Gilly, marchand-libraire de Nîmes (20 avril). — Quittance de 67 l. faite par Nicolas Hallay, grand prévôt de la cathédrale, à damoiselle Pierre de Maltret, pour 30 ans d'arrérages de la censive de sa métairie de Villeverte (21 mai 1643). — Déclaration faite par Jeanne de Pèlerin de la Bastide, veuve de noble François de Pavée de Villeveille, et sa fille Jeanne de Pavée de Villeveille, à noble Raimond de Pavée de Villeveille, chanoine de la cathédrale, leur fils et frère (30 juin 1643). — Testament de Madeleine Rouqueyrol, femme de l'orfèvre Pierre Duclaisse. Elle lègue 30 l. aux pauvres réformés (13 juillet 1643). — Quittance de 37 l. faite par Arnaud Rougier, geôlier des prisons de l'Amourier, aux consuls de Bernis, pour dépense faite dans lesdites prisons par Louis Pépin, baile de Bernis, et Jean Roustan, ménager de Bernis, prisonniers à la requête du receveur des tailles du diocèse, faute de paiement de 911 l. des restes dus par un collecteur des tailles (22 août 1643). — Quittance de 100 l. faite par Étienne Saix, brodeur, à Jacqueline Blanc, femme de Théodore Pépin, sieur de Fonsèque, docteur et avocat (5 novembre 1643). — Prise en charge par Bernard Denville, messenger ordinaire de Montpellier, d'un procès de renvoi de la chambre de l'Édit de Castres, que lui remet noble Pierre de Bargeton, sieur de Valabrix, habitant Uzès (28 novembre). — Obligation de 100 l. faite par Gabrielle de Folaquier, veuve de Jean Saurin, écuyer, à Pierre de Folaquier, seigneur de Liouc (17 décembre 1643). — Transaction entre Pierre Fermilhon, maître-apothicaire, et Jean Silvestre, son débiteur, condamné à lui payer les « drogues et médicaments qu'il luy auroit fournis, ou à sa famille », et « la despance et nourriture par lui

fournis aud. Silvestre et à ses mère et femme pendant sis mois, durant la contagion dernière » (19 décembre). — Quittance de 500 l. faite par Claude Roux, marchand, à noble Henri de Bérard, sieur du Chambon, habitant Saint-Bonnet (23 janvier 1644). — Arrentement passé par Théodore Pépin, docteur et avocat, sieur de Fonsèque, de sa métairie de Luc, à mi-fruits (25 avril 1644). — Arrentement passé par Simon Bonhomme, docteur et avocat, à Pierre Sellon, écuyer, de sa maison de la rue Régale, « vis-à-vis du Petit-Jeu de Paulme, lad. rue entre deux », moyennant 200 l. de rente (24 août 1644). — Transaction entre Marguerite de Maltret, nièce et héritière de damoiselle Pierre de Maltret, et son frère Claude Maltret, avocat, au sujet de la métairie de Villeverte (13 octobre 1644). — Vente faite par Marie de Fermineau, veuve de Jacques Escudier, premier et second avocat du Roi au Présidial, à noble Jean de Massip, sieur de Liouc, docteur et avocat, de l'office de second avocat du Roi possédé par son défunt mari, moyennant 8700 l. (21 novembre 1644). — Déclarations respectives entre nobles André et Pierre de Folaquier, frères, seigneurs de Liouc, et Catin de Gueyssac, veuve de noble Guillaume de Folaquier, seigneur de la Calmette (25 novembre). — Obligation de 180 l. pour Jean de Barnier, conseiller au Présidial. C'est le prix de vente de « quatre sarges drapées de Sommières » (25 janvier 1645). — Arrentement passé par Jean Pistorius ou Pistorieux, docteur en médecine, de son domaine de Bernis, à mi-fruits (28 janvier). — Déclaration faite par noble Pierre de Banne, sieur de Cavènes, à son oncle Claude de Banne, seigneur de Cabiac, au sujet d'une lettre de change de 5126 l. (9 juin 1645). — Compte final entre Antoine Bellon, avocat, et le rentier de sa métairie de Saint-Gervasy (1^{er} août 1645). — Mariage de Henri Delacombe, ministre de la Cadière et Baucels, habitant Saint-Hippolyte, avec Anne Filhon, fille de feu Pierre Filhon, ministre d'Aiguesvives (23 août). — Quittance faite par Jacqueline Blanc, femme de Théodore Pépin, sieur de Fonsèque, à Isaac Dugua, marchand. Elle reçoit 509 l. 12 s. « pour vente » de 6 quintaux 70 livres de laine, à 80 l. le quintal, et 30 l. en argent, le tout en déduction de plus grande somme due (1^{er} septembre 1645). — Quittance de 178 l. faite par Claude Roux, marchand droguiste, à noble Paul d'Arnaud, sieur de la Cassagne, mestre de camp d'un régiment de cavalerie pour le service du Roi, veuf de Louise de Troupel (29 novembre 1645).

E. 720. (Registre.) — 611 feuillets, papier.

1646-1659. — Notariat de Nîmes. — Daniel Pépin.

— Rubrique des actes. — Quittance de 400 l. faite par noble Jean de Massip, sieur de Liouc, docteur et avocat (2 janvier 1646). — Quittance de 2000 l. faite par Marie de Fermineau, veuve de Jacques Escudier, premier et second avocat du Roi, à noble Jean de Massip, en déduction du prix de l'office du défunt (2 janvier). — Obligation de 34 l. faite par Claude Pons, baile d'Uchau, à Jean Servas, notaire de Nîmes (24 février 1646). — Déclaration du procureur Jean Bruguier au procureur Pierre Condamine, au sujet de 260 l. (25 avril 1646). — Testament de Claude Guirard, bourgeois. Il désire être inhumé au cimetière de la porte de la Madeleine, et lègue 100 l. aux pauvres réformés. Il lègue aussi 100 l. « pour faire fondz et capitaül à l'entretien des pasteurs et ministres de l'esglize refformée » de Nîmes (28 avril). — Procuration donnée par noble Pierre de Folaquier, seigneur de la Calmette et de Liouc, à Henri de Girard, écuyer, de Sommière, pour recevoir de noble Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, Candiac, etc., la somme de 4000 l., savoir 3500 l. appartenant à Gabrielle de Folaquier, veuve de noble Jean de Saurin, et 500 l. d'allocations à prendre dans la discussion des biens de feu noble Guillaume de Folaquier, frère de Gabrielle; pour remettre ensuite cette somme à Grégoire de Gardies, baron de Saint-Rome en Rouergue, en déduction du prix de la seigneurie du Liouc (21 novembre 1646). — Quittance respective entre Pierre Pelet, ministre de l'église de Tornac, habitant Anduze, et sa belle-mère Delphine de Maltret, veuve d'Antoine de Lagorce, garde des archives de la sénéchaussée, et mère de feu Catherine de Lagorce, femme du ministre (28 novembre). — Testament de Marie de Pontanel de Bonnaure, habitant Celias. Elle lègue 15 l. aux pauvres réformés, 200 l. « à une filhe qui se nomme Izabeau, filhe naturelle de feu noble Charles de Pontanel, seigneur de Bonnaure, frère de la testatrisse » (7 février 1647). — Acte de consentement en faveur des hoirs de Louis de Rochemore, président et juge-mage à Nîmes, et de François de Rochemore, président à la cour des Aides de Montpellier (27 juin 1647). — Obligation de 300 l. pour Théodore Pépin, sieur de Fonsèque (30 août 1647). — Arrentement passé par Étienne de Porcellet, veuve de noble Guillaume Duranty, de sa métairie de Courbessac (10 décembre). — Quittance de 350 l. faite par Delphine de Maltret, veuve d'Antoine de Lagorce, garde des archives de la sénéchaussée, et sa fille Pierre de Lagorce, à David Eustache, ministre à Montpellier, mari de Marguerite de Maltret, héritière de damoiselle Pierre de Maltret (21 décembre 1647). — Testament d'Isabeau Guiraud, veuve du marchand Moïse

Duranty. Elle lègue 25 l. aux pauvres réformés (20 avril 1648). — Transaction entre Jeanne de Massureau, veuve de Raimond Ahon, et les habitants de Fourques, représentés par leur consul noble Charles de Gévaudan, seigneur de Marguerittes. La dette de la communauté envers Jeanne est réduite à 1600 l. (11 mai 1648). — Quittance de 100 l. faite par Pierre-Claude Boutin, prieur et syndic du couvent des Carmes, à Pierre Maistre, commis de Philippe de Boucaud, seigneur de Teyrau, président à la chambre des Comptes de Montpellier. Cette somme provient de la vente des meubles de feu Charles de Rochemore, président au Présidial, et Isabeau de Boucaud, mariés. Elle acquitte un legs (16 mai). — Quittance d'un legs de 100 l. faite par Pierre de Malian, docteur en droits, représentant le P. Gérard de Manosque, gardien du couvent des Capucins, à Pierre Maistre, commis du président de Boucaud, oncle maternel des hoirs du président Charles de Rochemore (16 mai). — Quittance d'un legs de 100 l. faite par frère Guillaume Dardet, syndic du couvent des Prêcheurs, au président de Boucaud (16 mai). — Mariage de Pierre Pépin, marchand, avec Jeanne Ahon (30 août 1648). — Quittance de 1100 l. faite par Catherine de Micheau, veuve de noble Charles Fermeau, au couvent des Pères Minimes de Pont-Saint-Esprit. Le couvent a payé cette somme à la décharge de la succession de Jeanne, comme acquéreur d'un jardin (4 novembre 1648). — Procuration donnée par Catherine de Micheau, dame du Pin, héritière de Jeanne de Micheau, sa sœur, à un bourgeois de Pont-Saint-Esprit, pour administrer cette succession « par l'avis et indicquation de vénérable Père Louys Fermeau, religieux Minime », son neveu (4 novembre). — Inventaire des meubles de Jean Jacquet (30 janvier 1649). — Arrêté de compte entre Simon Vachon, docteur en médecine de Montfrin, et Antoine Blisson, greffier au Présidial (14 mai 1649). — Quittance de 368 l. faite par Anne Massip à Jean Massip, avocat du Roi au Présidial (13 juillet 1649). — Testament de Marguerite Bouchet, veuve de Jean Fabre, lieutenant général en la maréchaussée de Languedoc. Elle lègue 150 l. aux pauvres réformés (16 août 1649). — Transaction entre les consuls de Bernis et le viguier de Bernis Étienne Barreyron, au sujet d'un procès à la cour des Aides (18 novembre 1649). — Procuration donnée par Bernardine de Villages, dame de Bernis, Saint-Quentin, Aubord, Castellet, Fontarèche, etc., à Antoine Campagnan, écuyer, pour aller en Provence, au lieu où Gaspard de Villages, seigneur de Lasalle, Jean-Baptiste de Villages et César de Villages, sieur de la Grand-Bastide, sont réfugiés « à cauze de la contagion de Marceille », et pour leur signi-

fier le désaveu qu'elle a fait de l'interdiction obtenue du Conseil, interdiction mettant la Chambre de l'Édit hors d'état de connaître de son différend avec eux (29 novembre). — Codicille de Pierre Pépin, marchand de Nîmes, réfugié à Bernis à cause de la contagion (20 janvier 1650). — Donation faite par Jacqueline de Blanc, femme de noble Théodore Pépin, sieur de Fonsèque, à son neveu Jacques Boisson (12 février 1650). — Testament d'Isabeau Pélorjas, femme d'Étienne de Proges, maître d'école. Elle lègue 3 l. aux pauvres réformés et institue héritier universel son mari (7 mars 1650). — Testament de Jeanne Sudre, veuve de Guichard Teullier, marchand de soie. Elle lègue 30 l. aux pauvres réformés (1^{er} avril 1650). — Testament de Jacqueline de Blanc, femme de noble Théodore Pépin, sieur de Fonsèque. Elle lègue 30 l. aux pauvres réformés (14 juin 1650). — Quittance de 60 l. faite par le notaire André Dumas à Georges Felicis, prieur et syndic des Carmes (1^{er} juillet 1650). — Procuration donnée par David, marchand, « sachant avoir à faire voyage en la ville de Paris, où il pourra estre pour longtemps », à sa femme Catherine Brueys (12 juillet). — Quittance de 500 l. faite par le notaire Antoine Paulhan au capitaine Mathieu Sarrazin (1^{er} septembre 1650). — Mariage d'André Bérard, docteur et avocat, avec Anne de Massip (24 septembre). — Mariage de Jean Monbounoux, bourgeois de Monoblet (11 octobre 1650). — Obligation de 1000 l. faite par Jean Ménard, notaire, à Jacques Boisson, écuyer (14 novembre 1650). — Transaction entre Claude de Banne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial, Pierre de Chardebas, dame de la Rainerie, femme en premières noces de noble Hector de Roux, viguier de Villeneuve-lès-Avignon, et noble Mathieu de Roux, docteur et avocat, leur fils, moyennant 1800 l. payées à M. de Cabiac (29 mars 1651). — Testament d'Antoine Montagnié, « sachant estre sur le point pour aller faire voyage à la guerre, pour le service de S. M., dans le régiment du sieur marquys de Montpezac et compagnie du s^r Truc ». Il lègue 20 s. aux pauvres réformés (4 avril 1651). — Arrentement passé par Pierre Cotelier, conseiller au Présidial, de sa maison, moyennant 300 l. de rente (19 avril). — Vente faite par Françoise de Gévaudan, veuve d'Étienne de Saporta, président au présidial de Montpellier, d'une terre à Mauguio (16 mai 1651). — Quittance de 1500 l. faite par Jean Blisson, vicaire de Caissargues, à son frère Antoine Blisson, greffier (13 octobre 1651). — Quittance de 100 l. faite par noble Théodore Pépin, sieur de Fonsèque, habitant Monoblet (13 février 1652). — Obligation de 2500 l. faite par Pierre Chambon, maître-chirurgien, à Paul Barre, pro-

cureur (17 avril 1652). — Vente faite par Marthe de Baudan, veuve de noble Pierre de Maurice, écuyer, d'une vigne au quartier de Fontdame (9 mai 1652). — Testament de Jeanne Rode, femme du marchand Pierre Crommelin. Elle lègue 50 l. aux pauvres réformés (15 juin 1652). — Quittance de 700 l. faite par Marthe de Baudan au marchand Pierre Crommelin (15 juin). — Testament d'Anne de Baudan, femme d'Antoine Bellon, docteur et avocat. Elle lègue 20 l. aux pauvres réformés (30 août 1652). — Testament de Marguerite de Gondin, femme de Jean de Massip, avocat du Roi au Présidial. Elle lègue 25 l. aux pauvres catholiques de l'hôpital (8 septembre 1652). — Quittance de 1500 l. faite par Catherine Darifon, veuve de Jean Bastide, docteur et avocat (17 février 1653). — Mariage de Jean Pépin, marchand (5 mars 1653). — Mariage de Pierre Barre, docteur et avocat, avec Françon Levieux, fille de Rostan Levieux, docteur et avocat (12 avril 1653). — Testament d'Antoine Bellon, docteur et avocat, « se treuvant indisposé despuys quelque temps dans son liet ». Il lègue 20 l. aux pauvres réformés (17 juin 1653). — Testament du capitaine Charles Laupran, habitant Bernis, « detenu dans ung liet de la blesseure qu'il a dict luy avoir esté faite par Thérond, qui l'auroiet asassigné à coups de pistolet, mercredy dernier, aux faulx bours de St-Anthoine... et au-devant le logis où pend pour enseigne *les Troys Morous (les Trois Mores)* ». Il lègue 6 l. aux pauvres réformés de Bernis (19 juillet 1653). — Testament de Pierre Farelle, marchand. Il lègue 60 l. aux pauvres réformés (21 août 1653). — Testament de Jeanne Rode, femme du marchand Pierre Crommelin. Elle lègue 50 l. aux pauvres réformés (25 octobre 1653). — Mariage du notaire Antoine Garanier avec Madeleine Rieumal, d'Orange (16 janvier 1654). — Quittance de 746 l. faite par André Boissier, exacteur du capital des « debtes » ou créances de la communauté de Bernis, à Catherine de Légal, veuve de Jean Pistorius, docteur en médecine (18 février 1654). — Quittance de 12 l. faite par Guillaume de Puget, illettrée, femme séparée de biens de Louis de Folaquier, docteur et avocat (14 mars 1654). — Obligation de 129 l. faite par Pierre de Martin, sieur du Chambonnet, habitant du Temple, paroisse de Concoules, à Jacques de Cassagnes, conseiller au Présidial (30 mars 1654). — Mariage de Charles de Souras, précepteur de la jeunesse, natif d'Avignon, habitant Nîmes, avec Françoise Puget, veuve de Jean Boyer, ménager (30 avril 1654). — Testament de Marie d'Alphanty, femme de Paul Dupont, régent au collège. Elle lègue 6 l. aux pauvres réformés (12 juin 1654). — Vente faite par Jean de Massip, avocat du Roi, d'une

vigne au quartier de Valdegour (14 janvier 1655). — Testament d'Isaac Teullier, marchand bourgeois. Il lègue 200 l. aux pauvres réformés (12 février 1655). — Arrentement passé par Louis de Bérard, seigneur de Bernis, Aubord, Fontarèche, etc., à Claude Brunel, « hoste du logis de *la Cauquilhe* », de son pré d'Aubord appelé le pré *de las Lones*, moyennant 450 l. de rente (11 mars 1655). — Quittance de 52 l. faite par Claude Mourier, hôte, comme séquestre « d'ung cheval avec sa celle, bride, deux fourreaus avec deux pistoletz, saisis à ja requestre de noble Anthoine de Langlade, seigneur de Clarensac » (7 octobre 1655). — Apprentissage de Nadal Guibal chez Antoine Martin, marchand passementier, « pour luy apprendre bien et duement le mestier de facturer les rubans, passemens, galons et aultres dependantz dud. art » (16 octobre). — Cession d'une créance de 7765 l. sur noble Pierre de Cubières, sieur de Pouzilhac, faite par noble Audibert d'Amalric, seigneur de Massillargues et de la Blaquière, à César Delapierre, greffier au Présidial (19 octobre). — Décharge de marchandises et meubles donnée par Jeanne Sudre au bourgeois Daniel Lecointe. Elle a retiré de l'armoisín feuille morte, de l'armoisín gris de more, du Brèda, de l'armoisín grisaille tabize, de l'armoisín vert d'olive tabize, des rubans, de la soie, des boutons, etc. (9 novembre 1655). — Mariage de noble César Pépin, habitant Monoblet, fils de noble Jean Pépin, sieur du Caila, avec Lucrèce de Salvaire, fille de feu noble Jean de Salvaire, sieur de Rouville (16 novembre). — Quittance de 1000 l. faite par le marchand Pierre Riquet au marchand Daniel Lecointe (11 février 1656). — Quittance de 100 l. faite par le marchand Jean Roux, bourgeois, receveur des deniers de l'hôpital des réformés, au marchand Pierre Riquet (14 février). — Quittance de 100 l. faite par David Montmazet, receveur des deniers des pauvres du consistoire protestant, au marchand Pierre Riquet (14 février). — Apprentissage de Jean Perrouet, valet de Jean Sauret, docteur et avocat, chez Michel Constant, facturier de laines, pour apprendre à peigner la laine, et à facturer les serges, cadis et burates (28 mars 1656). — Testament de Jeanne de Bérard, femme de François de Suavy, seigneur d'Aulan, auditeur de rote à Avignon. Elle lègue 100 l. aux pauvres d'Avignon, 300 l. à l'église Saint-Didier d'Avignon, 600 l. à Marthe de Villages, femme de Jean d'Arenis, d'Uchau, etc. (22 mai 1656). — Mariage de Pierre Mallier, bourgeois de Bernis (15 juillet 1656). — Projet de testament de Bernardine de Villages, dame de Bernis, veuve de noble Jean de Bérard, seigneur de Tarabias. Elle lègue 50 l. aux pauvres de Bernis et une rente de 60 l. pour

dire tous les jours une messe dans la chapelle qui sera construite au château de Bernis, ou dans l'église paroissiale (12 septembre 1656). — Vente faite par Guillaume de Puget, femme de Louis de Folaquier, docteur et avocat, d'une terre au Cros-du-Peyrel (3 novembre 1656). — Quittance de 540 l. faite par François Dalbiac, docteur et avocat (14 novembre). — Testament de Bernardine de Villages, veuve de noble Jean de Bérard, seigneur de Tarabias. Elle désire être inhumée en l'église Saint-André de Bernis, dans son tombeau de famille. Elle lègue 100 l. aux pauvres de Bernis, et 300 l. aux Récolets de Nimes, sous la charge d'une messe de mort tous les lundis pour le salut de son âme (15 décembre 1656). — Testament de Louis Pépin, baile de Bernis. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés de Bernis (19 décembre). — Donation de 18000 l. faite par Bernardine de Villages à son fils Louis de Bérard, mari de Louise de Saint-Bonnet de Toiras (20 décembre). — Testament d'Étienne Riffart, qui retourne en Catalogue, où il a fait déjà trois campagnes pour le service du Roi, dans le régiment du prince de Conti étranger, compagnie de M. de Saint-Jean. Il lègue une pistole d'Espagne aux pauvres réformés (9 février 1657). — Procura-tion donnée par Louis de Bérard, seigneur de Bernis, baron de Fontarèche, à Jean-Louis de Nogaret, marquis de Calvisson, pour transiger, dans ses procès pendants au Châtelet et au parlement de Paris, avec Antoine Féraud, maître « pourpantier » de Paris (4 janvier 1657). — Quittance de 265 l. pour Guillaume de Puget, veuve de noble Louis de Folaquier, docteur et avocat (22 août 1657). — Testament de Jacqueline de Blanc, femme de noble Théodore Pépin, sieur de Fonsèque, docteur et avocat. Elle lègue 20 l. aux pauvres réformés (28 octobre 1657). — Bail de la garde des pourceaux d'Aubord (12 novembre 1657). — Obligation de 1314 l. faite par Louis Gimel, bourgeois de Bellegarde, à Louis Duroure, docteur et avocat (30 janvier 1658). — Compromis où figure noble André Dubois, sieur du Fayet, habitant d'Alais (4 mai 1658). — Obligation de 500 l. pour noble Étienne de Duranty, docteur en médecine (15 mai). — Projet d'obligation de 600 l. faite par Ozias Darnieu, pasteur et professeur en l'église réformée de Nimes, Antoine Grizot, pasteur de Bernis, Jacques Roussillon, pasteur de Pignan, et Henri Durand, pasteur de Galargues, à Frédéric Guib, docteur en médecine et principal au collège (16 mai). — Projet d'obligation de 600 l. faite par Hercule Gibert, pasteur de Manguiou ou « Melgueil », à Ozias Darnieu, Antoine Grizot, Jacques Roussillon et Henri Durand, pasteurs, qui se sont obligés de ladite somme envers Frédéric

Guib, pour rendre service à Hercule Gibert et tirer de prison son père, « desteneu au chasteau de la dame de Portes despuys cinq ans ou environ » (16 mai). — Quittance respective entre Louis de Bérard, seigneur de Bernis, Fontarèche, Saint-Quentin, Castellet, Vestric, etc., et les consuls de Bernis (1 août 1658). — Quittance faite par les recteurs de l'hôpital de Bernis aux fermiers du bénéfice de Bernis, de 2 salmées de touzelle, pour une pension servie aux pauvres (16 août). — Bail des tailles de Bernis (27 août). — Prix-fait baillé par François de Daunant, docteur et avocat, mari de Catherine de Blanc, pour relever le toit de son moulin à huile (29 octobre 1658). — Procuration donnée par Suzanne Desmartins, veuve du capitaine Pierre Mallier, habitant Bernis, à son fils Pierre Mallier, pour aller au Vigan, vendre sa maison près la place (3 janvier 1659).

E. 721. (Liasse). — 4 cahiers, 118 feuillets, papier.

1495-1514. — Notariat de Nîmes. — Étienne Pinholis. — Homologation par les consuls de Nîmes d'un accord ou statut passé entre les maîtres et les ouvriers chapeliers. Le 18 octobre 1499, dans la cour de la maison consulaire, Pierre Noël, Jacques Jeanas; Bigorda de Conta, Jean Aurilhan, Macé Cartalt et Jean Rosset, maîtres chapeliers de Nîmes; Pierre Dantun, Étienne Gabiac, Jean Doret, *servitores* ou ouvriers desdits chapeliers, exposent aux consuls qu'ils ont passé entre eux une transaction relative à leur office et à leur patron Saint Jacques, acte reçu par le notaire Guillaume Maurin le 2 octobre courant. Il en est donné lecture. Les maîtres et les ouvriers y constatent que le métier de la chapellerie n'a point de confrérie, à l'inverse des autres métiers. Ils désirent pourvoir au salut de leur âme et de celle de leurs parents défunts, se porter secours et faire fleurir leur métier. Avec l'autorisation des consuls, ils désirent fonder une messe tous les mois en l'honneur de Saint Jacques le Maître, pour la rédemption de leurs péchés. Ils choisiront le prêtre et l'église. Ils feront des collectes en pain ou en argent pour la charité, comme font les autres métiers. Le maître ou l'ouvrier ou compagnon qui établira une nouvelle boutique dans Nîmes ou les faubourgs, paiera 10 sols d'entrée, à verser dans la boîte, *in bostia*, du métier, et à convertir en messes ou autre objet licite. Les maîtres verseront à la boîte, tous les samedis, 2 deniers, les compagnons, *socii*, gagnant de l'argent, 1 denier, dans le même but. Tout compagnon qui s'établira nouvellement à Nîmes paiera pour sa bienvenue 15 deniers. Les maîtres et les compagnons paieront, pour subvenir à la confrérie, aux

messes et aux autres besoins sociaux, une livre de cire ou 5 sols. Ils élisent pour leur abbé, *abbas eorum misterii*, le chapelier Jean Aurilhon. L'abbé prête serment. Il donnera, pour sa nouvelle entrée, à chaque maître ou compagnon, 10 sols. Il pourra nommer son lieutenant, s'il en désire un. Quand un compagnon, venu à Nîmes pour y travailler, ne trouvera point de travail, et n'aura pas de quoi continuer sa route, l'abbé devra lui donner, de son argent propre, 10 deniers pour s'en aller. Quand l'abbé, ou son lieutenant, si l'abbé se trouve hors de Nîmes, rencontrera, dans une taverne ou une hôtellerie, deux chapeliers buvant, ou davantage, il devra boire et manger avec eux, en payant leur écot, *solvere pro ipsis suum scotum*. L'acte contenant ces statuts est expliqué en langue vulgaire, *layca lingua*, aux consuls, par le notaire Étienne Pinholis, clavaire de la maison consulaire. On y ajoute que lorsqu'un camarade, *socius*, viendra travailler à Nîmes sans être passé *compaignon*, les compagnons, *socii*, avec l'abbé ou son lieutenant, pourront le recevoir *compaignon*. Quand des fils de maîtres chapeliers viendront pour travailler à Nîmes, ils devront verser un gros à la boîte de la confrérie, à convertir en messes, etc., et deux gros *pro recognoscendo socios predictos*, à employer suivant la volonté des compagnons et de l'abbé. De même pour un maître chapelier venant à Nîmes. Le compagnon qui changera de maître avant d'avoir accompli son temps chez le premier maître, versera 1 gros. Le notaire rédige l'instrument public de ce qui précède *in istis duobus pellibus pergameni, cum lingua pergameni simul junctis*. Les consuls, requis de donner leur approbation aux statuts, les homologuent. — Achat par le bourgeois Jean Pavée d'une parcelle dominant le chemin de la Fontaine de Nîmes, et située sur le chemin de Nîmes à la Tourmagne. La vendeuse est une jeune femme abandonnée et persécutée par son mari, ainsi qu'en témoigne sa supplique au sénéchal en autorisation de vendre « Supplie humblement pouvre enfante Marguerite Martine, fame de Glaude Cazalet, disant que, au lieu de la norrir et entretenir, il, comme vagabond et fuitif l'a layssée et abandonnée comme homme de malvayse vie, sans ce qu'elle luy aye fait aucun outrage. Et empeche les fachiers des terres propres de la suppliante de semer. . . . et la menasse de tuer, tellement qu'elle est en voye de perdicion. . . . » (24 octobre 1499). — Aapte passé par Bertrand de Liquas, notaire, et Louis Vitalis, laboureur, consuls de Nîmes, en l'absence de leurs collègues Gabriel de Laye, docteur en droits, et Deleuze, de 24 boursées, *borsiatarum*, de terre herme au devois du *Cros Larany* (25 octobre). — Vente faite par Eusta-

che Blanc, *Albi*, bourgeois, à François du Vallat, bûtier, d'un jardin près de la ville, entre la porte des Carmes et celle des Prêcheurs, moyennant 13 florins 1/2, valant 10 l., 2 s. 6 d. (31 octobre). — Acapte de 8 salmées de terre herme, passé par les consuls aux marchands Jacques et Bertrand Dulaurier, de *Lauro*, au quartier de *Prunetz*, confrontant le devois du seigneur d'Uzès et la fontaine de *Prunetz* (29 novembre 1499). — Reconnaissance féodale faite par Jean Comte, jardinier, à Mathieu Méténier, prieur de Saint-Étienne-du-Chemin, procureur de Nicolas Vernet, recteur de la chapellenie fondée en ladite église, en l'autel de Saint Onuphre, *in altari beati Honoffrey*, pour une maison avec allée, *cum androna*, située dans les Arènes, *infra castrum Arenarum*, confrontant l'église de Saint-Pierre des Arènes (27 octobre 1501). — Vente faite par Jean Ruffi, sergent royal, à Jean Pavée, bourgeois, d'une terre sous l'église de Saint-Jean de Jérusalem (30 novembre 1499). — Sommaire de reconnaissances féodales faites au prieur de Saint-Baudile, à noble Jacques Valette, à Pons Thebini, avocat, à Guillaume Chabaud, marchand, à Jean de Codolet, aux consuls de Nîmes, à la Charité de Saint-Césaire, à Mathieu Méténier, prieur de Saint-Étienne-du-Chemin, au précepteur de Saint-Jean de Jérusalem, au chapitre de Nîmes, à noble Antoine de Lageret, au monastère de Saint-Sauveur de la Font, à l'hôpital de la Calmette, au prieur de Manduel, au couvent des Frères Prêcheurs, à nobles François et Antoine de Villages, de Fourques, à Gilbert Rabalhard, prieur de Sainte-Marie-Madeleine, à l'évêque de Nîmes, au recteur de la chapellenie de Saint-« Honofrei », à noble Antoine Bordin, viguier de Nîmes, au notaire Jean Nicot (1), pour une maison à Codognan, à noble Antoine de Pèlerin, seigneur de Castanet, au notaire Jean Nicot, pour une maison de la rue de Corcomaire, en 1514, au couvent des Frères Mineurs, à Jean Robert, juge criminel, au recteur de Saint-Thomas, au prieur de Sainte-Eugénie, à noble Jean de Pavée, sieur de Servas, à l'hôpital des pauvres lépreux, au recteur de la chapellenie de Saint-Jacques, fondée en l'église cathédrale, au recteur de la chapellenie de Saint-Théobald, fondée en l'église Saint-Étienne-du-Chemin (1505), au recteur de Saint-Martin des Arènes (1505), au Roi, pour un tablier dans le « circuit » de la boucherie livre de 1501 à 1503), aux recteurs de la chapellenie fondée par Sauzette de Sauve à la cathédrale (1501 à 1503), au recteur

de la chapellenie de Saint-Michel, fondée dans le Palais (1504), à la chapellenie de Saint-Pierre, fondée à la cathédrale (1504), aux chapelains de la chapellenie fondée par Jean Arvenna (1495), au prieur de Générac (1495), au prieur de Galargues (1495), à l'église Saint-Didier, de Marguerittes (1495), etc., (1495-1514). — Obligation de 15 l. pour Violande Dormes, veuve du marchand Antoine Augier (6 avril 1503). — Vente faite par Bernardin Grangier, charron, à Jacques Pons, berger, de la sixième partie d'une maison sise *infra castrum Arenarum*, et du sixième de diverses terres (10 avril). — Vente faite par le boucher Durand Chapel au marchand Jean Soubeyran, de tout le suif et du sang qu'il produira, *totum cepum et lo sani quod faciet*, d'ici au carême, moyennant 3 l. par quintal (11 avril). — Vente faite par Antoine de Beauvoir, de *Bellovisu*, cordonnier, à Étienne Tutèle, boucher, d'un tablier, *tabularium sive taulié*, sis dans l'enceinte du marché, confrontant le tablier de l'hoirie de Trois-Émines de Codolet, la petite place du marché, etc., moyennant 10 l. (11 avril). — Lods fait par les caritadiers de Saint-Césaire pour une vigne au quartier de Puech-Augier (18 avril). — Reconnaissance féodale faite à Joyeuse Pierre, veuve de Jean Auris, licencié ès lois, pour deux prés au quartier de Mérignargues (21 avril). — Transaction entre Jean Comte, jardinier, Claude Bagimond, meunier, *pansenhadiers* ou recteurs du Pain bénit de Saint-Castor, à la cathédrale, joints à eux Honorat Isnard, revendeur, Jacques Delacroix, charron, Jean Ruffi et Gervais Coste, laboureurs, *consiliariis dictorum pansenhaderiorum, sive rectrum panis benedicti*, anciens recteurs du Pain bénit, demandeurs, d'une part; Jacques Falcon, peaussier, *pelliparium*, et sa femme Perrette Sage, d'autre. Il s'agit d'une maison, possédée par Falcon, sise dans la rue de *Campnoù*, qui mène de la Trésorerie à la cathédrale, confrontant le verger de noble Louis de Juncheyrettes, licencié en l'un et l'autre droit, avocat public, maison appartenant *eisdem pansenhaderiis, ratione dicti panis benedicti, in vim donationis eidem pani benedicto facte* (3 mai 1503). — Obligation de 6 l. faite par Antoine Bompar, prêtre de Marguerittes, et consort, au marchand Jean Soubeyran (5 mai). — Testament de Pierre Odon, laboureur. Il désire être inhumé dans le cimetière du couvent des Prêcheurs (14 mai). — Lods fait par Étienne Delacroix, prieur de Sainte-Eugénie, et Mathieu Méténier, prieur de Saint-Étienne-du-Chemin, comme chapelains de la chapellenie fondée en la cathédrale par feu Jean de Lamerni, au sujet d'une olivette du quartier de *Las Crueyras* (23 mai). — Codicille de Bartholomée de

(1) Jean I Nicot, notaire à Nîmes dès 1509, père de douze enfants, dont Jean IV Nicot, ambassadeur en Portugal, importateur du tabac en France (1530-1600).

Saint-Flour, veuve du marchand Jean Tutèle (31 mai). — Obligation faite à Arnaud Gaufred, laboureur de Nîmes, comme procureur de Blanquette Barbet, de la Calmette, par noble Pierre de Valfons, coseigneur de la Calmette, saisi en vertu d'un taxat de 38 sols 1 denier, obtenu du Présidial (9 mars 1511 v. s.). — Lods fait par Marie Deleuze aux hoirs de Gilles Guiraudon, pour une terre au *Rampan*, achetée de Bernard Cadière, prieur de Saint-Étienne du Chemin (9 mars). — Ratification d'une sentence arbitrale rendue par Jean Trenquier, vicaire de Sainte-Anastasie, et deux autres arbitres. Elle était en langue d'oc. L'acte n'en reproduit que les premiers mots : *Et nous subscripsit*. Une note en marge informe que : *dicta cedula est in sacco diversarum rerum* (10 mars). — Élection de prud'hommes pour le partage de la succession du notaire Antoine Privat (11 mars). — Partage de la dite succession. On y trouve une maison sisé dans la rue allant de la porte de la Bocarié à l'ancienne sénéchaussée, *in carreria tendente de portali Bocarie ad domum senescallie veteris*, un mas dans le faubourg de la Madeleine, *quemdam mansum sive adobada, situm in burgo Magdalenae*, une olivette au quartier du Tort, confrontant la garrigue ou le puech des Fées, *cum carrigia sive podio de las Fados*, etc. (12 mars).

E. 722. (Registre). — 96 feuillets, papier.

1522-1523. — Notariat de Nîmes. — Jacques Pinholis. — Rubrique des actes. — Arrentement passé par Étienne Chantausel, hôte du *Lévrier*, *hospes Lebrearii*, au faubourg des Prêcheurs, d'une olivette sise à Courbessac, confrontant le chemin de la Font d'Aubarne, *ad Fontem Aubarna*, et une vigne de Bétrin Petit, hôte de Nîmes, à l'enseigne de la *Madeleine* (14 mai 1522). — Achat par Jean Soubeyran, marchand, de trois quarterons de cereles, dont cinq salmées d'*agreyrons*, cinq salmées de 7 pans 1/2, et le reste de *botarels* et de 5 pans, avec trois salmées d'*amarines*, au prix de 17 florins par quarteron (14 juin 1522). — Arrentement passé à Pierre Mourier, apothicaire, d'une terre au quartier de Magaille (5 août 1522). — Prix-fait baillé par Pierre Puget, marchand, pour un fossé dans une terre de Caissargues appelée : *La terra de la Capelanie* (21 août). — Arrentement passé par Vitalis Vernière, fournisseur, à Pierre Marcellès, revendeur, de sa boutique de la place de la *Frucharié*, moyennant 18 florins de rente (24 août). — Achat d'une olivette à Luc, fait par Étienne Chantausel, hôte du *Lévrier*, au faubourg des Prêcheurs (2 septembre 1522). — Arrentement passé par Pierre

Puget, marchand, de son mas de Caissargues, à mi-fruits (14 septembre). — Nomination faite par Louis Abraham, bourgeois de Nîmes, fermier principal du péage de Beaucaire, de Jean Bernard, de Beaucaire, en qualité de préposé audit péage (15 septembre). — Arrentement passé par Auric Deyron, canabassier de Montfrin, à Pierre Besson, sergent de Nîmes, d'une maison de la rue de la *Rosarié*, moyennant 7 florins de rente (19 septembre). — Vente faite par Jean de Codolot, juriconsulte, à Marthe Rouvière, veuve de Gaufred Rochier, médecin, d'une terre au lieu dit : *Ad Sanctum Guilhermum de Vinholos*, sur le chemin d'Arles, moyennant 99 florins (2 octobre 1522). — Arrentement passé par Jacques Picon, vicaire de la vicairie de Saint-Geniès de Malgoirès, à Pierre de Valfons, prêtre et coseigneur de la Calmette, des revenus de la vicairie, avec les charges, sauf les dîmes papales, les visitations et le joyeux avènement, *exceptis decimis papalibus, visitationibus et jacundo* (sic) *adventu*, que le bailleur paiera de ses deniers, *si casus eveniret*. Le prix est de 40 florins de rente (3 octobre). — Cession faite par Barthélemy de Trois-Émines, neveu et héritier universel d'Antoine de Trois-Émines, licencié ès lois, à noble Jacques Lageret, marchand, des droits que lui confère un décret sur une vigne et une olivette ayant appartenu à Jean Tisay, licencié es lois, juge ordinaire et des Conventions royales de Nîmes, débiteur envers Antoine de 30 écus neufs (6 octobre). — Testament de Louis Boys, laboureur. Il désire être inhumé dans l'église du couvent des Frères Augustins, *in sepultura existente de retro altare indulgen[tiatum]*. Il consacre à son âme 25 l. (13 octobre). — Lods fait par noble Antoine Pelegrin, coseigneur de Castanet, bourgeois de Nîmes, pour une vigne au quartier du *Clapas* (19 octobre). — Mariage de Pierre Besson, sergent (9 novembre 1522). — Arrentement passé par noble Antoine Pelegrin de ses terres et près de Bernis, moyennant 4 salmées 1/2 de touzelle, une charretée de foin et deux charretées de bois (12 décembre 1522). — Autorisation donnée par Jean Jaudoin, prêtre de Blauzac, recteur de la chapellenie de N.-D. de Blauzac, des revenus de sa chapellenie, moyennant 11 florins (12 décembre). — Autorisation donnée par Jean Payan, notaire et consul, à noble Fretton, habitant de Nîmes et de Bellegarde, de faire dépaître son bétail dans le territoire de Nîmes, comme les autres habitants (30 décembre). — Achat par Simon Pascal, fournisseur, d'une terre au quartier de *Segabas* (10 janvier 1522 v. s.). — Vente faite par le marchand Étienne Garnier à Jean Benne, prêtre, de l'usufruit de sa maison avec four, de la rue appelée : *Supra pontem*

Bocarie, sur l'Agau, *confrontate*. . . . *cum aquali fontis per*. . . . *civitatem*. . . . *transsentis*, moyennant 8 florins de rente (26 janvier). — Vente faite par Jacques Guibert, boucher, à Perrette Fermilhon, femme du potier Jean de Lasserac, d'une vigne au quartier de *Negua-Saumas*, sive *Boche-d'Éga*, moyennant 12 l. (16 février 1522 v. s.). — Achat fait par noble Imbert Régis, verrier de Brouzet, diocèse d'Uzès, d'une rouvière ou chénaie du quartier *des Valeses*, moyennant 4 l. L'acte est passé à la verrerie des Augustines (10 mars 1522 v. s.)

E. 723. (Liasse). — 2 cahiers, 104 feuillets, papier.

1580-1582. — Notariat de Nîmes. — Robert Restaurand. — Actes en très mauvais état. — Achat pour Raimond Mathieu, marchand de Nîmes (27 août 1580). — Quittance générale donnée par Raimond Cavalesi, évêque de Nîmes, Arnaud Dugoy, prévôt, Louis Eymin, grand archidiacre, Phélip Eyroux, second archidiacre, Bertrand de Luc, capiscol, Michel des Morgues, Jean Fabrè, Honorat Sabatier et Jean de Saint-Jean, dignités et chanoines de la cathédrale, assemblés dans l'église de N.-D. de Pomiers à Beaucaire, « où lesd. s^r évêque et chanoines. . . . font le service divin à présant, pous estre privés et. . . hors de lad. ville de Nîmes, à cause des troubles », par-devant Jean Jausaud, commissaire député par la cour du sénéchal, à Pierre Journet, chanoine, jadis syndic et receveur du chapitre. Ses comptes de l'administration des biens communs du chapitre ont été clos, arrêtés et signés par les auditeurs Phélip Eyroux, Antoine Nicolas et Bertrand de Luc. La recette est de 2.408 écus d'or sol, soit 7.224 l. La dépense est de 2.046 écus. Il y a donc un excédent de recette de 362 écus, que remet le comptable à son successeur Eyroux (27 août). — Quittance faite par Jacques Plantier, docteur et avocat, juge, et François Turgis, secrétaire de l'évêque de Nîmes, à Antoine Deydier, sieur de Puechméjan, rentier principal de l'évêque, de 90 l., prix de 10 salmées de blé reçues d'Antoine Barracan, notaire, séquestre nommé par le Présidial. Le paiement est fait des deniers des sous-rentiers de Garons, Guillaume et autre Guillaume Ferrussac (août 1580). — Quittance de 116 écus d'or faite par Phélip Eyroux, second archidiacre, syndic et receveur du chapitre de la cathédrale, au rentier du prieuré de Calvisson (février [1580]). — Transaction entre Michel des Morgues, chanoine de la cathédrale, et le chapitre, au sujet d'un procès pendant au Présidial (31 août 1580). — Acte de sommation et réquisition fait par Pierre Bonis, docteur et avocat de Nîmes, à frère Étienne

Dufays, de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. Il est question d'un procès de messire de Brancas, abbé de Saint-André, contre les Chartreux (10 octobre 1580). — Quittance de 16 écus 1/2 d'or faite par Louis Gonnet, solliciteur d'Aiguesmortes, retiré à Beaucaire à cause des troubles, au nom de Louis Claude, à des habitants de Manduel (18 octobre) — Acte de déclaration pour Jean Blacheyron, de Montfrin. Pierre Dumas déclare « estre bien mémoratif de lad. année V^e septante (1570), que le seigneur admiral (l'amiral de Coligny) passa pour lors en ce pays ; estant logé le capitaine Barrau et sa compagnie aud. lieu de Montfrin, feu Jehan Dumas, son père, estoit rantier des terres dud. Anthoine Bertrand et de ses frères, et comme tel fist cullir et amasser et battre les bledz desd. terres. . . . » (20 [octobre]). — Arrentement passé par François Turgis, receveur particulier du diocèse, au nom du prêtre Jean Melun, des revenus du prieuré de N.-D. d'Orthoux (19 février 1581). — Bail de la taille de Bezouze (9 novembre 1580). — Quittance faite par Phélip Eyroux, second archidiacre, syndic et receveur du chapitre de la cathédrale, à Guillaume Ferrussac, de 20 l., en déduction du prix de rente du prieuré de Signan (1580). — Quittance faite par noble Antoine des Georges, sieur de Tharaux, à Florimond de Volontat, écuyer, sieur de Vaqueyrolles, par les mains de Pierre Rogier, conseiller au Présidial, de 100 écus d'or au soleil (10 décembre 1580). — Arrentement passé par François Turgis, receveur particulier du diocèse, à Catherine de Montcalm, de sa maison « au-devant de la callade appelée de Barrère », moyennant 6 écus d'or pistolets de rente (2 janvier 1581). — Quittance de 100 écus d'or sol faite par noble Tannequin de Faucon, écuyer, de Sauzet, au nom d'André Ranchin, sieur de Sanilhac, à Jean Barlatier, juge d'Uzès, dépositaire de ladite somme (16 janvier). — Arrentement passé par Raimond Cavalesi, évêque de Nîmes, aux frères Guillaume Ferrussac, des revenus du prieuré et de la seigneurie de Garons, moyennant 550 l. de rente (16 février 1581). — Arrentement passé par Raimond Cavalesi, évêque de Nîmes, à Guillaume Ferrussac père, des revenus du prieuré de Saint-Gervasy et du quart de celui de Bezouze, moyennant 100 écus d'or sol de rente. Cet acte et le précédent sont passés à Tarascon, dans le couvent des Prêcheurs, « chambre où led. s^r évêque fait son habitation ». Témoins : Phélip Eyroux, second archidiacre, et Claude Anselme, chanoine de la cathédrale (16 février). — Caution présentée au chapitre pour la ferme du prieuré de Saint-Vincent de Brouzet (février). — Arrentement passé par le chapitre, des prieurés d'Aulas et de Vissec, moyennant une rente de 900 l.,

4 quintaux de lard salé, 30 livres de fromage « essuyt » de brebis, et 12 muids de vaisselle vinaire en demi-boisseaux (23 février). — Arrentement du prieuré de Villetelle, dépendant du chapitre (23 février). — Élection des députés du clergé du diocèse. Le 19 [juillet] 1581, s'assemblent Raimond Cavalesi, évêque de Nîmes, président, Phélip Eyroux, second archidiacre de la cathédrale, syndic du chapitre, Bertrand de Luc, précenteur, Pierre Journet, chanoine, prieur de Bagard, Jean Fabry, Honorat Sabatier, Jean de Saint-Jean, chanoines, le dernier, vicaire perpétuel de Vergèze, Raimond Cavalesi, chanoine, recteur de Saint-..., Jean Bompar, vicaire perpétuel de Saint-Gervasy, Jean Saurin, prêtre, procureur de Pierre Bari, chanoine, vicaire d'Aiguesvives, et Simon Pélissier, vicaire perpétuel de Bezouze. L'assemblée se réunit sur l'ordre du Roi, « pour prouvoir à beaucoup d'affaires du clergé, esquelles, à cause de la longueur des troubles passés, ilz n'avoient peu prouvoir ny s'assembler ». Sont nommés députés : Arnaud Dogoy, prévôt de la cathédrale, Guillaume de Bellon, chanoine, prieur de Saint-Baudile, Antoine de Cubières, prévôt de la collégiale d'Aiguesmortes, vicaire général de l'abbé de Psalmodi, L'acte est passé dans la salle haute du château de Montfrin. — Procuration du clergé du diocèse. Le 19 juillet 1581, s'assemblent Raimond Cavalesi, évêque, président, Phélip Eyroux, second archidiacre, syndic et receveur du chapitre de la cathédrale, Antoine de Cubières, prévôt de la collégiale d'Aiguesmortes, vicaire général de l'abbé de Psalmodi, Bertrand de Luc, précenteur, Pierre Journet, chanoine, prieur de Bagard, Jean Fabry, Honorat Sabatier, Jean de Saint-Jean, chanoines, le dernier vicaire perpétuel de Vergèze, Simon Pélissier, vicaire perpétuel de Bezouze, Jean Saurin, prêtre, procureur de Pierre Barri, chanoine de la collégiale d'Aiguesmortes, vicaire perpétuel d'Aiguesvives. Ils sont dans la salle haute du château de Montfrin. Ils nomment pour les procureurs du clergé Raimond Cavalesi, chanoine de la cathédrale, et Jean Bompar, vicaire perpétuel de Saint Gervasy. — Bail de la recette du clergé du diocèse. Le 20 juillet 1581, Raimond Cavalesi, évêque, Antoine de Cubières, vicaire général de l'abbé de Psalmodi, et Jean Pujolas, vicaire perpétuel de Lédénon, commis et députés du clergé du diocèse, nomment François Turgis à la levée des deniers imposés en l'assemblée du clergé tenue à Montfrin. L'acte est passé dans la maison claustrale de Valabrègue — Arrentement passé par Bertrand de Luc, précenteur de la cathédrale, et François Turgis, procureurs de l'évêque de Nîmes, à Jacques Bresson, marchand de Nîmes, des

revenus du quart d'Uchau, appartenant à l'évêque, moyennant 200 l. de rente. L'acte est passé à Bezouze (25 juin (1) 1581). — Donation pour Ceris Barrière, maréchal, de Lédénon (5 août 1581). — Achat pour Antoine Souchon, habitant de Saint-Gervasy (4 septembre 1581). — Prix-fait baillé par François Turgis, secrétaire du duc de Joyeuse, à Jacques Bresson, maçon de Nîmes, pour travaux à sa maison de Saint-Gervasy (15 octobre 1581). — Obligé de 26 écus d'or sol soit 78 l., pour François Arnaud, marchand de Valabrègue (8 novembre 1581). — Prise de possession de la vicairie de Saint-Gervasy par le prêtre Jean Bompar. L'église est ruinée à cause des troubles. Simon Pélissier, vicaire de Bezouze, installe Bompar en le prenant « par la main dextre » pour l'introduire dans l'église, où il fait le signe de la croix avec de l'eau bénite et s'agenouille devant l'autel (11 novembre). — Arrentement passé par Phélip Eyroux, second archidiacre de la cathédrale, syndic et receveur du chapitre, à noble Guyon du Roujon, capitaine commandant pour le Roi à la Motte, des revenus du prieuré de la Motte, moyennant 100 l. de rente (28 novembre). — Bail passé par noble Antoine de la Valoyre, habitant de Saint-Gervasy, pour mettre une terre moitié en jardin, moitié en vigne (2 décembre 1581). — Bail de la taille de Saint-Gervasy (10 décembre). — Vente faite par Jean Guyon, laboureur de Serinhac, à Melchior Fabre, apothicaire de Beaucaire, d'une charge d'huile d'olives, moyennant 22 l. (14 décembre). — Quittance de 100 l. pour Antoine Queylan, lieutenant des ports à Beaucaire (24 décembre). — Quittance générale donnée par Raimond Cavalesi, évêque de Nîmes, Louis Eymin grand archidiacre, Bertrand de Luc, précenteur, Etienne Grilbe, Jean Fabre, Honorat Sabatier, Jean de Saint-Jean, Raimond Cavalesi et Jean de Quiqueran, dignités et chanoines de la cathédrale, tenant chapitre dans la salle basse « des claustros » de l'église paroissiale de N.-D. de Pomiers à Beaucaire, « où le service divin acoustumé estre fait en la ville de Nîmes, se fait à présent, pour n'estre le edict de paix effectué », à Phélip Eyroux, second archidiacre de la cathédrale, syndic pour partie de l'année 1580 et toute l'année 1581, pour l'administration des biens communs du chapitre. Les comptes ont été clos, arrêtés et signés par les auditeurs Bertrand de Luc Jean Fabre et Honorat Sabatier. La recette est de 14.764 l. d'argent comptant, et de 60 charges de blé provenues des pensions de Marguerittes. La dépense est de 13.469 l. Eyroux est donc redevable de 1.295 l., dont il demeure chargé pour

(1) Il faut lire juillet. C'est un de ces lapsus qui ne sont pas rares

1582 (23 janvier 1582). — Vente faite par Pierre Chantal, de Saint-Gervasy, à François Turgis, secrétaire du duc de Joyeuse, d'une partie de jardin, d'une paillière et d'une cour dite safranière (31 janvier). — Achat d'une olivette pour Jean Auzeval, chirurgien de Bezouze (22 février 1582).

E. 724. (Registre.) — 160 feuillets, papier

1533-1535. — Notariat de Nîmes. — Étienne Sanier. — Au verso de la couverture en parchemin : « L'an mil V^e XXXIII et le vendredy XV^e de juliet, passa la Royne (1) au portes de Nîmes, et cocha à Bernis. Le jour Sainct Loys, intra le Roy (2) à Nîmes, Royne et les enfans ». — Rubrique des actes. — Arrentement passé par Jean de Montcalm, docteur ès droits, seigneur de Saint-Véran, Tournemire et Candiac, jugement en la sénéchaussée, au nom de son frère Louis de Montcalm, prieur de Millau-en-Rouergue, à des marchands de Millau, des revenus dudit prieuré. La procuration de Louis de Montcalm est transcrite à l'acte. Il est prieur de Millau, de Cournonterral, de Saint-André de Valabregue, etc. Il doit s'absenter « en allant delà les mondz pour les aferes du Roy, en la compaigne de Mons^r le révérendissime cardinal d'Aigremont, légat devers N. S. P. le pape, estant en Boloigne avecques l'empereur... » (2 avril 1533). — Arrentement passé par Jean Fauquier, boucher de Nîmes, à Antoine Petit, hôte à l'enseigne de la *Madeleine*, de son mas avec verger sis au faubourg de la Madeleine, confrontant du marin *cum carreria publica tendente de portale Magdalenes apud domum communem sive lo bordel*, moyennant 4 l. de rente (9 avril). — Testament de Jean Barnède, laboureur. Il désire être inhumé dans l'église de Saint-Étienne de Capdueil, et il consacre 15 l. à son âme (30 avril). — Lods fait par Joyeuse Lapêtre, veuve de Guillaume de Méjanis, avocat de Nîmes (4 août 1533). — Arrentement passé par Louis Compère, de ses immeubles du faubourg des Prêcheurs, moyennant 6 florins de rente (29 août). — Réception, dans la grande cour du conseil du Présidial, le soir, en présence de Jean Agulhonnet, docteur ès droits, commis à l'université des causes, de Jean Reboul, clerc, en l'office de notaire de Saint-Agrève, *cille Sancti Agrippani*, au diocèse de Viviers (2 septembre 1533). — Arrentement passé par Danielle Fretton à noble Louis Marin et consort, laboureurs de Rodilhan,

des terres de son mas de la Coste, moyennant le 5^{me} des fruits (23 septembre). — Codicille de Jean Solignac, licencié en droits et avocat. Il désire être inhumé dans l'église des Carmes, *sine aliqua pompa, sed eo modo quo sepeliuntur pauperes Cristi* (28 décembre 1533). — Transaction entre noble Pierre Pavée, seigneur de Servas, et les fermiers de son mas de Vallongue, qui « ne peuvent tenir led. mas, tant à cause de leur paureté que autrement » (9 janvier 1533 v. s.). — Lods fait par noble Pierre Pavée, seigneur de Servas, bourgeois de Nîmes, pour divers immeubles échangés, notamment pour une maison de la rue de la Ferrage (9 janvier). — Révocation, par Michel de Marnas, chapelain de la chapellenie fondée en l'honneur de sainte Catherine, dans l'église cathédrale de la Seds de Nîmes, par Vitalis Rogier, de la procuration *ad resignandum* donnée à frère Guillaume Storoffit, chanoine de la cathédrale, prieur de Bouillargues, en vue d'un échange contre une autre chapellenie de l'église de Bernis. A l'époque de cette procuration, de Marnas était fort malade : *erat gravi infirmitate detentus, ex qua dubitabat dies suos finire*. Entré en convalescence, il a changé d'avis. Il nomme ses procureurs, pour le notifier à Storoffit, Antoine de Georges et Antoine Barnier, patron de ladite chapellenie (20 janvier). — Intimation de ladite révocation à Guillaume Storoffit (20 janvier). — Même intimation à Robert Delacroix, prévôt et vicaire de l'évêque de Nîmes (20 janvier). — Achat pour Jean Merle, notaire de Marguerittes, d'une vigne au quartier de Saint-Didier d'Avignon (27 janvier). — Quittance faite par frère Jean Mallan, chanoine de la cathédrale, prieur de Beauvoisin, à Claude Gilles, prêtre de Vauvert, de 64 l. en déduction de la rente du bénéfice de Beauvoisin (4 février 1533 v. s.). — Louage d'un pèlerin : « Loyage pour aler à Sanct Jaques ». Le 18 février 1534 Jean Turin, travailleur, promet à Antoine Cordouon, fustier, d'« aler en pèlerinaige dévotement de la présent cité de Nîmes jusques à Sanct Jaques de Gaulice », en son nom, « et ce au premier jour, et porter vray certiffiance du jour qu'il entrera aud. Sanct Jaques, et ce pour le pris et somme de neuf livres t. et demye t. ». — Procuration de Françoise Guillhard, veuve de Jean Solignac, avocat (20 février). — Quittance de 200 l. faite par Louis de Montcalm, prieur de Millau, en déduction de la rente de son prieuré (22 février). — Vente faite par Jean Bret, *affanator*, de Saint-Victor de Malcap, de *Malo-Catone*, à André de Labaume, de *Balma*, notaire de Saint-Ambroix, de tous ses biens situés dans le diocèse d'Uzès, moyennant 60 l. (28 mars 1534). — Obligation faite par noble François Bonamy, sieur de Pierres,

(1) Éléonore d'Autriche, femme de François I^{er}.

(2) François I^{er} allait voir à Marseille le pape Clément VII, pour le mariage du duc d'Orléans avec Catherine de Médicis.

à noble Jacques Guilhermi, seigneur de Figaret, pour 22 écus sol (24 avril 1534). — Arrentement passé par Pierre Andron, bourgeois de Nîmes, de sa maison près des Arènes, moyennant 9 l. de rente (25 avril). — Quit-tance de 32 florins faite par trois fustiers de Nîmes à Jean de Montcalm, juge-mage, pour paiement d'« un g prefflet de ungne posaranque à son gerdin, au bort de lung de l'eue, près du gardan des Nonens » (25 avril). — Achat pour le bâtier Guillaume Michel d'une maison du fau-bourg des Prêcheurs, *et prope portale de France*, moyennant 31 florins, valant chacun 15 sols (4 mai 1534). — Quittance de 10 florins pour ledit Michel. Il paie avec 4 cannes de drap gris du pays et 30 sols, *tam in qua-tuor canis panni grisi presentis patrie, quam in tri-ginta solidos* (4 mai). — Testament de Françoise Gratuse, servante de Jean Pelisse, dit Vaquette. Elle désire être inhumée dans le cimetière de l'église de Notre-Dame (cathédrale), et consacre 20 l. à son âme (12 mai). — Procuracion donnée par noble Claude Baronat, cosei-gneur de la Mure, en Vivarais, à son frère noble Fran-çois Baronat, pour recouvrer de noble Just de Tournon, seigneur de Tournon, la somme de 80 l., avec les inté-rêts (20 mai). — Échange entre noble Pierre de Pavée, seigneur de Servas, veuf de noble Secundine Pèlerin, et noble Jean de Montjeu, seigneur de Mauvins. Le pre-mier cède tous ses droits seigneuriaux et tous ses biens meubles et immeubles, maisons, prés, terres, bois, etc., dans les paroisses de Saint-Jean de Maruéjols, au dio-cèse d'Uzès, Auroux, Giraldès, Florac, et autres du dio-cèse de Mende, provenant d'un partage avec noble Chris-tophe Brun, seigneur de Castanet. Le second cède tous ses droits seigneuriaux et autres dans les lieux de Bernis, Aubord, Uchau et Vestric (20 mai). — Titre clérical donné par noble Jean de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, Tournemire, Candiac, juge-mage, avec l'assen-timent de Florette de Sarratz, sa femme, à Guillaume Cure, de Millan, clerc et acolyte du diocèse de Rodez, qui désire. *Deo auxiliante, ad sacros ordines subdia-conatus, dyaconatus et demum presbiteratus gradatim promoveri, quod minime facere potest sine titulo cle-ricali*. Les deux époux, *ne, in oprobrium sui ministe-rii, ipse Guilhermus Cure oporteat in futurum mendi-care, sed potius honorifice vivere possit*, lui donnent le vivre et le vêtement, *vitam suam et vestitum*, jus-qu'à ce qu'il soit *provisus de bonis Ecclesie* (26 mai). — Vente faite par Bernard Julian, notaire, pour lui et sa mère Danielle Freton, à Bernard Ducamp, fustier, du droit de prendre le stillicide ou écoulement des eaux plu-viales de douze rigoles de tuiles sur la cour de Jean Paulet, moyennant 23 sols (29 mai). — Arrentement

passé par noble Jacques Lagerot, marchand, au sergent François Olivier, de son four de Congénies, moyennant 6 gros pour un mois (3 juillet 1534). — Testament d'An-toine Ondrat, laboureur. Il désire être inhumé au cime-tière de Saint-Étienne-de-Capduciel, et consacre 25 l. à son âme (26 juillet). — Testament de Jean Pelisse, dit Vaquette, hôte de Nîmes. Il désire être inhumé au cimetière de N.-D. de la Seds (cathédrale), et consacre 20 l. à son âme (7 août 1534). — Transuccion entre André de Labaume, notaire de Saint-Ambroix, et Isa-belle Boeto (23 août). — Testament de noble Florette de Sarratz, femme de noble Jean de Montcalm, juge-mage. Elle est dame de Vers et fille de noble N. de Sarratz, président au parlement de Toulouse. Elle désire être inhumée dans l'église de Sainte-Claire, hors les murs de Nîmes. Elle consacre 80 l. à la fondation d'un office pour les défunts. Elle lègue au couvent de l'Observance de Nîmes 10 l. ; au Père vicaire de ladite Observance, 5 l. ; au Père vicaire du confesseur de Sainte Claire, 5 l. (21 août). — Achat pour François Patu, prêtre de Vauvert, d'une terre au Cailar, quartier de Saint-Sau-veur (6 septembre 1534). — Compromis entre Médard Bernard, prêtre des Vans, *de Vannis*, et son frère Antoine et consorts (17 septembre). — Testament de Claude Aribald, l'un des Quatre Prêtres de Vauvert. Il désire être inhumé au cimetière de l'église de Vauvert, *et tumulo Quatuor Presbyterorum*. Il consacre à son âme 15 l. (15 octobre 1534). — Arrentement passé par Françoise Guillard, veuve de Jean Solignac avocat, de tous leurs biens de Candillargues, moyennant une rente de 30 setiers de touzelle, mesure de Candillargues, et de 4 florins « pour achapter un porc », ou d'un porc « valhant » 4 florins (20 octobre). — Vente faite par noble Jeanne de Porcelet, veuve de noble de Verteuil, et noble Honorat de Porcelet, capitaine de Fourques, frère de Jeanne et habitant Beaucaire comme elle, sur un mas ou métairie en franc-alleu, appelé *La Torre* et situé à Saint-Paul, confrontant les prés de Saint Paul et les marais de Beaucaire, à Jacques de Fons, avocat de Nîmes, d'une censive de 8 salmées de blé *saysette*, me-sure de Beaucaire, moyennant 400 l. (26 octobre). — Reconnaissance féodale faite à noble Jeanne d'Andron, veuve de Jean de Mozayrac, seigneur de la Bastide, au sujet d'une maison de la rue de *Corcomayres*, donnant par derrière sur la rue allant du Château-Royal à la porte des Prêcheurs (4 novembre 1534). — Mention de la publication, faite le 10 novembre, au sénéchal, de quelque ordonnances royales : « Premièrement, que les gentilhommes et évesques se trouveront en personne aux statz, sans li envoyer seindicatz ny procuracion.

Item, que les seneschaulx se tiendront en lurs sièges principaulx Item, que les presoniers appellans ne seront point amenés aux juges subalternes où seront appellans à la daffinitive ou torture, mès les procès seront portés. Item, que les notaires ne ce instituaront point, sinon en la chancelarie de Tholose, où sera fete sommere aprise, et ycelle envoyée en lad. cancelarie. Item, que les notaires réciteront les instrumens comme les parties se acorderont, et an languaige v[ul]gar des parties que passeront les contraux..... ». — Association entre Pierre Andronis, bourgeois, et Blaise Ferranes, boucher de Nimes et de Marguerittes, fermier de l'équivalent. Andronis remet à Ferranes 100 l. pour les employer en marchandise et faire valoir son équivalent de Marguerittes (18 octobre (1) 1534). — Procuration donnée par Jean de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, Tourne-mire et Candiac, juge-mage, héritier de Jean Serre, prêtre de Sumène, à noble Gilbert de Langlade, contrôleur de Sommière, pour vendre une maison près du pont de Sommière (10 décembre 1534). — Quittance de 10 l. pour noble Catherine Bordin (17 janvier 1534 v. s.). — Quittance faite par Guillaume Fabri, prêtre du Cailar, à Jean de Montcalm, juge-mage, de 100 l., prix de vente de 500 quintaux de fo'n « estantz dans la claustre du Queylar » (25 janvier). — Promesse de remboursement faite par Jean de Montcalm, juge-mage, à Jean de Conches, notaire, envoyé auprès d'Antoine Escoffier, notaire en Vivarais, avec compulsoire contre ce dernier, qui détient, sans vouloir les rendre, « certain procès et procédures faictes touchant le claux de Montelivet lez Avignon » (27 janvier). — Testament de Pierre Bromes, cardeur. Il désire être inhumé au cimetière des Frères Prêcheurs, et consacre 5 florins à son âme (18 février 1534 v. s.). — Achat pour Barthélemy Grégoire, lapicide, d'une vigne au Péras, de la succession de Guillaume de Méjanes, avocat (16 mars 1535).

E. 725, (Registre). — 152 feuillets, papier.

1441-1442. — Notariat de Nimes. — Durant Teissier. — Rubrique des actes. — Obligation de 2 l. pour Jean Cusset, sergent royal de Nimes (30 mars 1441). — Lods fait par Martin Félix, bachelier en décrets, prieur de Saint-Baudile, pour une terre de sa dimerie, sise au quartier de Gors ou du Mas-de-Lunes (30 mars). — Arrentement passé par Salvatris Blanc, veuve du parcheminier Jacques Nicolas, de ses calquiè-

(1, Lire : Novembre.

res (tanneries) du quartier de *Las Clotas*, à Nimes, sur l'Agau, *confrontatas.... cum aquali aque discurrentis a fonte Nemausi* (1) (3 avril 1441). — Testament de Jeanne Bérössie, femme du laboureur Jean Bastisse. Elle désire être inhumée au couvent des Carmes et elle consacre à son âme 9 moutons d'or (15 avril). — Arrentement passé par Pierre de Codolet, bachelier ès lois, mari d'Alasacie de Trois-Émines, de sa maison en dedans de la porte Saint-Antoine, confrontant l'église de Saint-Antoine, moyennant 4 l. de rente (27 avril). — Vente faite par Isabelle Rose, veuve de l'apothicaire Pierre Cayrel, à présent femme du notaire Pierre de Mur, habitant Vézenobre, à Thomas Bosigue, notaire de Nimes, d'une olivette en franc alleu de la dimerie de Saint-André de Costabalenc (28 avril). — Aapte fait par Jacobe de Trois-Émines, femme du cordonnier Jacques Vilatelle, de plusieurs terres (15 mai 1441). — Aapte passé par Jean Folcrand, de Saint-Dionisy, d'une terre de la dimerie de la Calmette, au quartier de *l'Argiela* (20 mai). — Cession faite par noble Pierre Imbert de Capdueil, fils de noble Jean Imbert et de noble Pina des Arbres, à Victor Freton, marchand de Nimes, de ses droits sur une terre de la dimerie de Saint-Baudile, quartier du Mas de Manduel (3 juin 1441). — Vente faite par Gilles Lusier, prêtre de Nimes, à Guillaume de Granolhères, d'une maison avec verger, au prix de 9 l. (11 juillet 1441). — Obligation pour le prévôt de Nimes, de 3 salnées de cercles, une de 7 pans et deux de 6 pans (29 septembre 1441). — Arrentement passé par Pierre de Codolet, bachelier ès lois, d'une boutique de la place de la Poissonnerie, moyennant 8 moutons d'or de rente (2 octobre 1441). — Achat fait par Étienne Dumas, nourrisseur, d'une vigne au quartier de *la Sente Nieyra* (2), moyennant 9 l. 14 s. (3 octobre). — Obligation de 20 l. faite par les syndics de Manduel à Antoine Volontat, licencié ès lois (4 octobre). — Constitution de dot pour Marita Rocayrols (25 juillet 1441). — Obligation de 3 l. 4 s., prix d'un vaisseau de vin, pour l'apothicaire Guillaume Bedilhe (8 septembre 1441). — Lods fait par Marita Castan, veuve de Jean Marojer, tisserand, au notaire Pierre de Thune, pour une vigne de la dimerie de N.-D. de la Seds, au quartier de *Nogayrous*, sur le Cadereau (23 septembre). — Vente faite par le prêtre Jean Vitalis à l'apothicaire Antoine de Nimes, d'un jardin ou parran au plan de Saint-Baudile, confrontant le jardin du prieuré de Saint-Baudile (16 octobre 1441). —

(1) Cette eau s'écoulait et s'écoule encore sur les dalles antiques de la voie Domitienne, formant radier.

(2) Pour *Centenicira*.

Achat fait par Georges de Baudemont, chanoine, de l'usufruit d'une maison de la Grande-Fusterie, pour 3 ans, moyennant 12 moutons d'or (26 octobre). — Reconnaissance féodale faite par Raspande Torte, femme d'Étienne Descure, de Saint-Gilles, au chapitre de Nîmes, pour un pré à Bellegarde (21 mai 1441). — Cession faite à Pierre Vigne, chanoine et prévôt de Nîmes, représentant le chapitre, d'une maison au quartier de Corcomaire (21 mai). — Arrentement passé par Jean Combas, moine de Psalmodi, prieur de Laval, *de Valle*, près Bellegarde, au prévôt du chapitre de Nîmes, de son bénéfice, pour 3 ans, moyennant 14 moutons d'or 1/2. Le prévôt paiera *synoda et cardonum domini episcopi et decimas* (29 avril 1441). — Quittance de 7 florins pour noble Pierre des Gardies, seigneur des Gardies et de Chambonas, représenté par Gibert de Lagarde, moine de Saint-Gilles, prieur de Corconne (21 avril). — Quittance de 6 moutons d'or faite par Richard Brithon, curé de Codognan, à Pierre Viguiet, prévôt de Nîmes, pour reste de 20 moutons d'or, prix d'un livre appelé : *officier*, jadis vendu par lui au prévôt de Nîmes Pierre de Remoulins, pour le service de l'église de Caveirac (3 mai 1441). — Quittance faite par noble Pierre de Teissier, coseigneur de Bernis, à Pierre Viguiet, prévôt de l'église de Nîmes, représentant le chapitre, et payant par les mains d'Emmanuel Buade, vestiaire de Nîmes, de 6 moutons d'or, pour reste de 20 moutons d'or (5 mai). — Location passée par Dominique Deyron, licencié ès lois, d'un mas situé *A las Sint Vias* (5 mai). — Vente faite par noble Antoine de Ganges, *de Agantico*, fils et cohéritier pour moitié de noble Squin de Ganges, coseigneur de Bernis, Uchau et Anbord, à Jean Garret, professeur de droit de Nîmes, du quart par indivis avec l'hoirie de son frère Pierre de Ganges et celle de son père, de la juridiction haute, basse et moyenne des lieux de Bernis, Uchau et Aubord, moyennant 50 écus d'or. Il lui vend en outre sa tour et sa maison de Bernis, avec les censives et terres en dépendant, moyennant 75 écus d'or (23 mai). — Testament de Sauveur Cavalier, jardinier. Il élit sépulture au cimetière de Sainte-Marie-Madeleine (31 mai). — Achat pour Pierre Cayssé, prêtre de Marguerites, et consort, d'une terre de la dimerie de Saint-Gervasy, quartier de la Saurède (19 août 1441). — Vente faite par Marquise Gazagne, femme de noble Jean de Gévolon, à Victor Freton, marchand, d'une maison de la rue appelée : *L'Arc de Na Romana*, ou Petite Fusterie (13 décembre 1441). — Lods de l'acquisition précédente, fait par Raimond de Villar, seigneur de Villar, chevalier, chambellan, conseiller du Roi, sénéchal de Beaucaire et Nîmes. L'acte est passé à la Trésor-

erie royale, *in computatorio* 13 décembre. — Achat fait par Firmin Lhôpital, chirurgien, d'une maison avec cour sise dans la rue *Del Cardenal*, confrontant la maison de la chapellenie de Saint-Louis, fondée en l'église de N.-D. de la Seds par Alméras de Cabrespin (13 décembre). — Arrentement passé par Jacques Vassal, prieur de Saint-Hippolyte de Montaigu, recteur pour moitié de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, fondée en l'église de N.-D. de Blauzac, à Pierre Gautier, prêtre de Nîmes, des revenus perçus en sa double qualité, moyennant 4 l. 16 s. de rente (22 novembre 1441). — Requête présentée dans l'ancien chapitre de la cathédrale, contre Pierre Baron, chanoine et sacristain, par Ferrand Noyer, bachelier en décrets, procureur du cardinal-administrateur perpétuel de l'église de Nîmes. Récemment, au dernier synode, le sacristain se trouvant dans le chœur de l'église, et le prévôt voulant tenir le synode, le premier porta violemment les mains sur l'official Guillaume Emmanuel, et encourut la peine de l'excommunication. Aussi, Noyer demande à Baron s'il a obtenu l'absolution, protestant, en cas contraire, et requérant les peines de droit. Le sacristain répond qu'il a obtenu une lettre d'absolution et qu'il l'a signifiée au prévôt et au prieur claustral. Il l'exhibe et la fait lire par le notaire. Le procureur en demande copie, requérant les peines de droit en cas de refus. Le sacristain fera connaître son intention le lundi suivant. Le procureur persiste à réclamer copie sans délai. Le sacristain demande délai. L'acte est passé en présence de Georges de Baudemont, chanoine et prieur de Saussan, et du prêtre Guillaume Broet (1^{er} novembre). — Cession faite par le chanoine Georges de Baudemont, avec l'autorisation du prévôt Pierre Viguiet, au chanoine Jean Comet, d'une chambre située à l'entrée du cloître. Comet remet une chambre située près de l'escalier du dortoir, *prope agrarium dormitorii* (21 octobre 1441). — Attache-rie ou arrentement passé par Pierre Rossel, bachelier en l'un et l'autre droit, de son mas de Caissargues, avec tout le labourage (3 janvier 1441 v. s.). — Arrentement d'une maison appartenant aux enfants de feu Raimond Broussan, tisserand, avec inventaire des meubles (8 janvier). — Achat par Alexis de Remoulins, marchand, d'une maison avec cour sise dans la rue de *l'Arc de Na Romana*, confrontant ledit arc et l'église de Sainte-Eugénie, moyennant 47 l. 10 s. (11 janvier). — Obligation faite par les rentiers du bachelier Pierre Rossel à Claude Lajaret, licencié ès lois, pour 21 moutons d'or, prix d'achat de deux bœufs (11 janvier). — Obligation faite par Antoine Scatisse, seigneur de Villavent et de Sauzet, à noble Mathieu Dessillas, pour 35 setiers de

blé (22 janvier). — Procuration donnée par noble Catherine Raimond, dame de Dions, à noble Bernard de Salavas, seigneur de Vers et de Poulx (24 janvier). — Achat pour Antoine Volontat, licencié ès lois de Nîmes, d'un pré dans la dimerie de N.-D. de l'Agarne, et d'une terre dans la dimerie de Saint-Gilles (26 janvier). — Lods fait par Marquise Gazagne, femme de noble Jean de Gévolon, au sujet d'une maison de la rue de l'*Arc de Na Romana* (3 février 1441 v. s.). — Lods fait par Jean Vitalis, recteur de la chapellenie de Saint-Louis, fondée en l'église N.-D. de la Seds par le prêtre Alméras de Cabrespin, au chirurgien Firmin Lhôpital, au sujet de sa maison de la rue *del Cardenal* (6 février). — Quittance de 12 l. pour noble Nicolas Salvanh, de Saint-Gilles (21 février). — Obligation de 20 l. pour noble Jean de Gévolon le jeune (26 février). — Testament de noble Catherine Raimond, dame de Dions. Elle élit sa sépulture au cimetière de N.-D. de la Seds, dans le tombeau de sa mère noble Béatrix de Labaume, si elle meurt à Nîmes, et, si elle meurt à Dions, dans le tombeau de son père et de son aïeule (27 février). — Procuration donnée par noble Catherine Raimond, à noble Jean Milon, de Mamolène, son neveu (27 février). — Cession faite par Hélis de Lafontaine, fille de Jean de Lafontaine, de Montbelet, diocèse de Mâcon, à Amic de Moschosier, professeur de droit (7 août 1441). — Rémission faite par Guillaume Béchard, de Lédignan, à Jean Rostang, chanoine de Nîmes, prieur de Lédignan, d'une terre de la dimerie de Saint-Laurent de Lédignan, au quartier de Font-Guirarde (1^{er} mars 1441 v. s.). — Acepte de ladite terre fait par le prieur de Lédignan à Béchard (1^{er} mars). — Reconnaissance féodale de Béchard au prieur pour ladite terre (1^{er} mars). — Obligation de 49 l. pour Victor Freton, marchand de Nîmes (17 mars).

E. 726. (Registre). — 150 feuillets, papier.

1638-1640. — Notariat de Nîmes. — François Tinellis. — Cession faite par Abram Favières, greffier de Nîmes, à Louis Corbettes, praticien d'Aulas, de l'office de notaire de Bréau, moyennant 80 l. (24 mars 1638). — Quittance de 4.927 l. faite par nobles Antoine de Grasse, sieur de la Malle du Bar, Nicolas de Pérignan d'Icard et Balthasar de Grasse, sieur de Saint-Tropez, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, capitaines au régiment de Castelan, à noble Jean de Teste, sieur de la Motte, premier consul de Nîmes, pour paiement de l'entretien de leurs trois compagnies pendant 73 jours (30 mars). — Quittance de 450 l. faite par noble François de Pérignan d'Icard, capitaine au régiment

de Castelan, au premier consul de Nîmes, pour paiement, suivant ordonnance du maréchal de Schomberg, de son entretien et de celui de ses lieutenant et enseigne, à raison de 6 l. 5 s. par jour (2 avril 1638). — Quittance de 900 l. faite par Philippe Baudouin, commissaire pour la conduite et police du régiment de Castelan, au premier consul de Nîmes, pour paiement de ses gages pendant 3 mois (7 avril). — Quittance de 504 l. faite par noble Henri de Lacroix, sieur de Villebresse, capitaine au régiment de Castelan, pour lui et le capitaine François de Vaulx, au premier consul de Nîmes, syndic du diocèse, pour paiements faits suivant ordonnance du maréchal (16 avril). — Quittance de 150 l. faite par noble Jean de Brueys, sieur de Piémarecs, capitaine au régiment du baron de Calvisson, aux consuls de Nîmes (10 mai 1638). — Quittance de 150 l. faite par le baron de Calvisson aux consuls de Nîmes, pour la subsistance de sa compagnie pendant 5 jours (11 mai). — Quittance de 1.000 l. faite par Reinaud Ferrand, contrôleur des décimes du diocèse et receveur des deniers de l'hôpital de Nîmes, au collecteur des tailles de Nîmes, pour les pauvres (1^{er} juin 1638). — Quittance faite par Antoine de Mérez, docteur et avocat, en qualité de receveur des deniers du collège, de 1535 à 1537, à un collecteur des tailles, de 322 l. (3 juillet 1638). — Procuration donnée par sœur Denise de Sainte-Généviève Beauhostes, supérieure du couvent des religieuses de Sainte Ursule de Nîmes, après délibération du chapitre, pour agréer la translation dans sa communauté de sœur Jacqueline d'Azegvad, religieuse de Sainte-Claire d'Arles, lorsqu'elle aura obtenu sa dispense et qu'il aura été satisfait aux conditions proposées par sœur Romane, abbesse de Sainte-Claire d'Arles. L'acte est passé dans le parloir du couvent des Ursulines et porte, outre la signature de la supérieure, celles de sœur Marguerite de Jésus Thomé, assistante, de sœur Marie de Saint-Charles de Ladoy, zélatrice, et de sœur Isabeau de Sainte-Claire de Ferrière, dépositaire (27 juillet). — Quittance de 1.000 l. faite par Élie Tinellis, bourgeois, comme procureur d'Antoine de Puget de Saint-Marc, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Goulfech, à Pierre Macary, procureur (25 septembre 1638). — Quittance de 5.223 l. faite par Gilles Falsan, soldat de la compagnie des gardes du maréchal de Schomberg, en présence de Simon Ducros, commissaire à la conduite et police du régiment de Languedoc, aux consuls de Nîmes, pour paiement d'une avance faite par la ville de Nîmes au diocèse et concernant l'entretien du régiment de Languedoc (1^{er} octobre 1638). — Quittance de 319 l. faite par le P. Pierre Saulnier, de la Compagnie de

Jésus, recteur principal du collège royal de Nîmes, en présence des consuls, à Mathieu Liboud, receveur des deniers municipaux, en déduction de 619 l. à lui dus comme ayant droit cédé de Paul Dupont, régent de 4^me audit collège, pour arrérages de ses gages (1^{er} octobre). — Quittance de 384 l. faite par Maxime Pebeyre, prieur du couvent des Augustins Réformés de Nîmes, en présence d'Antoine de Formigière, syndic général desdits religieux, à Daniel Couston, second consul, comme syndic des habitants de la R. P. R. (9 octobre). — Quittance de 80 l. faite par Jean Massip, docteur et avocat, à Élie Tinellis, marchand, pour reste et entier paiement de la valeur de la moitié des papiers et meubles du greffe et banque du Vigan, de 1608 à 1629 (9 octobre). — Procuration donnée par noble Jean de Teste, sieur de Lamotte, premier consul de Nîmes et syndic du diocèse, pour recouvrer de M. de Saint-Victor, major du régiment de Languedoc, le revenant bon, en ce qui concerne le diocèse de Nîmes, de la levée du département fait sur les diocèses de Nîmes, Uzès, Béziers, Alet, Agde et Limoux, pour la subsistance et l'entretien du régiment de Languedoc pendant les mois d'août et de septembre derniers (27 octobre). — Procuration donnée par Françoise de Rafélis, veuve de Bernardin de Rhodes, pour suivre une instance pendante devant l'auditeur du vicelégat d'Avignon, au sujet de la reddition des comptes de tutelle de Catherine de Rhodes, sa petite-fille, femme de M. Dulaurens, auditeur de Rote (29 octobre). — Reconnaissance féodale pour les consuls de Nîmes, recteurs de la Charité de Saint-Césaire, au sujet d'une vigne du quartier de Pondres (5 novembre 1638). — Noviciat de Diane de Fabre, fille de Jacob de Fabre, docteur en médecine, et de feu Diane de Finot, chez les Ursulines. Elle est reçue par la supérieure, l'assistante, la zélatrice et la dépositaire, assemblées capitulairement au parloir du couvent. Elle apporte 1.650 l. de dot, dont 150 l. pour l'ameublement, l'habit de novice et le droit d'entrée. Elle apporte en outre « un lic boys noyer avec sa palhasse, mathelas laine et garniment autour de cadis, demy-doutzaine de serviettes, autant d'assiettes estaing, une gondole et une cullière argent ». Les 150 l. et les objets mobiliers sont donnés à l'acte. Les 1.500 l. de dot proprement dite seront payés dans deux ans, à la fin du noviciat. Elle paiera, en attendant, une pension de 120 l. (29 novembre). — Quittance du droit de trézain faite par les consuls au sujet d'une maison de la rue du Marché des Fèdes (9 décembre 1638). — Quittance de 3.000 l. faite par les consuls à Étienne Moynier, receveur particulier des tailles du diocèse, en déduction d'une somme de 11.200 l. couchée sous leur nom dans

l'état de l'assiette particulière du diocèse du 1^{er} c^t, pour la subsistance qu'ils doivent fournir aux officiers et soldats de dix compagnies de gens de pied du régiment de Saint-Aunès (4 février 1639). — Quittance de 3.000 l. faite par nobles François-Édouard d'Aiglun, sieur de Périlhoux, Jean de Millanges, sieur de Falguières, Pierre de Valabrix, sieur d'Aubussargues, Jean de Bacon, Jean-François du Bousquet, capitaines au régiment d'infanterie de M. de Saint-Aunès, Jean Reynaudy, lieutenant de la compagnie de Mourches, Jean Decroze, lieutenant de la compagnie de Sisterne, Rollin de Madelet, capitaine, Jean de Madelet, enseigne de la compagnie de Montblanc, et Jean d'Hérail, capitaine, aux consuls de Nîmes, pour paiement de la subsistance de leurs compagnies (4 février). — Transaction où figure Raimond de Galepin, conseiller au Présidial (12 février). — Quittance de 300 l. faite aux consuls par noble François Gros, sieur de Sisterne, capitaine au régiment de Saint-Aunès (2 mars 1639). — Obligé de 6.500 l. fait par les consuls de Nîmes, dont le syndic du diocèse, à Barthélemy Paulle, marchand (4 mars). — Quittance de 1.200 l. faite par nobles Jean de Millanges, sieur de Falguières, Pierre de Valabrix, sieur d'Aubussargues, Jean de Bacon, capitaines, et Jean Truc, lieutenant de la compagnie de Périlhoux, aux consuls, pour la subsistance de leurs compagnies (4 mars). — Quittance de 900 l. faite aux consuls de Nîmes, dont le syndic du diocèse, par nobles Pierre Leblanc, sieur de Fourniguot, lieutenant-colonel du régiment de Saint-Aunès, et Rollin de Cayius, sieur de Madelet, capitaine, agissant pour eux et pour les capitaines du Bousquet et de Montblanc, pour la subsistance de leurs compagnies (7 mars). — Transaction entre le syndic du diocèse et les consuls de Milhau au sujet d'avances faites par ceux-ci. Ils avaient payé 1.290 l. à Simon Ducomte, gendarme de la compagnie du duc de Ventadour, suivant ordonnance du marquis de Portes, donnée à Beaucaire, le 5 mars 1626, et 449 l. à M. d'Hermine, commandant la garnison d'Aimargues, en vertu d'une ordonnance du duc de Montmorency du 1^{er} avril 1627, et d'une autre du marquis de Portes du 5 juin 1627. Ils avaient en outre dépensé 25 l. de frais pour l'emprunt de ces sommes (15 mars 1639). — Quittance de 4.500 l. faite par noble Pierre Leblanc, seigneur de Fourniguot, lieutenant-colonel du régiment de Saint-Aunès, aux consuls de Nîmes (31 mars). — Quittance de 5.200 l. faite par le même aux mêmes (4 avril 1639). — Quittance de 146 l. faite aux consuls par les hôteliers Abram Camus, Jean Nougarede, Jean Farjon, Jean Bruguier, Isaac Nouvel, Jean Ducros, Pierre Durant, Jean Feste, Marguerite Issoire, veuve de Paul Clavel,

Balthasar Mourgue et Satura Massapont, pour la dépense faite chez eux par la compagnie de cheveu-légers du marquis de Lavalette, comprenant un lieutenant, un cornette, un maréchal des logis, 46 maîtres et 5 petits officiers, « tirant led. lieutenant pour 4 cavaliers, le cornette pour 3, le maréchal des logis pour 2, et chaque petit officier pour demy cavalier, faisant lad. compagnie 57 places 1/2, pendant une couchée » (23 avril). — Arrentement passé par Jacob de Favier, conseiller et garde des sceaux au Présidial, de ses deux métairies de Mérignargues et du Grès de Mérignargues, moyennant 1.000 l. de rente, plus un porc, 6 chapons gras, deux chevreaux de lait, et 10 livres de miel (3 mai 1639). — Noviciat de Marie de Cassagnes, fille de Jacques de Cassagnes, seigneur de la Calmette, conseiller au Présidial, et de Laure de Rhodes, chez les Ursulines. Elle apporte 2.400 l., savoir 600 l. pour le droit d'entrée et 1.800 l. pour le capital de sa dot, celui-ci payable la veille de sa profession. En attendant, la pension est réglée à 90 l. par an. L'acte est passé dans le parloir du monastère, et signé par la supérieure, l'assistante, la zélatrice et la dépositaire (4 juin 1639). — Codicille de Françoise de Rafélis, veuve de noble Bernardin de Rhodes, citoyen d'Avignon (25 juin). — Quittance de 6.295 l. faite par noble Charles de Peret, major du régiment de gens de pied de M. de Saint-Aunès, à Pierre-Scipion Delacroix, premier consul de Nîmes et syndic du diocèse, pour reste et entier paiement des 25.600 l. que le diocèse devait fournir, suivant ordonnance du prince de Condé du 6 juin dernier, pour la subsistance du régiment en quartier d'hiver (27 juillet 1639). — Quittance de 250 l. faite par Jean Thibaut, viguier de Ribaute, à Étienne Moynier, receveur particulier des tailles et deniers extraordinaires du diocèse, pour la dépense faite par des officiers et soldats de la compagnie de M. de Rozel, du régiment de Saint-Aunès, à Ribaute (1^{er} août 1639). — Quittance de 9.246 l. faite par Jean Cohon, commissaire et receveur général des deniers départis sur les diocèses de la généralité de Montpellier, pour la subsistance des officiers et soldats des milices desdits diocèses, au premier consul de Nîmes, syndic du diocèse, pour paiement de la seconde montre et des derniers 45 jours (8 août). — Quittance de 150 l. faite par les consuls, recteurs de l'hôpital, pour le lods de la première vente qui se fera d'une petite maison de l'apothicaire Paul Icard, relevant de la directe des pauvres (31 août). — Donation entre vifs faite à Anthyme-Denis Cohon, évêque de Nîmes, par Marguerite de Charnes, femme de Jean de Gontier, de Bezouze, « ne pouvant., à cause de la viellesse., donner ordre ny veiller en ses affaires »

(1^{er} septembre 1639). — Acceptation de la précédente donation par l'évêque de Nîmes, qui signe à l'acte, à Bezouze (1^{er} septembre). — Vente faite par Jean Larnac, viguier de la baronnie de Manduel, à l'évêque de Nîmes, qui signe à l'acte, d'une terre à Bezouze, quartier de la Terre-de-Deaux, moyennant 200 l. (13 septembre). — Quittance de 300 l. faite par Charles Saurin, syndic du collège de la Compagnie de Jésus à Nîmes, aux consuls, pour reste et entier paiement de 619 l. à lui dues comme ayant droit cédé de Paul Dupont, régent de quatrième audit collège (14 septembre). — Ratification du contrat de noviciat et de dotation de Marguerite de Saint-Denis de Rozel, novice au monastère des Ursulines, fille de Françoise de Lacoste, femme de noble Pierre de Rozel, conseiller au Présidial, passé le 12 juin 1637 (16 septembre 1639). — Testament de Marguerite de Charnes, femme de Jean de Gontier, de Bezouze, « beaucoup avancée en eage et aulcunement infirme en sa santé ». Elle lègue 30 l. aux pauvres du lieu où elle mourra (22 septembre). — Obligé de 9.610 l. fait par les consuls de Nîmes à Reynaud Ferrand, contrôleur des décimes du diocèse, pour employer à la levée et à l'armement de 400 hommes fournis par la ville à l'armée du Roi (1^{er} octobre 1639). — Quittance de 1.109 l. faite par les consuls de Nîmes à Étienne Moynier, receveur des tailles et deniers extraordinaires du diocèse, « pour la première montre et journées des soldatz de milice et pionniers dud. diocèse » (5 novembre 1639). — Quittance de 1.650 l. faite par le premier consul de Nîmes, syndic du diocèse, à Étienne Moynier, pour employer au paiement des appointements des chefs et officiers de la milice du diocèse pour leur première montre (5 novembre). — Testament de sœur Anthyme de Jésus de Pascal, novice au monastère de Sainte-Ursule, en parfaite santé et sur le point de passer professe « en lad. religion S^{te} Ursulle ». Elle désire être inhumée dans le chœur de la chapelle du couvent, « selon les ordres et formes des relligieuzes ». Elle confirme la constitution dotale qu'elle se fit de 3.000 l. en faveur du couvent. Elle lègue à sa sœur Anne de Pascal 1.300 l. payables deux ans après sa profession, la chargeant de donner au monastère une lampe d'argent du poids de 5 marcs pour la chapelle. L'acte est passé au grand parloir (15 novembre). — Transaction entre Pierre Saulnier, recteur du collège royal de la Compagnie de Jésus à Nîmes, et noble François de Volontat, seigneur de Parignargues, au sujet de divers immeubles du prieuré de Parignargues. Ce prieuré venait d'être uni au collège des Jésuites, et le recteur, en possession des titres des dominatures et du temporel du prieuré, avait obtenu des lettres de commit-

timus pour faire appeler en désistat, aux requêtes du parlement de Toulouse, ceux qui jouissaient des fonds du prieuré (18 novembre). — Prix-fait baillé par Anthyme Denis Colon, évêque de Nîmes, qui signe à l'acte, de la construction de son église et de sa maison de Garons, suivant le plan et l'élévation sur ce dressés, à Guillaume Roux, maître-maçon d'Avignon. L'évêque fournira une partie des matériaux à pied d'œuvre. L'entrepreneur devra occuper continuellement six maîtres-maçons ou tailleurs de pierre et cinq manœuvres. Le prix-fait est de 2.700 l. (14 janvier 1640). — Concordat passé entre l'évêque de Nîmes, qui signe à l'acte, et le prêtre Antoine Alosque, pourvu du prieuré de Dourbies par l'abbé de Nant au diocèse de Vabres, qui s'en prétend collateur. L'évêque expose que par des bulles d'Adrien IV et de Paul III, sur la sécularisation de l'église cathédrale de Nîmes, le prieuré de Dourbies lui appartient comme uni à sa mense. Ses prédécesseurs en ont joui jusqu'à ce que certains particuliers, favorisés par les guerres civiles « excitées par ceux de la R. P. R. », l'aient occupé, et pour soutenir leur occupation, aient pris collation et titre de l'abbé de Nant (22 janvier). — Concordat passé entre l'évêque de Nîmes et Louis de Machaut, aumônier du Roi, prieur de Saint-Sauveur de Tornac, de l'ordre de Saint-Benoît, représenté par Jacques de Cassagnes, conseiller au Présidial, relativement à l'échange du prieuré de Tornac contre le prieuré de Boyère (24 janvier). — Procuration donnée par l'évêque de Nîmes pour résigner entre les mains du Pape son prieuré de Saint-Cyr et de Sainte-Jullite du Grand Boyère, ordre de Saint-Benoît, au diocèse du Mans, en faveur de Louis de Machaut (24 janvier). — Testament de Catherine de Bimar, fille de noble Pierre de Bimar, écuyer, et de Marie de Favier, dite de Saint-Joseph, novice au monastère de Sainte-Ursule de Nîmes, sur le point de faire profession solennelle audit monastère, étant en pleine liberté dans la chapelle, où elle s'est fait mettre, les portes ouvertes. Elle désire être inhumée dans le chœur de la chapelle (8 février 1640). — Arrentement passé par l'évêque de Nîmes, de son prieuré de Tornac, à Michel Barbusse, d'Anduze, viguier de Tornac, avec ses annexes les prieurés de Saint-Nazaire des Gardies et de Boisset, les deux moulins à blé de Tornac sur la rivière d'Orne, les dominicales, les terres du mas d'Arbagnols, paroisse de Saint-Jean de Serres, le droit de prémices dans la paroisse de Saint-Pierre de Civignac, et les censives. Le bail est de 3 ans, moyennant 4.150 l. de rente (28 février).

E. 727. (Registre.) — 251 feuillets, papier.

1534-1539. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Achat par Gabriel de Rovérié, licencié ès lois, seigneur de Cabrières, d'une terre située devant la grande porte de son château (14 décembre 1535). — Engagement pris par Jean Boschet, procureur de Borie en Velai, de payer la dépense d'un prisonnier amené au Château du Roi à Nîmes (22 juin 1534). — Lods fait par noble Nicolas de Maucel, écuyer, seigneur de Dions, au sujet d'une aliénation de terre à la Calmette (29 juillet 1535). — Aacte fait par Gabriel de Rovérié, seigneur de Cabrières (3 avril 1535). — Procuration de noble Simon Azémar, coseigneur de Dions (24 juin 1536). — Obligé de 10 écus d'or au soleil, valant 22 l. 10 s., fait à noble Jean Maret, hôte du *Lérier*, pour « vendition d'un cheval noir, avec une estoille au front » (6 juillet 1536). — Procuration de noble Jean d'Aramon, coseigneur de Lédénon (15 décembre 1536). — Aacte fait par noble Nicolas de Maucel, seigneur de Dions, d'un vacant à Dions, quartier des Gravasses (10 janvier 1536 v. s.). — Achat fait par noble Jacques Lageret, bourgeois de Nîmes, d'une olivette à Cabrières, « lieu appelé : Au *Nays* sive au *Rieu* de la Font de Cabrières » (14 mai 1537). — Testament d'Isabelle Armet, femme de Jacques Noé, « malade de mal d'enfant, et voyant que ne peut bonnement faire et enfanter led. enfant ». Elle désire être inhumée au cimetière de l'église N.-D. de Nîmes (12 septembre 1537). — Achat fait par noble Louis Marin et ses cousins Raimond et Antoine Colombier, d'une vigne à Rodilhan, quartier du Petit-Grès (4 septembre). — Lods fait par noble Christophe Brun, seigneur de Castanet (20 avril 1537). — Réception de Pierre Vianes, en qualité d'habitant de Cabrières, faite par Antoine de Rovérié, licencié ès lois, au nom de son père Gabriel de Rovérié, seigneur de Cabrières (11 décembre 1536). — Achat fait par Pierre de Tapin, prêtre séculier de Nîmes, d'une vigne au quartier de Fontdame (1^{er} mai 1538). — Quittance réciproque entre Pierre Got, fils et cohéritier de feu Étienne Got, « hoste en son vivant du logis où pend l'ensenhe de *la Vache*, et Antoinette Got, sa sœur, femme d'Antoine Martin, « hoste du logis où pend l'ensenhe de *Sainte Marthe* » (29 avril 1538). — Quittance pour Antonie Borne, veuve de noble Jean de Pelet (10 août 1538). — Achat pour Antoine Teissonnier, avocat, d'une terre à Grézan (13 août). — Achat pour Alexandre Antoine, prêtre de Nîmes, d'une olivette à la Clause (8 septembre 1538). — Procuration de noble Paul de Cayres, seigneur du Pin

(15 janvier 1538 v. s.). — Transaction entre noble Jean de Rovérié, docteur en droits, seigneur de Cabrières, et noble Antoine de Rovérié, licencié ès lois, seigneur de la Bastide d'Albes, frères, au sujet de la succession de leur père Gabriel de Rovérié (21 juin 1539). — Lods fait par noble Pierre Robert, écuyer, seigneur de Domesargues, viguier royal de Nîmes, à Jean Guiraut, marchand (18 décembre 1539). — Achat pour Jean Aulagnier, prêtre de Nîmes, d'une vigne « au Vas de la Pequole, au ras de Pondres » (6 mai 1539). — Testament de Jacques Augier, apothicaire de Nîmes, natif de Grenoble. Il désire être inhumé au cimetière des Jacobins, et il consacre 6 l. à son âme (20 juin 1539). — Acapte fait par noble Gabriel de Rovérié, seigneur de Cabrières, pour un hermas du *Puech-Partit* (21 mai 1538). — Transaction entre Bernard Cavan, potier, Perrette de Via, sa femme, d'une part, Guillaume Baron, vicaire de Vergèze, et Raimond Baron, prieur d'Arènes, d'autre (12 juillet 1539). — Cession de biens faite par noble Hiéronyme de Bonnet, veuve de noble Gabriel de Rovérié, seigneur de Cabrières, à son fils noble Jean de Rovérié, docteur en droits, héritier de Gabriel. Elle rend à Jean les biens que celui-ci lui avait donnés, parce que, « en haine de lad. donation », son autre fils Bauzile de Rovérié, avait intenté procès contre Jean (23 mai 1539).

E. 728. (Registre). — 361 feuillets, papier.

1542-1543. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Sentence arbitrale où l'une des parties est noble Antoine de la Roche, de Marguerittes (31 mars 1542). — Testament de Jeanne Saumadier, veuve d'Antoine Colombier. Elle désire être inhumée au cimetière des Jacobins, dans son tombeau de famille, et elle consacre 6 florins à son âme (31 mars). — Insinuation faite par-devant Robert Delacroix, professeur de théologie, vicaire général de l'évêque de Nîmes, des nom et surnom de Pierre Nicolay, licencié en droits, en vue du premier bénéfice vacant (31 mars). — Insinuation faite par-devant le frère Acquase Nempde, claustral du couvent de Saint-Baudile, hors les murs de Nîmes, en l'église du monastère, le claustral représentant François de Sénaret, prieur du couvent, des nom et prénom de Pierre Nicolay, en vue du premier bénéfice vacant (31 mars). — Acapte fait par noble Guillemette de Rispo, abbesse du monastère de Saint-Sauveur de la Font de Nîmes, dame de Saint-Paul de « Cortézon », pour un hermas à Saint-Paul de « Cortézon », près Beaucaire (3 avril 1542). — Quittance de 23 l. faite par Jacques Grasset, prêtre de

Saint-Laurent d'Aigouze, comme curateur de Jacques Visian, d'Aimargues (4 avril). — Testament de Jean Norrigat, prêtre de N.-D. d'Estables-Ribedol, en Géraudan. Il désire être inhumé au cimetière d'Estables (5 avril). — Acte d'insinuation pour Guillaume Martin, licencié en droits, par-devant André de Rocolles, recteur de l'église de la Madeleine, vicaire général de François de Sénaret, prieur de Saint-Baudile, en vue du premier bénéfice vacant (6 avril). — Autre acte d'insinuation pour le même, par-devant Guillemette de Rispo, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, en vue du premier bénéfice vacant (6 avril). — Ratification de quittance faite par Claude Baronnat, curé ou recteur perpétuel de l'église Saint-André de Savin, au diocèse de Lyon (11 avril). — Ratification de divers acaptes consignés au présent registre, faits par les religieuses du monastère de Saint-Sauveur de la Font, assemblées capitulairement : Guillemette de Rispo, abbesse, dame « de Saint-Paul de Cortoyson-lez-Beaucaire », Hélène Chaffordon, sacristaine, Phélize Eyme, infirmière, Toinette de Saint-Roman, vestiaire, Claude Bruyère, Louise Alesti, Claude Porcelet, Jeanne Cavailon (11 avril). — Mariage de Claude Baduel, maître ès-arts, recteur du collège de Nîmes, fils d'Antoine Baduel, avec Isabelle Rozel, native d'Aiguesmortes. Pierre Rezel, licencié en droits, frère d'Isabelle, lui constitue en dot 500 l., payables le jour des épousailles. En outre il s'engage à l'habiller « de quatre robes, à sçavoir est, de deux robes aupelandes et cottes, sçavoir est une robe et cotte que luy fera incontinent durant ses fianssailles, et les autres robes le jour de ses nocces, toutes lesd. quatre robes bonnes, honorables, selon de qualité de sa personne, et garnies honnestement » (17 avril). — Transaction où figure Fermin Bonafous, prêtre de Saint-Michel de Dèze, diocèse de Mende (18 avril). — Cession faite par Pierre Baudan, marchand, à noble Jean de Laye, écuyer, pourvu de la survivance de viguier royal de Nîmes, d'une terre qu'il lui avait achetée à réméré, sise au plan de la Fontaine et confrontant noble Gabriel de Laye, abbé de Valsainte (23 avril). — Vente de directe faite par Jean Aymes, licencié en droit, avocat, seigneur de Bourdic, à Antoine Prunet, avocat (23 avril). — Approbation et décharge de l'administration de sa tutelle, donnée par Claude Pèlerin, fille de noble Antoine Pèlerin, seigneur de Castanet, femme de Guillaume Calvière, avocat au Présidial, majeure de dix-huit ans et mineure de vingt-cinq, renonçant avec serment au bénéfice de la minorité et de la *restitutio in integrum*, avec l'assistance de son mari, à Raimond de Burino, procureur du Roi en la sénéchaussée (4 mai 1542). — Transaction par laquelle Jacques le

Valois, marchand de Nîmes, promet de payer 2.310 l. à François et Nicolas Regliet, marchands de Bourges, à raison de 120 l. à chaque foire de Pâques qui se tiendra à Lyon (13 mai). — Transaction par laquelle Jacques le Valois promet de payer 562 l. à Benoît Berthier, marchand de Bourges, à raison de 30 l. à chaque foire de Pâques qui se tiendra à Lyon (13 mai). — Quittance de 500 l. faite par Claude Baduel, maître ès arts, à l'avocat Pierre Rozel, pour la dot d'Isabelle Rozel, sa femme, plus quatre robes (14 mai). — Transaction par laquelle Jacques le Valois, marchand de Nîmes, promet de payer 1.542 l. à Louis Doyen, marchand de Lyon, à raison de 200 l. à chaque foire d'août qui se tiendra à Lyon (15 mai). — Transaction par laquelle Jacques le Valois promet de payer 718 l. à Jacques Péricard, marchand de Troyes, à raison de 168 l. à chaque foire des Rois qui se tiendra à Lyon (16 mai). — Lods fait par les caritadiers de Saint-Césaire à Jean Bosc, hôte (8 mai). — Testament de Jaume Bret, charron. Il désire être inhumé au cimetière de la Madoleine, où sont ses enfants, et il consacre à son âme 20 florins (8 mai). — Accord entre Antoine Paradesi, avocat, et Jean Aibenas, dit Poldo, au sujet du dégât commis par le bétail de Poldo dans une olivette de Paradesi, située derrière le couvent des Carmes (27 mai). — Réquisition et protestation de Jean Alesti, chanoine de la cathédrale, au nom d'Antoine Motet, viguier royal de Villeneuve-lès-Avignon (2 juin 1542). — Achat d'une vigne par Pierre Fabri, prieur de Poulx (2 juin). — Vente faite par Jacques le Valois, marchand de Nîmes, à Jean Phiteau, seigneur de Malrobert, marchand de Troyes, représenté par son facteur Guillaume Legrant, de 5 quintaux de canelle en canons, à raison de 40 s. la livre, soit 1.000 l. ; « laquelle canelle est sus ung galion appartenant au Roy nostre sire, que a esté chargée en Alixandrie en Egipte, et a monstré carène pour la fère réabillier à neu[f], pour après venir descharger au port de Marcelhe ». Phiteau lui achète encore « demy quintal mirebolans amblis », à raison de 2 écus la livre, « lesquelz mirebolans sont à present à Marcelhe », soit 225 l. (3 juin). — Prise de possession du prieuré de Saint-Félix de Claret, par noble Gui de Brueys, prieur, représenté par le prêtre Étienne Bruu. C'est le prêtre Jean Borniol qui le met en possession, *ipsum per manum accipiendo, et infra dictam ecclesiam intrare faciendo, et per aspersionem aque benedictæ, pulsationem tintinabulorum et campanarum, osculum altaris et apertionem libri missalis* (4 juin). — Renonciation de noble Denis de Brueys à son prieuré de Saint-Hippolyte de Montaigu, entre les mains de Jean Ferron, vicaire général de l'évêque d'Uzès,

prieur de Saint-Julien d'Uzès. L'acte est passé dans la maison de Tristan de Brueys, docteur en droits, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte, *Sancte Agathe*, dans la chambre neuve, en présence de noble Antoine Falcon, protonotaire apostolique, prieur de Sainte-Cécile (7 juin). — Prise de possession du prieuré de Saint-Hippolyte de Montaigu par noble Antoine de Brueys, clerc de Nîmes. C'est le vicaire général qui l'investit *per impositionem bureli sui in capite* (7 juin). — Transaction entre Nadal André, de Génolhac, et le prêtre Jean Rieussec, au sujet de la chapelle de N.-D. de Pitié, fondée en l'église de Concoules. Rieussec sera maintenu au possesseur en ladite chapelle, s'en dira recteur et percevra les revenus. André rendra « tout le meuble et mesnaige appartenant à lad. chapelle et prins en la chambre d'icelle et aultre part » (10 juin). — Lods fait par noble Guillemette de Rispo, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, pour une maison avec jardin, de la « rue communement appelée *La Lombardarié sive Drapparié* », près de la rue Lobatière (11 juin). — Accord par lequel Jacques le Valois, marchand de Nîmes, promet de payer à Jean Festuot, marchand de Troyes, dont le nom a été précédemment écrit Phiteou, Phiteau et Phiteot, ce qu'il redoit de la somme de 6.550 l., soit 4.264 l. (28 juin). — Vente faite par Jacques le Valois à Jean Festuot, de 5 quintaux de canelle à raison de 32 s. 6 d. la livre, soit 812 l., et de 50 livres de mirobolans à raison de 3 l. 15 s. la livre, soit 192 l. (28 juin). — Bail passé par les fermiers du grenier à sel de Nîmes, à Pierre Foissac, batelier d'Aiguesmortes, pour « tirer au grenier et botieque du sel estant au bord du Rosne, au terroir de Saint-Gilles, tout le sel estant en la maison » de Pierre Rozel, un des fermiers, « au bord du Rosne, lez Pecays », moyennant 45 s. par muid (6 juillet 1542). — Compromis entre Jacques le Valois et Jean Festuot, au sujet de l'arrentement de l'abbaye de Psalmodi et d'autres affaires (6 juillet). — Sentence arbitrale entre Jean Festuot et Jacques le Valois, rendue par noble Tannequin le Valois, père de Jacques et contrôleur du domaine, et par Jean Valette, viguier de Bezouze (7 juillet). — Procuration donnée par les Jacobins de Nîmes pour comparaître devant Nicolas Bertrand, conseiller au parlement de Toulouse, député à la réduction et vente des garrigues de Nîmes. Les religieux, assemblés capitulairement, sont : Antoine Bertrand, docteur en théologie, prieur du couvent, Firmin Potentis, docteur en théologie, Aymar Baucet, sous-prieur, Étienne Malboys, lecteur, Louis Mati, Louis Arnaud, Jean Genton, Symphorien Lèques, Léonard Béchard, Jean Got, profès et novices (15 juillet). — Transaction entre noble Jean de Garri-

gues, lieutenant du viguier et capitaine de Sommière, et Antoine Barbut, dit Serene, jadis géolier du Château royal de Nîmes (18 juillet). — Transaction entre Tristan de Brueys, avocat du Roi en la sénéchaussée, seigneur de Saint-Chapte, et noble Paulet d'Andréa, coseigneur de la Calmette (27 juillet). — Achat pour Pierre Chabassut, greffier de l'assise et banque de Nîmes, d'une parran de la rue allant de la Madeleine vers Saint-Césaire, « près les Estubes » (2 août 1542). — Reconnaissance féodale pour Jean Valette, bourgeois (25 août). — Testament de Catherine Bougard, femme de Jean Pagès, bachelier en médecine. Elle désire être inhumée au couvent des Carmes, dans le tombeau de son feu mari, et elle consacre 20 l. à son âme (29 août). — Achat pour Ciris Gausserand, prêtre de Manduel, d'une vigne au chemin de Vauvert (6 septembre 1542). — Vente faite par les époux Jean du Vray, avocat, et noble Madeleine Claret de Saint-Félix, à Gaillardet Bony, conseiller au Présidial, de leur mas de Baudoin, près d'Anduze (1^{er} octobre 1542). — Achat pour Louis Grimaldi, notaire de Nîmes, d'une vigne au quartier de Gors (18 octobre). — Achat pour Antoine Relhani, vicaire de Langlade et de Redessan, prieur de N.-D. de Colombiers-lès-Bagnols, d'une vigne au quartier d'Odonels (19 octobre). — Aacte fait par noble Guillemette de Rispo, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, d'un hermas à Saint-Paul de Cortezon, à un travailleur de Beaucaire (22 octobre). — Réception, en qualité de religieuse « et nonain du dévot monastère de Saint-Salveur, près la font de Nysmes », de noble Baptistienne ou Bastienne Mathieu, fille de noble Joachim Mathieu, « garde du seel de Nostre-Dame de la Mer, citoyen d'Arles ». Elle a déjà passé 14 mois avec les religieuses. L'abbesse Guillemette de Rispo, « estant à la chappelle de Nostre-Dame de Pitié, où est accoustumé tenir le chappitre », commande de sonner la cloche pour le chapitre. S'assemblent nobles Hélène Chaffardon, sacristaine, Félice Eymyn, infirmière, Toinette de Saint-Roman, vestiaire, Claude Boyer, Louise Alesti, Claude Porcelet, Jeanne Cavailon. Joachim Mathieu est présent. Bastienne est à genoux et demande d'accomplir son vœu. Les religieuses la reçoivent. Joachin donne au couvent 250 l. « pour les reparations necessaires de la eglise et monastère et necessités d'icelluy ». Le revenu « bonnement ne souffist à alimenter les religieuses ». Témoins, noble Pierre Robert, sieur de Domessargues, viguier royal de Nîmes, Antoine de Varie, chanoine de la cathédrale, etc. (29 octobre). — Testament de Pierre Veyrier, « fruytier » du Roi, habitant de Montpellier, « se voyant vieulx et caducque ». Il désire être inhumé dans l'église des Jaco-

bins de Nîmes, au tombeau de ses parents, s'il meurt à Nîmes, et dans l'église des Jacobins de Montpellier, s'il meurt à Montpellier. Il consacre 25 l. à ses obsèques (11 novembre 1542). — Abandon fait par Jean du Ranc, revendeur et canabassier, d'une pension de 20 écus sur le prieuré de Boissières, pension dont profitera le prieur Béringuier Massellier, dit de Nant, chanoine de la cathédrale (14 novembre). — Achat pour Raimond Bernard, « hoste du logis où pend l'enseigne du *Cerf Volant* », d'une olivette au quartier de Tacat (22 novembre). — Quittance de 10 l. faite par noble André de Villeneuve, chanoine de la cathédrale de Montpellier, prieur de Marsillargues, aux renfiers dudit prieuré (30 novembre). — Procuracion de Charles Recolin, bachelier en droits, d'Anduze (31 octobre 1541). — Quittance de 841 l. faite par Antoine Buade, licencié en droits d'Aimargues, à son beau-frère André de Vaulx, sieur de Saint-Victor, en déduction de la dot de sa femme Anne de Vaulx (19 décembre 1542). — Achat fait par Pierre Fabri, prieur de Saint-Michel de Poulx, d'une maison rue Corcomaire (29 décembre). — Aacte fait par Guillemette de Rispo, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, à noble Rauret Garrigues, labcureur de Beaucaire, de 40 salmées de garrigues et vacants à Saint-Paul de Corteson (28 janvier 1542 v. s.). — Convention entre l'abbesse de Saint-Sauveur, dame de Saint-Paul de Corteson lès Beaucaire, et Jean Azan, de Saint-Gervasy. L'abbesse fera construire, à Valescure, un mas où Azan pourra demeurer 10 ans, à condition de « rompre et estirper les ribes des terres laborives » à Valescure (30 janvier). — Achat fait par Antoine Folqueyran, prêtre de Saint-Dionisy, d'une olivette à Caveirac (7 février 1542 v. s.). — Accord où figure François Journet, prêtre de Soudorgues (17 février). — Donation à cause de mort faite par noble François de « Jeanas », du diocèse de Viviers, capitaine de Montfrin, sur le point d'aller, pour le service du Roi, au ban et arrière-ban, à Narbonne ou ailleurs, à son filleul Joseph Esprit (26 février). — Testament de noble Domergue de Ricard, de Clarensac. Il consacre 25 l. à ses obsèques (dernier février). — Titre clérical donné par Marguerite d'Aramon, habitante de Lédenon, à Antoine Robert, clerc, « affin qu'il puisse honorablement servir Dieu, assavoir est qu'il puisse vivre et estre alimenté sa vie durant, vestu et chaussé sur tous et chescuns ses biens, droictz et actions que lad. damoysselle a... au chasteau... et juridicion de Lédenon » (1^{er} mars 1542 v. s.). — Échange où figure Jacques Boispinet, prêtre de Nîmes (5 mars). — Lods fait par Jean du Cailar et Jean Gaumane, prêtres de la chapellenie fondée en la cathédrale par Jean Audibert (c'est la chapel-

lenie de la Charaude), agissant pour eux et pour Antoine Varie, aussi prêtre de ladite chapellenie, pour les immeubles échangés par le prêtre Jacques Boispinet (6 mars). — Quittance de 3.925 l. faite par noble Jean Azémar, seigneur de Suelhes, de Pompignan, comme procureur de Marguerite de Clermont, dame de Lers et de Montfrin, et son maître d'hôtel, à Jacques de Tournon, seigneur de la Chaise. La procuration de Marguerite est transcrite à l'acte. Elle est donnée dans sa chambre, au château de Montfrin, le 6 mars (7 mars). — Acapte fait par les religieuses de Saint-Sauveur de la Font, nommées à l'acte, à Pierre Robert, licencié en droits, seigneur de Polvelières, lieutenant du viguier de Nîmes, de 50 salmées de terre à Saint-Paul de Courteson, moyennant une censive de 16 s. 4. d., soit un denier par sétéree (10 mars). — Accord entre Paul Dumas, prêtre de Domessargues, et Guillaume Bresson, lieutenant de viguier à Saint-Geniès de Malgoirès (14 mars).

E. 729. (Liasse.) — 515 feuillets, papier.

1543-1544. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi — Achat par Vidal Lardy, fournisseur, d'une vigne au quartier de Riquet ou de la Combe de Sigalon (26 mars 1543). — Testament de Jean Nicot, greffier criminel en l'audience de la sénéchaussée de Beaucaire (1). Il désire être inhumé dans le chœur du couvent des Augustins de Nîmes, dans son tombeau de famille. Il rejette, pour ses obsèques, toute pompe mondaine, « ains vult estre enseveli comme ung pouvre de l'ospital, son corps pourté par quatre puvres dans le liet des morz, sans aucun *tahut* (cercueil), et à quatre chandelles poissans toutes quatre ensemble une livre, pourtéés par quatre puvres de la qualité cy après, et à chescun de ses quatre puvres a légué six painls de drap blanchet ou bureau neuf ». Chaque jour de sa neuvaine, il sera « donné à disner en sa maison, à douze puvres n'ayans aucuns biens ne puissance corporelle pour soy trovalher et gagner leur vie ». Au bout de l'année, « à chescun repas, chescun desd. puvres aura ung pain de troys deniers t., ung pichier de bon vin pur, et, de deux en deux, une livre de beufz et leur soupe, et si c'est jour de poisson, auront en poisson autant que monteroit la cher, et oultre ce, leur soupe ». Le testament est passé à Nîmes, dans l'église de Saint-Étienne de Capduel.

(1. C'est Jean I, père de l'ambassadeur. Ce testament a été analysé par le Dr A. Puech dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes* de 1891, p. 227, et par M. E. Falgairolle (*Jean Nicot, ambassadeur de France en Portugal*, p. 165. Paris, 1897).

Témoins : André de Reelos, recteur de l'église de la Madeleine, Antoine Antonin, Jacques Boissonnet, Antoine Martin, Louis de Bernis, Jean de Maisons, Jacques de Forges, prêtres (3 avril 1543). — Procuration donnée par les patrons de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste, fondée en l'église de Saint-Saturnin de Calvisson. Le prêtre Pons, de Caveirac, dernier possesseur, est décédé, et ils chargent Pierre de Burmo, chanoine de la cathédrale, et un avocat, de présenter à l'évêque, pour le remplacer, François de Lagrevol, prêtre de Calvisson (4 avril). — Procuration donnée par le premier consul de Nîmes, un syndic d'Uzès, un syndic de Montpellier, un consul de Lunel, les syndics du diocèse du Puy et des villes closes du pays, et le procureur du diocèse de Mende, à Michel Tholozé, bachelier es droits, d'Uzès, pour présenter au Roi, en Conseil privé, des mémoires contenant les privilèges du pays de Languedoc. Il s'agit de l'imposition de 7.680 l. pour portion de la solde de 50.000 hommes (8 avril). — Convention entre Michel Tholozé et ses mandants, au sujet de l'accomplissement de sa mission (8 avril). — Déclaration pour Antoine Arlier, docteur es droits, lieutenant d'Arles, au sujet d'un moulin sis au-dessous de Calvisson, sur la rivière de Cagaraule (9 avril). — Acapte fait par Paulet d'Andréa, coseigneur de la Calmette et sa femme Madeleine de Cays, à noble Jean Tynel, baile de la Calmette, « au pres de l'antrée du portal dud. fort » (12 avril). — Transaction entre Pierre de Villas, chanoine de la cathédrale, prieur de Boisset, et Christol Delbose, de Sauve (13 avril). — Achat pour Jean Albenas, bourgeois, d'une terre au quartier du Cadereau, « prez des Malautières » (19 avril). — Vente faite par noble Antoine de Gaude, chanoine de la cathédrale, prieur de Cassagnoles, héritier de son neveu Antoine Boissier, sieur de Caissargues, à Jacques Bonnaud, avocat, d'une olivette avec hermas, au quartier du Cadereau, ou du *Puech des Fades* (19 avril). — Quittance de 2.000 l. faite par noble Antoine de Beaumont, protonotaire apostolique, prieur de Prévenchères et de Saint-Denis, pensionnaire de l'abbaye de Saint-Gilles, à Jacques Albenas, licencié, séquestre de l'abbaye. Ce paiement résulte d'un accord passé avec Jean de Clermont, abbé de Saint-Gilles (20 avril). — Achat pour Mathieu Baelz, chanoine de la cathédrale, d'une vigne au quartier de Gortz (24 avril). — Transaction entre Jacques Boissonnet, recteur de la chapellenie fondée par Marthe Robert en l'honneur de Sainte Agnès dans la cathédrale, et Jean Bilanges, de Mus (25 avril). — Achat pour le prêtre Pierre Rossière, d'une vigne à Pondres (25 avril). — Achat pour Jean Aymes, licencié en droits, seigneur de Bourdic, d'une terre à Blauzac

(28 avril). — Compromis entre Claude Triât, recteur de l'église de Saint-Jacques de la Porte-Converte (1), et les prieurs de la confrérie de Saint-Jacques. Le recteur demandait que la maison de la confrérie, sise au faubourg Saint-Antoine, fût affectée à l'église de Saint-Jacques, « pour le service d'icelle », et qu'on lui payât, sur les autres biens de la confrérie, aux synodes de Pâques et de Saint-Luc, 15 l. pour ledit service. Les prieurs répondaient que, suivant la volonté du fondateur de la confrérie, le recteur de l'église devait demeurer dans ladite maison pour confesser et secourir les pauvres pèlerins, tandis que l'argent devait être consacré aux messes et au service de l'église. Le prieur actuel ne se tenant pas dans la maison et ne faisant point le service auquel il est astreint, il ne devait avoir ni la maison ni l'argent (10 mai 1543). — Quittance de 1.150 l. faite par Jeanne de Villages à André de Vault, seigneur de Saint-Victor (19 mai). — Échange où figure noble Tristan de Brueys, docteur en droits, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte (30 mai). — Procuracion donnée par Jean de Beaumont, seigneur de Morilhan en Languedoc, pour arrenter à noble Denis de Pataut la juridiction de Morilhan (1^{er} juin 1543). — Compromis entre Antoine Marin, se disant seigneur de la moitié de Beauvoisin, et François de Villages, s'en disant seigneur pour le tout (6 juin). — Achat pour Jeanne Laurent, femme de Jean Albenas, dit Poldo, d'un plantier avec hermas au quartier du Roure (6 juin). — Quittance de 50 écus d'or au soleil faite par Jean Cotarel, « hoste du logis où pend l'enseigne du *Paon* », au neveu de Pierre Fabri, quand vivait prieur de Poulx (6 juin). — Échange où figure noble Antoine de la Roche, de Marguerittes (12 juin). — Décharge donnée à noble Jean Combes, grenetier de Nîmes, par nobles Jacques de Sarratz, seigneur de Bernis, et Jacques Andron, conseiller au Présidial, procureurs de François Raimond, seigneur de Modène, de tout ce qu'il pouvait lui devoir comme rentier de la seigneurie de Beauvoisin, avant que Raimond n'eût vendu ladite seigneurie à noble François de Villages (14 juin). — Testament d'Antoine Chevalier, « garde de gaiges en la maison consulaire ». Il désire être inhumé au petit cimetière de la cathédrale, et il consacre 15 l. à ses obsèques (17 juin). — Accord où figure Jacques Ferrand, docteur en médecine (19 juin). — Quittance de 100 l. faite par Guillaume Morguet, d'Arles, à l'avocat Pierre Rozel, contrôleur d'Aiguesmortes, en déduction de la dot de sa femme Françoise Rozel, sœur de Pierre

(24 juin). — Échange où figure Pierre Robert, lieutenant du vignier de Nîmes, seigneur de Polverrières (29 juin). — Transaction où figure Antoine Salendre, prêtre de Soudorgues (30 juin). — Transaction où figure Étienne de Laudun, femme de Jean Jausaud, docteur ès droits, conseiller pour le Roi à Turin (1^{er} juillet 1543). — Testament du prêtre Jean Beaume. Il désire être « ensepvely en son tumbau comme ung pouvre de l'hospital, lequel est dans les claustres de l'église cathédrale... et près le tumbau de Suaulx ». Il consacre 100 l. à son âme (1^{er} juillet). — Testament du prêtre Antoine Martin. Il désire être inhumé dans l'église de Saint-Étienne de Capduel, et consacre 25 florins à ses obsèques (5 juillet). — Vente faite par Antoine Rovérié, licencié ès droits, seigneur en partie de Cabrières, à Honorat Richier, conseiller au Présidial, du tiers du mas de Banc-Real ou de Roquecourbe, moyennant 130 l. (12 juillet). — Échange où figure Jean Albenas, dit Poldo, jadis notaire (13 juillet). — Accord entre noble Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte, et Paulet d'Andréa, coseigneur de la Calmette (30 juillet). — Accord entre les mariés Pagès et Jean Alauzière, « hoste du logis où pend l'enseigne de *la Truye que fille* », condamné envers eux à 25 l. pour injures (1^{er} août 1543). — Quittance faite par Antoine Folcher, professeur de droit, prieur du Bourg-S'-Andéol, comme procureur de Guillaume Folcher, marchand de ladite ville, à Antoine de Beaumont, protonotaire apostolique, représenté par le potier Jacques Rolland, de 100 écus d'or au soleil (24 août). — Bail passé par Antoine Mercadillis, recteur de la chapellenie fondée en l'église de Calvisson en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste, au prêtre Simon Cabrit, pour y faire le service divin pendant un an, moyennant 45 s. (29 août). — Reconnaissance féodale pour Jacques Albenas, avocat (16 septembre 1543). — Arrentement passé par noble Guillemette de Rispo, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, au prêtre Jacques Boissonnet, de la moitié des lods et de la totalité des censives qu'elle prend à Nîmes, Marguerittes, Bouillargues, Caveirac, Beaucaire et ailleurs, ne se réservant que les censives de Lédénon, une salmée de blé censuelle à Redessan, avec la totalité des lods de ces deux localités. Le bail est de 5 ans, moyennant 22 l. de rente (18 septembre). — Testament d'Antoine Burjas, tisserand, dit le Rayolet. Il désire être inhumé au grand cimetière de la cathédrale, et il consacre 10 florins à ses obsèques (22 septembre). — Reconnaissance féodale pour les caritadiers de Saint-Césaire (30 septembre). — Vente faite par noble Antoine de Gaude, chanoine de la cathédrale, prieur de Cassagnoles et de Conqueyrac, seigneur de

(1) L'ancienne porte romaine d'Espagne, appelée aujourd'hui Porte de France.

Caissargues, à noble Jacques Lageret, bourgeois de Nîmes, d'une terre près le pont de Caissargues (9 octobre 1543). — Achat pour Pierre Rozel, avocat, d'immeubles à Manduel (14 octobre). — Vente faite par Christophe du Crémat, seigneur dudit lieu, paroisse de St-Germain de Calberte, pour lui et sa mère Louise de Mandajors, à Pierre Saurin, conseiller au Présidial, de leurs droits seigneuriaux dans les paroisses de N.-D. de Molézon et de St-Flour du Pompidon, moyennant 100 écus d'or au soleil (16 octobre). — Ratification donnée par noble Jean d'Airebaudouze, sieur d'Anduze, receveur du diocèse, à un contrat passé entre Pierre de Valdeville, dit Cavalier, Bernardin Tulle, marchands de Marseille, et Jacques Albenas, dit Poldo, de Nîmes, contrat « touchant le fornissement de bled que a esté cotizée la diocèze . . . de porter aud. Marceille, pour la fourniture et victuallement de l'armée de mer », montant à 4.330 setiers 8 ponnières de blé, mesure de Béziers. Le prix est de 30 s. par setier, soit 6.496 l. (31 octobre). — Pactes matrimoniaux de François Nicot, marchand de Comps au diocèse d'Arles (4 novembre 1543). — Achat d'une terre à Manduel pour Jacques Albenas dit Poldo, licencié (9 novembre). — Achat pour dame Marthe Rovièrre et son fils Honorat Richier, conseiller au Présidial, d'un mas à la tuilerie de Saint-Denis de Vendargues, moyennant 400 l. (10 novembre). — Tradition, faite par noble Jacques le Valois, contrôleur du domaine royal en la sénéchaussée, à Jean Roque, de lettres de don d'office de garde pour le Roi au salin de Peccais, office vendu 1.000 l. (13 novembre). — Achat par Jean Aymes, licencié en droits, seigneur de Vestric, d'un bois de chênes-verts à Blauzac, quartier de la Martre (14 novembre). — Reconnaissance féodale pour Barnabé Grille, chanoine de la cathédrale, recteur de l'église de Sainte-Eugénie (16 novembre). — Reconnaissance féodale pour le prêtre Jacques Boissonnet, recteur de la chapellenie fondée en la cathédrale en l'honneur de Saint Jacques (17 novembre). — Déclaration pour Bertrand Roche, lieutenant du juge royal d'Uzès (21 novembre). — Achat fait par noble Jacques Lageret au chanoine Antoine de Gaude, d'une terre aux Aires-Vieilles ou *Nèguesaume* (4 décembre 1543). — Achat par noble Jacques Lageret, d'une terre à Caissargues, quartier du Mas de Bonis (10 décembre). — Achat pour l'avocat Raimond Bosquier d'une vigne au quartier de Sausil (18 décembre). — Élection faite par Just d'Arromieu, dit de Prunerie, sieur de Lemps, au diocèse de Viviers, comme patron de la chapellenie de Sainte-Marie-Madeleine, fondée en l'église de Saint-Blaise, à Lemps, d'Esprit Palier, clerc, en qualité de recteur de ladite chapel-

lenie, vacante par le décès de Jean Robin (19 décembre). — Pactes matrimoniaux de Jean du Vray, marchand de Nîmes (22 décembre). — Testament de Jacques Deyron, laboureur. Il désire être inhumé « au tombeau de ses ancestres et prédécesseurs, qu'est à la porte de l'esglise cathedrale . . . et au premier degré à main senestre ». Il consacre 10 florins à ses obsèques (23 décembre). — Achat par Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Clapte et de la Calmette, d'une vigne au quartier d'Odonelz ou de Grézan (3 janvier 1543 v. s.). — Reconnaissance féodale pour Jacques Boissonnet, recteur de la chapellenie de Saint-Jacques (9 janvier). — Procuration donnée par Barnabé Grille, chanoine de la cathédrale, recteur de l'église Sainte-Eugénie, à Jacques Lambert, prêtre, rentier de ladite rectorie (15 janvier). — Échange entre Raimond Bousquier, lieutenant du juge royal de Sommière, et François Pavée, seigneur de Villevieille (27 janvier). — Achat pour Cirico Jausseran, prêtre de Manduel, d'une vigne à Manduel, quartier de *Puech-Cougnol* (28 janvier). — Quittance de 3.248 l. faite par Bernardin de Saint-Romain, marchand d'Avignon, comme procureur de Pierre de Valdeville et de Bernardin Tulle, marchands de Marseille, à Jacques Albenas, licencié, pour la moitié du prix du blé fourni par le diocèse de Nîmes (29 janvier). — Achat pour Pierre Dassalie, prieur de N.-D. de *Las Balmas*, habitant du Collet de Dèze (30 janvier). — Achat pour Jacques Albenas, licencié, d'une vigne à Manduel, quartier du Reliquaire (6 février 1543 v. s.). — Donation pour Jean Alesti, chanoine de la cathédrale, qui avait rendu service aux donateurs pendant la dernière peste et leur avait prêté de l'argent « à leur grand necessité » (12 février). — Achat pour Valentin Noble, prêtre d'Aramon, d'une vigne à Aramon, quartier de la Desinelle (15 février). — Pactes matrimoniaux de Jean Ursi, notaire de Nîmes, et de Jacqueline Rainaud (20 février). — Transaction entre noble Denis de Brueys, conseiller au Présidial, et Guillaume Courtil, de Beaucaire (dernier février). — Arrentement passé par noble Guillemette de Rispo, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, dame et prieure des château et prieuré de Saint-Paul de Courteson-lès-Beaucaire, à Pierre Durade, prêtre de Beaucaire, des revenus dudit prieuré, moyennant 72 l. de rente (3 mars 1543 v. s.). — Transaction où figure Noel de Fayn, seigneur d'Estables en Vivarais (7 mars). — Achat pour Bermond Dulau, « hoste du longis où pend l'enseigne de *Saint Jehan* », d'une partie de cour joignant sa maison (14 mars). — Quittance de 107 l. faite par Jacques de Banne, sieur de Labastie de Lavoulte, à noble Pierre de Barjac, prieur de Ribes, jadis tuteur d'Anne de Barjac, sa nièce (19 mars).

E. 730. (Registre.) — 588 feuillets, papier.

1545-1546. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Reconnaissance féodale du clerc Jacques Labonne à Bernard Dubois, prieur de N.-D. « d'Arie en Boutière » (26 mars). — Achat pour Jean Bompar, prêtre de Marguerittes, d'immeubles à Saint-Gervasy (27 mars). — Prise de possession du prieuré de Saint-Vincent de Jonquières, au diocèse d'Arles, avec ses annexes de Saint-Michel et de Saint-Laurent. Le 28 mars 1545, devant la porte de l'église de Jonquières, et par-devant le clerc Antoine Amalric, comparait noble Antoine de Montolieu, chanoine de la collégiale d'Aiguemortes, comme procureur de Guillaume Mathieu, bachelier en décrets, recteur de l'église paroissiale de Saint-Vincent de Jonquières et de ses annexes, résidant à Toulouse. Il exhibe les lettres de provision apostolique de son mandant et requiert sa mise en possession, en vertu de la collation de l'archevêque d'Arles, ce que fait le clerc, *ipsum infra dictam ecclesiam Sancti Vincentii intrare faciendo, et per aspersionem aque benedictæ, osculum altaris, apertionem libri missalis, pulsationem campanarum, clausionem porte.* — Acte d'insinuation fait par Jean Bimar, procureur au Présidial, au nom de Pierre Rodulfi, docteur en droits, gradué et nommé en l'université de Paris, par-devant Mathieu Suau, bachelier en décrets, chanoine et second archidiaque de la cathédrale, vicaire de l'évêque de Nîmes, en vue du premier bénéfice vacant (31 mars). — Pactes matrimoniaux entre Pierre Delafont, marchand de Montpellier, et Anna Rebut, donataire du chanoine Jean Alesti (6 avril). — Donation entre vifs faite par le prêtre Antoine Martin, né dans le diocèse de Clermont, à la Chaise, « sachant estre comme vieulx, caduque, impotent, tellement que ne se pœult vestir, abilher ne soy servir, et sachant necessairement avoir afere de service, et n'avoir aucuns parens ne amis au present pais de Languedoc », à sa compatriote et nièce Anna Martin, qui épousera Jean Combes (8 avril). — Transaction où figure Antoinette de Joncherettes (10 avril). — Testament de Jean Hermitan, marchand drapier. Il désire être inhumé en l'église de Saint-Jean de la Courtine, où il sera porté par quatre prêtres qui recevront chacun 20 deniers (15 avril). — Testament du prêtre Jacques Imbert. Il désire être inhumé dans l'église de Saint-Martin près les Arènes, et il consacre 15 l. à ses obsèques (19 avril). — Achat par Antoine Relhan, prieur de N.-D. de Colombiers, vicaire de Langlade et de Redessan, habitant Nîmes, d'une vigne au quartier du Sauzil ou des Patus (21 avril). —

Testament de Pierre Boude, « penchinier » (1^{er} septembre 1545). — Lods fait par Jacques Bossinet, recteur de la chapellenie de Saint-Jacques, fondée à la cathédrale, au marchand Thomas Gassendon (7 septembre). — Achat pour Honorat Richier, conseiller au Présidial (11 septembre). — Codicille d'André de Roclos, recteur de l'église de la Madeleine (12 septembre). — Quittance de 577 l. pour Jean Dorlians, bourgeois de Montpellier (17 septembre). — Aapte fait par Béranguier de Nant, chanoine de la cathédrale, prieur de Boissières (17 septembre). — Quittance générale faite par noble Antoine de Langlade, coseigneur de Clarensac, à Jean Godel, régent de la cour d'Aimargues (19 septembre). — Procuration donnée à François Comessac, vicaire de Vézénobre (21 septembre). — Testament du meunier Pons Journet. Il désire que son cadavre soit porté par quatre pauvres, qui recevront pour leur peine une de ses chemises. Il sera porté à l'église de Saint-Étienne du Chemin, de là à la cathédrale, et enfin enterré dans l'église des Carmes (26 septembre). — Achat pour Jean Alesti, chanoine de la cathédrale, d'un mas à Courbessac (27 septembre). — Aapte passé par Étienne Domergue, vicaire de Saint-Hilaire, l'un des collégiats de Sumène, pour lui et pour Jean Dupont, Martial Gaufres et Valentin Grandon, collégiats du collège fondé pour le service de l'église de N.-D. de Sumène et doté par feu Jean Serre, prêtre, du mas de Fontieure, à Vauvert (28 septembre). — Contrat de mariage de Jean Durand, docteur en médecine (30 septembre). — Quittance générale faite par l'apothicaire Claude Menonville à son frère Robert Menonville, apothicaire (1^{er} octobre). — Testament d'Anne de Ruoms, femme de Guidon Rostaing, de Largentière. Elle désire être inhumée à la cathédrale (3 octobre). — Achat pour Jean Jaussaud, docteur en droits, d'une terre à Générac, quartier de la Font-des-Allemands (6 octobre). — Achat pour noble Jacques Lageret, bourgeois, de deux terres à Caissargues (12 octobre). Contrat de mariage de l'avocat Guérin de l'Euzière (13 octobre). — Achat pour Michel Cros, prêtre de Parignargues, d'une chènevière audit lieu (13 octobre). — Lods fait par Pierre de Tapia, recteur de la chapellenie fondée en l'église de Marsillargues sous le titre de Saint-Jean-Baptiste, d'une maison à Marsillargues (14 octobre). — Reconnaissance féodale pour Pierre de Tapia, recteur de la chapellenie de Saint-Jacques en l'église d'Aimargues (14 octobre). — Lods fait par Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte, à Antoine Relhan, vicaire perpétuel de Langlade et Redessan (17 octobre). — Nomination du vicaire de Lédanon. Le 20 octobre 1545, au monastère de Saint-Sauveur, près la Font de Nîmes, par-devant

noble Guillemette de Rispo, abbesse, se présente Jean du Cailar, chanoine de la cathédrale et official de Nîmes. Il a appris la vacance de la vicairie perpétuelle de Saint-Ciris et sainte-Julhite de Lédénou, par le décès de Pierre d'Aubeterre. Jean Peberan, chanoine et trésorier de la cathédrale, est dument gradué et suffisamment qualifié pour être nommé. Du Cailar requiert l'abbesse « de congroger son chappitre ». En présence du prêtre Étienne Portal et d'un travailleur, les nobles religieuses se réunissent. Ce sont : Phélise Eymmin, infirmière, Claude Barrière, Louise Alesti, Claude Porcelet, Catherine (en blanc) et Jeanne Petit. Jean Peberan est nommé. — Transaction où figurent Jean Jaussaud et sa femme Étienne de Landun (22 octobre). — Quittance de 70 l. pour le prêtre Louis de Bornis (22 octobre). — Donation entre-vifs pour le prêtre Bernardin Joyne ou Jouve (27 octobre). — Lods fait par Antoine Barnier, avocat, patron de la chapellenie de Sainte-Catherine à la cathédrale, procureur de Domergue de Monteils, recteur de ladite chapellenie, pour une vigne au quartier d'Agels (29 octobre). — Transaction entre Louis Escrofit, d'Aubenas, d'une part, Charles de Garejat, seigneur de la Genestière, et sa femme Hélips des Noyers, d'Aubenas, d'autre part (31 octobre). — Achat pour l'avocat Pierre Rozel d'une terre à Manduel (31 octobre). Quittance de 80 l. pour Michel Amblart, « hoste du logis où pend pour enseigne *Chappeau roge* » (2 novembre 1545). — Quittance de 200 l. pour Louis Savion, docteur en droits (4 novembre). — Arrentement passé par noble Guillemette de Rispo, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, du château de Saint-Paul de Courteson, près Beaucaire, moyennant une rente de 28 salmées de blé (11 septembre ¹⁾ 1545. — Achat pour Jean Aymes, seigneur de Bourdie, de trois terres à Bourdie (16 novembre). — Testament de Michel Amblart, hôte du *Chappeau rouge*. Il désire être inhumé au cimetière de la cathédrale (17 novembre). — Quittance de 27 l. faite par nobles Philibert Teyssier et Gaillard Agrefueuil, habitants de Vauvert, au chirurgien Antoine Vergier, de Nîmes (20 novembre). — Reconnaissance féodale pour les prêtres de la chapellenie fondée à la cathédrale par feu Jean de Morgues et Jean du Cailar, chanoines. Il s'agit d'une maison de la rue des Flottes (22 novembre). — Quittance de 140 l. faite par le prêtre Antoine Martin à son neveu Jean Combes, « tant en despence de maison, bled, debtes, argent forny pour les abillemens de Amée Martine. . . ., que aultres fournitures ». Martin, « sachant estre home vieulx, caduque, impotent, hom-

me d'église et occupe au service divin, tellement que lad. somme. . . . y ne sauroiet ny pourroiet gainher sa vie », remet ce petit capital entre les mains de son neveu, qui sera tenu de le « norrir, alimenter, vestir et chausser. . . selon la qualite de sa personne, et poyer tailhes et censives » 22 novembre. — Quittance de 100 écus faite par Bernard Albenas, contrôleur du grenier à sel, à sa mère Louise Girard 15 décembre 1545. — Vente faite à Jean Baudan, marchand, par le monastère de Saint Sauveur de la Font. L'abbesse Guillemette de Rispo réunit capitulairement ses religieuses : Claire Challardon, sacristaine, Phélise Eymmin, infirmière, Louise Boyer, Louise Alesti, Claude Porcelet, Catherine Crochan, Baptistine Mathieu et Jeanne Petit. Elle leur rappelle que le 25 février 1544 (v. s.), Jean Baudan avait baillé, par voie d'échange, au convent, sa terre du plan de la Font, joignant le monastère, terre bordant le chemin de Sauve et la rue allant de ce chemin à aux murailles vieilles » remparts romains. Le convent eut une soulte à payer et emprunta 277 l. à noble Jean Boileau, trésorier de la sénéchaussée. Comme il convient de le rembourser l'abbesse demande aux religieuses de regarder « si au trésor connu dud. monastère y avoit or, argent, bagues ou aultre meuble ». Les religieuses reconnaissent qu'il n'y a rien de semblable et qu'il faut vendre une terre près du moulin des Carmes. Elles désignent des experts pour l'évaluer. Les experts déclarent que la terre acquise de Pierre Baudan et les autres terres de l'abbaye lui sont fort utiles par leur fertilité. Quant à la terre du moulin des Carmes, elle est « loing distante. . . ., joignant aux fossés et valatz de la rivière de la Font. . . . et aux agaultz et peyssières des moulins. . . ., tellement que par petite inondation d'eau que vienhe de lad. fontaine, elle est subjecte estre noyée ». Les religieuses demandent aux experts « si savoyent auleung personaige que la vouleüst aheppter ». Ils répondent que Jean Baudan « ahepptoit journellement terres et possessions, et que si l'envoyoient quérir, il en doneroit aussi bien la raison que aultre ». Amené, Baudan, après « plusieurs quolloques, parlemens et tractemens. . . ., presens lesd. prodhomes », donne de la terre 325 l. (16 décembre). — Testament de damoiselle Jacqueline Faucon. Elle désire être inhumée à la cathédrale (16 décembre). Quittance de 100 l. faite par Laurent Vidal, apothicaire de Beaucaire, à son beau-père Domergue Gaudin, chirurgien de Nîmes (19 décembre). — Quittance de 68 écus de 45 s. faite par le commissaire et sçquestre de l'abbaye de Franquevaux à Pierre Villas, chanoine de Nîmes, prieur de Brouzet (21 décembre). — Échange entre noble Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur

(1) Pour novembre.

de Saint-Chapte, la Calmette, etc., et noble Guillaume d'Andréa, de Saint-Chapte (21 décembre). — Achat pour Blaise de Charles, seigneur de Caveirac, d'une maison à Caveirac, moyennant 9 l. (12 janvier 1545 v. s.). — Mariage de l'apothicaire Bertrand Bonnet, dit Comitès (14 janvier). — Quittance de 30 écus faite par Louise Girard, veuve de l'avocat Jacques Albenas, à ses fils Jean Albenas, conseiller au Présidial, Bernard Albenas, contrôleur, Jean et Pierre Albenas (15 janvier). — Contrat de mariage d'Étienne Sais, dit Tous-les-maux (20 janvier). — Transaction où figure Jean Barrière, seigneur de Vestric (25 janvier). — Vente faite par Tristan Trois-Émines, licencié en droits, à Étienne Malian, marchand drapier, d'une vigne au quartier de Laurensac (2 février 1545 v. s.). — Achat pour le prêtre Louis Dortols d'une vigne au quartier du Levandon (5 février). — Lods fait par André de Roclos, recteur de l'église de la Madelaine, comme chapelain de la chapellenie de Sainte-Radegonde, de la précédente acquisition (7 février). — Achat pour Pierre Ardoin, brile de Dions (10 février). — Testament du prêtre Louis de Bornis. Il désire être inhumé dans l'église de l'Observance, avec l'habit de Saint-François. « En recompence duquel abiet a voullu... que soit baillé aud. couvent ung sien calice d'estaing qu'il a, ensemble ses vestes » (19 février). — Convention entre Louis de Montcalm, prieur de Milhau, comme administrateur des biens de feu Jean de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, conseiller au Grand Conseil, et noble Martin de Troyes, receveur général du Roi à Lyon. Ce dernier avait fait bailler à M. de Saint-Véran une coupe d'argent avec son couvercle, pour 96 l. 9 s., plus une chaîne d'or « à quatre bras » pour 50 l. 3 s., et une douzaine de cuillères d'argent pour 26 l. 6 s. 6 d., le tout montant à 172 l. 18 s. 7 d., somme payée par Martin au marchand de Lyon Siméon Costière pour le compte de Saint-Véran. Celui-ci étant « allé de vie à trespas », le trésorier demande son remboursement. Il reprend la coupe au prix payé. Il lui est dû en outre 100 écus par obligation. Le prieur lui remet deux coupes et une aiguière d'argent fin pour 114 l. 19 s. Il lui fait une obligation pour ce qui lui reste dû (22 février). — Décharge donnée par Madeleine de Villages à François de Pavée, prieur de Campestre, tuteur testamentaire de Jean de Pavée, fils de feu Pierre de Pavée, seigneur de Servas de divers meubles qu'elle gardera pour les remettre à Madeleine et Jeanne de Pavée, ses petites-filles. On y remarque « une croix d'or faite en façon de bague, où y a huit diamans... avec trois perles de nombre ; plus une bague d'or dans laquelle y a eux saphis et deux perles de nombre ; plus deux ancaux,

chacun d'iceulx garny de turquoise... ; ung aultre anneau d'or garny d'une table de diamant ; ung aultre anneau d'or garny d'ung diamant à losanges ; ung aultre anneau d'or garny d'ung doblot ; ungz paternostres de nacre garnis de 68 paternostres d'or ; une bague d'or faite en façon d'ung Aytalien, ayant trois pierres, l'une dyamant, l'autre une esmeralde, et l'autre ung robis ; unze pièces d'estaing marquées des armes de la maison desd. Magdallene et Jehanne Pavées... » (23 février). — Transaction où figure Bertrand Estage, prêtre de Milhau (5 mars 1545 v. s.). — Ratification d'accord donnée par Jeanne Delahaye, veuve d'Antoine Arlier, lieutenant du sénéchal de Provence au siège d'Arles (10 mars). — Quittance respectueuse entre François Pèlerin, seigneur de la Bastide, et Robert Brun, seigneur de Castanet (11 mars). — Quittance faite par Claude Gaubert, éperonnier, et sa femme, à Tristan et Denis de Brueys, père et fils, le premier avocat du Roi et seigneur de Saint-Chapte, le second conseiller au Présidial (21 mars).

E. 731. (Registre.) — 863 feuillets, papier.

1546-1547. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Mariage de Mathelin Delaroché, pelletier (25 mars 1546). — Testament de Louis Firmilhon, marchand drapier. Il désire être inhumé au cimetière des Frères Prêcheurs, où il sera porté par quatre religieux dudit couvent, et il consacre 25 l. à ses obsèques (26 mars). — Cession d'une vigne au Sauzil pour le prêtre Guillaume Deboria (27 mars). — Prise de possession du legs pieu ou de la chapellenie de N.-D. de Bethléem, fondée en l'église de Caissargues. Le 29 mars 1546, devant la porte de ladite église, deux ouvriers et bassiniers de l'église, patrons de la chapellenie, exposent qu'elle est vacante par le décès du recteur Antoine Antonin, et qu'ils ont remplacé ce dernier par le prêtre Antoine Valat. Ils requièrent Bernard de Salhens, curé de Caissargues, de mettre Valat en possession, ce qu'il fait « par l'antrée de lad. gliese, apertion du livre, baise-ment de l'autel, et autres solempnités ». — Achat pour Jacques de Brueys, notaire de Saint-Chapte, d'immeubles à Saint-Dézéry, Colorgues et Saint-Chapte (2 avril 1546). — Achat pour Jean Barrière, avocat, sieur de Vestric, d'une olivette à Ardessan (6 avril). — Échange où figure Ermengaud Falcon, seigneur de Souvignargues (9 avril). — Achat pour Firmin Cauonge, prêtre de Cabrières (9 avril). — Vente faite par noble Gaillard de Greffeuille, de Vauvert, au chirurgien Antoine Vergier, d'une terre à Vauvert (16 avril). — Quittance d'achat de deux vignes pour François Biseur, armurier

(17 avril). — Association entre Honorat Richier, conseiller au Présidial, et l'avocat Antoine Teissonnier, pour la propriété du Mas de Fontieures, terroir de Vauvert, acheté à Étienne et Domergue-Jean Dupont, Marcel Gaufrès et Valentin Grandon, prêtres du collège de N.-D. de Sumène (19 avril). — Testament de René Delafont, marchand de toile de Bordeaux. Il désire être inhumé, s'il meurt à Nîmes de sa maladie présente, dans l'église de l'Observance, devant le chœur, et il consacre 10 l. à ses obsèques (23 avril). — Achat d'une vigne à Grézan pour l'apothicaire Jacques Deyron (29 avril). — Mariage d'Antoine Trenquier, hôte (29 avril). — Aapte passé par noble Guillemette de Rispo, abbessse de Saint-Sauveur de la Font, de 3 salmées de terre à Saint Paul de Courteson, près Beaucaire (2 mai 1546). — Transaction entre noble Pons des Mischeaux, seigneur des Mischeaux, et les mariés Jean Martin, dont il se plaignait pour « plusieurs domaiges » et pour « plusieurs parolles grosses et octrageuses, mesmes contre l'honneur de Dieu, le blaséant », etc. (3 mai). — Achat d'une terre à Galargues par Guillaume Maurel, prêtre dudit lieu. Le vendeur est noble Pierre de Bormo (12 mai). — Testament de noble Tannequin Le Valois. Il désire être inhumé dans l'église de Saint-François, hors les murs de Nîmes, où il plaira aux frères du couvent (13 mai). — Testament du marchand Louis Tutelle. Il désire être inhumé au cimetière des Frères Jacobins, et consacre 10 l. à ses obsèques (16 mai). — Testament d'Antoine Chapelle, hôte. Il désire être inhumé au cimetière de N.-D., et consacre 12 l. à ses obsèques (18 mai). — Lods fait par l'abbessse de Saint-Sauveur au marchand Jean Gillibert pour deux jardins au faubourg des Prêcheurs, rue de Père ou de *Mossen Jauri* (23 mai). — Testament de Gabriel Prades, marchand. Il désire être inhumé au cimetière des Frères Prêcheurs, et consacre 25 l. à ses obsèques (23 mai). — Procuracion *ad resignandum* donnée par frère Alexandre de Trabe, dit de Villa et Sarrasin, camérier de l'église abbatiale de *Conatio*, de l'ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Viviers. Il résigne son office claustral en faveur de Maurin Guison, chanoine séculier et vestiaire en l'église collégiale de l'archidiaconé ou prieuré de Saint-Germain de Montaigu, sur Alais (25 mai). — Institution faite par Rose Faucon, comme tutrice des jeunes Brochet, ses enfants, coseigneurs de Saint-Côme, d'Antoine Rovérié, seigneur de Cabrières, dans l'exercice de la juridiction ordinaire de Saint-Côme, avec pouvoir de créer d'autres officiers (26 mai). — Testament de Jacques Ferrand, docteur en médecine. Il élit sépulture à la cathédrale et consacre 50 l. à ses funérailles (1^{er} juin 1546). — Vente

faite par noble Jean Blanchon, juge royal d'Uzes, à l'avocat Jean Barrière, d'une olivette à Saint-Côme, contenant 190 jeunes oliviers, moyennant 50 l. (23 juin). — Testament de Françoise Olon, femme de noble Jacques Le Valois. Elle élit sépulture en l'église de Saint-Augustin, chapelle des Innocents, et consacre 100 l. à ses obsèques (24 juin). — Testament de Louis Dortols, prêtre. Il élit sépulture en l'église de N.-D., « là où bon semblera au maistre du cuer (chœur) ». Il veut « estre porté dans une *athait* cercueil sans qu'il aye le vizaige descouvert; mès en signe de prebtre a volleu que soyt mys une caysuble par dessus led. *athait* ». Il consacre 10 écus à ses obsèques (25 juin). — Achat pour le chanoine Jacques Langlade, d'immeubles à Saint-Théodorit, Puech-Flavard, Savignargues, Lédignan, Canaules, etc. (26 juin). — Transaction entre Pons des Mischeaux, seigneur des Mischeaux, en Vivarais, et Marthe Brugnier, veuve de Bernard Garfaut, garde du Château du Roi à Nîmes (26 juin). — Testament du chanoine Mathieu Balz. Il désire être inhumé avec les chanoines de la cathédrale, au gré du maître de chœur, et il consacre 10 écus à ses obsèques (28 juin). — Mariage de Louis Savionis, docteur en droits (30 juin). — Quittance de 180 l. faite par Bernard Guiraud, marchand d'Alais, à son beau-père Jacques Recolin, licencié en droits, d'Anduze (8 juillet 1546). — Mariage de l'avocat Guillaume Martins avec noble Jeanne de Lageret (10 juillet). — Vente faite par le marchand Thomas Gassendi au notaire Pierre Chabassut, d'une terre au quartier de Lavérune (10 juillet). — Procuracion donnée par Guin de Brueys, prieur de Saint-Félix de Claret, pour résigner son prienné en faveur du clerc Antoine de Brueys, son frère, prieur de Saint-Hippolyte de Montaigu (16 juillet). — Quittance de 50 l. faite par nobles Robert Brun, seigneur de Castanet et sa femme Isabeau Bonnelli, à Antoine Bordin, seigneur de Puget, capitaine de Sommière (17 juillet). — Procuracion donnée par Jean Théliny, chanoine de Nîmes, prieur de Saint-Germain de Montaigu sur Alais, troisieme archidiaconé de la cathédrale, pour résigner son archidiaconé seulement en faveur de Pierre d'Airebaudouze, chanoine de Nîmes, à la réserve d'une pension de 30 l. sur les revenus dudit archidiaconé (25 juillet). — Testament d'Isabeau de Labaume, femme de Léonard Teissier, bourgeois. Elle élit sépulture en l'église de Saint-François, chapelle de Saint Grégoire, et consacre à son âme 60 l. (26 juillet). — Achat d'une maison de la rue de la Lombarderie par le prêtre Antoine Pons (28 juillet). — Achat du mas de Vilheverde pour Jean Jaussaud, docteur en droits (1^{er} août 1546). — Achat pour Antoine

Petit, » hoste du logis où pend pour enseigne *La Magdaleyne* », d'une terre au quartier de Maleroubine (9 août). — Compte final entre Jeanne de Laye, veuve d'Antoine Arlier, lieutenant d'Arles, et Louis Lagrange (10 août). — Transaction entre Antoine de Montlaur, chanoine de Saint-Pierre de Montpellier, oncle et tuteur testamentaire de noble Jean de Montlaur, sieur de Marles, et Anna Fontaine, hôtesse de Nîmes, au sujet de la directe d'une maison de Nîmes, « rue appelée anciennement de *Fabricis* et à present de l'Épicerie, par laquelle l'on va de l'église cathédrale. . . . à la Tresaurarie » (14 août). — Achat pour ladite Anna Fontaine, hôtesse du *Cheval Blanc*, femme de Girard Chapot, d'une censive de 3 l. sur sa maison de la rue de l'Épicerie (14 août). — Achat pour l'avocat Jean Barrière (17 août). — Bail d'une vigne fait par le prêtre Louis de Bernis, de Nîmes (17 août). — Pactes matrimoniaux entre noble Claude Laplanche, de « Lepin » en Savoie, et Marguerite Campagnan, de Nîmes (18 août). — Assignation d'aliments et de gages annuels faite par Jean Barrière, seigneur de Vestric, en faveur du prêtre Bonnet Barrière, son cousin remué de germain, demeurant à Saint-Côme, pauvre et n'ayant d'autre bénéfice que la petite chapelle de Sainte Véronique, en l'église de Saint-Étienne de Capduel à Nîmes. Jean Barrière la lui a fait donner naguère « affin que led. Bonnet soit plus enclin au service dud. Barrière, ses enfans et mesnaige ». Il lui assigne « ses alimens et vie de bouche, tant seulement, sur tous et chescuns ses biens qu'il sera tenu de prendre dans la maison » de Jean, à Nîmes, « ou bien en sa maison et residence de Saint-Cosme ou de Vestric, ou autre part que mieux semblera aud. Barrière, et en mangeant aussi en sa table ou de son mesnaige, sans qu'il soyt tenu lui bailler pour lesd. alimens de bouche quantité de blé, vin ou autre fourniture appart ». Il lui assigne 20 l. de gages « pour se tenir abillé en prestre ». Bonnet servira Jean « dilligement et honestement », en disant les messes fondées en l'honneur de Sainte Anne en l'église de Saint-Côme, dont Jean est patron, « et ce quant led. M^e Bonnet se treuvera dispouzé à chanter. . . . » (19 août). — Vente faite par Honorat de Porcelet, seigneur de Maillane, habitant de Beaucaire, à Jean Barrière, seigneur de Vestric, comme tuteur des hoirs de Jacques de Fontibus, de son mas de Campauriel, terroir de Beaucaire, moyennant 4.525 l. (19 août). — Obligé de 2 500 l. fait par noble Jean d'Airebaudouze, seigneur d'Anduze, au seigneur de Maillane, par délégation de Jean Barrière (19 août). — Accord entre Louis Arbousset, religieux du couvent des Carmes, et Antonia Malhet, au sujet de deux vignes (20 août). — Transaction où figure Gabrielle de

Cézely, veuve de Franc Conseil, seigneur de Saint-Roman, habitant d'Aiguesmortes (26 août). — Achat par Yvonnnet Durant, garde des monnaies pour le Roi à Montpellier, habitant Nîmes, d'une vigne à Fontdame (27 août). — Achat pour Jacques Tortolon, notaire de Saint-Jean-de-Gardonnenque, d'une petite maison audit lieu, juridiction du seigneur de Moissac, moyennant 24 florins à 15 s. l'un (27 août). — Testament de Jean Privat, de Béziers, actuellement dans la maison « de Saint-Laze », à Nîmes. Il désire être inhumé « au cimetière de Saint-Jacques, où sont enterrés les autres pauvres de la maison dud. Saint Laze » (4 septembre 1546). — Achat pour l'avocat Jacques Bonnaud d'un mas consistant en « une petite casadure basse, bastide de pierre essuite », et en onze salmées de terres labourables, aux Corradours ou Mas-Rouge, dans la garrigue du chemin d'Uzès, moyennant 200 l. (21 septembre). — Donation entre vifs faite par Guillaume Estoroffit, chanoine de la cathédrale, prieur de Saint-Félix de Bouillargues, en faveur de son frère noble Bernard Estoroffit, marchand à Lyon (22 septembre). — Achat pour Jean Durant, docteur en médecine de Nîmes, d'un pré à Saint-Gilles, au-dessous de Saint-Jean de Jérusalem (25 septembre). — Institution par Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte, de Jean Brueys, en qualité de baile de Saint-Chapte, pour remplacer Louis Arnassan, décédé (25 septembre). — Achat pour Mathieu et Claude Campagnan frères, avocats, du devois des Euses, au quartier d'Aiguebelle 2 octobre 1546). — Reconnaissance féodale pour Domergue de Monteils, recteur de la chapellenie de Sainte-Catherine, fondée en la cathédrale (5 octobre). — Testament du procureur Giraud Gautier. Il consacre 20 l. à son âme (12 octobre). — Procuration d'Antoine de Brueys, clerc de Nîmes, dont le frère Guy de Brueys avait résigné entre les mains du pape le prieuré de Saint-Félix de Claret en sa faveur. Gui a fait sa résignation étant fort malade et près de mourir. Antoine voulant lui venir en aide, fera prier le pape de lui laisser son prieuré (15 octobre). — Procuration donnée par Antoine et Guy de Brueys frères, prieurs de Saint-Félix de Claret et de Saint-Hippolyte de Montaigu, à Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte (15 octobre). — Achat pour Jacques Brun, arquebuzier, d'une vigne au quartier de Pontibes (17 octobre). — Transaction où figure le prêtre Pierre Marque, de Montfrin (18 octobre). — Reconnaissance féodale faite par Antoine Petit, « hoste du logis où pend pour enseigne l'image de *la Madalenne* », à Raimond de Beau-lieu, chanoine de la cathédrale, prieur de Saint-Giral de Villetelle, recteur de la chapellenie de N.-D. en l'église

de la Madeleine, au sujet de son logis, situé au quartier ou « carton » de Garrigue (19 octobre). — Cession faite par Claude Baduel, maître ès arts, à son frère Jean Baduel, en paiement d'une partie de maison, de sa part d'une olivette indivise au quartier de la Lampèze (3 novembre 1546). — Vente faite par noble Mathieu de Nîmes à noble Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte, de partie de sa maison et casal « couvers à lause », situés dans la « carrière Daurade » ou rue Dorée, quartier de « *Camp Nou* » (5 novembre). — Reconnaissance féodale faite à Antoine Relhan, vicair perpétuel de Langlade, pour une terre confrentant « l'olyvete de l'ospital » dudit lieu (7 novembre). — Quittance de 50 l. faite par Jean Baduel, marchand, à son frère Claude Baduel, maître ès arts (17 novembre). — Mariage de Charles de Bucelly, seigneur de « la Mousson » près de Montpellier, avec Isabeau de Montcalm, sœur de noble François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, Tournemire et Candiac (18 novembre). — Aapte passé par Pierre Valette, procureur du Roi, à Antoine Nouvel, prêtre de Marguerittes, d'une terre au quartier de la Grosilhe, sur le chemin allant de Marguerittes à l'église de Saint-Gilles (27 novembre). — Mariage d'Arnaud Agulhonnet, conseiller au Présidial, avec Isabeau de Ruomis, fille de l'avocat Gui de Ruomis (27 novembre). — Partage où figure le prêtre Raimond Moulin (7 décembre 1546). — Vente faite par noble Catherine de la Taneria, veuve du notaire Louis Turoy, à Noble Robert de la Taneria, bourgeois, du tiers d'un pré indivis situé au Cailar. Catherine est « constituée en maladie » et n'a « argent pour soy substanter, poyer medecins, apothicaires », ni pour payer les « robes nuptiales » de sa fille et diverses dettes (8 décembre). — Transaction où figure Jacques Foucaud, docteur en médecine (8 décembre). — Quittance de 15 l. pour Antoine Giral, prêtre de Générac (12 décembre). — Quittance de 150 écus d'or faite par Charles de Busselly, seigneur de la Mousson, à son beau-frère François de Montcalm, payant par les mains de Louis de Montcalm, prieur commendataire de Milhau, en déduction de la dot de sa femme Isateau de Montcalm (15 décembre). — Testament de Guillaume Morguet, marchand d'Arles. Il désire être inhumé au couvent des Jacobins d'Arles et censaere 100 florins à ses obsèques (17 décembre). — Quittance générale donnée par noble Isabeau de Montolieu à son frère noble Jean de Montolieu, habitant de Mus (17 décembre). — Achat pour Pierre Gaubert, arbalétrier, d'une vigne au quartier d'Agels (23 décembre). — Testament de Jean Barrière, licencié en droits, seigneur de Vestric. Il désire être

inhumé en l'église de Saint-Étienne de Capduel et il censaere 200 l. à son âme (24 décembre). — Achat pour Pierre Valette, coseigneur de Montmoirac, d'une terre au quartier de Camp-Gaujoux, près Alais (29 décembre). — Échange où figure Louis de Bernis, prêtre de Nîmes (30 décembre). — Donation faite par Alix Mathieu, de Boucoiran, séduite et mere depuis trois jours d'une petite fille, à Pierre Vigier, hôte, « scaichant que le père de lad. fille, nommée Alys, est absent... et qu'elle n'a de quoy la norrir », de sa petite fille (3 janvier 1546 v. s.). — Aapte fait par Mathieu Suau, bachelier en décrets, chanoine et second archidiacre de la cathédrale, appelé de Caveirac, vicair général de l'évêque de Nîmes, pour un vacant à Saint-Césaire (6 janvier). — Vente faite par Jean Nicot, notaire de Nîmes, comme procureur de François de Senectaire, protonotaire apostolique, prieur de Saint-Baudile, à Antoine Nicot, marchand de Nîmes, d'une vigne au quartier de Codols (8 janvier). — Transaction entre Françoise de Jehanas ou Gónas, veuve de Jacques de Sarratz, seigneur de Bernis, et Antoine de Villages, seigneur de Fontareche, époux de Marguerite de Sarratz (11 janvier). — Testament de Jacques Tinel, chanoine de la cathédrale. Il désire être inhumé dans la cathédrale, avec les autres chanoines, et censaere 10 l. à ses obseques (13 janvier). — Quittance de 300 l. faite par noble Mathieu de Nîmes, comme mari de Jeune de Vézénobre, à son beau-frère Antoine de Vézénobre, vignier de Sauve, pour reste de la dot de Jeanne (13 janvier). — Accord entre Jean Espinasse, chanoine et aumônier de l'église collégiale de Saint-Gilles, et Jacques Cussinel, marchand de Nîmes (13 janvier). — Quittance de 100 l. et de deux robes, l'une violette et l'autre gris cendre, faite à Privat Fermillon, hôte de Nîmes (25 janvier). — Reconnaissance de 950 l. et de huit robes de couleur faite par Jacques David, seigneur de Saint-Roman et de Massillargues près d'Anduze, comme père et tuteur de Bieude David, à sa dite fille, pour la dot de Jeanne de Coursac, mère de Bieude (27 janvier). — Aapte fait par Guillemette de Rispe, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, d'un vacant à Saint-Paul de Certésou près Beaucaire (3 février 1546 v. s.). — Achat pour Raimond de Beaulieu, chanoine de la cathédrale, prieur de Villetelle, d'une maison de la rue « du Four de las Claux, et au carton de Corco-maire », moyennant 201 écus d'or sol de 45 s. (6 février). — Mariage d'Antoine Alesti, fils de l'avocat Pierre Alesti, avec Jeanne de Racoles, dame de Saint-Julien (6 février). — Donation pour Mathieu Cadière, prêtre de Nîmes (8 février). — Achat pour Jean Cembes,

grènetier du grenier à sel, de terres à Luc (9 février). — Reconnaissance féodale pour Barnabé Grilhe, chanoine de la cathédrale, recteur de l'église de Saint-Étienne-du-Chemin (9 février). — Donation faite par Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte, à Marguerite Brueys, fille de Jacques Brueys, en faveur de son mariage (11 février). — Achat pour Jean Cotin, garde pour le Roi aux salins de Peccais, d'une maison à Aiguesmortes, rue d'Artois (12 février). — Mariage de Raimond Froment, viguier de Blauzac (16 février). — Aacte fait par Jean Albenas, conseiller au Présidial, à un habitant de Vézenobre (17 février). — Institution faite par Rose Falcon, veuve de Pierre Brochet, docteur en droits, au nom de ses enfants mineurs, seigneurs des deux tiers de Reculan, de Jean Cahours, habitant de Beauvoisin, en qualité de baile, et d'André Boyer, de Générac, en qualité de procureur de Reculan (18 février). — Achat pour Honorat Richier, conseiller au Présidial, d'une partie de jardin derrière le couvent des Carmes (21 février). — Testament de Jean Teissier, prieur d'Esteuzen. Il désire être inhumé dans l'église de l'Observance, chapelle de Saint-Grégoire, et consacre 50 l. à ses obsèques (21 février). — Donation entre-vifs faite par noble Jeanne de Solognac, veuve de Bermond de Racoles, chevalier, seigneur de Racoles, au mandement de la Bastide-de-Crussol, diocèse de Valence, sénéchaussée de Beaucaire, à son fils noble Jean de Racoles (24 février). — Vente faite par Claude Escudelier, vicaire de Boucoiran, à Jean Brun, notaire dudit lieu, d'une maison avec moulin à huile, sise à Boucoiran, rue de la Grave (26 février). — Quittance de 1.000 l. faite par Antoine Buade, docteur en droits, juge d'Aimargues, comme mari d'Anne de Vault, à son beau-frère André de Vault, seigneur de Saint-Victor, habitant d'Uzès, pour l'entier paiement de la dot de sa femme (dernier février). — Quittance faite par André de Vault, seigneur de Saint-Victor-des-Oules, comme mari de Jeanne de Sarratz, fille de feu Jacques de Sarratz, seigneur de Bernis, à noble Antoine de Villages, seigneur de Bernis et de Fontarèche, mari de Marguerite de Sarratz, pour 1.000 l., en déduction des 1.500 l. de dot de Jeanne (dernier février). — Achat pour André Noailhe, curé de Dions (3 mars 1546 v. s.). — Reconnaissance féodale pour les prêtres de la chapellenie fondée en la cathédrale par Jean Audibert. Ces prêtres sont : Jean de Morgues, Jean du Cailar, chanoines, et Louis Carcenat (13 mars). — Reconnaissance féodale pour Pierre Saurin, conseiller au Présidial, seigneur de la Blaquièrre (14 mars). — Reconnaissance féodale pour

présenté par Jean Albenas, conseiller au Présidial, rentier de l'abbaye (14 mars). — Quittance de 150 écus sol faite par l'avocat Guillaume Martins à noble Jacques Lageret, bourgeois (16 mars). — Accord où figure Pons Ricqueau, vicaire perpétuel de Vestric (16 mars). — Achat pour Barthélemy Ricard, « hoste du logis où pend pour enseigne *la Teste Noyre* », d'une maison de la rue allant de celle des Prêcheurs à la maison consulaire (19 mars).

E. 732. (Registre.) — 588 feuillets, papier.

1547-1548. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Échange entre Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, et Antoine Brueys (27 mars 1547). — Reconnaissance de 500 écus faite par l'avocat Louis Savionis à sa femme Catherine Valette (4 avril 1547). — Présentation faite à Jean Nicot, procureur du prieur de Saint-Baudile, par Jean Pebeyran, chanoine et trésorier de la cathédrale, « gradué nommé de l'université des études de Montpellier », de ses lettres de degré et nomination, en vue du premier bénéfice vacant (4 avril). — Présentation desdites lettres faite par le chanoine Jean Pebeyran à André de Racoles, recteur de l'église de la Madeleine et vicaire du prieur de Saint-Baudile (5 avril). — Présentation des dites lettres, par le même, à frère Jean de Chaussines, sacristain du monastère de Saint-Baudile (5 avril). — Insinuation faite par-devant le chanoine Mathieu Suau, bachelier en décrets, second archidiacre de la cathédrale, vicaire général de l'évêque de Nîmes, par François Bonailh, bachelier en droits, gradué et nommé en l'université de Toulouse, de ses nom et surnom, en vue du premier bénéfice vacant (5 avril). — Échange où figure Jean Aymes, licencié en droits, seigneur de Bourdic (6 avril). — Insinuation de nom faite au prieur de Saint-Baudile ou à son vicaire pour Philippe Fornier, bachelier ès lois (9 avril). — Lods fait par l'abbesse de Saint-Sauveur de la Font au sujet d'une maison du faubourg des Prêcheurs (13 avril). — Achat pour Jacques Boissonnet, recteur de l'église de Saint-Vincent, d'une petite parran près de ladite église, sous la directe de la chapellenie de Saint-Jacques, à la cathédrale (15 avril). — Inventaire de bijoux appartenant à François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran et déposés chez Louis de Montcalm, prieur commendataire de Milhau, oncle de François et son curateur. On vendra ses « bagues pour achever de payer les dettes du défunt père de François ». On y voit : « une bague en forme d'un M d'or, en laquelle soloit avoir ung diamant en table, et une table de rubis, avec une grosse perle en

pendent... ; ung triolet d'or où y a trois pierres, une esmeraude, ung rubis et la moytié d'une perle ; une po-taine de Saint Anthoine, en laquelle y a trois diamans en forme de cuer et troys perles ; deux grandz jassintes, l'une desqueles a une perle en pendent ; ung aneau d'or avec une petite pointe de diamans ; ung autre aneau d'or avec une pointe de diamant trut ; ung autre aneau d'or avec ung petit diamant fait à doz d'aine ; ung autre aneau d'or avec une turquese acés grande ; deux aneaux d'or où y a deux émeraudes que ne sont pas fynies ; ung autre aneau d'or où y a ung diamant ou safiz acés grand, taillé à losanges » (16 avril). — Accord où figure Pons Ricqueau, vicaire de Vestric (16 avril). — Transaction entre François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, et Françoise de Montcalm, veuve de Pierre Pavée, seigneur de Servas, sa sœur (17 avril). — Reconnaissance féodale faite à l'avocat Jean Barrière, seigneur de Vestric (17 avril). — Inventaire de certaines pièces d'or remises par Louis de Montcalm, prieur commendataire de Milhau, comme administrateur des biens de feu M. de Saint-Véran, à Gaillard de Montcalm, seigneur de Tresques, juge-mage de Nîmes. On y voit : « troys ducades valentz quatre ducatz la pièce ; treize nobles à la roze ; deux pièces d'or à chescune desqueles y a ung roy assiz ; une pièce d'or plus petite que les autres où y a ung roy à l'espée en la main ; une autre pièce d'or où y a ung home armé à chival, d'une part, et de l'autre part les armes du roy de Cecille ; trois ducatz d'or » (18 avril). — Quittance faite par Charles de Busselly, seigneur de la Mousson, à son beau-frère François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, payant par les mains du juge-mage Gaillard de Montcalm, et de l'argent remis par le prieur Louis de Montcalm, de 500 écus d'or sol de 45 s. en déduction de la dot de sa femme Isabeau de Montcalm (21 avril). — Échange où figure l'avocat Pierre de Brueys (22 avril). — Achat d'une vigne pour le prêtre Bertrand Estaige, de Milhau (28 avril). — Quittance faite par Guigon Bonnet, veloutier d'Avignon, à Florit Holmier, marchand revendeur d'Avignon, de 100 écus qu'il a payés pour lui à Jean Brun, veloutier d'Avignon, et de 73 écus qu'il a payés pour lui à M^r de Nicopolis, évêque sufragant de Montauban (12 mai 1547). — Transaction entre Robert de Roquemartine, grand prieur de Saint-Gilles, et François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, sur un procès entre feu Gaillardet de Montcalm, seigneur de Vauvert, Marguerittes et Candiac, et feu Charles Alemand, grand prieur de Saint-Gilles, au sujet d'une censive de 100 l. vendue par Gaillardet sur ses biens au grand prieur, moyennant 2.000 l., et au sujet d'une donation faite par Gaillardet au grand

prieur de la juridiction des terroirs de Tousque ou la Pinède, Teste-de-Loup, Nègue-Romieu, Rebairès et Cotte ; au sujet enfin de l'assignation des 100 l. sur les revenus de Candiac. Parmi les moyens allégués contre le grand prieur, qui « auroyt fait causer la donation desd. juridictions soubz couleur de la devotion que led. Guailhardet disoyt avoir à lad. religion de Saint Jehan », il était répliqué que « notoirement il estoit enemy capital de tous les chevaliers que residoient aud. S^t Giles, contre lesquelz il avoit ordinairement procès et debat, à cause qu'ilz estoient terres tenans » (15 mai). — Quittance de 55 l. faite par Jean Baduel, marchand de Nîmes, à son frère Claude Baduel, docteur ès arts, actuellement régent à Montpellier (18 mai). — Quittance de 30 l. faite par Pascale Cotelier, veuve d'Antoine Baduel, marchand de Nîmes, à Claude et Jean Baduel frères, « pour l'agencement de son dot » (18 mai). — Accord où figure Bertrand Estaige, prêtre de Milhau (20 mai). — Donation entre-vifs faite par Antoine Solier, prêtre de Sainte-Croix de Valfrancesque, recteur de la chapellenie de Sainte-Croix, « considerant estre home vieulx, et qu'il n'a aulcungz parentz gens de lettres et licterés, s'il M^e Pierre Solier, escolier, son cousin remué de germain », en faveur dudit cousin, qui en sera « plus inclin à aprendre science » (20 mai). — Achat pour Jean Aymes, licencié en droits, seigneur de Bourdie, d'un hermas à Arpaillargues (26 mai). — Mariage entre Pierre de Brueys, avocat, et Claude Arbolin. Ce mariage a été négocié par Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte, Robert de Brueys, avocat du Roi « à la survivance », seigneur de la Calmette, Jean Mauro, marchand, Claude Bienvenu, femme de Denis de Brueys, conseiller au Présidial, et Guillaume Curtil, bourgeois de Beaucaire (10 juin 1547). — Achat par Pierre Rozel, avocat, de terres à Manduel (12 juin). — Testament de Catherine Valette, femme de Louis Savionis, avocat. Elle désire être inhumée dans l'église du couvent des Prêcheurs, chapelle de N.-D. de Pitié, et consacre 100 l. à ses obsèques (12 juin). — Achat pour Jacques Andron, conseiller en la sénéchaussée, de la moitié du mas de Luc (15 juin). — Quittance de 10 l. et d'une robe en drap rouge faite à Guillaume de Labaume, écuyer (3 juillet 1547). — Testament de Jean Combes, maître d'épée. Il désire être inhumé au couvent des Prêcheurs (6 juillet). — Quittance faite par Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte, à noble Barthélemy de Varadier, docteur en droits, seigneur de Gaubert, et à Catherine Guiard, mariés, d'Arles, de 500 écus d'or sol, en déduction de la dot d'Anne de Varadier, femme de noble Robert de Brueys,

avocat pour le Roi à la survivance de son père Tristan (10 juillet). — Quittance faite par Frezon Villate, seigneur de Vallongue, habitant de Sauve, ayant droit de Jean de Pierre vive, abbé de Sauve, à la fille de feu Jean Batut, licencié en médecine de Sauve (19 juillet). — Acte passé entre Jean Barrière, seigneur de Vestric, tuteur des enfants de l'avocat Jacques de Fontibus, décédé le 25 avril 1545, au début de la peste, et Tuffène Barrière, veuve dudit Jacques, au sujet des biens meubles de sa succession (29 juillet). — Accord où figure l'avocat Pierre Rozel (2 août 1547). — Achat pour Jean Deyron, apothicaire de Nîmes, de terres à Marguerittes (4 août). — Prise de possession de la chapellenie de Saint-Louis, à la cathédrale, par Jean Pabeyran. Le prêtre Claude Jean le met en possession (8 août). — Vente faite par Catherine Valette, femme de Louis Savionis, docteur en droits, à Françoise de Jehanas ou Génas, dame d'Aubuges, veuve de noble Jacques de Sarratz, seigneur de Bernis, d'une maison avec jardin et cour, au quartier de Garrigues (16 août). — Achat pour noble Jacques Lageret, bourgeois de Nîmes, d'une terre au quartier du Péras (19 août). — Quittance de 210 l. pour Robert Menonville, apothicaire (20 août). — Rachat fait par Pierre Vigne, « hoste du logis de l'enseigne du *Sauvage* », d'une pension de 20 s. grevant sa maison au profit du couvent des Prêcheurs. Le rachat est fait dans le chapitre du couvent, tenu par Domergue Dupin, docteur en théologie, père prieur et syndic, Jean Dominici, Benoît Malensac, Jean Got et Imbert de Deaux, religieux, moyennant 48 l. (30 août). — Quittance de 70 écus d'or sol faite par Françoise de Génas, dame d'Aubuges, à noble Antoine de Villages, seigneur de Fontarèche, payant par les mains de Louis Andronis, docteur en droits, contrôleur du domaine en la sénéchaussée (1^{er} septembre 1547). — Partage entre nobles Antoine de Villages, seigneur de Fontarèche, et Françoise de Génas, dame d'Aubuges (8 septembre). — Donation pour Jacques Montbonnoux, curé de Marguerites (11 septembre). — Affiliation ou titre cléricale pour Jean Panatier, « escolyer » du mandement d'Annonay, clerc se proposant de « prandre les saintz ordres de sodiacre, diacre et après de presbtre » (17 septembre). — Mariage du marchand Jean Ribeyrol avec Louise Gévaudan, fille de feu Jean Gévaudan, conseiller au Présidial (21 septembre). — Quittance de 200 écus d'or sol faite par Joachim de Lussan, seigneur de Lussan, comme mari et procureur de Jeanne de Villages, à François de Villages, seigneur de Beauvoisin, son beau-frère, en déduction de 400 écus à elle dus (24 septembre). — Sentence arbitrale rendue par Pierre Rozel, avocat, et Guillaume de

Labauve, maître des ouvrages de charpenterie et de maçonnerie pour le Roi en la sénéchaussée, tous deux auditeurs de comptes, entre Jean Fustier, seigneur de Malrobert, et Claude de Laplanche, seigneur de Latour (24 septembre). — Mariage de noble Antoine de Montgros, habitant de Sommière, avec Claude d'André, fille de feu noble Louis d'André, seigneur de la Calmette (29 septembre). — Reconnaissance féodale pour noble Jean Pabeyran, chanoine et trésorier de la cathédrale, recteur de l'église Sainte-Eugénie (30 septembre). — Achat pour le prêtre Antoine Martin d'une vigne au quartier du Petit-Péras (8 octobre 1547). — Achat pour le prêtre Étienne Mazoyer d'une olivette au quartier de la Lampèze (8 octobre). — Cession pour noble Guillaume d'Abrics, seigneur d'Abrics (10 octobre). — Mariage de l'armurier Bernard Laussie (11 octobre). — Achat pour noble Jean Pavée, fils mineur de feu Pierre Pavée, seigneur de Servas (18 octobre). — Achat fait par damoiselle Étienne de Laudun, femme de l'avocat Jean Jausaud, d'une pension de 6 sols, moyennant 5 l. Cette pension, assise sur une olivette d'Aramon, quartier de Rignac, Étienne la transporte à perpétuité aux prêtres et serviteurs de la communauté de l'église paroissiale de Saint-Pancrace, à Aramon, pour y assurer l'obit ou anniversaire d'une messe « à haulte voix » destinée à son premier mari Jacques Chandorge, enterré dans la chapelle de Poncet Chrétien (20 octobre). — Accord où figure Jean Alesti, chanoine de la cathédrale (20 octobre). — Achat pour Pierre Valette, procureur du Roi, de terres à Manduel (20 octobre). — Mariage de Jean Molière, travailleur, avec noble Marguerite Greffeuille (23 octobre). — Reconnaissance féodale pour Jean de Laroque, seigneur de Laroque et de la Cadière (7 novembre 1547). — Achat fait par Jacques Auderii ou Audier, docteur en droits, conseiller au Présidial, d'immeubles à Bezouze (11 novembre). — Testament de l'armurier François Biseur. Il désire être inhumé au couvent des Augustins (13 novembre). — Quittance faite par Louis Savionis, docteur en droits, et sa femme Catherine Valette, à Antoine de Villages, seigneur de Fontarèche, de 1.100 l., somme à eux déléguée par Françoise de Jehanas ou Génas, dame d'Aubuges, en paiement d'une maison qu'elle leur a achetée (19 novembre). — Quittance de 100 l. faite par François Pavée, prieur de Campestre, tuteur testamentaire de noble Jean Pavée, fils de Pierre, seigneur de Servas, à Antoine de Villages, seigneur de Fontarèche, et par-devant Jean Robert, docteur en droits, juge des crimes en l'auditoire de Nîmes (20 novembre). — Quittance faite par Antoine de Balme, seigneur de Salsat ou Sauzet, licencié ès droits, comme mari de Phi-

ippe Pavée, à François Pavée, prieur de Campestre, tuteur de noble Jean Pavée, et en présence du juge des crimes Jean Robert, de 100 l., en déduction de la dot de Philippe (20 novembre). — Quittance faite par Jean Albanas, lieutenant au Présidial, comme mari de Françoise de Johanas, dame d'Aubuges, à noble Antoine de Villages, sieur de Fontarèche, de 100 écus d'or sol (23 novembre). — Quittance faite par François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, à noble Gaillard de Montcalm, juge-mage, seigneur de Tresques, des deniers de feu Louis de Montcalm, prieur de Milhau, de 150 écus d'or sol (24 novembre). — Vente faite par Jacques Blanchon, docteur en droits, seigneur de Saint-Côme, à noble Antoine Toussaints, lieutenant du maître des ports, habitant Aiguesmortes, d'une maison sise à Aiguesmortes, rue des Maçons, moyennant 60 l. (26 novembre). — Quittance de 650 l. faite par l'avocat Pierre de Brueys et sa femme Claude Obolin, à Claude Bienvenu, femme de noble Denis de Brueys, conseiller au Présidial (6 décembre 1547). — Présentation, faite à Mathieu Suau, chanoine de la cathédrale, second archidiacre, dit de Caveirac, vicaire général de l'évêque de Nîmes, par les consuls de Cabrières, patrons de la chapelle de Notre-Dame et de Saint-Jean, fondée en leur église paroissiale, du prêtre Léonard Albos, comme recteur de ladite chapellenie. Le vicaire général institue Léonard, après l'avoir fait jurer « sur la passion figurée de Dieu » (8 décembre). — Réception, faite par les syndics de Bernis, les procureurs d'Uebau et les conseillers d'Aubord, du marchand de Nîmes Michel Sabolis, en qualité d'habitant desdits lieux, où il a acquis des propriétés (9 décembre). — Procuration donnée par Augier Nicot, prieur de Saint-André de Valborgne, pour résigner en cour de Rome son prieuré en faveur du prêtre Jean Caprilhac (10 décembre). — Échange des chapellenies de Saint-Blaise martyr, à la cathédrale, et de Saint-Eustache, en l'église de Sernhac, passé entre les prêtres Raimond de Beaulieu et Antoine Pons. L'acte est passé devant la porte de la maison du vicaire général Mathieu Suau, présent et assis sur un banc de pierre. Le chanoine de Beaulieu, chapelain de Saint-Blaise, fut pourvu de cette chapelle le 31 août 1518. Il dit, en présence des patrons, « qu'il a longuement servi à lad. chappellanie. . . . et qu'il est notoirement vieulx et ancien de 70 ans. . . . et quasi impotent de sa personne, à tout le moins du bras gauche, au moyen d'ung catarre que le luy a laissé presque paralytique » (12 décembre). — Instrument de collation des chapellenies de Saint-Blaise martyr à la cathédrale de Nîmes et de Saint-Eustache en l'église de Saint-Sauveur de Sernhac (13 décembre). — Mariage de Jean

Moléri, fils de l'apothicaire Antoine Moléri, avec Catherine de Sauzet, fille de Jean de Sauzet, conseiller en l'audience du sénéchal (16 décembre). — Transaction entre les notaires Claude Garnier et Jean Chaulet. Celui-ci avait promis à Garnier d'obtenir, dans un voyage à la cour, deux offices de greffe au Présidial, un pour chacun d'eux, à la charge par Garnier de supporter la moitié des frais exposés (24 décembre). — Lods fait par l'abbesse de Saint-Sauveur, d'une maison de la rue de la Ferrage (27 décembre). — Renonciation faite par Jean Ranchin, vicaire général de l'évêque d'Uzès, official de la cour spirituelle d'Uzès, prieur de Saint-Florent, près Saint-Ambroix, à son prieuré, pour l'échanger contre le prieuré de Saint-Hippolyte de Montaignu, appartenant à Antoine de Brueys (29 décembre). — Ratification donnée par les Carmes de Nîmes, assemblés capitulairement, à Antoine Pons, recteur de la chapellenie de Saint-Blaise. Les religieux sont : Pierre Esquier, docteur en théologie, prieur du couvent, Antoine Ad, sous-prieur, Louis Arboussset, syndic et procureur, Jean Saubert, premier clavier, Jean Maître, Pierre Fraisse, Jacques Maladent, Robert Alouette, Guillaume Gayran. Thomas Roussel leur expose, par l'organe de Tannequin Raymond, docteur en droits, que lui et sa sœur, « cuidant estre patrons entièrement » de ladite chapellenie, ont consenti à sa collation en faveur d'Antoine Pons, *ex causa permutationis*, et l'ont présenté à l'évêque. Mais depuis, avertis que les Carmes sont aussi co-patrons, ils viennent les informer de l'état des choses, protestant qu'ils n'ont pas agi « en mespris ne contempnement d'iceulx » (30 décembre). — Accord entre le syndic du chapitre de l'église collégiale d'Aiguesmortes et Manuel Liotard, prêtre de Nîmes, détenu « aux prisons de l'Amorier de Nîmes » à la requête du syndic, au sujet du prix de l'arrentement du prieuré de Saint-Pierre d'Aspères (31 décembre). — Sentence arbitrale entre les procureurs des habitants de Colias, Simon Serre et André Hubac, et les prêtres Louis Blanchon et Gilles Pons, recteurs des chapellenies de Colias, fondées par Pons Loubier, prévôt de Toulon, le 4 juillet 1376, au sujet de la taillabilité des biens tenus par lesdits recteurs tant à Colias qu'à Argilliers (5 janvier 1547 v. s.). — Procuration d'Antoine de Brueys, prieur de Saint-Florent (9 janvier). — Transaction entre Jacques Trambert, chirurgien de Montpellier, et Benoît Amalric, habitant de Vézenobre, au sujet des « vacations, journées et autres choses fornies à feu M^e Anthoine Amalric, prestre, fraire dud. Benoict, pendent sa maladie. que auroit duré longuement en lad. ville de Montpellier, en sond. art de chirurgie » (20 janvier). — Achat pour le prêtre Antoine Pons d'une terre au pont

de la Servie (27 janvier). — Transaction où figure Jean Espinasse, chanoine et aumônier de la collégiale de Saint-Gilles (13 janvier 1546 v. s.). — Cession pour noble Claude Laplanche, seigneur de Latour (29 janvier 1547 v. s.). — Lods fait par Jean Grilhe, premier archidiaire, appelé de Marguerittes, et chanoine de la cathédrale, au marchand Jacques Cussinel (3 février 1547 v. s.). — Lods fait par Antoine Rouge, comme rentier des censives du chapitre de Saint-Gilles, à Bernard Laussier, armurier de Nîmes, pour la moitié d'un mas de la dimerie d'Estagels (17 février). — Procuration donnée par Simon de Rocheblave, chanoine de la cathédrale, recteur des églises de Saint-Saturnin de Bagarnes, de Saint-Étienne de Bragassargues, et de son annexe de Saint-Paul de Galliasse, pour résigner ces églises en faveur du prêtre Jérôme de Rocheblave (20 février). — Donation pour le notaire Jean Albenas (20 février). — Reconnaissance féodale faite à Jean Torrette et à Antoine Martin, recteurs de la chapellenie des saints Siméon et Jude, en l'église Sainte-Eugénie, représentés par le prêtre Guillaume de Fago, de Congénies (21 février). — Achat pour le prêtre Bonnet Barrière, habitant Nîmes et Saint-Côme, d'une olivette à Aujargues, quartier de *Serp ciel* (24 février). — Achat pour Jacques Andronis, conseiller au Présidial, d'une terre à Bezouze, quartier de *Camp Regirel* (24 février). — Échange où figure Jean Barrière, seigneur de Vestrie (11 mars 1547 v. s.).

E. 733 (Requête) — 153 feuillets, papier.

1548-1549. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Donation pour Thomas Gassendon, marchand (27 mars 1548). — Présentation faite à Mathieu Snau, professeur de théologie, chanoine et second archidiaire, dit de Caveirac, vicaire général de l'évêque, par noble Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte, comme père et procureur de Bernard de Brueys, prieur de Vissee, bachelier en l'un et l'autre droit, gradué de l'université de Toulouse, des lettres de tonsure et cléricat de son fils, et aussi des lettres attestatoires de son temps d'études, scellées du sceau pendant de l'université de Paris, d'autres lettres attestatoires de son temps d'études à Toulouse, de ses lettres de baccalauréat en droit civil, avec le sceau pendant de l'université de Toulouse, de ses lettres de baccalauréat en droit canon, et de ses lettres de nomination de l'université de Toulouse, en vue du premier bénéfice vacant (30 mars). — Présentation semblable faite par Tristan de Brueys à André de Roeles, recteur de l'église de la

Madeleine, et à Jacques Boissonnet, vicaire de François de Senectaire, prieur de Saint-Baudile (30 mars). — Mariage de noble Guillaume Robert, capitaine de Roque-maure, avec Tiffène Barrière, fille de Jean Barrière, seigneur de Vestrie (2 avril 1548). — Quittance de 75 l. faite par Aymar de Grignan, écuyer, de Mondragon, comme mari de Gabrielle de Cubières, à Claude de Cubières, seigneur de Pouzilhac, mari de Catherine de Sarratz, payant par les mains d'Antoine de Villages, seigneur de Fontarèche et de Bernis, en déduction d'une dette de 350 l. (6 avril). — Transaction entre Barthélemy de Veyras, vicaire de Bouquet, et Jean Laurens, notaire de Génolhae (10 avril). — Quittance de 528 l. faite par Charlotte d'Orléans, femme de Charles Gardana, docteur en droits, d'Avignon, à Léonard Esterofit, marchand de Nîmes, frère et héritier du premier mari de Charlotte, Armand Esterofit, conseiller au Présidial, payant par les mains de son frère Guillaume Esterofit, chanoine de Nîmes, prieur de Bouillargues, en déduction de la restitution de la dot de Charlotte (14 avril). — Procuration de noble Claude d'Andréa, femme de noble Antoine de Montgros, de Sommière (4 avril). — Quittance de 200 l. faite par noble Antoine de Montgros à Hynous Durant, garde des mûriers, « mouriés », pour le Roi à Montpellier (18 avril). — Testament de Claude Triat, recteur de Saint-Jacques de la Porte-Couverte. Il désire être inhumé dans la chapelle de la sacristie des Frères prêcheurs, et consacre 80 l. à ses obsèques. Il lègue 100 s. à l'hôpital des Chevaliers et aux pauvres de « Saint Laze » (19 avril). — Échange où figure Antoine Rovérié, coseigneur de Cabrières (26 avril). — Accord entre Guillaume de Gortio ou de Lagoree, garde des archives de la sénéchaussée, et le marchand Robert Davin (2 mai 1548). — Ratification de donation pour Antoine Giral, prêtre de Nîmes (21 mai). — Achat pour Jean Barrière, seigneur de Vestrie, du cinquième d'un moulin à huile à Saint-Côme (21 mai). — Élection de Louise Alesti en qualité de sacristaine du monastère de Saint-Sauveur de la Font. Les religieuses, assemblées capitulairement dans la chapelle de N.-D. de Pitié, audit monastère, sont : noble Guillemette de Rispo, abbesse, Claude de Porcelet, Phélize Eymin, Jeanne de Cavallon, Catherine Borgensieu et Baptistine Mathieu, sans compter Louise Alesti (28 mai). — Transaction entre Jean de Lamare, seigneur de Salgas, diocèse de Mende, et Étienne Malian, marchand drapier de Nîmes (16 juin 1548). — Prise de possession du prieuré de Saint-Sauveur de Caissargues pour Pierre Morin, prêtre. Son procureur Pierre Tourel, prêtre de Tarascon, présente à François Ferron, prêtre de Nîmes, des lettres de provi-

sion et de collation de l'abbé de Saint-Gilles, et Ferron le met en possession *per traditionem clavis porte dicte ecclesie. . . . , appertionem ejusdem, aspertionem aque benedictæ, pulsat[ione]m campane, obsculum altaris* (23 juin). — Quittance de 275 l. faite par Pierre Fournier, avocat, mari de Louise Lageret à son beau-père noble Jacques Lageret, bourgeois, en déduction de la dot de Louise (5 juillet 1548). — Testament de Pons Chaulopren, sergent. Il désire être inhumé au cimetière de Saint-Étienne de Capduel. Il consacre à ses obsèques l'argent qui proviendra de la vente de « l'armure d'un homme pignié (de *pignus*, gage) et aultre armure qu'il ha » (5 juillet). — Lods fait par noble Antoine de Montgros, coseigneur de Masaribal, habitant d'Aubenas, à Pierre Saurin, conseiller au Présidial (6 juillet). — Testament de Madeleine Colombier, femme de noble Louis Marin, de Rodilhan. Elle va « à Saint Jacques de Galice, complir le vot par elle fait ». Elle désire être inhumée, « si decedoit par les chemins en faisant sond. vot, à la première esglize que se trouvera » (9 juillet). — Testament du notaire Claude Favier. Il désire être inhumé dans la chapelle « de Monsieur Saint Dominique », en l'église des Frères Jacobins (10 juillet). — Collation de l'office de clerc en l'église de N.-D. de Milhau, et du prieuré de Saint-Lambert, dépendant de ladite église, en faveur de Geniès Combrier, prêtre de Saint-Geniès de Ribodol, diocèse de Rodez. C'est Louis de Montcalm, prieur commendataire de Milhau, qui est le collateur. L'office de clerc est vacant par la mort de Pons Taboul, et le prieuré de Saint-Lambert, par l'incapacité d'Antoine Peyssin (17 juillet). — Donation faite par le prêtre Louis de Bernis à François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran (20 juillet). — Quittance de 25 l. pour Domergue Fazendier, prieur de Montpezat (28 juillet). — Quittance de 250 l. pour le notaire Louis Grimaldi (31 juillet). — Procuration donnée par Jean Bresson, juge d'appaux au bailliage de Gévaudan, habitant Nîmes, à des procureurs au Grand Conseil, pour renoncer à son office, en raison de l'éloignement où il est du Gévaudan (6 août 1548). — Vente faite par Antoine de Langlade, sieur de Clarensac, à noble Charles Riquet, grènetier du grenier à sel de Lunel, d'un casal sis à Lunel, près le Château (8 août). — Acapte passé par Pierre Testu, prieur de Saint-Christophe d'Arpaillargues, à noble Marthe de Beto, dame d'Arpaillargues (8 août). — Quittance de 900 l. faite par Guillaume Robert, capitaine de Roquemaure, à son beau-père Jean Barrière, seigneur de Vestric, pour reste et entier paiement des 1.900 l. de dot de sa femme Tiffène de Barrière (10 août). — Ratification, pour Claude Baduel, maître

ès-arts, et son frère Jean Baduel, marchand, de l'achat d'une vigne au quartier de Rancly, achat fait par leur défunt père Antoine Baduel, marchand (19 août). — Lods fait par Tristan de Trois-Émines, licencié en droits, à l'apothicaire Jean Delnabac, pour un jardin à la Canau (24 août). — Achat pour Bernard Albenas, contrôleur du grenier à sel de Nîmes, d'une terre à Bouillargues (26 août). — Achat pour Raimond de Beaulieu, chanoine de la cathédrale, prieur de Villetelle, d'une terre à Caveirac, quartier de *Caguensoû* (29 août). — Transaction entre les syndics de Saint-Vincent de Barès, au bailliage de Villeneuve-de-Berg, et certains habitants dudit lieu, au sujet d'un bois (30 août). — Quittance de 50 l. pour le prêtre François Rieutord (2 septembre 1548). — Acapte fait par Jean de Luxembourg, abbé d'Ivoy, Lagrevol et Saint-Pierre de Psalmodi, à l'avocat Pierre Rozel, de 70 quarterées de patus et terres incultes à Saint-Laurent d'Aigouze (4 septembre). — Acapte fait par Jean de Luxembourg, abbé de Psalmodi, à Antoine de Cubière, chanoine de la collégiale de Saint-Pierre d'Aiguesmortes, de 50 arpents de terre inculte à Saint-Laurent d'Aigouze (4 septembre). — Testament de Louis Savionis, docteur en droits. Il désire être inhumé dans la chapelle de N.-D. de Pitié, en l'église des Jacobins, et consacre 40 l. à ses obsèques (11 septembre). — Prix-fait baillé par le notaire Jean Daudé pour deux cheminées à sa maison « près la Trezaurerie, faisant coing appelé de Malextrene » (24 septembre). — Quittance de 100 écus faite par Joachim Audibert, seigneur de Lussan, comme mari de Jeanne de Villages, à François de Villages, seigneur de Beauvoisin, en déduction d'une dette de 200 écus (24 septembre). — Testament de François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, Tournemire et Candiac. Il désire être inhumé en l'église de Sainte-Claire, hors les murs de Nîmes, où sont ses père et mère, s'il décède à Nîmes, et au couvent de Saint-François de Millau, en la chapelle de Saint-Antoine de Padoue, où est son grand-père, s'il décède à plus de trois lieues de Nîmes. Il consacre 300 l. à ses obsèques (27 septembre). — Achat pour le prêtre Pierre Durade et son frère le marchand Jean Durade, de Beaucaire, d'une vigne à Beaucaire (29 septembre). — Testament de Jacques de Rabastens, vicomte de Paulin, habitant de Campagnac au diocèse d'Albi, « craignant le dangier de mort que peult soubdain advenir, mesmes à luy, qu'est homme de guerre ». Il désire être inhumé en habit de cordelier, comme ses aïeux, dans l'église de Saint-Eusèbe de Campagnac, devant le lieu « où est la custodie de la sainte hostie et *Corpus Domini*, près de son banc, ou bien au pied du tombeau de son feu père ».

Il consacre 300 l. à ses obsèques (30 septembre). — Quittance de 570 écus faite par Louis Andronis, contrôleur du domaine en la sénéchaussée, au nom d'Antoine de Villages, seigneur de Fontarèche et de Bernis, à Jean Peytavin, seigneur du Mas-Blanc, habitant de Tarascon, en déduction du prix de vente d'un mas (3 octobre 1548). — Achat pour Pierre Gontier, chevaucheur pour le Roi en la poste d'Uchau, d'une terre à Uchau, quartier de la Rode (5 octobre). — Testament de Guillaume Guys, d'Aiguesmortes, à présent demeurant aux maladreries de Nîmes, « mal disposé de sa personne, tant à cause de la lèpre, de laquelle il est taché, que de autres maladies ». Il désire être inhumé au cimetière de l'église de Saint-Jacques, et consacre 3 l. à ses obsèques (11 octobre). — Partage entre Claude Baduel, docteur ès-arts, régent du collège, et son frère Jean Baduel, marchand (15 octobre). — Mariage de Denise Vincent, fille de Simon Vincent, « hoste du logis où pend pour enseigne *le Renard* » (17 octobre). — Achat pour l'avocat Raimond Bosquier (17 octobre). — Ratification d'achat pour Guichard de Brana, chirurgien (22 octobre). — Mariage entre Bertrand Domet, fournier, dit Bras-de-Fer, et Louise Marin, fille de noble Jean Marin, de Beauvoisin (29 octobre). — Cession pour le prêtre Antoine Giral (2 novembre 1548). — Échange où figure Étienne de Laudun, femme de l'avocat Jean Jaussaud (7 novembre). — Intimation des bulles apostoliques du prieuré de Saint-Julien de Peyrolas pour le prêtre Simon Reynier. C'est à Nîmes, dans le logis à l'enseigne de *la Madeleine*, et par-devant Jacques de Lafare, vicaire général de l'évêque d'Uzès, que le chanoine de Nîmes Michel Morgues, procureur de Reynier, présente les lettres de collation et de provision (16 novembre). — Quittance de 20 l. faite par le boulanger Bertrand Domet, mari de noble Louise Marin, à noble Jean Marin, son beau-père, ensemble de deux robes nuptiales de drap de Bourges, en déduction de la dot de sa femme (18 novembre). — Mariage entre François Pavée, seigneur de Servas, habitant Nîmes, et Marguerite Teissier, fille du bourgeois Léonard Teissier et d'Isabelle de Labaume (19 novembre). — Mariage entre noble Sébastien de Guyon, habitant le Valentinois, et Isabeau d'Aymes, fille de Jean Aymes, seigneur de Bourdic, avocat (19 novembre). — Quittance de 500 l. faite par Sébastien de Guyon à son beau-père en déduction de la dot de sa femme (20 novembre). — Procuration donnée par Guillemette de Rispo, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, dame et prieure de Saint-Paul de Courteson près Beaucaire, à Robert Dumas, prêtre de Nîmes, pour gérer les affaires du monastère (26 novembre). — Mariage de

Vidal Bonorel, de la Bastide de Régordane, diocèse de Viviers (2 décembre 1548). — Bail en paiement fait par Antoine de Villages, seigneur de Fontarèche et de Bernis, à l'avocat Louis Savionis (17 décembre). — Accord entre l'avocat Jean Barrière, seigneur de Vestric, et le chanoine Jean Alesti, au sujet d'une vigne (24 décembre). — Aapte fait par l'abbesse de Saint-Sauveur de la Font à Mathieu Cornette, marchand de Beaucaire (26 décembre). — Procuration donnée par Jean Martin, prieur de Saint-Pierre de Dions, et par Antoine de Brueys, prieur de Saint-Florent, près Saint-Ambroix, pour échanger leurs prieurés (26 décembre). — Achat pour Claude Triat, recteur de l'église de Saint-Jacques de la Porte-Couverte, d'une vigne au quartier de Carsalade (29 décembre). — Reconnaissance féodale pour Jacques Blanchon, seigneur de Saint-Côme (4 janvier 1548 v. s.). — Quittance faite par Guillaume Marc, marchand de Sommière, à son beau-père Antoine Petit, « hoste de l'enseigne de l'imaige de *la Magdalene* », à Nîmes, de 159 l. et de robes nuptiales, « en déduction du dot et verchiere » de sa femme (10 janvier). — Procuration donnée par Jean Sabatery, prêtre d'Anduze, archiprêtre de l'église paroissiale de N.-D. de Sivignac et de son annexe Saint-Pierre de Biéudan, archevêché d'Auch, à Bozon Deydier, prêtre de Sivignac, pour résigner son archiprêtré entre les mains de l'archevêque d'Auch, en vue de l'échanger contre le prieuré de Saint-Florent, près Saint-Ambroix (10 janvier). — Procuration donnée par Jean Martin, prêtre du diocèse de Poitiers, à Guillaume d'Airebaudouze, prieur de Criulon, pour résigner son prieuré du Saint-Florent, près Saint-Ambroix, entre les mains de l'évêque d'Uzès, en vue de l'échanger contre l'archiprêtré de N.-D. de Savignac (10 janvier). — Procuration donnée par Ambroise Blanchon, chanoine de la cathédrale, à des praticiens en cour romaine, pour accepter la chapellenie de Saint-Jacques en l'église paroissiale du Saint-Esprit, résignée par Jean Martin (11 janvier). — Testament de l'avocat Raimond Bosquier. Il désire être inhumé dans l'église du couvent de l'Observance (14 janvier). — Reconnaissance féodale pour Jean Maure, marchand (21 janvier). — Achat pour l'avocat Pierre de Brueys d'une chènevrière, « canabyère », à Saint-Dézéry, quartier du « Cam-du-Fourt » (24 janvier). — Achat pour Claude de Burbenom, greffier au Présidial et « au tablier du comitionel », d'une maison située « dans le chasteau des Arènes », confrontant « la rue montant sur lesd. Arènes », moyennant 56 l. (25 janvier). — Vente faite par l'hôte Antoine Martin à Pierre Saurin, conseiller au Présidial, d'une maison rue de la Fusterie (29 janvier). — Achat pour « les pouvres

de Saint-Iaze », représentés par les consuls, rec-teurs et patrons de l'hôpital des lépreux, d'une vigne au quartier du Sauzil (30 janvier). — Mariage entre Louis de Taulignan, seigneur de Saint-Bonnet, habitant Aubenas, et Anne Aymes, fille de noble Jean Aymes, seigneur de Bourlic, et de Louise des Isles (30 janvier). — Transaction entre noble André de Barjac, de la paroisse de Saint-Martin de Bobaux, et sa sœur Marguerite de Barjac (31 janvier). — Transaction entre noble Claude Tuffet, veuve de Guillaume Hours, du Mas-Sobeyran, et Robert de Georges, seigneur de Tharax (3 février 1548 v. s.). — Reconnaissance féodale faite par l'hôte Antoine Martin à Mathieu Cadière, prêtre, pour un moulin à huile du faubourg des Jacobins (10 février). — Donation entre vifs faite par le prêtre Jean Brassard, originaire de Briançon, secondaire de Meynes au diocèse d'Arles, à son frère Jacques Brassard (11 février). — Mariage de l'apothicaire Nicolas Bretier (12 février). — Transaction où figure Pierre Peschayre, prêtre de Saint-Marcel d'Ardèche (26 février). — Vente faite par Antoine de Langlade, seigneur de Clarensac, à Jean Barrière, seigneur de Vestric, d'une olivette à Clarensac, quartier de Mazeran (7 mars 1548 v. s.). — Testament d'Étienne Daudé, prêtre de Bernis, qui va faire « certain voyaige en estrange pays ». Il consacre 20 l. à ses obsèques (13 mars). — Achat pour Pierre Gaubert, arbalétrier, d'une vigne au quartier du Sauzil (22 mars).

E. 734. (Registre.) — 507 feuillets, papier.

1550-1551. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Achat pour Jean Brueys, baile de Saint-Chapte, du quart d'un moulin à Saint-Chapte, quartier de Riar-gues (28 mars 1550). — Transaction où figure André de Rocles, recteur de l'église de la Madeleine (28 mars). — Reconnaissance féodale pour François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, Tournemira, Candiac et Ners (5 avril 1550). — Achat pour Jean Barrière, seigneur de Vestric (14 avril). — Procuration donnée en cour de Rome par Gaspard Amalric, chanoine de la cathédrale Saint-Pierre de Montpellier, pour résigner son canonicat en faveur de Guillaume de Croz, clerc de Meyras, diocèse de Nîmes (16 avril). — Procuration donnée en cour de Rome par le clerc Guillaume de Croz, pour accepter ledit canonicat, sous la charge d'une pension de 130 l. (16 avril). — Transaction entre Guillemette de Rispo, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, et un habitant de Bouillargues, au sujet d'une censive (21 avril). — Affiliation de Louis de Bornys, prêtre de Nîmes, en la maison de François de Montcalm, sei-

gneur de Saint-Véran. Il avait fait donation à ce dernier de sa maison de la rue des Cardinaux et l'avait « enseigné en son joyne caige ». Il sera pendant sa vie « nourry, alimenté, vestu, chaussé et entretenu » chez M. de Saint-Véran (22 avril). — Reconnaissance féodale pour Louise, Bernardine et Catherine Valette, filles de feu Jacques Valette, bourgeois (23 avril). — Lods fait par l'abbesse de Saint-Sauveur de la Font à Jean Arlier, écolier, pour un jardin près la porte de la Bouquerie (7 mai 1550). — Présentation faite à Mathieu Suau, chanoine, second archidiacre et vicaire de l'évêque de Nîmes, par Étienne Demergue, prieur de Saint-Saturnin de Coiran, des bulles de collation et de provision de son prieuré (9 mai). — Quittance de 30 l. pour Jean Suc, chirurgien (12 mai). — Acceptation faite Jacques de Bozène, baron de Boucoiran, de deux donations de son père Jacques de Bozène, seigneur d'Aubais (28 mai). — Collation faite par noble Jacques de Bozène, seigneur d'Aubais, le Cailar, etc., patron des quatre chapelles fondées par ses aïeux en l'église de Sainte-Foy de Montpellier, de l'une desdites chapelles en faveur de François de Labaume (28 mai). — Donation pour Antoine de Chavagnac, seigneur de Lherm en Auvergne, faite par sa mère Antoinette de Montfaucon (2 juin 1550). — Obligé de 1.200 l. fait par Jean Albenas, lieutenant clerc du sénéchal, et sa femme Françoise de Johanas, à Antoine de Chavagnac, comme douataire d'Antoinette de Montfaucon, sa mère, veuve de Jean de Chavagnac, dame de Charays en Auvergne (2 juin). — Quittance de 1.700 l. faite par Antoinette de Montfaucon à Henri de Lacroix, dit du Sel, baron de Castries (2 juin). — Achat pour Jacques d'Albenas, seigneur de Gajan (6 juin). — Reconnaissance féodale pour François de Lauzelorgio, chanoine de Montpellier, prieur d'Arpaillargues (6 juin). — Prise de possession de la chapellenie des Onze mille Vierges, fondée par feu Jeanne Foutrier, veuve de François Chautet. Le nouveau recteur est Alixander Antoine. Le chanoine Ambrois Blanchon le met en possession « par touchement de la porte de la mayson de lad. chapellenie, pulsant à lad. porte, et aultres actes et solempnitez à ce requizes » (13 juin). — Présentation, faite à l'issue de la grand messe de la cathédrale et dans le chœur de l'église, aux chanoines de la cathédrale, Jean et autre Jean Alesti, oncle et neveu, Gui de Rispo, Jean Biordon, Barnabé Grilhe, Ambrois Blanchon, Pierre Rovièrre, Antoine Brun, Jean Suau, Eymini, de Morgues et autres, par le prêtre Arnal Dubosc, comme procureur du clerc Arnald-Guillaume Landebisquey, du diocèse d'Oloron, de ses lettres de mandat apostolique, en vue du premier canonicat vacant. Les chanoines

font entendre qu'ils ne sont que des particuliers et engagent Dubosc à s'adresser au vicaire de l'évêque. Dubosc prend acte de leur dire et présente les lettres à Mathieu Suan, chanoine, second archidiacre et vicaire de l'évêque (13 juin). — Convention entre Pierre Saurin, conseiller au Présidial, agissant avec le consentement de Jean Albenas, lieutenant du sénéchal, procureur d'Audibert Larduffe, recteur de la chapellenie de Saint-Sylvestre à la cathédrale, et Antoine Martin, hôte, qui reçoit 200 l. à la charge de payer à la chapellenie une pension de 13 l. (18 juin). — Quittance faite par Justin Robert, juge des crimes en la sénéchaussée, procureur de Pierre du Fau, président au parlement de Toulouse, à noble Jean d'Airebaudouze, seigneur d'Anduze, receveur du diocèse de Nîmes, de 639 l. que feu Louis de Montcalm, prieur de Milhau, lui avait remises en dépôt en partant pour la cour (22 juin). — Quittance de 639 l. faite par Gausson Bosquier, bourgeois de Sauve, et l'avocat de Nîmes Louis Bosquier, mari de Marguerite de Montcalm, père et fils, à Marguerite, payant par les mains de Jean Robert, en déduction de sa dot (22 juin). — Procuration au Grand Conseil faite par Jean Blanchon, juge royal d'Uzès (23 juin). — Réception d'Agnès Savyon, sœur de l'avocat Louis Savyon, comme religieuse du monastère de Saint-Sauveur de la Font. Les religieuses assemblées capitulairement sont : noble Guillemette de Rispo, abbesse, Louise Boyer, vestiaire, Felize Eymin, infirmière, Claude Porcelet, Catherine Crochan et Baptistine Mathieu (14 juillet 1550). — Transaction où figure Blaise du Cailar, dit de Saint-Bonnet, prieur de Saint-Martin de Corconac (17 juillet). — Inféodation faite par Bernard Delacroix, grand archidiacre de la collégiale de Saint-Gilles, prieur et seigneur de Saint-Saturnin de Sieure, à Denis de Brueys, conseiller au Présidial, du devois de Burgail, à Sieure, et de tout le terroir de Sieure non encore inféodé (19 juillet). — Quittance de 236 écus d'or sol faite par Jean Teissier, prieur d'Esteuzen, à Jean d'Airebaudouze, seigneur d'Anduze, receveur particulier du diocèse (22 juillet). — Reconnaissance féodale pour Jean de Sauzet, conseiller au Présidial (23 juillet). — Ratification de reconnaissance pour noble Robert de la Taneria, bourgeois (1^{er} août 1550). Vente faite par Marguerite de Sarratz, femme de François de Villages, seigneur de Fontarèche et de Bernis, à Louis Andron, contrôleur du domaine, de « la taithe et imposition de 28 l. que les manans et habitans des lieux de Bernis, Aubort, Huchau et Mus lui font chescung an à la feste de Toussaintz » (11 août). — Bail en paiement fait par Jean Alesti « le plus eaigné », chanoine de la cathédrale, à Jean Alesti « le joyne », aussi chanoine,

son neveu, à qui il doit environ 200 l., « tant pour argent presté, fournitures qu'il a fait tant en ses maladies que en temps de peste, poursuite de procès, que autrement », de ses droits sur une maison de la rue de Corcomaire (13 août). — Achat pour Jean Albenas, lieutenant clerc du sénéchal, d'une vigne complantée d'oliviers, au quartier de Costebaleuc ou Luc (16 août). — Reconnaissance féodale pour Jean Alesti le vieux, chanoine de la cathédrale, prieur de N.-D. de l'Agarne (16 août). — Quittance de 60 l. pour Claude de Berbenon, greffier au Présidial (20 août). — Lods fait par Étienne d'Anduze, seigneur de Veyrae, à noble Nicolas Ferrand, bourgeois (20 août). — Nomination faite par les religieuses du monastère de Saint-Sauveur de la Font, d'Hugolin de Rispo ou Rispe, protonotaire apostolique, chanoine de la collégiale de Tarascon, en la vicairie de Saint-Jean de Roque. L'abbesse Guillemette de Rispe expose comment « messire Pierre de Tapia, vicaire de Saint Jehan de Roque, estoit allé de vie à trespas », et requiert les religieuses de le remplacer. Les religieuses, l'une après l'autre, nomment Hugolin. L'abbesse acquiesce et le nomme à son tour. Les religieuses nomment en qualité de procureur, pour présenter leur élu à l'évêque de Nîmes, G. de Rispe « le joyne », chanoine et précenteur. En jurant de ratifier les actes de leur procureur, elles « metent la main sur leur cœur en forme de religieuses » (23 août). — Institution du prêtre Mathieu Pascalis en qualité de recteur de la chapellenie de Saint-Crespin, fondée à la cathédrale. Les patrons, au nombre de trente-trois et nommés à l'acte, s'y réunissent pour nommer Pascalis en remplacement de Pierre de Tapia (24 août). — Transaction entre Jean de Sauzet, conseiller au Présidial, et nobles Ealthazar et Jean de Lozeran, père et fils, seigneurs du Fesc, habitants d'Alais. au sujet de « l'aliement et conduite de l'eau dans leur bezal commun, compassement et aliement de leurs paissières et resclauses, respectivement, de leurs molins appellés de paradis, appartenans ausd. de Lozeran, et celui de la Roque, appartenant ausd. de Sauzet, assis dans lad. ville d'Allès » (26 août). — Vente faite par Jean Brueys, baile de Saint-Chapte, à Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte, d'une maison avec cour « assize... dans les fousés de Saint-Chapte » (28 août). — Accord entre Jean Barrière, seigneur de Vestric, et Antoine Roveyrol, prêtre de Boissières, au sujet d'une vigne (30 août). — Donation pour Jean Albenas, conseiller au Présidial (6 septembre 1550).

Vente faite par Jean Brisson, conseiller au Présidial, à Oziol Chapelain, seigneur de Picheyral, habitant d'Is-pagnac, d'une châtaigneraie à Bédouès (21 septembre). —

— Quittance faite par Raimond Froment, viguier de Blauzac, comme mari de noble Gabrielle Batut, à Béringué de Nant, chanoine de la cathédrale, prieur de Boissières, de 38 écus d'or (24 septembre). — Mariage de l'avocat Charles Rozel avec Jeanne Puget (28 septembre). — Échange entre Louise des Illes, femme de Jean Aymes, seigneur de Bourdic, et un laboureur de Nîmes (29 septembre). — Transaction entre noble Guillaume de Folaquier, habitant de Saint-Jean de Serres, et noble Aymar Mora, de Manduel. Folaquier se plaignait de « certaines dépopulations » à ses biens de Manduel, de l'enlèvement de quelques meubles et d'injures. Mora protestait naturellement de son innocence (3 octobre 1550). — Vente faite par noble Pelegrin de Posquières, habitant d'Aramon, comme procureur de sa mère Anne de Lageret, à Jean Barrière, seigneur de Vestric (8 octobre). — Testament de noble Antoine de Villages, seigneur de Bernis. Il désire être inhumé en l'église de Fontarèche « et chapelle de ses majeurs et encestres », consacrant 50 l. à ses obsèques (18 octobre). — Accord entre les frères Pierre et Charles Rozel, avocats (19 octobre). — Reconnaissance féodale faite à Pierre Valette, procureur du Roi en la sénéchaussée, par Antoine Noël, prêtre de Marguerittes (20 octobre). — Accord entre Louis Busselli, maître des comptes en la Chambre de Montpellier, et Jean Besombes, marchand de Toulouse (22 octobre). — Ratification d'achat pour Antoine Manfacier, prêtre d'Uzès (29 octobre). — Quittance de 10 l. pour Denis de Brueys, seigneur de Poulx, conseiller au Présidial (2 novembre 1550). — Codicille de noble Antoine de Villages, seigneur de Bernis et de Fontarèche (3 novembre). — Quittance pour Robert de Georges, avocat, seigneur de Tharoux (7 novembre). — Lods fait par François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, Tournemire, Candiac et Ners, à Jean Dufour, lieutenant de viguier à Alais (15 novembre). — Quittance de 500 l. faite par Jean Teyssier, prieur d'Esteuzen, à Jean d'Arrebaudouze, seigneur d'Anduze, receveur du diocèse (24 novembre). — Quittance de 300 l. faite par noble François Pavée au prieur d'Esteuzen (24 novembre). — Achat pour Pierre Gaubert, arbalétrier, d'une vigne au quartier du Sauzil (20 décembre 1550).

Convention entre Pierre Saurin, conseiller au Présidial, et Robert Menonville, apothicaire, au sujet de la chapellenie de Saint-Sylvestre (22 décembre). — Reconnaissance féodale pour Antoine Rovérié, avocat, coseigneur de Cabrières (2 janvier 1550 v. s.). — Quittance faite par Sébastien de Guyon, mari d'Isabeau d'Aymes, à son beau-père Jean Aymes, seigneur de Bourdic, de 50 l. en déduction de la dot de sa femme (4 janvier). —

Échange où figure Guichard de Brana, chirurgien (17 janvier). — Achat pour Antoine de Balme ou de Labaume, seigneur de Sauzet (20 janvier). — Quittance faite par Guillaume Mare, marchand de Sommière, à Antoine Petit, hôte de Nîmes, son beau-père, de 300 l., pour l'entier paiement de la dot de sa femme (7 février 1550 v. s.). — Transaction où figure le notaire Jean Daudé (20 février). — Procuration donnée par les religieuses de Saint-Sauveur de la Font à noble Jeanne Cavaillon religieuse dudit monastère, en ce qui concerne les droits du convent provenant de son chef, et, pour la suppléer, à divers avocats d'Arlos, « d'autant que religieuses ne peuvent ne doivent vaquer, enter ne fréquenter les courtz no jugemens » (6 mars 1550 v. s.). — Insinuation faite par-devant l'abbesse de Saint-Sauveur par Jean du Cailar, chanoine de la cathédrale, officiel de la cour spirituelle de Nîmes, des nom et surnom de Jean Pabeyran, chanoine de la cathédrale, en vue du premier bénéfice vacant (6 mars). — Insinuation faite par-devant Mathieu Suau, professeur en décrets, chanoine et second archidiacre de la cathédrale, vicaire de l'évêque de Nîmes, par le clerc Jean Mathei, des nom et surnom de son oncle Guillaume Mathei, gradué et nommé, habitant Toulouse, en vue du premier bénéfice vacant (7 mars).

E. 735. (Registre.) — 296 feuillets, papier.

1551-1552. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Achat pour Jean Chantozel, marchand (25 mars 1551). — Achat pour noble Jacques Lageret, bourgeois (26 mars). — Achat pour Jean Barrière, seigneur de Vestric (31 mars). — Testament d'Antoine Chapelle, hôte de Nîmes. Il désire être inhumé au convent de l'Observance et consacre 20 l. à ses obsèques (31 mars). — Mariage de Guillaume d'Arlande, chevalier, seigneur de Concoules, habitant de Châteauneuf-lès-Rhône, diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, avec Françoise de Sarratz, fille de feu Jacques de Sarratz, seigneur de Bernis, et de Françoise de Jonas (6 avril 1551). — Quittance faite par Hector de Poitiers, seigneur d'Alan, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, comme procureur de Jean d'Arlande, le père, seigneur de Concoules, en présence de Guillaume d'Arlande, le fils, et de Françoise de Sarratz, sa fiancée, à Jean Albenas, lieutenant clerc du sénéchal, de 1.326 l. en déduction de la dot de Françoise (7 avril). — Échange entre Gui de Brueys, recteur de la chapellenie de Saint-Étienne de Saint-Dézéry, et l'avocat Pierre de Brueys (13 avril). — Transaction entre François Rey, prêtre de Maruéjols-lès-Gardon, et noble Arnaud Rey, dudit lieu, son neveu

(14 avril). — Testament de Simon Vincent, hôte. Il désire être inhumé au couvent des Augustins, devant la chapelle de Notre-Dame, et il consacre 12 l. à ses obsèques (26 avril). — Achat pour noble Louis de Codolet, coseigneur de Clarensac, habitant de Marguerittes, d'une terre au quartier de Ponteluc, terroir de Nîmes (30 avril). — Ratification donnée par noble Claude Boyer, religieuse et vestiaire de Saint-Sauveur de la Font, à un accord passé entre son procureur Jean de Sauzet, conseiller au Présidial, et noble Christophe de la Rode, seigneur en Velai (2 mai 1551). — Achat pour Fermin Canonge, prêtre de Cabrières (15 mai). — Quittance de 50 l. faite par Aymar de Grignan, habitant de Mondragon, mari de Gabrielle de Cubières, à Claude de Cubières, seigneur de Pouzilhac, payant par les mains de Marguerite de Sarratz, dame de Bernis et de Foutarèche (7 juin 1551). — Transaction où figure Jacques Andron, conseiller au Présidial (3 juillet 1551). — Présentation faite à Mathieu Suau, vicaire général de l'évêque de Nîmes, par Jean Pabeyran, chanoine et trésorier de la cathédrale, de l'acte de nomination du prêtre Robert Dumas en qualité de vicaire de Saint-Cyrice et Sainte-Juliette de Lédénon. Le vicaire général, après examen, approuve la nomination et octroie des lettres de collation en latin, transcrites à l'acte. C'est l'abbesse de Saint-Sauveur de la Font et ses religieuses qui ont droit de présentation. La vicairie de Lédénon était vacante par le décès de Pierre d'Albaterre (8 juillet). — Achat pour noble Nicolas Ferrand, bourgeois, receveur particulier du diocèse, d'une maison avec jardin, rue allant de l'église Saint-Étienne de Capduel à la porte de la Madeleine (11 juillet). — Vente faite par Robert Menonville, apothicaire, à Jeanne Lageret, veuve de noble Jean de Tanaria, contrôleur du grenier à sel de Nîmes, dame de Caissargues, d'une terre au quartier de Magaille ou de la Bastide (12 juillet 1551). — Quittance de 16 l. faite par Pierre Milon, seigneur d'Aubussargues, à Robert de Georges, seigneur de Tharoux (21 juillet). — Quittance générale donnée par Isabeau de Montcalm à son frère François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, Tournemire et Candiac, représenté par Louise de Porcelet, sa femme. Il s'agit de 3.000 l. reçues par Isabeau pour tous ses droits à la succession paternelle et maternelle (26 juillet). — Revente faite par Jean Barrière, seigneur de Vestric, à Hermengaud Falcon, seigneur de Souvi-gnargues, comme curateur de sa nièce Françoise Brochet, dame de Saint-Côme, de divers immeubles à lui vendus par Jacques Blanchon, docteur en droits, cohéritier de feu Pierre Barbier, président à la cour des généraux de Montpellier (29 juillet). — Testament du prêtre Martial

de Masbastène, originaire du Limousin, habitant Aramon. Il va poursuivre un procès à Toulouse et revoir ses parents en Limousin. Il consacre 30 l. à ses obsèques (4 août 1551). — Échange où figure Isabelle de Ruoms, veuve d'Arnaud Agulhonnet, conseiller au Présidial (11 août). — Ratification d'accord faite par Raimond Bernard, « hoste du logis de l'enseigne du *Cerf volant* » (18 août). — Transaction entre Thomas Dariati, syndic et procureur du couvent des Jacobins de Béziers, Gilly Pierre, de Villeneuve-lès-Avignon, au sujet d'une maison de Villeneuve, confrontant du couchant « avec les arcz de l'église collégiale » (29 août). — Quittance faite par les époux nobles Jean Arnaud et Marguerite de Folaquier, habitant Nîmes, à noble Antoine de Folaquier, de N.-D. d'Orthoux, de 5 l., deux robes nuptiales, à savoir une cotte de drap noir de Bourges, fourrée « d'ostade », et une gonelle rouge en drap de Paris, plus 14 l. (29 août). — Rémission pour Pierre Saurin, conseiller au Présidial, et quittance pour Antoine Martin, « hoste du logis où pend l'enseigne de *Saint Marc* » (30 août). — Testament de l'hôte Jean Gazays. Il désire être inhumé au couvent des Prêcheurs et il consacre 40 s. à ses obsèques (5 septembre 1551). — Échange entre Raimond Bernard, « hoste du logis où pend l'enseigne du *Cerf volant* », et un maçon (14 février 1551 v. s.). — Testament du chirurgien Gabriel Guirefaut, qui va au service du Roi (1^{er} mars 1551 v. s.). — Testament du notaire Barthélemy Solier. Il désire être inhumé dans l'église de la Madeleine, et consacre 10 l. à ses obsèques (1^{er} mars). — Reconnaissance féodale pour Guillaume Cadière, vicaire de Saint-Théodorit de Générac, habitant Saint-Bonnet (4 mars). — Testament de noble Guillaume Bonnet, de Gropierre, viguerie d'Uzès, diocèse de Viviers (13 mars). — Transaction où figure Pons-André du Radel, « bedel » ou bedeau de la cathédrale (16 mars). — Achat pour Jacques Andron, conseiller au Présidial (17 mars).

E. 736. (Registre.) — 562 feuillets, papier.

1553-1554. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Échange entre Guy de Brueys, recteur de la chapellenie de Saint-Étienne, fondée en l'église de Saint-Dézéry, prieur de Claret, « demeurant aux études des loix en la ville de Tholozé au nom de sad. cappellanie », et l'avocat Pierre de Brueys (25 mars 1553). — Transaction où figure Paulet Dumas, prêtre de Domessargues (5 avril 1554). — Testament de l'hôte Antoine Alié. Il désire être inhumé au cimetière de Saint-Jacques de

Porte-Couverte, et consacre 5 l. aux pauvres et à ses obsèques (15 avril). — Achat pour le prêtre Antoine de Lafabrière d'une olivette au quartier du Cadereau (20 avril). — Achat pour Jean Barrière, seigneur de Vestric, d'un moulin à huile à Saint-Côme (28 avril). — Quittance de 8 écus faite par Bérenguier Mazelier, chanoine de la cathédrale, prieur de Boissières (1^{er} mai 1553). — Quittance faite par Tannequin de Porcelet, capitaine et viguier de Beaucaire, mari de Jeanne de Pavée, à noble François de Pavée, oncle de Jeanne et tuteur de noble Jean de Pavée, seigneur de Servas, de 600 l. en déduction de la dot de sa femme, plus « cinq pièces de diamans hors ouvre, les quatre faictes à losance et l'autre en table, plus saphirs gravés, deux perles, un anneau d'or garny d'une pierre turqueze, le tout avalué... à 22 escuz sol ; et davantaige l'or qu'estoit esd. bagues pesant 5 escus, faisant en tout 27 escuz sol » (1^{er} mai). — Achat par Pierre Vigne, « hoste du logis de l'enseigne de l'Estoile », d'un mur mitoyen, « pour ce qu'il y a certaines veues en lad. muraille, pour raison desquelles à l'advenir y pourroit » intenter procès (7 mai). — Cession faite par Tuffène de Pavée, veuve de l'avocat Arnaud Delacroix, à Antoine Buade, juge de la cour ordinaire d'Aimargues, conseiller au présidial de Montpellier, d'une maison qu'elle avait fait saisir sur sa tête pour une dette de 22 l., et située à Aimargues. Cette maison est appelée « le Cellier vieux ». Elle confronte « le jardin des femmes des seigneurs de Mirabel et la maison « de la cappellenie de la Captive » (23 mai). — Ratification de lods faite par Jean de Bonigalle, aumônier du Roi et de la Reine, prieur de Saint-Nicolas de Campagnac, lods fait par son procureur le prêtre Jean Legier en 1547 (25 mai 1553). — Testament de Jean Froment le jeune, orfèvre, habitant le Saint-Esprit (19 juin 1553). — Échange où figure Pierre Saurin, conseiller au Présidial (1^{er} juillet 1553). — Transaction entre Mathieu Fazendier, avocat, et noble Simon Azémar, coseigneur de Dions (6 juillet). — Testament de Louis-Jean de Roquelongue, fils de feu Eymeric de Roquelongue, seigneur dudit lieu (27 juillet). — Testament de Pierre Turc, prêtre de Saint-Pierre de Cassagnas, diocèse de Mende. Vingt-cinq prêtres figureront à son enterrement, « au bout de la noveyne et [au] cap d'an ». On leur baillera « leur reflection corporelle, suyvant la coustume du pays », et 2 s. chaque fois. Le clere aura 10 d. chaque fois. Pendant les 9 jours du décès, sera faite oblation de pain, vin et « lume » en l'église de Cassagnas. Les prêtres de cette paroisse auront 15 d. par messe pendant la neuvaine, à la fin de laquelle on donnera aux pauvres un setier de blé en pain cuit. Un écu d'or permettra

d'acheter « une bandière » à ladite église. Legs de 5 s. à l'évêque de Mende (28 juillet). — Achat pour noble Jean de Combes, grenetier du grenier à sel de Nîmes, d'une vigne à Grézan (29 juillet). — Ratification donnée par les religieuses de Saint-Sauveur de la Font, nobles Claude Boyer, « vostyeiris », Felize Eymain, infirmière, Jeannette de Cavaillon, Baptistine Mathieu, assemblées capitulairement par-devant l'abbesse noble Guillemette de Rispe, de la cession faite par celle-ci, de ses biens paternels, droits de légitime « et supplément d'icelle », à Jean de Rispe, écuyer, son neveu, habitant de Tarascon (19 août 1553). — Testament de Pierre Vigier, « hoste du logis de l'enseigne de l'Estoile » (25 août). — Achat de pension pour noble François de Pavée (26 août). — Quittance faite par noble Jean Marin, coseigneur de Beauvoisin, à son gendre Bertrand Drivet, fournier de Nîmes, de la dot de feu Louise Marin, sa fille, — tant argent, robes, que aultres acoultrementz » (28 août). — Reconnaissance dotale faite par noble Gilibert Girard, docteur en médecine, natif de Moulins, diocèse d'Autun, « philosophie régent » au collège de Nîmes, à sa femme Philippe Ricard, de 200 écus sol valant 46 s. chacun, tant en une maison d'Arles qu'en argent (31 août). — Achat pour l'avocat Pierre Rozel d'un pré à Manduel, quartier du Pradel (4 septembre 1553). — Achat pour noble Jean Tinel, baile de la Calmette (17 septembre). — Achat passé par Charles d'Andréa, coseigneur de la Calmette, d'un terrain vacant « dans le fort dud. lieu » (20 septembre). — Quittance de 111 l. faite par Jean Nicolas, huissier au conseil privé du Roi, et consorts, à l'avocat Charles Rozel, fils de feu noble Rostang Rozel, greffier pour le Roi aux états et pays de Langue doc, habitant d'Aiguesmortes (23 septembre). — Testament de Jeanne Turc, femme de Pierre Coraier, viguier d'Aramon. Elle élit sa sépulture en l'église du couvent des Carmes de Nîmes, « chappelle de Saint-Aloys », et consacre 50 l. à ses obsèques (26 septembre). — Transaction entre François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, et Louis de Busselli, seigneur de la Masson. Isabeau de Montcalm avait été fiancée à feu Charles de Busselli, seigneur de la Masson, et François de Montcalm avait payé 650 écus sol à Charles en déduction de la dot de sa sœur Isabeau. Les deux fiancés ou époux étant morts, on se met d'accord sur la restitution de la dot (2 octobre 1553). — Accord entre Jean Barrière, seigneur de Vestric, et François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, au sujet d'un pré appelé : *Prat-Chabaud* (10 octobre). — Transaction entre Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte, et Guillaume Brueys, laboureur de Saint-Chapte (15 octo-

bre). — Mariage de l'orfèvre Charles Boissonneau (20 octobre). — Testament d'Étienne Jordan, « peyrolier » (20 octobre). — Échange entre Louis Andron, contrôleur du domaine, et le notaire Jean Daudé (30 octobre). — Aacte passé par l'abbesse de Saint-Sauveur de la Font à Charles Bodin, travailleur de Beaucaire, d'un terrain inculte à Saint-Paul de Corteson (11 novembre 1553). — Ratification faite par noble Guy de Brueys, licencié en droits, recteur de la chapellenie de Saint-Étienne, fondée en l'église paroissiale de Saint-Dézéry, prieur de Claret, d'une transaction passée entre frère Pierre André, chanoine de la cathédrale d'Uzès, prieur et seigneur de Saint-Dézéry, et le procureur de Guy, au sujet d'une terre du quartier des Clauzes (22 novembre). — Reconnaissance féodale pour Jean Carle, seigneur de Caveirac (3 décembre 1553). — Ratification faite par Nicolas Philippon, chanoine et ouvrier de l'église collégiale de Saint-Gilles, d'un accord passé entre les chanoines de cette collégiale et Pierre Langles, habitant de Nîmes, au sujet de l'arrentement du mas d'Estagel (20 décembre). — Quittance faite par Perrette Andron, veuve de noble Jacques Lageret, bourgeois, à Jacques Andron, conseiller au Présidial, et à Louis Andron, contrôleur du domaine, ses frères et cohéritiers, de 300 l. à elle léguées par leur père Pierre Andron (27 décembre). — Mariage entre Jean Deyron, bourgeois, et noble Catherine de Lageret, fille de feu noble Jacques de Lageret (30 décembre). — Reconnaissance féodale pour Jean Barrière, seigneur de Vestric, comme avocat des pauvres, au sujet d'une maison de la rue de l'Espic, « lès le marché du blé » (8 janvier 1553 v. s.). — Vente faite par Antoine Martin, « hoste du logis de l'enseigne de S^t Marc », à Antoine Mozon, revendeur d'Arles, d'une vigne en Camargue (9 janvier). — Transaction entre Pierre Robert, lieutenant clerc du viguier royal de Nîmes, et son frère François Robert, seigneur de Polverrières (11 janvier). — Réception d'Alix d'Aujolat, de Thueyts, en Vivarais, comme religieuse du monastère de Saint-Sauveur de la Font. Elle est fille de Jean d'Aujolat, seigneur de Thueyts (11 janvier). — Quittance faite par Sébastien de Guyon, habitant de Miremande, en Dauphiné, comme mari d'Isabeau d'Aymes, à son beau-père Jean Aymes, seigneur de Bourdic, de 50 l., « tant en mullet de poil noir que neuf escutz », en déduction de la dot d'Isabeau (7 février 1553 v. s.). — Vente de censives faite par noble Jean Reynard, seigneur de Lasalle, habitant du Mas-Aribal, paroisse de Saint-Flour du Pompidou, à Bernardine d'Airebaudouze, veuve de noble Louis Saurin, seigneur de Saint-André de Valborgne, comme mère et tutrice de noble Antoine Saurin (11 février). —

Transaction où figure noble Jean de Laporte, seigneur de Boisset, habitant d'Anduze (12 février). — Vente faite par Jean de Sauzet, conseiller au Présidial, à Alzias Reynaud, juge ordinaire d'Alais, d'un moulin à blé sis à Alais, au quartier de la Roque, sous la directe du comte d'Alais pour la moitié, moyennant 230 l. (16 février). — Reconnaissance féodale de Georges Brueys, habitant de Saint-Chapte, à Tristan de Brueys, seigneur dudit lieu (21 février). — Quittance faite à Jean Bresson, conseiller au Présidial, représentant les frères Jean Turris, par frère Pierre Esquier, prieur du couvent des Carmes, de 50 l. en déduction de ce qu'a fourni le prieur pour « les exèques et funerailles de damoiselle Catherine de la Taneria », mère des frères Turris (8 mars 1553 v. s.). — Quittance de 12 l. faite à noble Jean de Combes, grenetier du grenier à sel de Nîmes, comme père et tuteur d'Agnès de Combes, héritière de Claude Triat, prieur de Saint-Jacques de Porte-Couverte (13 mars). — Transaction entre les consuls de Villeneuve-lès-Avignon et Louis Boyci, habitant dudit lieu (17 mars). — Reconnaissance féodale pour Jauffres Pascal, marchand, au sujet d'une vigne du quartier du Sauzil (19 mars). — Testament de François Ferron, prêtre de Vars, diocèse d'Embrun, demeurant à Nîmes. Il désire être inhumé en l'église Sainte-Eugénie, « prez le bezenichie » (bénitier), et consacre 5 l. à ses obsèques. Il déclare « qu'il a de Jaumete Martine, sa servicial, six linseulz, sept escudelles d'aurelle, deux platz, trois assietes, ung chandelier et deux caisses, lesquelz biens a vollen luy estre renduz après son dexces. Et outre ce, . . . lègue à lad. Martine, pour l'honneur de Dieu et services que luy a faitz, quatre escudelles d'estang, deux platz, la grand salière, la couverte de son lict, ung buffect, barres de saulze, une sertan, ung culier, une giradoyre, unes cremalieres, trois linseulz, une tualhe, quatre servietes, la petite escabelle, le tamys et le ferrat ». Il lègue à Jaumette Gras, sa cousine, « la pastière, la table, deux bancz » (22 mars).

E. 737. (Registre.) — 692 feuillets, papier.

1554-1555. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Transaction où figure l'avocat Antoine Teysonnier (27 mars 1554). — Transaction entre Honorat Richier, conseiller au Présidial, et l'avocat Antoine Teysonnier, au sujet du mas de Fontieure ou Fontieule, terroir de Vauvert (30 mars). — Reconnaissance féodale pour noble Guillemette de Rispo, abbesse de Saint-Sauveur de la Font (1^{er} avril 1554). — Donation entre-vifs faite par François d'Orléans, seigneur de Bédouin, Com-

tat-Venaissin, à Jean Carrière, solliciteur de procès, de Nîmes (2 avril). — Vente faite par Louis Archier, de Beaucaire, à Jacques Boissonnot, prêtre de Nîmes, des « escriptures et papiers » de sa maison de Nîmes « et aultres que solloient appartenir à feu maistre Jehan de Codollet », moyennant 24 l. (5 avril). — Quittance de 1.800 l. faite par Jean de Calvet, seigneur de Fontanilles, acquéreur des censives de noble Raimond Reynard, seigneur de Lasalle, dans la paroisse de Saint-André de Valborgne, à noble Bernardine d'Airebaudouze, tutrice de son fils Antoine Saurin, seigneur de Saint-André (8 avril). — Achat de pension pour le marchand Mathieu Percot (22 avril). — Donation entre vifs faite par Isabeau Ricard, veuve de Jean Angelin, notaire de Vauvert, et le prêtre Jean Angelin, son beau-frère, à Antoine de Brueys, prieur de Saint-Pierre de Dions (25 avril). — Donation entre-vifs faite par noble Robert Imbert, coseigneur de Sèbeville-Montreuil, natif de Valognes au diocèse de Coutances, bailliage de Cotentin, à Julien Davy, seigneur du Perron, son ami et parent (25 avril). — Quittance de 23 l. pour Honorat Richier, conseiller au Présidial (29 avril). — Codicille de Jean Teyssier, prieur d'Estauze ou Esteuzen (2 mai 1554). — Testament de Julien Davy, seigneur du Perron au bailliage de Cotentin en Normandie (5 mai). — Testament de noble Robert Imbert, seigneur de Sèbeville-Montreuil au diocèse de Coutances (5 mai). — Quittance de 200 l. faite par Pons Balazuc, marchand et bourgeois de Nîmes, à noble Pèlerin de Posquières, vignier d'Aramon, son beau-frère (5 mai). — Achat pour l'avocat Guérin de Lauzière de « deux parrans assizes près le chemyn de la Fontayne, au dernier le couvent de l'Observance » (5 mai). — Achat fait par Jean Aymes, seigneur de Bourdic, et son fils Claude Aymes, d'immeubles à Bourdic (15 mai). — Achat pour Jean Barrière, seigneur de Vestric, d'un pré de la dimerie de Candiac, sur le « Vistre vieulx » (17 mai). — Achat pour Marguerite d'Aleyrac, baronne d'Aigremont, représentée par son oncle et tuteur noble Raimond d'Aleyrac, de quatre olivettes à Aigremont, quartier de la Devèze (30 mai). — Donation entre vifs de 55 écus faite par Jean Nicot, docteur en droits, à sa mère Alix Dupré, pour lui faciliter les soins à donner à son père le notaire Jean Nicot. Le futur ambassadeur rappelle qu'il a donné plusieurs fois de l'argent, provenant de ses gains d'avocat, à son père, comme en témoignent un reçu du 21 octobre 1553, pour 55 écus donnés en diverses fois (2 juin 1554) ⁽¹⁾. — Achat pour Maurice

Favier, greffier à la cour des Conventions royaux, d'une olivette à Costebalenc (3 juin). — Pacte de rachat pour noble Robert Brun, seigneur de Castanet, au sujet de cette olivette (3 juin). — Achat passé par Jean Pages, prieur de Saint-Véran d'Esparron, habitant Bezouce, d'une ancienne vigne dudit prieuré, laquelle, « causant sa vilhesse et gellies, a esté roynée, tellement que lad. vinhe ne se culhiet auleungz razins ne aultre fruit » (4 juin). — Reconnaissance féodale pour Arnaud Valette, bourgeois de Nîmes, au sujet d'un plantier à Beouee, quartier du *Fourt de la eau* (6 juin). — Échange passé par Jean Byordon, chanoine de la cathédrale, prieur de « Bolozargues », d'une maison de la rue du *Puits de la Grant Table* contre une maison de la rue de *l'Esclafidour* (6 juin). — Transaction entre le syndic des religieuses de Sainte Claire, de l'habit de saint François, le procureur du Roi, prenant la cause de sœur Honorade Calhot, professe dudit couvent avant sa réformation, d'une part ; Antoine Martin, « hoste du logis de l'enseigne de *Saint Marc*, et sa femme Antonia Got, d'autre part. Il s'agit d'une revendication des biens d'Honorade par le couvent, soutenu par le procureur du Roi. Leur thèse est qu'Honorade ne peut posséder en particulier aucun bien et que ses biens appartiennent au couvent, en vertu de la réformation de celui-ci. Les époux Martin, à qui Honorade avait cédé ses biens moyennant le vivre, le vêtement et le couvert, disant qu'Honorade « n'a jamais pourté l'abit de saint François ne de sainte Clere, mais tousjours a pourté l'abit de saint Augustin et fait profession en icelluy. Et au jour de la reformation dudit couvent. . . . de Sainte Clere. . . . feust chassée hors ledict couvent, tellement que despuis en sà, elle a demeuré par la ville sà et là, et mendié pour estre nourrie, sans avoir heu aulcune ayde ne secours des religieuses. . . . de Sainte Clere. . . . Et estant. . . . devenue en deerepitude et en tel viel saige qu'elle ne se pouvoit trevaillier pour gagner sa vie n' aucunement mendier, se seroiet retirée à la maison desd. mariés au moys d'aoust dernier passé, et auroiet pressé lesd. mariés de la recepvoir, nourrir, vestir et allimenter moyenant ce que leur feroiet donation de tous. . . . ses biens ». A la suite de cette donation, à peine suffisante les époux Martin ont recueilli Honorade jusqu'au 20 avril dernier, date où elle les quitta. Ils demandent à être indemnisés de leurs dépenses de toute nature, y compris des voyages à Arles pour les affaires d'Honorade, le paiement de 8 années de censives pour elle, etc. Ils esiment à plus de 100 l. leurs déboursés et considerent comme injuste la restitution de biens qu'on leur demande. Tristan de Brueys, avocat du Roi, répond qu'au temps de la réfor-

(1) Ce document est, comme tous ceux qui intéressent Nicot et sa famille, publié dans *Jean Nicot, ambassadeur de France en Portugal*, par M. E. Falgairolle, Paris, 1897.

mation du monastère de Sainte Claire, « seur Honorade Calhote, religieuse professe de longtemps dudict ordre, ne vollant estre refformée et vivre sellon la reigle de sainte Clere, treuva moyen, contre le volloir de l'abbasse et seurs religieuses refformées, de sortir du couvent, et nonobstant que par plusieurs foys elle aye esté admonestée et interpellée par bons personaiges de ce remectre audit couvent. . . . , à ce n'a voulu entendre jusques à peu de jours en sà, laquelle cognoissant sa faulte c'est remise audit couvent ». La donation qu'elle a faite aux époux Martin est nulle. « La voyant religieuse et en abbict de telle », ils devaient la renvoyer à son monastère, « et non l'entretenir hors icelluy, faisant aussi grand faulte comme elle ». On finit par convenir que les Martin rendront les biens d'Honorade, sauf une vigne à Arles, pour s'indemniser de leurs débours (20 juin). — Quittance de 2 écus faite par frère Étienne Vachet, religieux du couvent de l'Observance, comme syndic et confesseur des religieuses et « nonens » de Sainte Claire, à noble Pierre Robert, viguier royal de Nîmes, seigneur de Domessargues. Ces deux écus représentent la remise d'une maison restituée par les époux Martin en son état primitif (21 juin). — Testament d'Étienne d'Anduze, seigneur de Veyrac, habitant d'Anduze. Il va au service du Roi. Ses funérailles seront réglées par damoiselle de Montagut, sa mère (21 juin). — Bail en paiement pour Benoît Roybet, huissier au Présidial (23 juin). — Quittance de 80 l. pour Antoine Rovérié, licencié en droits, lieutenant de prévôt de maréchaux (5 juillet 1554). — Transaction entre Guichard de Brana, chirurgien, et le boulanger Jean Arnaud, au sujet d'un mur mitoyen. Leurs maisons contiguës sont voûtées, et « y a deux crouziers avec leurs encolles ». Arnaud pourra « thumber la muraille qu'est despuys l'ancoulle du milheur dudict crozier jusques à l'autre encolle du fondz de lad. maison, le lonc de la gloriète du fourt dudict Arnaud et le rediffier de buget de Beaucaire ». De son côté de Brana, « à l'autre crozier, despuys l'ancolle de l'entrée de la porte dudict Arnaud jusques à l'autre encolle qu'est au milheur, pourra fere le semblant ». Ces travaux ont pour but, par la rectification du mur mitoyen, l'agrandissement du fournil (*glou-rieto*) d'Arnaud, ainsi que d'une partie de la maison de de Brana. Les *crouziers* signifient ici deux voûtes d'arêtes placées de chaque côté du mur mitoyen, et reposant sur des *ancoulo* ou piliers (7 juillet). — Achat pour le notaire Nicolas Galdin d'une vigne à Grézan (10 juillet). — Transaction entre noble Hélix Brun, habitante de Valabrègue, et Jean Aymes, seigneur de Bourdic, habitant de Nîmes (12 juillet). — Quittance de 11 l. pour

Catherine de Villages, femme de Jacques Andron, conseiller au Présidial (20 juillet). — Achat pour Louis Andron, contrôleur du domaine, d'une olivette à Bernis, quartier de la Lumière (1^{er} août 1554). — Reconnaissance féodale pour noble Jacques Lageret, seigneur de Caissargues, au sujet d'un mas avec jardin près la porte de la Bouquerie, hors les murs (2 août). — Mariage entre Jean Raphinesque, cardeur, et Antonia Martin, fille d'Antoine Martin, « hoste du logis de l'enseigne de *Saint Marc* » (5 août). — Achat pour l'avocat Pierre Rozel d'une terre à Manduel, quartier de Campfizeaux (12 août). — Transaction où figurent l'avocat Jean Malmazet et l'avocat Tannequin Reymond, seigneur de Brignon (15 août). — Achat pour Antoine Reymond, écuyer, d'une « corte assize dans le fort du lieu de Brinon », moyennant 33 l. (18 août). — Reconnaissance féodale pour Antoine de Montgros, prieur de N.-D. d'Avèze (30 août). — Quittance faite par noble Guillemette de Rispe, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, à noble Pierre Grilhe, écuyer, d'Arles, comme tuteur des hoirs de noble Louis de Cavailon, représenté par Barnabé Grilhe, chanoine de la cathédrale de Nîmes, recteur de l'Église de Saint-Étienne du Chemin, de 300 l. valant 500 florins petits, monnaie de Provence, pour la réception de noble sœur Jeannette de Cavailon, religieuse audit monastère (30 août). — Testament du notaire Pierre Chabassut. Il désire être inhumé dans l'église de l'Observance, « au-devant la chière », et il consacre 15 l. à son âme (14 septembre 1554). — Échange entre noble Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte, et Pierre Brueys, habitant dudict lieu (14 septembre). — Cession faite par Antoine de Brueys, prieur de Dions, à Isabeau Ricard, veuve de Jean Angelin, notaire de Vauvert (15 septembre). — Testament de Claude Robert, chanoine de l'église collégiale de Monistrol, en Velay, qui « a à faire plusieurs voiajes » (15 septembre). — Collation faite par Jean Laboisse, chanoine de la cathédrale de Lodève, comme patron de la maison canoniale de Lodève, des chapellenies majeures de la cathédrale Saint-Geniès de Lodève, vacantes par le décès du bénéficiaire Jean Mathieu, en faveur de Jean Bouchard, prêtre de Lodève (23 septembre). — Transaction entre François Maistre, lieutenant du juge royal du Vigan, et Valentin Catte, docteur en médecine du Vigan, au sujet d'une vigne (28 septembre). — Achat de pension pour noble François de Pavée, seigneur de Servas et de la Sorbière, receveur pour le Roi à Nîmes (3 octobre 1554). — Procuration donnée par l'abbesse de Saint-Sauveur de la Font à frère Pierre Marelh, religieux du monastère de N.-D. de Bonneval,

en Rouergue, demeurant à Nîmes, pour le recouvrement des censives de l'abbaye. Tannequin Besseyre et Jean Bresson, conseillers au Présidial, sont témoins (7 octobre). — Prise de possession de la chapellenie, ou legs pie, fondée en l'église paroissiale de Caissargues en l'honneur de N.-D. de Bethléem, vacante par le décès du recteur Antoine Valat, par Mathieu Fouet, prieur de Saint-Martin à Saint-Gilles. Il est mis en possession, à la requête des ouvriers et bassiniers de l'église de Caissargues, patrons de la chapellenie, par Pierre de Confians, curé de Sainte-Eugénie, « par tradition de la clef de la maison dud. legat pie, et aussi urtant à la porte de la dicte esglise, et aultres solempnités en tel cas requises et coustumées » (16 octobre). — Achat pour l'avocat Guérin de Lauzière, d'une olivette au quartier de Pissevin ou Montauray (18 octobre). — Mariage entre Raimond Bernard, libraire de Nîmes, et Louise Varlenoux, de Saint-Mamet (19 octobre). — Quittance faite par noble Guillaume Robert, capitaine de Roquemaure, comme cohéritier de sa mère Alix de Montealm, à François de Montealm, seigneur de Saint-Véran, Candiac et Ners, son cousin, héritier de son père Jean de Montealm, celui-ci frère d'Alix, de 150 l. pour partie de la dot d'Alix (20 octobre). — Quittance de 10 l. faite par Raimond Bernard, libraire, à sa femme Louise Varlenoux, en déduction de sa dot (22 octobre). — Donation entre-vifs faite par Domergue Codere, marchand d'Alais, à son frère Jean Coderc, religieux de l'ordre de Saint Dominique, car les Frères prêcheurs « n'ont aucungz vivres ne biens pour soy abilher et antretenir », et Jean « se pourroiet treuver en necessité d'accoutrémens ou alimens, pour maladie ou aultrement » (24 octobre). — Mariage de Pierre Fazendier, docteur en médecine (1^{er} novembre 1554). — Quittance faite par le libraire Raimond Bernard, à sa femme, de 2 l. en déduction de sa dot (6 novembre). — Mariage de Claude de Vabres, seigneur de Beautort, Avèze et Arre, avec Marguerite de Rochemore, fille de Jacques de Rochemore, lieutenant particulier en la sénéchaussée (11 novembre). — Testament de Jean Vigié, bourgeois. Il désire être inhumé au cimetière de la Madeleine et il consacre 10 l. à ses obsèques (23 novembre). — Achat d'une vigne pour Claude Gilly, prêtre de Vaüvert (28 novembre). — Rémission faite par Jean Alauzière, hôte, aux religieux du couvent des Augustins de Nîmes, représentés par frère Ambroix Garnier, syndie et procureur, d'une terre du quartier de Terre-Albe-la-Basse, qu'il avait acquise « à la chandelle extainete, soubz les arez de la Trésorerie » (29 novembre). — Testament de Bernard du Bruel, prêtre de Saint-Laurent d'Aigouze.

Il désire être inhumé dans l'église de Saint-Laurent et il consacre 25 l. à ses obsèques (1^{er} décembre 1554). — Achat pour Jérôme Dupin, notaire de Montfrin, d'une olivette à Montfrin, quartier de Costebelle (7 décembre). — Vente faite par Béringuier Mazelier, dit de Nant, chanoine de la cathédrale, prieur de Boissières, pour payer ses dettes « et se secourir en sa maladie en laquelle il est dettenu », à Étienne Mazoyer, chanoine de la cathédrale, d'une maison « assize dans le chapitre de lad. esglise et claustres, confrontant... avec le petit cimytière, ... avec la maison claustralle, avec la maison de M^e Bernard Béringuier, prieur de Calvisson, avec la maison de M. le premier archidiaere, appellé de Margarides », moyennant 184 l. (7 décembre). — Transaction où figure noble Jean Tinel, baile de la Calmette (12 décembre). — Transaction entre noble Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte, et Honorat Richier, conseiller au Présidial, au sujet d'un mur mitoyen que Richier avait surélevé et où il avait percé « deux fenestres, veues et prospectz. respondantz au-dessus le couvert et basse-court » de la maison de Brueys (12 décembre). — Achat pour Bonnet Barrière, prêtre de Nîmes, d'une terre à Saint-Côme (15 décembre). — Achat pour Barthélemy Ricard, « hoste du logis de l'enseigne de la *Teste-Noire* », d'une maison à Parignargues (31 décembre). — Transaction où figure Jean Barrière, seigneur de Vestrie, comme aïeul maternel et tuteur des enfants de Jacques de Fontibus (5 janvier 1554 v. s.). — Quittance de 30 l. faite par noble Jacques Lageret, seigneur de Caissargues, comme héritier de noble Claude Lageret, son oncle (7 janvier). — Achat pour Jacques Audron, conseiller au Présidial, d'une terre à Marguerittes (12 janvier). — Achat par Jean de Bossaguet, prêtre de la Calmette, d'une maison du quartier de Prat, à Nîmes, « au-devant le logis de l'enseigne de *l'Escut de France* », confrontant « avec la rue publique par laquelle l'on va de l'aire de M. de Balmo au Marché », et « avec une ruelle orbe que non passe » (26 janvier). — Collation de l'office de vestiaire et de chanoine en l'église de Saint-Germain-sur-Alais, en faveur de Jean Johanel, clerc du diocèse de Nîmes. C'est Jean Suau, bachelier en décrets, chanoine et second archidiaere de la cathédrale, appelé de Caveirae, vicaire général de Jean Pabeyran, chanoine et troisième archidiaere, appelé de Saint-Germain, prieur de Saint-Germain, qui fait ladite collation, dans la maison claustrale de l'église Sainte-Eugénie. L'office était vacant « par l'absence de maistre Jehan Aberlene, sive Laveriere, dernier possesseur desd. office de vestiariat, canonicat et prebende,

lequel se seroiet retiré à Genève » (28 janvier). — Teneur latine de ladite collation. On y voit que : *dictus Aberlenc, suorum salutis et honoris immemor, Deique timore postposito, nuper in civitate[m] Gebenensem, lperfusis hereticorum dogmatibus infectam praditissime, migravit, ob quam causam sententialiter contra eum fuit proccssum, et in ejus contumacia pronunciatum eundem Aberlenc fore et esse privandum a dicto officio. . . . rerum ecclesiasticarum et divinorum* (28 janvier). — Achat pour Jean Chantozel, marchand, d'une terre près le Pont-d'Arles (12 février 1554 v. s.). — Quittance de 34 l. pour les jardiniers Jean et Jean Traucat, frères (15 février). — Achat d'une pension de 3 l. par noble François de Pavée, seigneur de Servas, moyennant 30 l. (15 février). — Vente faite par Jeanne de Trois-Émines, au nom de son mari Jacques d'Albenas, seigneur de Gajan, à Guichard Dubrana, chirurgien, d'une vigne au quartier de Codols (16 février). — Quittance de 77 l. faite par Jean d'Albenas, prieur de Sainte-Croix, à son frère Jacques d'Albenas, seigneur de Gajan (16 février). — Testament de Benoît Roybet, huissier au Présidial (17 février). — Quittance de 30 l. pour le potier Jacques Rolland (17 février). — Achat pour l'avocat Pierre Rozel, représenté par sa femme Bernardine Barrière, d'un jardin à Manduel (22 février). — Mariage de l'hôte Clément Garnié. L'acte est passé « au logis de l'enseigne de l'Ange » (2 mars 1554 v. s.). — Transaction où figure Pierre Valette, procureur du Roi (3 mars). — Quittance faite par noble Baptiste de Labaume, seigneur de Casteljau, comme mari de Tuffène Arnaud, à noble Bernard Arnaud, seigneur de la Cassagne, son cousin, de 317 l., en déduction de la dot de sa femme (5 mars). — Testament de Jaumette Morier, veuve de l'avocat Jean Boetier. Elle désire être inhumée au couvent des Carmes, et consacre 10 l. à ses obsèques (5 mars). — Transaction entre Jean Colomb, juge et conservateur pour le Roi au siège du Puy, veuf de Miracle de Combladour, et Jacques de Combladour, seigneur de Montréal (10 mars). — Lods fait par Tristan de Brueys, avocat du Roi, comme père et procureur de Guy de Brueys, recteur de la chapellenie fondée en l'église de Saint-Dézéry en l'honneur de Saint-Étienne, à l'avocat Pierre de Brueys (14 mars). — Codicille de Jaumette Morier, veuve de l'avocat Jean Boetier (18 mars).

E. 738. (Registre.) — 463 feuillets, papier.

1555-1556. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Le registre est incomplet et dérelié. — Insinua-

tion faite par Jean Barthélemy, prieur de Corines' habitant du château de la Roque-Eynier, comme procureur de noble Louis de la Roque, son neveu, gradué, auprès de Jean du Cailar, chanoine et vicaire général de l'évêque de Nîmes, en vue du premier bénéfice vacant (1^{er} avril 1555). — Testament du prêtre Alizandre Antoine. Il désire être inhumé au couvent des Frères prêcheurs, et consacre 12 l. à ses funérailles (1^{er} avril). — Achat pour l'avocat Alizandre Depulli, d'une vigne au Chemin-Plan (3 avril). — Insinuation pour Jean Mazart et Antoine Reynaud, docteurs en théologie, religieux du monastère de N.-D. de Bonnevals, en Rouergue, faite auprès de l'abbesse de Saint-Sauveur de la Font par Pierre Marron, religieux de Bonnevals, en vue du premier bénéfice vacant (8 avril). — Insinuation pour François du Chenoyer, bachelier en droit civil, étudiant gradué et nommé à l'université de Toulouse, faite par Jean Duport, officiel de la cour spirituelle de Beaucaire, auprès de Jean du Cailar, vicaire général, en vue du premier bénéfice vacant (13 avril). — Insinuation pour Mamert Bohamet, docteur en droit de Thonon, diocèse de Genève (13 avril). — Élection faite par les religieuses de l'abbaye de Saint-Sauveur de la Font, de Guillaume Sololin, prêtre de Saint-Rome, diocèse de Rodez, eu qualité de recteur ou vicaire du prieuré de N.-D. de Cubières, diocèse de Mende. L'institution appartient à l'évêque de Mende, et, en cas de conflit entre l'abbaye et l'évêque, à l'archevêque de Narbonne (26 mai 1555). — Transaction entre noble Jacques de Bozène, seigneur de Boucoiran, Nages et Solorgues, et les syndics de Nages et Solorgues. De Bozène se plaignait que les syndics eussent usurpé les immeubles et l'institution de la chapellenie fondée à Nages en l'honneur de Saint-Sébastien. Antoine Foulquerand, chapelain, et les syndics, se prétendaient en possession immémoriale. Tout au plus pouvaient-ils devoir la censive des immeubles possédés. On convient, par l'arbitrage de Jean de Morgues, chanoine de la cathédrale, prieur de Nages et Solorgues, que le chapelain et les syndics devront payer au seigneur le droit de lods et ventes à chaque mutation du chapelain, soit 5 l. Ils paieront en outre une censive de 9 deniers (27 mai). — Testament de Françoise de Vaulx, veuve d'Antoine Chabaud, secrétaire de la maison consulaire de Nîmes (29 mai). — Vente faite par Jacques de Langlade, chanoine de la cathédrale, à Maurice Favier, greffier de la cour des Conventions royaux, d'une terre au quartier de la « Resclause Vielhe » (7 juin 1555). — Reconnaissance féodale pour l'abbesse de Saint-Sauveur de la Font, au sujet de deux maisons du faubourg des Pré-

cheurs (9 juin). — Vente faite par le greffier Maurice Favier, à son frère l'avocat Bernard Favier, d'une maison « et le lieu où il y soloit avoir une crotte avec ung puy ayguier ou bise et autres aysances qui estoient dans icelle crotte » (11 juin). — Testament de Pierre Gaubert, arbalétrier (4 juillet 1555). — Quittance de 138 l. faite par nobles Jeanne de Cappon, veuve de Guillaume de Folaquier, et ses fils, habitants de Manduel, à Antoine Bauzon, prieur de Mamolène (23 juillet). — Achat pour Jacques Andron, conseiller au Présidial, d'une terre à Marguerittes (26 juillet). — Transaction où figure Jean Tinel, baile de la Calmette (31 juillet). — Quittance faite par Jean d'Albenas, prieur de Sainte-Croix de Candillargues, habitant de Nîmes, à Jeanne de Trois-Émines, veuve de Jacques d'Albenas, seigneur de Gajan (2 août 1555). — Testament de Pons du Ranc, chanoine de la cathédrale. Il désire être inhumé dans la cathédrale (3 août). — Quittance de 100 l. pour l'avocat Jean Lansard (5 août). — Testament de Jean Fontanès, prêtre d'Aigremont. Il désire être inhumé au cimetière de Saint-Jean de la Cortine, et consacre 10 l. à ses obsèques (7 août). — Quittance de 35 l. faite par Louise de Posquières, veuve de Claude Broche, dit de Méjanis, marchand de Nîmes, à Jean Bresson, conseiller au Présidial, et à sa femme Françoise de Latour (9 août). — Quittance réciproque où figure Jean Bierdon, seigneur de Saint-Julien, habitant du Saint-Esprit (14 août). — Testament de Blaise Villar, hôte d'Uzès. Il désire être inhumé au couvent des Frères mineurs d'Uzès (14 août). — Testament de Benoît Duret, orfèvre de Castres, en Albigeois. L'acte est passé « dans le logis de l'enseigne du *Cheval Blanc* » (15 août). — Cession pour Guillaume Roques, conseiller au Présidial, représenté par Denis de Brueys, conseiller au Présidial, seigneur de Poulx (21 août). — Quittance faite par noble Jean Arman et sa femme Marguerite de Folaquier, à noble Antoine de Folaquier, de N.-D. d'Hortoux, de 16 l. 2 s., en déduction de la dot de Marguerite. Cette somme leur est payée, savoir, « tant en ung asne de poil noir que leur a baillé pour 6 escuz sol, 30 solz en ung courcet gris, et 16 s. en ung cestier de farine ». L'acte est passé à Nîmes, au Marché neuf, « au-devant le logis de l'enseigne de *Lanicord* » (*la Licbrne*) (25 août). — Procuracion donnée par Durant de Bilanges, vicaire de l'église paroissiale Saint-Faustin de Quissac, à des praticiens de la cour romaine, pour résigner ladite vicairie entre les mains du Pape, en faveur de son neveu Bérenger de Bilanges, chanoine de la cathédrale de Nîmes (26 août). — Quittance faite par noble Guillaume de Labaume, seigneur de Casteljou, comme père et pro-

cureur de noble Baptiste de Labaume, mari de Tuffène Arnaud, à noble Bernard Arnaud, seigneur de la Cassagne, cousin de Tuffène, de 123 l., en déduction de sa dot (29 août). — Testament de Barthélemy Pomier, marchand de Saint-Jean de Valérisse. Ses obsèques seront réglées par noble Catherine de Mars, sa femme (2 septembre 1555). — Transaction entre noble Jacques de Bozène, baron de Boucoiran, seigneur de Saint-Hippolyte de Caton, et les syndics de Saint-Hippolyte de Caton, au sujet du bétail. Les syndics pourront nommer chaque année, à la Saint-Hippolyte, un bannier pour la garde de leur terroir. Il pourra saisir le bétail des habitants trouvé dans le fonds d'autrui. Il pourra mener dans la maison de l'un des syndics le bétail étranger en contravention, pour en avoir la garde. Lorsque du bétail sera « treuvé deppayssant par escapade ou autrement que à baston planté », les syndics pourront « declairer le ban », dont ils feront payer le droit, la moitié au profit de la communauté, la moitié au profit du seigneur. L'estimation des dommages appartiendra aux syndics. Ceux-ci paient au seigneur 50 l. en reconnaissance des droits concédés (7 septembre). — Achat d'une olivette au quartier de Costebalenc, pour Vincent Mauressargues, licencié en médecine (9 septembre). — Vente faite par Antoine et Jean Vergier, père et fils, chirurgiens de Nîmes, à Alizandre Antoine, François Journet, Étienne Simon et Jean Cabrillac, chapelains de la chapellenie des Quatre-Prêtres de Vauvert, fondée par le cardinal d'Albano, de deux prés au Gailar (16 septembre). — Quittance de 400 l. faite par Jean d'Albenas, prieur de Sainte-Croix, à Jeanne de Trois-Émines, comme mère et tutrice des hoirs de Jacques d'Albenas, seigneur de Gajan, sa belle-sœur (26 septembre). — Transaction où figure Jaufres Daniel, prêtre de Villeville (30 septembre). — Quittance dotale de 25 l. pour Bonnet Barrière, prêtre de Nîmes (30 septembre). — Quittance faite par Pierre d'Aramon, baron de Lédénon, à noble Louis Redulf, seigneur de Saint-Paulet de Caisson, de 20 l., en déduction de la dot de sa femme (30 septembre). — Quittance de lods faite par Jean Barrière, seigneur de Vestric, à l'avocat Pierre Debony, au sujet d'une maison à Nîmes (1^{er} octobre 1555). — Reconnaissance féodale faite à Pierre Valette, procureur du Roi, pour une maison avec four et cour, sise rue Saint-Antoine, confrontant « avec la dougue des murailles » et « avec l'esglise et court de la commanderie de Saint-Anthoyne » (3 octobre). — Quittance faite par Tannequin de Porcellet, capitaine et viguier de Beaucaire, comme mari de Madeleine de Pavée, à noble François de Pavée, comme tuteur de noble Jean de Pavée, seigneur de Servas, de

200 l. en déduction de la dot de Madeleine, plus de 36 l. d'intérêts (6 octobre). — Quittance de 460 l. faite par Pierre Robert, lieutenant du viguier de Nîmes, et sa femme Louise Martin, à Jean Chaulet, greffier au Présidial (14 octobre). — Achat pour le marchand Thomas Gassendon d'une terre aux Cinq-Vies (31 octobre). — Codicille de Jean Barrière, avocat, seigneur de Vestric. Il élit sépulture en l'église des Cordeliers de Nîmes, « et en sa chappelle, là où sont ensevelis ses enfans et predecesseurs » (6 novembre 1555). — Quittance de 115 l. faite par Pierre Baudinel, marchand de Pézénas, à noble Pierre Valette, habitant d'Alais (10 novembre). — Quittance générale faite par Jeanne de Lageret, femme de l'avocat Guillaume Martiu, à son frère noble Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (17 novembre). — Quittance faite par l'avocat Pierre Fornier et sa femme Louise de Lageret à noble Jacques de Lageret, leur beau-frère et frère (17 novembre). — Quittance faite par Jean Deyron, bourgeois, et sa femme Catherine de Lageret, à noble Jacques de Lageret. Dans ces trois actes, les sœurs de ce dernier, qui ont reçu l'intégralité de leur dot et des legs paternels, le tiennent quitte de tous droits (17 novembre). — Échange entre Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte, et Antoine Brueys, dudit lieu (5 décembre 1555). — Aacte passé par noble Jacques de Bozène, baron de Boucoiran, et sa femme Catherine Teyssier, à noble Guillaume de Labaume, maître des ouvrages royaux de maçonnerie et de charpenterie en la sénéchaussée, de deux maisons contiguës à Marguerites (20 décembre). — Mariage entre noble Gabriel Sauneing, marchand de Valréas, et Françoise de Sauzet, fille de Jean de Sauzet, conseiller au Présidial (29 décembre). — Testament d'Antoine de Labaume, seigneur de Sauzet. Il élit sépulture dans sa chapelle du couvent des Cordeliers (3 janvier 1555 v. s.). — Vente faite par le prêtre Guillaume Suau, au marchand Gabriel Prades, du « droict et préhéminance qu'il a de tenir l'enseigne du *Signe (Cygne)* », moyennant 35 s. (4 janvier). — Quittance faite par Claude de Vabres, seigneur de Beaufort, Avèze et Arre, comme mari de Marguerite de Rochemore, à son beau-père Jacques de Rochemore, lieutenant particulier en la sénéchaussée, de 155 l., en déduction de la dot de Marguerite (5 janvier).

E. 739. (Registr.) — 451 feuillets, papier.

1557-1558. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Testament de Charles Panisset, bourgeois de Fourques. Il élit sépulture en l'église de Saint-Martin

de Fourques, et consacre 100 florins à ses obsèques (29 mars 1557). — Mariage entre Laurent Picard, marchand de Sommière, et Nicole de Combes, fille de Jean Combes, grènetier de Nîmes (5 avril 1557). — Quittance de 16 l. pour Jacques Rolland, potier (6 avril). — Transaction où figure Jean Culhier, prêtre de Calvisson (8 avril). — Achat de pension pour Mathieu Percet, marchand (9 avril). — Présentation faite à Jean du Cailar, vicaire général de l'évêque, par Gonin Rouvière, prêtre de Marguerittes, des lettres de nomination de son neveu Pierre Rouvière, bachelier en l'un et l'autre droit, gradué nommé de l'université des études de Toulouse. Il s'agit des lettres de tonsure et de cléricat concédées par l'archevêque de Toulouse, des lettres attestatoires du temps d'études, sur parchemin scellé du sceau de l'université de Toulouse, en droit canon, des lettres de baccalauréat en droit civil et en droit canon, et enfin des lettres de nomination, en vue du premier bénéfice vacant (13 avril). — Achat par Antoine de Labaume, seigneur de Sauzet, d'une olivette au quartier de Pissevin (19 mai 1557). — Quittance de 290 l. faite par Pierre Saurin, conseiller au Présidial, à Antoine Pelatan, notaire de Saint-Geniès de Malgoirès (19 mai). — Achat pour noble Claude de Vergèze, seigneur d'Aubussargues, d'une olivette à Vergèze, derrière l'église (20 mai). — Transaction entre Firmin Bordaude et Allias de Record, tous deux bourgeois d'Aramon. L'acte rappelle un procès entre Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, dame d'Aramon et de Valabrègue, disant que les biens de feu Julien Bordaude lui appartenaient en vertu d'une confiscation à elle adjugée, et Firmin Bordaude (24 mai). — Revente faite à noble Antoine Allemand de terres à Marguerittes (24 mai). — Quittance de 20 l. pour noble Louis de Bozène, baron d'Aubais et du Cailar (25 mai). — Achat pour l'avocat Pierre Rozel, père du conseiller au Présidial Pierre Rozel, des trois quarts du mas des Gruns, à Bellegarde, moyennant 650 l. (26 mai). — Lods fait par l'abbesse de Saint-Sauveur de la Font, au sujet d'une maison du faubourg des Prêcheurs (27 mai). — Achat pour Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte, d'une chènevière audit lieu (1^{er} juin 1557). — Quittance de 102 l. faite par Tuffène de Barrière, veuve de noble Guillaume Robert, capitaine de Roquemaure (4 juin). — Quittance faite par Jacques de Bozène, baron de Boucoiran, à Bernardine Teyssier, représentée par son tuteur Antoine de Labaume, seigneur de Sauzet, de 200 l., en sus du prix de la seigneurie de Ners, fixé à 1.672 l. (20 juin). — Testament de Jean Cotarel, hôte. Il désire être inhumé à l'église N.-D., et consacre 5 l. à ses obsèques.

ques (1^{er} juillet 1557). — Reconnaissance de dot faite par noble Jacques de Bozène, baron de Boucoiran, à sa femme Catherine Teyssier (7 juillet). — Mariage de Jacques Beys, hôte de Lunel (8 juillet). — Mariage de Durant Flavas, gascon, hôte de Nîmes (18 juillet). — Aapte passé par Bonnet Barrière, chapelain « de la chappellanye de la Veronique », d'une maison de ladite chapellenie, à Nîmes, confrontant la maison de Jean Nicot, « que feust de doune Paganete ». La maison acensée, « causant la grand vieillesse et anticquité, vient en decadence et à se ruyner ». Le revenu de la chapellenie « n'est souffizant pour fere les l. reparations ». Un petit casal joint la maison. Le droit d'entrée est de 45 l. et la censive de 5 s. (8 août 1557). — Achat pour Jacques Andron, conseiller au Présidial, d'une terre à Marguerittes (13 août). — Quittance faite par Catherine de Montcalm, veuve de noble Hermengaud Falcon, seigneur de Souvignargues, à Françoise de Saint-André, veuve de Jean Guiraudon Falcon, mère d'Hermengaud, de 1.000 l., ensemble 20 l. en bagues et joyaux, savoir : « deux jazerans d'or, poisantz, l'ung 30 escutz d'or sol, et l'autre 25 escutz sol, et certains patinostres d'or poisantz 27 escutz 10 grains, le tout poizé réallement par M^e Pierre Cellerié, orfèvre » (17 août). — Testament de noble Gabriel de Lafarelle, lieutenant du viguier du Vigan. Il élit sépulture à l'église du Vigan, chapelle de Sainte-Anne. Il lègue 10 florins à la confrérie de Sainte-Anne (21 août). — Mariage entre noble Jean Polhon, de Londres, paroisse de N.-D. de Tines, diocèse de Viviers, et Louise Guérin, de Bezouce (22 août). — Mariage de l'apothicaire Antoine Laget (22 août). — Vente faite par Benoît Roybet, huissier au Présidial, à Mathias de Cardonne, bourgeois de Beaucaire, diocèse d'Arles, d'une terre à Saint-Paul de Cortézon (23 août). — Reconnaissance féodale pour noble Guillemette de Rispo, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, au sujet d'un mas à Saint-Paul de Cortézon (23 août). — Achat pour l'avocat Pierre de Brueys d'une olivette à Saint-Dézéry (27 août). — Transaction entre André de Barjac, sieur de Gasques, marié à Étienne de Labaume, habitant Saint-Martin de Boubaux, et Jean du Cailar, prêtre de Saint-Geniès de Malgoirès, diocèse d'Uzès (14 septembre 1557). — Quittance de 150 l. faite par Robert de Menonville, marchand apothicaire (6 octobre 1557). — Transaction entre Claude de Beauvoir, protonotaire du Saint-Siège apostolique, prieur des Vans, et Jean de Tulle, aussi protonotaire apostolique, prieur de Saint-Sauveur de Salelles. De Beauvoir disait avoir été pourvu de la cure et vicairie de Salelles, et troublé par de Tulle. Celui-

ci répondait qu'il était le vrai prieur et curé de Salelles (13 octobre). — Procuration donnée par noble Claude de Beauvoir, clerc de Vivarais, curé et vicairo perpétuel de Saint-Sauveur de Salelles, pour résigner entre les mains du pape sa cure et vicairie en faveur de Jean de Tulle, prieur de Salelles, moyennant une pension de 55 l. (13 octobre). — Procuration de Jean de Tulle pour accepter cette combinaison (13 octobre). — Procuration de Jean de Tulle, chanoine majeur de la collégiale de Saint-Gilles, donnée à Blaise Jouvo, notaire des Vans, pour renoncer, entre les mains de l'abbé de Saint-Gilles, à son canonicat et à sa prébende (13 octobre). — Vente faite par Michel Maurice, bourgeois, à Hélip Dupré, veuve du notaire Jean Nicot (1), tutrice de leurs enfants communs, d'une censive de 15 s. sur le moulin desdits hoirs, « assiz sur l'Agan, près le Chasteau », confrontant la maison d'Antoine de Langlade, seigneur de Clarensac, moyennant 15 l. (17 octobre). — Mariage de Jean Canelle, brodeur, natif de Condom (23 octobre). — Quittance de 40 l. faite au marchand Urbain Bigot par Jacques Barrière, conseiller au Présidial (23 octobre). — Mariage du notaire Antoine Malian (31 octobre). — Quittance de 36 l. pour Robert Leblanc, sieur de la Rouvière, juge ordinaire de Nîmes (2 novembre 1557). — Quittance pour Antoine Buade, juge de la cour ordinaire d'Aimargues (3 novembre). — Quittance de 4 l. faite par Jean Barry, comme mari de noble Antoine de Langlade, à son beau-frère noble Pierre de Langlade, en déduction de la dot d'Antonia (3 novembre). — Quittance faite par nobles Jeanne de Capon, veuve de Guillaume de Folaquier, et Aymar Moron, mère et fils, habitants de Manduel, au notaire Louis Grimaldi (8 novembre). — Quittance réciproque entre Anne de Beauvoir, habitant Tarascon, et son neveu Antoine de Beauvoir, baron du Roure (11 novembre). — Reconnaissance féodale pour François Genesi, bourgeois, au sujet d'une vigne à Marguerittes (12 novembre). — Quittance faite par Claude de Vabres, seigneur de Beaufort, comme mari de Marguerite de Rochemore, à Jacques de Rochemore, lieutenant particulier au Présidial, de 200 l., en déduction de la dot de Marguerite (17 novembre). — Quittance faite par Claude de Vergèze, seigneur d'Aubussargues, et Arnaud de Folaquier, coseigneur de la Calmette, procureurs de damoiselle Étienne de Valfons, fille de feu Pierre de Valfons, coseigneur de la Calmette, à Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur de Saint-Chapte, de 324 l. provenant d'une obligation de feu Paul d'Andréa, coseigneur de la Calmette (22 novembre). — Vente faite par

(1) Père de l'ambassadeur.

Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, et ses sœurs Jeanne, Louise et Catherine, respectivement mariées au licencié Guillaume Martin, à l'avocat Pierre Fornier et au bourgeois Jean Deron, à leur frère noble Antoine de Lageret, de leur part de la moitié d'une olivette de la succession de leur tante Jeanne de Lageret, sur le chemin de Saint-Baudile (30 novembre). — Transaction entre Claude de Banne, baron de Ferreyrolles et d'Avéjan, et Jean de Banne, prieur d'Avéjan, oncles maternels des enfants de feu Jean de Calvet, seigneur de Fontanilles, d'une part, François de Calvet et Claude de Vignolles, seigneur de Saint-Bonnet, au sujet des biens de Jean de Calvet, confisqués et donnés par le Roi à Jean Corsegue, son porte-manteau, lequel en ferait la rémission moyennant 600 écus (13 décembre 1557). — Quittance faite par Théodore-Jean de Clermont, abbé de Saint-Gilles, à Denis de Brueys, juge criminel en la sénéchaussée, seigneur de Sieure, d'une maille d'or pour la censive de Sieure (18 décembre). — Réception de Denis de Brueys, juge criminel en la sénéchaussée, seigneur de Saint-Saturnin de Sieure, en qualité d'habitant de Saint-Gilles, faite précédemment par Guillaume Bellon, chanoine et présenteur de l'église collégiale de Saint-Gilles, ratifiée par Théode-Jean de Clermont, évêque de Sénez, abbé et seigneur de Saint-Gilles (18 décembre). — Quittance de 12 l. pour Claude Laplanche, seigneur de Latour (20 décembre). — Quittance de 15 l. pour Anne de Beauvoir, dame de Saint-Ange, habitant Tarascon (22 décembre). — Transaction où figure François de Pavée, seigneur de Servas, et relative à un mur mitoyen (2 janvier 1557 v. s.). — Achat pour Jacques Andron, conseiller au Présidial, d'une vigne à Marguerittes (10 janvier). — Quittance faite par Tannequin de Porcelet, capitaine et viguier de Beaucaire, comme mari de Jeanne de Pavée, à noble François de Pavée, seigneur de Servas, oncle de Jeanne, de 220 l. en déduction de sa dot (10 janvier). — Achat pour Louise d'Albeterre, femme de Jean-Antoine Gasquet, écuyer, chevaucheur pour le Roi en sa poste de Sernhac, d'une maison audit lieu, « dehors le fort et sur le grand chemin allant à Lyon » (15 janvier). — Transaction où figure Jeanne de Pavée, veuve de Jean Barrière, avocat (26 janvier). — Quittance faite par Jean de Fontibus, conseiller garde-scel au Présidial, à François de Pavée, seigneur de Servas, dépositaire de 2.971 l. à lui confiées par Jeanne de Pavée, veuve de Jean Barrière, seigneur de Vestric, de 2.571 l. à la décharge de Jeanne, et quittance faite par Louis de Villages, seigneur de Fontarèche, comme mari de Bernardine de Fontibus, à François de Pavée, de 401 l. (2 février 1557 v. s.). —

Achat pour Barthélemy de Mandagout, baron de Fons, d'un moulin à blé sis à Gajan, sur la rivière de la Braune (4 février). — Mariage de Jacques de Possac, marchand drapier (6 février). — Bail en paiement pour l'abbesse de Saint-Sauveur de la Font (11 février). — Partage entre Jean de Fontibus, conseiller garde-scel au Présidial, Pierre de Fontibus, son frère, et Louis de Villages, seigneur de Bernis, mari de Bernardine de Fontibus, leur sœur (23 février). — Quittance de 57 l. pour François Robert, seigneur de Polverrières (11 mars 1557 v. s.). — Reconnaissance féodale pour Jean Dhours, chapelain de la chapelle de Sainte-Agnès, en la cathédrale, au sujet d'une maison de la rue de la Ferriage (23 mars).

E. 740. (Registre.) — 400 feuillets, papier.

1558-1559. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Mariage du marchand Étienne Roux (28 mars 1558). — Transaction où figure Antoine de Labaume, seigneur de Sauzet (29 mars). — Quittance de 50 l. pour l'avocat Charles Rozel (2 avril 1558). — Achat pour Paulet Dumas, prêtre de Domessargues, d'une maison à Domessargues (15 avril). — Quittance de 60 l. pour Denis de Brueys, juge criminel, seigneur de Sieure (2 mai 1558). — Acquisition par voie d'échange d'une terre près le plan de la Fontaine, au profit de l'abbaye de Saint-Sauveur de la Font. Les religieuses sont : noble Guillemette de Rispo, abbesse, Claude Boyer, sacristaine, Phelise Eymis, infirmière, Catherine Bourjuzieu, vestiaire, et Baptistine Mathieu (6 mai). — Achat pour Antoine Labaume, seigneur de Sauzet, d'un « petit claux environné de clapasses de pierre yssuyte complanté d'oliviers » au quartier de Pissevin (12 mai). — Quittance de 35 l. faite par Gui Lautié, prêtre de Nages, à Denis de Brueys, seigneur de Sieure (19 mai). — Achat pour Louis Andron, contrôleur du domaine, d'une terre à Luc (22 mai). — Codicille de Claude Cotelier, notaire de Saint-Ambroix (24 mai). — Mariage entre l'hôte Jean Gaubin et noble Antonia Pierre, fille du couturier François Pierre (31 mai). — Contrat de mariage d'un tisserand, passé « en la maison où pend l'enseigne de *la Coupe d'or*, ez presences de Privat Fermillon, hoste dud. logis » (10 juillet 1558). — Ratification, pour François Ruffi, conseiller au Présidial, de l'achat d'une olivette près Saint-Baudile (18 juillet). — Quittance de 50 l. faite par Étienne de Rodillez à Pierre de Barris, natif de Vauvert, régent au collège de Nîmes (18 juillet). — Achat pour l'avocat Pierre Rozel d'un jardin à Manduel (29 juillet). — Quittance de 250 l.

faite par l'avocat Guérin Deleuzière (7 août 1558). — Cancellation d'une donation faite par Jean Sucquet, de Millau en Rouergue, à Louis de Montcalm, protonotaire apostolique, prieur de N.-D. de Lespinasse à Millau et de Saint-André de Valabrègue (9 août). — Quittance de 25 l. pour Sauveur Capon, viguier de Bezouze (15 août). — Échange entre noble Guillaume de Labaume, maître des ouvrages royaux de maçonnerie et charpenterie en la sénéchaussée, et Antoine Martin, chirurgien de Marguerittes (15 août). — Achat pour Louis Andron, contrôleur du domaine, d'une terre de la dimerie de Rodilhan (16 août). — Achat pour Pierre Bérard, baile de Bellegarde (17 août). — Achat pour Honorat Richier, conseiller au Présidial, de la moitié d'une terre à Marguerittes (26 août). — Codicille de Françoise de Saint-André, veuve de Jean de Falcon, juge ordinaire de Nîmes, seigneur de Souvignargues (25 août). — Achat pour Domergue Gaudin, chirurgien, d'une vigne « à la dernière croix du chemyn de Valvert » (6 septembre 1558). — Quittance faite par Sébastien de Guyon, habitant de Miremande et de l'Étoile, en Valentinois, comme mari d'Isabeau d'Aymes, fille de feu Jean Aymes, seigneur de Bourdic, à noble Robert Aymes, seigneur de Blauzac, son beau-frère, de 50 l. en déduction de la dot d'Isabeau (12 septembre). — Achat pour Jean Moleri, marchand-apothicaire, d'une vigne à Courbesac (12 septembre). — Achat de pension pour Louise de Beaulac (17 septembre). — Achat pour François de Pavée, seigneur de Servas, d'un moulin à blé, avec les terres en dépendant, sur le ruisseau de la Cagaraule, à Calvisson (27 septembre). — Achat pour noble Claude de Montalieu, habitant de Montagnac, de divers immeubles audit lieu (29 septembre). — Transaction où figure Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte (30 septembre). — Reconnaissance féodale faite à l'abbesse de Saint-Sauveur de la Font, pour un jardin du faubourg des Jacobins, rue de la Lombarderie (2 octobre 1558). — Transaction entre Robert Barrière, écuyer, et Jeanne de Pavée, veuve de Jean Barrière, seigneur de Vestric, père de Robert, au sujet de la succession de Jean (13 octobre). — Quittance faite par Laurent Picard, marchand de Sommière, comme mari de noble Nicole de Combes, à noble Jean de Combes, son beau-père, grènetier du grenier à sel de Nîmes, de 460 l. pour la dot de Nicole (13 octobre). — Vente faite par Jean Albenas, bourgeois, à François de Pavée, seigneur de Servas, d'une terre au quartier de Vallongue (16 octobre). — Achat pour l'avocat Pierre Rezel d'une terre à Manduel (29 octobre). — Achat pour Roland Clouet, commis du trésorier de Nîmes, d'une vigne au quartier de Font-

dame (6 novembre 1558). — Reconnaissance faite par Jean de Sauzet, conseiller au Présidial, à sa femme Françoise de Tuech, de Tarascon, des « acoultremens, bagues et joyeaulx » qu'elle « a pourté en sa mayson ». « Premièrement, deux manteaux de sarge, l'ung tane (1) et l'autre violet; une robe à collet de tane, drap de Sainct-Pons; plus ung courset noir uzé; plus ung aultre courset de demye oustade (2); plus uue robe aupellande noyre, doblée, les manches de velours noyr, et le demeurant doblé de tafletas; une gounelle (3) entière de drap d'escarlate, bandée de deux bandes de velours noyr; plus une verdegale (4) de camelot (5) violet, les bortz de troye de velours noyr; plus unng devant de velours noyr; plus unng aultre devant de satin noyr; unng aultre devant de damas noyr; unng aultre devant de camelot à hondes tane (1); plus unng courset de camelot noyr à hondes; plus deux chapeyrons de velours; plus unng mouffe (6) de velours; plus deux cheynes d'or poysans 33 escutz sol 1/2; deux cheynes d'argent avec unng clavier poysans 1 marc 5 onces 9 deniers; plus ungs patinostres (7) de jayet marqués d'or partout; unng entre-deux et une bague d'or pendent, poysant le tout 14 escutz 1/2; plus douze chemises; plus unng mantelet rouge avec son devant bandé de velours; unng aultre rouge gamachon (8); plus troys coletz de velours; plus une robe aupellande de damas noyr; plus unng devant de damas noyr; sept petitz aneaux d'or valens environ 10 escutz; plus douze canes toele à 14 soulz la cane; plus six-vingtz livres de laine; plus dix canes de cadis prin blanc; plus sept canes toele grosse; plus unng petit gamachon de sarge rouge; plus ungz manchons longz en brassières de velours noir; plus aultres manchons semblables de velours violet; plus ungz manchons de velours noyr et ungs aultres de velours rouge; plus une ousse de celle de femme d'estamet noyr frangée, son chapeau de velours » (27 novembre). — Reconnaissance féodale pour noble Maurice de Quiqueran, chanoine et trésorier de la cathédrale, recteur de l'église de Sainte-Eugénie, au sujet d'une vigne au quartier du Peyron d'Ouilhargues (3 décembre 1558). — Transaction entre Bertrand Bonnet, marchand apothicaire, et sa femme Louise Girard, au sujet d'aliments fournis aux enfants de Louise par Bertrand (26 décembre). — Quittance faite par Tannequin de Porcelet, capitaine et viguier de Beaucaire, comme mari de Jeanne de Pavée, à François de Pavée, seigneur de Servas, oncle de Jeanne, de 104 l. pour

1. Couleur de tan ? — 2. Étoffe de laine. — 3. Jupe. — 4. Vertugadins, plus tard paniers. — 5. Étoffe de laine très fine. — 6. Mouffe, gant fourré. — 7. Chapelet. — 8. A capeline.

complément de 1.200 l. de sa dot paternelle (8 janvier 1558 v. s.). — Donation entre-vifs faite par Louise des Isles, veuve de Jean Aymes, seigneur de Bourdic, à son fils Robert Aymes, coseigneur de Blauzac (10 janvier). — Aacte passé par Robert Dumas, recteur et chapelain de la chapellenie ou legs pie fondé en l'église paroissiale de Clarensac par Pierre Gouch, au sujet d'une maison de Clarensac dépendant dudit legs pie (11 janvier). — Transaction entre Aulbay Petit, notaire d'Alais, et Jean de Sauzet, conseiller au Présidial (22 janvier). — Testament de Nicolas Bodet, marchand, « homme vieulx caducque ». Il désire être inhumé au couvent des Frères prêcheurs (23 janvier). — Quittance de 20 l. pour François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, et d'une robe nuptiale pour Louis de Montcalm, prieur de Millau en Rouergue, protonotaire (23 janvier). — Quittance de 25 l. pour Jean Suau, chanoine et second archidiaque de la cathédrale (30 janvier). — Transaction entre Bonnet Barrière, prieur et recteur de Saint-Étienne de Capduel, et le notaire Jean Monbel (9 février 1558 v. s.). — Achat pour le notaire Étienne Minoris d'un pré à Nages (10 février). — Quittance de 100 l. faite par Mathieu Girard, marchand de Lyon, à Méraud Brun, écuyer, dit de Castanet (14 février). — Quittance de 22 l. faite par Antoine Brun, chanoine de la cathédrale (16 février). — Transaction entre François Biord, lieutenant du sénéchal de Provence, au siège d'Arles, et noble Noël de la Garde, seigneur de Chambonas, comme neveu et procureur de Guy de la Garde, se disant lieutenant particulier dudit sénéchal audit siège (23 février). — Quittance de 100 l. faite par deux habitants de Nages à Denis de Brueys, juge criminel, seigneur de Sieure (24 février). — Quittance faite par noble Antonia de Langlade, veuve de Jean Barry, de Saint-Gervasy, à noble Pierre de Langlade, son frère, habitant Caveirac, de 5 l., en deux cannes un pan de drap bureau, en déduction de la dot constituée à Antonia par leur feu père (24 février). — Quittance de 100 l. faite par Pierre de Bornyé, écuyer, de Galargues (2 mars 1558 v. s.). — Transaction entre Martin Joyeuse, seigneur de Masaribal, comme mari d'Andriève de Castillon, et noble Pierre Daurel de Montfrin, comme mari de Jeanne de Castillon et beau-frère d'Anne de Castillon (5 mars).

E. 741. (Registre.) — 362 feuillets, papier.

1561-1562. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Quittance faite par Jacques de Bozène, baron de Boucoiran, à Arnaud Bonnet, seigneur de Saint-Jean de Ceyrargues, Lascours et Cruviers, habitant de Nîmes,

de 300 l. (29 mars 1561). — Testament de Françoise Fermaud, femme de l'apothicaire Antoine Moleri (7 avril 1561). — Mariage entre Thomas de Rochemore, fils de Jacques de Rochemore, seigneur de Saint-Michel, lieutenant particulier au Présidial, et Marguerite d'Aleyrac, baronne d'Aigremont, assistée de Louis de Cambis, baron d'Alais, son aïeul maternel, de noble Raimond d'Aleyrac, son oncle et tuteur, et de Marguerite de Cambis, sa mère, femme de M. de Saint-Michel. Il s'agit ici de Saint-Michel de Varanègues, près d'Aimargues (13 avril). — Accord entre François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, et sa sœur Delphine de Montcalm, veuve de Gabriel de Luetz, seigneur d'Aramon (1). Delphine avait prié son frère de poursuivre le recouvrement de sa dot en justice contre les héritiers de M. d'Aramon ou autres détenteurs de ses biens, en promettant de le rembourser de ses frais. M. de Saint-Véran avait « libéralement entrepris led. affaire.... et par raison de ce, fait plusieurs voyaiges, tant en Prouvence que ailleurs, pour faire mettre les biens et houerye dudit feu seigneur d'Aramon en inventaire et sequestre, tant guallères, armement d'icelles, meubles, acoultremens, debtes (créances), que les Ysles d'Or, affin de savoir où se prendre en cas de repetition dudit dot et douaire, que aussy pour advyser tous les moyens à l'amyable.... Et à ces fins auroyt fait ung voyaige à la court le 23^e de may 1559 vers Madame la duchesse de Vallentinoys (2), tenentière des places d'Aramon et Vallebregue, yppothequees expressement à lad. damoy-selle sa sœur pour faire condesendre ladicte dame.... à quelque honne-te composition, et d'illec estre ranvoyé au conseil de lad. dame à Estaille, où il auroit fait deux voyaiges, ayant au preallable recouvert tous les arrestz donnés à Parys contre le seigneur de Saint-Vallier en faveur de lad. dame... ». Les procédures engagées par M. de Saint-Véran lui ont occasionné une quinzaine de voyages et de grands frais. Delphine de Montcalm, assistée de son second mari noble Domergue Bernard, seigneur de Parignargues, se contente des poursuites faites par son frère jusqu'à ce jour. Elle retire de ses mains le double de l'inventaire des biens de M. d'Aramon, en 276 ff., l'estimation des galères et de leur équipage, faite par acte de la Chambre des comptes d'Aix, etc. Elle lui paiera 500 écus d'or sur ce qui lui rentrera de la succession de M. d'Aramon (19 avril). —

(1) Ambassadeur en Turquie. - Cf. *Le Voyage de Monsieur d'Aramon, ambassadeur pour le Roy au Levant, escript par noble homme Jean Chesneau*, publié par M. Ch. Schefer en 1887.

(2) Diane de Poitiers.

Achat par Jacques Barrière, conseiller au Présidial, d'une maison « dans le fort neuf » de Galargues (21 avril). — Quittance et arrêt de compte entre François de Montealm, seigneur de Saint-Véran, et noble Jean de Gênas, seigneur d'Éguilles, mari de Gabrielle de Montealm, sœur de François (22 avril). — Reconnaissance féodale pour Bernard Barrière, procureur du Roi, au sujet d'un hermas du chemin de Courbessac (27 avril). — Mariage entre Jean Bornaud, avocat, et Jeanne Delacroix (28 avril). — Quittance faite par lesdits mariés à Tiphène de Pavée et à Tristan Delacroix, mère et frère de Jeanne, payant par les mains de François de Pavée, seigneur de Nages et Solorgues, de 500 l. en argent et de 100 l. en quatre robes (28 avril). — Vente faite par Bonnet Barrière, prieur de Saint-Étienne de Capduel, chapelain de la chapelle de la Véronique, à Jacques Andron, conseiller au Présidial, d'un jardin contigu à la maison claustrale de la Madeleine et d'une pension que le conseiller faisait au prieur, moyennant 55 l. Cette somme est destinée à la réparation d'une maison de la chapellenie, rue allant de la Place à la Maison-Carrée (30 avril). — Cession pour Tiphène Barrière et noble Pierre Robert, mère et fils (3 mai 1561). — Achat pour noble Jacques Tinel, baile de la Calmette (10 mai). — Reconnaissance de 180 l. faite par Antoine Barnier, avocat, à sa mère Gabrielle de Monteils (16 mai). — Obligé de 100 l. pour noble Martin de la Tauerie, habitant Toulouse (1^{er} juin 1561). — Inféodation faite par Guillaume Bellon, chanoine et capiscol de la collégiale de Saint-Gilles, prieur de Saint-Pastour et Saint-Victour, à Bernard Barrière, procureur du Roi, seigneur de Vestric, des terres et bois dépendant dudit prieuré, et situés dans les juridictions du Cailar, de Codognan, de Vergèze, de Calvisson et de Vauvert, « en pays sollitaire, campêtre et inhabité ». Plusieurs particuliers usurpent de proche en proche ces terres, qui sont « fort esteriliez et negres. . . pource que la plus part sont en pays pierreulx, plein de grainz et cailhous ». Il faudrait de grands frais en bétail pour les cultiver. Les chanoines Guillaume de Cubières et Pierre Danton sont allés sur les lieux constater l'opportunité de l'inféodation (5 juin). — Vente faite par l'avocat Pierre d'Albenas et son frère Bernard d'Albenas, contrôleur du grenier à sel, à Louise d'Albenas, veuve du marchand Mathieu Percet, mère et tutrice de Jean Percet, de leurs biens à Manduel, moyennant 800 l. (11 juin). — Échange entre noble Jacques Lageret, seigneur de Caissargues, et l'avocat Charles Rozel (14 juin). — Mariage entre noble Joseph Dolom, natif de Carpentras, et Bernardine Teyssier, dame de Ners, fille du bourgeois

Léonard Teyssier et d'Isabeau de Labaume (21 juin). — Transaction entre Évemond de Combes, écuyer, de Tournon, et Guessenette Raimond, de Nîmes. Évemond avait appelé à l'official de Narbonne d'une sentence de l'official de Nîmes rendue en faveur de Guessenette, sa belle-sœur. Il attaquait la validité du mariage de celle-ci avec feu l'avocat Jean de Combes, sous prétexte qu'elle était bigame (2 juillet 1561). — Cession faite par l'avocat Pierre Rozel à son neveu noble Guillaume Bruneau, de Sommière, d'un mas à Villevieille (10 juillet). — Quittance de 10 l. pour Jacques Andron, conseiller au Présidial, et sa femme Catherine de Villages (20 juillet). — Ici, laune d'un cahier de 50 fl.). — Reconnaissance faite par Pierre Rozel, conseiller au Présidial, à sa femme François de Sarriatz, de 200 l. reçues du seigneur de Mashugon, rentier du seigneur de Concoules, en déduction de 200 écus de bagues à elle donnés par feu Guillaume d'Arlende, seigneur de Concoules, premier mari de François (23 septembre 1561). — Achat pour Pierre Nicot, marchand de Vauvert, d'une terre à Vauvert, quartier de la Peyssino (29 septembre). — Quittance de 25 l. pour François de Montealm, seigneur de Saint-Véran, et sa femme Louise de Porcelet (2 octobre 1561). — Testament d'André Lombard, pelletier. Il désire « estre enterré à l'assemblée » et il lègue 20 s. « aux pauvres de l'assemblée » (4 octobre). — Testament de Tiffène ou Tuffène de Pavée, veuve d'Arnaud Delacroix, avocat (8 octobre). — Quittance de 50 l. pour noble Martin Blanchon, de Saint-Ambroix (12 octobre). — Accord entre Mathias de Roquefeuil, seigneur de Valsergues, frère et héritier de Tiffène de Roquefeuil, femme en premières noces de feu Nicolas de Montégut, seigneur de Combas, et Louis de Meyran, seigneur d'Aubais, citoyen d'Arles, mari en secondes noces de Tiffène, à l'occasion de la restitution de sa dot (20 octobre). — Cession pour Claude de Vergèze, coseigneur d'Aubussargues (4 novembre 1561). — Vente faite par Arnaud Bonnet, avocat, seigneur de Saint-Jean de Ceyrargues, Lascours et Cruviers, à Louis Andron, contrôleur du domaine, d'un moulin à blé à Saint-Martin de Quart, sur le chemin de Nîmes à Beaucaire (5 novembre). — Revente d'une terre à la Calmette, faite à noble Simon Azémar, coseigneur de Dions (21 novembre). — Testament de Barthélemy Chamier, hôte (2 décembre 1561). — Ratification, donnée par Guillaume Mauget, ministre en l'église réformée de Nîmes, et sa femme Marie Morezi, à la vente faite par leur procureur Guillaume Robin, marchand, des terres, vignes et bois de la cure de Valeri, au seigneur de Vilas, ensemble d'une maison avec casal, cour et chènevière (5 décembre). —

Transaction où figure Michel Pradel, prêtre de Recoules au diocèse de Mende (15 décembre). — Accord entre Jean Alesti, chanoine, et son frère Jean Alesti, marchand, au sujet de la succession de leur oncle Jean Alesti, chanoine de la cathédrale (7 janvier 1561 v. s.). — Reconnaissance féodale pour Antoine de Lafabrière, prieur de Saint-Martin des Plans (7 janvier). — Transaction où figure noble Guillaume de Montalieu, seigneur de Saint-Hippolyte de Caton (16 janvier). — Transaction entre Daudon de Lagarde, notaire d'Espagne, et consort, et noble Lion de Chapelle, seigneur de Montbrun, agissant pour sa tante Gaspard de Ligons (23 janvier). — Testament de Louise de Lageret, veuve d'Arnaud Delacroix (29 janvier). — Achat pour Jean de Génas, marchand d'Uzès, d'une maison à Uzès, rue Entre-les-Tours, relevant de la directe du prévôt de la cathédrale d'Uzès, sous la censive de 3 d., moyennant 700 l. (6 février 1561 v. s.). — Achat pour noble Domergue Bernard et Delphine de Montcalm, sa femme, d'une vigne au quartier de Codols (7 février). — Vente faite par Tristan Delacroix, docteur en droits, à Tuffène de Barrière, veuve de noble Guillaume Robert, capitaine de Roquemaure, d'une olivette au quartier de Tacat (7 février). — Mariage de Jean Breton, chapelier (8 février). — Vente faite par Jacques de Bozène, baron de Boucoiran, à Étienne de Laudun, veuve de l'avocat Jean Jausaud, d'une censive assise sur une vigne à Grézan (16 février). — Quittance de 60 l. faite par l'avocat Pierre Bompar à Martin de Joyeuse, seigneur de Masaribal, demeurant à Montaren (18 février). — Transaction entre Jacques Cussinel, greffier de la cour ordinaire de Nîmes, et sa mère Louise d'Albenas (19 février). — Testament de Fermin Malbosc, jardinier, qui va au service du Roi. Il « veut vivre et mourir en l'unyon de la foy telle que nous l'avons de la sainte parole de Dieu » et il « veut parvever[er] jusques à la fin en l'esperence de salut qui nous est acquise par N. S. J. C. ». Il désire être « honnestement ensepvelve suyvnt la coustume des vrais fidelles ». Il lègue 10 s. « à la bourse des povres de l'église refformée » (23 février). — Testament de Violande Guirard, femme de Claude Reymondon, hôte. Elle lègue 5 l. aux pauvres de l'église réformée (24 février). — Reconnaissance féodale pour Jacques Finor, bourgeois (avant-dernier février).

E. . 742 (Registre.) — 306 feuillets, papier.

1562-1563. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Testament de Pierre Salon, potier d'Uzès. Il lègue 10 l. à la bourse des pauvres (20 avril 1562). —

Partage où est intéressé le notaire Louis Grimaldi (24 avril). — Testament de François Blanchon, seigneur d'Airan et de Flaux, juge royal à Uzès. Il désire être inhumé « en la forme et manière accoustumée en l'église refformée entre les chrestiens, et pour ce fere a légué à quatre pouvres qui pourteront son corps encepvellir... 5 s. à chacun... et ung habillement de bureau ». Il lègue aussi 50 l. à la bourse des pauvres de l'église réformée d'Uzès (16 mai). — Accord entre Jeanne de Pavée, veuve de Jean Barrière, seigneur de Vestric, et son fils Robert Barrière. Elle lui remet une créance de 1500 l. sur Jean Biardon, chanoine de la cathédrale, prieur de Bellegarde (28 mai 1562). — Transaction entre Étienne Malian, marchand drapier de Nîmes, et noble Jacques Savin d'Albignac, paroisse de Saint-André de Mialet, mari de Jacqueline de Bourdelles (5 juin 1562). — Inféodation faite par Bonnet Barrière, chapelain de la chapellenie fondée à Vestric par Jean Chabaud, à Bernard Barrière, procureur du Roi, seigneur de Vestric, de deux terres de la chapellenie, quartier de Campredon, sous la censive d'une canue d'huile de Vaunage (7 juin). — Testament de noble Cosme de Monteaux, citoyen de Marseille. Il désire être inhumé « sans aucune serimonye ne suppe-resticion » (30 juin). — Mariage de noble Méraud Brun (1^{er} juillet 1562). — Mariage de l'hôte Jean Alauzière (1^{er} juillet). — Testament de Jacques de Possac, marchand. Il lègue 50 l. à la bourse des pauvres de l'église réformée (3 juillet). — Testament de noble Isabeau de Folaquier, veuve de Guillaume Boisseron, de Saint-Bauzély. Elle lègue 12 s. aux pauvres réformés. Elle lègue 10 l. à sa fille Antonie Argentier, plus « deux chemises, ung courset de violet, une gounelle, ung blancquet, ensemble les solliers et chausses qu'elle porte de present ». A sa fille Drivette Argentier, elle lègue 15 l. plus « douze pans de drap,..... ung courset de brunette, son pellisson et la moytié de ses jueaulx et menus accoustremetz ». A sa fille Catherine Boisseron, elle lègue 5 l. plus « ung courset, une gounelle tanette et l'autre moytié de toutz ses menus accoustremetz, abilhementz et jueaulx » (11 juillet). — Testament de Pierre d'Arnassan, écuyer, d'Alais. Il lègue 400 s. aux pauvres réformés (15 juillet). — Testament de noble François Robert, seigneur de Polvelières. Il lègue 400 s. à la bourse des pauvres de l'église réformée (18 juillet). — Testament de Jaumette Raspail, femme de l'hôte Fermin Veyras. Elle lègue à sa chambrière Marguerite Baldit « une robbe drap bazanet, cinq chemises, six fandalz et six coullaretz », à Marguerite Veyras, « son blancquet et troys chemises », à Catherine Raspail, sa sœur, « ung aneau d'or poysant

ung escu et demy et uno sainture de cuyr garnie d'argent » (19 juillet). — Testament de Robert de Brueys, avocat du Roi à la survivance de son père Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte. Il élit sépulture à l'église de N.-D., au tombeau où est son frère (11 août 1562). — Codicille dudit Robert de Brueys, seigneur de la Calmette (12 août). — Testament du chapelier Bastien Gaufré, qui va au service du Roi (8 septembre 1562). — Testament de l'avocat Pierre Maltret, qui va « en estrange pays » (17 septembre). — Cession faite par Jacques Barnier, vicaire de Saint-Chapte, à Tristan de Brueys, seigneur dudit lieu, des terres de sa vicairie, « voullant randre le bien à quy appartient » (18 septembre). — Donation entre vifs faite par Denis de Brueys, juge criminel, seigneur de Sieure, fils de feu Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, à sa mère Marguerite Delacroix, que Tristan n'a pas nommée dans son testament. Il tient à reconnaître « les grandz bénéfices et bien qu'il a receu de sad. mère durant toute sa vie » (29 septembre). — Mariage d'Antoine Fabre, « fazeur de soffletz » (2 octobre 1562). — Donation entre vifs pour Guiraud Gaudin, chirurgien (12 octobre). — Mariage de Vidal Leydié, rôtisseur (3 novembre 1562). — Testament de Pons Malbosc, marchand de Sommière (18 novembre). — Reconnaissance féodale faite par Georges Bruays, notaire de Saint-Chapte, à noble Denis de Brueys, juge criminel, seigneur de Sieure et de Saint-Chapte (2 décembre 1562). — Achat pour l'avocat Charles Rozel et sa femme Jeanne Puget, de deux terres à Caissargues (15 décembre). — Testament d'Antoine de Balme ou de Labaume, seigneur de Sauzet (22 décembre). — Mariage entre Arnaud Dumas, docteur en médecine, et Anne de Combes, fille de noble Jean de Combes, bourgeois et grènetier, protestants (5 janvier 1562 v. s.). — Transaction entre Jacques Blanchon, co-seigneur de Saint-Côme, et François Blanchon, juge royal d'Uzès, seigneur d'Airan (23 janvier). — Mariage du serrurier Jean de Saintevit. Le libraire Pierre Bernard est un témoin (4 février 1562 v. s.). — Échange où figure noble Pierre de Langlade, habitant de Caveirac (9 février). — Transaction entre Bernard Guiraud, marchand d'Alais, et André du Cros, seigneur du Cros, au sujet du martinet de Jean Saunier, appelé de Malesotière, paroisse du Collet-de-Dèze (10 février). — Donation entre vifs faite par Louise Girard à son fils Pierre d'Albenas, avocat (21 février). — Mariage de l'avocat Pierre d'Albenas avec Claude de l'Euzière, fille de l'avocat Guérin de l'Euzière (21 février). — Aacte passé par le seigneur de Saint-Chapte au notaire Georges Brueys, d'« une place vuyde pour pouvoyr bastir et édifier maison,

assize » à Saint-Chapte (26 février). — Codicille de François Robert, seigneur de Polverières (5 mars 1562 v. s.). — Testament de noble Jean de Montalieu, habitant de Mus (19 mars).

E. 713. (Registre.) — 106 feuillets, papier.

1563-1564. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Testament de Dominique Coudore, marchand d'Alais. Il désire être enseveli comme les fideles de la religion réformée. Il lègue 25 l. aux pauvres de l'église d'Alais. Les diacres distribueront cette somme avec l'assistance de son neveu Gilles Gentil (27 mars 1563). — Quittance de 25 l. pour les hoirs d'Antoine de Labaume, seigneur de Sauzet (2 avril 1563). — Donation entre vifs faite par Louise de Lageret, veuve d'Arnaud Delacroix, à son « fellezen » Georges Ferrandi, avocat, en faveur de son mariage avec Bernardine Rozel (5 avril). — Achat pour Madeleine de Bozène, dame de Saint-Laurent de la Bruguière, femme de François de Rochemore, juge royal de Lunel, d'une maison à Lunel, rue Seguine, moyennant 100 l. (9 avril). — Échange où figure l'avocat Pierre Rozel (21 mai 1563). — Cession faite par l'hôte Jean Alauzière à l'avocat Pierre d'Albenas, de ses droits sur un jardin près le chemin de la Fontaine (24 mai). — Achat par Louis Andron, contrôleur du domaine, d'une vigne à Grézan (25 mai). — Accord où figure Louis de Limans, seigneur de Saint-Paulet (9 juin 1563). — Vente faite par Tristan Delacroix, docteur en droits, à Tuffène de Barrière, veuve de noble Guillaume Robert, capitaine de Roquemaure, du pacte de rachat et de la plus value d'une olivette, moyennant 33 l. (15 juin). — Transaction entre Jacques et Antoine Barnier, avocat, frères, au sujet de la succession de leur père Antoine Barnier, avocat (15 juillet 1563). — Reconnaissance féodale pour l'avocat Pierre d'Albenas, au sujet d'une vigne avec olivette à Costebalenc (18 juillet). — Mariage de l'armurier Arnaud Pomarède, natif de Toulouse, « paroisse de la Daurade, près Sainet Soubrat » (8 août 1563). — Bail en paiement pour le notaire Antoine Malian (15 octobre⁽¹⁾ 1563). — Achat pour le notaire Antoine Capdaniel d'une maison à Marguerittes (16 août 1563). — Achat pour Vidal Albenas, bourgeois, d'un casal au plan de Luc (31 août). Quittance dotale faite à Robert Leblanc, seigneur de la Rouvière et de Forniguet, juge ordinaire des Conventions royaux (31 août). — Vente faite par Mathieu Fazendier, avocat, à Antoine de Malmont, avocat, d'un mas au quartier de Mérignargues,

(1) Lire : août.

moyennant 1325 l. (6 septembre 1563). — Quittance dotale pour Tannéquin Raymond, docteur en droits, seigneur de Brignon (6 septembre). — Ratification donnée par Jean de Sauzet, conseiller au Présidial, au mariage de Jean de Conti, marchand de Paris habitant Pignerol, avec sa fille Claude de Sauzet. Il assigne à celle-ci, « en dot et verchère », 115 écus d'or, y compris les robes et habillements nuptiaux, payables à raison de 25 par an (28 septembre). — Bail en paiement pour noble Robert Brun, seigneur de Castanet, comme tuteur des hoirs de Mathieu Percet, marchand de Nîmes (29 septembre). — Accord entre Gabrielle de Montéils et l'avocat Antoine Barnier, mère et fils (30 septembre). — Accord où figure Jean de Deux, seigneur de Blauzac, au sujet du lods d'une maison de Blauzac (1^{er} octobre 1563). — Mariage entre Antoine Rêlhan, ministre en l'église réformée de Langlade, et Madeleine de Sauzet, fille de Jean de Sauzet, conseiller au Présidial (1^{er} octobre). — Cession pour Barthélemy de Fabrica, praticien de Calvisson, d'une olivette à Calvisson, quartier des Arquets (8 octobre). — Achat pour noble Guillaume Barnier, habitant de Saint-Jean de Ceyrargues (15 octobre). — Quittance de 51 l. faite par François d'Airebaudouze, seigneur d'Anduze, président à la cour des généraux de Montpellier, héritier de Jean d'Airebaudouze, receveur particulier du diocèse de Nîmes, aux consuls de Nîmes, payant par les mains de Tristan Chabaud, docteur en droits (15 octobre). — Transaction entre Aymar de Solignac, seigneur de Solignac, sa femme Gillette de Bloy, et consorts, d'une part, Antoine de Solignac, Guyot, François et Jacques de Solignac, leur sœur Dalmaze de Solignac, le seigneur de Montyver, le seigneur de Rochein, le sacristain de Balmes, et consorts, d'autre part. Antoine, Guyot, François et Jacques de Solignac avaient « conceu ayne et inimitié capitale » contre Aymar et sa femme. Ils « auroyent taché par tous moyens leur nuire et les doumaiger de corps et de biens, jusques à les venir agréder et insulter par diverses foys, en forme d'hostilité, assemblées de gens en armes, blessé en plusieurs endroitz, jusques à voir mutilé du bras droict et coupé le poing d'icelluy Aymar... ». Pendant les procédures qui s'ensuivirent, les quatre frères d'Aymar l'avaient assiégé, lui et sa femme, « dans leur chasteau... et, préthendans les surprendre, tiré et faict tirer une infinité de coups d'acquebouzades, tellement que ung nommé Jehan Rey, dict Delafont, serviteur desd. mariés, ... auroyt esté atteint à la teste, dont s'en ensuyvit la mort, et lad. de Blon, dame de Solinhac, blessée au bras... ». Antoine et Jacques purent être arrêtés et emprisonnés au château royal de Nîmes. Leurs complices furent

assignés. Telle est la version d'Aymar. Celle des accusés est naturellement différente. Ils disent qu'Aymar a « conspiré contre leurs personnes et biens, en haine de ce que led. Anthoine... auroyt querellé, contre les prédécesseurs Jud. Aymar..., droict de la légitime sur les biens de Guillaume de Solinhac, son ayeul ». Aymar, sous prétexte de l'exécution d'un arrêt obtenu contre ses frères, avalt « atitré » contre eux « grand nombre de souldatz, et à iceulx baillé en pilhaige leur maison et biens, de manière que ne y demeurarent que les murailles ». Ils obtinrent contre Aymar un décret de prise de corps et le firent emprisonner au Château (16 octobre). — Reconnaissance féodale faite par Guillaume Dutour, marchand apothicaire, à Denis Brueys, juge criminel, seigneur de Saint-Chapte, et de Sieure, pour une maison avec jardin sise devant l'hôpital des Chevaliers, confrontant la rue de « la Carratarié, allant de la porte de Sainet-Anthoine aux Maladières », et la rue allant de la porte de la Madeleine aux Maladières (16 octobre). — Vente faite par Tuffène Rozel, veuve de Pierre Dayesse, capitaine et gouverneur d'Aiguesmortes, à Guillaume Escoffié, armurier, d'une maison sise « au canton appelé de Malestrenne », confrontant la maison de Jacques Brun, arquebuzier, et « la grand rue allant de la Trésaurerie au portal Sainet-Anthoine » (21 octobre). — Vente faite par François de Pavée, seigneur de Servas, Nages et Solorgues, à François de Barrière, des seigneuries de Nages et de Solorgues, avec toute juridiction et une taille de 19 l. « que les manans et habitans desd. lieux... luy font chescun an », ensemble les autres droits seigneuriaux, moyennant 920 l. (21 octobre). — Quittance de 25 l. pour Jacques Guilhot, « marchand ribantier » (12 décembre 1563). — Transaction entre Charles d'Andréa, coseigneur de la Calmette, et Jacques Galoffre, de Saint Chapte, demandeur en garantie contre Antoine de Montgros (5 janvier 1563 v. s.). — Achat pour l'avocat Pierre Rozel d'une terre à Manduel (14 janvier). — Quittance de 100 l. faite par Jacques Rozel, avocat, comme mari de Rose Faucon, à Catherine de Montcalm, veuve de noble Hermengaud Faucon, seigneur de Souvignargues, mère de Rose (25 janvier). — Transaction entre François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, et Tristan Chabaud, docteur en droits, mari de Gabrielle de Montcalm (29 janvier). — Quittance faite par Louise de Lageret et Jacques Ferrandi, docteur en médecine, « suegre et gendre », à Tristan Chabaud, fils d'Antoine Chabaud et de Françoise de Vaulx, de 1090 l., en résolution d'une pension de 18 salmées de blé, mesure de Montpellier (7 février 1563 v. s.). — Vente faite par noble François de Montcalm,

seigneur de Saint-Véran, à l'avocat François Bonnail, d'une maison sise dans la rue allant de la maison consulaire à la Trésorerie, confrontant les maisons de noble Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, et de Marguerite d'Andron, et garnie de certains meubles énumérés à l'acte, moyennant 1500 l. (7 février). — Testament de Jean Vinhal, marchand, « homme vieulx » (10 février). — Reconnaissance féodale faite à Pierre de Brueys, docteur en droits, seigneur de Saint-Dézéry et de Collorgues (12 février). — Contrat de mariage passé au « longis de l'enseigne du *Lécrier* », en présence de Jean Chantozel, hôte, au faubourg des Prêcheurs (22 février). — Échange où figure Jeanne de Pavée, de veuve Jean Barrière, seigneur de Vestric (16 mars 1563). — Testament de noble Claude Deygon, seigneur de Fontréal, en Vivarais, allant à Toulouse. Il lègue aux pauvres 9 charges de blé, et à noble Alix de Chaylus, sa femme, 100 l. (17 mars). — Aacte fait par Jus Chaulet, recteur du legs pie jadis fondé par Jean Frays à Bellegarde, à l'avocat Pierre Rozel, de la maison et des terres en dépendant, moyennant 35 écus pistolets d'entrée et une censive de 6 d. Ces possessions ont besoin de réparations auxquelles Chaulet ne peut pourvoir, « pour le peu de revenu dud. pie legnat, duquel il n'y a moyen vivre ne soy entretenir » (23 mars).

E. 744. (Registre.) — 214 feuillets, papier.

1564. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Achat pour Bernard Barrière, docteur en droits, procureur du Roi, seigneur de Vestric, d'une terre à Aiguesvives (14 avril 1564). — Reconnaissance féodale faite par Jean Hulhet, « peyrolier », à noble Guillemette de Rispo, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, au sujet d'une maison près le Marché Neuf, (22 avril). — Achat pour Jean Baulan, bourgeois (30 avril). — Mariage entre Simon Broche, praticien, et Perrette Campanhan, fille de Mathieu Campanhan, lieutenant de juge ordinaire (11 mai 1564). — Mariage entre Antoine Pépin, ministre en l'église réformée de Monoblet, et Claude Campanhan, fille du lieutenant de juge ordinaire (14 mai). — Achat pour Jacques Blanchon, avocat, coseigneur de Saint-Côme, d'un mas à Lédignan, quartier du Puget, moyennant 300 l. (19 mai). — Quittance de 2000 l. faite par Robert Barrière à sa mère Jeanne de Pavée, veuve de Jean Barrière, seigneur de Vestric (9 juin 1564). — Quittance de 70 l. pour le notaire Antoine Malian (1^{er} juillet 1564). — Quittance de 497 l. faite par Guillaume de Cubière, écuyer, de Saint-Gilles, comme mari d'Étienne de Savyon (4 juillet). — Mariage entre

noble Claude Estorofit, habitant Aubenas et Nîmes, et Catherine Chantozel, fille du marchand Jean Chantozel (25 juillet). — Testament du notaire Pierre Chabassut. Il lègue 30 s. « à la borce des puvres de Dien » (25 juillet). — Quittance de 300 l. pour noble Claude de Lageret, seigneur de Caissargues (29 juillet). — Mariage de Jean Nognier, « ribantier » (11 août). — Testament du bourgeois Jean Aubert. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (20 septembre 1564). — Revonte par Jacques Guilhot, « merehant ribantier », d'une maison « où pend l'enseigne des *Ballances* », sise dans la rue allant aux Arènes, et confrontant les arquebuziers Jacques et Laurent Brun (9 octobre). — Vente faite par Jacques de Bozene, baron de Boucoiran, au marchand Arnaud Alizot, d'une terre au chemin de Beaucaire, après les « Abèuradous Vieulx » (10 novembre). — Quittance faite par l'avocat Pierre Albenas, comme mari de Claude de l'Euzière, à son beau père Guérin de l'Euzière, avocat, de 600 l. en déduction de la dot de sa femme (11 novembre). — Testament de Jacques Guitard, bourgeois du Puy. Il prohibe « aucunes funeralles ne pompes mondaines cellon l'eglize romaine » et lègue 50 l. aux pauvres réformés (13 novembre). — Cession faite par Jean Aymes « plus vieulx », habitant de Blauzac, à son frère Jean Aymes, chanoine de la cathédrale d'Uzès, prieur de Colias (12 décembre).

E. 745. (Registre.) — 542 feuillets, papier.

1564-1565. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Achat fait par Pierre Rozel, conseiller au Présidial, à noble Jean de Barjac, seigneur de Gasques, habitant de Saint-Martin de Boubaux et consorts, d'une maison avec clos et jardin, « aux faulxbourgz..... de Vézénobre », à la Carrière-Basse (23 décembre 1564). — Achat pour François Barrière, seigneur de Nages, d'une vigne au terroir de Nîmes, quartier d'Agels (13 janvier 1565). — Quittance de 100 l. pour l'avocat Jean Bosquier (20 janvier). — Quittance de 100 l. faite par l'avocat François Bonnail à Louise de Porcelet, veuve de François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, comme tutrice de leur fils Honorat de Montcalm (22 janvier). — Échange entre Tannequin de Porcelet, capitaine et viguier de Beaucaire, et Vidal Albenas, écuyer, de Nîmes (31 janvier). — Transaction entre noble Antonio Vincent, veuve d'Antoine Alany, « verinier » de Nîmes, et Alzias Reynaud, juge d'Alais (8 février 1565). — Transaction où figure Jacques de Bozène, seigneur de Boucoiran (13 février). — Achat pour Antoine Molery « plus jeune », apothicaire, de deux terres à Courbessac

(30 mars 1565). — Testament de Simon Campanhan, ministre de l'église réformée de Nîmes. Il désire « estre ensevelly à la fasson de l'esglise reiformée... de Nîmes, de laquelle il a esté fait ministre par la bonté et grâce de nostre Dieu, au lieu... que sera advisé par ses frères bien aymés les autres ministres, diacres et surveillans de lad. esglise ». Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (10 avril 1565). — Transaction entre Claude de Barrière, veuve de François Blanchon, juge royal à Uzès, et Catherine d'Airebaudouze, mère de ce dernier (13 avril). — Achat pour Pierre de Malmont, conseiller au Présidial, d'un mas à Courbessac ou Fontilles (17 avril). — Achat pour noble Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, d'une pension de 30 s. sur le grenier à sel de Nîmes, moyennant 15 l. (27 avril). — Mariage entre Charles d'Andréa, seigneur de la Calmette, et Françoise de Labaume, fille de Guillaume de Labaume, maître des ouvrages du Roi (8 mai 1565). — Transaction entre Jean Alesti, bourgeois, et son frère Antoine Alesty, seigneur de Saint-Julien (21 mai). — Accord où figure Jeanne de Pavée, veuve de Jean Barrière, seigneur de Vestric (30 mai). — Testament de l'avocat Guérin de l'Euzière. Il rend grâces à Dieu de ce qu'il « a heu pitié de sa pouvre créature pour la retirer des ydolatries où estoit plongée, pour la tirer à la clarté de son évangille » (3 juin 1565). — Reconnaissance féodale pour Jean Alesty, marchand (3 juin). — Partage entre Mathieu Campanhan ou Campagnan, lieutenant du juge des Conventions, et son fils Simon Campagnan, ministre réformé. Un autre fils de Mathieu, Gaillard Campagnan, est aussi intéressé dans ce partage, qui porte sur les biens de leur mère (8 juin). — Transaction où figure l'avocat Pierre Chabot (21 juin). — Reconnaissance féodale faite par la femme du meunier Antoine Baud, à Jean Rovérié, docteur en droits, seigneur de Cabrières, pour une maison du faubourg des Prêcheurs (10 juillet 1565). — Testament du marchand Nicolas Bodet. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (28 juillet). — Bail en paiement pour noble Balthazar Grandis, de Saint-Geniès (4 août 1565). — Vente faite par le notaire François Arifon, au marchand Laurent d'Assas, d'une terre au quartier des Naysses (17 août). — Cession faite par Catherine d'Airebaudouze, à noble François de Pavée, seigneur de Servas, de son droit sur un pré de la dominicature du prieuré de Saint-Martin des Plans, pré inféodé au défunt mari de Catherine, Jean Blanchon, par le prieur Antoine de Lafabrègue (17 août). — Quittance de 140 l. pour Pierre de Malmont, conseiller au Présidial (21 août). — Quittance de 227 l. faite par Bernard d'Albenas, seigneur d'Ourche, à son frère Vidal d'Albenas (28 août). — Quit-

tance de 4.064 l. faite par Pierre d'Airebaudouze, dit d'Anduze, et sa femme Françoise de Montcalm, à François de Pavée, seigneur de Servas, comme curateur de Jean de Pavée, fils de feu Pierre de Pavée, premier mari de Françoise. Jean avait été entretenu à Genève. Cette quittance est la conséquence d'une transaction (10 septembre 1565). — Quittance de 412 l. faite par Antoine de Ruomis, greffier de la cour ordinaire de Nîmes, à Marguerite Roland, veuve du capitaine Garnier (12 septembre). — Achat pour Laurent d'Assas, bourgeois, de trois terres à Manduel (13 septembre). — Quittance faite par le marchand Jean Clavel, au nom de Claude de Jaussaud, femme du ministre Jean Duchamp, à Jean Jaussaud, avocat, frère de Claude, de 300 l. en déduction des 690 l. de dot de cette dernière (14 septembre). — Achat pour Jacques d'Andréa, écuyer, de la Calmette, d'immeubles à Gajau (1^{er} octobre 1565). — Cession faite par Alzias Dumas, seigneur de Codolet, habitant d'Alais, à noble Guillaume de Montalieu, seigneur de Saint-Hippolyte de Caton (13 octobre). — Quittance de 66 l. faite par l'hoirie du prêtre Mézard Moulin à Jean Payan, ministre (22 octobre). — Partage où figurent nobles Honorat Lelong et Joan de Roy, seigneur de Lédigna (27 octobre). — Quittance faite par Antoine Uxoire, veloutier, à Louise de Porcelet, veuve de François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, de 100 l. pour la dot de sa femme (28 octobre). — Échange entre les marchands Jean Vigier et Jean Chantozel (6 novembre 1565). — Vente faite par Jean Vigier, marchand, avec le consentement de son oncle maternel Louis Andron, contrôleur du domaine, et de son cousin noble Jacques Lageret, seigneur de Caissargues, à Jacques Andron, conseiller au Présidial, seigneur de Marguerittes, d'une maison à Nîmes, près le Marché, confrontant « le lougis de l'enseigne de la *Poume* » (6 novembre). — Donation entre vifs faite par Jean Barthélemy, chanoine et sacristain de la collégiale de Saint-Gilles, à Nicolas Philipponis, chanoine et ouvrier de ladite église, de l'usufruit d'un jardin, à charge d'y faire une clôture, que Jean n'a pas d'argent pour payer (9 novembre). — Quittance de 49 l. faite par Pierre de Parades, seigneur de Gajan, comme mari de Marguerite de Labaume, fille et cohéritière d'Antoine de Labaume, seigneur de Sauzet, à François Barrière, seigneur de Nages, tuteur des hoirs de Labaume (14 novembre). — Quittance de 100 écus d'or sol faite par Marguerite de Villages, fille de feu Pierre de Villages, seigneur de Fontarèche, femme de Louis Andron, contrôleur du domaine, à Louis de Villages, seigneur de Bernis (17 novembre). — Quittance faite par Jean de Fons, conseiller garde-scel au

Présidial, son frère Pierre de Fons, docteur, et Louis de Villages, seigneur de Bernis, mari de Bernardine de Fons, à Jeanne de Pavée, veuve de Jean Barrière, seigneur de Vestric, tuteur, quand vivait, desdits de Fons, des meubles et ustensiles appartenant à leur feu père et qu'il détenait en sa qualité de tuteur (17 novembre). — Quittance de 7 l. pour Vincent Maurissargues, licencié en médecine (25 novembre). — Quittance faite par Jean Alesty, bourgeois, à son frère Antoine Alesty, seigneur de Saint-Julien, de 350 l. (2 décembre 1565). — Vente faite par Antoine La Cure, marchand, aux députés de l'église réformée de Nîmes « pour avoir la surintendance du bastiment du temple que leur a esté accordé pour le Roy bastir en la present ville de Nîmes pour l'exercice de lad. religion réformée », à savoir : Pierre Rozel, conseiller au Présidial, Bernard Barrière, procureur du Roi, seigneur de Vestric, Jean Bertrand, Jean Luquet et Antoine Cleiron, marchands, du derrière d'une maison de sa femme Marguerite Delausse. Cette partie de maison contrente le temple au nord. Le prix est de 650 l. (4 décembre). — Reconnaissance féodale faite à Jean Duchamp, ministre de Nîmes, représenté par sa femme Claude de Jaussaud, pour une vigne au quartier de Pondres (9 décembre). — Achat pour Jean Rosset, *encersayre de penches*, du tiers d'un jardin (11 décembre). — Achat pour Jacques Guilhot, « merchant ribantier », d'une maison « près le chasteau des Arènes », moyennant 110 l. (17 décembre). — Testament de Mathieu Nappron, marchand de Nîmes, natif de Marseille. Il lègue un demi-écu « pour la construction et edifice du temple de l'esglise refformée », et 1 écu aux pauvres réformés (27 décembre). — Accord entre Pierre de Fabrica, greffier au Présidial, et Jacques de Gaude, seigneur de Garrigues (27 décembre).

E. 746. (Registre.) — 492 feuillets, papier.

1566. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Mariage de Guiraud Gaudin, chirurgien (2 janvier). — Quittance de 100 l. faite par Louise de Porcelet, veuve de François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, mère et tutrice d'Honorat de Montcalm, à François Bonnail, docteur et avocat (16 janvier). — Quittance de 15 l. pour Vidal Albenas, écuyer (17 janvier). — Bail en paiement pour Pierre Rozel, docteur et avocat (29 janvier). — Testament de Jacques Andron, seigneur de Marguerittes, conseiller au Présidial. Il lègue 200 l. pour la réparation du temple et les pauvres réformés de Nîmes et de Marguerittes, à répartir par son héritier (11 février). — Mariage entre Jean de Bel-

castel, seigneur de Montvaillant et de Pradelles, diocèse de Nîmes, avec Claude de Barrière, fille de feu Jean de Barrière, seigneur de Vestric. Les fiancés « promectent solempnizer led. mariage en l'esglise refformée, lorsque les anonces seront fa'ctz » (11 février). — Quittance de 30 l. faite par le marchand Étienne Galotro (22 février). Quittance faite par Pierre Robert, lieutenant du viguier de Nîmes, et consorts, à Pierre Baudan, bourgeois, de 1.125 l. (26 février). — Reconnaissance féodale pour Jean de Rocles, recteur de l'église de la Madeleine, au sujet d'une maison du faubourg de la Madeleine (dernier février). — Cession pour Tristan Chabaud, docteur et avocat (7 mars). — Transaction où figure Barthélemy de Fabrica, praticien de Calvisson (14 mars). — Reconnaissance féodale pour Denis de Bruays, juge criminel, seigneur de Saint-Chapte et de Sieure, représenté par Marceau Bailart, son clerc et procureur (18 mars). — Quittance de 7 l. faite par le veloutier Antoine Uxoire à noble Guillaume Paris, seigneur du Mas-André (18 mars). — Transaction entre Gaspare Maurin, femme de Guillaume de Labaume, maître des ouvrages du Roi, et Simon de Rocheblave, d'Alais (5 avril). — Échange entre noble Jean de Combes, bourgeois, et le marchand Mathieu Couston (13 avril). — Mariage entre Pierre Ferrand, docteur en médecine, et Anne Moléri, fille de l'apothicaire Jean Moléri (17 avril). — Quittance faite par Jacques Rozel, docteur et avocat, à son père Pierre Rozel, docteur et avocat, de 1.500 l. promises à son contrat de mariage (21 avril). — Vente faite par Ambroix Blanchon, chanoine de la cathédrale (22 avril). — Reconnaissance féodale pour Denis de Bruays, juge criminel, seigneur de Saint-Chapte et de Sieure (30 avril). — Achat pour Vidal Albenas, écuyer, d'une vigne à Luc (2 mai). — Reconnaissance féodale faite par Jeanne Robert, héritière du notaire Jean de Costa, à Denis de Bruays, pour une olivette au quartier de la Clause, « audessus la justice du chemin d'Avignon » (4 mai). — Quittance faite par Jean de Génas, seigneur d'Éguilles, mari de Gabrielle de Montcalm, à Louise de Porcelet, veuve de François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, mère et tutrice d'Honorat de Montcalm, de 100 l. pour reste de la dot de Gabrielle (5 mai). — Donation entre viés faite par Catherine de Guyard, veuve de Barthélemy de Valadier, docteur en droits, seigneur de Gaubert, habitant d'Arles, à Anna de Valadier, veuve de Robert de Bruays, avocat du Roi, seigneur de la Calmette, sa fille (11 mai). — Ratification du mariage de Jean Sollier, « escollier » de Nîmes, par son père, habitant Saint-Michel de Dèze (13 mai). — Achat pour l'avocat Pierre Rozel, représenté par sa femme Bernar-

dine Barrière, d'une parran à Mauduel (14 mai). — Mariage de Vidal Bicaud, mesureur du grenier à sel (20 mai). — Achat par le prêtre Robert Dumas d'une étable à Lédenon (4 juin). — Quittance faite par le bourgeois Louis Lagrange à son frère Guillaume Lagrange, prieur de Bragassargues (5 juin). — Quittance faite par le parcheminier Jean Aurès, habitant du Teil (18 juin). — Quittance faite par Mathieu Pinholis, fils du défunt notaire Jacques Pinholis, à Jean Baudan, de 5 l., « en paiement des notes et escriptures que led. M^e Pinholis avoyt en son pouvoir de feu M^e Guillaume Fabre, notere » (16 juillet 1566). — Testament de Jean Mombel, notaire. Il désire « estre honorablement encepvell selon l'ordre de l'eglise refformée selon la pureté de l'Evangille, en laquelle proteste volloir vivre et morir ». Il lègue 5 l. pour la construction du temple, et autres 5 l. aux pauvres réformés (8 août). — Quittance de 50 l. faite par noble Jacques d'Andréa, habitant de Gajan, et consort, à Charles d'Andréa, seigneur de la Calmette (19 août). — Lods fait par le prêtre Robert Dumas, au nom de noble Guillemette de Rispo, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, pour une maison du faubourg des Prêcheurs (19 août). — Achat pour Claude de Taulignan, veuve de l'avocat Guillaume de Sauzet, d'une terre à Bellegarde (20 août). — Achat pour Anna de Valadier ou Varadier, veuve de Robert de Brueys, seigneur de la Calmette, d'une maison de la rue de la Colonne (24 août). — Quittance pour la veuve du potier Jacques Rolland (10 septembre). — Reconnaissance féodale faite à Antoine Rovérié, seigneur de Cabrières, pour la moitié d'une terre de la dimerie de Poulx (15 septembre). — Quittance de 26 l. pour l'avocat Pierre de Monteils (22 septembre). — Achat pour l'armurier Guillaume Escoffier d'une cave ou « crotte » aux Arènes, moyennant 50 l. (1^{er} octobre). — Donation d'une pension de 300 l. faite pour Jean Pèlerin, seigneur de la Roque, à Louis de Montcalm, prieur de Milhau, oncle paternel de sa femme Marguerite de Montcalm, « en contemplation de plusieurs bons offices et plaisirs qu'il a receu, tant de damoiselle Loïse de Porcelet, vofve relaissée de feu François de Moncamp, seigneur de Saint-Veran, que aussi dud. François, ses beau-père et belle-mère, et de Honorat de Moncamp, filz et heretier dud. François » (2 octobre). — Convention par laquelle Honorat de Montcalm, seigneur de Saint-Veran, donne à son oncle Louis de Montcalm une pension de 100 l., au cas où il serait privé de son prieuré de Valabrègue, et une somme de 500 l. A la suite de la donation de la pension de 300 l. par M. de la Roque, le prieur de Milhau avait craint qu'elle ne fût insuffisante pour son entretien, et qu'on ne lui enlevât

son prieuré de Valabrègue (2 octobre). — Transaction où figure Bernard Barrière, seigneur de Vestric (10 octobre). — Quittance pour Jean Bonnet, fermier au Présidial (12 novembre). — Cession pour Claude Laplanche, seigneur de Latour, d'une maison de l'hoirie de Gaillard Brun, conseiller au Présidial (23 novembre). — Transaction entre Jean de Deaux, seigneur de Blauzac, et François de Pavée, seigneur de Servas, au sujet d'un devoirs sis à Monteils (6 décembre). — Testament du notaire Antoine Malian. Il désire « estre inhumé ez lieux et selon la coutume receue en l'esglise refformée, sans aulcune pompe funèbre, fors la compagnie acoustumée des frères, en attendant la résurrection des mortz ». Il lègue 50 l. aux pauvres réformés (9 décembre). — Donation entre vifs faite par noble Claude Millon, veuve de noble Jean Méjan, de Vallabrix, à sa fille Claude Méjan (10 décembre). — Achat d'immeubles pour Jean Aimans, substitut au Présidial (15 décembre). — Accord où figure Honorat Richier, conseiller au Présidial (18 décembre). — Transaction entre Guérin de l'Euzière, avocat, et Charles d'Andréa, seigneur de la Calmette (28 décembre).

E. 747. (Registre.) — 346 feuillets, papier.

1567. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Achat pour Pierre Robert, lieutenant du viguier de Nîmes, d'une vigne au quartier de Codols (3 janvier). — Testament de Jacqueline Delafont, veuve de l'hôte Jean Passeron, « craignant le dangier de peste, de laquelle, n'a guières de jours, son feu mary est decédé ». Parmi ses débiteurs, elle indique Pierre Vigne, chevaucheur de la poste d'Uchau, M. de Beauvoisin, Jacques Patu, d'Aiguesvives (pour un noble à la rose), M. Dupuech, le cuisinier Guyon, « la mère de l'hoste de la Pome » (9 janvier). — Quittance de 100 l. faite par Catherine Teissier, femme de Jacques de Bozène, docteur en droits, seigneur de Boucoiran, à Antoine Delapierre, avocat (27 janvier). — Reconnaissance féodale faite à Antoine Rovérié, avocat, seigneur de Cabrières, pour une terre de Poulx (29 janvier). — Quittance de 35 l. pour Vincent Maurissargues, licencié en médecine (29 janvier). — Reconnaissance féodale faite à noble Guillemette de Rispo, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, pour une maison du faubourg des Jacobins, rue de Galaubet (31 janvier). — Accord entre Robert Dumas, recteur de la chapellenie de Saint-Mathieu, fondée à la cathédrale, et Jean Roquette, prêtre de Clarensac, acquéreur d'une olivette ruinée dont il refusait de payer à Robert le droit de lods et la censive d'une canne d'huile. Le

« vallat de Tail » passait contre l'olivette, et « tous les ans l'inondation de l'eau la gastoyt, de sorte qu'il avoyt despendu beaucoup en reparations » sans avoir pu empêcher que l'eau « despopulle ladictte terre » (31 janvier). — Accord entre Maurice Favier, greffier de la cour des Conventions royales de Nîmes, et l'avocat Georges Ferrand (6 février). — Reconnaissance féodale faite à Louis Dupont, grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, à Nîmes, représenté par Louis Alesty, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, habitant Nîmes, pour une terre sise « *A las Conyeres* » ou aux *Abeouradous* (18 février). — Accord entre le prieur et syndic du couvent des Prêcheurs et les consuls de Nîmes, au sujet des boutiques et place du grenier à sel, appartenant au couvent et affermées aux consuls. Raimond Cavalesi est prieur, Nicolas Saussati est sous-prieur et syndic (26 février). — Accord où figure le notaire Pierre Chabassut (4 mars). — Échange entre Jeanne de Pavée, veuve de Jean Barrière, seigneur de Vestric, et Jean Margarot, marchand (10 mars) (1). — Testament d'Antoine Augerand, revendeur, qui va à Toulouse. Il lègue 10 l. aux « povres filhes à marier », 5 l. aux pauvres enfants orphelins, 10 l. pour la construction du temple (17 mars). — Accord où figurent Louise Girard et ses fils Vidal d'Albenas, écuyer, et Pierre d'Albenas, avocat (18 mars). — Aapte passé par Pierre Rozel, conseiller au Présidial, seigneur d'Augène, d'une terre en gravier au terroir de Vèzenobre, quartier appelé : « En-Gardon-Mage » (28 mars). — Vente faite par les hoirs de l'hôte Jean Alaussière, au notaire Guillaume Ducamp, de « douze livres des notes et escriptures de feu M^e Jehan Perret, notere, et quatorze liasses, et une liasse d'instrumens grossioés, que estoient pervenus aud. Deleuzière pour le droict du roy ». Le prix est de 10 l. (9 avril). — Quittance faite par Bernardin Payan, bourgeois de Nîmes et de Saint-Gilles, comme mari de noble Perrette de Casalis, à Antoine de Casalis, chanoine et trésorier de la cathédrale, de 650 l., pour les droits paternels et maternels de sa femme (5 mai). — Mariage entre Pierre de Casalis, seigneur de la Barrèse, habitant Anduze, et Claude Telin, de Nîmes (14 mai). — Quittance faite par Antoine Roux et Antonia de Langlade, mariés, de Saint-Gervasy, à noble Pierre de Langlade, habitant Caveirac, de 8 l., en déduction de la dot d'Antonia (14 mai). — Mariage de Pierre Douset, éperonnier (29 juin). — Quittance faite par Jacques Muzieu, marchand de Nîmes, à Louis Recolin, avocat de Montpellier, de

200 l. (30 juin). — Échange entre Jacques de Bozène, docteur en droits, et un habitant de Boucoiran (20 juillet 1567). — Mariage de Jean Donzel, notaire de Saint-Maurice de Ventalon (3 août). — Quittance faite par Jacques Blanchon, coseigneur de Saint-Côme, à Catherine d'Airebaudouze, dame d'Airan, payant par les mains de Pierre d'Airebaudouze, dit d'Anduze, ministre de l'église réformée de Nîmes, de 90 l., pour une pension (6 août). — Cession faite par Louise Girard, à son fils Vidal d'Albenas, écuyer, de ses droits sur les biens de feu Jean d'Albenas, à elle remis par sa fille Catherine d'Albenas, femme de Laurent d'Assas (18 septembre). — Vente faite par Antoine Rovérié, coseigneur de Cabrières, à Nicolas Bargeton, seigneur de Cabrières, habitant d'Uzès, d'une maison « aux faulx bourez » de Lédénon (24 septembre). — Quittance faite par Louis Andron, contrôleur du domaine, à Tannequin de Porcelet, capitaine viguier de Beaucaire, de 255 l. (24 septembre). — Quittance de 190 l. faite par Simon Campanhan, ministre en l'église réformée de Nîmes, à Mathieu Campanhan, son père, lieutenant du juge ordinaire de Nîmes (30 septembre). — Testament de François Robert, écuyer, seigneur de Polverières. Il lègue 100 s. aux pauvres réformés (13 octobre). — Quittance faite par Charles d'Andréa, seigneur de la Calmette, comme mari de Françoise de Labaumo, à noble Guillaume de Labaumo, son beau-père, maître des ouvrages royaux de maçonnerie et de charpenterie en la sénéchaussée, de 60 l. en déduction de la dot de sa femme (14 octobre). — Testament du cuisinier Mathieu Bénézet, « dettenu de maladie corporelle, causant une acquabusade que luy a esté donnée » (16 octobre). — Testament du marchand Jacques de Possac. Il lègue 200 l. aux pauvres (24 octobre). — Testament de Mathieu Boetier, hôte, natif de Libourne, qui va « au service de Dieu et du roy ». Il lègue 15 l. aux pauvres réformés de Nîmes (17 novembre). — Testament d'Antoine Alègre, coseigneur de Vachères, habitant de Bonijole, en Provence, allant « au service de Dieu et du roy » (20 novembre). — Testament de Vidal Bicaud, mesureur du grenier à sel (27 novembre). — Transaction entre Laurent d'Assas, seigneur de Montmoirac, habitant de Nîmes, et Laurent Geiffrey ou Geoffroy, revendeur. Par sentence du sénéchal, les hoirs de Barthélemy Ricard avaient recouvré « leur logis, où pend pour enseigne *la Teste noire* », de Laurent d'Assas, tenancier dudit logis, en lui rendant sa maison de la rue de la *Rozarié* et 800 l., ensemble le prix des réparations faites à *la Tête noire* par d'Assas, liquidé à 160 l. Comme ils n'avaient pas d'argent, ils vendirent aux enchères une partie du logis : « le membre de la grand

(1) Le texte porte par erreur : *février*.

sale du milieu, avec l'estable y joignant, et un petit porche et partie des secrètes joignans led. estable, et aussi partie du grand porche contenant le puis avec le passage par l'autre partie dud. logis que demeure ausd. hoirs ». Geiffrey avait été l'adjudicataire, pour 750 l. (5 décembre).

E. 748. (Registre.) — 152 feuillets, papier.

1568. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Transaction où figure noble Robert Ricard (15 janvier). — Transaction où figure l'avocat Pierre Rozel (27 janvier). — Quittance faite par Jean Decoti, dit Argencourt, marchand de Grenoble, comme mari de Claude de Sauzet, à Jean de Sauzet, conseiller au Présidial, de 15 écus pistolets, « pour les robes nubciales de lad. Claude » (7 février). — Testament de noble Antoine Rey, de Brouzet, diocèse d'Uzès, qui va « au service de Dieu et du roy ». Il lègue 2 charges de blé « aux povres, comme membres de J.-C. » (16 février). — Testament de Tannequin de Porcelet, capitaine et viguier de Beaucaire. Il lègue 25 l. aux pauvres réformés de Beaucaire. La distribution sera faite par l'église réformée la plus voisine, au cas où il n'y aurait pas d'église réformée à Beaucaire (3 mars). — Mariage entre Étienne Caton, seigneur de Saint-Martin, et Antonie Barlaguet, de Marsillargues (9 mars). — Donation à cause de mort de Jean Moléri, apothicaire. Il donne 10 l. aux pauvres de J.-C. (18 mars). — Testament de Jean de César, couturier. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (29 mars). — Donation entre vifs pour Antoine Baronat, seigneur de la Mure, en Vivarais (20 mai). — Donation entre vifs faite par noble Raimond Greffeuille, de Sérignac, à son fils Jean (10 juin). — Testament de noble Raimond Greffeuille. Il lègue une émine de blé aux pauvres réformés (10 juin). — Pactes de mariage entre Robert de Porcelet, fils de feu Honoré de Porcelet, seigneur de Maillane, et Claude de Taulignan, fille de feu François de Taulignan, baron de Barre. Le mariage sera célébré en l'église réformée (4 juillet 1568) — Achat pour l'apothicaire Domergue Hongle d'une vigne à Grézan (24 juillet). — Testament du notaire Pierre Chabassut. Il lègue 10 l. à la bourse des pauvres de l'église réformée, 6 l. à l'hôpital des Chevaliers, « que veult estre employés en couvertes pour couvrir les povres dudiet hospital » (25 juillet). — Testament de Catherine Teissier, femme de Jacques de Bozène, docteur en droits. Elle lègue 50 l. aux pauvres réformés, 20 l. pour la réparation du temple (4 août). — Testament du bourgeois Louis Fontaine. Il lègue 10 l. aux pauvres de J.-C. (28 août).

E. 749. (Registre.) — 332 feuillets, papier.

1570. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Testament de Louis Grimaldi, notaire royal (12 janvier). Testament de Jean de Cypre, seigneur de Cornillon, en Dauphiné. Il a eu « le bras droit coppé au-dessus du coude à cause d'un cop d'aquebouse que luy a esté donné du Chasteau par les enemis ». Il désire être « ensevellé suyvnt la coustume de l'église réformée, de laquelle il faict profetion, et porte les armes pour la conservation d'icelle ». Il lègue aux pauvres filles à marier 50 écus d'or, pour être distribués par Giraud Bérengier, seigneur de Morges. Il lègue à Pétron Alenon, son laquais, 20 écus d'or, à Pierre Boyer, son serviteur, 30 écus d'or, à Noël Jaubard, son autre serviteur, 15 écus d'or, à Alix Boffard, « sa servicial », 12 écus d'or (16 février). — Mariage de l'armurier Pierre de Laugel, natif de Saint-Denis « en France » (25 février). — Testament de Pierre Robert, seigneur de Domessargues. Il lègue 12 l. aux pauvres réformés et autant pour la réparation du temple de Nîmes (12 mars). — Testament du notaire Pierre Chabassut (1^{er} avril). — Testament de noble Jean de la Camp, habitant de Ginestas, diocèse de Narbonne, lieutenant du capitaine de Fons, et « detenu au lict, blassé d'une acquebousade ». Il lègue à Bonne Chabassut, veuve de Claude Paulhan, « en rémunération des services que luy a fait durant sa maladie et auparavant, scavoir est ses deux chivaux, corcelet, morrons, accoutremens, or et argent, et autres ardes et biens qu'il a au présent païs », tant à Montpézat qu'à Nîmes (19 avril). — Testament d'Isabeau Granaud, veuve de Pierre Chabaud, docteur et avocat. Elle lègue 5 l. aux pauvres réformés (17 mai). — Testament de la femme de Jean Favas, archer de la garde du Roi (22 mai). — Projet de testament de Jean Fournauve, ministre de la parole de Dieu, natif de Grésy-la-Marche, en Lyonnais, habitant Nîmes. Il lègue 20 s. aux pauvres de J.-C. (15 juillet 1570). — Testament du marchand Antoine Bisac. Il lègue 30 l. aux pauvres de J.-C. (14 octobre). — Quittance de 5 l. pour Jean Mombel, notaire (17 octobre). — Quittance de 8 l. pour Étienne Serre, cardeur. C'est le prix de la reconstruction d'une muraille dépendant de sa maison, muraille ruinée pendant « les troubles » (10 novembre). — Achat fait par Catherine de Villages, veuve de Jacques Andron, conseiller au Présidial, des droits d'un tisserand de Nîmes sur la succession de sa mère, à Saint-Étienne de Valfrancesque (15 novembre). — Quittance faite par Claude de Taulignan, veuve de Guillaume de Sauzet, docteur et avocat, à Catherine de Sauzet,

veuve de l'apothicaire Jean Moléri, de 170 l., en déduction d'une obligation de 365 l. (21 novembre). — Achat pour Jean Chantozel, marchand (7 décembre). — Achat pour François Veyras, docteur en médecine, d'un clos avec maison, jardin et arbres fruitiers, situé près le Pont-de-la-Servie, moyennant 465 l. (7 décembre). — Mariage de Claude Guiraud, fermier en la cour du sénéchal (10 décembre).

E. 750. — (Registre.) — 332 feuillets, papier.

1572. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Quittance de 10 l. faite par Catherine Toche au chirurgien Guiraud Gaudin (9 janvier). — Testament de Delphine Borrellon, veuve de noble Louis de Codolet. Elle lègue 20 s. aux pauvres réformés (22 janvier). — Quittance de 1.000 l. faite par Rollin du Mois, seigneur de Ferrières, habitant Montpellier, mari d'Alix Robert, à son beau-frère Jean Robert, seigneur de Domessargues, pour reste de la dot de sa femme (23 janvier). — Transaction où figurent les hoirs d'Étienne Masoyer, chanoine de Nîmes (29 janvier). — Quittance de 35 l. pour Jacques de Malevalotte, lieutenant de viguier d'Aramon (8 février). — Achat pour Jacques Dulan, notaire d'Aubarnes (2 mars). — Achat pour Pierre Rozel, docteur et avocat, représenté par sa femme Bernardine Barrière, d'une terre à Manduel (12 mars). — Mariage de Jaufre Pascal, bourgeois (19 mars). — Transaction où figure Jean Cibot, « ribantier » (22 mars). — Achat pour l'avocat Pierre Rozel d'une terre à Bellegarde (1^{er} avril). — Testament de Jacques Botille, notaire de Nîmes. Il lègue 50 s. aux pauvres réformés, et autant pour la réparation du temple (29 avril). — Quittance de 10 l. pour Tannequin Raimond, seigneur de Brignon, et sa femme Jeanne Aubert (1^{er} mai). — Achat pour Jacques Capdur, notaire de Nîmes, d'une vigne près le mas de Duron (19 mai). — Cession pour Jacques de Bozène, d'une vigne à Grézan (20 mai). — Testament de Gillette Malmaset, femme du marchand Guiraud Bergond. Elle lègue aux pauvres réformés une somme que le notaire a oublié d'indiquer (30 mai). — Testament de Georges Ginhoux, marchand. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (3 juillet 1572). — Donation entre vifs pour le notaire Antoine Malian (27 juillet). — Transaction où figure le notaire Jacques Capdur (10 août). — Mariage entre François Faret, écuyer, d'Avignon, docteur en droits, lieutenant de juge ordinaire et comtal à Bagnols, et Jaumette Daudet (16 août). — Achat pour noble François de Pavée, seigneur de Servas, d'immeubles à Servas (18 août). — Mariage entre Jean Blacheiron, de

Montfrin, et Jeanno du Vioux, fille de noble Honorat du Vioux, d'Uzès (28 août). — Donation à cause de mort faite par Claude Farelle, maréchal, natif de Saint-Jean de Gardonnenque (4 septembre). — Achat pour Jacques Sannier, marchand, d'une maison rue de Corcomaire, moyennant 280 l. (10 septembre). — Testament de Jacques Aiglin, marchand. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (11 septembre). — Quittance de 170 l. pour Antoine de Lajierre, avocat (17 septembre⁽¹⁾). — Testament de Marguerite Toulouse, femme du notaire Jacques Bosquet. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (17 septembre). — Reconnaissance féodale pour Yves Bonnaud, docteur en droits, au sujet d'une olivette sous les Aréniers du chemin de la Calmette, autrement dit : « *À las Peirreires Vieilles* » (20 septembre). — Testament de Jean Chantozel, bourgeois. Il lègue 50 l. aux pauvres de J.-C. (1 novembre). — Quittance de 200 l. faite par Jeanne d'Andron, veuve de Jean de Mésorac, docteur et avocat, à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (11 novembre). — Testament de Guidon Davin, praticien. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés.

E. 751. (Registre.) — 146 feuillets, papier.

1573. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Les premiers feuillets en très mauvais état. — Transaction entre Marguerite Boudet, femme de l'apothicaire Jean Ponsard, et son frère Pierre Boudot, marchand (28 janvier). — Mariage entre Barthélemy Quoyrol, exécuteur de la haute justice de Nîmes, et Madeleine Alègre. Les futurs époux « se affraient et associent en tous et chescuns leurs biens presens et avenir au dernier vivant, saull et réservé que le premier décédant pourra dispauser à ses volentés desd. biens affrairés jusques à la somme de cinq livres seulement » (1^{er} mars). — Testament de noble Mirande de Meyras, fille de feu noble Guillaume de Meyras, seigneur de « Gusac », veuve de Michel Èvesque, de Nîmes (8 mars). — Quittance de 750 l. faite par Jean Lansard, docteur en droits, à Francis de Pavée, seigneur de Servas (26 mars). — Testament d'Alix Dupré, veuve de Jean Nicot. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés, 150 l. à son fils Bernard Nicot, 100 l. à sa fille Perretto Nicot, 20 l. à chacune des deux filles de son fils feu Dominique Nicot, autant à chacune des deux filles de son fils feu Augier Nicot, 10 l. à Jean Nicot, fils de Pierre Nicot, fils de feu maître Jean Nicot et de son autre femme. Son héritier univer-

(1) Le texte porte : *novembre*, par erreur.

sel est Jean Nicot (1), conseiller du Roi, maître des requêtes de l'hôtel, son fils, à la condition toutefois qu'il viendra faire sa demeure personnelle et continue à Nîmes, dans sa maison paternelle, dans les six mois du décès de la testatrice, autrement Bernard Nicot serait l'héritier universel et Jean Nicot aurait simplement 150 l. (10 mai 1573). — Achat pour Pierre Rozel, lieutenant particulier au Présidial, représenté par son serviteur Pierre Moisset, d'une terre à Manduel (10 juin). — Cancellation faite par Jacques Fayet, orfèvre de Montpellier, de son testament de 1570 (juin 1573). — Donation à cause de mort de l'orfèvre Jacques Fayet, (23 juin). — Achat de plus-value pour Pierre Rozel, lieutenant particulier, seigneur d'Augène (6 juillet). — Testament de la femme de Claude Maschabert, baile de Bouillargues. Elle lègue aux pauvres de J.-C. à la discrétion de son mari (12 septembre). — Mariage entre Jean Gipier, « soudard de la compagnie de M. le gouverneur de Nîmes », et Marie Chaudier, tous deux de Provence (28 septembre). — Testament d'Antoine Paul, bourgeois de Salon-de-Crau, en Provence, « ce voyant estrejà ancien et caduque ». Il lègue 100 écus aux pauvres réformés de Salon (9 octobre). — Acte de réquisition de Marguerite Roland, femme de Jean de Bonetz. Elle expose à Antoine de Malmont, conseiller au Présidial, que la maison ayant jadis appartenu à Bernard d'Albenas, dit « Podou », rue des Cardinaux, près de l'Agau, lui a été adjugée par décret du parlement de Toulouse, ensemble les meubles la garnissant. Le décret est du 28 août 1572, « avec le scel pendant de cire jaune, et son exploit au dos de mise en possession. . . . par touchement de la serrure et porte principale ». Marguerite, n'ayant pu encore « jouyr. . . . de la susd. maison », requiert le conseiller de vouloir bien s'y transporter, pour « fere sumaire aprinse et vérification, avec les voisins . . . , de l'estat et qualité d'icelle et des meubles y estans, pour luy servir en temps et lieu, car a elle ouy dire que lad. maison est presque ruynée ». Suit l'enquête (26 octobre). — Testament d'Antoine Chabaud, seigneur de Polverières, habitant de Nîmes, « detenu malade de certain catarre à son bras ». Il lègue 10 l. aux pauvres. L'acte est passé dans la maison du testateur, « près le feu où il estoit assiz » (19 novembre). — Autre testament du même, « detenu d'aucune maladie d'ung catarre ». Il lègue 10 l. aux pauvres de J.-C. L'acte est

passé dans sa maison, « près le liet où il estoit gisant » (25 novembre).

E. 752. (Registre.) — 193 feuillets, papier.

1574. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Quittance de 40 l. pour le chirurgien Guiraud Gaudin (11 janvier). — Mariage entre Benoit Uxoire, passementier, natif d'Avignon, et noble Marguerite Paris, fille de feu Guillaume Paris, seigneur du Masandrieu, et de feu Catherine de Canteloup, du diocèse de Mende (25 février). — Quittance de 20 l. pour Pons Pinet, « hoste du logis de l'enseigne de *la Pomme* » (18 avril). — Mariage entre Thibaud Alesti, seigneur de Saint-Julien, diocèse d'Uzès, habitant de Nîmes, et Françoise de Sauzet, fille de feu Jean de Sauzet, conseiller au Présidial (4 mai). — Testament de Roucon Imbert, maréchal, qui va au service « de Dieu et du Roy ». Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (1^{er} juin). — Quittance faite par Étienne Malian, marchand, à Antoine Lacure, marchand, de « tout le meuble et utencilles » de la première femme de celui-ci (10 août). — Transaction où figure Pierre Bon, « merchant faseur de draps » (12 août). — Achat pour Antoine Chabaud, seigneur de Polverières, d'une terre à la Calmette (15 août). — Quittance de 69 l. faite par Antoine de Bonnes, seigneur de Souvignargues, conseiller au Présidial, à Anna Suau et à son fils Jacques de Vernier, viguier de Nîmes (28 août). — Testament de Françoise de Montcalm, veuve de Pierre d'Airebaudouze, dit d'Anduze, ministre en l'église réformée de Nîmes. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés, 30 l. à sa nièce Anna de Génas, tous les livres en latin de son mari et 5 l. à Pierre d'Airebaudouze, fils du seigneur du Crest, son neveu (28 août). — Quittance de 40 l. pour Antoine de Malmont, conseiller au Présidial (8 septembre). — Quittance de 75 l. faite par Pierre Robert, lieutenant cleric du viguier royal de Nîmes, et consorts, à Jean Aymes, bourgeois d'Uzès (15 septembre). — Mariage entre Antoine de Laurac, seigneur de Saint-Roman, en Rouergue, et Bernardine Daysse, fille de feu Pierre Daysse, gouverneur d'Aiguesmortes (18 décembre).

E. 753. (Registre.) — 205 feuillets, papier.

1575. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Mariage de Thomas Sujol, charpentier de moulins (16 janvier). — Testament de Delphine Delapierre, veuve du bourgeois Jean Alesti. Elle lègue 10 l. aux pauvres

(1) Le futur ambassadeur. Le testament de sa mère est mentionné par M. E. Falgairolle (*Jean Nicot, ambassadeur de France en Portugal*, p. XVII), mais ne figure pas aux pièces justificatives.

réformés (18 février). — Achat pour le notaire Antoine Malian d'une terre à Milhau (25 février). — Achat pour Georges Ginhoux, marchand de Nîmes, d'une maison à Bellegarde (3 mars). — Échange entre Domenche Pujol, procureur juridictionnel de Calvisson, et Domenche Pantel, de Calvisson (6 mars). — Achat de pension pour Jean Lansard, docteur et avocat (5 avril). — Obligé de 32 l. pour Louis de Montealm, seigneur de Saint-Véran (4 mai). — Quittance de 13 l. faite par noble Pierre de Langlade, exacteur des tailles de Caveirac (29 juillet). — Quittance pour Louise Bon, veuve du notaire Jean de Arenis, fille et héritière d'Étienne Bon, notaire d'Uchau (26 août). — Reconnaissance féodale faite par Jean Lhermet, cuiratier, à Claude Pagès dit Terrus, laboureur, pour une vigne au-dessous de Fontdame (4 septembre). — Testament de noble Jean du Plan, du Foscat, paroisse de St-Germain de Calberte. Il lègue aux pauvres 12 cannes de drap de sa maison (31 octobre). — Testament de Françoise Aymes, femme de Charles Chapellet, bourgeois d'Uzès. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (4 novembre). — Achat pour Antoine Alègre, notaire de Clarensac, d'une terre à Saint-Dionisy (28 décembre).

E. 754. (Registre.) — 288 feuillets, papier.

1526. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Achat pour Guidon Cheiron, marchand, d'une vigne à Saint-Césaire, quartier de Pontibes (5 janvier). — Obligé de 20 l. pour le capitaine Louis Roure (17 février). — Quittance faite par Jacques Maurin, muletier de Nîmes, à François de Pavée, seigneur de Servas, de 20 l. données par celui-ci à Catherine Valat, sa chambrière, « outre ses gaiges ». Catherine est devenue la femme du muletier (24 février). — Bail d'une « truye nourri-guière de poil noir avec quatre pourceaux », pour trois ans, passé par un travailleur de Nîmes à un habitant de Milhau. « Tout le creys se partira d'an en an » (8 mars). — Testament du chaussetier Guichard Ducros. Il lègue 25 l. aux pauvres réformés (21 mars). — Obligé de 50 l. pour Jean Lansard, docteur en droits (10 juin). — Codicille de damoiselle Delphine Delapierre, veuve de Jean Alesti (28 juin). — Achat pour Claude Daleirac, baile de Moussac (7 juillet). — Achat pour Pierre Maltret, docteur et avocat, d'une terre à la Rouvière (1^{er} août). — Achat pour noble Jean Bompar, d'une terre à Saint-Gervasy (10 août). — Projet d'obligé pour Antoine de Casalis, chanoine (17 août). — Quittance de 10 l. pour Jean Bosquier, docteur et avocat (20 août). — Testament d'Arnaud Benneterre, marchand. Il lègue 10 l.

aux pauvres réformés (25 août). — Achat pour Pierre Valette, procureur du Roi, d'une terre à Montfrin, quartier du « Portal d'Entreyve » (17 septembre). — Transaction entre Pierre d'Aspères, marchand, et Antoine de Malmont, conseiller au Présidial, au sujet d'une olivette au Crémat (27 septembre). — Achat par Jacques Sigalon, teinturier, d'une terre au Pont de la Lengüene (1^{er} octobre). — Mariage entre Audibert de Calvin, écuyer, d'Anduze, et Reynaude du Ranc, fille de Jean du Ranc, écuyer, de Valabrègue (1^{er} octobre). — Quittance de 81 l. pour André Marin, chapelier (13 octobre). — Vente faite par Antoine Vachié, marchand, de Marseille, à Jean-Antoine Feutré, marchand de Marseille, d'une terre avec bois contigu sise à Marseille, quartier de la Gardie, confrontant la mer, moyennant 300 florins petits de 12 sols pièce (14 octobre). — Achat pour le notaire Antoine Malian d'une terre à Milhau (16 octobre). — Donation entre vifs faite par Bernardine Veirier, veuve du notaire Pierre Maltret (18 octobre). — Reconnaissance féodale faite par Catherine d'Arlier, femme de François de Barrière, seigneur de Nages, à Jeanne de Puget veuve de Charles Rozol, docteur et avocat, pour une maison avec cour sise près la maison consulaire (24 octobre). — Achat pour Pierre Maltret, docteur et avocat, d'une terre à Montignargues (30 octobre). — Vente faite par la famille Agulhonnet au notaire Antoine Malian, d'une terre au quartier de Saint-Laurent (1^{er} novembre). — Transaction entre Jacques d'Albenas, seigneur de Gajan, et Gabrielle de Vault, dame de Gajan, veuve de Guidon d'Albenas, à raison des biens de feu Jean d'Albenas, lieutenant principal en la sénéchaussée (10 novembre). — Quittance dotale de 50 l. faite par Étienne Fournier, « ribantier », à son beau-père Guillaume Sudre, « merchant ribantier » (4 décembre).

E. 755 (Registre.) — 168 feuillets, papier.

1527. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Sur un feuillet de garde, quelque clerc a écrit : « Communément et bien souvent, dans ma bourse n'y a point d'argent ». — Achat pour Gilly Augié, huissier audiencier au Présidial, d'une vigne à la Calmette (4 janvier). — Achat par Pierre Malhet, docteur et avocat, de trois terres à la Rouvière (16 janvier). — Quittance faite par le cordonnier Jacques Broche, comme mari de Catherine Janin, à Jean Janin, « escolier », son beau-père, de 40 l. en argent, plus 93 l. en « ung licet garni de coitre, traversié, cortines, coverte et huitet linsulz. . . . , une robe outre la nubciale, une certain

(sartan)..., une grasilhe...., ung coffre avec sa sar-
rure...., une pastière de noyer...., ung embourt....,
une table à porter pain... , une cassette à puiser
l'eau...., une table carrée... , ung petit buffet de cui-
sine...., une tualhe, deux servietes...., ung aste....,
deux aneaux d'or...., ung banc de noyer ... , ung
culhié, une escumadoire.... ; et oultre ce dessus (valant
93 l.), dix neufz livres estaing, ung petit peirol pesant
sept livres demye, ung chandelié de loton pesant deux
livres » (25 janvier). — Quittance faite par Antoine de
Saunier, écuyer, d'Anduze, à Jeanne de Pavée, veuve de
Tannequin de Porcelet, capitaine et viguier de Beau-
caire, mère de Colette de Porcelet, sa femme, de 300 l.,
« tant en ungs coffres, accotremens, dorures et aultres
jueaulx » (26 janvier). — Achat pour Jean Pontavel le
jeune, marchand d'Uzès, d'immeubles à Montaren (5 fé-
vrier). — Achat pour le notaire Antoine Malian d'un
pré « hermassit » à Milhau (15 février). — Testament
de Jean Joly, huissier du bureau « de la court de M^r le
seneschal ». Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (22 fé-
vrier). — Transaction où figure Jacques Nicolas, ci-
devant commis à la recette de Nimes (22 février). —
Quittance de 1.200 l. pour Guillaume Martin, docteur
et avocat (22 février). — Révocation par Jaumette d'An-
duze, femme de François Faret, lieutenant de juge à
Bagnols, d'une donation faite à son fils François Félix,
« elle estant en sa grosse maladie et en grande neces-
sité, et que pour estre servie fut contrainte fere.... »
(5 mars). — Arrentement passé par François Leroi et
Guichard Baudan, rentiers de la baronnie de Calvisson,
à Barthélemy de Fabrica, notaire de Calvisson, du
greffe de la cour de ladite baronnie et ses dépendances,
comme Uchau, Aubord, Parignargues, Aujargues et
Clarensac, moyennant 100 l. par an (13 mars). — Do-
nation à cause de mort d'Alayssette Bargeton, femme
d'Antoine de Corlus, seigneur de Saint-Jean de Marué-
jols, fille de Mathieu Bargeton, bourgeois d'Uzès (16
mars). — Vente faite par Pierre Duvernet, bourgeois de
Nimes, à Mathieu Ardoin, seigneur de la Calmette, d'une
terre à Saint-Chapte (23 mars). — Achat pour Pierre
Rozel, docteur et avocat, d'une terre à *Las Rocques*
(28 mars). — Ratification d'un accord entre Catherine
de Rozel, veuve de Trimond de la Rays, d'Orange, et
le curateur de Balthazar de la Rays, fils et héritier du
défunt (12 avril). — Testament de Jeanne Rouvière,
veuve de l'hôte Raimond Bernard. Elle lègue 2 l. 10 s.
aux pauvres réformés (28 avril). — Reconnaissance
dotale faite par Jacques Nicolas, bourgeois, à sa femme
Françoise Dumas, de 700 l. Françoise est sœur de Jean
Dumas, seigneur de Silhan (25 mai). — Obligé fait à

Fulcrand Ture, coseigneur de Vestric, pour 18 écus sol
de 3 l. 7 s. pièce (25 mai). — Testament du bourgeois
Jacques Nicolas. Il lègue 10 l. à la bourse des pauvres
de l'église réformée (29 mai). — Quittance faite par
Catherine Dufau, femme du charpentier Jean Bonnet,
à Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, de
10 l. à elle léguées par Louise de Porcelet, mère de
ce dernier (4 juin). — Bail en paiement pour Fran-
çois de Villages, seigneur de Beauvoisin (4 juin).
— Rémission faite par noble Antoine de Lafarelle à
son frère Jacques de Lafarelle, docteur et avocat,
d'une partie de créance sur noble Gilles de Lafa-
relle, leur frère aîné, créance provenant de ses droits de
légitime comme héritier de leur père noble Jean de La-
farelle, seigneur de Lafarelle (4 juin). — Mariage de
Barthélemy Queirol, exécuteur de la haute justice,
avec Catherine Besse, de Sainte-Anastasie. Les parties
et les témoins ne savent pas signer (15 juin). — Testa-
ment d'Étienne Roque, jadis hôte. Il lègue 40 s. aux
pauvres réformés (25 juin). — Testament du notaire
Antoine Malian. Il lègue 30 l. aux pauvres réformés :
15 l. seront distribuées par les diaeres et surveillants,
15 l. par sa femme (17 juillet). — Achat pour François
de Pavée, seigneur de Servas, d'une terre au-delà du
Vistre (24 juillet). — Arrentement passé par Antoine
Malian, notaire, de sa maison près de la porte de la Bou-
querie (23 septembre). — Achat pour Jean Janin,
« escolier », d'une terre près le moulin de M. Lansard
(16 novembre). — Testament de Jacques de Lafarelle,
docteur et avocat. Il lègue 25 l. aux pauvres réformés
(5 décembre). — Partage entre damoiselles Claude de
l'Euzière, femme de Mathieu Ardoin, seigneur de la
Calmette, et Catherine d'Albenas, femme de Laurent
d'Assas, seigneur de Montmoirac, d'une vigne au quar-
tier de Codols (18 décembre). — Donation entre vifs
faite par Étienne de l'Euzière, baile de la Calmette, à
Françoise de l'Euzière, sa nièce, fille de feu Guérin de
l'Euzière, conseiller au Présidial (30 décembre).

E. 756. (Registre.) — 192 fenillets, papier.

1578. — Notariat de Nimes. — Jacques Ursi. —
Achat par l'avocat Pierre Maltret d'une terre à la Rou-
vière (16 avril). — Procuration des habitants de
Pouzilhac. Le 20 avril 1578, par-devant Jacques Cal-
vière, baile de Pouzilhac, s'assemble le conseil général
des habitants. Jean Carrière est sergent ordinaire du
mandement. Sauveur Sautarel et Guillaume Borrel sont
consuls. Les noms des habitants figurent à l'acte. On
nomme des procureurs (les consuls et deux habitants)

pour transiger avec le seigneur au sujet des herbages, lignerage, chasse et devoirs communs. — Procuration donnée par Catherine de Sarratz, Gaillard de Cubières, mère et fils, Catherine étant héritière de feu Claude de Cubières, son mari, et Catherine de Lamberge, fille de feu Simone de Cubières, à Claude Girard, seigneur du Pin, pour transiger dans leur procès avec les habitants de Pouzilhac, procès où sont également demandeurs Guillaume de Cubières, coseigneur de Pouzilhac, et Charles de Lamberge. Il s'agit du 12^{me} de tous les fruits provenant des terres jadis ouvertes ou défrichées aux patus de Pouzilhac (20 avril). — Transaction entre Guillaume de Cubières, coseigneur de Pouzilhac, et les habitants dudit lieu, au sujet de la tasque du 12^{me} des fruits des terres défrichées dans les patus (25 avril). — Achat pour Yves Bonnaud, docteur en droits, de deux vignes au quartier de la Morretune (18 juin). — Révocation par noble Robert Brun, seigneur de Castaulet, d'une donation qui lui avait été extorquée par son fils François Brun « et certains autres personages », d'une somme de 5 ou 6.000 l., autant qu'il peut s'en souvenir, « ayant esté à ses fins, y a environ quatre ans, en temps de guerre, . . . traduit de sa maison en autre maison. . . . appartenant à Pons Girard, beau-frère dud. François, et illec ayant esté aposté ung notere estrangier, qui luy semble estre de la ville de Bagnoulx, . . . tellement que par lesd. inductions, avec certaines menasses. . . . auroit esté constrainet. . . . » (5 juillet). — Achat pour Nicolas Borelly, apothicaire de Nîmes, d'une terre à Vers (20 juillet). — Testament de Lionne Raimond, veuve d'Antoine Grassin, viguier de Massillargues. Elle lègue 2 écus aux pauvres dudit lieu (21 juillet). — Testament de Pierre Thomas, baile de Garons. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (28 juillet). — Obligé de 100 l. fait par Pierre Robert, lieutenant du viguier de Nîmes, au bourgeois Firmin Raspal ou Raspail (17 août). — Achat pour Antoine Alègre, notaire à Clarensac, de deux terres audit lieu (19 août). — Achat par le notaire Antoine Malian d'une terre au chemin de Caisargues (20 août). — Quittance de 66 écus 2/3 faite par Marthe de Villages, veuve de Bernard de Barrière, procureur du Roi, à Jeanne de Pavée, veuve de Jean de Barrière, seigneur de Vestric (2 septembre). — Obligé de 400 l. fait par Guichard Baudan, bourgeois, à Jean Brunet, orfèvre (16 septembre). — Testament d'Antonie Salhont, femme de Jacques Faure, huissier au Présidial. Elle lègue 50 s. aux pauvres réformés (28 septembre). — Achat pour noble Guillaume de Labaume, maître des ouvrages royaux de menuiserie et de charpenterie en la sénéchaussée, d'une terre à Marguerittes, quartier dit :

En Paixières (3 octobre). — Achat pour l'orfèvre Jean Brunet d'une olivette au quartier dit : *En Paradis de Prunières* (9 octobre). — Achat pour Jean Janin, « escolier », régent au collège, au quartier d'Odonelz (25 octobre). — Bail en paiement pour Laurent d'Assas, seigneur de Montmoirac (24 novembre). — Quittance de 10 l. pour Jean Janin, régent au collège, à compte sur le paiement de sa vigne (3 décembre). — Quittance de 43 l. pour Tristan Delacroix, conseiller au Présidial, représenté par sa mère Tiphène de Pavée (16 décembre). — Mariage entre Tristan Delacroix, conseiller au Présidial, et Jeanne de Rozel, fille de Pierre Rozel, docteur, et de Bernardino de Barrière. La dot est de 1000 écus (22 décembre).

E. 757. (Registre.) — 160 feuillets, papier.

1520. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Testament de Pierre de Vernet, marchand. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (8 janvier). — Achat pour Mathias d'Albenas, écuyer, d'un terrain herme, « vaquant depuis six ans en ca. . . . , causant les troubles », et sis à Milhau (12 janvier). — Quittance de 5000 l. et quitus général donnés par l'avocat Pierre Rozel à son fils Pierre Rozel, lieutenant particulier, seigneur d'Augène, mari de Françoise de Sarratz. Les 5000 l. sont le prix d'une métairie vendue à un marchand de Sommière, prix reçu par son fils, qui, en outre, avec sa femme, a, pendant les précédents troubles, « reçu plusieurs sommes de deniers et quantités de bled de ses débiteurs et rentiers » (janvier). — Achat par le bourgeois Antoine Triat d'« une place où soloit estre maison, que a esté ruynée, et rassée, causant les troubles », au faulbourg des Jacobins (18 janvier). — Testament de Guillaume Sudre, marchand « tusetier de soie », atteint de la peste. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (31 janvier). — Testament d'Antonie Pons, femme du marchand Pierre de Vernet, « infecte de peste, de laquelle sond. mary ost frapé ». Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (2 février). — Transaction entre Antoine de Malmont, conseiller au Présidial, et sa mère Gentille d'Albenas, au sujet d'une terre au quartier de Sainte-Perpétue (16 février). — Testament de la veuve de Jean Favier, archer de la garde du Roi, craignant le danger de peste qui est dans la ville (dernier février). — Achat pour Jean Janin, régent au collège, d'une olivette à Courbessac (dernier février). — Achat pour le notaire Antoine Malian d'une terre à Milhau (dernier février). — Testament de Lonise d'Albenas, femme de noble Robert Brun, écuyer. Elle lègue 5 l. aux pauvres réformés (6 mars). — Ratification

faite par Pierre Rozel, lieutenant particulier au Présidial, d'un accord passé entre Françoise de Sarratz, sa femme, qui le représentait, et Antoine de la Rivoire et consorts 6 mars). — Donation entre vifs faite par Gabrielle de Monteils, veuve de l'avocat Antoine Barnier, à ses fils Antoine et Guillaume Barnier (8 mars). — Testament de Claude Foucard, hôte. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (19 mars). — Échange entre Jean Baudan, bourgeois, et Jean Fabre, apothicaire (30 mars). — Cession pour le notaire Guillaume Chillac (2 avril). — Achat pour Pierre de Fabrica, bourgeois, d'une chènevière à Rodilhan (4 avril). — Testament du prêtre Jean Gras, natif d'Auvergne. Il lègue 2 écus aux prêtres de Beaucaire et 10 écus aux pauvres de Beaucaire (9 avril). — Testament de l'orfèvre Jean Costet, sachant « y avoir grand dangier de peste » à Nîmes. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (19 avril). — Testament de sa femme, « voyant la peste régner en la... ville ». Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (19 avril). — Testament de Catherine de Montcalm, veuve de Noël Aubert, seigneur de Saint-Alban. Elle lègue 50 l. aux pauvres de Nîmes et 5 l. aux pauvres filles à marier de Souvignargues; 1.000 l. à sa fille Françoise de Salien, femme d'Antoine de Brueys, seigneur de Souvignargues, conseiller au Présidial (22 avril).

E. 758. (Registre.) — 200 feuillets, papier.

1548-1558. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Rubrique des actes.

E. 759. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1565-1571. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi. — Rubrique des actes.

E. 760. (Registre.) — 153 feuillets, papier.

1535-1582. — Notariat de Nîmes. — Jacques Ursi (1535-1579); Jean Mombel (1553-1582); Desplans (s. d.). — Mémorial des directes et censives mentionnées en divers actes de ces trois notaires. Les 140 premiers ff. se rapportent aux actes de Jacques Ursi, les 10 suivants aux actes de Jean Mombel et les 3 derniers aux actes de Desplans.

E. 761. (Registre.) — 113 feuillets, papier.

1537-1540. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi, le vieux. — Licence donnée par Huguet de la Canour-

gue, *de Canungia*, chanoine de Monistrol, procureur général de l'évêque du Puy, « non cohart ne... contraint », à Jean Rebolet, notaire de Saint-Agrève, en Velai, de prendre du bois de chêne dans un tènement de l'évêque, près de Saint-Agrève. L'acte est passé à Nîmes, « dans la maison du logis où pand l'enseigne du *Serf-Volant*, et dans le porge d'icelle » (5 septembre 1537). — Arrentement passé par noble Antoine Boissier, seigneur de Caissargues, au notaire Jacques Ursi, de deux vignes au quartier du Peyron d'Aurillargues, ou du Petit-Péras (13 septembre). — Affacherie ou arrentement, à mi-fruits, passé par Madeleine de Villages, d'une vigne à Marguerittes (5 octobre 1537). — Apprentissage de Jean Perbes, de Bourbon, chez Pierre Fossat, « sabatier, ... pour apprendre le mestier et art de cordonier et sabatier... et le servir tant aud. art de sabaterie que autres chouses concernentes aud. mestier » (20 octobre). — Vente de l'usufruit de deux olivettes dont l'une confronte le Cadereau et le Puech des Fades, l'autre le Puech de la Grue (23 octobre). — Arrentement passé par la veuve de noble Jean de Pelet, bourgeois de Nîmes, à Pierre de Fabrica, « sabatier » d'Alais, d'un pré à Alais, quartier de Lanuéjol (22 octobre). — Arrentement passé par Antoine Barnier, avocat, d'une olivette près de la Justice, au lieu dit : La Clause (23 novembre 1537). — Reconnaissance de douaire pour Françoise de Clerguemort, de la paroisse de Saint-Andéol de Clerguemort (15 décembre 1537). — Donation faite par Antoine Roux, du Mazel, paroisse de Saint-Julien du Tournel, demeurant à Garons, à son oncle Jean Roux, « escolier » et clerc, demeurant à Nîmes. Il considère que le Mazel, en Gévaudan, « est pays ault, montanhes, froyt, infertile et malvays », et qu'il veut désormais demeurer « au pays bas, pour ce qu'est bon pays, fertile et abondant en biens » (21 mai 1538). — Procuration donnée par Ambroise Blanchon, chanoine régulier de la cathédrale, prieur de Saint-Jacques de Toiras, dont la collation lui a été faite par Robert Delacroix, vicaire général de l'évêque de Nîmes et de l'abbé de Saint-Pierre de Sauve, à l'effet d'en prendre possession pour lui (3 juin 1538). — Quittance de 44 écus d'or, *cugni solis*, pour l'avocat Antoine de Georges (7 juin). — Vente faite par noble Antonie Bornet, veuve de Jean de Pelet, d'une vigne au quartier de Pondres (7 août 1538). — Arrentement passé par l'avocat Antoine de Georges, seigneur de Fons-sous-Lussan, de son mas de la Voulte, près Boucoiran (10 août). — Prise de possession du prieuré de Saint-Jean de Bourdic. Le 24 août 1533, devant la porte de l'église, comparait Robert de Georges, docteur en droits de Nîmes, en présence

d'Antoine Monier, prêtre de Nîmes. Il représente le prieur Pierre Durant, licencié en l'un et l'autre droit. Il exhibe des lettres de collation de l'archevêque de Narbonne et requiert d'être mis en possession pour son mandant, ce qui est fait *per introhitum et exhibitum dicte ecclesie parrochialis, aspercionemque aque benedictae osculumque altaris et apercionem libri missalis, ac pulsationem campanarum*. — Bail de pores à engraisser (23 septembre 1538). — Testament d'Hélips Yvonnét, de Ganges, « constituée en vilhesse. . . . et considérant la grant fragilité et mutabilité des humains, lesquelz, en ceste vallée de misère et calamité, ne sont que viateurs et pèlerins ». Il lui faut « sans regret muer de logis ». Elle désire être inhumée au cimetière des Frères mineurs (22 septembre). — Transaction où figure Pierre Robert, lieutenant du viguier de Nîmes (8 décembre 1538). — Obtention du bénéfice de Saint-Gilles de Ceyrac. Robert de Georges, procureur de Pierre Durant, bachelier en droits de Génolhae, expose à Robert Delacroix, prévôt de la cathédrale de Nîmes, *infra apothecam concistorii curie spiritualis domini Nemausi episcopi*, que ledit bénéfice est vacant par la mort d'Aymar Rivière. Il le demande et l'obtient pour son mandant (13 janvier 1538 v. s.). — Procuration donnée par Jean de Georges, moine de l'abbaye de Saint-Gilles, prieur de Saint-Martin de Serviers, à son père Antoine de Georges, licencié en droits, pour prendre possession dudit prieuré, dont la collation a été faite ce jour même par l'évêque d'Uzès (1^{er} février 1538 v. s.). — Acte de sommation fait par Antoine de Georges, avocat de Nîmes, à noble Gaillardet de Montcalm, seigneur de Tresques, juge mage de Nîmes, jadis rapporteur du procès commissionnel « de cas de novelleté » introduit au Présidial entre frère Jean de Georges, prieur de N.-D. de Gourdouze, d'une part, Antoine Albi, frère Antoine Pelier, chanoine de Saint-Nicolas de Campagnac, et frère Nicolas Salon, archidiacre d'Uzès, d'autre, audit Pelier, d'avoir à payer 7 écus (1^{er} février). — Prise de possession du prieuré de Saint-Martin de Serviers. Le 2 février 1538 v. s., devant la porte de l'église, Antoine de Georges exhibe à Michel de Crosmario, vicaire perpétuel du prieuré, les lettres de collation données à son fils Jean de Georges, moine de Saint-Gilles, par l'évêque d'Uzès ou son vicaire général Jacques de Lafare. Michel le met en possession *ipsum per manum accipiendo*, etc. — Compromis où figurent noble Jean de Calvet, seigneur de Fontanilles, et le notaire Antoine Deleuze. Il est question de « plusieurs excès, violences, batemens et ravissements de biens » (26 février). — Procuration donnée par Antoine de Georges, docteur en

droits, seigneur de Fons-sur-Lussan, à noble Hector de Marceris, citoyen d'Avignon, pour contracter envers noble Henri de Rovillas, banquier d'Avignon, une obligation de 30 écus sol, en vue de l'expédition à Rome des bulles de son fils Robert de Georges. Il s'agit de l'échange du prieuré de Saint-Dézéry avec frère Blanchon, titulaire (23 mars 1538 v. s.). — Substitution de procureurs faite par Claude du Moustier, notaire du Puy, procureur général et messenger de Marcelin Chapat, dit de Trestemond, curé de Saint-Christol, au diocèse du Puy (10 mai 1539). — Obligé fait par Pierre Corbier et consorts, habitants de Génolhae, à Antoine de Georges. 143 chèvres avaient été saisies par Claude de Georges, prieur de Gourdouze, « à cause qu'estoient trovées dépayssans dans les devoys et boys de la juridiction de Gordose ». 100 ont été rendues à leurs maîtres. Sur l'engagement des habitants de payer les frais et dommages, le reste sera rendu 8 juin 1539). — Prise de possession du prieuré de Saint-Dézéry. C'est Jacques de Cubellos, prieur de Garrigues, qui représente le prieur Robert de Georges, docteur en droits, et qui est mis en possession par Gérald Obruin, prêtre, de Loriol, diocèse de Valence, et curé de la Calmette, *per tactum vectis magne porte principalis dicti prioratus. . . . , etiam per inspectionem pinnaculi, actento quod porta principalis dicte ecclesie fuit reperta clausa, et curatus illius claves tradere denegavit* (20 juin). — Procuration donnée par frère Ambroise Blanchon, chanoine de la cathédrale, à des procureurs au parlement de Toulouse, à raison du possessoire du bénéfice de Saint-Dézéry (2 juin). — Cession faite par le notaire Jean Albenas, associé de Jean Faumères dans l'arrentement de la moitié du bénéfice de la commanderie de Saint-Antoine de Nîmes, avec le prêtre Jean Dupont, à Antoine Clément, curé de Saint-Jean, de son droit d'association, moyennant 6 florins (30 juin). — Arrentement passé par Madeleine de Villages, dame de Servas, à Antoine Foucaud, fermier des Conventions royaux, d'une maison de la rue allant de la Place à la porte des Jacobins, moyennant 12 florins de rente (8 juillet 1539). — Obligé de 8 l. pour le prêtre Antoine Martin (12 juillet). — Arrentement passé par Antoine Rovérié, coseigneur de Cabrières, avocat, du tiers du mas de Ban-Réal, indivis avec ses frères Jean et Bauzillo Rovérié, sis à Marguerittes (25 juillet). — Accord où figurent Antoine de Georges et Antoine Petit, dit Le Breton, « hoste du logis à l'enseigne de la Magdalenne » (4 septembre 1539). — Arrentement passé par Antoine Martin, « hoste de Sainte Marthe », d'une maison de la « bourgade de[s] Prédicados », moyennant 12 florins de rente (1^{er} octobre 1539). — Prix-fait de

maçonnerie baillé par noble Jean Combes, grènetier de Nîmes (18 novembre 1539). — Prise de possession de la chapellenie de Saint-Jean, fondée en l'église de Saint-André de Vézénobre. Le 27 décembre 1539, dans la dite église et devant l'autel de Saint-Jean, le clerc Claude Bodet se présente à François Borelly, prêtre de Massanes. et lui montre ses lettres de collation de la chapellenie. Borelly le met en possession *per osculum altaris in honorem sancti Johannis fundati. . . et per sonum campanille illius cappellanie et altaris, et per apertionem libri missalis*. — Rubrique des actes.

E. 762. (Registre.) — 54 feuillets, papier.

1534-1546. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi, le vieux. — Achat pour Guillaume et Louis Guiraud, marchands, d'une maison avec cour, rue de Malbec, près des « motes du barri et dougue de la ville », sous la directe de la chapellenie de Saint-Pierre, fondée en l'église de N.-D. (8 avril 1546). — Achat pour le clerc Antoine Suau, représenté par Mathieu Suau, archidiaque de Vauvert, chanoine de Nîmes, son oncle, d'une terre à Dions (1^{er} août 1546). — Achat pour Jean Merle, notaire de Marguerittes (13 août). — Obligé de 10 écus pour Antoine de Georges, avocat (14 septembre 1546). — Achat pour Claude Fabre, prêtre de Saint-Dionisy (11 mai 1546). — Échange où figure Jean Merle, notaire de Marguerittes (20 décembre 1534). — Présentation des lettres de nomination et de grade de Pierre Durant, bachelier en droits, de Génolhac, faite par son procureur André Girot à Robert Delacroix, vicaire général de l'évêque de Nîmes, en vue du premier bénéfice vacant (2 avril 1539). — Collation du prieuré de Sainte-Eulalie de Razil, de *Razico*, faite par Robert Delacroix, prévôt de la cathédrale et vicaire général, en faveur de Claude Bodet, clerc libre, *clerico soluto*, du diocèse de Mende (1^{er} septembre 1539). — Collation de la chapellenie de Saint-Jean, fondée à l'autel de Saint-Jean, en l'église de Saint-André de Vézénobre, faite par Robert Delacroix à Claude Bodet (1^{er} septembre). — Obligé de 10 florins pour Nicolas Bodet, marchand (7 mars 1543 v. s.). — Obligé de 5 florins pour Jean Avocat, éperonnier (19 mai 1544). — Rubrique des actes.

E. 763. (Registre.) — 326 feuillets, papier.

1543-1545. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi, le vieux. — Rubrique des actes. — Quittance faite par Jean Espinasse, chanoine et aumônier de la collégiale de

Saint-Gilles, à Antoine Petit, « hoste du logis où pend l'enseigne de *la Magdeleine* », à Nîmes, de 104 l., pour avancement de paye de l'arrentement de l'aumônerie de Saint-Gilles (8 juillet 1543). — Apprentissage de Nicolas Sabatier chez Guillaume Boissonnet, notaire de la Bertresque, au diocèse de Mende, « pour apprendre l'art et office de notaire » (4 août 1543). — Testament du cardeur de laine Pierre Moreau, « constitué en griefve maladie à cause que l'on l'a fert, blessé et battu, en sorte et qualité qu'il se doibt plus de la mort que de la vie, actandu lad. blassure et batement fait en sa personne ». Il désire être « encepvely au cimintière de Sainot Estienne du Capdual » (2 septembre 1543). — Arrentement passé par Raimond de Burino, procureur du Roi, comme procureur du recteur de l'église de Saint-Pons de Sommière, à Antoine Bret, prêtre de Sommière, de la vicairie perpétuelle de ladite église, moyennant 30 l. de rente (9 octobre 1543). — Transaction entre Raimond de Burino, procureur du Roi, et noble Guillaume Combaluzier, du Vivarais (12 octobre). — Arrentement passé par Antonie de Juncherettes, femme de noble Jacques de Bozène, seigneur d'Aubais, à noble Poncet de Feugières, habitant d'Uzès, de ses biens d'Aubussargues, Aureillac, Arpaillargues, Serviers, Aigaliers, Moussac, Colorgues, Saint-Dézéry, etc., moyennant 48 florins de rente (15 octobre). — Arrentement passé par Ambroise Dupuy, notaire de Villeneuve-lès-Avignon « et parfois de Nysmes », du mas de la Teulière, à Saint-Denis (16 octobre). — Achat pour Pierre Gévaudan d'une terre au quartier de Morgue-Blanc ou des Arques (21 octobre). — Accord où figure Vidal Boutraut, maître d'école du Pont-Empeyrat, diocèse du Puy (22 octobre). — Quittance de 45 l. pour le notaire Louis Grimaldi (6 novembre 1543). — Achat pour Jean Boileau, trésorier et receveur ordinaire de la sénéchaussée, de terres à Nîmes (10 novembre). — Vente faite par Jacques de Rochemore, lieutenant particulier au Présidial, d'une olivette au quartier de Pissevin (19 novembre). — Apprentissage d'Antoine Garcin, fils de noble Antoine Garcia, viguier d'Aimargues, chez Robert Rossel, marchand de Nîmes (4 décembre 1543). — Accord où figure noble Jean de Laye, viguier de Nîmes « à la survivance » (14 décembre). — Accord entre Antonie Bornet, veuve de noble Jean de Pelet ou Peleta, habitant Aimargues, et noble André Tuech, habitant Vauvert et le Cailar (17 décembre). — Engagement pris par leur procureur envers Pierre Mercier, bourgeois de Nîmes, et Accurse du Thor, notaire de Tarascon, respectivement époux de Thomase et Perrette du Vern, lesquelles ont recueilli les biens de Robert de Nidis, prévôt de Mar-

seille (5 janvier 1543 v. s.). — Vente faite par le clerc Jaucent Brouet, procureur de Nîmes, d'une terre à Saint-Geniès, « actandu que son vouloir est et a esté, de son jeune eaige, aapprendre l'art et office de notere et icelluy exercer, et pour ce faire, entrer en quelque bonne boticque pour veoir et entendre aud. art, ce que ne peult faire sans avoir argent, pour la despance qu'il a à donner aux maistres desquelz il a à apprendre » (17 janvier). — Prise de possession du bénéfice de Saint-Dézéry. Le 23 février 1543 v. s., Jean Chaurand, clerc de Paysac, en Vivarais, substitut de procureur de Pierre Escublac, comparait devant Jean Robert, prêtre de Montméjan, paroisse de Saint-Julien de Valgalgues, demeurant à Castelnau, et le requiert de le mettre en possession dudit prieuré, ce qui est fait *per tactum vectis porte ecclesie predictae, actento quod fores dicte ecclesie fuere repperte clause*. — Changement d'année entre le 19 et le 29 mars. — Revente d'une olivette faite à Pierre Leblanc, juge royal ordinaire et des Conventions royaux de Nîmes (29 mars 1544). — Engagement pris par Jean Villar, prêtre de Ribaute, rentier du prieuré de Saint-Laurent de Lédignan, de payer 100 l. à Jean Bertrand, marchand de Nîmes. Jacques Albenas, seigneur de Gajan, compte prendre « certaines marchandises et estoffes, pour faire certains acoutremens à damaiselle Jehane Albenasse, sa seur, laquelle de nouveau il avoit colloquée en mariage, . . . de la boticque de sire Jehan Bertrand », jusqu'à concurrence de 100 l., somme que Gaillard Albenas, chanoine et prieur de Lédignan, autre frère de Jeanne, a promis de fournir (29 avril 1544). — Accord entre Gaillard de Montcalm, seigneur de Tresques, juge-mage, et noble Nicolas de Rozet, seigneur de Lagarde, diocèse de Cahors, agissant pour Charles des Lacs, vicaire perpétuel de l'église de Tresques, à raison de l'agrandissement de cette église (8 mai 1544). — Accord entre Isabelle Vidal et Fermin Bosanquet, marchand. Isabelle « prétendoit avoir esté injurée par injure réelle, battue et mal tractée de sa personne par honneste femme Anthonie Dortolz, femme à maistre Jerosme Rouzan, cirurgien de Nîmes, et led. Fermin Bosanquet, son beau-fils ». Celui-ci niait, naturellement : « ains elle avoit injurié, veoire battue sad. belle mère, dont y survint à la controverse et rixè desd. femmes. . . ., mais tant seullement les separa. Et si auparavant lad. Vidale, mesmes par sa malice ou autrement, fut tumbée en terre. . . . et se fait mal à sa bouche et dentz, s'en rapporte à la vérité » (12 mai). — Achat pour le notaire Jean Lansard d'une terre aux Aires-Vieilles, entre deux Vistres (25 mai). — Vente faite par noble Antoine Freton, habitant Beaucaire, à

Guillaume Calvière, avocat de Nîmes, d'une terre à Bellegarde (5 juin 1544). — Vente faite par Catherine d'Anduze, veuve de Jean Albenas, lieutenant au Présidial, à noble Jacques Albenas, seigneur de Gajan, d'une étable rue Dorée, confrontant Antonie de Luncherettes, femme de noble Jacques de Bozene, seigneur d'Aubais, noble Jean de Laye, viguier de Nîmes, et « done Traeto la fustière » (30 juin). — Accord entre le notaire Antoine Genesii, fermier de la cour des Conventions royaux, d'une part, le maçon Jacques Bresson et consorts, d'autre. Le 5 août courant, sur le tard, Bresson avait « esté griesvement blessé par noble Alixandre de Pierregorde, seigneur dud. lieu, dans la présent cité de Nysmes, en laquelle leur noyse fust comancée en passant au-devant l'esglise de Sainct-Anthoine, et continuée jusques devant la grand maison du Marché-Neuf ». La principale blessure eut lieu « en sa teste fort aygrement, où il a fallu mectre douze ou treize poinctz d'agulhe. Auroit aussi esté blessé du pomeau d'espée en la teste et sur ses bras en deux ou troys partz et aultres divers lieuix de sa personne, tellement qu'il en est au liet malade et en grand dangier de mourir ». Dans cette querelle, Bresson a blessé le premier de Pierregorde, qui pourrait s'en armer dans sa défense, et comme il n'a pas de quoi poursuivre ce grand seigneur, il cède son action au notaire (9 août 1544). — Achat pour Jean Bosquet, prêtre de Clarensac (19 août). — Échange où figure Antoine du Faët, « relozier » (6 septembre 1544). — Achat pour le notaire Antoine du Clap (10 septembre). — Achat pour le prêtre Pierre Garnier (22 septembre). — Achat pour Jacques Lageret, bourgeois (23 septembre). — Achat pour l'avocat Jacques Bonnaud (26 septembre). — Accord où figure Paul Dumas, prêtre de Domessargues (9 octobre 1544). — Reconnaissance féodale pour Antoine Barnier, avocat (9 octobre). — Vente faite par Pierre Robert, seigneur de Domessargues, viguier de Nîmes, à Jean Brun, notaire de Boucoiran, d'une olivette à Domessargues (21 octobre). — Accord entre le prêtre Antoine de la Fabrègue, du Collet de Dèze, et le prêtre André André, de Saint-Martin-de-Valgalgues, au sujet du possesoire d'une chapellenie fondée en l'église de Saint-Jean de « Cerne », diocèse d'Uzès, sous le titre de Saint-Georges (7 novembre 1544). — Donation faite par Jeanne de Cappons, femme de noble Guillaume de Folaquier, de Manduel, à sa fille Louise de Folaquier, afin que « plus facilement vienhe trouver quelque bon parti en mariaige » (29 novembre). — Quittance pour Alexandre de Burino, fils de feu Raimond de Burino, procureur du Roi (2 décembre 1544). — Quittance faite par noble Pierre de Retour, seigneur de la Tour-Fraissinet,

près la Canourgue, à noble Jacques Albenas, seigneur de Gajan, de 4 l. 5 s. en déduction de la dot de sa femme Jeanne Albenas, sœur de Jacques. Cette somme est représentée par 2 cannes 2 pans de drap noir de Rouen à 9 l. la canne, 12 pans de taffetas armoisin noir à 25 s. le pan, 6 l. 9 s. de marchandises prises chez Robert Janin, 3 l. données par Jacques « à ung couturier pour la fasson de certains abillhemens et robbes » (7 janvier 1544 v. s.). — Arrentement passé par le couvent des Jacobins (pour deux tiers) et par Guillaume Francon (pour un tiers) de leur mas du quartier de Mérignargues. Les religieux assemblés en chapitre sont : le père Guillaume Gaillard, docteur en théologie, prieur, les frères Dominique Deyron, docteur en théologie, Eymar Bausset, sous-prieur, Pierre du Fer, syndic, Benoît Malauzet, procureur, Jean Genton, lecteur, Léonard Béchard, Jean Goty, Louis Carrière, Étienne Félix, prêtres religieux (16 janvier). — Lods fait par Mathieu Suau, archidiacre de Vauvert et chanoine de la cathédrale, au notaire Jean Perret, pour la moitié d'un jardin (28 janvier). — Vente faite par Catherine d'Anduze, veuve de Jean Albenas, lieutenant clerc du sénéchal, à Jean Albenas, bourgeois, d'une terre sise « en Gorgonye » (5 février 1544 v. s.). — Transaction entre Catherine d'Anduze, Jean Albenas, lieutenant clerc du sénéchal, Jacques Albenas, seigneur de Gajan, d'une part, et Jean Barrière, avocat, seigneur de Vestric, d'autre (7 février). — Convention entre Jean Barrière, seigneur de Vestric, et Louis de Montcalm, prieur de Milhau, tuteur de ses neveux François et Louis de Montcalm, fils de feu Jean de Montcalm, seigneur de Saint-Véran. L'acte est passé chez M. de Vestric, à l'entrée de son jardin. Le prieur « avoyt à la porte principale et entrée de sa maison une trelhe pour donner umbraige en temps d'esté à ceux qui se repaused devant la maison de cesd. nepveux, et pour laquelle élever et dilater il avoit dressées troys petites barres de fustes carrés, prenant dedans la muraille... de cesd. nepvez et traversant la rue, et se appoyant à la muraille du jardin.... dud. Barrière ». L'acte déclare que Barrière a donné son autorisation et que le prieur ne prétend pour l'avenir aucun droit de servitude (8 février). — Reconnaissance féodale faite à Claude Lagret, seigneur de Caissargues, pour une maison de la rue de la « Pierre-Molhade », confrontant la rue allant de la porte de la Madeleine vers l'église de Saint-Étienne de Capduel (19 février). — Achat pour Jean Bosquet, prêtre de Clarensac (26 février). — Reconnaissance féodale pour nobles Jacques et Louis Pierre (1^{er} mars 1544 v. s.). — Achat pour Jean Delubac, apothicaire de Nîmes, d'un casal et d'une terre à Marguerittes (8 mars).

— Achat pour Vincent Piconis, prieur de Fraissinet, en Albigeois, habitant Nîmes, d'un jardin appelé : *l'Ort de las Sibieres*, avec la fontaine joignant, près des Égalz, paroisse de la Figère, en Vivarais, sous la directe du vicomte de Polignac et la censive d'une demi-cosse de vin, « que vault demy pichier », moyennant 12 florins (12 mars).

E. 764. (Registre.) — 378 feuillets, papier.

1545-1546. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi, le vieux. — Rubrique des actes. — Achat pour François Leblanc, garde des archives du Roi en la sénéchaussée, fait à noble Pierre Pavée, seigneur de Servas. Il s'agit d'un pré à Aubord (1^{er} avril 1545). — Quittance faite par noble Pierre d'Aramon, baron de Lédenon, et sa tante Catherine d'Aramon, à Jeanne Andron, veuve de Jean de Mézerac, de 523 l. (1^{er} avril). — Procuration de Mathieu Guesdon, notaire de Calvisson (4 avril). Arrentement passé par Antonie de Juncherettes, femme du seigneur d'Aubais, d'une maison de la rue Dorée (15 avril). — Achat pour le notaire Pierre Chabassut (18 avril). — Obligé de 10 l. pour Tannequin Le Valays (20 avril). — Prise en charge par Vidal Chauchon, porteur ordinaire du Présidial, de diverses pièces de procédure à lui remises par Mathieu Campagnan, lieutenant du juge royal ordinaire et des Conventions royales. Il les portera au parlement de Toulouse (21 avril). — Au f^o XX : « Record de la fuytte pour la peste estant à Nismes. L'an mil V^e XLV et le sabmedy XXV^e jour du mois d'avril, les enfans ont esté menés au lieu de Saint-Gervasi. Item, le mardi d'après XXVIII^e jour dud. moys..., fut baillée la clef du mas de l'Esperonnier. Le XXVIII^e de may a esté baillée la clef à Balaruc ». — Testament de Jean Teyssonnière, prêtre de Saint-Gervasy, « jà vieulx et aulcunement mal disposé de sa personne ». Il désire être inhumé devant la porte de l'église (24 mai 1545). — Testament de done Simone Robert, femme de noble Louis d'Arènes, à Saint-Gervasy. Elle désire être inhumée au cimetière dudit lieu, près de la porte de l'église (28 mai). — Arrentement du prieuré de Saint-Jean de Cabrières, passé par François Robert, prêtre de Nîmes, comme procureur de Louis de Montcalm, prieur de Cabrières, à Léonard Albos, prêtre de Saint-Jean de Serres, moyennant la rente de 230 l., une demi-charge d'huile et 2 tiercerolles de vin clair et (25 juillet 1545). — Rémission de l'arrentement du logis « où pand l'enseigne de la Pome, de Nismes », faite par l'hôte Jean Bravard au propriétaire Pierre Andronis, bourgeois. Bravard remet « pour aulcungs grans affaires que luy

sont survenus ». La rente était de 30 écus d'or (1^{er} septembre 1545). — Arrentement passé par Pierre Andronis à l'hôte Simon Alègre du logis de *la Pomme* et des prés en dépendant, « avec certains biens meubles et utencilles pour la fourniture dud. logis », moyennant 30 écus d'or de rente, à 45 s. pièce (1^{er} septembre). — Arrentement passé par Pierre Andronis à l'hôte Jean Bravard, d'une maison au Marché, confrontant « la place qu'est au-devant le logis de *la Pome*, out se vand l'huylle », moyennant 10 écus d'or de rente (1^{er} septembre). — Obligé de 12 francs pour Mathieu Valz, chanoine (2 septembre). — Ratification donnée par Antoine de la Rovée, religieux du prieuré de Saint-Baudile à Nîmes, à une obligation passée entre Jean de Chaussines, sacristain, Aquassi Nempde, Jean Varrier, Pierre Largier, religieux dudit prieuré, d'une part, Barthélemy Ricard et Gilles Boscarenc, hôtes de Nîmes, rentiers dudit prieuré, d'autre, le 27 juillet (7 septembre). — Obligé de 17 florins pour Louise de Nîmes, veuve du bourgeois Paulo Bernard (13 septembre). — Obligé entre Pierre Azémar, verrier de la verrerie de Font-Couverte, diocèse d'Uzès, et Jean Dauce, marchand de Nîmes. Dauce lui a vendu 25 quintaux de soude « faisant verres » à 21. 13 s. le quintal. Il lui livrera 4 quintaux par mois. Azémar paiera le prix en verre (15 septembre). — Arrentement passé par Antoine Girard, dit Mougin, natif de la principauté d'Orange, comme commissaire et séquestre, sous la main du Roi, du temporel de l'abbaye de Franquevaux, à cause de la vacance de l'abbaye par le décès de Pons du Rane, au marchand Jean Guiraud, d'une maison près du puits de la Grand-Table, moyennant 10 l. de rente (18 septembre). — Prise de possession de la chapellenie ou legs pie de la Courtine, fondée en l'église de Saint Adrien, de Caveirac. Le 22 septembre 1545, devant l'autel de Saint-Adrien, comparait le prêtre Alexandre Antoine. Il présente ses lettres de collation à Claude Fabre, prêtre, rentier et curé de Caveirac, qui le met en possession *per osculum altaris et per sonum campanille et per apertionem libri missalis ac per introitum et exitum ejusdem cappellanie et aspertionem aque benedictæ*. — Arrentement passé par noble Pierre Robert, seigneur de Domessargues, viguier de Nîmes, de son moulin à blé de Bezouze, moyennant la moitié de la mouture et la mouture gratuite de la provision de blé du bailleur (23 septembre). — Association entre Antoine Martin, « hoste du logis où pend pour enseigne *Sainte Marthe* », au faubourg des Jacobins ou des Prêcheurs, rentier du mas des Jacobins de Montpellier, sis à Marsillargues, ou mas du Degan, et le couvent de Montpellier, en la personne du prieur Jean

Veyrier, pour la moitié de l'arrentement (24 septembre). — Accord entre Georges Rey, de Marguerittes, rentier du mas de Beaulieu, appartenant à Gabriel de Layo, protonotaire, abbé de Valsainte, et Vincent Piconis, procureur de l'abbé (30 septembre). — Obligé de 9 l. pour l'avocat Jean Malmazet (30 septembre). — Obligé de 15 florins pour le marchand Louis Savy (30 septembre). Quittance de 10 écus d'or faite aux hoirs de noble Catherine des Ports, « en son vivant cappitanesse de Somyères ». Le paiement est fait par Perrette Bordin, « vignière de Nîmes » (1^{er} octobre 1545). — Sous-arrentement passé par François Patu, prêtre de Vauvert, prieur de Saint-Jean de la Courtine de Nîmes, rentier des prieurés de Saint-Sauveur de Védrières, au Cailar, et de Saint-Martin d'Anglas, à Vauvert, à Jean Esculier, marchand de Nîmes, moyennant 60 l. de rente et l'acquiescement des charges (3 octobre). — Arrentement d'immeubles à Uzès, passé à Augustin Malipo ou Malpot, peintre d'Uzès (3 octobre). — Achat pour Jean Baudan, marchand, d'une vigne à Codols (6 octobre). — Testament d'André Lombard, pelissier. Il désire être inhumé au cimetière de Saint-Jean de la Courtine (6 octobre). — Obligé de 21 l. pour Guillaume Thomassi, « escolier », de Meyrueis (6 octobre). — Association pour l'arrentement du bénéfice de Laval, « estant entre Cabrières et Colias », et appartenant aux chanoines de Saint-Gilles (6 octobre). — Prix-fait de défrichement de garrigue baillé par Yves Durant, garde des monnaies de Montpellier (7 octobre). — Procuracion donnée par la veuve de Jean Batuti, licencié en médecine, à Bérengon Marcihac, dit de Nant, chanoine de Nîmes, prieur de Boissières (8 octobre). — Arrentement passé par le prêtre Antoine Pons au prêtre Antoine de la Fabrègue, d'une maison de la rue de la Ferrage (8 octobre). — Mariage d'Étienne Jourdan, lanternier. — Obligé de 2 salmées de touzelle pour Jacques Milan, serviteur de l'archidiacre de Marguerittes (9 octobre). — Achat de fruits pour Bernard Laussie, « espasier » (11 octobre). — Achat pour Jean Albenas, lieutenant au Présidial, d'une vigne au Clos-de-Lussan (11 octobre). — Obligé de 3 cannes d'huile pour le marchand Nicolas Bodet (12 octobre). — Obligé de 3 salmées de touzelle pour le prêtre Mathieu Pascal (14 octobre). — Convention entre le procureur de Gabriel de Laye, abbé de Valsainte, prieur de Baucels, et Jean Gibert, associé avec noble François de Ginestous pour l'arrentement dudit prieuré (14 octobre). — Arrentement du bénéfice de Saint-Laurent de Jonquières, diocèse d'Arles, par Guillaume Lechantre, chanoine de la collégiale d'Aiguesmortes, moyennant 67 l. de rente (15 octobre). — Bail

de « cinq porceaulx, tant masles que femelles », appartenant au marchand Robert Rossel. Le preneur promet de les « empayssoner bien et deument » et de les « engraysser avec euzines et aglans bien et deument » (15 octobre). — Quittance d'une chaîne plate d'or en façon de jazeran, pesant 20 écus 1/2 d'or, faite à Jacques Ferrand, docteur en médecine (20 octobre). — Convention entre Gabriel Marc, prêtre de Redessan, rentier de la moitié de la vicairie de Redessan, et son sous-rentier (20 octobre). — Obligé de 73 l. pour l'apothicaire Jacques Deyron (25 octobre). — Obligé de 3 salmées 1/2 de touzelle fait par Barthounieu Richard, « hoste du logis de la *Teste Noyre* », au prêtre Mathieu Pascal (24 octobre). — Obligé de 7 l. fait par Pierre d'Aramon, baron de Lédanon, à Pierre Robert, seigneur de Domessargues, vignier de Nîmes (27 octobre). — Arrentement passé par Antoine Moynier, recteur de la chapellenie fondée en l'église de Cabrières en l'honneur de N.-D. et de Saint-Jean, de cette chapellenie, moyennant 5 florins 10 s. de rente (28 octobre). — Obligé de 18 florins pour Claude Fabre, prêtre de Saint-Dionisy (30 octobre). — Obligé de 8 écus d'or pour Yves Durant, garde de la monnaie à Montpellier (3 novembre 1545). — Accord entre Pierre Bordensis, vicaire perpétuel de Saint-Martial, et Guillaume Étienne, seigneur de Saint-Martial, comme procureur de Guillaume Redortier, rentier de la dite vicairie (4 novembre). — Mariage de Jean Baudan, marchand (4 novembre). — Obligé de 5 salmées 1/2 de blé seissette pour Jean Alesti le jeune, chanoine (6 novembre). — Aapte passé par Jean Espinasse, aumônier de l'aumônerie de Saint-Gilles (6 novembre). — Arrentement passé par Guillaume Roques, seigneur de Clausonne, de deux vignes à Courbessac (8 novembre). — Arrentement passé par le procureur de François Delafont, chapelain de la chapellenie fondée en la cathédrale sous le titre de Sainte-Catherine par feu Pierre Bonhomme, prêtre, à Antoine Gaude, chanoine de la cathédrale, prieur de Cassagnoles, d'une maison de cette chapellenie, sise à Nîmes, moyennant 6 l. de rente (9 novembre). — Sous-arrentement de deux vignes passé par le notaire Jacques Ursi (10 novembre). — Arrentement passé par Claude de Combes, dame de la baronnie de Montclus, d'une terre à Milhau (11 novembre). — Dépôt de 66 l. fait par Jean Tornier, vicaire d'Aiguesvives, prieur de Saint-Bonnet (11 novembre). — Quittance pour Jacques Ferrand, docteur en médecine, d'« une cheyne en cheynons rondz d'or pezant 24 escuz 1/2 sol ; ungs brasselletz d'or en fachen de jazeran pezant 21 escu 1/2 sol ; une autre cheyne platte d'or pezant 11 escuz 1/2 sol ; cheynes d'or rompues, 17 escuz

sol ; ungs paternostres aians huit seignalies (1) d'or et une pièce de 5 ducatz, valant le tout 10 escuz sol.... ; unze patersnostres d'or valans 1 escu 1/2 ; deux cassons (2) d'or vallans 1 escu sol ; aneaulz d'or pezans 17 escuz 1/2 sol ; une bague faicte en triomphe (3) d'un safiz blanc au milieu ; une jacinte en bague ; un plat de gate (d'agate) en feste de Saint Jehan, poyse tout 7 escuz sol ; une cheyne à estoielles d'or poysant 28 escuz sol ; et ung senchet (4) avec un baigneur d'argent poysant tout 6 onces ; ung demy senchet d'argent poysant 3 onces » (12 novembre). — Arrentement passé par Antonie de Juncherettes, femme du seigneur d'Aubais, de son mas de Tutelle, près Saint-Denis de Bouillargues (14 novembre). — Achat pour l'avocat Antoine de Georges d'une terre à Lascours (15 novembre). — Testament de done Étienne Papard, veuve du notaire Fermin Dupré. Elle est « constituée en vilhesse et dettenue en maladie et couchée en son liet ». Elle désire être inhumée au cimetière de N.-D. de la Seds ou cathédrale, « entre la chappelle Saint-Honest et le tumbeau des barrons » (17 novembre). — Procuration donnée par le prêtre Emmanuel Liotard, rentier de la commanderie de Saint-Antoine (18 novembre). — Arrentement passé par François Pèlerin, veuve de Raimond de Barnier, procureur du Roi, de deux boutiques, moyennant 6 florins de rente chacune (18 novembre). — Obligé de 10 florins pour Étienne Chalas, curé de Gajan (20 novembre). — Procuration donnée par Jean Chausse, sergent geôlier des prisons de l'Amorier (21 novembre). — Achat pour Jean Bompar, prêtre de Marguerittes, curé de Saint-Gervasy, d'une vigne à Saint-Gervasy (27 novembre). — Lods fait par l'avocat Antoine Barnier, comme procureur de Dominique de Monteils, recteur de la chapellenie de Sainte-Catherine, à la cathédrale (30 novembre). — Arrentement de terres passé par Jacques Albenas, seigneur de Gajan, au marchand Jean Baudan (14 décembre 1545). — Arrentement passé par Alexandre Antoine, vicaire d'Aigremont, à Jean de Fontanès, prêtre d'Aigremont, de sa vicairie, moyennant 7 l. de rente (18 décembre). — Procuration donnée par Raimond d'Assas, chanoine et chantre de Saint-Pierre de « Saint-Mosi » ou Psalmodi, à Aiguesmortes, prieur de N.-D. de Valfrancesque, pour prendre possession dudit prieuré (20 décembre). — Testament du barbier Claude Vigier, « considérant qu'il c'estoit mys à servir Guillaumes Fabre,

(1) Probablement les médailles ou signets que l'on ajoutait entre les dizaines des chapelets.

(2) Petites boîtes.

(3) Sorte de monture.

(4) Ceinture.

cordonnier...., lequel estoit frappé de peste, de laquelle est décédé, et eraignant estre infect de lad. maladie ». Il lègue 7 écus 1/2 aux pauvres, et autant pour marier « pouvres filhes » (30 décembre). — Achat pour le notaire Jean Albenas d'une petite cour sise dans les Arènes, de 4 cannes « de tout caire...., cloze de deux cartiers de pierre ». Elle confronte les murs des Arènes, « le montador et degrés des Arenes » (1), une rue ou traverse montant aux Arènes. Le prix est de 4 florins (1^{er} janvier 1545 v. s.). — Sous-arrentement passé par Gilly Bosearene, « hoste tenant le logis des *Troys Coronas*, à Clément Garnier, de la maison et logis où pand pour enseigne *le Gal roge* », controntant la chapellenie de Saint-Sylvestre, « rue au mitan », ensemble « ung chelit emfonssat, deux buffetz, une poliege au puy », moyennant 28 florins de rente (2 janvier). — Arbitrage entre Jacques Montbonoux, curé de Bouillargues, et le potier Jacques Roland (8 janvier). — Arrentement passé par Jean Chantozel à Antoine Martin, « hoste du logis où pand l'enseigne de *Sainte Marte* », de « sa grand maison qu'est à la borgade des Jacopins, en laquelle pend l'enseigne du *Lévrier* », confrontant « la grand rue publique tirant de Nismes au portal de France » et le logis de *Sainte-Marthe*. La rente est de 96 florins de Roi (9 janvier). — Obligé de 16 florins pour Antoine Triat, commis du grenier à sel (11 janvier). — Arrentement passé par Gaillardet de Montcalm, seigneur de Tresques, juge-mage, de deux vignes. l'une « à la dernière croix de Vauvert, en Audens », l'autre « en Riquet » (11 janvier). — Achat pour le marchand Pierre Baudan de 101 salmées de blé seyssette et de 80 salmées 1/2 de seigle, mesure de Nismes, au prix de 1000 l. (13 janvier). — Transaction où figure Antoine Nicot (16 janvier). — Testament de Pierre Massot, « tenant le logis appelé de *l'Escudellon*, à la borgade de la Carraterie » (21 janvier). — Réquisition faite à Guillemette de Rispe, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, par le prêtre Alexandre Antline, comme procureur de Robert Rogier, chanoine de la cathédrale, à l'effet de lui faire collation de la vicairie de Lédénon, vacante par le décès du titulaire. L'abbesse répond qu'elle a déjà pourvu à cette vacance (23 janvier). — Lods fait par Raimond de Beaulieu, chapelain de la chapellenie de N.-D., fondée en l'église de la Madeleine par feu Jean Retilhard (25 janvier). — Obligé de 7 florins pour noble Jean de la Roche (26 janvier). — Arrentement passé par Pierre Valentin, précenteur et chanoine de la collégiale de Saint-Gilles, prieur des Saints-Pastour et Victour, à

l'apothicaire Jean Delubac et consort, dudit prieuré, moyennant 100 l. de rente et les charges. Les rentiers donneront, le neuvième jour avant la Saint-Jean, à souper, et le lendemain, à « disner et soupper à six chanoynes et à leurs montures, comme se appartient, c'est fournir bon pain, vin, eher beuf et moton, pouletz et pigons, si se en treuvent, et aussi foin et avoine ». Ils feront aussi « la despance aud. M. le prieur, son serviteur et sa monture, quant il y va pour ses affaires », etc. (27 janvier). — Quittance faite par le prêtre Mathieu Pascal au prêtre Gabriel Savin, de 12 l. en déduction de l'arrentement du prieuré de Saint-Jean de la Courtine, à Nimes (28 janvier). — Quittance de 15 s. pour Léonard Albos, prêtre de Saint-Jean de Serres (29 janvier). — Réquisition faite par Sauveur Rauffelli, prieur de la Bastide [d'Engras], à Catherine Duclaux, femme de Privat Fermillion, « hoste du logis de *la Coppe*, de Nismes, auprès de la Place », de « luy volloir bailler ung sac avec de piéces à elle laissé par ung porteur », et réquisition à elle faite par Jean Bornet, chanoine d'Uzès, d'avoir à lui remettre des informations faites par l'official d'Uzès, à la requête de Jean Barlatier, contre Robert Girard, chanoine d'Uzès, et d'autres pièces, entre autres les statuts de la cathédrale d'Uzès. Catherine, « volant satisfaire à ce dessus, a illec mostré et exhibé ung sac de cuyr, lequel a dit luy avoir esté layssé par ung porteur à elle incogneu, lequel s'en estoit alié de son logis sans poyer sa despance ». Elle livre les pièces de procédure, dont on lui donne décharge (29 janvier). — Quittance de 5 l. faite par Jacques Mazade, chanoine de la collégiale d'Aiguesmortes, habitant Nimes, à Pons Malboys, chanoine et syndie de ladite collégiale (30 janvier). — Copie de procuracion donnée par Pierre Bordensis, chanoine de Saint-Agricol d'Avignon, prieur de Saint-Martial, pour recouurer 120 l. de noble Guillaume Étienne, seigneur de Saint-Martial, et du prêtre Guillaume Redortier (22 janvier). — Institution par noble Antoine de Montlaur, *alias* de Murles, tuteur de noble Jean de Montlaur, seigneur de Murles, de Robert de Georges, docteur en droits, comme juge des seigneuries de la Rouvière, Arpaillargues et autres places (1^{er} février 1545 v. s.). — Quittance de 20 l. faite par Antoine Pellier, chanoine de Saint-Nicolas de Campagnac, à Martin Durant, prieur de N.-D. de Gourdouze, en déduction d'une pension de 100 l. (5 février). — Achat pour Gabriel Mare, prêtre de Redessan (5 février). — Obligé de 200 l. pour Jacques Andronis, conseiller au Présidial (8 février). — Transaction entre Claude Baduel, régent au collège, et son frère Jean Baduel, au sujet de la succession de leur père (7 février). — Vente de censive par Jean de Sau-

(1) Les gradins de l'amphithéâtre.

zet, conseiller au Présidial (13 février). — Obligé de 150 écus d'or pour Jacques Agulhonnet, bourgeois, et Catherine Valette, veuve de noble Arnaud Falcon, viguier de Vézénobre (16 février). — Procuration donnée par Nicolas Calvière, prieur de Saint-Maime, en Provence, trésorier de la collégiale de Saint-Gilles, à son frère Guillaume Calvière. Il va s'absenter pour continuer ses études à l'université de Toulouse et ailleurs (19 février). — Obligé de 69 l. pour François de Montbonoux, curé et rentier d'Aubord (18 février). — Arrentement passé par Robert Rossel, marchand de Nîmes, rentier de la vicairie de Codoznan, des terres de la « domergature » dudit lieu, sauf le jardin et l'aire du rentier (20 février). — Testament du prêtre Pierre Brosse (22 février). — Arrentement passé par l'avocat Jean Barrière, seigneur de Vestric, à Gilly ou Gilles Boscarenc, « hoste de l'enseigne des *Trois Coronas*, de son mas de Caissargues, « assiz sobz le camin de Canaulx » (23 février). — Prix-fait d'un puits à roue, *poseranque*, baillé par Pierre Valette, procureur du Roi (26 février). — Achat par le notaire Jean Lansard d'une terre au quartier de Quintignargues (dernier février). — Obligé de 2 l. pour noble Pierre Robert, viguier de Nîmes, et Antoine Poteau, comme consuls de Bezouze (2 mars 1545 v. s.). — Arrentement passé par noble Louis Glandière, religieux et chevalier d'Aubrac, de la grange et de la montagne de Puech-Géniez, diocèse de Mende, herbages, terres, jardins, prés, etc., moyennant 130 l. de rente (3 mars). — Obligé fait par Robert Brun, seigneur de Castanet, à Jeanne de Laye, veuve d'Antoine Arlier, lieutenant d'Arles, conseiller pour le Roi au parlement de Turin, d'une chaîne d'or en façon de jazeran, pesant 17 écus 16 grains (6 mars). — Appointment où figure noble Guillaume de Rocheblave, habitant d'Alais (12 mars). — Quittance faite par Jeanne Ferrand, héritière d'Antoine Sorbier, « hoste du logis de *la Cauquilhe* », à Jean Chantozel, fils de feu Étienne Chantozel, « hoste du logis où pend l'enseigne du *Lévrier* », de 28 dorins (13 mars). — Prix-fait baillé par Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, avocat du Roi (16 mars). — Procuration donnée par noble Thomas de Saint-Félix, seigneur de Saussan, à François de Saint-Félix, son frère, baron de Saussan, Jacques de Rochemore, lieutenant particulier du sénéchal, et noble Jean de Sarret, seigneur d'Agnac et de Fahrègues, pour vendre ou hypothéquer la moitié du mas de Montpézat, terroir d'Aimargues (20 mars). — Procuration donnée par noble Thomas de Saint-Félix, comme ouvrier pour les nobles en l'église d'Aimargues, à son frère François, pour présenter prêtres et chapelains, requérir leur insti-

tution ou leur conférer *pleno jure* les chapellenies vavantes (20 mars). — Quittance de 411 setiers de blé faite par le marchand Pierre Baudan, de Nîmes, au marchand Bernard Jouve, d'Agde, livrant par les mains de Jean Albenas, conseiller au sénéchal (20 mars). — Obligé de 4 écus pour le prêtre Pierre Ressièrre (24 mars).

E. 765. (Registre.) — 130 feuillets, papier.

1545-1546. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi, le vieux. — Vente faite par Gaillard de Montcalm, seigneur de Tresques, juge-mage, à l'avocat Guillaume Calvière, de la moitié d'un pré à Théziers (25 mars 1545). — Vente faite par Pierre Pavée, seigneur de Servas, à François Leblanc, garde des archives en la sénéchaussée, d'un pré à Aubord (1^{er} avril 1545). — Testament de Jean Teyssonnière, prêtre de Saint-Gervasy (24 mai 1545). — Testament de Simone Robert, femme de noble Louis d'Arènes, de Saint-Gervasy (28 mai). — Ratification donnée par Jean Albenas, docteur en droits, lieutenant général du sénéchal, à une vente de censives faite par lui à Claude Lageret, seigneur de Caissargues, Aigaliers et Aubussargues (26 septembre 1545). — Mariage entre Jean Baudan, marchand, et Jeanne de Brana, fille du chirurgien Guichard de Brana (4 novembre 1545). — Quittance pour Jean Dutrait, notaire de Quissac (14 mars 1545 v. s.). — Rubrique des actes.

E. 766. (Registre.) — 558 feuillets, papier.

1546-1547. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi, le vieux. — Rubrique des actes. — Achat pour l'avocat Jacques Bonnaud d'une olivette à Sauzet (25 mars 1546). — Achat pour Jean Grilhe, premier archidiacre de la cathédrale, d'une terre à Marguerittes (27 mars). — Obligé pour Guillaume Calvet, maître des monnaies de Montpellier (29 mars). — Obligé de 20 l. pour Mathieu Bargeton, seigneur de Valabrix et d'Arpaillargues (30 mars). — Obligé pour noble Pierre Robert, viguier de Nîmes, et Antoine Poteau, consuls de Bezouze (2 avril 1546). — Obligé de 6 écus d'or pour noble Jean Tinel, habitant de Nîmes et de la Calmette (6 avril). — Vente faite par Jean de Sauzet, conseiller au Présidial, à l'avocat Jean de Malmazet, de la directe d'une vigne au quartier du Grand-Péras ou de Fontdame (6 avril). — Arrentement passé par Gabriel Marc, prêtre de Redessan, d'une maison au faubourg des Jacobins (9 avril). — Arrentement passé par Pierre Roche, prêtre de Saint-

Ambroix, d'une vigne avec pré à Alais (9 avril). — Obligé de 300 l. fait par le marchand Nicolas Bodet à Antoine de Gaude, chanoine de la cathédrale, prieur de Cassagnoles (15 avril). — Insinuation faite dans la maison de l'archidiaconé de Vauvert, par-devant Mathieu Suau, chanoine de la cathédrale et vicaire général, par Antoine Depris, prêtre, des nom et surnom de François Crochet, bachelier en droits, gradué et nommé en l'université de Toulouse, en vue du premier bénéfice vacant (19 avril). — Insinuation faite au monastère de Saint-Baudile, par-devant Jean Varrier, religieux, des nom et surnom Jacques de Bozène, bachelier en droits (19 avril). — Achat de fruits pour Jean Bosquet, prêtre de Clarensac (20 avril). — Obligé de 21 l. pour Jean de Carles, seigneur de Caveirac (21 avril). — Quittance faite par Antoine Malpel, aumônier, chanoine de la cathédrale, prieur de Saint-Pierre de Signan, à Étienne du Fesc, rentier dudit prieuré, de 25 florins de Roi (27 avril). — Aapte passé, dans le réfectoire des Carmes de Nîmes, par le chapitre du couvent, composé de Pierre Esquiers, prieur, Barthélemy Spiritus, docteur, régent, Jean Maître, Jean Aymon, Jean Galafer, Louis Arbosset et Jean Duc, à un tuilier de la tuilerie de Saint-Denis de Vendargues, de deux vignes à Bouillargues (27 avril). — Arrentement passé par l'avocat Guillaume Calvière, procureur d'Artaud Gautier, vicaire perpétuel de l'église de Saint-Pons de Sommière, de ladite vicairie, d'ici à la Toussaint, moyennant 12 l. 10 s. (28 avril). — Arrentement passé par Guillaume Mathieu, prieur de Saint-Vincent de Jonquières, avec ses annexes de Saint-Michel et de Saint-Laurent, dudit prieuré, moyennant 120 l. de rente (30 avril). — Obligé de 100 l. fait par Arnaud Guiraud, seigneur de la Planque, habitant Saint-Hippolyte de Roqueforcade, comme procureur de Jacques de Gaude, seigneur de Garrigues, à Antoine de Gaude, chanoine de Nîmes, prieur de Cassagnoles (2 mai 1546). — Quittance faite par noble Honorat de Porcelet, capitaine de Fourques, à Jean Robert, juge des crimes en la sénéchaussée, son gendre, de 718 l. en déduction de la dot de feu Jeanne de Porcelet, sa fille (5 mai). — Reconnaissance de 15 l. de douaire et « verchière » faite à sa femme par Antoine Trenquier, de Saint-Denis près Saint-Ambroix, « hoste tenant, le logis ou cabaret out pend l'enseigne du *Gal blanc* à Nîmes » (9 mai). — Quittance faite par Jean Robert, juge des crimes, comme tuteur testamentaire de ses nièces Alix et Jeanne Damyans, filles de feu Pierre Damyans, seigneur d'Aubord, contrôleur en Piémont, et de sa défunte sœur Fleurette Robert, à Marc Henry, apothicaire de Lyon, de divers objets que M. d'Aubord lui avait remis

en garde : « une pièce de toiele de lin neuve... ; troys aulnes et demye satin noyr rayé ; une chaire de fer faiete à pommes de lothon, garnye de cuyr rouge et franges rouges ; une dague courto, le garniment faiet à testes dorées ; ung arnoys de vellours noyr pour ung cheval ou acquenée, à cloux dorés, et ung payre de boursottes dorées » (11 mai). — Procuration donnée par Jean Robert, juge des crimes, comme tuteur de ses nièces, au marchand Jean Bertrand, pour recouvrer de Guillaume Lemoine, contrôleur à Lyon, deux aiguères et une salière d'argent, plus « ung petit orologe appellé autrement monstre d'orologe » (11 mai). — Achat pour Claude Fabre, prêtre de Saint-Dionisy (11 mai). — Collation de la chapellenie, ou aumône et legs-pie, fondée en l'église de Saint-Côme, le 6 avril 1510, par feu l'avocat de Nîmes Pierre Barrière. Cette collation est faite par Guillaume des Meletz, dit Barrière, à son frère Bonnot des Meletz, prêtre « chantant messe », conformément à la volonté du fondateur, qui avait destiné sa chapellenie au prêtre son plus proche parent « du linaige et génération paternel » (11 mai). — Quittance de 50 l. faite à Jean Rovérié, docteur en droits, lieutenant du visiteur des gabelles au siège de Nîmes (16 mai). — Obligé de 43 l. pour Martin Pélissier, serviteur de M. de Sainte-Cécile (17 mai). — Vente faite par les Jacobins de Nîmes : Dominique Deyron, docteur en théologie, prieur, Benoît Malauzac, Étienne Félix, Raimond Quatrefages et Jacques Loebes, d'une terre à Caissargues (18 mai). — Transaction où figure Simon Dupuy, prêtre de Saint-Dézéry (20 mai). — Testament de la femme de l'apothicaire Jean Moléri. Elle désire être inhumée à l'église des Jacobins, « au vas de ses paire et mère ». Elle consacre 10 l. à son âme, la moitié pour les pauvres, et la moitié « en cauzes pies » (27 mai). — Testament du prêtre Jacques Olivier. Il désire être inhumé à l'église de Saint-Martin (29 mai). — Quittance de 594 l. pour Jean Calvet, marchand (17 juin 1546). — Obligé de 30 l. pour Isabeau de Montcalm (23 juin). — Obligé de 27 écus d'or pour le prêtre Jean de Maison (28 juin). — Arrentement passé par noble Pierre Robert, viguiier de Nîmes, de son moulin à blé de Bezouce (29 juin). — Procuration donnée par Jean Puch, marchand d'Avignon, comme procureur de noble Gilles Briton, d'Avignon, aux avocats de Nîmes Antoine et Robert de Georges, pour recouvrer de noble Franc Conseil, seigneur de Saint-Roman, habitant Aiguemortes, 1160 l. (30 juin). — Testament de la femme de Jean Jaugin, « hoste tenant le logis ou cabaret où pand l'enseigne du *Reynard* ». Elle désire être inhumée à l'église de Saint-Étienne du Chemin (11 juillet 1546). —

Arrentement passe par Robert Deacroix, prieur de Saint-Martin le Valleraugue, moyennant 600 l. de rente (11 août). — Obligé le 85 l. fait à Mathieu Suau, archidiacre de Valvert, chanoine de Nîmes, par le rentier de son manoir de Dionis 1^{er} août 1546. — Quittance de 27 l. par Honorat Lechanire, docteur en médecine 1^{er} août (3 août). — Obligé de 1 écus valant 9 l. pour Jean d'Airebaudouze, receveur du diocèse 5 août. — Arrentement passe par l'avocat Jean Duvcay au couturier Jacques Jeunehomme, d'une boutique, moyennant 8 écus de rente 6 août. — Arrentement passé par le rentier Guillaume Nespey, au prêtre Gabriel Savin, d'une chambre dans sa maison, « appelée la salle paucete », moyennant une rente de 2 écus valant 6 florins 12 août. — Sous-arrentement passé par le prêtre Robert Reginaldi, organiste à la cathédrale, d'une maison de la rue Coremaire, moyennant 14 florins de rente 23 août. — C'empromis au figure noble Mathieu de Nîmes (24 août). — Convention entre Guillaume Leclanire, Guillaume l'Aiguesmortes, et Claude Vigoureux, prêtre de Lozan, au sujet du possesseur du prieuré de Saint-Laurent de Jonquieres (24 août). — Lods fait par Guillaume Calvin, prieur de N.-D. de Colombiers, près Lézignan, d'une terre au mas de la Blaquière, paroisse de Saint-Martin de Serignac 24 août. — Obligé de 6 écus pour Antoine Nicot 26 août. — Obligé de 9 l. fait par Jean Martin, notaire de Montpellier, à Pierre Prat, greffier pour ordinaire de Nîmes, pour le port au paiement de l'usage du procès de noble François Imperat, de Montpellier, contre François de Morgues, et pour la forme à la despache dud. procès au greffier et terminer la cause à Nîmes » (28 août). — Lods fait par noble Claude Lageret d'une vigne au chemin de Beaumane 28 août. — Achat pour Jean Combes, greffier au greffier à sel, d'une terre à Luc 29 août. — Lods fait par noble Antoine Cotener, seigneur de Pierremale, habitant le Robiau, d'un pré avec terre à Champanigand 31 août. — Engagement pris par Jean Dauce, marchand de Nîmes, le 1^{er} avril 25 quintaux de soude « au grant verres » au prix de 2 l. 10 s. par quintal, à noble Pierre Armar, vendeur de la verrière de Fontcouverte 2 septembre 1546. — Cession faite par Jean de Saizer, conseiller au Présidial, à Antoine de Georges, avocat, d'un jardin sis à Alais, près les châteaux du comte et au laron d'Alais, confrontant des deux rues montant de la rue Subevrane auxdits châteaux. Ce jardin avait été saisi sur Bertrand de Montels, avocat d'Alais, faute de paiement d'un taxat de 8 l. 3 septembre. — Arrentement passé par Louis Codolet au notaire Jean Albenas, dit Pothé, de la moitié de sa maison joignant

la maison consulaire moyennant 15 florins de rente. Albenas donnera « son entrée de la porte principale aud. Codolet pour aller à sa part de sa mayson, proveu que ne luy portent domaige par aultres gens ». Codolet devra pratiquer « une fenestre faisant le pays migier... afin que led. Albenas aie son puyage » 9 septembre). — Titre clerical donné par Jean Thelin, chanoine de la cathédrale, « men de dévotion, compassion et grande affection singulière », au clerc Raimond Cholet, du diocèse de Saintes, qui se propose de « prendre les ordres de prêtrise » et n'a point de ressources. Raimond « par longtemps a esté son serviteur en le servant pour clerc que en aultres choses et affaires » 12 septembre. — Obligé de 12 florins pour Jean Merle, notaire de Marguerittes 14 septembre. — Arrentement passé par Jean Biordon, chanoine de la cathédrale, prieur de Saint-Vincent de « Volozargues » ou d'Olozargues, à Jean Chantozel, marchand, de son prieuré, moyennant 360 l. de rente 18 septembre. — Obligé de 12 écus d'or. prix d'un cheval noir, « le marre blanc », pour Gabriel de Lave, abbé de Valsainte 19 septembre. — Obligé de 10 l. pour Jean Grille, premier archidiacre de la cathédrale (24 septembre). — Achat pour Jacques Brung, arquebuzier, d'une olivette au quartier des Coneyres (21 septembre). — Rémission faite par Arnaud Valette, de Nîmes, aux consuls de Bezouze, d'un obit et legs perpétuel fait par Perrinette Gros, de Bezouze, en vue de messes à dire en l'église de Saint-André de Bezouze. Ses affaires l'empêchent de veiller à l'exécution de l'obit, dont les consuls se chargent (24 septembre). — Nomination, par les consuls de Bezouze, de Jean de Lamotte, prêtre de Nîmes, pour desservir l'obit de Perrinette Gros 24 septembre. — Collation faite par Mathieu Suau, second archidiacre de la cathédrale, à Jean Pages, prêtre de Bezouze, du legs pie de Perrinette Gros, vacant par l'incapacité de celui à qu'il a été conféré, et par l'observation de la volonté de la fondatrice 25 septembre). — Arrentement passé par Alexandre Antoine, prêtre de Nîmes, à Jean Bonnet, marchand d'Aiguesmortes, d'une maison sise à Aiguesmortes, rue « de Plasentin », avec une vigne au quartier de « Malomosque », le tout précédemment arrenté au chanoine de Montolieu, moyennant 13 l. de rente 29 septembre. — Transaction ou figure Pierre Roche, vicaire de Courry (29 septembre). — Prix-fait baillé par Mathieu Suau, vicaire de l'évêque de Nîmes, et Jean d'Airebaudouze, receveur pour l'évêque, à Jean Payerne, fustier de Nîmes, de travaux au château de l'évêque à Garons. Il s'agit surtout de la toiture 30 septembre. — Prix-fait baillé par le chanoine Jean Biordon 30 septembre. —

Arrentement passé par Guillaume de « Fulhequier » ou Folaquier, seigneur de Serres, et noble Jeanne Capon, sa femme, de leur maison confrontant Jean Albenas, conseiller au Présidial (2 octobre 1546). — Obligé de 200 l. fait par Pierre d'Aspères, marchand de Nîmes, à Jean Nicot, bourgeois de Beaucaire (8 octobre). — Arrentement passé par le procureur d'Artaud Gautier, vicaire perpétuel de Sommière, à Antoine Casal, prêtre de Quissac, des revenus de la vicairie de Sommière, moyennant 25 l. de rente (13 octobre). — Arrentement passé par noble Marguerite Villate, veuve de Jean Batut, licencié en médecine, à Jean Boisson, prieur d'Aguzan (13 octobre). — Obligé de 29 florins pour Étienne Mazoier, prêtre de Rodilhan (19 octobre). — Obligé de 20 écus d'or fait à Jean Albenas, lieutenant au sénéchal, par le rontier de Gaillard Albenas, prieur de Lédignan (26 octobre). — Contrat de mariage de l'avocat Pierre Alesti et de Jacqueline Deyron (27 octobre). — Achat par Gaillard de Montcalm, seigneur de Tresques, jugement, d'une maison de la rue du Prat (28 octobre). — Arrentement passé par Antoine Larduffe, chapelain de la chapellenie de Saint-Pierre, près le château de Beauvoisin, des revenus de cette chapellenie, moyennant la rente de 6 florins et d'une canne d'huile (29 octobre). — Vente faite par le couvent des Jacobins à noble Jean Combes, grènetier du grenier à sel de Nîmes, d'une olive au plan de la Boissière. Les religieux sont : Dominique Deyron, docteur en théologie, prieur, Benoit Malauzac, Jean Dominici, Jean Goti, Raimond Quatreffages et Imbert de Clause (3 novembre 1546). — Sous-arrentement passé à Pierre Boisset, prêtre de Générac, des revenus de la chapellenie de Saint-Pierre, près le château de Beauvoisin (5 novembre). — Échange où figure Jacques de Bozène, seigneur d'Aubais (5 novembre). — Obligé pour noble Jacques Le Valoys (9 novembre). — Testament d'André Galoffre, de Bouillargues (9 novembre). — Obligé de 30 l. pour Antoine Genesii, fermier de la cour des Conventions (17 novembre). — Obligé pour Mathieu Langlade, prêtre d'Uzès (19 novembre). — Procuration donnée par noble Antoine de Montlaur, chanoine de la cathédrale de Montpellier, prieur de Sauzet, comme oncle et tuteur de Jean de Montlaur, seigneur de Murles, à Robert de Georges, docteur en droits, beau-frère de Jean, pour faire réparer les châteaux et maisons fortes de la Rouvière et d'Arpaillargues, etc. (22 novembre). — Codicille de Jean Duchamp greffier, « malade en son lit de sannier du nez » (26 novembre). — Quittance faite par Christophe Ravel, notaire de Monistrol, receveur de l'évêque du Puy, à nobles Jean et Nicolas d'Airebaudouze, coseigneurs

d'Anduze, freres, de 120 l. pour la pension due au suyet des places d'Anduze et de Fressac (27 novembre). — Quittance de 30 écus d'or faite par Antoine Malipilli ou Malpel, chanoine et aumônier de la cathédrale, prieur de Signan, à Jean du Cailar, chanoine, prieur de Gavernes et official de Nîmes. C'est pour indemnité partielle du dommage souffert par Malipilli, en raison de ce que le chapitre a remis « l'esglise et maysonatge de Saint-Marc », à Nîmes, aux consuls (30 novembre). — Obligé de 13 florins pour Antoine Chalas, prêtre de Gajan (3 décembre 1546). — Accord où figure Jean d'Airebaudouze, coseigneur d'Anduze, receveur du diocèse de Nîmes (5 décembre). — Mariage de l'éperonnier Jean Advocat (5 décembre). — Arrentement passé par Bauzile Rovérié, recteur de la chapelle de Saint-Jean, dans l'église de Vézénobre, à Antoine Bertrand, prêtre de Vézénobre, des revenus de sa chapellenie, moyennant une rente de 10 florins et d'un setier de noix (8 décembre). — Obligé de 54 l. fait par Jean Cotarel, « hoste tenant le logis du Paon, de Nîmes », à Jean Fét, marchand de Beaucaire, et à François Vernet, fermiers de l'équivalent (29 décembre). — Quittance faite par Pierre Dumas, greffier des Etats de Languedoc, comme procureur de Martin de Troyes, à Louis de Montcalm, prieur de Millau, tuteur de son neveu François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, de 397 l. dues par le défunt père de François (29 décembre). — Obligé de 59 l. fait par Simon Vincent, « hoste tenant le logis où pand l'enseigne du Reynard », aux fermiers de l'équivalent (30 décembre). — Arrentement passé à Jean de Malbos, prêtre de Sainte-Anastasia (31 décembre). — Arrentement passé par Mathieu Suau, chanoine et second archidiacre de la cathédrale, comme procureur de son neveu Jean Suau, chanoine, prieur de Saint-Martin des Arènes, d'une vigne *En Agels* et d'autres immeubles (3 janvier 1546 v. s.). — Quittance faite par Jacques Mazade, chanoine de la collégiale d'Aiguesmortes, au chapitre d'Aiguesmortes, payant par les mains d'Antoine Petit, dit le Breton, « hoste tenant le logis où pand l'enseigne de la *Magdelene* » de 18 l., en déduction de sa pension de 35 l. (3 janvier). — Prise de possession de la chapellenie ou legs pie fondée en l'église de Saint-Étienne du Chemin sous le titre de Saint-Étienne. Le 4 janvier 1546 v. s., dans ladite église et devant l'autel de Saint-Étienne, en présence de Pierre de Tapie, prêtre de Nîmes, comparait le prêtre Alexandre Antoine, qui exhibe ses lettres de collation. Pierre le met en possession *per osculum altaris, et per sonum campanille, et per apertionem libri missalis, et per introitum et exhitum ejusdem cappellanie et aspertionem aque be-*

nedicte. — Appointment et accord où figure frère Bernardin Pays, chanoine et religieux de Saint-Ruf, « à cause de certaines fournitures que led. Pays disoit avoir fait. . . pour la despance faicte à la maison et claustre de Manduel » (8 janvier). — Arrentement passé par noble Aymar More, de Manduel, des possessions qu'il avait précédemment arrentées à frère Bernardin Pécoul, religieux de Saint-Ruf, décédé, et « aux biens et despolhe duquel R. P. M^r Jehan d'Ancézune, abbé dud. Saint-Rux, luy auroit succédé » (8 janvier). — Procura-tion donnée par Jeanne de Solignac en vue de faire homologuer une donation consentie à son fils noble Jean de Recoles (8 janvier). — Arrentement passé par nobles Jean et Nicolas d'Airebaudouze, frères, cosei-gneurs d'Anduze, d'immeubles à Maruéjols en Vau-nage, Sausan et Saint-Côme (10 janvier). — Sous-arrentement passé par les rentiers du prieuré d'Olozar-gues, des terres labourables de la dominicature dudit prieuré, moyennant la cinquième gerbe (12 janvier). — Donation faite par Ambroise Blanchon, chanoine de Nîmes, comme procureur de noble Isabelle Blanchon, damoiselle de Mercon, femme de noble Louis Martin, régent de Bagnols, à noble Jean Blanchon, seigneur de Saint-Geniès, son frère (14 janvier). — Prise de posses-sion de la rectorie de Sainte-Eugénie. Le 23 janvier 1546 v. s., dans ladite église, par-devant le prêtre François Ferron, comparait le prêtre Mathieu Cadière, *Cathedre*, comme procureur de Jean Cancel, prêtre de Marguerittes. Il exhibe les lettres de collation de son mandant. Ferron le met en possession *per osculum altaris*, etc. — Obligé de 15 l. pour Jean Reboul, hôte de Langeac, qui avait vendu « ung mullet *enbastat*, poil roge, avec tous ces vices, etc. » (5 février 1546 v. s.). — Obligé et acte de dépôt pour André de Villeneuve, cha-noine d'Aiguesmortes (5 février). — Obligé de 6 l. pour Gabriel de Laye, abbé de Valsainte (10 février). — Achat pour le notaire Jean Albenas, dit Poldo, d'une petite cour de 2 cannes 1/2 en carré, « dans le fort des Arènes », moyennant 3 l. 15 s. (11 février). — Obligé de 200 l. pour Arnaud Agulhonnet, conseiller au Prési-dial (18 février). — Quittance faite par Jacques Falcon, viguier de Vézénobre, à Guillaume Calvière, avocat de Nîmes, de 581 écus d'or au soleil, 82 doubles ducats, une pièce de 10 ducats, un noble à la rose, 5 nobles à la nef, 6 angelots, 3 écus de Toulouse, un lion d'or, 1 franc à pied, 3 réaux, 1 guilhermus, une pièce de 4 ducats, 1 écu de Gênes, 1 écu de Portugal, 15 ducats petits, deux pièces d'or de Turquie et 6 cuillères d'argent qui avaient été baillés en garde audit Calvière par feu

(19 février). — Obligé de 30 l. pour Jean du Cailar, cha-noine et official de Nîmes (22 février). — Prix-fait baillé par noble Jean d'Airebaudouze au nom de Pierre d'Aire-baudouze, archidiaconé, de travaux à la maison de l'archidiaconé, pour l'archidiaconé de Saint-Germain (26 février). — Acepte passé par Jacques Albenas, seigneur de Gajan, d'une maison à Gajan, (2 mars 1546 v. s.). — Droit d'habitanage à Gajan concédé par le seigneur, Jacques Albenas (11 mars). — Achat pour Robert Leblanc, juge royal ordinaire et des Conventions royaux de Nîmes (16 mars).

E. 767. (Registre.) — 421 feuillets, papier.

1547-1548. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi, le vieux. — Rubrique des actes. — Obligé pour le pro-cureur Jean Chayssi (29 mars 1547). — Achat pour Jean Biordon, prieur d'Olozargues, chanoine de Nîmes, de la moitié d'une maison à Nîmes, rue de l'Esclafidou (1^{er} avril 1547). — Testament de Jaumette Suau, femme du notaire Louis Grimaldi, « ayant esté longuement en malladie ». Elle désire être inhumée « à la grant glise, au vas de son pere », et consacre 10 l. à son âme (3 avril). — Quittance de 10 l. pour Tuffène de Pavée (9 avril). — Achat pour Jean et Nicolas d'Airebaudouze frères, coseigneurs d'Anduze, d'une terre à Maruéjols, en Vaunage (13 avril). — Mariage de Louise Bernard, fille de Raimond Bernard, « hoste du logis ou pand l'ensegne du *Serf Volant* de Nîmes » (13 avril). — Renonciation à la rectorie au bénéfice de Sainte-Eugé-nie, faite entre les mains de Jean Grille, premier archi-diaconé de la cathédrale, dit archidiaconé de Margue-rittes, par le prêtre Mathieu Cadière, comme pro-cureur du prêtre Jean Cancel, de Marguerittes (14 avril). — Collation de la rectorie de Sainte-Eugénie faite par Jean Grille à Jean Pabeyran, chanoine de la cathédrale (14 avril). — Prise de possession de la rec-torie de Sainte-Eugénie par Jean Pabeyran. Elle lui est remise par le prêtre Louis de Carsenac, *per introitum porte principalis et deosculacionem magni altaris* (16 avril). — Obligé de 50 écus pour Jacques Ferrand, doc-teur en médecine (21 avril). — Acepte passé par Pierre Brueys, docteur en droits, recteur de la chapellenie de Saint-Étienne, fondée en l'église de Saint-Dézéry, d'une terre audit lieu (22 avril). — Obligé de 10 écus d'or fait par le prêtre Antoine Raimond, religieux de N.-D. de Bonheur près Meyrueis, à noble Hilaire de Langlade, prêtre de Langlade (27 avril). — Engagement pour noble Mathieu de Nîmes (29 avril). — Obligé de 20 écus d'or pour Arnaud Agulhonnet, docteur en droits (10

mai 1547). — Sous-arrentement passé par Jacques Ferrand, docteur en médecine, du prieuré de Clausonne. Ce prieuré avait été arrenté à son frère Jean Ferrand, chanoine de la cathédrale de Montpellier, par le chapitre de Montpellier (12 mai). — Sous-arrentement du prieuré de l'Agarne, moyennant 241 l. de rente (15 mai). — Testament de Pierre Arbosset, prêtre « et escolier ». Il consacre 5 l. à ses funérailles (22 mai). — Arrentement passé par les Carmes de Nîmes, Pierre Esquiers, prieur, Louis Arbosset, procureur, Jean Maffre, Jean Ayme, Laurent Berillon, Antoine At, religieux, de leur moulin, avec terre et pré en dépendant, « scitué à la riviere de la Font du d. Nysmes », moyennant la rente de 12 salmées de blé et 1 écu d'or (15 juin 1547). — Obligé de 6 l. fait à Claude Triar, prieur de Saint-Jacques de Porte-Couverte, « pour le service de une messe dicte toutes les semaines, chescun vendredi, durant le temps de ung an... à la esglise de Saint-Laze » (7 juin). — Vente faite par Mathieu Suau, second archidiaque, dit de Vauvert, à Tannequin Bessière, conseiller au sénéchal, de terres à Galargues (7 juin). — Arrentement passé par Guillaume Le Chantre, chanoine de la collégiale d'Aiguesmortes, prieur fructuaire de Saint-Roman de l'Aiguille, près Beaucaire, de son prieuré, moyennant 40 l. de rente (10 juin). — Achat par Alexandre de Pully, docteur et avocat, d'une consive de 5 salmées de touzelle sur le mas de Luc, moyennant 200 l. (18 juin). — Engagement des maîtres couturiers de Nîmes de rembourser à leurs confrères Étienne Reynier et Claude Fromentin, leurs avances « pour la conservation de leurs estatutz à la court du Roy » (22 juin). — Arrentement passé par Bonnet Barrière, chapelain, de la chapellenie de la Véronique, fondée en l'église de Saint-Étienne de Capduel, d'une maison confrontant « donc Astrugue la subviguère » (24 juin). — Testament de Jeanne de Recoles, dame de Saint-Julien, femme d'Antoine Alesti, seigneur de Saint-Julien (26 juin). — Obligé pour Bernard Béranguier, chanoine de Nîmes, prieur de Bellegarde (1^{er} juillet 1547). — Transaction entre Thomas de la Roque, seigneur de Colobrinnes, mari de Louise de Sauzet, Claude de Folaquier, seigneur d'Augène, mari de Catherine de Sauzet, autre Catherine de Sauzet, d'une part, et Gaspard de Spéyras, seigneur dudit lieu, mari de Françoise de Sauzet (3 juillet). — Transaction où figure Jacques Teyssonnière, prieur de Latour près le Gardon (21 juillet). — Transaction du syndic des Jacobins (25 juillet). — Transaction entre noble Robert de Georges, docteur en droits, et noble Antoine Tuffet, seigneur de Popian, Puymisson, Tharoux, etc. (28 juillet). — Arrentement passé par

Simon de Pierrevive, abbé commendataire de Franquevaux, représenté par Jean Godel, vignier de l'abbaye, d'une maison de la rue « du poux de la Grand Taule » (29 juillet). — Achat par Tannequin Bessière, conseiller au Présidial, de terres à Galargues (30 juillet). — Obligé fait par le Syndic de Saint-Sébastien de Maruéjols « lez Ribe de Gardon », à nobles Jean et Nicolas d'Airebaudouze frères, seigneurs d'Anduze, de 9 l. (2 août 1547). — Quittance faite par noble Pierre de Gardette, de Montpellier, prieur de Gènerac, à Jean de Lubac, apothicaire de Nîmes, rentier dudit prieuré (2 août). — Réquisition faite à Mathieu Suau, archidiaque de Vauvert, vicair de l'évêque de Nîmes, par l'avocat Bauzile Roxérié, comme procureur de Guillaume Mathieu, de faire collation à son mandant du prieuré de Saint-Jean de Cabrières, vacant par la mort de noble Louis de Montcalm. L'archidiaque répond qu'il en a déjà fait collation « à ung de Paris, nommé Rebuffl » (2 août). — Obligé de 9 l. fait par des mariés de Concoules à Antoine Molhe, « bazochien, de Brisis », clerc du licencié Guillaume Calvière (8 août). — Quittance réciproque entre Antoine Giri, chanoine et syndic de la collégiale de Saint-Gilles, et Jean Chayssi, procureur de Nîmes (16 août). — Quittance de 44 l. pour noble Laurent Turc, de Codoignan, habitant de Lunel (23 août). — Obligé de 1.100 l. fait au chapitre de Nîmes par Vidal Mazel au lieu et place du marchand Pierre Baudan, caution, qui est déchargé (23 août). — Obligé de 10 écus d'or pour Pierre Prunoyrac, geôlier des prisons de l'Amourier (24 août). — Transaction entre Antoine Genesi, fermier de la cour des Conventions, et le marchand Jean Couston (27 août). — Quittance de 800 l. faite par Claude Laplanche, sieur de Latour, à Jean Festuot, sieur de Malrobert, demandeur contre Jean de Luxembourg, abbé de Lagrevol et Psalmodi, en raison des fruits de l'abbaye de Psalmodi (28 août). — Vente faite par Festuot de 100 muids de sel du salin de l'Abbé [de Psalmodi] à 4 l. le muid (28 août). — Transaction où figure Antoine de Villages, seigneur de Fontarèche et de Bernis (9 septembre 1547). — Quittance pour Gabriel Marc, prêtre de Redessan (11 septembre). — Réquisition faite à Jean de Saint-Gelais (1^{er}), évêque d'Uzès, en son évêché, par Antoine Rouverié, de Grisac, licencié, pour obtenir le prieuré de Saint-Bauzél *de Mediogoto* ou Malgoirès. L'évêque répond que le prieuré n'est « point vacant au moys ne deu aux gradués et nommés, et qu'il y avoit proveu ainsi que de droict pourroit faire » (14 septembre). — Procuration du licencié Antoine Rouverié pour

(1) Le célèbre évêque qui embrassa la religion réformée.

demander à l'archevêque de Narbonne le prieuré de Saint-Bauzély, refusé par l'évêque d'Uzès (14 septembre). — Procuration de Jean Martin, prieur de Saint-Pierre de Dions, de N.-D. de Montclus et de la chapelle de Saint-Jacques, fondée en l'église de Saint-Sernin du Saint-Esprit, pour gérer lesdits prieurés et chapelle (17 septembre). — Arrentement passé par Jean Pabeyran, chanoine de Nîmes, prieur de Sainte-Eugénie, de ladite rectorie, moyennant 16 l. de rente (17 septembre). — Revente faite par le marchand Pierre Baudan à Pierre Valette, procureur du Roi, d'une terre à la Fontaine de Nîmes (25 septembre). — Association pour l'arrentement de l'abbaye de Psalmodi passée entre Jean Festuot, sieur de Malrobert, Pierre Baudan et Jean Couston, marchands (28 septembre). — Vente faite par Thomas Berengot, orfèvre, et sa femme, « de la ville de Paris en France », à Pierre Celarier, orfèvre de Nîmes, de leurs outils d'orfèvre : « Premièrement, une monstre ; ung petit coffre de barni (vernis) ; ung banc à tirer le fillet avec ungz souffletz à la forge ; un corps antique de plastre ; deux tenalhes à assorti ; ung petit lingot et deux petitz moletz (pincettes) ; huict martelz petiz ou moyens ; cinq tatz dont n'y a deux graves ; troys sizoyres ; six tenalhes couvreaulx et ung petit estoc à tenir à la main ; deux petitz triboletz de fer ; cinq coppoys et deux ponsons à bordures et troys boterolles de fer ; cinq grosses lymos ; une raspo ; six boterolles de boys avec sa boyte ; ung mortier esmail avec le pison ; trois triboletz de boys ; troys marteaulx de boys ; une boyte de boys pour mectre or, à deux mejans ; deux peres de balances ; deux petits marteaulx de fer sans manche ; une petite boyte avec une douzaine de fer à cheyne, de boys ; deux bolles à frizer ; ung trabuchet où y a unes petites balances ; deux autres trabuchetz tous garnys de leurs poids ; une laye avec de petitz ponsons à ceziller, et alenes et bernissoy, en nombre de 53 ; trente petites lymes tant neufves que uzées ; une douzaine de ponhletz assizeler ; une douzaine de manges de burins garnis ; troys chivaletz avec une petite touche ; quatre rochoirs ; cinq manches de marteau tant gros que menus ; une culbiere à fondre plomb avec une filière ronde ; deux pierres d'aziman et une once d'eymal blanc ; huit pièces de pourtracture en papier ; ung libre de moresques à complir ; soixante-huict pièces de plomb dans une boyte de fer : c'est de patrons de plomb duysans aud. mestier de orfeuvre ; trente-troys petitz couvreaulx dans une boyte de fer blanc ; demy douzaine de lyasses de fillet de fer prin ; cinq boytes, tant à metre se lyme que autres petites choses, et ung petit chandalier garny à la mode de Paris ; de planches à adresser le fons ; le poix d'ung

marc ; une cauquille de cuyvre avec une boterolle de de fer, et un cuyr à froter ; ung petit morceau de pierre à huile ; ung petit enfant de cire ; ung pere de lunettes ; neuf autres pièces de pourtractures en papier », plus des meubles. Le prix est de 16 l. (1^{er} octobre 1547). — Arrentement passé par noble Guillaume de Labaume, maître des œuvres en la sénéchaussée, d'une maison de la rue de l'École-Vieille, qu'il tient des consuls (4 octobre). — Arrentement passé par Guillaume de Labaume des deux tiers des droits de la leude de Nîmes, « tant sa part que celle que souloit appartenir au Roy, que aussi la part de noble Robert Brun, seigneur de Castanet... ; et l'autre tiers led. La Balme s'est retenu pour soy, pour en fere à son plaisir ». Le prix est de 86 l. de rente (6 octobre). — Achat pour Jean Bosquet, prêtre de Clarensac, d'une vigne audit lieu (7 octobre). — Arrentement du prieuré de Saint-Vincent de Jonquières et de ses annexes, passé « dans le logis où pend l'enseigne de *la Pomme*, à la chandelle esteincte », par le prieur Guillaume Bossi, de Montpellier, moyennant 118 l. de rente, à Jean Albenas, conseiller au sénéchal (8 octobre). — Arrentement du prieuré de Saint-Martin d'Aulas, passé par le prieur Guidon de Rispo, chanoine et capiscol de Nîmes, moyennant une rente de 460 l. et de 2 quintaux de lard (14 octobre). — Sous-arrentement d'une boutique de la maison de la Trésorerie « appelée l'Escomanarie », appartenant au Roi, passé par Jean Marc, marchand, à Claude Burbenon, greffier du commissionnel (17 octobre). — Convention entre Jean Robert, juge des crimes, et Sauvair Melanes, prêtre de Cournonterral (21 octobre). — Transaction entre Antoine de Georges et le prêtre Antoine Moynier (25 octobre). — Arrentement passé par Alexandre Antoine, vicaire d'Aigremont, à noble Jacques Azeman, prêtre, coseigneur de Dions, de la vicairie d'Aigremont, moyennant 9 l. de rente (27 octobre). — Accord où figure le prêtre Louis Dortolz (2 novembre 1547). — Prix-fait baillé par Jean Jossaud, docteur, pour faire « ung mas et maison en Villeverde » (13 novembre). — Achat pour Jean Albenas, lieutenant au sénéchal, d'une vigne au quartier du Grand-Péras (13 novembre). — Achat pour Jean de Lubac, marchand, d'un jardin au quartier de la Canal, sous la directe de Tristan de Trois-Émines, licencié (17 novembre). — Obligé de 1.000 l. fait par Antoine de Villages, seigneur de Fontarèche et de Bernis, à Louis Savion, avocat (20 novembre). — Transaction entre Antoine Falcon, protonotaire apostolique, prieur de Sainte-Cécile, diocèse d'Agen, et Gaspard de Boivieu, prieur de Saint-Jean de Ceyrargues (20 décembre 1547). — Cancellation d'arrentement pour Laurent de Lasalle,

protonotaire apostolique, doyen de la collégiale de Villeneuve, prieur de Saint-Jean de Courbessac 21 décembre). — Arrentement du prieuré de Courbessac, moyennant la rente de 120 l. et de 2 perdrix 21 décembre). — Arrentement passé par Antoine Malpel, chanoine et aumônier de la cathédrale, prieur de Saint-Pierre de Signan, dudit prieuré, moyennant 160 l. de rente 28 décembre). — Convention où figure Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, avocat du Roi 28 décembre). — Obligé de 98 florins pour Jean Merle, notaire de Marguerittes 30 décembre). — Engagement entre les syndics de Manduel et leur collecteur des tailles 14 janvier 1547 v. s.). — Arrentement passé par Antoine Eyroux, prêtre de Simiane, comme procureur de Gabriel de Laye, abbé de Valsainte, de ses terres de Milhau (15 janvier). — Bail de la taille de Caveirac (20 janvier). — Obligé de 10 écus pour Raimond de Beau lieu, prieur de Villetelle (26 janvier). — Vente faite par Pierre Dubourg, prêtre de Gajan, à Étienne Chalas, prêtre de Gajan, d'une maison audit lieu, moyennant 72 l. (26 janvier). — Arrentement fait à noble Pierre Boisset, prêtre de Générac (27 janvier). — Arrentement passé par Louis de Lestrangle, comme père et procureur de François de Lestrangle, prévôt de la cathédrale, à deux marchands de Nîmes, des prieurés de Clarensac et de Caveirac, moyennant 800 l. de rente 28 janvier). — Quittance réciproque où figure Jean de Deaux, seigneur de Blauzac (23 mars 1547 v. s.).

E. 768. (Registre.) — 424 feuillets, papier.

1548-1549. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi, le vieux. — Rubrique des actes. — Transaction où figure le procureur Claude Bonnet (28 mars 1548). — Insinuation des nom et surnom d'Hector d'Azémar, de Cournonterral, gradué et nommé en l'université de Toulouse, faite par son procureur Robert de Georges, avocat, par-devant le vicaire général Mathieu Suau, archidiacre de Vauvert, en vue du premier bénéfice vacant (31 mars). — Obligation de 20 écus d'or pour Delphine de Montcalm, dame d'Aramon (3 avril 1548). — Obligé de 4 écus, valant 12 florins, pour le chanoine Jean Alesti, le jeune (5 avril). — Aapte passé par les Frères prêcheurs de Nîmes : Dominique Deyron, docteur en théologie, prieur, Dominique de Lagrange, docteur en théologie, Jean Codere, Pierre Roynaud, Guillaume Ponhet, Pierre Malensac, Maurice Bonnet et Thomas Massi, d'un petit emplacement de la rue de la Parran, où « y a une paroy basse par laquelle gens de mauvaïse vie pourroyent entrer dans led. couvent » (5 avril). —

Aapte passé lesdits religieux, assemblés au réfectoire d'un autre petit emplacement du même terrain. On rappelle la « paroy basse par laquelle les larrons ou mauvais garçons porroient antrer » dans le couvent 5 avril). — Quittance de 22 écus d'or, de 45 s., pour Claude Faget, « hoste du logis où pend l'enseigne de *Saint Jacques*, hors les murs » 6 avril). — Arrentement passé par Bernard Béranguier, chanoine de Nîmes, de son prieuré de Saint-Jean de Bellegarde, moyennant 415 l. de rente (9 avril). — Arrentement du four du couvent des Prêcheurs, moyennant 12 florins de rente (16 avril). — Quittance faite par le procureur de Gabriel de Laye, abbé de Valsainte, à noble François de Ginestous, seigneur de Ginestous, comme caution de son oncle Mathieu de Ginestous, ancien rentier du prieuré de Saint-Jean de Baucels, des arrérages de 1540 à 1544 23 avril). — Testament de François Rossel, « hoste du logis où pend l'enseigne de *Saint Jacques* ». Il désire être inhumé dans l'église des Augustins. Il affecte 10 l. aux « causes pies » (26 avril). — Obligé de 18 écus d'or pour Jean de Morgues, prieur de Nages, chanoine de Nîmes 28 avril). — Transaction entre Françoise de Bony, sa fille Gaspard Maurin, d'une part, Pierre de Bony, sieur de Larnac et de Trolhas, d'autre. Il s'agit du Pré-Rasclaux, à Alais. Françoise de Bony est veuve de Jacques Maurin, sieur de Pardelhan, habitant de Narbonne 16 mai 1548). — Transaction où figurent Antoine Vallobière et Pierre Corrégier, prêtres de Vauvert, recteurs de la chapellenie du Rosaire (23 mai). — Arrentement par Hermengaud Falcon, seigneur de Souvignargues, de son mas de Guiraudelle, quartier de Vallat-Lobau, à Nîmes (24 mai). — Mariage de François de Salsan, seigneur d'Arènes, près Alais, avec Gillette de Monteils, dame de la Bedosse et de Larnac, près Alais. Antoine de Georges, seigneur de Fons-sur-Lussan, est aïeul de Gillette. Il lui donne 187 l., « ensemble une cotte de damas noir, une autre drap rouge, unge manchons de satin chramoisin, ungz paters d'or pour aureilhetes, quinze marques de patenostres d'or, une bague faicte en façon de lettre A, enchassée de deux pierres, ung anneau rond et ung autre avec une pierre rouge, aussi d'or, ung autre petit anneau d'or plat, deux gaspis (jaspes, ung *Saint Jacques* garny d'argent, un petit annus (agnus) garny d'argent, une demy seing d'argent et une médaille de cuivre surdaurée » 31 mai). — Arrentement passé par Tifène de Pavée, au nom de son fils Robert de Lacroix, priour de Valleraugue, à Claude Degèreux, prêtre de Saint-André de Roqueper-tuis, et à Claude Bassol, prêtre de Ponteils, des prieurés de Saint-Laurent de Carnols et de Saint-Pierre de la

Roque, moyennant 130 l. de rente (5 juin 1548). — Arrentement passé par le prêtre Mathieu Cadière, au nom de Jean Pagès, prieur de Saint-Véran d'Esparron, à Raimond Barral, prêtre d'Aulas, dudit prieuré, moyennant 28 l. de rente (6 juin). — Mariage du notaire Pierre Chabassut (7 juin). — Arrentement passé par Claude de Vanlx, veuve de Pierre Leblanc, juge ordinaire, d'une maison à Gajan, moyennant 50 s. de rente (8 juin). — Obligé de 9 l. pour Claude de Combes, dame de Montelus (9 juin). — Autre contrat de mariage entre François de Salsan, seigneur d'Arènes, et Gillette de Monteils. Les premiers pactes, communiqués aux parents et amis communs des futurs époux, « mesmement » à Pierre Grégoire, chanoine de la collégiale de N.-D. de Quesac, prieur de Canalz, ont donné lieu à des modifications (10 juin). — Arrentement passé par noble François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, de « tout son laborage » de Candiac, à mi-fruits (11 juin). — Quittance faite par le procureur de Robert de Lacroix, seigneur de Vallerangue, habitant de Nîmes, à noble Raimond de la Bastide, seigneur de Bormes, de 287 l. et de 43 l. pour des frais de justice (16 juin). — Vente faite par Pèlerin de Posquières, habitant d'Aramon, à Mathieu Suau, vicaire de l'évêque, archidiaque de Caveirac, d'une maison à Nîmes, moyennant 950 l. (16 juin). — Transaction entre Jean du Vray, licencié, sa femme, son fils, et Jean de Claret, sieur de Saint-Félix (18 juin). — Vente faite par Alexandre Pulli, docteur en droits, à Balthazar Dunoyer, docteur en médecine d'Avignon, d'une vigne avec olivette à Estézargues (20 juin). — Quittance de 67 l. pour Robert de Georges, seigneur de Tharoux (25 juin). — Lods fait par Jean du Cailar, official, Jean Morgue et Michel Morgue, chanoines de la cathédrale, chapelains de la chapellenie de Jean Audibert ou de la Charaude, d'une vigne au quartier de « Vendomes », sur le chemin d'Avignon (30 juin). — Arrentement passé par Bernard Barthélémy, chanoine de la collégiale de Saint-Gilles, comme procureur de son frère Guillaume, bourgeois d'Arles, d'une maison « à tenir seel, en deux espaces ou mejans, assize au port de Saint-Gilles », moyennant 40 l. de rente (6 juillet 1548). — Accord entre Henri Maltrait, lieutenant au siège royal de Saint-Jean de Maruéjols, et Simon Perrin, vicaire de Barjac (10 juillet). — Quittance de 73 l. faite par Françoise de Bony, veuve de Pardelhan, à Pierre de Plantavit, seigneur de Villeneuve, habitant Béziers, payant par les mains de noble Jean d'Airebaudouze, receveur particulier du diocèse de Nîmes (21 juillet). — Obligé de 40 l. fait par noble Louis Girard, coseigneur de Serviers et d'Aigaliers, à son neveu Ber-

trand Girard (31 juillet). — Reconnaissance féodale pour les Jacobins (1^{er} août 1548). — Obligé de 60 l. fait par Robert Brun, seigneur de Castanet, à noble Pierre Robert de la Tenarie et Bernard Albenas, dit Poldo, contrôleur de Nîmes (9 août). — Obligé de 25 écus pour Gonin Cadière, vicaire de Codognan (20 août). — Transaction où figure noble Jacques de Bressolles (27 août). — Obligé de 10 l. fait par Antoine de Gaude, prieur de Saint-André de Conqueyrac, à ses rentiers Pierre Gay, prêtre de Corconne, et consort, qui en avaient fait l'avance (1^{er} septembre 1548). — Vente faite par Pierre de Bony, seigneur de Larnac et de Trolhas, à un marchand de Soustelle, d'une maison au Pradel, confrontant le pré de Jacques Platon, vicaire de N.-D. de Laval, et d'un pré sur « le chemin publique La Regordane » (5 septembre). — Lods fait par Pierre de Lafare, baron de Lafare, Montclar, etc., d'une terre à l'Apostoli, près Chamborigaud (7 septembre). — Obligé de 5 l. pour Jean Verriar, religieux de Saint-Baudile (7 septembre). — Vente faite par le baron de Lafare à Pierre Hours, seigneur de Calviac, habitant Sauve, de la juridiction de Calviac, moyennant 215 l. (14 septembre). — Mariage de Louis Niel, de Saint-Maximin, en Provence, « régent d'écoles » à Nîmes, avec Jeanne de Berre (16 septembre). — Achat pour Raimond Bernard, « hoste du *Serf Volant* », d'un petit mas au quartier du Castellan, dimerie de Saint-Denis de Vendargues (18 septembre). — Arrentement passé par Jacques Albenas, seigneur de Gajan, de « tout son laborage » du terroir de Nîmes, moyennant la rente de 15 salmées de touzelle, 3 salmées de seyssette, 5 charretées de paille et 5 émines de « nozes rascalades » (23 septembre). — Engagement pris par Bernard Lachambre, « hoste de la poste de Sernhac », d'indemniser André Barrière, « bazochien » de Nîmes, de ses dépenses et peines pour la poursuite d'un procès (24 septembre). — Sous-arrentement du jardin d'Antonie de Soucharettes, femme du seigneur d'Aubais, situé à la Canau, moyennant 32 florins de rente (8 octobre 1548). — Transaction entre Jacques de Bozène, baron d'Aubais, Boucoiran et la Bruguière, et les habitants de la Bruguière, au sujet des terroirs du Bois-de-la-Ville, des Franchozes-et-Rédarès et de l'Obize-de-la-Font (25 octobre). — Obligé de 8 l. fait par Dominique de Sajussio, commis du trésor de Toulouse, à Georges Dumas, « hoste du longis où pend l'enseigne du *Cheval roge* de Nîmes » pour la dépense « faicte aud. longis, luy demeurant... pour lever les amendes du Roy, tant en sa maladie que autrement » (21 octobre). — Obligé de 40 écus d'or pour Guillaume Guiraud, prêtre et bénéficiaire de la cathédrale de Marseille (22 octobre). — Quittance

de 6) l. faite par Robert de Georges, seigneur de Tharaux, au rentier de la place et seigneurie de la Rouvière. Il s'agit de la rente de la seigneurie pour 57 l. et deux taxats du sénéchal pour 3 l. Robert les avait obtenus comme seigneur de la Rouvière contre l'évêque d'Uzès, « pour certain prisonnier... que led. sieur évesque ou ses officiers auroient actentatoirement, contre le devoir, de leur audace mené aud. chasteau de la Rovière, et pour les fournitures qu'il y auroit faictes » (22 octobre). — Obligé de 6 florins 12 pour Étienne Mazoyer, prêtre et rentier de Bouillargues (26 octobre). — Nomination de Nicolas Calviere pour le service d'un legs pie à Montrin. Il est nommé par ses frères Guillaume Calviere, avocat de Nîmes, et Robert Calviere, marchand de Montrin. Ce sont les petits-fils du fondateur, Claude Bonils. En vertu de son « legat pitoyable », partie de ses biens devaient « estre baillés à ung homme, à la charge de dire ou fere dire certaines messes » (27 octobre). — Quittance pour Guichard de Brana, chirurgien (3 novembre 1548). — Accord où figure Robert de Georges, seigneur de Tharaux, comme procureur d'André de Villeneuve, chanoine de N.-D. du Sablon à Aiguemortes (4 novembre). — Obligé de 10 écus pour Antoine Vincent, « hoste des *Balances* de Nîmes » (6 novembre). — Arrentement passé par le prêtre Antoine Eyroux, comme procureur de Gabriel de Laye, abbé de Valsainte, du mas de Beaulieu, terroir de Marguerittes, moyennant une rente en nature (16 novembre). — Achat pour Yves Durand, garde de la monnaie de Montpellier, habitant Nîmes, d'une olivette à l'Agarne, terroir de Marguerittes (19 novembre). — Arrentement passé par Tuffène de Pavée au nom de son fils Robert de Lacroix, prieur de Saint-Martin de Valleraugue, au prêtre Étienne de Porta et consort, dudit prieuré, moyennant 600 l. de rente (26 novembre). — Arrentement passé par Antoine Lardufe, prêtre de Nîmes, chapelain de la chapellenie de Saint-Pierre du château de Beauvoisin, des revenus de ladite chapellenie, moyennant 6 florins 10 sols de rente (29 novembre). — Bail de la taille de Gènerac (4 décembre 1548). — Procuration donnée par Gaillard de Montcalm, juge-mage, à Bertrand Estage, prêtre de Milhau (4 décembre). — Accord entre Antoine de Georges, licencié et avocat de Nîmes, demandeur en excès, et Marc Bonijol, d'Alais, défendeur. L'avocat « disoit... que led. Marc... l'auroit egradé dans ung boys et terre appellée de Berlan, le batant aigrement avec l'espée qu'il portoit, le despoilhan et luy ostant ses acoustrémentz, argent et papiers qu'il avoit; dont il se seroit randu plantifz aux officiers ordinaires du lieu de Bocoyran et Aigremont ».

Bonijol n'ait, naturellement. Cela ne l'empêche pas de payer 25 écus à de Georges, pour éviter des poursuites (22 décembre). — Procuration donnée par le représentant à Nîmes de frère Jacques de Beaumont, prieur de Prévèchères et de Villefort, pour demander à l'évêque d'Uzès d'instituer en la cure et vicairie perpétuelle de Villefort, le prêtre Pierre Arboussat 6 janvier 1548 v. s. — Quittance faite par Jean Coston, marchand de Nîmes, à François de Saint-Félix, baron de Salsan, payant par les mains de Delphine de Villeneuve, femme de Thomas de Saint-Félix, chevalier, baron de Salsan, de 19 écus d'or, somme qui avait été prêtée « sur trois salières d'argent surdorées avec leur estuy de cuyr » (14 janvier). — Arrentement passé par Antoine Meunier, recteur de la chapellenie de N.-D. et Saint-Jean, en l'église de Cabrières, de la maison de ladite chapellenie située dans « le fort » ou enceinte du village, moyennant 5 florins de rente (17 janvier). — Sous-arrentement de la chapelle de Saint-Pierre du château de Beauvoisin, passé par le prêtre Michel Vigouroux, rentier, à mi-fruits (18 janvier). — Bail de la taille de Bezouze (25 janvier). — Arrentement passé par les Carmes de Nîmes: Pierre Asquier, prieur, Jean Maître, Antoine Ad, sous-prieur, Louis Arboussat, procureur, Robert Louet, Jacques (en blanc) et Guillaume Goyran, sous-diacre, assemblés capitulairement dans le réfectoire, des terres et prés du couvent à Marguerittes, moyennant la rente de 32 florins, d'une salmée de blé saissette et d'une salmée d'avoine (7 février 1548 v. s.). — Vente faite par nobles Gabriel et Laurent Allemand frères, d'Aimargues, habitant le château de Mirabel, paroisse de Saint-Saturnin de Pompignan, des fruits et revenus de leur moulin à blé, à deux tournants, avec ses terres et prés, situé dans la juridiction de Candiac, sur le Vistre, moyennant 100 florins pour un an (14 février). — Accord où figure Jean Espinasse, aumônier de Saint-Gilles (22 février). — Sous-arrentement de la ferme du souquet de Nîmes (4 mars 1548 v. s.). — Sous-arrentement de la ferme de la poissonnerie, moyennant 45 l. de rente (11 mars). — Obligé de 4 écus pour Antoine Vincent, « hoste des *Balances* » (11 mars). — Arrentement par Louise de Nîmes de son mas de Caissargues, moyennant la rente de 8 salmées 1/2 de touzelle (14 mars). — Arrentement passé par noble Jacques Albenas, seigneur de Gajan, de son jardin hors la porte de la Couronne, joignant le grand cimetière des Augustins et le logis de *Saint-Pierre*, moyennant 14 florins de rente. Le bailleur se réserve la moitié des roses et sera tenu de « fere acoustrer la posaranque, comme icele curer, fere arnois et lanterne... » (18 mars). — Transaction où figurent

Jean et Nicolas d'Airebaudouze, seigneurs d'Anduze et de Fressac (23 mars). — Quittance de 500 l. pour Robert Leblanc, juge royal ordinaire et des Conventions royaux, et sa femme Madeleine de Pavée (25 mars). — Transaction entre Jean et Nicolas d'Airebaudouze, et Guillaume de Bossages, seigneur d'Espinasson (28 mars 1549).

E. 769. (Registre.). — 338 feuillets, papier.

1549-1550. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi, le vieux. — Rubrique des actes. — Quittance de 57 florins petits, monnaie de Provence, pour Jacques Blanc, marchand de Beaucaire (28 mars 1549). — Sous-arrentement passé par noble Pons Raimond, chanoine de la cathédrale, rentier du chapitre pour les grains et fourrages de la dime de Villeverte, de ladite dimerie (28 mars). — Quittance faite par Jean du Vray, marchand, à Jean Albenas, conseiller au Présidial, de taxats obtenus contre ce dernier, au sujet du tiers de l'arrentement des dîmes du chapitre de Saint-Gilles pour 1545 et 1546, et s'élevant ensemble à 1021 l. Le conseiller paie un acompte de 675 l. (29 mars). — Transaction entre Pierre de Ginestous, seigneur de Montdardier et de Madières, et Antoine Olivet, dit Alajou, prêtre de Montdardier, au sujet de la directe de certaines possessions (31 mars). — Insinuation faite par François de Rochemore, juge de Lunel, auprès de Mathieu Suau, vicaire général, des nom et surnom de Jacques de Bozène, son beau-frère, bachelier en droits, gradué et nommé en l'université de Toulouse, collègue de Périgord, en vue du premier bénéfice vacant (4 avril 1549). — Même insinuation faite auprès d'André de Rocles, prieur de la Madeleine, comme vicaire du prieur de Saint-Baudile (4 avril). — Arrentement passé par noble Jean d'Airebaudouze, receveur de Nîmes, comme procureur de noble Marguerite du Ranc, veuve de noble Louis Pierre, seigneur de Saint-Marcel, de Lunel (6 avril). — Achat pour Pierre de Malmont, conseiller au sénéchal, d'une olivette au quartier du Cadereau (8 avril). — Achat fait par noble Pierre d'Aramon, baron de Lédénon, de meubles saisis par Robert de la Tenarie, bourgeois, sur Guillaume Roques, conseiller au sénéchal, en son château de Clausonne. On y trouve : « un grand lict de noyer, ouvré, une chière grande de noyer, ouvrée, faite à doucier, . . . un grand buffet de noyer ouvré. . . . » Le prix est de 12 écus (11 avril). — Arrentement passé dans la maison de l'archidiaconé de Saint-Germain, par Mathieu Suau, archidiacre de Vauvert, vicaire général, et Jean de Carbon, prieur de Saint-Étienne d'Escatte, secrétaire de Michel de Briçonnet, évêque de Nîmes et abbé de Saint-Guilhem

du Désert, comme procureurs dudit évêque, à Jean d'Airebaudouze, seigneur d'Anduze, et à son frère Nicolas d'Airebaudouze, seigneur de Clairan, des revenus de l'évêché de Nîmes, moyennant 3.950 l. de rente (13 avril 1549). — Sous-arrentement passé par Jean d'Airebaudouze, rentier de l'évêché, à noble Pierre Robert, viguier, du quart des fruits que prend l'évêque sur le bénéfice de Bezouze, moyennant la rente de 95 l. et une tiercerolle de vin (14 avril). — Arrentement passé par Jean d'Airebaudouze du prieuré de Saint-Gervasy, moyennant la rente de 300 l., 2 tiercerolles de vin et 12 chapons (14 avril). — Sous-arrentement passé par Jean d'Airebaudouze, du quart des revenus pris par l'évêque sur le bénéfice d'Uchau, moyennant la rente de 185 l. et une tiercerolle de vin (15 avril). — Insinuation faite auprès de Mathieu Suau, vicaire général, par l'avocat Jacques Saurin, des nom et surnom de Tannequin de Lozelorgio, gradué et nommé, prieur de Cassagnoles, habitant Montpellier, en vue du premier bénéfice vacant (15 avril). — Insinuation faite auprès de Mathieu Suau des nom et surnom de Jean de Fabrica, bachelier en droits, en vue du premier bénéfice (15 avril). — Arrentement passé par Jean d'Airebaudouze du prieuré de Saint-Césaire près Nîmes, moyennant la rente de 490 l., un demi-vaisseau de vin et une charretée de foin (15 avril). — Sous-arrentement fait par Jean d'Airebaudouze du bénéfice de Vergèze, moyennant la rente de 160 l., un demi-vaisseau de vin et 6 chapons (15 avril). — Arrentement passé par le même du prieuré de Redessan, moyennant la rente de 165 l., un demi-vaisseau de vin et quatre « gelines » (16 avril). — Sous-arrentement passé par le même du quart des revenus que prend l'évêque sur le prieuré de Langlade, moyennant la rente de 65 l. et quatre « gelines » (16 avril). — Arrentement passé par le même de la Bastide, au quartier de Terraube, moyennant la rente de 18 salmées de blé, portées au grenier de l'évêque (23 avril). — Arrentement passé par le même à Léonard Bornier, notaire d'Aimargues, des émoluments de la cour de « l'archipèyre » (archiprêtre) d'Aimargues, moyennant 12 l. de rente, payables par moitié à chaque synode, et moyennant la moitié des compositions et amendes (23 avril). — Arrentement passé par le même du greffe de la cour spirituelle de « l'archipèyre » d'Anduze, moyennant 15 l. de rente, payables, moitié au synode de Pâques, moitié au synode de la Saint-Luc, et moyennant la moitié des compositions et amendes (24 avril). — Arrentement passé par le même du greffe de la cour de l'archiprêtre du Vigan, de Saint-Marcel [de Fontfouillouse] et d'Hierle (ms : diarle), ensemble les

rentes que prend l'évêque à Saint-Marcel et autres villages, sauf « le mas de Rogues », moyennant 216 l. de rente, payables moitié au synode de Pâques, moitié au synode de la Saint-Luc, et moyennant la moitié des compositions (28 avril). — Achat pour le prêtre Antoine Depris des « fruits » d'une maison de la rue « tirant de la Belle-Croix au pont de l'Agau » (1^{er} mai 1549). — Procuration donnée par Antoine Rouveyrol, prêtre de Boissières, et l'un des quatre prêtres de la chapellenie fondée en l'église paroissiale de Vauvert par le cardinal d'Albano, à Jean Suau, chanoine de Nîmes, pour se présenter devant l'archidiacre de Vauvert, devant les syndics de Vauvert et devant tous autres prélats ou patrons de qui dépendent les places de la chapellenie, afin de renoncer à la sienne (3 mai). — Lods fait par Tiffène de Pavée, comme mère de Robert de Lacroix, prieur de Saint-Martin de Vallerangue, d'une vigne au lieu de Claron (4 mai). — Reconnaissance féodale pour Antonie de Joncherettes, dame d'Aubais (14 mai). — Obligé de 10 écus pour Jean Duranti, docteur en médecine (21 mai). — Quittance de 10 l. pour Isabeau du Ranc, veuve de noble Louis Pierre, coseigneur de Saint-Marcel d'Ardèche (22 mai). — Arrentement passé à Jean Verrier, religieux de Saint-Baudile, d'une maison en face la maison du juge-mage, moyennant 12 florins de rente (23 mai). — Accord entre Pierre Roche, vicaire de Courry, chapelain de la chapelle de N.-D. *del Frays* (ou du Frêne), en l'église de Saint-Ambroix, et Robert Brun, seigneur de Castanet (24 mai). — Oblige fait à Pierre Pramairac, geôlier des prisons de l'Amorier, par un habitant de Brignon, incarcéré pour 19 florins. Le prisonnier a prié le geôlier « le vouloir eslargir pour d'ici à dimanche prochain, par tout le jour, qu'il fust venu de sa maison querir d'argent pour satisfere à sa partie » (28 mai). — Quittance de 9.018 l. faite par nobles Jean, Louis et Gaspard de Beaumont, frères, à Jean et Antoine de Bonnet, frères, coseigneurs de Méze et seigneurs de Marseillan, pour reste du prix d'achat de la seigneurie de Marseillan, soit 12.000 l. (1^{er} juin 1549). — Nomination faite par Claude Triat, prieur de Saint-Jacques de Porte-Couverte, hors les murs de Nîmes, patron et chapelain du legs pie fondé en l'honneur de Dieu et du Saint-Sépulcre en l'église de N.-D. de Nîmes, d'Antoine Eyroux, prêtre demeurant avec Gabriel de Laye, abbé de Valsainte, en qualité de recteur dudit legs pie (3 juin). — Quittance faite par les marchands de Nîmes Pierre Baudan et Jean Couston, à Simon Lombard, d'Aiguesmortes, commis du fermier du « tiraige à seel, part du Daulphiné, Provence, Conté de Venisse et Principauté d'Aurenge », de 136 l., prix de 15 muids 8 quintaux de

sel vendus à Lombard pour ledit fermier « et chargés sur son voyage » en mai dernier pour le prix de 9 l. le muid, « lequel sel estoit aud. Pecays, au-dessus du salin de l'Abé » (3 juin). — Accord entre les religieuses de Saint Sauveur de la Font et le bourgeois Pons Balazuc au sujet de la directe d'une maison de la rue de la Fusterie. Figurent à l'acte : Guillemette de Rispe, abbesse, Louise Alesti, sacristaine, Claude Boyer, vestiaire, Phélie Eymin, infirmière, Claude de Porcelet, Jeannette de Cavaillon, Catherine de Bourjuif, Baptistine Mathieu, nonnes. Elles forment « l'entier chappitre » du couvent (5 juin). — Convention entre les syndics de Poulx et Douce Julian, de Poulx, demeurant à Nîmes. Elle s'engage « à fournir la despence et vivres aux Messieurs les commissaires deputés au faict de la raserche . . . et aussi les coucher honnestement, comme se apartient, à raison de 4 s. 9 d. pour chescun home chescun jour, et à la semblable de chescune beste et monture ». Elle viendra s'établir à Poulx « pour apres-ter et fournir lesd. vivres tant que lesd. deputés y demeureront ». Les syndics devront « fournir à lad. Douce d'une maison condécente » (5 juin). — Obligé de 35 l. fait par Victor de Combas, seigneur de Saint-Remézy, à Jean Calvet, marchand de Nîmes, pour prix de marchandises : « ungs pere de chausses d'estamet gris pour son serviteur, doublés du mesme ; ungs autre pere de chausses pour luy mesmes, estamet tané, doublés du mesme ; quatre pans drap rouge de Paris ; ungs pero de chausses estamet incarnat pour sa femme ; une cane de forrure ; quatre pans estamet irange pour ses enfans ; ungs chausses noires pour sa femme, estamet noir ; six pans toile verte ; une chausses estamet incarnat pour Sa Cosme, madamoyselle la jugesse d'appeaux » (6 juin). — Convention entre Pierre Rozel, licencié, avocat de Nîmes, et Pierre et Jean Fournier, freres, d'Aiguesmortes. Ceux-ci ont déjà reçu de Rozel 50 l. « pour le tiraige du seel dud. Rozel à fere de courrege en boutique ». Il leur paie encore 50 l. Pendant les trois prochaines saisons du sel, les Fournier devront « tirer avecque deux labors, chescun de quatre barques pour le moings, bonnes et souffisantes, incontinant après l'extime du seel faiete, et plus tôt, si led. Rozel peut avoir permission de ce fere, tout le seel que led. Rozel leur consignera, jusques avoir rempli deux maisons au bourt du Rosne ». Les deux maisons remplies, les Fournier continueront « avec leursd. deux labors le tiraige du surplus de sel », si Rozel le leur confie, « au prix de 12 s. le muy garny en polixe », et selon la quantité que rendront les sels « à l'issuee des boutiques dans lesquelles auront esté par eulx enbouticqués ». Pendant les

trois années du bail de ce tirage, les Fornier pourront « tirer autres seelz desd. deux labours ». Pour « fere bien amasser et aproufficter » les deux *labours* ou trains de bateaux, Rozel pourra mettre « en chescun desd. labours ung homme tel que bon luy semblera, qui travaillera pour lesd. Forniers comme ses (leurs) autres mariniers », et qu'ils paieront « comme leurs autres valetz et comme il est acoustumé de donner en semblables voitures » (11 juin). — Arrentement passé par Antoine Eyroux, recteur de la chapellenie du Saint-Sépulcre, fondée en l'église de N.-D., d'une maison près l'église Saint-Thomas (12 juin). — Obligé de 30 l. fait par Bertrand Martin, baile de Saint-Laurent d'Aigouze, et Étienne Jolitein[t], ouvriers de l'église dudit Saint-Laurent, à Pierre Sélurier, orfèvre, « pour avoir faict de neuf ung reliciaire, tant pour l'argent qu'il a fourny que sa façon » (19 juin). — Accord entre Antoine Bastide, prêtre de Serviers, et les héritiers de Gonin Audigier, prêtre de Serviers. Quand il était rentier du prieuré de Foissac, Bastide l'avait sous-arrenté à Audigier. Celui-ci ne payant pas, il avait fait décréter ses biens pour 220 l. Plus tard, le procureur du Roi avait fait saisir les biens de Jean Bastide, neveu d'Antoine, « comme prevenu du crime de la faulce monoye ». Antoine avait fait opposition. Les héritiers d'Audigier voulaient plaider contre le procureur du Roi et contre Antoine (28 juin). — Arrentement passé par Jean Chantozel à Jacques Leyris, de la « maison et logis de la *Tartugue* (la *Tortue*), qu'est aux faulx bourez des Jacopins », ensemble « le maynatge que s'ensuyt, sçavoir est : deux tables longues et leurs tracteaux, et quatre lictz, ung de noguer devant et troys de sapin ; ung cap-fuocz ». La rente est de 24 florins (1^{er} juillet 1549). — Testament de Claude Pèlerin, femme de l'avocat Guillaume Calvière. Elle désire être inhumée à la cathédrale, « au vas et sépulture de sa feue maire » (2 juillet). — Arrentement de la vicairie de Saint-Martin des Plans passé par le vicaire Gaussen Lèbre, moyennant 20 l. de rente (6 juillet). — Arrentement passé par Guillemette de Rispo, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, du prieuré de Lédenon, moyennant la rente de 105 écus d'or et d'« ung pourceau d'ung quintal *esboconat* » (coupé en morceaux) (20 juillet). — Arrentement passé par Jean Albaron, curé et rentier de Saint-Étienne de Capduel, d'« ung membre de lad. clastre, hault et bas », moyennant 5 florins de rente (6 août 1549). — Obligé de 50 écus d'or pour Jacques Ferrand, médecin (9 août). — Obligé de 7 écus pour Claude Gaubert, éperonnier (12 août). — Arrentement passé par Bernard Béringuier, prieur de Bellegarde, de son mas de Rom, moyennant

une rente en blé (23 août). — Accord où figurent Antoine de Montgros et Gillette de Sarratz, veuve de Jean de Montgros, seigneur de Saint-Benoit de Cheyran (24 août). — Arrentement du terroir des Costières, à Fourques (24 août). — Donation pour noble Jean Tinel, de la Calmette (28 août). — Échange entre Françoise Trossellier, veuve de noble Antoine Boileau, trésorier en la sénéchaussée, seigneur de Castelnau et de Sainte-Croix, et l'avocat Jacques Bonnaud (31 août). — Cession pour Jacques Tourtolon, notaire à Saint-Jean de Gardonnenque, et consort (10 septembre 1549). — Achat pour Pierre Vigier, « hoste des *Trois Folcons* de Nismes », des « fruits » d'une maison de Beaucaire, gache de la Fusterie, moyennant 36 l. de rente (13 septembre). — Transaction où figure noble François Pavée, comme tuteur de Jean Pavée, fils de Pierre Pavée, seigneur de Servas (15 septembre). — Arrentement passé par Jean d'Airebaudouze, receveur de Nismes, rentier principal de l'évêché, pour lui et son frère Nicolas, du prieuré de Saint-Hippolyte de Roqueforcade, moyennant 465 l. de rente (20 septembre). — Obligé de 3 l. fait par un habitant de Calvisson à Antoine Chaudet, géolier, « à cause de despance et garde faicte au Chasteau du Roy » (22 septembre). — Obligé de 2 l. fait par le même à Jean Fabre, autre géolier du Château (22 septembre). — Arrentement passé par Mathieu Suau, vicaire général, et les frères d'Airebaudouze, du prieuré de Garons, moyennant la rente de 305 l., trois chapons et « troys gelines grasses » (23 septembre). — Arrentement du prieuré de Saint-Thomas de Durfort passé par Antoine Falcon, protonotaire apostolique, prieur, moyennant la rente de 210 l. et deux pourceaux gras (25 septembre). — Arrentement passé par la famille de Georges à Antoine Lombard, « varriurier (vitrier) et painctre », d'une boutique, moyennant 10 florins de rente (28 septembre). — Accord entre Pierre Verdier, prêtre de Bezouze, et Drivette Martin, dudit lieu. Drivette « disoyt led. Verdier avoyr commis excès à l'encontre d'elle et l'avoyr cogneue charnellement, à cause de quoy disoit avoyr souffert beaucoup de despens, doumaiges et interestz ». Verdier ne manquait pas de nier, mais, désireux d'éviter des poursuites, il promet à Drivette 15 l. et « une robe drap de Clermont ». Il s'exécutera « toutes et quantesfoys qu'elle trouvera son bon parti en mariage » (30 septembre). — Arrentement passé par Pierre d'Aleyrac, chanoine de la collégiale de Saint-Jean d'Alais, prieur de Saint-Martin de Bouquet, à Barthélemy de Veyras, vicaire perpétuel de Bouquet, dudit prieuré, moyennant 60 l. de rente (10 novembre 1549). — Testament de Jean Alauzière, « hoste du logis où pand l'ensenhe de la *Truye que filhe* ». Il

désire être inhumé à la cathédrale (10 novembre). — Accord entre Pierre d'Aleynac, chanoine d'Alais, prieur de Saint-Martin de Bouquet, et Barthélemy de Veyras, vicaire perpétuel de Bouquet et du prieuré de Saint-Jean de Suzon (11 novembre). — Arrentement passé par Jean de la Martinière, prieur de Saint-Martin de la Rouvière et de son annexe de Montignargues, dudit prieuré, moyennant 300 l. de rente (15 novembre). — Arrentement passé par Jean Carbon, prieur de Saint-Étienne d'Escatte, au nom du prieur de Saint-Michel de Rauret, de ce dernier prieuré, moyennant 27 l. de rente (21 novembre). — Décharge donnée à Jeanne de Laye par Antoine Petit, chanoine de Nîmes, d'objets mobiliers ayant appartenu à son frère feu Jean Petit, fils de feu Jean Petit, régent de Bagnols. Ce frère, en allant à la cour, avait donné en garde à sa tante Jeanne de Laye, femme de Jean Robert, juge des crimes, des « meubles ou argent monoyé ou non monoyé, bagues, jouyaux et autres choses ». Mort à Paris pendant son voyage, il avait institué son héritier Antoine Petit (21 novembre). — Donation entre vifs pour Jacques Cabanis, docteur en médecine d'Anduze (21 novembre). — Vente faite par noble Gabriel Allemand, habitant Aimargues, pour lui et son père Jacques Allemand, seigneur de Mirabel et de Pompignan, des fruits ou revenus de leur moulin à blé de Candiac, sur le Vistre, moyennant 116 florins de rente (24 novembre). — Procuration donnée par Louis Puget, chanoine de Nîmes, prieur de N.-D. de Parignargues, à Ambroise Blanchon, chanoine de Nîmes, pour prendre possession de son prieuré (24 novembre). — Prise de possession du prieuré de Parignargues. Mamet Mercier, prêtre de Saint-Mamet, met en possession le procureur de Louis Puget (25 novembre). — Constitution d'une pension de 8 salmées de blé rendues à Avignon, 9 écus d'or et 6 émines d'huile, faite par noble Louis Astonaud, seigneur de Lafare et de Velleron, en faveur du « devot monastère des nonains et religieuses de Sainte-Clere de Nîmes », où sont religieuses ses filles Anne, Jeanne et Louise. C'est afin qu'elles « se puissent plus facilement nourrir et entretenir, tant de leur nourriture que habillemens et acoustremens » (30 novembre). — Obligé de 80 l. fait par Pierre Bourg, marchand d'Avignon, à noble Honorat de Guyliot, d'Arles (6 décembre 1549). — Obligé de 58 l. fait par noble Étienne Amalric, de Durfort, à noble Antoine de Montgros, coseigneur de Saint-Bénézet (19 décembre). — Quittance pour Raimond d'Assas, syndic du chapitre d'Aiguesmortes (6 janvier 1549 v. s.). — Quittance de 15 l. faite par Jean Got, religieux du couvent des Jacobins, au nom du couvent, à son frère François Got, « hoste du logis de la Vacque,

des faux bourgs des Jacopins » (9 janvier). — Vente faite par les Freres jacobins ou précheurs, assemblés dans le réfectoire du couvent : Dominique Deyron, prieur, Guillaume Roure, sous-prieur, Benoit Malansac, Jean Got, Jean Ardier, Maurice Bonnet, Imbert Duclaux et Philippe Doraulx, à Claude Baduel, docteur ès arts, régent au collège, représenté par sa femme Isabeau Rozel, d'une vigne à Grézan (11 janvier). — Bail de la taille de Marguerittes (12 janvier). — Prix-fait baillé par l'orfèvre Pierre Cellarier pour des travaux à sa maison (20 janvier). — Arrentement passé par Manaud Chapelier, hôte du logis de *Saint-Pierre* de Nîmes, à Jean Rabion, hôte de *la Poste* de Bagnols, de son logis de *Saint-Pierre* avec l'« establerie », quatre lits garnis, trois tables, banes, bulletts, « et autre meynage.... necessere à tenir logis », moyennant 40 l. de rente (22 janvier). — Lods d'une maison de la rue Corcomaire, fait par Jean de Caylerie, official, et Pons Raimond, chanoines, gouverneurs et syndics du chapitre (22 janvier). — Achat pour le couvent des Jacobins du tiers d'un mas à Mérignargues (22 janvier). — Droit d'habitanage concédé par les syndics de Montpezat (29 janvier). — Arrentement passé par Gaillard Albenas, prieur de Saint-Laurent de Lédignan, à Simon de Rocheblave, prieur de Roquedur, du prieuré de Lédignan, moyennant 150 l. de rente, que le preneur paie « en liardz, patatz et autre monoye, en vingt deux saez » (30 janvier). — Obligé pour deux frères, de Langlade, demeurant « à la maison de Sanct Laze de Nîmes » (5 février 1549 v. s.). — Convention entre les frères Jacobins et Jean Rossel, *envers-sayre* (6 février). — Association de Simon de Rocheblave, chanoine de Nîmes, prieur de Roquedur, avec Gonin Cadière, vicaire de Codognan, dans l'arrentement du prieuré de Lédignan (11 février). — Achat pour Alexis de Poreairargues, marchand d'Alais, d'une vigne au terroir d'Alais, quartier « appelé *Le Brige* » (13 février). — Accord entre Jean Alesti le jeune, chanoine de Nîmes, et Pelegrin de Posquières, écuyer, d'Aramon, au sujet « d'ung coup à pescher poisson » (1^{er} mars 1549 v. s.). — Arrentement passé par Jean Pabeyran, chanoine trésorier et syndic gouverneur et administrateur des biens communs du chapitre, à Jean Grégoire, notaire royal, secrétaire de la maison épiscopale et du chapitre, de la dime des agneaux et des chevreaux que le chapitre perceoit dans le terroir de Nîmes, moyennant 70 l. de rente (1^{er} mars). — Obligé de 75 l. pour Jean Albenas, lieutenant général au sénéchal (7 mars). — Achat pour Robert Leblanc, juge ordinaire, d'un pré avoisinant « le molin des *Malautes*, joignant le pré des *Malautes* (10 mars). — Mariage de Guillaume Chillac

notaire et greffier (13 mars). — Cession faite par Gonin Cadière, vicaire perpétuel de Codognan, à noble Antoine de Vergèze, seigneur de Vergèze, du four commun de Vergèze 18 mars. — Donation faite par Antonie de Juncherettes, femme de Jacques de Bozène, seigneur d'Aubais, à son fils Jacques de Bozène, docteur en droits, de la coseigneurie des lieux d'Aubussargues, Arpaillargues, Aureillac, etc., et de ses biens à Boucoiran (18 mars). — Arrentement passé par Antonie de Juncherettes, dame d'Aubais, d'« un sien tablier à la bocherie, joignant la poyssonerie, confronté avec donne Loyse Girarde », moyennant 6 florins de rente (24 mars).

E. 770. Registre.) — 414 feuillets, papier.

1550 1552. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi, le vieux. — Rubrique des actes. — Achat pour le prêtre Andrieu Pèlerin, de Sainte-Cécile-d'Andorge (28 mars 1550). — Achat pour Pierre Rochier, « hoste du logis du *Gal Blanc* », d'une vigne à Grézan (31 mars). — Arrentement passé par le chanoine Jean de Morgues, prieur de Nages et Solorgues, des revenus de son prieuré, moyennant 300 l. de rente (7 avril 1550). — Inventaire des meubles du logis de *Saint-Pierre*, pour l'hôte Manant Chapelier. On trouve, « à la sale sur la rue, deux litz de can de noyer... , un buffet noyer... avec une clef, une table longue avec ses trateaulx... , un banc à doucier sans barre et un autre banc bastard... , une chière que y faut une coddière... ; à la chambre... , deux litz de cam... , une barutelière vielhe enfonsade, une colsière vielhe et coyssin petassatz... garni de cortines, et deux linceulx, un au sobresel du liet et l'autre pendant au coyssin... , une couverte vielhe cordurade et esquinssade et rompue... ; à la cosine basse un dresseoir vieux à quatre posses... , une vieille table pour chaplier chier, un souc pour trissar de sel... , deux astières longues de fer à cinq broches chescune, une caysse... artisanée... , une lanterne au pied de la vizete (escalier tournant) garnie de toille ; à l'estable, garny de rastelliers, et les mangeoyres les unes rompues et les autres non, et le bois ne vaut guières ; à la salle, un chandelier de bois rompu ; l'affénadou, que y faut une post... » (9 avril). — Bail consenti par Mathieu Suau, vicaire général de l'évêque Michel Briçonnet, à Jean Grégoire, secrétaire de l'évêque, pour lever le don gratuit « et octroy charitatif » fait par le clergé du diocèse au Roi, « au feu de 8 deniers pour livre », à la charge de payer 200 l. des deniers provenant des dits frais à l'évêque, etc. (10 avril). — Arrentement passé par Jean du Carbon, prieur de Saint-Étienne d'Esotatte, au nom de

l'évêque, à Claude d'Anduze, prieur de Carnas et de Ribaute, du prieuré de Saint-Saturnin de Coiran, moyennant 100 écus d'or de rente (13 avril). — Quittance de 160 l. pour Dominique Deyron, prieur des Frères prêcheurs (22 avril). — Accord où figure Guillaume Lechantre, chanoine d'Aiguesmortes, prieur de Jonquières (25 avril). — Obligé pour Hermengaud Falcon, seigneur de Souvignargues (25 avril). — Testament de Catherine de la Taneria, veuve du notaire Louis Turc. Elle désire être inhumée dans l'église des Carmes (28 avril). — Inventaire des meubles du Mas-Blanc, arrenté par Mathieu de Nîmes à Pierre Jean, de Saze, qui a reçu « le mas bien fermé, avec sepon et clefz... , une pastière à quatre piedz et table par dessus pour manger... , une trenque ou descaussadoire large devant... , une fuste que sert de barre à la porte dud. mas, avec deux crampons de fer quy la tiennent, posés à la muralhe, une fuste qui va du loing jusques au méjan, pour fere coucher la polhale (volaille) ; au puyz dehors le mas, pour puyser d'eau, un vellier avec aneau de fer qui se tient à un crot de fer et une late de sauze que entre dans le puyz avec le seau ou ferrat tout neuf... ; le trellhat au-devant dud. mas, garni de late de sauze et forquatz, et la table de pierre qu'est au-dessoubz, et une fuste qu'est devers la muralhe pour soy assoir, et deux posses au-dedans dud. mas pour mectre la vaysselle, à mode de buffet » (4 mai 1550). — Association entre noble Jean Tinel, baile de la Calmette, rentier du prieuré de Saint-Pierre de Dions, avec Mathieu Depris, boucher de Nîmes, pour l'arrentement de ce prieuré (10 mai). — Obligé de 15 l. pour Jourdan Gallant, notaire de Die, comme procureur de Madeleine d'Albaron, dite Alamand et de Lers, dame de Monteynard (16 mai). — Titre clérical accordé par Grégoire Poteau, de Bezouce, à son fils Jean Poteau, qui « est au chemin de se fere prebtre et poursuyvre ses ordres » (20 mai). — Constitution d'une pension de 6 écus d'or faite par Marie de Costa, veuve de noble Geofre Pol, au monastère des « nonains » de Sainte-Claire, où sa filie vient d'entrer comme religieuse (23 mai). — Accord où figure Jean de la Roque, seigneur de la Cadière (4 juin 1550). — Acepté passé par Jacques de Bozène, baron d'Aubais, et son fils Jacques de Bozène, seigneur de Boucoiran, d'une terre à Boucoiran (5 juin). — Obligé de 6 charges d'huile pour le chanoine Jean Alesti, le jeune (15 juin). — Accord entre Mathieu Suau, vicaire général, comme procureur de Jean Pabeyran, chanoine, prieur de Saint-Firmin de Quillan, et Bernard Bérenguier, chanoine, comme procureur de Mathieu Faulvet, aussi prieur de Quillan, ledit prieuré étant en différend (20 juin). — Arrente-

ment passé par Antonie de Juncherettes, dame d'Aubais, d'« une sienne chevance » consistant en maisons, terres, vignes, olivettes et jardins, à Marguerittes et à Saint-Gervasy, moyennant des redevances en nature (20 juin). — Obligé de 40 écus d'or pour frère Antoine Blanchon, chanoine de Nîmes (22 juin). — Arrentement passé par Jacques Albenas, seigneur de Gajan, de son jardin avec maison près le grand cimetière de Saint-Thomas et le logis de *Saint-Pierre*, moyennant 14 florins de rente (1^{er} juillet 1550). — Obligé de 3 écus d'or pour Deydier Colin, geôlier des prisons de l'Amorier (3 juillet). — Accord où figure noble Pierre de Carles, de Barjac (4 juillet). — Achat pour André Courbessac, sous-viguier de Nîmes, des « fruits » de la moitié d'une maison « as-size dans le fort des Arènes » et dont il possède l'autre moitié. Elle confronte « la claustre de la cappellanie de Saint-Martin » (5 juillet). — Arrentement du prieuré de Saint-Privat de Vallongue, diocèse de Mende, passé par Jacques de Cubelles, doyen d'Alais et prieur de Saint-Privat, à Louis Saurin, seigneur de Saint-André de Valborgne, diocèse de Mende, moyennant 190 l. de rente (5 juillet). — Acte où figure Jeanne de Laye, « à présent jugosse des crismes » (7 juillet). — Accord entre Antoine de Casalis, chanoine de la cathédrale, prieur de Saint-Martin de Ligaujac, et Jean Garinon, habitant de cette paroisse. Le prieur lui réclamait les premières et dîmes des fruits. Garinon « disoyt que quant au disme des fruitz exeroissans en lad. deymarie, n'entendoit aucunement le troubler, suyvant toutesfoys la coustume ancienne.... et quant aux premisses, disoyt estre en contraire possession et ne les avoir jamès payées...., à cause que led. prieur ne faict poinct fere résidence à son viccaire et curé servant pour luy lad. esglise... et aussy pour raison qu'il n'y a poinct de maison claustralle dans laquelle led. prieur puyse habiter pour administrer les sainetz sacremens... mesmes à quelque malade, et outre ce pour sonner les cloches quand il y a besoing et nécessité, mesmes quant le temps est troublé et que l'on crainet la tempeste... » (8 juillet). — Quittance pour noble Guillaume de Montolieu, de Saint-Hippolyte de Caton (19 juillet). — Obligé de 10 l. pour Jean Fabre, geôlier du Château (22 juillet). — Cession faite par Jean Telin, chanoine de Nîmes, prieur de Cinsens, à Pierre d'Airebaudouze, archidiaere d'Uzès, prieur de Saint-Germain de Montaigu, près Alais (23 juillet). — Achat pour Pierre Robert, seigneur de Domessargues, viguier de Nîmes, d'une terre à Bezouze (26 juillet). — Accord où figure Jean Dufour, lieutenant de viguier du baron d'Alais (7 août 1550). — Association entre Deydier Colin et Antoine Barbut, sergent, au

sujet des prisons de l'Amorier. Colin a arrente, sous les arcs de la Trésorerie, par-devant les officiers du Roi, les prisons ordinaires dites de l'Amorier. Il s'associe Barbut pour la durée de son bail, trois ans, à demi-perte et à demi-gain (12 août). — Obligé de 20 écus d'or fait par noble Louis Marin, de Rodilhan, au chanoine Pons Raimond (17 août). — Décharge pour Jean Albenas, dit Poldoul, conseiller au Sénéchal, de lettres de grâce, rémission et pardon, données à Saint-Germain en mars 1548. Guillaume de Lagorce, garde des archives, est un témoin (27 août). — Arrentement passé par frère Jean de Montaigu, dit Formigières, commandeur de Millau ou de Sainte-Lucie d'Arles, à noble Arnaud Aube, dit de Roquemartine, du mas et « assar » de « Boys-Viel », moyennant la rente de 400 florins petits et diverses prestations en nature rendues « au portal de Saint-Jehan d'Arles » (30 août). — Obligé de 50 écus d'or pour Pierre d'Airebaudouze, archidiaere d'Uzès. Benoit Ribes, « tortuguiier » de Nîmes, les prend en charge pour les porter, à Paris ou à la Cour, à Bernard Agulhon, prieur de Saint-Pierre de Lasalle, secrétaire du président Bertrandi. Il se charge encore de 20 écus d'or pour Vidal Richaud, procureur au Grand Conseil, et d'une petite caisse pour Agulhon (2 septembre 1550). — Obligé de 30 l. et de prestations en nature, fait par Barthélemy Richard, « hoste du logis où pand l'enseigne de la *Teste Noyre* », à Jean Nicot, notaire et greffier de Nîmes (14 septembre). — Arrentement passé par Jacques de Cambis, seigneur d'Auzon, de sa maison avec four située à Alais, rue de la Peyrolerie, moyennant 50 s. de rente (16 septembre). — Quittance de 125 l. faite par Jacques Blanchon, docteur ès-droits, à François de Villages, seigneur de Beauvoisin (22 septembre). — Sous-arrentement passé par Léonard Albes, prêtre et rentier des prieurés de Caveirac et de Clarensac, des terres de la dominicature de Caveirac, moyennant des prestations en nature (23 septembre). — Transaction entre Antonie de Juncherettes, dame d'Aubais, son fils Jacques de Bozène et noble Pierre Rey, au sujet du mas de Redonel, à Saint-Martin de Cassagnoles (1^{er} octobre 1550). — Bail de « trente bestes porcz ou truyes, pour engraisser et empoissonner à l'agland et angue », pendant 8 semaines et 4 jours, à 15 s. par bête (4 octobre). — Engagement pris par Louis Guérin envers Jean d'Airebaudouze, seigneur d'Anduze, de conduire à la cour des Grands-Jours, à Béziers, « ung nommé Bertrand Lavernhe, d'Anduze,

(1) C'est l'auteur du *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes, en la Gaule Narbonoise*. Lyon, Roville 1560.

prisonnier au Chasteau du Roy. à Nismes, et de despartir demain, et de le mener seurement.... et sur bonne garde », moyennant 12 l. S'il est besoin de séjourner à Béziers plus d'un jour. le fils de M. d'Airebaudouze, qui s'y trouve. « fera sa despence aud. Guérin et à ses gens, et si est dict de retourner par deçà led. prisonnier. led. d'Airebaudouze... luy poyera l'admenage dud. retour » (6 octobre). — Arrentement du prieuré de Saint-Laurent de Lédignan, passé par le prieur Gaillard Albenas à Jean Villar, prieur de Ribaute, avec l'agrément de Goniu Cadière, vicaire de Codognan, qui l'avait arrenté du chanoine Simon de Rocheblave, rentier principal, décédé depuis, par voie d'association pour moitié. Le prix du bail est de 180 l. par an (7 octobre). — Arrentement de la vicairie de Saint-Faustin de Quissac, passé par Durant Bilanges, vicaire perpétuel, moyennant 30 l. de rente, à Aurias de Record, prêtre de Montfrin, et à Jean Laroche, prêtre de Villeneuve-lès-Maguelone (7 octobre). — Sous-arrentement passé par Jean d'Airebaudouze, receveur du diocèse et rentier de l'évêque, à Anne Jacquet, notaire de Sommière, de « la ferme de la notarie et seel de l'archipeyrat » de Sommière, moyennant 7 l. de rente (7 octobre). — Obligé de 150 l. pour Jean d'Albenas, lieutenant général en la cour du sénéchal (10 octobre). — Arrentement passé par Catherine de la Tanarie, veuve du notaire Louis Turri, au chanoine Jean Malian, d'une pièce du bas de sa maison avec la cour derrière, moyennant 12 florins de rente (11 octobre). — Reconnaissance de 1.000 l. faite par Jean de Recoles, coseigneur dudit lieu au diocèse de Valence, à sa femme Guillemette Alesti, qui les lui a remises de sa dot (12 octobre). — Arrentement du prieuré des S. S. Pasteur et Victour, passé par Guillaume Belon, chanoine et précenteur de la collégiale de Saint-Gilles, prieur, moyennant 100 l. de rente (17 octobre). — Échange où figure le notaire Jean Albenas, dit Poldo (19 octobre). — Accord où figure le chanoine Jean Alesti, le vieux (21 octobre). — Arrentement des vicairie et chapellenie de Meynes passé par Antoine Gaspard, vicaire perpétuel, moyennant 35 l. de rente (21 octobre). — Achat pour l'arquebusier Jacques Brun d'une enclume de 3 quintaux 1/2, moyennant 19 l. (22 octobre). — Quittance de 34 l. pour le chanoine Jean Têlin (28 octobre). — Quittance de 145 l. pour François de Lestrangle, prévôt de la cathédrale (2 novembre 1550). — Sous-arrentement du prieuré de Durfort, passé par le rentier Robert Rossel, marchand de Nimes, moyennant 210 l. et 2 pourceaux gras de rente (5 novembre). — Arrentement passé par Jean Advocat, éperonnier, d'une olivette au quartier de Riquet (7 novembre). — Arrentement du prieuré de

Saint-Pierre de Liouc, passé par Antoine Nicolas, chanoine de Nimes, prieur, à Durant Bérenguier, coseigneur de Lieure, moyennant 90 florins de rente (9 novembre). — Arrentement du prieuré d'Aramon passé par Pierre d'Airebaudouze, archidiacre d'Uzès, prieur, à Jean Sabatier, prêtre d'Aramon, moyennant 850 l. de rente (12 novembre). — Obligé de 34 écus d'or pour Jacques de Possac, chaussetier (21 novembre). — Prix-fait baillé par Jean Luquet, libraire de Nimes, pour la façade de sa maison (30 novembre). — Élection, par les Frères prêcheurs de Nimes, du frère Benoît Malansac en qualité de syndic du convent (1 décembre 1550). — Institution faite par Nicolas Ferrand, receveur du diocèse de Nimes, de Guillaume Barral, seigneur d'Arènes, en qualité de commis à la recette des deniers du Roi au Vigan (10 décembre). — Testament de Jean Julian, procureur juridictionnel de Poulx (15 décembre). — Bail de la taille d'Uchau (16 décembre). — Achat pour noble Claude de Vergèze, d'une vigne à Lunel (24 décembre). — Arrentement du prieuré de Marguerittes passé par Pierre Barral, grand archidiacre, appelé de Marguerittes, prieur de Saint-Gilles et Saint-Pierre de Marguerittes, moyennant la rente de 410 l. et d'une demi-charge d'huile d'olive (26 décembre). — Bail de la taille de Marguerittes (3 janvier 1550 v. s.). — Engagement pris par Antoine Bonhomme, de Bellegarde, praticien à Toulouse, de recouvrer et de remettre aux syndics de Bellegarde cinq documents appartenant à leur communauté et produits à Toulouse dans un procès contre le vicomte d'Uzès, seigneur de Bellegarde (5 janvier). — Procura-tion donnée par Marguerite de Sarratz, veuve de noble Antoine de Villages, seigneur de Fontarèche et de Bernis, à Louis Andron, contrôleur du domaine, pour faire exécuter un arrêt du parlement d'Aix contre la communauté d'Hyères, en Provence (8 janvier). — Quittance de 206 l. faite par Jean et Nicolas d'Airebaudouze, à Françoise de Montaigu et à Étienne d'Anduze, mère et fils, représentés par Claude d'Anduze, prieur de Ribaute (9 janvier). — Reconnaissance féodale pour le convent des Jacobins (10 janvier). — Bail de la taille de Milhau (12 janvier). — Testament de Marguerite des Aÿes, veuve de Bertrand Restaurant, bourgeois de Pont-Saint-Esprit (15 janvier). — Accord entre Pierre Foucard, seigneur de Murs, sa femme Isabeau du Ranc et Bernardin du Ranc, seigneur de Vibrac (23 janvier). — Arrentement du prieuré de Sainte-Eulalie de Razil passé par Baudile Rovérié, prieur, moyennant 80 l. de rente (24 janvier). — Procura-tion de Jean Pineau, pour renoncer au prieuré de Saint-Michel d'Auzon entre les mains de l'évêque de Nimes (26 janvier). — Inventaire

des meubles d'un charpentier (30 janvier). — Arrentement passé par frère Jean Umbres, religieux de Saint-Nicolas de Campagnac, de la chapellenie de Saint-Geniès d'Argence, près Fourques, avec trois terres le long du Rhône, moyennant 12 l. de rente (6 février 1550 v. s.). — Obligé « d'affret » entre Louis Guérin, rentier de la ferme du souquet, et Pierre Vigier, « hoste du logis des *Troys Faulcons* ». Guérin « affrete » Vigier « de tout le vin » qu'il vendra en son logis, en détail et en gros, pendant un an, moyennant 20 l. (14 février). — Sous-arrentement passé par noble Pierre Robert, viguier de Nîmes, audit Vigier, des prés de la Bastide, appartenant au chapitre, moyennant la rente de 50 écus d'or et d'une charretée de foin à trois bêtes (11 février). — Arrentement passé par Théode-Jean de Clermont, évêque de Senez, abbé de Saint-Gilles, du prieuré de Saint-André de Bernis, membre dépendant de son abbaye, moyennant 400 l. de rente (15 février). — Quittance faite par François Parvè à Jean d'Airebaudouze, de 1666 l. revenant à sa femme Marguerite Teyssier, avec le consentement de Jean Teyssier, prieur d'Estauzen (18 février). — Arrentement passé par Jacques Ferrand, médecin, de son pré de la Condamine de Bernis, au Cailar, moyennant 75 l. de rente (20 février). — Affret passé par Louis Guérin, fermier du droit de souquet, à Jean Clauzel, « hoste du logis de *Saint Honorat* », pour le droit de vendre du vin au détail audit logis, moyennant 16 l. de rente (21 février). — Insinuation des nom et surnom de Louis de la Roque, chanoine de la collégiale d'Aiguesmortes, faite par son procureur Pons Malbois, chanoine d'Aiguesmortes, auprès de Jean Ranchin, vicaire et official de l'évêque d'Uzès, en vue du premier bénéfice vacant (25 février). — Même insinuation auprès de Mathieu Suau, vicaire général de l'évêque de Nîmes (26 février). — Obligé de 35 l. pour Claude de Combes, dame de Montelus (27 février). — Affret passé par Louis Guérin, fermier du souquet, à Jean Rouvière, « hoste du logis de *Sainte Lucie* », pour la vente du vin au détail, moyennant 16 l. de rente (1^{er} mars 1550 v. s.). — Arrentement passé par Robert Brun, seigneur de Castanet, à Jacques Paulet, notaire de Villefort, de sa seigneurie de Castanet, dont les droits s'étendent dans les diocèses d'Uzès, Mende et Viviers, moyennant 52 l. de rente (2 mars). — Affret passé par le fermier du souquet à Pierre Rochier, « hoste du *Gal blanc* », pour la vente du vin au détail, moyennant 14 l. de rente (5 mars). — Affret passé par le rentier du souquet à Privat Vigier, « hoste de *Lanycor* » (*la Licorne*), pour la vente du vin au détail, moyennant 19 l. de rente (5 mars). — Association entre Guichard de Brana, chirurgien de Nîmes,

et le prêtre Jean Bossaguet, dans l'arrentement du prieuré de Saint-Julien de la Calmette (11 mars). — Insinuation des nom et surnom de noble Jean de Vissec, aumônier de N.-D. de Cassan, diocèse de Béziers, faite par son procureur noble François de Rochemore, juge de Lunel, auprès de Mathieu Suau, vicaire général, en vue du premier bénéfice vacant (17 mars). — Même insinuation auprès de Pierre d'Airebaudouze, chanoine de Nîmes, troisième archidiaque, appelé de Saint-Germain, et sacristain (17 mars). — Même insinuation auprès des chanoines Jean et Michel Morgues, Jean Birodon, Raimond de Beaulieu, Louis Eymin, Jacques de Langlade, Pons Raimond, Antoine Malpel, aumônier, Ambroise Blanchon, Gaillard Albenas, Jean Telin, Bernard Beringuier, Berrugon de Nant, Bertrand de Luc, Jean et autre Jean Alesti, Antoine Casalis, Jacques Cordon, Antoine Petit, Antoine Anceline, « trouvés dans le cœur » de la cathédrale de Nîmes à l'issue de l'office (17 mars). — Même insinuation auprès du chanoine Bertrand de Luc, en l'absence du prévôt François de Lestrangé (17 mars). — Même insinuation auprès de Jean Morgue, chanoine et prieur de Nages, en l'absence de Pierre Barral, premier et grand archidiaque (17 mars). — Obligé de 10 écus d'or pour Jean Robert, juge des crimes (20 mars). — Quittance de 40 l. faite par Jean Vignal, serviteur et procureur de Louise Gallienne, mère et tutrice des enfants de feu Louis de Combes, coseigneur de Barjac, à Robert de Georges, seigneur de Tharoux (21 mars). — Vente faite par Jacques de Bozene, baron de Boucoiran et de Saint-Hippolyte de Caton, fils de Jacques de Bozene, baron d'Aubais. Il doit plus de 100 l. au collège de Périgord, à Toulouse, à « cause de certaine administration du prieuré dud. collège, et aussi quelque pension d'ung sien page ». Depuis trois ans, ses parents lui refusent de payer sa dette. Pour se procurer de l'argent, il vend à noble Antoine de Vergèze la seigneurie de Saint-Hippolyte de Caton, moyennant 400 l. (23 mars). — Insinuation des nom et surnom de noble Antoine de Montgros, bachelier en droits, auprès de Mathieu Suau, vicaire général (27 mars). — Affret passé par le rentier du souquet à Guillaume Bravard, hôte du logis de *Saint-Honorat*, pour la vente du vin au détail, moyennant 15 l. de rente (27 mars). — Rémission de l'arrentement du prieuré de Durfort faite, moyennant 220 l. de rente, par le prêtre Jean de Maisons, qui le tient du prieur Jean de Montcalm, à Robert Rossel, marchand de Nîmes (28 mars).

E. 771 (Registre.) — 520 feuillets, papier.

1551-1552. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi, le vieux. — Rubrique des actes. — Testament de Victoire de Remoulins (30 mars 1551). — Reconnaissance dotale faite par Robert Leblanc, juge ordinaire, à sa femme Madeleine Pavée, de 800 l. provenant de la vente d'une moitié de maison possédée par indivis avec sa sœur Jeanne Pavée, rue de la Lombarderie (31 mars). — Arrentement du prieuré de N.-D. de Vauvert, passé par Mathieu Suau, archidiaque et prieur, à Jean Bourelly, prêtre du Vigan, et à Jean Jeannel, prêtre de Montdardier, moyennant la rente de 300 écus d'or et d'une demi-charge d'huile (2 avril 1551). — Arrentement passé par Mathieu Suau, comme procureur d'Antoine Suau, prieur de Saint-Martin des Arènes, d'une maison dudit prieuré, sise dans les Arènes, moyennant 14 florins 1/2 de rente (2 avril). — Arrentement passé par Tufène Pavée, comme rentière des prieurés de Saint-Laurent de Carnols et de Saint-Pierre de la Roque, appartenant à Bernard de Laeroix, archidiaque de Saint-Gilles, moyennant 140 l. de rente (3 avril). — Association pour l'arrentement du bénéfice d'Olozargues (7 avril). — Quittance de 473 l. faite par noble Louis Martin, régent pour le comte d'Alais à Bagnols, à Robert Leblanc, syndic du pays de Languedoc, juge ordinaire de Nîmes (12 avril). — Délai accordé par les ouvriers de l'église de Saint-Andrieu de Codognan (13 avril). — Arrentement passé par Mathieu de Roquefeuil, chanoine de Nîmes, au serviteur du capiscol, d'une maison à Beaucaire (15 avril). — Contrat de louage entre noble Pierre Robert, viguier de Nîmes, rentier des devois de Puech-Méjan, les Espeysses, Puech-Mezel et de Mitaud, appartenant au chapitre de Nîmes, et Pierre Amoureux, de Salon, qu'il prend à ses gages pour garder la chasse, les herbages et les bois desdits devois, moyennant 30 l. par an (20 avril). — Testament de Simon Vincent, hôte de Nîmes. Il désire être inhumé en l'église des Augustins (25 avril). — Obligé de 13 écus d'or pour Gabriel de Laye, abbé de Valsainte (5 mai 1551). — Refus du chapitre, assemblé sous la présidence de Mathieu Suau, vicaire général, de recevoir comme chanoine noble Antoine Grégoire, dit des Gardies, assisté par l'avocat Antoine de Georges, et en faveur de qui le chanoine Antoine Pouget avait résigné son canonicat entre les mains du pape. Le chapitre refuse les 40 écus d'or qu'il met sur la table, suivant la coutume des nouveaux chanoines. Grégoire les consigne alors entre les mains de noble Claude d'Anduze, dit de Veyrac, prieur de Ribaute. Les cha-

noines font retirer le postulant pour délibérer, et peu après le font rappeler « par les bedelz dud. chappitre pour venir ouyr leur responce ». Le président déclare que le chapitre ne peut recevoir Grégoire sans contrevenir à sa bulle de sécularisation, qui lui « avoit beaucoup coûté » (8 mai). — Compromis où figure noble Jean de Bagars, de Thoiras (12 mai). — Procuration d'Alexandre André, de Calvisson, vicaire perpétuel de Saint-Sauveur des Salleles (14 mai). — Arrentement passé par l'avocat Antoine de Georges au chirurgien François Taffin, d'une boutique de sa maison, moyennant 8 florins de rente (15 mai). — Quittance de 62 écus d'or faite par Martin Durant, prieur et seigneur de Gourdouze, avocat au parlement de Toulouse, à l'avocat Antoine de Georges (19 mai). — Procuration d'Antoine Martin, « hoste du logis de *Sainte Martre* » (19 mai). — Quittance de deux écus d'or faite à Antoine Chapelle, « hoste du logis où pand l'enseigne de *la Pome* », par Marguerite Coste, femme de Jean Alauzière, « hoste du logis où pend l'enseigne de *la Truye que file* » (26 mai). — Décharge donnée à Laurent Bizac, marchand revendeur de Nîmes, d'une balle de laine blanche de Provence, « enbalade et encordade », qui lui avait été confiée depuis trois ans par Bastien Sibille, serviteur de Pierre Charpentier, d'Orléans (31 mai). — Prix-fait baillé par Jean d'Airebaudouze, rentier des émoluments de l'évêché, pour des réparations « au chasteau, palhière et maisonnaige dud. seigneur evesque scitués au lieu de Milhau » (2 juin 1551). — Obligé fait par Jean Souquet, chantre, de Béziers, engagé à la cathédrale de Nîmes pour chanter « et servant de contrebasse », à Jean Viguier, « conchier » de la collégiale de Saint-Paul de Narbonne, de 7 l. 10 s. pour « la despence à luy fournye par led. Viguier » dans la maison abbatiale de Saint-Paul de Narbonne (5 juin). — Convention entre noble Honoré de Tieulieutenant de viguier à Beaucaire, et noble François Pavée, seigneur de Villevielle, valet de chambre du Roi. Tannequin de Tieuloy a résigné son office de lieutenant de viguier en faveur de son fils Honoré, qui charge luy, Pavée de lui obtenir du Roi ledit office, moyennant 50 écus d'or. Il lui remet les lettres de don d'office de son père Tannequin, et sa procuration (6 juin). — Obligé de 32 écus d'or pour Pierre Rochier, « hoste du *Gal blanc* » (7 juin). — Obligé de 6 écus d'or pour Laurent Geoffroy, serviteur de Jean Albenas, dit Poldo, docteur et conseiller (8 juin). — Cession pour Antoine d'Audigier, seigneur en partie de Saint-Montant et de Saint-Marcel d'Ardèche (9 juin). — Cautiion fournie par Jean Chillac, notaire et greffier, comme rentier du prieuré de Saint-Jean de Cabrières au prix de 280 l. de rente (13 juin).

— Inventaire des meubles d'un tanneur-corroyeur (20 juin). — Arrentement passé par Maurice Favier, greffier des Conventions, à Antoine Bonnaric, du « lotgis du *Chappeau Rouge*, assiz près la place publique de Nismes, confrontant avec . . . le lotgis du *Gal Blanc* et par dernier avec le lotgis du *Saulvatge* ». Il appartient aux hoirs de Michel Amblard. Le prix est de 16 l. de rente (25 juin). — Quittance de 80 l. faite par Jacques de Cubelles, prieur de Garrigues et de Saint-Privat de Vallongue, à Bernardine d'Airebaudouze, veuve de Louis Saurin, seigneur de Saint-André de Valborgne, rentier du prieuré de Saint-Privat (9 juillet 1551). — Quittance de 5 écus d'or faite à Jacques de Cubelles par Jacques de Rochemore, lieutenant particulier au sénéchal, au nom de son beau-frère Jean Cambis, doyen d'Alais (12 juillet). — Quittance de 200 l. pour noble Louis Ribeyrol, du Pont-de-Tharoux (12 juillet). — Obligé de 16 écus d'or pour Jean de Laspeyres et Firmin Jeao, de Langlade, « pauvres ladres de la ladrarie de Nismes » (17 juillet). — Testament de Pierre de Les cure, habitant des Arènes, « considérant son eage de vilhesse auquel est devenu ». Il désire être inhumé au couvent des Augustins (29 juillet). — Achat pour Louis Andron, contrôleur du domaine (3 août 1551). — Obligé de 19 florins pour Michel Vachie, serviteur de l'avocat Pierre Rozel (9 août). — Quittance de 15 l. pour Denis Bertrand, viguier de Montrin (10 août). — Obligé de 50 l. pour Antoine Roussillon, serviteur de Gui de Rispo, capiscol (12 août). — Cession pour les hoirs de noble Claude Saleyron, d'Alais, seigneur de Camont (14 août). — Accord où figure noble Achille de Laboue, co-seigneur de Marguerittes (17 août). — Arrentement du prieuré de Saint-Étienne de Corconne passé par Mathieu Suau, archidiacre de Vauvert, au nom de son neveu le chanoine Jean Suau, prieur, moyennant 190 l. de rente (17 août). — Accord entre noble Hermengaud Falcon, seigneur de Souvignargues, et Gaspard de Boemen, prieur de Saint-Jean de Ceyrargues (18 août). — Quittance de 40 l. pour Antoine Martin, « hoste du logis de *Saint-Marc*, des fauxbourcz de Nismes » (25 août). — Quittance de 500 l. faite par Arnaud Bonnet, avocat de Nimes, comme mari d'Antonie du Puech, à son beau-père Séguin du Puech, seigneur de Saint-Martin de Valgalgue (29 août). — Arrentement du prieuré de Saint-Félix de Palhière, passé par Claude Briçonnet, abbé de Saint-Guilhem du Désert, comme procureur de Jean Troupel, prieur commendataire, à Jean et Nicolas d'Airebaudouze, seigneurs d'Anduze et de Clairan, moyennant 120 l. de rente (1^{er} septembre 1551). — Convention entre le syndic de Villevieille et Georges Delbose,

de Montpezat, au sujet de la poursuite du proces pendant à Paris entre les habitants et le seigneur de Villevieille, François Pavée, en matière de taillabilité (9 septembre). — Arrentement de la vicairie de Codognan passé par Gonin Cadière, vicaire, moyennant 150 l. de rente (13 septembre). — Mariage de Nicolas Calvière, avocat, et de Françoise Bouchet, dame de Saint-Côme (13 septembre). — Sous-arrentement passé par Pierre Buscaille, hôte, à Guillaume Bravard, hôte, d'une maison appelée la chapellenie de Saint-Sylvestre, faisant carré, en laquelle il fait logis, avec l'enseigne y pendant, moyennant 20 l. de rente (13 septembre). — Procuration de Guillaume Mayfred, bénéficiaire de la collégiale de Saint-Gilles, recteur de la chapellenie de Sainte-Catherine, fondée en l'église de Saint-Pons de Sommière, pour remettre ladite chapellenie entre les mains de ses patrons (17 septembre). — Arrentement passé par Tuffène Pavée, de son jardin situé entre les couvents des Prêcheurs et des Carmes, le long du rempart, moyennant 5 l. de rente (17 septembre). — Arrentement du prieuré de N.-D. de Bethléem et Saint-Sauveur de Caissargues, passé par le chanoine Guillaume Bellon, capiscol de la collégiale de Saint-Gilles, prieur, à Pierre de Fabrica, notaire de Nimes, moyennant 250 l. de rente (17 septembre). — Mariage de Pierre Valette, procureur du Roi, et de Catherine Richier, fille d'Honorat Richier, conseiller au Présidial, et de Louise d'Albenas (18 septembre). — Arrentement passé par les Frères prêcheurs, de leur maison près la place du Salin, à un maçon, à charge par lui d'entretenir en bon état les toitures du couvent. « Si venoit feu ou tempeste grande [et] excessive et cas fortuit, le couvent réparara les teules gastés » (24 septembre). — Quittance faite par Antoine de Georges, son fils Robert de Georges et sa bru Anno de Montlaur, à noble Jean de Montlaur, seigneur de Murgues, Arpaillargues, la Rouvière, etc., de 300 l. en « abilhementz et acotrementz nubciaux » et de 400 l. en argent (24 septembre). — Acte de protestation pour Jacques de Bozène, seigneur de Boucoiran, fils de Jacques de Bozène, baron d'Aubais, au sujet de ses enfants (25 septembre). — Arrentement passé au chanoine Béren guier de Nant, d'une maison de la rue de Corcomaire, moyennant 15 l. de rente (25 septembre). — Obligé de 400 l. pour François Pavée, seigneur de Servas (25 septembre). — Rachat pour noble Jean Béraud, dit Dupont (28 septembre). — Quittance de 1.500 l. faite par Jean Albenas, lieutenant général au sénéchal, et sa femme Françoise de Jeanas, dame d'Aubuges, à Marguerite de Sarratz, veuve d'Antoine de Villages, seigneur de Bernis (2 octobre 1551). — Arrentement passé par Pierre

Foucard, seigneur de Mus, et sa femme Isabeau du Ranc (2 octobre). — Quittance faite par les syndics de Saint-Paulet de Caïsson à Guillaume d'Airebaudouze, prieur dudit lieu, de 25 l., pour la réparation du clocher de l'église (4 octobre). — Obligé de 330 l. fait par Louis Andron, contrôleur du domaine, à Delphine de Montcalm, dame d'Aramon (5 octobre). — Mariage du chirurgien Pierre Dupont (5 octobre). — Arrentement passé à Antoine Malpel, aumônier, gouverneur et receveur du chapitre, d'une maison près le chapitre, « la tierce boticque partant du portal du chappitre, tirant vers la Belle-Croix », moyennant 7 l. 1/2 de rente (5 octobre). — Quittance de 22 l. pour le libraire Jean Luquet (6 octobre). — Location d'une enclume faite par Jacques Brun, arquebusier de Nîmes, à Antoine Devèze, forgeron de Beauvoisin, moyennant 30 s. de rente (9 octobre). — Quittance réciproque entre Laurent de Lasalle, doyen de Villeneuve-lès-Avignon, prieur de Saint-Saturnin de Fons, et un prêtre de Fons (11 octobre). — Obligé de 12 l. fait par Adrien Dubois, orfèvre et horloger, et Noël Lebel, brodeur, à Antoine Vincent, hôte des *Balances*, pour dépense faite à son logis, « tant pour eulx que pour leurs familles et domestiques » (16 octobre). — Achat pour Jean Pabeyran, chanoine et trésorier du chapitre, d'immeubles à Marguerittes (18 octobre). — Accord entre Nicolas de Fares, seigneur de Saint-Laurent de la Vernède et de la Bruguière, et Jacques de Bozène, seigneur de Boucoiran (21 octobre). — Arrentement passé par Antoine Eyroux, prêtre, procureur de Gabriel de Laye, abbé de Valsainte, de deux moulins à blé, « ung d'aigue et l'autre d'aure », sis à Marguerittes, moyennant la rente de 12 salmées du blé de la mouture (25 octobre). — Quittance de 117 l. pour le notaire Louis Grimaldi (25 octobre). — Donation faite par Vidal Boisson, docteur en médecine, à son frère Vidal Boisson, religieux du couvent des Carmes près Mende (26 octobre). — Compromis où figure François de Villages, seigneur de Beauvoisin (28 octobre). — Quittance de 57 l. pour Tannequin Bessier, conseiller au Présidial (31 octobre). — Quittance de 12 écus d'or faite à Pierre Saurin, conseiller au Présidial, qui paie un créancier d'Antoine Martin, « hoste du logis où pend l'enseigne de *Saint-Marc*, aux faux bourcz des Precheurs ». Martin lui avait vendu une vigne à Luc (2 novembre 1551). — Arrentement passé par Claude Lageret, seigneur de Caissargues, d'une terre au Petit-Péras (16 novembre). — Mariage de Jeanne Richard, « chambrière demurant au logis de *la Roze* » (23 novembre). — Achat pour Pierre de Malmont, conseiller au Présidial, d'une olive au Crémat (28 novembre). — Cession faite par

Gaillard de Montcalm, juge-mage, ayant obtenu décret contre Jean de Cambis, seigneur de Saint-Victor de Malcap, à Firmin Brun, seigneur de Saint-Étienne de Sermentin, d'un pré ayant appartenu à de Cambis (28 novembre). — Institution faite par noble Claude Lageret, de Jean Fabre, sergent, comme visiteur et garde des fruits en la juridiction de Caissargues (1^{er} décembre 1551). — Arrentement du prieuré de Saint-Martin d'Euzet, passé par Pierre Ardier, prieur de Serviers et d'Euzet, moyennant 50 l. de rente (3 décembre). — Institution faite par Jacques et Jacques de Bozène, père et fils, seigneurs d'Aubais, Boucoiran et Saint-Hippolyte de Caton, de noble Guillaume de Montalieu, comme leur viguier à Saint-Hippolyte (3 décembre). — Procuration de Dominique Fazendier, prieur de Montpézat (4 décembre). — Association, pour l'arrentement du droit de l'équivalent du diocèse de Nîmes, entre François d'Arnassan, viguier d'Alais, Guillaume Barral, seigneur d'Arènes, et consort (4 décembre). — Sous-arrentement du prieuré de Saint-Pierre de Candiac moyennant 140 l. de rente (4 décembre). — Obligation pour le chanoine Raimond de Beaulieu, prieur de Villetelle (5 décembre). — Institution faite par François Pavée, receveur du diocèse, de noble Guillaume Barral, seigneur d'Arènes, comme commis à la recette de la taille et des deniers du Roi au Vigan (5 décembre). — Obligé de 27 l. pour Pierre Faget, hôte de *la Couronne* (6 décembre). — Institution faite par François Pavée, receveur du diocèse, de noble Bermond de la Jonquière, seigneur de Tornac, comme commis à la recette des deniers du Roi à Alais et Anduze (9 décembre). — Reconnaissance féodale de noble Jean de Combes, grènetier du grenier à sel de Nîmes, à Antonie de Juncherettes, dame d'Aubais (11 décembre). — Quittance de 180 l. faite par Bernard Estorofit, marchand de Lyon, fils de noble Jean Estorofit, de Nîmes et de Vézénobre, à noble Jean Béraud, dit Dupont, des mêmes lieux (15 décembre). — Vente faite par noble Louis de Taulignan, seigneur de Saint-Bonnet, habitant d'Aubenas, à noble Antoine de Cayres, seigneur d'Antraigues et d'Asprejeu, de ses rentes et censives à Antraigues, Asprejeu et Meyras, en Vivarais, moyennant 32 l. (18 décembre). — Quittance de 94 l. faite par Jean Roche, maître-fustier, au libraire Jean Luquet. C'est le prix de trois « soliers » ou planchers pour la maison de Luquet, d'une « visete » ou escalier de bois, de portes, charpentes, etc. (19 décembre). — Sous-arrentement passé par noble Pierre Robert, viguier, rentier de la métairie de Campagne et de ses dépendances, propriété du chapitre, du Moulin-Vedel, sur le Vistre, près la Bastide, moyennant 80 l. de rente (22

décembre). — Achat pour l'arbalétrier Pierre Gaubert d'une olivette à Mégaurie (26 décembre). — Testament de Catherine de la Tanarie, veuve de Louis Tur, notaire et greffier. Elle rappelle « son eage de vilhesse, en laquelle a demuré longtemps indisposée de sa personne, sans estre sourtie de sa maison », et désire être inhumée dans l'église des Carmes (28 décembre). — Testament de Louise du « Symentière » ou Cimetière, femme de l'orfèvre François Bellier. Elle désire être inhumée dans l'église de Saint-Martin (30 décembre). — Accord entre Christophe Pauc, demandeur en excès, et Pierre Faget, hôte du logis de *la Couronne*, représenté par son frère Claude Faget, hôte du logis de *Saint Jacques* (31 décembre). — Bail de la taille de Beauvoisin (3 janvier 1551 v. s.). — Arrentement passé par le prêtre Antoine Eyroux, pour Gabriel de Laye, abbé de Valsainte, de son domaine de Beaulieu, à Marguerittes, moyennant des prestations en nature (8 janvier). — Bail de la taille de Marguerittes (11 janvier). — Reconnaissance féodale pour Pierre Valette, procureur du Roi (22 janvier). — Échange entre Tristan de Brueys, avocat du Roi, seigneur de Saint-Clapte, et Antoine Brueys (23 janvier). — Obligé de 250 l. fait par Jean de Louet, baron de Calvisson, à noble Nicolas Ferrand (24 janvier). — Arrentement passé par le libraire Jean Luquet de sa vigne du Roure (26 janvier). — Prix-fait baillé par Mathieu Suau, archidiacre de Vauvert, au nom d'Antoine Suau, chanoine, son neveu, pour deux murs au porche de devant sa maison, et les « merlatar.... en qualité que les merlectz viennent à la sorte des merlectz de la porte » (27 janvier). — Ratification et transfert de l'arrentement du prieuré de Villetelle, faits par le chanoine Raimond de Beaulieu, prieur, à Barthélemy de Mandagout, seigneur de Fons, fils de Guérin de Mandagout, preneur précédé (29 janvier). — Prise de possession de la rectorie ou chapellenie de Saint-Martin des Arènes. Le prêtre Antoine Dupris installe Mathieu Suau, archidiacre de Vauvert, *ipsum per manum accipiendo et infra dictam ecclesiam intrare faciendo, et per aspersionem aque benedictæ, pulsationemque campanillarum, osculum altaris et apertionem libri missalis* (30 janvier). — Obligé pour le chanoine Jean Bordon, prieur d'Olozargues (2 février 1551 v. s.). — Achat pour Robert Leblanc, juge ordinaire et des Conventions royaux, d'une olivette au quartier de *Las Arques*, près l'église de Saint-Baudile (7 février). — Bail passé par le prêtre Léonard Albos et le chirurgien Guichard de Brana, rentiers du prieuré de Caveirac, aux prêtres Guillaume Ranc et Girard Vineyrol, pour le service de l'église de Caveirac (12 février). — Sous-arrentement passé par

François d'Arnassan, viguier d'Alais, rentier du droit de l'équivalent du diocèse, de l'équivalent à Beaucaire « et autres villaiges acoustumés », moyennant 1.700 l. de rente (12 février). — Accord entre Bertrand Girard, coseigneur de Serviers, et François Pelatan, mari de noble Catherine Girard, de Montaren (13 février). — Arrentement passé par Isabeau de Ruomis, veuve d'Arnaud Agulhonnet, conseiller au Présidial, de son mas de Mérignargues, moyennant la rente de 25 salmées de touzelle mondée « à deux cruvelz » (15 février). — Arrentement des émoluments de la baronnie de Lunel, passé par les hoirs de Thomas Gadagne, d'Avignon, baron de Lunel, à deux notaires de Lunel, moyennant 400 l. de rente (17 février). — Obligé de 435 l. pour François Got, hôte du logis de *la Vacque* (18 février). — Prix-fait baillé par Antoine Rovérié, licencié, coseigneur de Cabrières, pour des travaux à son domaine de la Bastide (22 février). — Décharge donnée par Claude Brignonnet, abbé de Saint-Guilhem, neveu de l'évêque de Nîmes, à Jean d'Airebaudouze, seigneur d'Anduze, et à Tutlène Pavée, d'« un livre sommaire et brevet de recognoissances de l'évêché de Nîmes, escript en papier de la grand forme, contenant 359 feullhetz...., couvert de parchemin, les caiers attachés avec de parchemin » (24 février). — Arrentement du prieuré de Parignargues, passé par Jean de Morgues, chanoine, prieur de Nages et de Parignargues, moyennant 165 l. de rente (1^{er} mars 1551 v. s.). — Procuration donnée par Pierre Got à son frère François Got, « hôte du logis où pend l'enseigne de *la Vacque*, des faux bourcz des Prêcheurs » (2 mars). — Sous-arrentement passé par Jean Grégoire, notaire et secrétaire de la maison épiscopale et du chapitre, rentier principal des greffes du diocèse de Nîmes, à Étienne de Cantalupa, notaire d'Anduze, des greffe, notariat et sceau de la cour spirituelle de l'archiprêtre d'Anduze, moyennant 15 l. de rente (5 mars). — Obligé de 69 l. fait par Antoine Durochier, solliciteur pour le duc de Montpensier, et Jean Durochier, son frère, receveur du duché de Montpensier, à Jacques Ferrand, docteur en médecine (5 mars). — Obligé de 496 l. fait par Antoine Sobeyran, marchand de Nîmes, à Jean Sabatier, official, rentier du bénéfice d'Aramon. C'est le prix d'achat de 36 charges d'huile d'olive, mesure d'Aramon, à raison de 13 l. 16 s. la charge (5 mars). — Arrentement du prieuré d'Olozargues passé par le prieur Bérenguier de Nant, chanoine, moyennant 150, puis 160 l. de rente (6 mars). — Accord où figure Jacques Blanchon, seigneur de Saint-Côme (8 mars). — Engagement pris par le boucher Jean Court envers le marchand Guillaume Guiraud, de lui servir pendant un an de morte-paye

« au-devant » du sénéchal, moyennant 4 l. 10 s. Si Court ne tient pas son engagement, Guiraud « y porra mectre ung homme à ses despens, et toutes les foys que led. s^r seneschal ou son lieutenant s'en yront. . . . , led. Court sera tenu. . . . pourter et rendre à la maison dud. Guiraud l'alabarde et saion pour les garder » (12 mars). — Prise en charge par Guillaume Paris, porteur ordinaire de Nimes, d'argent et de papiers que lui remet François de Castillon, seigneur de Castillon, habitant de Saint-Ambroix, pour les remettre à Toulouse à son frère Jean de Castillon, prieur de Montclus (16 mars). — Quittance de 173 l. pour les consuls de Milhau (18 mars). — Décharge donnée par Jacques de Bozène, seigneur de Boucoiran, à son père Jacques de Bozène, baron d'Aubais, des meubles de feu sa mère Antonie de Juncherettes, et dont l'inventaire est transcrit à l'acte. Ils sont dans la maison de la défunte, rue Dorée. On remarque : « une tuaille ouvrée de fillet bleu pour servir à ung autel quand on faict dire messe. . . . troys petites choires pour les femmes, de noyer, l'une couverte de jonquinue. . . . ung grand linceul de Cambrays. . . . contre la muraille, ung ymaige du crussiffement de Jesus Crist. . . . une ache d'armes. . . . une chere de noyer ouvrée à troys piedz, ung dressoir de noyer ouvré à troys piedz. . . . deux licz de noyer, lic et litouche, faictz à paneaulx, l'ung à pied droit pourtant le courtinaige. . . . une bource de cyr violet et dans icelle 64 escus d'or au soleil. . . . , une aultre petite hource de vellous noyr ouvrée, dans laquelle a esté treuvé : . . . une pourtuigaleze valant communément 25 l., 15 escus d'or au soleil, ung double ducat de Sainct François, ung double ducat de pappe Jullie. . . . , ung aneau d'or ayant une pierre de draman faicte en cueur, une liasse de cour et dans laquelle y a six aneaulx d'or et ung fillet d'argent, l'ung des aneaux d'or guerny d'une perle, l'aultre garny d'une turcoyse, l'autre d'ung draman, l'aultre d'ung camaïu de Pré sive de Mérvail, l'aultre d'une petite turcoize, et l'aultre d'un grabat ; une chesne d'or en façon de fer de cheval, poysant envyron 110 escus ; ung *annus Dei* d'argent dauré, ung fillet d'argent avec un ung cueur ; dans ung fillet deux patinostres d'or faictz en olives et ung petit patinostre rond ; une dixaine de patinostres d'or avec une croix au bout et ung M tout d'or, poysant environ 30 escus ; une cotte de vellours violet, une cotte de satin cremesin, ung manteau à manches de taffatas garny d'ung collet de toille, une robe en façon de manteau de satin noir, faict à manches, une robe de camelot tanet, ung devant de velous noir assés usé, une robe de camellot noir fourrée, une robe de satin tanet forrée et les paremens de martre

de pays, une robe de damas tanet fourrée de martres, tant les manches que le devant et la cue, ayant cinq boutons d'or faictz à rondes ; une robe de femme de satin noer, forrée de genettes tant aux paremens devant que à la cue longue revercée. . . . » Dans « l'estude » de la maison se trouve « certaine quantité de livres, lesquelz n'ont point esté inventarisés, du consentement desd. parties ». On remarque encore : « deux saintures de temps passé de testus garnies d'argent surdauré à l'autenticque, l'une de velus rouge figuré, et l'aultre de damas figuré vert, ung manchon de satin rouge cremesin ouvré à caïres. . . . ung pere de manchons de satin broché d'or. . . . , huit cuelhés d'argent et ung petit pour netier la boche, une escuelle d'argent valant envyron 7 l., une coppe d'argent valant envyron 10 l., une petite bougette dans laquelle y avoyt une bource noyre de velous. . . . ». Dans une autre bourse de damas vert se trouvent : « six pièces de *Tibi soli*, une pièce d'Alamaignie. . . . , six pièces d'argent de Jacques Cueur. . . . ». Mentionnons encore, dans ce long et intéressant inventaire, deux grandes tasses d'argent à petit pied (23 mars). — Quittance de 120 l. faite par Bernardine d'Airebaudouze, veuve de Louis Saurin, seigneur de Saint-André de Valborgne, à son frère Guillaume d'Airebaudouze, prieur de Crioulon (24 mars).

E. 772. (Registre.) — 345 feuillets, papier.

1552-1553. — Notariat de Nimes. — Jean Ursi le vieux. — Compromis entre Jean du Cailar, vicaire général de l'évêque de Nimes, et Jean d'Airebaudouze, seigneur d'Anduze (26 mars 1552). — Accord entre l'avocat Pierre Alesti, sa femme Jacqueline Deyron, et Jean Gineste, « hoste du logis où pend l'enseigne de *la Grand Croix Blanche* », à Béziers (28 mars). — Vente faite par Jacques Finor, bourgeois de Nimes, à Guillaume Reynaud, marchand de Montpellier, commis par les députés de Montpellier pour achat de blé, de tout le blé contenu dans la grande tour du château de Milhau, soit 200 salmées, à 5 l. 7 s. 6 d. la charge, mesure de Milhau et de Nimes (30 mars). — Insinuation des nom et surnom de Louis de la Roque faite par le chanoine Michel de Morgues, en présence des vicaire, prévôt, archidiaques, « personatz » et chanoines, auprès de Jean du Cailar, précenteur, official et vicaire de l'évêque de Nimes, en vue du premier bénéfice vacant (1^{er} avril 1552). — Accord entre André de Vaux, seigneur de Saint-Victor, habitant d'Uzès, et Louis Girard, seigneur de Serviers (3 avril). — Prix fait d'une « rompude de jonquière » à Caissargues (6 avril). — Arrentement

passé par le procureur de Gabriel de Laye, abbé de Valsainte, de son domaine de Milhau (8 avril). — Association pour l'arrentement du prieuré d'Aubord (11 avril). — Prise en possession de la chapellenie de Sainte-Catherine, à la cathédrale, par le chapelain Jean Martin, de Montirin. Le prêtre Mathieu Cadière l'installe (12 avril). — Insinuation des nom et surnom de noble Jean de Vissec, aumônier de N.-D. de Cassan au diocèse de Béziers (13 avril). — Quittance de 44 l. pour Robert de Georges, seigneur de Tharoux, et François de Salsan, seigneur d'Arènes (23 avril). — Sous-arrentement passé par noble Pierre Robert, viguier de Nîmes, sous-rentier de l'équivalent pour la parcelle de Bezouze et ses dépendances, à Gilles Maubernard, hôte de Bezouze, de la dite parcelle, moyennant 100 l. de rente (28 avril). — Nomination de syndics par les Frères prêcheurs de Nîmes, dont les noms figurent à l'acte. Ils nomment Jean Got et Imbert Duclos (2 mai 1552). — Obligé de 13 l. pour Antoine Vincent, hôte des *Balances* (7 mai). — Arrentement passé par noble Jacques de Bozene, seigneur de Boucoiran, de son tablier de la place de la boucherie, moyennant 5 l. de rente (10 mai). — Quittance de 15 l. faite par Michel Roquette, serviteur de Pierre d'Airebaudouze, archidiacre d'Uzès, à Jean d'Airebaudouze, seigneur d'Anduze. L'archidiacre lui devait 17 l. pour ses gages d'un an. Jean lui en avance 15 qu'il remboursera, au retour de l'archidiacre, à Guillaume d'Airebaudouze, prieur de Saint-Paulet (14 mai). — Arrentement passé par noble Hermengaud Falcon, seigneur de Souvignargues, de son mas de la Vistrenque ou des Guiraudels (15 mai). — Obligé de 90 l. pour noble Bernard Arnaud, seigneur de la Cassagne (17 mai). — Accord entre Pierre Robert, lieutenant du viguier de Nîmes, et les conseillers au Présidial. Robert prétendait, nonobstant la résignation de son office en faveur de son fils Pierre Robert, avoir entrée et voix au Présidial, et participer aux distributions et profits de ladite cour, comme un des autres conseillers, jusqu'à ce que son fils eût pris entière possession de son office. Pour le moins, les procès distribués au père avant que le fils ait pu présenter ses lettres d'office, devaient-ils lui être réservés pour ses épices (18 mai). — Testament de Jean Clauzel, « hôte du logis où pend l'enseigne du *Gal Rouge* ». Il désire être inhumé à l'église de la Madeleine (19 mai). — Quittance pour Antoine Chapelle, hôte de *la Pomme* (21 mai). — Quittance de 30 l. pour Antoine de Montolieu, chanoine d'Aiguesmortes, prieur de N.-D. de Laval (25 mai). — Accord entre Nicolas Francon, basochien, et Jean Bessière, exécuteur de la haute justice de Nîmes. Bessière avait nourri la mère de François « durant

le temps de la dernière peste », et cette femme lui avait, en retour, promis 30 l. restées impayées. Bessière avait fait faire « exécution, tant en une robe de drap tané qu'il avoit en son pouvoir », qu'en une vigne (28 mai). — Vente faite par Pons Malbos et Raimond d'Assas, chanoines d'Aiguesmortes, le second garde des archives et joyaux du chapitre de Psalmodi, à Jean Maure, marchand de Nîmes, de deux chandeliers et d'une navette d'argent appartenant audit chapitre, pesant 7 mares 2 onces, moyennant 90 l. 12 s. 6 d. C'est pour payer l'imposition ordonnée par le clergé du diocèse, de la somme de 20 l. « par cluchier », suivant le mandement du Roi (6 juin 1552). — Obligé de 92 l. pour Antoine de Casalis, chanoine de Nîmes (7 juin). — Cession faite par un pâtissier de Beaucaire à Jean Aguilhon, prêtre d'Alais, et à Mathieu Cadière, prêtre de Nîmes, recteurs de la chapellenie fondée à Beaucaire par Jean d'Auvergne, de deux places pour fere deux tables à la bocherie de Beaucaire ». Ces emplacements, dépendant de la chapellenie, avaient été vendus par les recteurs au pâtissier, à condition qu'il réparât la maison principale de la chapellenie, sise à la gache du Marché, condition restée inexécutée (10 juin). — Vente des dits emplacements, faite par lesdits recteurs à Antoine Bonnet, rôtisseur de Beaucaire (10 juin). — Engagement pris par Mathieu Bénézech envers noble Nicolas Calvière, seigneur de Saint-Côme, d'aller servir pour lui à l'arrière-ban, à Aubais, Aiguesmortes ou ailleurs, jusqu'au congédiement, moyennant 5 l. 5 s. par mois. Bénézech rendra plus tard « une arquebute garnie de son carrau fait à flascon, que led. s^r de Sainet-Cosme luy a baillé et forny pour faire led. service, ou si par deffortune... il venoit perdre lad. arquebute, sera tenu payer » 3 l. (15 juin). — Testament de noble Bastien de Latont, habitant d'Alais. Il va au service du Roi dans la compagnie du capitaine Poulin (21 juin). — Vente faite par Marc Ducros, docteur en médecine, premier consul d'Anduze, à Jean d'Airebaudouze, seigneur d'Anduze, d'un calice avec sa patène et de deux chandeliers d'argent de l'église paroissiale d'Anduze, pesant 7 mares 18 deniers, moyennant 96 l. 19 s. 6 d., pour payer l'imposition mise par le Roi « sur les cluchiers de son royaume », et suivant la cotisation faite par le clergé du diocèse de Nîmes sur le clocher d'Anduze (22 juin). — Quittance de 14 écus d'or pour Jean d'Albenas, seigneur de Gajan (27 juin). — Quittance de 500 l. faite par Jean Teyssier, prieur d'Estauzen, à Jean et Nicolas d'Airebaudouze (29 juin). — Obligé de 16 l. pour Claude Faget, hôte du logis de *Saint-Jacques* (5 juillet 1552). — Obligé de 24 l. fait par Étienne Amalric, seigneur

de Massillargues près Anduze, et Guillaume Amalric, seigneur de la Loubière, sa caution, à Robert Rossel, marchand de Nîmes, pour achat d'étoffes : deux cannes de camelot en tanet blanc fin, à ondes, 7 pans 1½ de velours, « tant double que aultre », 2 pans de damas rouge, et 1 canne 4 pans de serge d'Orléans rouge (7 juillet). — Obligé de 77 l. fait aux frères d'Airebaudouze par Jacques Alaman, seigneur de Mirabel et de Pompignan (7 juillet). — Testament de Jean Élie, pelissier. Il désire être inhumé dans l'église des Prêcheurs (13 juillet). — Mariage de l'avocat Antoine Suau avec Catherine d'Albenas, fille de Jacques d'Albenas, seigneur de Gajan (19 juillet). — Obligé de 50 l. pour Guillaume Belon, capiscol de Saint-Gilles, prieur des S. S. Pastour et Victour (23 juillet). — Testament de Raimond Bonnet, « escollier », qui va à la guerre au service du Roi, dans la compagnie du capitaine Concolles (26 juillet). — Quitte par Tuffène Pavée, veuve d'Arnaud de Lacroix, avocat, aux hoirs de Claude de Saleyron, seigneur de Camont, d'Alais, de 50 l. (27 juillet). — Transaction entre Claude Bessier, receveur de Lunel, et Tannequin Bessier, conseiller au Présidial (28 juillet). — Procuracy d'Antoine Rozel, chanoine de la collégiale d'Aiguesmortes, pour résigner le prieuré de Saint-Vincent de Jonquières en faveur de Jean Thomas, clerc du diocèse de Redon, en Bretagne (30 juillet). — Quitte par Claude Bastide, marchand de Saint-Martin de Corconac, mari de noble Marquèse de Montolieu, à noble Antoine de Montolieu, son beau-frère, de 32 l. (3 août 1552). — Quitte de 100 l. faite par Pierre Valette, procureur du Roi, mari de Catherine Richier, à son beau-père Honorat Richier, conseiller au Présidial (9 août). — Sous-arrentement du droit de l'équivalent de la table de Bezouze et ses dépendances, passé par François d'Arnassan, principal rentier de l'équivalent du diocèse, et les autres portionnaires, à noble Pierre Robert, viguier de Nîmes, moyennant 85 l. de rente (12 août). — Procuracy de Pierre Fazendier, docteur en médecine (13 août). — Accord où figure Raimond de Beaulieu, chanoine, prieur de Villetelle, recteur de la chapellenie de N.-D. en l'église de la Madeleine, hors les murs de Nîmes (16 août). — Arrentement du prieuré de Nages et Solorgues passé par Jean de Morgues, chanoine et prieur, moyennant 300 l. de rente (19 août). — Achat pour noble Jean Tinel, baile de la Calmette, d'une maison à Nîmes, « rue par laquelle l'on va de la porte de la Magdalenne... vers l'esglise de Saint-Estienne du Capdual » (20 août). — Obligé de 50 l. fait par Jean Suau, chanoine de Nîmes, prieur de Corconne, à noble Valentin Grilhe, camérier de Saint-Pierre de Montmajour près

Arles (20 août). — Quitte de 5 l. faite par François d'Orléans, seigneur de Bédouin, à Nicolas d'Airebaudouze (23 août). — Obligé de 23 l. pour Guillemette Pons, de Florac, chambrière du conseiller Honorat Richier (28 août). — Obligé de 281 l. fait par Jean d'Albenas, dit Poldo, conseiller au Présidial, à sa mère Louise Girard (29 août). — Vente faite par Mingaud Couston, « hoste du logis des *Troys-Roys*, à Tannequin Bessier, conseiller au Présidial, d'une terre près le moulin du conseiller Pierre de Malmont (1^{er} septembre 1552). — Arrentement passé par Bernard Arnaud, seigneur de la Cassagne, d'un jardin dont il a acheté les fruits et qui appartient à l'avocat Antoine Barnier, sis au plan de la Fontaine de Nîmes, confrontant le « vallat de la Font » et trois chemins publics, moyennant 33 l. de rente (5 septembre). — Mariage de Jacques Bertet, libraire et imprimeur, natif de Seyssel, en Savoie, habitant de Lyon, et Catherine Duchamp, de Nîmes (4 septembre). — Obligé de 120 l. fait par le notaire Jean Perret à François Pavée, seigneur de Servas (5 septembre). — Émancipation de nobles Robert de Brueys, avocat du Roy, et Denis de Brueys, conseiller au Présidial, prononcée par Jacques de Rochemore, lieutenant particulier et commis en l'université des causes de la sénéchaussée, à la requête de leur père Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, avocat du Roi (6 septembre). — Sous-arrentement du prieuré de Boissières passé à Pierre Vigier, « hoste du logis de *l'Estoille* », moyennant la rente de 210 l., un demi-vaisseau de vin blanc ou claret et 25 livres de laine (17 septembre). — Achat pour François Got, « hoste du logis de *la Vacque* », au faubourg des Prêcheurs, d'un moulin à vent situé « au Puech du Rampau, le plus prochain des Troys-Fons, avec son obize garny de velles, molles, pierres couvertes, entenes et aultres garnimens.... clef au poing », moyennant 416 l. (19 septembre). — Obligé de 22 l. pour noble Antoine Grégoire des Gardies, chanoine de Nîmes (21 septembre). — Arrentement passé par Jean Fabre, géolier du Château, au chanoine Jacques de Langlade, de sa maison de la rue « passant devant la maison de M^e Jacques Ferrand, medecin », moyennant 4 écus d'or de rente (22 septembre). — Vente faite par Jean Sabatier, officier, rentier du prieuré d'Aramon, à noble Jean Agar, de Beaucaire, de 100 charges ou salmées de blé, moyennant 460 l., du vin de la dime du prieuré, moyennant 120 l., de l'huile et des olives de la dime moyennant 500 l. (22 septembre). — Sous-arrentement du droit de l'équivalent de la parcelle de Cabrières, moyennant 5 l. de rente (23 septembre). — Sous-arrentement du droit de l'équivalent de la parcelle de Saint-Geniès de Mal-

goirès, moyennant 80 l. de rente (28 septembre). — Obligé de 4 l. pour Barthélemy Vidal, « hoste du logis de *Sainte-Marthe* » (29 septembre). — Arrentement passé par Christophe Pauc de « son Jeu de la palme qu'est dehors la présent ville... prez les logis de *Saint-George* et de *Saint-Cristol*, contenant maison et jardin et le Jeu pour jouer de la palme », moyennant 40 l. de rente (29 septembre). — Arrentement passé par Victoire de Remoulins à Antoine Relhan, vicaire de Redessan, de sa maison avec petit jardin, à Redessan, moyennant 5 l. de rente (30 septembre). — Lods fait par Aleyrac Dupuy, chanoine et gouverneur du chapitre, d'une maison avec cour, au faubourg des Prêcheurs, dans la rue « tirant droiet du barry de la ville vers le Puy-Couchous » (31 septembre). — Vente faite par Blaise Sarrasin, revendeur de Nîmes, à Pierre Deuar, verrier de la verrerie d'Euzet, de 25 quintaux de soude à 2 l. le quintal, et de tout le verre brisé qu'il pourra se procurer, à 30 s. le quintal. Ces achats seront soldés « en marchandize de veyres » (30 septembre). — Arrentement passé par Claude Gaillard, « espasier » d'Avignon, d'une enclume de 2 quintaux 1/2 et d'« unes boges vielhes de bois et le cuyr neuf », moyennant 40 s. de rente (1^{er} octobre 1552). — Arrentement passé par noble Jean Béraud, dit Dupont, de sa maison de la rue des Patins, moyennant 7 l. de rente (1^{er} octobre). — Acte de réquisition pour Audibert Grégoire, seigneur des Gardies, contre Jean de Deaux, dit de Bourjuif, seigneur de Blauzac et de Saint-Just (4 octobre). — Échange où figure Pierre Robert, seigneur de Domessargues, viguier de Nîmes (4 octobre). — Compromis où figure Jean Marin, coseigneur de Beauvoisin (8 octobre). — Arrentement du prieuré de Saint-Laurent de Lédignan passé par le chanoine Gaillard Albenès, prieur, à Jean Campaing, prêtre de Crespian, moyennant 200 l. de rente (11 octobre). — Obligé de 66 l. fait à François de Rochemore, juge de Lunel, par Jacques de Rochemore, lieutenant particulier au sénéchal (12 octobre). — Obligé de 132 l. pour Antoine d'Olympies, prêtre et rentier de Saint-Dionisy (14 octobre). — Convention entre Bonnet de Lyssasson, « amoleur de grandz forces », et François Galli, tondeur. A la foire de la Saint-Firmin, à Uzès, Bonnet avait livré à Galli « unng pere de forsses trenchantes » contre une demi-pièce de drap blanquet (17 octobre). — Quittance de 13 l. pour Antoine Martin, prieur de Cabrières (18 octobre). — Arrentement du prieuré de Bellegarde passé par le chanoine Bernard Bérenguer, prieur, moyennant 450 l. de rente (20 octobre). — Accord entre cinq chirurgiens de Nîmes, au sujet des frais de procédure pour la confirmation de leurs privilèges (25

octobre). — Reconnaissance féodale pour les Frères prêcheurs (26 octobre). — Prise en charge de divers papiers par Guillaume Dupuy, dit Guillemot, serviteur de Jacques de Cubelles, prieur de Garrigues, doyen d'Alais. Il reçoit de Jean d'Airebaudouze, seigneur d'Anduze, les lettres de tonsure de son maître, en parchemin, la bulle du doyen d'Alais, en parchemin, *cum plumbo*, etc. (31 octobre). — Institution faite par François Pavée, receveur du diocèse, de Guillaume Barral, seigneur d'Arènes, pour son commis à la recette des deniers du Roi au Vigan (16 novembre). — Ratification d'un acte concernant noble Guillaume de Narbonne, seigneur de Redossas (2 décembre 1552). — Titre clérical concédé par Jean Galabrun, laboureur de Millau, à son frère Barthélemy, « escolier » au collège de Nîmes, qui a « deslibéré de parvenir à l'estat de prêtrise ot homme d'église (8 décembre). — Bail de la taille de Marguerittes (13 décembre). — Quittance de 600 l. faite par l'avocat Nicolas Calvière à son frère Guillaume, avocat (23 décembre). — Accord entre François de Pavée, seigneur de Servas, Louis Andron, contrôleur du domaine, et Nicolas Ferrand, bourgeois, au sujet de la recette particulière du diocèse de Nîmes (31 décembre). — Obligé de 50 l. fait par Berthomieu Vidal, hôte du logis de *Sainte-Marthe*, à Nîmes, à Mathieu Fauvet, curé de Bellegarde (13 janvier 1552 v. s.). — Rubrique des actes.

E. 773. (Registre.) — 659 feuillets, papier.

1582-1583. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Procuration donnée, dans le temple où se fait l'exercice de la religion réformée, par Jacques de Chambrun et Claude de Felgeirolles, ministres de la parole de Dieu en l'église de Nîmes, Jacques Davin et Georges Cruziers, diacres, assistés des anciens et surveillants, à Jean Dupin, marchand de Nîmes, ancien et surveillant, pour recouvrer des hoirs de Catherine Teissier, et de Guillaume Calvière, baron de Boucoiran, dépositaire de justice, un legs de 1.000 l. (19 juillet 1582). — Obligé de 1.041 l. fait par l'avocat Jean Masméjan au marchand Jean Dupin, syndic des pauvres de l'église réformée (20 juillet). — Arrentement passé par Antoine Lacure, grènetier du grenier à sel de Sommière, de sa maison à Marguerittes (17 août 1582). — Accord entre Nicolas Froment, avocat, et Jean Dumas, seigneur de Sillan (18 août). — Obligé de 200 écus d'or fait par Pierre Rozel, lieutenant principal en la sénéchaussée, à Firmin Raspail, bourgeois (20 août). — Procuration d'Antoine Lacure, fermier de l'équivalent du dio-

cèse (4 septembre 1582). — Quittance de 25 écus faite par Jean Chantozel, bourgeois, à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (13 septembre). — Sous-arrentement passé par Antoire Lacure, de la table de l'équivalent de Nîmes « et corps d'icelle, avec ses faulx bourcz », moyennant 1.200 écus de rente (18 septembre). — Arrentement passé par Pierre Rozel, lieutenant principal, de ses terres d'Aimargues et du mas de Jean-Bornier (29 septembre). — Arrentement passé par Catherine de Galian, veuve de Maurice Favier, seigneur de Forniguët, du moulin à vent de ses enfants mineurs à Saint-Gilles, moyennant 12 salmées de blé de rente (30 septembre). — Sous-arrentement passé par Antoine Lacure, de la table de l'équivalent de Bernis, moyennant 136 l. de rente (4 octobre 1582). — Affret ou licence donnée par les rentiers de l'équivalent à Jeanne Bertrand, femme de Jean Chabaud, « hostesse du *Gal blanc* », de « vendre vin en détail et menu et tenir table », moyennant 10 l. de rente (18 octobre). — Affret donné au pâtissier Nicolas Louis pour vendre du vin au détail et tenir table en sa « maison et hostellerie, faisant assiette de buveurs », moyennant 16 écus de rente (21 octobre). — Cession du registre des lettres de chancellerie faite par Baudile Fontfroide à l'huissier Georges Chazal (23 octobre). — Cession d'immeuble pour Antoine de Plantavit, seigneur de Labaume, habitant Béziers (23 octobre). — Prix-fait baillé par Jeanne de Puget, veuve de Charles Rozel, avocat (24 octobre). — Quittance de 50 l. faite par Jacques Bodet, bourgeois, à Guillaume Claveirolles, ministre réformé, mari de Jeanne Félix (3 novembre 1582). — Arrentement passé par François de Pavée, seigneur de Servas, et consorts, d'un moulin à eau au Pont-d'Arles, sur le Vistre, pour 6 ans 1/2, moyennant la réparation du moulin (6 novembre). — Quittance faite par Guillaume de Boucques, seigneur du Poux, de Montpellier, à son beau-père Pierre Rozel, lieutenant principal, de 2.000 écus d'or pour la dot de sa femme Françoise de Rozel (15 novembre). — Acte de protestation de François de Pavée, seigneur de Servas, jadis receveur du diocèse, contre les consuls et diocésains. En 1567 et 1568, des impositions furent décrétées par le duc d'Uzès, commandant en Languedoc sous l'autorité du prince de Condé. Après la publication de la paix, il fut interdit au receveur de faire rentrer ces impositions. Quelques diocésains, « voyant les restes que y estoit, se firent fere de promesses et receuz pour estre après païés au temps de paix, que lesdittes restes se lèveroint et se convertiroint en leurs proffictz et descharge d'aultant de somme que se monteront lesd. reçeux..... » (21 novembre). — Quittance de 259 l. faite par Claude du Pel-

loux, veuve de Baudile de Rovérié, seigneur de Cabrières, et Suzanne de Rovérié, dame de Cabrières, mère et fille, à François de Pavée (4 décembre 1582). — Acte de protestation fait par Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, à Charles de Montcalm, seigneur de Castellet, comme procureur de Robert de Montcalm, président au parlement d'Aix (23 décembre). — Arrentement passé par Pierre de Rozel, lieutenant principal, de ses terres de Saint-Laurent d'Aigouze (24 décembre). — Cession faite par noble Théophile Sarrasin, secrétaire du prince de Condé, à son collègue Michel Bouchard, d'une créance de 200 l. sur le prince, pour ses gages de l'année (28 décembre). — Sous-arrentement de la table de l'équivalent de Bezouce moyennant 48 écus de rente (5 janvier 1583). — Sous-arrentement de la table de l'équivalent de Marguerittes moyennant 100 l. de rente (5 janvier). — Obligé de 30 écus fait par François Bardin, boulanger du prince de Condé, à son confrère Louis Frichet (7 janvier). — Obligé de 30 écus fait par François Bardin à Gilles Dubyé, pourvoyeur de la maison du prince de Condé (13 janvier). — Obligé de 16 écus fait par Louis Frichet, boulanger du prince de Condé, à son confrère Bertrand Boucheron (13 janvier). — Donation faite par Marthe de Villages, veuve de Bernard Barrière, conseiller, seigneur de Vestric, à sa fille Jeanne de Barrière, femme de Jacques Baudan (13 janvier). — Arrentement passé par Claude du Pelloux et Suzanne de Rovérié, dames de Cabrières, de leur mas de Laval, à Colias (19 janvier). — Arrentement passé par les dames de Cabrières de leurs terres à Cabrières (23 janvier). — Quittance de 41 l. pour François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran (25 janvier). — Quittance de 9 écus pour François Delamydie, docteur en médecine (25 janvier). — Quittance de 700 l. faite par Catherine de Rozel, femme de Victor Achard Ferrus, seigneur de Sainte-Colombe, à Pierre Rozel, seigneur d'Augene et de la Clotte, lieutenant principal au Présidial (7 février). — Quittance de 286 l. faite par Antoine Barnier, ministre réformé, à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (25 février). — Arrentement passé par Anne de Sauzet, veuve de Charles de Recolin, d'Anduze, d'un moulin à blé et à drap à Anduze, moyennant la rente de 15 salmées de blé, 10 écus et 40 livres de boure blanche (dernier février). — Arbitrage entre Diane d'Albenas, femme de M. de Montpezat, et Françoise de Sarratz, femme de Pierre de Rozel, lieutenant principal (1^{er} mars 1583). — Quittance de 5 écus et de prestations en nature, faite par Catherine d'Albenas, femme de Laurent d'Assas, seigneur de Montmoirac, à Étienne Dutour, apothicaire de Nîmes, pour la rente du

mas de Mérignargues (11 mars). — Quittance réciproque entre Jean Jossaud, conseiller au Présidial, et Guillaume Calvière, seigneur de Saint-Césaire (11 mars). — Bail de la taille de Marguerittes (12 mars). — Quittance de 400 l. faite par Marguerite de Laudun, veuve de noble Antoine Bertrand, d'Aramon, à Jean Fabre, apothicaire de Nîmes (26 mars). — Quittance de 124 l. faite par Marthe de Villages à Rollin Dumois, seigneur de Ferrières, habitant Montpellier (31 mars). — Obligé de 53 l. pour Louis de Montalieu, de Montmirat (12 avril 1583). — Achat pour François Turgis, viguier de Bezouco et de Saint-Gervasy (16 avril). — Donation faite par Pierre Cotterel, prieur de Franquevaux et de Montpezat, habitant Saint-Gilles, à Mathias d'Albenas, praticien de Nîmes (20 avril). — Ratification donnée par Gentille Rossel, femme de noble Bertrand de Castellane (27 avril). — Reconnaissance féodale pour les hoirs de Vidal d'Albenas, écuyer (29 avril). — Bail des restes des tailles de Marguerittes (30 avril). — Arrentement passé par Jacques de Teste, seigneur de la Motte, mari de Catherine de Robert, du moulin de la Madeleine, appartenant à sa femme, moyennant 180 l. de rente (6 mai 1583). — Achat de pension pour Jean de Masméjan, avocat (11 mai). — Obligé de 257 l. pour François de Pavée, seigneur de Servas (25 mai). — Transaction entre Jean Dumas, seigneur de Sillan, et Bernard de Saint-Gilles, garde pour le Roi à Beaucaire (27 mai). — Quittance de 100 l. faite par Antoine Baudan, « escollier en droictz », à Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi (31 mai). — Arrentement passé par Jean Aillaud, chanoine de Saint-Gilles, vicaire de Bernis, du vicariat de Bernis, qui se compose du quart des revenus du prieuré, moyennant 190 l. de rente (1^{er} juin 1583). — Obligé de 37 l. fait par Pierre Lansard, grenetier du grenier à sel de Sommière, à Catherine de Galian (4^{er} juin). — Transaction entre Jean Girard, consul de Sommière, et François de Pavée, ancien receveur du diocèse (8 juin). — Obligé de 165 l. fait par Claude Favier, lieutenant particulier au Présidial, à Marthe de Villages, veuve de Bernard Barrière, seigneur de Vestric (1^{er} juillet 1583). — Obligé de 165 l. fait par Rollin d'Airebaudouze, seigneur de Pressac, habitant Anduze, à Claude de Favier, lieutenant particulier (1^{er} juillet). — Décharge de papiers donnée à Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi. On y remarque un livre de raison de feu Antoine Crozet, couvert de peau jaune. « relié en gros vollume fait en tuelle, tirant 214 feulletz escriptz, et aiant dessus lesd. couvertes ung A et ung B » (14 juillet). — Obligé de 1.000 l. fait par Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, à Guillaume Freton,

écuyer, de Calvisson 21 juillet. — Oblige de 50 l. pour Pierre de Favier, seigneur de Vestric (12 août 1583). — Arrentement passé par Jean Genève à l'orfèvre Thomas Fayet, de sa maison de la rue des Espics, moyennant 36 l. de rente (12 août). — Aïret pour Arnaud Gaubin, hôte du logis des Arènes, moyennant 40 l. de rente (21 août). — Arrentement passé par Thibaud d'Alesti, seigneur de Saint-Julien, de ses biens de Saint-Gervasy (21 août). — Arrentement passé par le ministre Antoine Barnier de son mas de Caissargues (26 août). — Cession faite par François Raimond, écuyer, de Valabrègue, à Anne de Varadier, veuve de M. de la Calmette (30 août). — Quittance de 19 l. faite par un consul de Congénies à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, ancien receveur du diocèse (2 septembre 1583). — Quittance de 22 écus pour Jeanne de Puget, veuve de Charles Rozel (8 septembre). — Bail pour la levée des restes de la taille de 1577 à Bernis (16 septembre). — Obligé de 500 l. fait par des habitants de Saint-Gilles à l'avocat Pierre Lansard (21 septembre). — Quittance faite par Tullène de Saunior, veuve de François Robert, seigneur de Polverières, à Jean Jacques, bourgeois, de 2.500 l. (26 septembre). — Achat pour Bernardine de Barrière, veuve de l'avocat Pierre Rozel, d'une terre à Manduel (29 septembre). — Arrentement passé par l'avocat Paul d'Albenas de son mas de Luc, à mi-fruits (2 octobre 1583). — Achat pour Jacques Capdur, notaire de Nîmes, d'une vigne à Saint-Gilles (3 octobre). — Compromis où figure Jean Durant, « scindie des puvres lépreux de la maladière de Nîmes » (4 octobre). — Accord où figure Laurent d'Assas, seigneur de Montmoirac (7 octobre). — Quittance de 16 écus pour l'apothicaire Jean Poussan (10 octobre). — Arrentement passé par la veuve de Péperonnier Jean Dupuy, d'une enclume, moyennant 30 s. de rente (14 octobre). — Obligé de 500 l. fait par Pierre de Rozel, lieutenant principal, à Pierre de Favier, lieutenant principal (15 octobre). — Prix-fait baillé par l'apothicaire Nicolas Borrelly (17 octobre). — Quittance de 54 l. faite par Pierre de Monteils, receveur commis par les consuls de Sommière à la levée de deniers baillée par François de Pavée, aux consuls de Mus (18 octobre). — Quittance de 95 l. faite par le même aux consuls de Codognan (18 octobre). — Quittance de 27 l. faite par Jean de Sibert, contrôleur de Bagnols (19 octobre). — Vente faite par Nicolas Calvière, seigneur de Saint-Côme, à Jean de Parades, avocat (23 octobre). — Achat pour Jean Dumas, seigneur de Sillan, des 3/8 d'un moulin à huile sis à Lédénon, moyennant 240 l. (23 octobre). — Obligé de 25 l. pour le marchand Antoine Deprix (25 octobre).

— Obligé de 22 l. pour Arnaud Guiran, greffier de la cour royale et ordinaire (25 octobre). — Obligé de 20 l. pour Pierre Robert, lieutenant de viguier (1^{er} novembre 1583). — Quittance de 113 écus pour Claude Favier, lieutenant particulier au Présidial (2 novembre). — Arrentement passé par Pierre Leblanc, seigneur de la Rouvière et de Forniguët, de son mas de Rapatel, au terroir de Sieure (9 novembre). — Obligé de 12 écus fait par Jeanne de Coullomes, veuve du capitaine Molart. à André Rally, régent au collège de Nîmes. Il s'agit de « la norriture et enseignement de Théophile Dupréd, son neveu, norry et enseigné » jusqu'à la fin de mai dernier, ce qui monte à 9 écus 38 s., et d'un prêt pour le reste (14 novembre). — Arrentement passé par le marchand Pierre Bodet, comme procureur du Consistoire, d'une maison de la ruelle de la Bouquerie, avec jardin, moyennant 5 l. de rente (14 novembre). — Bail passé par Catherine d'Albenas, femme de M. de Montmoirac, à l'avocat Paul d'Albenas, son neveu, pour recouvrer deux censives (15 novembre). — Bail des tailles de Bernis (28 novembre). — Arbitrage entre Pierre de Rozel, lieutenant principal, Antoine de la Rivoire, garde pour le Roi à Peccais, François de Nages, seigneur de Nages, et Jacques de Teste, seigneur de la Motte (6 décembre 1583). — Quittance de 100 l. pour Pierre Leblanc, seigneur de la Rouvière, représenté par sa belle-mère François de Sarratz (13 décembre). — Bail passé par François de Sarratz, femme du lieutenant particulier Rozel, pour couper, équarrir et transporter le bois de 30 peupliers achetés à Ribaute, et extraire 363 pierres de taille (13 décembre). — Cession faite par Catherine d'Albenas, femme de Laurent d'Assas, seigneur de Montmoirac, à Jaumette de Favier, veuve de Vidal d'Albenas, sa belle-sœur (21 décembre).

E. 774. (Registre.) — 281 feuillets, papier.

1584. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Prix-fait baillé par Pierre Leblanc, seigneur de la Rouvière, pour des réparations au château de la Rouvière (14 janvier 1584). — Obligé de 100 l. pour Pierre de Favier, seigneur de Vestric (17 janvier). — Achat pour Pierre de Rozel, lieutenant principal, d'une terre à Aimargues (20 janvier). — Quittance de 13 écus faite par Anne de Varadier, veuve de M. de la Calmette (23 janvier). — Transaction entre Jacques d'Albenas, seigneur de Gajan, et François d'Albenas, veuve d'André de Saint-Gilles d'Albène, lieutenant de juge royal à Beaucaire (26 janvier). — Quittance de 1.093 l. faite par François de Sarratz, femme de Pierre de Rozel, au

nom de son beau-fils Pierre Leblanc, à l'avocat Jean de Masméjan (11 février). — Mariage du capitaine Étienne Beuf (1^{er} mars). — Arrentement passé par Catherine d'Albenas, femme de M. de Montmoirac, au nom de son mari, de ses biens à Manduel (8 mars). — Arrentement passé par Catherine de Galian, veuve de Maurice Favier, seigneur de Forniguët, d'une terre près du chemin de *Las Bouilles* (12 mars). — Ratification du contrat de mariage entre Pierre de Favier, seigneur de Vestric, et Marguerite de Barrière, fille de Marthe de Villages (16 mars). — Quittance de 1.226 l. faite par Jean Guy d'Airebandouze, conseiller au Présidial, à Jean Riquet, grènetier pour le Roi au grenier à sel de Lunel (10 avril). — Obligé de 8 l. pour le Consistoire, représenté par Pierre Bon, surveillant de l'église réformée (12 avril). — Quittance faite par Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, à Mathieu Folaquier, de Galargues, de 59 « estakes d'oliviers, en deduction de 60 qu'icelluy... estoit tenu luy planter en son terroir de Candiac » (21 avril). — Obligé de 105 l. pour l'avocat Pierre de Monteils (29 mai). — Obligé de 100 l. fait par Barthélemy Cruvelier, ministre de Calvisson (4 juin). — Testament de Laurent d'Assas, seigneur de Montmoirac. Il lègue 25 l. aux pauvres de Manduel (8 juillet 1584). — Arrentement passé par Jean de Saint-Jean, chanoine de la cathédrale, de sa vicairie de Vergèze, moyennant 100 l. de rente (18 juillet). — Obligé de 30 l. pour le ministre Claude Finis (10 août). — Arrentement passé par Christophe Saunier, seigneur de Saint-Alban, pour sa belle-mère François de Sarret, veuve de M. des Plans, d'une maison à Nîmes (21 août). — Quittance faite par Guyonne de Baduel, comme ayant charge de Louis Maupeau, marchand de Genève, à Tuffène de Lansard et à David de Nîmes, mère et fils, de 38 l. (10 septembre). — Quittance faite par Florimond de Volontat, seigneur de Vaqueyrolles, à Louise et à Claude de Buys, sœurs, dames de Valérgues et de Seynes, de 30 écus (29 septembre). — Arrentement passé par le notaire Jean Petit d'une boutique de sa maison (3 octobre). — Arrentement passé par le ministre Jean Fourneau, d'une chambre de sa maison, moyennant 8 l. de rente (9 octobre). — Quittance faite par Jean de Suau, régent de Vauvert, mari d'Anne de Chabot, au notaire Guillaume Chillac, de 500 l. (19 octobre). — Prix-fait baillé par Louis de Caussargues, marchand, pour travaux à sa maison (25 novembre). — Obligé de 125 écus fait par André de Villard, citoyen de Genève, gentilhomme servant d'Adolphe de Noriegen, duc de Schleswig-Holstein, au bourgeois François Félix (26 novembre). — Procuration donnée par Louise de Romieu, veuve de

Tristan de Trois-Émines, ecuyer, l'AIMARGUES, à son frère Lantelme de Romieu, avocat, d'Arles, habitant Avignon (29 novembre). — Arrentement passé par Jeanne de Puget, veuve de l'avocat Charles Rozel, de sa maison près la porte de la Couronne, moyennant 110 l. de rente (28 décembre 1584).

E. 775. (Registre.) — 676 feuillets, papier.

1585. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Procuration de Louise de Buys, dame de Valérargues, mère et tutrice de noble Antoine d'Albenas de Saint-Ferréol, sieur de Saint-Christol (7 janvier). — Obligé de 68 l. fait par les consuls de Redessan à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (9 janvier). — Arrentement passé par Jeanne de Puget, veuve de l'avocat Charles Rozel, de sa maison près la maison consulaire, moyennant 20 l. de rente (10 janvier). — Quittance de 582 écus faite par Nicaise Boucherot, facteur de Gilles Dubyé, marchand pourvoyeur de la maison du prince de Condé, à Pierre Dufour, conseiller et secrétaire du prince (11 janvier). — Obligé de 100 l. fait par Jean de Meiran, sieur de Vachières, et sa femme Lucrèce d'Aymes, à Antoine de Micheaulx, écuyer, de Blauzac (11 janvier). — Achat pour Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi, d'une vigne à Marguerittes (1 février). — Arrentement passé par Jacques de Teste, sieur de la Motte, de son moulin de la Madelcine, à Nîmes (4 février). — Obligé de 17 écus pour Pierre Robert, lieutenant de viguier (5 février). — Quittance de 300 l. faite par Pierre de Rozel, lieutenant principal, seigneur d'Augène et de la Clotte, aux consuls de la Calmette (6 février). — Accord où figure Antoine de Folaquier, sieur de Pabeyran (9 février). — Arrentement passé par Guichard Baudan de son mas de Saint-Gervasy (11 février). — Accord où figurent les hoirs de Jean de Fons, conseiller et garde-sceau (22 février). — Quittance faite par des habitants de la vignerie du Vigan à François de Pavée, seigneur de Servas, ancien receveur du diocèse, de 137 l. pour la pension qu'ils prennent sur l'aide et octroi du diocèse, à eux vendue à rachat perpétuel par les commissaires du Roi (23 février). — Obligé de 2 écus pour François Delamédye, docteur en médecine (26 février). — Arrentement passé par Antoine Héraud, archidiacre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de sa vigne et olivette de Pissevin (11 mars). — Testament d'Antoine Rouvière, marchand de soieries. Il lègue 30 s. aux pauvres réformés (19 mars). — Inventaire des meubles d'Antoine Rouvière, marchand passementier. On y remarque : « ung builet sapine dans lequel a esté trouvé 4 platz es-

taing, 12 escue les, 12 assiettes, 2 pintes, 1 picluer, 1 fu-lhette, 1 sudière, le tout pesant 42 livres estaing, . . . une couverselle loton. . . ., une escauffette loton. . . ., ung petit veirier de bois pour tenir verres . . ., une Bible an grand vollume avec ses couvertes noires. . . ., une grand caisse noier. . . . dans laquelle a esté treuve de poil de vellours noir, 9 onces et 1 ternailh ; de soie de Cusy de colleur assortis, 12 onces 5 ternaux ; de poil de vellours de colleur assortis, 29 onces, . . . 17 honces fillozelle de colleur, 31 honces filoselle noire scimple, filoselle grossière de colleur, 18 onces, de capitoul nègre, 10 onces ; passamantz crossiers de coulleur, 1 livre 14 honces : passamantz noirs groussiers, 2 livres 12 ; passamantz noirs fins, 6 livres 2 onces ; passamantz galon de colleurs fins, 6 livres ; une pièce d'escallette soie grise ; une autre pièce d'escallette soie verte ; gallon de colleur des grossiers, 10 honces ; d'autelisse, 4 pièces 1/2. . . . deux petites ballances avec leurs coppes de loton et 2 marez pesantz 8 honces la pièce. . . . filoselle eruse simple de Jènes, 6 l. 10 ; filoselle simple d'Anduze, 11 l. . . . ung mestier d'autelisse avec 11 autelisses avec les platines chescune et son castellet et avec son ramage et 8 lasmes et 4 marches et 4 ausuples et 32 fuzeaux de fer ; ung mestier de passemant sarjat tout garnit et travaillant, ung mestier à la ratière tout garnit et travaillant, deux mestiers d'escallette. . . ., ung petit tour de trame avec sa bobinière, deux cavilhes trafluzant la soie. . . ., un pied de fer à desvuider la soie, . . . ung lissadour, une espée, une allebarde, ungz l'ornimentz avec son morsoir garnis de tapis de velours routge et ses courdons et garniture de filoselle noire, ung manteaul d'allodegort. . . ., ung casequin de bureau doublé de routge. . . ., ungz haultz de chausses canelées avec un passemant routge, fort uzées. . . ., ungz bas de chausse de cadix vert, de peu de valleur. . . ., ungz hor-dissour virant avec sa baubinière. . . . » (23 mars). — Quittance de dot et reconnaissance faite par le notaire André Dumas à sa femme noble Jeanne de Pujolas (27 mars). — Arrentement passé par Jeanne d'Agulhonnet, de sa terre de la Clastre, à Saint-Dézéry, acquise du Roi comme bien ecclésiastique (30 mars). — Cession faite par Louise et Claude de Buys sœurs, dames de Valérargues et de Seynes, du devois du Carton, sur le Gardon, près Colias, pour neuf ans, moyennant 400 l. (31 mars). — Arrentement du prieuré de Saint-Brès de Cognac passé par François Amic, prieur, Claude des Vignoles, seigneur de Saint-Bonnet, moyennant 127 l. de rente (2 avril). — Quittance de 10 l. pour François de Barrière, seigneur de Nages, comme héritier de sa mère Jeanne de Pavée (3 avril). — Arrentement passé par

noble Louis de Bourillon, dit d'Aspromont, au nom de frère Paul de Bourillon, commandeur de Saint-Christol et de Saint-Maurice de Casesvieilles, et comme fermier général desdites commanderies, à Guillaume Dostaly, notaire de Nîmes, des biens du commandeur à Dions et à Sainte-Anastasia, moyennant 20 écus de rente (3 avril). — Obligé de 50 l. fait par Barthélemy Cruvelier, ministre réformé (6 avril). — Quittance de 65 écus pour noble Antoine de Saunier, habitant d'Anduze (8 avril). — Arrentement passé par Pierre Leblanc, seigneur de la Rouvière et de Fourniguet, de son mas de Bimard (9 avril). — Accord où figure l'orfèvre Jean Brunet (26 avril). — Procuration donnée par Pierre Galician, ministre de l'église de Castagnols (6 mai). — Quittance de 23 écus faite par Jean Guy d'Airebaudouze, seigneur de Clairan, conseiller au Présidial, à Antoine de Malmont, conseiller au Présidial (6 mai). — Compromis entre François de Pavée, seigneur de Servas, et noble Jean Dautun, du Collet de Dèze (8 mai). — Procuration donnée par Pierre de Favier, seigneur de Vestric, à sa femme Marguerite de Barrière (17 mai). — Testament d'André Babois, marchand. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (27 mai). — Achat pour l'avocat Pierre Maltret d'une petite maison à la Calmette (29 mai). — Prix-fait baillé par le bourgeois Jean Portes pour une cave dans sa maison près de la place publique, appelée « le lotgis du *Gal blanc* » (31 mai). — Compromis entre François de Pavée, ancien receveur du diocèse, et les consuls d'Almargues (4 juin). — Obligé de 236 l. pour Bernardine de Barrière, veuve de l'avocat Pierre de Rozel (7 juin). — Arrentement passé par noble Jean de Percet de sa grande boutique de la rue des Espics, faisant le coin sous la grande salle de sa maison, « avec ung autre debas et deux membres qui sont sur led. debas », moyennant 36 l. de rente (9 juin). — Prix-fait baillé par les rentiers du domaine appartenant « au *Crouzatz*, et qu'ilz tiennent en arrentement de M. de Jouques, commandeur de Saint-Jehan », sis à Caissargues (23 juin). — Prix-fait baillé par les mêmes pour travaux au mas de frère Jean de Coulas, commandeur de Jouques et de Saint-Jean de Nîmes (30 juin). — Accord où figure le capitaine Jean Ducamp (23 juillet 1585). — Quittance de 67 l. faite par François Amic, prieur de Cognac, à Jean des Vignoles, son rentier, seigneur de Cognac (28 juillet). — Procuration donnée par le prieur de Cognac à Antoine de Cazalis, seigneur de Saint-Martin et de la Barrèze, chanoine de Nîmes, pour arrenter son prieuré et recouvrer de Jean des Vignoles les arrérages échus (28 juillet). — Acte de réquisition et protestation fait par Guillaume Darsac pour le syndic de la cathé-

drale de Mende, contre Jean de Boitiers, greffier au Présidial. Il s'agit de l'expédition d'un procès (31 juillet). — Testament de Jacques Aurin, marchand de Calvisson. Il lègue 50 l. aux pauvres réformés (6 août). — Transaction entre Antoine de Colla, seigneur de la Madeleine et de Lussan, président en la principauté d'Orange, et Gaspard Chais, notaire et procureur au parlement d'Orange (7 août). — Achat pour noble Louis de Montaliou, habitant de Montmirat (17 août). — Arrentement passé par l'orfèvre Jean Brunet de sa maison de la rue de la Lune, moyennant 30 l. de rente (30 août). — Délégation d'une créance de 200 l. faite à Jeanne de Sauzet, femme de noble Pierre de Leyris, d'Alais (31 août). — Testament de Jean Ricard, marchand. Il lègue 4 écus aux pauvres réformés (6 septembre). — Quittance de 80 l. pour Catherine de Montcalm, tutrice des hoirs d'Antoine de Brueys, seigneur de Souvignargues (7 septembre). — Obligé de 8 écus pour Jean Dumas, seigneur de Sillan (10 septembre). — Achat pour Pierre Joly, dit le capitaine Ducros, d'une parran hors la ville, près de Saint-Vincent, sur « la carrière appelée du bordel » (13 septembre). — Accord entre François de Pavée, ancien receveur du diocèse, et Catherine de Galian, mère et tutrice des hoirs de Maurice Favier (27 septembre). — Accord entre le capitaine Jean Ducamp, ancien exacteur des deniers royaux de Nîmes, et André Rally, régent au collège, qui réclamait 137 l. pour ses gages de 1584 (1^{er} octobre 1585). — Obligé de 50 l. pour André Rally, régent au collège (4 octobre). — Procuration donnée par Isabeau de Nobilly, qui signe : de Noble, femme de Jeoffres de Senamy, à Barthélemy de Senamy, gentilhomme lucquois, habitant Paris, pour vendre la rente qu'elle possède sur la baronnie de la Chapelle de Flony, dépendant du comté de Tonnerre, au bailliage de Sens, le fonds de la baronnie appartenant à Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre, et ce moyennant 5.000 l., représentant sa rente de 416 l. (5 octobre). — Testament du capitaine Guiraud Fizes, marchand de Nîmes, qui va à la guerre pour le service du Roi et du duc de Montmorency. Il lègue deux salmées de *mescle* aux pauvres de Lédénon (7 octobre). — Obligé de 13 écus fait par le notaire Guillaume Duchamp à l'apothicaire Jacques Dupont (9 octobre). — Accord entre Berthomieu Queirel, exécuteur de la haute justice, et Benoit Croc, prévenu. Croc avait battu Queirel, « duquel battement » Queirel avait fait enquérir et obtenu prise de corps contre Croc, sans pouvoir l'« appréhender ». Mais il avait saisi ses biens. La paix se conclut moyennant 1 écu (28 octobre). — Quittance de 100 l. faite par Louise de Buys, dame de Valérargues, à Pierre

de Parades, seigneur de « Guagand » (3 novembre). — Quittance de 28 l. pour le capitaine Jean Millanges (10 novembre). — Contrat de résignation de la chapelle de Notre-Dame, en l'église Saint-Saturnin de Milliau, consenti par Pierre de Roussin, chapelain, en faveur d'Antoine Bellou, chanoine de la cathédrale (11 novembre). — Obligé de 10 écus fait par Barthélemy de Fabrica, notaire de Calvisson, à Guillaume Gaudemer, prieur du couvent des Augustins (14 novembre). — Testament de Jeanne de Sauzet, femme de noble Pierre de Leyris, habitant d'Alais. Elle lègue 1 écu aux pauvres réformés (19 novembre). — Acte de sommation présenté par Nicolas de Bargeton, seigneur de Cabrières, et Simon d'Alméras, lieutenant de viguier de Bagnols, à André Agulhonnet, premier consul de Nîmes, syndic du diocèse de Nîmes. Bargeton est député par la ville d'Uzès et les diocésains d'Uzès. Il réclame des diocésains de Nîmes le paiement de leur quote-part de l'entretien des garnisons du diocèse d'Uzès, « comme faisant frontière à tout le pays ». Le syndic répond qu'au retour des États il soumettra l'affaire à l'assiette de Nîmes. Bargeton et d'Alméras répliquent « que les soldatz estantz ausd. garnisons ne peuvent sy longuement attendre leur paiement, et le diocèse d'Uzès seul, pour l'avoir porté jusques icy, n'y peult subvenir ». Ils réclament la convocation de l'assiette de Nîmes à bref délai (14 décembre). — Bail de bétail pour Jean Gondin, seigneur de Carsan, receveur du diocèse d'Uzès (20 décembre). — Quittance faite par Antoinette de Richier, femme de noble Théophile de Sarrasin, comme fille et cohéritière de Louise d'Albenas, à Louise de Buys, dame de Valérargues, comme mère et tutrice de Louis d'Albenas, seigneur de Valérargues et de Serviers, héritier de Françoise d'Albenas, dame de Serviers, de 6 écus (23 décembre).

E. 776. (Registre.) — 605 feuillets, papier.

1586. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Compte final entre le bourgeois Pierre Girard et son ancien rentier du mas du Serre (5 janvier). — Obligé de 800 l. fait par Françoise Durant, femme de noble Nicolas Aymes, d'Uzès (11 janvier). — Arrentement passé par Bernardine de Barrière, veuve de M. Rozel, de ses moulins à eau et à vent de Manduel (11 janvier). — Délégation d'une créance de 11 l. faite par Pierre de Langlade au capitaine Céphas d'Albenas (18 janvier). — Quittance de 32 l. pour le capitaine Jean Ducamp (27 janvier). — Arrentement passé par François de Pavée, seigneur de Servas, de son mas de Font-Barbarine ou de la Petite-Rochelle, près du Vistre, à

mi-fruits (27 janvier). — Obligé de 11 écus pour Paul Chabaud, seigneur de Polverrières (29 janvier). — Arrentement passé par le marchand Laurent Salveton, de son mas de la Planette, au terroir de Nîmes (3 février). — Procuration de l'apothicaire David Guiraud (9 février). — Arrentement passé par l'avocat Nathaniel Chabaud, de son domaine d'Aimargues et du Cailar (14 février). — Obligé de 53 écus pour Honorat Gévandau, conseiller du Roi (15 février). — Remission faite par Guillaume de Falgueroles, ministre réformé, de son droit de prendre du bois au devois du Carton, près Colias (21 février). — Testament du marchand Jean Ginhoux. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (21 février). — Quittance faite par Pons de Brignon, avocat, seigneur de Saint-Théodorit, et noble Guillaume de Freton, maris d'Élizabeth et de Madeleine d'Airebaudouze, filles de Pierre d'Airebaudouze et de Françoise de Montcalm, à Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, de 380 l. pour reste et entier paiement de 628 l. dues à leur feuve belle-mère (25 février). — Arrentement passé par l'avocat Jean Bosquier (5 mars). — Arrentement passé par Louis de Bourillon, dit d'Aspromont, seigneur de Saint-Saturnin de Coiran, de son domaine audit lieu (11 mars). — Obligé de 20 l. pour le capitaine Guiraud Fizes (18 mars). — Obligé de 300 l. fait par le bourgeois Bernard de Laval à François de Barrière, seigneur de Nages (21 mars). — Obligé de 16 l. et d'un tonneau de vin pour Jean Dumas, seigneur de Sillan (27 mars). — Achat d'une petite olivette pour Suzanne de Rovérié, dame de Cabrières (27 mars). — Sous-arrentement passé par l'hôte Pierre Heiraud, d'une maison « où il solloit fere lotgis, appelé le lotgis de *la Coupe* » (11 avril). — Obligé de 160 l. fait par David Falgueroles, « escollier », à son frère Claude Falgueroles, ministre réformé (12 avril). — Achat pour noble Pierre de Parades, seigneur de Gajan (12 avril). — Obligé de 11 écus fait par Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi, pour reste de 38 écus, prix d'achat d'une mule (13 avril). — Obligé de 145 l. pour le marchand Jean Gaissac (17 avril). — Testament du marchand Vergillis Peladan. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (19 avril). — Arrentement passé par le capitaine Jean Bilanges, au nom des hoirs de Mathias de Gibilly (21 avril). — Obligé de 6 écus pour Marguerite de Brueys, veuve de Léon de Favier, conseiller à la chambre de l'Édit (10 mai). — Sous-arrentement passé par le rentier principal des biens du seigneur de Castelnaud, à Françoise de Sarratz, femme du lieutenant Rozel, d'une maison à Aimargues, moyennant 18 l. de rente (14 mai). — Vente faite par noble André de Convenent, à Antoine Seguin, baile de Clarensac, de

trois gros muids de sel garnis en police, à prendre à Peccais, moyennant 400 l. Le duc de Montmorency en avait fait don au vendeur (16 mai). — Prix-fait baillé par Jacques Baudan, seigneur de Vestric, pour refaire son escalier ou « visette » et d'autres parties de sa maison, moyennant 140 l. (18 mai). — Obligé de 20 l. pour l'apothicaire Jacques Fauchier (19 mai). — Obligé de 26 l. pour Pierre Bompar, avocat du Roi (20 mai). — Obligé de 40 écus fait par Jean Mazel, notaire de Saint-Jean de Gardonnenque, au marchand de Nimes Louis de Caussargues (20 mai). — Achat d'une pension de 10 sols pour Jacques Desmartins, conseiller au Présidial, moyennant 2 écus (23 mai). — Quittance de 18 écus pour Paul Chabaud, sieur de Polverières (24 mai). — Promesse faite par noble Pierre Deleuze, habitant d'Anduze, à Louis de Caussargues, dit Rochon, marchand de Nimes, de lui payer 300 l. en retour de l'obtention des lettres de provision de l'office « de la garde de seel en la ville d'Anduze, que solloit jouir noble Gaussen de Lafarelle » (27 mai). — Quittance de 90 l. pour Louis Vellay, baile de Rodilhan (7 juillet 1586). — Procuration donnée par Joseph Charles, commis des vivres de l'armée du duc de Montmorency, à Jean de Boetier, greffier au sénéchal, pour recouvrer des diocésains 75 écus et les dépens à lui taxés par le duc (10 juillet). — Quittance pour le rentier du mas de M. Andronis, seigneur de Marguerittes (13 juillet). — Quittance de 20 l. pour Antoine Barnier, ministre réformé (22 juillet). — Obligé de 380 l. pour le capitaine Jacques Clément, d'Uzès (26 juillet). — Arrentement passé par Jacques de Teste, sieur de la Motte, de son moulin de la Madeleine (28 juillet). — Testament de François de Brueys, seigneur de Souvignargues, fils de feu Tristan de Brueys. Il lègue 20 écus aux pauvres réformés (9 août). — Arrentement passé par noble Jacques de Fons, fils de feu Pierre de Fons, conseiller et garde-sceau, de son mas au terroir de Beaucaire (11 août). — Arrentement passé par Françoise de Sarratz, femme de Pierre de Rozel, lieutenant principal, d'une terre au Pont de la Servie (12 août). — Arrentement passé par l'orfèvre Jean Brunet de sa maison de la rue allant de la Trésorerie à la Place, joignant sa maison d'habitation, moyennant 35 l. de rente (13 août). — Procuration donnée par noble André de Convenent au marchand Michel Dalbiac (14 août). — Arrentement passé par le capitaine Bertrand Carbonnel de sa propriété de Saint-Dézéry (15 août). — Achat pour Pierre Rouvière, lieutenant de prévôt (15 août). — Arrentement passé par Claude de Fazendier, veuve du bourgeois Jacques Patin, de son mas de la tuilerie de Saint-Denis (16 août). — Acte de sommation fait par Maurice Bau-

dan, contrôleur du grenier à sel de Nimes, et consorts, à Antoine Davin, premier consul de Nimes. Ils exposent que pour l'entretien de la garnison du fort de Valabrègue, par ordonnance du duc de Montmorency, une imposition de 4 écus par jour a été établie sur le corps de la ville, ainsi que sur Rodilhan et Bouillargues, qui sont du corps de Nimes. Or les consuls de Nimes n'ont pas payé les soldats de Valabrègue, qui ont saisi 30 bêtes à laine du contrôleur, 200 bêtes à laine de Pascal et de Thérond, avec 18 chèvres et 18 pourceaux. Le consul répond qu'on va « deputer gens pour fere la levée des deniers » (17 août). — Obligé de 31 l. pour Françoise de Sauzet, veuve de noble Thibaud d'Alesty, seigneur de Saint-Julien (24 août). — Arrentement passé par l'avocat Pierre Maltret d'une maison ruinée avec jardin (6 septembre). — Accord entre l'avocat Paul d'Albenas et sa mère Jacqueline de Favier (8 septembre). — Obligé de 51 l. pour Jacques de Lageret, seigneur de Caussargues (14 septembre). — Promesse faite par Louis de Caussargues, dit Rouchon, marchand de Nimes, à Simon Penarier, seigneur de Sueille, habitant Saint-Jean de Gardonnenque, de lui faire avoir un office de notaire royal « de crue et superminerere dud. lieu », moyennant 65 écus (18 septembre). — Obligé de 50 l. fait par noble Pierre de Langlade, habitant de Caveirac, à son fils Pierre de Langlade, chapelier aud. lieu (29 septembre). — Arrentement passé par l'orfèvre Jean Brunet, de son jardin hors la porte des Carmes, sur deux chemins dont l'un « va au chemin appelé de *las Cinq-Vies* » et l'autre est le chemin d'Avignon (5 octobre). — Inventaire des meubles « treuvés dans le logis de *la Roumane* » et appartenant à Antoine Barthélemy, conseiller et secrétaire du roi de Navarre. C'est l'hôte Pascal Robert qui en prend livraison : « quatre litz noyer plantz, avec ses piedz carrés et avec ses quatre mathalatz plains de palhe, une barre de fer pour soubstenyr le cremailh, six rastelletz estantz en l'estable, et toutes les portes et fenestres et armoires estantz aud. logis, bonnes avec leurs sarrures et clefz, excepté à la porte du grenier et de la fenièrre, où n'i a point de sarrures, et une longue pos servans à tenyr verres et autres choses, estant sur l'aiguier, et un traversier de liet plain de palhe ». C'est tout (7 octobre). — Obligé de 33 l. fait par Gilhes Augier, huissier audienier au Présidial, à Antonie Tinellis, veuve d'Antoine Chabaud, seigneur de Polverières (8 octobre). — Promesse faite par Marguerite Bodet, veuve de l'apothicaire Ponsard, à son fils David Guiraud, apothicaire, de « luy baller et donner..... la moitié entière de toutes et chescunes les medecines que se balheront en sad. botique....., lesquel-

les icelluy Guiraud sera tenu de fere suivant les ordonnances que sont ballées par le médecin, et entretenir lad. botique comme s'apartient.... » (8 octobre). — Quittance de 19 écus faite par Pierre Rozel, lieutenant principal, à Joseph Delon, seigneur de Ners, trésorier et receveur ordinaire en la sénéchaussée, payant par les mains de Pierre de Parades, seigneur de Gajan, commis à la recette des deniers provenant d'une confiscation (10 octobre). — Obligé de 110 l. pour François Barrière, seigneur de Nages (12 octobre). — Quittance faite par le marchand Louis de Caussargues, dit Rouchon, à Antoine Brayci, notaire, de 60 écus, pour les lettres d'office de notaire royal qu'il lui a fait avoir au décès du notaire Antoine Malian (15 octobre). — Arrentement passé par Pierre Rozel, lieutenant principal, de ses terres de Générac (1^{er} novembre). — Obligé de 10 l. pour Marthe de Villages (16 novembre). — Reconnaissance féodale pour Tullène Saunier, veuve de François Robert, seigneur de Polvelières (16 novembre). — Quittance de 7 écus faite par Jean de Saint-Jean, chanoine, vicaire de Vergèze, à Isabeau Alesti, rentière de Vergèze (25 novembre). — Obligé de 150 l. pour le bourgeois Fermin Raspail (26 novembre). — Arrentement passé par Françoise de Sarratz, femme de Pierre de Rozel, de ses terres de Bernis (28 novembre).

E. 777. (Registre.) — 659 feuillets, papier.

1587. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Achat pour le marchand Antoine Isnard d'une terre à Pondres (25 février). — Cession d'une créance de 15 l. faite à Mathias d'Albenas, écuyer (10 mars). — Arrentement passé par Jacques Fabre, dit le capitaine Violande, d'une vigne au Péras (11 mars). — Vente faite par Françoise de La Bastide, au nom de son frère François de La Bastide, à Pierre de Rozel, lieutenant principal, de deux terres à Aimargues, moyennant 266 écus (18 mars). — Arrentement passé par le bourgeois Jean Chaulet d'une vigne à Beauvoisin (24 mars). — Quittance de 700 l. faite par Tullène Saunier, veuve de François Robert, seigneur de Polvelières, à Pierre de Rozel, lieutenant principal, et à Maurice Baudan, contrôleur du grenier à sel de Nîmes (27 mars). — Arrentement passé par Marguerite Rey, veuve de Jean Ricard, marchand de Nîmes, à Sébastien Jaquy, imprimeur de Nîmes, qui signe à l'acte, de la maison des enfants Ricard, appelée « le lotgis de la *Teste noire* », avec tout ce que tient actuellement Aurias Dabries, pour 3 ans, moyennant 60 l. de rente (30 mars). — Obligé de 18 écus pour François de Barrière, seigneur de Nages

(31 mars). — Arrentement passé par Vincent du Vieux, écuyer, de ses terres de Bezouze (6 avril). — Obligé où figure Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi (11 avril). — Promesse faite par Louis de Caussargues, marchand de Nîmes, à Sébastien Gabouret d'Alais, de lui obtenir les lettres de provision et office « de l'estat de garde de sel pour le Roy au passaige d'Allez », moyennant 100 écus (13 avril). — Achat par l'orfevre Meugin Bruant d'une terre à Terraube (13 avril). — Arrentement passé par Françoise de Sarratz, femme de Pierre de Rozel, du mas de Sauzet, à Bellegarde, à mi-fruits (14 avril). — Accord où figure le capitaine Dominique Fazendier (14 avril). — Vente faite par Claude de Charron, premier consul d'Aiguesmortes, à Antoine Barthélemy, secrétaire du roi de Navarre, pour lui et son neveu Antoine Lacaille, ayant le droit de fourniture du grenier à sel de Sommière, des sels qui sont de reste au mas de Barbut, évalués à 30 muids, moyennant 21 s. 6 d. par quintal, les 72 quintaux faisant le gros muid. Les gens du conseil près le duc de Montmorency avaient décidé de faire enlever les sels restant de la vente au mas Barbut, dont Claude de Charron était fournisseur. Pour la livraison des sels, les parties les feront remesurer. Après réception, Barthélemy pourra laisser le sel dans le magasin du mas, parce que Charron en a payé la location, sans qu'il soit tenu de rien payer, « ains le pourra fere charrier à sa commodité pour le fornissement dud. grenier à sel de Somières ». Le duc ayant accordé à Charron la gabelle et autres impositions quelconques. Charron se réserve l'excédent, s'il y en a, « du petitz muidz au gros, lequel petit muid est de 60 quintalz » (18 avril). — Obligé de 12 écus pour le capitaine Jean Michelin (24 avril). — Obligé de 27 écus fait par Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi, au marchand Guidon Gras (1^{er} mai). — Arrentement passé par le capitaine Pierre Allier au capitaine Bertrand Carbonel, d'une terre au quartier de Sèguebas (4 mai). — Obligé de 10 écus pour Paul Chabaud, seigneur de Polverières (5 mai). — Arrentement passé à Louise d'Albenas de deux chambres, deux greniers et un petit cabinet, dans la maison de M. Campagnan, moyennant 25 l. de rente (6 mai). — Achat pour Jacques Desmartins, conseiller au Présidial, de deux terres au Mas des Crémats, quartier de Lobatières (6 mai). — Sous-arrentement passé par Antoine Barthélemy, secrétaire du roi de Navarre, fermier général des droits du double équivalent, « mis et ordonné estre double » par les consuls, syndics et députés des diocèses en l'assemblée dernièrement tenue à Beaucaire par mandement du Roi, à Antoine de L'Euzière, marchand d'Anduze, des droits du

double équivalent à Alais, Anduze, Sauve, le Vigan et tout le bas pays de Gévaudan, pour 8 mois restant à courir de l'année, moyennant 500 écus (11 mai). — Procuration donnée par Antoine Barthélemy, fermier général des droits du double équivalent dans les diocèses de l'obéissance du Roi, sous le commandement du duc de Montmorency, à Jean Bournet, praticien de Nîmes, pour « s'acheminer au diocèse d'Uzès, et par les villes et lieux dud. diocèse... fere crier, proclamer et mettre affiches, baller à bailh et ferme pour 8 mois... led. double droit de l'équivalent dud. diocèse, en bloc ou en particullier, par table ou comme il advisera... » (11 mai). — Sous-arrentement passé par Antoine Lacure, sous-fermier du double droit de l'équivalent du diocèse de Nîmes, des tables de Sommière, Aimargues, Marsilargues, Vauvert et leurs dépendances, sauf la table de Galargues, pour 8 mois, moyennant 208 écus 1/3 (11 mai). — Sous-arrentement passé par Antoine Lacure, de la table de Calvisson, pour 8 mois, moyennant 52 écus 1/2 (17 mai). — Procuration donnée par Antoine de Barthélemy à Claude Astier, praticien d'Uzès, pour affermer le droit double de l'équivalent du diocèse d'Uzès « avec puissance de commettre de gardes ou comis aux villes et lieux qu'il ne sobzarrentera, pour velher sur les droitz, tenir compte, lever et culhir ledict droit, affreter et appointer les hostes vendantz vin en detailh, à pot et pinte, et aultres » (18 mai). — Ratification donnée par noble François de la Bastide de Bornies, habitant Galargues, à la vente faite par sa sœur Françoise de la Bastide, femme de M. d'Albignac, à Pierre de Rozel (18 mai). — Obligé de 40 l. pour Marguerite de Brueys, femme de M. d'Arbaud (20 mai). — Sous-arrentement passé par Antoine Lacure de la table de Bernis, pour 8 mois, moyennant 55 l. (24 mai). — Arrentement passé par Antoine Lacure à Gabriel Simonnet, poissonnier de Marguerittes, du droit du double équivalent à prendre sur le poisson vendu en la table de Marguerittes, pour 8 mois, moyennant 11 l. (25 mai). — Testament de Jeanne Rondelin, veuve de Jean de Craponne, habitant Montpellier. Elle lègue 1 écu aux pauvres réformés de Montpellier (30 mai). — Obligé de 22 l. pour Nicolas Borrelly, marchand apothicaire (13 juin). — Quittance faite par Simon Faillet, fondeur, du Chambon en Bassigny, aux consuls de Marguerittes, de 48 l. 10 s. « pour la fason d'une cloche et metal y fourny pour l'esglize » de Marguerittes (13 juin). — Procuration donnée par Antoine Barthélemy, fermier général des greniers à sel de Languedoc, pour lui et son associé Pierre Blancard, à leur commis Vincent Malachane, garde pour le Roi, « pour tenir livre et contreroller au grenier à sel

de Lunel, et dans icelluy escrire tous les gabellans par nom et surnom, et le lieu d'où ilz sont, prendre et recevoir les deniers de la vente du seel », à l'exclusion du grènetier (18 juin). — Transaction entre l'avocat Pierre Maltret, de Nîmes, et Simon Combier, bourgeois d'Uzès (23 juin). — Transaction entre Charles de Barjac, seigneur de Bouquet, et Jean Despeisses, écuyer, d'Alais (30 juin). — Revente faite par Jean Despeisses à Charles de Barjac d'un devois de chênes-verts et pâturage, appelé de la Viallongue, confrontant la montagne d'Euzet, moyennant 2.000 l. (30 juin). — Testament de Céphas d'Albenas, capitaine. Il va à la guerre, commander une compagnie de gens de pied pour le Roi, sous les ordres de M. de Châtillon. Il lègue 10 écus aux pauvres réformés (7 juillet 1587). — Testament de noble Jacques d'Albenas, gendarme de la compagnie de M. de Péraud. « allant au voiatge qu'il va fere à Castres ». Il lègue 10 écus aux pauvres réformés (7 juillet). — Obligé fait par noble Jacob de Favier, capitaine, à Jean Surre, hôte et pâtissier, de 218 l. (28 juillet). — Procuration donnée à noble Pierre de Langlade, baile de Caveirac (2 août). — Obligé fait par Pierre de Faret, seigneur de Saint-Privat, lieutenant du sénéchal, à Anne Rulman, principal au collège, de 228 l. (4 août). — Acte de protestation fait par les consuls de Sommière à Jean Lacaille, marchand, fournisseur du grenier à sel de Sommière, dépourvu de sel. Lacaille répond qu'il a acheté beaucoup de sel pour Sommière, mais que M. de Lèques, commandant d'Aiguesmortes et du fort de Peccais, n'en a pas permis le passage, « quelles plaintes et supplications qu'il en aye seu fere ». Aujourd'hui seulement, sur la prière de M. Barthélemy, M. de Lèques lui a « baillé lettre dressente au capitaine Corbière pour laisser passer led. seel » (6 août). — Obligé de 48 l. pour le capitaine Guiraud Fizes (19 août). — Accord entre Antoine Rouveiran, demandeur en cas d'exces, et Louis Martin, commis à la recette particulière de Nîmes. Rouveiran disait qu'étant au Cailar comme commissaire du receveur du diocèse, pour contraindre les consuls et habitants au paiement de leurs tailles, survint Martin, qui lui donna « ung coup d'espée sur l'espaule, dont en seroit sorty grande effusion de sang ». Martin donne 9 l. de dommages et intérêts (24 août). — Nomination faite par Louis d'Andron, seigneur de Marguerittes, de son fils Gaillard d'Andron, seigneur de Marguerittes, comme son héritier, pour maintenir aux mâles de la famille les biens provenant de Pierre et de Jacques d'Andron, conseiller au Présidial, père et frère de Louis (30 août). — Obligé de 120 francs pour Marthe de Villages, veuve de M. de Vestric (1^{er} septembre). — Achat

pour François de Pavée, seigneur de Servas, d'une terre à Servas, quartier de la Condamine (6 septembre). — Arrentement passé par noble Mathias d'Albenas, de sa maison de la rue appelée : *Lou Fort de las Claus* (6 septembre). — Obligé de 18 l. pour l'avocat Jean de Parades (8 septembre). — Obligé de 100 l. fait par le capitaine Pierre de Possac au notaire Antoine Brayci (8 septembre). — Arrentement passé par Jeanne de Puget, veuve de l'avocat Charles de Rozel, de sa maison près la porte de la Couronne, moyennant 115 fr. de rente (9 septembre). — Quittance faite par Robert Tinellis, notaire de La Calmette, à Tuffène de Rozel et à Guillaume des Roys, seigneur de Lédignan, de 46 l. (10 septembre). — Quittance de 5 écus pour Catherine d'Albenas, femme de M. de Montmoirac (10 septembre). — Accord entre Louis d'Andron, contrôleur du domaine seigneur de Marguerittes, et son fils Gaillard d'Andron, au sujet des héritages de Pierre et de Jacques Andron (11 septembre). — Cession faite par Louis d'Andron à son fils Gaillard, d'une pension de 560 l. (19 septembre). — Achat d'une « trolhadoire » de 5 pans de diamètre et de 4 pans de haut, moyennant 3 écus (27 septembre). — Obligé de 18 l. pour Tuffène de Saunier, veuve de François Robert, sieur de Polverières (29 septembre). — Obligé de 100 écus fait par Catherine de Chantozel, veuve de M. d'Esteroffit, au bourgeois Fermin Raspail (6 octobre). — Cession pour Barthélemy de Fabrica, notaire de Calvisson (8 octobre). — Sous-arrentement passé par le marchand Pierre Bon, à Jacqueline Bonnaud, veuve du capitaine Gabriel Broche, des immeubles du défunt, baillés à ferme à Bon par le séquestre desdits biens, moyennant 50 l. de rente (8 octobre). — Obligé de 50 fr. pour Marthe de Villages, dame de Vestric (9 octobre). — Obligé de 45 l. fait par Pierre Bonnaud, baile de la Calmette, à Paul Chabaud, seigneur de Polverières (11 octobre). — Convention entre le notaire Jean Petit et le fermier de son mas de Saint-Denis, qui voulait lui rendre ledit mas « veu le temps de guerre ». Au cas où les deux bœufs fournis par le bailleur « seroient admenez par gens de guerre et du contrere party », la perte sera supportée par moitié (31 octobre). — Obligé de 48 l. fait par Jacqueline de Pignan, veuve de Folquerand Turc, seigneur de Vestric, au marchand Antoine Don (4 novembre). — Accord entre Jacqueline de Favier, veuve de Vidal d'Albenas, et son fils Paul d'Albenas, avocat. Cet accord a été ménagé par Claude de Favier, lieutenant particulier, frère et oncle des parties, Jacques de Favier, seigneur de Vestric, et Jacques Bodet, bourgeois (15 novembre). — Arrentement passé par l'apothicaire Domergue Hongle, de sa terre de Garons, quar-

tier du *Prat de las Tartugas* (20 novembre). — Cession d'une créance de 100 l. faite à André Rally, régent au collège (24 novembre). — Obligé de 176 l. pour l'avocat Jacques Mazaudier (25 novembre). — Bail de la taille de Beauvoisin (25 novembre). — Obligé de 22 écus fait par Suzanno de Rozel, femme de M. de La Rouvière (29 novembre). — Quittance de 60 écus faite par Françoise de Sarratz, femme de Pierre de Rozel, lieutenant principal, à Tristan de Thézain, seigneur de Sayras et de Saint-Laurent de Barre (1^{er} décembre). — Prix-fait baillé par l'avocat Paul d'Albenas pour travaux à sa maison, près de Sainte-Eugénie (3 décembre). — Arrentement passé par Laurent d'Assas, seigneur de Montmoirac, représenté par sa femme Catherine d'Albenas, de son mas de Mérignargues (19 décembre). — Obligé de 350 fr. fait par le bourgeois Antoine Fauquier à André Rally, maître régent au collège (22 décembre). — Obligé de 24 écus 1 2 pour Jacques Fauchier, marchand apothicaire (22 décembre). — Arrentement passé par François de Pavée, seigneur de Servas, et sa femme Marguerite Teissier, à l'avocat Jean Bonnaud, de leur maison de la rue des Espics, confrontant la Grand'Rue et la maison du lieutenant principal de Rozel, sauf les boutiques, moyennant 50 l. de rente (26 décembre). — Obligé de 36 écus fait par noble Céphas d'Albenas (29 décembre).

E. 778. (Registre.) — 843 feuillets, papier.

1588. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Transaction entre Jean Payan, ministre réformé, natif de Nîmes, habitant Montpellier, impétrant en lettres royaux contre les tenanciers de ses biens confisqués pour cause de religion, et Baudile Fontfroide, greffier de Nîmes, tenancier d'une petite maison ou étable des biens de Payan (1^{er} janvier). — Obligé de 3 écus pour Anne de Barnier, veuve de Jean Durant, seigneur de Sillan (14 janvier). — Convention entre Thomas Lambert, maître-armurier, et Bernard de Laval, contrôleur du domaine, grenetier pour le Roi au grenier à sel de Nîmes. L'armurier le requiert « et supplie le vouloir acomoder des mubles et hostisses pour abiter et travailler de son estat, n'ayant moiien de ce faire sans l'aide dud. Laval son amy, l'ayant tous jours secoureu en sa necessité, et mesmes que en son dernier voiatge il l'auroit secoureu de mubles et argent ». Suit un inventaire de meubles et d'outils livrés à l'armurier : « ... ung rastel de bois pour tenir les armes,..... plusieurs vielhes armes et morrions, . . . unes boulges pour la forge, ung estoc de fer avec son bauc, . . . trois paires de ciza-

lhes pour copper le fer des armes, quatre paufferes pour mettre les armes avec les plotz. . . . , ung culhier pour fondre le plomb. . . . , ung berbiquin de fer et six bironières et une rasette, douze limes et deux petites destraux. . . . , une clouerre, une turquoise, ung petit estec de fer, ung pois de marc, ung consteaul, ung petit canon de arquebuz, ung poix pour peser les escus, de pseaulmes et ung livre appellé *Les Abeaulmes* (1), une espaze avec son ponhal doré, une molle avec son mendre, deux tarreirelz, ung chapeaul, ung biron servant pour tarer le plomb pour les veronières et les otiliz à ce necesseres. une arquebuz de rouet avec sa flasque. . . . » Tout ce mobilier est évalué à 111 écus (15 janvier). — Arrentement passé par l'avocat Paul d'Albenas de son domaine de Luc, à mi-fruits (21 janvier). — Obligé de 15 écus pour noble Mathias d'Albenas (26 janvier). — Obligé de 4 écus pour noble Céphas d'Albenas, capitaine (14 février). — Testament de l'hôtesse Marie Salat. Elle lègue 5 l. aux pauvres réformés (23 février). — Obligé de 6 écus pour Tuffène de Saunier, veuve de François de Robert, seigneur de Polverrières (26 février). — Arrentement passé par Pierre de Bompar, avocat du Roi, de sa terre de Saint-Paul, près Beaucaire (2 mars). — Quittance de 700 fr. faite par Pierre de Favier, seigneur de Forniguët, à François de Pavée, seigneur de Servas (9 mars). — Obligé de 700 fr. fait par François de Pavée, seigneur de Villevieille, à M. de Forniguët, son neveu (9 mars). — Quittance de 700 fr. faite par François de Pavée, seigneur de Servas, à François de Pavée, seigneur de Villevieille (9 mars). — Arrentement passé par Spirite de Varye, pour son mari noble Jacques de Vernier, viguier de Nîmes, d'une vigne à Carselade (10 mars). — Obligé de 40 écus fait par Jaumette de Favier, veuve d'Albenas, à sa fille Louise d'Albenas, veuve Beau (17 mars). — Arrentement passé par Jacques Desmartins, conseiller au Présidial, de son mas de Dardaillonne, à Bellegarde (20 mars). — Codicille du capitaine Guiraud Fixes (22 avril). — Obligé de 6 écus pour noble Pierre de Langlade, habitant Caveirac (27 mai). — Quittance faite par Jean de Verina à Jean Saunier, marchand apothicaire, de meubles et de sommes représentées en médicaments principalement. Il est question d'« ung rolle de medicamens. . . . exhibé » par Saunier (31 mai). — Testament du marchand Antoine Fontanieu. Il lègue 30 s. aux pauvres réformés (31 mai). — Quittance de 15 écus faite par Charles du Sollier, seigneur de Branoux, à l'avocat Guillaume Villar (1^{er} juin). — Arrentement passé par Jeanne de Puget, veuve

(1) Les Baumes.

de l'avocat Charles Rozel, de son mas de Caissargues (6 juin). — Cession faite par Jean Genese, greffier, pour Jacques d'Alesti, praticien, à noble Honorat Lelong, habitant Beaucaire, de la vicairie de Redessan, arrentée à d'Alesti par les commissaires du duc de Montmorency, moyennant 45 écus de rente (16 juin). — Testament du marchand Pierre Teissier. Il lègue 30 s. aux pauvres réformés (25 juin). — Obligé de 31 écus pour André Rally, maître régent au collège (3 juillet 1588). — Precuration donnée par noble Daniel de Rozel à sa mère Jeanne de Pujet (4 juillet). — Donation à cause de mort de Daniel de Rozel, qui va « fere ung voiatge lointain et hors du present roiaulme, et qu'il perroit tomber en danger de mort ou à quelque grand inconvenient, mesunes en ce temps de guerre » (4 juillet). — Obligé de 5 l. pour Françoise de Sauzet (25 juillet). — Arrentement passé par l'avocat Paul d'Albenas de son mas de Garons (2 août). — Convention entre Jacques Payan, fermier du greffe et de l'assise de Nîmes, et ses associés (5 août). — Achat pour le bourgeois Daniel Martin d'une maison de la rue Caguensol (17 août). — Arrentement passé par Antoine Barthélemy, secrétaire du roi de Navarre, de terres à Bernis et à Uchau (18 août). — Testament de noble Céphas d'Albenas, qui va à la guerre. Il lègue 10 écus aux pauvres réformés (19 août). — Obligé de 200 fr. pour le bourgeois Antoine Depris (19 août). — Testament du capitaine Antoine Cartier, qui va à la guerre (20 août). — Obligé de 100 fr. pour Jean Boutille, marchand potier (23 août). — Arrentement passé par Drivette de Malian de ses terres et olivettes (23 août). — Achat pour Jean Ugon, maréchal, d'une charrette « avec son coisin, rodes et eschele », moyennant 6 écus (24 août). — Quittance de blé pour Antoine de Malmont, conseiller au Présidial (24 août). — Arrentement passé par Étienne Héraud, archidiacre de Saint-Paul-Trois-Châteaux, d'une vigne avec olivette au quartier de Pissevin (4 septembre). — Arrentement passé par le marchand Guillaume Giraud, rentier de l'équivalent de Nîmes, du droit de l'équivalent sur les logis et hôtelleries des faubourgs des Prêcheurs et de la Couronne, moyennant 43 l. de rente (12 septembre). — Obligé de 166 écus $\frac{2}{3}$ pour Maurice Baudan, contrôleur du grenier à sel de Nîmes (13 septembre). — Obligé de 35 l. pour Pierre Robert, seigneur de Caveirac (14 septembre). — Quittance faite par Jacques Courtois, garde pour le Roi à Fourques, mari d'Anne de Favier, à son beau-frère Pierre de Favier, seigneur de Fourniguët, de 600 fr. en déduction de la dot de sa femme (16 septembre). — Achat pour noble Mathias d'Albenas d'une maison de Jacques Fabre, dit capitaine Violaude, près

la porte des Carmes, rue appelée : *Lou Plan de las Fedes*, moyennant 700 fr. (24 septembre). — Arrentement passé par Marguerite Teissier, femme de noble François de Pavée, seigneur de Servas, d'une « crotte » de sa maison de la rue de la Petite-Fusterie, moyennant 8 l. de rente (25 septembre). — Arrentement passé par Jacques Desmartins, conseiller au Présidial, de son domaine de Cognac, moyennant 100 l. de rente (28 septembre) (1). — Arrentement passé par Pierre de Bompar, avocat du Roi, de son domaine de Cabrières, à mi-fruits (30 septembre). — Obligé de 46 écus pour l'avocat Jacques Mazaudier (9 octobre). — Arrentement passé par Jeanne de Coullomes, veuve du capitaine Monlar, de ses terres de Fourques (10 octobre). — Obligé de 38 fr. pour noble Pierre de Langlade, baile de Caveirac (11 octobre). — Arrentement passé par Françoise de Sarratz, femme de Pierre de Rozel, lieutenant principal, de leur mas de Sauzette, à Bellegarde, à mi-fruits (11 octobre). — Obligé de 100 écus fait par Guillaume de Bouque, seigneur du Poux, à Claude de Favier, lieutenant particulier (12 octobre). — Arrentement passé par l'avocat Paul d'Albenas de son mas de Luc (16 octobre). — Arrentement passé par Anne de Montcalm, dame de Castelnaud, tutrice des enfants de M. Campagnan, ministre réformé, de leur mas de Bellegarde, avec moulin à eau, vigne et prés, moyennant 11 salmées de blé de rente (18 octobre). — Obligé de 206 l. fait par les frères Guillaume et Antoine Sudre, passementiers, à Jean Guérin, seigneur de Cambonnet (27 octobre). — Arrentement passé par le marchand Pierre Brun, comme ayant charge de Messieurs du consistoire de Nîmes, au capitaine Antoine Mauméjan, d'une maison sise pres la porte de la Bouquerie, sur l'Agau, moyennant 8 l. de rente (28 octobre). — Arrentement passé par Catherine de Vêrot, veuve Rousset, de son mas de Valdebanne (31 octobre). — Obligé de 50 écus pour Jeanne de Fazendier, veuve du juge de Sommière (1^{er} novembre). — Prix-fait baillé par le bourgeois Jean Chantouzel pour « fere unes eyzides au porge quy est au dernier de sa maison ». acquise de M. de Vaqueyrolles (3 novembre). — Quittance faite par Françoise de Rozel, femme de noble Guillaume de Boucques, seigneur du Poux, à Rostang de Toussaint, écuyer, d'Aiguesmortes, représenté par Antoine Deydier, seigneur de Puechméjan, de 150 écus, en déduction de plus grande dette provenant de l'achat des fruits et revenus du salin des Estaques, pour le quart (12 novembre). — Arrentement passé par Jeanne d'Esterroffit, de son mas de Palhière (14 novembre). — Arrentement

passé par Paul Chabaud, sieur de Polverières, de son domaine de la Calmette, Dions et la Rouvière, à mi-fruits (11 novembre). — Arrentement passé par l'avocat Pierre de Bompar de son mas de Saint-Paul, près Beaucaire (20 novembre). — Obligé de 50 fr. pour André Rally, maître régent au collège (22 novembre). — Obligé de 62 l. pour le capitaine Privat Galtier (1^{er} décembre). — Procuration donnée par Pierre de Rozel, lieutenant principal, à sa femme Françoise de Sarratz, pour emprunter 2.000 fr. (7 décembre). — Arrentement passé par Marguerite Teissier, veuve de François de Pavée, seigneur de Servas, de son mas de Saint-Pons, au terroir de Nîmes (7 décembre). — Obligé de 10 écus pour noble Jean de Percet (9 décembre). — Arrentement passé par le marchand Laurent Salveton de son mas de Courbessac (11 décembre). — Obligé de 61 l. fait par Catherine de Chantouzel, veuve de noble d'Esterroffit, à Bernardin Lafaye, marchand d'Aubenas (18 décembre). — Procuration donnée par noble Tite d'Olanges, à son cousin Louis d'Olanges, pour vendre une maison sise à Orange, Grand'Rue (19 décembre).

E. 779. (Registre.) — 647 feuillets, papier.

1589. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Procuration donnée par Raimond Sabatier, huissier du bureau de la sénéchaussée, à Jean Devernis, praticien de Chalancon, en Vivarais (4 janvier). — Bail « à nourrir filles » passé par Françoise de Sarratz, femme de M. de Rozel, lieutenant principal, Madeleine et Drive Bordet, filles de feu Pierre Bordet, se trouvent « sans amis, ayde ny secours d'aucun ». Leur tuteur Jean Fabre, dit capitaine Violande, est absent, et elles sont presque à mandier le pain ». Afin « qu'icelles soient nourries et entretenues et tenues en crainte », Françoise les confie en pension à Marguerite Michel, qui leur apprendra à coudre, moyennant 5 l. par mois pour chacune (6 janvier). — Obligé de 13 fr. pour Louise d'Albenas, veuve Beau (18 janvier). — Prix-fait baillé par Paul Chabaud, seigneur de Polverières, pour la construction d'un puits dans sa maison d'habitation, à Nîmes, « entre la porte et les deux fenestres bastardes de la cuisine basse, et dans le porge » (23 janvier). — Quittance faite par Antoine Barthélemy, secrétaire du roi de Navarre, comme fermier de l'équivalent du diocèse, au sous-fermier de la viguerie de Nîmes et Aimargues, 205 fr. (3 février). — Lods fait par Jean de Fayu, seigneur de Pérant, baron de Vézénobre, pour des immeubles à Vézénobre ayant appartenu à M. de Rozel, lieutenant principal (4 février). — Obligé de 600 fr. fait par Bernard

(1) Ms : *août*, par erreur.

de Laval, contrôleur du domaine, à Françoise de Sarratz, représentant son mari (7 février). — Vente faite par le tisserand Jean Fabre de « quatre mestiers à fere toielles avec toutz... ses garnymens et utilz completz, et un glict de bouès noier qu'il a, le tout en sa boutique », moyennant 41 écus. L'acquéreur est le tisserand Isaïe Jossaud (17 février). — Achat pour André Rally, maître régent au collège, d'une petite maison devant le puits de la Curaterie, tenue en location par le capitaine Millanges. Le prix est de 400 fr. (27 février). — Achat pour Louis de Bourilbon, seigneur d'Aspromont, de 16 salmées de touzelle, moyennant 210 fr. (2 mars). — Obligé de 400 fr. fait par Paul de Montgros, seigneur de Saint-Bénézet, à son beau-frère Fermin Raspail, bourgeois (2 mars). — Ratification de Pierre Morgue, vignier du Cailar (7 mars). — Obligé de 24 fr. pour le capitaine Antoine Cartier (8 mars). — Obligé de 900 fr. fait par Guillaume Calvière, seigneur de Saint-Césaire, à Jean Payan, ministre de l'église de Montpellier (10 mars). — Arrentement passé par Nicolas Borrelly, apothicaire, d'une boutique de sa maison moyennant 25 l. (13 mars). — Arrentement passé par le capitaine Tannequin de Barthélemy, d'une vigne au mas de Durom (25 mars). — Convention entre les consuls de Générac et Simon Laondès, « escolier ». Ils lui baillent les écoles de Générac « pour apprendre la jeunesse », moyennant 100 fr. par an et l'exemption des charges locales. Les consuls fourniront une maison dont Laondès paiera la rente. Il promet de demeurer à Générac, à moins de « guerre trop violante... et que les habitans... n'ussent moien fere apprendrelad. jeunesse, causant lesd. troubles » (28 mars). — Obligé de 50 écus pour le capitaine Rolland Beynier (28 mars). — Obligé de 40 écus fait par noble Claude Bourrel, de Saint-Chamas, à noble Céphas d'Albenas (7 avril). — Arrentement passé par Anne de Montcalm, dame de Saint-Alban, d'une maison des hoirs de Campagnan, « rue qui va au temple de ceulx de la Religion Reffourmée », moyennant 50 fr. de rente (10 avril). — Apprentissage chez l'orfèvre Jean Fayet (16 avril). — Arrentement passé par Pierre Valette, procureur du Roi, de son jardin près la Fontaine, « confrontant avec le claux et vinhe des nonains de la Fontaine », moyennant 45 fr. de rente (5 mai). — Prix-fait baillé par Jacques Lagret, seigneur de Caissargues, pour rebâtir sa maison de Bouillargues (14 mai). — Accord où figure noble Jean de Percet, fils de Mathieu Percet, bourgeois (15 mai). — Testament du chapelier Jean Fages. Il lègue 3 écus 1/3 aux pauvres réformés (20 mai). — Obligé de 12 écus pour André Rally, régent au collège (23 mai). — Obligé de 100 fr. pour Marthe de Villages, dame de Vestric (26

mai). — Achat pour Étienne Michel, « hoste du lotgis où pend pour enseigne *le Brau* » (*le Taureau*), de ladite enseigne « et effigie du *Brau*, estant pendue aud. lotgis », moyennant 2 écus (26 mai). — Obligé de 111 écus pour Anne Rulman, docteur régent au collège, représenté par sa femme Gaspard de Lagrange (31 mai). — Obligé de 4 écus pour Marguerite de Brueys, femme de M. d'Arbaud (2 juin). — Arrentement passé par Antoine Relhan, ministre réformé, de sa maison de la rue des Cardinaux (21 juin). — Testament de Pierre Balne, tondeur de draps. Il lègue 30 s. aux pauvres réformés (26 juin). — Accord entre François Brun, seigneur de Castanet, Forchades et la Roche d'Aps, et le capitaine Antoine Cartier (10 juillet 1589). — Bail du second livre de la taille de Beauvoisin (15 juillet). — Rémission faite par noble Antoine de Ravanel, à noble Nicolas de la Roche, tous deux habitant Uzès (1^{er} août). — Inventaire mobilier du moulin à eau de la Madeleine, à M. de Lamotte : « nne mesure appelée : *la sesgayne*,.... ung arescle barché en troys part,.... plus ung autre molin viran avec deux molles bonnes, plus ung arescle couvert,..... plus une ageulhe avecque son agneau de fer,..... plus deux nadilhes et deux paulc avec quatre agneaulx, et le moullin bieu couvert et bien guarny.... » (2 août). — Achat pour Pierre Rogier, conseiller au Présidial, d'un casal ruiné à Baron, que lui vend Lucrèce d'Aymes, femme de Jean de Meyran, seigneur de Vachières, moyennant 4 écus (3 août). — Arrentement passé par Marthe de Villages, dame de Vestric, et Madeleine de Barrière, femme de noble Pierre de Favier, seigneur de Vestric, de deux vaches à mi-fruits (4 août). — Achat pour l'apothicaire Nicolas Borrelly d'« ung mestier de toilles avec son hordidou et cayssette », moyennant 3 écus (11 août). — Reconnaissance pour Diane d'Albenas, femme d'un couturier (14 août). — Obligé de 20 écus pour Jean Guérin, seigneur du Chambonnet de Saint-Félix (15 août). — Rémission de la ferme de la baronnie de Galargues, faite par Jacques Payan, greffier au Présidial, au marchand Abraham Cabiron (22 août). — Obligé de 20 écus fait par le chanoine Honorat Sabatier au chanoine Robert Clavel (25 août). — Mariage de l'orfèvre François Gontard (26 août). — Arrentement passé par Antoine de Courlas, seigneur de Saint-Privat, d'une maison de sa pupille Jeanne Reboul, au plan du Château, confrontant l'Agau, moyennant la rente de 4 écus 1/3 (26 août). — Prix-fait baillé par l'orfèvre Jean Brunet, pour construire « ungz degrés de pierre dure pour aller de dessus les Arènes, comenssantz iceulx degrés [à] une crotte sienne scituée dans lesd. Arènes,..... et monter lesd. degrés jusques au promenoir

et marchepied desd. Arènes... » (27 août). — Accord où figure Jacques Veyras, docteur en médecine (28 août). — Procuration de François Amic, prieur de Saint-Brès de Cognac, sacristain de l'église de « Courrans », en Provence (28 août). — Quittance respective entre Antoine de Plantavit, seigneur de Labaume, habitant Béziers, et Mathieu Couston, marchand de Nîmes (29 août). — Arrentement passé par noble Antoine de Ravanel, habitant Manduel, de son domaine de Manduel, moyennant des redevances en nature (29 août). — Obligé de 20 écus pour André Rally, régent au collège, représenté par son fils Théophile Rally (31 août). — Obligé de 5 écus pour François Delamydie, docteur en médecine (3 septembre). — Arrentement passé par Pierre de Parades, seigneur de Gajan, l'avocat Jean Faysses et noble Nicolai, mari de François de Labaume, de partie de la maison des demoiselles de Labaume. Cette maison est appelée communément l'Arc de Labaume (27 septembre). — Achat pour le porteur juré ordinaire Antoine Lieure, d'une vigne au quartier de Carsalades, anciennement appelé Font-Reynardière (1^{er} octobre). — Bail de 51 pourceaux passé par plusieurs propriétaires, dont Bernard de Laval, contrôleur du domaine, à Jacques Mazauric, habitant de Montèzes, qui promet de les « mener en pays et engresser... et garder iceulx aud. lieu et payssonage », moyennant 35 s. par tête (6 octobre). — Obligé de 106 fr. pour l'avocat Jacques Mazaudier (9 octobre). — Arrentement passé par nobles Robert et Jacques de Pavée, frères, cohéritiers de défunt François de Pavée, seigneur de Servas, de leur mas de Font-Barbarine ou de la Petite-Rochelle (15 octobre). — Obligé de 80 fr. pour noble Jean de Percet (16 octobre). — Partage où figure le notaire Guillaume Chillac (18 octobre). — Arrentement passé par Louise de Beyssonnier à noble Mathias d'Albenas, d'un logement dans sa maison près la porte des Prêcheurs, moyennant 32 fr. de rente (18 octobre). — Arrentement passé par Claude Deidier, conseiller garde des sceaux au Présidial, de son jardin près la Fontaine, appelé de Galhandon (22 octobre). — Quittance faite par un « fustier de mollins » à Louise de Buys, dame de Valérargues, veuve de noble Robert d'Albenas, de 34 écus 2/3, « pour avoyr faict les reparations du mollin à l'eau tyrant du ruyseau de la Fontaine, et au dessoubz du mollin de Massellis, appartenant aux hoirs du sieur de Collias, telles que s'ensuyvent : pour deux arbres aux deux mollins, le rodet, padenan et lanterne du mollin neuf, la fasson de la grand rode, le coup et encastre, et pour mettre les mulles (meules) dud. mollin neuf, plus la lanterne du mollin vieulx, et pour autres journées pour avoyr tumbé ung pibou (peuplier),

Pescayrer et accomoder icelluy, que pour aultres affaires y estens necessaires » (24 octobre). — Arrentement passé par Jacques de Bandan, seigneur de Vestric, comme tuteur des hoirs de damoiselle Pierre de Robert (25 octobre). — Obligé de 37 écus fait à Maurice Bandan, contrôleur du grenier à sel, par son rentier du Mas-Bourbon (29 octobre). — Testament du boulanger Antoine Rouvière. Il lègue 1 écu aux pauvres réformés (1^{er} novembre). — Testament de Marguerite Teissier, veuve de François de Pavée, seigneur de Servas, Mons et Monteils. Elle lègue 6 écus 2/3 aux pauvres réformés (1^{er} novembre). — Testament du bourgeois Simon de Lagrange. Il lègue 10 écus aux pauvres réformés (2 novembre). — Promesse faite par les consuls de Nîmes à Guiraud Gaudin, maître-chirurgien, représenté par Claude de Favier, lieutenant particulier, de lui donner 40 écus par mois « qu'il demeurera pour servir de chirurgien pendant la contagion de la present ville et jusques que led. M^e Guiraud aura l'entrée libre » à Nîmes, à compter du 1^{er} novembre. Ils le louent « pour servir et penser les pestifférés et ceulx qui seront atteintz de lad. contagion ». Ils lui promettent sa nourriture et celle de ses aides (2 novembre). — Obligé fait par les consuls de Nîmes, chargés d'emprunter les sommes nécessaires « pour les cappitaines et soldatz destinés pour la conservation de la ville, médecins cirurgiens que sont employés pour lad. contagion », à Jacques de Bandan, seigneur de Vestric, de 1.000 fr. (2 novembre). — Testament de Bernard de Laval, contrôleur du grenier à sel. Il lègue aux pauvres réformés une somme restée en blanc (4 novembre). — Testament de l'avocat Paul Nicolas. Il lègue 10 écus aux pauvres réformés (4 novembre). — Testament du bourgeois Simon de Lagrange. Il lègue 10 écus aux pauvres réformés (4 novembre). — Réquisition faite par l'avocat Rostang Rozel, pour lui et sa mère Jeanne de Puget, au marchand Simon de Lagrange, qu'il « appréhende en personne dans sa maison ». d'avoir à confirmer une cédulle de 200 écus. C'est « à cause de la contagion de peste » qui règne à Nîmes. « Laditte cédulle et promesse se porroit perdre et esgarer ». Le débiteur transforme en obligation la cédulle (4 novembre). — Obligé de 18 écus pour Jean-Gui d'Airebaudouze, conseiller, représenté par Jacques de Bandan, seigneur de Vestric (5 novembre). — Testament de Pierre Joly, dit le capitaine Dueros. Il lègue à six pauvres de l'église réformée « ung acoustrement... de drap bureaut ». Il lègue 50 fr. à Marguerite Fortin, « sa chambrière. pour les bons servisses que luy a faict durant sa grand mœlladie et pour l'honneur de Dieu » (11 novembre).

E. 780. (Registre.) — 910 feuillets, papier.

1590. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Obligé de 12 écus pour Jean Chantouzel, bourgeois (2 février). — Apprentissage chez le charpentier Jean Queyron (6 février). — Obligé de 29 fr. pour noble Céphas d'Albenas, capitaine (11 février). — Obligé de 4 écus pour le capitaine Antoine Cartier (13 février). — Testament de Pierre Baud, tondeur de draps. Il lègue 30 s. aux pauvres réformés (15 février). — Bail du péage de Bezouze, passé par le capitaine Antoine Volpelière et consorts, rentiers du péage dépendant de Nîmes, à Paullet Bricard, « hoste de *la Couronne* du lieu de Bezouze », moyennant 4 écus de rente (15 février). — Obligé de 280 fr. fait par les frères Mercier, marchands, à Maurice Baudan, contrôleur du grenier à sel, et au bourgeois Antoine Depris, pour achat de « cinquante livres floret de colleur » à 5 l. 12 s. la livre (19 février). — Testament de Louise Corconne, veuve du bourgeois Pierre Baudan. Elle lègue 25 fr. aux pauvres réformés (19 février). — Achat pour l'orfèvre Jacques Fayet d'immeubles à Caveirac (23 février). — Obligé de 5 écus pour le marchand Jacques Boisson (2 mars). — Arrentement passé par le capitaine Pierre Pilot de deux terres aux quartiers de Terraube et de Magaille (6 mars). — Obligé de 7 écus pour noble Paul Chabaud (8 mars). — Quittance de 19 écus pour le capitaine Jean Ducamp (15 mars). — Rémission faite par Robert Clavel, chanoine de la cathédrale, à Étienne Héraud, archidiaque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, d'une créance de 20 écus (21 mars). — Obligé de 200 écus pour le capitaine Jacques Alphanti (3 avril). — Obligé de 55 écus pour le notaire Simon Tabulli (4 avril). — Testament de noble Céphas d'Albenas, capitaine. Il lègue 10 écus aux pauvres réformés. Il va à la guerre pour le service du Roi (7 avril). — Autre testament du même (9 avril). — Procuration donnée par Céphas d'Albenas à sa femme Suzanne de Pavée (9 avril). — Prix-fait baillé par Jaumette de Favier, veuve de Vidal d'Albenas, et Suzanne de Pavée, pour travaux à leur maison de la rue de Sainte-Eugénie (11 avril). — Arrentement passé par Antoine Barthélemy, secrétaire du Roi, à l'hôte Pascal Robert, de sa maison « appellé le lotgis de *la Romane*, scitué près la place », moyennant 100 fr. de rente (17 avril). — Testament du tailleur André Ozy, qui va à la guerre pour le service du Roi. Il lègue 1 écu 2/3 aux pauvres réformés (18 avril). — Obligé de 333 écus 1/3, ou 1.000 fr., fait par le notaire Antoine Sabatier à noble Jacques d'Alphanti, écuyer (19 avril). — Obligé de 1.000 fr. fait par

Guillaume de Roques de Clausonne, président au parlement de Toulouse et Chambre de l'Édit, et son fils Guillaume de Roques de Clausonne, conseiller au présidial de Nîmes, à l'avocat Pierre Lansard et au notaire Antoine Sabatier (19 avril). — Achat pour le capitaine Toussaint Goirand, de Redessan (23 avril). — Bail en paiement pour le capitaine Antoine Teissier (27 avril). — Quittance faite par Jacques de Pavée, seigneur de Servas, à sa mère Marguerite Teissier, de 145 écus qu'elle lui a donnés pour acheter un cheval à M. de Tarabias, « pour aller en son voiatge avec M. de Chatillon, pour le servisse du Roy », avec promesse de remboursement (28 avril). — Obligé de 13 écus pour Antoine Barnier, ministre réformé (2 mai). — Continuation d'arrentement consentie par Antoine Barnier, ministre, pour son mas de Caissargues (2 mai). — Obligé de 13 écus pour Marguerite de Barrière, femme de M. de Vestric (4 mai). — Obligé de 100 écus fait par le capitaine Dominique Fazendier à noble Jacques d'Alphanti (6 mai). — Obligé de 40 écus pour le bourgeois Fermin Raspail (9 mai). — Obligé de 60 écus pour Anne Rulman, régent au collège, que le notaire appelle « de Rollomand », représenté par sa femme Gaspere de Lagrange (12 mai). — Procuration de l'orfèvre Mangin Bruant (12 mai). — Obligé de blé pour damoiselle Claude de Fazendier, qui signe « Fandier » (14 mai). — Obligé de 11 écus pour Paul Chabaud, seigneur de Polverrières (15 mai). — Arrentement passé par Anne de Montcalm, dame de Castelnau, de sa maison près la Trésorerie (17 mai). — Prix-fait baillé par le notaire Robert Restaurand pour des travaux à sa maison de la « ruelle de monsieur Martin » (23 mai). — Prix-fait baillé par le marchand Antoine Duvieux pour des travaux à sa maison. Il s'agit d'abord de faire une cheminée dans une chambre de derrière donnant sur le jardin. Elle sera « à coulomnes à jour... avec ses consoles et croniche d'ault de pierre de talhe de Beaucaire... » (31 mai). — Testament du boulanger Barthélemy Ferret. Il lègue 10 s. aux pauvres réformés (9 juin). — Quittance de 36 écus pour François Delamydie, docteur en médecine (18 juin). — Mariage de l'orfèvre Toussaint Rouvier (19 juin). — Testament de Pierre de Jautrezenques, apothicaire de Saint-Ambroix. Il lègue 10 fr. aux pauvres réformés de Saint-Ambroix (22 juin). — Obligé de 100 fr. fait par le capitaine Guillaume Rey au capitaine Gabriel Queyrel (23 juin). — Arrentement passé par Françoise de Sarrazat, pour son mari Pierre de Rozel, lieutenant principal, et par Rose de Falcon, veuve de l'avocat Jacques Rozel, de leurs moulins à eau et à vent à Mauduel, avec terres et prés en dépendant, à mi-fruits (11 juillet 1590).

— Délégation faite par Pierre de Rozel à Jean de Valernod, seigneur de Chamfagot, son beau-fils, d'une créance de 500 écus sur le syndic du diocèse de Béziers, condamné à payer cette somme à Florence de Rozel, tante de Pierre, et de qui celui-ci est donataire universel (13 juillet). — Achat pour l'apothicaire David Guiraud de deux vignes aux quartiers de Riquet et de La Coupe-d'Or (18 juillet). — Procuration donnée par Louis Guinier, chantre de l'église Saint-Saturnin du Port, à Pont-Saint-Espirit, à l'avocat Claude Blisson (19 juillet). — Arrentement passé par l'avocat Jacques Deyron de ses terres de Nîmes (18 août). — Testament de Jacques Pagès, sergent de Nîmes. Il lègue 1 écu aux pauvres réformés (26 août). — Achat pour noble Jean de Bournet, d'Uzès, d'une terre à Valence (27 août). — Quittance de 4 fr. pour noble Jean de Bompar, habitant Saint-Gervasy (31 août). — Achat pour le chirurgien Fermin Dufour d'une terre au quartier des Aigues, sur le chemin de Saint-Baudile (3 septembre). — Obligé de 36 fr. pour Antoine Barnier, ministre réformé (14 septembre). — Arrentement passé par Pons Bouchard, archidiacre de la cathédrale, comme procureur de Jean Bouchard, sacristain de Saint-Germain de Montaigu, et d'Annibal d'Eyminy, infirmier dudit prieuré, des lods et censives qu'ils prennent à Saint-Germain, moyennant 40 fr. de rente (17 septembre). — Quittance de 25 fr. pour Pierre Rogier, conseiller au Présidial, seigneur de Baron (18 septembre). — Obligé de 55 écus fait par Jean Aubert, bourgeois, à Anne Rulman, docteur, régent principal au collège, représenté par sa femme Gaspard de Lagrange (27 septembre). — Procuration donnée au notaire Guillaume Chillac par Thomas de Villages, seigneur de La Chassagne, habitant d'Arles, pour transiger avec Suffrenette de Valais, veuve du capitaine Bouillargues (30 septembre). — Cession faite par le capitaine Toussaint Goirand, de Redessan, à Paul Chabaud, seigneur de Polverrières, d'une créance de 50 fr. (1^{er} octobre). — Quittance faite par Pierre Stivayre, chanoine de N.-D. du Sablon, à Aiguesmortes, à Gaspard Chaussard, prévôt de ladite collégiale, de 50 écus empruntés à Géraud Cousin, grénétier de Sommière (2 octobre). — Obligé de 5 écus pour noble Mathias d'Albenas (2 octobre). — Arrentement passé par Jeanne de Puget, veuve de Charles Rozel, de sa maison près la porte de la Couronne, moyennant 40 écus de rente (7 octobre). — Quittance faite par André Barbusse à son beau-père noble Claude de Bagard, habitant Cardet, de 20 fr., plus « une robe drap courdilhiat rouge, un gilet, deux linseulz, une pastière, deux bancz, une table, et un pourceau », en déduction de la dot de sa femme Su-

zanne de Bagard (9 octobre). — Obligé de 10 écus pour Antonie Tinel, veuve d'Antoine Chabaud, seigneur de Polverrières (11 octobre). — Codicille de Claude d'Andréa, femme de noble Antoine de Montgros, habitant de Sommière (19 octobre). — Acapte fait par Françoise de Lataune, dame de Sauzet (21 octobre). — Transaction entre Thomas de Villages, seigneur de La Chassagne, habitant d'Arles, héritier d'Antoinette de Villages, et Suffrenette de Valais, héritière de Tannequin de Valais, contrôleur pour le Roi en la sénéchaussée (24 octobre). — Obligé de 11 fr. pour Pierre d'Airebaudouze, laboureur (25 octobre). — Bail de la taille de Lédénon (27 octobre). — Testament de Françoise Soybert, femme de François Rochier, marchand de Saint-Ambroix. Elle lègue un demi écu aux pauvres de Saint-Ambroix (27 octobre). — Quittance de 300 fr. et ratification de ventes faites par Louise de Teissonnier et sa fille Madeleine Pignon, veuve de M. de Solignac, habitant Arles, au capitaine Jean Sollet, de Nîmes, leur acquéreur pour la moitié du domaine de Fontieure, à Vauvert (28 octobre). — Quittance de 140 écus faite par Suzanne de Pavée pour son mari noble Céphas d'Albenas, à l'avocat Paul d'Albenas (31 octobre). — Délégation faite à Nicolas de Bargeton, seigneur de Cabrières, d'une créance de 336 fr. sur les consuls de Lédénon (5 novembre). — Transaction entre Catherine de Chantozel et Jeanne d'Esteroffit, mère et fille. Jeanne avait été condamnée à payer à sa mère 5.900 l. pour sa dot. Feu noble Claude d'Esteroffit, mari de Catherine et père de Jeanne, avait légué 6.400 l. à quatre sœurs de Jeanne, décédées depuis sans enfants. Jeanne est assistée par son curateur (7 novembre). — Mariage de l'avocat Charles de Falcon avec Jeanne d'Esteroffit (7 novembre). — Obligé de 30 fr. pour Jacques Janin, bourgeois de Nîmes et viguier de Bellegarde, fait par Claude Baconnier, baile de Manduel (9 novembre). — Obligé de 25 écus pour le capitaine Guillaume Ferret (11 novembre). — Bail des tailles de Redessan (11 novembre). — Obligé de 200 fr. pour Claude de Favier, lieutenant particulier (13 novembre). — Accord où figure Raimond Cavalézi, vicaire général et official de l'évêque de Nîmes (16 novembre). — Engagement d'un garde-terres fait par les consuls de Caveirac (19 novembre). — Achat pour le notaire Pierre Rossel de deux terres à Mégaurie (2 décembre). — Arrentement passé par Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, de son domaine de Jonquières et Saint-Vincent (9 décembre). — Cession de décret faite par Barthélemy de Rivet à Thomas de Rochemore, seigneur de Saint-Michel, baron d'Aigremont (11 décembre).

E. 781. (Registre.) — 1257 feuillets, papier.

1591. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Obligé de 20 écus fait par le cardeur Antoine Severny à Joyne Vernazobres, marchand de Pézénas, pour reste d'un achat de laine (4 janvier). — Obligé de 100 fr. fait par l'avocat Nicolas Froment à Paul Chabaud, seigneur de Polverrières (5 janvier). — Réquisition faite par Jacques de Porcelot, seigneur de la Rosselle, à Jacques Giraud, marchand d'Arles (9 janvier). — Arrentement passé par Pierre de Bompar, avocat du Roi, de sa maison de Beaucaire (9 janvier). — Arrentement passé par le notaire André Dumas de son mas de Boissonnette (15 janvier). — Donation faite par Geoffre de Cenamy, gentilhomme, à sa filleule Isabeau de Veyras, fille de Jacques de Veyras, docteur en médecine, représentée par son oncle noble Guillaume de Rossel, d'Uzès, de 100 écus à prendre sur ses biens après son décès, ou sur la somme de 20.000 l. donnée par Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre, à Cenamy, et payable au décès de Louise, ou bien encore sur la rente de 1.200 l. assignée par elle à Cenamy (16 janvier). — Arrentement passé par Françoise de Sarratz au nom de son mari Pierre de Rozel, lieutenant principal, premier président de la Cour des aides, de son moulin de Notre-Dame, à Bellegarde, avec les terres et prés en dépendant, à mi-fruits (20 janvier). — Quittance faite par Jean Barbier, prieur de Gènerargues, à noble Benoît de Vidal, de Valabrègue, de 200 lr. provenant du prieuré de Gènerargues (21 janvier). — Achat pour Pierre de Rogier, conseiller au Présidial, seigneur de Baron, d'immeubles à Baron (4 février). — Arrentement passé par l'avocat Charles de Falcon des terres de sa femme aux environs de Nîmes, à mi-fruits (5 février). — Obligé de 350 fr. fait par Barthélemy de Rives, greffier de Nîmes, à Anne Rulman, docteur en théologie, principal régent au collège (10 février). — Compromis où figure le notaire Jean Mombel (11 février). — Arrentement passé par noble François de Labaume de ses immeubles de Marguerittes (12 février). — Arrentement passé par Brancasse de Moléry, veuve Deiron, de son mas de Luc (14 février). — Obligé de 400 fr. fait par Guillaume de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, à Jean Payan, ministre réformé, représenté par Bernard de Laval, contrôleur du domaine (14 février). — Obligé de 100 écus fait par le notaire Damian Vedel à André Raily, maître régent au collège (15 février). — Obligé de 20 écus pour Jacques Saurin, conseiller au Présidial (15 février). — Quittance de 5.225 écus faite par Guillaume de Bonnet, baron d'Aumelas, trésorier de

France en Languedoc, à Jacques de Baudan, sieur de Vestric, et à Fermin Raspail, bourgeois. Cette somme avait été déposée entre leurs mains par Jean de Valernod, sieur de Chamfagot, pour le remboursement de la finance et des loyaux coûts des greffes des Conventions, de Nîmes et d'Uzès, acquis du Roi par le trésorier de Bonnet au moyen des deniers du dépôt. L'acte est passé par devant Louis de Rochemore, président et juge-mage (15 février). — Obligé de 300 écus fait par François de Barrière, seigneur de Nages, et consorts, consuls de Nîmes, à Jeanne de Puget, veuve Rozel (15 février). — Transaction entre Antoine Barthélemy, secrétaire du Roi, et Damian Vedel, notaire de Calvisson, au sujet de la sous-ferme de l'équivalent de la viguerie de Nîmes et d'Aimargues, et de la table de Galargues. Barthélemy, qui réclamait à Vedel 500 écus, l'avait fait emprisonner « aux prisons de l'Amourier » et avait saisi ses biens. Vedel prétendait ne rien devoir, pour n'avoir pas joui de sa sous-ferme la dernière année de son bail, 1573, « à cause des troubles et guerres civiles survenus en France et notement en ce pais de Languedoc, à cause des massacres faitz à Paris le jour et feste St-Barthélemy. . . . ; et pour l'injure de lad. guerre, parce que ung chescun auroict prins les armes, et sens (eux) de lad. religion et catholiques se seroient faitz la guerre, assiégé villes et chateaux ; mesmes en lad. viguerie de Nîmes, d'Eymargues et Gallargues tout comerse sessa, et la plus part des habitans. . . . se seroient retirés aux villes fortes. . . ». Barthélemy répliquait qu'il avait payé au Roi le prix entier des trois ans de sa ferme, soit 35.000 l. (17 février). — Testament de Bernard de Laval, contrôleur du domaine. Il lègue 10 écus aux pauvres réformés (19 février). — Rémission faite par noble Guillaume Rossel, ci-devant secrétaire de Louise de Clermont, duchesse d'Uzès et comtesse de Tonnerre, à son frère noble Jacques Rossel, secrétaire de Françoise de Clermont, duchesse d'Uzès et comtesse de Crussol, d'une rente de 55 écus, en retour d'un prêt de 888 écus (20 février). — Procuration d'Étienne de Masméjan, veuve de Jacques Rossel, secrétaire de Jacques de Crussol, duc d'Uzès (20 février). — Promesse faite par noble Guillaume Rossel, maître d'hôtel du comte de Clermont, à sa mère Étienne de Masméjan, de l'indemniser de l'obligation de 1.000 écus consentie par elle en faveur de son mariage (20 février). — Obligé de 25 écus pour Pierre Duraut, conseiller/au Présidial (20 février). — Obligé de 200 écus pour Jeanne de Puget, veuve de l'avocat Charles Rozel (23 février). — Accord entre l'avocat Paul d'Albenas et le chapelier Barthélemy Garach, au sujet d'un passage entre leurs maisons d'habitation, rue de la

traverse Sainte-Eugénie (25 février). — Arrentement passé par Bernard de Laval, contrôleur du domaine, de sa propriété de Montpezat. « Et venent temps de peste, que Dieu ne veillie, en la present ville, se retient aussy la chambre et rière chambre de la maison » (26 février). Achat pour Antoine Deidier, seigneur de Puechmèjan (27 février). — Achat pour André Rally, maître régent au collège, d'une petite maison de la rue Curaterie, « comme l'on va du puis de Coiratarie au collège » (1^{er} mars). — Vente « d'ung mestier cadis trevallant, tout garny, saulf ses penches et *los ordidouz*, avec tout son garniment d'ordidouz, vireaus et plissettes », moyennant 6 écus (12 mars). — Quittance de 100 fr. pour noble Vincent du Vieux (15 mars). — Donation faite à Pierre de Bompar, avocat du Roi (16 mars). — Achat pour Claude Jaubert, baile de Moulézan (19 mars). — Arrentement d'« ungz mestier de cadisses, bon et tout complet saulf les penches », moyennant 40 s de rente pour 8 mois (19 mars). — Mariage de Jean Babois, marchand drapier, avec Antoinette de Finor (21 mars). — Obligé de 12 écus pour noble Raimond de Bonnet (22 mars). — Obligé de 400 fr. pour noble Jean Bernard, d'Alais (22 mars). — Reconnaissance féodale pour Louise d'Albenas (25 mars). — Achat pour Pierre Rogier, conseiller au Présidial (25 mars). — Arrentement passé par le bourgeois Fermin Raspail de ses immeubles de Lédénon (25 mars). — Obligé de 40 fr. pour Marthe de Villages, dame de Vestric (1^{er} avril). — Quittance de 10 écus pour Géraud de Bezaugier, seigneur de Saint-Léger (2 avril). Achat pour Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, d'une terre à Jonquières (5 avril). — Quittance de 200 fr. pour André Rally, régent au collège (6 avril). — Quittance faite par le capitaine Étienne Beuf, de Nîmes, commandant une compagnie de gens à pied pour le service du Roi sous le duc de Montmorency, aux habitants de la paroisse de Peyremale, et de l'argent d'Étienne Jossaud, de 15 écus, en déduction de ce qui lui est dû par cette paroisse et autres, à lui dévolues par M. de Lèques, maréchal de camp, pour la nourriture et l'entretien de sa compagnie (7 avril). — Achat pour le capitaine Jean Sollet d'une terre à Caissargues (10 avril). — Prix-fait baillé par le bourgeois Fermin Raspail pour un plancher ou *sollier* à sa maison de Bouillargues (12 avril). — Quittance de 450 l. faite par Jeanne de Puget et son fils Rostang Rozel, avocat, à Antoine Barthélemy, secrétaire du Roi (17 avril). — Obligé de 31 fr. fait par les rentiers du mas de M. de Rispe, à Bellegarde, au marchand Antoine Depris (18 avril). — Accord entre Antoine Barthélemy, comme fermier principal du droit de l'équivalent du diocèse, et Jean Cabiron, marchand

(19 avril). — Arrentement passé par Antoine Saunier, bourgeois, au nom de son beau-frère Jean Nicot, maître des Requêtes du Roi, de son moulin à eau près du Château, sur l'Agau, « ruiné et demolly a occasion des guerres et troubles du present pais », pour 6 ans, à condition que le preneur le remette en état (22 avril). — Arrentement passé par Rose de Falcon, veuve de l'avocat Jacques de Rozel, d'un appartement dans sa maison de la rue Dorée, moyennant 16 écus de rente (26 avril). — Mariage du poudrier Jean Berroul, natif de Chamborigaud (29 avril). — Arrentement passé par noble Jean de Percet d'un pré à Saint-Gilles (30 avril). — Obligé de 52 fr. pour Louise Fornier, femme de M. Barnier, ministre réformé (5 mai). — Prix-fait baillé par le meunier Mathieu Garnier, à Jean Simard, charpentier de moulins, des réparations au moulin à eau de Nicot, dont il est rentier. Il faut refaire « l'arbre avec ses coissins. . . . le *rodet garnit* et la *grand rode garnide*, *lou padenan*, les fousse de la lanterne, l'arescle que se met a l'entour des milles ». La « bezonhe » coûtera 52 l. (22 mai). — Sous-arrentement passé par l'hôte Pascal Robert à l'hôte Jacques André, du logis « appelé de *la Roumane*, scitué près la place publique » et appartenant à M. Barthélemy (22 mai). — Convention entre Thibaud Ancelin, maître-imprimeur de Lyon, et César Luquet, marchand libraire de Nîmes. Le libraire reçoit de l'imprimeur « les livres mentionnés, nommés et expéçiffés en ung rolle » écrit de la main d'Ancelin. Il vendra les livres au prix « coché an marge dud. rolle au pied d'ung chescun desd. livres » et en rendra bon compte. S'il vend les livres plus cher que le prix marqué, il rendra compte également du surplus, qui sera partagé par moitié. Les livres non vendus seront repris par l'imprimeur au prix marqué. « Et cas advenent que iceulx livres viussent à se perdre par moien du feu que se mist en sa maison et bruslast iceulx, ou par sacage ou prinse de ville par moien de la guerre, que Dieu ne veillie », les livres seront perdus pour Ancelin. Le libraire et l'imprimeur siguent à l'acte (23 mai). — Prix-fait baillé par l'avocat Paul Nicolas au nom de Pons Malbois, lieutenant de viguier de Sommière, pour relever son mas de Grézan (27 mai). — Arrentement passé par Charles de Falcon, avocat, au capitaine Jean Ducamp, de sa maison de la rue Dorée, moyennant 13 écus de rente (31 mai). — Mariage de l'avocat Jean Bosquier (2 juin). — Rémission de droits immobiliers pour Nicolas de Bargeton, sieur de Cabrières (5 juin). — Arrentement passé par Jeanne de Teyssonier, femme du capitaine Mezonville, de sa maison près la porte des Frêcheurs, moyennant 68 fr. de rente (5 juin). — Quit-

tance respective entre Pierre de Rozel, lieutenant principal, et Madeleine de Galian (8 juin). — Apprentissage chez Jean Aulin, bordeur de chapeaux (17 juin). — Quittance faite par noble Vincent du Vieux, mari de Marguerite Chapelier, à Pierre de Rozel, premier président de la Cour des aides de Montpellier, de 350 l. pour la dot de sa femme (23 juin). — Rémission faite par Bernard de Laval, contrôleur du domaine, à Jean de Trémolet et de Bucelly, baron de Montpezat, d'une créance de 200 écus sur Pierre de Rozel (28 juin). — Obligé de 350 écus fait par noble Ardoin de Porcelet, seigneur de Maillane, à noble Jacques de Porcelet, seigneur de la Rosselle (1^{er} juillet 1591). — Reconnaissance de 100 fr. faite par César Luquet, libraire de Nîmes, à sa femme Isabeau Richard, pour sa dot (5 juillet). — Arrentement passé par Marguerite Rey, veuve Galoffre, à Guido Malignan, maître-imprimeur de Nîmes, de 4 pièces de sa maison, avec un petit galetas, près la Place, moyennant 40 fr. de rente (15 juillet). — Achat pour Geoffre Guyard, prévôt des bandes des compagnies de l'armée du duc de Montmorency, d'un petit jardin hors la porte des Carmes (18 juillet). — Arrentement passé par Jaumette de Favier à Catherine de Montcalm, dame de Saint-Alban, de 3 pièces de sa maison de la rue Sainte-Eugénie, moyennant 36 fr. de rente (27 juillet). — Obligé de 450 fr. fait au bourgeois Antoine du Vieux par Antoine Barthélemy, secrétaire du Roi (27 juillet). — Arrentement passé par Guillaume de Bonnet, baron d'Aumelas, trésorier général de France en Languedoc, en l'absence d'Étienne Dufrasse, garde des prisons de l'Amorier, à Martial Reynaud, ci-devant rentier « d'icelles », desdites prisons, pour un an, moyennant 40 fr. de rente (27 juillet). — Obligé de 50 fr. pour André Rally, maître régent au collège (28 juillet). — Obligé de 16 écus pour Marguerite de Brueys, femme de M. d'Arbaud (6 août). — Arrentement passé par Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi, de son mas de Breyné, à Redessan (6 août). — Quittance de 18 écus faite par Étienne Dumois, écuyer, de Montpellier, gendarme de la compagnie du bailli de Manosque, à Jean de Trémolet de Bucelly, seigneur de Montpezat, pour reste de 294 l. reçues de Jacques de Baudan, sieur de Vestric, en vue d'achat de chevaux et d'armes (13 août). — Obligé de 400 écus fait par le bourgeois Simon de Lagrange à Jeanne de Puget, veuve de l'avocat Charles Rozel (14 août). — Arrentement passé par Jean de Parades, avocat, de son mas de La Berbène (14 août). — Quittance et reconnaissance dotale faite par l'avocat Jean Bosquier à sa femme Marguerite Bodet, pour 151 écus (22 août).

— Obligé de 20 écus pour noble François de Labaume (23 août). — Quittance de 50 écus faite à Martial Reynaud, geôlier des prisons de l'Amorier (26 août). — Arrentement passé par Charles de Falcon, avocat, du mas de Pallié, appartenant à sa femme Jeanne d'Esteroffit (31 août). — Obligé de 710 fr. fait par Nicolas de Bargeton, seigneur de Cabrières, à Pierre de Favier, seigneur de Vestric (31 août). — Obligé de 100 écus pour le bourgeois Raimond de Montagnac (3 septembre). — Arrentement passé par Robert de Pavée, seigneur de Servas, de son mas de Vallongue, près Nîmes (3 septembre). — Prix-fait baillé par Étienne de Tutelle, femme du contrôleur Baudan, et consort, pour « faire un *nau* de mollin à huile, tout d'une pièce, de longueur de 11 pans. . . . fait de bon boys de chaîne », rendu dans le moulin à huile des Tutelle, près du collège, et pour « mettre au guet la molle dud. mollin », moyennant 10 écus (3 septembre). — Quittance dotale faite à l'hôte André Maruéjols : 100 fr., « deux robes nubcialles, un coursset noir et la gonnelle jaulne, une saulmée bon bled thozelle et saissette, un lic de la vailleure de deux escus, quatre linseulx, trois tualhes, deux serviettes, trois platz, trois assiettes, trois escudelles, une tace, une pinte de deux pichiers, le tout estaing, un cremal et unes cremalhières, un ferrat, unes cordes, un culhié, une cabusselle et un caleil ». C'est la dot de sa fille Marie (4 septembre). — Arrentement passé par le bourgeois François Félix de deux pièces donnant sur l'Agau, d'un grenier et d'une « crotte » ou pièce voûtée du rez-de-chaussée de sa maison, à Jean Baud, tondeur de draps, moyennant 40 fr. de rente. Le preneur pourra « pauzer un *nau* dans le porge de lad. maison » pour le blanchiment de ses draps (5 septembre). — Obligé de 600 fr. fait par Bernardine Teyssier, dame de Ners, veuve de Joseph Delon, à Jacques de Baudan, seigneur de Vestric (6 septembre). — Achat de vin pour Anne Bertrand, « hostesse de l'Estoille » (6 septembre). — Quittance de 25 fr. pour le marchand Antoine Farelle (8 septembre). — Achat pour François de Brueys, seigneur de Souvignargues, d'une maison de la rue de la Ferrage, moyennant 100 écus (12 septembre). — Quittance de 1.000 écus faite par le bourgeois Jean Aubert à Bernard de Laval, contrôleur du domaine (21 septembre). — Arrentement passé par le marchand Antoine Altier à Jean Berroul, poudrier, d'un logement dans sa maison, près du Château, moyennant 10 écus de rente (24 septembre). — Arrentement passé par François Delamydie, docteur en médecine, de sa propriété de Bezouce (24 septembre). — Obligé de 13 écus pour le marchand Laurent Salveton (30 septembre). — Obligé de

60 fr. pour noble Pierre de Possie (1^{er} octobre). — Obligé de 318 fr. pour Catherine Deydier, femme de M. de Laval, contrôleur (2 octobre). — Obligé de 10 fr. fait par Jean Massip, baile d'Aiguesvives, au marchand Antoine Depris (2 octobre). — Déclaration pour Antoine Bellon, prieur de Saint-Baudile, grand archidiacre de la cathédrale (4 octobre). — Obligé de 100 fr. pour Angeline de Beux, femme de Jean d'Androu, seigneur de Boisseron (13 octobre). — Obligé de 50 fr. pour le potier de terre Jean Favières (14 octobre). — Obligé de 56 écus fait par noble Rainmond de Bonnet et consort a Paul Chabaud, seigneur de Polverrières (15 octobre). — Obligé de 50 écus pour Jacques de Porecelot, seigneur de la Rosselle, représenté par sa femme Madeleine de Laval (22 octobre). — Arrentement passé par Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi, de son mas de Breynes, à Redessan (23 octobre). — Échange où figure François Azémar, seigneur de Sueilles (1^{er} novembre). — Obligé de 218 écus pour l'avocat Pierre Unal (1^{er} novembre). — Quittance dotale faite par Louise de Favier à son frère Pierre de Favier, seigneur de Forniguet (2 novembre). — Quittance faite par l'avocat Rostang Rozel, comme procureur de Denis de Viart, seigneur de Forges, et de Bernardine de Rozel, mariés, à Mathias de Roquefeuil, seigneur de Convertis, aux hoirs de Jean des Roys, seigneur de Lédignan, à Mathias de Cardoune, à Thomas de Clément, seigneur de Nozières, et consorts, payant par les mains de Tuffène de Rozel, veuve de M. de Lédignan, de la moitié des intérêts de 7.500 l. dus par eux à Bernardine de Rozel, pour un an (4 novembre). — Bail en paiement pour l'avocat Jacques Deyron (10 novembre). — Achat fait à Jean Leyris, poudrier, par Pierre Bon, consul de Nîmes, de 5 quintaux de poudre de guerre « pour remplacer au maguaxin » de la ville, à 45 fr. le quintal (15 novembre). — Transaction entre Pierre Faret, seigneur de Saint-Privat, vice-sénéchal, et Pierre Deleuze, seigneur de Largentière près Anduze (15 novembre). — Procuration donnée par Jean Barbier, chanoine de la cathédrale, prieur de Générargues, à noble Benoit de Vidal, de Valabrègue (17 novembre). — Obligé pour Marthe de Villages, dame de Vestric (17 novembre). — Quittance de châtaignes, vin et autres denrées, faite par Gabrielle Deleuze, veuve de Jean de Nogarède, seigneur de la Garde, à son fils Jean de Nogarède (18 novembre). — Quittance faite par l'avocat Rostang Rozel, comme procureur de Denis de Viart, seigneur de Forges, et de Bernardine de Rozel, mariés, à Mathias de Roquefeuil, seigneur de Convertis, aux hoirs de Jean des Roys, seigneur de Lédignan, à Mathias de Car-

donne, aux hoirs de Thomas de Clément, seigneur de Nozières, et consorts, de la moitié restante des intérêts de 7.500 l. dues à Bernardine (18 novembre). — Arrentement passé par Guillaume de Cray, marchand apothicaire, de ses terres de Nîmes (21 novembre). — Obligé de 4 écus pour Anne et Catherine de Montcalm (23 novembre). — Achat fait à Daniel Roche, poudrier, par le marchand Pierre Bon, troisième consul, de 6 quintaux 50 l. de poudre de guerre à 45 l. le quintal (28 novembre). — Procuration de Thomasine de la Torre, veuve d'Antoine-Marie Spinoia, président au bureau des finances de Provence (30 novembre). — Prix-fait baillé par André Rally, maître régent au collège, pour faire et pozer une vizette (escalier à vis) servant à quatre estages de sa maison, laquelle vizette ilz arracheront du lieu où elle est, et mètront et changeront icelle et la poseront au cartier de sad. maison, près du puis, au carré de la maison qu'il a acquize de Anthonie Clamence, et fermeront touz les trous où se tenoient les marches d'icelle. . . . » (8 décembre). — Donation à cause de mort faite à M. de Chambrun, ministre réformé, et consort (9 décembre). — Testament du menuisier Jean Brun. Il legue 10 fr. aux pauvres réformés (13 décembre). — Obligé de 23 écus pour Pierre de Bompar, avocat (14 décembre). — Procuration de l'avocat Jean Bosquier (14 décembre).

E. 782. (Registre.) — 1070 feuillets, papier.

1592. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Bail passé à Pierre Durand, conseiller au Présidial, par Jean Pantel, rentier du jardin des hoirs Masméjan, pres le chemin des Cinq-Vies, de « dix tabliers du jardin pour planter de plante d'amoriers » (3 janvier). — Achat de 4 muids de chaux pour André Rally, régent au collège, représenté par son fils Théophile Rally, à raison de 2 écus le muid (3 janvier). — Arrentement passé par Antoine Barthélemy, secrétaire du Roi, d'« une sienne maison et lotgis appelé le lotgis de *la Romane*, seitué pres la place », moyennant 100 fr. de rente (3 janvier). — Échange entre le bourgeois Daniel Martin et Claude Amalric, baile de Redessan (6 janvier). — Prix-fait baillé par Pierre Durand, conseiller au Présidial, pour bâtir une *jasse* a son mas de Courbessac (7 janvier). — Mariage du praticien Jean Paulhan (12 janvier). — Achat pour Paul Chabaud, seigneur de Polverrières, d'une vigne à la Première-Croix-de-Vauvert (16 janvier). — Bail passé à Pierre Durand, conseiller au Présidial, par Jacques Allié, rentier du jardin « du gentilhomme appelé Jehan Campanhac », de quatre « ta-

bliers » dudit jardin, « pour y semer ou planter amoniers » (17 janvier). — Bail passé à Pierre Durand, conseiller, par Pierre Arnaud, de quatre tabliers du jardin qu'il a arrenté de Claude Guiraud, praticien, et d'une terre contiguë, pour y semer ou planter des mûriers (19 janvier). — Prix-fait baillé par Pierre de Favier, seigneur de Vestric, pour « faire ung sollier bastard à la salle dud. chasteau de Vestric, et y mettre deux saulmiers lons et suffizans et les doilles... necesseres, le tout de bon bois sapin », moyennant 45 écus (20 janvier). — Arrentement passé par Charles de Lauberge, coseigneur de Pouzilhac et de Ribaute, de Cassagnoles, à François de Marmand, coseigneur de Ribaute et de Pouzilhac, de son domaine de Pouzilhac, Pougnaoresses et Mamolène (21 janvier). — Obligé de 50 fr. fait par Jeanne Bertrand, « hostesse du logis du *Gal blanc* », au marchand Claude Richard (22^e janvier). — Arrentement passé par Bernard de Laval, contrôleur du domaine, de son moulin à eau sur le Vistre, près Rodilhan, « soubz le mollin de Genezy », moyennant la rente de 4 salmées de blé de mouture (24 janvier). — Accord entre Louis de Baume, maître-veloutier d'Orange, et Jacques Vatas, marchand passementier d'Orange, demeurant actuellement à Montpellier. De Baume ira à Montpellier travailler de l'état de passementier pour Vatas pendant 3 ans, moyennant 8 écus par an et « le lonatge d'une maison ». Vatas paiera le transport de ses meubles et lui fournira « deux mestiers garnis et trevalhantz de passamantarie », ensemble « toutes les estoffes » nécessaires « pour travailler en lad. passamanterie ». De Baume recevra 8 s. « pour pièce tirant 12 cannes » (27 janvier). — Obligé de 81 écus pour Marguerite de Brueys, femme de M. d'Arbaud (27 janvier). — Accord où figure l'avocat Pierre Maltret (29 janvier). — Quittance faite à Jacques Cassagne, trésorier du domaine, Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi, Guillaume de Baudan et Diane de Génas, veuve de M. de Souvignargues, de 24 salmées de « pamoile » pour « semer à mièges et à demy fruitz au mas Deleuze, près la rivière du Rosne (31 janvier). — Bail en paiement pour l'apothicaire Étienne Dutour (1^{er} février). — Obligé de 600 écus fait par Pierre de Vignoles, de Lasalle, à Bernard de Laval, sieur du Sault, contrôleur du domaine (7 février). — Arrentement passé par Antoine Relhan, ministre réformé, de sa maison de la rue des Cardinaux (17 février). — Procuration de Geoffre Guiard, prévôt des bandes de l'armée du Roi, conduite par le duc de Montmorency (4 mars). — Obligé de 29 écus pour Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine (5 mars). — Arrentement passé par Jacques de Vermet,

viguiier de Nîmes, d'une boutique de sa maison, moyennant 44 fr. de rente (5 mars). — Délai accordé par Jeanne de Puget aux consuls de Nîmes pour un remboursement de 900 l. (7 mars). — Prix-fait baillé par Pierre Durand, conseiller au Présidial, à Jean Simon, charpentier de moulins, pour « faire une pouzeranque de bois en son mas, en la terre du dernier de sond. mas », moyennant 20 écus (9 mars). — Obligé de 20 écus pour André Rally, régent au collège (15 mars). — Obligé de 16 écus pour noble Antonie Tinel, veuve d'Antoine Chabaud, seigneur de Polverrières (20 mars). — Association entre Antoine Deydier, seigneur de Puechméjan, et le capitaine Toussaint Goirand, de Redessan, pour l'arrentement de la vicairie de Redessan, passé par le vicaire Charles de Lagrange, chanoine de la cathédrale (25 mars). — Arrentement passé par Paul d'Albenas, lieutenant de viguiier de Nîmes, de son domaine de Garons (27 mars). — Arrentement passé par le bourgeois Antoine Fauquier, comme économe nommé par le Roi du prieuré de Saint-Baudile, aux capitaines Jean Reynaud et Raimond Barrau, du droit de dime de la dimerie de Cabanes et Cabanon, et du mas de Mill^e de Seynes, moyennant 200 fr. de rente (27 mars). — Quittance faite par Gabrielle de Rodulphe, veuve d'Antoine de Georges, seigneur de Tharoux, au nom de Claude de Cubières, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, au rentier du prieuré de Domessargues, de 50 fr., pour les arrérages dus d'une pension annuelle de 2 cannes d'huile et de 4 fr. 10 s. argent (27 mars). — Arrentement passé par Antoine Fauquier, économe nommé du prieuré de Saint-Baudile, des revenus de ce prieuré, moyennant 500 fr. de rente (28 mars). — Arrentement passé par Antoine Fauquier des droits du prieuré de Saint-Baudile sur le prieuré de Bezouze, moyennant 160 fr. de rente (28 mars). — Quittance de 47 fr. faite par Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, aux consuls de Marguerittes, pour l'entier paiement de l'imposition mise le 22 mai 1568 sur les villes et gros bourgs (30 mars). — Bail des tailles de Vestric (30 mars). — Arrentement passé par Jacques de Vermet, viguiier de Nîmes, de sa maison de la rue Caguensol, confrontant la chapellenie de Sainte-Catherine, moyennant 40 fr. de rente (31 mars). — Arrentement passé par Françoise de Sarratz, au nom de son mari Pierre de Rozol, lieutenant principal, d'un pré à Bellegarde, moyennant 60 écus de rente (31 mars). — Quittance de 186 l. faite par le bourgeois Charles Dupin aux consuls de Marguerittes (3 avril). — Accord où figure Jacques de Possac, écuyer (4 avril). — Obligé de 200 fr. pour noble Pierre de Fossac (4 avril). — Arrentement passé par les consuls de Redessan, des terres

de l'hôpital de Redessan, moyennant 6 écus de rente (10 avril). — Arrentement passé par Pierre Valette, procureur du Roi, de son jardin confrontant « la vinhe et claux des nonains de la Fontaine », moyennant 48 fr. de rente (13 avril). — Accord entre François de Bonnail, lieutenant de juge à la cour ordinaire et des Conventions royales de Nîmes, et le bourgeois Guidon Campagnan, au sujet de la moitié du Moulin-Neuf, situé dans le fossé de la ville, entre les portes des Jacobins et de la Bouquerie (14 avril). — Obligé de 48 fr. fait par Pierre Teyssier, « hoste du logis de la Couronne », de Bezouce (15 avril). — Cession faite par le bourgeois Antoine Saurier, à sa mère Isabeau d'Alesti, du bail du prieuré de Congénies, appartenant au chapitre de Nîmes (20 avril). Vente faite par Balthazar Mathieu, marchand d'Arles, à deux cardeurs de Nîmes, de 10 quintaux de laine de Provence, nette, blanche et lavée, à raison de 40 fr. le quintal (22 avril). — Rémission d'une part du bail du prieuré de Garons (25 avril). — Quittance de 40 l. pour Jean Sibert, contrôleur pour le Roi à Bagnols (28 avril). — Obligé de 200 écus fait par Étienne Bergier, grènetier au grenier à sel de Pézénas, et consort, à Daniel Rozel, secrétaire du duc de Bouillon, vicomte de Turenne, représenté par sa mère Jeanne de Puget (30 avril). — Obligé de 100 écus fait par le grènetier Étienne Bergier et consort à l'avocat Rostang Rozel, juge des appeaux d'Alais, habitant Nîmes (30 avril). — Obligé fait par Pierre Ribière, cordonnier de Nîmes, à Jacques Gueydon, corroyeur de Marseille, de 81 écus pour 3 balles de cuirs, à raison de 11 écus 20 s. le quintal (2 mai). — Obligé de 110 écus pour Catherine de Deydier, femme de M. de Laval, seigneur du Sault (14 mai). — Obligé de 100 écus fait à Louise Fornier, femme d'Antoine Barnier, ministre réformé (24 mai). — Arrentement passé par noble Louis de Caussargues-Rouchon au capitaine Raimond Creyssel de son domaine de Salindres (27 mai). — Obligé de 184 écus fait par Françoise de Sarraz, femme de Pierre de Rozel, lieutenant principal, à Antoine du Vieux, bourgeois (4 juin). — Transport fait par Françoise de Merles, mère et tutrice de Gaillard de Montcalm, fils de feu Charles de Montcalm, sieur de Castellet, à Catherine de Montcalm, dame de Saint-Alban, d'une créance de 3.100 fr. sur Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (4 juin). — Quittance respective entre noble Jacques de Lageret et Antoine Barnier, ministre réformé (6 juin). — Arrentement passé Pierre Durand, conseiller au Présidial, de son mas de Courbessac (7 juin). — Obligé de 100 écus pour Jacques de Baudan, seigneur de Vestric (8 juin). — Cession faite au chirurgien Jacques Gaudin d'une terre au *Puech-de-*

las-Fades (9 juin). — Obligé de 5 écus fait par Jacques Fabre, dit le capitaine Violande (9 juin). — Cession faite par le bourgeois Antoine du Vieux à Pierre de Rozel, lieutenant principal, d'un pré au Cailar, confrontant les terres de l'hôpital d'Aiguesmortes (12 juin). — Arrentement passé par Jean Paul, « escollier », demeurant à Aimargues, de sa maison de la rue des Cardinaux, à Nîmes (13 juin). — Obligé de 11 écus pour André Teyssier, dit le capitaine Bourbon (14 juin). — Mariage d'Antoine Teyssier, écuyer, avec Bernardine de Lansard, fille du bourgeois Pierre Lansard (15 juin). — Cession faite par Nicolas Froment, bourgeois d'Uzès, à Nicolas Borrelly, apothicaire de Nîmes, d'une créance de 12 l. (24 juin). — Procuration d'Abel Bonnier, « escollier » de Nîmes, pour régir ses biens de Montpellier (1^{er} juillet 1592). — Quittance de 20 fr. faite à César Luquet, libraire de Nîmes, par un maçon, « pour avoir enfoncé sa botique et tombé le méjan que y estoit, l'ayant agrandie de trois pans, et avoir agrandi le bardat d'icelle botique et forny le tout... » (5 juillet). — Bail de la taille de Bellegarde (5 juillet). — Obligé de 100 écus fait par Anne Montagnon, femme de Geoffre Guyard, prévôt des bandes de l'armée du Roi, conduite par le duc de Montmorency, à François Bon, receveur général de Languedoc (9 juillet). — Quittance faite par Pierre Bernard, libraire de Lyon, comme serviteur et procureur de Jean Veyrat, marchand libraire de Lyon, à César Luquet, marchand libraire de Nîmes, de 10 écus « à bon compte des livres qu'il a vendu pour led. s^r Veyrat, que luy a laissés pour en faire vente, ensuyvant la lettre missive dud. s^r Veirat » (9 juillet). — Obligé de 500 fr. pour André Rally, précepteur et régent au collège (9 juillet). — Quittance de 24 écus faite par l'hôte Antoine Raimond à Honoré de Guiran, écuyer, d'Aix-en-Provence, pour achat d'un mulet (10 juillet). — Révocation de testament faite par Isabeau de Baronsin, femme de Pierre Rouvière, lieutenant de prévôt des maréchaux (13 juillet). — Ratification de contrat pour Pierre Greffeuille, essayeur à la monnaie de Montpellier (23 juillet). — Arrentement passé par Gaillard Desmartins, seigneur d'Arènes, lieutenant de juge royal au Vigan, habitant Nîmes, de son mas de Dardaillonne, à Bellegarde (1^{er} août). — Quittance de 5 l. pour le muletier Vidal Clauzel, dit *lou grand Vidat* (1 août). — Obligé de 80 écus fait par Thomas de Villages, seigneur de La Chassagne (5 août). — Obligé de 400 fr. pour Jacques de Baudan, seigneur de Vestric (6 août). — Obligé de 100 écus fait par le marchand Jean Surian à Jean Bessier, conseiller au Présidial, prévôt de la cathédrale (18 août). — Obligé de 26 écus pour Antoine Barnier, ministre ré-

formé 20 août. — Quittance dotale de 100 fr. faite à Nicolas Allier, ministre réformé de Montignargues (26 août). — Arrentement passé par l'avocat Pierre Maltret de sa propriété de La Calmette (27 août). — Arrentement des terres du prieuré de Mus, passé par Robert de Vernier, docteur en droits, prieur, moyennant 6 salmées de blé (28 août). — Obligé de 719 l. pour le capitaine Guillaume Veyras (28 août). — Testament du marchand André Dutour. Il lègue 10 fr. aux pauvres réformés (29 août). — Codicille de Pierre Joly, écuyer (1^{er} septembre).

E. 783. (Registre) — 695 feuillets, papier.

1592. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Cession pour le bourgeois Louis Campagnan (2 septembre). — Quittance de 255 écus pour noble Honoré de Tilloy, de Beaucaire (2 septembre). — Obligé de 200 fr. fait par François de Marmant, seigneur de Ribaute, à Catherine de Richier, femme de M. Valette, procureur du Roi, sa belle-mère (2 septembre). — Obligé de 100 fr. pour Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle (4 septembre). — Obligé de 20 écus pour Jacques de Baudan, sieur de Vestric (4 septembre). — Obligé de 4.000 fr. fait par Nicolas de Calvière, seigneur de Saint-Côme, à Guillaume de Calvière de League, baron de Boucoiran (4 septembre). — Arrentement passé par noble Mathias d'Albenas de sa maison de la rue « appelée : *lou Fourt de las Claux* » (7 septembre). — Obligé de 40 écus pour Pierre de Rozel, premier président à la Cour des aides de Montpellier (8 septembre). — Obligé de 100 fr. fait par Pierre d'Airebaudouze, laboureur, à Paul Chabaud, seigneur de Polverrières (8 septembre). — Prix-fait baillé par le marchand Antoine Depris pour le creusement d'un puits à sa maison du faubourg des Prêcheurs (11 septembre). — Promesse faite par Ardouin de Porcelet, seigneur de Maillane, à son neveu Charles de Porcelet, fils de feu Robert de Porcelet, seigneur de La Rosselle, de lui payer 480 écus, dont il lui est redevable, pour reste de ses droits de légitime paternelle, depuis le 30 mai 1580. L'acte réglant ce reliquat fut annulé, du consentement des parties, pour éviter la saisie de la somme, en vertu des édits contre les Réformés, mais cette annulation n'a pu éteindre la dette d'Ardouin, le 23 mars 1585 (12 septembre 1592). — Obligé de 5 salmées de touzelle pour noble Pierre Pipon (12 septembre). — Achat pour Anne Rulman, principal au collège, d'un immeuble au quartier de Gors ou de Grézan (13 septembre). — Obligé de 35 écus pour Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle (13 septembre). — Prix-fait baillé par Antoine Deydier, seigneur de Pnec-

méjan, pour travaux à sa maison de Bellegarde (20 septembre). — Obligé de 2.000 fr. fait par Pierre Faret, seigneur de Saint-Privat, vice-sénéchal, à Fernin Raspail, bourgeois (22 septembre). — Procuration donnée par M. de Saint-Privat pour emprunter 1.255 l. (23 septembre). — Cession pour noble Paul d'Assas d'une terre à Milhau (23 septembre). — Quittance de 300 fr. pour François Delamydie, docteur en médecine (23 septembre). — Ratification donnée par Louis de Rochemore, président au Présidial et juge-mage, et Claude de Favier, lieutenant particulier, à une obligation de 7.500 l. consentie à Barthélemy de Rodes, seigneur d'Auriac, chevalier du Pape, citoyen d'Avignon, par François de Roux, conseiller au Présidial (25 septembre). — Obligé de 100 fr. pour Maurice Baudan, contrôleur du grenier à sel de Nîmes (27 septembre). — Arrentement passé par Paul d'Albenas, lieutenant de viguier, de son mas de Luc (27 septembre). — Arrentement passé par André Rally, maître régent au collège, de ses terres de Vergèze, Codognan et Vauvert (29 septembre). — Obligé de 70 fr. pour le bourgeois Jacques Janin, viguier de Bellegarde (29 septembre). — Achat pour Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi, d'une terre à Saint-Gervasy (29 septembre). — Procuration donnée par Pierre de Rozel, premier président à la Cour des aides, à sa femme Françoise de Sarraz, pour acheter une maison à Montpellier (30 septembre). — Arrentement passé par Charles de Rozel, conseiller au parlement de Toulouse, de sa métairie de la Clotte, moyennant 40 écus de rente (30 septembre). — Arrentement passé par le même de « tour appelée de Pulard et maisonatge basti joignhant icelle tour, avec tout le terroir quy en deppend », à Fontanès, à mi-fruits (30 septembre). — Obligé de 35 écus pour noble Pierre de Malian, contrôleur du grenier à sel de Nîmes (1^{er} octobre). — Obligé fait par l'hôte Simon Boisson à l'hôtesse Hélène Rouveyrol de 260 fr., pour achat du mobilier et du fourrage du logis qu'Hélène tenait (1^{er} octobre). — Quittance de 125 écus faite par le marchand Pierre de Menonville à Claude de Favier, lieutenant principal (2 octobre). — Obligé de 188 fr. pour noble Jacques de Fons (3 octobre). — Obligé de 200 fr. fait par Jean Barbier, chanoine de la cathédrale, à Antoine Depris, bourgeois (4 octobre). — Obligé de 32 écus pour Pierre de Favier, seigneur de Vestric (4 octobre). — Quittance d'argent et de pièces privées donnée par François de Barrière, seigneur de Nages, à Françoise de Sarraz, femme de Pierre de Rozel, premier président, son co-tuteur des enfants de Jean de Fons, conseiller et garde-sceaux au Présidial (6 octobre). — Obligé de

550 fr. fait par Françoise de Sarratz, agissant pour son mari, à son cousin François de Rozel, avocat (8 octobre). — Arrentement passé par Françoise de Sarratz, au nom de son mari, et par Rosé de Falcon, veuve de l'avocat Jacques Rozel, au nom de ses enfants mineurs, de leur moulin à eau de Manduel appelé « le mollin de Rozelly », avec les terres en dépendant, moyennant la rente de 18 salmées de blé (9 octobre). — Vente faite par Fulcrand de Montfaucon, baron d'Hierle, habitant son château de Vissee, représenté par Guillaume Parran, notaire du Vigan, à Pierre de Rozel, premier président de la Cour des aides, représenté par sa femme Françoise de Sarratz, d'une maison à Montpellier, rue de la Blanquerie, confrontant la rue descendant du puits des Esquilles à la cathédrale Saint-Pierre, moyennant 2.000 fr. (12 octobre). — Quittance de 1.000 fr. faite par Gaillard Desmartins, seigneur d'Arènes, au baron d'Hierle, représenté par le notaire Guillaume Parran, en déduction de 2.000 fr. qui lui doit le baron (12 octobre). — Achat pour Robert de Pavée, seigneur de Servas, d'une terre à Servas (14 octobre). — Arrentement passé par M. d'Arènes de sa maison de la ruelle « appelée : de Peire des Enfantz » (14 octobre). — Arrentement passé par Pierre Durand, conseiller au Présidial, de son mas de Grézan (15 octobre). — Obligé de 1.728 l. fait par le bourgeois Guillaume Chillac à Françoise de l'Abbaye, dame du Pont près Lavérune. Paul Chillac, secrétaire de la chambre du Roi, fils de Guillaume, avait emprunté 400 écus à Étienne de Brulard, sieur du Pont, en garnison à Caen (15 octobre). — Quittance de 21 écus par Gabrielle Borelli, représentée par son mari Jacques de Chambrun, ministre réformé (16 octobre). — Obligé de 500 écus fait par Jean de Castillon, écuyer, d'Arles, à sa sœur Madeleine de Castillon, femme de M. de Rozel, conseiller au Parlement. Il emploiera cette somme « en ses urgentes affaires, . . . mesmes pour se accomoder en acoustrements, chevaulx et armes, d'autant qu'il faict profession de la guerre » (17 octobre). — Arrentement passé par Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine, de son moulin à eau² appelé le Moulin de Pelorey, sur le Vistre, à Rodilhan, moyennant la rente de 8 salmées de blé (18 octobre). — Obligé de 370 fr. pour Paul d'Albenas, lieutenant de viguier (21 octobre). — Prix fait baillé par Pierre de Favier, seigneur de Fourniguet, pour « tomber les houbres de son mollin d'huile. . . ., et après retaller, pauser et redresser icelles sur le mesme jas », moyennant 19 fr. (22 octobre). — Achat pour Élie Girard, clere suivant les finances, d'une olivette au chemin d'Avignon, quartier de la Fleur-de-Lys (26 octobre). — Achat pour noble Jean de

Bournet, d'Uzès, d'immeubles à Valence (30 octobre). — Obligé de 436 fr. pour l'avocat Pierre Unal (7 novembre). — Cession pour Nicolas de Bargeton, seigneur de Cabrières, d'un décret sur une terre à Cabrières (8 novembre). — Arrentement passé par l'avocat Charles de Falcon de son mas de Pallié (8 novembre). — Obligé de 20 écus pour Marthe de Villages (10 novembre). — Quittance dotale de 700 fr. pour Barthélemy de l'abrica, notaire à Calvisson (11 novembre). — Obligé de 126 écus pour noble Jean de Mestre, de Gignan (18 novembre). — Quittance de 200 fr. pour Madeleine de La Jonquière, dame de Gènerargues, faite par Jean Barbier, chanoine de la cathédrale. Il s'agit de la rente du prieuré de Gènerargues (18 novembre). — Quittance de 5 fr. faite par Jean Barbier, prieur de Gènerargues, à noble Benoit de Vidal, de Valabrègue, pour l'albergue de terres inféodées (18 novembre). — Quittance faite par Robert de Pavée, seigneur de Servas, fils de feu François de Pavée, receveur du diocèse de Nîmes, à François de Mirmand, seigneur du Sault, jadis commis de feu M. de Servas, de la somme de 99.834 l. « contenue en 1.076 parties escriptes au journallier dud. Mirmand » (21 novembre). — Mariage du chapelier Claude Capdur (25 novembre). — Transaction entre Robert de Pavée, seigneur de Servas, d'une part, les consuls de Vauvert et François de Mirmand, d'autre, au sujet de 1.143 l. de tailles dues par les habitants de Vauvert à feu François de Pavée, receveur du diocèse (26 novembre). — Arrentement passé par Louis Velay, baile de Rodilhan, du domaine de son pupille à Manduel. Le preneur « sera tenu pourter toutes les folles pour logement de soldats de compagnies » (27 novembre). — Arrentement du prieuré de Valleraugue, passé par le procureur du prieur Robert Delacroix, moyennant 1.700 fr. de rente (29 novembre). — Cession faite par l'avocat Jean Bousquier à Jean Boileau, seigneur de Castelnau, d'un bail obtenu de la cour des Conventions sur deux terres à Castelnau (4 décembre). — Arrentement passé par Robert de Pavée, seigneur de Servas, assisté de sa mère Marguerite Teyssier, de son mas près le Pont-d'Arles, appelé : la Petite-Roehelle, à mi-fruits (4 décembre). — Association de Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine, avec Claude Ravel, de Salon-de-Crau, en Provence, en vue du dessèchement de l'étang de Lagnac (aujourd'hui exécuté). Ravel avait traité avec les consuls de Lédonon « pour rendre à gault et see le cros de l'estaug de Launhae. . . . dans trois ans ». Mais « icelle heuvre est de grands fraix et despens », et il a besoin de l'« assistance de quelques ungz quy ayent moien fraier et fournir argent pour satisfere au treval des ouvriers. . . .,

mesmes qu'il y convient faire plusieurs grandes crottes (tunnels) pour recevoir l'eau dud. estang, rompre 180 cannes de rochier ». De Laval fournira 1.000 écus et aura droit au quart de la récolte des terres asséchées pendant 8 ans (12 décembre). — Mariage du poudrier Pierre Chaze (15 décembre). — Obligé de 58 écus fait par Jean Gerba, sieur de la Roche, à Jean Moynier, ministre réformé de Nîmes (15 décembre). — Testament du bourgeois François Félix. Il lègue 10 fr. aux pauvres réformés (20 décembre).

E. 784. (Registre.) — 497 fenillots, papier.

1598. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Quittance respective entre l'avocat Jacques Deyron et un laboureur de Rodilhan (10 janvier). — Mariage d'Étienne Sarran, greffier du commissionnel au Vigan (16 janvier). — Quittance de 81 écus pour Antoine Drivet, bourgeois d'Arles (21 janvier). — Lods fait par Robert de Pavée, seigneur de Servas et de Mons, à Jacques Amalric, notaire d'Alais, pour des immeubles à Mons (22 janvier). — Cession pour Pierre de Malet, écuyer (27 janvier). — Testament de Catherine d'Aspères, veuve du marchand Vergile Peladan. Elle lègue 1 écu aux pauvres réformés (28 janvier). — Cession faite par Robert de Pavée à noble Jacques de Fons, fils de feu M. de Fons, conseiller garde-sceaux au Présidial, d'une créance de 780 fr. (1^{er} février). — Achat pour Jacques Gaudin, chirurgien, d'une terre au quartier du Péras (3 février). — Achat pour Maurice Baudan, contrôleur du grenier à sel, d'une maison de la rue de la Ferrage (4 février). — Bail en paiement pour Jacques Daulan, notaire d'Aubarne (21 février). — Codicille du chirurgien Guiraud Gaudin (2 mars). — Achat pour Antoine Bellon, grand archidiacre de la cathédrale, prieur de Saint-Baudile, d'une maison du faubourg des Prêcheurs, le long de « la grand rue allant au portallet de France » (19 mars). — Accord où figure Jean Buliod, notaire d'Uzès (2 avril). — Bail en paiement pour le capitaine Pierre Fermin, de Saint-Gervasy (8 avril). — Achat pour le meunier Jean Marot d'une maison au faubourg des Prêcheurs, rue de la *Draparié*, moyennant 96 écus (24 avril). — Quittance de 100 écus pour Guillaume de Calvière de Leugue, baron de Boucoiran, comme héritier d'Antoinette de Ferrier, mère et héritière de feu Abel de Leugue, capitaine et viguier de Saint-André (3 mai). — Mariage du chapelier Sidrach Brousse (22 mai). — Quittance de 50 écus pour le bourgeois Pierre Lansard (24 mai). — Émancipation faite par Pierre Michelin, broquier, de son fils le capitaine Jean Miche-

lin, marié, ayant des enfants, âgé de 35 ans, « fesant estat de traffique et neguoce, tachant à neguocier et traffiquer en toute sorte de merchandize, guanbant et aproffitant toutz les jours » (28 mai). — Achat pour Paul Chabaud, seigneur de Polverières, d'un petit jardin à La Calmette (28 mai). — Quittance faite par Anne de Villages, fille de feu François de Villages, seigneur de Beauvoisin, avec le consentement de son fiancé l'avocat Nathaniel Chabaud, à son oncle Thomas de Villages, seigneur de La Chassagne, de 150 écus en déduction des 200 écus à elle adjugés par provision, par sentence de la cour du sénéchal (29 mai). — Testament du *peyrolier* Berthomieu Eschaubart. Il lègue 10 fr. aux pauvres réformés (4 juin). — Mariage du chapelier Louis Guérin (5 juin). — Testament du meunier Laurent Cotellier. Il lègue 10 s. aux pauvres réformés (18 juin). — Mariage du couturier François Frayn (29 juin). — Vente faite par Édouard de Parades, seigneur de Sauzet, pour lui et son père Pierre de Parades, seigneur de Gajan, à Antoine de Lagorce, écuyer, garde des archives du domaine du Roi en la sénéchaussée, son cousin, d'un îlot du Rhône, à Villeneuve-lès-Avignon (29 juin). — Association entre le capitaine Domergue Fazendier et le bourgeois Jean Félix pour un tiers de la ferme de la seigneurie de Fourques, appartenant au Roi (4 juillet 1593). — Reconnaissance féodale pour Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (2 août). — Testament du cardeur Jean Brun. Il lègue 5 fr. aux pauvres réformés (11 août). — Testament du laboureur Pierre Brosse. Il lègue 30 s. aux pauvres réformés (22 août). — Transaction entre Mathieu Durand et Céphas d'Albenas, écuyer. Le premier était « plaignif et demandeur en cas d'excès contre Séphas Brun de Castanet, disant qu'il avoit esté blessé d'ung coup d'espée que lui auroit esté donné au travers du corps par led. Brun...., sans cause ny occasion, ayant esté en grand dangier de mort, et demeuré longuement mallade... ». Céphas d'Albenas, par amitié pour Céphas Brun, arrange les choses. On déclare que la blessure n'« avoit esté faite par mallice ny aine ». On constate « que icelluy Mathieu Durand a despendu toutz ses moiens pour se fere panser ». Il recevra 80 écus, et en outre Brun paiera « tout ce que sera deub aux médecins, cirurgiens, appotiquaires, et tant que sad. maladie durera le fera penser et mediquementer... » (22 août). — Mariage du capitaine Privat Galtier (25 août). — Testament du boulanger Jean Cazalis. Il lègue 1 écu 2/3 aux pauvres réformés (10 septembre). — Reconnaissance faite par Jacques de Brueys, viguier de Saint-Chapte, à sa femme Louise d'Albenas, d'une valeur dotale de 500 écus, représentée par 4 charges de tou-

zelle, 2 de seigle, 3 charges 2 cannes d'huile, 2 quintaux 27 l. de laine « sarge », 30 bêtes menues ou chèvres, 20 « linseux », 2 douzaines de serviettes, 1 lit, 2 pans de courtines, un coffre de noyer « que autre malle de maison », une obligation de 160 fr., un bracelet d'or et le reste en argent (6 octobre). — Testament de Judith de Jacques, femme du marchand Jean André, dit Radel. Elle lègue 50 fr. aux pauvres réformés (7 octobre). — Cession faite à Pierre de Bompar, avocat pour le Roi, d'une terre à Cabrières (16 octobre). — Testament de Jean Bernard, écuyer, d'Alais. Il lègue 5 l. aux pauvres d'Alais et 10 l. pour sa sépulture, à employer « en cauzes pies... en l'église catholique » (20 octobre). — Quittance faite par Jeanne de Campagne, fiancée de Paul Vergier de Saunier, à sa grand mère Anne de Montcalm, de 10 écus « pour achapter certaine robe que luy estoit necessere » (20 octobre). — Quittance totale de 140 écus faite par Jean Depeire, marchand drapier d'Agde, à son beau-frère le capitaine Jean Meynier (26 octobre). — Cession faite par l'avocat Pierre Maltret à noble André d'Azémar, d'un décret sur une vigne à Dions (31 octobre). — Achat pour Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, d'une terre à Jonquières (12 novembre). — Ratification donnée par le capitaine Jean Ducamp à une vente pour noble Antoine de Nogarède, habitant de Lasalle (14 novembre). — Cession faite par l'avocat Pierre Maltret à noble Jean de Lornet, d'Uzès (17 novembre). — Donation pour Louis Sobeyran, fils de feu le capitaine Sobeyran (18 novembre). — Réquisition faite par Antoine Cottet, juge pour le Roi à Arles, à Redulphe Lemaistre, médecin ordinaire du Roi, d'avoir à prendre sa cause au Conseil privé, au sujet de son office de juge royal à Arles, car aux termes de leur convention Lemaistre est tenu de remettre à Cottet les lettres dudit office en bonne et due forme (20 novembre). — Obligé de 300 écus fait par Guillaume de Brignon, seigneur de Brignon et de Sanilhac, à Marguerite de Montcalm, femme de l'avocat Louis Bosquier (24 novembre). — Quittance faite par Antoine Cottet, avocat au parlement de Provence, à sa belle-mère Honoraë de Destrech, de 400 écus en déduction de la dot de sa femme, damoiselle de Bardoche. 150 écus sont représentés « en robes et joyaux à ce estimés par amys communs », et le reste est en argent (10 décembre). — Projet de testament de noble Pierre d'Engarran, capitaine d'une compagnie de gens à pied pour le service du Roi. Il va à la guerre. Il lègue 100 fr. aux pauvres réformés (29 décembre). — Transaction entre François Turgis, receveur particulier des décimes du diocèse, et César Spinola, écuyer (30 décembre). — Obligé de 1.000 fr. fait

par Raimond Cavalési, vicaire général à la cathédrale, et son frère Jean Cavalési, à César Spinola, gentilhomme « génois » (de Gènes, habitant la Provence (30 décembre).

E. 785. (Registre.) — 984 feuillets, papier.

1593. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Contrats non perpétuels. — Obligé de 50 fr. pour le marchand Jacques Roqueyrol (1^{er} janvier). — Prix-fait baillé par les consuls de Clarensac pour travaux au four commun (12 janvier). — Obligé de 236 fr. pour le capitaine Guillaume Veyras (15 janvier). — Arrentement passé par Antoine Farelle, marchand, de son aïe de *La-Cruce-de-lus-Cinq-Vies* (17 janvier). — Obligé de 250 fr. fait par Jacques de Vernier, viguier de Nîmes, à Étienne de Campagnan, veuve de François de Bonnail (21 janvier). — Obligé de 80 fr. pour l'orfèvre Jacques Fayet (25 janvier). — Bail de la taille de Saint-Côme (29 janvier). — Quittance faite par le capitaine Joachim Mazeran, de Lodève, à Maurice Baudan, contrôleur au grenier à sel de Nîmes, de 711 écus dus au lieutenant général de Lesdiguières, suivant cédula faite à Puechmoron ou à Gap. Le capitaine remet à Baudan une lettre de Lesdiguières : « Je vous prie de délivrer à M^r Maseran l'argent que vous avés de moy, pour l'employer là où je luy mande. Peult estre qu'il luy sera necessere d'en avoir davantage. Sy cella est, fornissés luy pour moy jusques à deux centz escus, lesquelz je prometz de vous paier en retirant quittance de luy, et tenés moy tous jours, Monsieur, vostre humble amy, Desdiguières. » Cette lettre est datée de Grenoble, 20 janvier 1593 (30 janvier). — Obligé de 93 écus pour le marchand Laurent Salveton, bourgeois (30 janvier). — Quittance de 233 écus faite par Claude Ravel, de Salon, à Bernard de Laval, seigneur du Sault. Cette somme est en argent, blé et vin, en déduction des 1.000 écus de commandite pour l'étang de Laugnae. Elle sera employée « pour la magnifaceteure et treval de l'esgoult » dudit étang (2 février). — Arrentement passé par Antoine Barnier, ministre réformé, de son jardin près la Fontaine, moyennant 40 écus de rente (3 février). — Arrentement du prieuré de Saint-André de Pommiers, près le Vigan, passé par le prieur Hélicon de Trimond, chanoine de la cathédrale, moyennant 55 écus de rente (4 février). — Prix-fait baillé par l'hôte Pascal Robert, pour un « sollier bastard » à sa maison de la rue des Cardinaux « et autre de Caguensol » (12 février). — Obligé de 131 l. fait par Pierre de Favier, seigneur de Fourniguet, à son oncle François de Pavée, seigneur de Villevieille (12 fé-

vrier). — Obligé fait par Guillaume de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, à noble Daniel de Rozel, secrétaire du duc de Bouillon, représenté par sa mère Jeanne de Puget, de 2.600 fr., que de Rozel avait avancés aux parties casuelles pour Marc de Calvière, fils de Guillaume, en vue de l'office de conseiller au parlement de Toulouse (18 février). — Arrentement du prieuré de Mus et Saint-Aulaire passé par le prieur Robert de Vernier, moyennant 53 écus de rente (23 février). — Obligé de 100 fr. pour noble Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle (24 février). — Arrentement passé par Robert de Pavée, seigneur de Servas, de son mas de Vallongue, dans la garrigue de Nîmes (4 mars). — Arrentement passé par Robert de Vernier, prieur de Mus et Saint-Aulaire, à Céphas d'Albenas, du tiers des fruits décimaux de son prieuré, moyennant 160 fr. de rente (12 mars). — Obligé de 30 écus fait par Pierre de Soulas, gendarme de la compagnie du bailli de Manosque, fils du conseiller de Soulas, à noble Céphas d'Albenas, également gendarme de cette compagnie (14 mars). — Bail de la garde du terroir de Milhau (15 mars). — Procuration donnée par Pierre de Favier, seigneur de Vestric, à Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle (18 mars). — Obligé de 20 écus pour noble Jean de Percet (18 mars). — Quittance faite par Claude Ravel, de Salon, à Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine, de 100 écus « pour emploier aussy en achat de vivres et paier lesd. manouvriers quy travaillent » au dessèchement de l'étang de Lagnac (22 mars). — Arrentement passé par l'avocat Jean Bosquier à Pierre Isnard, marchand, d'un logement sur le derrière de sa maison, « avec pacte que les fenestres et porte respondanz au jardin de lad. maison, que sont de lad. salle basse, demeureront fermées », moyennant 30 écus de rente (24 mars). — Obligé de 100 fr. fait par Florimond de Volontat, seigneur de Vaqueyroles, à Jean Gamond, greffier des greffe et assise du Vigan (1^{er} avril). — Arrentement passé par Jean Anjovin ou Angevin, marchand, d'une terre au quartier dit : *A las terras de Crosellas, sive : Au Mas dau Gros* (11 avril). — Arrentement passé par Pierre de Rozel, premier président à la Cour des aides, de son mas de Sauzette, à Bellegarde (25 avril). — Réquisition faite par Pierre de Rozel à Pierre de Valernod, capiscol de la cathédrale de Nîmes. Il s'agit de savoir si Valernod a touché 598 écus pour Rozel (28 avril). — Prix-fait baillé par Daniel Laurent, greffier de Nîmes, à un plâtrier, pour « fere et edifier les nidz dans ung sien collombier » de sa maison d'habitation « et des trois costés d'icelluy » (3 mai). — Obligé de 5 salmées de blé pour Pierre Gaissad, docteur en

droits (27 mai). — Prix-fait baillé par noble Paul d'Assas pour des meubles : « ung liet et litouche de boix noyer tout lis avec ses pactes et huit ains au grand liet et six à la litouche ; une table. . . . sur quatre collones sans poin de tiroyr ; ung banc à perche pour servir à lad. table. . . . ; demy douzene de chères pour garnir en tapisserie ; demy douzene de tabouretz les quatre piés d'iceux tournés ; ung buffet de service tout plan avec deux tiroirs ; une pastière pour y pouvoyr fletyr neuf esmines farine, avec sa chape, de boix d'aube » moyennant 32 écus (4 juin). — Déclaration faite par Claude Ravel, de Salon, à Bernard de Laval, seigneur du Sault. Ravel avait déposé 200 écus entre les mains de Laval, qui lui fit une promesse de remboursement écrite et signée de sa main. Laval a depuis rendu les 200 écus. Ravel ayant égaré la promesse, n'a pu la lui remettre, mais déclare qu'il a été remboursé en argent et par un paiement de 60 écus fait en son acquit « à celluy qui avoiet sorty la boue du trou de l'estang de Launhac » (20 juin). — Obligé fait par noble Jacques Durand à noble Moïse Malgoirès, de 350 fr., pour la plus value de l'échange d'un cheval d'Espagne « poil hunbere », contre un cheval gris (20 juin). — Mariage de Jacques de Brueys, viguier de Saint-Chapte, avec Louise d'Albenas, fille de Jaumette de Favier. Louise se constitue en dot 2.500 l. (21 juin). — Procuration de Georges Arbaud, « escollier », de Provence (21 juin). — Prix-fait baillé par Robert Payan, conseiller au Préalidial, pour « fere une crotte (voûte) en crozière (d'arêtes) à ung membre du devant de sa maison, respondant à la rue ou sur les pillas, et fere une crotte en thonne (berceau) se joignhant avec lad. crozière en mesme membre, pour servir d'entrée et de passatge » (26 juin). — Apprentissage chez le tailleur Guichard Bordilhan, de Guillaume de Caladon, fils naturel de feu Gaspard de Caladon, sieur d'Arre, présenté par son tuteur Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran (29 juin). — Prise en charge par les exacteurs de Marguerittes de deux livres de tailles que leur remettent les consuls, « l'ung de la tallie royale, et l'autre pour la recherche et arpan-taige que le villaige a fait fere pour fere nouveau cadastre et compoix, contenans l'imposition de la presente année » (8 juillet 1593). — Promesse faite par Anne Mauméjan, veuve de noble Claude de Montalieu, de Montagnac, et Louis de Montalieu, de Montmirat, à Geoffre Guyard, prévôt des bandes du duc de Montmorency, représenté par sa femme Anne Montagnier, de lui payer 110 écus, moyennant quoi il poursuivra l'élargissement d'Antoine Allier, dit Perdigaut, de La Rouvière, détenu aux galères, et lui obtiendra des lettres de

grâce du duc de Montmorency, avec la permission de gérer ses affaires et d'habiter sa maison (9 juillet). — Obligé de 18 écus pour Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi (25 juillet). — Prix-fait baillé par l'avocat André de Laval pour travaux à sa maison, appelée la maison de Félix (1^{er} août). — Promesse faite par André de Laval, habitant Bagnols, à son oncle Bernard de Laval, seigneur du Sault, de lui remettre 2.030 fr. en dépôt, pour le prix de l'adjudication de la maison de Félix (2 août). — Quittance faite par Claude Ravel, *ingénieur*, de Salon, habitant actuellement Lédanon, à Bernard de Laval, de 60 écus en blé, argent, ou salaire payé « à ung trevallhour quy auroit trevallhé au trou de l'estang de Launhac (2 août). — Prix-fait baillé par le capitaine Jean Ducamp pour « ediffier ung tour de vis jusques au premier membre de sa maison d'habitation scituée à la *carrière Daurade*, . . . avec ung arc à rimpal sur le porge pour appuier lad. tour de vis et porter icelle, . . . avec la parabande de bugets. . . . », moyennant 12 écus (5 août). — Arrentement passé par François de Sarratz, au nom de son mari Pierre de Rozel, de sa maison de la Vizette, à Bellegarde, avec ses dépendances, moyennant 100 fr. de rente (8 août). — Quittance faite par Simon de Lagrange, bourgeois de Nîmes, au capitaine Barthélemy Cartier, de Beaucaire, de 674 écus (14 août). — Arrentement passé par Charles de Rozel, conseiller au parlement de Toulouse, de son moulin de la Clotte, sur le Vidourle, contenant moulin à drap et à blé, avec ses dépendances, moyennant 110 fr. de rente (15 août). — Quittance faite par Claude Ravel, ingénieur, de Salon, à Bernard de Laval, seigneur du Sault, de 25 écus pour le dessèchement de l'étang de Launhac (18 août). — Quittance de 86 écus faite par David de Falgueroles, docteur en droits, à Paul Chillac, écuyer (23 août). — Compromis où figure Gaillard Desmartins, seigneur d'Arènes (28 août). — Arrentement passé par François Delamydie, docteur en médecine, de sa terre de La Parran, près le faubourg des Prêcheurs (29 août). — Arrentement passé par le marchand Autoine Depris à l'arquebuzier Abram Rogier, de sa petite maison du coin de Malestrene, moyennant 50 fr. de rente (1^{er} septembre). — Quittance faite par Claude Ravel, maître ingénieur, de Salon, habitant Sernbac, à Bernard de Laval, seigneur du Sault, de 100 fr. pour le dessèchement de l'étang de Launhac (3 septembre). — Promesse de 110 fr. pour Paul d'Albenas, lieutenant de viguier (16 septembre). — Bail de pourceaux passé au rentier du mas de M. de Servas, à Vallongue, et consort. Le marchand Claude Béraud leur confie « une truye et cinq petitz couchons à laict et troix petitz nor-

ridous », pour trois ans, à mi-croît. « Et venant à mander quelque pourceau en paix (1), le pays (1) que se montera so payera par moitié ». — Quittance faite par l'ingénieur Claude Ravel à Bernard de Laval, de 42 écus pour le dessèchement de l'étang de Launhac. Cet argent sera employé, outre le paiement des manœuvres, « à paier le faire », le louage de sa maison, « et certains fruits et razins qu'il a achepté de Jaulmette Perrette, de Sernhac, ou au s^r Dupin pour d'huile que luy avoit vendue pour tenir au trou dud. estang pour y voir trevalher. . . . » (26 septembre). — Arrentement passé par Thomas de Rochemore, seigneur de Saint-Michel, baron d'Aigremont, de sa maison, avec paillière, de la rue allant au collège, moyennant 50 fr. de rente (30 septembre). — Échange où figure Pierre de Bompar, avocat du Roi (1^{er} octobre). — Arrentement passé par noble Pons de Malbois, lieutenant de viguier à Sommière, du derrière de la maison de Marie de Granier à Nîmes (13 octobre). — Obligé de 64 fr. pour Louis Velay, baile de Rodilhan (24 octobre). — Arrentement passé par Pierre Durand, conseiller au Présidial, de son jardin près de sa métairie de Grézan, « tant les tabliers, complantés d'amoriers que aussy les autres » (24 octobre). — Quittance de 120 écus faite par François de Sarratz, femme du président de Rozel, à noble Jean de Saurin, sieur du Pompidou, représenté par son frère le conseiller Jacques de Saurin (27 octobre). — Quittance faite par l'ingénieur Claude Ravel à Bernard de Laval, de 40 écus, pour le dessèchement de l'étang de Launhac (30 octobre). — Obligé de 10 écus pour Antoinette d'Albenas, femme de M. Graugier (9 novembre). — Bail de 82 bêtes menues passé par Paul Chabaud, seigneur de Polverrières (9 novembre). — Obligé de 100 fr. pour l'avocat Rostang Rozel (13 novembre). — Quittance de 60 écus faite par l'ingénieur Claude Ravel à Bernard de Laval, pour le dessèchement de l'étang de Launhac (16 novembre). — Arrentement passé par Pierre de Favier, seigneur de Vestric, de son domaine de Vestric, à mi-fruits (17 novembre). — Achat pour Marguerite Brochet, hôtesses du *Lion d'or* à Beaucaire, de l'usufruit d'un pré à Bellegarde (20 novembre). — Bail de 100 bêtes à laine passé par Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (22 novembre). — Quittance de 23 écus pour le bourgeois Fermin Raspail. C'est le prix de « deux fenestres crozières et une demy crozière de bois noir. . . . à chassis dormant » et de trois portes en noyer (26 novembre). — Quittance faite par l'ingé-

(1) De *pascerc*. A formé *empeyssonar*, faire paître, mener à la glandée, devenu *empeyssonner* en français du temps.

nieur Claude Ravel à Bernard de Laval de 20 écus pour le dessèchement de l'étang de Laugnac (9 décembre). — Obligé de 400 fr. fait par l'avocat André Agulhonnet à l'avocat Antoine Chalas (10 décembre). — Quittance de 800 fr. faite par l'avocat Pierre Villar à dame Gaspard de Belvèze d'Orières d'Aubais, en déduction des 1.000 l. de dot qu'elle a constituées à Suzanne de Cendre, femme de Villar (10 décembre). — Arrentement passé par le marchand Laurent Salveton de sa maison avec four près le coin de Malestreue (21 décembre). — Arrentement passé par noble Pierre de Robert de son domaine de Bellegarde (24 décembre). — Début du testament de noble Pierre d'Engarran, capitaine d'une compagnie de gens à pied pour le service du Roi (29 décembre).

E. 786. (Registre.) — 1031 feuillets, papier.

1594. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Obligé de 40 fr. fait par Marguerite de Brueys, femme de M. d'Arbaud (1^{er} janvier). — Mariage de l'apothicaire Guillaume Faure avec Suzanne de Menonville (5 janvier). — Testament du chirurgien Jacques Gaudin. Il lègue 5 fr. aux pauvres réformés (6 janvier). — Arrentement passé à l'armurier Jean Mirot, d'une boutique de la « grand rue des Precheurs », moyennant 17 fr. de rente (7 janvier). — Obligé de 3 salmées 1/2 de blé pour François Delamydie, docteur en médecine (11 janvier). — Achat pour Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle, fait à Bernard de Laval, seigneur du Sault, représentant son neveu André de Laval, de la maison ayant appartenu à François Félix, rue de la Rosarié, moyennant 600 écus (12 janvier). — Quittance faite par Diane d'Albenas, veuve de M. de Montpezat, aux capitaines Jean Paradis et La Tourette, rentiers du prieuré de N.-D. de Cannes (16 janvier). — Compromis entre Jean de Toulouse, seigneur de Foissac, et Jean Delort, « hoste où pend pour ensenhe l'ymatge S^t. Helloy », et consorts (20 janvier). — Obligé de 84 écus fait à Catherine de Deydier, femme du contrôleur de Laval (28 janvier). — Cession pour le notaire Pierre Rossel d'une terre à Poulx (28 janvier). — Obligé de 24 écus pour Jean de Colons, bourgeois de Vers (1^{er} février). — Obligé de 80 écus fait par Pierre Leblanc, seigneur de La Rouvière, à Jacques d'Agulhonnet, commis du receveur de Nîmes (5 février). — Obligé de 10 écus pour l'avocat Jacques Mazaudier (11 février). — Obligé de 23 écus pour Pierre de Favier, seigneur de Vestric (17 février). — Quittance faite par Catherine de Montcalm, dame de Saint-Alban, à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, son neveu, de 100 fr. (18 février). — Obligé de

4 écus fait par noble Pierre de Langlade, habitant de Caveirac, à un cardeur de Nîmes, pour reste de 7 écus, prix d'achat « d'ung asne poil gris... avec son bast » (20 février). — Obligé de 200 fr. fait par l'avocat Jean Bosquier à l'avocat Jacques Bonhomme. Bosquier lui avait déjà emprunté 500 fr. « pour mettre en negoce Jacques Bosquier, son fils, et luy fere fere quelque trafique et guanher et profiter ». Jacques les a bien employés « et porté grand profit » (20 février). — Obligé de 100 écus pour Nicolas de Calvière, seigneur de Saint-Côme, gouverneur de Nîmes (24 février). — Prix-fait baillé par Gaillard Desmartins, seigneur d'Arènes, pour défricher 6 salmées de garrigue dans son domaine de Saint-Gilles (avant-dernier février). — Obligé de 50 fr. pour l'orfèvre Jacques Fayet (4 mars). — Cession pour Jean Guérin, seigneur de Chambonnet (5 mars). — Mariage de l'avocat Jean Dumoulin avec Étienne de Laval, fille du contrôleur Bernard de Laval (6 mars). — Quittance faite par Paul Chabaud, seigneur de Polverrières, à Suffrenette de Vallais, sa belle-mère, de 320 fr. (9 mars). — Quittance faite par le même à sa belle-mère, de 600 fr. pour la dot de sa femme Marie de Bouillargues (9 mars). — Arrentement passé par Antoine Sudre, marchand « sedier », de sa maison du faubourg des Prêcheurs, en face le jardin d'Antoine Depris, moyennant 12 fr. de rente (10 mars). — Délégation d'une créance de 40 l. pour noble Mathias d'Albenas (10 mars). — Obligé de 500 fr. fait par le notaire Robert Tinellis à noble Thomas de Bessier (10 mars). — Obligé de 100 écus fait par Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, aux bourgeois Jacques Blanc, Simon de Lagrange et Antoine du Vieux (12 mars). — Arrentement passé par damoiselle Spirite de Varye et noble Robert de Vernier, viguier de Nîmes, son fils, d'une vigne au quartier de Carsalade (14 mars). — Quittance faite par Guillaume de Cray, apothicaire, à Suffrenette de Vallais, veuve de M. de Bouillargues, de 430 fr. payés en plusieurs fois par elle depuis le décès de son mari, « pour drogues et medecines fornies,.... tant pour icelluy s^r de Bolhargues, que pour Jacques et Jean de Bolhargues, Suzanne, Marye et Judic de Bolhargues, ses filz et filhes, que pour lad. damoiselle de Vallais, leur mère, pendant leurs malladies », depuis le 19 juillet 1580 jusqu'en mars 1592 (15 mars 1594). — Obligé de 22 écus pour François de Barrière, seigneur de Nages (22 mars). — Obligé de 100 fr. pour l'avocat Pierre Unal (25 mars). — Obligé de 100 écus fait par Anne de Montcalm, dame de Castelnaud, au bourgeois Jean Deyron (26 mars). — Quittance faite par Jean Barbier, chanoine de la cathédrale, à Madeleine de La Jon-

quière, dame de Gènerargues, rentière de son prieuré de N.-D. de Gènerargues, de 100 l. (12 avril). — Lods fait par le chanoine Jean Barbier, prieur de Gènerargues, à noble Benoit de Vidal, seigneur de Gènerargues, d'une maison à Anduze, rue de la Monnaie, appelée de Vallunes, confrontant la chapellenie de Pierre Laroque (12 avril). — Achat de vaisselle vinaire pour le capitaine Pierre de Possac (15 avril). — Quittance faite par Guillaume Faure, apothicaire du Vigan, à sa belle-mère Louise d'Albenas, représentée par son fils Robert de Menonville, bourgeois, de 400 fr. et de deux robes nuptiales, en déduction de la dot de Segondine de Menonville, sa femme (17 avril). — Apprentissage chez le chirurgien Claude Noguier (21 avril). — Achat par l'avocat Pierre Gaisad de 86 « bestes menues, fèdes ou moutons », au prix de 4 l. 10 s. pièce, avec 20 agneaux « sur le tout » (22 avril). — Obligé de 1.200 fr. fait par Guillaume de Calvière, baron de Boucoiran, à Jean Payan, ministre réformé de Montpellier, représenté par Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine (3 mai). — Délégation d'une créance de 20 écus faite par Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle, à Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit (6 mai). — Prix-fait baillé par Antoine Barnier, ministre réformé, pour travaux à son puits à roue (7 mai). — Arrentement passé par Jeanne de Puget, veuve de M. de Rozel, de sa maison joignant sa grande maison d'habitation, moyennant 50 fr. de rente (10 mai). — Arrentement passé par Anne de Montcalm, de sa maison près la Trésorerie, moyennant 18 écus de rente (12 mai). — Sous-arrentement passé par Antoine Deydier, seigneur de Puechméjean, des deux tiers de la vicairie de Redessan, moyennant la rente de 15 salmées de blé, 5 salmées de seigle, 1 salmée 1/2 de « poumelle » (orge) et 1 salmée 1/2 d'avoine (20 mai). — Quittance de 100 fr. pour noble Paul d'Assas (22 mai). — Quittance de 100 fr. pour Daniel Duserre, chanoine et procureur du chapitre de Montpellier (23 mai). — Procuracion de Pierre Guyot, ministre de Saint-Étienne de Valfrancesque, et de Jean de La Bastide, ministre de Saint-André de Valborgne, pour emprunter 65 écus (24 mai). — Obligé de 28 fr. pour Pierre de Malian, contrôleur du grenier à sel de Nîmes (27 mai). — Délégation d'une créance de 500 écus sur le capitaine Jean Sollet, faite par Bernard de Laval, seigneur du Sault, à son gendre Jean Dumoulin. C'est le premier paiement de la dot de 1.000 écus qu'il a constituée à sa fille Étienne de Laval (2 juin). — Procuracion donnée par Raimond de Bonnet à sa femme Jeanne de Combes (4 juin). — Testament du sergent Pierre Boulanger. Il lègue 10 s. aux pauvres réformés

(4 juin). — Procuracion d'Annibal Aymin, chanoine de la cathédrale, prieur de Sainte-Eugénie (6 juin). — Obligé de 57 écus fait par noble Gaspard de Lafont, à Anne Rulman, docteur en théologie, premier régent au collège (8 juin). — Quittance de 275 écus pour Anne Rulman (9 juin). — Rémission faite à Madeleine de Laval, femme de M. de La Rosselle, des deux tiers de l'arrentement du prieuré de Bellegarde, appartenant au chapitre de Nîmes, moyennant 800 francs de rente, pour 4 ans (9 juin). — Obligé de 65 écus fait par les ministres Pierre Guyot et Jean de La Bastide à César Luquet, marchand libraire de Nîmes (10 juin). — Quittance de 100 écus faite à Guillaume de Calvière de Leugua, baron de Boucoiran, par Jean Moynier, ministre réformé de Nîmes. Il s'agit d'un legs de damoiselle Anthellonne de Ferrier « à jeunes homes escolliers vollentz apprendre au ministère ». Moynier est assisté du bourgeois Philippe Cappon, receveur des deniers de l'église réformée (10 juin). — Procuracion de Melchior de Joenas ou Gènas, seigneur d'Éguilles, et de sa femme Louise de Villages. Il s'agit d'un procès avec l'abbé de Saint-Gilles, gagné par François de Villages, sieur de Beauvoisin, père de Louise, et dont l'abbé relève appel (11 juin). — Obligé de 74 écus pour François de Barrière, seigneur de Nages (17 juin). — Quittance de 136 écus faite par Jeanne de Puget, veuve de Charles Rozel, au bourgeois Antoine de Vieux (20 juin). — Procuracion de Jean Guy d'Airebaudouze, seigneur de Clairan, réformé (23 juin). — Procuracion de Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, comme tuteur des hoirs de Gaspard de Caladon, seigneur d'Arre (1^{er} juillet 1594). — Quittance de 465 l. pour l'avocat Antoine Galli (7 juillet). — Compromis où figure Robert Payan, conseiller au Présidial (10 juillet). — Arrontement passé par Pierre de Bompar, avocat du Roi, de sa maison joignant son jardin de la rue de la Colonne, allant à la Maison-Carrée, moyennant 10 écus de rente (10 juillet). — Obligé de 100 écus pour noble Daniel de Rozel, secrétaire du Roi et de ses finances, représenté par sa mère Jeanne de Puget (12 juillet). — Obligé de 108 écus fait par Gaillard Desmartins, seigneur d'Arenes, à Jean Moynier, ministre réformé (12 juillet). — Procuracion donnée par Pierre de Bompar, avocat du Roi, à sa femme Catherine de Valabrix (12 juillet). — Association entre Claude Ravel, de Salon, et l'avocat Jean Dumoulin. Ravel a entrepris « de fere vuidier l'eau de l'estang de Lannhac et rendre see et laborable le terroir et erus dud. estang ». Il s'est associé Bernard de Laval pour avoir de l'argent. Il en a encore « grand nécessité » pour achever l'entreprise. Sur 180 cannes de rocher à « rompre » il n'y en a que 130 de rompues ».

Il faut établir plusieurs autres canaux et conduits. Il n'a trouvé personne « qui luy volleust prester argent ou s'associer avec luy and. prisfait pour quelque portion ». Enfin Dumoulin lui a offert de lui fournir jusqu'à 300 écus « pour paier et satisfaire les ouvriers et prefachiers qui travailleront à rendre esgoult led. estang ». Ravel se l'associe pour un huitième (13 juillet). — Testament de Pierre Borrel, marchand drapier. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés d'Uzès (15 juillet). — Bail des tailles de Redessan (16 juillet). — Arrentement passé par noble Céphas d'Albenas, de sa terre près le pont de Caissargues (17 juillet). — Promesse de dégagement faite par Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle, à son beau-père Bernard de Laval, seigneur du Sault, qui avait cautionné le rentier du prieuré de Bellegarde (22 juillet). — Quittance faite par Pierre Portier, libraire de Lyon, comme procureur de Jean Veyrat, libraire de Lyon, à César Luquet, libraire de Nimes, de 23 écus, pour solde de ce qu'il restait devoir à Veyrat, en fait de marchandises et livres expédiés par ce dernier (28 juillet). — Quittance faite par Claude Ravel, maître ingénieur, à l'avocat Jean Dumoulin, de 25 écus pour « employer et couvrir l'esgoult et escollement de l'estang de Launhac » (29 juillet). — Quittance de 40 écus faite par Mathias d'Albenas à Claude Comte, dame de Gajan (1^{er} août). — Obligation de 87 l. pour Antoine Deydier, seigneur de Puechméjan (4 août).

E. 787. (Registre.) — 639 feuillets, papier.

1594. — Notariat de Nimes. — Jean Ursi le jeune. — Obligé de 8 écus fait à Jean Chuppin, libraire de Béziers, par Jean Baud, tondeur de draps de Nimes (5 août). — Quittance de 60 écus faite par Paul de Falgueroles, apothicaire, avec l'autorisation de plusieurs membres de sa famille, entre autres de Jacques de Vignoles, général, de Jacques de Falgueroles, avocat, son frère, à son autre frère Jean de Falgueroles, ministre réformé de Nimes. Il a employé cette somme « en armes et cheval, pour s'estre mis en bon équipage pour la guerre, pour le servisse du Roy, au voiatge de France avec Mgr le Connestable » (7 août). — Quittance de 20 écus pour Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi (10 août). — Arrentement passé par Françoise de Sarratz, femme de Pierre de Rozel, premier président à la Cour des aides, de leur mas de Sauzette, à Bellegarde (14 août). — Lods fait par Pierre Valette, procureur du Roi, pour une maison à Saint-Mamet (15 août). — Testament de Geoffre Guyard, prévôt des bandes de l'armée du Roi, conduite par le Connétable. Il va en France avec le

Connétable. Il est catholique (18 août). — Quittance faite par l'ingénieur Claude Ravel à l'avocat Jean Dumoulin, de 25 écus pour le dessèchement de l'étang de Laugnac (19 août). — Accord où figure Jean de Lafarelle (19 août). — Arrentement passé par Françoise de Sarratz, femme de Pierre de Rozel, de leur château de la Clotte, près Sommière, avec ses dépendances, à mi-fruits (21 août). — Testament du meunier Antoine Baud. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (21 août). — Délégation d'une créance de 200 fr. faite par noble Jacques Durand à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (24 août). — Obligé de 54 écus fait par Claude de Boileau, veuve de M. de Caissargues, et son fils Jacques de Lageret, à Jean Moynier, ministre réformé (25 août). — Obligé de 500 fr. pour Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit, docteur en droits (25 août). — Quittance de 30 écus pour Jean Cavalési, receveur des décimes du diocèse (27 août). — Obligé de 90 écus fait par le capitaine Jean Carrière, de La Calmette, à Catherine de Deydier, femme du contrôleur de Laval (27 août). — Obligé de 100 fr. pour l'avocat Pierre Unal (27 août). — Obligé de 40 fr. pour Jean Favières, potier de terre (28 août). — Quittance faite par l'ingénieur Claude Ravel à l'avocat Jean Dumoulin, de 10 écus pour le dessèchement de l'étang de Laugnac (29 août). — Arrentement passé par Robert de Pavée, seigneur de Servas, de son four joignant sa maison, sur l'Agau, moyennant 8 écus de rente (29 août). — Arrentement passé par Paul d'Assas de son mas de Mérignargues (30 août). — Délégation faite par noble Céphas d'Albenas à Paul d'Albenas, lieutenant de vignier à Nimes, à son frère, d'une créance de 685 fr. sur Nicolas de Bargeton, seigneur de Cabrières, ou ses hoirs (30 août). — Obligé fait par Jean de Brueys, seigneur de Poulx, comme procureur de Catherine d'Entraigues, sa mère, à l'avocat Jacques Bonhomme, de 120 écus (30 août). — Quittance faite par Gabriel Sérargues, « hoste du lotgis de *Balaruc* » au fanbourg des Jacobins, à Guillaume de Calvière de Leuga, baron de Boucoiran, de 20 écus que le baron dépose entre ses mains. C'est un legs fait par Abel de Leuga, seigneur de La Grille, en faveur d'Antoine Sollier, son laquais, pour lui faire apprendre un métier (2 septembre). — Quittance faite par l'ingénieur Claude Ravel à l'avocat Jean Dumoulin, de 15 écus pour le dessèchement de l'étang de Laugnac (4 septembre). — Quittance de 7 écus faite par Jean Grenier, travailleur de Sernhac, à Claude Ravel, en déduction des 10 écus 1/2 que les officiers ordinaires de Sernhac ont alloués à Grenier, outre sa nourriture, quand il a été contraint, faute de paiement de son travail « au trou de

l'étang de Launac », de traduire Ravel devant eux. Grenier promet de travailler au dessèchement « jusques estre parachevé », moyennant 6 fr. par mois, outre sa nourriture (4 septembre). — Arrentement passé par Claude de Deydier, conseiller et garde-sceaux au Présidial, de son jardin près la Fontaine, appelé le jardin de Gaillardon (11 septembre). — Reconnaissance féodale pour Jeanne de Puget, veuve de Charles Rozel, au sujet d'une olivette au quartier du Cadereau ou Pont-d'Arnaud (15 septembre). — Arrentement passé par Claude Comte, veuve de M. de Gajan, à Pierre de Rogier, seigneur de Baron, conseiller au Présidial, de sa maison de la rue de la Rozerie, moyennant 70 fr. de rente (16 septembre). — Ratification d'une rémission d'arrentement faite par Pierre Durand, conseiller au Présidial (19 septembre). — Quittance faite par Claude Ravel à Jean Dumoulin, représenté par sa femme damoiselle de Laval, de 25 écus pour le dessèchement de l'étang de Laugnac (19 septembre). — Arrentement passé par Pierre Morgue, viguier de la baronnie d'Anbais, de « la botique de la tondarie, la botique de la tainture et lad. tainture, la chambre et grenier en dessus...., la crotte des fornels, la cuisine basse....., la despence....., la grand crotte quy est au dessoubz de la salle.... du mollin d'huile », etc., moyennant 290 fr. de rente. Il s'agit d'une teinturerie de Nîmes (19 septembre). — Arrentement passé par noble Jean de Percet de sa maison de Saint-Gilles (26 septembre). — Testament du meunier Claude Rey. Il lègue un setier de blé aux pauvres réformés (25 septembre). — Arrentement passé par le marchand Mathieu Mazel, à l'armurier Jean Mirot, d'une petite boutique de sa maison, moyennant 13 écus de rente (1^{er} octobre). — Quittance de 50 écus faite à Chrétien Pistorius, docteur régent au collège (3 octobre). — Quittance faite par Claude Ravel à Jean Dumoulin, avocat, de 20 écus pour le dessèchement de l'étang de Laugnac (4 octobre). — Arrentement passé par Jacques Seren, marchand drapier, d'un local de la grande maison dite de Roquemaure (5 octobre). — Quittance faite à Charles Dupin, bourgeois, comme commis et député pour l'édification « et bastiment » de l'hôpital de Nîmes, de 29 écus, pour vente de 3 « saulmiers et une filheire bois sapin, tirantz 4 cannes 1/2, pour la grand salle dud. hospital, et la filheire tirant 5 cannes pour la palhière dud. hospital, acheté au bört du Rosne, au lieu de Cons » (15 octobre). — Quittance faite à Charles Dupin, bourgeois, de 4 écus 45 s. pour le charroi de 3 sommiers et de la filière de sapin achetés pour l'hôpital au radelier Antoine Rochette, du port de Comps (15 octobre). — Quittance faite par Tiffène ou Tuffène de Rozel, veuve de M. de Lédignan, habitant Beaucaire,

à Audibert de Calvin, seigneur de Bezouze, et consort, de 60 écus, en déduction de la restitution de la dot de sa défunte fille Isabeau Baisse (16 octobre). — Arrentement passé par noble Antoine Tinel, veuve de M. de Polvelières ou Polverières, de ses terres de Nîmes (16 octobre). — Quittance de 5 écus pour Robert de Vernier, viguier de Nîmes, faite par Guillaume Boquais, porteur juré ordinaire de Nîmes, en déduction des 9 écus de son adjudication ou « surditte », pour « mener et conduire Guilhemotte Dumasse prisonnière en la court souveraine de parlement à Béziers, aux prisons et consiergerie dud. parlement » (17 octobre). — Quittance faite par Claude Ravel à l'avocat Jean Dumoulin, de 20 écus pour le dessèchement de l'étang de Laugnac (18 octobre). — Obligé de 1.000 l. fait par Philibert Bon, receveur particulier du diocèse, au capitaine Etienne Beuf (20 octobre). — Quittance de 120 écus pour Chrétien Pistorius, docteur régent au collège (23 octobre). — Cession faite par le capitaine Guillaume Veyras à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, d'un bail sur une terre à Jonquières (25 octobre). — Arrentement passé par Jean Syre, baile de Milhau, à Pierre Pistori, hôte de Nîmes, d'une maison appelée la maison des Granier, près la porte de la Couronne, où l'on fait logis, moyennant 12 écus de rente (25 octobre). — Obligé de 1.000 fr. pour Françoise de Roux, veuve de Jean Pascal, ministre réformé de Nîmes (27 octobre). — Quittance de 20 écus faite par Claude Ravel à l'avocat Jean Dumoulin, pour le dessèchement de l'étang de Laugnac (2 novembre). — Achat pour l'orfèvre Jacques Fayot d'une maison de la rue de Patin, ou de *la Triparié Vielhe*, moyennant 1.760 fr. (3 novembre). — Apprentissage de Pierre de Lageret, fils d'Antoine de Lageret, bourgeois, chez Hercule Julien, marchand drapier, pour y apprendre « l'art et mestier de merchant drapier chausitier » (10 novembre). — Quittance de 18 écus faite par Claude Ravel à Jean Dumoulin pour l'étang de Laugnac (15 novembre). — Obligé de 60 écus pour Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle, représenté par sa femme Madeleine de Laval (17 novembre). — Arrentement continué par Pierre de Favier, seigneur de Forniguet, de son moulin à huile, avec maison et four, sis à Nîmes (24 novembre). — Quittance faite par Pierre Jérussien, notaire de Sommière, comme procureur de M. Gaillière, seigneur du Villar, au capitaine Balthazar Fornier, l'un des sous-fermiers de l'équivalent, de 36 écus (27 novembre). — Quittance de 18 écus faite par Claude Ravel à Jean Dumoulin, représenté par son beau-père de Laval, seigneur du Sault, pour le dessèchement de Laugnac (29 novembre). — Obligé de 19 écus pour Jacques

Janin, viguier de Bellegarde (29 novembre). — Quit-
tance de 22 l. pour Louis de Recolin, conseiller du Roi
et juge en la principauté d'Orange (30 novembre). —
Engagement pris par Pierre Ravel, de Salon, habitant
le Languedoc, d'associer Bernard de Laval, seigneur du
Sault, contrôleur du domaine, à la moitié des profits que
procurera le dessèchement de l'étang de Pérignan, dont
il a l'entreprise, et engagement de Laval de lui fournir
600 écus de commandite. Pierre Ravel veut « nettoyer
les trauquades, meyralz et conduitz servantz à l'escolle-
ment de l'estang de Terralhan, et icelluy. . . . rendre
sec et laborable daus ung an ». Il a traité dans ce but
avec le syndic et les habitants de Pérignan (2 décembre).
— Obligé de 30 écus pour Marthe de Villages, dame de
Vestric (2 décembre). — Arrentement passé par Fran-
çoise de Sarratz, femme de Pierre de Rozel, premier
président de la Cour des aides, de leur tour de Pintard,
à Fontanès, avec ses dépendances, à mi-fruits (3 décem-
bre). — Arrentement passé par Jeanne de Puget, veuve
de M. Rozel, de son mas de Caissargues (4 décembre). —
Obligé de 500 fr. pour l'avocat Pierre Unal (6 décem-
bre). — Obligé de 28 écus pour noble Paul d'Assas
(6 décembre). — Quitance de 40 écus pour deux paires
de bœufs vendues par le bourgeois Jean Chantouzel à
Catherine de Valabrix, femme de M. de Bompar, avocat
du Roi (7 décembre). — Sous-arrentement passé par
noble Paul d'Assas du moulin et des terres de l'hôpital,
situés à Rodilhan, à mi-fruits (11 décembre). — Quit-
tance de 50 écus pour Claude de Banne, seigneur d'Avé-
jan, baron de Ferreyroles (12 décembre). — Arrente-
ment passé par Paul d'Albenas, lieutenant de viguier, à
Pierre Faret, seigneur de Saint-Privat, de sa petite
maison joignant sa grande maison, moyennant 20 écus
de rente (21 décembre). — Testament du capitaine
Étienne Beuf. Il va à la guerre commander une com-
pagnie de gens de pied en l'armée du Roi, sous les
ordres du Connétable. Il lègue 5 l. aux pauvres réfor-
més (26 décembre).

E. 788. (Registre.) — 717 feuillets, papier.

1595. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune.
— Second registre de l'année. — Lods fait par Étienne
de Grille, chanoine de la cathédrale, recteur de Saint-
Étienne du Chemin, pour une maison avec cour qui
« solloit estre la maison claustralle » de ladite rectorie
(9 août). — Quitance de 870 écus faite par Gabriel de
Lamer, apothicaire de Genève, à Boniface Avignon,
habitant de Nîmes (9 août). — Quitance faite par
Adam Faret, marchand, receveur ordonné pour les pan-

vres par le consistoire de l'église réformée de Nîmes, à
Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, de 40 fr.,
en paiement d'un legs de son père (10 août). — Arren-
tement passé par Jean Aillaud, bachelier en droits,
archidiaque de Saint-Gilles, vicaire de Bernis, à Antoine
Fazendier, bourgeois, de la vicairie de Bernis, moyen-
nant 200 fr. de rente (11 août). — Arrentement passé
par Bernardine d'Airebaudouze, femme du lieutenant de
Favier, et par noble Céphas d'Albenas, des terres du
château de l'évêque de Nîmes, sises à Milhau, à mi-
fruits (11 août). — Déclaration faite par noble Jean de
Percet à Robert de Vernier, viguier de Nîmes (12 août).
— Arrentement passé par Paul Chabaud, seigneur de
Polverières, de ses terres de La Calmette (16 août). —
Obligé de 10 écus pour Marguerite de Brueys, femme de
M. d'Arbaud (17 août). — Quitance faite par l'apothi-
caire Jean Fabre à Jean Cavalési, receveur des décimes
de Nîmes, comme héritier de Raimond Cavalési, quand
vivait évêque de Nîmes, son oncle, de 80 fr. en déduc-
tion de 150 fr., prix des « drogues et médiqnementz for-
nis par icelluy Fabre pour led. feu Monsieur de Nîmes,
pendant ses maladies, ou parfardement et autres de la
maison et serviteurs dud. seigneur evesque » (18 août).
— Quitance de 46 écus faite par Jean Cavalési, neveu
et héritier de feu Raimond Cavalési, évêque de Nîmes,
aux rentiers du prieuré de Saint-Césaire (18 août). —
Quitance faite par Claude de Boileau, veuve de M. de
Caissargues, au nom de son fils Jacques de Lageret,
seigneur de Caissargues, à noble Gaillard d'Andron, sei-
gneur de Marguerittes, représenté par le marchand Jac-
ques Seren, de 950 écus, en déduction de 5.000 fr. dus
aux termes d'une transaction (19 août). — Testament
de Jacques André, archer de prévôt. Il lègue un écu aux
pauvres réformés (21 août). — Quitance faite par Pierre
Granier, marchand drapier, à son beau-père Jean de
Falgneroles, ministre réformé, de 200 fr. pour reste du
paiement de la dot de sa femme Jeanne de Falgueroles
(23 août). — Obligé de 500 écus fait par l'avocat Jacques
Davin et consort à Étienne de Campagnan, veuve de
François de Bonnal, lieutenant de juge royal ordinaire
de Nîmes (26 août). — Quitance faite par Bernard de
Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine, à son
gendre l'avocat Jean Dumoulin, de 186 écus, en déduc-
tion de ce qu'il est tenu de lui prêter pour le dessèche-
ment de l'étang de Terralhan, terroir de Pérignan, sui-
vant leur contrat d'association (26 août). — Arrente-
ment passé par noble Céphas d'Albenas, pour lui et da-
moiselle d'Airebaudouze, femme du lieutenant Favier,
du moulin du Pin, sur le Vistre, appartenant à l'évêque
de Nîmes et dont ils sont rentiers, avec le petit pré et la

chènevière en dépendant, moyennant la rente de 18 salmées de blé de mouture, et 2 douzaines de poules ou chapons (29 août). — Obligé de 50 écus pour noble Pierre de Favier, seigneur de Vestric (31 août). — Achat de deux pièces d'une maison de la rue du *Fourt de las Claux*, confrontant la maison du prieur de Saint-Étienne du Chemin (1^{er} septembre). — Arrentement passé par noble Louis de Génas, seigneur de Puechredon, d'une boutique de sa maison, moyennant 15 écus de rente (1 septembre). — Promesse faite par un tailleur d'habits de Tournon, à l'avocat Claude de Lagrange, de lui rembourser diverses avances, entre autres 13 écus pour l'« hoste du lotgis S^t Nycollas » à Tournon (5 septembre). — Bail des restes des tailles de Bellegarde (6 septembre). — Testament de noble Louis de Deydier, grénétier pour le Roi au grenier à sel de Nîmes. Il lègue 5 écus aux pauvres réformés (11 septembre). — Testament de Marie de Médecis, femme dudit grénétier. Elle lègue 6 écus aux pauvres réformés (11 septembre). — Arrentement passé par Jacques de Pineton de Chambrun, ministre réformé, de son jardin du faubourg de la Bouquerie, moyennant 40 fr. de rente. Tout sera semé, « hormis la pépinière et le petit coing des orangiers ». Le bailleur se réserve « les capres et les menues herbes quy neyssent dans la paroi et muralhe dud. jardiin, et la moitié du fruitaige des arbres, des rozes et des rezins » (11 septembre). — Codicille de Marie de Médecis, femme du grénétier de Deydier (12 septembre). — Quittance de 1.000 écus faite par Pierre de Favier, seigneur de Vestric, et sa femme Marguerite de Barrière, à Paul d'Albenas, lieutenant de viguier, pour remboursement du tiers de la seigneurie de Vestric, adjugée à d'Albenas comme mari d'Esther de Barrière, par jugement du sénéchal (16 septembre). — Achat pour Maurice Baudan, contrôleur pour le Roi au grenier à sel de Nîmes, d'une terre à Bouillargues (17 septembre). — Obligé de 1.000 écus fait par Philibert Bon, receveur particulier du diocèse, à Pierre de Favier, seigneur de Vestric (17 septembre). — Obligé de 100 écus fait par l'avocat Jacques Deyron à l'apothicaire Jacques Fauchier (20 septembre). — Quittance faite par Louise de Primet, veuve de Jacques de Campagnan, seigneur de La Bastide, habitant Albenas, comme fille et héritière d'Anne d'Aymes, dame de Bourdic et de Saint-Bonnet, à Pierre Valette, procureur du Roi à Nîmes, de 23 écus (20 septembre). — Obligé de 900 écus fait par noble Céphas d'Albenas à Gaillard Desmartins, seigneur d'Arènes, conseiller au Présidial (28 septembre). — Compte final entre noble Louis de Montcalm, sieur de Saint-Véran, comme tuteur des hoirs de M. d'Arre, et noble Antoine de Pujol, sieur

de Vébron (2 octobre). — Obligé fait par l'ingénieur Claude Ravel à Bernard de Laval, seigneur du Sault, de 17 écus pour « parachover le trou de l'estiang de Lanhac » (3 octobre). — Obligé de 100 fr. pour Jean Moynier, ministre réformé (4 octobre). — Transaction entre Bernard de Laval et Robert Payan, conseiller au Présidial. De Laval « ayant seeu que Mestre Jehan Payan, ministre de la parole de Dieu, et led. s^t conseiller, père et filz, sur la fin de ses jours le dilamoit de luy estre debiteur et redevable en plusieurs et grandes sommes de deniers », il donna requête au gouverneur de Montpellier pour forcer les Payan à montrer leurs titres. Les Payan réclamaient 1.800 écus, mais de Laval leur en demandait reconventionnellement 2.500, « pour ses peynes, vaccations, doumaiges, interestz par luy soffertz durant 25 ou 26 ans au maniement » de leurs affaires. On convient que de Laval paiera 1.200 écus le premier janvier prochain (5 octobre). — Arrentement passé par Robert de Pavée, seigneur de Servas, de son four avec l'habitation attenante, moyennant 22 fr. de rente (9 octobre). — Testament de Barthélemy de Ryves, procureur à la Chambre de l'Édit de Castres. Il lègue 10 écus aux pauvres réformés (12 octobre). — Obligé de 300 écus fait par Bernard de Laval, seigneur du Sault, à son gendre Jean Dumoulin, avocat (14 octobre). — Compromis entre Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, et les consuls de Beauvoisin (16 octobre). — Obligé de 33 écus fait par Étienne de Moron, seigneur d'Aubussargues, à Jacques Seron, marchand, troisième consul de Nîmes (17 octobre). — Quittance de 40 écus faite par noble Arnaud de Roussel, procureur de Jean Milliou, seigneur d'Aubussargues, à Étienne de More, seigneur d'Aubussargues (17 octobre). — Obligé de 110 fr. pour Jeanne de Janis, veuve de M. Bargeton, seigneur de Cabrières (18 octobre). — Promesse faite par Pierre Morgues ou Mourgues, viguier de la baronnie d'Aubais, à frère Antoine de Gramont, commandeur de l'ordre de Saint-Antoine, en Viennois, de lui faire tenir 400 écus par les mains d'un marchand de Romans, en Dauphiné (24 octobre). — Apprentissage de Jean Dumas, habitant du village de Sénéchas, chez Simon Carreton, tisserand de toiles à Nîmes (2 novembre). — Bail d'une truie fait par Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi (5 novembre). — Obligé de 700 fr. fait par les consuls de Nîmes à Claude Pascal, bourgeois (7 novembre). — Obligé de 52 écus fait par le capitaine Pierre d'Assas, le jeune, à son cousin Céphas d'Albenas, trésorier du domaine du Roi (10 novembre). — Arrentement passé par l'avocat Jacques Bonhomme de son domaine de Montaren (11 novembre). — Procu-

ration donnée par Claude Comte, dame de Gajan, à Mathias d'Albenas, pour reconnaître au nom de son fils Jacques d'Albenas, seigneur de Gajan, une vigne de Gajan, à Pierre de Parades, seigneur de Sauzet (11 novembre). — Cession d'une vigne à Poulx pour le notaire Pierre Rossel (25 novembre). — Obligé de 1'0 fr. pour l'apothicaire David Guiraud (30 novembre). — Mariage de Bernard Rogier, marchand de Vergèze, avec Jeanne de Brueys, veuve du capitaine Alphanty (30 novembre). — Arrentement passé par Jean de Mellet, conseiller au Présidial, de son mas de Gardelz (1^{er} décembre). — Arrentement passé par Théodore de Cambis, seigneur de Fons, de sa tuilerie de Fons, moyennant 1.800 tuiles de rente (8 décembre). — Quittance de 3 salmées de blé faite par le procureur de Thomas Delapierre, lieutenant de vignier de Sernhac, à Pierre d'Assas, seigneur de Montmoirac, rentier des prieurés de Candiac et de N.-D. de Laval (11 décembre). — Mariage de noble Antoine de Latour avec Jeanne de Labaume, dame de Sauzet (14 décembre). — Testament de Jean Tornier, marchand drapier. Il lègue 6 écus aux pauvres réformés (18 décembre). — Obligé de 800 fr. fait par Pierre Saurin, marchand passementier de Nîmes, à Abraham des Hours, seigneur de la Gineste, habitant Alais (21 décembre). — Obligé de 210 fr. fait par Jacques Amalric, notaire d'Alais, à Rostang Rozel, avocat de Nîmes (25 décembre). — Obligé de 700 fr. fait par Jeanne de Puget, veuve de l'avocat Charles Rozel, à noble Daniel Rozel, son fils, secrétaire du Roi en ses finances et commissaire de ses guerres (26 décembre). — Prix-fait baillé par Pierre Durand, conseiller au Présidial, pour « fere une gorgue à conduyre l'eau, de pierre de talhe, en son mas de Luc » (26 décembre). — Obligé de 145 fr. pour le bourgeois Fermin Raspail (28 décembre). — Arrentement passé par Guy de Cheyron, marchand de Nîmes, à Fermin Dayon, baile de Poulx, de 71 bêtes à laine, sans compter 25 agneaux « provenenz du creys desd. bestes » (28 décembre). — Obligé de 38 écus pour damoiselle Claude de Fazendier. C'est le prix de deux mules (29 décembre).

E. 789. (Registre.) — 724 feuillets, papier.

1596. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Reconnaissance dotale faite par noble Antoine de Latour, écuyer, d'Arles, à sa fiancée Jeanne de Labaume, dame de Sauzet, pour 500 fr., somme à laquelle ils ont estimé « les mubles et bagues » de Jeanne (3 janvier). — Obligé fait par Claude Ravel, ingénieur, à Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine, de 34

écus pour « fere le trou jà commencé à l'estan de Luaniac, duquel led. s' y est associé, ayant... baillié son entière pourtion cy-devant » (3 janvier). — Obligé de 100 écus fait par Théodore Colladon, docteur en médecine de Nîmes, à Jean-Henri Cherlerg, de Bâle, « precepteur en fillosophie » au collège (4 janvier). — Arrentement passé par Pierre Durand, conseiller au Présidial, de son mas de Valmornielle, situé dans la garrigue, sur le chemin de Poulx, moyennant la rente de 6 salmées de blé (4 janvier). — Testament d'Antoine Rouvière, boulanger et hôte. Il lègue 10 s. aux pauvres réformés (4 janvier). — Testament de Jeanne de Puget, veuve de Charles Rozel, avocat. Elle lègue 25 l. aux pauvres réformés (5 janvier). — Testament de noble Daniel Rozel, secrétaire du Roi en ses finances et commissaire de ses guerres. Il lègue 10 écus aux pauvres réformés (5 janvier). — Obligé de 22 écus pour Paul Chabaud, seigneur de Polverrières (5 janvier). — Autre testament de Daniel Rozel (7 janvier). — Arrentement passé à Pierre d'Assas, seigneur de Montmoirac, d'une maison à Nîmes, moyennant 50 fr. de rente (8 janvier). — Testament d'André Rally, maître-régent au collège. Il lègue 3 écus aux pauvres réformés (9 janvier). — Testament de Claude Riomal, femme d'André Rally. Elle lègue 3 écus aux pauvres réformés (9 janvier). — Obligé de 158 écus fait par l'avocat Jean Dumoulin (13 janvier). — Quittance de 17 écus faite à Jean Janin, maître-régent au collège, pour travaux à sa maison près du collège (15 janvier). — Quittance de 5.000 fr. faite par Daniel d'Arnaud, seigneur de La Cassagne, à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (18 janvier). — Obligé de 2.700 fr. fait par Céphas d'Albenas, trésorier au domaine du Roi, à Daniel d'Arnaud (18 janvier). — Obligé de 700 fr. fait par Jacques de Lageret à noble Daniel d'Arnaud (18 janvier). — Délégation faite par Jean de Mellet, seigneur de Montmirat, à noble Paul Reboul, du Saint-Esprit, rémissionnaire de noble Arnaud du Cailar, de Gaujac, d'une somme de 140 écus à prendre sur son neveu Jean de Mellet (19 janvier). — Prix-fait baillé par Étienne de Campagnan, veuve de M. de Bonnal, pour « fere une crotte en deux croziers au debas et sur la salle » de sa maison d'habitation, « avec six encolles ». Cela veut dire une voûte composée de deux travées en voûtes d'arêtes, reposant sur six piliers, pour le salon du rez-de-chaussée (20 janvier). — Arrentement passé par le chirurgien Guillaume Faget (28 janvier). — Arrentement passé par Pierre Maltret, avocat, de la moitié de sa maison de La Calmette avec un pré, moyennant 40 écus de rente, à l'hôte Étienne Combalusier (29 janvier). — Arrentement passé par

Spirite de Varie, veuve du viguier de Nîmes, de ses terres de Nîmes, à mi-fruits (31 janvier). — Délégation faite par Jean Chantouzel, bourgeois, à Maurice de Baudan, contrôleur au grenier à sel, d'une somme de 120 écus (1^{er} février). — Obligé de 100 fr. pour Pierre Veyras, docteur en médecine (1^{er} février). — Obligé de 50 fr. pour Pierre de Malian, contrôleur au grenier à sel (2 février). — Achat pour l'orfèvre Jacques Fayet d'une terre à Caveirac (3 février). — Obligé de 200 écus pour Antoine Depris, bourgeois (3 février). — Lods fait par Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, d'une maison de la rue de la Ferrage (4 février). — Acte de réquisition où il est question d'André Lavergne, seigneur de Montsauve, à Anduze (4 février). — Arrentement passé par Charles de Faucon, avocat, de son mas de Paillier, sur le chemin de Bouillargues, à mi-fruits (5 février). — Obligé de 20 écus pour le bourgeois Rostang du Vieux (6 février). — Reconnaissance féodale pour Gaillard Desmartins, seigneur d'Arènes (10 février). — Quittance faite par Pierre Ravel, ingénieur, à Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine, de 400 fr., pour le tiers le concernant des 4.200 fr. qu'il lui doit, conjointement avec Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle, et l'avocat Jean Dumoulin, son gendre, en déduction de 4.200 l., pour l'étang de Tarailan (12 février). — Obligé de 100 fr. pour l'avocat Jacques Mazaudier (13 février). — Aacte passé par Paul Chabaud, seigneur de Polverrières, pour une terre à La Calmette (13 février). — Quittance faite par l'ingénieur Pierre Ravel à Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle, en déduction du premier paiement de 400 fr. qu'il lui doit depuis le 31 janvier dernier pour l'étang de Tarailan (14 février). — Autre quittance de 200 fr. faite par le même au même, représenté par sa femme Madeleine de Laval (16 février). — Quittance faite par Pierre Ravel, *meste enginhoux*, à l'avocat Jean Dumoulin, représenté par sa belle-sœur Madeleine de Laval, de 400 fr. pour l'étang de Tarailan (16 février). — Obligé de 1.000 fr. fait par Mathias Branche, marchand drapier, à Jean de Villatte de Vabres, seigneur de Vallongue (17 février). — Accord où figure Antoine Fabre, baile de Mus (20 février). — Arrentement passé par Paul d'Albenas, lieutenant de viguier, de son mas de Luc, à mi-fruits (21 février). — Arrentement passé par Pierre Durand, conseiller au Présidial, de son mas de Grézan (21 février). — Quittance faite par le porteur des quittances du trésorier des parties casuelles à Pierre Cheyron, grénétier au grenier à sel de Nîmes, de 100 écus, montant de sa taxe au Conseil privé, pour jouir du droit de prendre 8 deniers par

quintal de sel vendu audit grenier (23 février). — Mariage entre Gilles Aldebert, juge de la baronnie de Sauve, et damoiselle Claude de Barnier (27 février). — Quittance de 100 écus pour David Falgueroles, lieutenant particulier à Montpellier, représenté par son neveu Jean de Falgueroles, ministre réformé de Nîmes (27 février). — Arrentement passé par Pierre Rozel, premier président à la Cour des aides de Montpellier, de son domaine de Manduel (dernier février). — Arrentement passé par Maurice Baudan, contrôleur au grenier à sel, de ses terres de Courbessac et de Riquet (4 mars). — Arrentement passé par Louis de « Johanas », seigneur de Puyredon, à l'orfèvre David Jonnar, d'une boutique neuve, moyennant 15 écus de rente (5 mars). — Obligé de 400 fr. fait par le capitaine Jean Sollet à l'avocat Jacques Bonhoume (21 mars). — Quittance de 400 fr. faite par Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle, à l'avocat Jean Dumoulin, pour remboursement d'un paiement fait pour lui à l'ingénieur Pierre Ravel, au sujet de l'étang de Tarailan (21 mars). — Obligé de 200 fr. fait par Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, à l'avocat Pierre Unal (25 mars). — Mariage de Samuel Fauchier, marchand apothicaire, avec damoiselle Marie de Malian (28 mars). — Prix-fait baillé par Jacques de Lageret pour un pigeonnier à son ancienne maison de Caissargues (29 mars). — Obligé de 110 écus fait par Jacques de Lageret à François Rozel, lieutenant principal, pour achat d'un cheval d'Espagne avec son harnais (29 mars). — Quittance de 438 écus fait par André de Vivian, seigneur de Fôrlugnet, à Jacques de Lageret (31 mars). — Procuracion donnée par Jeanne de Labaume, dame de Sauzet, à sa sœur Françoise de Labaume (2 avril). — Quittance faite par Jean Agullionnet, comme avocat des pauvres, à Antoine Deydier, seigneur de Puechméjan, et à Louis Deydier, grénétier au grenier à sel de Nîmes, de 3 cannes d'huile, pour arrérages de censive (4 avril). — Apprentissage de Jacques Deleuze, fils de noble Jean Deleuze, seigneur de Chalgrier, habitant Saint-Privat de Vallongue, en Gévaudan, chez le marchand Jacques Seren, « pour apprendre l'estat de merchant drappier chaussetier », moyennant 50 écus (5 avril). — Obligé de 35 écus pour François de Barrière, seigneur de Nages (9 avril). — Procuracion donnée par l'ingénieur Étienne Ravel et son frère Jean Ravel, fils de feu Claude Ravel, à Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine, pour sommer les consuls de Sernhac de donner passage dans leur terroir à l'eau sortant de l'étang de Lagnac, comme ils y sont tenus par privilège accordé par délibération de leur conseil, au moyen d'un fossé que feu Claude Ravel avait

établi. Une opposition de M^{me} de Clermont, duchesse d'Uzès, empêche les fils Ravel d'évacuer l'eau de l'étang. Leur procureur devra soutenir le litige, et utiliser les lettres de garantie obtenues du parlement de Toulouse contre les consuls de Sernhac (11 avril). — Obligé de 40 écus fait par Anne Montagnier, femme de Geoffres Guyard, prévôt des bandes du Connétable (18 avril). — Obligé de 1.000 écus fait par les consuls de Nîmes à Claude de Banne, baron d'Avéjan et de Ferreyroles, représenté par Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran. Cette somme servira à payer partie de ce qui est dû au receveur Bon pour le premier quartier des tailles imposées sur le corps de la ville (19 avril). — Obligé de 100 écus pour noble Louis Deydier, grénétier au grenier à sel (19 avril). — Arrentement passé par noble Paul d'Assas du moulin de l'Hôpital, sis à Rodilhan, sur le Vistre, et que le bailleur tient à ferme des consuls de Nîmes (19 avril). — Obligé de 110 écus fait par Louise Fornier, veuve de M. Barnier, à Anne Rulman, docteur en théologie et régent au collège (19 avril). — Obligé de 440 fr. pour noble François de Barrière, seigneur de Nages (22 avril). — Quittance faite par Anne de Barrière, femme de M. de Rochemore, président et juge-mage, à Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, comme tuteur des hoirs de Gaspard de Caladon, seigneur d'Arre, de 25 écus, pour une « acquanée vendene » à Antoine de Caladon, l'un de ces hoirs (22 avril). — Mariage de Guillaume de Claveirolles, ministre réformé de Galargues, avec Pascale Bernard, veuve du bourgeois Antoine Lacure (22 avril). — Donation faite par Étienne de Campagnan, veuve de François de Bonnail, lieutenant de juge ordinaire des Conventions royaux, à son fils Daniel de Bonnail, avocat (30 avril). — Quittance faite par Samuel Faucher, marchand apothicaire, comme époux de Marie de Malian, à Pierre de Malian, contrôleur au grenier à sel, son beau-frère, de deux robes (8 mai). — Obligé de 700 fr. fait par Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi, à Daniel de Bonnail, docteur en droits (9 mai). — Arrentement passé par Jacques Deyron, docteur en droits, de son mas de Costebalenc ou Luc, à mi fruits (15 mai). — Obligé de 150 écus fait par Jacques Courtois, lieutenant de juge royal ordinaire de Fourques, à Paul de Bonnail, lieutenant de juge royal ordinaire de Nîmes (15 mai). — Quittance de 2.500 fr. faite par Daniel de Bonnail, docteur en droits, à son frère Paul de Bonnail (17 mai). — Arrentement passé par Pons Bouchard, archidiacre de la cathédrale, d'une maison qu'il tient en gage au plan de la Belle-Croix, à Nîmes, moyennant 19 écus de rente (17 mai). — Obligé de 55 écus fait par le capitaine Clément

Rey, de Bellegarde, à Daniel de Bonnail (21 mai). — Sous-arrentement passé par l'avocat Jacques Bonhomme à Pierre d'Assas, seigneur de Montmoirac, d'un logement dans la maison de l'avocat Jean Bosquier, moyennant 70 fr. de rente (29 mai). — Testament de Jean Anjovin, marchand boucher. Il lègue 10 écus aux pauvres réformés (31 mai).

E. 790. (Registre.) — 1097 feuillets, papier.

1596. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Transaction entre le marchand Antoine Farelle et Étienne Bizac. Farelle « se plenoit de ce que ledit Bizac l'auroit grièvement blessé en sou visatge, mesmes sur l'oïl gauche ». Bizac « disoit que en allant en une pièce sciennie joignant l'ière dud. Farelle, estant sur son mullet, led. Farelle, avec parolles et corroux, se mist à menasser led. Bizac, et qu'il ne passeroit point long dud. chemin où ils avoient acostumé passer ; et de fait de collère se seroient gettés et rués sur icelluy à coups de pierre, ayant esté contraint se mettre en defense » (5 juin). — Obligé de 62 fr. pour Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit. C'est le prix de 2 quintaux de laine (5 juin). — Quittance faite par l'ingénieur Pierre Ravel à l'avocat Jean Dumoulin, de 49 écus, pour les travaux de l'étang de Tarrailan. Dumoulin achève par là de payer les 300 écus qu'il devait fournir à son associé (5 juin). — Procuration donnée par noble Jean de Lageret, de Caissargues, à sa mère Claude de Boileau (10 juin). — Obligé de 20 écus pour Jacques de Baudan, seigneur de Vestric. C'est le prix de 2 vaisseaux de vin (15 juin). — Arrentement passé par noble Mathias d'Albenas, de sa maison de la rue du Four-de-las-Claux (18 juin). — Arrentement passé par Louis de Génas, seigneur de Puechredon, d'une boutique de sa maison (18 juin). — Mariage d'Étienne de Rousset, juge royal du Vigan, avec Marie de Mellet (20 juin). — Obligé de 100 fr. fait à l'avocat Isaac Cheiron par l'avocat Jacques Deyron (21 juin). — Obligé de 100 fr. pour Paul de Bonnail, lieutenant de juge royal à Nîmes (27 juin). — Achat pour Robert Payan, conseiller au Présidial, d'une petite maison ruinée, rue des Cardinaux, moyennant 600 fr. (3 juillet 1596). — Reconnaissance dotale faite par Paul de Bonnail, lieutenant de juge royal ordinaire à Nîmes, à sa femme Jeanne de Clauzel, de 132 écus en « une roze de dyamantz, deux dyamantz moiens, deux petitz, trois robis, une esmeraude, une opalle, ung a...l comun, le tout mis en heuvre et en aneaulx, extimé 70 escus ; une petite chaine de perles avec ung pendant d'orelhe au boult, extimé 4 escus,

une chaîne de cristal avec de gerbes d'or, extimée 15 escus, une autre chaîne de perles extimée 10 escus, un pendant de nacre estimé 1 escu, un pendant de petit robis extimé 6 escus, un cumellié de porcellene extimé 6 escus, autre cumellié de porcellene extimé 6 escus, une chaîne de granatz avec de grains d'or, extimée 8 escus, un pendant d'orelhe avec un dyamant calhou de robis et perles, 6 escus » (9 juillet). — Procuration donnée par Pierre de Favier, seigneur de Vestric, à sa femme Marguerite de Barrière (9 juillet). — Arrentement passé par Paul d'Assas de sa terre de Mérignargues (14 juillet). — Testament de Louis de Recolin, conseiller au Présidial. Il lègue 40 fr. aux pauvres réformés (2 août). — Remission faite par Pierre d'Assas, seigneur de Montmoirac, à noble Louis d'Arbaud (5 août). — Achat pour noble Louis Deydier, grènetier au grenier à sel de Nîmes, d'immeubles à Saint-Mamet (6 août). — Obligé de 300 fr. pour noble Jean de Montaliou, habitant de Montmirat (13 août). — Achat pour Pierre de Malian, contrôleur au grenier à sel, d'une maison de la rue allant à la porte de la Madeleine (18 août). — Procuration donnée au bourgeois Guillaume de Recolin (19 août). — Lods fait par Philippe Eyroux, archidiacre de la cathédrale, prieur de la chapellenie de la Madeleine, à Pierre de Malian, contrôleur au grenier à sel de Nîmes (19 août). — Obligé de 200 fr. pour l'avocat Isaac Cheiron (21 août). — Quittance de 46 fr. pour Françoise de Sarratz, femme du président Rozel (25 août). — Arrentement passé par Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine, de sa propriété de Martignargues (31 août). — Quittance faite par Claude de Barrière, veuve de Jean de Belcastel, seigneur de Montvaillant, à Pierre de Belcastel, fils du défunt, de 7.000 fr. en déduction d'une somme convenue de 8.000 fr., tant pour les 6.000 fr. de la dot de Claude que pour son augment dotal et des frais de justice à son profit (31 août). — Cession faite par Antoine Barthélemy, secrétaire du Roi en la maison de Navarre, ayant droit de Pierre Valette, procureur du Roi en la sénéchaussée, à Maurice Baudan, contrôleur au grenier à sel de Nîmes, de 150 écus à prendre sur le remboursement dudit Valette, comme co-obligé avec d'autres habitants catholiques de Nîmes en la somme de 20.000 l. « envers le seigneur Janin Puynier pour les affaires du diocèse » (10 septembre). — Quittance de 200 fr. faite par Anne de Montcalm, veuve de M. de Castelnaud, à Jean de Montcalm, seigneur de Tresques, baron de Montelus, représenté par son neveu Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (10 septembre). — Obligé de 100 écus fait par Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi, à Pierre de Favier, seigneur de Ves-

tric (12 septembre). — Quittance de 100 écus faite par Marguerite de Barrière, femme de Pierre de Favier, seigneur de Vestric, à Paul d'Albenas, lieutenant clerc de viguier à Nîmes, son beau-frère (12 septembre). — Obligé de 2.000 fr. fait par Jean Barnier, docteur en droits, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (12 septembre). — Codicille du chirurgien Guiraud Gaudin (19 septembre). — Prix-fait baillé par Daniel Roche, serrurier et poudrier, pour travaux à sa maison d'habitation (23 septembre). — Obligé de 100 écus fait par Pierre de Chambrun, docteur en médecine de Marvejols, en Gévaudan, à l'avocat Isaac Cheiron (23 septembre). — Reconnaissance féodale faite par le marchand Blaise Gout à Mathieu Flory, religieux jacobin de Nîmes, procureur de Jacques Tournayre, docteur en théologie, provincial des couvents des Frères prêcheurs (26 septembre). — Arrentement passé par le notaire Barthélemy de Fabrique de son pré du quartier de Nègue-Saume (28 septembre). — Arrentement passé par Robert de Pavée, seigneur de Servas, de son mas près le Pont-d'Arles (7 octobre). — Achat pour noble Mathias d'Albenas d'une maison près la porte de la Madeleine (9 octobre). — Affairement entre noble Antoine de Latour et sa femme Jeanne de Labaume, dame de Sauzet (9 octobre). — Obligé de 100 fr. fait par Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues à Jean Moynier, ministre réformé de Nîmes (9 octobre). — Compromis entre Charles d'Audibert, seigneur de Lussan, et Claude Sautel, seigneur de La Bastide (10 octobre). — Testament de Catherine de Richier, femme de Pierre Valette, procureur du Roi (10 octobre). — Testament de noble Paul d'Assas. Il lègue 40 fr. aux pauvres réformés (11 octobre). — Obligé de 100 fr. pour Céphas d'Albenas, trésorier du domaine (14 octobre). — Achat pour Anne Rulman, docteur en théologie et principal régent au collège, de deux olivettes (15 octobre). — Quittance de 1.000 écus faite par Guillaume de Bouques, seigneur du Poux, à Pierre de Rozel, premier président de la Cour des aides de Montpellier (15 octobre). — Obligé de 2.000 fr. fait par Claude Sautel, seigneur de La Bastide de Virac, à Guillaume de Bouques, seigneur du Poux, habitant Montpellier (15 octobre). — Obligé fait par Louis de Génas, seigneur de Puechredon, à Antoine Depris, bourgeois, de 100 écus (17 octobre). — Procuration donnée par Marguerite Teyssier, veuve de François de Pavée, seigneur de Servas, à Jean d'Audibert, seigneur de La Calmette, pour consentir au mariage entre son fils Robert de Pavée et Isabeau Domergue, fille de feu le seigneur du Marcon, d'Uzès (26 octobre). — Obligé de 100 écus fait par Céphas d'Albenas, trésorier

du domaine. à Antoine de Grégoire, seigneur des Gardies (31 octobre). — Obligé de 28 écus pour Claude Deydier, conseiller garde-sceaux au Présidial (4 novembre). — Obligé de 200 écus pour noble François de Barrière, seigneur de Nages (5 novembre). — Cession faite par Pierre de Rozel, premier président de la Cour des aides, à Gaillard Desmartins, conseiller au Présidial, de 10 l. à prendre sur l'aide et octroi du diocèse (8 novembre). — Obligé de 222 écus pour François de Barrière, seigneur de Nages (15 novembre). — Quittance faite par Pierre Ravel, ingénieur, de Salon, à Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine, Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle, et Jean Dumolin, docteur en droits, ses associés « au prisfait et bezonhe de l'estang de Taralhan », et nouvelle association avec eux. Des contrats avec les propriétaires de l'étang ont été passés par un notaire de Béziers, Velousse (17 novembre). — Arrentement passé par le premier président de Rozel de son grand pré de Bellegarde (19 novembre). — Quittance faite à Louis de Johannas ou Génas, seigneur de Puechredon, de 24 écus pour travaux au mas de Marie de Pavée, sa femme. Le maçon a « couvert le galinier et possieu » dudit mas (21 novembre). — Déclaration faite par Françoise de Sarratz, femme du premier président de Rozel, à son beau-fils Pierre Leblanc, seigneur de La Rouvière, au sujet d'une somme de 300 écus (23 novembre). — Caution fournie par Martial Reynaud, geôlier des prisons de l'Amorier de Nimes, au notaire Antoine Bertrand, débiteur de noble Daniel Rozel, secrétaire du Roi en ses finances et commissaire des guerres (25 novembre). — Quittance de 171 l. faite par Tristan Delacroix, conseiller au Présidial, à Pierre Leblanc, seigneur de La Rouvière, caution de Pierre de Castillon, seigneur de Beynes (25 novembre). — Délégation faite par Jean de Mellet, conseiller au Présidial, à Étienne de Rousset, juge royal ordinaire du Vigan, son beau-fils, d'une créance de 1.000 fr. (28 novembre). Achat pour Jacques de Chambrun, ministre réformé, d'une petite parran avec puits au milieu, sur le chemin de la Fontaine, moyennant 50 fr. (28 novembre). — Accord entre noble Jean de Percet et noble Céphas Brun de Castanet (3 décembre). — Déclaration pour Jean de Saint-Jean, chanoine de la cathédrale (6 décembre). — Testament d'André Rally, maître régent au collège. Il lègue 3 écus aux pauvres réformés (11 décembre). — Testament de Claude Riomal, femme d'André Rally, maître régent au collège. Elle lègue 3 écus aux pauvres réformés (11 décembre). — Accord où figurent Paul d'Albenas, lieutenant de viguier, Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, et Catherine d'Albenas. veuve

de Laurent d'Assas, seigneur de Montmoirac (13 décembre). — Obligé de 100 écus pour Louise d'Albenas, veuve de M. de Menonville (13 décembre). — Obligé de 40 doublons d'Espagne en or et de 103 écus en douzains, fait par Marguerite de Barrière, au nom de son mari Pierre de Favier, seigneur de Vestric, à Jacques de Baudan, seigneur de Vestric, son beau-frère (14 décembre). — Promesse faite par François Ferrat, chapelier, à Martial Reynaud, geôlier des prisons de l'Amorier, de remettre son beau-fils François Clavel dans lesdites prisons, où il est détenu à l'instance des consuls d'Aimargues. Sous le cautionnement de Ferrat, le geôlier a permis à Clavel de sortir pour s'occuper de ses affaires et « aller recouvrer certains papiers que luy font bezoing » (18 décembre). — Achat pour Louis de Génas, seigneur de Puechredon, d'une terre au quartier de Maleroubine (19 décembre).

E. 791. (Registre.) — 1561 feuillets, papier.

1597. — Notariat de Nimes. — Jean Ursi le jeune. Vente faite par Lucrèce d'Aymes, dame de Blauzac, femme de Jean de Meyran, seigneur de Vachières, en Provence, au nom de son mari, de trois pièces de terre à Nimes (2 janvier). — Obligé de 1.247 fr. fait par les syndics de Cassagnoles à l'avocat Jacques Mazaudier (5 janvier). — Arrentement passé par Jean de Latour, seigneur du Brau, de trois terres au quartier de Mégaurie (12 janvier). — Arrentement passé par Maurice Baudan, contrôleur au grenier à sel de Nimes, d'une aire près le chemin d'Avignon (14 janvier). — Obligé de 530 fr. pour Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (16 janvier). — Obligé de 240 fr. pour Jean de Villate de Vabres, seigneur de Vallongue (24 janvier). — Obligé de 30 écus pour Céphas d'Albenas, trésorier du domaine (25 janvier). — Prix-fait baillé par Louis de Génas, seigneur de Puechredon ou Puyredon, pour travaux à « la grand vizette » ou grand escalier de sa maison d'habitation (25 janvier). — Arrentement passé par Paul d'Albenas, lieutenant de viguier, de son domaine de Garons, moyennant 16 salmées de blé de rente (27 janvier). — Obligé de 120 fr. pour le bourgeois Jean Chantozel ou Chantouzel (31 janvier). — Délégation faite par Antoine de Deydier, seigneur de Puechméjan, à son fils Claude Deydier, conseiller et garde-sceaux au Présidial, de diverses créances (2 février). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de son grand jardin de Manduel (2 février). — Arrentement passé par Madeleine de Laval, femme de Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle, du domaine de son

mari à Redessan et à Jonquières (3 février). — Arrentement passé par Jean d'Isard, seigneur de Latare, correcteur des comptes du Roi à Montpellier, de son mas de Vauvert (6 février). — Testament de Jean Deltour, marchand d'Anduze. Il lègue aux pauvres réformés d'Anduze 5 l. et une robe de drap gris pour en habiller un (6 février). — Obligé de 16 écus pour François de Barrière, seigneur de Nages (8 février). — Obligé de 10 écus pour noble Jacques Delacroix (9 février). — Obligé de 6 écus pour Daniel Roche, serrurier et pondrier (15 février). — Achat fait à un habitant de Saint-Quentin par Jeanne Fages, hôtesses de Nîmes, rentière du moulin à eau de la Fontaine appartenant « aux Nonains » (des religieuses de Saint-Sauveur de la Font), d'une « mule » (meule pour servir de courante audit moulin. Cette meule est extraite « de la peirière de Madamoiselle de Valeirargues de S^t Quentin ») (19 février). — Obligé de 20 écus pour Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi (23 février). — Arrentement passé par Pierre de Malian, contrôleur au grenier à sel, de sa vigne-olivette du quartier de Valdegors, sur le vieux chemin de Sommière (23 février). — Obligé de 2.600 fr. fait par les consuls de Sernhac au bourgeois Antoine Depris, second consul de Nîmes (25 février). — Quittance faite par Pierre de Faret, seigneur de Saint-Privat, comme rémissionnaire de Françoise de Clermont, veuve de Jacques de Crussol, duc d'Uzès, comme tutrice de leur fils Emmanuel de Crussol, aux consuls de Sernhac, de 800 écus (25 février). — Obligé de 200 écus fait par noble Jean de Montméjan, d'Alais, à Paul de Bonnail, lieutenant de juge royal ordinaire de Nîmes (26 février). — Testament du marchand Jacques Crozet. Il lègue 10 écus aux pauvres réformés (27 février). — Obligé de 200 fr. fait par Pierre de Faret, seigneur de Saint-Privat, au bourgeois Fermin Raspail (dernier février). — Délégation de 539 écus faite à Louis de Génas, seigneur de Puyredon (1^{er} mars). — Obligé de 1.000 fr. fait par Claude de Vergèze, seigneur d'Aubussargues, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (1^{er} mars). — Quittance faite par l'ingénieur Étienne Ravel, de Salon-de-Crau, à Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine, de 150 fr. en déduction de sa contribution au dessèchement de l'étang de Laugnac (2 mars). — Achat pour noble Louis Deydier, grènetier au grenier à sel, d'un mas de la dimerie de Mérignargues, au quartier de Valdebane (5 mars). — Rémission d'une vigne faite par l'orfèvre Mouglin Bruyans, à Robert de Pavée, seigneur de Servas (11 mars). — Arrentement passé par Pierre Leblanc, seigneur de La Rouvière et de Forniguet, de son moulin à eau de Caissargues,

sur le Vistre (12 mars). — Délégation de 1.000 écus faite par Paul de Bonnail, lieutenant de juge, à Pierre Clauzel, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Languedoc, son beau-frère (17 mars). — Testament du capitaine Étienne Beul. Il lègue 1 écu 2/3 aux pauvres réformés (18 mars). — Arrentement passé par Bernard de Laval, seigneur du Sault, de son mas et moulin de Pelorey, avec les terres en dépendant (18 mars). — Obligé de 200 écus fait par Thomas de Villages, seigneur de La Chassagne, habitant Saint-Gilles, et le bourgeois Paul Chillac, de Nîmes, à Paul de Bonnail, lieutenant de juge (20 mars). — Quittance de 229 écus faite aux consuls d'Aiguemortes par Jeanne de Puget, veuve de Charles Rozel, au nom de son fils noble Daniel de Rozel, secrétaire du Roi (21 mars). — Obligé de 500 fr. fait par noble Jacques de Trois-Émines, habitant d'Aimargues, à Paul de Bonnail, lieutenant de juge (21 mars). — Prix-fait baillé par l'avocat Honorat Gévaudan pour construire « une crotte en deux croziers » dans sa maison acquise de dame Violande Vissac, joignant celle du conseiller Gévaudan, son père, près la porte Saint-Antoine (23 mars). — Achat d'une petite métairie à Lert, en Gévaudan, pour noble Pierre de Passebois, habitant Coudoulous (27 mars). — Obligé de 240 fr. pour Paul Chabaud, seigneur de Polverrières (27 mars). — Décharge donnée par François de Pavée, seigneur de Villevieille, à son neveu Pierre de Favier, seigneur de Forniguet, d'un dépôt de 663 écus (28 mars). — Délégation faite par Pierre Faret, seigneur de Saint-Privat, à Laurent de Fortis, écuyer, d'Avignon, de 58 salmées de blé (31 mars). — Quittance faite par Étienne Ravel à Bernard de Laval, de 40 écus pour le dessèchement de Laugnac (3 avril). — Obligé de 100 fr. pour Léon de Trimond, chanoine et syndic de la cathédrale (4 avril). — Quittance de 20 écus faite par Étienne Ravel à Bernard de Laval pour le dessèchement de Laugnac (9 avril). — Obligé de 108 écus pour Jean Guy d'Airebaudouze, seigneur de Clairan (11 avril). — Obligé de 100 écus pour l'avocat Jacques Deyron (16 avril). — Quittance de 300 écus faite par François de Niquet, trésorier général de France en Languedoc, à Bernardine d'Airebaudouze, veuve de Claude de Favier, lieutenant particulier (17 avril). — Obligé de 100 fr. fait par Bernardine d'Airebaudouze à Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle (17 avril). — Obligé de 50 écus pour Jean Boutille, potier d'étain (18 avril). — Quittance de 500 fr. faite par Jeanne d'Agulhonnet, veuve de M. Besserier, à noble Louis Deydier, grènetier au grenier à sel (19 avril). — Obligé de 36 fr. fait par Claude Servièrre, hôte du *Soleil* (30 avril). — Obligé de 20 écus fait par

noble Vincent du Vieux, écuyer, de Marguerittes, à Anne Rulman, docteur et premier régent au collège, représenté par sa belle-sœur Pierre de Lagrange (3 mai). — Obligé de 100 écus pour l'avocat Rostang Rozel (6 mai). — Reconnaissance féodale pour Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (8 mai). — Procuration donnée par Emmanuel Randon, prieur de Saint-Jean de Mus et de son annexe Sainte-Eulalie de Razil, à Spirite de Varye, pour arrenter son prieuré (10 mai). — Quittance de 30 écus faite par noble Jacques Durant à Pierre Durant, conseiller au Présidial (13 mai). — Obligé fait par Claude Comte, veuve de M. de Gajan, cautionnée par noble Jean Suau, à Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, de 100 écus (27 mai). — Obligé de 50 écus fait par Jean de Saint-Jean, chanoine de la cathédrale, à Léon de Trimond, docteur en droits, chanoine de la cathédrale (31 mai). — Prix-fait baillé par noble Pierre de Malian, contrôleur au grenier à sel, pour un escalier à vis (3 juin). — Arrentement passé par noble Louis d'Arbaud, époux Brueys, de son mas de Brayne, à Redessan (11 juin). — Rémission de l'adjudication de la ferme du Petit-Scel royal de Montpellier, faite par Jacques Derbouzes, greffier de Nîmes. Le prix est de 700 écus (25 juin). — Arrentement passé par Claude de Boileau, veuve de M. de Caissargues, de son domaine de Jonquières (29 juin). — Procuration donnée par frère Jean de Rodulpho, seigneur de « Beauveset », chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Jean de Millau, Meyrneis et Servellières, à Louis de Génas, seigneur de Puyredon, son cousin, pour recouvrer les rentes qui lui sont dues (25 juillet 1597). — Obligé de 550 écus fait par Simon d'Alméras, viguier de Bagnols, greffier des États de Languedoc, à François de Barrière, seigneur de Nages (4 août). — Obligé de 550 écus fait par Simon d'Alméras à Louis de Rochemore, président et juge-mage (4 août). — Reconnaissance féodale faite par l'avocat Louis Bosquier à Gilles Aldebert, juge ordinaire de Sauve (19 août). — Arrentement passé par Jean de Villate de Vabres, seigneur de Vallongue, de ses terres de Gajan (19 août). — Prix-fait baillé par Louis de Génas, seigneur de Puyredon, pour « cinq croziers de fenestre et deux portes, avec deux plaquez et cern[i]sse aux deux portes et fenestres de sa maison d'habitation » (26 août). — Prix-fait baillé par Paul Chabaud, seigneur de Polverrières, pour « une vizette dans sa maison d'habitation », rue des Prêcheurs (30 août). — Arrentement passé par Léon de Trimond, chanoine et syndic du chapitre, agissant en son nom et pour Louis Maridat, autre syndic, des herbages des devois des Espesses, de Puechmazel et de Puechmitau, appartenant

au chapitre (1^{er} septembre). — Quittance de 1.497 l. pour Pierre de Malian, contrôleur au grenier à sel, pour travaux à sa maison (1^{er} septembre). — Testament de Guillaume Fontanès, marchand boucher. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (3 septembre). — Obligé de 100 fr. fait par Bernardine d'Airebaudouze, veuve du lieutenant Favier, à Jacques de Fons, écuyer (6 septembre). — Testament de l'hôte Mathieu Vergier. Il lègue 20 s. aux pauvres réformés (7 septembre). — Testament de l'hôte Aurias Dabries. Il lègue un demi écu aux pauvres réformés (8 septembre). — Cession faite par Françoise de Sarraz, au nom de son mari Pierre de Rozel, premier président de la Cour des aides, à leur fils François de Rozel, lieutenant principal, de pensions sur les deniers du domaine, et de revenus de biens réservés par contrat de mariage à Bellegarde (10 septembre). — Obligé de 100 fr. pour le notaire Jean Corniaret (10 septembre). — Prix-fait baillé par Pierre de Trémolet, seigneur de Blauzac, pour construire un moulin à eau « sive torilhe » à Blauzac, quartier de Villeneuve, « le lonc du ruisseau illec estant ». Détails précis et curieux (15 septembre). — Testament de Charles Aleaume, sous-viguier de Nîmes. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (18 septembre). — Obligé de 9 écus fait par Jeanne Bertrand, hôtesse du « Gal blanc » (19 septembre). — Arrentement passé par Pierre de Favier, seigneur de Forniguet, d'une boutique de sa maison (25 septembre). — Obligé de 87 écus fait par Bernard de Laval, seigneur du Sault, à l'avocat Jean Dumoulin, son gendre (26 septembre). — Achat pour François de Rozel, lieutenant principal, d'une terre à Manduel (26 septembre). — Cession faite par Bernard de Laval, seigneur du Sault, à son neveu Guillaume de Laval, habitant Baguols, de ses droits sur l'étang de Taralhan et sur les blés et grains qui s'y récolteront pendant neuf ans, suivant l'association de Bernard avec Pierre Ravel, ingénieur de Salon, moyennant 2.000 écus. Bernard a déjà profité d'une récolte. « Led. estang de Taralhan luy est elognié et grandement incomode, pour avoir iniuffinité d'autres affaires, mesme pour l'exercisse et charge de son estat de conterrolleur du doumaine du Roy, duquel il desire s'aquitter fidèlement, et... hors de la recolte il est occupé en ses meteries, notement à l'estang de Launhac, auquel il a droict, et en la plus grand part des fruitz d'icelluy pendant le temps de dix années ; d'autre part il se voict homme vieulx et assés mal dispozé de sa personne ». Cet acte nous apprend donc le succès de deux entreprises importantes, le dessèchement de l'étang de Taralhan, au terroir de Périnhan, et celui de Laugnac, au terroir de Sernhac, le premier dans le territoire actuel de l'Aude,

le second dans celui du Gard (27 septembre). — Arrentement passé par Antoine Deydier, seigneur de Puechméjan, à l'hôte Jean Malian, de sa maison et logis, avec jardin, hors la porte Saint-Antoine, maison appelée Sainte-Claire. Le bailleur se réserve la terre de Sainte-Claire. La rente est de 30 écus (29 septembre). — Obligé de 50 écus fait par Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle, à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (3 octobre). — Testament du bourgeois Jean Lebon. Il lègue 100 fr. aux pauvres réformés (3 octobre). — Obligé de 120 fr. fait par Sulfrenette de Velais, veuve de M. de Bouillargues, à Jean de Bessierier, conseiller au Présidial, prévôt de la cathédrale (9 octobre). — Procuration de Jean de Meyran, sieur de Vachières, mari de Lucrece d'Aymes (22 octobre). — Arrentement passé par Jacques de Pineton de Chambrun, ministre réformé, de sa maison avec jardin et parran au faubourg de la Bouquerie, moyennant 40 fr. de rente (24 octobre). — Arrentement passé par Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, de son domaine de Candiac, à mi-fruits (26 octobre). — Quittance de 120 écus faite par Gailard Desmartins, conseiller au Présidial, aux consuls de Meyrueis, représentés par Pierre de La Jonquière, seigneur de Tornac (31 octobre). — Décharge donnée par Gabrielle de Vaux, dame du Pré et de Lussan, à Pierre de Favier, seigneur de Vestric, pour les papiers et meubles mentionnés en l'inventaire de feu Madeleine de Vaux, dame de Lussan (1^{er} novembre). — Quittance de 20 écus faite par Peyron Ravel le vieux, de Salon, à Bernard de Laval, seigneur du Sault, en remboursement de pareille somme empruntée audit Ravel, à Périnhan, par Nicolas de Laval, fils de Bernard, au nom de ce dernier (7 novembre). — Quittance faite par Peyron Ravel le vieux, ingénieur de Salon, en son nom et en celui de son frère Pierre Ravel, à Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle, de 350 fr. pour reste du paiement des 900 fr. de sa commandite au sujet de l'étang de Taralhan (7 novembre). — Quittance de 76 fr. en blé faite par Antoine de Latour, sieur du Brau, et sa femme Jeanne de Balme ou de Labaume, dame du Sault, à Théodore de Cambis, baron de Fons, représenté par Damoiselle du Caillon, sa femme (8 novembre). — Quittance de 146 fr. faite par Durand Jacquemet, facteur et procureur de Jean Veyrat, marchand libraire de Lyon, à César Luquet, marchand libraire de Nîmes, pour règlement de « merchandise de librairie que led. Veyrat luy auroiet envoyée, outre et par-dessus une pille de livres que led. Veyrat luy aurciot envoyés ne servans aud. Luquet, qu'est cause que les a presentement rendus aud. Jacquemet » (18 novembre). — Arrentement

passé par Anne de Barrière, femme du président de Rochemore, de son mas de Beauluc, à mi-fruits (19 novembre). — Obligé de 24 écus pour Claude Bessonnet, seigneur de Gatuzières (22 novembre). — Arrentement passé par François Rozel, lieutenant principal, et Rose de Faucon, veuve de l'avocat Jacques Rozel, de leur moulin à vent et à eau de Manduel (23 novembre). — Vente faite par Pierre Leblanc, seigneur de La Rouvière, à Claude Bessonnet, seigneur de Gatuzières, d'une maison à Manduel, ayant appartenu à son beau-père le président Rozel (24 novembre). — Arrentement du prieuré de Gajan, passé par Honorat Gévaudan fils, avocat, moyennant la rente de 15 salmées de blé (26 novembre). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de son moulin à eau appelé de Notre-Dame (27 novembre). — Testament de Jean Moynier, dit le capitaine Molhe. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (4 décembre). — Testament du capitaine Jean Michelin. Il lègue 20 fr. aux pauvres réformés (16 décembre). — Testament d'Antoine Valent, marchand drapier. Il lègue 10 fr. aux pauvres réformés (16 décembre). — Obligé de 27 écus pour Denis de Brueys, seigneur de Fontcouverte (25 décembre). — Quittance de 40 écus pour Marguerite de Brueys, femme de M. d'Arbaud (31 décembre).

E. 792. (Registre.) — 705 feuillets, papier.

1598. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Bail de la taille du quartier de la Bouquerie (2 janvier). — Arrentement passé par Jean de Meyran, seigneur de Vachières, mari de Lucrece d'Aymes, du domaine de sa femme à Blauzac (8 janvier). — Quittance de 43 l. faite par François de Rodulphe, sieur de « Beauveset », à son cousin Louis de Gènas, sieur de Puechredon (8 janvier). — Achat de pension pour noble Antoine de Lagorce, garde des archives du domaine (15 janvier). — Arrentement passé par Pierre de Favier, seigneur de Fourniguet, de son moulin à huile (15 janvier). — Prix-fait baillé par Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine, pour « la bezonhe » de l'étang de Laugnae, « désirant icelluy de Laval que lad. lieuvre se parachève, pour le grand interestz que luy est en son partiuellier et associés en icelluy estang, pour y avoir tant despendu, s'estre consumé long temps sans en pouvoir jouir qu'il ne soit parachevé, et aussy pour conserver les bledz que sont jà semez en icelluy estang, qu'ilz ne se nient (noient), et aux fins que les propriétaires puissent parachever de semer ». Il s'agit de « parachever ung petit vallat que vient d'ung boult jusques à

l'autre, de 2 pans de large, jusques au rochier, et achever de rompre ce que reste à fere là où le trou feust percé, afin quo sy survienoic pluies fortes ou autre empeschement. l'eau aye son cours ; et aussy de profondier le grand vallat meyrault et scinture d'icelluy estang et luy donner sa largeur necessaire. . . . ». Le prix est de 25 écus (16 janvier). — Arrentement passé par l'avocat Jacques Bonhomme, d'immeubles à Uzès (16 janvier). — Testament d'Olivier Tirany, bourgeois de Beaucaire (20 janvier). — Obligé de 110 fr. pour Paul de Bonnail, lieutenant de juge (27 janvier). — Émancipation faite par-devant Paul d'Albenas, lieutenant de viguier, par Jean Sibert, contrôleur de Bagnols, de son fils Jacques Sibert, docteur en droits (31 janvier). — Mariage entre noble Abraham de Caussargues Rochon, et damoiselle Damaris de Monteils (1^{er} février). — Mariage entre Jacques Sibert, docteur en droits, de Bagnols, et damoiselle Claude de Menonville (2 février). — Sous-arrentement passé par Maurice de Baudan, contrôleur, du mas de Campagnoles, moyennant la rente de 600 fr. et 2 charretées de foin (3 février). — Obligé de 373 fr. pour Louis de Génas, seigneur de Puechredon (4 février). — Quittance de 200 fr. faite par Josué Vernezobres, marchand drapier, comme mari de Suzanne de Caussargues, à son beau-frère noble Abraham de Caussargues-Rochon, pour reste et entier paiement des 400 écus de la dot de sa femme (5 février). — Donation entre vifs pour Jean Pic, apothicaire (5 février). — Prix-fait baillé par Catherine de Valabrix, veuve de M. de Bompar, pour travaux à son moulin à huile de Cabrières (17 février). — Mariage entre Jacques Deleuze, seigneur de Chalagrill, et Jeanne Seren, fille du marchand Jacques Seren (18 février). — Accord entre damoiselles Marie, Suzanne et Claude de Lacroix, d'une part, et Claude de Boileau, veuve de M. de Caissargues, d'autre (23 février). — Codicille de Claude de Boileau, veuve de M. de Caissargues (23 février). — Reconnaissance féodale faite par noble Robert de Veruier, viguier de Nîmes, à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, pour les 2/3 de sa maison près la place publique, appelée « le lotgis du *Sauvatge* » (25 février). — Quittance de 1.000 fr. faite par Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant, à Pierre de Belcastel, seigneur de Montvaillant son beau-fils, représenté par Jean Pépin, fils d'Antoine Pépin, ministre réformé, pour reste et entier paiement des 8.000 l. à elle dues par M. de Montvaillant (3 mars). — Obligé de 900 fr. fait par Antoine Pépin, ministre réformé de Monoblet, à Claude de Barrière, veuve de Montvaillant (3 mars). — Testament de noble Pierre de Garcin, habitant de Beaucaire.

Il lègue 10 écus aux pauvres de l'hôpital de Beaucaire ou aux pauvres enfants orphelins dudit lieu, et autant aux pauvres de l'hôpital ou aux pauvres enfants orphelins de Marsillargues (5 mars). — Obligé de 100 fr. pour Anne Rulman, docteur régent au collège (5 mars). — Reconnaissance féodale pour Pierre de Rozel, premier président à la Cour des aides de Montpellier, pour une terre de Vézénobre (9 mars). — Testament du capitaine Jean André, de Manduel. Il lègue 1 écu aux pauvres de Manduel (10 mars). — Testament de Guillaume Boure, marchand d'Anduze. Il lègue 2 écus aux pauvres réformés d'Anduze (12 mars). — Obligé de 500 fr. pour Pierre Veyras, docteur en médecine (13 mars). — Échange où figure noble Louis Deydier, grénétier du grenier à sel de Nîmes (20 mars). — Procuration de Jean de Falguerolles, ministre réformé à Nîmes, donnée à Pierre Lafarelle, fils de feu Gaussen Lafarelle, marchand d'Anduze (21 mars). — Arrentement passé par le bourgeois Robert de Méjanes de ses terres de Bernis et d'Aubord (23 mars). — Testament de l'orfèvre Jean Brunet (26 mars). — Arrentement passé par Antoine Deydier, seigneur de Puechméjan, de son mas de Villeverde, près sa terre de Puechméjan (26 mars). — Accord entre Robert de Pavée, seigneur de Servas, et Céphas d'Albenas, trésorier du domaine (28 mars). — Quittance de 34 écus pour noble Gabriel de Lamer, bourgeois de Genève (31 mars). — Obligé de 25 fr. pour Antonie Gilly, veuve d'Andrieu Marvéjolz, hôtesses de « *la Teste noire* » (4 avril). — Vente faite par Jean de Mayran, seigneur de Vachières, en Provence, au nom de sa femme Lucrèce d'Aymes, dame en partie de Blauzac, à Mathieu de Ravanel, seigneur en partie de Blauzac, de la moitié de la juridiction moyenne et basse de Blauzac, moyennant 10 écus (10 avril). — Procuration donnée par Nicolas de Roux, sieur de Saint-Gervais, chanoine de la cathédrale, pour arrenter son prieuré de Saint-Étienne d'Escatte (14 avril). — Délégation faite par Louise d'Albenas, veuve du bourgeois Robert de Menonville, à Jacques Sibert, docteur en droits, de Bagnols, comme mari de Claude de Menonville, de 4.000 fr. à prendre sur une créance de 1.650 écus (14 avril). — Quittance de 251 écus faite par François de Barrière, seigneur de Nages, à noble Jacques de Fons, son neveu (14 avril). — Ratification de la vente de la seigneurie de Montmirail, faite par Jean de Mellet, conseiller au présidial de Nîmes et au parlement d'Orange, à noble Louis de Langes, habitant Orange, moyennant 200 écus (15 avril). — Arrentement passé par l'avocat Jean Bosquier à Antoine de Latour, seigneur d'Aubrac, d'un logement dans sa maison, moyennant

80 fr. de rente (15 avril). — Obligé de 160 écus fait par Paul Chillac, secrétaire au parlement de Toulouse, habitant Nîmes, à son beau-frère Jean Sagès, avocat au Puy (17 avril). — Testament de Cosme Étienne Chausségros, seigneur de Mimet, en Provence. Il lègue 5 écus aux pauvres (19 avril). — Quittance faite par Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant, à son beau-fils Pierre de Beaucastel, seigneur de Montvaillant, de 8.000 fr. pour la répétition de sa dot (22 avril). — Arrentement passé par Spirite de Varye, veuve de M. le vignier, du marais de Pons (26 avril). — Testament de Jeanne de l'Azzière, veuve de Gaillard Campaznan, habitant Sommière. Elle lègue 50 fr. aux pauvres réformés de Sommière et 10 l. à ceux de Gajan (29 avril). — Procuration donnée par Antoine Deydier, seigneur de Puechméjan, à son fils Claude Deydier, conseiller et garde-sceau au Présidial (29 avril). — Quittance de 49 fr. pour Arnaud de Malmont, conseiller au Présidial (4 mai). — Procuration donnée par Jacques Pontrin, sieur de Florancourt, à son frère François Pontrin, seigneur de Florancourt (4 mai). — Accord entre Louise de Laudun, dame de Fournès, et Pierre de Faret, seigneur de Saint-Privat, son beau-fils, au sujet du devoirs commun des habitants de Fournès (9 mai). — Sous-arrentement passé par noble Jean de Percet, de son quart de l'arrentement du prieuré de Clarensac, appartenant au chapitre de Nîmes (13 mai). — Mariage du marchand Pierre Serres avec Marthe de Possac (13 mai). — Arrentement passé par Antoine de Latour, seigneur du Brau, mari de damoiselle de Sauzet, d'un mas de sa femme au Pont-d'Arles (18 mai). — Révocation par Pierre Turris, marchand de Marseille, d'une procuration donnée à son fils François Turris (19 mai). — Prix-fait baillé par François de Rozel, lieutenant principal (22 mai). — Obligé de 100 écus fait par noble Claude Charron, contrôleur au bureau de la foire d'Aiguesmortes, Jean Eugarran, garde-royal aux salins de Peccais, Jean Guy, consul, et autres habitants d'Aiguesmortes, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (23 mai). — Prix-fait baillé par François de Rozel, lieutenant principal, pour le transport de 300 bugets de pierre de taille de Beaucaire à son mas de Sauzette, près Bellegarde (26 mai). — Dépôt de 80 fr. fait par Pierre d'Assas, seigneur de Montmoirac (30 mai). — Obligé de 100 écus pour le bourgeois Fermin Raspail (2 juin). — Obligé de 38 fr. fait par Guichard de Baudan, maître des ouvrages du Roi, au capitaine Jean Michelin, pour achat de 2 tiercerolles de vin (4 juin). — Accord entre noble David Despierres, habitant Marsillargues, et damoiselle Claude de Boileau (5 juin). —

Cession faite par Pierre de Favier, seigneur de Forniguët, à Maurice de Baudan, contrôleur au grenier à sel, de 160 écus (5 juin). — Achat pour Pierre de Favier, seigneur de Vestrie, d'un jardin hors la porte de la Bouquerie, moyennant 143 écus (6 juin). — Quittance de 1.000 fr. faite par Charles de Rozel, conseiller au parlement de Toulouse, à Nicolas de Rabaudy, docteur en droits, habitant Toulouse, pour resté et entier paiement des 7.000 fr. du prix de sa charge de conseiller (11 juin). — Prix-fait baillé par Louis de Rochemore, président et juge-mage, pour la construction d'une levade ou chaussée à son mas de Bordes, près d'Aimargues (13 juin). — Prix-fait baillé par Thomas de Rochemore, baron d'Aigremont, pour construire un escalier à vis dans sa maison de la rue du Chapitre, en face la maison de l'Archidiaque (13 juin). — Arrentement passé par Jean de Granon, écuyer, de son mas du quartier de Villeverde (14 juin). — Consentement donné par Gaillard Desmartins, conseiller au Présidial, à son beau-frère Pierre de Possac, écuyer, mari de Jeanne Desmartins, pour recouvrer des consuls de Nîmes une somme de 1.000 l. due à feu Jacques Desmartins, et qui sera affectée à la dot de Marthe de Possac, fille de Pierre (18 juin). — Délégation faite par Pierre de Possac, avec le consentement du conseiller Gaillard Desmartins, son beau-frère, à Pierre de Labaume, veuve de Louis de Recolin, conseiller du Roi, d'une créance de 1.000 l. due à feu Jacques Desmartins, conseiller au Présidial, par les consuls de Nîmes. Le défunt l'avait cédée à Pierre de Possac en paiement de la dot de Jeanne Desmartins (18 juin). — Obligé de 50 l. fait à Téphène de Rozel, veuve de Jean de Valernod, seigneur de Champtagot, secrétaire du Connétable (22 juin). — Obligé de 100 écus pour Fermin Chabaud, seigneur de Polverrières (28 juin).

E. 793. (Registre.) — 765 feuillets, papier.

1593. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Rémission du livre des tailles de Redessan, faite par Jacques Fauchier, apothicaire de Nîmes, à Claude Amalric, de Redessan (12 juillet). — Obligé de 20 écus fait par l'encersayre Abraham Rosset (15 juillet). — Achat pour Paul de Bonnail, lieutenant de juge royal ordinaire, de 5 salmées de blé (21 juillet). — Obligé de 150 écus fait à l'avocat Jean Dumoulin par André de Laval, juge royal de Bagnols (25 juillet). — Bail en paiement pour Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle (25 juillet). — Quittance de 28 écus pour Guillaume de Baudan, écuyer (26 juillet). — Obligé de

400 fr. fait par le marchand Laurent Salveton à l'avocat Isaac Cheiron (29 juillet). — Obligé de 200 fr. pour damoiselle Perrette du Bourget (30 juillet). — Procuration donnée par Thomas de Villages, seigneur de La Chassagne, et Melchior de Johanas ou Génas, seigneur d'Éguilles, mari de Louise de Villages (1^{er} août). — Quittance de 500 écus faite par l'avocat Isaac Cheiron, à Pierre Cheiron, grénétier au grenier à sel de Nîmes, son frère, en déduction d'un legs de 1.000 écus à lui fait par leur père Antoine Cheiron, bourgeois (5 août). — Prix-fait baillé par l'avocat Pierre Gaissad pour le creusement d'un puits (12 août). — Obligé de 103 fr. pour François de Barrière, seigneur de Nages (13 août). — Cession pour le notaire Simon Tabully (15 août). — Transaction entre Rollin d'Airebaudouze, conseiller au parlement de Toulouse et à la chambre de l'Édit de Castres, et Laure de Péret, veuve de François d'Airebaudouze, baron d'Anduze, au sujet du testament de ce dernier (19 août). — Obligé de 40 écus pour Pierre Veyras, docteur en médecine (19 août). — Cession faite par Boniface Avignon à Pierre d'Airebaudouze, seigneur « du Setz », avocat de Genève, de 150 écus à prendre sur noble Gabriel de Lamer, bourgeois, apothicaire de Genève (19 août). — Arrentement passé par Claude de Boileau, veuve de M. de Caissargues, de son domaine de Jonquières et Saint-Vincent (23 août). — Prix-fait passé par l'avocat Jean Dumoulin, pour lui et André de Laval, juge du Connétable à Bagnols, pour l'établissement de « deux agulhes, sive fossés, dans l'enclos du terroir de l'estang de Launhae, se'est du costé du marin ung fossé allant de solet en solet, s'en allant joindre au vallat appellé *saulme*, et de là au grand accepduc (aque-duc), et l'autre fossé venent de la fontaine se joindra au grand vallat *mayral*, en telle fasson que l'eau aye son cours et pante vers led. grand accaduc ». Le prix est de 3 s. par canne de fossé de 5 pans de large, et de 2 s. 6 d. par canne de fossé de 4 pans de large (25 août). — Prix-fait baillé par Maurice de Bandan, contrôleur au grenier à sel de Nîmes, et consort, pour travaux au moulin à huile d'Étienne et de Louise Teullele, leurs femmes, près la porte des Carmes (25 août). — Obligé de 211 fr. pour Céphas d'Albenas, trésorier du domaine (25 août). — Quittance de 23 fr. pour l'avocat Pierre Maltret (26 août). — Obligé de 10 écus fait par le chanoine Jean Bouchard au marchand Lion Sautel (29 août). — Testament d'Augier Roque, hôte. Il lègue 40 s. aux pauvres réformés (29 août). — Quittance de 250 écus faite par le capitaine corse Jean Bastagne, commandant une compagnie au château « de Monnis »,

en Dauphiné, à César Spinola, gentilhomme genevois, habitant Nîmes (31 août). — Obligé de 80 écus pour Anne de Rulman, docteur régent au collège (2 septembre). — Transaction entre noble Jean des Vignoles, fils de feu Claude, seigneur de Saint-Bonnet et de Colognac, d'une part, et Gaillard Desmartins, conseiller au Présidial, d'autre, au sujet de la juridiction haute, moyenne et basse et du mère et mixte impère du mas des Crémats, paroisse de Soudorgues (3 septembre). — Quittance de 20 écus pour Claude de Fontanès, seigneur du Pro, représenté par sa femme Gabrielle de Vaux, dame de Lussan (4 septembre). — Obligé de 42 écus pour Pierre de Malian, contrôleur au grenier à sel (6 septembre). — Obligé de 210 fr. fait par le bourgeois Antoine Sannier à damoiselles Marie, Suzanne et Claude de Lacroix, sœurs (6 septembre). — Obligé de 105 écus fait par Pierre Durant, conseiller au Présidial, à Étienne de Campagnan, veuve de M. de Bonnail (7 septembre). — Procuration d'Honorat Gévaudan, conseiller au Présidial, pour recouvrer 200 écus d'un marchand de Beaucaire (9 septembre). — Testament de Suzanne de Pavée, femme du trésorier d'Albenas. Elle lègue 10 écus aux pauvres réformés (9 septembre). — Quittance faite par Arnaud de Malmont, conseiller au Présidial, futur époux de Madeleine de Villages, à Bernardine de Fous, dame de Fontarèche, et à Pierre de Villages, seigneur de Bernis, mère et fils, représentés par Pierre de Favier, seigneur de Vestric, de 1.000 écus, en déduction de la dot de Madeleine (10 septembre). — Obligé de 300 fr. pour l'avocat Claude Blisson (11 septembre). — Mariage entre l'avocat Paul de Méjanes et Catherine de Girard (11 septembre). — Quittance de 200 fr. pour Melchior de Joanas ou Génas, seigneur d'Éguilles et de Beauvoisin (12 septembre). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de terres à Manduel (12 septembre). — Obligé de 100 fr. pour Antoine de Causargues-Rochon, praticien (13 septembre). — Quittance de 62 écus faite par François de Labaume, procureur de Jacques d'Alesti, seigneur de Lamotte, et consort, à Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle, premier consul de Redessan (20 septembre). — Obligé de 100 fr. pour Marthe de Villages, damé de Vestric (25 septembre). — Arrentement passé par Paul Chillac, secrétaire du Roi, d'une boutique de sa maison (30 septembre). — Obligé de 150 fr. fait par Louis de Génas, seigneur de Puechredon ou Puyredon, à Isabeau de Baronsin, veuve de M. le Prévôt (2 octobre). — Achat pour Tristan de Lacroix, conseiller au Présidial, et consort, des herbagés du devois de M. de Saint-Privat (2 octobre). — Quittance de 12 salmées de blé faite par Marguerite

Teyssier, veuve de M. de Servas, à Louis de Génas, seigneur de Puchredon, son beau-fils (3 octobre). — Obligé de 400 fr. fait par Louise d'Albenas, veuve du bourgeois Robert de Menonville (3 octobre). — Prix-tait baillé par Paul d'Albenas, lieutenant de viguier, pour travaux à sa maison d'habitation (9 octobre). — Vente faite par Robert de Pavée, seigneur de Servas, fils de feu noble François de Pavée, à Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, et à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, de ses directes et censives dans la ville de Nîmes et son territoire, moyennant 1.200 fr. (11 octobre). — Quittance faite par Pierre de Possac, écuyer, à Pierre de Labanne, veuve du conseiller de Recolin, de 80 fr., pour les intérêts d'une somme de 1.000 fr. (12 octobre). — Testament d'Honoré Chaussegros, seigneur de Mimet, en Provence, demeurant à Nîmes. Il lègue 5 écus aux pauvres (16 octobre). — Procuration de noble Pierre Delon (16 octobre). — Quittance de 106 écus faite par Philibert Bon, receveur particulier du diocèse, aux consuls de Cabrières (21 octobre). — Quittance faite par Pierre Durant, conseiller au Présidial, mari de Bernardine de Fabre, à Paul-Barthélemy Bornier, avocat de Montpellier, mari de Gillette de Fabre, de 300 écus (22 octobre). — Testament d'Antonie Gilly, veuve d'André Maruéjols, hôtesse. Elle lègue 40 s. aux pauvres réformés (27 octobre). — Vente faite par noble Pierre de Langlade, habitant de Caveirac, à Pierre de Robert, seigneur de Caveirac, d'un hermas au quartier du Pouzol (28 octobre). — Obligé de 5 salmées de blé pour Jean de Bessierier, conseiller au Présidial, prévôt de la cathédrale (29 octobre). — Obligé de 100 écus fait par Melchior de Génas, seigneur d'Égnilles et de Beauvoisin, au bourgeois Antoine Depris (29 octobre). — Obligé de 200 écus fait par Charles de Rozel, conseiller au parlement de Toulouse, à l'avocat Jacques Mazaudier (31 octobre). — Procuration donnée par Marc de Calvière, conseiller au parlement de Toulouse, pour la publication du testament de feu Guillaume de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, docteur et avocat (2 novembre). — Donation entre vifs faite par Florence de Rozel à François de Rozel, lieutenant principal, son neveu (2 novembre). — Arrentement passé par Gaillard Desmartins, seigneur d'Arènes, conseiller au Présidial, de terres à défricher dépendant de son mas de Saint-Gilles (6 novembre). — Quittance de 30 écus pour noble Claude de Fontanès, seigneur du Pro. représenté par sa femme Gabrielle de Vaux, dame de Lussan (6 novembre). — Accord où figurent Paul, Céphas et Catherine d'Albenas, veuve de M. de Montmoirac (8 novembre). — Obligé de 16 écus pour Claude de Barrière, veuve de M. de Mont-

vaillant (14 novembre). — Obligé de 455 fr. fait par Claude de Boileau, veuve de M. de Caissargues, et son fils Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (16 novembre). — Testament de noble David Despierres habitant de Marsillargues. Il lègue 10 fr. aux pauvres réformés (16 novembre). — Obligé de 20 écus pour Isaac Bollet, ministre réformé de Vergèze (16 novembre). — Obligé de 31 écus pour noble Jean Suau (17 novembre). — Arrentement passé par Jean Barracan, procureur du Roi à Beaucaire, des terres de sa femme à Bellegarde (17 novembre). — Décharge de garantie donnée par noble Pierre d'Assas à Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, qui avait cautionné pour 100 l. vis-à-vis de sa tante Catherine d'Albenas, mère de Pierre, l'hôtelier du logis de *la Fleur de lys*, à Bezouce (19 novembre). — Vente faite par Jacques Cassagne, trésorier du domaine, à Pierre de Rozel, premier président à la Cour des aides, d'une vigne à Montpellier (20 novembre). — Arrentement passé par noble Jean de Percet, au nom de Philippe de Mellet, seigneur de Montmirat, de son mas du quartier de Colols (22 novembre). — Obligé de 111 écus fait par Françoise de Sarratz, femme du président de Rozel, au nom de noble Étienne Fermeineau, lieutenant général des gabelles du diocèse de Nîmes, à l'avocat Jacques Mazaudier (24 novembre). — Achat d'une terre à Caveirac pour le notaire Marcelin Bruguière (25 novembre). — Achat pour Jacques de Pineton de Chambrun, ministre réformé de Nîmes, d'une petite par-ran hors la porte de la Bouquerie (28 novembre). — Testament de Geoffres Guyard, prévôt des bandes franches, catholique (30 novembre). — Arrentement passé par le bourgeois Fermin Raspail, de son domaine de Bouillargues (1^{er} décembre). — Quittance de 25 écus faite par Boniface Avignon, régent au collège, à noble Gabriel de Lamer, bourgeois, apothicaire de Genève, payant par les mains de Daniel Manuel, receveur des deniers des pauvres en l'église réformée de Nîmes, suivant le mandement des pasteurs et diacres. Avignon les fera tenir à Genève «*ès mains de M^e Jehan Félix, escollier en théologie*» (3 décembre). — Testament de Jacques Fayet, marchand orfèvre. Il lègue 4 écus aux pauvres réformés (4 décembre). — Arrentement de trois olivettes passé par l'avocat Pierre Gaissad (8 décembre). — Quittance de 110 fr. faite par François de Barrière, seigneur de Nages, aux consuls de Clarensac (19 décembre). — Bail passé par Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine, pour la levée de ses censives à Nîmes et aux environs (22 décembre). — Procuration de François de Rozel, lieutenant principal, mari

de Louise de Sautel, pour recouvrer de son beau-père Claude de Sautel, seigneur de La Bastide de Virac, 10.000 fr. en déduction de la dot de Louise (23 décembre).

E. 791. (Registre.) — 722 feuillets, papier.

1599. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Testament de noble Gaspard-Étienne Chaussegros, seigneur de Mimet, en Provence. Il lègue 5 écus aux pauvres (1^{er} janvier). — Prix-fait baillé par Pierre de Malian pour travaux à sa maison (3 janvier). — Arrentement passé par Antoine Deydier, seigneur de Puechméjan, de ses terres de Beaucaire (6 janvier). — Lods passé par Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, et Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, ayants droit de Robert de Pavée, seigneur de Servas, pour une vigne du quartier d'Ordols (7 janvier). — Transaction entre Catherine d'Albenas, veuve de M. de Montmoirac, et le marchand Mathelin Roux (12 janvier). — Lods fait par Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran et de Tournemire, pour une métairie à Tournemire (14 janvier). — Obligé de 300 fr. fait par Guillaume Martin, « merchant grossier », à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (14 janvier). — Arrentement passé par Pierre de Favier, seigneur de Vestric, de son domaine de Vestric, à mi-fruits (14 janvier). — Procuration donnée par François et Jacques de Florancourt, frères, habitants de Montpellier, à Guillaume de Calvière de Leuga, baron de Boucoiran, pour recouvrer des habitants de Domessargues leurs droits de lods, censives, etc. (16 janvier). — Obligé de 200 fr. fait par Madeleine Arnoux, veuve de Guillaume Bosquas, seigneur de Nozières, à Maurice de Baudan, contrôleur au grenier à sel (18 janvier). — Arrentement passé par Thomas de Villages, seigneur de La Chassagne, habitant de Saint-Gilles, de sou mas de La Chassagne, près Saint-Gilles (18 janvier). — Accord entre Antoine de Latour, seigneur du Brau, sa femme Jeanne de Labaume, dame de Sauzet, et Édouard de Parades, seigneur de Gajan et de Sauzet (20 janvier). — Cession faite le 31 octobre 1594 par Bernard de Laval, contrôleur du domaine, à Jean Payan, ministre réformé de Montpellier, d'une obligation de 1.200 écus à lui consentie par Mathelin Bayle, correcteur en la Chambre des comptes de Montpellier, et obligé de 1.000 écus fait par Bayle à Robert Payan, fils de feu Jean, pour reste de ladite obligation (26 janvier). — Obligé de 300 écus fait à l'avocat Jacques Mazaudier par Théophile d'Andron au nom de son frère Gaillard d'Andron, seigneur de Marguerittes (28 jan-

vier). — Obligé de 200 fr. pour Françoise de Roux (30 janvier). — Quittance de 278 écus faite par le marchand Pierre Serres, mari de Marthe de Possac, à son beau-père Pierre de Possac, écuyer, pour reste et parfait paiement des 700 écus de la dot de Marthe (1^{er} février). — Association entre le bourgeois Claude Pascal et Maurice de Baudan, contrôleur au grenier à sel, pour la récolte du Petit-Mas-d'Argence, appartenant « aux crozats et commandeur de Saint-Jehan » (3 février). — Quittance faite par Pierre de Valernod, évêque de Nîmes, qui signe à l'acte, à Jean du Bosquet, seigneur d'Espards, habitant de Ganges, caution de Pierre Blisson, rentier du prieuré de Rogues, représenté par Paul de Bonnail, lieutenant de juge royal ordinaire, de 1.719 fr. qui avaient été déposés entre les mains du marchand Jacques Seren, au refus de Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières (8 février). — Compromis entre Georges de Cambis, vicomte d'Alais, baron de Salindres, et Abraham de Caussargues-Rochon, au sujet de la tour et du domaine de Beguenil, possession de Rochon à Salindres. Les arbitres choisis sont le vicomte Antoine de Lorrel, seigneur de Roqueservièrre, et Claude Bessonnet, seigneur de Gratuzières (9 février). — Achat pour Gaillard Desmartins, conseiller au Présidial, de terres au quartier de Dardaillonne, à Bellegarde (10 février). — Quittance de 206 écus faite par Bernard de Faure, docteur en droits, procureur de Louis d'Entraigues et de Cayres, seigneur d'Anteribe, Montesquieu, etc., gouverneur de Narbonne, à Françoise de Bérard, dame de Lèques, Daniel du Vergier, seigneur de Rozières, Jean Charron, d'Aiguesmortes, Jean Longuefage, de Sommière, et François de Barrière, seigneur de Nages, dont il allait faire saisir les chevaux et les mulets en vertu d'un exécutoire de François de Bertrand, conseiller à la Chambre de l'Édit (11 février). — Dépôt de 400 écus fait par Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, entre les mains du marchand Claude Combes. Cette somme appartient à Madeleine de Buryue, veuve de noble Guillaume d'Airebaudouze, qui avait chargé Pierre d'Airebaudouze, seigneur de Cest, citoyen de Genève, de la retirer. Les attermoiements de Moïse de Vaux, procureur à la Cour des aides, rémissionnaire de la créance de Madeleine, forcent M. de Caissargues à recourir au dépôt pour se libérer (13 février). — Procuration donnée par noble Richard de Nicolay, habitant d'Arles, veuf de Françoise de Labaume, à son beau-frère Antoine de Latour, seigneur du Brau, pour recouvrer des hoirs de sa femme 250 écus en argent et 400 écus en robes, bagues et joyaux (14 février). — Quittance faite par le notaire Pierre Rossel à François Portes, contrôleur des

décimes du diocèse de Nîmes, de 90 écus (14 février). — Obligé de 200 écus pour Jean Lyon, ministre réformé de Lussan, représenté par son beau-père André Rally (18 février). — Vente faite par Spirite de Varie, veuve du viguier royal Jacques Duvernier, à Pierre de Favier, seigneur de Vestric, d'un petit jardin hors la porte de la Bouquerie (24 février). — Déclaration faite par Cathérine de Valabrix, veuve de Pierre de Bompar, avocat du Roi, à Anne de Montcalm, baron de Montelus, qu'une somme de 800 écus, promise par Jean de Montcalm, quand vivait président au Présidial, à feu Jean de Masméjan, docteur en droits, a été payée à feu M. de Bompar, sauf 100 écus. M. de Bompar était aux droits de M. de Masméjan (25 février). — Quittance de 35 écus pour Chrestien Pistorius, régent au collège (dernier février). — Quittance de 22 écus faite par l'exacteur des deniers royaux à Bernarde de Lamare, veuve de Jean de Mellet, conseiller au Présidial (2 mars). — Cession pour le marchand Guillaume Eschaubart d'un tiers de la boucherie de Nîmes (7 mars). — Cession faite par Jean Amalric, notaire et greffier, à Jacques Derbouzes, greffier, de sa part dans l'arrentement du greffe et assise du Gévaudan, greffe appartenant à Jacques d'Authéville, auditeur en la Chambre des comptes de Montpellier (7 mars). — Obligé fait par Antoine de Saurin, seigneur de Saint-André de Valborgne, à Jean de Percet, seigneur des Appens, procureur de Philippe de Mellet, seigneur de Montmirat, de 1.000 fr. provenant de la vente du mas de feu M. de Mellet à M. des Vignoles (9 mars). — Cession faite par noble Richard de Nicolay, habitant d'Arles, à Antoine de Latour, seigneur du Brau, de tous ses droits sur l'hoirie de sa femme Françoise de Labaume, dame de Sauzet, à l'occasion de la donation qu'elle lui fit en cas de prédécès (10 mars). — Arrentement passé par Guillaume Claveirolles, ministre réformé de Galargues, et consorts, du pré de Félix, sis aux jardins de Nîmes, sur le chemin de Caissargues (10 mars). — Obligé de 100 écus fait par Daniel de Malmont à Jean de Percet, seigneur des Appens, procureur de Philippe de Mellet, seigneur de Montmirat (11 mars). — Compromis entre Jacques de Baudan, seigneur de Vestric, et Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, au sujet de divers litiges (11 mars). — Quittance faite par Tuffène de Rozel, veuve de Jean de Valernod, seigneur de Champfagot, à Guillaume de Chaume, seigneur de Pousan, diocèse de Montpellier, représenté par Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières, de 900 écus, prix d'une maison à Montpellier, près la porte de Lattes, rue de la Pierre (11 mars). — Obligé de 65 écus fait par

Pierre de Faret, seigneur de Saint-Privat et de Fournès, à noble Jean de Radulphe, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Millau, en Rouergue, représenté par son fils François de Radulphe, seigneur de « Beauveset » (12 mars). — Quittance faite par François de Radulphe, seigneur de « Belvezet », en Provence, mari d'Anne de Brueys, à Pierre de Faret, seigneur de Saint-Privat et de Fournès, des intérêts d'une somme de 600 écus qu'il a en son pouvoir comme dépositaire de justice (12 mars). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de sa maison de la Vizette à Bellegarde, avec les terres en dépendant (17 mars). — Quittance faite par Boniface Avignon à noble Gabriel de Lamer, bourgeois de Genève, de 50 écus, en déduction de 870 écus (20 mars). — Quittance faite par Claude de Chaussines, seigneur de Saint-Alban, prieur de Boucoiran, aux noirs du bourgeois Fermin Raspail, rentier dudit prieuré, payant par les mains de Guillaume de Calvière, baron de Boucoiran, de 250 écus, payés tant au receveur des décimes qu'au commandeur de Jalès, à la décharge du prieur (22 mars). — Arrentement passé par Claude de Chaussines, seigneur de Saint-Alban, de son prieuré de Boucoiran, moyennant 75 écus de rente (23 mars). — Obligé de 200 écus fait par Esprit de Montcalm, habitant d'Arles, au nom de Gabriel de Varadier et de Gaillard de Montcalm, seigneur de Castellet, citoyens d'Arles, à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (25 mars). — Achat de censives pour Gaillard Desmartins, conseiller au Présidial (26 mars). — Achat pour les syndics et députés de l'église réformée de Milhau, d'un casal à Milhau, Grand'Rue, moyennant 80 fr. (28 mars). — Mariage de Pierre Baruch, « escollier en théologie », natif de Grenoble (29 mars). — Quittance de 700 écus faite par Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières, à Étienne Fermeineau, lieutenant des visiteurs généraux des gabelles de Languedoc, habitant de Beaucaire (30 mars). — Obligé de 150 écus fait par le marchand Jean Surian à Boniface Avignon, docteur régent au collège (31 mars). — Bail de bétail pour noble Daniel de Malmont. Il livre 52 bêtes à laine et 27 agneaux au rentier de son mas de Mérignargues (31 mars). — Obligé de 533 écus 1/3 fait par deux bourgeois de Nîmes à Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, pour achat de blé (8 avril). — Arrentement passé par noble Louis Deydier, grénétier au grenier à sel, de son domaine de Saint-Mamet (18 avril). — Obligé de 100 fr. fait par noble Pierre de Maurice à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (24 avril). — Obligé de 200 fr. fait par Louise d'Albenas, veuve de

Menonville, à sa fille Tuffène de Menonville (29 avril). — Prix-fait baillé par Pierre de Malian, contrôleur au grenier à sel, pour travaux à sa maison d'habitation (29 avril). — Obligé de 100 fr. pour noble François de Labaume (4 mai). — Arrentement passé par le notaire Michel Ursi à Pierre d'Assas, seigneur de Montmoirac, d'une maison de sa femme, rue des Cardinaux, moyennant 21 écus de rente (10 mai). — Obligé de 200 écus pour Marie de Villages, dame de Vestric (11 mai). — Quittance de 8 fr. pour Jean de Falgueroles, ministre réformé (13 mai). — Accord où figure François Maubernard, hôte du logis « où pend par ensenhe *la Fleur de lix* », à Bezouze (17 mai). — Obligé de 400 fr. fait par le bourgeois Pierre Maffre à Gaillard Desmartins, conseiller au Présidial (18 mai). — Obligé de 100 fr. fait par noble Louis d'Arbaud à Louise de Bonnail (19 mai). — Achat pour Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières, d'un casal à Manduel (21 mai). — Obligé de 143 fr. pour l'avocat Pierre Unal (23 mai). — Obligé de 55 écus pour l'avocat Claude Blisson (24 mai). — Arrentement passé par Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, au nom de Jean Vigne, prévôt du diocèse et rentier du prieuré de Sumène, des revenus dudit prieuré, moyennant 700 fr. de rente (28 mai). — Obligé de 90 écus pour Maurice de Baudan, contrôleur au grenier à sel (2 juin). — Obligé de 100 écus pour Nicolas de Calvière, seigneur de Saint-Côme (8 juin). — Quittance de 19 fr. pour Jean Barnier, conseiller au Présidial (7 juillet). — Arrentement passé par le notaire Michel Ursi de deux terres de la banlieue de Nîmes, l'une au chemin de Caissargues, près le Mas-Blanc, l'autre à la Tour-de-l'Évêque (7 juillet). — Procuration donnée par Louis de Génas, sieur de Puechredon, héritier d'Henri de Génas, seigneur de Cheissan, son oncle, pour recouvrer 200 écus de noble Gaspard de Saliens, habitant Valence. L'acte mentionne un autre oncle de Louis, frère Jacques de Génas, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem (8 juillet). — Arrentement passé par Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, à Antoine Moinier, « hôte du logis de *l'Estalian* » (*Italien*), du fourrage des deux prés de sa femme damoiselle de Pavée, confrontant les prés des Maladières et le Vistre, moyennant 114 fr. de rente (14 juillet).

E. 795. (Registre.) — 825 feuillets, papier.

1599. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Obligé de 100 écus fait par Bernardine Teyssier, veuve du trésorier Delon, dame de Ners, à Pierre Veyras, docteur en médecine (16 juillet). — Arrente-

ment passé par Pierre Galoffre, greffier de Nîmes, de son domaine de Bouillargues (20 juillet). — Procuration de Louis Reboul, concierge du Palais et des prisons de Marseille, pour recouvrer 36 écus de Pierre Messe, marchand de Nîmes (23 juillet). — Procuration de Folcrand d'Assas, seigneur d'Assas et de Laval (25 juillet). — Quittance de 100 écus faite par Françoise de Sarratz, femme de Pierre de Rozel, premier président à la Cour des aides de Montpellier, à Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières (31 juillet). — Obligé de 44 écus pour Céphas d'Albenas, trésorier du domaine (3 août). — Arrentement passé par Antoine Fissoirs, avocat, de ses terres de Jonquières (3 août). — Arrentement passé par Pierre de Malmont, docteur en droits, de son jardin « près du vallon de la Fontaine », confrontant le moulin à vent de M. de La Chassagne, moyennant 50 écus de rente (4 août). — Délégation faite par Boniface Avignon à Pierre d'Airebaudouze, seigneur du Cest, avocat de Genève, représenté par Jérémie Reynaud, docteur en droits, de 13 écus à prendre sur noble Gabriel de Lamer, bourgeois apothicaire de Genève (5 août). — Obligé de 50 fr. pour Paul de Bonnail, lieutenant de juge royal ordinaire de Nîmes (6 août). — Déclaration de Louis de Rochemore, maître des requêtes du Roi, président et juge-mage à Nîmes, pour Jean de Boulogne, seigneur de Lascours. Il a acquis de Jean Delon, sieur de Bagard, la métairie de Saint-Martin, moyennant 4.636 fr., mais c'était pour M. de Lascours (12 août). — Obligé de 100 écus fait par Chrétien Pistorius, docteur régent au collège, à Françoise de Roux, veuve Pascaly (12 août). — Obligé de 100 écus pour Nicolas de Calvière, seigneur de Saint-Côme (14 août). — Obligé de 500 fr. pour les avocats Jacques Mazaudier et Isaac Cheiron (14 août). — Obligé de 100 écus pour François de Barrière, seigneur de Nages (17 août). — Quittance de 200 fr. faite par Édouard de Parades, seigneur de Gajan et de Sauzet, à Céphas d'Albenas, trésorier du domaine (19 août). — Testament de Jeanne de Labaume, dame de Sauzet. Elle lègue 200 fr. aux pauvres de l'église réformée de Nîmes (20 août). — Quittance faite par Antoine de Latour, seigneur du Brau, au rentier du mas de M. des Vignoles, d'une salmée et demie d'avoine et de 7 l. en argent (20 août). — Obligé de 108 fr. fait par le bourgeois Pierre Campagnan à Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran (21 août). — Procuration de Maurice David, « merchant paulmier » (25 août). — Cession faite par Jean de Barthélemy, docteur en droits, au nom d'Antoine Barthélemy, secrétaire du Roi en la maison de Navarre, à Céphas d'Albenas, trésorier du domaine (29 août). —

Quittance de 1.100 écus faite par Louis de Rochemore, président et juge-mage, à Simon d'Alméras, lieutenant de viguier à Bagnols (2 septembre). — Ratification donnée par Pierre Clauzel, maître en la Chambre des comptes de Montpellier, avec l'autorisation de son père Guillaume Clauzel, receveur et payeur des gages des généraux des aides de Montpellier, pour lui et Vincent Clauzel, receveur de la Cour des aides, Guillaume Clauzel, contrôleur des finances en la généralité de Toulouse, commissaire des guerres en Languedoc, et François Clauzel, trésorier de l'extraordinaire des guerres en Languedoc, à une vente faite à François de Possac, d'immeubles situés à Marguerittes (3 septembre). — Accord entre Pierre de Favier, seigneur de Vestric, et Bernardine d'Airebaudouze, veuve du lieutenant Favier, au sujet du testament de Léon de Favier, conseiller au parlement et à la chambre de l'Édit de Languedoc (3 septembre). — Obligé de 500 fr. fait par Pierre de Possac, écuyer, à Pierre Clauzel, maître en la Chambre des comptes à Montpellier (3 septembre). — Quittance de 31 fr. pour Jean de Falgueroles, ministre réformé (5 septembre). — Quittance de 12 écus 12 faite par Boniface Avignon, maître régent au collège, à noble Gabriel de Lamer, apothicaire de Genève, payant par les mains de Mardochee Suffren, ministre réformé de Saint-Gilles, « pour parelhe somme que led. s^r de Lamer balhe et delivre à Salomon Cruvellier, escollier en théologie estudiant à Genève, et des deniers que les églizes refformées du colloque de Nismes ont ordonné balher pour led. Salomon, et desquelz deniers pour les escolliers que lesd. eglizes entretiennent ou pour les povres femmes veuves, icelluy s^r Suffren en est recepveur » (6 septembre). — Cession faite par Pierre Leblanc, seigneur de la Rouvière, à noble Jean de Bimar, du mas de la Figueyrasse, à Bouillargues (7 septembre). — Vente passée par Lucrèce d'Aymes, dame de Blauzac, femme du seigneur de Vachières, d'un casal de maison avec jardin et puits, sis à Blauzac, derrière « la grand maison et chasteau appartenant à lad. dame, lequel cazal souloict servir de prisons pour le passé, n'y ayant aulcune portes ny fenestres, ny couvertz, ny solliers, à occazion que auroict esté bruslé », moyennant 80 fr. (8 septembre). — Ratification donnée par Folerand d'Assas, seigneur d'Assas et de Lavit, à une nomination « et contreplégement » faite par son procureur Claude Blisson, avocat, au profit de Louis de Rochemore, président et juge-mage. Il s'agissait de recevoir de ce dernier 4.000 fr. (13 septembre). — Prix-fait baillé par Pierre de Favier, seigneur de Vestric, pour des travaux à Vestric (14 septembre). — Arrente-

ment passé par Paul d'Albenas, lieutenant de viguier, d'une olivette à Courbessac (15 septembre). — Obligé de 177 écus fait par Florimond de Volontat, seigneur de Vaqueirolles et de Parignargues, au greffier Pierre Galolres (16 septembre). — Quittance de 100 écus pour Melchior de Génas, seigneur d'Éguilles et de Beauvoisin (17 septembre). — Arrentement passé par Catherine de Valabrix, veuve de M. de Bompar, avocat du Roi, de sa petite maison de la rue « que va à la Maison-Carrado », moyennant 8 écus de rente (25 septembre). — Arrentement passé par Pierre Durant, conseiller au Présidial, de son mas de garrigue appelé Valmornelle, moyennant la rente de 6 salmées de blé (26 septembre). — Compromis entre Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, et Louise d'Albenas, femme de M. de Brueys, viguier de Saint-Chapte, sa sœur (28 septembre). — Quittance de 43 écus pour Diane d'Assas, faite par Paul d'Albenas, lieutenant de viguier (29 septembre). — Testament de Jeanne de Labaume, dame de Sauzet. Elle lègue 200 fr. aux pauvres réformés (1^{er} octobre). — Obligé de 25 fr. pour Philippe de Mellet, seigneur de Montmirat (1^{er} octobre). — Obligé de 100 écus fait par Pierre de Malian, contrôleur au grenier à sel, à l'avocat Jean Dumoulin (4 octobre). — Arrentement passé par Marthe de Villages, dame de Vestric, Pierre de Favier, seigneur de Vestric, et Jeanne de Barrière, femme de Jacques de Baudan, sieur de Vestric, de leur moulin à eau sur le Vistre, appelé le moulin de Salèles, moyennant la rente de 13 salmées de blé (11 octobre). — Obligé de 35 écus pour le capitaine Jean Michelin, marchand (13 octobre). — Promesse de mariage entre Louis d'Abraham, bourgeois de Nîmes, et Françoise de Filhon, d'Agde (26 octobre). — Délégation faite par Robert de Pavée, sieur de Servas, à Louis de Génas, sieur de Puechredon, son beau-frère, de 2.000 fr. à prendre sur M. de Navacelle (28 octobre). — Obligé de 110 écus fait par Pierre Jossaud, conseiller au Présidial, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (1^{er} novembre). — Quittance de 3.019 fr. faite par Claude de Chambon, veuve de Pierre Perret, bourgeois d'Aramon, à son frère Sébastien de Chambon, seigneur de La Garde et de Saint-Christol, habitant d'Alais (4 novembre). — Quittance de 75 écus faite par Gaspard-Étienne Chaussegros, coseigneur de Mimet, en Provence, à son oncle Louis de Génas, seigneur de Puechredon (6 novembre). — Déclaration faite par Tuffène de Menonville à son mari Jean Cornille, docteur en théologie, au sujet des affaires qu'elle a gérées pour lui (15 novembre). — Association entre Jean Amalric, notaire d'Alais, et son beau-frère, pour l'arrentement

du greffe d'appeaux de la comté d'Alais (17 novembre). — Obligé de 17 écus fait par Pierre d'Assas, seigneur de Montnoirac (20 novembre). — Quittance de 100 fr. faite par Violande de Finor, veuve d'Alexandre Dutour, à Jean de Falgueroles, ministre réformé de Nîmes (22 novembre). — Accord entre François de Barrière, seigneur de Nages, et les consuls de Saint-Côme, au sujet d'une imposition pour la reconstruction du temple de Saint-Côme (29 novembre). — Vente faite par Marie, Suzanne et Claude de Lacroix, filles de feu l'avocat Robert de Lacroix, Marie étant femme du bourgeois Jean Chantouzel, à l'apothicaire David Guiraud et consort, d'une maison « faisant le coin ou canton appelé de Malestrene, près de la Trézorerie », moyennant 8.000 l. Les trois sœurs sont majeures de 25 ans. Elles le démontrent par divers actes, et entre autres « par le baptistère escript de la propre main de leur père, dans ung livre relyé, couvert de bazane », où est mentionné le baptême de Claude, la plus jeune, du 26 avril 1574. C'est le ministre Payan qui la baptise. Elle est « tenue à baptesme » par noble Pierre de Merle, d'Avignon, beau-frère de M. de Saint-Martin, oncle des parents, et noble Claude Fain, femme « à Mgr de Saint-Romain, commandant généralement aux pays de Sévènes, Vivarès et bas pais de Languedoc » (5 décembre). — Quittance de 100 écus faite par Pierre de Malian, contrôleur au grenier à sel, à Pierre de Baudan, contrôleur général des gabelles de Languedoc (11 décembre). — Obligé de 300 écus pour Jean Cornille, docteur en théologie, mari de Tuffène de Menonville (14 décembre). — Quittance de 700 fr. faite par Diane d'Albenas, veuve de Jean de Trémolet, baron de Montpezat, à Guillaume de Bouques, seigneur du Pous, habitant de Montpellier (15 décembre). — Vente faite par Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, à son cousin Guillaume de Calvière, baron de Boucoiran, d'un hermas à Montfrin (15 décembre). — Obligé de 150 fr. pour Marthe de Villages, dame de Vestric (22 décembre). — Quittance de 791 fr. pour Anne Rulman, docteur régent au collège (28 décembre).

E. 796. (Registre.) — 766 feuillets, papier.

1600. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Arrentement passé par Pierre Journet, Jean Barbier et César de Lacroix, chanoines de la cathédrale, du prieuré de Calvisson, appartenant au chapitre, moyennant 4.500 l. de rente (4 janvier). — Obligé de 52 écus fait par Pierre de Chambrun, seigneur de Lempery, docteur en médecine de Marvéjols, à Louis Reynaud, marchand de Nîmes (4 janvier). — Achat pour

Berthomieu Reynaud, gardien de juments, d'une maison à Bellegarde (7 janvier). — Arrentement passé par Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, des terres de sa femme aux quartiers de Lavène, Caissargues, Saint-Baudile, chemin d'Avignon, et de sa maison avec jardin hors la porte de la Bouquerie (7 janvier). — Mariage de Pierre de Monteils (9 janvier). — Arrentement passé par noble Jean de Bimar, de son mas de La Figueyrasse, à Bouillargues (10 janvier). — Obligé de 120 fr. pour François de Barrière, seigneur de Nages (12 janvier). — Quittance de 58 écus pour Guillaume de Calvière de Leugua, baron de Boucoiran (12 janvier). — Accord entre Paul de Bonnail, lieutenant de juge royal ordinaire de Nîmes, et le bourgeois Guy Campagnan (13 janvier). — Quittance de 280 l. faite par un charpentier et un menuisier à Anne de Rulman, docteur et professeur au collège, pour prix de la remise à neuf de la galerie de bois de sa maison d'habitation, acquise de M. de Jossaud et appelée la grand'maison d'Alesti, ainsi que de la galerie donnant sur le jardin et de divers autres travaux (13 janvier). — Obligé de 200 fr. pour Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (17 janvier). — Quittance de 12 écus faite par Boniface Avignon, régent au collège, à noble Gabriel de Lamer, bourgeois apothicaire de Genève, représenté par Mardochée Suffren, ministre réformé de Saint-Gilles, et Jean de Pineton, sieur de Chambrun. Ce sont les arrérages de la pension accordée à Salomon Cruvellier, étudiant de théologie à Genève, par les églises réformées du colloque de Nîmes (19 janvier). — Obligé de 30 écus pour Suzanne de Montgros, veuve Raspail (20 janvier). — Quittance de 30 écus faite par Pierre de Favier, seigneur de Vestric, à Jacques Pontrin, sieur de Florancourt, pour sa nourriture pendant le temps qu'il est resté chez lui (28 janvier). — Reconnaissance féodale pour Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (29 janvier). — Arrentement passé par Spirite de Varie, veuve de M. du Vernier, viguier de Nîmes, de ses terres de Nîmes (2 février). — Procuration de Robert de Pavée, sieur de Servas, pour l'exécution d'une ordonnance contre Madeleine de Fizes, dame de Castelnau (5 février). — Obligé de 2.000 fr. fait aux sœurs Marie, Suzanne et Claude de Lacroix (9 février). — Arrentement passé par Jean de Villate de Vabres, seigneur de Vallongue, de son domaine de Vallongue (9 février). — Prix-fait baillé par Daniel de Calvière, juge criminel, pour voultier en pierre de taille de Beaucaire la salle haute de sa maison d'habitation, donnant sur la Grand'Rue, « et icelle voultie fere en crozier nommé voultie d'areste, portant sur ses quatre pilliers de chesque costé, faitz de

mesme estophe », faire des fenêtres, etc. 14 février. — Délégation faite par Jacques Pontrin, sieur de Florancourt, habitant Montpellier, à Pierre de Baudan, contrôleur général des gabelles de Languedoc, d'une créance de 20 écus (17 février). — Vente faite par l'avocat Pierre de Malmont à Étienne Capdur, greffier et notaire royal, d'une olivette au quartier de Vendôme (22 février). — Ratification donnée par Simon Reynaud, seigneur de La Melouze, habitant d'Alais, à la vente faite à Jean de Percet, seigneur des Appens, de la seigneurie des Appens (26 février). — Procuration de Melchior de Génas, seigneur d'Éguilles et de Beauvoisin (26 février). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de sa métairie de Manduct (27 février). — Obligé de salmées de touzelle, de seigle et d'avoine pour Louis de Génas, seigneur de Puechredon (28 février). — Testament de Roch Mathieu, bourgeois de Valabrègue. Il désire être inhumé dans l'église dudit lieu (dernier février). — Apprentissage chez un maréchal, du laquais de Denis de Brueys, seigneur de La Calmette (dernier février). — Accord où figure noble Pierre de Garcin, de Beaucaire (dernier février). — Obligé de 21 écus fait par le capitaine Jacques Fabre, dit Violande, à François Portes, contrôleur des décimes du diocèse (dernier février). — Obligé de 24 écus pour Claude Bessonnet, sieur de Gatuzières (4 mars). — Achat pour Antoine Sudre, marchand passementier, de deux terres au quartier de Tacat (4 mars). — Accord entre Gaillard Desmartins, seigneur d'Arènes, conseiller au Présidial, sa femme Marguerite de Calvière, Pierre de Galian, veuf de Madeleine de Calvière, et Guillaume de Calvière de Leugua, baron de Boucoiran (10 mars). — Procuration donnée par noble Thomas de Bessierier, cohéritier de Jean de Bessierier, conseiller du Roi et prévôt de la cathédrale, à noble Jean Suavis son cousin, également cohéritier du prévôt, pour transiger avec Georges de Beauffremont, chevalier du Roi, comte de Crozilhas, à l'occasion d'un procès avec lui et dame Marguerite de Lévy, douairière de Lers, baronne de Montfrin (14 mars). — Engagement de fournir à Jean de Lageret, seigneur de la « Rossinholle », en la carrière d'Ashorny, appartenant au commandeur de Montfrin, tous les bugets ou pierres de taille nécessaires à une voûte (17 mars). — Obligé de 35 écus fait par Jean Guitard, baillie de Garons, à Pierre de Favier, seigneur de Vestric (18 mars). — Ratification donnée par Jacques de Chambrun, ministre réformé de Nîmes, à une donation faite à son fils Pierre de Chambrun, docteur en médecine, seigneur de Lempery. Il s'agit de droits à la succession de Catherine de Fachon, première femme de Jacques et mère de P erre,

qui vient d'épouser Marceline de Grangis, dame de Combret (18 mars). — Testament de Pierre de Chambrun, sieur de Lempery, docteur en médecine, habitant Marvéjols. Il lègue 50 écus aux pauvres réformés de l'église de Marvéjols (18 mars). — Obligé fait par l'hôtesse Anne Bertrand à Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, de 15 écus, pour reste d'une obligation de 30 écus faite par elle à Henri de Lagarde, seigneur de Chambonas, remise par ce dernier à Céphas (18 mars). — Arrentement passé par Pierre Durant, conseiller au Présidial, de son mas de Grézan (19 mars). — Arrentement passé par Paul de Méjanas de ses terres de Vauvert, diuerie de Saint-Sisimi de Villeneuve (20 mars). — Obligé de 29 écus fait par François Pontrin, sieur de Florancourt, avocat, habitant Nîmes et Montpellier, au bourgeois Antoine Depris (22 mars). — Obligé de 61 écus fait par Melchior de Génas, seigneur d'Éguilles et de Beauvoisin, au bourgeois Antoine Duvieux (23 mars). — Obligé de 64 écus fait par Melchior de Génas, seigneur d'Éguilles et de Beauvoisin, au bourgeois Antoine Duvieux (23 mars). — Quittance de 100 écus faite par noble Jacques de Passebois, fils de Jean Passebois, baillie de la baronnie de Verfeuil, à Léonarde de Lamer, veuve du conseiller Jean de Mellet (25 mars). — Obligé de 36 écus fait par noble Jacques Delenze, baillie de M. de Fontanilles à Saint-Michel de Dèze, au marchand Jacques Seren (29 mars). — Obligé de 100 écus fait par Jean Laurens, marchand apothicaire d'Aiguesmortes, à Étienne de Campagnan, veuve de M. de Bonnail (31 mars). — Procurati n donnée par Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, à sa femme Anne de Clermont. Il part pour l'assemblée des églises réformées de France, comme député des églises réformées de Languedoc (1^{er} avril). — Testament de Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran. Il lègue 50 l. aux pauvres réformés de Nîmes (3 avril). — Procuration donnée à Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle (16 avril). — Compromis entre Thomas de Villages, seigneur de La Chasagne, et Melchior de Génas, seigneur d'Éguilles, au sujet de la succession de François de Villages, seigneur de Beauvoisin (19 avril). — Cession pour noble Pierre de Maurice (20 avril). — Reconnaissance féodale pour Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (21 avril). — Mariage de Jean Dalverny, de Concoules, avec Marie Rodier, protestants (23 avril). — Obligé de 100 écus fait par Robert de Pavée, seigneur de Servas, à Étienne de Campagnan, veuve de M. de Bonnail (25 avril). — Prix-fait baillé par Paul Chillac, secrétaire de la chambre du Roi, habitant Nîmes, pour travaux à son enclos de la

montée de la Tourmagne (26 avril). — Obligé de 100 écus pour l'avocat Jean Dumoulin (29 avril). — Obligé de 100 écus pour noble Jacques de Fons (29 avril). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, d'un pré à Bellegarde (30 avril). — Décharge donnée par le serviteur de M^{me} de Montpezat à Louis de Génas seigneur de Puechredon, de divers papiers de famille, entre autres l'acte de mariage de Françoise de Génas avec Georges Prenemor, daté d'Arles, 9 juin 1578, une procuration donnée à feu Georges Prenemor par un consul « de la ville d'Auguste en Allemagne » (probablement Augsburg), un acte d'acquisition pour Georges d'une maison sise à Marseille, rue du Port, près les Augustins, etc. (3 mai 1600). — Délai accordé par Jean de Percet, seigneur des Appens, et le notaire Jacques Capdur, à Paul Chillac, secrétaire du Roi (3 mai). — Arrentement passé par Jean de Pineton de Chambrun, ministre réformé de Nîmes, de son jardin du faubourg de la Bouquerie (4 mai). — Procuration donnée par Thomas de Villages, sieur de La Chassagne, habitant de Saint-Gilles, à son fils André de Villages (5 mai). — Arrentement passé par l'avocat Jacques Deyron d'une boutique de sa maison (9 mai). — Procuration donnée par Gaspard-Étienne de Chaussegros et son frère Honorat-Étienne de Chaussegros, seigneurs de Mimet, à Louis de Génas, seigneur de Puechredon, pour emprunter 100 fr. (11 mai). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, comme rémissionnaire de Pierre de Rozel, chevalier du Roi, premier président à la Cour des aides, de son domaine de la Vizette, à Bellegarde (16 mai). — Arrentement passé par Jean Barracan, procureur du Roi à Beaucaire, de sa maison de Bellegarde (16 mai). — Arrentement passé par noble Thomas de Bessierier du rez-de-chaussée de sa maison confrontant le logis du « Gal rouge » (21 mai). — Procuration donnée par Claude de Bessonnet, sieur de Gatuzières, au marchand Pierre Mallen, pour recouvrer de l'argent en Provence, en Dauphiné et en Vivarais (26 mai). — Obligé de 500 écus fait par Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, à Pierre de Favier, seigneur de Vestric (30 mai). — Vente faite par Jean Sigord, ministre réformé de Montpellier, au nom de son frère Daniel Sigord, à Jean Devilla, marchand de Béziers, d'une vigne à Béziers (30 mai). — Arrentement passé par l'avocat Jacques Deyron d'une boutique de sa maison de la Grand Rue allant de la place à la porte des Prêcheurs, au coin de la ruelle de Saint-Étienne (1^{er} juin). — Arrentement passé par Bernard de Laval, sieur du Sault, contrôleur du domaine, de ses juments, pour battre les blés, en la présente saison, « pour en fere une rode »

(2 juin). — Prix-fait baillé par Catherine de Valabrix, veuve de M. de Bompar, avocat du Roi, pour faire « une vis avec son escouffre en son mollin à huile » (4 juin). — Obligé de 500 écus fait par François de Rozel, lieutenant principal, et Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, à Claude de Beauvoir, seigneur des Vaus et de Saint-André (5 juin). — Obligé de 1.200 écus fait par Céphas d'Albenas à son frère Paul d'Albenas, lieutenant de vignier (7 juin). — Procuration donnée par frère Pierre de Lavalette, prieur de Bez, à son frère noble Claude de Lavalette, pour arrenter son prieuré, moyennant 200 francs de rente (9 juin). — Reçu donné par le procureur de Daniel Armand, conseiller au parlement de Dauphiné, à Antoine Duvieux, bourgeois de Nîmes, d'une cédule de 500 écus consentie en faveur d'Armand par Joachim de Mazerand, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, maréchal des logis de la compagnie de M. de Lesdiguières, cédule remise à Duvieux par feu M. de Falgueroles, ministre réformé (9 juin). — Obligé de 120 écus pour noble Jean de Bimar (9 juin). — Arrentement passé par Pierre de Rozel, chevalier du Roi, premier président à la Cour des aides, de son grand pré de Laval, à Bellegarde, moyennant 80 écus de rente (11 juin). — Arrentement passé par Maurice de Baudan, contrôleur du domaine, comme mari d'Étienne de Tutelle, d'une maison de la rue des Cardinaux, près du moulin de Nicot (11 juin). — Obligé de 74 écus fait par Céphas d'Albenas, trésorier et receveur du domaine, à noble Antoine de Lagorce, garde des archives pour le Roi, à Nîmes (12 juin). — Quittance de 590 fr. pour Pierre de Favier, seigneur de Forniguet (13 juin). — Arrentement passé par Antoine Petit, bourgeois de Bagnols, à Jean Reynaud, archer du grand prévôt de Languedoc à Bagnols, d'une terre à Bagnols (23 juin). — Obligé de 5 écus pour Pierre Barthélemy, sacristain de la collégiale de Saint-Gilles (29 juin). — Obligé de 100 écus fait par Spirite de Varie, veuve de Robert du Vernier, vignier de Nîmes (1^{er} juillet).

E. 797. (Registre.) — 723 feuillets, papier.

1600. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. Obligé de 400 fr. pour Pierre Cheiron, grenetier au grenier à sel (3 juillet). — Obligé de 50 fr. pour l'avocat Étienne de Monteils. C'est le prix de 2 quintaux de laine blanche (4 juillet). — Prix-fait baillé par Spirite de Varie, veuve de M. du Vernier, vignier de Nîmes, pour « fere et dresser ung arc doubleau, pierre de talhe de Beaucaire, en la boutique de la maison dud. feu s^r vignier » (9 juillet). — Cession pour Suzanne de

Montgros, veuve du bourgeois Fermin Raspail (16 juillet). — Arrentement passé par Antoine Deydier, seigneur de Puechméjan, de ses terres de Nîmes (16 juillet). — Arrentement passé par Maurice de Baudan, contrôleur du domaine, de la moitié du moulin de sa femme Étienne de Tutelle. Ce moulin à huile confronte « le mollin du Contropois » et s'appelle le moulin de Tutelle (16 juillet). — Délégation faite par Antoine Roy, apothicaire d'Uzès, à Quentin Ramoy, ministre réformé de Calvisson, de taxats de dépens fournis dans la discussion générale des biens de Pierre Gay, natif de Genève, moyennant 50 fr. (26 juillet). — Arrentement passé par Marguerite d'Aleynac, baronne d'Aigremont, héritière de Thomas de Rochemore, seigneur de Saint-Michel, son mari, d'une maison en face le chapitre (31 juillet). — Obligé de 500 écus pour François de Barrière, seigneur de Nages (4 août). — Testament de Gabrielle de Saint-Bonnet, veuve de Jean de Pellegrin, seigneur de La Bastide d'Orniols et de Goudargues. Elle lègue 20 l. aux pauvres de Goudargues (5 août). — Remission de créance pour Jean de Lageret, seigneur de La Rossignole (7 août). — Prix-fait baillé par Pierre de Favier, seigneur de Vestric, à un maçon de Mus, pour « fere une tour carrée, avec sa vis au-dedans, au coing de son chasteau de Vestric, près de la porte du fort dud. lieu », moyennant 2 écus par « marche razade et une salmée de bled », et pour divers autres travaux audit chasteau (9 août). — Procuracion donnée par Françoise de Redortie à son mari Jacques Roux, ministre réformé de Nîmes, au sujet de ses biens de Manosque (16 août). — Testament de Gabrielle de Saint-Bonnet, veuve de noble Jean de Pellegrin (17 août). — Mariage de Guillaume Thérond, bourgeois de Beaucaire (19 août). — Quittance faite par Violande de Finor, veuve Dutour, à Paul de Falguerôles, ministre réformé, tuteur des hoirs de Jean de Falguerôles, ministre réformé de Nîmes, de 47 écus, montant des meubles achetés par Suzanne Dutour, veuve de Jean. La vente desdits meubles a eu lieu sur la place publique de Nîmes (23 août). — Arrentement continué par Gaillard Desmartins, conseiller au Présidial, de son mas de Dardailonne, à Bellegarde (25 août). — Association pour la ferme des amendes du Roi (28 août). — Bail de 120 bêtes à laine fait par Jean de Lageret, seigneur de La Rossignole, aux rentiers de sa métairie de Jonquières (29 août). — Mariage de Jean de Langlade, docteur et avocat, avec Suzanne de Lacroix, fille de Robert de Lacroix, quand vivait avocat, et de Guillemette de Boileau (29 août). — Quittance faite par l'avocat Jean Dumoulin à son beau-père Bernard de Laval, de 342 écus pour l'entier paiement de la

dot de 1.000 écus de sa femme Étienne de Laval (2 septembre).] — Obligé de 100 écus fait par Pierre de Labaume, veuve de M. de Recolin, conseiller au Présidial, à noble Pierre d'Engarran (2 septembre). — Arrentement continué par Paul de Méjanès, avocat, de son domaine de Vauvert, dimerie de Saint-Sisinni 6 septembre. — Procuracion donnée par Pierre de Saurin, fils de Nicolave d'Albenas, à Pierre de Favier, seigneur de Vestric, pour recouvrer les biens de sa mere, fille de Bernard d'Albenas, contrôleur à Nîmes, biens remis par elle à Paul d'Albenas (6 septembre). — Obligé de 16 écus pour Charles Aleaume, sous-viguier de Nîmes (8 septembre). — Obligé de 150 écus pour l'avocat Pierre Unal (8 septembre). — Vente faite par noble Daniel de Malmont à Jean de Perceat, seigneur des Appens, d'une vigne au quartier de Codols (10 septembre). — Obligé de 200 fr. pour le chirurgien Léonard Theremin (10 septembre). — Achat pour Antoine Deydier, seigneur de Puechméjan, d'un petit casal hors la porte de la Madeleine (12 septembre). — Cession faite par Paul d'Albenas, lieutenant de viguier, au nom de Nicolave d'Albenas, à noble Pierre de Saurin, fils de ladite Nicolave, de tous les droits de sa mere dans la succession du contrôleur Bernard d'Albenas (13 septembre). — Obligé de 200 fr. fait par Guillaume de Baudan à noble Blaise de Baudan (14 septembre). — Obligé de 100 fr. pour Françoise de Roux, veuve de M. Pascal (17 septembre). — Notification faite par frère Laurent Delguast, prieur du couvent de Saint-Augustin à Arles, à Abraham Cabiron et à Pierre Rivière, acheteurs des revenus des biens du couvent des Augustins de Nîmes, de la procuracion à lui donnée le 15 septembre 1600 par frère Paul de Verecchi, vicairé général de l'ordre de Saint-Augustin en France, pour recouvrer les revenus des biens du couvent de Nîmes, ruiné pendant les troubles jusqu'aux fondements par les réformés, provoquer la restitution des biens du couvent, usurpés, et administrer ces biens (18 septembre). — Accord entre Paul d'Albenas, lieutenant de viguier, et Louise d'Albenas, femme de Jacques de Brucys (18 septembre). — Arrentement passé par le bourgeois Jean Chantouzel de son domaine de Redessan (19 septembre). — Bail des restes des tailles de Vauvert (19 septembre). — Vente faite par Suzanne de Rovérié, dame de Cabrières, veuve de noble Louis Guibert, à Jean de Rovérié, avocat, son cousin, de la moitié d'une olivette à Marguerittes (19 septembre). — Achat pour Antoine Sudre, marchand de soie, d'une olivette au quartier de Tacat (25 septembre). — Reçu fait par Jacques Lombard, pelletier de Nîmes, résidant à Montpellier, à Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières, de 1.000 fr.

qu'il emploiera en marchandises de pelletterie et dont il lui rendra compte (27 septembre). — Arrentement passé par François de Barrière, seigneur de Nages, de son moulin à eau situé sur le Vidourle et appelé de Carrière, moyennant la rente de 46 salmées de blé mondé à deux cribles (3 octobre). — Quittance de 200 écus faite par Jean de Montjoc, caporal de la compagnie de M. de Terris, habitant de Cabiac, diocèse d'Uzes, comme procureur de Jacques Duranc, seigneur de Terris, capitaine d'une compagnie de deux-cents hommes au régiment de M. de Chambard, audit M. de Chambard, représenté par son agent Jacques Pratchezal (5 octobre). Obligé de 11 fr. pour le couturier Paul Nicot (13 octobre). — Testament de Paul Nicot, couturier ou tailleur d'habits. Il lègue 5 écus aux pauvres réformés (16 octobre). — Obligé de 26 l. pour le notaire Marcelin Bruquier (17 octobre). — Procuration donnée par Boniface Avignon, habitant actuellement Sommière, à André Rally, régent au collège de Nîmes (21 octobre). — Obligé de 13 écus fait par Daniel Roux, « hoste où pand par enseigne *la Fugie Nostre Dame (la Fuite de la Vierge)*, au lieu d'Uchau », à Paul d'Albenas, seigneur de Vestric, lieutenant de viguier à Nîmes, pour vente de foin de ses prés de Candiac (23 octobre). — Quittance de 93 fr. pour l'avocat Pierre Maltret (25 octobre). — Quittance faite par noble Sabran de Gausargues-Rochon à sa femme Damaris de Monteils, de 30 fr. pour l'achat d'une ceinture et d'une robe dotales (30 octobre). — Obligé de 50 écus pour l'avocat Jacques Mazaudier (6 novembre). — Obligé de 57 écus fait par André Caille, ministre réformé de Grenoble, à Pierre de Labaume, neveu de M. de Recolin, conseiller (12 novembre). — Acte de réquisition fait par Suzanne de Montgros, veuve du bourgeois Fermin Raspail, à Jean Guy d'Airebaudouze, conseiller au Présidial, seigneur de Clairan (13 novembre). — Obligé de 21 écus pour le capitaine Clément Rey, lieutenant de viguier de Bellegarde (14 novembre). — Quittance de 2.100 écus faite par Guillaume de Calvière de Leugua, baron de Boucoiran, Gaillard Desmartins, conseiller au Présidial, et noble Pierre de Galian, à Pierre des Vignoles, juge royal ordinaire et des Conventions royaux de Nîmes (17 novembre). — Accord entre Guillaume de Calvière et Pierre de Galian (17 novembre). — Quittance de 1.100 écus faite par l'avocat Jérémie Reynaud, avec le consentement de son père, à son beau-père noble Pierre de Galian, habitant de Beaucaire, en déduction de la dot de sa femme Isabeau de Galian (17 novembre). — Quittance de 12 écus pour Fermin Meynier, ancien fermier du droit de l'équivalent de Nîmes (25 novembre). — Cession faite par Céphas

d'Albenas, trésorier du domaine, à Bernardine d'Airebaudouze, veuve du lieutenant Favier, d'un immeuble à Milhan (25 novembre). — Obligé de 13 écus fait par Jeanne de Labaume, dame de Sauzet (25 novembre). — Quittance de 479 fr. pour Anne de Rulman, docteur régent au collège (26 novembre). — Cession de décret pour noble Céphas Brun, sieur de Castanet (28 novembre). — Arrentement passé par Louis de Génas, seigneur de Puechredon, de son mas de Saint-Pons, sur le Vistre (30 novembre). — Arrentement passé par Jean de Percet, seigneur des Appens, de sa maison de Saint-Gilles (1^{er} décembre). — Prix-fait baillé par les consuls de Vestric, à un maçon de Mus, pour « bastir un temple pour ceulx de la religion refformée aud. lieu de Vestric, et à l'endroit où a esté entre eulx déziné, qu'est contre et à costé du fourt », moyennant 380 fr. (5 décembre). — Obligé de 400 écus fait par Jean de Percet, seigneur des Appens, à François de Barrière, seigneur de Nages (13 décembre). — Quittance de 12 écus faite par Marcel Reynaud, ancien geôlier des prisons de Nîmes, à Spirite de Varie, veuve de Jacques du Vernier, viguier, en déduction d'un taxat obtenu par Reynaud de la cour du Petit Scel royal de Montpellier (19 décembre). — Quittance de 20 fr. faite par Antoine Deleuze, seigneur de Saint-Christol, à Jean Delon, sieur de Lafarelle, habitant d'Anduze (21 décembre). — Obligé de 100 fr. pour Jean Cornille, docteur en théologie, représenté par sa femme Tuffène de Menonville (25 décembre). — Obligé de 109 écus fait par l'avocat Jacques Mazaudier à Louis de Rochemore, président et juge-mage, représenté par sa femme Anne de Barrière (29 décembre).

E. 798. (Registre.) — 768 feuillets, papier.

1601. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Arrentement passé par Anne de Barrière, femme du président de Rochemore, de son mas du quartier de Coloures, appelé le mas de Beaulieu (3 janvier). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, et noble Jacques de Rozel, de leur moulin à eau de Manduel (4 janvier). — Obligé de 200 fr. pour l'avocat Rostang Rozel (6 janvier). — Obligé de 200 écus fait par Jacques de Guitard, seigneur du Pont, près Le Vigan, à Marguerite de Calvière, femme de M. Desmartins, conseiller au Présidial (12 janvier). — Arrentement passé par Maurice de Bandan, contrôleur du domaine, de son aire près le chemin d'Avignon (22 janvier). — Arrentement passé par Pierre de Favier, seigneur de Forniguet, de son moulin à huile appelé de

« Contepoix », moyennant 35 écus de rente et quelques prestations en nature (27 janvier). — Accord entre Georges Queyras, chanoine de la cathédrale, prieur de Saint-Pierre de Lasalle, et François Vincent, prêtre de Nîmes, au sujet dudit prieuré (30 janvier). — Échange où figure François de Barrière, seigneur de Nages (30 janvier). — Procuration donnée par François Horle, ministre réformé de Mialet, à l'avocat Jérémie Reynaud, pour recouvrer de Jacques de Plantavit, seigneur de La Bastide, habitant de Saint-Étienne de Valfrancesque, 110 écus (30 janvier). — Délégation faite par Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, à Jean de Percet, seigneur des Appens, de 211 l. (1^{er} février). — Arrentement passé par Maurice de Baudan, contrôleur du domaine, d'un mas de sa femme, damoiselle de Tutelle, au quartier de Saint-Denis (5 février). — Quittance faite par Marguerite Teyssier, veuve de François de Pavée, seigneur de Servas, à Louis de Génas, seigneur de Puechredon, son beau-fils, de trois salmées de blé pour sa pension annuelle (7 février). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, au nom de Pierre de Rozel, chevalier de l'ordre du Roi, premier président de la Cour des aides, du mas de La Sauzette, à Bellegarde, à mi-fruits (9 février). — Déclaration d'Étienne Bilanges, sergent ordinaire de la baronnie de « Barry ». En novembre 1600 il a été constitué prisonnier dans la maison d'Antoine de Saint-Martin, sieur de Villaret, beau-frère de Pierre Desfontz, notaire de Barre, en haine de sa déposition dans une enquête contre ce dernier. Il avait déposé que Jean Larive, notaire de Gardoussels, paroisse de Saint-André de Valborgne, « qu'y feust exécutté à mort en la ville d'Anduze à raison de certaines faussettés qu'il avoit fettes, que icelluy Bilanges vist exécuter, et entendist que icelluy Larive déclera en sa responce. . . entre aultres qu'il avoit fait une donation par Pierre Desfontz, et à sa grande prière et instigation, laquelle donation estoit fausse. . . » Larive avait persévéré dans sa déclaration, « à la question et au supplice, et au dernier de ses jours sur l'eschelle ». Irrité contre la déposition de Bilanges, Desfontz l'avait fait emprisonner chez Villaret, et avait fait faire contre lui une enquête mensongère par son fils Jean Desfontz, « et l'ayant constitué prisonnier dans une tournelle, . . . le menassoit tous les jours de le fere mourir, et luy firent mettre l'art au coul par Anthoine Dauthun, sergent, disant qu'il seroit pendu s'il ne se desdisoit ». La déclaration faite par Bilanges devant M. du Pompidou, soi-disant juge de M. de Villaret, quand il était prisonnier de celui-ci, il l'a faite contre la vérité, sous l'empire de la violence, des mauvais traite-

ments, « battemens et menasses ». Pierre Capellier, beau-frère de Desfontz, (« en renyant et blasphémant le nom de Dieu », voulait le faire déposer comme Jean Fourtoul, notaire de Barre, et Pierre Maurin, notaire de Florac, sous peine de mort (10 février). — Arrentement passé par noble Gaspard Fardeau, de Clarensac, à Jean Guitard, baile de Garons, d'une terre à Garons (13 février). — Procuration donnée à l'apothicaire Jean Gaudin (15 février). — Échange entre Jeanne de Janys, veuve de Nicolas de Bargeton, seigneur de Cabrières, et François Pélissier, baile de Lédénon (16 février). — Quittance faite par le procureur de Michel Matys, abbé de Saint-Gilles, à Bernard de Laval, contrôleur du domaine, de 12 écus, en déduction du prix de « l'yvernage et imprenatge des jumentz que led. s^r de Laval tient aux herbages du terroir d'Espeiran » (18 février). — Accord où figure Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire de Gauzignan (22 février). — Obligé de 400 fr. pour Jean Cornille, docteur en théologie (25 février). — Obligé de 500 fr. fait par Pierre Berret, mesureur pour le Roi aux salins de Peccais, et Philippe Dassas, marchand d'Aiguesmortes, à Anne de Barrière, femme de Louis de Rochemore, maître des requêtes du Roi, président et juge-mage (dernier février). — Quittance de 1.300 écus faite par le président Louis de Rochemore, comme procureur de François de Roux, conseiller au parlement de Toulouse, à Raulin d'Airebaudouze, conseiller à la chambre de l'Édit, baron d'Anduze (dernier février). — Quittance de 400 écus faite par Charles du Solier, seigneur de Branoux, habitant d'Anduze, à Laure de Peretz, veuve du baren d'Anduze François d'Airebaudouze (dernier février). — Quittance de 54 écus pour Jean de Bournet, sieur de Marignan, habitant d'Uzès (2 mars). — Arrentement passé par l'avocat Jean de Langlade de son domaine d'Uchau (9 mars). — Donation à cause de mort faite par M. Claveyrolles, ministre réformé de Galargues, à sa femme Pascale Bernard, de deux pièces de sa maison avec les meubles s'y trouvant : « la table qu'on mange avec ses deux bans et escabelles et taborès, avec ung liet nommé litouche, avecque sa couverte, deux coffres à bahut, telz qu'icelle voudra. *Item*, luy donne la petite pastière pour pestrir son pain, avec une table de pain, ung peyrol et le petit peyrollet pour laver le mesnage, et le cremal et cremallières, sertan, grisle, gratuze, oulles, toupins, et tout ce que sert en mesnage de maison, comme une bassyne telle que icelle Pasqualle choisira, ung calel, la bouteille de l'huile, une pinte d'ung pichier, une ieuthelle, une eiguadière, six platz et six escuelles estang, six assietes, six linseulx, six tua-lhes et deux dotzaines de serviettes, les tapis, tant cel-

luy quy est figuré que celluy de la table et de la cheminée, le grand coffre noier qu'est en lad. salie » (14 mars). — Cession faite par François de Rozel, lieutenant principal, à Jacques du Roure, seigneur de Beauvoir, comme mari de Gabrielle de Sautel, fille de Claude de Sautel, seigneur de La Bastide de Virac, d'une délégation de 3.000 écus faite par Claude sur Charles de Gabriac, dit de Barjac, seigneur du Sault, habitant de Bourg-Saint-Andéol, en Vivarais (14 mars). — Délégation de 105 écus faite par Claude Deydier, conseiller et garde-sceaux au Présidial, à Sébastien Julien, ministre réformé d'Orange, à prendre sur le tuteur des hoirs de M. de Castellet, ou sur les consuls d'Orange (24 mars). — Obligé de 200 écus fait par un hôte de Lunel au président de Rochemore (28 mars). — Arrentement passé par frère Vidal Raffin, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoit, demeurant au prieuré conventuel de Langogne, prieur et seigneur de Vébron, à Jean de Barjac, sieur de Villeneuve, et à Pierre Barral-Roquemaure, sieur de Gressentis, du Vigan, des revenus du prieuré de Vébron, moyennant 100 écus de rente (29 mars). — Quittance de 544 fr. faite par Suzanne de Montgros, veuve du bourgeois Fermin Raspail, aux consuls de Nîmes (3 avril). — Fin d'association entre Violande de Finor et Étienne Ponsard, apothicaire (10 avril). — Accord où figure le notaire Guillaume Dostaly (10 avril). — Quittance faite par le marchand Pierre Chabassut, mari de Charlotte des Vignoles, à son beau-père Pierre des Vignoles, juge royal et des Conventions, de 800 fr. pour la dot de Charlotte (14 avril). — Obligé de 11 écus fait à un tailleur d'habits par Jacques de Pontrin, seigneur de Florancourt, pour argent prêté, habits et fournitures (15 avril). — Quittance faite par Gédéon des Roys, baron de Lédénon, ayant droit de son frère Guillaume des Roys, seigneur de Lédignan, habitant de Beaucaire, à Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine, de 200 écus (19 avril). — Obligé de 310 écus fait par la veuve du capitaine Ravanel, de Manduel, à Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières (20 avril). — Procuration donnée par Madeleine de Laval, veuve de Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle, à son beau-frère Charles de Porcelet, seigneur de La Rosselle, pour suivre un procès au parlement d'Aix et recouvrer de l'argent de la communauté de Tarascon (23 avril). — Obligé de 500 fr. fait par le notaire Jacques Capdur à Louise de Bonnail, veuve d'Olivet (23 avril). — Cession faite par Madeleine de Laval, avec l'assistance de son beau-frère Charles de Porcelet, à son beau-frère Jean Dumoulin, avocat, des droits de feu M. de La Rosselle sur l'étang de Taraillhan, moyennant 160 écus (24 avril).

— Testament du praticien Abraham Gilles, de la religion réformée. Il lègue un écu aux pauvres de l'hôpital de Nîmes et autant aux pauvres de l'église d'Uzès (26 avril). — Testament de Bernardine Rey, femme du précédent. Elle lègue « aux pouvres filhes dud. Nîmes, pour les ayder à marier », 10 fr. (26 avril). — Compromis entre Jean Auret, prieur de Blauzac, et Robert de Fontarèche, séquestre des revenus dudit prieuré à l'instance du prêtre Jacques Dromme (26 avril). — Quittance faite par Antoine Pinet, procureur et receveur de haute et puissante dame Marguerite de Lévy, douairière de Lers, vicomtesse de Lautrec, baronne de Montfrin, Montredon et autres places, à Tuffène de Rozel, veuve de Jean de Valernod, seigneur de Champfagot, de 300 écus, en déduction de plus grande somme due (26 avril). — Obligé de 300 écus fait par les consuls de Fournès à Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières. Ils emploieront cette somme au paiement « des feux qu'il convient faire au procès desd. habitans contre le seigneur de Fournès ou bien le s^r de Saint-Privat, mary de la dame dud. Fournès (28 avril). — Obligé de 16 écus pour Daniel de Calvière, lieutenant criminel (30 avril). — Arrentement passé par Pierre Nicolas, recteur de la chapelle de Sainte-Anne, fondée en l'église de Saint-Côme, des revenus et dominicature de ladite chapelle, moyennant 50 fr. de rente (30 avril). — Arrentement passé par l'avocat Jean Fazendier et consort d'un moulin à eau (1^{er} mai). — Obligé de 50 écus pour Pierre de Labaume, veuve de M. de Recolin, conseiller au Présidial (4 mai). — Obligé pour Nicolas Borrelly, apothicaire et chauffeur pour le Roi, il s'agit de deux vaches qu'il a baillées à mi-croit et d'une salmée de blé de rente « pour icelles » (4 mai). — Obligé de 200 écus fait par Joseph de Malevalette, écuyer, d'Aramon, à M. de Gatuzières (9 mai). — Cession faite par Jacques Barutel, boucher, à Jean Jouvenet, boucher, de son tablier de la boucherie de Nîmes, « à vendre chair de bœuf », jusqu'à la saint Gilles, aux conditions où Barutel le tient des consuls. Barutel ne peut plus l'exploiter lui-même, « causant le mauvais traitement qu'il recoist des sieurs consuls... que luy portent inimittié, à l'instigation et faux rapportz de certains sciens enemies, et aussy du sire Estienne Malmazet, fermier de l'impost » (10 mai). — Délégation faite à Guillaume de Calvière de Leugua, baron de Boucoiran, d'une créance de 306 écus sur les consuls de Montfrin (14 mai). — Bail passé par François de Rozel, lieutenant principal, pour planter de saules et de peupliers tout le tour de son pré de Notre-Dame de Laval, aux près de Bellegarde. L'intervalle des plants sera de 2 cannes (15 mai). — Testament du

marchand Vidal Aubert. Il lègue 3 écus aux pauvres réformés (17 mai). — Quittance faite par Boniface Avignon, « mestre aux escolles à Somières », à noble Gabriel de Lamer, bourgeois, apothicaire de Genève, représenté par l'avocat Jacques Mazaudier, diacre de l'église réformée, et en déduction de la quotité ordonnée par le dernier colloque sur l'église de Nîmes, « pour les escolliers que lesd. esglises entretiennent estudians en théologie à Genève », de 30 écus (22 mai). — Quittance de 29 écus faite par Boniface Avignon, maître aux écoles de Sommière, à André Rally, maître régent au collège (23 mai). — Obligé de 500 écus pour Paul d'Albenas, lieutenant de viguier (1^{er} juin). — Arrentement^t passé par Pierre de Malian, contrôleur au grenier à sel, d'une boutique et d'une pièce de sa maison du faubourg des Prêcheurs, en face le Puits-Conchoux (1^{er} juin). — Quittance faite par l'écolier Jean Reynaud à Aubryas Reynaud, bourgeois, son père, payant par les mains et de l'argent propre de Jérémie Reynaud, docteur en droits, son frère, de 25 écus pour le prochain quartier de sa pension (4 juin). — Obligé de 8 écus pour François Traucat, marchand jardinier (5 juin). — Arrentement passé par François de Barrière, seigneur de Nages, de son moulin à blé de Calvisson, appelé de La Jonquièrre, sur le ruisseau de la Caguaraule, ensemble un autre moulin joignant, et les terres en dépendant (5 juin). — Rémission faite par Pierre Valescure, marchand de Peyroles, à Bernard de Laval, contrôleur du domaine, de l'arrentement du prieuré de Gabriac, consenti par M. de Gabriac, procureur du prieur, moyennant le prix global de 400 écus pour 4 ans (11 juin). — Compromis entre Jean de Génas, seigneur d'Éguilles, et Melchior de Génas, seigneur d'Éguilles et de Beauvoisin (12 juin). — Obligé de 250 écus fait par les consuls de Fournès à Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières. L'acte reproduit une délibération des habitants de Fournès, du 11 juin 1601, décidant d'emprunter 600 écus pour la poursuite du procès contre la dame de Fournès et son gendre M. de Saint-Privat (15 juin). — Obligé de 200 écus fait par le pâtissier Nicolas Louis à Françoise de Roux, veuve Pascalis (23 juin).

E. 799. (Registre.) — 693 feuillets. papier.

1601. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Accord où figure Salomon Got, contrôleur au grenier à sel (25 juin). — Vente faite par Robert de Pavée, seigneur de Servas, à Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, son beau-frère, de pensions montant à 31 l., à

prendre sur l'aide et octroi du diocèse, moyennant 110 écus (26 juin). — Bail passé par François de Barrière, seigneur de Nages, pour la plantation en oliviers de deux terres à Clarensac (26 juin). — Arrentement passé par Jully de Monte, chanoine de la cathédrale, recteur des chapellenies de Saint-Jean, Saint-Pierre, La Cabrière, Taillecayre, N.-D. de Congénies et Ulme, fondées en l'église Saint-Saturnin de Calvisson, des revenus desdites chapellenies, moyennant la rente d'une demisalmée de blé de touzelle et d'un vaisseau de vin portables à Nîmes (28 juin). — Quittance de 18 écus faite par Antoine Lombard, peintre et vitrier, à Anne de Rulman, docteur et professeur en « bonnes lettres », pour paiement des « vistres de la salle basso de sa maison d'habitation », etc. Le détail des vitres placées fait connaître la distribution de l'habitation de ce savant. On y trouve un « porge », des « privés », un cabinet au fond du jardin, la « veue de la cave », la « veue du grenier », une « estude », une « salle haulte » avec son cabinet, une « chambre sur le jardin du costé de M. Rozel », une « chappelle », le « cabinet de la chambre plus haulte » (29 juin). — Quittance de 197 l. faite par le serrurier Étienne Pinel à Anne de Rulman, pour paiement de « la bezonhe » faite en sa maison : « deux trellis de fer garnis de fil d'archalt aux demy crozières de la salle basse quy respondent à la basse court », etc. Il est question de la « porte entrant au jardin », du « cabinet au coing du jardin », des « colonnes du cabynet d'auprès dud. coing », de « la pollège de fer au puidz », d'une « croix au-dessus de la porte de la cuizine basse », du « grenier venant à la cuizine », du « maguazin de l'huile », du « grenier des ollives », de la porte conduisant du cabinet de la salle haute « dans le membre quy va à la rue de S^t Estienne », de « deux fenestres au corroir d'ault à la guallerie regardant sur le jardin », de la « chambre plus haulte du costé de S^t Estienne », du « fenestron de l'estude regardant l'endrone », d'une girouette « au plus hault de la maison » (29 juin). — Quittance de 9 écus faite par un charpentier à Anne de Rulman, « docteur et professeur aux lettres », pour prix d'un « corroir de boix allant de la salle haulte vers la rue de S^t Estienne. . . . et pour avoir fait la separation de la damoyzelle de S^t Dézéry, du corroir et guallerie plus haulte, d'avec led. s^r de Rollamand », etc. (1^{er} juillet). — Quittance de 11 écus faite par un plâtrier à Anne de Rulman (1^{er} juillet). — Quittance de 70 écus faite par un maçon à Anne de Rulman (1^{er} juillet). — Achat pour André de Laval, juge à Bagnols, d'une terre à Bagnols (4 juillet). — Obligé de 200 fr. fait par André de Laval à son cousin l'avocat Jean Dumoulin (4 juillet). — Obli-

gé de 16 écus pour Louis de Rochemore, président et juge-mage (7 juillet). — Testament de Marguerite Floutier, veuve de Charles Aleaume, sous-viguier de Nîmes. Elle lègue un écu aux pauvres réformés (7 juillet). — Obligé de 400 fr. fait par Salomon Got, contrôleur au grenier à sel, à Pierre Cheiron, grènetier au grenier à sel (17 juillet). — Prix-fait baillé par Gaillard Desmartins, seigneur d'Arènes, conseiller au Présidial, pour travaux à l'escalier de sa maison (17 juillet). — Quittance de 210 écus pour Catherine de Valabrix, veuve de Pierre de Bompar, avocat du Roi (26 juillet). — Vente faite par Catherine de Valabrix à Blaise de Baudan, écuyer, de l'usufruit d'une partie de sa maison, pour quatre ans, moyennant 100 écus (26 juillet). — Arrentement passé par Suzanne de Montgros, veuve Raspail, de son domaine de Manduel (17 août). — Prix-fait baillé par Jean de Galepin, conseiller au Présidial, pour « fere ung sollier françois en la chambre qu'est joignhant la salle de sa maison » (18 août). — Arrentement passé par Louis de Génas, seigneur de Puechredon, d'une boutique au coin de sa maison (21 août). — Quittance faite par Antoine Bellon, grand archidiacre de la cathédrale, prieur de Saint-Baudile, à son frère Gaspard Bellon, écuyer, de 200 écus pour la rente du prieuré d'Uchau, dépendance de Saint-Baudile (27 août). — Arrentement passé par noble Guillaume de Baudan à son beau-frère Pierre Finor, bourgeois, de son mas du chemin de Caissargues, à mi-fruits (30 août). — Obligé de 50 écus fait par noble Barthélemy de Grémian, habitant de Marsillargues, au marchand de Nîmes Bertrand Rouvière (1^{er} septembre). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de son domaine de Manduel (2 septembre). — Arrentement passé par l'avocat Pierre Maltret au conseiller Robert Payan, de sa maison tenue par l'hôte Mandol (10 septembre). — Quittance faite par l'avocat Étienne de Monteils, comme ayant droit du chapitre de la collégiale de Saint-Gilles, audit chapitre, de 133 écus (11 septembre). — Procura-tion donnée par Pierre de Rogier, seigneur de Baron, conseiller au Présidial, à Pierre Trenquier, notaire de Montfrin, pour recouvrer ce qui lui est dû à Montfrin (19 septembre). — Accord entre Pierre Baruch, ministre réformé, mari de Gillette David, et son beau-père Maurice David. L'acte est passé dans la maison de Mme d'Aubais et porte la signature du ministre Jérémie Ferrier (20 septembre). — Déclaration faite par François Vergier, chanoine de Saint-Gilles, à Pierre Barthélemy, sacristain de Saint-Gilles (21 septembre). — Bail des restes des tailles de Marguerittes (21 septembre). — Obligé de 33 salmées 1/2 de blé et de 18 écus pour Ber-

nardine d'Airebaudouze, veuve du lieutenant Favier (23 septembre). — Obligé de 150 écus fait par Thomas de Bessierier, écuyer, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (24 septembre). — Obligé de 200 écus fait par les consuls de Fournès à Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières (25 septembre). — Quittance de 18 l. pour Pierre de Favier, sieur de Vestric, comme co-tuteur des hoirs d'Arnaud de Malmont, conseiller au Présidial (26 septembre). — Obligé de 6 écus fait par demoiselles Jacqueline, Valérie, Marie et Lucrèce Varro, mère et filles, de Genève, demeurant à Nîmes, à Claude Jannin, ministre réformé de Vauvert (29 septembre). — Arrentement passé par Louis de Rochemore, président et juge-mage, du château de Tartuguières avec les terres en dépendant, à mi-fruits (3 octobre). — Arrentement passé par le même de son domaine de Bordes, à mi-fruits (3 octobre). — Arrentement passé par le capitaine Jacques Plagnol, d'outils de tondeur de draps, détaillés à l'acte, moyennant 22 écus de rente (6 octobre). — Accord entre Aymar Bergier, vicaire général de l'ordre de Saint-Ruf de Valence, administrateur des biens et bénéfices de l'ordre, et Arnaud Guiran, greffier de Nîmes (6 octobre). — Som-mation faite par le notaire Antoine Ferrand, au nom de Pierre de Valernod, évêque de Nîmes, à Jacqueline de Bonnaud, d'avoir à recevoir le paiement de 260 écus, somme à laquelle ont été liquidées par la cour du sénéchal les réparations par elle faites dans la maison de l'évêque. Jacqueline, appelante à la chambre de l'Édit, refuse le paiement (6 octobre). — Dépôt fait par l'évêque Pierre de Valernod, qui signe à l'acte, entre les mains de Guillaume Martin, « merchant grossier », des deniers refusés par Jacqueline de Bonnaud, veuve du capitaine Broche. « Moyennant icelle somme elle vuyderoit de la maison claustralle appartenant aud. s^r evesque, qu'est dans l'enclos de l'evesché » (6 octobre). — Garantie donnée par Vidal Souvignargues, baile de Salindres, à l'avocat Jacques Mazaudier, pour 40 écus payés par ce dernier à l'effet de l'élargir des prisons de l'Amorrier, où Vidal avait été enfermé comme caution de Georges de Cambis, baron d'Alais (8 octobre). — Obligé de 40 fr. fait par Flory Dauphin, baile de Bernis, à Marthe de Villages, dame de Vestric (9 octobre). — Obligé de 200 écus fait par Jacques Gourgas, bourgeois de Nîmes et de Manduel, rentier d'Estagel, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (10 octobre). — Procura-tion donnée par Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, à sa femme Suzanne de Pavée (12 octobre). — Obligé de 167 écus fait par Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte, au nom du diocèse de Nîmes, à Pons de

Brignon, seigneur de Saint-Théodorit. Il avait été décidé, à la dernière assemblée tenue à Montpellier, d'envoyer comme député à l'assemblée de Sainte-Foy, permise par le Roi, Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, pour le diocèse de Nîmes, et de charger M. de Saint-Chapte de pourvoir à son voyage et à celui des autres députés (19 octobre). — Obligé de 200 écus pour l'avocat Claude Blisson (20 octobre). — Arrentement passé par le bourgeois Antoine Depris de son domaine de Bouillargues (21 octobre). — Donation à cause de mort faite par Guillaume Claveirolles, ministre réformé de Galargues, à sa femme Pascale Bernard (23 octobre). — Obligé de 135 écus pour Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières (24 octobre). — Obligé de 27 écus fait par le bourgeois Pierre Campagnan à noble Paul d'Assas, écuyer (28 octobre). — Obligé de 100 écus fait par Louis de Génas, seigneur de Puechredon, à Pierre de Génas, seigneur de Beaulieu, habitant Valence (1^{er} novembre). — Déclaration de Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, et du notaire Jean Bournet, portant que c'est au nom et pour le compte de François Rozel, lieutenant principal, qu'ils ont été à Valence acheter du chapitre de Saint-Ruf les terres et dominicatures possédées par le chapitre à Saint-Geniès de Manduel (1^{er} novembre). — Quittance de 200 écus faite par Jean Argant, marchand bourgeois de Genève, tuteur des hoirs de Claude-Louis Argant, marchand de Genève, et Aimer Moine, marchand bourgeois de Genève, à Pierre Vernier, marchand coutelier du Roi (2 novembre). — Reconnaissance féodale pour Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (3 novembre). — Obligé de 100 écus fait par les consuls de Fournès à Gabrielle de Radulph de Saint-Paulet, dame de Lédénon (3 novembre). — Vente faite par Jean de Lageret, seigneur de Caissargues, à l'avocat Jacques Deyron, de deux pensions, l'une de 13 fr. et l'autre de 30 s., moyennant 50 écus (4 novembre). — Quittance de 16 l. pour les hoirs d'Arnaud de Malmont, conseiller au Présidial (5 novembre). — Procuration donnée par Robert de Pavée, seigneur de Servas, à sa femme Isabeau Domergue (5 novembre). — Arrentement passé par Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine, de son moulin à eau situé sur le Vistre et appelé de Pelorcey, avec la chènevière en dépendant, moyennant la rente de 7 salmées 1/2 de blé, et la mouture gratuite de 6 salmées. La chènevière est donnée à mi-fruits, chacun payant sa part de la semence (6 novembre). — Obligé de 200 écus fait par André de Lavalette, seigneur de Lavalette, à Louis de Rochemore, président et juge-mage, représenté par son beau-père François de Barrière, sei-

gneur de Nages (11 novembre). — Délégation de 500 écus faite par Louis de Génas, seigneur de Puechredon ou Puyredon, à François de Gras, avocat d'Avignon. Cette somme est due par François de Niquet, trésorier général de France à Montpellier (12 novembre). — Testament de Salvayre Dutour, marchand drapier. Il légue une demi-salmée de blé aux pauvres réformés (13 novembre). — Arrentement passé par Catherine de Valabrix, veuve de M. de Bompar, avocat du Roi, de terres, vignes et olivettes (16 novembre). — Quittance de 40 écus faite par Jean Constant, docteur en médecine, Tannequin Guillaumet, Léonard Theremin et François Theremin, maîtres [chirurgiens] jurés, aux hoirs d'Arnaud de Malmont, conseiller, représentés par Pierre de Pavier, seigneur de Vestric, « pour avoir vacqué à panser et médiq[ue]manter Raymond Vernet, de Beaucaire, de la blessure que avint sur sa personne ». Il avait fallu plaider et faire saisir du blé pour obtenir ce paiement (16 novembre). — Obligé de 540 écus fait par François de Mandagout, seigneur de Mandagout, à François de Barrière, seigneur de Nages (21 novembre). — Quittance de 500 écus faite par l'avocat Jérémie Reynaud, autorisé par son père, comme mari d'Isabeau de Galian, à son beau-père noble Pierre de Galian, en déduction de la dot d'Isabeau (22 novembre). — Obligé de 200 écus pour Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (22 novembre). — Association entre le capitaine Pierre Valescure, habitant de Sauve, et un marchand de Sauve, pour l'arrentement du prieuré de Liouc, appartenant au chapitre de Nîmes (24 novembre). — Arrentement passé par l'avocat Pierre Maltret de ses terres de La Calmette et de La Rouvière (25 novembre). — Contrat de louage entre Bernard de Laval, seigneur du Sault, et deux habitants de Montpezat, qui « demeureront pour serviteurs » avec lui « pour travailler en son bien » de Montpezat, moyennant 60 fr. par an. Six salmées de blé *mescle*, 18 fr. pour le vin, 12 l. de pitance, 2 cannes 1/2 d'huile et 1 émine de sel leur sont alloués pour leur nourriture. La femme et les enfants de Domergue père ne recevront rien, mais la femme apprêtera « ses vivres » et les apportera où le père et le fils travailleront. Elle apprêtera aussi « les vivres du pastre » (26 novembre). — Arrentement passé par noble Paul d'Assas de son domaine de Mérignargues (29 novembre). — Obligé de 300 écus fait par Claude Guiraud, greffier de Nîmes, à François de Barrière, seigneur de Nages (29 novembre). — Obligé de 200 écus fait par Jean de Porcelet, seigneur de Maillane, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (30 novembre). — Obligé de 10 écus pour Marthe de Villages, dame de Vestric (30 novembre). —

Testament de Robert Payan, conseiller au Présidial. Il lègue 200 fr. aux pauvres réformés (3 décembre). — Sous-arrentement passé à noble Jean de Langles du tiers du prieuré de Cabrières, avec l'autorisation du prieur François de Chaumes, et à raison de 240 l. de rente pour la totalité (6 décembre). — Arrentement passé par Pierre Veyras, docteur en médecine, de son jardin avec maison d'habitation, moyennant 16 écus de rente (7 décembre). — Quittance de 111 l. pour noble Pierre de Maurice (8 décembre). — Obligé de 700 fr. fait par noble Louis d'Arbaud et Marguerite de Brueys, mariés, à Claude de Bessonnet, sieur de Gatuzières, qui versera cette somme au chapitre de Saint-Didier d'Avignon, en déduction du prix d'achat de la grange de Bève (11 décembre). — Promesse de 28 l. pour l'orfèvre Barthélemy Fayet (14 décembre). — Procuration de Catherine d'Arlier, femme de François de Barrière, seigneur de Nages, pour recouvrer 1.000 écus des hoirs du bourgeois Jean de Camaret, à Arles (17 décembre). — Arrentement passé par Claude Masméjan de son moulin à eau situé à la Fontaine, moyennant 160 fr. de rente (18 décembre). — Obligé de 100 écus pour Catherine de Menonville, veuve de l'avocat Mazaudier (24 décembre). — Obligé de 500 écus fait par Claude de Buys, dame de Seynes, veuve de Jean de Gondin, seigneur de Carsan, baron d'Aramon, Valabrègue et Boisseron, habitant Uzès, à noble Daniel de Rozel, secrétaire du Roi, habitant Nîmes. Cette somme servira au paiement de la baronnie d'Aramon et Valabrègue, acquise par feu M. de Carsan. par rachat d'un décret obtenu sur ladite baronnie par Louise de « Lasanbouc, dame d'Aurasses » (25 décembre). — Accord entre Pierre de Baudan, contrôleur général des gabelles de Languedoc, et son fils l'avocat Jean de Baudan, acquéreur de son office de conseiller au Présidial moyennant 2.000 écus (31 décembre).

E. 800. (Registre.) — 999 feuillets, papier.

1602. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Obligé de 100 fr. pour l'avocat Isaac Cheiron (1^{er} janvier). — Obligé de 50 écus pour Pierre Durand, conseiller au Présidial (1^{er} janvier). — Promesse et « contreplègement » pour Jean de Percet, seigneur des Appens (4 janvier). — Association entre Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, et le greffier Arnaud Guirran, pour l'arrentement du prieuré de Saint-Geniès de Manduel, appartenant au chapitre de Saint-Ruf de Valence (4 janvier). — Arrentement passé par Marguerite de Roquefeuil, femme de Claude Deydier, conseiller

et garde-sceaux au Présidial, de leurs terres de Bernis et d'Aubord (6 janvier). — Obligé fait à Claude Deydier, conseiller, de 1.600 écus pour achat de 400 salmées de blé (6 janvier). — Testament de Charles de Porcelet, seigneur de Maillane. Il lègue 10 écus aux pauvres réformés (9 janvier). — Arrentement passé par Jeanne de Labaume, dame de Sauzet, femme de M. d'Arbaud, de leur mas de Labaume, sur le Vistre (11 janvier). — Mariage de Nicolas Boudard, « tenant escolle » à Générac, et Diane d'Albenas, veuve de Claude Lamat (15 janvier). — Cession de deux décrets pour noble Pierre de Possac (16 janvier). — Vente faite par Pons Bouchard, archidiacre de la cathédrale, prieur de Caissargues, à Jacques de Baudan, seigneur de Vestric, et à noble Pierre de Maurice, des revenus des dominicales dudit prieuré, pour 3 ans, moyennant le prix global de 1.550 fr. (17 janvier). — Obligé de 56 écus pour le greffier Jacques Derbouzes (23 janvier). — Accord entre Denis de Rochas, seigneur d'Aiglun, comme ayant droit de sa mère Lucrèce d'Aymes, dame de Blauzac, et Jean Gras, marchand (25 janvier). — Obligé de 31 écus fait par les consuls de Cassagnoles à l'avocat Jacques Mazaudier (31 janvier). — Mariage du marchand Isaac Vial (3 février). — Vente faite par Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, à noble Jacques de Fons, de pensions acquises de noble Robert de Pavée (8 février). — Arrentement passé par Jully de Monte, chanoine de la cathédrale, recteur de la chapellenie de Saint-Sébastien, fondée en l'église de Saint-Saturnin de Nages, des terres de cette chapellenie, moyennant la rente d'une demisalmée de touzelle, de 3 cannes d'huile et de 3 charges de raisins (8 février). — Obligé de 18 écus pour noble Paul Chabaud, seigneur de Polverrières (9 février). — Obligé de 26 écus pour Jean de Percet, seigneur des Appens, fait par Jean Guitard, baile de Garons (12 février). — Obligé de 100 écus fait par Guillaume de Rozel, seigneur de Saint-Sébastien, habitant Aiguesmortes, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvilliant (15 février). — Codicille du bourgeois Jean Lebon (24 février). — Obligé de 400 fr. fait par Jacques Courtois, lieutenant de viguier, à l'avocat Jean de Langladé (27 février). — Échange entre Thomas Trenquier, notaire de Saint-Ambroix, et Isaac du Villar, notaire de Montfrin (7 mars). — Obligé de 37 l. fait par les consuls de Saint-Bénézet à Suzanne de Montgros, dame de Saint-Bénézet (9 mars). — Obligé de 20 écus pour Jean Cornille, docteur en théologie (10 mars). — Prix-fait baillé par l'avocat Isaac Cheiron pour la construction d'un mas à Courbessac (10 mars). — Quittance de 25 écus faite par Jean Reynaud à son fils Jérémie Reynaud, doc-

teur en droits (13 mars). — Obligé de 14 écus pour Guichard de Baudan, maître des ouvrages du Roi (13 mars). Échange entre Céphas d'Albonas, trésorier du domaine, et Suzanne de Montgros, dame de Saint-Bénézet, veuve Raspail (14 mars). — Échange entre l'avocat François Pontrin de Florancourt, son frère Jacques Pontrin de Florancourt, habitant tous deux Nîmes et Montpellier, et Pierre Troussellier, bourgeois d'Aimargues (16 mars). — Obligé de 100 écus fait par noble Pierre de Possac et consort à Étienne Campagnan, veuve de M. de Bonnail, lieutenant de juge royal ordinaire (19 mars). — Obligé de 100 écus pour Jeanne de Libel, veuve de Pierre d'Arnaud, juge de Tarascon, habitant Beaucaire (23 mars). — Obligé de 200 écus pour Catherine de Menonville, veuve de l'avocat Mazaudier (26 mars). — Obligé de 100 écus pour Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit (5 avril). — Quittance faite par Pierre Chantouzel, bourgeois de Nîmes, à Jean Bansilion, ministre réformé d'Aiguesmortes, de 20 écus (9 avril). — Procuration donnée par Chrétien Pistorius, docteur régent au collège, à un avocat de Grenoble, pour recouvrer de François de Falguerolles, docteur en médecine à Grenoble, 30 l. (9 avril). — Arrentement passé par Suzanne Dutour, veuve de M. de Falguerolles, de sa maison « joignant le logis des *Areynes* » (14 avril). — Accord entre François de Barrière, seigneur de Nages et Solorgues, et l'avocat Nicolas Froment (18 avril). — Prix-fait baillé par Pierre de Favier, seigneur de Vestric, pour la construction d'un pigeonnier à son château de Vestric (21 avril). — Obligé 913 fr. fait par les consuls de Nîmes à Daniel de Calvière, juge criminel (24 avril). — Quittance de 280 écus faite par Jean de Lageret, seigneur de Caissargues, aux consuls de Nîmes (24 avril). — Ratification d'une donation entre vifs pour le consistoire de l'église réformée de Nîmes. Lors de la construction du temple dans un terrain acquis de M. Chabaud, feu Jeanne de Pavée, veuve de M. de Barrière, avait donné verbalement un passage venant de la rue de la Colonne et entrant dans le temple, « qu'est en la maison de M^r de Nages ». François de Barrière, seigneur de Nages, fils de la donatrice, confirme la donation du passage, « pour servir d'entrée au puple allant ouyr la parole de Dieu » (25 avril). — Obligé de 200 fr. fait à Jean Moynier, ministre réformé, par Melchior de Génas, seigneur d'Éguilles et de Beauvoisin, Mardochée Suffren, ministre réformé, et consort (27 avril). — Quittance faite par Pierre Nicolas, prieur de Cornillon, à M. Desmartins, seigneur de Cornillon et rentier de son prieuré, de 110 écus, pour reste et entier paiement de son fermage (29 avril). — Accord entre Louis de Rochemore, président

et juge-mage, héritier de Jacques de Bozèno, baron de Boucoiran, et le marchand Antoine Isnard (6 mai). — Déclaration des consuls de Nîmes au sujet d'une somme de 168 écus accordée par l'assiette générale de novembre dernier pour les réparations des ponts et passages des environs de Nîmes (10 mai). — Obligé de 44 écus fait par Jacques de Pontrin, seigneur de Florancourt, à Pierre de Baudan, général des gabelles en Languedoc (11 mai). — Cession faite par noble Jean de Langlois au peintre Antoine Lombard, de l'arrentement du tiers du prieuré de Cabrières, avec le consentement du prieur François de Chaumes (11 mai). — Arrentement passé par noble Isaac Brun de Castanet, au bourgeois Jean Jacques, de sa maison de la rue de la Ferrage, moyennant 22 écus de rente (12 mai). — Obligé de 12 écus fait par Suzanne de Rovérié, dame de Cabrières, à des marchands drapiers de Nîmes (17 mai). — Sous-arrentement du prieuré de Langlade, appartenant à l'évêque de Nîmes, moyennant 100 fr. de rente (19 mai). — Arrentement passé par Paul Chillac, secrétaire du Roi, d'un logement sur le derrière de sa maison (19 mai). — Quittance faite par noble Pèlerin de Calvière à Daniel de Calvière, juge et lieutenant criminel, de 50 écus en déduction d'une pension léguée par M. de Saint-Côme. Il emploiera cette somme au voyage de Balaruc, où il prendra les eaux, accompagné d'un chirurgien, d'un serviteur et d'une servante. Il se fera « pourter sur ung branquas, à occasion de l'indisposition de sa personne » (21 mai). — Obligé fait par Robert Clavel, chanoine et syndic du clergé du diocèse, à Tullène de Rozel, veuve de M. de Valernod, conseiller, de 4.200 fr. (24 mai). — Quittance faite par Claude de Buys, veuve de M. de Carsan, baron d'Aramon et Valabregue, au rentier de ses terres, de deux années de fermage (25 mai). — Accord où figure noble Vincent du Vieux (25 mai). — Obligé de 100 écus pour André Rally, maître-régent au collège (4 juin). — Achat fait par Anne de Barrière, femme de Louis de Rochemore, président et juge-mage, d'une terre à Marguerites (16 juin). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de son moulin appelé de Notre-Dame (16 juin). — Achat de vaisselle vinaire pour Louis de Génas, seigneur de Puechredon (24 juin). — Reconnaissance féodale pour Guillaume Hébrard, seigneur de La Lauze, gouverneur de Montpellier, et damoiselles Isabeau et Marguerite Hébrard, veuves de bourgeois de Montpellier, ses sœurs (27 juin). — Délégation de 200 fr. faite par François de Rozel, lieutenant principal, fils de feu Pierre de Rozel, chevalier de l'ordre du Roi, premier président à la cour des Aides, à sa sœur Suzanne de Rozel, veuve de Pierre Leblanc, sei-

gneur de La Rouvière, à prendre sur Céphas d'Albenas, trésorier du domaine (5 juillet). — Prix-fait baillé par Pierre Durant, conseiller au Présidial, pour des travaux à son moulin à huile de Luc (7 juillet). — Arrentement passé par Marguerite d'Aleyrac, baronne d'Aigremont, de sa maison de la rue allant du Puits de la Grand'Table au collège (19 juillet). — Obligé de 700 fr. fait par Claude Reboul, notaire d'Aimargues, à noble Daniel de Rozel, secrétaire du Roi (20 juillet). — Arrentement passé par Pierre de Labaume, veuve de M. de Recolin, conseiller au Présidial, de sa maison avec jardin du faubourg des Prêcheurs (28 juillet). — Obligé de 50 fr. fait par noble Barthélemy de Grémian, habitant Mar-aillargues, à Bertrand Rouvière, marchand de Nimes (2 août). — Achat pour Paul Nicot, tailleur d'habits, d'une olivette au quartier de la Combe du Tourton (6 août). — Quittance de 25 fr. faite par un maçon à Louise d'Aliran, veuve de François de Lamédie, docteur en médecine, pour reste du prix des travaux exécutés à la maison de ses enfants, près de Saint-Eugénie, et s'élevant à 539 l. (10 août). — Arrentement passé par l'avocat Jacques Deyron de son mas de Grézan (18 août). — Quittance de 40 fr. pour Vidal Chastaing, notaire et greffier de la baronnie d'Aigremont (21 août). — Obligé de 400 écus fait par Bernardine Teyssier, dame de Ners, veuve de M. Delon, trésorier de Nimes, à Pierre de Favier, seigneur de Vestric (22 août). — Obligé de 200 écus pour Claude Deydier, conseiller et garde-sceaux au Présidial (22 août). — Bail du recouvrement de la dime des agneaux, passé par le capitaine Jean Michelin (23 août). — Procuration de Suzanne de Rovérié, dame de Cabrières (23 août). — Quittance d'argent et de blé pour Thomas de Villages, seigneur de La Chassagne (27 août). — Arrentement passé par Pierre de Malmont, docteur en droits, de sa terre en face le château de Nimes (28 août). — Quittance de 11 écus pour Jean Valette, procureur du Roi (3 septembre). — Obligé de 108 écus fait par François de Rozel, lieutenant principal, et Tristan Delacroix, conseiller, au nom des officiers du Présidial, à Tuffène de Rozel, veuve de M. de Valernod, conseiller (5 septembre). — Obligé de 535 fr. fait par les consuls de Cassagnoles à l'avocat Jacques Mazaudier (7 septembre). — Arrentement passé par Catherine de Valabrix, veuve de M. de Bompar, avocat du Roi, de son mas de Saint-Paul (12 septembre). — Obligé de 30 écus pour Suzanne de Montgros, dame de Saint-Bénézet (14 septembre). — Quittance d'argent et de blé pour Diane d'Assas, fille de Catherine d'Albenas (21 septembre). — Procuration de Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières (21 septembre). — Vente faite par Céphas

d'Albenas, trésorier du domaine, à son frère Paul d'Albenas, lieutenant de viguier, de sa maison de la rue des Espics, moyennant 4.500 fr. (27 septembre). — Cession faite par Céphas d'Albenas au greffier Arnaud Guiran, de l'arrentement des deux tiers du prieuré de Saint-Geniès de Manduel, appartenant au chapitre de Saint-Ruf de Valence, pour 2 ans, moyennant le prix global de 800 écus (28 septembre). — Arrentement passé par François de Mandagout, seigneur de Mandagout, de son moulin à eau commun avec François de Barrière, seigneur de Nages, et appelé de Carrière, situé sur le Vidourle (30 septembre). — Accord entre l'avocat Jean Bosquier et Marguerite de Montcalm, veuve de l'avocat Louis Bosquier (2 octobre). — Arrentement passé par Jeanne de Labaume, dame de Sauzet, femme de M. du Brau, d'une terre à Nimes (6 octobre). — Quittance faite par un maçon d'Anduze à Suzanne de Montgros, dame de Saint-Bénézet, de 110 écus, pour des travaux au château de Saint-Bénézet (8 octobre). — Quittance de 24 écus pour Julio de Monte, chanoine de la cathédrale (9 octobre). — Procuration de Matheline de Souche, fille de feu le capitaine Jean de Souche (12 octobre). — Quittance de 63 écus faite par Suzanne de Montgros, dame de Saint-Bénézet, veuve du bourgeois Fermin Raspail, à Pierre de Baudan, contrôleur général des gabelles en Languedoc (14 octobre). — Quittance de 20 écus faite par Jean du Cailar, seigneur de Liouc, à Jacques de Béringuier, seigneur des Barbutts, son rentier de Liouc (15 octobre). — Quittance de 35 l. pour Spirite de Varie, veuve de M. de Vernier, viguier de Nimes (17 octobre). — Obligé de 110 écus fait par André de Laval, juge royal de Bagnols, à Étienne de Campagnan, veuve de Paul de Bonnail, lieutenant de juge royal ordinaire et des Conventions (26 octobre). — Obligé de 297 fr. pour François Traucat, marchand jardinier. C'est le prix de graines de jardin (30 octobre). — La fin du registre manque à partir du 6 novembre.

E. 801. (Registre.) — 817 feuillets, papier.

1603. — Notariat de Nimes. — Jean Ursi le jeune. — Achat pour l'avocat Pierre Maltret d'une terre à La Rouvière. C'est le premier acte du registre (26 février). Obligé de 200 l. fait par le capitaine Jean Barthélemy à Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières (2 mars). — Obligé de 300 l. fait par Louise d'Alirand, veuve de François de Lamédie, docteur en médecine, à André de Peyremale, seigneur de Dieusses, lieutenant particulier (3 mars). — Obligé de 300 l. fait par l'avocat Jérémie Reynaud à Pierre de Labaume, veuve de M. de Recolin, conseiller (4 mars). — Obligé de 74 l. pour Marie

de Gatepin, veuve de M. Saurin, conseiller (8 mars). — Achat de vaisseau vinaire pour le marchand Louis André (13 mars). — Obligé de 6 salmées de blé pour Jean de Lageret, seigneur de Caissargues (25 mars). — Quittance de 150 écus faite par Gaillard Desmartins, seigneur d'Arènes, conseiller au Présidial, à Pierre des Vignoles, juge royal et ordinaire et des Conventions royaux (28 mars). — Obligé de 30 l. pour Jacqueline de Bonnaud, veuve du capitaine Broche (20 avril). — Lods fait par Tristan de Brueys, seigneur de Saint Chapte et de Sieure (22 avril). — Arrentement passé par frère Pierre Noyret, bachelier en théologie, syndic du couvent des Carmes, d'une olivette à Saint-Bonnet (5 mai). — Achat pour Paul Nicot, tailleur d'habits, d'un plantier de vigne au quartier du Cadereau (13 mai). — Rémission faite par le capitaine Guillaume Ferret, au nom de son frère malade, à André Bedos, marchand revendeur, de la ferme du droit de courtage (14 mai). — Arrentement passé par Paul Chabaud, sieur de Polverrières, de son domaine de La Calmette (20 mai). — Rémission de l'arrentement du droit de souquet (30 mai). — Prix-fait baillé par trois anciens de l'église réformée de Nîmes, à deux menuisiers, pour « monter de loix [et] ferrement la grande cloche de lad. esglise », et la mettre en place dans le clocher du temple, après avoir descendu la cloche actuelle. Le prix des travaux est de 60 l. (1^{er} juin). — Bail de bétail consenti par Pierre Durant, conseiller au Présidial, au rentier de son mas de Courbessac (1^{er} juin). — Prix-fait baillé par François de Barrière, seigneur de Nages, François de Mandagout, seigneur de Mandagout, et consort, pour des travaux à leur moulin de Carrière, sur le Vidourie (3 juin). — Vente faite par le capitaine Étienne Dufese au marchand Jean Bagard, d'une terre au quartier de Maleroubine, sous le chemin de Beaucaire (6 juin). — Quittance de 75 écus pour Jean de Percet, seigneur des Appens (7 juin). — Bail passé par Étienne Plantier, notaire de Saint-Geniès de Malgoirès, à sa belle-mère, habitant Nîmes, pour la nourriture et l'entretien de son fils chez elle, moyennant 2 salmées de blé, un 1/2 vaisseau de « respuech » et une charretée de bois (10 juin). — Quittance pour les hoirs du capitaine Jean Vigier, lieutenant de prévôt (13 juin). — Obligé de 300 l. fait par noble Isaac Brun de Castanet à l'avocat Jacques Mazaudier (14 juin). — Bail en paiement fait par Barthélemy de Corsac, seigneur de Grémian, à noble Jean Suavis (23 juin). — Obligé de 253 l. fait par noble Jean de Bimar à Antoine de Lagorce, garde des archives du domaine du Roi (27 juin). — Quittance de 520 l. faite par Pierre Coste, sieur de Fronsac, à David de Bénédice de Chaylus, sieur de

Vauilhes, représenté par Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières (28 juin). — Testament de Pascale Baduel, veuve de l'ortèvre Jean Brunet. Elle lègue 5 l. aux pauvres réformés (1^{er} juillet). — Obligé de 200 l. fait par Louis Cadaniel, notaire de Marguerittes, à Fermin Chabaud, seigneur de Polverrières (6 juillet). — Obligé de 130 l. pour l'avocat Pierre Unal (9 juillet). — Donation de 100 écus faite par l'avocat Denis Robert, comme donataire de feu Pierre Robert, lieutenant de viguier, à Jeanne de Robert, sa sœur (10 juillet). — Cession faite par Louis de Génas, seigneur de Puechredon, à Benech Craoux, « de la ville d'Augusta, en Allemanhe », de 25 écus à prendre sur son cousin germain Balthazar Rodulph, sieur de Fureuil, en paiement d'« un engin à tirer hault que led. Craoux luy a fait » (19 juillet). — Obligé de 800 l. fait par les représentants de la viguerie du Vigan, Étienne de Lafabregue, premier consul du Vigan, syndic de la viguerie, et Reynaud Despériès, député, à Gaillard Desmartins, conseiller au Présidial (25 juillet). — Bail en paiement fait par l'ortèvre Toussaint Rouvier à Jacques Degailhon, marchand épidaire, citoyen de Genève, de la moitié d'une terre à Saint-Gilles, pour une dette de 53 écus (28 juillet). — Achat pour Anne de Barrière, femme de Louis de Rochemore, président et juge-mage, d'une terre à Marguerittes (30 juillet). — Quittance de 150 l. faite par le marchand Geoffres Mercier, receveur des deniers des pauvres de l'église réformée, à Galthod Desmicheaux, seigneur du Pin (5 août). — Quittance de 135 l. pour Marie de Bournet, femme de Paul d'Ardoin, écuyer, habitant Uzès (14 août). — Accord où figure Guillaume de Baudan, écuyer (15 août). — Testament de Pierre Recolin, marchand brodeur, d'Anduze. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés d'Anduze (17 août). — Testament de Jean Bagard, marchand. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (19 août). — Procuracion de Jean de Bournet, sieur de Marignac, au diocèse d'Uzès, habitant Uzès, donnée à sa sœur Marie de Bournet, pour recouvrer 250 écus à Aubarne (20 août). — Cession faite par Pierre Icard, « escollier », à Paul Icard, maître-apothicaire (20 août). — Procuracion d'Étienne de Campagnan, veuve de M. de Bonnail, Gabrielle de Reynaud et consort (2 septembre). — Quittance de 95 l. pour Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières, docteur et avocat (4 septembre). — Obligé de 390 l. fait par le bourgeois Jacques Mouléry à Isaac Cheiron, docteur en droits (4 septembre). — Quittance de 750 l. faite par Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit, au nom de Guillaume de Brignon, seigneur de Brignon et de Sanilhac, ayant droit de Claude de Banne, baron d'Avéjan, à Pierre Finor, bourgeois de

Nîmes (5 septembre). — Obligé de 500 l. fait par le bourgeois Pierre Finor à Élisabeth d'Airebaudouze, veuve de M. Freton, habitant Calvisson, représentée par son beau-frère Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit (5 septembre). — Obligé de 171 l. fait par noble Céphas Brun de Castanet à sa sœur Tuffène Brun de Castanet, veuve du capitaine Fixor (5 septembre). — Arrentement passé par Étienne de Tutelle, veuve de M. de Baudan, contrôleur du domaine, au nom de son fils le général de Baudan, du mas des Iles et de ses dépendances, dans le terroir de Nîmes, la dimerie de Bouillargues et de Rodilhan, etc., à mi-fruits (7 septembre). — Quittance de 25 l. faite par Diane d'Albenas, dame de Montpezat, au bourgeois Pierre Chantouzel (7 septembre). — Arrentement passé par l'avocat Pierre Maltret à l'hôte Pascal Robert, d'une partie de sa maison de La Calmette où on tient logis, moyennant 120 l. de rente (8 septembre). — Reconnaissance féodale faite par l'hôte Pierre Temple à Guillaume Hébrard, seigneur de La Lauze, gouverneur de Montpellier, et consorts, pour une maison de la rue de Corcomaire (8 septembre). — Obligé de 1.500 l. fait par Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, viguier de Nîmes, pour lui et Marc de Calvière, conseiller au parlement de Toulouse, son frère, à Guillaume de Calvière de Leugua, baron de Boucoiran (10 septembre). — Arrentement passé par Catherine de Valabrix, veuve de M. de Bompar, avocat du Roi, de son mas de Saint-Paul (11 septembre). — Quittance de 237 l. pour Céphas d'Albenas, trésorier du domaine (11 septembre). — Obligé de 525 écus fait par Pierre de Calvière, viguier de Nîmes, à Daniel de Calvière, juge criminel (15 septembre). — Arrentement passé par l'avocat Denis Robert d'une vigne au quartier de Carsalade (16 septembre). — Procuration de Claude Deydier, seigneur de Puechméjan, conseiller et garde-sceaux au Présidial (17 septembre). — Procuration donnée par le notaire Jean Petit à Gailard Desmartins, seigneur d'Arènes, conseiller au Présidial, pour recouvrer de Jean de Fesquet, sieur de Rogiers, habitant Sumène, ce qui lui est dû (17 septembre). — Transaction entre Pierre de Possac, écuyer, et Pierre Montléry, « suivant les finances » (18 septembre). — Obligé de 32 l. fait par Baptiste Paton, potier d'étain, du duché de Milan, à son maître Berthomieu Daubert, potier d'étain (22 septembre). — Arrentement passé à Pascal Robert, « hoste de *Turremaigne* » ou du logis de *la Tourmagne*, d'une vigne au Chemin-Plan-Crespian (24 septembre). — Obligé de 100 l. pour Tuffène de Rozel, veuve de M. de Valernod, secrétaire du Roi (24 septembre). — Arrentement passé par Jacques de Pontrin,

seigneur de Florancourt, de son domaine d'Aimargues (25 septembre). — Quittance de 145 l. pour Pierre de Favier, seigneur de Vestric (25 septembre). — Transaction entre François de Rozel, lieutenant principal, et Charles de Gabriac, seigneur du Sault (1^{er} octobre). — Achat pour l'avocat Jean Fazendier d'une terre à Parignargues (5 octobre). — Arrentement passé par Jean de Percet, seigneur des Appens, de son domaine de Milhau (7 octobre). — Quittance de 60 l. faite à Pierre de Saliens et à son gendre Pierre Demonteils « pour avoir levé ung clapas de pierres. . . ., fait une muraille. . . . et *espeyreguat* icelle pièce, seituée à Las Peyreyres Vielhes, appelée Porte-Cansièrè » (19 octobre). — Échange entre Bernardine d'Airebaudouze, veuve du lieutenant Favier, et Jacques de Lafarelle, docteur en droits (20 octobre). — Obligé de 40 l. pour Gaspard de Lagrange, veuve d'Anne de Rulman, régent de Montpellier, représentée par son fils Anne de Rulman, docteur et avocat (1^{er} novembre). — Obligé de 1.400 l. fait par le bourgeois Antoine du Vieux à Gaspard de Lagrange, veuve de l'humaniste Anne de Rulman, représentée par son fils Anne de Rulman (l'antiquaire) (3 novembre). — Prêt de 6.000 l. fait par Tuffène de Rozel, veuve de M. de Valernod, secrétaire du Roi, à François de Rozel, lieutenant principal, son frère, comme tuteur des hoirs de Charles de Rozel, conseiller au parlement de Toulouse, pour compléter un prêt de 11.000 l. destiné à rembourser le reste de la dot de Madeleine de Castillon, veuve de Charles (4 novembre). — Obligé de 300 l. fait par Melchior de Génas, seigneur d'Éguilles et de Beauvoisin, au bourgeois Antoine Depris (4 novembre). — Quittance de 150 l. faite par Louise de Bérard, veuve de Nicolas de Calvière, seigneur de Saint-Côme, à Daniel de Calvière, juge criminel (7 novembre). — Cession pour Denis de Brueys, seigneur de Latour et de La Calmette, d'une maison à Saint-Geniès (14 novembre). — Mariage de noble Jacques Gineste, habitant Bagnols, avec Tuffène de Percet, fille de Jean de Percet, seigneur des Appens, et de Catherine de Malmont (19 novembre). — Obligé de 300 l. fait par Louis de Génas, seigneur de Puyredon, à l'avocat Denis de Fabrica (20 novembre). — Obligé de 20 l. pour Jacqueline Pradel, « demurant pour servante avec damoysselle la lieutenant d'Albenas » (2 décembre). — Quittance de 100 l. faite par Paul Nicot, tailleur d'habits, père de Jeanne Nicot, à son frère Jean Nicot, conseiller et secrétaire du Roi, habitant Paris, comme neveu et héritier de feu messire Jean Nicot, conseiller au conseil privé du Roi et maître des requêtes, représenté par Céphas d'Albenas, trésorier du domaine. Cette somme

servira pour aider à marier Jeanne. Le père « promet les luy mettre à proffit honeste jusques à ce qu'elle soit en eage de marier ; lesquelz deniers..... font partie du léguat que led. feu s^r Nicot, leur honcle, a layssé aux filles à marier par son dernier testament » (9 décembre). — Arrentement passé par July de Monte, chanoine de la cathédrale, recteur des chapellenies de Saint-Jean, Saint-Pierre, La Cabrière, Taille-Cayre, N.-D. de Congénies et Ulme, fondées en l'église Saint-Saturnin de Calvisson, desdites chapellenies, moyennant la rente d'une demi-salmée de touzelle et d'un vaisseau de vin rouge (9 décembre). — Procratation donnée par l'avocat Pierre de Malmont à son beau-frère Jean de Percet, seigneur des Appens (11 décembre). — Mariage de Pierre Tournier, contrôleur du domaine, avec Louise de Boileau, fille de M. Jean de Boileau, sieur de Castelnau (12 décembre). — Vente faite par Paul de Bonnail, lieutenant de juge royal et des Conventions royaux, à Chrétien Pistorius, docteur régent au collège, d'une vigne au quartier de Malines (17 décembre). — Quittance de 144 l. faite par damoiselle Claude de Lacroix à l'avocat Jean de Langlade (20 décembre). — Garantie de relèvement ou « contreplègement » donné par noble Jean de Trois-Émines, d'Airargues, à Paul Nicolas, avocat de Nîmes, qui s'était rendu caution de noble Jacques de Trois-Émines, frère de Jean, envers M. de Bonnail, lieutenant de juge, pour 500 l. (20 décembre). — Arrentement passé par Esther de Barrière, veuve de M. d'Albenas, de son mas de Luc (26 décembre).

E. 802. (Registre.) — 1220 feuillets, papier.

1604. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Obligé de 48 l. pour le capitaine Jean Michelin (3 janvier). — Arrentement passé par Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, de partie de sa maison à l'avocat Jacques Mazaudier (3 janvier). — Obligé de 800 l. fait par les consuls de Cassagnoles à l'avocat Jacques Mazaudier (5 janvier). — Arrentement passé par Jean de Lageret, seigneur de Caissargues, de son domaine de Caissargues, à mi-fruits (6 janvier). — Promesse faite par des marchands à Pierre de Baudan, général des gabelles en Languedoc, de faire tenir 1.000 l. à un contrôleur général des finances de Languedoc, à Paris (6 janvier). — Quittance de 112 l. pour Sébastien du Chambon, seigneur de Lagarde de Saint-Christol (8 janvier). — Cession pour Jacques d'Agulhonnet, bourgeois, faite par Marthe de Villages, dame de Vestric, et consort, de l'arrentement d'un quart du prieuré d'Uchau, quart de l'évêque, moyennant 350 l. de rente

(9 janvier). — Mariage du bourgeois Philippe Capon avec Claude de Lacroix (10 janvier). — Obligé de 600 l. fait par Henri d'Authemar Larue, bourgeois de Narbonne, à l'avocat Isaac Cheiron (12 janvier). — Arrentement passé par la femme et procuratrice de Pascal Robert, hôte de Nîmes, à son beau-fils Jean Bougaud, du « logis appelé de *Torremanhe* », jusqu'à la Saint-Michel, moyennant 50 l., et ensuite moyennant 90 l. de rente. L'acte contient l'inventaire des meubles : « quatre litz de bois noier rondz, les deux garnitz avec leurs mathallas, coitre, et traversiers de plume, de bonne valeur, et les aultres deux litz avec leurs mathallas de palhe et leurs deux mathallas de laine et deux traversiers borre, avec les encastres et fers et ung ciel de lit paint ; et ung aultre lit qu'est en la petite chambre joinnant la salle, avec son mathallas de palhe, les encastres et fers ; dotze platz [et] dotze sciettes estan, une grand conquasse estan tonant dix pichers ou environ, une pinte de quatre pichers, aultre de trois, aultre de deux, et ung picher, le tout estang, trois chandelliers louton, une table bois noier avec son tiroer et trataulx, qu'est en la chambre respondant sur S^t Bauzille, et aultre table qu'est aussy de noier, de bonne grandeur, avec ses trataulx, qu'est à presant en la chambre de Ferrans, les deux tables garnies de leurs bans de noier, de bonne valeur, y ayant deux bans tornadoiés ; une cadrière grande ouvrée, faite en fassen ancienne avec son caysson se fermant à clef, quy est près du lit de la chambre ; ung coffre bois noier sans aucung piedz, aultre coffre aussy bois noier de bonne grandeur, fait à l'ancienne, tornadoié, qu'est dans la petite chambre dernière, aultre grand caysse ancienne de bois noier qu'est en la chambre de Ferrans ; une pastière avec ses bolloyres ; le tinal et la trolhadoire, et aussy huit bottes (tonneaux) vuides, que sont de demy vaissaulx, et deux couvertes blanches de moienne valeur ». Ces meubles resteront au logis jusqu'à la Saint-Michel, « et aussy due licaïtroie, et ung grand demy vaissaul qu'est au grenier d'ault pour tenir farine,..... un grand buffet avec ses armoires et tinis (?) pour tenir l'estang vieulx, et ung aultre petit buffet de chambre, et ung couledour vieulx » (14 janvier). — Arrentement passé par Catherine de Valabrix, veuve de M. de Bompar, avocat du Roi, de terres à Cabrières (15 janvier). — Obligé de 600 l. pour Jacqueline de Bonnaud, veuve du capitaine Broche (19 janvier). — Quittance donnée par Georges Arbaud, ministre réformé de Boucoiran, au nom de Boniface Avignon, maître d'école à Sommière, au marchand Jean Surian, de Nîmes, payant par les mains du notaire Michel Ursi, de 400 l. (21 janvier). — Obligé fait par noble Céphas Brun de

Castan et à Bernard de Laval, seigneur du Sault, de 63 l. plus quatre voyages de sa charrette, de blé ou de bois (24 janvier). — Transmission faite par Louise Martin, veuve de Pierre Robert, lieutenant de vignier, à son fils aîné Daniel Robert, docteur et avocat, de l'héritage paternel (27 janvier). — Quittance de 81 l. faite par Denis de Brueys, seigneur de La Calmette et de Latour, aux consuls de Belvezet (28 janvier). — Quittance faite par Jean Combal, procureur du prieur de Saint-Nicolas, au baile de Vic, rentier dudit prieuré, de 200 écus, montant d'une condamnation (29 janvier). — Obligé de 5 ducats fait par Paul Olivier, potier d'étain de Turin, à Berthomieu Daubert, potier d'étain du Milanais. Cette somme lui a servi à faire le voyage de Nîmes, à se faire soigner dans une maladie, à acheter des souliers et un « bas de chausse » (4 février). — Testament de Denis Robert, docteur et avocat, fils de feu Pierre Robert, vignier. Il lègue 20 l. aux pauvres réformés (5 février). — Quittance faite par Guillaume Guiraud à Pierre Galafres, greffier et receveur du Consistoire, de 30 l. pour ses gages « d'avertisseur » du Consistoire en 1603 (7 février). — Obligé de 300 l. pour le bourgeois Antoine Depris (7 février). — Obligé de 226 l. pour noble Jean de Bimar (8 février). — Quittance de 216 fr. faite par Isaac Cheiron, docteur et principal régent au collège, à Daniel de Calvière, juge criminel, comme tuteur des hoirs de noble Nicolas de Calvière, pour paiement de la pension et nourriture de Nicolas et de Claude de Calvière, enfants du défunt, seigneur de Saint-Côme, ainsi que de leur précepteur François de Bons, pendant six mois (11 février). — Arrentement passé par Denis de Robert, avocat, assisté de sa mère, de leur maison de la rue de l'Espic, moyennant 57 l. de rente (17 février). — Obligé de 57 l. pour noble Louis de Raymond, de Vauvert (23 février). — Procuration donnée par Jacques de Gaillon, marchand de Genève, au capitaine Mougin Bruiant, orfèvre de Nîmes (25 février). — Obligé de 150 l. fait par Bernardine Teyssier, dame de Ners, veuve de M. Delon, trésorier du Roi, à Pierre Veyras, docteur en médecine (3 mars). — Obligé de 300 l. fait par Pierre Jossaud, conseiller au Présidial, à Marthe de Villages, dame de Vestric (4 mars). — Arrentement passé par noble Gaspard Fardeau, de Clarensac, de ses terres de Garons, moyennant la rente de 4 salmées de blé et d'une de seigle (5 mars). — Arrentement passé par Spirite de Varie, veuve de M. du Veruier, vignier, de ses terres du quartier d'Ussels (9 mars). — Délégation de 530 l. faite par noble Céphas Brun de Castanet à sa sœur Tullène Brun de Castanet, veuve du capitaine Fixor (12 mars). — Quittance faite par noble

Jacques de La Gineste, de Bagnols, comme mari de Tuffène de Percet, à son beau-père Jean de Percet, seigneur des Appens, de 300 écus en déduction de la dot de sa femme (13 mars). — Accord entre Pierre de Malian, contrôleur pour le Roi, et le capitaine Étienne Dufesc (14 mars). — Arrontement passé par Jacques Cavalési, recteur de la chapelle de Saint-Jean à Milhau, à noble Mathias d'Albenas, des revenus de ladite chapellenie, moyennant la rente de deux salmées de touzelle (24 mars). — Prix-fait baillé par l'avocat Jérémie Reynaud et consort pour des travaux à leur maison (25 mars). — Vente de censive faite par le bourgeois Pierre Finor à Jacques de Baudan, seigneur de Vestric (29 mars). — Obligé de 129 l. pour Jean Lyon, ministre réformé des Vans (5 avril). — Obligé de 100 l. pour Bernard Thomas, ministre réformé de Bagnols (5 avril). — Obligé de 100 l. pour Jean Moynier, ministre réformé de Nîmes (6 avril). — Obligé de 60 l. pour Antoine de Milly, suivant les finances (7 avril). — Sous-arrentement passé par Jean Arnassan, rentier principal de la commanderie de Saint-Maurice de Casesvieilles, de terres et du four du commandeur à Saint-Maurice (7 avril). — Bail des tailles de Bezouze (8 avril). — Quittance de 299 l. faite par le greffier de Léon Trimond, conseiller au Présidial, commissaire subrogé d'un conseiller au parlement de Toulouse, M. de Mises, pour l'adjudication des fruits du prieuré de Sainte-Énimie, en Gévaudan, et leur mise sous séquestre (8 avril). — Quittance faite par Jean Touruier, marchand drapier, à Daniel de Calvière, juge criminel, tuteur des hoirs de M. de Saint-Côme, de 82 l. pour fourniture de draps détaillés à l'acte (13 avril). — Obligé de 600 l. pour Pierre de Favier, seigneur de Vestric, représenté par sa fille Marthe de Favier (15 avril). — Obligé de 300 l. pour François de Barrière, seigneur de Nages (17 avril). — Quittance de 25 écus pour Salamon Got, contrôleur au grenier à sel (19 avril). — Quittance de 1.500 l. faite par François de Bonnail, receveur et payeur de la Cour des aides, à Montpellier, à son frère Paul de Bonnail, lieutenant de juge royal ordinaire et des Conventions royaux de Nîmes (21 avril). — Quittance de 29 écus pour Jacques de Lafarelle, docteur et avocat (21 avril). — Obligé de 150 l. fait par Pierre Mourgue, vignier du Cailar, à Rostang Rozel, docteur et avocat (25 avril). — Obligé de 150 l. fait par Jean Guitard, baile de Garons, à noble Pierre de Mauriee, pour achat de deux paires de bœufs (27 avril). — Obligé de 200 l. fait par Madeleine de Laval, veuve de M. de La Rosselle, à François de Barrière, seigneur de Nages (30 avril). — Quittance de 616 l. faite par les consuls de Diens à Pierre de Génas, seigneur de Laro-

che-Saint Angel et de Dions, pour un taxat obtenu par eux (10 mai). — Arrentement passé par Daniel de Calvière, tuteur des hoirs de M. de Saint-Côme de leur moulin du Cailar, sur le Vistre (12 mai). — Obligé de 53 fr. fait par Suzanne de Pavée, femme et procuratrice du trésorier d'Albenas, à Daniel Chalas, écuyer (15 mai). — Obligé de 450 l. pour l'apothicaire Nicolas Borrelly (19 mai). — Ratification donnée par le bourgeois Aulrias Reynaud au contrat de mariage de son fils Jérémie Reynaud, avocat, avec Madeleine de Bolongne, fille de Jean de Bolongne, seigneur de Lascours (21 mai). — Obligé de 300 l. fait par Pierre de Favier, seigneur de Vestric, à Jean de Galepin, conseiller au Présidial (22 mai). — Compromis entre Pierre Froment, avocat d'Uzès, et Jean de Boyer, sieur de Camprieu (27 mai). — Notification d'une révocation de procureur faite par Pierre de Faret, seigneur de Saint-Privat (1^{er} juin). — Procuration donnée par Antoine de Latour, seigneur du Brau, à sa femme Jeanne de Labaume, dame de Sauzet (1^{er} juin). — Arrentement passé par Jacques Fabre, dit le capitaine, Violande, de sa maison de la rue de la Violette, en face le logis de *la Pomme*, moyennant 30 l. de rente (3 juin). — Procuration donnée par un habitant de Domazan pour désavouer la déposition qu'il avait faite dans une enquête relative à de la fausse monnaie (5 juin). — Promesse de mariage entre le marchand Jean Tinel et Louise de Lanzes (8 juin). — Reconnaissance féodale pour Pierre d'Esparbès de Lussan, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Générac, représenté par Jacques Sausse, son baile à Générac, au sujet d'une maison à Générac (12 juin). — Procuration de François de Rodulph, seigneur de Belvézet, signant « Beauveser », à sa femme Anne de Brueys (19 juin). — Obligé de 300 l. pour l'avocat Élié Tinel (23 juin). — Obligé de 180 l. pour Jean Bret, baile de Trinquetaille (26 juin). — Arrentement passé par Daniel Arnaud, seigneur de La Casagne, comme procureur de Claude de Chaussinot, seigneur de Saint-Alban, prieur de Boucoiran, à Étienne Mathien, praticien de Boucoiran, du prieuré de Boucoiran, moyennant 240 l. de rente (1^{er} juillet 1604). — Quittance faite par un maçon de Nîmes à l'avocat Jacques de Lafarelle (5 juillet). — Reçu fait par Jacques Villar, praticien de Nîmes, en présence de son maître l'avocat Froment, aux consuls de Bezouze, de deux livres des tailles imposées sur leur communauté (9 juillet). — Obligé fait par Tristan de Tésan, seigneur de Serre, Saint-Laurent, Barre, etc. à Chrétien Pistorius, docteur régent au collège, de 96 l. pour la pension de Tristan de Tésan, seigneur de Lasalle, son fils, pour

« six mois de passé et deux mois pour à venir », à raison de 1 écus par mois (13 juillet). — Quittance faite par Anne de Brueys, au nom de son mari François de Rodulph, seigneur de Beauvezet, à Pierre de Faret, seigneur de Saint-Privat, de 8 écus pour paiement d'un taxat (19 juillet). — Quittance faite par le procureur de Louise de Laudun, dame de Fournès et Chalon, à Antoine Depris, bourgeois de Nîmes, de 144 l., montant d'une condamnation contre Pierre de Faret, seigneur de Saint-Privat, et les consuls de Théziers (20 juillet). — Obligé de 35 l. pour Jeanne d'Agulhonnot, veuve de M. Bessier (23 juillet). — Prix-fait baillé par Pierre de Favier, seigneur de Vestric, et consorts, comme rentiers du prieuré d'Olozargues, pour travaux audit prieuré (2 août). — Quittance de 1.257 l. faite par l'avocat Jacques Mazaudier aux consuls de Fourques (3 août). — Procuration donnée par Aulrias Reynaud, bourgeois, à son fils Jérémie Reynaud, avocat, pour aller à Lyon et ailleurs donner ordre aux affaires d'une compagnie commerciale où il est engagé (4 août). — Quittance faite par Paul Nicot, tailleur d'habits, à son frère Jean Nicot, conseiller et secrétaire du Roi, payant par les mains de Céphas d'Albenas, conseiller et trésorier du domaine, de 100 l. qui sont déposées entre les mains d'un marchand solvable au compte de Jeanne Nicot. Ce marchand est Pierre Péliissier (12 août). — Achat pour Guillaume de Raimond, seigneur de Brignon, d'une terre à Aubord (13 août). — Obligé de 300 l. fait par Jacques de Saunier, seigneur des Mages, habitant d'Alais, à Isaac Chéiron, docteur en droits et principal au collège (13 août). — Quittance de 888 écus faite par un maçon de Nîmes à Jean de Lageret, seigneur de Caissargues, pour travaux à son château de Caissargues. L'acte contient un rapport d'expert, qui constate qu'une tour du château, au midi, « ruinée par les guerres passées », a été reconstruite, ainsi que la maison du jardinier, etc. (16 août). — Arrentement passé par noble Louis Deydier, grènetier au grenier à sel, de son domaine de Saint-Mamet (17 août). — Obligé de 700 l. fait par Imbert Bruneau, de Bagnols, conseiller de la principauté d'Orange, à Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi, payant par les mains de Pierre de Favier, seigneur de Vestric (17 août). — Obligé de 100 l. pour Esther de Mazaudier, femme de M. Chéiron (19 août). — Obligé de 300 l. fait par Jean Veyras, Lorangeois d'Aimargues, à son frère Pierre Veyras, docteur en médecine à Nîmes (23 août). — Obligé de 486 l. pour Gaspard de Lagrange, veuve de M. de Rulman (27 août). — Quittance faite par Huguet Amant, vicaire perpétuel du mandement de Sainte-

Anastasie, à Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, rentier du prieuré de Saint-Nicolas, de ses gages pour le service de l'église de Saint-Nicolas. Il promet de continuer ledit service « au contempement du puple » (28 août). — Arrondissement passé par Jacques Deyron, avocat, de son mas de Costebalenc (3 septembre). — Obligé de 900 l. fait par Jérémie Reynaud, docteur en droits, à Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières (3 septembre). — Cession faite par Charles de Rochemore, seigneur de Ladevèze, conseiller au Présidial, à l'avocat Jérémie Reynaud, de son office de conseiller, moyennant 9 000 l. (3 septembre). — Procuration donnée par Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, à Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit, pour emprunter 4.000 l. à François de Caladon, seigneur de Lavalette (6 septembre). — Arrentement passé par Esther de Barrière, veuve du lieutenant d'Albenas, d'un local de sa maison (8 septembre). — Quittance de 400 l. faite par Antoine de Lagorce, garde des archives du domaine, à Pierre de Baumefort, conseiller au Présidial (10 septembre). — Promesse faite par Dominique Cambacérés, premier huissier à la Cour des aides de Montpellier, à Antoine et à Pierre Depris, père et fils, de les relever, l'un de l'obligation qu'il a faite « pour son admenage ez prisons de la Conciergerie » de Toulouse, l'autre de son cautionnement. Il promet de se rendre aux prisons de Toulouse. Pierre Depris s'est chargé « de icelluy mener et conduire comme prisonnier, arrêté ez prisons de l'Admourier dud. Nymes, à l'instance du procureur général du Roy, par prisons empruntées », à la conciergerie des prisons du parlement de Toulouse, et moyennant la garantie des Depris, Cambacérés avait été élargi des prisons de l'Amorier (14 septembre). — Accord entre Gaudentio Greco, procureur de nobles Pistolocci, « merchans trafficquanz les foires de Lion », et les marchands de Nimes Laurent et Pierre Salveton (14 septembre). — Obligé de 1.200 l. pour Pierre de Baudan, général des gabelles en Languedoc (24 septembre). — Promesse de mariage entre Claude Masméjan, écuyer, et Madeleine d'Albenas, fille de Céphas d'Albenas trésorier du domaine (26 septembre). — Quittance de 22 l. faite par l'avocat Jean Bosquier à Françoise de Labaume, dame de Sauzet, femme de M. du Brau (27 septembre). — Quittance de 22 l. pour Jacques Cassagne, trésorier du domaine (29 septembre). — Obligé de 53 l. pour Marie de Bournet, femme de M. d'Ardein, habitant Aubarne (1^{er} octobre). — Testament de Claude Masméjan, écuyer, qui va « aux estudes en la ville de Montauban, pour après passer ses degrés de doctorat, sy Dieu le permect ». Il lègue 60 l. aux pauvres réfor-

més de Nimes (1^{er} octobre). — Obligé de 400 l. pour Louis Lacoste, receveur des décimes du diocèse (8 octobre). — Obligé de 20 écus pour Jacques de Baudan, receveur particulier des gabelles au grenier à sel (14 octobre). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de sa maison de la Vizette, avec ses dépendances, à Bellegarde, moyennant 90 l. de rente (15 octobre). — Obligé de 300 l. pour Françoise de Roux, veuve de M. Pascal, ministre réformé (16 octobre). — Achat pour noble Jean d'Andron, habitant de Marguerittes, d'une petite maison ruinée, moyennant 80 l. (17 octobre). — Obligé de 100 écus fait par Spirite de Varie, veuve de M. le viguier, habitant Nimes, à sa sœur Marguerite de Varie, veuve d'Antoine Demarès, juge de Roquemaure, habitant audit lieu, représentée par son fils Georges Demarès (25 octobre). — Arrentement passé par noble Isaac Brun de Castanet, de sa maison de la rue de la Ferrage, moyennant 22 écus de rente (29 octobre). — Obligé de 60 l. pour Bernardine de Fabre, veuve du conseiller Durant (29 octobre). — Vente faite par Marc de Calvière, conseiller au parlement de Toulouse, à son cousin Guillaume de Calvière de Leugua, baron de Boucoiran, de son domaine de Vèzenobre, moyennant 7.500 l. (29 octobre). — Obligé fait par noble Abel Faucon, viguier de la baronnie de Vèzenobre, au nom de Jean de Fayu, seigneur de Pérault et de Jonas, baron de Vèzenobre, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de la haute Bresse, sénéchal de Beaucaire, à Salamon du Faure, conseiller au parlement de Toulouse et à la chambre de l'Édit de Castres, de 5.000 l. (1^{er} novembre). — Vente faite par François de Cubières, seigneur de Pouzilhac, à Louis de Rochemore, seigneur de Saint-Laurent, président et juge-mage, d'une directe à La Bastide d'Engras (2 novembre). — Prix-fait baillé par l'avocat Jérémie Reynaud pour travaux à sa maison d'habitation (4 novembre). — Arrentement passé par Marguerite de Calvière, veuve de M. d'Arènes, conseiller, de son mas de Saint-Gilles (5 novembre). — Obligé de 654 fr. fait par noble Pierre de Favier de Forniguet à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (8 novembre). — Obligé de 3.259 l. fait par Céphas d'Albenas, au nom de noble Claude de Masméjan, son gendre, à Pierre d'Engarran (8 novembre). — Obligé de 300 l. fait par Pierre Pellet, viguier de Saint-Gilles, à Antoine Depris, bourgeois de Nimes (10 novembre). — Quittance de 400 écus faite par Suzanne de Calvière, veuve de M. de Lacroix, à Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, viguier de Nimes, son frère (12 novembre). — Arrentement passé par Charles de Rochemore, seigneur

de Ladevèze, au nom de Guillaume de Bennet, baron d'Amellas, chevalier, trésorier général de France, de la conciergerie et des prisens de l'Amorier, à Nîmes, moyennant 30 écus de rente, à Joan Reynaud, couturier (18 novembre). — Bail de 34 bêtes à laine fait par l'avocat Pierre de Malmont au rentier de son mas (21 novembre). — Procuration de Marguerite de Calvière, veuve de M. d'Arènes (23 novembre). — Procuration donnée par Robert de Pavée, seigneur de Servas, à son serviteur, pour aller à Castres chercher les papiers d'un procès contre Élisabeth et Madeleine d'Airebandouze (24 novembre). — Quittance de 47^s l. faite par le marchand Jean Surian au notaire Michel Ursi (1^{er} décembre). — Achat fait par David Guiraud, marchand apothicaire, d'une vigne avec olivette au quartier de Riquet (7 décembre). — Testament de Jeanne de Mercier, veuve du bourgeois Guy Campagnan. Elle lègue 6 écus aux pauvres réformés (7 décembre). — Procuration donnée à Jacques Fabre, docteur en médecine, par son père Jean Fabre, bourgeois (9 décembre). — Obligé de 15 l. pour Antoine Bonnefille, « serviteur demurant au logis de l'Estoille » (9 décembre). — Obligé de 600 l. pour noble Pierre d'Engarran (11 décembre). — Procuration donnée par Gaspard de Lagrange, veuve d'Anne Rulman, régent principal au collège de Montpellier, à Antoine Davieux, bourgeois et second consul de Nîmes, pour recouvrer des consuls de Montpellier 150 écus qu'ils devaient à feu Rulman et qu'ils ont été condamnés par le gouverneur de Montpellier à payer à sa veuve (13 décembre). — Arrentement passé par Anne de Barrière, femme du président de Rochemore, de sa métairie de Beaulieu, au terroir de Colcures (21 décembre).

E. 803. (Registre.) — 1033 feuillets, papier.

1605. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Obligé de 200 l. fait par Antoine Rouvière, marchand de soie de Nîmes, à Jean Lagnel, marchand de soie de Castanet de Blannaves (3 janvier). — Obligé de 168 l. pour l'avocat Pierre de Monteils (10 janvier). — Arrentement passé par Pierre de Baudan, contrôleur général des gabelles en Languedoc, à Jean Langlois, écuyer, de son domaine de Campagnoles (11 janvier). — Testament de Jeanne Desmartins, femme de Pierre de Possac, écuyer. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (19 janvier). — Obligé de 100 fr. pour noble Pierre d'Engarran (19 janvier). — Obligé de 10 l. pour Marthe de Villages, dame de Vestric (21 janvier). — Obligé de 11 l. pour Paul Nicot, tailleur d'habits (25 janvier). — Obligé de 300 l. pour l'avocat Pierre Unal (27 janvier).

— Déclaration faite par noble Jean d'Arbaul et sa femme Marguerite de Brueys à noble Guillaume de Baudan (28 janvier). — Prix-fait baillé par noble Jacques de Fons pour travaux à sa maison de Calvisson (30 janvier). — Quittance de 92 l. faite par Pierre Baruch, ministre réformé, comme mari de Gillette Davy (3 février). — Procuration donnée par Ludovico Jussio, marchand de Nice, à Antoine Lamer, marchand de Nîmes, pour recouvrer de Simon Dumoulin, seigneur de Beauchamp, fermier général des droits forains, habitant le Saint-Esprit, la somme de 300 l. (4 février). — Obligé d'une salmée 1/2 de blé *mesle* pour l'avocat Pierre de Malmont (4 février). — Prix-fait baillé par François de Rozel, lieutenant principal, pour des travaux à sa maison de la Vizette, à Bellegarde (6 février). — Quittance faite par Pierre Vidal, géôlier des prisens de l'Amorier, à Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, de 80 l., en remboursement de versements opérés entre les mains de l'évêque de Nîmes, Pierre de Valeriod, à raison du prieuré de Milhau (8 février). — Obligé de 100 fr. pour l'avocat Pierre Gaissad (11 février). — Vente faite par Paul Ribière au capitaine Jean Michelin de « l'enseigne appelée du *Signe Cygne*, que souloit estre et appartenoit à feu M^e Jehan Ribière, son père. . . . , et par sond. feu père jouye, tenant icelles enseigne du *Signe* en son logis, jusques à son decess, et la pourroient tenir, fesant logis, sans contrediction aucune », moyennant 12 l. Le vendeur se dépouille de tout droit sur l'enseigne et en investit l'acheteur « par touchement de ses mains » (14 février). — Compromis entre l'avocat Pierre Fremont et deux marchands d'Uzès (16 février). — Accord entre l'avocat Jacques Bonhomme et Étienne Codoncl, apothicaire d'Orange (17 février). — Déclaration de Jean Chambarut, docteur en droits d'Uzès, à son cousin Denis de Rochas, seigneur d'Aiglun, en Provence (17 février). — Quittance de 2.420 l. faite par Claude de l'Euzière, veuve de M. d'Ardoin, et noble Henri d'Ardoin, seigneur de La Calmette, mari de Claude de Calvière, à Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, viguier de Nîmes, payant par les mains de Guillaume de Calvière de Lengua, baron de Boucoiran, en déduction de la dot de Claude, sœur du viguier (17 février). — Achat pour le notaire Antoine Ferrand d'une vigne à Saint-Gervasy (23 février). — Mariage entre l'avocat Abel Guibal, fils d'Étienne Guibal, notaire et greffier du Vigan, et Suzanne Dutour (24 février). — Obligé de 57 l. pour Jacques Rozel, écuyer (27 février). — Quittance faite par François Rozel, lieutenant principal, comme tuteur des heirs de son frère Charles Rozel, conseiller au parlement de Toulouse, au rentier du château de la

Clotte, de 300 l. (1^{er} mars). — Mariage de Jean Puech, marchand (3 mars). — Vente faite par Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, à noble Pierre d'Engarran, de cent bêtes à laine qu'il a au devois de Saint-Nicolas, moyennant 300 l. (4 mars). — Obligé de 100 l. fait par Jean Gerbal, seigneur de Laroche, habitant de Marvéjols, à Jean Moynier, ministre réformé (6 mars). — Arrentement passé par Pierre de Favier, seigneur de Four-niguet, de son moulin à huile appelé le Contrepoids, moyennant la rente de 35 écus, 2 cannes d'huile, quatre cornues de « sendre » et 3 charretées de paille (7 mars). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, comme tuteur des hoirs de Charles de Rozel, conseiller au parlement de Toulouse, des deux tiers du salin de Peccais, savoir le tiers de Bressines et le tiers des Aubettes, avec le magasin et la place, moyennant 480 l. de rente (13 mars). — Obligé de 200 l. pour Pierre de Malian, contrôleur au grenier à sel (16 mars). — Quittance de 115 l. faite à Louise d'Alirand, veuve de François de Lamédie, docteur en médecine, pour des travaux de menuiserie à sa maison (16 mars). — Quit-tance de 50 l. faite à Antoine de Lagorce, garde des archives de la sénéchaussée, pour des travaux à sa mai-son (20 mars). — Obligé fait par les consuls de Fourques à Jean de Galepin, conseiller au Présidial, de 300 l. (20 mars). — Arrentement passé par Spirite de Varie, veuve de M. du Vernier, vignier de Nimes, de « son lotgis où pend pour enseigne *le Sauvage* », moyennant 72 l. de rente (21 mars). — Obligé de 400 l. fait par Jacques Gra-non, vignier de la baronnie de Manduel, à Claude de Bar-rière, veuve de M. de Montvaillant (22 mars). — Quittance de 60 écus faite par Jean de Percet, seigneur des Appens, à Thomas de Villages, seigneur de La Chassagne, repré-senté par son fils Henri de Villages, docteur en droits (25 mars). — Achat fait par Isaac Barre de l'office de no-taire royal de feu Antoine Darboux, moyennant 600 l. (26 mars). — Arrentement passé par Esther de Barrière, veuve du lieutenant d'Albenas, d'une olivette au terroir de Calvisson (1^{er} avril). — Mariage entre noble Melchior de Saint-Roman et Louise d'Alirand, veuve de Fran-çois de Lamédie, docteur en médecine (2 avril). — Accord entre Jean Moynier, ministre réformé de Nimes, et Jean Aldin, lieutenant en la cour commune de Gévaudan, ha-bitant Marvéjols (15 avril). — Quittance de 225 l. pour noble Pierre de Maurice (20 avril). — Obligé de 200 l. pour Jean Lyon, ministre réformé des Vans (21 avril). — Obligé de 100 l. pour Bernard Thomas, ministre réfor-mé de Bagnols (21 avril). — Obligé de 150 l. pour Pierre de Labaume, veuve de M. de Recolin, conseiller au pré-sidial (26 avril). — Arrentement passé par le procureur

de Jean de Villatte de Vabres, seigneur de Vallongue, habitant de Sauve, d'une maison, paillier et étable dans la ruelle de la « Peyre des Enfants » (26 avril). — Arren-tement passé par François de Rozel, lieutenant princi-pal, comme tuteur des hoirs de Charles de Rozel, con-seiller au parlement de Toulouse, à noble Pierre de Fons, de maisons, étables et jardins sis à Montpellier, près l'église Saint-Pierre, moyennant 200 l. de rente (7 mai). — Décharge réciproque entre Barthélemy Dau-berth, potier d'étain, milanais, et Paul Olivier, piémont-ais, potier d'étain, son ex-apprenti (7 mai). — Quittance faite par Paul de Bonnail, lieutenant de juge de la cour des Conventions royaux, à Chrétien Pistorius, docteur en théologie, régent au collège, de 880 l. pour achat d'une vigne au quartier de Mourtier (7 mai). — Dona-tion entre vifs faite par Jean Moynier, ministre réformé, à sa fille Jeanne Moynier, femme de Chrétien Pistorius, des 900 l. qu'il a payées le jour même à Paul de Bon-nail pour prix d'une vigne (7 mai). — Cession faite par François de Rozel, lieutenant principal, à son cousin François de Rozel, docteur et avocat, des provisions de l'office d'avocat général à la chambre de l'Édit, moyen-nant 18.000 l. (12 mai). — Procuration donnée par Jean de Bimar, écuyer, à Pierre de Baudan, contrôleur géné-ral des gabelles en Languedoc, pour recouvrer 1.335 l. de M. Philippon à Paris (13 mai). — Rémission faite à Bernard et André de Laval et à Jean Dumoulin, asso-ciés pour les terres de l'étang de Lagnac, par quelques propriétaires, des terres qu'ils possèdent audit étang, conformément à l'acte passé avec les consuls de Lède-non. Les preneurs les cultiveront, et les bailleurs perce-vront une part des fruits (13 mai). — Obligé de 650 fr. fait par Bernard de Laroque, contrôleur au grenier à sei-ge de Lunel, à Anne de Barrière, femme de M. de Roche-more, président et juge-mage (16 mai). — Obligé de 100 l. fait par noble Jacques Durant (17 mai). — Obligé de 300 l. fait par Jean Gerbal, seigneur de Laroche, ha-bitant Marvéjols, à Jean Moynier, ministre réformé de Nimes (19 mai). — Arrentement passé par Marguerite de Calvière, veuve de M. d'Arènes, conseiller, de la petite maison de ses enfants sise dans la ruelle de la « Peyre-des-Enfants », moyennant 30 l. de rente (24 mai). — Obligé de 100 l. pour Mardochée Suffren, ministre réformé de Nimes (28 mai). — Compte arrêté entre Gabrielle de Rodulph de Saint-Paulet et son ex-rentier de Saint-Paul (29 mai). — Accord entre le notaire Antoine Ferrand et le brodeur de chapeaux Jean Fages (29 mai). — Obligé de 40 l. pour Marguerite de Campagnan (31 mai). — Quittance de 50 l. faite par André Prades, prieur de l'abbaye de Franquevaux, à

noble Pierre de Maurice (1^{er} juin). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, comme tuteur des hoirs de Charles de Rozel, son frère, des fours baniers d'Aiguesmortes, moyennant 720 l. de rente (2 juin). — Arrentement passé par Pierre de Malian, contrôleur au grenier à sel, de son domaine de Poulx (7 juin). — Achat pour Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières, d'un pré à Fourques, quartier des Ségonaux (7 juin). — Obligé de 300 l. pour le notaire Jacques du Tèrond (9 juin). — Quittance de 600 l. pour Jean Moynier, ministre réformé (13 juin). — Obligé de 600 l. pour le bourgeois Antoine Depris (17 juin). — Obligé de 500 l. fait par Antoine Balazuc, docteur et avocat, à Gaspard de Lagrange, veuve de M. de Rulman (17 juin). — Obligé de 300 l. pour François de Barrière, seigneur de Nages et Solorgues (17 juin). — Émancipation faite par-devant Paul de Bonnail, lieutenant de juge royal ordinaire et des Conventions royales, par Jean Saunier, maître-apothicaire, de son fils Paul Saunier, qui tient « botte de son estat de boticaire » (24 juin). — Quittance faite par Jean de Rodolph de Beauveser, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Millau, à Louis de Gènas, seigneur de Puyredon, son cousin, de 525 l. (30 juin). — Accord entre Jean de Lageret, seigneur de Caissargues, et Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (9 juillet 1605). — Arrentement passé par l'avocat Abel Guibal, comme mari de Suzanne du Tour, de son domaine de Saint-Césaire, entre le Cadereau et Caveirac (11 juillet). — Quittance de 23 l. faite par Guichard de Baudan, maître des ouvrages royaux (14 juillet). — Quittance de 600 l. faite à Esther de Barrière, veuve de M. d'Albenas, viguier de Nîmes (16 juillet). — Obligé de 150 l. pour Jean Chayssi, chanoine de la cathédrale, prieur de Saint-Geniès de Malgoirès (19 juillet). — Arrentement d'un métier à tisser le eadis, moyennant 5 sols par mois de rente (20 juillet). — Obligé de 704 l. pour noble Jean de Bimar (23 juillet). — Arrentement passé par Melchior de Saint-Roman, écuyer (31 juillet). — Quittance de 50 l. pour Isaac Brun de Castanet, écuyer (6 août). — Quittance de 75 l. faite par Pierre d'Engarran, écuyer, au bourgeois Pierre Finor (12 août). — Arrentement passé par le bourgeois Jean Aubert de son mas de la dimerie de Saint-Denis de Vendargues (16 août). — Achat pour le notaire Marcelin Bruguier de terres à Caveirac (18 août). — Obligé de 54 l. fait par Jean Cabrières, baile régent de Thoiras, à Jeanne de Chaullet, veuve de M. de Fegueyroles, procureur (19 août). — Obligé de 100 l. pour Pierre de Labaume, veuve de M. de Reolin, conseiller au Présidial (19 août). —

Quittance réciproque entre François de Rozel, lieutenant principal, comme tuteur des hoirs de Charles de Rozel, et J.-B. Legay, commis de noble Guillaume de Balmes, fermier général des gabelles du Lyonnais, acheteur du sel des salins des Bressins et des Aubettes, à raison de 24 l. le gros muid de 72 quintaux. Le prix total du sel est de 1.500 l. (22 août). — Arrentement passé par Bernardine d'Airebaudouze, veuve du lieutenant Favier, de ses terres de Milhau, à mi-fruits (22 août). — Testament de Pierre de Favier, seigneur de Vestric. Il lègue 100 l. aux pauvres réformés de Nîmes (22 août). — Quittance de 500 l. pour le marchand Antoine Anjoyn (23 août). — Obligé de 107 l. fait par Claude Perrin, apothicaire du Saint-Esprit, à Jean Mège, écrivain, né à Mireval (23 août). — Obligé de 200 l. pour Françoise de Roux, veuve de M. Pascal (23 août). — Reconnaissance féodale pour les hoirs de Guillaume d'Hébrard, seigneur de La Lauze, gouverneur de Montpellier et de ses sœurs (24 août). — Obligé de 100 l. fait par Étienne Larivière, marchand de Nîmes, à Paul Arnaud, général des finances en la généralité de Montpellier, habitant Béziers (24 août). — Donation entre vifs faite par noble Théophile Barlatier, habitant d'Uzès, à son neveu Pierre Odol, avocat d'Uzès (29 août). — Délégation de 130 l. pour Paul Chabaud, sieur de Polvelières (29 août). — Arrentement passé par Catherine de Valabrix, veuve de M. de Bompar, avocat du Roi, de son mas de la dimerie de Saint-Paul (29 août). — Obligé de 600 l. pour le bourgeois Robert de Menonville (3 septembre). — Quittance dotale de 50 l. et d'une robe de eadis noir faite à Gaspard de Belvéze, dame d'Aubais, par un eadissier d'Aujargues (5 septembre). — Arrentement passé par Antoine de Roques, seigneur de Clausonne, de son domaine de Clausonne, composé de jardins, maisons, vignes et terres (8 septembre). — Quittance de 1.000 l. faite par Salomon Got, contrôleur au grenier à sel, comme mari de Claude de Finor, à son beau-père Pierre Finor, bourgeois, pour la dot de sa femme (21 septembre). — Arrentement passé par Claude Deydier, seigneur de Puechméjan, de son jardin près la Fontaine de Nîmes, appelé le jardin de Gaillardon, moyennant 60 l. de rente (22 septembre). — Bail de la garde du terroir de Bouillargues (22 septembre). — Obligé de 600 l. fait par les consuls de Nîmes à Jérémie Ferrier, ministre réformé de Nîmes (25 septembre). — Arrentement passé par Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, des herbes du devois de Saint-Nicolas, que le bailleur tient de l'abbé, moyennant 440 l. de rente (30 septembre). — Obligé de 141 l. fait par Suzanne de Rovériès, dame de Cabrières, à Raimond Laillaud, marchand de Nîmes, pour achat de

marchandises (30 septembre). — Ratification d'une donation entre vifs de 3.000 écus faite par le bourgeois Aulrias Reynaud à son fils Jean Reynaud. Son fils et héritier Jérémie Reynaud, docteur en droits, acquittera la somme (3 octobre). — Quittance de 30 l. pour Jacqueline de Bonnaud, veuve du capitaine Broche (4 octobre). — Quittance de 50 écus pour noble Guillaume de Deydier, garde pour le Roi aux salins de Peccais (5 octobre). — Obligé de 97 fr. pour Daniel de Calvière, juge criminel (9 octobre). — Achat pour César Luquet, marchand libraire de Nîmes, d'un petit terrain à la Porte-Cancière (12 octobre). — Accord entre Catherine de Deydier et Nicolas de Laval, seigneur du Sault, mère et fils, d'une part, et Claude Deydier, seigneur de Puechméjan, conseiller au Présidial, d'autre part (13 octobre). — Vente faite par François de Marman, coseigneur de Pouzilhac et de Ribaute, à Louis de Rochemore, seigneur de La Bruguière et de Saint-Laurent-La-Vernède, président et juge-mage, de sa part de la directe d'un moulin avec jardin et prés, sur la rivière de « Theuze », juridiction de La Bastide d'Engras, moulin appelé de Falcinière. Le reste de la directe a déjà été vendu au président par François de Cubières, coseigneur de Pouzilhac (17 octobre). — Procuration donnée par noble Melchior de Saint-Roman à sa femme Louise d'Alirand (18 octobre). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal et noble Jacques de Rozel, de leur moulin à eau de Manduel avec ses dépendances, moyennant 17 salmées 1/2 de blé de rente (29 octobre). — Quittance de 40 l. faite à Anne de Rulman, docteur et avocat, pour des travaux à sa maison d'habitation, appelée la Grand-Maison d'Alesti (2 novembre). — Quittance réciproque entre noble Jean Suavis et Isabeau de Baronein, veuve de M. Rouvière (3 novembre). — Obligé de 100 l. pour l'avocat Jacques Deyron (5 novembre). — Obligé de 279 l. pour Jean Guy d'Airebaudouze, seigneur de Clairan, conseiller au Présidial (8 novembre). — Achat pour Bernardine de Fabre, veuve du conseiller Durant, d'une vigne au quartier de Costabalenc ou de Luc (12 novembre). — La fin du registre manque à partir du 16 novembre.

E. 804. (Registre.) — 957 feuillets, papier.

1592-1606. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — A la suite du f° 593 a été relié par erreur un cahier du même notaire, du mois de décembre 1592, et folioté 1768 à 1800. — Quittance de 10 l. faite par Louise Martin, veuve de M. Robert, lieutenant de viguier, son fils Denis Robert, avocat, et sa fille Anne de

Robert (5 janvier 1606). — Obligé de 30 l. pour François Sabatier, seigneur de Soleirols (7 janvier). — Quittance de 121 l. pour Daniel de Calvière, juge criminel (7 janvier). — Obligé de 19 l. fait par un laboureur à l'orfèvre Daniel Olivet, pour achat « d'une cadène d'argent pour donner à sa fiancée » (10 janvier). — Procuration du capitaine Clément Rey, habitant Bellegarde (23 janvier). — Achat pour le notaire Antoine Ferrand d'une terre à Saint-Gervasy (25 janvier). — Quittance de 80 l. faite au libraire César Luquet pour des murs à son terrain de la Porte-Cancière (26 janvier). — Procuration donnée par François de Rozel, lieutenant principal, comme tuteur des hoirs de son frère Charles de Rozel, pour recouvrer de Pierre de Bocaut, conseiller d'État, premier président à la Cour des aides de Montpellier, 10.000 l. pour reste du prix de l'office de premier président (26 janvier). — Quittance de 350 l. faite à noble Pierre d'Engarran pour la clôture d'une vigne le long du Cadereau (27 janvier). — Quittance de 814 l. faite par Sauvair Dutour, marchand de Nîmes, à André de Laval, juge royal de Bagnols (27 janvier). — Codicille d'André Rally, beau-père de Jean Lion, ministre réformé (28 janvier). — Testament de Claire Espiard, veuve de Roch Mathieu, de Valabrègue. Elle désire être inhumée en l'église Saint-André de Valabrègue, et consacre 55 écus à ses funérailles (31 janvier). — Accord entre François de Rozel, lieutenant principal, et Isaac de Folaquier, écuyer (4 février). — Quittance de 6.977 l. faite par Tiphène de Rozel à son frère François de Rozel (6 février). — Achat pour l'avocat Claude Blisson, fait à Pierre d'Engarran, écuyer, de la moitié d'un moulin à blé situé sur le Vistre, près le Pont-d'Arles, et de prés et jardins en dépendant (8 février). — Obligé de 600 l. fait par l'avocat Claude Blisson à noble Pierre d'Engarran (8 février). — Inventaire des actes baillés par Pierre Robert à Jeanne de Crussinell, veuve de François Leroy, garde des archives du Roi (Copie s. d.). — Délégation pour Antoine de Lagorce, garde des archives du domaine, de 75 l. à prendre sur Catherine de Valabrix, veuve de M. de Bompar, avocat du Roi (24 février). — Prix-fait baillé par noble Pierre d'Engarran pour la construction d'une maison dans sa vigne du Cadereau (5 mars). — Arrentement passé par Paul Chabaud, seigneur de Polvelières, de sa maison de La Calmette, moyennant 12 l. de rente (10 mars). — Quittance de 32 l. pour Jean de Percet, seigneur des Appens (14 mars). — Obligé de 490 l. pour Jean de Baudan, seigneur de Vestric, fait par Guillaume de Baudan, seigneur de Villeneuve (19 mars). — Obligé de 227 l. fait par Melchior de Génas, seigneur de Beauvoisin, à son

frère Louis de Génas, seigneur de Puyredon (20 mars). — Procuration donnée par noble Jean de Bimar à sa femme Marthe de Favier (1^{er} avril). — Promesse réciproque entre Jacques Chabot, docteur en droits, habitant Paris, et le capitaine Privat Galtier, chevaucheur pour le Roi en la poste de Nîmes. Chabot est procureur de Jean Van Der Neuen, marchand et bourgeois de Paris, demeurant rue Quincampoix, en face Saint-Nicolas des Champs, et ayant traité avec les commissaires du Roi ordonnés pour le commerce et les manufactures de France. Chabot, bourgeois de Paris, est son associé pour le commerce des mûriers dans le royaume. Privat s'engage à lui livrer à Nîmes 800.000 mûriers, ou un million, ou davantage s'il se peut, de la longueur d'un pied et demi au minimum, au prix de 3 l. le mille (4 avril). — Achat pour Honorat Gévaudan, avocat du Roi, d'une olivette à Saint-Gervasy (19 avril). — Quittance faite par Antoine de Roques, seigneur de Clausonne, à l'avocat Antoine de Mérez, fils d'Étienne de Mérez, caution de M^{me} de Castillon, dame de Calvisson, de 29 écus (25 avril). — Achat de meubles pour Antoine Sabatier, praticien (26 avril). — Procuration de Catherine de Valabrix, veuve de M. de Bompar, avocat du Roi (8 mai). — Obligé de 400 l. fait par Melchior de Génas, seigneur de Beauvoisin, à Françoise de Roux, veuve de M. Pascal (11 mai). — Obligé de 150 fr. pour Bernard Thomas, ministre réformé de Bagnols (12 mai). — Arrentement passé par Pierre de Baudan, maître en la chambre des Comptes de Montpellier, de son aire du chemin de Beaucaire (14 mai). — Accord entre Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire, fils de feu Guillaume de Calvière, et Marguerite Teissier, veuve de François de Pavée, seigneur de Servas, au sujet d'un pré dépendant du mas de La Rochelle (26 mai). — Obligé de 300 l. fait par Paul Chabaud, seigneur de Polvelières, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (29 mai). — Quittance faite par Georges de Prunemoir, écuyer, fils de feu Georges de Prunemoir, citoyen de Marseille, et de Françoise de Génas, à son curateur Louis de Génas, seigneur de Puyredon, de divers bijoux : « une bague d'or à pandre au col, où y a trois testes d'enpeneur d'un costé, entailhées dans trois lapis en bosse, et au revers d'icelle une aultre teste d'enpeneur, d'agate blanche, et une perle au bout, paisant 5 escus 1/2 ; plus une aultre bague à pandre aussy au col, où y a une aguate entailhée d'un Orphée au-dedans, en bosse, et à l'entour deux petites émeraudes et deux petits rubis avec une perle au bout, poisant le tout 4 escus. Item une topasse grande et tailhée à plusieurs faces, paisant 12 escus et 12 grains. Item un chapelet

de 14 grains d'ambres, faitz en piramide. Item une pièce de licorne garnie au-dessus d'un petit coronement d'or ». En outre Georges reçoit de son curateur 42 l. La remise de ces valeurs est faite de l'avis de Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, Claude de Banne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial, et Pons de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit, parents et amis des parties, en vue de permettre à M. de Prunemoir de faire le voyage de Flandre (7 juin). — Obligé de 110 l. fait par le capitaine Mengin Bruiant, orfèvre de Nîmes, à Guil'aume Deydier, garde pour le Roi aux salins de Peccais (7 juin). — Obligé de 42 l. fait par Pierre Brun de Castanet, écuyer, au bourgeois Jean Langlois, pour achat d'une jument (10 juin). — Obligé de 300 l. fait par Pierre de Favier, seigneur de Forniguet, à noble Pierre d'Engarran (16 juin). — Quittance de 400 l. faite par Jean Moynier, ministre réformé de Nîmes, à An'oine Aldin, juge en la baronnie de Peyre (26 juin). — Accord entre Anne de Roux, d'Hyères, et les consuls de Saint-Remy, en Provence, au sujet d'une pensien ayant appartenu à Palamede de Forbin, seigneur de Solliès (14 juillet 1606). — Obligé de 90 fr. fait par Jean Galoître de Bouillargues, à Marguerite de Calvière, veuve de M. Desmartins, seigneur d'Arènes, conseiller (21 juillet). — Mariage de Jacques Finor, écuyer, et Françoise de Martin (27 juillet). — Arrentement passé par noble Jacques Blancard, habitant de Cornillon, d'un pré au Cailar (28 juillet). — Obligé de 30 l. fait par Claude Clergumort, archer de prévôt, à Abel Guibal, docteur et avocat (28 juillet). — Mariage du marchand Guichard Tulié avec Jeanne Sudre, fille d'Antoine Sudre, marchand passementier (31 juillet). — Quittance de 400 l. pour Jean Chantouzel, bourgeois (8 août). — Quittance de 40 l. pour le bourgeois Pierre de Vernet (9 août). — Accord entre Pierre Veyras le jeune, docteur en médecine de Nîmes, demandeur en cas d'excès, et Jean Baucinel, praticien d'Uzès, défendeur (13 août). — Quittance de 150 l. fait pour Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi (25 août). — Obligé de 980 l. fait par Diane de Lange, veuve de Pierre Finor, et son fils Pierre de Finor, avocat, à Antoine de Lagorce, garde des archives de la sénéchaussée (26 août). — Obligé de 60 l. fait par noble Gaspard Fardeau, de Clarensac, à Pierre Guérin, marchand revendeur (29 août). — Arrentement passé par Anne de Barrière, femme du président de Roehenore, de son mas de Beaulieu, à Marguerites (6 septembre). — Quittance de 500 l. faite par le bourgeois Jacques Gourgas à Blaise de Baudan, écuyer (19 septembre 1606). — Obligé de 19 écus pour Bernard de Laval, seigneur du Sault, contrôleur du domaine (26 décembre 1592). —

Obligé de 20 écus pour Paul Chabaud, sieur de Polverières (28 décembre 1592). — Obligé de 6 écus pour Jean Boutille, potier d'étain (31 décembre 1592). — Mariage de Jacob Fabre, docteur en médecine, avec Marguerite de Finor (21 septembre 1606). — Prix-fait baillé par Claude Deydier, seigneur de Puechméjan, pour des travaux à la maison des hoirs de M. de La Rosselle (23 septembre). — Testament de Marguerite de Patin, femme de M. de Malmont, docteur et avocat. Elle lègue 25 l. aux pauvres réformés (27 septembre). — Quittance faite par Jacob Fabre, docteur en médecine, et sa fiancée Marguerite de Finor, à Jean de Langlade, docteur et avocat, de 100 écus légués par le capitaine Jean de Bouillargues à sa filleule Marguerite (27 septembre). — Consentement donné par Pierre d'Andibert, seigneur de Navacelles, comme procureur de son fils Gaspard d'Andibert, à noble Louis de Génas, sieur de Puyredon, pour qu'il prenne en dépôt 2.000 l. en rapportant décharge de Robert de Pavée, seigneur de Servas (29 septembre). — Quittance de 720 l. faite par François de Rozel, lieutenant principal, comme tuteur des hoirs de Charles de Rozel, à Pierre Berret, mesureur pour le Roi aux salins de Peccais, comme rentier des fours banniers d'Aiguesmortes (29 septembre). — Inventaire des meubles de Guillaume Marguerit (2 octobre). — Arrentement passé par le bourgeois Antoine Depris de sa maison sise au Coin de Malestrene (2 octobre). — Arrentement passé par Jean de Percet, sieur des Appens, de sa maison de Saint-Gilles, moyennant 12 l. et une émine d'amandes de rente (3 octobre). — Cession pour le capitaine Jean de Noguiers, seigneur de Valès au diocèse de Mende (4 octobre). — Cession pour Jean d'Andibert, seigneur de Saint-Victor et de La Calmette (6 octobre). — Obligé de 300 écus pour noble Jean de Bimar (10 octobre). — Arrentement passé par le bourgeois Antoine Depris de sa maison sise « au courtieu de *las Flottes* » (12 octobre). — Obligé de 150 l. pour Mardochée Sufren, ministre réformé de Nîmes (13 octobre). — Mariage de Pierre Montléry, suivant les finances, avec Louise Baboys, fille du marchand Étienne Baboys (16 octobre). — Testament du marchand Antoine Lamer. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (16 octobre). — Procuration donnée par Violande de Finor, veuve Dutour, à l'avocat Abel Guibal, son gendre, et à sa femme Suzanne Dutour (19 octobre). — Achat pour noble Pierre de Langlade, chapelier de Nîmes, d'une terre à Caveirac (22 octobre). — Arrentement passé par Jacques de Baudan, contrôleur général des gabelles de Languedoc, comme ayant droit cédé de M. de Baugan, maître en la

chambre des Comptes de Montpellier, du mas de Campagnes (24 octobre). — Obligé de 300 l. fait par Jacques Courtois, lieutenant de viguier royal à Fourques, à Louise de Bonnail, veuve d'Olivet (25 octobre). — Arrentement passé par Jean Granon, écuyer, et Jacques Granon, viguier de la baronnie de Manduel, de leur domaine de Saint-Bonnet (27 octobre). — Sous-arrentement passé au capitaine Jean Auquier, de Saint-Gilles, de l'abbaye de Franquevaux avec ses dépendances, aux conditions contenues dans le contrat passé au sous-bailleur par le capitaine Jean Sollet (29 octobre). — Arrentement passé par le bourgeois Antoine Depris de son domaine de Bouillargues (29 octobre). — Rapport des prud'hommes nommés par M. de Latour, seigneur du Brau, et le rentier de son mas de Labaume, sur le Vistre, près le Pont-d'Arles, pour vérifier les « vallatz et robines » faits par le rentier (s. d.). — Achat pour noble Pierre de Maurice d'un petit mas à la Font des Mourgues, moyennant 1.300 l. (31 octobre). — Obligé de 100 l. pour Bernard Thomas, ministre réformé, représenté par son beau-père André Rally (31 octobre). — Quittance faite par Pierre de Baudan, maître en la chambre des Comptes de Montpellier, à Suzanne d'Andron, veuve Langlois, de tout ce que son mari pouvait lui devoir à raison de l'arrentement du mas de Campagnes (1^{er} novembre). — Prix-fait baillé par Pierre de Baudan pour construire une maison au faubourg des Prêcheurs, joignant celle qu'il y possède (1^{er} novembre). — Arrentement passé par Jacques Veyras, docteur en médecine, au bourgeois Pierre de Vernet, du derrière de sa maison d'habitation, donnant sur le jardin, moyennant 42 l. de rente (1^{er} novembre). — Obligé de 300 l. pour Diane de Trémolet, dame de Montpezat (13 novembre). — Obligé de 30 l. pour Fermin Chaband, seigneur de Polverières (16 novembre). — Obligé de 900 l. fait par Claude Pascal, contrôleur des tailles du diocèse, comme procureur de Nicolas de Cortaud, seigneur de Saint-Roman et de Lamotte, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (20 novembre). — Obligé de 31 l. pour Marguerite Hugue, servante de M. Moynier (25 novembre). — Obligé de 69 l. pour Pierre de Malian, contrôleur pour le Roi (27 novembre). — Obligé de 300 l. pour Antoine Ducros, avocat au Présidial (28 novembre). — Bail de bétail pour Jean Barnier, conseiller au Présidial (30 novembre). — Codicille de Claude de Masinéjan, écuyer (30 novembre). — Obligé de 300 l. fait par Pierre de Favier, seigneur de Forniguet, à Jean de Galepin, conseiller au Présidial (1^{er} décembre). — Procuration donnée par Pierre Delon, seigneur de Ners, à son frère Pierre-Antoine Delon, coseigneur de Ners (2 décembre). — Arrentement passé par Suzanne de

Pavée, femme et procuratrice de Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, d'une terre hors la porte de la Madeleine, au quartier de Saint-Laurent, « que souloit appartenir à feu M^r de Masméjan », moyennant 40 l. de rente (5 décembre). — Arrentement passé par Suzanne de Pavée, au nom de son mari Céphas d'Albenas, père et tuteur de Madeleine d'Albenas, d'une maison habitée par M. du Bran, et qui « solloit appartenir à feu Claude de Masméjan, escuyer, appelée la maison de Ferranty » (5 décembre). — Cession faite à Esther de Mazaudier, femme de l'avocat Isaac Cheiron, d'un décret obtenu du juge des Conventions royaux sur deux olivettes de l'avocat Jacques Deyron (8 décembre). — Transaction entre Gaspard de Maurice, femme de Jean Donzel, notaire de Saint-Maurice de Ventalon, et son frère Pierre de Maurice, écuyer (12 décembre). — Quittance de 100 l. pour André de Laval, juge ordinaire de Bagnols (14 décembre).

E. 805. (Registre.) — 860 feuillets, papier.

1607. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. Acte de réquisition pour Jean Lasalle, procureur au présidial de Béziers (1^{er} janvier). — Compromis entre les frères Langlois, héritiers de leur mère Jeanne de Finor, et noble Pierre de Maurice (8 janvier). — Arrentement passé par Spirite de Varie, veuve du vignier du Vernier, de son mas du Péras (8 janvier). — Obligé de 50 l. pour l'avocat Yves Bonnaud (11 janvier). — Prix-fait baillé par noble Pierre de Maurice pour construire une étable et un paillier à son mas de la Font des Mourgues (14 janvier). — Arrentement passé par le capitaine Clément Rey de son domaine de Bellegarde (16 janvier). — Obligé de 150 l. pour Pierre Villar, conseiller au Présidial (19 janvier). — Arrentement passé par Salomon Got, contrôleur au grenier à sel, de son domaine de Générac (19 janvier). — Arrentement passé par Pierre de Lansard, conseiller au Présidial, de ses terres de Générac (20 janvier). — Quittance de 18 l. pour Étienne Fermineau, lieutenant des ports de Beaucaire (24 janvier). — Cession pour Céphas Brun, seigneur de Castanet (25 janvier). — Donation faite par Claude de Barrière, sœur de feu François de Barrière, seigneur de Nages et Solorgues, et Catherine d'Arlier, veuve dudit M. de Nages, assistées de Louis de Rochemore, président et juge-mage, et d'Anne de Barrière, mariés, sur la requête de Louis de Génas, sieur de Puyredon, et de Jean Chalas, docteur en droits, députés par le consistoire de l'église réformée de Nîmes, au corps et commission de ladite église, de tous les droits que M. de

Nages s'était réservés sur le passage donné par lui depuis l'entrée de sa maison de la rue de la Colonne jusqu'à la porte du temple réformé. Elles renoncent à la servitude de la petite porte « qu'est au costé de main gauche dudit passage en entrant », et consentent à la laisser murer (31 janvier). — Arrentement passé par Diane de Lange, veuve de Pierre Finor, de deux terres au quartier des Naisses (4 février). — Arrentement passé par Jean Chantouzel, bourgeois, du domaine de sa femme Marie Delacroix et de son mas de Rapatel, à Sieure (5 février). — Bail en paiement pour l'avocat Pierre Gaissad (7 février). — Obligé de 300 l. pour noble Pierre d'Engarran (10 février). — Vente faite par Jacques Granon, vignier de la baronnie de Manduel, à son oncle Jean Granon, écuyer, d'une olivette à Mégaurie (12 février). — Testament de Claude de Bonne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial, catholique. Il lègue 100 l. aux pauvres de Nîmes et 50 l. à ceux d'Avéjan (24 février). — Bail de la garde du terroir de Garrons, passé par les habitants avec la permission de leur seigneur, l'évêque de Nîmes, M. de Valernod (2 mars). — Obligé de 50 l. fait par noble Jean Suavis à Paul Chabaud, seigneur de Polvelières (7 mars). — Obligé de 650 l. fait par le capitaine Jean Fabre, d'Airargues, au nom d'Abdias de Chaumont, seigneur de Bertichères, baron de Montredon, au bourgeois Antoine Depris (8 mars). — Quittance de 150 l. faite par Louise de Bérard, veuve de M. de Saint-Côme, à Nicolas de Calvière, seigneur de Saint-Côme, « phelezen » ou petit-fils du défunt (17 mars). — Obligé de 56 l. fait par Chrétien Pistorius, docteur régent au collège (25 mars). — Prix-fait baillé par l'avocat Pierre Maltret (26 mars). — Achat pour noble Pierre de Langlade, chapelier, d'une vigne à Caveirac (10 avril). — Achat pour Pierre Veyras, docteur en médecine, d'immeubles à La Rouvière (13 avril). — Obligé de 150 l. fait par Jacques Courtois, lieutenant de vignier de Fourques, à Bernard Thomas, ministre réformé de Bagnols, représenté par son beau-père André Rally (13 avril). — Achat pour le notaire Marcelin Bruguier, d'une terre à Caveirac (17 avril). — Quittance faite par l'avocat Pierre Fontfroide, au nom de sa mère Marie de Passebois et de son fils Antoine Fontfroide, receveur particulier des gabelles au grenier à sel de Nîmes, à Jacques de Baudan, contrôleur général des gabelles en Languedoc, de lettres de provision de l'office de receveur au grenier à sel (17 avril). — Arrentement passé par Pierre de Baudan, maître en la chambre des comptes de Montpellier, de son mas des Iles, dimerie de Bouillargues et de Rodilhan (3 mai). — Arrentement passé par noble Thomas de Bessierier à

Jean Cornille, docteur en théologie, de partie de sa maison à la Bouquerie, moyennant 45 l. de rente (4 mai). — Obligé de 2 salmées de blé *mesele* pour Daniel de Calvière, juge eriminal (7 mai). — Procuration du capitaine Toussaint Rouvier, orfèvre (7 mai). — Mariage du notaire Jacques Alesti avec Jeanne de Méjanis (8 mai). — Quittance de 9 l. faite par Joachim Decomier, licencié en droits de Tarascon, procureur de noble Marguerite de Murot, abbesse de Saint-Sauveur de la Font de Nimes et dame de Saint-Paul de Corteson, à Catherine de Valabrix, veuve de M. de Bompar, avocat du Roi (10 mai). — Rémission du tiers de l'arrentement du prieuré d'Olozargues, faite par Denis de Fabrica, conseiller au Présidial (11 mai). — Obligé de 1.317 l. fait par Henri de Faret, seigneur de Saint-Privat, comme procureur de Louise de Laudun, dame de Fournès, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (13 mai). — Accord entre Gaspard de Belvèze, dame d'Aubais et du Cailar, et son rentier du Cailar (15 mai). — Procuration de Daniel Roussel, juge-mage au sénéchal d'Uzès (16 mai). — Obligé de 200 l. pour l'orfèvre Barthélemy Fayet (23 mai). — Arrentement pour le notaire Marcelin Bruguier de ses terres et vignes de Caveirac (27 mai). — Obligé de 223 l. fait au bourgeois Arnaud Guiran, pour le prix de 18 quintaux 56 l. de laine surge (1^{er} juin). — Arrentement passé par noble Pierre Petier, d'une boutique de la maison de sa femme, rue du Puits de la Grand'Table, moyennant 45 l. de rente (2 juin). — Achat pour l'avocat Pierre Unal d'une terre à Gènerac (4 juin). — Obligé de 600 l. fait par Paul Chabaud, seigneur de Polvelières, et François Tinellis, greffier, à Marguerite de Calvière, veuve de M. d'Arènes, conseiller (8 juin). — Obligé de 300 l. fait par Jean de Lageret, seigneur de Caissargues, à Pierre de Favier, seigneur de Vestric (12 juin). — Quittance faite par le marchand Jean Tournier, receveur des legs des pauvres de l'église réformée, à Pierre de Possac, écuyer, de 200 l. léguées par feu Jacques de Possac (12 juin). — Arrentement passé par Jean Barnier, conseiller au Présidial, de son jardin avec maisonnage près la Fontaine de Nimes, moyennant 200 l. de rente (13 juin). — Achat pour Pierre Alhan, potier d'étain, de l'usufruit d'une boutique avec logement, pour un an, moyennant 36 l. (22 juin). — Quittance de 525 l. faite par Louis de Gènas, seigneur de Puyredon, comme procureur de noble Jean de Rodulph de Beauveser, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Millau, à deux marchands de Millau, ses rentiers (25 juin). — Arrentement passé par Florimond de Volontat, seigneur de Vaqueirolles, de sa métairie de Vaqueirol-

les, à mi fruits (26 juin). — Obligé de 300 l. fait par Pierre de Valernod, évêque de Nimes, qui signe à l'acte, à Imbert de Baronnat, seigneur de Lamure, avocat au Présidial (28 juin). — Arrentement du prieuré de Boucoiran, passé par le procureur du prieur Abel Faviole, moyennant 220 l. de rente (30 juin). — Obligé de 300 l. fait par Jean de Percet, seigneur des Appens, à noble Louis de Gènas (7 juillet 1607). — Obligé de 130 l. fait par Augustin Rientort, notaire d'Airargues, à Anne de Rulman, docteur et avocat (16 juillet). — Promesse réciproque où figure Jacques de Bernard, seigneur de Montbrison (26 juillet). — Accord entre François de Rozel, lieutenant principal, et Jacques du Roure, seigneur de Beauvoir, au sujet de 4.043 l. (3 août). — Obligé de 150 l. pour noble Pierre de Malian (7 août). — Quittance de 300 l. faite par François de Rozel, lieutenant principal, au rentier du château de La Clotte, appartenant aux hoirs de Charles de Rozel, son frère (10 août). — Quittance de 91 l. faite par Sarah de Cléricy, veuve de M. Baguet, à Melchior de Saint-Roman et à Louise d'Alirand, sa femme (10 août). — Quittance de 8 l. faite par Pierre Allian, potier d'étain de Nimes, à Jean Chabert, potier d'étain des Martigues. C'est le prix de deux « molles » (moules), l'ung d'anse et l'autre de charnière » (13 août). — Arrentement passé par Esther de Barrière, veuve du lieutenant d'Albenas, à Durand Vidal, hôte, de la petite maison joignant sa grande maison de la ruelle de Sainte-Eugénie, moyennant 40 l. de rente (20 août). — Arrentement passé par le bourgeois Pierre de Vernette de sa maison appelée la Grand'Maison, rue de Corcomaire, près le Château, moyennant 60 l. de rente (24 août). — Quittance de 50 l. faite par Marie de Galepin, veuve du conseiller Saurin (5 septembre). — Acte de réquisition et de protestation d'Honorat Jullian fils, écuyer, gendarme de la compagnie du chevalier de Vendôme, fait à Tannequin Fixor, maître-apothicaire (20 septembre). — Quittance faite par un cardeur de Marguerittes à Philibert Bon, receveur particulier du diocèse, de 12 l. données à Claude Vienne, sa servante, en faveur de son mariage avec le cardeur (22 septembre). — Arrentement passé par Suzanne de Pavée, au nom de son mari Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, des herbes du devois de Saint-Nicolas, moyennant 430 fr. de rente (1^{er} octobre). — Accord où figure Antoine Lombard, peintre (2 octobre). — Obligé de 102 l. pour Étienne de Tutelle, veuve de M. de Baudan, général des gabelles (10 octobre). — Obligé de 135 l. pour Jacques de Baudan, seigneur de Vestric (19 octobre). — Obligé de 150 l. pour Jean Barnier, conseiller au Présidial (19 octobre). — Arrentement passé par

Jacques Bosquier, contrôleur du domaine à Nîmes, d'un four à chaux situé dans le domaine de son père l'avocat Bosquier, terroir de Sommière, près de Montredon (21 octobre). — Obligé de 48 l. fait par Claude Clerguemort, archer de prévôt, à Pierre de Brissac, conseiller au Présidial, pour achat d'une jument (22 octobre). — Arrentement des prisons royales d'Uzès, passé par le propriétaire, Vincent Sève, à Jean Mathieu, archer de prévôt, moyennant 70 l. de rente (22 octobre). — Obligé de 360 l. pour noble Pierre d'Engarran (23 octobre). — Obligé de 20 l. pour noble Antoine d'Agulhonnet (23 octobre). — Arrentement passé par Jean de Percet, seigneur des Appens, de sa petite maison de la traverse de M. de Clairan, conseiller, moyennant 42 l. de rente (27 octobre). — Reconnaissance féodale pour noble Guillaume Deydier, garde pour le Roi aux salins de Peccais (30 octobre). — Quittance de 89 l. faite par l'avocat Jean Bosquier à Denis de Brueys, seigneur de Latour et de La Calmette (3 novembre). — Arrentement passé par Esther de Barrière, veuve de M. d'Albenas, vignier de Nîmes, à Jean Guitard, baile de Garons, de son domaine de Garons, moyennant 14 salmées de blé (10 novembre). — Quittance dotale de 150 écus faite par noble Achille de Barras, habitant d'Avignon, à sa femme Marguerite Imbert (12 novembre). — Rémission de l'arrentement du prieuré de Saint-Dionisy, moyennant 625 l. de rente (16 novembre). — Obligé de 1.107 l. pour noble Pierre de Malian (18 novembre). — Arrentement passé par noble Guillaume Deydier, garde pour le Roi aux salins de Peccais, de son domaine de Bellegarde, à mi fruits (18 novembre). — Achat pour noble Pierre de Maurice d'une terre au quartier du Puech du Bois (20 novembre). — Délégation d'une créance de 91 écus faite par Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, à Jean Lacoste, lieutenant du prévôt général de Languedoc, receveur des décimes du diocèse (23 novembre). — Obligé de 192 l. fait par noble Jean de Suavis, habitant Dions, à noble Antoine d'Agulhonnet, habitant Nîmes (25 novembre). — Vente de meubles faite par l'hôte Barthélemy Castillon à l'hôte Pierre Mathieu (28 novembre). — Procuration de Melchior de Génas, seigneur de Beauvoisin, donnée au baile d'Éguilles (28 novembre). — La fin du registre manque à partir du 4 décembre.

E. 806. (Registre.) — 1062 feuillets, papier.

1608. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Obligé de 5.050 l. pour le bourgeois Arnaud Guiran (1^{er} janvier). — Arrentement passé par le bourgeois Nicolas Borrelly, chauffe-cire pour le Roi au Présidial,

de son mas de Courbessac (3 janvier). — Obligé de 291 l. pour le bourgeois Antoine Depris (4 janvier). — Déclaration faite par Jean de Rodulph, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Millau, à François de Rodulph, sieur de Beauvezer, son frère, au sujet d'une cession de 2.308 l. sur la communauté d'Oraison, en Provence, ainsi que de 100 charges de blé et 10 charges de seigle, moyennant 1.752 l. sur la communauté de Beaumont, en Provence (4 janvier). — Arrentement passé par Antoine de Latour, seigneur du Brau, du mas de sa femme, damoiselle de Labaume, près le Pont-d'Arles (7 janvier). — Arrentement continué par Esther de Barrière, veuve du lieutenant d'Albenas, d'une olivette à Courbessac (15 janvier). — Achat pour Jean Reynaud, concierge et garde des prisons de l'Amourier, fait à Vincent Sève, suivant les finances, propriétaire desdites prisons, habitant de Beaucaire, des « fruietz et uzuffruictz des prisons » pour 3 ans, moyennant le prix global de 300 l. (15 janvier). — Quittance de 3.250 l. faite par Pierre d'Engarran, écuyer, à Céphas d'Albenas, trésorier du domaine (19 janvier). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de son mas de la Vizette, à Bellegarde (22 janvier). — Testament de Benoît Fryton, « joieur d'instrumentz », de Peyrine, en Forez, catholique. Son héritière universelle est sa femme Jeanne Maruéjols, « moyennant qu'elle soit bonne catholique, apostolique romaine, et qu'elle fasse prier Dieu pour luy après son dexeès ». L'acte est passé « en une maison de M^r Baudan, où led. Fryton habite, près le lit où il est coché ». Parmi les témoins est Martin Bonnet, « joyeur d'instrumentz » (26 janvier). — Acte de réquisition fait par Honoré Torcats, de Marseille, comme procureur de frère Jacques de Vincheguerre, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, gentilhomme de la chambre du Roi et commandant deux galères pour son service, cessionnaire de Claude Daunet, sieur des Maretz, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi et commandant deux galères pour son service, à Suzanne de Pavée, femme de Céphas d'Albenas, trésorier du domaine. Il lui exhibe une délégation de 9.256 l. à recouvrer de M. d'Albenas sur les plus clairs deniers qu'il a entre les mains, provenant de la vente des offices d'auditeurs de comptes, et lui en réclame le paiement, « pour le service de S. M. et redressement et fabrication de deux gallaires ». Suzanne répond que son mari est parti le 18 décembre « pour s'en aller devers les cartiers de Tholoze, pour procéder à la vente des offices à luy bailhés par led. s^r des Maretz, ou aultres siens affaires ».

Elle ne pense pas qu'il ait de l'argent à M. des Maretz, car il « luy a escript qu'il n'a encores vendu aulcungz offices et n'en peult point vendre, tant à cause du bruit de peste quy est au cartier de Tholoze, où la plus part des offices sont, que aussy à cause du bruit quy est en le pays que M. M. les gens de trois Estatz, assemblés par permission du Roy en la ville de Pezenas, ont envoyé de deputés devers S. M. pour fere supprimer l'édict de la création desd. offices ; et tous les prethandans attendent l'issue qu'and pourra estre... » (28 janvier). — Obligé de 500 l. fait par noble Pierre de Maurice à Léonard Theremin, chirurgien (28 janvier). — Accord où figure Antoine Delon, coseigneur de Ners (28 janvier). — Arrentement passé à Antoine de Latour, seigneur du Brau, d'une maison de la rue de la Rosarié, ayant appartenu à feu Jacques de Porcelet, seigneur de La Rosselle, et à feu Madeleine de Laval, sa femme (29 janvier). — Arrentement passé par Pierre Brun de Castanet, écuyer, de sa petite maison de la rue de la Ferrage, moyennant 13 l. de rente (3 février). — Quittance de 150 l. faite à noble Pierre d'Engarran, « pour avoir rompu et brisé ung pertenement de rocher » dans sa pièce du Cadereau, « sur le coint d'icelle » (3 février). — Obligé de 100 l. pour Jeanne d'Assas, veuve de Jacques Valette, écuyer (6 février). — Arrentement passé par Jean de Percet, seigneur des Appens, de ses terres de Manduel (10 février). — Quittance de 700 l. faite par le bourgeois Arnaud Guiran à Olivier Bérard, bourgeois de Beaucaire, pour l'office d'auditeur de comptes (600 l.) et celui d'expert-juré (100 l.), créé à Beaucaire (11 février). — Obligé de 1.300 l. pour Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (12 février). — Obligé de 600 l. pour Antoine Hérault, chanoine de l'église Saint-Jean d'Alais (13 février). — Reconnaissance féodale pour noble Marc de Guibrot, recteur de la chapelle de N.-D. de Cabrières (20 février). — Bail en paiement pour Raimond Eyroux, chanoine de la cathédrale (24 février). — Quittance de 666 écus faite par Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, à Louis de Génas, seigneur de Puyredon, comme curateur de Françoise de Génas, veuve de Georges de Prunemoir, et de ses enfants (27 février). — Quittance faite par le marchand Isaac Sudre, avec le consentement de son père, à Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, et à Claude de Banne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial, cousins de sa femme Françoise de Prunemoir, de 1.800 l. qu'ils ont constituées en dot à Françoise (27 février). — Quittance de 212 l. faite par l'avocat Pierre Maltret aux hoirs de l'avocat Robert d'Agulhonnet, représentés par Antoine de Mirman, docteur en droits

(1^{er} mars). — Obligé de 1.200 l. pour l'avocat Yves Bonnaud (2 mars). — Arrentement passé par Pierre de Baudan, maître en la chambre des Comptes de Montpellier, à l'hôte Jacques Cabanemagre, de sa maison de la rue Caguensol, moyennant 85 l. de rente (3 mars). — Procuration donnée par Arnaud Guiran, bourgeois, à son fils André Guiran, avocat, pour recouvrer 500 l. de Pierre de Faret, seigneur de Saint-Privat (3 mars). — Arrentement passé par noble Jean Darvieu, au nom de son frère Simon Darvieu, docteur en droits, du moulin à eau de son fils, sis à la Fontaine de Nîmes, avec le jardin joignant, entre le moulin de l'abbesse de Saint-Sauveur et celui de M. Baudan, moyennant 160 l. de rente (5 mars). — Arrentement passé par Louis de Génas, seigneur de Puyredon, de son moulin de Saint-Paul, situé sur le Vistre (9 mars). — Prix-fait baillé par Jean de Rovérié, seigneur de Cabrières, pour deux cheminées de plâtre, l'une dans la salle du château de Cabrières, l'autre dans une autre pièce du château. La première portera « les armories dud. sieur avec ses plâtres de gip » (13 mars). — Quittance de 536 l. faite par Jean Barnier, conseiller au Présidial, aux consuls de Cabrières (16 mars). — Arrentement passé par Fermin Chabaud, seigneur de Polvelières, de son droit de pulvérage à La Calmette, moyennant 138 l. de rente (19 mars). — Quittance de 200 l. pour le bourgeois Pierre de Vernette (22 mars). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, comme tuteur des hoirs de Charles de Rozel, de la tour de Pintard et ses dépendances, moyennant 60 l. de rente (28 mars). — Obligé de 414 l. fait par Suzanne de Rovérié, dame de Cabrières, à Pierre de Meyran, sieur de Sainte-Croix, habitant d'Arles (28 mars). — Transaction au sujet des fruits du prieuré d'Olozargues (4 avril). — Obligé de 900 l. fait par les consuls de Fourques à Jean Barnier, conseiller au Présidial. C'est Pierre de Porcelet, seigneur d'Ubaye, qui représente la communauté de Fourques (4 avril). — Projet de testament de Louise d'Alirand, femme de M. de Saint-Roman. Elle lègue 50 l. aux pauvres réformés (14 avril). — Obligé de 40 l. fait à Marguerite Hugon, « demurant pour servante avec » M. Moynier, ministre réformé (18 avril). — Obligé de 75 l. fait par les consuls de Marguerittes à Raimond Eyroux, chanoine et syndic de la cathédrale (21 avril). — Arrentement passé par le marchand Jean Périer à l'hôte Jean Frach, de la maison de sa femme, près la porte Saint-Antoine, confrontant « la maison et lotgis de la Cauquille », sauf « les deux membres que sont au droit du Cros de Mengin, consistant en une salle basse, ung grenier et ung petit corroir », moyennant 60 l. de

rente (25 avril). — Arrentement passé par Jean Barnier, conseiller au Présidial, du domaine de sa femme à Bernis, à mi-fruits (25 avril). — Obligé de 30 écus pour Arnaud Guiran, bourgeois et auditeur de comptes en la ville et viguerie de Nîmes (15 mai). — Obligé de 3.000 l. fait par Jérémie Reynaud, conseiller au Présidial, à Jean de Langlade, docteur et avocat (15 mai). — Transaction où figure Jacques de Pontrin, sieur de Florancourt (19 mai). — Délégation de créance pour Denis de Brueys, seigneur de Latour, de La Calmette et de Bourdic (21 mai). — Obligé de 121 l. pour noble Pierre de Maurice (23 mai). — Obligé de 256 l. pour l'avocat Élie Tinellis (26 mai). — Quittance de 400 l. faite par Marie de Rally, veuve du ministre réformé Jean Lion, à son père André Rally (3 juin). — Obligé de 600 l. pour Jacques de Baudan, général des gabelles de Languedoc (3 juin). — Obligé de 82 l. pour Nicolas de Calvière, seigneur de Saint-Côme (6 juin). — Obligé de 100 l. pour noble Pierre de Malian (9 juin). — Procuration de Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières (10 juin). — Quittance de 110 l. faite par Marguerite de Calvière, veuve de M. d'Arènes, conseiller au Présidial, à Mardochee Suffren, ministre réformé de Nîmes (21 juin). — Quittance faite par Jean Dubousquet, abbé de Franquevaux, à Pierre de Baudan, maître en la chambre des Comptes à Montpellier, représenté par Jacques de Baudan, contrôleur général des gabelles de Languedoc, de tout ce qu'il peut lui devoir en raison de l'arrentement de Campagnolles et d'Isle (25 juin). — Obligé de 157 l. pour Jean Rossel, sieur de Sainte-Anastasia, receveur du diocèse d'Uzès (26 juin). — Prix-fait baillé par noble Pierre d'Engarran pour « ung sollier françois, bois sapin, à la salle de sa maison » (15 juillet 1608). — Procuration donnée par Jean Cavalesi, écuyer, héritier Raimond de Cavalesi, évêque de Nîmes, à Robert de Menonville, bourgeois, pour recouvrer la censive d'une maison de la rue de Caguensol (16 juillet). — Délégation d'une créance de 150 l. faite par Bernard Thomas, ministre réformé de Bagnols, à Marie de Rally, veuve de Jean Lion, ministre réformé (17 juillet). — Arrentement passé par noble Pierre Petier de la maison avec boutique possédée par sa femme, damoiselle de Gras, dans la rue qui va du Puits de la Grand'Table à la place publique, moyennant 80 l. de rente (17 juillet). — Quittance faite par Jean de Sarran, conseiller au Présidial, à Philippe de Colanges, secrétaire du Roi en ses finances, procureur général de Jean Goday, bourgeois de Paris, qui a traité avec le Roi pour le rachat et réunion des greffes, places de clercs et petits scels y annexés de Languedoc et de Provence, de 7.692 l., à lui ordonnées par

M. Péricard, conseiller d'Etat (20 juillet). — Dépôt de 735 l. fait par le conseiller Jean de Sarran, entre les mains de Pierre de Malian, écuyer, du consentement de Madeleine de Félix, veuve d'Étienne de Sarran, procureur (20 juillet). — Obligé de 133 l. fait par Pierre de Sourville, sieur de Puechméjan, habitant Bréau, près Le Vigan, à Guillaume Unal, greffier de Nîmes (25 juillet). — Quittance de 1.200 l. faite par Pierre Dedieu, conseiller et garde-seeau au Présidial, au nom de son père Jean Dedieu, bourgeois de Sauvo, à noble Pierre d'Engarran (30 juillet). — Quittance réciproque entre l'avocat Jacques Bonhomme et Céphas d'Albenas, trésorier du domaine (5 août). — Arrentement passé par Esther de Barrière, veuve de M. d'Albenas, de son mas de Luc, à mi-fruits (10 août). — Sous-arrentement du droit de péage de Saint-Bonnet, en tant qu'il dépend de la ferme du droit de péage de Sernhac et dépendances, partagé entre le Roi et M. de Lapierre, moyennant 24 l. de rente (14 août). — Sous-arrentement du droit de péage que le Roi prend à Sernhac et à Montfrin, moyennant 48 l. de rente (19 août). — Obligé de 30 l. pour Antoine de Lagorce, écuyer, garde pour le Roi des archives « et domaine » (19 août). — Quittance de 17 l. faite par Madeleine de Félix, veuve de M. Sarran, à Claude Belui, écrivain (20 août). — Procuration donnée par Céphas d'Albenas, trésorier du domaine, comme procureur de Claude Daunet, seigneur des Maretz, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, à Christophe de Sousmarmont, seigneur de Lecheyrolles, pour remettre les provisions des offices d'auditeurs de comptes ou vendre lesdits offices (25 août). — Cession de deux décrets faite à Louise de Buys, dame de Valérargues (25 août). — Arrentement passé par Jean de Baudan, conseiller au Présidial, d'une terre à Beaucaire (26 août). — Arrentement passé par Jacques de Baudan, seigneur de Vestric, d'une terre à Aimargues (29 août). — Quittance de 300 l. faite par Judic d'Alirand, femme de Pierre Morgue, viguier du Cailar, à Louise d'Audibert de Lafarelle, dame en partie de Tharoux, représentée par son serviteur François Chabaud (30 août). — Obligé de 28 l. pour Pierre de Baudan, maître en la chambre des Comptes de Montpellier (31 août). — Quittance de 564 l. pour Claude Deydier, seigneur de Puechméjan (3 septembre). — Prix-fait baillé par l'avocat Pierre Maltret pour un plancher de sapin, moyennant 9 fr. la canne carrée (4 septembre). — Quittance de 200 l. faite par Jean Dubousquet, abbé de Franquevaux, à Pierre de Favier, seigneur de Forniguet, pour l'albergue annuelle de la métairie de Franquevaux, sise au terroir de Fourques (5 septembre). —

Obligé de 300 l. pour Samuel Fauchier, marchand apothicaire (10 septembre). — Obligé de 150 l. fait par Jean Bouchard, chanoine de la cathédrale, au notaire Antoine Ferrand (10 septembre). — Bail passé par Céphas d'Albenas, ci-devant trésorier du domaine, comme procureur de Philippe de Colanges, secrétaire du Roi et de ses finances, procureur général de Jean Goday, bourgeois de Paris, à un habitant de Beaucaire, du greffe de la foraine et des gabelles de Beaucaire, pour 14 ans 1/2, moyennant 133 l. de rente, comme au plus offrant et dernier enchérisseur (11 septembre). — Arrentement passé par Catherine de Valabrix, veuve de M. de Bompar, avocat du Roi, de son domaine de Cabrières, à mi-fruits (11 septembre). — Obligé de 348 l. pour Nicolas Borrelly, bourgeois, chauffe-cire pour le Roi, fait par les consuls de Cabrières (12 septembre). — Achat pour Fermin Chabaud, seigneur de Polvelières, d'un jardin au faubourg des Prêcheurs, entre les portes des Prêcheurs et de la Bouquerie, « avec ses arbres frugiers et hortolalie », moyennant 135 l. (12 septembre). — Quittance de 35 l. pour l'avocat Pierre de Malmont, représenté par sa belle-mère Claude de Fazendier (12 septembre). — Prix-fait baillé par François de Rozel, lieutenant principal, pour une construction à Manduel (14 septembre). — Obligé de 11 l. 15 s. pour achat d'un métier à tisser le cadis (13 septembre). — Donation faite par Jean Cornille, docteur en théologie, à son fils Louis Cornille, avocat au Présidial, en vue de son mariage (17 septembre). — Arrentement passé par l'avocat Jean Fazendier, au nom de sa sœur Suzanne de Fazendier, à Marguerite de Brueys, veuve de M. d'Arbaud, de partie de maison, moyennant 40 l. de rente (20 septembre). — Obligé de 600 l. pour Jérémie Ferrier, ministre réformé de Nîmes, représenté par sa femme Isabeau de Guiraud (27 septembre). — Arrentement passé par Céphas d'Albenas, ci-devant trésorier du domaine, comme procureur de Philippe de Colanges, du greffe de la foraine du bureau de Pont-Saint-Esprit, pour 14 années 1/2, moyennant 188 l. de rente (29 septembre). — Obligé de 45 l. fait par noble Samuel Mauméjan, habitant de Lédignan, à un habitant d'Aigremont (30 septembre). — Quittance de 360 l. faite par Louis Vernède, praticien, à François de Rozel, lieutenant principal, pour ses honoraires dans les affaires de l'hoirie de Charles de Rozel (2 octobre). — Obligé de 600 l. pour noble Jean d'Andron (2 octobre). — Obligé de 18 l. pour noble Antoine d'Agulhonnet (3 octobre). — Quittance de 3.825 l. faite par Céphas d'Albenas à Claude Daunet, sieur des Marez, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, représenté par Christophe de Sousmarmont, sieur de Lescheyrolles (4

octobre). — Quittance du même au même pour 3.617 l. (4 octobre). — Cautionnement pour l'ajudicataire du greffe de la foraine et des gabelles au bureau de Beaucaire, fourni par le garde pour le Roi audit bureau (4 octobre). — Obligé de 551 l. fait par Céphas d'Albenas au bourgeois Arnaud Guiran, pour reste de 5.100 l. dues à Guiran par le chevalier des Marez, sous le cautionnement de Céphas (6 octobre). — Quittance respective entre Céphas d'Albenas et Christophe de Sousmarmont (7 octobre). — Bail à semer passé par noble Isaac Brun de Castanet (12 octobre). — Obligé de 600 l. fait par Jean de Calvière, seigneur de Manoguier, à Marguerite de Calvière, veuve de M. d'Arènes, conseiller au Présidial (13 octobre). — Prix-fait baillé par Charles Faucon, avocat au Présidial, pour « fere et dresser une vis toute de neuf » en sa maison, acquise de Tuffène de Rozel, femme du président d'Agels, rue des Espics, moyennant 270 l. (15 octobre). — Arrentement passé par Jacques de Baudan, Pierre de Favier et Esther de Barrière, seigneurs et dame de Vestric, de leur moulin à blé sur le Vistre, appelé le moulin de Salelles, avec ses dépendances, moyennant la rente de 15 salmées de blé de mouture, 6 chapons et 6 « gelines » (21 octobre). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, du mas de Sauzette, à Bellegarde, appartenant à son père Pierre de Rozel, premier président à la cour des Aides de Montpellier (26 octobre). — Prix-fait baillé par Anne de Rulman, docteur et avocat, à un menuisier, pour faire « ung cabinet dans l'antichambre qui respond à la chambre regardant vers le jardin de la maison dud. s^r, confrontant M^r le lieutenant Rozel, lad. antichambre estant vostée, dans lequel cabinet *sive* estude led. Jacques Gaulcen sera tenu fere et dresser une table bois sapin, avec deux tiroirs, acompagné de ses quatre colonnes à pans ;..... à l'entour dud. cabinet, six estages du haut en bas pour reposer les livres et aultres choses necesseres et convenables à ung estude, savoir trois estages basses et trois estages haultes, la plus haulte et dernière d'icelle reigning tout à l'antour dud. cabinet, lesd. trois haultes estages estant soubztenues par vingt consoles de boys d'aube, faits en rond avec son creu par dessoubz, et les autres trois basses estant soutenus avec seize camasses et aultant de piedz droictz, aussy de boys aube..... ». Cet acte, très détaillé, permet de se rendre compte de la physionomie du cabinet de travail de l'antiquaire nimois (31 octobre). — Quittance de 934 l. faite par Jean de Bimar, écuyer, comme mari de Marthe de Favier, à son beau-père Pierre de Favier, seigneur de Vestric, en déduction du reste de la dot de Marthe (10 novembre). — Quittance de 6 924 l.

faite par les procureurs de Jean Lebon, sieur de La Maolière et de Vernas, à Philippe de Colanges, procureur général de Jean Goday, bourgeois de Paris (13 novembre). — Quittance de 10.709 l. faite par le notaire Guillaume Dostaly et consorts, jouissant par engagement du greffe du tablier et assise du Vivarais au siège présidial de Nîmes, et du registre des présentations dudit greffe, à Philippe de Colanges, procureur de Jean Goday (14 novembre). — Prix-fait baillé par Jean Barnier, conseiller au Présidial, pour travaux à sa métairie (14 novembre). — Arrentement passé par noble Jacques Durant, des biens des hoirs de son frère Pierre Durant, conseiller au Présidial, situés à Marguerittes (17 novembre). — Arrentement passé par Catherine d'Arlier, veuve de M. de Nages, de son moulin de Calvisson, situé sur la rivière de Cagaraule, appelé le moulin de Jalot, moyennant la rente de 15 salmées de grain (21 novembre). — Bail passé par Philippe de Colanges, secrétaire du Roi et de ses finances, procureur général de Jean Goday, bourgeois de Paris, du greffe des présentations au siège présidial du sénéchal de Beaucaire et Nîmes, moyennant 700 l. de rente (22 novembre). — Procuracy donnée par Philippe de Colanges, procureur de Jean Goday, au greffier Barthélemy Jouin, pour exercer la charge de greffier au greffe et assise du tablier et greffe du Vivarais du siège présidial de Nîmes (23 novembre). — La fin du registre manque à partir du 24 novembre.

E. 507. (Registre.) — 1131 feuillets, papier.

1609. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Obligé de 300 l. fait par noble Pierre d'Engarran à Gabrielle de Brueys, femme de noble Jacques de Fons (1^{er} janvier). — Rémission faite par Céphas d'Albenas, ci-devant trésorier du domaine, de l'arrentement du moulin Vedel, situé sur le Vistre et appartenant au chapitre (1^{er} janvier). — Obligé de 80 l. pour l'avocat Louis de Cornille (2 janvier). — Procuracy donnée par Céphas d'Albenas, comme procureur de Philippe de Colanges, pour aller à Arles recouvrer de Jean Teissier, greffier au bureau de la foraine d'Arles, 900 l. (4 janvier). — Arrentement passé par Jérémie Reynaud, conseiller au Présidial, de ses terres de Nîmes (5 janvier). — Vente faite par Olivier de Georges, seigneur de Fons, habitant de Marguerittes, à Jacques d'Authéville, maître en la chambre des Comptes de Montpellier, des immeubles que possédait sa femme à Vauvert (6 janvier). — Transaction où figurent Marie de Girard et son fils noble Pierre de Malian (7 janvier). — Quittance de 2.636 l.

faite par Honorat Gévaudan, avocat du Roi au Présidial, jouissant par engagement pour un tiers du greffe civil, criminel et commissionnel royal ordinaire et du sceau royal dudit greffe à Nîmes, à Barthélemy Jouin, greffier, et consort, subrogés à Jean Goday, bourgeois de Paris, qui a traité avec le Roi pour le rachat et la réunion des greffes, places de clercs et petits sceux y annexés de Languedoc et de Provence (9 janvier). — Échange où figure François de Rozel, lieutenant principal, comme tuteur des hoirs de Charles de Rozel (14 janvier). — Arrentement passé par Jeanne de Puget et son fils Rostang Rozel, docteur et avocat, de leur petite maison joignant leur grande maison, près de l'Hôtel de Ville, moyennant 10 l. de rente (15 janvier). — Quittance de 980 l. pour Simon Sylvestre, greffier du Palais, à Avignon (16 janvier). — Procuracy donnée par Claude Chillac et sa femme Antoinette de Bernard, pour consentir au mariage de leur fils Timothée Chillac, docteur et avocat, fiancé à Madeleine de Félix, veuve d'Étienne Sarran (24 janvier). — Quittance de 1.506 l. faite à un subrogé de Jean Goday par Jacques Davin, docteur et avocat, jouissant par engagement pour un sixième du greffe et assise de Beaucaire au siège présidial (25 janvier). — Rétrocession de 536 écus faite par Melchior de Génas, seigneur de Beauvoisin, à son cousin Blaise de Génas, seigneur de Beaulieu, à l'occasion de la vente de la seigneurie d'Éguilles à M. de La Barben et à M^{me} de Lamanon (26 janvier). — Arrentement passé par Bourdaloue de Bargeton, seigneur de La Rouvière, à Nicolas Borrelly, chauffe-cire pour le Roi au Présidial, de ses droits seigneuriaux à Vers, moyennant 180 l. de rente (28 janvier). — Bail passé par Céphas d'Albenas et François Aguesseau, secrétaire de la chambre du Roi, comme procureurs de Philippe de Colanges, à Guillaume Valadon, greffier de Béziers, du greffe du conseil du présidial de Béziers, moyennant 666 l. de rente (28 janvier). — Mariage de Timothée de Chillac, docteur et avocat au Présidial, avec Madeleine de Félix, veuve de M. Sarran, sieur de Gaujac (1^{er} février). — Quittance de 2.664 l. faite par Jacques Davin, docteur et avocat au Présidial, à un subrogé de Jean Goday, bourgeois de Paris, pour la finance et engagement d'un tiers du greffe royal de Nîmes, réuni au domaine (1 février). — Quittance de 2.636 l. faite par Étienne Capdur, greffier, à un subrogé de Jean Goday, pour un tiers de la finance et engagement du greffe civil, criminel et commissionnel royal ordinaire, avec sceau royal, de Nîmes (5 février). — Procuracy donnée par Antoine Fauquier, bourgeois, fermier principal de la ferme de l'équivalent de la sénéchaussée, à Jean de

Bompar, sieur de La Bastide, pour prendre la ferme de l'équivalent de Largentière, en Vivarais, à raison de 100 l. de rente (6 février). — Procuration de Claude Pascal, contrôleur des tailles du diocèse, pour emprunter 600 l. (6 février). — Obligé de 600 l. pour Jeanne de Clauzel, veuve de M. de Bonnail, lieutenant de juge royal ordinaire et des Conventions royaux (7 février). — Obligé de 400 l. pour noble Pierre d'Engarran (10 février). — Achat d'office d'auditeur de comptes pour Isaac Gautier, avocat d'Annonay (10 février). — Quittance de 150 l. faite par le marchand Barthélemy Cafarel, receveur ordonné par le Consistoire de l'église réformée pour les deniers légués aux pauvres, à Catherine d'Arlier, veuve de François de Barrière, seigneur de Nages (11 février). — Réquisition faite par Guillaume Laurent, détenu dans les prisons de l'Amourier, à Jean Reynaud et à Jean Plantier, concierges desdites prisons, de le faire conduire à la conciergerie des prisons de Castres, car le procès en raison duquel il est détenu est dévolu par appel à la chambre de Castres (11 février). — Mariage de Pierre de Condin, « escollier », fils de feu Laurent Condin, médecin de Carcassonne (15 février). — Obligé de 1.250 l. fait par Pierre Veyras, docteur en médecine, à David Icard, marchand teinturier (19 février). — Procuration de François Aguesseau, conseiller et secrétaire en la chambre du Roi (23 février). — Promesse de relèvement ou de garantie faite par Jacques de Gautier, contrôleur général des gabelles en la généralité de Montpellier, à Pierre de Lansard, conseiller au Présidial (25 février). — Obligé de 1.700 l. fait par Jacques de Gautier, contrôleur général des gabelles, à son beau-frère Pierre Veyras, docteur en médecine (25 février). — Procuration donnée par Jacques de Baudan, général des gabelles de Languedoc, commissaire du Roi pour l'exécution de l'édit sur l'impôt des cartes et dés, à Jean Pascal, notaire de Joyeuse, en Vivarais, pour recouvrer les droits imposés sur les cartes qui se vendent par les marchands de Languedoc, Velay et Rouergue (2 mars). — Obligé de 500 l. fait par Gabrielle de Radulph de Saint-Paulet, dame de Tharoux et de Fons, à Marguerite de Calvière, veuve de M. d'Arènes, conseiller au Présidial (10 mars). — Quittance faite par Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières, jouissant par engagement du greffe et assise de Beaucaire, à des subrogés de Jean Goday, bourgeois de Paris, de 7.500 l. pour le remboursement des cinq parts dudit greffe lui appartenant (14 mars). — Obligé de 162 l. fait par Jean Barbier, chanoine de la cathédrale (1^{er} avril). — Obligé de 100 l. pour Jeanne Mellon, « demurant pour servante » chez l'avocat Faucon (1^{er}

avril). — Testament du bourgeois Jean Botille. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (5 avril). — Obligé de 600 l. fait par le capitaine Jean Pascal, de Saint-Gilles, à Louis de Génas, seigneur de Puyredon (6 avril). — Procuration donnée par Guillaume de Girard, seigneur de Moussac, premier consul de Nîmes, à sa femme Isabeau Gui d'Airebaudouze (12 avril). — Obligé de 870 fr. pour Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (16 avril). — Transaction où figure Philippe de Montalieu, femme de l'avocat Pierre Maltret (17 avril). — Accord entre Pierre Rogier, conseiller au Présidial, et Jean de Boetier, procureur à la cour des Aides, et consorts (20 avril). — Arrentement passé par Guillaume Deydier, garde pour le Roi aux salins de Peccais, de ses deux prés de Bellegarde (21 avril). — Obligé de 60 l. fait par Jean de Lageret, seigneur de Caissargues, à Jérémie Ferrier, ministre réformé (24 avril). — Procuration donnée au ministre Jérémie Ferrier pour recouvrer de M. de « Gaudancourt, se tenant au lotgis de M^r Bertrand, receveur general des amendes du Grand Conseil, demeurant reue Jehan Tison, en la paroisse de S^t Germain de l'Auxerrois, près la croix du terroir », 63 l. (24 avril). — Quittance de 1.050 l. faite par Melchior de Génas, seigneur de Beauvoisin, à Louis de Génas, seigneur de Puyredon (24 avril). — Obligé de 100 l. pour Jean Barnier, conseiller au Présidial (1^{er} mai). — Arrentement passé par Jean de Baudan, conseiller au Présidial, de sa maison de la rue des Cardinaux (5 mai). — Procuration de Jérémie Reynaud, conseiller au Présidial, donnée à son collègue Pierre Villar (11 mai). — Vente faite par Chrétien Pistorius, docteur ès arts, régent au collège, à Jean Moynier, ministre réformé de Nîmes, d'une petite maison (12 mai). — Donation entre vifs faite par le ministre Jean Moynier à sa fille Jeanne de Moynier, femme de Chrétien Pistorius, de la petite maison acquise le 12 (13 mai). — Prolongation de compromis où figure noble Louis de Roux, viguier royal à Villeneuve (13 mai). — Obligé de 650 l. pour Jérémie Ferrier, ministre réformé de Nîmes, représenté par sa femme Isabeau de Guiraud (16 mai). — Quittance de 18 l. faite par Pascale Bernard, veuve de Guillaume de Claveyrolles, ministre réformé de Galargues (16 mai). — Quittance de 6.720 l. faite par le bourgeois Arnaud Guiran et Marie de Fabre, jouissant par engagement du greffe et assise du Vigan, à Jean Goday, bourgeois de Paris, en remboursement de la finance dudit greffe (18 mai). — Obligé de 100 l. pour Mardochée Suffren, ministre réformé de Nîmes (18 mai). — Accord entre Jean de Percet, seigneur des Appens, et Isaac Cheiron, docteur en droits (2 juin 1609). — Bail à ferme du greffe

royal de Villeneuve-lès-Avignon, passé par Céphas d'Albenas au nom de Philippe de Colanges, procureur de Jean Goday, bourgeois de Paris, pour 14 ans, moyennant le prix global de 300 l. plus un remboursement jusqu'à concurrence de 436 l. (3 juin). — Procuration donnée par Barthélemy Jullian, vicaire perpétuel de Sauve, à Antoine de Caussargues-Rouchon, praticien de Nîmes (3 juin). — Bail passé par Céphas d'Albenas à Noël Lagarde, praticien d'Aiguemortes, de la place de maître-clerc au greffe royal d'Aiguemortes, pour 14 ans moyennant le prix global de 500 l. (4 juin). — Bail passé par Céphas d'Albenas à Jacques Derbouzes, greffier de Nîmes, de la place de maître-clerc au greffe des présentations ou commissionnel de Nîmes, moyennant 54 l. de rente (4 juin). — Arrentement passé par Jacques Deyron, avocat, d'une maison avec four et gloriette qu'il possède près l'église Saint-Étienne du Chemin, moyennant 57 l. de rente. En outre le preneur devra « cuire le pain et cajolles de la maison et famille » de Deyron (7 juin). — Obligé de 200 l. fait par les consuls de Cabrières à Marie de Rally, veuve de M. Lion, ministre réformé (8 juin). — Quittance de 53 fr. faite par Édouard de Parades, seigneur de Gajan et de Sauzet (10 juin). — Quittance de 200 l. faite par des maçons à noble Pierre d'Engarran, pour travaux à sa maison de la rue allant au temple (13 juin). — Obligé de 648 l. fait par noble Pierre d'Engarran à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (26 juin). — Obligé de 730 l. fait par Marguerite Teyssier, veuve de François de Pavée, seigneur de Servas, à noble Pierre d'Engarran (26 juin). — Obligé de 75 l. fait par le procureur du baron de Vézénobre à Sébastien de Chambon, seigneur de Saint-Christol (30 juin). — Vente faite par noble Jean de Suavis à Jacques de Baudan, général des gabelles de Languedoc, d'une pension de 4 l. sur le grenier à sel de Beaucaire, moyennant 40 l. (9 juillet 1609). — Obligé de 265 l. fait par Jean de Fabrica, docteur et avocat, à Marguerite de Calvière, veuve de M. d'Arènes, conseiller au Présidial (10 juillet). — Quittance de 540 l. faite par Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières, à Aldebert Amalric, seigneur de Durfort, et à François de Pavée, seigneur de Villevielle (12 juillet). — Arrentement passé par Jean de Percet, seigneur des Appens, à Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi (12 juillet). — Arrentement passé par Jacques de Tourtoulon de Villate de Vabres, sieur de Vallongue, habitant le château de Banières, près Saint-Jean de Gardonnenque, à Antoine Anjovin, marchand de Nîmes, d'une maison avec paillier ayant appartenu à feu Jean de Villate de Vabres, dans la ruelle de Peyre des Enfants, moyennant 15 l. de rente

(16 juillet). — Arrentement passé par Jacques de Tourtoulon, du château de Vallongue avec ses dépendances, à mi-fruits (16 juillet). — Vente faite par le greffier de la baronnie de Combas, procureur de Louis de Pelet, baron de Combas, Montmirat, etc., et de Pierre de Pelet, fils de Louis, baron de Pontanès, etc., à Éliou de Trémond, conseiller au Présidial, d'une pension de 62 l. 10 s. au denier 16, moyennant 1.000 l. (25 juillet). — Obligé de 105 l. fait par Melchior de Génas, seigneur de Beauvoisin, à Françoise de Roux, veuve de M. Pascal, ministre réformé (6 août). — Quittance faite par Louise de Saultet de La Bastide, femme de François de Rozel, lieutenant principal, au meunier de son moulin à eau et à vent de Manduel (8 août). — Quittance de 300 l. faite par Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières, à Marguerite de Brueys, veuve de M. d'Arband (16 août). — Arrentement passé à Louise d'Albenas, veuve de M. de Brueys, vignier, de la maison de feu Jacques de Porcellet, seigneur de La Rosselle, rue de la Rosarié, moyennant 85 l. de rente (17 août). — Arrentement passé par le procureur de Jean de Louet, seigneur d'Aujargues, de l'avis de Jean de Rochemore, seigneur de Bernis, lieutenant principal à Montpellier, et de Louis de Rochemore, seigneur de Saint-Laurent, président et juge-mage à Nîmes, oncles maternels de M. d'Aujargues, du château et domaine d'Aujargues, avec les droits seigneuriaux, le moulin à huile, et la ferme des fruits décimaux du prieuré d'Aujargues, moyennant 825 l. de rente (18 août). — Quittance réciproque où figure Pierre Rogier, seigneur de Baron, conseiller au Présidial (20 août). — Arrentement passé par Pierre Campagnan, de sa part dans le moulin à eau situé sur l'Agau, appelé le moulin de Campagnan, et dans un moulin à vent situé au « puech Josuou ». Le bail est d'un an, commençant le jour même pour le moulin à eau, « et quand au moulin à vent, comme le vent aura fin et que iceux molins à vent ne tireront plus », à mi-fruits (20 août). — Obligé de 48 l. pour Jean de Sarran, conseiller au Présidial, mari de Jeanne Davin (22 août). — Obligé de 4 salmées de touzelle pour Pierre de Baudan, maître ordinaire à la chambre des Comptes de Montpellier (23 août). — Affret ou arrentement de la table de Marguerittes pour le droit de l'équivalent. Les dépendances sont Manduel, Redessan et Poulx. Le prix est de 220 l. de rente (25 août). — Affret passé par Antoine Fauquier, bourgeois et fermier principal du droit de l'équivalent du diocèse, et ses associés les bourgeois Jean Lebon et Arnaud Guiran, à Balthazar Bernadel, « hoste du lotgis où pand pour enseigne le *Pon du Gard*, que souloiet estre le lotgis de Borie », du droit d'y débiter du vin, moyen-

nant 93 l. de rente (28 août). — Affret passé à Melchion Roure, « hoste du logis où pand pour ensenhe *le Coq d'Inde* », pour débiter du vin, moyennant 42 l. de rente (29 août). — Affret passé à Jean Ricard, « hoste où pend pour ensenhe *la Croix d'or* », pour y débiter du vin, moyennant 60 l. de rente (29 août). — Arrentement passé par Pierre de Rogier, seigneur de Baron, conseiller au Présidial, de son domaine de Baron, à mi-fruits (30 août). — Affret passé à Antoine Moynier, « hoste où pand pour enseigne *les Troys Syseaulx* », pour y vendre du vin au détail, moyennant 52 l. de rente (31 août). — Affret pour Jean Salles, « faisant logis à la maison de Mr de Fons », moyennant 22 l. de rente (31 août). — Affret pour l'hôte Jean Astruc, moyennant 24 l. de rente (31 août). — Affret pour Antoine Couret, hôte du logis du *Moulin*, moyennant 52 l. de rente (3 septembre). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de son moulin de Notre-Dame avec ses dépendances, moyennant la rente de 15 salmées de grain et de la moitié du foin du grand pré (3 septembre). — Affret passé à Antoine Caunet, hôte du logis de *Saint-Antoine*, au faubourg « de Carretarié », moyennant 40 l. de rente (4 septembre). — Affret pour Raimond Penarier, « hoste du logis où pend pour enseigne *la Navire*, aux faulx bourgs de la Couronne », moyennant 48 l. de rente (5 septembre). — Procuration donnée par Jean de Percet, seigneur des Appens, à sa femme Catherine de Malmont (6 septembre). — Affret passé au cabaretier Marcel Reinaud, pour « vandre vin en détail et menu, faisant assiette de beuveurs en sa maison à St Thomas, proche du pourtal de la Couronne », moyennant 16 l. de rente (7 septembre). — Affret passé au cadissier Jean Delon, « tenant rameau proche de la porte des Carmes », moyennant 24 l. de rente (7 septembre). — Quitance de 110 l. faite par Marguerite de Calvière, veuve de Gaillard Desmartins, conseiller au Présidial, à Mardocheé Snffren, ministre réformé de Nimes (8 septembre). — Vente faite par Claude Daunet, seigneur des Marez, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, à Céphas d'Albenas, ancien trésorier, de 18 offices d'auditeurs de comptes et experts-jurés nouvellement créés en Languedoc, moyennant 3.000 l. (20 septembre). — Achat de censive pour noble Mathias d'Albenas, fait à Suzanne de Rovérié, dame de Cabrières, veuve de Louis de Guibal, seigneur de Cabrières (24 septembre). — Obligé de 106 l. pour Jacques de Baudan, seigneur de Vestric (26 septembre). — Arrentement passé par Jean de Radulph de Beauvezer, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, de

sa métairie de Saint-Jean, à Bellegarde, moyennant 600 l. et 1 charretée de foin de rente (27 septembre). — Obligé de 900 l. pour Jérémie Reinaud, conseiller au Présidial (29 septembre). — Accord entre le capitaine Antoine Bouchard et Catherine de Crussinel, mariés, de Bezouze, « à occasion des grandes dissensions et discordz que auroint esté entre eulx despuis longtemps... et veu aussy le mauvais traitement et rudesses » dont se plaignait la femme. Celle-ci se séparera de son mari, sans dissolution de mariage, et se retirera à Nimes avec une pension de 2 charges de blé, une tiercerolle de vin, 4 cannes d'huile d'olives et 12 l. d'argent (29 septembre). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de son domaine de Manduel, à mi-fruits (1^{er} octobre). — Arrentement passé par Isabeau Gui d'Airebaudouze, au nom de son mari Guillaume de Girard, seigneur de Moussac, premier consul de Nimes, du domaine des hoirs de Jean Gui d'Airebaudouze, seigneur de Clairan, conseiller au Présidial, domaine situé à Vestric, Uchau et Aubord, moyennant 114 l. de rente (2 octobre). — Testament de l'apothicaire Jean Gaudin. Il lègue 10 s. aux pauvres (4 octobre). — Obligé de 150 l. fait par Pierre de Saint-Martin, seigneur du Villaret, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvilliant (7 octobre). — Reconnaissance féodale faite par Antoine Teyssier, mari de Bernardine de Lansard, à Pons Bouchard, seigneur de Saint-Germain, archidiacre de la cathédrale, prieur de Caissargues, pour un moulin et cent sétérées de terre à Caissargues (8 octobre). — Arrentement passé par Jean de Lageret, seigneur de Caissargues, de son grand jardin avec maisonnage, sis à Caissargues, moyennant 52 l. de rente (9 octobre). — Donation entre vifs faite par Jean Moynier, ministre réformé de Nimes, à sa fille Jeanne Moynier, femme de Chrétien Pistorius, régent au collège (11 octobre). — Obligé de 120 l. pour noble Blaise de Baudan (14 octobre). — Arrentement passé par Jacques Fabre, docteur en médecine, d'une terre à Bouillargues (18 octobre). — Arrentement à mi-fruits de diverses terres, passé par Daniel de Calvière, juge criminel (22 octobre). — Obligé de 400 l. fait par Henri de Villages, seigneur de La Chassagne, à Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières (23 octobre). — Bail passé par Céphas d'Albenas de la place de maître-clerc au greffe royal d'Uzès, moyennant 150 l. de rente (1^{er} novembre). — Obligé de 12 l. argent et de 6 livres d'étain commun fait par Raimond Constant, potier d'étain, à Antoine Reboul, potier d'étain (2 novembre). — Procuration donnée par Catherine de Crussinel, femme du capitaine Antoine Bouchard, à l'avocat Antoine de Percet (16 novembre). —

Testament de Catherine de Crussinel, protestante. Elle lègue 30 l. aux pauvres de Bezouce ou aux pauvres filles à marier 22 novembre. — Arrentement passé par noble Jacques Durant de son mas de Courbessac, à mi-fruits (24 novembre). — Arrentement passé par Jean de Langlade, avocat au Présidial, de ses métairies de Lacroix et de Rapatel, à Sieure, à mi-fruits (25 novembre). — Testament de Florimonde Dautun, veuve d'Antoine Cauvin, lieutenant de vignier de Tarascon. Elle désire être inhumée en l'église de Sainte-Marthe et consacrer 300 l. à ses obsèques (26 novembre). — Quittance de 1.170 l. faite par François de Roux, veuve de M. Pascal, ministre réformé, à Jean Escherenc, grènetier du grenier à sel de Marsillargues (28 novembre). — Vente faite par Jean de Lagerot, seigneur de Caissargues, à Jacques de Baudan, général des gabelles, d'une censive sur les tabliers établis contre la maison de l'acquéreur, moyennant 30 l. (29 novembre). — Arrentement passé par noble Jean de Suavis de son domaine de Dions, à mi-fruits (29 novembre). — Prix fait baillé par François de Rozel, lieutenant principal, pour travaux à sa maison de Manduel (30 novembre). — Quittance de 375 l. faite par le procureur de Michel Audibert, archidiacre de Saint-Gilles, à Jacques de Baudan (30 novembre). — Sommation faite par Céphas d'Albenas au marchand Pierre Serres d'avoir à lui délivrer les offices achetés au chevalier des Maretz, pour qu'il puisse « les balhier à ceulx quy desirent d'en estre proveuz », et dont plusieurs sont venus exprès à Nîmes. Serres n'a pas encore les provisions, dont le délai de livraison n'est expiré que d'hier. Il « se craint que, à occasion des mauvais temps de pluyes, le porteur n'est peu arriver ». Céphas n'admet pas l'explication et déclare « qu'il se despart d'icelluy contrat ». Il est sur le point d'aller en cour, où il fera long séjour, et les provisions lui deviennent inutiles 1^{er} décembre. — La suite des actes manque à partir du 3 décembre.

E. 808. (Registre.) — 1197 feuillets, papier.

1610. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Obligé de 200 l. pour Jean de Baudan, conseiller au Présidial (2 janvier). — Accord entre Jean de Percet, sieur des Appens, et Jean Barthélemy, avocat au Présidial (3 janvier). — Arrentement passé par Marguerite de Calvière, veuve de M. d'Arènes, conseiller au Présidial, de son mas de Saint-Gilles (7 janvier). — Obligé de 300 l. fait par Jean d'Audibert, seigneur de Saint-Victour et de La Calmette, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant, représentée par Pierre de

Labauve veuve de M. de Recolin, conseiller au Présidial (8 janvier). — Obligé de 162 l. fait par l'avocat Pierre Maltret, premier consul de Nîmes, à Marie de Bouillargues, femme de Paul Chabaud, seigneur de Polvelières (10 janvier). — Arrentement passé par Barthélemy Daubert, potier d'étain, à Jean Bobin, potier d'étain, d'« un molle de sallieres en couyre de tabourins, un molle de tasses basses en couyre aussy, un molle d'escudelles aussy en couyre ; deux molles de pot, un petit et un gran, avec ses guarnizons ; cinq molles de platz. petit ou grans ; un molle d'assiettes. avec toutes leurs appartenances et guarnimentz suivant les auttisses, . . . aussy la roue et le banc. . . . et aussi une romane », etc. Ces moules en cuivre et outils divers sont loués pour jusqu'à Pâques, moyennant 3 l. (13 janvier). — Quittance faite par Robert de Landun, doyen, et Charles Cabot, chanoine de l'église de Saint-Gilles, comme sous-rentiers de Michel Audibert, grand archidiacre de ladite collégiale, à Marguerite de Calvière, veuve de Gaillard Desmartins, seigneur d'Arènes, conseiller au Présidial (15 janvier). — Décharge d'un dépôt de 2.200 l. pour Antoine Depris, bourgeois (24 janvier). — Ratification donnée par Esther de Barrière, veuve du lieutenant d'Albenas, à la vente d'une olivette faite à Isaac Cheiron, docteur en droits, principal au collège (28 janvier). — Testament de Bernardine de Lansard, femme du capitaine Antoine Teissier. Elle lègue 12 l. aux pauvres réformés (1^{er} février). — Sous-arrentement des deux tiers de la dime des agneaux de Meynes et de Clausonne, moyennant la rente de 21 l. et d'un chevreau gras (2 février). — Achat pour noble Pierre Saran, habitant La Rouvière-Raoux (4 février). — Vente faite par Pierre Brun de Castanet, à son frère noble Isaac Brun de Castanet, d'une olivette au quartier de Riquet (8 février). — Obligé de 82 l. pour le bourgeois Nicolas Borrelly, chauffe-cire du Roi (9 février). — Mariage du marchand Simon Laliaud avec Suzanne de Félix (14 février). — Obligé de 40 l. fait par Esther de Barrière, veuve du lieutenant d'Albenas, à Catherine Decodou, chambrière (15 février). — Testament de Marguerite Bouisson, femme du vignier Janin, de Bellegarde. Elle lègue 25 l. aux pauvres réformés (17 février). — Obligé de 150 l. pour Anne Rulman, docteur et avocat (20 février). — Prix-fait baillé par Esprit Portes, baile de Redessan (25 février). — Procuracy de l'apothicaire Paul Icard (25 février). — Obligé de 300 l. pour Jean d'Engarran, garde pour le Roi aux salins de Peccais (8 mars). — Accord entre Jean Barthélemy, docteur et avocat, et les consuls de Saint-Bonnet (8 mars). — Achat d'outils pour teindre la soie fait par Étienne

Rey, teinturier de soie, moyennant 150 l. Il y a deux chaudières de cuivre pour faire le noir (8 mars). — Bail à « lever soye » passé par noble Jacques Durant, comme « nourrissant et entretenant les hoirs » de son frère Pierre Durant, conseiller au Présidial. Il baille « toute la feulhie des amouriers » de leur mas de Luc et la moitié de la feuille des mûriers du mas du Grès, à Courbessac, pour la prochaine récolte de soie, à mi-fruits (15 mars). — Arrentement passé par Guillaume de Girard, seigneur de Moussac, lieutenant de sénéchal, de la métairie des hoirs de Jean Gui d'Airebaudouze, seigneur de Clairan et conseiller au Présidial, sise à Saint-Gilles, moyennant 250 l. de rente (18 mars). — Obligé de 400 l. pour Pierre de Baumefort, seigneur de Brissac, conseiller au Présidial (25 mars). — Quittance de 1.642 l. faite par François de Rozel, lieutenant principal, comme tuteur des hoirs de Charles de Rozel, conseiller au parlement de Toulouse, à Pierre Berret, mesureur pour le Roi aux salins de Peccais (27 mars). — Procuracion donnée par Jacques de Guiramand, seigneur de Blauvac, au Comté Venaissin, au nom de sa femme Françoise du Vernier (27 mars). — Arrentement passé par noble Pierre de Malian, de son mas de Mazert (4 avril). — Projet de quittance faite par noble Jacques Gineste, de Bagnols, comme mari de Tiphène de Percet, à Catherine de Malmont, sa belle-mère, femme de Jean de Percet, seigneur des Appens (4 avril). — Bail passé par Céphas d'Albenas du droit des présentations et place de maître clerc au greffe royal de Beaucaire, pour 13 ans, moyennant le prix global de 600 l. (10 avril). — Obligé de 422 l. pour Pierre de Baudan, maître ordinaire en la chambre des comptes de Montpellier (16 avril). — Reconnaissance féodale de Céphas d'Albenas à Marguerite de Murot, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, représentée par noble Honoré de Comiers, de Tarascon, au sujet d'un moulin à eau situé près de la Fontaine, et acquis de Simon Darvieu. Le droit de lods est de 150 l. (17 avril). — Mise en apprentissage pour 18 mois chez un pâtissier, par Claude de Calvière, seigneur de Saint-Côme, de son serviteur Étienne Lézac, moyennant 90 l. (19 avril). — Arrentement passé par Pierre Maltret, avocat au Présidial, premier consul de Nîmes, de son domaine de La Calmette et de La Rouvière (26 avril). — Accord entre l'avocat Jacques Passebois et le capitaine Pierre de Possac (5 mai). — Obligé de 600 l. pour Jacques de Pontrin, seigneur de Florancourt (13 mai). — Obligé de 144 l. fait par les consuls de Cabrières à Marie de Rally, veuve de M. Lion, ministre réformé (14 mai). — Obligé de 2.920 l. fait par Paul Boschet et C^{ie}, marchands de Nîmes, à Bernard d'Armagnac,

bourgeois de Montpellier, pour achat de 30 balles de laine blanche (15 mai). — Obligé de 1.000 l. fait par Antoine Rouvière, marchand de soie de Nîmes, à Bernard d'Armagnac, bourgeois de Montpellier, pour achat d'« estaing blanc fillet, beau, net et marchand » (15 mai). — Quittance de 584 l. faite par Jean Chesneau, chirurgien, citoyen de Marseille, au nom de Claude Daunet, chevalier, seigneur des Marets, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, à Pierre Serres, marchand bourgeois de Nîmes (22 mai). — Donation faite par noble Jean Suavis à noble Mathias d'Albenas (22 mai). — Obligé de 1.200 l. pour Daniel de Calvière, juge criminel (27 mai). — Obligé de 340 l. fait par Jean de Monte, chanoine et syndic de la cathédrale, au bourgeois Vidal Desaliens (28 mai). — Procuracion donnée par Claude de Montconis, maître d'hôtel du Roi, intendant de ses fontaines, président au bureau des finances en la généralité de Lyon, à son fils noble Charles de Montconis, pour emprunter 400 écus (29 mai). — Obligé de 55 l. fait par Antoine de Saussan, sieur d'Arènes, au marchand Paul Deliquat (29 mai). — Mariage de Daniel Janin, bourgeois d'Uzès, avec Catherine de Chillac (31 mai). — Procuracion d'Antoine Meyronenc, prêtre de Beaucaire, curé de l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Campagnac, pour résigner entre les mains de l'évêque Pierre de Valernod une chapellenie ou legs pie fondée en l'église paroissiale de Saint-Jean de Bellegarde (3 juin). — Obligé de 300 l. fait par le chapitre de la collégiale de Saint-Gilles à Jacques Carrière, cordonnier de Nîmes. Les chanoines qui figurent à l'acte sont : François Vitte, syndic, Jean David, grand archidiaque, Étienne Courtois, second archidiaque et vicaire général, Honoré de Rovérié, capiseol, Jean Franconi, Michel Chevalier, J.-B. Séguier, Charles Cabot et Louis Comte, « dignités personas et chanoynes » (5 juin). — Arrentement passé par Pierre de Baudan-Corconne, maître ordinaire en la chambre des comptes de Montpellier, de son mas de Bourbon, à mi-fruits (6 juin). — Arrentement passé par Mardochee Suffren, ministre réformé de Nîmes, à Maurice Reboul, receveur du diocèse d'Uzès, de sa maison du marché au blé (8 juin). — Sous-arrentement passé par Antoine Ferrand, notaire de Nîmes, à Vincent Panafieu, « hoste du logis de *Cheval blanc* » à Calvisson, appartenant au chapitre de Nîmes, moyennant 925 l. de rente (18 juin). — Procuracion d'Esprit de Montcalm, seigneur de Castellet, habitant d'Arles (19 juin). — Arrentement passé par noble Pierre de Maurice, de son mas de la garrigue, à mi-fruits (20 juin). — Délégation d'une créance de 55 écus faite par Jeanne de Labaume, dame de Sauzet, à Esther de Barrière, veuve

de M. d'Albenas (24 juin). — Mariage de l'« espingulier » Jean Chabiron (28 juin). — Testament de Jeanne Peladan, femme de Jean d'Aspères, sous-vignier royal. Elle lègue 3 l. aux pauvres réformés (2 juillet 1610). — Accord entre Alexandre Guérin de Châteauneuf, baron du Tournel, Serverette et Saint-Remèze, fils de Jean Gaspard Guyon de Châteauneuf, chevalier de l'ordre du Roi, et Claude de Bessonnet, seigneur de Gatuzières, au sujet d'une somme de 2.700 l. (13 juillet). — Obligé de 200 l. fait par Étienne Dulau, chevaucheur pour le Roi à la poste de Nîmes, à Daniel Guiran, écuyer (15 juillet). — Arrentement passé par Denis de Brueys, seigneur de La Calmette, de Latour et de Bourdic, de ses tour et château de Saint-Chapte avec leurs dépendances, à mi-fruits (20 juillet). — Obligé de 600 fr. fait par noble Pierre d'Engarran à damoiselles Mondette et Marguerite de Bargeton, sœurs, dames d'Arpaillargues, habitant Nîmes (3 août). — Procuratiou donnée par noble Jean de Serres, d'Orange, étudiant de l'université de Nîmes, comme fils de feu Jean de Serres, historiographe de France, à noble Salamon du Faure, son beau-frère, de Loriol, pour, conjointement avec Jean Conchet, ministre en l'église de Loriol, mari de Gabrielle de Serres, et d'autres parents, emprunter de l'argent en son nom (4 août). — Cession faite par noble Thomas de Bessier, héritier de Jean de Bessier, prévôt de la cathédrale, pour lui et noble Jean de Suavis, également héritier du prévôt, à Françoise du Vernier, fille de feu M. du Vernier, vignier de Nîmes, représentée par son mari Jacques de Guiramand, seigneur de Blauvac, et du consentement de Spirite de Varie, mère de Françoise, d'une olivette au quartier de La Clause (4 août). — Quittance de 650 l. faite par Charles Faucon, avocat au Présidial, à Noé Fornier, marchand d'Aubenas (5 août). — Obligé de 600 l. fait par Pierre de Valernod, évêque de Nîmes, qui signe à l'acte, à Imbert de Baronnet, seigneur de La Mure, docteur et avocat (11 août). — Obligé de 60 l. pour Pierre Boursot, précepteur (12 août). — Quittance de 100 l. faite par Gaspard de Belvèze, dame d'Aubais (13 août). — Achat pour l'hôte Pierre Mathieu de l'usufruit d'une maison « appelée le lotgis du *Gal blanc* », pour 3 ans, moyennant le prix global de 120 l. (23 août). — Arrentement passé par Louis de Génas, sieur de Puyredon, d'une des boutiques de sa maison d'habitation (25 août). — Accord entre noble Thomas de Bessier et noble Jean de Suavis (29 août). — Obligé de 450 l. fait par Thomas de Bessier à Olivier des Georges, seigneur de Fons, et à Paul Chabaud, seigneur de Polvelières, qui viennent de s'obliger pour pareille somme envers Mondette et Marguerite de Bargeton, dames

d'Arpaillargues. Par cet acte, Thomas prend à son compte leur dette (29 août). — Quittance de 300 l. pour Pierre de Possac, écuyer (1^{er} septembre). — Bail du transport du bois au four bannier de Vauvert (2 septembre). — Accord entre Jean de Langlade, avocat au Présidial, et Jean Guitard, baile de Garons (4 septembre). — Arrentement passé par noble Jacques de Finor du domaine de sa femme Françoise de Martin, sis au plan de La Boissière, à mi-fruits (9 septembre). — Prix fait baillé par Pierre de Favier, seigneur de Fourniquet, pour faire « ung peyroï pour son mollin à huile appelé le Contrepoix, de bon cuivre », moyennant 16 s. la livre (11 septembre). — Reçu fait par Melchior de Génas, seigneur de Beauvoisin, à son frère Thomas de Villages, seigneur de La Chassagne, représenté par Honoré de Villages, fils de Thomas, des pièces du procès entre feu François de Villages, seigneur de Beauvoisin, et le syndic des habitants de Beauvoisin (11 septembre). — Délégation de 180 l. pour Claude de Banne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial (16 septembre). — Quittance d'Antoine de Mirman, lieutenant de juge royal ordinaire et des Conventions royales de Nîmes, faite au rentier de sa métairie de Dudos (19 septembre). — Délégation de 900 l. sur les habitants de Fourques, faite par Jean Barnier, conseiller au Présidial, à sa nièce Gaspard Dumas, femme de Paul de Julien, conseiller au parlement d'Orange (21 septembre). — Quittance de 350 l. faite par Simon Combes, lieutenant de vignier de la baronnie de Montfrin, à noble Pierre de Maurice, de Nîmes (28 septembre). — Obligé de 100 l. fait par noble Paul d'Assas (29 septembre). — Obligé de 300 l. pour Isaac Derbonzes, avocat au Présidial (30 septembre). — Obligé de 540 l. pour Pierre de Baudan-Corconne, maître ordinaire en la chambre des comptes de Montpellier (1^{er} octobre). — Reconnaissance féodale pour Jacques de Baudan, général des gabelles, au sujet de deux tabliers centre sa maison (2 octobre). — Quittance de 90 l. faite par Anne de Rally, femme de Bernard Thomas, ministre réformé de Clarensac (8 octobre). — Obligé de 642 l. fait par Andrieu de Larbous, d'Alais, au nom de son père Jean de Larbous, seigneur de Brissac, à Charles de Faucon, avocat au Présidial (9 octobre). — Obligé de 120 l. fait par Pierre d'Assas, seigneur de Montmoirac, à Jacques Fabre, docteur en médecine (9 octobre). — Arrentement passé par Jacques de Pontrin, sieur de Florancourt, de son domaine d'Aimargues et du Cailar (11 octobre). — Obligé de 84 l. pour Jeanne de Labaume, dame de Sauzet (15 octobre). — Cession d'arrérages faite par Marguerite Teyssier, veuve de M. de Servas, à son fils Robert de Pavée, seigneur de Servas (21 octo-

bre). — Obligé de 30 l. pour Pierre de Jonquières, seigneur de Tornac (21 octobre). — Quittance de 79 l. faite par noble Honoré de Comier, procureur de Marguerite de Murot, abbesse de Saint-Sauveur de la Font, dame de Saint-Paul de Courtézou, à François Mourgier, prieur de Saint-Étienne de Domessargues (30 octobre). — Obligé de 450 l. pour Jérémie Reynaud, conseiller au Présidial (10 novembre). — Testament de Pierre Gautier, marchand drapier de Pont-Saint-Esprit. Il désire être inhumé dans l'église de Saint-Saturnin (11 novembre). — Procuration donnée par Pierre-Antoine Delon, seigneur de Ners, à son frère Pierre Delon, seigneur de Ners (14 novembre). — Procuration donnée à Jean d'Aspères, huissier et sous-viguiier de Nîmes (21 novembre). — Arrentement passé par Pierre de Labaume, veuve de M. de Recolin, de ses terres de Nîmes (28 novembre). — Obligé de 200 l. pour Jacques Mazaudier, avocat au Présidial (10 décembre). — Obligé de 434 l. fait par Gabrielle de Vabres, dame d'Avèze, à son oncle Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran (13 décembre). — Quittance de 440 l. faite par Antoine Roux, dit Valensol, maître-maçon d'Avignon, à Guichard de Baudan, maître des ouvrages du Roi, et à Isaac Paladan, bourgeois de Nîmes, des deniers du chapitre de Nîmes, en déduction du prix-fait à lui baillé « pour le redressement et battiment de l'esglise Notre Dame de Nîmes » (23 décembre). — Quittance de 90 l. faite par Isabeau Ducanton de Vachières, veuve de Jean de Vaugran, viguiier d'Alais, à Raimond de Colla, bourgeois d'Arles, tuteur des trois filles d'Antoine de Colla, président au parlement d'Orange (28 décembre).

E. 809. (Registre.) — 1240 feuillets, papier.

1611. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi, le jeune. — Déclaration de Timothée de Chillac, avocat au Présidial (4 janvier). — Obligé de 600 l. pour Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (6 janvier). — Arrentement passé par le notaire Antoine Ferrand de son domaine de Saint-Gervasy (7 janvier). — Quittance de 72 l. d'intérêts faite par Spirite de Varye au nom de Jacques de Guiramand, sieur de Blauvac (Comtat-Venaissin), au capitaine Étienne Pépin (11 janvier). — Arrentement passé par le bourgeois Pierre de Vernetto de ses terres de Nîmes (14 janvier). — Quittance de 110 l. faite par le bourgeois Arnaud Guiran à Céphas d'Albenas, ancien trésorier du domaine (16 janvier). — Prix-fait baillé par Jérémie Reynaud, conseiller au Présidial, pour travaux à sa métairie de Cassopène (20 janvier). — Accord entre Jacques de Pontrin, sieur de

Florancourt, et Antoine Depris, bourgeois (26 janvier). — Achat fait par Nicolas et Jean Bargeton frères, marchands, de deux presses « à presser draps », moyennant 200 l. (31 janvier). — Achat par le chirurgien Léonard Theremin, d'une vigne au quartier du Péras (3 février). — Rémission pour noble Pierre de Malian (11 février). — Quittance pour Suzanne de Montgros, dame de Saint-Bénézet (15 février). — Testament de Suzanne Duvergnon, seconde femme du capitaine Jacques Ferrets, de Montfrin. Elle désire être inhumée en l'église de Montfrin. Ses actes éventuels et subséquents de dernière volonté devront être considérés comme nuls s'ils ne portent la devise : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum* (23 février). — Accord où figure Pierre Tournier, contrôleur du domaine (4 mars). — Obligé de 2.000 l. fait par Pierre de Malian, écuyer, et Antoine Depris, bourgeois, à François de Rozel, lieutenant principal, représenté par sa femme Louise de Sautel (4 mars). — Promesse de relèvement faite par Jérémie Ferrier, ministre réformé de Nîmes, qui signe à l'acte, aux deux débiteurs de l'obligation précédente, contractée en réalité par lui. Il reçoit les 2.000 l. (4 mars). — Arrentement passé par Pierre Veyras, docteur en médecine, de son jardin hors la ville, avec maison d'habitation, près le moulin de M^{lle} d'Ariffon, moyennant 48 l. de rente (6 mars). — Procuration donnée par Jean de Sarran, conseiller au Présidial, à Abel Guibal, avocat au Présidial, pour recouvrer du greffier du parlement de Toulouse et chambre de Castres, les sommes qui lui reviennent dans la discussion générale des biens de Paul Chillac (9 mars). — Obligé de 400 l. fait par Jean de Barthélemy, avocat au Présidial, à noble Pierre d'Engaran (13 mars). — Obligé de 340 l. pour Jeanne de Chaulet, femme de M. de Rochier, docteur et avocat (22 mars). — Obligé de 72 l. fait par Jean Durant, notaire et greffier de Manduel, à Denis de Fabrique, conseiller au Présidial (25 mars). — Quittance de 600 l. pour Jérémie Reynaud, conseiller au Présidial (27 mars). — Quittance de 6 l. faite par Jeanne de Labaume, dame de Sauzet, au rentier de sa métairie, « pour la valeur du porceau que icelluy... est tenu balher à lad. damoy-selle... et de six gallines » (5 avril). — Procuration donnée par Antoine de Mirman, lieutenant de juge ordinaire et des Conventions royales de Nîmes, à sa femme Marie de Boyer (8 avril). — Arrentement passé par Joseph Aillaud, vicaire perpétuel de Saint-Gervasy, à Jean Capon, baile dudit lieu, de la moitié « du petit disme » des agneaux, laine, foin, « barjallade », autres légumes, et « trempes » (8 avril). — Quittance de 918 l. pour Pierre de Baudan-Corconne, conseiller au Présidial

(9 avril). — Arrentement passé par Suzanne de Fazendier à Jeanne de Labaume, dame de Sauzet, d'une partie de maison, moyennant 50 l. de rente (19 avril). — Obligé de 200 l. fait par Jean Laurens, marchand-apothicaire d'Aiguesmortes, à Anne de Rulman, avocat au Présidial (23 avril). — Donation entre vifs faite par Bernard Lafavrié, natif de Montauban, habitant d'Aimargues, à Louise Pistorius, fille de Chrétien Pistorius, docteur et régent au collège, gendre de feu Jean Moynier, ministre réformé. Le donateur se loue des « agréables services » reçus de ces trois personnes (25 avril). — Bail « à enseigner enfans » passé par des habitants de Garons à Charles de Codolet, « maistre escollier, de Marguerittes, pour « bien et duement enseigner et endoctriner » les « enfans et jeunesse » de Garons. Le programme est « de lire, d'escripre, dire leurs prières ». Le maître aura 87 l. par an et « une chambre pour se retirer avec lesd. enfans » (26 avril). — Obligé de 600 l. fait par Jean de Lageret, seigneur de Caissargues, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (3 mai). — Obligé de 140 l. pour Louis de Bérard, seigneur du Chambon (3 mai). — Obligé de 710 l. pour noble Pierre de Maurice (4 mai). — Quittance de 105 l. faite par noble Mathias d'Albenas à Pierre de Ranchin, seigneur en partie de Saint-Quentin, contrôleur des tailles au diocèse d'Uzès (28 mai). — Bail en paiement fait par noble Claude Aigalier, illettré, à nobles Charles et Pierre Rey, frères, verriers au Mas-Crémat, diocèse d'Uzès (28 mai). — Apprentissage de noble Pierre Aigalier, fils de Claude, chez les verriers Rey (28 mai). — Arrentement passé par Violande de Finor, veuve de l'apothicaire Dutour, à David Dalbiac, apothicaire, d'une boutique d'apothicaire. « avec touz les utilz d'icelle botique servans aud. estat de botquere », moyennant 126 l. de rente (12 juin). — Arrentement passé par le notaire Antoine Ferrand à Jean Delacoste, receveur des décimes du diocèse, du tiers des pensions et « guerles episcopalles » que prend l'évêque de Nîmes, à la Madeleine, sur les prieurés du diocèse, moyennant 200 l. de rente (20 juin). — Rémission du tiers de la dime du vin du prieuré de Saint-Césaire (3 juillet 1611). — Arrentement passé par noble François de Rodulph, sieur de Beauvezer, au nom de Jean de Rodulph de Beauvezer, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Caignac, de la métairie de Saint-Jean, près Bellegarde, moyennant 600 l. de rente, 3 charretées de foin et 4 chapons gras (19 juillet). — Achat de bétail pour Pierre de Lansard, conseiller au Présidial (27 juillet). — Obligé pour noble Jean Pépin, habitant de Monoblet (29 juillet). — Testament du mar-

chand Antoine Lamere. Il lègue 3 l. aux pauvres réformés (4 août). — Obligé pour le notaire Jean Daunant (6 août). — Arrentement passé par Charles Faucon, avocat au Présidial, de son mas de Paillier, dans la dimeirie de Saint-Denis de Vendargues, à mi-fruits (7 août). — Prix-fait baillé par François de Rozel, lieutenant principal, pour des voûtes à sa maison neuve de Manduel (7 août). — Obligé de 111 l. fait par Florimond de Volontat, seigneur de Vaqueyroles (10 août). — Engagement pris par Jean Plantier, ci-devant garde des prisons de l'Amourier de Nîmes, de conduire Louis Jaume, dit le Gascon, et sa fille Antoinette, prisonniers en cas d'excès « et criminaulté », qui lui ont été remis par les officiers ordinaires de la baronnie de Montfrin, dans les prisons de la conciergerie du parlement de Toulouse, moyennant 150 l. (11 août). — Rémission de la dime de Villeverde pour le blé et le vin (19 août). — Quittance de 138 l. faite par Louis de Génas, seigneur de Puyrelon, au nom de Jean de Rodulph de Beauvezer, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem (21 août). — Quittance de 636 l. faite par Claude de Vigne, prieur de Saint-Laurent de Sanilhac de Valségane, à Jean de Cheylan, écuyer, de Bagnols, représenté par Claude de Banne, seigneur de Cabiac, conseiller au Présidial (25 août). — Déclaration faite par Henri de Georges, sieur de Tharaux, à Pierre de Roux, juge royal de Beaucaire (26 août). — Obligé de 3.210 l. fait par Jacob de Favier, conseiller et garde-secueu au Présidial, à Gaspare de Belvézet, dame d'Aubais (28 août). — Quittance pour Céphas Brun, sieur de Castanet (30 août). — Testament de Françoise de Roux, veuve de M. Pascal, ministre réformé. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (3 septembre). — Obligé de 700 l. fait par Jean-Baptiste Séguier, chanoine et syndic de la collégiale de Saint-Gilles, à Antoine de Mirman, lieutenant de juge royal, des Conventions et ordinaire de Nîmes, comme tuteur des hoirs de Guillaume de Ranchin, conseiller à la chambre de l'Édit, conformément à une délibération du chapitre de Saint-Gilles où figurent Jean David, grand archidiaque, Étienne Courtois, second archidiaque, Honoré de Rovérié, capiseol, Jean Franconi, Michel Chevalier, Charles Cabot, François Vitré et Louis Comte, chanoines (8 septembre). — Arrentement passé à Mathieu Pelouze, écrivain, natif d'Aimargues, d'un logement, moyennant 33 l. de rente (12 septembre). — Quittance de 20 l. pour Louise de Buys, dame de Valérargues (19 septembre). — Quittance de 5 l. faite par Jean de Percet, seigneur des Appens, à Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi (24 septembre). — Quittance de 1.100 l. faite par Céphas d'Albenas, ex-trésorier du domaine,

comme père et tuteur de Madeleine d'Albenas, à noble Isaac Brun de Castanet, comme procureur de Jean de Porcelet, seigneur de Maillane, habitant de Beaucaire (26 septembre). — Arrentement passé par Marguerite de Calvière, veuve de M. d'Arènes, conseiller au Présidial, de son mas de Saint-Gilles (27 septembre). — Quittance de 150 l. pour Jacques de Baudan, seigneur de Vestric (29 septembre). — Obligé de 3.000 l. fait par Pierre de Calvière, seigneur de Saint-Césaire de Gauzignan, à Marie de Passebois, veuve du bourgeois Baudille Fontfroide (30 septembre). — Quittance de 350 l. faite par Gaspard d'Audibert, seigneur de Méjanès, comme mari de Sylvie de Rogier, à son beau-père Pierre Rogier, seigneur de Baron, conseiller au Présidial (1^{er} octobre). — Procuracion donnée par Claude Deydier, seigneur de Puechméjan, à son frère Louis Deydier (7 octobre). — Obligé de 425 l. pour noble Pierre de Malian (10 octobre). — Obligé de 85 l. pour Nicolas de Laval, seigneur du Sault (16 octobre). — Obligé de 100 l. fait par les consuls de Lédénon à l'avocat Abel Guibal (17 octobre). — Testament d'Augier Roque, hôte. Il lègue 10 s. aux pauvres réformés (18 octobre). — Quittance de 103 l. pour noble Pierre de Maurice (18 octobre). — Obligé de 1.200 l. pour Isabeau de Barrière, femme du baron de Boucoiran (19 octobre). — Mariage de l'hôte David Vidal (21 octobre). — Quittance de 240 l. faite par Jérémie Ferrier, ministre réformé de Nîmes, comme mari d'Isabeau de Guiraud, à Jean Rouvière, marchand cuiratier d'Alais, pour vente d'une maison d'Isabeau à Alais. Ferrier et sa femme signent à l'acte (22 octobre). — Obligé de 2 000 l. fait par Jean Delacoste, receveur des décimes du diocèse, à François de Rozel, lieutenant principal (26 octobre). — Obligé de 1.300 l. fait par Jean de Barthélemy, avocat au Présidial, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (27 octobre). — Procuracion donnée par noble Thomas de Bessierier à sa femme Isabeau de Rigaud (27 octobre). — Achat pour le notaire Jean Daunant d'une maison de la rue de la Ferrage, moyennant 297 l. (28 octobre). — Arrentement passé par Daniel de Calvière, juge criminel, de son domaine de Marguerittes, à mi-fruits (30 octobre). — Quittance de 150 l. faite par Jacques Deyron, avocat au Présidial, et consort, à Pierre de Baudan-Corconne, maître en la Chambre des comptes de Montpellier (30 octobre). — Contrat de mariage entre Denis de Maltret, avocat au parlement de Toulouse, fils de Pierre de Maltret, avocat au présidial de Nîmes, et Madeleine d'Albenas, fille de Céphas d'Albenas, ex-trésorier du domaine (1^{er} novembre). — Quittance de 180 l. pour Jacques Rally, ministre réfor-

mé de Saint-Geniès (2 novembre). — Obligé de 68 l. fait par Pierre Rogier, seigneur de Baron, conseiller au Présidial, à un marchand d'Avignon, « pour marchandize prinse en sa botique » (13 novembre). — Obligé de 133 l. pour noble Paul d'Assas (13 novembre). — Obligé de 600 l. pour Jean Barnier, conseiller au Présidial (17 novembre). — Arrentement passé par Louise de Portalier, femme du conseiller Jean Barnier, de son domaine de Bernis, Aubord et Uchau, à mi-fruits (18 novembre). — Obligé de 100 l. pour Fermin Chabaud, seigneur de Polvelières (20 novembre). — Quittance de 100 l. faite par Marguerite de Montcalm, veuve de l'avocat Louis Bousquier, à Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran. C'est le montant d'un legs de Gabrielle de Montcalm (5 décembre). — Vente faite par Denis de Brueys, seigneur de La Calmette, de Latour et de Bourdic, à François de Recolin, avocat au Présidial, du péage et droit de pulvérage de La Calmette, moyennant 1.800 l. (7 décembre). — Quittance de 100 l. faite par Françoise de Roux, veuve de M. Pascal, ministre réformé, à Michel Moulimard, avocat au Présidial (9 décembre). — Dépôt de 1.500 l. fait par l'avocat François de Recolin entre les mains de Claude Pascal, contrôleur des tailles du diocèse, par suite du refus de Fermin Chabaud, seigneur de Polvelières, de recevoir cet argent (9 décembre). — Procuracion de Jacques Bardou, de Mazamet, étudiant en philosophie à Nîmes, pour vendre une petite maison à Mazamet (20 décembre). — Quittance de 2.050 l. faite par Jeanne de Lozeran, veuve de Jacques d'Arles, seigneur de Montaud, à Jean d'Espeisses, seigneur de Méjanès. M. de Montaud avait vendu deux moulins à blé et autres immeubles sis à Alais, au connétable de Montmorency, moyennant 9.200 l. Depuis, le connétable avait remis le comté d'Alais à sa fille la princesse Charlotte de Montmorency, comtesse d'Auvergne, de Lauraguais et d'Alais, femme du prince Charles de Valois, comte desdits comtés, gouverneur et lieutenant-général en Auvergne, colonel de la cavalerie légère de France, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roi, la chargeant de 3.300 l. pour reste du prix desdits immeubles. Faute de paiement, Jeanne de Lozeran avait intenté des poursuites, et avait fini par obtenir délivrance contre M. de Méjanès, acquéreur de Charlotte (24 décembre).

E. 810. (Registre.) — 1.074 feuillets, papier.

1612-1613. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Quittance faite par Spirite de Varye, veuve de M. du Vernier, vignier de Nîmes, au nom de Jacques

de Guiramand, seigneur de Blauvac (2 janvier 1612). — Quittance de 517 l. faite par François de Rozel, lieutenant principal, comme tuteur des hoirs de Charles de Rozel, conseiller au parlement de Toulouse, pour reste de 2.160 l., rente des fours banniers d'Aiguesmortes (5 janvier). — Reçu donné par noble Paul d'Assas au nom d'Antoine d'Albenas, seigneur de Valérargues, Saint-Ferréol, etc., à un porteur de Nîmes, des pièces d'un procès (10 janvier). — Obligé de 150 l. fait par noble François Faucon, habitant d'Aimargues, à Jean Pascal, avocat au Présidial (10 janvier). — Obligé de 700 l. fait par Suzanne de Rozel, veuve de Pierre Leblanc, seigneur de La Rouvière, à Jean Barnier, conseiller au Présidial (12 janvier). — Obligé de 500 l. fait par Pierre de Malmont, avocat au Présidial, à noble Pierre d'Engaran (19 janvier). — Obligé de 450 l. fait par Melchior de Gènas, seigneur de Beauvoisin, à son frère Louis de Gènas, seigneur de Payredon (20 janvier). — Arrentement passé par Anne de Boileau, veuve de Daniel d'Arnaud, seigneur de La Chassagne, de son mas de la dimerie de Garons, terroirs de Sieure et de Bouillargues (24 janvier). — Obligé de 60 l. fait par Mathieu Lansard, bourgeois de Nîmes, à André Rally, ministre réformé de Saint-Geniès, habitant de Nîmes (26 janvier). — Émancipation de Pierre Fourrat, « marchand bourdeur » (28 janvier). — Obligé de 100 l. pour Paul Nicolas, juge en la baronnie de Calvisson (3 février). — Vente faite par Jean de Lageret, seigneur de Caissargues, à Marie de Passebois, veuve du bourgeois Bauzile Fontfroide, d'une terre au quartier de Valdebanne, dimerie de Mériguargues (12 février). — Prix-fait baillé par noble Pierre de Malmont pour relever les murs d'un clos de sa métairie de Grézan (23 février). — Accord entre Nicolas de Laval, seigneur du Sault, et Pierre de Caussargues-Rochon (9 mars). — Arrentement passé par François de Recolin, avocat au Présidial, du péage et pulvérisage de La Calmette, moyennant 147 l. de rente (13 mars). — Cession pour noble Pierre de Malian d'une maison au faubourg de la Madeleine (13 mars). — Arrentement passé par Pierre de Favier, seigneur de Fourniguet, de son domaine de Bouillargues (16 mars). — Obligé de 337 l. fait par Augustin Massebeuf, marchand de Trinquetaille-lès-Arles, à Jérémie Ferrier, ministre réformé de Nîmes, représenté par sa femme Isabeau de Guiraud (25 mars). — Arrentement passé par Marguerite de Calvière, veuve de Gaillard Desmartins, seigneur d'Arènes, conseiller au Présidial, d'une maison de la rue de Caguensol, confrontant « le lotgis de la Roumaine » (2 avril). — Sous-arrentement passé par Louis de Bargeton, seigneur

d'Aureillac et de Valabrix, habitant d'Uzès, fermier principal des droits de l'équivalent du diocèse de Nîmes pour le trienné prochain, à Pierre Hue, notaire d'Aiguesvives, du droit de l'équivalent d'Aiguesvives et de Mus, moyennant 141 l. de rente (4 avril). — Sous-arrentement de la ferme de l'équivalent de Gènerac, moyennant 140 l. de rente (4 avril). — Sous-arrentement du droit de l'équivalent de Calvisson, passé à Vincent Panatier, hôte du *Cheval Blanc* à Calvisson, moyennant 500 l. de rente (5 avril). — Obligé de 300 l. fait par Jean Vigier, « hosto du lougis où pend pour ensenhe *l'Estoille* », à François de Recolin, avocat au Présidial (5 avril). — Sous-arrentement du droit de l'équivalent d'Uchau, Milhau, Bernis, Vestric, Aubord et Vauvert, moyennant 720 l. de rente (7 avril). — Arrentement du prieuré de Saint-Pierre de Brueys, moyennant 240 fr. de rente (12 avril). — Décharge donnée par le fermier « des droictz des bans et accuses » de la ville de Beaucaire, au rentier du mas de Saint-Jean, près Bellegardo, de ce qui peut lui revenir à raison des « accuses » ou procès-verbaux occasionnés par son bétail trouvé dans le terroir de Beaucaire (14 avril). — Rémission d'héritage pour noble Pierre de Robert (15 avril). — Obligation de 33 l. pour le prêtre Jean Maudrier (11 mai). — Vente faite par Antoine Amalric, prieur de Parignargues, à nobles Florimond et François de Volontat, seigneurs de Vaqueyroles, père et fils, des fruits décimaux de son prieuré, pour 5 ans, moyennant le prix global de 1.250 l. (15 mai). — Quittance de 300 l. faite par Jérémie Reynaud, conseiller au présidial de Nîmes, à Adrien d'Armagnac, avocat au présidial de Montpellier (15 mai). — Quittance de 300 l. faite par Gaspard d'Audibert, seigneur de Méjanos, mari de Sylvie de Rogier, à son beau-père Pierre de Rogier, conseiller au Présidial, qui lui délègue cette somme sur Denis de Brueys, seigneur de Fontcouverte (26 mai). — Obligé de 800 l. pour Pierre Unal, avocat au Présidial (2 juin). — Achat pour Catherine de Valabrix, veuve de M. de Bompar, avocat du Roi, d'une petite terre à Cabrières (11 juin). — Quittance de 1.000 l. faite par le procureur de Pierre de Beauhostes, seigneur de Cussac, mari de Françoise de Valernod, à Charles Faucon, avocat au Présidial, en déduction de 4.500 l., prix d'une maison à lui vendue par Tiphène de Rozel, femme de Jean de Beauhostes, seigneur d'Agels, premier président de la chambre des comptes de Montpellier, et faisant partie de la dot de Françoise (20 juin). — Reçu donné par David Cantarelle au capitaine Pierre Moulmard et à son commis Jean Plantier, chargé par le capitaine de conduire aux galères du port de Marseille les

condamnés, de divers certificats relatifs à des condamnés en vertu d'arrêts des parlements de Bordeaux et de Toulouse, d'une sentence du prévôt des maréchaux de Toulouse, d'une autre des capitouls de Toulouse, etc. Cantarelle portera ces certificats, arrêts et promesses aux greffes desdites juridictions et en rapportera décharge au capitaine dans deux mois. Il reçoit en outre ses lettres de provisions pour la levée et conduite desdits condamnés aux galères, expédiées sur parchemin par le lieutenant général des galères de France, Philippe-Emmanuel de Gondi (25 juin). — Pactes entre David Cantarelle et le capitaine Pierre Moulimard pour la conduite des condamnés aux galères de Marseille. Cantarelle aura les 2/3 du profit et supportera tous les frais. Chacun paiera la moitié du droit « de george du port, se montant 25 s. » par prisonnier. Cantarelle ne pourra « sortir aulcungz prisonniers des prisons où il sera dettenu qu'il n'aye le collier au coup et les manottes ez main » (25 juin). — Obligé de 60 l. pour Étienne Charfin, docteur en théologie (25 juin). — Arrentement passé par Jean Lhermite, chevaucheur pour le Roi à Saint-Gervasy, à Étienne Charfin, docteur en théologie, d'une partie de maison en face le puits de la Grand'-Table, « confrontant les Lombardz », moyennant 36 l. de rente (14 juillet 1612). — Obligé de 400 l. pour Gaspard de Belvèze, dame d'Aubais (17 juillet). — Convention entre François de Rodulph, seigneur de Beauvezer, procureur de frère Jean de Rodulph, sieur de Beauvezer, commandeur de « Canhiac », et André Vidalon, rentier du mas de Saint-Jean, au sujet de 7 charretées de foin dues par ce dernier (26 juillet). — Quittance dotale faite par François de Rodulph, seigneur de Beauvezer, à sa femme Anne de Brueys, de 300 écus, outre 200 écus représentant des bagues et joyaux. Les 300 écus représentent des « coffres garnis de robes et autres mubles de femme, mesmes une robe de velours figuré, autre robe de satin noir, autre robe de damas, autre robe de tafetas, avec leur coutilhon, chescune de couleur, samblable estoffe que le dessus » (27 juillet). — Quittance de 25 l. faite par Céphas d'Albenas, ex-trésorier du domaine, à Daniel Aventurin, ministre réformé du Vigan (28 juillet). — Obligé de 1.200 l. fait par Pierre Villar, apothicaire de Saint-Ambroix, à François de Recolin, avocat au Présidial (29 juillet). — Cession du droit d'habitanage à Clarensac moyennant 18 l. (2 août). — Obligé de 75 l. fait par Marc d'Audibert, seigneur de Cabrières, à Henri de Bompar, avocat au Présidial (3 août). — Achat d'une paire de vaches pour l'avocat Henri de Bompar, seigneur de Mirabel, moyennant 51 l. (5 août). — Arrentement passé par Jacques

de Rally, ministre réformé de Nîmes, d'un logement de sa maison de la rue de *la Fustarié*, près du puits de la Curaterie (11 août). — Arrentement passé par le procureur de Jean de Louet, seigneur d'Aujargues, de l'avis de ses oncles maternels Jean de Rochemore, seigneur de Bernis, lieutenant principal au gouvernement et siège présidial de Montpellier, et Louis de Rochemore, seigneur de Saint-Laurent, président et juge-mage à Nîmes, de son château et domaine d'Aujargues, moyennant 910 l. de rente (13 août). — Arrentement passé par Henri de Bompar, avocat, au nom de son oncle Louis de Bargeton, seigneur d'Aureillac et de Valabrix, de la table de l'équivalent de Nages et Solorgues, moyennant 58 l. de rente (22 août). — Arrentement passé par Catherine de Valabrix, veuve de M. de Bompar, avocat du Roi, de son domaine de Cabrières (31 août). — Quittance de 120 l. faite par Catherine de Deydier, veuve de M. de Laval, comme aïeule maternelle de damoiselle Étienne de Porcelet, à Jean de Porcelet, seigneur de Maillane, et des deuiers de noble Céphas Brun de Castanet (31 août). — Sous-arrentement du droit de l'équivalent de Valence moyennant 26 l. de rente (5 septembre). — Arrentement passé par Marguerite de Calvière, veuve de M. d'Arènes, conseiller au Présidial, de son mas de Bellegarde, à mi-fruits (9 septembre). — Arrentement passé par Louis Deydier, seigneur de Puechméjan, de ses terres de Nîmes, à mi-fruits (10 septembre). — Obligé de 50 l. fait par un chapelier à un bordeur de chapeaux (14 septembre). — Obligé de 70 l. pour Charles de Sollier, seigneur de Branoux (22 septembre). — Sous-arrentement passé par noble Louis de Bargeton au nom du sous-fermier de l'équivalent de Nîmes, du droit de l'équivalent sur la « marguolerye... en la peysoneye » de Nîmes, pour « la vente et desbite de toute sorte de poisson, tant fraix que sallé, barrilz de sardes, enchoyes et toneaux de tonine... pourceaulx sallés et toute autre chose consernant lad. marguolerye », moyennant 1.000 l. de rente (27 septembre). — Lods passé par Jeanne de Clauzel, veuve de M. de Bonnail, lieutenant de juge royal ordinaire de Nîmes, pour un moulin à vent cédé à Guichard de Baudan, sous la censive de 2 salmées de blé, situé aux Moulins-à-Vent, sous la « murailhe vielhe » ou rempart romain, et sur le « puech appellé de *las Tres-Fondz* ou Puech-Ferrié » (4 octobre). — Arrentement passé par noble Jean Pépin, de Monoblet, de ses biens de Bernis, Aubord et Uchau (7 octobre). — Mariage de Claude Brunel, jardinier du baron de Lédenon, à Meynes (7 octobre). — Obligé de 36 l. fait par Jacques de Roux, écuyer, fils de feu Hector de Roux, garde de la monnaie à Villeneuve-lès-Avignon

(10 octobre. — Obligé de 100 l. fait par Claude de Montconis, président au bureau en la généralité de Lyon, maître ordinaire de l'hôtel du Roi, habitant de Pujaut, à Pierre de Caussargues-Rouchon, habitant de Nîmes (12 octobre). — Quittance de 90 l. faite par Isaboau Ducanton de Vachière, veuve de Jean de Vaugran, viguier d'Arles, à Raimond de Colla, bourgeois d'Arles, tuteur testamentaire de Marguerite, Catherine et Françoise de Colla, filles d'Antoine de Colla, défunt président du parlement d'Orange (16 octobre). — Arrêté de compte final entre Chrétien Pistorius, docteur régent au collège, et le notaire Jean Guiran, qui avait fait plusieurs voyages à Moustiers, Manosque et Seynes, à l'occasion d'un procès de Pistorius contre noble Louis Pena (22 octobre). — Arrentement passé par Esther de Barrière, veuve de M. d'Albenas, de son domaine de Garons (22 octobre). — Quittance de 14 l. faite par Samuel Ducros, apothicaire de Nîmes, à Daniel Aventurin, ministre réformé du Vigan (6 novembre). — Quittance de 200 l. pour Louis de Baschi, baron d'Aubais, mari de Marguerite Duffaut (18 novembre). — Obligé de 200 l. pour Françoise de Roux, veuve de M. Pascal, ministre réformé (21 novembre). — Quittance de 38 l. faite par Robert de Pavée, seigneur de Servas, comme père de Pierre de Pavée, au rentier de la métairie de La Petite-Rochelle, près du Vistre, provenant de la succession de Marguerite Teyssier (25 novembre). — Obligé de 100 l. pour le notaire Marcelin Bruguié (27 novembre). — Prix-fait baillé par Daniel de Calvière, juge criminel, pour des travaux à sa maison de Marguerittes (1^{er} décembre). — Quittance de 72 l. faite par Spirite de Varye, veuve de M. du Vernier, viguier royal à Nîmes, au nom de Jacques de Guiramand, seigneur de Blauvac, à Étienne Pépin, marchand de Nîmes, pour une pension au capital de 1.450 l., prix de vente du logis du *Sauvage*, près la place publique (3 décembre). — Acte pour Claude Dastier, lieutenant de viguier. C'est une sommation faite à Jean Félix, avocat au Présidial (23 décembre). — Obligé de 40 l. pour André Pelouze, maître-écrivain d'Aimargues (24 décembre). — Échange où figure le bourgeois Mathieu Lansard (3 janvier 1613).

E. 811. (Registre.) — 964 feuillets, papier.

1613. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Arrentement passé par Esther de Barrière, veuve de M. d'Albenas, lieutenant de viguier, à sa belle-sœur Louise d'Albenas, d'un logement dans sa petite maison de la rue des Espics « *sive* ruelle de S^{te} Augénie », moyennant l'usufruit de 600 l. (2 janvier). — Quittance

de 46 l. pour le notaire Jean Daunant (2 janvier). — Obligé de 4 salmées de grain fait à Jacques Desmartins, seigneur d'Arènes, fils de feu Marguerite de Calvière, par le rentier de son mas de la dimerie de Bellegarde (8 janvier). — Testament de Cléophas Lauzas, marchand. Il lègue 30 s. aux pauvres réformés (9 janvier). — Quittance de 120 l. faite par Jean Mège, maître-écrivain (10 janvier). — Arrentement passé par noble Jean de Bimar, de son mas de la Figueyrasse, à Garons, moyennant la rente de 22 salmées de blé (10 janvier). — Promesse faite par Jean Reynaud, tailleur d'habits, à Jean Plantier, geôlier des prisons de l'Amorier, de conduire un prisonnier à la conciergerie de Toulouse (15 janvier). — Obligé de 630 l. pour le bourgeois Antoine Depris (29 janvier). — Arrentement passé par Guillaume Durant, « escollier », de la feuille de mûriers de sa métairie de Grézan, à mi-fruits (31 janvier). — Obligé de 38 l. pour Pierre de Favier, sieur de Vestric (7 février). — Arrentement passé par Jacob de Favier, conseiller et garde-sceaux au Présidial, de son domaine de Nîmes, à mi-fruits (10 février). — Obligé de 670 l. pour Pierre de Baumefort, conseiller au Présidial (13 février). — Obligé de 1.200 l. fait par Tiphône de Calvet, veuve Cabiron, à Pierre de Caussargues-Rouchon jeune (14 février). — Arrentement passé par Jean de Baudan, conseiller au Présidial, au nom de Pierre de Baudan, maître en la chambre des comptes de Montpellier, d'une aire avec terre contiguë, sise au chemin de Beaucaire, lieu dit : « Au Piellon de las Masques » (17 février). — Délégation de 60 l. faite par Jacques de Rally, ministre réformé, à son beau-frère Bernard Thomas, ministre réformé (19 février). — Quittance de 45 l. faite par Étienne Charfin, étudiant en théologie, mari de Marie de Rally, à son beau-frère Jacques Rally, ministre réformé (20 février). — Quittance de 200 l. faite par Françoise de Roux, veuve de M. Pascal, à Simon de Menonville, écuyer, fils de Robert de Menonville (23 février). — Testament de Françoise de Roux, veuve de M. Pascal, ministre réformé. Elle lègue 10 l. aux pauvres réformés (25 février). — Dépôt d'une somme de 3.800 l. fait entre les mains d'Édouard de Parades, seigneur de Gajan et de Sauzet, par les collecteurs des tailles de 1611, à la décharge de la ville de Nîmes, pour reste d'un second paiement de 6.000 l. dû au chapitre de la cathédrale, et au refus des chanoines de recevoir l'argent, à charge d'acheter des fonds, rentes et revenus inaliénables, aux termes d'un arrêt du Conseil portant qu'une somme de 18.000 l. serait payée par la ville, que l'église de Nîmes serait rebâtie par les catholiques et les chanoines, et que les 18.000 l. seraient employées « en

achapt de fondz nouveau, autres que ceulx qui sont de l'entien corps dud. chappitre, pour, après les acquizitions faites, estre inaliénables comme les autres biens dud. chappitre » (27 février). — Obligé de 200 l. pour Claude de l'Euzière, veuve de M. de La Calmette (27 février). — Quittance de 85 l. pour Louise d'Albenas, veuve de M. de Brueys, viguier de Saint-Chapte (6 mars). — Obligé de 200 l. fait par Michel Chevalier, chanoine de la collégiale de Saint-Gilles, et consort, au marchand Étienne Babois, de Nimes (6 mars). — Obligé de 300 l. fait par Pierre Deyron, bourgeois de Nimes, à Jean des Pierres, seigneur des Ports, de Lunel (10 mars). — Cession faite par Jacques Janin, viguier de Bellegarde, bourgeois de Nimes, habitant d'Uzès, à François de Rozel, lieutenant principal, d'une terre à Bellegarde, à lui baillée à nouveau cens par Françoise de Clermont, duchesse d'Uzès, comme mère et tutrice d'Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, moyennant 300 l. La censive est de 3 quartes de touzelle (22 mars). — Obligé de 120 l. pour le prêtre Nicolas Dubois, bachelier en droits, du diocèse d'Évreux, « d'Ubrux » (25 mars). — Procuracion donnée par Louis de Génas, seigneur de Puyredon, à sa femme Marie de Pavée (29 mars). — Obligé de 48 l. fait par Jean de Percet, seigneur des Appens, au marchand Pierre Ferron, pour reste de 69 l. représentant des marchandises livrées à Antoine Balazuc, dont Jean de Percet, avocat, fils de M. des Appens, est héritier. Balazuc avait laissé en gage une tasse et une salière d'argent, une chaîne d'or pesant une once et « cinq tarnaux », deux anneaux et « unes bordures » (4 avril). — Obligé de 300 l. pour Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (8 avril). — Obligé de 900 l. fait par Jacques de Valette, docteur en droits, pour son père Pierre de Valette, seigneur de Montmoirac, habitant d'Alais, à Jean Reynaud, écuyer, de Nimes (8 avril). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de son moulin de Notre-Dame, à Bellegarde, moyennant la rente de 15 salmées de grain (14 avril). — Prix-fait baillé par Daniel de Calvière, juge criminel, pour travaux à sa maison de Marguerittes (16 avril). — Quittance de 66 l. faite par Abel Moynier, fils de feu Jean Moynier, ministre réformé de Nimes, à Jean Bonnet, sieur de Masméjan et à sa femme Anne de Saunier (20 avril). — Arrentement passé par Henri de Bompar, avocat au Présidial, de sa petite maison de la rue allant de la « Maison de Ville à la Maison-Carrade », moyennant 24 l. de rente (21 avril). — Procuracion donnée par Robert de Pavée, sieur de Servas, à sa femme Isabeau Domergue (23 avril). — Accord où figure Jean de Lageret, seigneur de Caissar-

gues (24 avril). — Arrentement passé par Catherine d'Arlier, veuve de M. de Nages, de son moulin de Calvisson, sur le ruisseau de la Cagaraule, ou moulin de Jalot, moyennant la rente de 15 salmées de grain (29 avril). — Prix-fait baillé par Daniel de Calvière, juge criminel, pour travaux à sa maison de Marguerittes (1^{er} mai). — Arrentement passé par Jean des Pierres, seigneur des Ports, de Lunel, comme beau-frère et curateur de Jacques Desmartins, seigneur d'Arènes, d'une maison de la rue Caguensol, confrontant le logis de *la Romaine*, et de diverses terres (8 mai). — Quittance de 120 l. faite par Catherine Deydier, veuve de M. de Laval, comme aïeule maternelle d'Étienne de Porcelet, à Jean de Porcelet, seigneur de Maillane, payant par les mains et de l'argent propre de noble Isaac Brun de Castaunet (8 mai). — Apprentissage de Claude Vallat, fils de noble Jean Vallat, sieur de Lisside, habitant de Meyrueis, chez Jean Tinel, marchand de Nimes (9 mai). — Quittance de 40 l. pour Jean de Parades, seigneur de Corbières (11 mai). — Procuracion de Pierre Delon, seigneur de Ners, donnée à l'avocat Denis Maltret (12 mai). — Obligé de 100 l. fait par le notaire Pierre Roussel à Pierre de Labaume, veuve de M. de Recolin (17 mai). — Obligé de 300 l. fait par Jean de Porcelet, sieur d'Ubaye, à l'avocat François de Recolin (19 mai) — Échange où figure Claude d'Astier, lieutenant de viguier (19 mai). — Décharge donnée par Claude de Buys, dame de Carsan, Aramon et Valabrègue, à Pierre Mourgue, viguier de la baronnie d'Aubais, des titres concernant l'acquisition des places d'Aramon et Valabrègue, produits pardevant M. de Pellicard, conseiller au Conseil privé, commissaire procédant à la réunion du domaine du Roi (1^{er} juin). — Obligé de 600 l. pour l'avocat Pierre Gaisad (2 juin). — Rémission d'allocation pour Vincent de Laudun, sieur de Poussargues (3 juin). — Quittance de 120 l. faite par Isabeau Domergue, femme de Robert de Pavée, seigneur de Servas, à Pierre de Rogier, conseiller au Présidial (3 juin). — Obligé de 315 l. fait par Timothée de Chillac, avocat au Présidial, à Pierre de Baumefort, seigneur de Brissac, conseiller au Présidial (4 juin). — « Affret » passé par Jacques de Bargeton, seigneur de Valabrix, frère et héritier de Louis de Bargeton, seigneur de Valabrix et d'Aureillac, du droit de faire logis à Bezouce, au « logis où pend pour enseigne *Saint Georgis* », moyennant la rente de 5 l. par trimestre ou quartier (5 juin). — Obligé de 1.200 l. pour Jean de Baudan, conseiller au Présidial (7 juin). — Quittance de 2.477 l. pour Bernardine d'Airebaudouze, veuve de Claude de Favier, lieutenant particulier, et consorts (17 juin). — Quittance de 10 l. faite par Louis

Brueys, marchand de Baix Vivarais), à Paul Dupont, docteur régent au collège de Nîmes, veuf de Marie ou Marguerite Dalfant, nièce de Brueys, en déduction de 45 l. représentant « les médecimentz et ordonnances du medecin ordonnés et appliqués à la maladie de feu Margueritte Dalphant, et pour la quaisse et suaire, mandat, enterrement et pauvres, que pour autres despans de louche par elle faitz » depuis Nîmes jusqu'à Baix, où elle est décédée chez le beau-père de Brueys, sans dispositions de dernière volonté (3 juillet 1613). — Promesse faite par Céphas d'Albenas, capitaine et vignier de Nîmes, à Bosque, greffier de l'amirauté de Provence, ou à Chaix, greffier général des soumissions de Provence, de les indemniser de toute perte à l'occasion de leur cautionnement pour son neveu Pierre Beau, vendeur à Jean Audibert, docteur en médecine, d'une maison sise à Marseille, et qui ne peut, sans caution, retirer 600 l. déposées comme reste du prix de vente (16 juillet). — Arrentement des prisons de l'Amourier, passé par le propriétaire, Vincent Sève, à Jean Plantier, géolier desdites prisons, moyennant 180 l. de rente (20 juillet). — Obligé de 23 l. fait par Jeanne de Labaume, dame de Sauzet, à Jean Sanhes, avocat au sénéchal du Puy (20 juillet). — Arrentement passé par Daniel de Calvière, juge criminel, de son domaine de Marguerittes, à mi-fruits (28 juillet). — Quittance de 45 l. pour Pierre Veyras, docteur en médecine (1^{er} août). — Arrentement passé par Louise de Tutelle, pour elle et son neveu Jean de Baudan, conseiller au Présidial, d'une terre à Beaucaire, près les Maladières (3 août). — Quittance de 150 l. pour l'apothicaire Paul Jcard (24 août). — Lods fait par le procureur d'Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, à François de Rozel, lieutenant principal, pour une terre à Bellegarde (30 août). — Procuracion donnée par Jacques de Bargeton, seigneur de Valabrix et de Castillon, à son neveu l'avocat Henri de Bompar (8 septembre). — Obligé de 1.000 l. fait par Jean de Lafare, marchand de Nîmes, à Pierre de Baumefort, seigneur de Brissac, conseiller au Présidial (8 septembre). — Prix-fait baillé par Antoine d'Albenas-Saint-Ferréol, seigneur de Saint-Christol, Valérargues, etc., pour travaux à son moulin de la Fontaine (10 septembre). — Quittance respective entre Paul Dupont, docteur régent au collège de Nîmes, veuf de Marguerite d'Alfant, et Louis Brueys, marchand de Baix. Brueys rend « les robes et menus linges » de la défunte : « une eygulhie de teste d'argent, une corde de patère de la Chine, avec ung grain d'or ; une robe de burate de maison, noire, uzée ; ung cottillon de sarge de couleur de ventre de biche, avec de bandes blue, aussi uzé ; ung

autre cottillon de cadix de couleur de pourpre, avec de bandes jaunes, tout uzé ; ung autre cottillon de burate jaune, avec de bandes rouges, de peu de valeur ; ung autre cottillon de fustaine rayé avec son cossillon de mesme de coupe, moyenne valeur ; une juppo de toile bouttonnée, de peu de valeur ; une autre cossillon de fustaine à trois raye, moyenne valeur ; une chemize uzée et de fort peu de valeur, ung tablyer ouvragé à carreaux et de pointes autour, moyenne valeur, trois paires bas d'estame, moyenne valeur, une escherpe de taffetas orange uzée, quatre rabas, deux avec de pointes et deux tous lix, quinze pantes de lit ouvragées, ung corps picqué et tout vieulx, un g.z molles et lassés de teste et une bague d'or cornaline appartenant à la susdite Marye... pour la lui avoir prestée, ung pere de gans, une chevellière de teste jinjolins, avec de frange d'or faux autour, une coiffe de nuict avec sa cornette, une seinture de riban de couleur blue avec deux clef, et une bourse du tout uzée ». Dupont retire ces « meulles » dans un sac de toile. Brueys déclare avoir en son pouvoir une bague d'or avec sa pierre « appellé rubis », que la défunte aurait donnée à sa femme lors de son décès (21 septembre). — Caution fournie à Antoine de Mirman, lieutenant de juge royal ordinaire et des Conventions royales de Nîmes, au sujet d'une obligation de 700 l. à lui faite par le chapitre de la collégiale de Saint-Gilles (22 septembre). — Obligé de 300 l. pour Jean de Langlade, avocat au Présidial (25 septembre). — Vente faite par Suzanne de Rozel, veuve de Pierre Leblanc, sieur de La Rouvière, et Jacques et Pierre Leblanc frères, sieurs de La Rouvière et de Fourniguet, avocats au Présidial, à Daniel de Calvière, juge criminel, de leurs terres de Marguerittes, Luc, l'Agarno et Coloures, moyennant 19.000 l. (27 septembre). — Cession d'une créance de 8.000 l. faite par François de Rozel, lieutenant principal, à son neveu Jacques Leblanc, (28 septembre). — Obligé de 11.280 l. fait par Jacques de Baudan, sieur de Vestric, et Pierre de Malian, écuyer, à Jérôme Carlot, marchand (28 septembre). — Obligé de pareille somme fait par Jacques Leblanc, sieur de La Rouvière, à Jacques de Baudan et à Pierre de Malian, avec la caution de Céphas d'Albenas, seigneur de Montaren, vignier royal de Nîmes (28 septembre). — Arrentement passé par Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Thapte et Sieure, de sa métairie de Jonquères et Beaucaire (30 septembre). — Quittance de 30 l. faite par François de Recolin, avocat au Présidial, à Fermin de Chabaud, seigneur de Polvelières (1^{er} octobre). — Quittance de 180 l. faite par Céphas d'Albenas, capitaine vignier de Nîmes, comme procureur de Philippe de Colanges et de Jean Goday,

bourgeois de Paris, à François Tincl et à Jean Massip, greffiers aux greffe et assise du Vigan, en déduction de ce qu'ils peuvent devoir pour la ferme desdits greffe et assise (6 octobre). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, et noble Jacques de Rozel, de leur moulin à eau et à vent de Manduel, moyennant la rente de 17 1/2 salmées de blé (9 octobre). — Quittance de 150 l. faite par le procureur de noble André Baudet, secrétaire du Roi, greffier civil au parlement de Grenoble, à Melchior de Génas, seigneur de Beauvoisin (10 octobre). — Achat pour le notaire Jean Daunant d'une terre « soubz le Pied de la Grue » (14 octobre). — Cession d'une part de la ferme du prieuré de Saint-Vincent d'Olozargues (16 octobre). — Obligé de 40 l. fait par François de Mirman, coseigneur de Pouzilhac (27 octobre). — Obligé de 248 fr. pour Jean de Lageret, seigneur de Caissargues, gentilhomme servant de la Reine (28 octobre). — Ratification donnée par Melchior de Génas, seigneur de Beauvoisin, à deux actes passés en son nom par son frère Louis de Génas, seigneur de Puyredon, et où figurent Anne de Forbin, dame de Lamanon, et Gaspard de Forbin, sieur de La Barben, tante et neveu (12 novembre). — Accord entre Melchior de Génas et Cosme et Honoré de Chaussegros, sieurs de Mimet (Provence) (13 novembre). — Obligé de 600 l. fait par le procureur de Jame de Boche, veuve de Pierre de Porcelet, sieur d'Ubaye, de Beaucaire, à Jacques Mazaudier, avocat au Présidial (14 novembre). — Obligé de 975 l. fait par Suzanne de Rozel, veuve de M. de La Rouvière, à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (19 novembre). — Obligé de 300 l. fait par le procureur de Marguerite de Cambis, veuve de Denis de Brueys, seigneur de Fontcouverte, à Pierre de Baumefort, seigneur de Brissac, conseiller au Présidial (25 novembre). — Obligé de 300 l. pour Abraham Alison, contrôleur au grenier à sel (2 décembre). — Arrentement passé par Jeanne de Clauzel, veuve de M. de Bonnail, lieutenant de viguier de Nimes, de sa métairie de la dimerie de Saint-Denis de Vendargues, au Pont-d'Arles (10 décembre). — Arrentement passé par Jacques de Granon, viguier de la baronnie de Manduel, de son domaine de Bouillargues (17 décembre). — Obligé de 120 l. fait par Antoine de Guérin, sieur de La Tailade, au nom de Jacques de Guérin, sieur de Cambonet, et du notaire Jacques Brunet, sieur de l'Euze (25 décembre). — Quittance de 200 l. pour Jean de Gaujac, sieur de Maleblachère (25 décembre).

E. 812. (Registre.) — 946 feuillets, papier.

1611. — Notariat de Nimes. — Jean Ursi le jeune. — Quittance de 100 l. faite par noble Pierre Brun de Castanet à son frère noble Isaac Brun de Castanet (2 janvier). — Obligé de 1.000 l. pour Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (3 janvier). — Arrentement passé par le notaire André Dumas au maître-fondeur Antoine Louvet, d'une boutique de sa maison en face la maison de M. de Peyremale, moyennant 12 l. de rente (6 janvier). — Quittance de 80 l. faite par Spirite de Varye, veuve de M. du Vernier, viguier de Nimes, au nom de M. de Guiramand, sieur de Blauvac, mari de sa fille Françoise du Vernier, à Antoine Sylvestre, avocat au Présidial (12 janvier). — Reconnaissance féodale faite à François de Rozel, lieutenant principal, pour un mas à Manduel (22 janvier). — Prix-fait baillé par le meunier Jean Malplach pour des travaux à son moulin à vent. Il s'agit du toit de planches, de deux antennes et de leurs prolonges. Le prix est de 9 l. et d'« ung meullet poil noir bouchard... avec son bast, barde, coulas, fourquat et suffre, rellies, cordes, bridel, mourrau » (28 janvier). — Quittance de 508 l. faite par Claude de Barrière, veuve de Montvaillant, à Pierre de Saint-Martin, seigneur de Villaret, payant par les mains de Jacques de Tourtoulon, seigneur de Banières (29 janvier). — Procuration donnée par Nicolas de Laval, seigneur du Sault, propriétaire de censives à Nimes et aux environs, notamment sur un moulin anciennement appelé du Bousquet, à présent de Sallées, sur le Vistre, censives acquises par son père de noble Jean de Gabriac, et qu'on ne paie plus depuis longtemps, pour en assurer le recouvrement (29 janvier). — Quittance de 300 l. faite par Antoine Anjovin, marchand, à Guillaume de Baudan, seigneur de Vilieneuve, caution de Guillaume de Roque, sieur de Clausonne (2 février). — Achat fait à noble Jacques Durant par Denis de Fabrique, conseiller au Présidial, d'un local rue de Caguensol, au droit du jardin du président de Rochemore (4 février). — Procuration donnée par Suzanne de Pavée, femme de Céphas d'Albenas, sieur de Montaren, capitaine et viguier de Nimes, au nom de son mari, pour aller à Montpellier, Béziers, Carcassonne, etc., recouvrer ce qui lui est dû à raison des greffes ou autrement (6 février). — Quittance de 100 l. faite par le commis de Pierre Barthélemy, receveur des exploits et amendes du parlement de Toulouse, à Jean de Gaujac, sieur de Maleblachère, prisonnier aux prisons de l'Amourier. payant par les mains et de l'argent

de Jacques Guérin, sieur de Cambonnet (7 février). — Quittance de 280 l. faite par Louis de Génas, seigneur de Puyredon, comme cessionnaire de son frère Melchior de Génas, seigneur de Beauvoisin, aux consuls d'Eyguières, à compte sur 573 l. (10 février). — Prix-fait baillé par Daniel de Calvière, juge criminel, pour travaux à sa métairie de Roquecourbe (11 février). — Obligé de 260 l. pour noble Pierre d'Engarran (14 février). — Testament du marchand Pierre Vernier. Il lègue 10 l. aux pauvres réformés (dernier février). — Obligé de 21 l. pour Nicolas Dubois, curé de Bouillargues (7 mars). — Obligé de 100 l. pour François Cotelier, marchand apothicaire (12 mars). — Bail en paiement fait par Pierre Hubac, tisserand de Blauzac, à Jacques de Bargeton, seigneur de Castillon et de Valabrix, dont il était débiteur à raison de la rente du logis du Pont-Saint-Nicolas, et du droit de l'équivalent dudit logis, d'une terre à Blauzac (19 mars). — Lods fait par Jeanne de Clauzel, veuve de Paul de Bonnail, lieutenant de juge des Conventions royales, pour un moulin à vent au puech des Tres-Fonts ou Puech-Ferrier, au-dessous du moulin d'Antoine Sabatier et du rempart romain ou « murailles vielhes » (21 mars). — Achat pour Anne de Rulman, avocat au Présidial, d'une terre à Courbessac (22 mars). — Quittance dotale de 122 l. faite par Abraham Aude-mar, baile de Langlade, par le beau-père de noble Jeanne de Fardeau, ménager de Garons (28 mars). — Obligé de 600 l. pour Pierre de Baumefort, seigneur de Brissac, conseiller au Présidial, représenté par sa femme Gabrielle de Bérard (29 mars). — Arrentement passé par Jacques Deyron, avocat au Présidial, d'un logement avec four dans sa maison d'habitation, moyennant 70 l. de rente (31 mars). — Achat pour Jean de Baudan, conseiller au Présidial, d'une maison rue de Caguensol, vis-à-vis sa maison d'habitation, moyennant 921 l. (1^{er} avril). — Obligé de 1.574 l. pour François de Rozel, lieutenant principal (5 avril). — Obligé de 400 l. fait par Jacques de Baudan, seigneur de Vestrie, à Fermin Chabaud, seigneur de Polvelières (10 avril). — Arrentement passé par Denis de Fabrique, conseiller au Présidial, de son jardin de Rodilhan (16 avril). — Procura-tion de Pierre Mourgue, viguier de la baronnie d'Aubais (19 avril). — Obligé de 150 l. pour Pierre Plantier, avocat au Présidial (22 avril). — Cession faite par Melchior de Génas, seigneur de Beauvoisin, à son frère Louis de Génas, seigneur de Puyredon, de 373 l. à prendre sur une pension servie par la communauté d'Eyguières (Provence) (24 avril). — Obligé de 200 l. fait par noble Jacques Durant, comme procureur de Guillaume Durant, « escollier en droit », au conseiller Pierre de

Baumefort (30 avril). — Arrentement passé par Jacques Mazaudier, avocat au Présidial, de sa petite maison (3 mai). — Obligé de 600 l. fait par Jean du Cailar, seigneur de Liouc, à Antoine de Caussargues-Rouchon, praticien (7 mai). — Association pour la vente « des voullans ou faucilles de moissonneur » (12 mai). — Arrentement passé par Jacques Cavalési, vicaire perpétuel de Bezouee, des fruits décimaux lui appartenant sur le prieuré de Bezouee, moyennant 300 l. de rente (14 mai). — Obligé de 150 l. pour Antoine de Mirman, lieutenant de juge royal ordinaire et des Conventions royales, tuteur des hoirs de Guillaume de Ranchin, conseiller à la chambre de Castres (22 mai). — Quittance de 150 l. pour noble Pierre de Maurice (23 mai). — Quittance de 90 l. faite par Vincent Sève, écuyer, à Jean Plantier, concierge et rentier de la prison de l'Amorier, pour un trimestre de sa rente (31 mai). — Testament de Catherine Andrieu, femme de Jean Rouveran, suivant les finances. Elle lègue 6 l. aux pauvres réformés, et ne laisse que 100 l. à chacun des trois fils qu'elle a eus de son premier mari, en raison de « plusieurs ingratitude, rébellions, attantas et désobéissances » de leur part (1^{er} juin). — Obligé de 921 l. fait par Louis de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, à son gendre Jean de Baudan, conseiller au Présidial, mari de Marthe de Montcalm (2 juin). — Obligé de 900 l. fait par Jacques Guy, docteur en droits, d'Alais, au nom de son père noble Blaise Guy, bourgeois d'Alais, à Pierre de Baumefort, seigneur de Brissac, conseiller au Présidial (4 juin). — Obligé de 800 l. fait par le même à Jean de Galepin, conseiller au Présidial (4 juin). — Quittance de 500 l. pour François de Rodulph, seigneur de Beauvezer, habitant de Manosque (4 juin). — Testament de Suzanne de Pavée, femme de Céphas d'Albenas, seigneur de Montaren, capitaine et viguier de Nîmes. Elle lègue 20 l. aux pauvres réformés (5 juin). — Transport d'une créance de 2.900 l. sur Simon d'Almèras, lieutenant de viguier de Bagnols, fait par Jacques de Bargeton, seigneur de Castillon et de Valabrix, et son frère Jean de Bargeton, sieur de Sagriès, cohéritiers de leur frère M. d'Aureillac, à leur frère Jean-Jacques de Bargeton, sieur d'Aigaliers et de Valabrix (10 juin). — Mariage entre Pierre de Montaliou, avocat au Présidial, fils d'Antoine de Montaliou, sieur de Saint-Hippolyte de Caton, et Françoise de Malian, fille de noble Pierre de Malian (12 juin). — Quittance de 293 l. faite par Louis de Génas, seigneur de Puyredon, comme ayant droit de son frère M. de Beauvoisin, aux consuls d'Eyguières (18 juin). — Arrentement passé par Guillaume Durant, avocat au Présidial, à Céphas d'Albenas, de sa maison de la rue allant à la Bocarié, pour 3 ans.

moeynant le prix global de 330 l. (23 juin). — Obligé de 300 l. pour Pierre Unal, avocat au Présidial (25 juin). — Obligé de 600 l. fait par Pierre de Galissard, sieur de La Liguera, à Claude de Barriere, veuve de Montvillain (27 juin). — Accord entre Jacques du Saunier, sieur de Camont et de Mazac, habitant d'Alais, et ses frères Jacques, Louis et Pierre (30 juin). — Obligé de 300 l. fait par Spirite de Varie, veuve de M. du Vernier, vignier de Nîmes, à sa sœur Marguerite de Varie, veuve de M. de Mérez (2^e juge de Roquemare (5 juillet 1614). — Bail passé par Arnaud Castets, de Bordeaux, à David Canterelle, de Nîmes, pour conduire à Marseille 16 prisonniers condamnés aux galères. Castets les a amenés de Bordeaux et de Carcassonne, mais il est tombé gravement malade à Nîmes, où il fait de grands frais avec son monde (21 juillet). — Quittance de 190 l. faite par François de Rozel, seigneur de La Clotte, au rentier de sa châteaue de La Clotte (31 juillet). — Obligé de 28 l. pour André Pelouze, maître écrivain d'Aimargues (13 août). — Arrentement passé par Jean de Percet, seigneur des Appens, d'un logement dans sa maison de la rue du Collège, moyennant 18 l. de rente (18 août). — Obligé de 600 l. fait par noble Pierre Brun de Castanet à Gabrielle de Reynaud, veuve Troupel (25 août). — Déclaration pour Jean des Pierres, seigneur des Ports, curateur de Jacques Desmartins, seigneur d'Arènes, héritier de sa mère Marguerite de Cavieze (30 août). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de son domaine de Manduel (1^{er} septembre). — Arrentement passé par noble Pierre de Maurice, de son mas de la Font des Mourgues, à mi-fruits (3 septembre). — Quittance faite par François de Recolin, avocat, mari de Louise Depris, avec le consentement de sa mère Pierre de Labaume, à son beau-père Antoine Depris, de 12.000 l., montant de la dot de Louise (5 septembre). — Quittance de 1.080 l. faite par François de Rozel, lieutenant principal, à Charles de Tibon Pollez, sieur de Longueville (10 septembre). — Quittance faite par Guillaume Rioutord, écuyer, de Lunel, mari de Marie d'Assas, à sa belle-sœur Jeanne d'Andron, veuve de Pierre d'Assas, sieur de Montmoirac, et à son neveu François d'Assas, sieur de Montmoirac, cohéritiers de Pierre, de 100 l., en paiement d'une pension (10 septembre). — Quittance de 108 l. faite par Natalis Carle, veuve de Bellegarde, à Jeanne d'Andron, veuve de Pierre de Montmoirac, payant par les mains de son beau-père François d'Assas (10 septembre). — Quittance faite par le procureur de Pierre Moyner, trésorier de France, habitant Montpellier, à Louis de Baschi, baron d'Aubais, payant par les mains de Louis de Rochemore, pré-

sident au Présidial, de 1.618 l. (12 septembre). — Obligé de 1.200 l. fait par les consuls de Nîmes au président Louis de Rochemore. Cette somme permettra l'achat d'une petite maison de Jérémie Ferrier, confrontant la petite maison des hoirs Nicot et le jardin de l'avocat Mazaudier. Jérémie Ferrier sera représenté pour cette vente par le président Dufaure (17 septembre). — Vente faite par François Dufaure, membre du Conseil d'État et du Conseil privé, président au parlement de Grenoble, comme procureur de Jérémie Ferrier, aux consuls de Nîmes, d'une petite maison « au-devant la calade appelée : de Barres », moyennant 1.200 l. (17 septembre). — Obligé de 350 l. pour Jean Barnier, conseiller au Présidial (20 septembre). — Obligé de 1.500 l. pour Isaac Cheiron, docteur en droits, principal au collège de Nîmes (22 septembre). — Vente faite par Antoine de Mirman, lieutenant du juge des Conventions reyaux, de sa métairie de l'Estouzene ou de La Combe de l'Olivet, moyennant 3.000 l. (22 septembre). — Promesse pour Bernard Thomas, ministre réformé (22 septembre). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de sa maison de la Vizette, à Bellegarde, moyennant 60 l. de rente (30 septembre). — Arrentement passé par M. de Puyredon à Fulcrand Daignac, maître-fondeur, d'une boutique de sa maison, moyennant 30 l. de rente (6 octobre). — Achat pour Denis de Brueys, seigneur le Sieur, d'une petite terre à Saint-Chapte (14 octobre). — Quittance faite par Pierre de Montalieu, avocat au Présidial, mari de Françoise de Malian, à son beau-père noble Pierre de Malian, de 3.000 l., montant de la dot de Françoise (15 octobre). — Déclaration de sept témoins testamentaires pour Marie de Pavée, femme de Louis de Génas, seigneur de Puyredon (15 octobre). — Obligé de 300 l. pour François Cotelier, marchand apothicaire (16 octobre). — Testament du bourgeois Louis Bonneterre. Il legue 20 l. aux pauvres réformés (16 octobre). — Obligé de 300 l. pour Pierre de Labaume, veuve de M. de Recolin, conseiller au Présidial (18 octobre). — Quittance de 70 l. faite par l'apothicaire Jean Fabre à Guichard Baudan, maître des ouvrages du Roi, pour « drogues et médecinemantz fournis... ez maladies » Judit Baudan. Il est payé de l'argent du notaire Antoine Ferrand, acquéreur d'une partie de la métairie de Baudan à Saint-Gervasy, à la décharge du vendeur et en déduction du prix d'achat (22 octobre). — Obligé de 230 l. fait par le bourgeois Abraham Gilly à David Ancet, précepteur, pour la pension et les fournitures ou l'entretien de son fils, qu'Ancet est chargé d'« apprendre, nourrir et enseigner » (25 octobre). — Quittance de 100 l. faite par l'apothicaire

Jean Fabre à Marguerite de Gondin, veuve de François de Monteynard, baron de Montfrin, qui avait laissé en gage des pendants d'oreille appartenant à sa femme (28 octobre). — Arrentement passé par Claude Blisson, avocat au Présidial, de sa métairie de Villeneuve, à Vauvert, à mi-fruits (29 octobre). — Reçu fait par Guillaume Sabatier, marchand orfèvre, à Marguerite de Gondin, veuve du baron de Montfrin, d'« un pere de diamans à croissans à diamans où y est douze à chesque pièce », valant 450 l., moyennant quoi Sabatier s'engage à fournir « une fleur de lix de diamant » valant 45 l., trois couverts d'argent, une paire de salières d'argent, une paire d'aiguères et un bassin d'argent, sans préjudice de la soulte pouvant revenir à l'une ou l'autre partie, le cas échéant (29 octobre). — Arrentement passé par Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte et de Sieure, de son domaine de Saint-Chapte, à mi-fruits (8 novembre). — Achat pour David Ancet, précepteur d'une vigne au quartier de Codols, moyennant 300 l. (12 novembre). — Obligé de 25 l. pour Vincent de Laudun, seigneur de Coussargues, habitant de Saint-Gilles (15 novembre). — Obligé de 180 l. fait par Pierre de Chantouzel à noble Pierre de Malmont (17 novembre). — Arrentement passé par Étienne Guiraud, suivant les finances, à Pierre Boursot, précepteur, d'une chambre de sa maison (17 novembre). — Cession pour Antoine Bellon, avocat au Présidial (19 novembre). — Arrentement passé par Esther de Barrière, veuve du lieutenant d'Albenas, de son domaine de Garons (19 novembre). — Quittance de 300 l. faite par Daniel de Montcaim, seigneur de Tournemire, à son frère Louis de Montcaim, seigneur de Saint-Véran (1^{er} décembre). — Obligé de 300 l. pour Antoine Dueros, avocat au Présidial (6 décembre). — Quittance faite par Jacques de Bargeton, seigneur de Valabrix, habitant d'Uzès, comme cohéritier de son frère Louis de Bargeton, fermier du droit de l'équivalent de Nîmes, aux fermiers de la boucherie de Nîmes, de 3.381 l. pour l'année écoulée (11 décembre). — Arrentement passé par Spirite de Varie, veuve de M. du Vernier, viguier de Nîmes, de ses terres du mas de Cheilon, dimerie de Saint-Césaire (16 décembre). — Arrentement passé par noble Pierre de Malmont de sa métairie de la dimerie de Mérignargues (18 décembre).

E. 813. (Registre.) — 641 feuillets, papier.

1616. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Arrentement passé par le notaire André Dumas de son mas de Magaille, « que l'hoste du *Bas d'argent* tenoit », à mi-fruits (5 janvier). — Obligé de 22 sal-

mées de grain pour noble Pierre de Maurice (12 janvier). — Mariage du greffier Claude Combes (14 janvier). — Obligé de 1.728 l. pour Claude de Geynet, veuve du capitaine Clément Rey, habitant Bellegarde (16 janvier). — Testament d'Honoré-Étienne Chassegras, seigneur de Mimet, en Provence. Il lègue 5 écus aux pauvres (25 janvier). — Obligé de 120 l. fait par David Ancet, précepteur, à Antoine de Mirman, lieutenant de juge royal et des Conventions (27 janvier). — Arrentement passé par Violande de Finor et Abel Guibal, avocat, à l'apothicaire David Dalbiae, d'une boutique de leur maison, moyennant 126 l. de rente. Le preneur rendra « les utilz de boutique en l'estat que lui ont esté baillés » (1^{er} février). — Testament de Violande de Finor, veuve Dutour. Elle lègue 5 l. aux pauvres réformés (1^{er} février). — Obligé de 120 l. fait par André Delavie, régent au collège, à Pierre Boursot, « escollier en théologie » (2 février). — Arrentement passé par le bourgeois Jean Chantouzel à l'hôte Jean Plantier, d'une maison et logis au-devant du Palais, moyennant 100 l. de rente (3 février). — Obligé de 300 l. fait par Daniel Venturin, ministre réformé du Vigan, et Jean de Barjac, seigneur de Villeneuve, à l'avocat Abel Guibal (5 février). — Arrentement passé par Louis de Génas, seigneur de Puyredon, de sa métairie de « Saint-Porje », sur le Vistre, à mi-fruits (9 février). — Arrentement passé par Antoine Depris, bourgeois, de son moulin à eau de la porte de la Madeleine, « jogniant le revellin de lad. porte dans le fossé », à mi-fruits (15 février). — Vente faite par Claude de Bonnet, femme de Jean de Majanen, abandonnée depuis un an par son mari avec quatre enfants, à noble Pierre de Maurice, son oncle, d'une vigne au quartier de Roquemaiïère, moyennant 900 l. (17 février). — Arrentement passé par François de Rozel, lieutenant principal, de son mas de Sauzette, à Bellegarde moyennant 300 l. de rente (25 février). — Quittance de 525 l. faite par Daniel de Baudan, écuyer, à Jean de Baudan, conseiller au Présidial (dernier février). — Arrentement passé par Marie de Fermeineau, avec l'avis de François de Rozel, lieutenant principal, et de Jacques Leblanc, ses oncle et cousin germain, de son mas d'Aubos, moyennant la rente de 300 l., 3 poules et 3 chapons (1^{er} mars). — Obligé de 600 l. pour Rostang Rozel, avocat au Présidial (3 mars). — Obligé de 524 l. fait par l'hôte Claude Penier au bourgeois Jean Lebon, qui lui a prêté, en diverses fois, de quoi « ce mubler et acheter de meubles pour son legis, qu'il auroit mis dans icelluy ». L'acte énumère les meubles et donne leur prix (15 mars). — Obligé de 180 l. fait par Jacques de Granon, viguier de la baronnie de Manduel, à Pierre

Boursot, docteur en théologie (18 mars). — Obligé de 14 émines de touzelle fait par Jeanne de Labaume, dame de Sauzet (22 mars). — Obligé de 90 l. fait par Honoré de Rovérié, chanoine et capiscol de la collégiale de Saint-Gilles, à Paul Delicat, marchand de Nîmes (26 mars). — Obligé de 1.800 l. fait par François Frontfroide, avocat au Présidial, à Jean de Langlade, seigneur de Trescol, également avocat (28 mars). — Bail de la garde du terroir de Générac (5 avril). — Quittance de 17 salmées de touzelle faite par Claude de Buys, dame d'Aramon et de Boisseron (9 avril). — Quittance de 184 l. faite par Jean des Pierres, seigneur des Ports, comme curateur de Jacques Desmartins, sieur d'Arènes, à Claude Deydier, sieur de Puechméjan, conseiller au Présidial (23 avril). — Obligé de 400 l. pour Pierre de Labaume, veuve du conseiller de Recolin (10 mai). — Obligé de 350 l. fait par les consuls de Sernhac à Jean Tournier, marchand de Nîmes, pour payer les gendarmes de la compagnie de Mgr de Montmorency, logés à Sernhac (23 mai). — Obligé de 3.000 l. fait par Abel de Suc, seigneur de Sonal, audencier à la chambre de Castres, pour lui et son père Abel de Suc, conseiller à ladite chambre, seigneur de Montespieu, Saint-Affrique et Ségreville, à Isaac Ginhoux, marchand de Nîmes (27 mai). — Procuration donnée par Louise Leblanc et Suzanne de Rozel à Pierre Leblanc, sieur de Forniguet (13 juin). — Procuration de Damaris de Monteils, veuve d'Abraham de Caussargues-Rouchon, bourgeois (17 juin). — Procuration de Suzanne et de Jeanne de Caussargues-Rouchon, filles de feu Pierre de Caussargues-Rouchon, gendarme de la compagnie du comte de Soissons, donnée à leur frère Antoine et à Jean Reynaud, pour aller à Preuilly, en Touraine, à Paris et où besoin sera, poursuivre le recouvrement des « deniers, chevaux, armes, ardes, meubles et aconstremantz » ayant appartenu à leur père (20 juin). — Arrentement passé par Jeanne de Bourdic, veuve de M. de Labaume, de sa petite maison de la rue des Cardinaux, moyennant 39 l. de rente (23 juin). — Quittance de 50 l. faite par Louise de Baumefort, femme de Daniel de Rossel, juge-mage d'Uzès, à Pierre de Baumefort d'Anduze, seigneur de Brissac, conseiller au Présidial, son frère (3 juillet 1616). — Quittance de 128 l. faite par Nicolas de Laval, seigneur du Sault, à sa nièce Étienne de Porcelet (18 juillet). — Obligé de 400 l. fait par la communauté de Saint-Gilles à Claude de Barrière, veuve de M. de Montvaillant (3 août). — Prix-fait baillé par Jacques de Baudan, sieur de Vestric, pour travaux à son moulin du canal de la Fontaine (8 août). — Obligé de 320 l. fait ar l'avocat Jacques Deyron à Samuel De Cray, maître

apothicaire. Jean De Cray, ministre réformé, Paul De Cray, docteur en médecine, Jacques De Cray, bachelier en médecine, et Gaillard De Cray, étudiant en théologie, hoirs de Guillaume De Cray, maître apothicaire (10 août). — Obligé de 67 l. fait à l'avocat Henri de Bompar, sieur de Mirabeau, pour achat d'une paire de bœufs (17 août). — Arrentement d'un métier à tisser le cadix, moyennant 3 l. de rente. Le métier est tout garni, en bois de noyer, avec son *restel*, seize batons et « ung pleguadou » (19 août). — Quittance de 650 l. faite par le délégataire de Florimond et François de Volontat, sieurs de Vaqueyroles, à Guillaume Farelle, marchand de Nîmes, acheteur des fruits du prieuré de Parignargnes (25 août). — Testament du capitaine Antoine Volpelière. Il lègue 5 l. aux pauvres réformés (27 août). — Arrentement passé par Pierre de Baudan-Corconne, maître ordinaire à la chambre des Comptes de Montpellier, de sa métairie des Iles, à mi-fruits (1^{er} septembre). — Procuration donnée par Pierre de Baumefort d'Anduze, seigneur de Brissac et de Veyrac, conseiller au Présidial, héritier de sa tante Jeanne d'Anduze, dame de Veyrac, à Jean Petit, notaire de Génolhac, pour recouvrer les sommes ou denrées qui lui sont dues à Chamborigaud, Génolhac, Villefort, Montselgue, Ribeyroles, Sauzy, Les Boissels, etc. (7 septembre). — Déclaration faite par François de Génas, contrôleur général du taillon à Montpellier, à son père Louis de Génas, seigneur de Puyredon, à savoir que son office, acquis par résignation de noble Antoine de Niquet au prix de 6.500 l., plus 625 l. de droit de résignation, plus 81 l. de droit de marc d'or, plus 150 l. pour les frais occasionnés par la réception de l'office, « tant devers M. M. les généraux de France que par-devant M. M. de la Chambre des comptes », le tout revenant à 7.356 l., a été payé de l'argent paternel. François fait à son père une obligation pour pareille somme (10 septembre). — Obligé de 71 l. fait par Paul de Ravanel, habitant de Manduel, à Suzanne d'Andron, veuve de M. de Montmoirac (12 septembre). — Procuration de Jean De Cray, ministre réformé (16 septembre). — Obligé de 160 l. fait à Pierre Caudeiron, marchand de Toulon, pour achat de savon (22 septembre). — Procuration d'Antoine Charrier, potier d'étain d'Alais (27 septembre). — Quittance de 127 l. faite par Suzanne et Jeanne de Caussargues, sœurs et héritières de Pierre de Caussargues, à Damaris de Monteils, veuve d'Abraham de Caussargues (30 septembre). — Mariage de Paul de Méjanès, avocat au Présidial, avec Suzanne de Sigalon (30 septembre). — Accord où figurent Jacques de Montmard, lieutenant de prévôt, et sa femme Sarah de Buisson (1^{er} octobre). —

Délégation faite par Louis de Génas, sieur de Puyredon, à M. de Beaumont, conseiller à la Cour des aides d'Aix, de 674 l. à prendre sur les consuls d'Eyguières, en Provence 3 octobre. — Quittance de 66 l. 13 s. faite par le capitaine Louis Boyer, de Remoulins, comme procureur de Bertrand de Mourilhon, seigneur d'Arpaillargues, intendant du duc d'Uzès, chargé de recouvrer 200 l. des rentiers des prés d'Aimargues, suivant le mandement de la duchesse, à Antoine Pépin, procureur du Roi aux gabelles de la sénéchaussée. l'un desdits rentiers, pour son tiers (4 octobre). — Donation de 950 l. faite par Claude de Barrière, veuve de M. de Montvilliant, à sa nièce Claude de Cadolle, en faveur de son mariage avec M. de Lantissargues (11 octobre). — Accord entre Pierre Chapeau, prieur des Carmes de Bagnols, comme procureur de Nicolas Périquet, docteur en théologie, prieur des Carmes de Dijon et provincial de la province de Narbonne, d'une part, et Pierre de Robert, d'autre. En 1611 un accord avait été conclu entre Pierre de Robert et Pierre Ferrier, prieur des Carmes de Nîmes, au sujet d'une condamnation à 600 l. prononcée contre le premier. Pierre Ferrier mourut, ainsi que Pierre Fiollon, prieur des Carmes de Lunel, chargé par le provincial d'administrer le couvent de Nîmes, avant que Pierre de Robert eût satisfait à l'accord (11 octobre). — Procuration donnée par Melchior de Génas, seigneur de Beauvoisin, à son frère Louis de Génas, seigneur de Puyredon, pour se rendre à Valence, pour régler diverses affaires, et entre autres venir à compte avec leur cousin Blaise de Génas, seigneur de Beaulieu (13 octobre). — Procuration donnée par Pierre Chapeau, prieur des Carmes de Bagnols, et Germain Bertenet, vicaire au couvent des Carmes de Lunel, au nom de Nicolas Périquet, prieur des Carmes de Dijon et provincial de Narbonne, au seul Pierre Chapeau, Bertenet ne pouvant remplir son mandat à cause d'autres occupations (19 octobre). — Obligé de 650 l. fait par un boucher d'Aimargues à André Pelouze, maître-écrivain de Nîmes (21 octobre). — Procuration donnée par Denis Maltret, avocat au parlement de Toulouse, à Céphas d'Albenas, seigneur de Montaren, viguier de Nîmes (24 octobre). — Quittance de 150 l. faite par un marchand de Béziers à noble François de Vergile, dit Lancize, à compte de 475 l. restant dues pour achat de cent quintaux de « salicort » ou salicorne, plante à soude (26 octobre). — Obligé de 596 l. fait par François de Vergile, sieur de Lancize, habitant de Navacelles, au même marchand de Béziers, Antoine Jean, pour achat de 93 quintaux de salicorne, livrés à Lunel (26 octobre). — Obligé de 150 l. pour Anne de Rally, veuve de Bernard Tho-

mas, ministre réformé (29 octobre). — Vente faite par noble Théophile d'Andron, habitant de Marguerittes, à Jean Valette, procureur du Roi, d'une terre au quartier de l'Agarne ou de Cantepedrix, à Marguerittes (5 novembre). — Quittance de 600 l. faite par Jacques Cassagne, trésorier et receveur ordinaire du domaine (8 novembre). — Arrentement passé par Damaris de Monteils, veuve d'Abraham de Caussargues, de ses terres autour de Nîmes, à mi-fruits 23 novembre. — Garantie donnée par le cardeur Louis Baudoin à Céphas d'Albenas, viguier de Nîmes, qui consent à cautionner de nouveau Philippe Baudoin, son fils, pour 2.500 l. dont il est redevable à M. de Chantemelle (28 novembre). — Le registre, incomplet à la fin, s'arrête au 11 décembre.

E. 811. (Registre.) — 730 feuillets, p. 109.

1619-1620. — Notariat de Nîmes. — Jehu Uzi jeune. — Quittance de 720 l. faite par le procureur le Charles de Barras, commandeur de Millau, en Rouergue, au rentier de la commanderie de Saint-Jean de Millau (2 janvier 1619). — Bail en paiement pour l'avocat Yves Bonnaud (3 janvier). — Émancipation de Claude d'Albenas, viguier de Nîmes, faite par-devant Pierre de Baumefort d'Anduze, seigneur de Brissac et de Veyrac, conseiller au Présidial, par Céphas d'Albenas, père de Claude, à qui il a résigné son office (s. d.). — Bail en engagement de leur domaine de Garons, passé par Esther de Barrière, veuve de Paul d'Albenas, lieutenant de viguier de Nîmes, et son fils Pierre d'Albenas, avocat, à Jean-Jacques de Plantado, juge royal et ordinaire de Montpellier, représenté par sa femme Marthe d'Albenas, pour garantir un emprunt de 3.000 l. (8 janvier). — Arrentement passé par Marthe d'Albenas, dudit domaine engagé de Garons, moyennant 210 l. de rente (8 janvier). — Obligé de 100 l. pour Nicolas Dubois, curé de Bellegarde (15 janvier). — Obligé de 33 l. pour Henri de Bompar, seigneur de Mirabel, avocat (21 janvier). — Accord entre noble Pierre de Maurice et sa sœur Jeanne de Maurice, femme du bourgeois Pierre Galafres (18 février). — Obligé de 150 l. fait par les consuls de Bellegarde à Claude de Robert, veuve Escudier (11 février). — Vente d'une pension de 16 s. faite par Jacques de Baudan, général des gabelles, à son frère Pierre de Baudan-Corconne, maître ordinaire à la Chambre des comptes de Montpellier, moyennant 10 l. (15 février). — Procuration donnée par Pierre de Baumefort d'Anduze, conseiller au Présidial, et sa femme Gabrielle de Bérard, à M. Froment, juge en la prévôté d'Uzès, pour recouvrer 450 l. (15 mars 1619). — Arrentement passé par le

bourgeois Pierre de Vernet de d'un logement de sa maison de la rue de Corcomaire (21 mars). — Obligé de 450 l. pour Guillaume de Ryves ou de Ribes, bourgeois (25 mars). — Cession de droits successoraux pour Jacques d'Agulhac, sieur de Lablache (26 mars). — Obligé de 60 l. pour Damaris de Monteils, veuve d'Abraham de Caussargues (26 mars). — Achat pour noble Antoine de Gallière, de Brouzet, d'une terre à Nîmes, quartier de Vigne-Barronne (8 avril). — Arrentement passé par noble Isaac Brun de Castanet de sa maison de la rue de la Ferrage, moyennant 72 l. de rente (9 avril). — Obligé de 150 l. fait par noble Paul d'Assas à Antoine de Mirman, premier consul de Nîmes, représenté par Marie de Boyer, sa femme (12 avril). — Obligé de 250 l. pour noble Pierre Brun de Castanet (16 avril). — Testament de Suzanne de Caussargues, veuve de Joseph Vernazobres. Elle lègue 3 l. aux pauvres réformés (18 avril). — Quittance de 300 l. faite par Jacques Desmartins, sieur d'Arènes, avocat, à son beau-frère Jean des Pierres, sieur des Ports (1^{er} mai 1619). — Reconnaissance féodale faite à Philippe Eyroux, chanoine de la cathédrale, recteur de la chapellenie de la Madeleine, au sujet d'une « maison scituée près la porte de la Magdalleine, confrontant du levant la maison de M^e Ysnard Heïrous, où solloit estre le cloistre de lad. eglise » (7 mai). — Arrentement passé par Antoine Fillol, vicaire de Saint-Gervasy, que le notaire appelle « Lafuille », des revenus de sa vicairie, soit les deux tiers des agneaux, des laines, des « pastures et terages », des « trempes », des légumes et « bargalades », sauf les « domergadures », moyennant 36 l. de rente (10 mai). — Délégation d'une créance de 165 l. faite par Jacques de Montméjan, docteur en médecine, de Sauve, comme mari et procureur de Marie de Rally, à Anne de Rally, veuve de Bernard Thomas, ministre réformé, pour de Marie (13 mai). — Accord entre François de Rozel, lieutenant principal, comme père d'autre François, et Jeanne de Sautel, veuve de Pierre du Roure, sieur de Saint Florent, au sujet d'une donation faite au jeune François par son aïeul maternel Claude de Sautel, sieur de La Eastide de Virac (22 mai). — Quittance d'intérêts pour Claude Jouvenet, hôte du *Cheval blanc* (30 mai). — Obligé de 333 l. pour Jean de Bérard, seigneur de Tarabias (31 mai). — Obligé de 1.000 l. pour Guillaume de Boileau, seigneur de Sainte-Croix, avocat (3 juin). — Cession de 150 l. faite par Melchior de Génas, sieur de Beauvoisin, à Charles du Destrech, écuyer, de Tarascon, à prendre sur la pension servie par les consuls d'Eyguières (8 juin). — Obligé de 45 l. fait par Antoine Lafont, meunier aux moulins du grand prieur de Saint-Gilles à Bellegarde (17 juin). —

Quittance pour le notaire Jean Daunant (18 juin). — Procuration de Jacques De Cray, docteur en médecine (18 juin). — Arrentement passé par Abel Guibal, avocat, d'une maison formant coin en face les arcs de la Trésorerie, moyennant 100 l. de rente (28 juin). — Arrentement passé par Pierre d'Albenas, seigneur de Vestric, avocat, à un *taffataïré*, d'une pièce de sa maison, moyennant 12 l. de rente (15 juillet 1619). — Arrentement passé par Jacques Durant, écuyer, à Antoine de Baudan, maître des ouvrages du Roi, d'un logement de sa maison de la rue des Cardinaux, moyennant 80 l. de rente (27 juillet). — Arrentement passé par Pierre de Baulan, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Montpellier, de sa métairie de la dimerie de Saint-« Daunye », terroir de Nîmes, à mi-fruits (10 août). — Arrentement passé par noble Pierre d'Engaran, à un fournier, de sa maison de l'Agau, joignant celle de M. de Servas, moyennant 42 l. de rente (15 août). — Arrentement passé par Céphas d'Albenas, seigneur de Montaren, à des calissiers, de deux pièces de sa maison neuve, sise hors la porte de la Bouquerie, donnant sur le chemin de la Fontaine et sur le fossé de la ville, moyennant 34 l. de rente (15 août). — Obligé de 200 l. pour Paul de Brignon, seigneur de Saint-Théodorit (19 août). — Délégation d'une créance de 150 l. faite par Nicolas Dubois, bachelier en droits, curé de Bellegarde, à Pons Bouchard, troisième archidiacre de la cathédrale de Nîmes, prieur et seigneur de Saint-Germain lès Alais (27 août). — Quittance de 500 l. faite par Jean d'Agulhac, curé de Générargues, à son frère Jacques d'Agulhac, seigneur de Lablache (4 septembre 1619). — Arrentement passé par Gaillard De Cray, « escollier » en théologie, de diverses terres à Nîmes, dont l'une est « au-devant le pourtalas de la terre du sieur évesque » (23 septembre). — Obligé de 286 l. pour Daniel de Calvière, juge criminel (24 septembre). — Procuration donnée par Pierre de Saint-Bonnet, sieur de Mialet, à son frère Jean de Saint-Bonnet, seigneur de Sainte-Croix, pour recouvrer 1.500 l. de leur cousin Jacques de Saint-Bonnet, seigneur de Restinclières, en déduction du prix de la vente à lui passée par François de Saint-Bonnet, seigneur de Saint-Jean, de la seigneurie de Montferrier. Cette somme sera employée à l'élargissement du constituant, détenu aux prisons de l'Amorier ou du Mûrier, à l'instance des hoirs de Marc Lobatières et autres. En cas de refus de M. de Restinclières, le procureur emprunterait la somme (26 septembre). — Obligé de 300 l. fait par Antoine Bonijol, avocat, à noble Tristan d'Arbaud (3 octobre). — Arrentement passé par Jean-Louis de Louet de Murat de Nogaret, baron de Calvisson,

Manduel, etc., des herbages de son devois de Tourel, à Manduel, pour trois hivers et deux étés, moyennant 24 l. de rente (14 octobre). — Reconnaissance féodale faite à Louis de Baschi, baron d'Aubais, du Cailar, etc., au sujet d'une terre à Vauvert (12 novembre 1619). — Arrentement passé par Vincent Sève de la prison du Morier, à Jean Brunier, pour trois ans, moyennant le prix global de 540 l. (13 novembre). — Arrentement passé par Louis de Génas, seigneur de Puyredon, de sa métairie de Saint-Pons, à Nîmes, à mi-fruits (14 novembre). — Quittance de 32 l. pour Balthazar Bournardol, « hoste du logis où pand pour enseigne les Arènes » (19 novembre). — Reçu de meubles et de papiers fait par Jacques Desmartins, seigneur d'Arènes, avocat, à son beau-frère Jean des Pierres, seigneur des Ports, jadis son curateur. On remarque parmi les meubles : « une chaire serge verte en broderie de velours,.... une escuelle et deux cullières d'argent pesans 1 marc 2 onces moingz 1 ternal (1), une layete à tenir bezoigne de femme, de boys noyer, couverte de taffetas frange rouge, ung pignoir grand servans à l'uzage des femmes, une corde de perles de semance (*sic*), ung rubis, ung diamant, une esmeraude, une croix d'émeraudes que dans l'inventaire sont ditz estre les gages baillés par Gourgas à feu^{te} dam^{lle} Marguerite de Calvière, six escuz sol à la grand roze, ung manteau d'homme de taffetas noir,.... quatre chemises de femme, une reversure (2) de lit de Cambray, avec les pointes, ung sac de bezoigne de nuit de droguet, une paire mittaines velours noir avec de franges d'espluches,.... une couchette basse bois noyer avec une bassaque (3), ung drap de col de femme,.... quatre linceulx noeufz de fillet de Bourgoigne, trois linceulx noeufz d'estoupes,.... six pommes de lit blanches, six pommes de lit vertes,.... la Bible et Nouveau Testament en ung volume, une vieille cape de Béar,.... ung archibanc à jour, bois noyer, de la longueur de 10 pans 1/2,.... une tente de tapisserie de razzoir (4) et toile blanche pour garnir la grand chambre, estans en huit pièces, ung tour de lit toile blanche piguée avec du cotton, en façon de vane, avec ses courtines,.... ung tour de liet de razzoir de toile d'Holande, avec ses frangeons de fillet de Florance, le dorsier et six rideaux, grands et petitz, servans pour le garniment de quatre columes dud. liet, lesd. rideaux garnis de pointes de bobines, le tout à pante de razzoir, comme led. liet, et de toile d'Holande, les frangeons pour garnir led. liet, de fillet de Florence, le ciel dud. liet à pante de razzoir et

toile de Roan, une portalière (1) avec trois pantes toile de Reyins,.... un jeu de tablier avec ses tables,.... une sottane de rattine,.... ung perpoint satin noir mochettié, six assiettes, six platz, une sullière estaing pesans 15 livres 1/2,.... deux chandeliers letton, ung chandelier en vedlette (2) rond,.... 2 douzaines 1/2 serviettes crues à fasson de grain d'orge, 17 serviettes à la petite Venize,.... 5 longières pour mettre sur le buffet,.... une coissinière de razzoir et Cambray, une gautière (3) de lit toile blanche de frangetes de fillet,.... ung *Cours civil* on six volumes couvertz de noir, aussi les *Paratilles* (4) de Cujas, plus certains livres de loix en ung coing du cabinet.... » (24 novembre). — Obligé de 200 l. pour Jacques Faucon, avocat (11 décembre). — Obligé de 800 l. fait par les consuls de Pujaut, représentés par noble Pierre Brun de Castanet, à Maurice de Baudan, seigneur de Vestric (13 décembre). — Arrentement passé par Diane de Finor, veuve Pinot, de deux vignes à Générac (24 décembre). — Quittance de 572 l. faite par Jean Tinollis, seigneur du Petit-Castellet, habitant d'Arles, comme procureur de Claude d'Urre-Vanterol, commandeur de Grézan, receveur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au grand prieuré de Saint-Gilles, à Charles de Barras-Clément, commandeur de Millau et de Servillières, représenté par Louis de Génas, seigneur de Puyredon, pour les deux contributions annuelles que la commanderie de Millau paie au commun trésor de l'ordre (2 janvier 1620). — Arrentement passé par Claude d'Albenas, vignier de Nîmes, à Claude Noguier, maître chirurgien, d'une boutique de sa maison, moyennant 73 l. de rente (3 janvier). — Obligé de 100 l. pour Pierre Boursot, régent au collège (16 janvier). — Reconnaissance féodale faite à Louis de Baschi, baron d'Aubais et du Cailar, pour un pré de la dimerie de Saint-Étienne du Cailar (17 janvier). — Accord entre Pierre Finor, avocat, et damoiselle Étienne de Porcelet de Maillane (17 janvier). — Obligé de 700 l. fait par noble Pierre Brun de Castanet à Maurice de Baudan, sieur de Vestric, conseiller au Présidial (18 janvier). — Vente faite par Vincent Sève, écuyer, propriétaire des prisons du Morier, à Jacques Brunet, orfèvre, concierge et garde desdites prisons, de leur émolument pendant 3 ans, moyennant le prix global de 540 l. (25 janvier). — Reconnaissance féodale pour Jean de Lageret, sieur de Caissargues (5 février 1620). — Testament de Pierre d'Albenas, seigneur de Vestric, docteur en droits. Il lègue 50 l. aux pauvres réformés (9 février). — Obligé de 100 l. pour André

(1) C'est le *gros*. (2) Couvre-pieds. (3) Paillasse. (4) Réseaux, carrés de réseaux.

(1) Portière. (2) Verre, comme *vedret*, de *rière*. (3) De *gauto*, litt. servant à préserver les joues. (4) *Paratilles*.

Siard, vicaire de Cruviers (13 février). — Testament d'Anne de Roux, fille de défunt Jacques de Roux, ministre réformé. Elle lègue 25 l. aux pauvres réformés (14 février).

E. 815. (Registre.) — 800 feuillets, papier.

1596-1605. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Rubriques des actes.

E. 816. (Registre.) — 650 feuillets, papier.

1606-1619. — Notariat de Nîmes. — Jean Ursi le jeune. — Rubriques des actes.

E. 817. (Registre.) — 29 feuillets, papier.

1406-1467. — Notariat de Nîmes. — Pierre Vernet. — Quittance de 8 l. 1/2 faite par Jacques Falcon, prieur claustral du chapitre et prieur de Générac, comme receveur de la fabrique du chapitre, à Pierre Brueys, notaire de Nîmes, qui les devait pour l'entrée de son neveu dans le chapitre (29 mars 1466). — Obligation de 18 gros faite par Guiraud Radulphe, de Caveirac, à Pons Sabatier, archidiacre de Marguerittes, pour achat d'une charge d'orge, *unius sarcinate paumole* (24 mars 1465 v. s.). — Quittance de 10 l. 1/2 faite par Antoine Ribière, de Saint-Ambroix, à Jacques Falcon, chanoine, receveur de la fabrique du chapitre, pour fourniture d'un vitrail, *ad causam unius vyria*, dans la chapelle de Saint-Pierre (29 mars 1466). — Présentation, faite par Antoine Brissonnet, vicaire de Saint-Gervasy, à Bertrand Péliissier, prêtre de Nîmes, de lettres obtenues du conservateur des privilèges de Montpellier, en vertu desquelles il le requiert de défendre à Odet de Saint-Michel, vicaire général de l'évêque de Nîmes, à l'official, au procureur, au lieutenant et à tous les officiers de l'évêque, d'en enfreindre la teneur, qui n'est pas donnée à l'acte. Bertrand Péliissier promet de s'y conformer. L'acte est passé dans sa maison, *ante cameram suam in qua scribit* (24 avril 1466). — Obligation de 27 s. 6 d. faite par Jacques Fauriel, habitant d'Arles, à Baudile Pasquet, chanoine de Nîmes, prieur de Vissec, pour prix d'un cheval poil bayard. L'acte est passé dans la cour de l'infirmerie (25 avril). — Le notaire étant clerc de Florac, va dans le Gévaudan passer divers actes : Obligation de 20 s. faite par Jean des Mondes, dit de Mestruc, habitant de Florac, à Jean Laurent, prêtre de Florac (9 juin 1466). — Quittance de 20 écus d'or

faite par Jean d'Espinasson, prieur de Saint-Hilaire des Estables, diocèse de Mende, à Pierre Ouvrier, prêtre, rentier dudit prieuré (3 juillet 1466). — Protestation pour Déodat Palet, notaire d'Ispagnac (2 septembre 1466). — Procuration donnée par Alamande, veuve d'un habitant de Lédignan, diocèse de Nîmes, à Bertrand du Bourg, rentier de Ners, et consorts (5 septembre). — Lods fait par Bernard Nicolas, moine sacristain de Saint-Martin des Aires, diocèse de Mende, comme procureur du collège de Saint-Germain, de Montpellier, prieur des Aires, au sujet d'une concession de prise d'eau dans le Tarn accordée à Jean Dominique, chanoine de N.-D. de Quézac, et à Jean Palet, notaire (14 septembre). — Prolongation de pouvoirs donnée à des arbitres dans un litige entre Antoine Noyer, chanoine de Nîmes, prieur de La Rouvière, et Antoine de Camp-Massanès, prieur de Gajan, au sujet du droit de dîme sur une terre de Gajan, quartier de Vallongue ou *Puech Raust*. L'acte est passé à Nîmes, *ante introitum capituli regularis dominorum canonicorum, in claustro ejusdem* (11 février 1466 v. s.). — Les 15 feuillets qui terminaient le registre ou quaternion ont été coupés.

E. 818. (Registre.) — 398 feuillets, papier.

1455-1484. — Notariat de Pontails. — Raimond Doladilhe. — Bail à cheptel, *captania*, passé à Pierre Galtier, de Saint-Pierre de Malons, par Louis Helen, de Chabotes, paroisse de Pontails, d'une vache rouge, *sub capitali precio duarum librarum et quinque solidorum*, prix reçu par Galtier, qui promet de bien entretenir la vache et d'en rendre bon compte. Quand on partagera le profit de la vache et de son croît, *augmentum ejus*, le bailleur prélèvera le prix donné, et le reste sera partagé par égales parts, *juxta consuetudinem presentis provincie* (3 avril 1464). — Obligation de 9 l. pour Bertrand Durant, clerc de Soleyrols, paroisse de N.-D. de Castagnols (28 avril). — Obligation de 9 l. pour Guillaume Baldit, marchand de Génolhac (12 mai 1464). — Testament de Vitalis Odilon, de Nidaucel, paroisse de Pontails. Mention de l'œuvre du grand autel de l'église, de la quête des âmes du Purgatoire, de l'œuvre du luminaire de N.-D., de l'aumône ou charité qui se fait dans l'église (22 mai). — Vente d'un cellier, *sive penus*, situé au Brisis-Supérieur, sur le chemin du château de Brisis (5 juin 1464). — Lods de cette vente fait par Jean Hérail, seigneur de Brisis, paroisse de Pontails (5 juin). — Lods fait par Jean de Peyremale, seigneur du Villar, au sujet d'immeubles échangés à Saint-Théodorit de

Bonnevaux (24 août 1464). — Paete de rachat d'un pré situé à Valerouzès, quartier du Juncas, paroisse de Saint-André de Capcèze (13 septembre 1464). — Échange entre noble Pons de Sarrazin, du Chambonnet, paroisse de Ponteils, et les mariés Jean Martin, de Vielvic, paroisse de Saint-André de Capcèze. Mention du quartier de la Malautière, au Chambonnet, de la voie Régordane, du chemin de Vielvic à Hiverne, *Uvernam* (26 avril 1464). — Licence accordée pour cet échange par Jean Vigouroux, baile de la baronnie du Tournel et du mandement de Villefort pour le seigneur du Tournel, procureur de la dame du Tournel, *nutrix liberorum suorum* (26 avril). — Vente faite à Louis Helen de 5 brebis, *sive fedas de portu*, et de 2 agneaux sevrés, *anotges*, moyennant 30 s. (8 janvier 1464 v. s.). — Quittance de 18 l., d'un vêtement de drap d'Alet, d'une gonelle ou cotte de drap blanc du pays, d'une paire de draps de lit et de 2 brebis pleines, *munitis*, pour la dot d'Isabelle Martin, de La Granarié, paroisse de Ponteils (9 janvier). — Donation faite par Hugues de Cubière, seigneur du Chaylar, paroisse de Saint-Martin d'Aujac, à Raimond de Brouzet, prêtre de Brouzet, même paroisse, du vivre et du vêtement, pour tout le temps qu'il voudra demeurer avec le donateur (28 octobre 1464). — Obligation de 7 l. faite à Georges Chabert, clerc de Montselgue, paroisse de Ponteils, rentier du prieuré de Ponteils, pour achat de seigle, de châtaignes et de millet (4 mai 1470). — Lods fait par Guigon de La Garde, seigneur de Trouillas, paroisse de Ponteils, au sujet d'une châtaignerie sise au Moulin, lieu dit La Plantière (1^{er} juillet 1470). — Lods fait par Louis Pierre, seigneur de Ganges, *de Agantico*, et de Peyrefiche, *de Petraforti*, père et tuteur de Jean de Peyrefiche, seigneur de Grisac, au sujet d'une terre de la paroisse de Saint-Andéol de Clerguemort (17 juillet). — Obligation de 2 l. pour Julien Diet, curé de Ponteils (11 juin 1470). — Obligation de 7 l. faite par Jean Mercier, notaire de Coudoulous, paroisse de Saint-Jean du Collet de Dèzes, à Maurice Champayroal, de Chalraze, paroisse de Sainte-Cécile d'Andorge (5 janvier 1470 v. s.). — Obligation de 30 s. faite par Jean Vignal, de Vielvic, à Jean Colet, de Planzoles (8 août 1472). — Obligation de 37 s. pour Julien Diet, curé de Ponteils (3 février 1472 v. s.). — Obligation de 3 écus d'or neufs pour Antoine Durant, prêtre, vice-official de Génolhac (19 mars 1472 v. s.). — Achat de censives, revenus et journées d'homme fait par Amalrigon Pelabarbe, seigneur d'Hiverne, paroisse d'Aujac, à François Bastide, du Rachas, paroisse de Saint-Pierre de Prévencières, moyennant 35 l. Pelabarbe avait autrefois vendu ces prestations à noble Guil-

laume Esparvier, de Saint-Laurent des Bains, qui les avait revendues à Bastide. Mention de Jean du Ranc, prêtre d'Espinac, près Aujac, de 18 verres, *vitra seu veyres*, de 7 journées d'homme, *septem jornalía hominis*. L'acte est passé dans la cour du château d'Hiverne. Jean Colet, tailleur de Brisis, Jean Laganier, de Charnavas, noble Jean de Cubière, du Chaylard, sont témoins (17 septembre 1470). — Vente faite par Jean d'Altier, seigneur du Champ, paroisse de Saint-Privat d'Altier, à noble Amalrigon Pelabarbe, d'une censive de 10 setiers de seigle, moyennant 80 l. L'acte est passé à Chabotes, dans la cour de la maison du notaire (24 novembre 1470). — Obligation de 5 l. pour le prêtre Antoine Duraut, de Génolhac (16 avril 1471). — Obligation de 8 écus d'or neufs au coin de France, pour noble Antoine Hérail, *Eraclei*, de Montselgue, *de Montecelico* (23 octobre 1471). — Obligation de 9 l. pour Antoine Durant, notaire et rentier du prieuré de Génolhac (24 juillet 1458). — Obligation de 2 l. pour Guillaume Baldit, marchand de Génolhac (27 février 1458 v. s.). — Obligation de 3 l. pour Jean Gilles, *Eguidii*, notaire de Génolhac (2 août 1458). — Obligation de 3 l. pour Laurent Pelet, notaire de Villefort (15 juillet 1458). — Obligation de 6 l. faite par noble Antoine de La Garde, de Trouillas, procureur de Guigon de La Garde, seigneur de Trouillas, son neveu, à Pierre Vedel, *Vituli*, procureur des Frères prêcheurs de Génolhac, agissant pour son couvent (7 juin 1455). — Obligation de 25 s. faite par André Garnier, de Génolhac, au dominicain Pierre Vedel (13 mars 1457). — Obligation de 3 l. faite par André Chalvidon, de Ponteils, à noble Antoine Hérail de Brisis et aux prêtres Pierre Martin et Julien Diet, rentiers du prieuré de Ponteils (1^{er} juillet 1459). — Obligation de 11 l. et de 10 journées d'homme faite par Étienne Triat à Guigon de La Garde, seigneur de Trouillas, représenté par son neveu Antoine de La Garde (12 juillet). — Obligation de 4 écus d'or faite par Étienne Raffin, de Rieussec, à noble Gillette Blau, *Eguidie Blave*, dame du Chaylar, représentée par son fils Hugues de Cubière, seigneur du Chaylar (9 septembre 1459). — Obligation de 5 l. faite par Jean Boisson, de La Felgère, à Jean Gilles, notaire de Génolhac (10 septembre). — Lods fait par Jean Hérail, seigneur du château et du mandement de Brisis, à Jean Chastanier, de Ponteils, pour une propriété, *boria seu affare*, sise à La Tourette (19 février 1459 v. s.). — Obligation de 15 s. faite par Raimond Robert, du Moulin, à noble Antoine Hérail, de Montselgue (10 mars 1459 v. s.). — Obligation de 4 l. faite par Jean Richard, de Nojaret, paroisse de Castagnols, à noble Antoine Polon, de la paroisse de N.-D.

de Thine, ancien rentier des mandements d'Altier, Villefort et Génolhac (14 juin 1463). — Accord entre noble Pons Sarrazin, du Chambonnet, et Antoine Panson, notaire de La Lice, paroisse de Malons (15 octobre 1463). — Obligation de 2 l. fait par Jean Noël, du Pont de Chamborigaud, paroisse de Génolhac, à Pierre Issard, de Villefort (11 novembre 1461). — Testament d'Antoine Teyssier, de Bonnevaux. Huit prêtres assisteront à ses obsèques et recevront 4 blancs chacun, *albos*. Le prieur recevra 5 s. pour le lit funéraire. Le chapelain curé aura 15 d., la quête des Ames du Purgatoire, 8 d., l'œuvre de l'église, une demi-livre de cire. Treize prêtres célébreront son anniversaire : on leur donnera un repas et 1 gros. et les pauvres qui se présenteront recevront du pain (26 avril 1461). — Quittance de 120 fr. d'or faite par noble Guillaume Esparvier, de Saint-Laurent des Bains, à Amalrignon Pelabarbe, seigneur d'Hiverne (8 décembre 1461). — Décharge donnée par Pons Borne et Étienne Bondurant, de Brin, et par Pierre de Bezon, du lieu de Bezon, ouvriers de l'église de Saint-Pierre de Concoules, à Antoine Lévêque, *Episcopi*, prêtre et rentier dudit prieuré, des objets décrits dans un inventaire du 10 août 1458. On remarque : *unum calicem argenti, unum capsam cum quatuor pecollis clace firmatam...., unum librum nominatum* : Officié, *alium nominatum* : Lo ters dels Evangelis, *duo* Missals, *unum* Responsié, *unum* Sacramentari, *duos* Salterios., *unum* Epistolari, *unum* Colleta, *unum* Ordinari., *unum* Legendari de Nadal, *unum* Legendié, *unos* vestis sede *albe*., *alios* pariter sede *viride* munitos., *alios* sede *rubee* modici valoris munitos, *exceptis* de estola et de manipol. . . . *duas* cortinas in altari *magno*, *unam* custodia lotoni. . . . , *quasdam* umatgi (images) è ras (1) *stagni*, *unam* escilla ad portandum corpus Christi, *quasdam* cremieyras *stagni*. . . . , *duas* cruses totoni in altari, *magnas*. . . . , *unum* escos sede *pro* tenendo los corporals. . . , *unum* instrumentum continentem certam recognitionem ecclesie predictae, receptam per magistrum Johannem Dupasseur, *condam* notarium (14 avril 1390). Mention d'une reconnaissance du 9 avril 1360 pour le prieur ; d'une censive constituée le 3 des calendes de janvier 1427, Jean Folcher, notaire ; d'un débat de 1331 entre l'église de Concoules et celle de Génolhac ; d'un débat du 28 juillet 1326 entre les paroisses de Concoules et de Castagnols, Jean du Rastel, notaire ; d'un accord sur ce débat du 11 avril

(1) Ms : *eeras*, avec le second *e* mal formé et barré par un trait vertical qui semble accidentel. Je propose *è ras* pour *d ras*, à plat, au trait.

1450, Laurent Pelet, notaire à Villefort (26 février 1458 v. s.). — Obligation de 34 s. pour Julien Diet, curé de Ponteils, stipulant pour lui et Pierre Issard, de Villefort, rentier du prieuré (1^{er} juin 1458). — Obligation de 112 l. faite par nobles Yvon Caladon et Jean de Quinsac, et les hôteliers Antoine Rossel et Pierre Serrezier, de Génolhac, à Jean Bosquet, marchand de Saint-Ambroix, et Étienne Capdur, marchand d'Alais, fermiers de l'équivalent du haut bailliage du diocèse d'Uzès, pour achat de l'équivalent des viande, poisson et sixième du vin, *sexti vini*, de Génolhac pendant deux ans (10 décembre 1456). — Accord où figure Jean Hérail, seigneur de Brisis, au sujet du devoi des Tribes (9 avril 1463). — Testament de noble Héris de Cubière, dame de Brisis, veuve de noble Jean Hérail, seigneur de Brisis, *debilis aequaliter corpore*. Elle désire être inhumée au cimetière de l'église de Ponteils, *in busto sive tumulo* de son époux. Vingt-cinq prêtres assisteront à ses obsèques et recevront chacun 6 blancs valant 2 s. 6 d., *una cum provisione prandii*. Il y en aura pareil nombre à son anniversaire, avec mêmes honoraires. Le prieur recevra 10 s. pour le lit funéraire ; le curé 20 s. à condition de la recommander au peuple pendant un an ; Jean Doladilhe, prêtre de Chabotes, 5 s., les clercs de l'église, 5 s., à condition de *trahere seu pulsare clacica consueta die sue sepulture et per totam novenam sui obitus* ; les chantres, 5 s., les œuvres de l'église, 5 s. Legs aux œuvres des églises de Saint-Martin d'Aujac, Saint-André de Capcèze, Saint-Étienne de Concoules, aux Frères prêcheurs de Génolhac, à sa fille Héraclé ou Héraille, femme de noble Guillaume du Pont, de Vézénobre, à sa fille Gillette, femme de noble Pons Sarrazin, du Chambonnet, à Gabrielle de Bedos, femme de Jean Hérail, son fils, à sa sœur Jeanne de Cubière, veuve de Pierre Mathieu, à noble Antoine Hérail, bâtard de Brisis, demeurant à Montselgue, à ses servantes Antonie Borne, Catherine Leyris et Antonie Vassolles, les deux premières de Brin, la troisième du Bouchet, à Gillette Blau, sa mère, dame du Chaylar. Son héritier universel est Jean Hérail, seigneur de Brisis, son fils ; ses exécuteurs testamentaires sont Hugues de Cubière, seigneur du Chaylar, son frère, Pons Sarrazin, seigneur du Chambonnet, son gendre, et le curé de Ponteils. L'acte est passé au château de Brisis, dans la chambre qui est près de la cuisine, *juxta focaneam* (30 avril 1463). — Autorisation donnée par Guillaume Baldit, marchand de Génolhac, à Antoine Durant, vice-official de Génolhac, de faire passer dans son terrain une prise d'eau dérivée de l'Homol, pour l'arrosage de ses prés du Pont-du-Mas (7 mai 1463). — Vidimus dé-

livré par Antoine Durant, vice-official d'Uzès à Génolhac, d'une transaction du 22 mai 1339, entre les syndics et habitants de Génolhac et les habitants de Nojaret, paroisse de Castagnols, au sujet des pâturages de Puechméjan, paroisse de Concoules, confrontant le devois du mas de Nouveau, *Novals*, le terrain de La Rouvière, *Chana*, celui de Fau, *Faucs*, celui de Gourdouze jusqu'aux Couronnes du Puechméjan et celui de Valinière, *de Valle Ayniera* et le pré *de Olneto* (10 mai 1463). — Vidimus délivré par Bernard de Vern, baile de Génolhac pour l'évêque d'Uzès et lieutenant de baile pour M. de Saint-Vallier, d'un acte de la veille des nones de mai 1280, par lequel noble Guillaume de Randon concède aux habitants de Génolhac le droit de dépaissance et de lignerage dans le tènement de Valinière, *de Valle Aseneria*. Ils ne pourront couper les chênes, les sapins et les châtaigniers, « *quercus*, o saps, o castanibers ». Ils seront exempts de péage ou pulvéragé sur la route de Palmesalade, *in strata de Palas Semadas*. Ils pourront extraire des pierres dans le terroir, brutes ou taillées, s'acquitter de l'albergue d'un chevalier moyennant 2 s. C'est à Pons *de Rotunda*, recteur de l'église de Sénéchas, et aux délégués de la communauté, que Guillaume accorde cette charte, moyennant 50 l. L'acte vidimé est passé à Sainte-Anastasia, dans l'église, en présence de Guillaume Reboul, prieur claustral, Bertrand de Saint-Julien, prieur de Saint-Quentin, Simon de Valabrègue, prieur de Saint-Laurent-la-Vernède, Bernard de Cadoène, prieur d'Auzon, *de Elzono*, pour le prieur de Cervesane, *de Serveza*, chanoines de l'église d'Uzès, Guillaume Firmin, official d'Uzès, Bernard du Bourg, recteur de l'église de Fontanès, Pierre Ruffi, recteur de l'église de Deaux, *de Dieu*, etc. Le notaire est Gaucelin de Panarda. Le vidimus est donné à Génolhac, *in quadam platea nuncupata* : le Porgel (1), contre le mur de la maison de Jacques Brunet (13 mai 1463). — Aapte passé par nobles Raphaël Pinhon, régent du Randonat pour Mgr de Montlaur, coseigneur de Randon, et lieutenant de son bailli, Antoine Polon, économiste et baile dudit seigneur dans le Randonat, et sage homme Guillaume Mercier, son procureur, d'une terre au Plan-du-Lac, lieu dit Rieucros, confrontant noble Pons Sarrazin, du Chambonnet (14 juin 1463). — Nomination d'un syndic de la communauté de Génolhac. Le 30 avril 1463, Pierre Nicolas, syndic, procureur et gé-

noble Bernard de Vern, baile de Génolhac, et lui expose que la majorité des habitants lui avait donné pour cosyndic Antoine Angelier. Mais il est mort et sa place est vacante. Seul, Nicolas ne peut suffire à la tâche, et d'ailleurs la coutume est d'avoir deux syndics. Il demande au baile de réunir 6 habitants, nommés à l'acte, qui feront l'élection pour eux et les autres habitants absents. Le baile les réunit et ils élisent un d'entre eux, André Garnier. Il prête serment et le baile lui donne l'investiture. — Compromis entre Pierre Mathieu et les autres habitants de Palhères, au sujet du passage de leurs troupeaux à travers son terrain (20-26 mai 1463). — Lods fait par Jean Vigouroux, de Villefort, baile de la baronnie du Tournel, procureur de Louise de Crussol, dame du Tournel, veuve de Pierre Garin, seigneur du Tournel, tutrice de leurs enfants communs, pour une châtaignerie à Nidaucel (26 mai). — Compromis où figure Pierre Martin, prêtre de Vielvic (7 juin 1463). — Transaction où figure le clerc Georges Chabert, fils de Jean Chabert, de Montselgue (7 juin). — Lods passé par noble Raphaël Pinhon, régent du Randonat pour Mgr de Montlaur, et noble Antoine Polon, son économiste, pour une terre à La Coste, près Génolhac (11 juin). — Aapte passé par les mêmes à Pierre Bezon, de La Folgère (11 juin). — Testament d'Antoine Richard, de Rieussec (22 juin). — Lods fait par Jean Hérail, seigneur de Brisais, à Georges Chabert, de Montselgue (10 juillet 1463). — Convention entre Louise de Crussol, veuve de Pierre Garin, seigneur du Tournel, agissant pour son fils Jean Garin, seigneur du Tournel, et les frères Pierre et Raimond d'Aujac, de Montselgue, au sujet de leur moulin sur le ruisseau de la Conne (16 novembre 1463). — Convention entre Amalrignon Pelabarbe, seigneur d'Hiverne, d'une part, et les habitants de Charnavas, paroisse d'Aujac, ensemble Hugues de Cubièro, seigneur du Chaylar, et Pierre d'Agrève, seigneur des Hubacs, paroisse de Saint-Étienne de Landres, en Vivarais, coseigneur de Charnavas, d'autre, au sujet d'un devois de pêche dans la Cèze, sous le château d'Hiverne (3 décembre 1463). — Aapte passé par le seigneur d'Hiverne aux habitants de Charnavas, d'une prise d'eau dérivée de la Cèze pour l'arrosage du chambon, *cambonem* (petite plaine), de Valmale, contre le château d'Hiverne, et pour y faire un pré avec un moulin, entre la tête du devois de pêche du seigneur et le gué du chemin de Villefort (3 décembre). — Vente faite par Raimond Robert, du Moulin, excommunié à la requête de Jean Alvernhas, d'Uzès, et consorts, et manquant d'argent pour se faire absoudre, à Jean Diet, d'une terre au quartier de Champredon, confrontant la Cèze, moyennant 3 l. (3 janvier

(1) La place publique de Génolhac s'appelle encore aujourd'hui : *l'Arœau*.

1463 v. s.). — Lods fait par le prêtre Pierre Dalmas, procureur de Jean Garin, baron du Tournel (12 novembre 1478). — Reconnaissance féodale faite par Jean Leyris et Pierre Maurin, habitants de Brin, au prêtre Pierre Mercier, procureur de noble Marguerite de Jonas, abbesse de Mercoire, d'immeubles à Brin (5 février 1478 v. s.). — Reconnaissance féodale faite à l'abbesse de Mercoire par deux habitants des Parans, de *Paraneys* (6 février). — Reconnaissance féodale faite à la dite abbesse par des habitants de La Blachère (9 février). — Reconnaissance féodale faite à la dite abbesse par des habitants de Liquemialle, paroisse de Malens (4 février); — par des habitants de Montselgue (18 février). — Vente faite par Jean Gilles, de La Chaze, à François Chabert, de Montselgue, d'une parcelle contre la chaussée du moulin de Gilles sur la Cèze. Jean Hérail, seigneur de Brisis, fait le lods (13 avril 1481). — Accord entre Étienne Triat, des Parans, et Julien Diet, curé de Ponteils, au sujet d'une châtaignerie située à *la Fon de las Parrans* (1^{er} mai 1481). — Lods fait par Jean de Peyrefiche, seigneur de Grisac (23 août 1481). — Lods fait par le seigneur de Grisac à Antoine Pelegrin, prieur de Sainte-Cécile d'Andorge, pour une maison à Chalraze (23 août). — Vente faite par un habitant de La Voulp à Antoine Cardenous, recteur de l'église de Saint-André de Capèze, d'une terre à Nogeirois (13 septembre 1481). — Lods fait par Hugues de Cubière, seigneur du Chaylar, au dit recteur (17 octobre 1481). — Lods fait par Gui de La Garde, seigneur de Trouillas, pour une terre aux Poujades, en *las Pogadas* (10 mars 1481 v. s.). — Convention entre Jean Hérail, seigneur de Brisis, et Jean Chabassut, de Montselgue. Les habitants de Montselgue étaient tenus, dans certains cas, de payer au seigneur de Brisis 8 s. et 2 journées d'homme. En cas de partage de biens, notamment, chacun des co-partageants lui devait cette prestation. Chabassut, qui tient du seigneur *pauca feuda modici valoris*, le supplie de réduire sa prestation, et obtient une réduction de moitié (14 janvier 1476 v. s.). — Testament de Gabrielle de Budos, veuve de Jean Hérail, seigneur de Brisis, *aliquati infirmitate seu gravitate corporis detentu*. Il y aura 25 prêtres à ses obsèques et à ses funérailles. Legs à toutes les quêtes de l'église de Portes, au prieur et au curé de Ponteils, au chapelain de *Albacia*, etc. Ses fils Pierre et Claude auront chacun 50 florins d'or de 20 s. Ses filles Marguerite, Félice et Catherine auront chacune 100 florins d'or ; 5 l. seulement si elles se font religieuses. Legs de 10 l. à sa fille Sibylle, *Cebillie*, femme de Jean Pelabarbe, seigneur d'Hiverne ; de 5 l. à Jacques Billet, d'Alais ; de 5 l. à sa fille Jeanne

Hérail, religieuse du monastère d'Alais. Son héritier universel est Jean Hérail, son fils. Son exécuteur testamentaire est le curé de Ponteils. L'acte est passé au château de Brisis, *in camera que est supra aulam*. Parmi les témoins figure Jean Daudé, de Concoules (1) (10 mai 1479). — Codicille d'Hélis de Cubière, veuve de Jean Hérail, seigneur de Brisis. Elle annule les legs faits dans son testament du 30 avril 1463 à feu sa mère Gillette Blau, dame du Chaylard, à feu Antoine Hérail, bâtard de son mari, aux trois servantes alors dans le château, et à feu son fils Jean Hérail. Son héritier universel est à présent son petit-fils, *nepotem*, Jean Hérail. L'acte est passé dans la même chambre du château et devant les mêmes témoins que l'acte précédent (10 mai). — Reconnaissance féodale faite à l'abbesse de Mercoire par deux habitants de La Masseborie (13 novembre 1479). — Convention entre Antoine Drillholes et noble Aigline Vincent, mariés, de Durfort, d'une part, et Guigon de La Garde, seigneur de Trouillas, d'autre, au sujet de la dot de feu noble Sibylle de La Garde, mère d'Aigline et femme de Jean Vincent, seigneur de Mons (16 novembre 1482). — Lods fait par Jean Hérail, seigneur de Brisis, à Antoine Plantier, du Bouchet (20 avril 1483). — Achat pour Jacques de Ferrières, moine bénédictin du monastère de Saint-Théofred, claustrier de Ponteils, d'une pension de 4 seillettes d'huile à la mesure de Naves, moyennant 5 l. (7 mai 1483). — Achat pour Antoine Plantier, du Bouchet, d'une pension de 4 setiers de vin, moyennant 3 l. (7 avril 1484). — Lods fait par le seigneur de Brisis à Étienne de Bournave, habitant de La Chaze (24 avril).

E. 819. (Registre.) — 97 feuillets, papier.

1558-1559. — Notariat de Remoulins. — Louis Colet. — Testament de Jean Jaume, de Remoulins (20 avril 1558). — Testament de Firmin Jaume (24 mai). — Achat de terre pour Georges Castagnier, de Saint-Hilaire d'Ozilhan (31 mai). — Achat pour Jean Pradier, prêtre de Saint-Hilaire, d'une terre au dit lieu, derrière « la claustre vielhe » (1^{er} juin). — Achat pour Barthélemy Jausserand, notaire de Sernhac, d'une terre au dit lieu (15 juin). — Mariage de Jean Aumargier, procureur en la vicomté d'Uzès pour Antoine de Crussol, avec Claude Peladau, fille d'Antoine Peladau, notaire de Saint-Geniès de Malgoirès (26 juin). — Reconnaissance faite

(1) C'est de Concoules qu'est sortie la famille d'Alphonse Daudet, dont le nom s'est écrit Daudé.

par Pierre Boisson, baile de Sernhac, à sa femme Jaumette Brozet, de 170 l., prix de vente d'immeubles dotaux acquis par Jean Borbal, marchand de Remoulins (26 juillet 1558). — Donation entre vifs faite par François de Fornier, écuyer, capitaine des chefs des portes d'Avignon, à son beau-frères Jacques de Farot, sieur de Saint-Privat, de ses biens à Grivoson, Châteaurenard, et La Bastide de Sainte-Cécile près Arles. Le donateur donne procuration à Simon de La Feugière, lieutenant des maîtres des ports à Apt, pour l'insinuation de l'acte, qui est passé au château de Saint-Privat, « dans la salle d'icelluy du costé de la rivière du Gardon », en présence de noble Charles de Crussol, abbé « de Folliens et de Saliens », Gaspard de Valen, serviteur de l'abbé, etc. (14 août). — Achat pour Pierre Gazagne, marchand d'Uzès, d'immeubles à Flaux, vendus par des habitants de Castillon (23 août). — Testament de Claude Nègre, de Saint-Hilaire d'Ozilhan (25 août). — Achat pour Pierre Saurin, de Vers (28 août). — Achat pour Lucie Pradenc, femme de Cirice Cadière, baile de Saint-Bonnet (31 août). — Achat pour Étienne Colomb « et ses pariers », de Valliguère (8 septembre). — Testament de Jacques Plagnol, de Remoulins (3 novembre 1558). — Mariage de Jean Reynaud, de Fournès (19 février 1558 v. s.). — Rubrique des actes.

E. 820. (Registre.) — 215 feuillets, papier.

1559-1560. — Notariat de Remoulins. — Louis Colet. — Rubrique des actes. — Achat pour Pons Fogasse, de Vers (28 mars 1559). — Achat pour Luc Rossière, de Remoulins, d'une terre « aux partides des juridictions de Vers et de Argelliers », lieu dit : Montargues (3 mai). — Testament d'André Souchon, de Castillon (8 mai). — Prise de possession de la chapelle de Saint-Michel, fondée en l'église de Fournès. Le 29 juin 1559, devant la porte principale de l'église, en présence d'Antoine Bourgeois, chanoine de la collégiale de N.-D. de Villeneuve lès Avignon, le prêtre Jacques Serre, procureur de Louis des Oches, prêtre, rentier de l'église Saint-Laurent à Saint-Gilles, chanoine de l'église de Saint-Geniès à Avignon, exhibe des lettres de collation de l'évêque d'Uzès et demande d'être mis en possession pour son mandant. Bourgeois le met en possession « par l'entrée et yssene de la porte principale de l'église...., baisement de l'autel de lad. chapelle, prenent d'eaue benoyte », etc. — Mariage de Louis Vincent, d'Aramon, avec Simone Fabre, de Remoulins (2 juillet). — Testament de Jean Serre, de Remoulins (10 juillet). — Donation entre vifs faite par Antoine, comte de

Crussol et de Tennerre, vicomte d'Uzès, et sa femme Louise de Clermont, à Louise Ressel, fille de Jacques Ressel, notaire d'Uzès, greffier des donateurs en la vicomté, et filleule de la donatrice, de 500 l. L'acte est passé à Remoulins, dans la maison dite de la Salvotat, en présence d'Honorat Chantre, docteur en médecine, et d'Honorat Baliod, juge de la vicomté d'Uzès (20 juillet). — Achat pour Jean Pradier, curé de Saint-Hilaire d'Ozilhan, d'une maison confrontant l'église dudit lieu, moyennant 50 l. (14 août). — Testament de Pierre Dumas, de Vers (25 août). — Achat pour Pierre Curq, baile de Vers (3 septembre 1559). — Testament de Pierre Gibert, de Castillon (3 septembre). — Testament d'André Saurin, de Remoulins (17 septembre). — Mariage de Grégoire de La Rouvière, du Vivarais, avec Pierre Rogier, fille d'un marchand de Beaucaire de mêmes noms (29 octobre). — Mariage de Jean Valette, praticien d'Uzès (18 novembre). — Mariage de Pons Fogasse, de Connoux, avec Claude Picand, de Vers (7 janvier 1559 v. s.). — Achat pour le prêtre Jean Pradier, de Remoulins, d'une terre à Saint-Hilaire, quartier de La Garrigue (8 janvier). — Achat pour le prêtre Jean Pradier, d'une terre à Saint-Hilaire, quartier des Arcs (30 janvier). — Achat pour Jean Jonquet, prêtre de Saint-Hilaire, d'une terre au quartier du Marueil (11 février 1559 v. s.). — Achat pour le prêtre Jean Pradier d'une maison à Saint-Hilaire, hors les murs, quartier de l'Engouin (19 février). — Achat pour Jean Clastron, prêtre de Pouzilnac, d'une terre à Saint-Hilaire (4 mars 1559 v. s.).

E. 821. (Registre.) — 158 feuillets, papier.

1560-1561. — Notariat de Remoulins. — Louis Colet. — Testament de Nezette Robert, de Saint-Hilaire d'Ozilhan (24 mai 1560). — Achat pour Imbert Rieu, hôte de Fournès, d'une maison avec casal sous le « barry » du village (3 juin). — Mariage entre Barthélemy Coudere, de Pouzilnac, et Peyrone Riqueau, de Fournès (28 juillet). — Achat pour Antoine Delavie, charpentier de Remoulins, d'une terre à Saint-Hilaire (1^{er} août). — Achat pour Jaume Archimbaud, charpentier de Vers, d'une terre au quartier de La Fornague (6 août). — Ratification d'un accord passé entre Marthe de Bethé, damoiselle d'Arpaillargues, et deux habitants d'Uzès, avec le consentement de Jacques de Ginestous, seigneur d'Arpaillargues, fils de Marthe (18 août). — Testament de Claude Colomb, veuve de Jean Fabre, de Remoulins (18 août). — Achat pour Pierre Gazagne, marchand d'Uzès, d'une vigne à Castillon, quartier des Escarnachons-Hauts (20 août). — Reconnaissance féo-

dale faite par Jacques Quet, de Castillon, à André Moynier, vicaire perpétuel de Castillon, pour une terre au quartier de La Barcelle (20 août). — Testament de Jacques Coudon, de Fournès (31 août). — Testament de Jean Bérard, de Castillon (1^{er} septembre 1560). — Testament d'Antoine Clap, de Castillon (3 septembre). — Testament de Mathieu Roux, de Valliguière (1 septembre). — Achat pour Vidal Sauvan, baile de Remoulins, d'une terre complantée d'oliviers (18 septembre). — Testament de Pierre Martin, de Castillon (24 septembre). — Achat pour Jean Bony, notaire de Boucoiran, d'une terre à Sauzet (25 octobre). — Achat pour sire Jacques Fabre, de Remoulins, d'une terre au quartier de Saint-Martin (3 novembre). — Testament de Barthélemy Puget, de Remoulins (5 novembre). — Testament d'Étienne Nègre, de Saint-Hilaire (2 janvier 1560 v. s.). — Quittance de biens paternels, maternels et fraternels faite par Rostaigne Cadière, à son père Cirice Cadière, baile de Saint-Bonnet, qui lui a donné pour son mariage 100 l. et 2 robes (29 janvier). — Testament de Jaume Bonjour, de Remoulins (1^{er} février 1560 v. s.). — Mariage de Jean Olivenc, de Saint-Laurent des Arbres, « demeurant pour serviteur avec le seigneur de Fournès », avec Gabrielle Blisson, de Fournès. L'acte est passé à Fournès, « dans le chasteau et chambre dernière dnd. lieu », en présence de Nicolas de Laudun, seigneur de Fournès, Gabriel de Laudun, son frère, et Alexandre Fabre, baile de Fournès (16 février). — Testament de Jacques Rigord, de Saint-Hilaire (23 février). — Aacte passé par Jacques Faret, seigneur de Saint-Privat, à Claude de Thurre, habitant de Remoulins, d'une terre au quartier du Petit-Grès (24 février). — Testament de Mathieu Ventalbac, de Castillon (3 mars 1560 v. s.).

E. 822. (Registre.) — 248 feuillets, papier.

1561-1564. — Notariat de Remoulins. — Louis Colet. — Rubrique des actes. — Échange entre Philippe Montleau et Pierre Merchat, de Remoulins (25 mars 1561). — Mariage du charpentier Antoine Delavie, de Remoulins (8 avril 1561). — Achat pour Bertrand Boudurand, de Remoulins, d'une terre au Cros de Saint-Martin (14 avril). — Achat pour Claude de Thurre, de Remoulins (19 avril). — Achat pour Vidal Sauvan, baile de Remoulins, d'une vigne au quartier de Larnède (5 mai 1561). — Testament de Jean de l'Euze, seigneur d'Argentières, habitant d'Anduze. Il « proteste en premier lieu que veult vivre et mourir en l'unyon de la foy telle que nous l'avens de la sainete parolle de Dieu ». Il désire que son corps « soyt ensepvely suivant la bonne

coustume de la sainete esglize chrestienne et en l'assemblée des fidelles ». L'acte est passé au château de Saint-Privat « et chambre haulte d'icelluy », en présence de Claude de Thurre, de Remoulins, Martial Gay, de Vers, Jaume Archimbaud, meunier, Arnaud Alizot, précepteur, Anatole Frontin, Michel Arnaud, de Saint-Bonnet, et Pons Bodet, garde de la forêt de Saint-Montant (8 juin 1561). — Achat pour Pierre Gazagne, marchand d'Uzès, d'une vigne à Castillon (9 juin). — Achat pour Jean Cantarelle, de Sernnac (23 juillet 1561). — Achat pour Jean Pradier, curé de Remoulins, d'une olivette à Saint-Hilaire, quartier du Rane (7 août 1561). — Achat pour le même d'une olivette confrontant Jean Nègre, dit *L'Empachous*, au même quartier (24 août). — Testament de Vidal Sauvan, baile de Remoulins (1^{er} septembre 1561). — Achat pour Pierre Curq, baile de Vers (6 septembre). — Testament de Jaume Martin, tisserand de Vers (7 septembre). — Accord entre les consuls de Castillon et Jean Navatel, du dit lieu (21 septembre). — Mariage de Bastien Gautier, de Pertuis, diocèse d'Aix, avec Antonie Bancal, de Remoulins (12 octobre 1561). — Achat pour Jean Clastron, prêtre de Pouzilnac, d'une vigne à Saint-Hilaire (29 novembre 1561). — Mariage de Simon d'Arènes, de La Bastide d'Engras, diocèse d'Uzès, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Meynes, avec Jeanne Rogier, fille de Gibert Rogier, baile de Meynes, dans la maison duquel est passé l'acte (22 mars 1561 v. s.). — Partage entre le syndic des pauvres de la ladrerie d'Uzès, d'une part, Jeanne Henric et Guillaume d'Alzon, mère et fils, d'autre. Jeanne, de Remoulins, avait été « atteincte de maladie de lèpre et, suyvant icelle, séparée des sains... Et ne se pouvant nourrir et entretenir, tant pour raison de sa vielhese que maladie, se seroyt elle retirée à la ladrerie de la ville d'Uzès, en laquelle auroit esté receue de tous les malades de lad. ladrerie, moyennant ce qu'elle auroit promis donner... la moytié entière de une sienne olyvette », sise à Sernnac, quartier de Sainte-Colombe. Jean Cabanis, dit Vabre, syndic des lépreux d'Uzès, règle avec elle et son fils le partage de l'olivette. L'acte est passé à Remoulins, dans la maison de la Salvetat (17 avril 1562). — Achat pour Charles Domergue, marchand d'Uzès, d'une terre à Colias (13 janvier 1562 v. s.). — Achat pour Vincent Chambarut, marchand d'Uzès, d'une maison à Remoulins (16 avril 1563). — Accord entre damoiselle Jeanne du Vernier et Charles Arnaud, mère et fils, habitants de Saint-Bonnet, d'une part, et Paul Comte, bourgeois d'Uzès, d'autre, au sujet d'une vente de l'usufruit des biens des premiers pour quatre ans, moyennant le prix global de 800 l. (28 juin 1563).

— Mariage de Gilbert Blauzac, natif de Chantelle, en Bourbonnais, ministre de la parole de Dieu à Remoulins, avec Louise Gravier, fille de feu Claude Gravier, laboureur de Nîmes. Jean Bertrand, marchand de Nîmes, parrain de Louise, lui avait constitué sa dot lors d'un premier mariage avec Jean Sautel, cuiratier de Nîmes. Aujourd'hui, avec le consentement du dit parrain, elle apporte au ministre 100 écus d'or. L'acte est passé à Nîmes, dans la maison du parrain, en présence de Guillaume Maugé, Jean de Chaudeseaux, Anatole Frontin, Arnaud Rane, dit Lasource, ministres des lieux de Montfrin et Nîmes, et Antoine du Mazel, procureur au parlement de Toulouse (22 juin) — Testament de Guillaume Vigouroux, de Castillon (7 juillet 1563). — Testament de Françoise Achard, veuve de Simon Merchat, de Remoulins (30 décembre 1563). — Prise de possession de la chapelle de N.-D. de Bethléem, en l'église de Remoulins. Le 27 janvier 1563 v. s., devant la porte principale de l'église, et en présence de Jacques Ducros, curé de Bezouce, le prêtre Louis Montbel, de Remoulins, exhibe ses lettres de collation. Ducros le met en possession en le prenant par la main, et « par l'entrée [et] ysseue de la porte principale de lad. esglize...., baysement d'autel, prenent d'eau benoiste et par tradition de sesd. lettres de collation, ensemble.... par entrée de la maison d'icelle chapellanye », etc. (27 janvier). — Accord entre Jacques de Faret, seigneur de Saint-Privat, et Vidal Serre, de Remoulins, au sujet d'une « crotte » refaite par Serre « sur la cour dernière de sa maison...., joignante à deux murailles appartenentz en partie » à M. de Saint-Privat (21 mars 1563 v. s.).

E. 823. (Registre.) — 75 feuillets, papier.

1555-1566. — Notariat de Remoulins. — Louis Colet (1559-1562) et Barthélemy Jausserand (1562-1566). — Obligations pour les Puget. — Obligation de 30 l. faite par Pierre Gonard, de Domazan, à Barthélemy Puget, de Remoulins, pour achat de blé (27 août 1559). — Obligation de 18 l. faite par Nicolas Julien, de Saint-Hilaire d'Ozilhan, à Barthélemy Puget, pour achat de blé (14 février 1559 v. s.). — Obligation de 7 l. 1/2 faite par Jean Fabre, de Remoulins, à Barthélemy Puget, pour achat d'une salmée de blé conségal (19 février). — Obligation de 8 l. faite par François Colomb, de Remoulins, à Barthélemy Puget, pour achat d'une demi-salmée de blé et d'une demi-salmée de seigle (22 mars 1554 v. s.). — Obligation de 4 l. faite par Claude Colomb, de Castillon, à André Puget, de Remoulins, pour compte final arrêté avec feu Barthé-

lemy Puget (6 janvier 1560 v. s.). — Obligation de 3 l. faite par Étienne Roche, de Remoulins, à André Puget, pour reste du prix d'une salmée de blé conségal (14 février 1561 v. s.). — Obligations reçues par Jausserand. — Obligation de 2 l. faite par Pierre Fraech, couturier de Remoulins, à André Puget, pour compte final (2 avril 1562). — Obligé de 11 l. fait par Jaume Laurent, de Saint-Hilaire, à Antoine Serre, mari de Catherine Puget, pour compte final arrêté avec feu Barthélemy Puget, frère de Catherine (13 juillet 1566).

E. 824. (Registre.) — 275 feuillets, papier.

1648. — Notariat de Remoulins. — Barthélemy Jaume. — Treizième livre de ses contrats. — Quittance de 9 l. faite par Mathieu Guilhermet, hôte de Sernhae, fermier du droit de l'équivalent de la table dudit lieu, à Henri Rebeyrol, hôte de Fournès (5 janvier). — Obligé de 90 l. pour Henri Fabre, hôte de Remoulins (5 janvier). — Procuracion donnée par Jeanne de Laune d'Antraigues, dame de Fournès, Jalon et Montfrin, veuve de Charles de Faret, seigneur de Fournès et de Jalon, tutrice de leurs enfants communs, à Jacques Darlhac, notaire de Montfrin, régent général de ses terres et seigneuries, pour le recouvrement de ses censives, lods et autres droits seigneuriaux (7 janvier). — Procuracion du capitaine Pierre Martin, habitant de Grignan (12 janvier). — Obligé de 20 l. pour André Saladin, bourgeois de Ville-neuve-lès-Avignon (12 janvier). — Quittance de 40 l. faite aux consuls de Saint-Hilaire d'Ozilhan, pour réparations au four commun (12 janvier). — Bail de la levée des censives et droits seigneuriaux de M^{me} de Fournès, passé à Jacques Darlhac pour 3 ans, moyennant 200 l. de rente (24 janvier). — Échange où figure Claude Pradier, chirurgien de Remoulins (28 janvier). — Obligé de 100 l. pour Marie Lagneau, veuve de Charles de Cavalézy, sieur de La Motte, représentée par Honoré Fabre, baile de Saint-Bonnet (6 février). — Apprentissage d'un jeune homme de Vallignière chez Henri Durant, boulanger de Saint-Privat. En cas de maladie, l'apprenti remboursera « la chair », drogues, medicquamantz, médecins, chirurgiens, apothicquaires et autres personnes qui le traicteront et serviront » (9 février). — Achat pour André Saladin d'une olivette à Saint-Hilaire (19 février). — Sommation faite par François Plan, habitant de Saint-Hilaire, au premier consul dudit lieu, François Reynaud, de recevoir le compte qu'il a fait dresser en sortant de la charge de consul, avec les pièces justificatives, afin que ce compte soit examiné et arrêté au plus tôt. Le consul prend les pièces et en

donne décharge (19 février). — Obligé de 90 l. pour Jean Vergille, bourgeois de Saint-Bonnet (20 février). — Échange où figure Alexis Cartalier, hôte de Remoulins (3 mars). — Achat pour Jean Roussière, viguier de la baronnie de Remoulins (11 mars). — Quittance de 2.785 l. faite par Elzias de Ferrar, sieur d'Aubeterre, conseiller à la Cour des comptes de Languedoc, mari de Gabrielle de Mestre, aux consuls de Saint-Bonnet, en paiement de la moitié d'une obligation desdits consuls à son beau-père Henri Mestre (27 mars). — Arrentement passé par Honoré Fabre, baile de Saint-Bonnet, comme ayant droit de Marie Lagneau, veuve de Charles de Cavalézy, sieur de La Motte, d'un moulin à blé à Saint-Bonnet, quartier du Camp, moyennant la rente de 7 saumées de blé de mouture (31 mars). — Quittance de 83 l. faite par Elzias de Ferrar, sieur d'Aubeterre, conseiller à la Cour des comptes de Montpellier, à Jacques Sicard, notaire de Rochefort (7 avril). — Bail de la boucherie close de Remoulins (10 avril). — Bail de la garde du gros bétail de Remoulins (13 avril). — Prix-fait baillé par Elzias de Ferrar, sieur d'Aubeterre, conseiller à la Cour des comptes de Languedoc, pour travaux à son « mas et ferragière » de Remoulins, près des aires (1^{er} mai). — Testament de Jean Charavel, de Fournès, « affligé de maladie corporelle » (20 mai). — Procura-tion donnée par les consuls de Fournès, pour défendre contre André de Châtellier, seigneur d'Ervilliers et Terrebasse, ayant droit de Scipion du Châtellier, seigneur de Cerisoles, son frère (21 mai). — Lods fait par Jeanne de Laune d'Antraigues, dame de Fournès, Jalon et Montfrin, veuve de Charles de Faret, seigneur de Fournès et Jalon, pour une maison avec cour, près le puits de la place, à Remoulins (23 mai). — Prise en charge par Claude Chauvet et Claude Roubaud, consuls modernes de Saint-Hilaire d'Ozilhan, d'« un coffre bois noyer fermant à clef, avec les actes, papiers, documentz, comptes, livres de compoix, brevetz, arrestz, estatz des debtes et autres choses sy bas exprimées, appartenant au corps de la communauté ». On remarque « un petit instrument en parchemin, cotté au doz : *Instrument servant à la communauté de Fournès* ; plus cent vingt six autres instrumentz latins, grossoiés en parchemin, et trois arrestz, aussy latins, escriptz en papier ». Les comptes consulaires inventoriés commencent par celui des « consuls vieux » Antoine Plan et Jean Nègre (1603-1604). Mention d'« un livre de compoix et cadastre... escript en 270 fulhetz papier, desquelz y en a 4 rompus et sepparés des autres, led. livre couvert d'ung carton avec une peau rouge uzée. Plus un autre livre de compoix et alivrement fort vieux et tout deschiré,

sans commencement ny fin. Plus autre livre de compoix et alivrement nouveau et courant, escript en 322 fulhetz papier, avec sa rubricque au commencement, couvert d'un carton avec une peau verte ». On voit encore « un livre couvert de parchemin blanc se fermant avec une courroy et une bloucqne, dans lequel y a plusieurs contractz de la commune, le premier desquelz est une desliberation du conseil general des habitans » du 17 mai 1598, « plus quatre demy mousquetz vieux, tous roulhez et leur bois rompus en divers endroictz ; finalement un gond de fer d'une des portes dud. lieu » (7 juin 1648). — Quittance de 34 l. faite par Jacques Fabre, premier consul de Remoulins aux consuls de Castillon pour la moitié de la dépense de M. de Félix, capitaine au régiment de la Reine, du 26 au 29 août 1643, de celle de son lieutenant et de 20 soldats (14 juin). — Vente faite par les consuls de Saint-Hilaire d'Ozilhan, de « tout le bois euze et chaisne vert que le corps de la communauté a dans les garrigues de son terroir », tènement à eux réservé lors de la vente passée à Jacques Conillière, marchand de Tarascou, le 30 mars 1643, moyennant 250 l. (28 juin). — Émancipation de Pierre Lafont, de Castillon, mineur de 25 ans et majeur de 21, faite par-devant Jean Roussière, viguier chef et premier officier de la baronnie de Remoulins, par son père. Le père, « pour la bonne amour paternelle qu'il porte à sond. filz, l'a prins par la main dextre, lequel c'est mis à deux genoux, la teste nue et les mains jointes, devant son père, en signe d'humillété ; luy tenant la main sur la teste, luy donnant sa bénédiction, l'a mis hors sa puissance et subjection paternelle, et decclairé habille pour pouvoir sy après vallablement contracter, negocier, traffiquer, s'obliger », etc. (6 juillet). — Prix-fait baillé par les consuls de Saint-Hilaire à Antoine Fournier, maçon d'Avignon, pour réparer leur église. « Ung arc » menace ruine. La toiture est à refaire depuis le presbytère jusque près du mur du clocher. On couvrira l'église avec des dalles ou bards pris à la « perrière vieilhe » de Castillon (1). Le prix est de 225 l. (12 juillet). — Cession d'immeubles de Rochefort faite par Elzias de Ferrar, sieur d'Aubeterre, à Jacques Sicard, notaire de Rochefort (22 juillet). — Vente de bois de chêne-vert faite par deux habitants de Saint-Hilaire à deux marchands de Valabrègue (28 juillet). — Bail de la taille de Sernhac (9 août). — Lods fait par M^{me} de Fournès pour une terre à Fournès, quartier de Saint-Pierre ou de la Font de Caulmette (10 août). — Obligé

(1) Ces carrières de molasse coquillière ont fourni les matériaux du grand appareil du Pont-du-Gard, situé dans le voisinage.

de 100 l. pour noble Charles de Blanchety, citoyen d'Avignon (11 août). — Bail de la taille de Saint-Bonnet (28 août). — Arrentement passé par les consuls de Saint-Hilaire, de l'herbage du Jonquier, moyennant 52 l. de rente (30 août). — Bail à loyer perpétuel passé par Jean Vergille, bourgeois de Saint-Bonnet, d'une olivette à Meynes (2 septembre). — Sous-arrentement de la tuilerie appartenant à la communauté de Saint-Hilaire (13 septembre). — Bail de la taille de Remoulins (22 septembre). — Bail du four commun de Saint-Bonnet (11 octobre). — Arrentement passé par Henri de Faret, seigneur de Saint-Privat, sénéchal de Beaucaire et Nîmes, de son domaine de Saint-Privat, Vers, Lédanon et la Cannebière de Remoulins, située à l'Isle, pour 4 ans, à mi-fruits (18 octobre). — Procuration donnée par Jeanne de Laune d'Antraignes, dame de Fournès, à Alexandre Gibert, lieutenant de viguier de Fournès, pour aller à la foire de Saint-Remy, acheter un troupeau de chèvres (27 octobre). — Échange où figure noble Jean de Fiennes, de Saint-Hilaire (28 octobre). — Testament de Catherine Chaviol, femme d'Accurse de Bertrand, écuyer, de Montfrin. Elle désire être inhumée dans la grande église d'Aramon, où est son tombeau de famille. L'acte est passé à Remoulins, dans la maison du viguier Jean Roussière, en présence d'Honoré Laugier, curé, de Vitalis Marconnes, secondaire, etc. Cacheté avec un ruban de soie rouge, il n'avait pas été ouvert jusqu'au 15 juillet 1901, date de la présente analyse (14 novembre 1648). — Bail du four commun de Remoulins (22 novembre). — Arrentement du « corretage » ou courtage de Fournès, moyennant 20 l. de rente (20 décembre).

E. 825. Registre.) — 286 feuillets, papier.

1643-1665. — Notariat de Remoulins. — Barthélemy Jaume. — Délibérations consulaires de Remoulins, Saint-Hilaire d'Ozilhan, Fournès, Saint-Bonnet, Valliguère. — Rubrique des délibérations. — Délibération de Remoulins au sujet des biens prétendus nobles des hoirs de Charles de Faret, seigneur de Fournès (18 octobre 1643). — Délibération de Saint-Hilaire au sujet d'un différend avec M^{me} de Fournès pour les limites de leur dépaissance (8 novembre 1643). — Délibération de Remoulins maintenant contre le seigneur de Saint-Privat le droit de dépaissance des habitants dans le tènement de la Coasse (17 décembre 1643). — Délibération de Saint-Hilaire au sujet de la vente du menu bois des communaux (21 décembre). — Délibération de Fournès au sujet de dettes communales envers le seigneur, ensemble Philippe de Clâtellier, premier président en la

généralité de Grenoble, et d'autres créanciers. Les arrérages sont en soufrance et on ne sait même pas ce qu'on doit (6 janvier 1644). — Délibération de Saint-Hilaire au sujet des détournements de fonds d'un exacteur des tailles, Tristan Gibert (8 janvier). — Délibération de Saint-Hilaire au sujet d'un cheval appartenant au comte de Suze, seigneur du lieu, à lui dérobé, et amené à Saint-Hilaire l'année précédente (28 janvier). — Délibération de Fournès au sujet d'un litige avec M^{me} de Fournès pour un décret sur les droits communaux (2 février 1644). — Délibération de Fournès décidant, pour parer aux lourdes dépenses communales, de vendre aux enchères, pour 9 ans, les « ossons que proviendront des ollives qui se percepront.... aux olivettes des habitans et manans » de Fournès (13 mars 1644). — Délibération de Fournès décidant de produire au procès contre M^{me} de Fournès. L'acte est passé dans la cour de la maison claustrale, en présence d'Yves Gicquel, curé, de Dominique Rosère, précepteur, etc. (23 mars). — Délibération de Remoulins au sujet de la levée de la taille des deniers royaux imposés par les diocésains d'Uzes. Les habitants décident que, pour leur soulagement, « et particulièrement de celluy à quy lad. talhe seroit balhée à exhiger, que peult-estre seroit son entière ruïne, considéré la grande nécessité où la plus grand partie des habitans.... sont réduictz », l'offre de François Lagier pour la levée sera acceptée (13 avril 1644). — Délibération de Saint-Hilaire au sujet du logement pour 4 jours, à Saint-Hilaire et à Domazan, des compagnies de Prémont et d'Arnaud, du régiment de la Reine. M. de Prémont veut venir ouvrir son quartier et loger à discrétion. « La plus grand partie des habitans.... sont réduictz à une grande pauvreté, en sorte que s'ilz sont constrainctz souffrir le logement effectif, n'auront de quoy fournir aux soldatz les vivres nécessaires, à occasion de quoy en recepront de grandes incommodités, dommaige et peult-estre ravage des meubles. . . ». On décide de traiter avec M. de Prémont pour de l'argent et d'emprunter la somme nécessaire (5 mai 1644). — Délibération de Saint-Hilaire. On a été trouver M. de Prémont à Villeneuve-lès-Avignon, et on a traité avec lui pour 300 l. Pour les réaliser, un emprunt étant impossible, on vendra de l'huile à raison de 38 l. la charge à André Saladin, de Villeneuve (8 mai). — Délibération de Fournès, pour le règlement de la dépense du logement des gens de guerre avec le fermier des étapes du diocèse d'Uzes, Guillaume Anastais, qui avait négligé de fournir des vivres nécessaires ses magasins de Fournès, gîte d'étape. Quatre compagnies de gens de pied du régiment du duc d'Enghien, le

9 avril ; une compagnie de gens de pied de M. de Saint-« Canard », capitaine au régiment du cardinal de Mazarin, le 14 avril ; deux compagnies du régiment d'Enghien, le 18 avril ; cinq compagnies de gens de pied du régiment de M. de Pouden, le 1^{er} mai ; sept compagnies de cavaliers du régiment du baron d'Alais, le 30 avril, ont logé à discrétion pendant 24 heures ; une compagnie de gens de pied du régiment du cardinal, le 10 avril, a logé 48 heures (9 mai). — Délibération de Saint-Hilaire, pour la recherche des dettes et des créances de la communauté, la vérification des limites communes à Saint-Hilaire et à Fournès, en vue du règlement du litige avec M^{me} de Fournès, le règlement au mieux de l'affaire Gibert moyennant une cession de biens faite par le comptable infidèle, les poursuites contre les prieurs qui ont négligé de faire les aumônes annuelles dont ils sont tenus envers les pauvres (17 mai). — Délibération de Saint-Hilaire, approuvant les démarches faites par les consuls en vue de la liquidation des dettes communales. On demandera, pour y faire face, à la Cour des aides, l'autorisation de vendre pour 9 ans, aux enchères, la dixième partie des fruits (26 mai). — Délibération de Remoulins, au sujet du procès intenté en la cour ordinaire de la baronnie par Laurent Serre, procureur, à Pierre Maurel, consul en 1641-1642, parce que Maurel « luy auroit fait bailher sa charrette pour porter la vaisselle d'argent du sieur Le Grand d'icy en la ville de Nismes, lorsque le feu Roy s'en alloit dans Cathalognie. Et au lieu qu'elle n'eust deu aller qu'aud. Nismes, les gens dud. s^r Le Grand auroient obligé le charrettier.... d'aller jusques à Lunel, et encores le vouloyent obliger et forcer de faire le voyage jusques à Narbonne. Ce que veu par led. charrettier, de crainte.... qu'il avoit de perdre lad. charrette et les mules quy la traisnoyent, l'auroit laissée aud. Lunel et s'en seroit revenu avec lesd. mules, de nuict, n'ayant du depuis peu recouvrer lad. charrette ». La communauté garantit Maurel et paiera 69 l. à Serre. L'acte est passé devant la porte de l'église (19 juin 1644). — Délibération de Saint-Hilaire, au sujet de l'instance criminelle introduite en la cour ordinaire de la baronnie de Rochefort par Honoré d'Arnaud, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de la Reine, contre Claude Vendranne, femme de Jean Jonquet, de Saint-Hilaire, « pour raison de certaine blesseure comize sur la personne d'ung des soldatz » de sa compagnie (29 juin). — Délibération de Saint-Hilaire, pour la nomination d'un auditeur de comptes, et le refus de consentir à la délivrance de l'herbage du devois du Jonquier, attendu que les habitants n'y ont d'autre droit que d'y mener leur bétail, sans pouvoir faire aucune

vente (2 octobre 1644). — Délibération de Saint-Hilaire au sujet, entre autres, du règlement de « la souffrance » du logement de la compagnie de M. de Rieutor et des autres logements soufferts depuis dix ans, afin que les habitants « quy en ont fait les souffrances en soyent remboursés.... par ceux quy n'ont rien souffert, et à proportion de leur présage » (11 octobre). — Délibération de Remoulins, au sujet du logement des gens de guerre. Le 27 août, MM. d'Arnaud, de Prémont et Félix, capitaines au régiment d'infanterie de la Reine, sont venus loger à Remoulins et à Castillon « pour y fere et dresser leurs compagnies » pendant quinze jours. Mais « lesd. geus de guerre faisoient de desordres.... presque inestimables, tant dans les maisons qu'aux fruitz qu'estoyent lors pendantz aux vignes, jardins, » etc. Aussi décida-t-on de traiter pour de l'argent avec les capitaines. On imposera sur la communauté de quoi assurer le service financier des emprunts faits à cette occasion (16 octobre). — Délibération de Saint-Bonnet au sujet du nouveau compoix, et du procès criminel du consul Roustan, « battu et excédé par diverses personnes » en remplissant les devoirs de sa charge, pour la préservation des olives contre les glaneurs et le bétail (22 janvier 1645). — Délibération de Remoulins. Les consuls exposent que par ordonnance du grand vicaire général de l'évêque d'Uzès, et par autre ordonnance de M. de Rességuier, conseiller au parlement de Toulouse, datées du 30 mars 1620, les chanoines de Saint-Didier d'Avignon, prieurs de Remoulins, furent condamnés à fournir les ornements y énoncés pour le service de l'église. Au refus des prieurs, les consuls firent saisir les fruits du prieuré. Une transaction intervint le 11 février 1621 que les prieurs n'ont pas davantage exécutée. On plaidera contre eux, pour obtenir la cloche et les ornements spécifiés dans la transaction. Depuis quelques années « la quaisse et coffre de la... communauté se treuvant rompu, ensemble les seppons d'icelle, et reduitte en estat de ne pouvoir plus servir à y tenir les papiers et documentz, à occasion de quoy pleuzeurs habitans..., se treuvant entre leurs mains de papiers..... de la communauté, les gardent et retiennent, de sorte.... qu'ilz courent hazard de se perdre ». On vendra le vieux coffre pour en acheter un neuf. On fera rentrer les documents communaux, pour « les faire inventoier et coter par lettre ou numéro, et après les remettre tous dans lad. quaisse neuve » (29 janvier). — Délibération de Saint-Hilaire. Au mépris de la vente des bois et herbages communs faite par les consuls précédents à Jacques Conillière, de Tarascon, le fermier de la baronnie de Rochefort pour le comte de Suze fait dépaître dans les

garrigues son bétail et celui de plusieurs personnes qui lui achètent ce droit de pacage. On décide de montrer au prêtre César de Bertet les documents communaux « pour entre iceux choisir ceux que leur pourront servir au soubztient de leurs droictz ». Feu Pierre Jonquet, consul, devait payer 200 l. pour la communauté aux habitants « prins et choisis pour hostages lorsque le seigneur duc de Rohan, avec son armée, estoient venus pour prandre » Saint-Hilaire. Ses héritiers devront se mettre en règle (26 mars 1645). — Délibération de Saint-Hilaire. Les consuls ont été assignés en la cour ordinaire de la baronnie de Rochefort à l'instance du procureur juridictionnel, pour empiètement sur les droits du comte de Suze, seigneur de Saint-Hilaire, à l'occasion du droit de courtage et de la vente des bois et herbages communs. On s'efforcera d'obtenir une solution amiable. L'acte est passé « dans le four, maison commune » (1^{er} mai 1645). — Délibération de Valliguière. Les consuls ont vendu les bois et les herbages communs à feu Jacques Sollier, marchand de Nîmes, à charge d'employer le prix à l'acquittement de dettes communales. On règle le mode de liquidation de la créance Allemand, décédé. L'acte est passé devant « le portal » de Valliguière (3 mai). — Délibération de Fournès. La communauté s'est obligée envers Madeleine de Faucon pour 3.200 l., payables en deux ans. Dans l'impossibilité d'emprunter, on fera l'imposition nécessaire (28 mai). — Délibération de Saint-Hilaire. On renonce à la nomination d'un clavaire pour la levée des deniers royaux, vu la difficulté d'en trouver un solvable et capable, et on passera bail à Louis Jonquet (11 juin 1645). — Délibération de Remoulins. On satisfera aux réclamations de David Lévesque, receveur des tailles du diocèse d'Uzès, en imposant 462 l. (24 juin). — Délibération de Saint-Hilaire. On imposera 414 l. pour satisfaire le receveur Lévesque (25 juin). — Délibération de Remoulins. Cette localité a été désignée par le maréchal de Schomberg, duc d'Halluin, lieutenant-général de la province, comme « lieu d'assemblée à la recrue » de 11 compagnies du régiment de Senantes pour 4 jours. On a obtenu la révocation dudit ordre. Les frais de voyage à Montpellier, où était le maréchal, et à Saint-Laurent des Arbres, où étaient les capitaines, seront remboursés. Quant aux amis de la communauté qui ont obtenu qu'elle fût déchargée et qui ont fait rejeter le logement sur Saint-Siffret, on leur fera « quelque honneste present » (15 août 1645). — Délibération de Remoulins décidant qu'on procédera à l'audition et clôture des comptes des comptables qui ont géré les affaires communales en qualité de consuls et de clavaires. On poursuivra ceux qui n'au-

ront pas remis leurs comptes 19 mai 1647. — Délibération de Remoulins. Dans le procès à la Cour des aides contre M. de Saint-Privat, alléguant la prétendue noblesse de ses biens de Remoulins, il a fallu produire le testament original de feu noble Jacques de Faret, seigneur de Saint-Privat. En vertu d'un arrêt, les consuls ont retiré des mains de Madeleine de Cabiron, veuve de Pierre Borrelly, fils de feu Jean Borrelly, notaire de Vers, le registre de 1576 où est le testament, pour le remettre à la cour, qui a rendu son arrêt le 9 mars 1634. Depuis, la communauté a retiré ses produits, sauf ledit livre de notes, resté entre les mains de M. Roland, garde-sac à la cour. M^{me} de Cabiron a engagé des poursuites pour le ravoir. On tâchera de le retirer et de le lui rendre (2 juin 1647). — Délibération de Remoulins. A l'occasion du logement du régiment du chevalier de Lavalette, souffert pendant 19 jours en 1628, feu Henri Mestre, bourgeois, avait actionné à la Cour des aides les consuls de Remoulins, Vers et Sanilhac. Ceux de Remoulins furent condamnés, mais ceux de Vers et de Sanilhac durent les garantir. On poursuivra cette affaire, compliquée par une ordonnance des Intendants. Un arrêt du parlement de Toulouse du 30 janvier 1647 a adjugé par provision à Catherine du Roure, veuve d'Audibert de Grégoire, baron de Cadoine, et femme d'Henri de Faret, seigneur de Saint-Privat, avec qui elle est en procès, 2.000 l. pour son entretien, sur les biens de son mari. Elle a fait saisie sur tous les fruits pendants aux biens que possède M. de Saint-Privat à Remoulins, et fait établir séquestres les consuls. Mais ceux-ci sont dispensés de « toutes sequestrations de meubles, fruitz et bestail, fors pour les deniers royaux ». On engagera une action pour faire respecter cette immunité, si les hommes compétents le conseillent (20 juin). — Délibération de Saint-Bonnet. Par ordre du comte du Plessis-Praslin, M. de La Valonnière, capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment de M. le Prince, a eu quartier à Saint-Bonnet pour 8 jours avec 100 soldats et les officiers. On a obtenu de M. de Praslin décharge de ce logement, mais M. de La Valonnière a recouru au comte de Bieules, qui maintenant commande les gens de guerre de la province, et qui a confirmé le premier ordre. On décide de traiter avec M. de La Valonnière, et d'emprunter l'argent nécessaire. M. de La Valuze, capitaine des gardes du comte de Praslin, a eu ordre de logement à Saint-Bonnet pour 5 jours avec sa compagnie, composée de 64 cavaliers, outre les officiers, mulets, pages, suisses et valets de pied de sa suite. On a traité également avec lui moyennant 500 l. Approbation de cette dépense. On remboursera les prêteurs au

moyen d'une imposition (23 juin). — Délibération de Saint-Hilaire. On poursuivra Jacques Conillière, marchand de Tarascon, acheteur des bois et herbages communs pour 9 ans, qui devait se charger de rembourser les dettes communales, et qui n'a pas achevé de le faire, notamment pour une dette de 900 l. à feu Antoine Genty, de Villeneuve. Claude Sarvagache, lieutenant au gouvernement de Saint-André de Villeneuve, mari de Cécile de Genty, et cessionnaire d'Anne de Genty, sœurs, a dû céder sa créance au monastère des Bénédictins de Saint-André, congrégation de Saint-Maur, représenté par Dom Joseph de Limagnes, procureur du couvent. On poursuivra aussi les clavaires débiteurs. On mettra en vet et défense les fossés et bordures des terres ensemençées, pour couper court aux dégâts du bétail. L'amende sera de 20 s. pour la première fois, applicable, moitié « au révélant », moitié « à la venerable confrairie du S^t Sacrement de l'autel érigée aud. S^t Hilaire », sans préjudice des dommages dus au propriétaire (23 juin). — Délibération de Saint-Bonnet. A l'occasion du remboursement aux habitants des frais du logement de la compagnie de M. de La Valonnière, il est dit que le père de ce dernier est Jacques de Nicolai, baron de Sabran, seigneur de Cavillargues (15 juillet 1647). — Délibération de Remoulins. Accord avec les pêcheurs du Gardon : « Tous ceux qui feront estat de pescher avec batteaux et filietz, et lucere du poisson, seront tenus le porter à la place publique... et là l'exposer en vente durant une heure, et le laisser aux habitans pour 1 s. 4 d. la livre de tout poisson d'une livre en bas, fors la truitte, et d'une livre en hault, 1 s. 8 d. la livre, et 3 s. la livre de la truitte, durant toute l'année, excepté la Careme, auquel temps leur sera permis de vendre toute sorte de poisson... 2 s. la livre. Leur sera permis, pour empêcher le gast et desperition de leur poisson, de le vendre au batteau et sur lad. rivière du Gardon, pourveu que lesd. habitans soyent tousjours prefferés aux estrangers. Et moyenant ce, heu esgard à la dizette du poisson... le presage de leur industrie leur sera reduict... à 4 s. pour chescung desd. pescheurs ». Ce presage avait été follement porté à 16 s., et les pêcheurs, ne pouvant plus vivre, avaient abandonné la pêche (21 juillet). — Délibération de Saint-Hilaire. Faute de paiement de la contribution ordonnée pour la subsistance de la compagnie de gendarmes de feu le marquis de Pérault, lesdits gendarmes ont saisi et vendu trois mules et une ânesse appartenant à des habitants. On désintéressera ceux-ci, qui ont engagé des poursuites contre la communauté devant les officiers ordinaires de la baronnie de Rochefort (4 août 1647). — Bail de la taille de

Fourrès (24 août). — Délibération de Saint-Bonnet. La compagnie colonelle du régiment d'infanterie de M. de Lafare, composée de 100 soldats et des officiers, compte ouvrir demain son quartier à Saint-Bonnet. « Pour n'estre tourmentés par lesd. gens de guerre, soit à cause du grand nombre qu'ilz sont menassés souffrir et loger, que des estraordinaires de leur despance de bouches et ravages sur leurs biens, fruitz et meubles », les habitants décident de traiter à l'amiable (24 août). — Délibération de Saint-Bonnet. Sur l'ordre du comte de Bieules, lieutenant de gouverneur en la province, la communauté a souffert le logement de la compagnie des gardes du cardinal d'Aix, composée de 11 cavaliers plus le capitaine, 10 valets et 60 chevaux pendant 7 jours. Le délogement a coûté 550 l. On remboursera de leurs frais les habitants qui ont logé (15 décembre 1647). — Délibération de Remoulins. Mention de la construction d'un pont sur le ruisseau de la Valliguière, et du logement de deux compagnies d'augmentation du régiment d'infanterie de M. de Mesmes (21 décembre). — Délibération de Saint-Bonnet. Le comte de Crussol est à Uzès. On députera vers lui pour « le supplier d'avoir à gré que l'ung des habitans le suive » jusqu'à Béziers, afin d'intercéder pour Saint-Bonnet auprès du comte de Bieules et d'obtenir l'exemption des logements des gens de guerre (5 janvier 1648). — Délibération de Saint-Bonnet. Par ordre du comte de Bieules, on a souffert le logement des deux compagnies de M. M. de Saint-Estève et Arnoux, capitaines au régiment d'infanterie de M. de Montlaur, du 17 au 28 août. Pour l'établissement du magasin destiné à la distribution des vivres, il a fallu contracter divers emprunts qu'on remboursera par une imposition (1^{er} novembre 1649). — Délibération de Saint-Hilaire. A l'occasion du logement de 8 compagnies du régiment d'infanterie des Galères, ordonné par le comte de Bieules, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Languedoc, les consuls ont exigé des particuliers les plus aisés des avances de fonds, afin « d'aller en poste » auprès du gouverneur en vue d'obtenir le délogement. Diverses sommes empruntées pour les affaires communes ont été absorbées par la subsistance des gens de guerre. Les créanciers menacent de saisir les biens des habitants. On dressera un état des dettes communales et on imposera de quoi les payer (21 novembre). — Délibération de Saint-Hilaire. Les consuls ont remis à André de Martinon, de Montfrin, syndic du diocèse d'Uzès, les pièces du logement des 8 compagnies du régiment des Galères, sur sa promesse verbale de faire régler cette dépense sur le général du pays, aux États généraux de la province. Les États ont eu lieu et l'As-

riette va se réunir. On y députera pour suivre ce remboursement. « Certains habitants... mal affectionnés au bien publicq s'estant introduitz et meslés dans les affaires comunz, mesmes entrepris de faire les despartomantz et recepvoir de desliberations et autres actes politiques », ont jeté la confusion dans les affaires municipales, les soustrayant à la connaissance du public, et falsifiant « le livre du brevet..... touchant les chargemantz et deschargemantz du présage au pied des cottes » des habitants. On se passera de leurs services et on aura recours à un greffier capable ou à un notaire (16 décembre 1649). — Délibération de Remoulins. A l'occasion du logement de 8 compagnies du régiment des Galères, on a emprunté 847 l. On imposera de quoi payer les intérêts (9 janvier 1650). — Délibération de Remoulins. On imposera de quoi payer l'expédition d'un arrêt favorable de la Cour des aides, obtenu contre les communautés de Vers et de Sanilhac, et les frais du voyage fait auprès du comte de Bioules pour demander le délogement des 8 compagnies du régiment des Galères (20 janvier). — Délibération de Remoulins. Les consuls et les conseillers ont été aujourd'hui à Sanilhac pour y faire mettre à exécution l'arrêt de la Cour des aides contre Sanilhac et Vers. Les consuls de Sanilhac ont refusé de leur payer le montant de leur condamnation. On a fait alors exécution sur un troupeau de bêtes à laine appartenant à Tristan Reynaud, consul de Sanilhac. « Et ainsin que le sergent exploitant et ses recordz le conduisoient vers... Colias, où ilz avoient volompté le faire ensequester..... iceiluy Tristan... et pleuzeurs autres habitants, avec grand nombre de femmes...., tous attrouppés... portant la plus part... d'armes à feu, bastons à fer, espées et autres armes offancyves...., se seroient oppozés à la conduite dud. bestail, battu et excédé tant led. M. Gendre, consul, avec coups de pierre et susd. armes, l'ayant abattu et jetté à terre, que les autres assistantz, dont led. M. Gendre en est encores grievement blessé et presque estropié d'ung bras ». Le bétail a été ramené à Sanilhac par cette violence. On empruntera pour engager des poursuites devant la Cour des aides (31 mars 1650). — Délibération de Remoulins au sujet des précautions contre la peste. Les consuls d'Uzès et de Nîmes ont fait savoir aux lieux indemnes qu'il faut prendre des mesures et s'abstenir « de converser avec les villes et lieux affligés ou soupçonnés de maladie contagieuz », comme Beaucaire et Bellegarde, « qu'y par leur pauvre conduite et mauvaize conversation d'aulcunz particuliers.... en sont affligés. L'entrée et converse leur sera refusée par les maistres de sancté.... establys à l'entrée » de Nîmes et d'Uzès. Les habitants de Remoulins ont besoin d'aller

journallement à Nîmes et à Uzès, principalement les jours de marché, « quérir leurs necesitez, comme villes capitalles et plus marchandes du voisinage. Pour y avoir entrée et libre accez, convient d'establis un bon ordre ». On nommera un conseil de santé composé d'habitants aisés. On dressera un rôle des habitants « pour se tenir à la porte dud. lieu, pour illec faire raisonner les estrangers..... ausquelz on fera exhiber leurs bilhettes de santé..... ». Pour obliger tout le monde à passer par une seule porte, on fera boucher les autres et les trous nouvellement faits dans l'enceinte. « Le général en a receu et reçoit grande incomodité, soit au passage des gens de guerre, qu'à l'aizée conduite des fruitz quy se desrobent à la campagne » (25 avril 1650). — Délibération de Saint-Hilaire. Plusieurs habitants dont le bétail a été saisi par des gens de guerre, faute de paiement d'une contribution ordonnée sur la communauté, ont actionné celle-ci, d'abord devant la cour ordinaire de la comté de Rochefort, ensuite par appel devant la Cour des aides, qui l'a condamnée à 385 l. envers eux, sans dépens, sauf les frais du rapport, soit 39 l. On recherchera exactement les reliquataires de deniers communaux et on vendra les fruits d'un devoirs commun pour faire face à ces charges (25 avril). — Délibération de Saint-Hilaire. De temps immémorial les prieurs de Saint-Hilaire n'ont pris que la onzième partie des fruits. André Saladin, fermier actuel de la dime, réclame le dixième agneau, « et hault de layne », aux uns ; le neuvième, le huitième et même le septième aux autres, les menaçant de poursuites en Parlement pour les ruiner, en cas de refus. Il commande aux gens qu'il loue pour dimer les blés. « au lieu de mener une trene sive gavèle de gerbes, d'en prandre et mener deux, afin que quand la unzième gerbe leur viendra, ilz ayent moyen de choisir... tous jours la plus grosse et melheure ; et, estant à la fin de la terre, bien qu'il n'y aye le nombre de onze gerbes, de prandre tous jours la dernière.... » Acte inachevé 26 juin 1650). — Délibération de Saint-Bonnet. Le recteur des chapellenies fondées en l'église paroissiale sous les titres de N.-D. de Beaulieu et du Saint-Sépulchre, a relevé appel de l'imposition faite pour le paiement des dettes communales, devant la Cour des aides séant à Carcassonne. On défendra en l'instance (25 mars 1648). — Délibération de Fournès. On décide de mettre en défens les oliviers du tènement de La Lumière, où on a coupé beaucoup d'arbres trop vieux, et où il faut favoriser la pousse des rejetons (29 mars). — Délibération de Saint-Hilaire, décidant la vente du bois des chênes-verts du tènement des Garrigues (1^{er} juin 1648). — Délibération de Remoulins. Depuis vingt ou

trente ans les habitants ont souffert beaucoup de logements de gens de guerre, en vertu des ordres du duc de Montmorency, gouverneur de la province, du marquis de Portes, du baron de Pérault, d'autres généraux et maîtres de camp, et, depuis leur mort, du maréchal de Schomberg, duc d'Halluin, gouverneur de Languedoc. La plupart des habitants s'y sont ruinés, « sans que les consuls qui estoient lors en charge ayent jamais daigné les régaller (régler) sur le présage universel », craignant, en faisant les dits « régallementz », de « facher aulcungz leurs parantz et amys ». Pour remédier à cet abus, on dressera « un estat general de toutes les souffrances de gens de guerre.... depuis les premiers mouvemantz de guerre de religion et autres en ça ». On demandera à la Cour des aides la permission d'en faire le règlement sur le présage universel de Remoulins, afin que ceux qui ont souffert soient indemnisés par les autres. Il en sera de même pour les logements à venir (7 juin). — Délibération de Saint-Hilaire. Bail de la tuilerie communale (7 juin). — Délibération de Saint-Bonnet. Approbation d'une transaction avec le recteur des chapeleries de N.-D. de Beaulieu et du Saint-Sépulcre (14 juin). — Délibération de Remoulins. En 1629 Remoulins a souffert le logement du régiment d'infanterie de M. de Lavalette, et a fourni seul les vivres, les lieux de Vers et de Sanilhac, désignés pour y contribuer « chescung à son sol et livre au pied de leur présage », ayant refusé toute subvention. Depuis, la Cour des aides les a condamnés au paiement de leur quote-part, et l'arrêt a été exécuté par commissaire. Menacés d'un arrêt d'autorisation et de condamnation avec dépens, les consuls de Vers et de Sanilhac ont offert de s'arranger à l'amiable. On transigera (24 janvier 1649). — Délibération de Remoulins. Hier, huit compagnies d'infanterie du régiment des Galères sont venues loger jusqu'à nouvel ordre, avec injonction de leur fournir les vivres « en espèces » (en nature), suivant les derniers règlements du Roi. Les consuls « les ont logés par attiquettes dans les maisons des habitantz....., lesquelz....., outre la nourriture à discrétion desd. soldats, souffrent de grandz désordres et ravages. Mesmes les aulcungz se sont desjà plainetz que leurs soldatz les ont fait rançonner de sommes qui se portent à plus du double et tripple que ne feroit leur despance aux legis et à table d'hoste, de sorte que..... ilz sont..... reduictz à la nécessité, et plustost prest à dezerter leur maison qu'à subcister dans icelles ». On traitera à l'amiable moyennant 22 l. par jour et par compagnie, et 6 l. par jour pour le commandant (19 avril 1649). — Délibération de Saint-Hilaire. Approbation d'un traité amiable en argent avec lesdites huit compa-

gnies, à raison de 25 l. par jour et par compagnie et de 5 pistoles d'Espagne pour le commandant, moyennant quoi il ira loger ailleurs « en quelque ville voisine » (22 avril). — Délibération de Saint-Hilaire. Arrentement des oliviers communaux (30 mai 1649). — Délibération de Remoulins. Les deniers dus au Roi au sujet des nouveaux acquêts seront payés à Jacques Gilles, receveur à Nîmes. Les frais de voyages à Béziers pour obtenir l'exemption de l'étape seront remboursés par voie d'emprunt (16 mai 1657). — Délibération de Remoulins. On députera à Saint-Laurent des Arbres pour retirer le « remboursement des souffrances du logemant des gens de guerre pendant le quartier d'hyver » (19 août 1657). — Délibération de Fournès. On vendra le dixième des fruits communs pendant 9 ans pour éviter les poursuites des créanciers. Le logement en quartier d'hiver de la compagnie de cavalerie de M. de La Roche, capitaine au régiment du chevalier de Lafare, a amené des pillages auxquels il a fallu parer par des traités, l'un de 15 jours à raison de 180 l. par jour, l'autre de 6 jours à raison de 120 l. et d'une salmée d'avoine par jour, sans compter les « uztancilles » aux officiers. Il a fallu indemniser les habitants qui ont « fait la souffrance » du logement effectif. Le tout, avec les intérêts des sommes empruntées pour ce seul objet, s'élève à plus de 4.000 l. On imposera de quoi les payer (1^{er} novembre 1657). — Délibération de Remoulins. Les États de la province ont liquidé à 2.781 l. la souffrance de la subsistance de la compagnie de M. de Saint-Thomas, capitaine au régiment de cavalerie du marquis de Bongy, logée en quartier d'hiver du 27 novembre au 21 décembre 1656 (25 novembre 1657). — Délibération de Fournès. Pour subvenir à la dépense des gens de guerre logés en quartier d'hiver en 1656, la communauté a dû contracter plusieurs emprunts. Noble Charles de Blanchety, citoyen d'Avignon et l'un des principaux habitants de Fournès, a prêté plus de 3.000 l. qu'il réclame. On empruntera de quoi le rembourser (26 novembre 1657). — Délibération de Remoulins. La duchesse d'Uzès, dame de Remoulins, ayant pris cette localité sous sa protection, comme tous les autres lieux de la baronnie, « à heu de Sa Majesté et de Monsieur Le Tellier, secrétaire d'Etat, parole qu'ilz seroyent conservés et exampz de l'estappe et des logemantz de gens de guerre ». Depuis plus d'un an, le pays a ressenti les effets de sa bienveillance, « ce quy a obligé lesd. lieux et habitans d'iceux de s'asssembler en corps pour la reccoignoistre de quelque honneste presant ou don gratuit ». Remoulins a voté 400 l. qu'on fera tenir à la duchesse à Paris par le sieur Hilaire, de Nîmes. On empruntera 100 l. et

on en imposera 300 (22 avril 1658). — Délibération de Remoulins. L'imposition de 300 l. ne permettrait pas de « satisfaire Mad.dame » assez vite, aussi réalisera-t-on les 400 l. promises à la duchesse, par voie d'emprunt. On empruntera en outre 570 l. pour satisfaire des créanciers (8 mai 1658). — Délibération de Remoulins. M. Paul de Fortia, d'Avignon, seigneur de Montréal, La Garde, etc., faute de paiement de 1.225 l. à lui dues par feu Henri de Faret, seigneur de Saint-Privat, a fait saisir les prés du tènement de La Coasse et les fruits de tous les autres biens seigneuriaux. Les consuls ont été établis séquestres. On les autorise à remplir cette charge, dont ils n'ont aucun moyen de se faire dispenser (14 juin 1658). — Délibération de Fournès. Il sera dressé un livre de taille en forme, au pied duquel sera l'état des paiements que le collecteur devra faire. Ce livre sera baillé à celui qui fera les conditions les meilleures, sur le rabais de 20 d. par livre (3 décembre 1662). — Délibération de Fournès. Le marquis de Saint-Privat, seigneur de Fournès, faute de paiement de 462 l., pour les intérêts d'un capital de 7.400 l. à lui dus par la communauté, a engagé des poursuites. On empruntera pour le payer (24 février 1663). — Délibération de Remoulins. Le seigneur de Saint-Privat et M^{me} de Fournès ont refusé le paiement de leurs impositions, sous prétexte qu'ils sont appelants de toutes les impositions de deniers municipaux établies à Remoulins. Il en résultera un déficit de 239 l. On empruntera de quoi le combler, et poursuivre le procès pendant devant la Cour des aides contre M. de Saint-Privat (22 avril 1664). — Vente de plus-value du four de Remoulins (24 août 1664). — Délibération de Remoulins. M. de Saint-Privat, à l'occasion de ses procès avec la communauté devant la Cour des aides et la Chambre de l'Édit, vexa les habitants et les traîne devant des juges incompetents, « à dessain de les ruiner en particulier et de les dézuner de l'inthérestz comung, croyant par ce moyen prandre et gagner advantage » (2 février 1665).

E. 826. (Registre.) — 120 feuillets, papier.

1626-1629. — Notariat de Roquemaure. — Jean Bonnet le jeune. — Rubrique des actes. — Arrentement passé par Laurent Chambon, praticien, de deux vignes à lui (4 février 1626). — Obligé de 27 écus pour le veiturier Antoine Rigaud (28 juin 1626). — Quittance de 10 l. faite par Pierre Barberuffi, sous-viguiier de la baronnie de Laudun (9 février 1627). — Compromis entre François Girard, docteur en droits, de Saint-Laurent des Arbres, et Laurent Chambon, praticien de

Roquemaure (28 avril 1627). — Déclaration de Jean Vidal, habitant de Pujant, qui a acquis des consuls de Pujaut une terre de l'étang, « dessoubz et le long de la ceincture dud. estang » (16 septembre 1627). — Protestation de Jean Anastais jeune contre la mauvaise administration des consuls de Pujaut. Faute de payer 300 l. à M^{lle} de Ribes, d'Avignon, elle a fait saisir à grands frais des biens communaux et des biens particuliers. Deux compagnies de gens de guerre sont venues loger à Pujaut pendant trois semaines, faute par les consuls de faire « acte au scyndic du diocèze de prouvoir à leur deslogement ». On n'a pas payé aux Chartreux de Villeneuve-lès-Avignon, 500 l. pour les arrérages de leurs pensions. Il peut en résulter de grands dépens (2 novembre 1627). — Vente faite par Pierre-François de Panisse, baron de Montfaucon, Oiselet et Malijan, de sa part de fruits à Montfaucon, Oiselet, Oisillon, Lamotte et autres fies en dépendant, consistant « en aix grains et boys tant taillifz que vérantière », pour un an, moyennant 850 l. Sa part est la moitié (18 novembre). — Arrentement passé par Henri du Moulin, sieur de Beauchamp, de Pont-Saint-Esprit, de 10 salmées de terre dans l'étang de Pujaut (7 décembre 1627). — Quittance de 250 l. faite par Georges de Guillaumont, seigneur de Miscon, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine et viguiier des châteaux, ville et viguerie de Roquemaure, aux hoirs de Rostaing de Labaume, comte de Suze, baron de Rochefort, en paiement d'une pension au capital de 4.000 l. (16 avril 1628). — Procuration de Jean Anselme, prieur de « Charane », natif de Sistéron, pour recouvrer des habitants de Pouzilzac ce que des ordonnances de M. le Prince [de Condé] et du duc de Montmorency les ont condamnés à lui payer (3 mai 1628). — Remise faite par Christol Chambon, second consul, à Gonnat Rigaud, du livre de collecte et département faits à Roquemaure par ordre du prince de Condé, général des armées du Roi en Languedoc, montant à 1.500 l. de département principal, ensemble le droit de levure, 126 l. et le droit de co-équation, 34 l. Ces 1.638 l. seront employées « au faict de la guerre » (29 mai). — Procuration de Georges de Guillaumont, seigneur de Miscon, viguiier de Roquemaure, pour recouvrer 600 l. à Caderoussc (22 juin 1628). — Cession faite par les consuls de Pujaut à Antoine Mallier, notaire de Pujaut, d'une créance de 260 l. sur Henri du Moulin, sieur de Beauchamp, et d'une créance de 42 l. sur Gabriel Damour, de Roquemaure (23 juin). — Bail passé par les consuls de Pujant, en présence de Gabriel Tamayon, baile de Pujaut, commissaire député par le duc de Montmorency et de Damville, gouverneur et

lieutenant général en Languedoc, pour procéder à un département de 5.000 l. sur les habitants de Pujaut, de la levée des dites 5.000 l. (10 juillet 1628). — Cautionnement donné par noble Étienne de Granjac à Antoine Durand, adjudicataire de la dite levée (10 juillet). — Bail passé par les consuls de Pujaut, en présence du baile, de la levée d'un département de 940 l. sur les forains possédant biens à Pujaut (2 août 1628). — Bail de la taille royale de Saint-Geniès de Comolas (23 septembre 1628). — Ratification donnée par les habitants de Laudun à un contrat passé avec François Dupré, Blaise Pastel, Jean Blanchon et Mathieu Rey, d'Avignon, qui se sont engagés à « servir » la communauté de Laudun. Les habitants figurant à l'acte sont peu nombreux, « à cause du mal contagieux » qui est à Laudun. L'acte est passé « au bord de la rivière de Tave et à la terre du s^r Anthoine Gilles, proche le parc de Cours (1), estantz tous les susd. habitans de Laudun au-delà de lad. rivière....., du costé dud. Laudun » (7 janvier 1629). — Reçu fait par les habitants de Laudun à Gédéon Issoire, greffier au Présidial, des « drogues et médicametz » qu'il a achetés en leur nom à Claude Fabre, apothicaire d'Avignon, coûtant 42 l., ensemble 10 livres de soufre, de l'eau-de-vie et du « tréllis », étoffe « pour fere d'habitz aux Pères Recollectz quy sont de présent aud. Laudun pour la conservation de leur santé ». L'acte est passé au même endroit et dans les mêmes conditions, les habitants « n'ayant peu signer à cause du mal contagieux. Le notaire André Icard, premier consul, l'apothicaire Jean Mazoyer, le chirurgien Antoine Juge, etc., y figurent comme à l'acte précédent (7 janvier). — Procuration donnée par les habitants de Laudun à Gédéon Issoire et consort pour recouvrer de Philippe Demarès, docteur en droits, syndic du diocèse d'Uzès, la valeur de 7.000 pains avancés au diocèse (7 janvier). — Reçu donné par les habitants de Laudun à Gédéon Issoire, des drogues et médicaments suivants : « troys livres tribérentine de Venize à 12 s. la livre, 4 onces camphre à 8 s. l'une, 10 livres conserve violette à 30 s. la livre, 2 livres tériacque à 3 escus la livre, 2 livres emplastre *diachilun magnum cum gumini* à 38 s. [la] livre, 6 livres prune de Brignole à 8 s. livre, trois cartz fleur de violette à 10 s. livre, 25 s. semence froyde, 15 livres poix résine à 2 s. 6 d. la livre, 7 livres poix à 2 s. livre, 6 pans tafetas cramoyzin à 19 s. pan, 2 razoirs, 4 lancette et 2 paire cizeaux, 25 orange, 3 s. 10 d., toutes lesquelles drogues, tafetas et autres chozes susd. y comprins l'achapt

(1) Parc du château de Lascours.

d'un cabas, troys petitz pots de terre, ou louaige de troys femmes qui auroient porté le tout de la ville d'Avignon jusque à la ville de Roquemaure, se montent 50 l. 6 d. » (11 janvier). — Ratification donnée par les habitants de Laudun à un traité passé par Gédéon Issoire avec Charles Guigue, apothicaire d'Avignon, qui s'engage à « servir, penser et médicamenter » les malades de Laudun, tant qu'y règnera le mal contagieux, moyennant 15 écus par mois. Quand les habitants enrôleront en quarantaine, il ne lui sera plus payé que 7 écus 1/2 par mois. En outre il sera nourri et entretenu par la communauté (11 janvier). — Quittance faite par Antoinette Arène, femme d'Antoine Astier, de Laudun, à Gédéon Issoire, greffier au présidial de Beaucaire, de 6 l., somme mise à terre par Issoire. « Et nous estantz retirés avec led. Issoire et tesmoingz, d'environ cinquante pas et au-dessus du vent, à cause du mal contagieux quy est de prezant aud. Laudun, lad. Arène..... l'auroit prinse » (11 janvier). — Vente passée par Hercule Exclause et sa femme à Antoine Mallier, notaire de Pujaut, d'une terre à Pujaut, quartier du Lavandou. Mallier les avait « secourus en leurs nécessités etourny d'argent pour le payement des charges.... tant à occasion du logement des gens de guerres que des autres frais ordinaires et extraordinaires des tailles et impositions », pour une somme totale de 27 l. C'est pour se libérer qu'ils lui abandonnent leur terre. (C'est là un exemple de ces contrats léonins qui ont duré jusqu'à nos jours dans les campagnes, et qui ont dépossédé le paysan de la terre au profit de praticiens ou d'hommes de loi usuriers.) (13 février 1629). — Quittance faite par Jean de Blisson, écuyer, de Saint-Laurent des Arbres, à nobles Charles et Jean de Montconis, frères, de 100 l. (4 mars 1629) — Projet d'obligé de 500 pistoles fait par Georges de Guillaumont, seigneur de Mison, capitaine et viguier de Roquemaure, à M. d'Artigny, commandant une compagnie au régiment de Piémont, pour prix de l'enseigne de sa compagnie, vendue à noble Dominique de Guillaumont, frère de Georges. Plus tard ce dernier a écrit en marge : « Le present contrat n'a heu lieu, atandu que mon frère n'a point heu cete enseigne. Le roy casa la compaignye à Suze en Piémont » (14 mars). — Obligé de 30 l. fait par les consuls de Pujaut à Jacques Chabrier, chirurgien de Roquemaure. Cet argent sera employé au délogement de la compagnie de Larnac (16 mars). — Délibération de Pujaut. La communauté a plusieurs procès pendants à la Chambre de l'Édit de Béziers ou au parlement de Toulouse contre les hoirs de Claude de Montconis et contre M. du Moulin, pour le recouvrement de leurs

terres de l'étang de Pujaut. M. Mallier sera chargé d'aller à Béziers défendre la communauté. Mention de la grande pauvreté de Pujaut, « heu esgard au temps de peste et guerre qu'il court à presant » (22 mars). — Procuration donnée par les habitants de Pujaut au notaire Antoine Mallier. Mention des dommages soufferts par la communauté « à cause de l'imperfection de l'œuvre (de dessèchement) commencée à l'estang de Pujaut par lesditz de Montconis » (23 mars). — Bail de la levée du département de la « foule » soufferte par les habitants de Pujaut du 12 juillet 1628 au 2 avril 1629, en ce qui concerne la portion des forains, s'élevant à 2.316 l. (2 avril 1629) — Sommation faite par Jean Anastais, consul de Pujaut, au syndic des forains y possédant biens, de payer la part de leurs contributions pour l'entretien de la garnison, qui coûte à la communauté 22 l. par jour, et pour l'entretien de la compagnie des gardes du duc de Montmorency, logée à Ville-neuve, qui coûte 44 l. Les forains possèdent la plus grande partie des terres de Pujaut (10 avril). — Obligé de 85 l. pour Antoine Belluel, prieur de Saint-Jean de Sauveterre (18 avril). — Délibération de Saint-Geniès de Comolas. Le consul Guillaume Roland ira à Uzès avec le plus grand nombre possible d'habitants, pour effectuer la part de démolition des fortifications d'Uzès incombant à la communauté. On empruntera 900 l. pour les payer et les nourrir. En prévision de la peste, qui est à Saint-Laurent des Arbres, il est nécessaire de se procurer des aliments « pour sustenter le pauvre monde », car si elle atteignait Saint-Geniès, Roquemaure refuserait l'entrée (29 juillet 1629). — Ratification donnée par les habitants de Lirac, « estantz sur la barrière de santé » établie entre Roquemaure et Lirac, « proche la forest de Clary, ne pouvant approcher de plus prez à occasion de l'infection et mal contagieux » qui est à Lirac, à un emprunt communal de 300 l. fait par Claude Chazel, de Roquemaure, à Jacques Correnson, notaire de Roquemaure (14 août 1629). — Reçu fait par les habitants de Lirac à leur procureur fondé Claude Chazel, de 273 l. en argent, vin, huile et sel (14 août). — Protestation de Jacques Correnson, notaire de Roquemaure, et consorts, acheteurs du dixain des blés, vins, etc. appartenant à la communauté de Pujaut, contre les habitants dudit lieu, qui les ont arrêtés à la barrière de santé, disant que Roquemaure n'avait pas entrée à Pujaut (31 août).

E. 827. (Registre.) — 108 feuillets, papier.

1636-1637. — Notariat de Roquemaure. — Georges Demauperlier. — Arrentement passé par Étienne Giraudy, écuyer, de ses terres du quartier de Valergues (3 janvier 1636). — Compte final entre le bourgeois Jacques Bort et le voiturier Honorat Marin (7 janvier). — Testament d'Antoine Cappeau. Il désire être inhumé dans l'église collégiale de Roquemaure (8 janvier). — Obligé de 20 l. pour le bourgeois Christophe Combes (25 janvier). — Échange entre Étienne de Granjac et Mathieu Bertrand, premier consul (28 janvier). — Bail passé par Simon Marin, voiturier de Roquemaure, et consort, à Antoine Mouret, voiturier d'Avignon, et consort, d'« un grand batteau appellé *gaboulhon* (1), garny de son *anpente* (gouvernail), deux rames, une corde pour l'attacher, avec troys *turta[u]* de six fer chacune (2); du large (3), un lizeron (4) pour passer les chevaux, garny de son *anpente*, deux rames, avec sa corde pour l'attacher, avec un *ahouttayre* (5), pour iceux batteau mener et conduire contremont la rivière du [Rosne] jusques à la ville de Lion, aux paiches et conditions escriptz ». Les preneurs chargeront les bateaux de marchandises qui seront déchargées au port de Lyon. Dès le déchargement ils rendront les bateaux en bon état « avec leur attrial » (attirail). Au cas où « il arriveroit quelque disgrasse, que Dieu ne vuelhe, ausd. bateaux et attrialz », les preneurs la supporteront (2 février 1636). — Obligé de 122 l. fait par Antoine Mouret et consorts au patron Simon Marin et consort. Cette somme sera rendue dès l'arrivée à Lyon, en même temps que les bateaux « et attrialz » (2 février). — Sommation faite aux consuls par noble Jacques de Savonne, lieutenant de la compagnie de cavalerie de M. de La Bruyère, d'avoir à reconnaître qu'en janvier dernier, venant de l'armée, il a logé à Roquemaure en ladite qualité et reçu d'eux l'étape, les vivres et le fourrage (5 février). — Sommation faite par les consuls à Jean Honorat, maréchal des logis de la compagnie de cavalerie hongroise de M. de La Bruyère, régiment de M. de Ferron, d'avoir à déloger de Roquemaure pour aller à Remoulins, en vertu d'un ordre du duc d'Halluin, gouverneur de la province (6 février). — Teneur du dit ordre, donné à Béziers, 4 février. — Sommation faite

(1) Ce terme n'est plus usité sur le Rhône. (2) Il ne peut s'agir que de trois ancrs à six branches. *Turto* = proue. (3) De plus. (4) Terme inusité à présent pour *bac*. (5) Pour *agoutaire*, écope

par Philippe Demarès, conseiller à la Cour des Aides, à Louis Roussel, docteur en droits, d'Uzès, d'avoir à lui rembourser 597 l. (8 février). — Quittance de 271 l. faite par Suzanne de Bournet, femme de David Bonnet (10 février). — Quittance de 32 l. faite par Jean de Granjac, juge de Roquemaure, au bourgeois Christophe Combet (10 février). — Quittance de 18 l. faite par Pierre Alphanty, marchand de Marseille, à trois patrons voituriers de Roquemaure (14 février). — Arrentement passé par noble Guillaume Guy, par-devant Jean de Granjac, juge de Roquemaure, de la métairie de La Poissonnière, comme tuteur des hoirs de noble Antoine du Folaquier, sieur d'Augène (20 février). — Prise de possession de l'office de campanier. Le 25 février 1636, dans la cour du chapitre de l'église collégiale Saint-Jean-Baptiste et Évangéliste de Roquemaure, en présence de François Guy, sacristain, et de Nicolas Centenier, tous deux chanoines, le clerc bénit Pierre Rigaud expose que l'archevêque d'Avignon l'a pourvu de l'office de campanier de la dite église, « que souloit tenir M^e Anthoine Salvy ». Les deux chanoines, sur le vu de ses lettres de provision. le mettent en possession « en le fezant entrer dans lad. esglise, et illec se sont transportés au-devant le grand autel, soy propsternant à genoux et fait d'oraizon à Dieu, par obscullation aud. autel, par les sonnemenz desd. cloches, le fezant asoir à la chaire, au cœur de lad. esglise, le fezant mettre dans la maison claustralle, le mettant aussy en possession de la chambre et autres droictz. . . . ». — Obligé de 22 l. fait par Mathieu Bertrand, premier consul de Pujaut, à Nicolas Centenier, chanoine de Roquemaure (28 février). — Conflit entre Pierre Rigaud, prêtre et campanier de la collégiale, et Charles Expeel (ou Expilly), chanoine de la collégiale et commissaire général en l'officialité de l'archevêché d'Avignon, part du Royaume en Languedoc, représentant le chapitre de Roquemaure. Rigaud expose qu'il a été installé dans son office. Le lendemain 26 février, il a sommé Georges de Fortias, doyen, François Guy, sacristain, Jean Carreau, Charles Expeel, Pierre Dujal, Nicolas Centenier, Pierre Barbarin, Pierre Bellon, Philippe Myet, chanoines capitulairement assemblés, d'agrèer sa mise en possession et de recevoir son droit de chape, demandant au chapitre de renoncer à la prise de possession d'Étienne Bonnet. Expeel ne répond pas, mais passe outre, en faveur de Bonnet, « par le branlement de cloche, science (actien de s'asseoir) de chaire, entrée et issue dud. chapitre et esglise ». L'acte est passé devant le grand autel (28 février). — Obligé de 39 l. fait par François Chanut, patron voiturier, pour achat « d'ung batteau appelé *beausa-*

ne. . . . (1) garny de son *enpente*, deux rames, *agoutaire*, *planoct* (2) et corde pour l'atacher » (5 mars 1636). — Vente faite par Pierre Alphanty, marchand de Marseille, de 2.000 « bourrées » du bois qu'il fait couper dans la forêt de Frigoulet, un prix de 65 l. le mille. L'acquéreur est Honorat Marin, patron voiturier de Roquemaure (6 mars). — Testament de Simon Reynaud, qui va prendre du service dans la compagnie de gendarmes de M. Capry de Provence (10 mars). — Testament d'Antoine Mallier, notaire de Pujaut, « estant dans son liet mallade de maladie corporelle ». Il désire être inhumé dans l'église de Pujaut, « au conorte (3) du tumbau de M. le bailhe, souz le bon plaisir de M. le prieur ». Mention des cinq confréries de Pujaut (12 mars). — Sommation faite par Simon Rigaud, secrétaire de la maison commune de Roquemaure, à Pierre Dujol, chanoine et syndic de la collégiale de Saint-Jean-Baptiste et Évangéliste. Il lui expose que l'archevêque d'Avignon a pourvu son fils Pierre Rigaud de l'office de campanier audit chapitre, office vacant par la résignation d'Antoine Salvy. Pierre a été installé par François Guy, chanoine et sacristain, et examiné par le chanoine Nicolas Centenier. Mais pour l'empêcher de vaquer au dû de sa charge, on a mis une porte à l'entrée du clocher vingt jours après sa réception, « la clef de laquelle le corps dud. chapitre garde rièrre eulx, . . . ensemble fait mettre ung cadenas à la porte de lad. chambre de campanerie ». Le syndic répond que les clés du clocher et de la chambre sont entre les mains de celui que le chapitre a pourvu et qui exerce l'office de campanier (13 mars). — Bail « à voyture » passé par Pierre Alphanty, marchand de Marseille, à Georges Jourdan, patron « voiturier » de Roquemaure, qui lui transportera « de bois de garbe (4) servant à batir de guallères. en telle quantité que pourra porter le grand batteau. . . . appelé *gaboulhon* (5), avec la charge d'une *boussane* (6) d'environ 12 à 15 charretes, pour icelluy bois charger au port de l'Agasse et icelluy mener. . . . à la ville d'Arles. . . . dès demain, cy le tamps et propre », moyennant 150 l. (14 mars). — Sommation faite par Simon Rigaud à George de Fortias, doyen de la collégiale, au sujet de l'office de campanier de son fils Pierre Rigaud. L'acte est passé dans le chapitre « et gallerie d'icelluy », devant la chambre du chanoine Philippe « Muyet » (14 mars). — Bail passé par les consuls à Étienne Deybault

(1) Terme disparu. (2) Planche épaisse établissant la communication entre le bateau et la terre. (3) A côté. (4) Bois de gabarit, bois de construction. (5) et (6) Termes disparus.

« pour servir de gardien à l'hospital.... et ensepvellir les mortz tant en temps de saneté, guerre et peste, que Dieu nous prezerve », sa vie durant. Deybault « sera tenu versser (1) en homme de bien, retirer.... les pauvres passans, tant saingz que mallades, en tamps non suspect, et versser à iceulx charittablement et en bon père de familhe ». Il n'aura pas de gages, mais vivra du produit des terres de l'hôpital, qu'il cultivera (22 mars). — Testament de Pierre Robert, chirurgien de Bédarrides (27 mars). — Sommation faite par le chanoine Nicolas Centenier ou Sentenier, au syndie du chapitre Pierre Dujal, de ne pas se dessaisir des deniers « provenus des poinctes données » aux chanoines « 27 mars ». — Sommation faite par Jean Clément, « marchand voytturier » d'Arles, à Pierre Duret, lieutenant général du maître des ports, ponts, péages, chemins et passages des sénéchaussée de Beaucaire, gouvernement de Montpellier et rivière du Rhône. Sur son refus de payer certaine imposition nouvellement établie et appelée « parisis », à lui demandée, « pour le droiet de marchandize qu'il faiet conduire contre mont la rivière du Rosne », par un commis réclamant 10 s. par quintal « de chasque marchandize, payable aux portz de chargement ou deschargement d'icelles », le requérant a fait marcher ses « deux barquettes », chargées d'huile prise à Arles à destination de Lyon, port où se paiera l'imposition, due par les propriétaires de la marchandize et non par le transporteur. Mais ses barques ont été saisies, ainsi que les douze chevaux qui les tiraient, et les cordages. Clément requiert la restitution du tout pour continuer son voyage. Ses barques, sans cordages, sont à présent « en hazard de ce perdre en ca surviendroiet quelque desbordement d'eau ou impettuosité de vent ». L'acte est passé au faubourg de Roquemaure, dans le logis où pend pour enseigne *le Cheval vert* (5 avril 1636). — Cautionnement fourni par Jean Mourgue, hôte du logis de *la Croix blanche*, de Roquemaure, à Jean Clément et Claude Boisson, marchands voituriers, en conséquence de l'appointement donné par Pierre Duret, lieutenant général du maître des ports, sur l'arrêt des barques, chevaux, marchandises et cordages de leur voiture, à l'instance de Noël de Party, adjudicataire des cinq grosses fermes de France, de la douane de Lyon, du droit de parisis et autres y jointes, « pour raison de deux malhes neufves qu'iceulx ont faiet transporter à la métherie de la Berlhe, proche le port où la voyture est arrestée, pour icelles malhes randre lhors et quen et à

qui par led. s^r lieutenant sera dict et ordonné » (5 avril). — Protestation faite à Pierre Duret par Jean Clément, constitué prisonnier d'autorité du premier et menacé d'être conduit dans ses prisons de Villeneuve-lès-Avignon à l'instance de Noël de Party. Il rappelle qu'il a donné caution pour « deux malhes neufves servant au tiraige desd. voyture » (5 avril). — Sommation faite par Francisque Finot, fermier du péage de La Voulte, appartenant à la duchesse de Ventadour, à Guillaume Boyer, marchand de Roquemaure. La nuit dernière, étant à La Voulte, et « proche le bort du Rosne », le requérant « auroit veu de loing ung batteau... chargé d'aix,... lequel... dessandoiet et auroiet passé.... sans avoir rezonné et payé le droiet de péage ». Il a suivi le bateau jusqu'à Roquemaure, où il s'est arrêté. Il a fait saisir les planches, dont Boyer est acquéreur, et le requiert de lui dire le nom de son vendeur. Boyer déclare l'ignorer (7 avril). — Arrentement passé par Marguerite Giraud, dame de Ribas, de ses terres de Lirac, à mifruits (10 avril). — Procuracy donnée par la même à Jacques Giraudi, notaire de Saint-Laurent des Arbres (10 avril). — Obligé de 47 l. pour Simon Tardon, receveur du diocèse d'Uzès (15 avril). — Achat pour Étienne Giraud, premier consul de Roquemaure, d'une maison à Lirac, confrontant damoiselle Marguerite Giraud, avec cour et jardin, moyennant 120 l. (18 avril). — Obligation de 18 l. pour noble Guillaume Guy (27 avril). — Appel fait par le procureur de Scipion Reybaud, pitancier du monastère de Saint-André-de-Villeneuve-lès-Avignon, contre le syndie des métayers de Saint-Agricol (3 mai 1636). — Quittance de 33 l. faite par l'apothicaire Claude Martel, pour drogues et médicaments (6 mai). — Bail de la taille de Roquemaure (17 mai). — Bail de la taille de Lirac (18 mai). — Compromis au sujet d'une blessure reçue par André Noël (24 mai). — Prise de possession de la « campnerie » de Roquemaure. Le 6 juin 1636, dans la collégiale, le prêtre Antoine Tissot expose à George de Fortias, doyen, Charles Expeel, chanoine et official forain en l'archevêché d'Avignon, part du royaume en Languedoc, et Pierre Dujal, chanoine et syndie, qu'il a obtenu du Pape l'office de campanier, vacant par la mort d'Antoine Salvy, et exhibe ses lettres de provision, données à Avignon. Les trois chanoines répondent à sa demande de mise en possession « que la chere de campanier est ramplie et [ont] baillhé pour compéditeur » Étienne Bonnet. C'est le notaire qui met Tissot en possession au moyen des cérémonies accoutumées. — Teneur des provisions d'Antoine Tissot (4 juin 1636). — Procuracy donnée par Simon Brémond, bourgeois d'Avignon, trésorier de

(1) Comme *versari*, être, vivre.

l'hôpital du pont Saint-Bénézet d'Avignon, fondé sous le titre de N.-D. de Bon-Repos de Montfavet, ayant charge de Gaspard de Pérussis et de Georges Dauriac, recteurs dudit hôpital, à Pierre Gilles, greffier de Roquemaure, pour recouvrer leurs censives à Roquemaure (15 juin). — Accord au sujet d'une blessure reçue par Pierre Delacoste, huissier des finances d'Uzès (19 juin). — Sommation faite par Claude Aljas, de Nîmes, pour le procureur fiscal en l'officialité de l'archevêché d'Avignon, part du royaume en Languedoc, à François Gautier, vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Saint-Pons, à Villeneuve-lès-Avignon, au sujet des excès commis sur deux religieux récollets, dans la maison de damoiselle Dupuy, « par certain personnage », d'avoir à recevoir les chefs de monitoire dressés à cette occasion, « et iceux lire et publier à la chere de lad. esglise... après le prosne public le jour du s^d dimanche » (12 juillet 1636). — Procuration donnée, par-devant Georges de Guillomont, seigneur de Misson, capitaine et viguier de Roquemaure, par les consuls modernes et anciens, le doyen du chapitre et les conseillers, au premier consul Étienne Giraudi, pour se rendre à Uzès, à l'assemblée convoquée par le duc d'Halluin, lieutenant général de la province (25 juillet). — Cession faite par Simon Rigaud, consul de 1629, au notaire Jacques Correnson, en remboursement de 1.800 l. que ce dernier avait prêtées pour « la subvention des mallades [de] pestes » (28 juillet). — Bail de la garde des pourceaux (1^{er} août 1636). — Reconnaissance féodale faite par Antoine Mallier, notaire de Pujaut, à Marguerite de Montmorency, duchesse douairière de Ventadour, comtesse de Lavoulte, baronne de Lers, de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, représentée par Marc de Molinis, sieur de La Fajolle, commandant au château de Lers, procureur d'Antoine-Marie de Castillon, sieur de Saint-Martin, gouverneur dudit château et donataire des lods et censives dépendant de la baronnie de Lers (2 août). — Accord à la suite d'injures (15 août). — Vente faite par noble Guillaume Guy, habitant de Saint-Geniès de Comolas, à deux patrons voituriers de Roquemaure, des bois de poids à couper dans la forêt de Saint-Maurice, moyennant 4 l. 10 s. par charretée de 25 quintaux rendue au port du Rhône, à l'endroit le plus commode pour l'embarquement (17 août). — Obligé de 4.000 l. fait par Étienne Colomb, bourgeois de Roquemaure, à Laurent Roy, marchand d'Avignon (17 août). — Sous-arrentement passé par Jacques Bort, associé d'Armand Linsolas, fermier général de la baronnie de Lers, appartenant à M^{me} de Ventadour, des terres du Plan de Lers (31 août). — Vente faite par Pierre Imbert de la coupe

de bois du tènement à lui arrenté par les Chartreux à l'île de Dragonne, moyennant 63 l. le millier (31 août). — Accord à la suite d'injures (3 septembre 1636). — Bail pour le passage du Rhône. Les habitants de l'île de Miémard baillent à quatre habitants de Roquemaure la charge de les passer et repasser avec leurs serviteurs, bétail et deurrées, entre Roquemaure et le port de La Broutière, dans l'île, en tout temps (même guerre, peste, débordement du Rhône). Le paiement se fera en blé (14 septembre). — Sommation faite par le procureur d'Antoine de Pellegrin, gentilhomme servant du frère du Roi, et consorts, à Rostang Anastais, consul de Pujaut, à propos de diverses questions, entre autres des dommages causés « par la découverte des fossés et robine » opérée par l'entrepreneur du dessèchement de l'étang de Pujaut, et de l'inventaire des archives de Pujaut : « Par mesme moyen, a fait inventoriser les papiers qui concernent lad. communauté, et après, iceux mettre dans ung coffre fermé de deux clefz, pour la conservation d'iceux. L'une desd. clefz demeurera au pouvoir desd. conseil, et l'autre, du s^r baille Tardon. Et lequel coffre ne se pourra aucunement ouvrir, que pour ung préalable ne soient présents et assistans deux des plus intéressés de lad. communauté » (15 septembre). — Procuration donnée par les habitants de Montfaucon au baile Mathieu Rigaud, pour aller à Nîmes, déclarer qu'ils ne possèdent point de terre sujette au « fief franc » (21 septembre). — Reconnaissance faite aux consuls de Roquemaure, comme recteurs de la pieuse aumône de la Charité (28 octobre 1636). — Vente de feuille de mûriers (6 novembre). — Accord au sujet d'une accusation de voies de fait sur une femme de Saint-Geniès de Comolas, « laquelle seroit décédée » (10 novembre). — Bail de brebis (12 novembre). — Achat pour noble Étienne de Granjat, habitant de Roquemaure, d'une maison à Pujaut (21 décembre). — Inventaire des papiers de la communauté de Pujaut. Il occupe les ff^s 362 à 379. Mentions : Un « conseil général » de 1574, des comptes consulaires de 1595-6, un arrêt du Grand Conseil « portant permission aux habitans... sur l'escoulement de l'estang », du 14 février 1591 ; une requête des consuls du 27 octobre 1586 pour le dessèchement de l'étang ; un arrêt du Conseil privé, donné « au camp devant Chartres » le 29 mars 1591 ; une transaction entre le syndic de la chartreuse de Villeneuve et les consuls, du 17 avril 1599 ; un procès-verbal des trésoriers de France de Niquet et de Castellan, du 15 septembre 1586 ; une enquête par les mêmes du 26 septembre 1586 ; un jugement du Présidial entre les consuls et le syndic des Chartreux, du 5 décembre 1586 ;

une sentence du juge des eaux et forêts de la sénéchaussée, « sur la pesche de l'estang, escript en parchemin, langue lattine », du 27 octobre 1403 ; une transaction en trois peaux de parchemin, passée entre le syndic des Chartreux et les consuls le 17 avril 1589 ; un « conseil général » en cinq peaux de parchemin, « taudant à bailher à escouller l'estang », du 9 février 1586 ; une lettre de permission des trésoriers généraux de France « pour l'escoulement de l'estang de Pujault », du 2 août 1581 ; l'hommage fait au Roi par les consuls, parchemin du 12 mai 1554 ; autre extrait d'hommage des consuls au Roi, du 2 mai 1583 ; un arrêt du Grand Conseil enjoignant aux trésoriers généraux de passer les baux nécessaires « pour raison dud. estang », de mars 1591 ; un dénombrement des biens nobles de Pujaut, parchemin du 23 janvier 1529 v. s. ; une copie d'ordonnance d'autorisation de rapport au sujet de l'étang, rendue par M. Sarran, conseiller et commissaire, entre les consuls et M. de Montconis, le 21 novembre 1612 (20 décembre 1636). — Procuration de Jacques André, prêtre et bénéficiaire en l'église N.-D. de Villeneuve-lès-Avignon, pour résigner entre les mains du Pape son sous-diaconé en faveur de son frère Jules André, clerc bénit du diocèse de Fréjus (9 février 1637). — Vente passée par Jacques Coste, bourgeois de Pont-Saint-Espirit, fermier de l'île de Mondragon appelée le Debas, de bois de saule de l'île, mis en ballots au bord du Rhône à l'endroit le plus commode pour l'embarquement, à raison de 106 l. par millier (3 mars 1637). — Quittance de 28 l. donnée par Simon Rigaud, secrétaire de la maison commune, comme exacteur de la dépense faite « au cartier des infectz » en 1629-30 (8 mars).

E. 828. (Registre.) — 265 feuillets, papier.

1567. — Notariat de Saint-André de Valborgne. — Jean Laune. — Quittance de 22 l. faite par Thomas de Gabriac, seigneur de Tinhac, pour lui et Antoine de Saurin, seigneur de Saint-André de Valborgne. C'est la fin du paiement de la rente de terres dépendant du prieuré de Fraissinet de Fourques (1^{er} janvier). — Quittance de 76 l. faite par Jacques Tourtolon, seigneur de Banières (14 janvier). — Transaction entre Étienne Daudé, de Nogaret, et Jean Fontanif, de Saint-André, « homme fnt, cautheloux et sutil à décevoir » (19 janvier). — Donation à cause de mort faite par Guillaume Toureille, des Barbutis (29 janvier). — Quittance de 4 l. faite par Durand Brenguier, seigneur des Barbutis, mari d'Isabeau d'Albignac (29 janvier). — Testament de Bernard Morgue, de Largeliès. Il lègue une carte de châtaignes

blanches aux pauvres de l'église réformée de Saint-Marcel de Fontfouillouse (4 février). — Lods fait par noble Louis de Saurin, ayant charge de frère Jean de Claris, religieux et camérier de Sauve, pour une terre à Masauric (13 février). — Accord entre Guillaume Badaron, du Puech, « homme laye, ignare, ne sachant que vallent pièce ne possessions, facile à estre deceu » et Antoine Caulet, de Masauric, dont les « parolles douces et promesses » avaient trompé Badaron (4 mars). — Quittance faite par Jacques Tourtolon, seigneur de Banières, rentier du bénéfice de Saint-Julien *del Paron* ou d'Arpaon, à ses sous-rentiers, de Barro (8 mars). — Mariage de Jean Boyer, des Abries, avec Marguerite Laune, du Mas-Galabert (30 mars). — Quittance pour Jean Boudon, dit : *lo Menestrié*, de Tourgucille (27 mai). — Aapte passé par Thomas de Gabriac, seigneur de Tinhac, d'une maison ruinée appelée : *la Falhicyre*, ayant appartenu au prieuré de Saint-André (6 juin). — Mariage de Guillaume Cabrolhac, du Baguet (22 juin). — Mariage de Pierre Mallevioille, d'Ansillargues (23 juin). — Quittance de 13 l. faite par Barthélemy Reboul, de Saint-André, à André Fontanif, de La Fare (28 septembre). — Testament d'Antoine Sarradoul, de Gatuzières, « craignant d'estre murtry et occis pour raison et cause des grandz troubles et séductions que sont à présent esmeuz et eslevés contre *los gens de gliaysa* et aultres de la papaulté ». Il lègue « aux pouvres de Jésus-Crist en l'esglize reffourmée » 4 cartes de seigle (10 octobre). — Quittance de 15 l. faite par Jean Mancel, de Folaquier, co-syndic et procureur de Saint-André, à Pierre Berthézène, de La Fare, pour sa quote-part de l'emprunt établi sur la paroisse par d'Acier (25 novembre). — Testament de Jacques Launo, dit Jacquard, « dettenu en certaine malladie corporalle, craignant et doubtant d'icelle mourir et decéder ». Il lègue 1 carte de seigle aux pauvres réformés (4 décembre).

E. 829. (Registre.) — 46 feuillets, papier.

1568. — Notariat de Saint-Chapte. — Georges Brueys. — Transaction entre Barthélemy de Veyrac, vicaire perpétuel de Sainte-Anastasia, et Sauveur Brun, d'Aubarne, accusé par le premier de lui avoir emporté des meubles de sa maison claustrale, « au temps des troubles qui ont esté dernièrement en ce pays pour raison de la religion, lesquelz avoit esté constraint laisser pour sauver sa vie ». Brun répliquait que s'il avait eu, au temps des troubles, des meubles appartenant à Veyrac, c'est qu'ils lui avaient été baillés en garde par son serviteur Jacques Arnaud. Au retour de Veyrac, il

les a portés dans la maison claustrale. On convient que Brun paiera 10 l. (28 février). — Échange entre Jean Barlatier, docteur en droits, d'Uzès, et Guillaume Bernard, de Bourdic. Mention de noble Gaspard de Garrigues (13 mai). — Achat pour Pierre Percherol, baile de Saint-Maurice de Casesvieilles (27 janvier). — Échange entre noble Gaspard de Garrigues, de Bourdic, et un habitant d'Aureillac (12 mars). — Cession d'une créance de 6 florins faite par Étienne de l'Euzière, baile de La Calmette, à Pierre Maltret, avocat de Nîmes (31 mars). — Achat pour Jacques Rossel, notaire d'Uzès, d'une chènevière à Garrigues (30 avril). — Lods fait par Jean Barlatier, docteur en droits, sieur d'Aubussargues, habitant d'Uzès, d'une terre vendue par noble Gaspard de Garrigues, à Claude Reboul, de Bourdic (9 mai). — Rémission faite par noble Gaspard de Garrigues à Jean Barlatier, d'une terre qu'il avait acquise à Bourdic, et dont Barlatier refusait de lui bailler investiture, la voulant retenir par son droit de prélation (9 mai). — Mariage de Pierre Brousson, d'Aureillac, avec Crouzette Armand, veuve de noble Antoine de Garrigues, de Bourdic (30 mai). — Rémission de décret faite par Nicolas Béraud, armurier d'Uzès, à noble Gaspard de Garrigues (12 juillet). — Transaction où figure Pierre Ardouin, baile de Dios (1^{er} août). — Testament de Jacques Cordil, de Moussac (4 octobre).

E. 830. (Registre.) — 202 feuillets, papier.

1507-1508. — Notariat de Sainte-Cécile d'Andorge (Champclos). — Antoine Dautun. — Sur le premier feuillet figurent des pensées latines, en prose ou en vers, dont voici quelques-unes :

*Quid patimur ? Surgunt indocti et coelos arripiunt ;
Nos autem, cum doctrinis nostris, demergimur in infer-*
[num.

—
*Gutturatus curculio fabas pisaque corrodit :
Inflatus priapus curculio est ipse notatus.*

—
*Curia, curarum genitrix nutritrixque malorum,
Invictis victos, inhonestis aequal honestos.*

—
*Accumbens dormit,
Discumbens fercula sumit,
Concumbens riolat,
Procumbens minime adorat,
Occumbens moritur,
Victus succumbere fertur,
Qui cubat, ille jacet,
Vigil excubat, incubat ales.*

— Rubrique des actes. — Obligation de 6 florins pour Antoine Chabrier du Villaret (29 mars 1507). — Proclamations pour les seigneurs de Branoux. Elles ont lieu le 6 avril 1507, *in castro Sancte Fidei de Serveria,.... ex parte dominorum de Branosco*. Le sergent Antoine Boquet, de Portes, les publie ainsi : *Manda la cort de messenhors de Branos que non y aga denguna persona que ause jurar de Dieu, etc.* — Proclamations pour le seigneur de Portes : *Manda et commanda la cour del magnific et poysans senhor Charles de Budos, baron de Portas-Bertrand, que non y aga, etc.* (6 avril). — Convention entre des habitants de Bellecoste et de Camargues, au sujet de la traite des brebis estivant à Bellecoste, *mulgendi animalia ovina stivan-cia*, et du partage des fumiers (5 mai 1507). — Mariage d'Étienne Privat, du Collet de Dèzes (9 mai). — Reconnaissance féodale faite par deux habitants de La Lèque à Maurice Jaussal, recteur de Saint-Julien des Points et au notaire Guillaume Dieti, procureurs de Guillaume Boscarin, docteur en décrets, camérier du dévot collège des S. S. Benoit et Germain à Montpellier, prieur de Saint-Julien des Points. Mention d'une voie Régordane : *itineris regii Regordane, quo itur a oilla Alesti versus Codolosium, secus Viridifolium* (11 mai). — Reconnaissance féodale faite par Jean Peytavin, de Branoux, au prieur de Saint-Pierre de Blannaves, qui est encore Guillaume Boscarin (17 mai). — Vente faite par Jean Champayroal, de Chalraze, à Mathieu Pantostier et à Pierre Says, habitants des Ponchets (14 juin 1507). — Lods fait, au sujet de cette vente, par noble Pierre de Solatisses, seigneur du Mas-Rogier, procureur du seigneur de Verfeuil (9 juillet 1507). — Transaction où figure la femme Miracle Chapon, d'Alais (9 juillet). — Quittance de 100 l. faite par Raimond des Vignes, de Valmale, à Louis Leyris, de Chamborigaud (10 juin 1507). — Obligation de 25 s. valant 20 gros d'argent, faite par Jean Champayroal, de Chalraze, à noble Pierre de Solatisses, capitaine du château de Verfeuil (9 juillet 1507). — Donation *propter nuptias* pour Georges de Cabanemagre, de Branoux (3 juillet). — Présentation et offre de Gabriel de Lafare, seigneur de Lafare, Montclar, Latour, etc., par-devant Christophe de Saleyron, docteur en lois, seigneur de La Roque, gouverneur du comté d'Alais pour le comte Jacques de Beaufort. Il tient en arrière-fief, du comte d'Alais, des droits seigneuriaux pour la mutation desquels il lui doit hommage et serment de fidélité. Cette année, une mutation de seigneur est survenue par la mort de Charles de Beaufort, protonotaire du Pape et comte d'Alais, et il y a eu une mutation de vassal par la mort de Guillaume

de Lafare, chevalier, père de Gabriel. Pour éviter les peines de droit, ne pouvant se présenter au comte d'Alais, qui est en Auvergne, Gabriel vient trouver le gouverneur, pour lui offrir de faire ce que de droit. Le gouverneur accepte cette présentation jusqu'à l'arrivée du comte. Il l'aviserà alors des intentions de celui-ci. L'acte est passé à Alais, dans la rue, devant la maison du gouverneur. Sont témoins nobles Seguin du Puy, seigneur de Saint-Martin de Valgague, Louis de Bonac, coseigneur de Roquefourcade ou Saint-Hippolyte du Fort, et Claude Delécluze, *de la Clausa*, hôte à l'enseigne du *Bourdon* (23 août 1507). — Lods passé par Maurice Jaussal, recteur de l'église des Points, et rentier dudit prieuré pour Guillaume Boscarin, camérier à Montpellier, au sujet d'une terre à Larnac, paroisse de Saint-Julien des Points (27 août). — Convention entre Jean Laurent, notaire de Génolhae, et Pierre des Vignes, de Brin (1^{er} septembre 1507). — Proclamations pénales pour Charles de Budos, seigneur de Portes-Bertrand, faites à Portes, sur la place, devant l'étable du seigneur. L'acte ne donne pas le texte, pas plus que pour celles du 6 avril (1^{er} septembre). — Procuration donnée par Jean Pelegrin, de Chalserre, à noble Bernard Dautun, *de Aulumpno*, écuyer, de Champelos, et à Antoine Cotelier, seigneur de Peyremale, *de Petramatesia*, pour se présenter « à la mostre du ban et arrière-ban » de la sénéchaussée, convoquée au 10 septembre à Annonay (1^{er} septembre 1507). — Investiture d'une partie du mas du Mas, près l'église de Sainte-Cécile d'Andorge, donnée par Gabriel de Lafare, seigneur de Lafare et de Montclar, à Gilles Pelegrin, prieur pensionnaire de la dite église, succédant au prêtre Antoine Chapon, dernier possesseur, en vertu du testament du prêtre François de La Rouvière. La mise en possession a lieu *per traditionem unius plume mei, notarii* (2 septembre). — Mariage de Raimond Bolet, des Salles du Gardon, paroisse de N.-D. de Laval (23 septembre). — Lods fait par damoiselle Anne de Joyeuse, *de Gaudiosa*, veuve de Théobald de Budos, baron de Budos et de Portes-Bertrand, mère et tutrice de leur fils Charles de Budos, au sujet du droit de lever certaines censives, cédé par Pierre Jourdan, seigneur de Salveplane, près le Collet de Dèzes (2 octobre 1507). — Lods passé par Pierre de Solatisses, seigneur du Mas-Rogier, capitaine et régent du château de Verfeuil, au sujet d'une châtaignerie où il y a un chêne, sise à Vialas, paroisse de N.-D. de Castagnols, quartier du *Bosc Vielh* (8 octobre). — Obligation de 15 écus d'or faite par Jean Scarolo, prêtre d'Alanche, diocèse de Clermont, à Firmin Radulphe, du mas des Pourcils, paroisse de Saint-Andéol de Clergue-

mort, pour achat d'un mulet *pili yrundel, cum murro semisalbo* (8 octobre). — Mariage de Pierre Hérail, du mas de La Liègue, près Chambovernès, paroisse de N.-D. de Sénéchas (8 octobre). — Reconnaissance féodale faite au prieur des Points pour le quart du mas de Rambert, près La Liègue (13 octobre). — Aapte passé par les procureurs du prieur des Points, le prêtre Maurice Jaussal et le notaire Guillaume Dieti, d'une petite terre de la dominiature de l'église, *parcula herema et infructuosa, et talis que sui modicitate et infructuositate nullum comodum eidem domino priori affert*, sous la censive de 6 d. (13 octobre). — Reconnaissance féodale faite au prieur des Points par Antoine Boudan, habitant le château de Servièrre, paroisse de Saint-Pierre de Blannaves, pour une terre sise au mas de Folharac, près de l'église des Blannaves (24 novembre 1507). — Testament d'Antoine Laupies, du mas de Laupies, paroisse de Blannaves. Il y aura 9 prêtres à ses obsèques. Legs au prieur, au clere, au curé, au bassin des Ames, au bassin du luminaire de l'église de Blannaves, aux bassins des quêtes pieuses de l'église de Sainte-Cécile d'Andorge (15 octobre 1507). — Contrat de précaire pour *tres parvos poreos.... pili appellati vulgariter : beto, masclos, ad nutriendum et impinguendum... et hoc nomine precario et commende*, moyennant 8 s. 4 d. par tête, et pour une truie de même poil, pleine, à nourrir avec son futur part, passé par Antoine Laupies, de Casesvieilles, paroisse de Sainte-Cécile (3 novembre 1507). — Achat fait par Pierre de Salles, dit Lause, prêtre, originaire de Solayrols, paroisse de Saint-Jean du Collet de Dèzes, prieur de Saint-Cyprien, diocèse d'Agen, d'une terre à La Sabatarié (11 novembre). — Procuration donnée par Alzias Gaillard, moine du monastère de Cendras, comme vicaire de Pierre Filhol, abbé dudit monastère, à noble Antoine Jourdan, moine dudit monastère, pour recevoir les reconnaissances et hommages, donner à aapte, etc., au nom de l'abbé. L'acte est passé à Alais, *in foro dicte ville*. Antoine de Porcairargues est un témoin (22 novembre). — Procuration donnée par Alzias Gaillard, comme sacristain de l'abbaye de Cendras, au même Antoine Jourdan (22 novembre). — Lods fait par le régent de Verfeuil à Louis Leyris, de Chamborigaud, en vertu de deux lettres missives de Pierre Tubière de Grimoard, seigneur de la baronnie de Verfeuil, adressées, l'une au régent, et l'autre à Jean Dautun, notaire, père du notaire Antoine Dautun. Ces deux curieuses lettres sont en langue d'oc et transcrites à l'acte. Première lettre : « Monssenhor lo capitani, ieu my recomande à vous. De par de sà es vengut Loys Layris, et ayso per le lausime

de que siam differens. Et per so advisas y au aquo que a recobrat de Berthomieu de Chausse, car del lausime me tene per coutens, que monta la crompa cranta et una liara quinze soulx, car ainssi ho ma[n]dat mestre Johau, que avié presa la crompa. Item, ieu ay donada charga à m^e Johau de Autumno, que saupes an Pojolis d'Andusa se el aurié prins lo instrument quant mossenhor de Gange vene penre possession de Grisac et de Verfuel et de Belagarda, car el nos servira fors à la materia. Et per so fays y diligence, una an mestre Johan. Et au surplus ieu vos ay dich que si dengus volia res lausa, que non vos lauzés point, mays fays los venir de part desà, affin que ajam souven novellas de part delà. Et en aquo non volria pas que aguès faulta. Serich à Saint-Roma (1), lo dos del mes de novembre. Recomandas mes à ma dona la cappitanessa. Lo tot vostre bon amic : Peyre Tubieyra. A mossenhor lo cappitani de Vertuelh ». Seconde lettre : « Mossenhor de Chanclaus, ieu me recomande fort à vous, et aussi fau à la vostra dona et à vostre fil Mestre Anthoni. Loys Leyris es estat de part desà, et ayso per lausar aquo de Berthomieu de Chausse. Et per so ieu mande al capitani que lo lause, car vos aves la crompa..... Mas que voly que lo canto del prat sia exeptat el lausime, que era istat vendut de aultras vegadas per qualche legitima, en vos pregant que vos sovenha del notari d'Anduza, de hy far diligence. Et so fazen me farés ung grant plaser, plus que jamays me feguesses, et vous en seray beu cop tengut. Serich à Saint-Roma, lo dos de novembre. Lo tot vostre bon amyc : Peyre Tubieyra. A mestre Jehan de Autun, senhor de Chamclaus » (8 novembre 1507). — Testament d'Étienne de Guigonenche, de Salveplane, paroisse du Collet de Dèzes. Treize prêtres seront convoqués à ses obsèques (6 décembre 1507). — Mariage de Jean Peladan, des Ponchets, avec Catherine Champayroul, de Chalraze (30 décembre). — Mariage de Firmin de Clerguemort, du Collet (13 janvier 1507 v. s.). — Mariage de Barthélemy Leyris, du Puech, paroisse de N.-D. de Chausse, avec Catherine Deleuze, *loci de Monizillis*, paroisse de Saint-Andéol de Clerguemort (16 janvier). — Obligation de 35 s. faite par Étienne Légal, du Pont de Chamborigaud, à Jean Ribot, de La Ruelle (20 janvier). — Obligation de 15 écus d'or faite par Pierre Donzel, de Saint-Frézal de Ventalon, à Antoine Passebois, du Collet, pour l'achat d'un mulet *pili castanh, cum murro ruff, domili et imbastati* (21 janvier). — Mariage de Jean Jaussal, du mas de Bau, pa-

roisse Saint-Pierre de Gónolhac, avec Jacobe Pelegrin de Chalserre (23 janvier). — Vente faite par Guillaume Gazays, des Points, à son frère Pierre Gazays, habitant Peyremale, de 20 chèvres, moyennant 6 l. 5 s., et de 5 pores, moyennant 5 florins (3 février 1507 v. s.). — Mariage de Blaise Alteyrac, de Branoux (6 février). — Mariage de Gaspard Chapon, de Chalraze, avec Privade Carnoulès, de Saint-Jean de Gardonnenque (6 février). — Titre clérical donné par Pierre Laupies, de Blannaves, à son fils Jacques Laupies, clerc tonsuré, voulant *promoveri ad dignitatem sacerdotalem*. Il lui donne une maison sis à Laupies, et appelée : *l'Ostal Traversié*, avec le vivre et le vêtement (8 février). — Achat d'usufruit pour Étienne Coste, de Saint-Gilles de Portes (9 février). — Donation pour Claude Gaude, de l'Apostoli, paroisse de Gónolhac (10 février). — Testament de Pierre Daniel, du Claux, *de Clavio*, paroisse de N.-D. de Peyremale. Douze prêtres seront convoqués à ses obsèques. Il y en aura 13 à son anniversaire. Legs au prieur, au clerc, aux bassins du Luminaire, du Cierge et des Ames (16 février). — Reconnaissance de 75 l. valant 100 florins, faite par Jean Jourdan, de Portes, à son gendre Jacques Raphaël (16 février). — Mariage de Georges Jouve, des Conches, paroisse de Saint-Laurent-les-Bains, en Vivarais, avec Catherine Gentil, du Haut-Crouzet, paroisse de Chausse (20 février). — Association entre Jean Castanet, de Castanet, paroisse de Blannaves, et Guillaume Puechagut, *Podii Acuti*, de Branoux, *habentes inter se cordialem amorem,.... adeo ut unus ipsorum alteri eorumdem, et e converso, succurere et in suis negotiis opitulare valeant* (1^{er} mars 1507 v. s.) — Aapte fait par Pierre de Solatisses, seigneur du Mas-Rogier, capitaine du château de Verfeuil, régent de la baronnie de Verfeuil pour Pierre Tubière de Grimoard, baron de Verfeuil et des Ponchets, agissant pour lui, suivant procuration reçue par Louis de Paolha, notaire de Saint-Rome de Tarn, *Sancti Romani de Tarno*, le 3 mars 1504 v. s., à Jean Peladan, des Ponchets. Noble Antoine Boileau, trésorier du Roi à Nimes, avait fait faire exécution sur les biens de Peladan : une maison sise aux Ponchets, appelée : *l'Ostal dels Arnalds* ou *del Fornas*, et un jardin contigu. Ces biens étaient restés au trésorier, après leur mise aux enchères, pour 12 l., et il avait reçu l'investiture du seigneur de Verfeuil. Les ayant revendus à Peladan, celui-ci en est à son tour investi par le seigneur de Verfeuil, *ad novum accapitum et emphyteosim perpetuam* (2 mars). — Obligation de 15 florins valant chacun 15 s., pour Jean Chausald, prêtre de Saint-Julien des Points.

(1) Saint-Rome de Tarn (Aveyron).

E. 831. (Liasse.) — 3 cahiers. 34 feuillets, papier.

1462-1463. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Rubrique des actes, où Peladan se qualifie de notaire épiscopal, et indique le 27 juillet 1462 pour le début de ses notes. — Compromis entre Guiraud Armingaud, de Caveirac, et Raimond Bisas, de Moulézan. L'acte est passé sur la place de Moulézan, *subtus quamdam arborem vocatam*: olivier (27 juillet 1462). — Obligation de 2 l. pour Jean Bargeton, prêtre de Moussac (5 août 1462). — Procuration d'Antoine Parent, notaire de Sauzet (14 août). — Syndicat des habitants de Gajan. Ils se réunissent devant la maison de noble Pierre de Colias, par-devant le baile Laurent Julian. Les consuls sont noble Jean Grand et Étienne Seguin. Ils sortent de charge. On élit comme nouveaux syndics noble Pierre de Colias, Pierre Guiraud et Jean de la Font. Les électeurs ont été désignés par le baile, au nombre de sept (22 août). — Aapte fait par noble Garin de Mandagout, seigneur de Fons et de Serignac, pour des terres des dimeries de Saint-Saturnin de Fons et de Saint-Bauzély de Malgoirès, *Sancti Baudilii de Mediogoto*. L'acte est passé *in orto dicti nobilis,.... prope castrum*, à Fons (24 août). — Nomination faite par les habitants de Moulézan, avec la licence du baile Raimond Bisas, de Martin Régis, et de Jacques Tempier, comme procureurs de la communauté. Ils prêtent serment entre les mains du baile (3 septembre 1462). — Adjudication publique d'une terre herme, sise *in gurgite de Dans*, faite à Saint-Geniès, en dehors des murs, *extra portale, supra pontem*, en présence du viguier, noble Pierre de Mayras, et en vertu de lettres royaux données à Uzès, le 14 juillet 1462, par Peyrole de Vorrillon, damoiseau, seigneur de Castelsarrazin et de Saint-Pourquier, viguier, et Antoine Aimeric, juge royal d'Uzès. Ces lettres ordonnent au viguier de Saint-Geniès d'assurer le paiement de la taille royale par l'emprisonnement des contribuables et la vente de leurs biens, en cas de retard (8 septembre). — Achat pour Pierre Sabatier, de Ribaute. L'acte est passé à Boucoiran (8 septembre). — Convention entre noble Jean de Montgros, habitant d'Aigremont, *Acrimontis*, fils de Dragonet de Saint-Bénézet, *Sancti Benedicti*, et maître Gaspard Girard, *ficicum, in medicina baccharium Nemausi*. Le médecin guérira le tibia ou jambe de son client *de quodam infirmitate quam habet*, avec l'aide du Très-Haut. Il devra, *excepto victu, solvere omnes et quascumque medicinas et poticarias ibidem necessarias*. Il recevra 10 moutons, deux actuel-

lement, et le reste après la guérison. En cas d'échec, ces 2 moutons lui resteront acquis, et ce sera tout. Après la guérison, la garantie est de 15 ans. L'acte est passé à Aigremont, près du prieuré, dans la rue. Le prêtre Pierre Hugues est un témoin (28 septembre). — Autre pacte de guérison de jambe entre Gaspard et Pierre Nouvel, moyennant 4 moutons ou leur valeur, et dès à présent un demi *modius* de vin valant 18 gros, le reste à la Saint-Jean (28 septembre). — Procuration d'Antoine Gautier, de Domessargues, habitant *Sanctum Romegium*, diocèse d'Avignon, à Jean de Molan, notaire de Sauzet (8 octobre 1462). — Obligation de 2 l., faite par Jean Fredol, de Sauzet, à noble Pierre de Mayras, viguier de Saint-Geniès (16 octobre). — Obligation de 15 écus d'or pour Sterlin Bernais, de Sauzet (18 octobre). — Obligation de 2 salmées de blé mitadenc ou conségal pour Jean Claret, prieur de Saint-Geniès. L'acte est passé *in claustro* ou presbytère. Le prêtre Jean Rivière est un témoin (18 octobre). — Compromis entre Garin de Mandagout, seigneur de Fons, et Jacques et Guillaume d'Airebaudouze, de Montagnac (23 octobre). — Affacherie ou arrentement passé par noble Bernard de Colias, de Saint-Geniès, à Jean Hébrard, de Sauzet, de toutes ses terres labourables (27 octobre). — Aapte passé par Pierre Valbelle, moine de Cluny, prieur de N.-D. de Jouffe, *Beate Marie de Joffa*, à Durand Fauquin, de Montmirat, d'une maison dans l'enceinte, *infra fortalisium*, de Montmirat (28 octobre). — Obligé de 3 l. fait par Guillaume Valernoux, de Saint-Mamet, à Amblard *de Gardegiis*, moine du monastère des S. S. Benoît et Germain de Montpellier. C'est le prix d'une salmée de touzelle et d'une salmée de conségal (2 novembre 1462). — Quittance faite par quatre membres de la famille de Prades, de La Rouvière, à Laurent Maigre, de Saint-Geniès (11 novembre). — Compromis entre les frères Julian, de Saint-Geniès (13 novembre). — Obligation de 4 l. faite par Guillaume Valat, de Saint-Mamet, à Maurice Maurin, de Saint-Pierre de Cassagnas, diocèse de Mende (17 novembre). — Vente faite par Robert Roche, de Fons, à noble Jean Claret, moine, prieur de Saint-Geniès, de la censive d'un quartal d'huile à la mesure de Saint-Bauzély, moyennant 2 l. 5 s. L'acte est passé à Saint-Geniès, dans la cour du prieuré. Le prêtre Jean Rivière et Antoine Parent, seigneur de Garrigues, sont témoins (20 novembre). — Aapte passé par Pierre Valbelle, prieur de N.-D. de Jouffe, à Pierre Guiraud, de Gajan (23 novembre). — Obligation de 9 l. faite par Jean Régis, de Moulézan, au prêtre Étienne Dumas, de Montagnac, pour prix de 6 salmées de blé conségal (29 novembre). — Testament

d'Étienne Tempier, de Moulézan, *Sancte Crucis Molezani*. Legs au curé, au clerc, *cuilibet officine*, au cierge pascal. Trois prêtres assisteront aux obsèques (8 décembre 1462). — Obligation d'un écu d'or faite par Pierre Plantier, de Saint-Geniès, à Pierre du Vieux-Canet, *de Veteri Caneto*, prieur *de Vallibus* (13 décembre). — Obligation de 2 l. faite par Jean *Lunesii*, de Saint-Bénézet de Cheyran, *Sancti Benedicti de Uchesano*, à noble Pierre de Mayras, vignier de Saint-Geniès (28 décembre). — Obligation de 30 s. faite par Jean Julian, de Gajan, à Jean Cavaillon, de Saint-Geniès, pour ses peines et soins *in eundo quesitum quasdam litteras regias versus dominum judicem Uzetici* (l'Uzège), *commissionem in eisdem continentes dictum Juliani capiendi, arrestandi, incarcerandi, responderique aut submitti ipsum Juliani faciendi, pro certis penis per ipsum Juliani factis* (7 janvier 1462 v. s.). — Mariage de Bertrand Dombres, *de Umbris*, de Maruéjols (9 janvier). — Testament de Guillaume Dumas, de Montagnac (4 février 1462 v. s.). — Mariage de Raimond des Vignoles, dit Coste, originaire de Saint-Bris de Colongne (5 février). — Mariage de Guillaume du Ranc, de Saint-Mamet (5 février). — Bail d'une terre à mi-croît passé par noble Jean de Montgros, de Saint-Bénézet de Cheyran. L'acte mentionne, après le roi Louis XI, le chevalier Louis de Beaufort, comte d'Alais, marquis de Canillac, vicomte de La Motte (24 février). — Délivrance aux enchères faite en présence de Bernard Imbert, lieutenant de Barthélemy de Montus, baile de Saint-Mamet, à Antoine de Montus, comme procureur de la confrérie du Corps du Christ de Saint-Mamet, d'une vigne audit lieu, en exécution du testament de Jean Dumas, dont les exécuteurs testamentaires sont le curé Jean Chantal et Barthélemy de Montus (26 février).

E. 832. (Registre.) — 57 feuillets, papier.

1463-1464. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Rubrique des actes. — Obligation de 4 l. faite par Étienne de Fontanès à noble Jean de Montgros, d'Aigremont (25 mars 1463). — Reconnaissance féodale faite par Julien Brousson, de Saint-Martin de Savignargues, à Hugues de Calamont, moine du monastère de Tornac, prieur de N.-D. de Colombiers (25 mars). — Obligé de 6 l. pour Pierre Trolhas, *de Salmona*, diocèse de Nîmes (25 mars). — Testament d'Alasacie Béraud, veuve d'Antoine Trojon, d'Aigremont. Legs *cuilibet officine* de l'église Saint-Pierre d'Aigremont (3 avril 1463). — Donation faite par Pierre Nouvel, d'Aigremont, *habens*

promptam et cordialem affectionem erga reparationem portus regii Aquarum Mortuarum, à Jean Reynaud, de Saint-Côme, commissaire subrogé pour recevoir toutes les donations destinées à la réparation du port d'Aiguesmortes, de la dot de sa feue tante (24 avril). — Acepte passé par Antoine de Colias, coseigneur de Gajan, de deux terres de la dimeirie de Saint-Bauzély de Malgoirès (28 avril). — Mariage de Guillaume Calmers, de Dions (8 mai 1463). — Obligé de 3 salmées 1/2 et d'une émine de blé mitadenc ou conségal, à la mesure d'Alais, fait par noble Bertrand Régis, de Maruéjols, et consorts, à Thomas Le Cot, prêtre de Sauzet (8 juin 1463). — Rémission faite par Antoine Dumas de tous ses droits sur une vigne de la dimeirie de Saint Mamet, quartier de *Fon-Curella*, aux procureurs de la confrérie *Corporis Christi*, de Saint-Mamet (9 juin). — Procuration donnée par les bailes de la confrérie de Saint-Mamet, députés à la levée de ses blés et autres revenus, à deux habitants de Saint-Mamet et à un habitant de Saint-Côme, pour la gestion des affaires de la confrérie (9 juin). — Réduction de censive consentie par Pierre Valbelle, moine de Cluny, prieur de N.-D. de Jouffe, aux propriétaires du mas des Montèzes, paroisse de Saint-Christol, près Alais (10 juin). — Obligé de 13 écus d'or pour Guillaume Maruéjols, de Cruviers, (24 juin). — Arrentement du prieuré de de N.-D. de Boucoiran, passé par le procureur de noble Jean de Pompignac, prieur de Boucoiran, à Thomas Le Cot, prêtre de Sauzet, moyennant 27 l. 15 s. de rente. L'acte est passé à Boucoiran. Noble Pierre de Vézénobre et le prêtre Jacques Bonnet sont témoins (26 juin). — Acepte passé par Pierre de Mayras, seigneur du château d'Aguzac, diocèse d'Uzès, à Dornin de La Roque, de Fons, d'une terre de la dimeirie de Fons, quartier d'*Amalguer* (4 juillet 1463). — Vente faite par Pierre de Mayras de terres à Gajan (4 juillet). — Reconnaissance féodale pour Antoine Chalmensas, vicaire de Saint-Pierre d'Aigremont (25 juillet). — Testament de Thomas Amic, curé de La Rouvière. Legs à l'évêque d'Uzès (5 s.), au prieur (15 s.), au curé (2 gros), au clerc (1 gros), aux douze prêtres qui viendront aux obsèques (1 gros chacun et la réfection), aux dix prêtres de la neuvaine (1 gros et la réfection), aux quinze prêtres de l'anniversaire (20 deniers et la réfection), *cuilibet officine* de l'église (8 d.), à l'église, *ad faciendum quosdam vestisses* (4 florins), aux 20 pauvres de la neuvaine (une demisalmée de conségal, *in pane cogto, in janua claustris*). L'acte est passé à La Rouvière. Jean Rostang, prieur de La Rouvière, et Antoine Royer, prêtre d'Uzès, sont témoins (9 août 1463). — Syndicat des habitants de

Gajan. Par-devant le baile Laurent Julian, ils nomment pour nouveaux syndics Pierre Guiraud et Jean Amans (15 août). — Aapte fait par Antoine Rom, prêtre de la chapelle de N.-D. de Fons, fondée par feu Bertrand Lautruc, chevalier, de Fons, pour une terre de la dimeirie de Saint-Saturnin de Fons (25 août). — Aapte passé par Antoine Rom, au nom de sa chapelle, à Dornin Marujols, de Fons (25 août). — Testament de Catherine Raynaud, de Crespian (30 août). — Testament de Simone Fabre, de Saint-Geniès (3 septembre 1463). — *Captania*, bail à cheptel, *ad mejeriam sive ad medium augmentum, sive creys*, passé par Jeanne de Prades, de La Calmette, aux frères de Montus, de Saint-Mamet, de 9 vaches, *videlicet sex fructum portantes et tres vitulas duorum annorum*, pour 3 ans (9 septembre). — Achat d'un jardin pour Mathieu Rigon, barbier de Saint-Geniès (25 septembre). — Lods fait par le viguier noble Pierre de Mayras, procureur du seigneur de Saint-Geniès, audit barbier (25 septembre). — Lods fait par le viguier à Étienne Fraissinet, vicaire perpétuel de La Rouvière, pour une maison à Saint-Geniès (3 octobre 1463). — Obligé de 2 l. pour Vitalis Alman, prieur de Corbès. Ne voulant pas charger sa conscience, il rend à son débiteur. Antoine de Colias, des gages qui lui avaient été remis par Barthélemy et Raynaud de Colias, défunts : *quosdam paternostres de coralho cum uno botono argenti, perlarium argenti, et quamdam cocobium duarum gerulatarum, et quamdan conquam quinque gerulatarum* (14 octobre). — Achat pour les frères Étienne et Jean Becagel, de Saint-Hippolyte de Montaigu, *Montisacuti*, de deux terres de la dimeirie de N.-D. de Jouffe (17 novembre 1463). — Promesse de donner 4 l. 1/2 à l'œuvre de l'église de N.-D. de Colombiers, diocèse de Nîmes, *ad reparationem cujusdam calicis in dicta ecclesia.... fiendam*, faite par Pierre Dubosc, de Saint-Étienne de Domessargues. Il paiera sur ce que lui doit Pierre de Saint-Pierre, de Colombiers (24 novembre). — Vente faite par Antoine Dumas, de Saint-Mamet, à Antoine de Colias, seigneur de Lascours et coseigneur de Gajan, d'une censive de 2 setiers de blé mitadenc à la mesure de Gajan, moyennant 3 l. 7 s. 6 d. (25 novembre). — Quittance de 23 l. faite par Pierre Dubosc à Pierre de Saint-Pierre, pour le prix de vente du mas des Barbus, à Colombiers (30 novembre). Affairement passé entre noble Jean de Montgros et le tisserand Pons Raynaud, au sujet d'une succession ab intestat, pour éviter un litige (6 décembre 1463). — Obligé de 5 l. pour Antoine *Chaumensacii*, prêtre de Saint-Pierre d'Aigremont (22 décembre). — Obligé de 8 l. fait par Jean Julian, de Gajan, à Jean Cavaillon, de

Saint-Geniès. en dédommagement d'une fausse accusation. Julian, il y avait trois ans, avait, avec ses complices, volé au château de Saint-Geniès, un coffret et divers objets. *Et ipsam capsam importaverunt (emportèrent) supra locum Sancti-Genesisii, et ipsam fregerunt sive aperuerunt, et ceperunt aurum et argentum in eadem existentia*. Après ce pillage, Julian en avait accusé Rixonde, femme de Cavaillon, qui avait été emprisonnée (23 janvier 1463 v. s.). — Donation d'immeubles faite par Pierre Cavaillon, d'Aigremont, à Antoine *Chalmensacii*, vicaire d'Aigremont, pour les nombreux services qu'il lui a rendus et lui rend encore (26 janvier). — Bail à cheptel de trois pores d'un an, passé audit Cavaillon par le prêtre Antoine *Chaulmensacii* (26 janvier). — Obligé de 15 l. fait par Guillaume Garnier, de La Calmette, à Julien André, prêtre de Montignargues, de *Montinhanis* (31 janvier). — Vente faite par les frères Régis, de Saint-Dézéry, *Sancti Desiderii*, à noble Antoine de Melzas, de *Melzacio*, de Moussac, d'une censive d'un quartal d'huile, à la mesure d'Uzès, et de 15 deniers, moyennant 4 l. (1^{er} février 1463 v. s.). — Mariage de Raimond Thomas, de Crespian, avec Galberge Fauquin, de Montmirat, à qui son père donne en dot *unam vestem nubcialem panni Francie* et 15 l. (2 février). — Aapte passé par Antoine de Colias, coseigneur de Gajan (6 février). — Aapte passé par Tannequin, vicomte de Joyeuse, seigneur de Saint-Geniès, d'une place près le château de Saint-Geniès (25 février). — Compromis entre les consuls de Saint-Geniès, Guillaume Gravayrols, Jean Guiraud et Geniès Julian, et ceux de Saint-Bauzély, Antoine Cadière et Firmin Fontanieu, au sujet de la saisie d'un troupeau (26 février). — Aapte passé par Tannequin, vicomte de Joyeuse, à Guillaume Gravayrols (27 février). — Obligé de 6 l. pour noble Jean de Montgros, d'Aigremont (dernier février). — Obligé de 17 s. pour Antoine Pierre, notaire de Sauzet (4 mars 1463 v. s.). — Obligé d'un écu pour Garin de Mandagout, seigneur de Fons et de Sornhac (17 mars). — Détermination des limites entre Saint-Geniès et Saint-Bauzély, pour mettre fin au différend de ces deux communautés. Elles avaient pris pour arbitres Jeanne, vicomtesse de Joyeuse, et Tannequin, vicomte de Joyeuse, leurs dame et seigneur, lesquels avaient désigné deux habitants de chaque paroisse pour planter les bornes. En cas de dissentiment, Jean Claret, prieur de Saint-Geniès, devait les départager (10 avril 1464).

E. 833. (Registre.) — 68 feuillets, papier.

1465-1467. — Notariat de Saint-Geniès de Mal-

goirès et de Sauzet. — Louis Peladau. — Rubrique des actes. — Reconnaissance féodale pour Claude Élisée, seigneur de La Calmette (20 mars 1465). — Obligé de 4 l. pour Jean Claret, prieur de Saint-Geniès (18 avril 1465). — Testament de Garsinde Roux, *Garsende Ruphe*, de Saint-Mamet (23 avril). — Achat pour Pierre Aigremont, notaire de La Calmette, d'une vigne confrontant *la via de las Molas* (6 mai 1465). — Élection de Jean Boyer et de Barthélemy Dupont, faite par les habitants de Montignargues, pour leurs procureurs de l'année commençante (6 mai). — Affacherie passée par Pierre Valbelle, prieur de N.-D. de Jouffe, à Arnaud Bécagel, de Montmirat, des terres de la dominicature de son bénéfice sises sur le puech de Jouffe (7 mai). — Quittance de 11 l. faite par noble Autoine Grand, de Gajan, à Pierre Bonnefoi, prêtre de Domessargues (20 mai). — Acepte passé par Pierre Valbelle, prieur de Jouffe, à Jean Armengaud, de Montmirat (26 mai). — Acepte passé par Garin de Mandagout, seigneur de Fons, d'un casal à Fons (30 mai). — Mariage de Hugonin Serondet, du diocèse de Saint-Flour, tisserand, de Saint-Geniès, avec Jeanne Maigre (12 juin 1465). — Apprentissage, *locatio famuli*, de Jacques Mathieu, de Saint-Nicolas, en Valais, diocèse de Genève, qui se loue à François Léonard, cardeur de laine d'Alais, *ad addi[s]cendum officium cardarie et penchenarie* (13 juin). — Testament de Guillaume Fabre, diacre, de Sainte-Croix de Vallée-Française, habitant Boucoiran. Il sera inhumé au cimetière de N.-D. de Boucoiran, près du tombeau du prêtre Jean Borrian. Legs à l'évêque d'Uzès (5 s.), aux 16 prêtres qui viendront aux obsèques (*duas dublas, si non datur prandium, et si datur...., unum grossum*, à chacun), au prieur, au chapelain, au clerc, *cullibet officine* (21 juin). — Obligé de 3 émines de blé conségal mitadenc, à la mesure d'Alais, fait par Étienne Boyer, du mas de Fontanès, à Jean Claret, prieur de Saint-Geniès (27 juin). — Arrentement passé par Hugues de Calamonte, moine du monastère de Tornac, de son prieuré de N.-D. de Colombiers, diocèse de Nîmes, à Antoine Chalmensas, vicaire d'Aigremont, moyennant 7 l. 10 s. de rente (19 juin). — Mariage de Peyronelle Boisset, fille de feu noble Jean Boisset, sœur de noble Étienne Boisset, du mas de Fontanès, paroisse de Saint-Pierre d'Aigremont, avec Guillaume Jean, de Saint-Geniès des Mourgues, *de Monialibus*, diocèse de Maguelone (30 juin). — Testament de noble Amoureuse de Deaux, *de Deusio*, dame d'Arpaillargues et d'Aureillac. Elle sera inhumée dans l'église de Saint-Christophe, chapelle de Sainte-Catherine. Son corps, dans le transport à l'église, ne sera pas couvert du drap de damas,

mais du drap des pauvres, *panno damato, sed panno pauperum*. Il y aura 16 prêtres aux obsèques, 12 à la neuvaine, où une salmée de blé conségal sera distribuée aux pauvres en pain cuit. Il y aura un trentenaire de messes célébré par Antoine Balasac, prêtre de Colias, qui recevra 20 s. Un autre trentenaire est confié à Claude Clerc, prêtre de Saint-Maximin. 200 messes seront chantées au prix d'un demi-gros chacune, 30 au couvent des frères Mineurs d'Uzès, avec don d'un setier de blé mitadenc, d'un barral de vin et d'un demi-mouton en chair; 40 à l'église de Saint-Martin de La Rouvière, et le reste à l'église de Saint-Christophe d'Arpaillargues. Item, *volo quod mea exsona sive sentura minuta argenti vendatur, et argentum.... de eadem ematur unum calissem*, pour l'église d'Arpaillargues. Le chapelain de la chapelle de Sainte-Catherine pourra se servir de ce calice, toutes les fois qu'il y dira la messe. Legs à la confrérie du corps du Christ d'Arpaillargues d'une nappe *sive toalha*, à l'autel de Sainte-Catherine, d'une autre nappe. L'héritier universel est Jean de Montlaur, dit de Deaux, seigneur de Murles et de La Rouvière. Les exécuteurs testamentaires sont nobles Bertrand de Montlaur, chanoine de Maguelone, prieur de *Genestano* ou Ginestous, et Tristan de Montlaur, seigneur de Saint-Maximin. L'acte est passé à Aureillac. Noble Guillaume de Garrigues est un témoin (2 août 1465). — Procuracion du prieur de Jouffe (26 août). — Acepte passé par le prieur de Jouffe à noble Jean Grand, de Gajan (28 août). — Codicille de noble Pierre de Rocafort. Legs de 412 l., *monete Barsalonese*, à son oncle Louis de Rivesaltes, *de Ripis Altis*, chevalier, de Perpignan, à qui il les devait pour la dot de Jeanne de Rocafort, fille de Jean de Rivesaltes, et de 20 écus d'or pour des messes. M. de Rambouillet remettra 3 écus à Bérenger Catalan, hôte de Montpellier. Legs d'un écu à noble Bertrand Falcon, de Sauzet. Son cheval, ses vêtements et ce qu'il a à Sauzet seront vendus pour payer Falcon et les messes. L'acte est passé à Sauzet, chez Falcon. A la fin de l'acte Louis Peladau se qualifie de notaire royal de Sauzet. C'est la première fois qu'il donne une indication de ce genre (5 septembre 1465). — Testament d'Alsacie Jouve, de Moulézan (6 septembre). — Lods fait par Antoine Colias, coseigneur de Gajan (19 septembre). — Procuracion donnée par Antoine Colias à noble Jean Grand et consort, pour gérer ses affaires (1^{er} octobre 1465). — Testament d'Autoine de Colias, *volens ire ad bellum et armatam* cū Roi. Legs de 16 l. pour son âme à l'église de Gajan. Legs de 10 l. à son oncle Pierre de Colias; de 30 s. à Dragonet de Postepeyrenque, seigneur dudit lieu; de 2 l. à noble

Bernard de Colias, de Saint-Geniès. Ses exécuteurs testamentaires sont Bernard Colias et le prieur de Gajan. Son héritier universel est noble Pierre Grand jeune, fils de noble Antoine Grand, son cousin germain, de Gajan (1^{er} octobre). — Reconnaissance féodale pour Claude Élisée, seigneur de La Calmette (15 octobre). — Louage fait par Raimond de Mantes, Guillaume Brun et Laurent Massillan, consuls de Saint-Geniès, de Guillaume Gardies, de Saint-Bénézet de Cheyran, en qualité de gardien des pores de la communauté (20 octobre). — Bail à mi-fruits de deux terres pour Pierre *Pulehricoculi*, de La Rouvière (26 octobre). — Lods fait par noble Pierre de Mayras, comme rentier et procureur du vicomte de Joyeuse, seigneur de Saint-Geniès (30 octobre). — Donation *amore Dei*, faite par Jean Cavillon, de Saint-Geniès, à ses deux fils (13 novembre 1465). — Obligé de 13 écus pour Raimond de Mantes, de Saint-Geniès (23 novembre). — Testament de Bernard Julian, de Saint-Geniès (23 novembre). — Testament de Claude Vitalis, de Sauzet (1^{er} décembre 1465). — Obligé de 14 l. pour noble Antoine Girard, de Vézénobre (4 décembre). — Testament d'Antoine Carré, cardeur de Saint-Geniès (2 janvier 1465 v. s.). — Affacherie passée par Garin de Mandagout, seigneur de Fons, de ses terres de Vallongue (8 janvier). — Obligé de 22 écus d'or pour noble Bertrand Pen, de Sauzet (12 janvier). — Acepte fait par Guillaume de Saint-Félix, abbé de Saint-Pierre de Psalmodi, comme procureur de Guillaume de Saint-Félix, écuyer, seigneur de Montmirat et de toute la baronnie, d'immeubles à Saint-Mamet. L'acte est passé à Montmirat, dans la cour supérieure du seigneur (8 février 1465 v. s.). — Obligé pour Antoine Gillot, prêtre de La Calmette (25 février). — Obligé de 4 l. pour noble Pierre de Mayras, seigneur d'Agusac (dernier février). — Testament de Jean Trojon, de Saint-Geniès (7 mars 1465 v. s.). — Lods fait par Antoine Gravayrols, procureur du seigneur de Saint-Geniès (19 mars). — Après les actes, on lit la note suivante: « L'an M^o III^o LXVII fesi plantar lo plantier. Sec si la despensa que ay fach ieu Loys Peladan, notari, en lo plantier que ay fach en destorba. Et p^o à trassa he trenca los rabusses, II homes que ganhavon XX d. per home he la vida. It., à lo plantar, IIII homes, donan XX d. per home he la vida. It., à la causar, dos [homes], donan aytant. It., à lo speyregar, II homes, donan aytant. It., à lo faugar, lo bayliey à II terralhos que los donavo ung scut e la vida, en que esteron XXIII jornalx ».

E. 834. (Registre.) — 77 feuillets, papier.

1466-1467. — Notariat de Saint-Geniès de Mal-

goirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Rubrique des actes. — Consulat de Saint-Geniès. Par-devant noble Bernard de Colias, régent de la juridiction du seigneur, les consuls Raimond de Mantes, Guillaume Brun et Laurent Massillan, avec le consentement de leurs anciens conseillers et des habitants, élisent pour nouveaux consuls Antoine Gravayrols, Jean Cavillon et Guiraud Levat. L'acte est passé sur la place (25 mars 1466). — Obligé de 2 l. pour le prêtre Antoine Gillon, de La Calmette (1^{er} avril 1466). — Obligé de 17 s. pour le même, où sont témoins Claude Élisée et Claude de Valfons, seigneurs de La Calmette (5 avril). — Lods fait par nobles Étienne et Antoine Pierre, consuls, de Nozières, à Guillaume Got, bachelier en décrets, prieur de Nozières, d'un moulin ruiné, sur le ruisseau d'Auriol, près de la montagne de Braune (16 avril). — Obligé de 2 l. pour Jean Claret, prieur de Saint-Geniès (17 avril). — Lods fait par noble Pierre de Mayras, procureur du seigneur de Saint-Geniès, d'une maison avec terre confrontant le chemin allant du puits neuf au four commun (17 avril). — Lods fait par Claude Girard, de Vézénobre, seigneur de Saint-Christol près Alais, d'une vente passée par le prêtre Jean André, habitant autrefois Montignargues (20 avril). — Obligé de 2 l. fait par Pierre de Vézénobre, coseigneur de Boucoiran, à Antoine Gillot, prêtre de La Calmette (29 avril). — Nomination faite par Barthélemy Dupont et Jean Boyer, procureurs anciens de l'année précédente à Montignargues, avec le consentement des habitants, et par-devant noble Bernard Colias, régent de la juridiction de Saint-Geniès, d'Étienne et de Louis Alies, en qualité de procureurs nouveaux de Montignargues (6 mai 1466). — Procuration du prieur de Saint-Geniès (6 mai). — Acepte passé par Claude Girard, seigneur de Saint-Christol, d'un hermas de la dimerie de Saint-Geniès (6 mai). — Transaction entre Guillaume Got, prieur de Nozières, et noble Antoine Pierre, dudit lieu, au sujet d'un moulin construit par ce dernier (9 mai). — Obligé de 8 l. pour Julien André, prêtre de Nîmes (27 mai). — Vente faite par Pierre Lhéritier, de Montignargues, majeur de quinze ans et mineur de vingt-cinq, en puissance de curateurs, pour payer ce qu'il doit à un médecin d'Alais, appelé *le petit Johan Daupi, pro certis medicinis sibi factis in quadam tibia ipsius* (27 mai). — Obligé de 30 s. pour noble Raimond Claret, de Saint-Félix de Paillières (10 juin 1466). — Lods fait par le procureur de Jeanne Louet, vicomtesse de Joyeuse, dame de Saint-Geniès (16 juin). — Convention entre noble Jean Claret, prieur de Saint-Geniès, et Jean Pascal, de Saint-Hilaire de Brethmas, qui devra *portare et trahere omnes gelinas sive gailas decime...*

ad arcam suam.... tempore talia facere consueto (26 juin). — Acapte passé par Pierre de Mayras, seigneur d'Agusac, diocèse d'Uzès, procureur de Tannequin de Joyeuse, vicomte de Joyeuse, et de Jeanne Louet, vicomtesse de Joyeuse, d'un casal de Saint-Geniès (26 juin). — Acapte fait par Guillaume de Saint-Félix, abbé de Psalmodi, tuteur de noble Guillaume de Saint-Félix, seigneur de Montmirat, d'une chambre construite à Montmirat, *supra quamdam crotam* (1^{er} juillet 1466). Achat pour le prieur de Saint-Geniès d'une censive d'un setier de touzelle, mesure d'Alais, moyennant le prix de 4 l. 10 s. *et unius lariatilis vini* (2 août 1466). — Lods fait par Claude Girard, de Vézénobre, seigneur de Saint-Christol près Alais, d'une olivette au quartier de *Paucy-dura*, dimerie de Saint-Geniès (4 octobre 1466). — Lods fait par noble Bertrand de Montjeu, procureur de Tannequin de Joyeuse, à Antoine Conort, de Saint-Geniès (4 octobre). — Obligé de 2 l. pour Thomas de Rivière, prêtre de Saint-Théodorit (7 octobre). — Lods fait par noble Robert de Montgros, seigneur de Saint-Bénézet, d'une maison audit lieu (19 octobre). — Publication du testament de Marguerite Rostang, de Moulézan, en présence du baile dudit lieu, Antoine Teissier (29 octobre). — Donation faite à Antoine Chalmensas, prêtre d'Aigremont, d'un casal audit lieu (12 novembre 1466). — Donation faite *amore Dei* par Jean Claret, prieur de Saint-Geniès, à sa nièce Jeanne Claret (20 décembre 1466). — Transaction entre les syndics de Gajan, Antoine Guiraud et Antoine Saurin, et deux habitants de Fons, au sujet du droit de dépaissance (5 janvier 1466 v. s.). — Obligé de 18 écus d'or fait par Geniès et Guillaume Julian, de Saint-Geniès, à nobles Bertrand et Jacques Pierre, frères, de Sauzet. C'est le prix d'une paire de bœufs (14 janvier). — Quittance de dot pour noble Antoine Montolieu, de Montmirat (17 janvier). — Obligé de 3 écus d'or pour Claude Élisée, seigneur de La Calmette (22 janvier). — Achat pour Étienne Fraisinet, prêtre de Saint-Geniès, d'un jardin ou chènevière au quartier de La Jonquière (5 février 1466 v. s.). — Lods de cette acquisition fait par noble Bertrand Calendaire, viguier de Tannequin de Joyeuse, vicomte de Joyeuse, seigneur de Saint-Geniès (6 février). — Location d'une tuilerie, *tigularie*, à Sauzet (9 février). — Mariage de Jean Gasquet, de Brignon (12 février). — Lods fait par Claude Élisée et Claude de Valfons, seigneurs de La Calmette, d'une maison dans l'enceinte du dit lieu (17 février). — Acapte passé par Antoine de Colias, coseigneur de Gajan, d'une terre de la dimerie de Saint-Bauzély (dernier février). — Lods fait par Claude Girard, seigneur de Saint-Christol près Alais,

habitant Vézénobre, d'une donation de deux olivettes faite par noble Jean Claret, moine et prieur de Saint-Geniès, à la chapellenie qu'il a fondée en l'église de Saint-Geniès, en l'honneur de Dieu, de la Vierge et de Saint-Antoine (5 mars 1466 v. s.). — Obligé d'une livre pour Lazare Raimond, seigneur de Brignon (12 mars). — Reconnaissance de dot pour Jean Balmelle, prieur de Brignon (12 mars). — Obligé de 8 l. pour Robert de Montgros, seigneur de Saint-Bénézet (21 mars).

E. 835. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1472-1473. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Rubrique des actes. — Syndicat des habitants de Parignargues. Par-devant Jacques Bosquet, baile dudit lieu, les habitants élisent pour nouveaux syndics d'un an seulement Huguet Bosquet et Guillaume Sivel (25 mars 1472). — Consulat de Saint-Geniès. Par-devant noble Bernard Colias, régent pour le seigneur de Saint-Geniès, les consuls de l'année dernière, Guillaume Brun, Geniès Julian et Claude Levat, assistés des habitants, élisent pour consuls nouveaux et annuels Raimond de Mantes, Victor Gravayrols et Michel Boyer (25 mars). — Publication du testament d'Arnaud Becagel, de Montmirat, faite par-devant Jean Ranque, lieutenant du baile de Montmirat (13 avril 1472). — Testament de Jean Teyssonnière, de Saint-Mamet (13 avril). — Élection des procureurs de Montignargues. Par-devant noble Alexandre Boffic de Joyeuse, lieutenant du viguier de Saint-Geniès, Jean Boyer et Louis Élies, procureurs anciens, assistés des habitants, élisent comme procureurs de l'année suivante Louis Favald et Barthélemy Dupont (6 mai 1472). — Obligé de 3 l. fait par noble Pierre de Colias, de Gajan, à Antoine de Colias, coseigneur de Gajan (26 juillet 1472). — Transaction où figure Antoine de Campmassanès, prieur de N.-D. de Gajan (6 août 1472). — Lods fait par Pierre Vilate, de Sauve, coseigneur de Gajan (15 août). — Testament d'Agnès de l'Église, de Sauzet (20 août). — Testament de Jean Pradon, prêtre de Clarensac. Il sera inhumé dans le cimetière de Saint-André de Clarensac. Legs de 5 s. aux évêques de Nîmes et de Saint-Flour, d'une l. au prieur de Clarensac, d'un gros à l'hôpital des pauvres. Seize prêtres assisteront à ses obsèques. L'acte est passé près du prieuré de Gajan. Le prieur Antoine de Campmassanès, le prêtre Pierre de Foresta, noble Jean Maurel sont témoins (8 septembre 1472). — Apprentissage, *locatio famuli*, de Jean Lévêque, de Saint-Geniès, chez Pierre Poudevigne, car-

deur de Sauzet (25 novembre 1472). — Lods fait par Pierre Durand, procureur de Jean Barthélemy, moine et prieur de Jouffe, d'une olivette de la dimerie de Saint-Vincent de Crespian (28 décembre 1472). — Adjudication passée par noble Bertrand Calendaire, viguier de Saint-Geniès, à Étienne Frayssinet, vicaire de Saint-Geniès, d'un jardin saisi sur un habitant qui n'avait pu payer l'impôt (17 février 1472). — Reconnaissance de censive faite par Étienne Dupont, de Saint-Bauzély de Malgoirès, à Tannequin, vicomte de Joyeuse, seigneur de Saint-Geniès et de Saint-Bauzély, représenté par son procureur Jean Levat (6 mars 1472 v. s.). — Procuration de Robert Régis, prieur de Moulézan, pour solliciter de l'évêque d'Uzès la collation de la vicairie perpétuelle de Moulézan, vacante par le décès de Bertrand Rieutord, en faveur du prêtre André Pailhon (15 mars). — Lods fait par le prêtre Jean Levat ou Lovat, procureur du baron de Saint-Geniès, à un habitant de Montignargues (23 mars). — Lods fait au même par le prêtre Thomas Amic, rentier des églises de La Rouvière et de Montignargues (23 mars).

E. 836. (Registre.) — 52 feuillets, papier.

1473-1474. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Syndicat des habitants de Parignargues. Sur la place publique appelée : *Lo Peyro*, par-devant Jacques Bosquet, baile de Parignargues, les syndics anciens Huguet Bosquet et Guillaume Suel, assistés des habitants, élisent pour syndics nouveaux Jean Ducros et Guillaume Mazeran (25 mars 1473). — Consulat de Saint-Geniès. Sur le pont du Fossé, par-devant noble Bernard Colias, régent, les consuls anciens Raimond de Mantes, Victor Gravayrols et Michel Boyer, assistés des habitants, élisent pour consuls nouveaux Jean Gros, Jacques Dumas et Guillaume Julian (25 mars). — Lods fait par Claude Girard, seigneur de Saint-Christol près Alais, habitant Vézénobre, pour une terre à Sauzet (1 avril 1473). — Ratification de vente pour Chrétien Picard, notaire de Montignargues (1^{er} mai 1473). — Procuration de la communauté de Montignargues. Sur la place publique, devant le four et par-devant noble Bernard Colias, régent de Saint-Geniès et de Montignargues, Louis Favaldi et Barthélemy Dupont, procureurs anciens, avec l'assistance des habitants, élisent pour procureurs nouveaux Jacques Eymeric et Jean Boyer (6 mai). — Vente de blé de semence faite par noble Jean de Montjeu, seigneur de Maressargues (3 juin 1473). — Lods fait par noble Lazare Raimond, seigneur de Brignon, pour une vigne

SÉRIE E. — GARD.

de la dimerie de Saint-Martin de Valz (7 juin). — Reconnaissance féodale faite par Antoine Becagel, de Montmirat, à Pierre Rouvière, comme caritadier de la charité de N.-D. de Jouffe (24 juin). — Lods fait par Guillaume Fauquin, de Montmirat, comme procureur de la confrérie de N.-D. de Jouffe (24 juin). — Lods fait par noble Bertrand Calendaire, viguier et procureur du seigneur de Saint-Geniès (1^{er} septembre 1473). — Consulat de Saint-Bauzély. Par-devant noble Bertrand Calendaire, viguier de Saint-Geniès, sur la place publique, les consuls anciens Jean Fontanieu et Guillaume Garin, assistés des habitants, parmi lesquels noble Richard Boissières, élisent pour nouveaux consuls Élie et Antoine Cadière (2 septembre). — Lods fait par Antoine Gravayrols, de Saint-Geniès (8 septembre). — Affairement où figure Dornin de Roches, de Fons (19 septembre). — Obligé de 3 l. $\frac{1}{2}$ pour Thomas Amic, prêtre de La Rouvière (30 septembre). — Obligé de 3 l. 5 s. pour Louis de Opere, de Saint-Geniès (1^{er} octobre 1473). — Fiançailles de Pons Pouget, de Canues (24 octobre). — Aapte passé par Guillaume Gravayrols, de Saint-Geniès, à Guillaume Gardies, de Saint-Benoît de Cheyran (3 novembre 1473). — Testament d'Antoine Brun, dit Michel, de Domessargues (13 novembre). — Constitution de dot pour Lionet Le Clayche, de Milhau (14 novembre). — Autorisation donnée par Bertrand Boyer, lieutenant de baile, à Pierre Foucard et Jean Portalis, procureurs de la communauté de Brignon, de réunir les habitants de Brignon *pro certis negociis in ipso loco pendentes* (25 janvier 1473 v. s.). — Aapte passé par Robert Vermic, prieur de Saint-Bauzély, d'une terre de sa dimerie (17 février 1473 v. s.). — Constitution de dot pour Jean de La Molière, d'Aigremont (27 février). — Testament de noble Bernard Colias, de Saint-Geniès. Il consacre 12 l. à son âme (18 mars 1473 v. s.). — Transaction entre nobles Élips Virgile et Bernisse Pierre, mère et fille, de Sauzet, comme héritières de noble Élips Virgile, sœur d'Élips, d'une part, et noble Raimond Roget, seigneur de La Fagette, diocèse de Mende, au sujet de 400 l. réclamées par les deux femmes comme dot de noble Marguerite Roget, mère des deux Élips (19 mars).

E. 837. (Registre.) — 73 feuillets, papier.

1474-1475. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Rubrique des actes. — Syndicat des habitants de Parignargues. Sur la place, au lieu appelé : *Al Peyro*, par-devant le baile Jacques Bosquet, les syndics de l'année passée Jean

Ducros et Guillaume Mazoyer, assistés des habitants, nomment pour syndics nouveaux Pons Vedel et Antoine Lafoux (25 mars 1474). — Consulat de Saint-Geniès. Sur le pont du Fossé, dans la place publique, par-devant noble Bernard Colias, régent de Saint-Geniès, Jacques Dumas, Jean Gras et Guillaume Julian, consuls anciens, assistés des habitants, nomment pour consuls nouveaux Guillaume Gravyrols, Étienne de Mantes et Antoine Brun (25 mars). — Testament d'Étienne Frayssinet, vicaire perpétuel de Saint-Geniès. Il consacre 14 l. à son âme (5 avril 1474). — Obligé de 50 florins fait par Étienne Frayssinet, prêtre de Saint-Geniès, à son frère Jean Frayssinet, prêtre de Saint-Jean de Gardonnenque (5 avril). — Aapte passé par Guillaume Raffinesque, prêtre, rentier du bénéfice de Saint-Jean de Nozières, procureur de Jean Alverni, prieur, d'une terre avec hermas dans la dimerie de Nozières (18 avril). — Lods fait par Thomas Amic, prêtre, rentier des bénéfices de Saint-Martin de La Rouvière et de Saint-Michel de Montignargues (19 avril). — Lods fait par nobles Urbain et Richard Boissayron, frères, de Saint-Bauzély de Malgoirès, d'une terre avec casals près de Saint-Bauzély, *ante portale de Sela* (30 avril). — Procuration des habitants de Montignargues. Sur la place, près du four, par-devant noble Bernard Colias, régent de Saint-Geniès, les habitants élisent pour leurs procureurs nouveaux Étienne Élie et Guillaume Dupont (6 mai 1474). — Lods fait par le prêtre Thomas Amic, rentier des bénéfices de La Rouvière et de Montignargues, d'une olivette de la dimerie de Montignargues (9 mai 1474). — Lods fait par Jean Guiraud et Jean Chevalier, bailes ou recteurs de la confrérie de Saint-Geniès, d'un plantier de vigne de la dimerie de Saint-Geniès (19 juin 1474). — Nomination faite par les bailes et procureurs de la dite confrérie, de procureurs pour ses procès, avec l'autorisation du régent. L'acte est passé dans le jardin du régent, en présence de noble Claude de Valfons (9 juillet 1474). — Testament de Pierre Calvet, de La Rouvière (18 juillet). — Compromis entre les habitants de La Rouvière et Antoine Ducros, dudit lieu, dénoncé comme lépreux, puis reconnu indemne par les médecins de Montpellier. Il réclame des dommages pour les dépenses faites et l'injure soufferte. Jean de Montlaur, seigneur de La Rouvière, est choisi pour arbitre. Il décide que la communauté paiera les 3/4 des dépenses et Ducros l'autre quart. Il taxe ses honoraires à 2 salmées d'avoine payées par la communauté et à une payée par Ducros. Les procureurs de La Rouvière sont Jacques Dupuy et Philippe de Prades (25 juillet). — Obligé de 3 l. pour Pierre Mostaillac, de Maressargues (30 juillet). — Sen-

tence arbitrale entre Dragon Martin et les bailes de la confrérie de Saint-Geniès (21 août 1474). — Arrentement passé par le procureur d'Antoine Boyer, prieur de Saint-Étienne de Domessargues, à Déodat Médici, vicaire de Saint-Mamet, du prieuré de Domessargues, moyennant 21 l. de rente (25 août). — Reconnaissance féodale, pour la confrérie de Saint-Geniès, d'une terre au quartier des Juglasses (29 août). — Consulat de Saint-Bauzély. Par-devant noble Bernard Colias, régent de Saint-Geniès, Antoine Cadière et Honorat Élie, consuls anciens de Saint-Bauzély, assistés des habitants, élisent pour consuls nouveaux Guillaume Garin et Jacques Mazer (2 septembre 1474). — Nomination faite par noble Bernard Colias, régent de Saint-Geniès, d'Antoine Cadière, en qualité de lieutenant de baile à Saint-Bauzély (s. d.). — Testament de Jean Crivalier, barbier de Saint-Geniès (21 septembre). — Testament d'Étienne Bolet, vicaire perpétuel de N.-D. de Jouffe. Seize prêtres assisteront à ses obsèques (2 octobre 1474). — Reconnaissance féodale faite à Robert Régis, prieur de Moulézan (4 octobre). — Reconnaissance féodale pour la confrérie de Saint-Geniès (10 octobre). — Compromis entre les habitants de Nozières et les frères Puget, de Sauzet, au sujet d'un droit de dépaissance à Nozières (11 octobre). — Transaction entre Guillaume Raffinesque, prêtre-rentier de Nozières, et un habitant de Sauzet, au sujet de 41 florins (30 octobre). — Aapte fait par Jean Barthélemy, moine, prieur de Jouffe, à un habitant de Montmirat (31 octobre). — Testament de Huguet de Costabalcoze, de Sainte-Croix de Moulézan (31 octobre). — Testament de Pierre Foucard, de Brignon (7 novembre 1474). — Testament de Jean Pedelon, prêtre de Cannois (11 novembre). — Mariage de noble Antoine Girard, coseigneur de Soucanton, près Alais, avec noble Ayglie de Mandagout, fille de Garin de Mandagout, seigneur des baronnies de Sérignac et de Fons (10 janvier 1474 v. s.). — Quittance de biens paternels, maternels et fraternels, faite par Ayglie de Mandagout, avec le consentement de son père et de son mari, à son frère noble Lazare de Mandagout. Son père lui a donné 500 l. de dot, plus les habits nuptiaux. Elle ne prétend plus rien sur la succession de famille. C'est ce que l'acte appelle une *grippicio* ou abandon au profit du frère (10 janvier). — Location d'une paire de bœufs passée par Guillaume Raffinesque, prêtre de Nozières, à Antoine Pierre, dudit lieu, pour un an, moyennant l'entretien et certains labours (12 janvier). — Obligé d'1 l. 1/2 pour Étienne Coste, prêtre de Saint-Bauzély (17 janvier). — Mariage de Martial Combes, de Brignon (24 janvier). — Aapte passé par Guillaume Raffinesque,

prêtre-rentier de Nozières, comme procureur du prieur Jean Alverni (24 janvier). — Donation pour Antoine Raynaud, notaire de Saint-Chapte, *Sancte Agathe* (6 février 1474 v. s.). — Testament de Jean Teissier, de Saint-Geniès (7 février). — Obligé de 14 florins pour noble Antoine de Malzac, de Moussac (9 février). — Acapte passé par Garin de Mandagout, seigneur de Fons et de Sérignac (1^{er} mars 1474 v. s.).

E. 838. (Registre.) — 73 feuillets, papier.

1477-1478. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Rubrique des actes. — Syndicat de Parignargues. Sur la place du Peyrou, par-devant Antoine Lafoux, lieutenant de baile, Jean Ducros et Pierre Pierre, syndics anciens, assistés des habitants, élisent pour syndics nouveaux Pons Vedel et Simon Julian (1477, s. d. du j.). — Consulat de Saint-Geniès. Sur le pont du Fossé, par-devant noble Claude de Valfons, lieutenant du régent de Saint-Geniès, Raimond de Mantes, Geniès Julian et Firmin Brun, consuls anciens, assistés des habitants, élisent pour consuls nouveaux Victor Gravayrols, Michel Boyer et Bertrand de Vézénobre (même date). — Testament de Jean Floret, de Saint-Geniès (2 avril 1477). — Testament de Sanchie Andriou, veuve d'Antoine Marguerit, de Montmirat, près N.-D. de Jouffe (25 avril). — Transaction entre noble Jacques de Dions, coseigneur de Dions, et Jacques Bonnaud, de Sauzet (6 mai 1477). — Testament d'André Saint-Just, de Saint-Geniès (22 mai). — Obligé de 2 l. 1/2 pour Guillaume Rafinesque, prêtre de Nozières (23 mai). — Testament de Bérenger de Saint Just, de Bernis (23 mai). — Échange entre noble Claude Girard, seigneur de Saint-Christol près Alais, habitant de Vézénobre, et Pierre Livren, de Mons, paroisse de Saint-Baudile de Cruviers (9 juin 1477). — Vente sur saisie à Saint-Chapte, *apud locum Sancte Agathe*, sur la place publique, par-devant André Teissier, baile, à la requête d'Antoine et Audet Berrias, collecteurs de la taille royale, et en vertu des lettres royales d'Armand du Roure, écuyer, vignier, et d'Antoine Aimeric, licencié ès lois, juge royal d'Uzès, commissaires sur le fait des tailles royales de l'Uzège, lettres transcrites à l'acte, données à Uzès, le 19 avril 1477. Le sergent royal et ordinaire de Saint-Chapte est Barthélemy de Volpellières (10 juin). — Testament de Raimond Puget, de Sauzet (28 juillet 1477). — Obligé de 2 florins 7 gros d'argent fait par Bernard de Bonnemaison, pareur de draps du moulin de La Figuière, sur le Vidourle, à Victor Gravayrols, de Saint-Geniès (31 juillet). — Échange entre

Jacques de Lafont, prêtre de Saint-Césaire de Gauzignan, et Jean Chevalier, barbier de Saint-Geniès (6 août 1477). — Lods fait par Césaire Usobre, prêtre-rentier du bénéfice de Saint-Césaire de Gauzignan, au nom du prieur Jean Lesquare (7 août). — Testament de Firmin Gausand, prêtre, vicaire perpétuel de l'église de Sainte-Anastasia. Il fait le signe de la croix, *removendo demonem infernalem et omnia ejus opera*. Il sera inhumé au cimetière de Sainte-Anastasia, dans le tombeau de ses parents. Legs de 5 s. au prieur, à l'évêque d'Uzès, de 2 gros au prêtre qui l'enterrera, d'un gros au vicaire de Saint-Bénézet, son co-patron, d'une émine de blé conségal *cantate diete ecclesie*, d'une salmée de blé conségal, en pain cuit, aux pauvres du Christ, à la porte de sa maison, le jour de sa neuvaine, et d'autant au bout de l'an, de 1 l., en l'honneur de Saint-Saturnin, *pro cope-riendo ecclesiam ejusdem*, de 6 l. à la fabrique de Sainte-Anastasia, *pro faciendo unum* retaule, *modo et forma cujusdam retaule facti in ecclesia Beate-Marie de Mossaco, et pro renovando crucifixum*... Il lègue à Antoine Gausand, vicaire de N.-D. de Moussac, son cousin germain, *omnes raupas et libros meos, tam grammaticales quam juris, et mulam meam*, à condition de prier pour son âme et de *providere de vestimentis sacerdot[ot]alibus unum presbiterum sepeliendum necessariis*. L'acte est passé à Aubarne, dans la maison paternelle du testateur. Antoine Payrin, prêtre, est un témoin (15 août). — Autorisation donnée par les syndics de La Rouvière, noble Jean de Montlaur, seigneur de La Rouvière, André Grand et Guillaume de Prades, aux habitants de Saint-Bauzély, de traverser le territoire des Costes avec leur bétail pour l'abreuver à la rivière de la Braune, pendant la présente année seulement, *donec venerit pluvia*, moyennant un setier d'avoine et une demi canne d'huile (15 août). — Publication du testament de noble Andriève de Guerne, femme de noble Pierre de Colias, de Gajan, *ut aparet in quadam cedula presenti cat[ot]ioni astacata sive in bursa dieti libri*. Il n'y a plus rien dans la poche du registre (21 août). — Lods fait par noble Pierre de Larque, procureur de Tannequin de Joyeuse, seigneur de Saint-Geniès, à Jacques de Lafont, prêtre, pour une tournelle sise dans l'enceinte de Saint-Geniès, confrontant le rempart (23 août). — Consulat de Saint-Bauzély. Sur la place publique, par-devant Guillaume Brun, lieutenant du régent de Saint-Geniès et de Saint-Bauzély, Antoine Cadière, consul ancien, assisté des habitants, élit pour consuls nouveaux Jacques Mazer et Guillaume Garin (2 septembre 1477). — Testament d'Antoine Cordille, de Moussac (4 septembre). — Rémission faite par Agnet Talon,

prêtre de Colorgues, *de Colonicis*, rentier du bénéfice de Saint-Laurent de Lédignan, de son arrentement, à Étienne Glamenas, prêtre d'Aureillac (15 septembre). — Obligé de 2 l. 5 s. pour Raimond Chandos, prieur de Gajan (16 septembre). — Arrentement d'héritage passé à Thomas Amic, prêtre de La Rouvière (30 septembre). Inventaire des meubles dudit héritage (m. d.). — Vente à l'encan faite par-devant Guillaume Brun, lieutenant du régent de Saint-Geniès, à la requête des collecteurs des tailles royales de Saint-Geniès (2 octobre 1477). — Lods fait par Antoine Raynaud, notaire de Saint-Chapte, comme procureur de noble Catherine de Joyeuse, codame de Domessargues, à Jacques Clément, de Mauresargues, pour une terre au quartier de Cornia, confrontant la rivière de Cornia (16 octobre). — Rémission faite par Sybille Boyayron à noble Louis de Larque, procureur du seigneur de Saint-Geniès, de ses droits sur une chambre ayant appartenu à Jean de Moussac et à Étienne Frayssinet, sise dans l'enceinte de Saint-Geniès (31 octobre). — Obligation de 2.000 tuiles pour Robert Vermic, prieur de Saint-Bauzély (11 novembre 1477). — Lods fait par Benoit Teysserias, procureur de frère Barthélemy Teysserias, commandeur de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem d'Alais, pour une maison à Moulézan (13 novembre). — Vente faite par noble Louis de Larque, procureur de Tannequin de Joyeuse, vicomte de Joyeuse, seigneur de Saint-Geniès, de la chambre d'Étienne Frayssinet, au prix de 3 l. (14 novembre). — Procuracion donnée, en présence de Martin Raynard, baile de La Rouvière, par les syndics André Grand et Guillaume de Prades, à des procureurs du parlement de Toulouse (26 novembre). — Obligation de 4 l. 10 s. pour noble Arnaud Falcon, citoyen de Nîmes (16 décembre 1477). — Aapte passé par noble Philippe Berrias, veuve de noble Bertrand Falcon, de Sauzet, et son fils Jean Falcon, d'une terre de la dimerie de Saint-Geniès, quartier de Barnayrenques (23 décembre). — Donation entre vifs faite sur la place publique de Moussac, en présence de Pierre Amalric, lieutenant de baile, par Pons Rouvayrols, avec l'assistance d'Antoine Gausand, vicaire perpétuel de Moussac, son curateur, et d'un autre curateur, à la fabrique de l'église de Moussac, d'une terre au quartier des Aires (23 décembre). — Obligé pour Dornin de Léon, de Fons (2 janvier 1477 v. s.). — Testament de Pierre Gaudet, de Montagnac (6 janvier). — Transaction entre noble Arnaud Falcon, de Nîmes, et nobles Pierre et Robert de Colias, père et fils, de Gajan (17 janvier). — Reconnaissance féodale pour noble Arnaud Falcon, coseigneur de Gajan (22 janvier). — Obligé de 3 l. pour noble Pierre de Larque,

procureur du seigneur de Vauvert (24 février 1477 v. s.). — Lods fait par Pierre de Larque, au nom du seigneur de Saint-Geniès (avant-dernier février). — Obligé de 30 s. pour Pierre de Larque, procureur de Jean Forestier, seigneur de Vauvert (19 mars 1477 v. s.). — Testament de Raimond Malmegan, de Boucoiran (18 mars).

E. 839. (Registre.) — 99 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1481-1482. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Rubrique des actes. — Syndicat de Parignargues. Sur la place publique, au Peyrou, par-devant le baile Pons Vedel, les syndics anciens Béranger Dumas et Jacques Comte, assistés des habitants, élisent pour syndics nouveaux Antoine Bousquet et Pierre Rogier (25 mars 1481). — Consulat de Saint-Geniès. Sur le pont du Fossé, par-devant noble Claude de Valfons, *de Valfontibus*, lieutenant du régent de Saint-Geniès, Guillaume de Mantes, Jacques Dumas et Antoine Brun, consuls anciens, assistés de leurs conseillers et des habitants, élisent pour consuls nouveaux Victor Gravayrols, Guillaume Julian et Guillaume Huguet (25 mars). — Transaction où figure Michel d'Airebaudouze, de Montagnac (28 mars). — Apprentissage, *locatio famuli*, de Julien Bessède, de Miallet, chez Jean Lévêque, cardeur de laine de Saint-Geniès (1^{er} mai 1481). — Vente du vingtain de la communauté de Saint-Geniès. Les consuls, assistés des habitants, vendent à Raimond Malian, de Nîmes, la vingtième partie du blé semé par les habitants payant la taille royale, celle du vin ou des raisins, du foin, des légumes et de la laine dont la dime est payée à l'église, au prix de 60 l. (7 mai). — Donation entre vifs faite par Jean Chabaud, d'Aubarne, *sciens se esse senem et antiquum, et... non se posse affanare nec vitam suam defendere inopem, ymo ipsum oportet mendicare si per aliquem non sibi succuratur*, à son fils Claude Chabaud et à Louis Cabanes, de tous ses biens par égales parts (7 mai). — Donation *propter nuptias* faite par Pierre d'Aigremont, notaire de La Calmette, à son frère Huguet d'Aigremont (16 mai). — Testament de Jean Bastit, de La Rouvière (27 mai). — Procuracion de la confrérie de Jouffe. Guillaume Sistin, prêtre de Montagnac, Étienne Bolet, vicaire de Jouffe, Guillaume Micarel, prêtre de Cannois, Antoine Cabrols, prêtre de Cannois, avec des habitants de Mauresargues, Montmirat, Saint-Mamet, Montagnac, Saint-Théodorit, Crespian, et le prêtre Jean Saltel, confrères de N.-D. de Jouffe, nomment procureurs de la confrérie Jean de Prades, de Montmirat, et Thomas Rivière, de Saint-Théo-

dorit (3 juin 1481). — Compromis entre noble Bérenger de Mandagout et noble Lazare de Mandagout, fils et héritier de Garin de Mandagout, seigneur de Fons, Serinhac et Mandagout, au sujet de la succession ab intestat de noble Urbain de Mandagout, père de Bérenger (7 juin). — Syndicat de La Rouvière. Sur la place publique, par-devant Martin Raynoard, baile, les habitants élisent pour syndics nouveaux Martin de Prades et Jacques Ginhas (12 juin). — Testament d'Antoine Mazade, de Saint-Geniès (16 juillet 1481). — Vente à l'encan faite à Gajan, sur la place publique, devant le portail du château, en présence de Laurent Julian, baile, à la requête d'Antoine Julian, collecteur de la taille royale (29 août 1481). — Codicille de Pierre Ventuéjols, tailleur de Sauzet (9 septembre 1481). — Obligé de 6 l. 15 s. pour Robert de Montgros, seigneur de Saint-Bénézet de Cheyran (16 septembre). — Vente faite par nobles Antoine Martin et Gabrielle Audibert, mariés, coseigneurs d'Arpaillargues, à noble Isabelle d'Aigremont, femme de noble Antoine de Melzac, de Moussac, de terres à Saint-Chapte. Mention de la *via antiqua qua itur de Sancta Agatha versus Gardonem* (20 septembre). — Mariage de Gabriel Nègre, de Sauzet (23 septembre). — Lods fait par Laurent de Chaulaguët, chanoine de la cathédrale de Nîmes, prieur de Saint-Martin de La Rouvière et de Saint-Michel de Montignargues (11 novembre 1481). — Compromis entre noble Jean Claret, prieur de Saint-Geniès, héritier d'Étienne Frayssinet, et Victor et Raimond Gravayrols, au sujet d'un stillicide (13 novembre). — Obligé de 22 gros d'argent pour noble Pierre de Larque, comme procureur du seigneur de Saint-Geniès (22 novembre). — Convention entre les consuls de Saint-Geniès et Antoine Martel, d'Uzès, qui lèvera les tailles (27 novembre). — Procuration de Fons. Sur la place publique, devant le portail, *ante portale propre oratorium*, en présence de Jacques Fabre, baile, les procureurs anciens Guiraud Antoine et Guillaume de Léon, assistés des habitants, élisent pour nouveaux procureurs Jean Bosc et Michel Gaillard (30 novembre). — Bail de la taille de Montignargues, passé par Guillaume Dupont, procureur de la communauté, assisté des habitants, à Jacques Dumas, de Saint-Geniès (10 décembre 1481). — Obligé d'une l. 17 s. pour noble Pierre de Larque, procureur du seigneur de Saint-Geniès (19 décembre). — Compromis entre noble Claude de Montolieu, de Montmirat, et Mathieu Dufesc, syndic de Montmirat, et consorts, au sujet de la contribution du premier aux tailles et autres subsides communs dudit lieu (18 janvier 1481 v. s.). — Testament de Laurent Massillan, de Saint-Geniès (10 février 1481 v. s.). — Obligé de 20

ducats d'or pour Bernard Rolland, prieur de Fons (11 février). — Obligé de 3 l. pour noble Robert de Montgros, seigneur de Saint-Bénézet [de Cheyran] (16 février). — Lods fait par Victor et Raimond Gravayrols, frères, de Saint-Geniès (24 février). — Sentence arbitrale entre nobles Claude et Pierre de Montolieu, oncle et neveu, d'une part, et les syndics de Montmirat (dernier février). — Testament de Martin de Prades, de La Rouvière (4 mars 1481 v. s.). — Obligé de 10 s. pour noble Jean Pierre, de Sauzet (5 mars). — Testament de Raimond Julian, de Saint-Geniès (11 mars). — Testament d'Annet Talon, prêtre originaire de Vic, diocèse de Clermont. Il sera inhumé au cimetière de N.-D. de Blauzac (15 mars). — Dans la poche du registre sont deux testaments en langue d'oc : — Testament de Jeanne Faget, femme d'Antoine Becagel, de Montmirat, originaire de *l'avesscat de San Flor*. Elle lègue 1 l. au curé de Jouffe ; 1 gros *al querque* (clere) *que portara la eros..... Item, done ma rauba à la gleysa de Joffa, la novial*. Ce testament, rédigé par Pierre Durant, un voisin, est ensuite authentiqué par Pierre de Prades, baile de Montmirat, et le notaire (16 juillet - 6 août 1481). — Testament de Philippe Mazel, de Moussac. Il sera inhumé au cimetière de N.-D. de Moussac. *Item, tegue à quada una de las V fyeynas* (œuvres), *VIII d. per una ves*. Il y aura *synq quapelhas* (prêtres) *lo jorn de hobit e autres syrq à la novena, e autres synq al cap de l'an*. Il veut que sa femme *aya sa vyda en mos eretyès, vestyda e quausada segon la fulcullat de mos bens, e rolra estar honestamens en estat vydual, e autramens nonc..... Item, fauc mo[s] exsycutors per mon arma mosen lo vycary è Martyn de la Pausa..... Item, es estat fahe lo presen testamen..... per me, Peyre Dalayrac, loctenent, per default de notary, e cenhat de ma man....* Ce testament est ensuite authentiqué par noble Antoine de Melzac, baile de Moussac, et le notaire (19 avril - 10 mai 1482).

E. 840. (Registre.) — 81 feuillets, papier.

1483-1484. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Rubrique des actes. — Consulat de Saint-Geniès. Sur la place, par-devant noble Pierre de Labaume, *de Balma*, régent, les consuls anciens Guillaume Brun, Guillaume Gravayrols et Jacques Bon, assistés des habitants, élisent pour consuls nouveaux Étienne de Mantes, Dragonet Martin et Jean Chabot (25 mars 1483). — Syndicat de Parignargues. Sur la place, *al Peyro*, par-devant Pons Vedel,

baile, Pierre Pierre, syndic ancien, assisté des habitants, élit pour syndics nouveaux Jean Ducros et Bertrand Pouljol (1^{er} avril 1483). — Testament de Jean Trugon, de Saint-Geniès (1^{er} avril). — Procuration de Montignargues. Sur la place, *in portali*, par-devant Pierre de Labaume, régent de la cour de Saint-Geniès, les procureurs anciens Louis Élie et Claude Élie, assistés des habitants, élisent comme procureurs nouveaux Louis Bruguière et Guillaume Boyer (6 mai 1483). — Testament de Jean Raynard, de La Rouvière (14 juin 1483). — Testament de Guillaume Maurin, prêtre de Montignargues (16 juin). — Vente faite par Pons Piquin, de Vézénobre, à Bertrand Rossel, prêtre originaire de Saint-Baudile de Seynes, de la censive d'une émine d'huile (23 juin). — Testament de Jean Vedel, de Montignargues (5 juillet 1483). — Aacte fait par Georges Lombard, de Villevielle, comme procureur des seigneurs de Domessargues (4 août 1483). — Testament de Pierre Cazalis, de Dions (19 août). — Vente à l'encan faite à Saint-Geniès, sur le pont du portail, par-devant Jean Guiraud, lieutenant de régent de la cour dudit lieu, à la requête du collecteur de la taille royale (21 août). — Testament de Blaise Johannenc, de Saint-Geniès (27 août). — Publication du testament d'Antoine de Montus, de Saint-Mamet. L'acte n'est plus *in bursa presentis libri* (14 septembre 1483). — Testament d'Antoine Saurin, de Gajan (23 septembre). — Testament de Michel Boyer, de Saint-Geniès (26 septembre). — Transaction entre Antoine Desportes, de Portis, prêtre de Brignon, et Antoine Delafont, de Fonte, de La Calmette (2 octobre 1483). — Achat pour noble Pons de Montolieu, de Montmirat, d'une terre au quartier de *Vielh Castel* (6 octobre). — Obligé de 3 l. pour noble Claude de Montolieu. C'est le prix de vente d'un âne brun (6 octobre). — Publication du testament de Delphine Astruc, de Gajan. L'acte n'est plus *in bursa presentis libri* (22 octobre). — Mariage de Pierre Maruéjols, de Sauzet (26 octobre). — Apprentissage ou *locatio famuli* de Nicolas Quinet, du diocèse de Clermont, chez les frères Jean et Guillaume Chabot, forgerons de Saint-Geniès, pour *sibi docere misterium fabrarie* (3 novembre 1483). — Mariage de Simon Fabre, de Vers (15 novembre). — Mariage de Jean Lougon, de La Rouvière (18 novembre). — Aacte passé par Pierre Carrière, rentier du bénéfice de N.-D. de Jouffe, procureur d'Amédée Chaulet, moine et prieur de Jouffe, à Autoine de Vabres, de Moulézan, de deux terres au quartier de La Vignasse (21 novembre). — Aacte passé par le procureur du prieur de Jouffe à Durant Thomas, de Saint-Vincent de Crespian, d'une olivette au quartier de *Al Cami* (24 novembre). — Aacte passé

par Guillaume de Joyeuse, vicomte de Joyeuse, seigneur de Saint-Geniès, d'une terre au quartier de Bornayrenques (24 novembre). — Mariage de Dornin des Roches, de Fons (27 novembre). — Aacte passé par le procureur du prieur de Jouffe à Jacques Dufese, de Montmirat, d'un herme à Saint-Vincent de Crespian (2 décembre 1483). — Aacte passé par Raimond Chandos, prieur de N.-D. de Gajan (4 janvier 1483 v. s.). — Arrentement du bénéfice de Gajan passé par le prieur Raimond Chandos, moyennant 40 florins de rente (4 janvier). — Mariage de Louis de Saint-Just, de Saint-Geniès (8 janvier). — Association entre Guillaume Sostrin, prêtre, rentier du bénéfice de Montagnac, et Pierre Carrière, clerc, rentier du bénéfice de N.-D. de Jouffe, pour les arrentements de Montagnac et de Jouffe, *ad medium lucrum* (8 janvier). — Aacte passé par noble Michel Faget, comme mari de noble Catherine Cotelle, co-dame de Clarensac (21 janvier). — Quittance faite par noble Antoine de Garrigues, de Bourdic, agissant pour lui et son frère noble Gilles de Garrigues, à nobles Claude de Sauve et Guillaume de Sauve, fils et héritiers de noble Jean de Sauve, du mas de Puechredon, paroisse de Saint-André de Puech-Flavard ou Puechredon, de la dot constituée à noble Marita de Sauve par noble Jean de Garrigues, son aïeul (11 février 1483 v. s.). — Rémission faite par Guillaume Ruberan, notaire, et sa femme noble Catherine Peyre, de Nozières, comme héritiers de noble Antoine Peyre, à Jean Alueil, prieur de Nozières, représenté par son rentier Guillaume Rafinesque (16 février). — Lods fait par Pierre Carrière, rentier du prieuré de Jouffe, comme procureur d'Amédée Chaulet, moine et prieur (25 février). — Obligé de 8 l. fait par Pierre Chalvidon, de Montagnac, à noble Pons de Montolieu, de Montmirat (25 février). — Obligé de 21 florins 1/2 pour Jean Reyoles, curé de *Vallibus* (27 février). — Testament de noble Louise Cohet, veuve de noble Antoine Boyssayron, de Saint-Bauzély (27 février). Testament de Michel Boyer, de Saint-Geniès (1^{er} mars 1483 v. s.). — Obligé de 9 l. pour noble Louis Dupont, de Dions (4 mars). — Promesse faite par Philippe Grillot, marchand de Beaucaire, à Jean Claret, prieur de Saint-Geniès, de lui rendre *septem vasa modalia suo signo signata* (4 mars).

E. 841. (Registre.) — 69 feuillets, papier; 1 pièce, papier.

1484 1485. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Rubrique des

actes. — Consulat de Saint-Geniès. Sur la place, sur le pont du Fossé, par-devant noble Claude de Martinas, régent de la cour de Saint-Geniès, les anciens consuls Étienne de Mantès, Dragonet Martin et Jean Chabot, assistés des habitants, élisent pour consuls nouveaux Victor Grabayrols, Guillaume Julian et André de Saint-Just (25 mars 1484). — Achat pour Agnès d'Anduze, femme de Jean Mazel, de Moussac (29 avril 1484). — Obligé de 7 l. 1/2 pour noble Antoine de Melzac, de Moussac (29 avril). — Procuracy de la communauté de Montignargues. Par-devant Louis Favald, baile dudit lieu, les procureurs anciens Guillaume Boyer et Louis Bruguière, assistés des habitants, élisent pour procureurs nouveaux Barthélemy Dupont et Claude Élies (7 mai 1484). — Transaction entre noble Pons de Mandagout, baron de Fons, Sérignac et Mandagout, et les habitants de Fons. Est reconnu au seigneur le droit de punir les étrangers faisant dépaître des animaux étrangers dans la juridiction de Fons sans l'autorisation des habitants. La moitié des amendes ou compositions pour délits de dépaissance appartiendra aux habitants. Les animaux en contravention seront amenés chez le seigneur ou son baile, qui les mettront à composition. Les procureurs des habitants pourront faire publier les bans et lever l'amende sur les infracteurs des bans, pour la protection des récoltes, à condition que les délinquants soient de Fons, etc. (23 mai). — Procuracy de la communauté de Sauzet. Les procureurs Philippe Vidal et Bernard Bouteille constituent pour leurs gérants d'affaires noble Jean-Pierre de Sauzet et d'autres procureurs de Montpellier (30 mai). — Mariage de Pierre Begon, de Saint-Geniès (22 juin 1484). — Mariage de Pierre Levat, de Saint-Geniès (20 juillet 1484). — Reconnaissance féodale pour Barthélemy Cordille, de Moussac (23 juillet). — Transaction entre Jean Jean, chanoine, prieur de Saint-Martin de La Rouvière, et Raimond Chandos, prieur de N.-D. de Cajan, au sujet de droits décimaux (11 août 1484). — Testament de Silette Guiraud, de Montignargues (15 août). — Testament d'Antoine Bontoux, de La Calmette (20 août). — Testament de Pierre Ducros, de La Rouvière (25 août). — Mariage de Guillaume Bernard, de Bourdie, avec noble Raimonde de Montolieu, fille de feu noble Jean de Montolieu, de Montmirat. Nobles Pierre de Montolieu, frère de Raimonde, et Claude de Montolieu, son cousin germain, lui constituent en dot 40 l. (26 août). — Obligé de 26 écus d'or pour noble Antoine de Melzac, de Moussac (9 septembre 1484). — Vente faite par Antoine de Melzac à Louis Hugonenc, vicaire perpétuel de Saint-Geniès, d'une vigne au quartier des Combes, sur le che-

min de Sauzet à Sommière (10 septembre). — Aacte passé par noble Marguerite de Joyeuse, dame de Vauvert, usufruitière de la baronnie de Saint-Geniès (18 septembre). — Mariage de noble Gilles de Vergèze, de Vergèze, avec noble Jeanno Boissayron, fille de noble Richard Boissayron, de Saint-Bauzély (19 septembre). Aacte passé par le prêtre Pierre Sabatier, de Dions, co-recteur de la chapellenie de N.-D. et Saint-Louis, en l'église de Vers, pour lui et son co-recteur Jean Surian, d'une terre à La Calmette (28 septembre). — Arrentement du prieuré de Saint-Firmin de Quillan, fait par le prieur Jacques Branchie au prêtre Pierre Garnier, moyennant 26 florins de rente (3 octobre 1484). — Obligé de 14 écus d'or pour noble Robert de Montgros, seigneur de Saint-Bénézet de Cheyran (4 octobre). — Obligé pour Jean Claret, prieur de Saint-Geniès, de *sex apes sive abelx repletam (pour repletas) apibus et favo ac melle*. Ces six ruches à miel sont dues pour le prix d'une salmée et d'une émine de blé mescle (8 octobre). — Lods fait par nobles Claude et Antoine Girard, frères, de Vézénobre, d'un jardin au quartier de La Jonquière (22 octobre). — Mandat donné par les Frères prêcheurs de Nîmes, réunis en assemblée capitulaire, à maître André Daufley, professeur de théologie, et à frère Claude Magre, procureur général dudit couvent, de vendre les biens de la succession de frère Geniès de Moussac, profès de l'ordre, fils de Jean de Moussac, comme appartenant au couvent et servant des censives à divers seigneurs, pour éviter la commise. L'assemblée se compose de Claude Got, prieur, Bernard Tillet, Jean Carnon, Jean Perrin, Firmin Laurent, Louis Chabau. Gui Calvière, Pierre Bonfils, Jean Malivar (27 octobre). — Mariage du forgeron Guillaume Chabot, de Saint-Geniès (23 novembre 1484). — Achat pour noble Antoine de Melzac, de Moussac, d'un casal *partim copertum* sis à Moussac (25 novembre). — Lods fait par Jean Médard, recteur de la chapellenie de Saint-Jean-Baptiste en l'église de Saint-Paul de Brignon (10 septembre 1484). — Mariage de Claude Valette, de la paroisse de Saint-Martin de Cinsens (2 janvier 1484 v. s.). — Aacte passé par Georges Lombard, de Villevieille, comme procureur du seigneur de Villevieille, coseigneur de Domessargues (10 janvier). — Mariage de Dornin de Léon, de Fons (3 février 1484 v. s.). — Mariage de Jean d'Aigremont, fils de Pierre d'Aigremont, notaire de La Calmette (3 février). — Testament de Catherine Gaucelin, de Moussac (3 février). — Achat pour Louis Hugonenc, prêtre de Saint-Geniès (9 février). — Aacte passé par Georges Lombard, procureur des seigneurs de Domessargues (14 février). — Vente faite par no-

ble Claude d'Aleyrac, seigneur d'Aigremont (7 mars 1484 v. s.).

E. 842. (Registre.) — 84 feuillets, papier.

1486-1487. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Rubrique des actes. — Consulat de Saint-Geniès. Sur la place, *prope costellum*, près du costel ou pilori, par-devant noble Pierre de Labaume, régent de Saint-Geniès, Antoine Brun, Pons Antoine, Pierre Levat, consuls anciens, assistés des habitants, élisent pour consuls nouveaux Étienne de Mantes, Laurent Massillan et Raimond Julian (25 mars 1486). — Testament d'Antoine Chabrol, prêtre originaire du diocèse de Bourges (1^{er} avril 1486). — Arrentement de la vicairie de Saint-Mamet, passé par le vicaire Jean Mardon, pour 6 ans, moyennant 25 écus d'or, prix global (5 avril). — Testament de noble Richard Boissayron, de Saint-Bauzély de Malgoirès (8 avril). — Arrentement passé par Louis Favald, de Montignargues, au nom du seigneur de Saint-Geniès, de la tournelle dudit lieu, moyennant 6 gros de rente (9 avril). — Procuracion de la communauté de Montignargues. Sur la place, devant le four, par-devant noble Pierre de Labaume, régent de la cour de Saint-Geniès, les procureurs anciens Louis Favald et Jean Élies, assistés des habitants, élisent comme procureurs nouveaux Louis Bruguière et Guillaume Boyer (6 mai 1486). — Lods fait par noble Jean Alzée, coseigneur de La Calmette (30 mai). — Procuracion de la communauté de Dions. Sur la place, par-devant Guillaume Augier, baile de Dions, les procureurs anciens Gilles Sabatier et Antoine Rovayrols, assistés des habitants, élisent comme procureurs nouveaux Guillaume Tudelle et Jean Firmin (19 juin 1486). — Testament de Guillaume Gravaayrols, de Saint-Geniès (15 août 1486). — Autorisation donnée par noble Jean de Montlaur, seigneur de La Rouvière, Antoine Mazel et Thomas Guiraud, syndics de La Rouvière, à des habitants de Saint-Bauzély, d'abreuver leurs animaux dans la rivière de Braune (19 août). — Acapte passé par Pierre Focarand, de Saint-Dionisy (28 août). — Reconnaissance dotale faite par noble Pierre de Vézénobre, coseigneur de Boucoiran, à noble Claude Girard, de Vézénobre. Il a reçu de lui, en divers paiements, 16 l. 5 s. en déduction de la dot de noble Isabelle Girard, sa femme, tante de Girard (1^{er} septembre 1486). — Reconnaissance faite par noble Antoine Régis, de Maruéjols, à noble Claude Girard, de 19 l. reçues en divers paiements, en déduction de la dot de noble Catherine Girard, mère défunte de Régis, tante

de Girard (1^{er} septembre). — Testament d'André Guiraud, de La Rouvière (1^{er} septembre). — Décharge de tutelle et dation de curatelle. Dans le lieu d'Antrignargues, paroisse de Saint-Pierre d'Aigremont, près de la maison des hoirs de Jean de Fontanès, par-devant Antoine Garnier, baile d'Aigremont, siégeant sur un banc de bois, Agnès du Vilar, veuve de Jean de Fontanès, expose que son mari a nommé tuteur testamentaire de son fils Pierre de Fontanès, le prêtre Claude de Bordes, son cousin, mort depuis. A son défaut, Guillaume du Villar, frère d'Agnès, a géré les intérêts du pupille pendant 22 mois. Ensuite, la cour d'Aigremont a nommé Agnès tutrice de son fils, *mediantibus cautionibus per ipsam datis*. Elle a exercé la tutelle jusqu'à ce jour, où Pierre de Fontanès est majeur de 15 ans et sorti de l'âge pupillaire. Elle ne veut plus exercer la tutelle et y renonce entre les mains du baile, offrant de rendre ses comptes à la cour. Le baile fait sommaire enquête, *summariam apertiam*, de l'administration de la tutelle, avec Pierre de Fontanès, l'aïeul maternel Bernard du Vilar, l'oncle Guillaume du Vilar, le cousin Jean Ynard, et plusieurs amis et voisins. Le baile décharge Agnès de la tutelle, à condition de rendre ses comptes. Pierre de Fontanès demande au baile de lui donner comme curateur Guillaume Balcos, de Moulézan, ce qui est fait (4 septembre 1486). — Tutelle des enfants de noble Claude de Martinas, de Sauzet. Dans la maison du défunt, par-devant Pierre Boyer, baile de Sauzet, le prêtre Pierre Billot, *socius* ou allié du défunt, expose qu'il n'a pas laissé de testament. Ses enfants sont Jean, Pierre, Antoine, Jacobe et Isabelle. Il demande au baile de leur donner un tuteur. Le baile fait venir trois voisins, les interroge pour se renseigner, et conformément à leur déclaration sous serment, donne aux mineurs, pour tutrice, leur mère noble Catherine Billot (15 septembre). — Inventaire en langue d'oc des biens de noble Claude de Martinas, seigneur de Trolhas, fait par Pierre Boyer, baile de Sauzet. Le notaire se qualifie de *notari per lad. dona (madona de Villavielhe) en la dicha terra de Sauzet*. A signaler : *una arpa per sonar, sens cordas ; una arbalestra ; une meschanta jacelina*, etc. (15 septembre). — Testament de Jean Julian, de Saint-Geniès (18 septembre). — Procuracion donnée par noble Jean de Montlaur, seigneur de Murles, diocèse de Maguelone, mari de noble Catherine de l'Euzière, fille de noble Arnaud de l'Euzière, et coseigneur de Pezènes, diocèse de Béziers, à sa femme et à son fils Jean de Montlaur, pour vendre à noble Guyot de l'Euzière, seigneur de Montesquieu, coseigneur de Pezènes, partie de la juridiction qu'elle possède à Pezènes. Le constituant est sei-

gneur de La Rouvière (2 octobre 1486). — Testament *pro anima* de Claude Levat, de Saint-Geniès, mort intestat depuis neuf jours. Louis Hugonenc, vicaire de Saint-Geniès, fait le testament. Il reçoit pour l'âme du défunt 8 l. dont il règle la distribution (5 octobre). — Apprentissage ou *locatio famuli* de Guillaume Bondurant, de La Felgère, paroisse de Saint-Étienne de Concoules, chez un cardeur de Saint-Geniès, pour trois ans, afin d'apprendre le *misterium cardarie et penchenarie lane* (17 octobre). — Testament de Guillaume de Léon, de Fons (7 novembre 1486). — Testament d'Isabelle Pelet, originaire de Trouillas, paroisse de Saint-Martin de Rousson, veuve de Pierre du Pouget, de Saint-Pierre d'Aigremont (21 novembre). — Procuration de la communauté de Fons. Sur la place, près du portail, par-devant Jacques Fabre, baile, le procureur ancien Firmin Roux, assisté des habitants, élit pour procureurs nouveaux Michel Bérard et Jean Bousquarenc (28 novembre). — Donation pour le prêtre Jean Pidoux, d'un emplacement, *platheam sive envant abpertum ad faciendum cameram* (15 janvier 1486 v. s.). — Tradition faite par Simon Chabaud et Simon Vanel, consuls de La Calmette, au prêtre Jean Pidoux, de l'hôpital dudit lieu, pour le régir et gouverner sa vie durant (15 janvier). — Acapte fait par noble Jean Alzée, seigneur de La Calmette (18 février 1486 v. s.). — Lods fait par Pierre de Labaume et Étienne Maigre, bailes de la confrérie ancienne de Saint-Geniès (26 février). — Reconnaissance féodale faite à noble Pierre de Labaume et à Étienne Maigre, recteurs ou bailes de la confrérie de Saint-Geniès, d'une terre de la dimerie de Saint-Michel de Montignargues (4 juin 1486). — Lods fait par les recteurs de la dite confrérie à Jean Chabot (15 juillet 1486). — Transaction entre Agnet Talon, prieur de Saint-Julien d'Uzès, et Étienne Maurin, de Boucoiran (1^{er} mars 1486 v. s.). — Obligé de 11 1/2 écus d'or pour noble Antoine de Melzac, de Moussac (22 mars). — Testament de Jean Gras, de Saint-Geniès (22 mars).

E. 843. (Registre.) — 1 cahier, 24 feuillets, papier.

1487-1488. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Compromis où figure Pierre Girard, prêtre de La Rouvière, vicaire de Moulézan (12 novembre 1487). — Testament de Jeanne Rouquette, de Ribaute, veuve de Claude Levat, de Saint-Geniès (15 novembre). — Compromis entre noble Marguerite de Joyeuse, dame de Vauvert, usufruitière de la baronnie de Saint-Geniès et de Saint-Bauzély de

Malgoirès, Jacques Mazer et Étienne Dupont, consuls de Saint-Bauzély, d'une part; noble Pons de Mandagout, seigneur de Fons, Michel Gaillard et Jean Dubosc, procureurs de Fons, d'autre, au sujet des limites des juridictions et dépaissances de Saint-Bauzély et de Fons (16 novembre). — Donation entre vifs faite par Robert Bernis, prieur de Saint-Bauzély, à Louis Hugonenc, prêtre de Saint-Geniès, de sa maison de Saint-Geniès (19 novembre). — Procuration donnée par le prêtre Louis Hugonenc pour recevoir l'investiture de la dame de Vauvert au sujet de ladite maison (24 novembre). — Testament de Guillaume Coste, de Saint-Mamet (29 novembre). — Arrentement passé par Jean Jonquière, prêtre de La Calmette, de sa maison de Galargues, moyennant 7 florins de rente (6 décembre 1487). — Lods fait par noble Claude Girard, de Vézénobre, à Jacques Bon, de Saint-Geniès (10 décembre). — Acapte passé par le seigneur de La Rouvière (21 décembre). — Constitution de dot pour André de La Molière, de Clairan, paroisse de Saint-Saturnin, à l'occasion de son mariage avec Delphine Pelet, de Saint-Théodorit (12 janvier 1487 v. s.).

E. 844. (Registre.) — 85 feuillets, papier.

1493-1494. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Rubrique des actes. — Consulat de Saint-Geniès. Sur le pont du Fossé, par-devant noble Gabriel de Montvaillant, de *Montevalente*, viguier du seigneur de Saint-Geniès, les consuls anciens M^e Louis Peladan, Raimond Gravaayrols et Georges Huguet, assistés des habitants, élisent pour consuls nouveaux Antoine Brun, Pons Antoine et Jean Boyer (25 mars 1493). — Transaction entre les consuls de Saint-Bauzély et noble Richard Boucoiran, dudit lieu, au sujet de la contribution refusée par ce dernier *talliis et subsidiis popularibus et plebeys universitatis Sancti Baudilii* (25 mars). — Obligé de 19 l. pour noble Claude Montolieu, de Montmirat (25 mars). — Testament de Jacques Raynaud, de La Rouvière (27 mars). — Testament de Jean Rouvière, de Montmirat (28 mars). — Compromis entre noble Isabelle d'Aigremont, veuve de noble Antoine de Melzac, de Moussac, et noble Claude Raimond, seigneur de Brignon, mari de noble Hélipe de Melzac, fille dudit Antoine, au sujet de la succession de ce dernier (7 mai 1493). — Syndicat de la communauté de Parignargues. Sur la place, par-devant Pons Vedel, baile, les syndics anciens Jean Bousquet et Pons Pierre, assistés des habitants, élisent pour syndics nouveaux Gilles Faudon et Pierre Rogier (15 mai). — Mariage de Jean Gras, de Saint-Geniès (2 juin 1493). — Vente faite

par Firmin Trugon, de Saint-Geniès, et consorts, à Pierre Brueys, prieur de Saint-Chapte, de censives à Saint-Chapte (13 juin). — Mariage d'Astorge de Vic, de la paroisse de Saint-Privat de Gailhan, diocèse de Nîmes (16 juin). — Testament de Jacques Massillan, de Saint-Geniès (28 juin). — Obligé de 8 écus 1/2 d'or pour nobles Bernis et Jean Pierre (6 juillet 1493). — Testament de François Picard, de La Calmette, reçu par le prêtre Pierre Roche (26 juin 1493). — Publication dudit testament, faite sur la place de La Calmette, par-devant le baile Simon Bonaud (10 juillet 1493). — Vente faite par noble Pierre de Mayras, seigneur d'Agusac, diocèse d'Uzès, et ses fils Guillaume et Tannequin de Mayras, à Guillaume Audemar, d'une chambre sise dans l'enceinte de Saint-Geniès, confrontant la cour du château et la grande salle du seigneur, moyennant 12 florins valant 9 l. (25 juillet). — Lods de la dite vente fait par noble Louis de Joyeuse, seigneur de Saint-Geniès (25 juillet). — Procuration de noble Pierre de Mayras, seigneur d'Agusac (31 juillet). — Procuration donnée par Pierre Dulaur, de Colorgues, au prêtre Pierre Brueys (10 août 1493). — Mariage de Jean Malian, de Lédenon, avec Catherine Puget, de Sauzet (26 août). — Vente faite par un habitant de Montpezat à noble Guillaume de Saint-Félix, seigneur de Montpezat, d'une terre au quartier de *Terra Roga* (26 août). — Mariage de Pous Clément, de Crespian (3 septembre 1493). — Mariage de Martin de Prades, de La Rouvière (7 septembre). — Procuration donnée par les consuls de Saint-Geniès (14 septembre). — Donation faite par Pierre Cresent, forgeron de Fons, *sciens... se esse senem et impotentem*, à ses deux enfants (15 septembre). — Obligé de 5 l. pour noble Pons Montolieu, de Montmirat (15 septembre). — Testament d'Antoine Bontoux, de La Calmette (30 septembre). — Arrentement de la vicairie de Saint-Geniès, passé par le vicaire perpétuel Louis Hugonenc, à Jean Urson, prêtre de Valbesons, diocèse de Limoges, moyennant 12 l. de rente (5 octobre 1493). — Testament de noble Bérenger de Mandagout, damoiseau de Fons, oncle germain de noble Pons de Mandagout, seigneur dudit lieu. Il élit sépulture dans le cimetière de Saint-Saturnin, son patron, à Fons, et consacre 20 l. à son âme (10 novembre 1493). — Lods fait par Laurent Monard, recteur de l'hôpital de La Calmette, pour une terre au Chemin des Jardins (24 novembre). — Obligé de 6 écus d'or fait par noble Robert de Colias, de Gajan, à messire Guillaume Blacons, de Saint-Saturnin de Cheyran (24 novembre). — Lods fait par Louis de Joyeuse, seigneur de Saint-Geniès, à Dragonet Martin, pour un casal hors les murs (3 décembre 1493). — Publication dn

testament de Nicolas Pierre, de Moussac, par-devant le baile dudit lieu (3 décembre). — Transaction entre Louis de Joyeuse, seigneur de Saint-Geniès, et les consuls dudit lieu, Antoine Brun, Pons Antoine et Jean Boyer, au sujet des infractions aux bans commises par le bétail des habitants et des étrangers, de la permission de faire des chemins nouveaux, du feu mis dans les chaumes ou dans les endroits du terroir où il est utile, du rouissage du chanvre dans la rivière, et des criées à faire sur ces divers objets (7 décembre). — Acepte passé par Louis de Joyeuse, seigneur de Saint-Geniès, aux consuls dudit lieu, du four commun, confrontant la maison du notaire Louis Peladan, *uxorio nomine* (7 décembre). — Décharge réciproque entre nobles Philippe et Jean Falcon, frères, de Sauzet (30 décembre). — Affairement entre nobles Robert et Pierre de Colias, frères, de Gajan, fils de noble Pierre de Colias. Avec le consentement de leur père, ils mettent en commun tous leurs biens (10 janvier 1493 v. s.). — Testament de Bernard Puechayrald, *Podii-Ayraldi* (1), de Moussac (27 janvier). — Obligé de 6 l. pour Raimond Garnier, prêtre de Moulézan (7 février 1493 v. s.). — Achat pour noble Guillaume de Saint-Félix, seigneur de Montpezat, d'une censive de deux bonnes poules, portables au château, à la Noël (14 février). — Obligé de 2 l. pour noble Jeanne de Valfons, co-dame de La Calmette (14 février). — Décharge réciproque entre André Borric, prêtre de La Calmette, et Guillaume de Gaujac, forgeron de Chamborigaud (17 février). — Testament d'Agnès Dombres, de Saint-Geniès (21 février). — Obligé de 13 écus 1/2 d'or, valant chacun 28 gros, pour Bérenger Dumas, prêtre rentier de Montagnac (22 février). — Lods fait par Pierre Roche, prêtre rentier du bénéfice de La Calmette (25 février). — Reconnaissance dotale faite par Jacques Amblard, de Gajan, comme époux de noble Jeanne de Colias, à noble Robert de Colias, *cognato suo*, de 3 l. 14 gros et deux habits nuptiaux, *quarum una est aupelanda violeti et alia est gonella* (20 mars 1493 v. s.).

E. 845. (Registre.) — 99 feuillets, papier.

1497-1498. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Rubrique des actes. — Consulat de Saint-Geniès. Sur la place, sur le pont du Fossé, par-devant noble Pierre de Labaume, lieutenant de viguier de Saint-Geniès, les consuls an-

(1) Ce nom a fini par la forme actuelle : *Picheral*.

ciens Louis Peladan, notaire, Firmin Brun et Pierre Macre, assistés des habitants, élisent pour consuls nouveaux Guillaume de Mantes, Pierre Levat et Raimond Julian (25 mars 1497). — Syndicat de Parignargues. Sur la place, à l'endroit dit : *Al Peyro*, par-devant Pons Vedel, baile, Gilles Faudon et Pierre Rogier, syndics anciens, assistés des habitants, élisent pour syndics nouveaux Jean Vedel et Bernard Monnier (27 mars). — Obligé de 10 l. 5 gros pour Antoine de Mantes, prêtre de Saint-Geniès (28 mars). — Obligé d'un ducat valant 30 gros, fait par noble Jean de Martinas, de Sauzet, à Béranger Dumas, prêtre de Saint-Geniès (31 mars). — Procuration de Montignargues. Sur la place, par-devant noble Pierre de Labaume, lieutenant de viguier de Saint-Geniès, les procureurs anciens Louis Bruguière et Jacques Aimeric, assistés des habitants, élisent comme procureurs nouveaux Jean Élies et Jean Favald (6 mai 1497). — Donation faite par Pierre Bonnefoi, prêtre originaire du diocèse de Mende, habitant Domessargues, à Béranger Dumas, prêtre, son ami intime (12 juin 1497). — Testament du prêtre Pierre Bonnefoi. Il élit sépulture au cimetière de Saint-Étienne de Domessargues et consacre 10 l. à son âme. L'acte est passé dans sa maison. Michel Cortilles, prêtre de Domessargues, est un témoin (12 juin). — Testament de Grégoire Revessat, de Moulézan (29 juin). — Vente faite par Jacques Fovet, prêtre de Nîmes, à Antoine Broet, mercier de Saint-Geniès, d'une vigne à Montignargues, quartier de Molièges (21 juillet 1497). — Vente faite par nobles Richard et Garin Boissayron, père et fils, de Saint-Bauzély, à Guillaume Bernin, prieur de Saint-Bauzély, de la censive d'un quartal d'huile (25 juillet). — Lods fait par noble Jean de Montlaur, seigneur de La Rouvière (1^{er} août 1497). — Testament *pro anima* de Gauside Grasset, fait par Louis Hugonenc, vicaire de Saint-Geniès, assisté d'Astorge de Vic, mari de la défunte, de Guillaume Bernin, prieur de Saint-Bauzély, du prêtre Antoine de Mantes, d'Antoine Chabot, rentier de Sauzet, de Jean de *Plantodito*, rentier de Fons, etc. (7 août). — Testament de Claudie Ladevèze, de Saint-Geniès (29 août). — Compromis entre les procureurs de Sauzet, Pierre Poudevigne et Jean Borrel, et nobles Philippe Falcon, Bernis et Jean Pierre, d'autre part, au sujet de leur part de la taille commune (8 septembre 1497). — Mariage de Jean Pinet, originaire du diocèse de Mende, avec Alasacie de Lala, de Caveirac (1^{er} octobre 1497). — Mariage d'Aimeric Vidal, de Sauzet, avec Firmine Bauzit ou Abauzit, de Pognadoressea (8 octobre). — Aacte passé par noble Gaillardet de Montcalm, seigneur de Saint-Geniès, pour

un herme au quartier de Caton (10 octobre). — Lods fait par Gaillardet de Montcalm pour deux terres de la dimerie de Saint-Michel de Montignargues (10 octobre). — Quittance de 26 gros faite à Guillaume de Mantes et Raimond Julian, consuls de Saint-Geniès, par le prêtre Begon Verdier, receveur des censives de noble Gaillardet de Montcalm, seigneur de Saint-Geniès, pour la censive du four commun (14 octobre). — Procuration de Gaillardet de Montcalm, seigneur de Saint-Geniès (14 octobre). — Obligé de 13 écus d'or pour Béranger Dumas, prêtre de Saint-Geniès (29 octobre). — Mariage de Laurent Gravayrols, de Saint-Geniès (29 octobre). — Apprentissage ou *locatio famuli* de Gilles Gasse, d'Aubarne, chez Jean Pradel, tisserand de Saint-Geniès, *ad adicendum misterium texarie* (18 décembre 1497). — Vente par un habitant de La Rouvière à Jean Rieurtord, de Moulézan, d'un bœuf noir au prix de 12 florins 1/2 (10 janvier 1497 v. s.). — Testament de Prosette de Vabres, de Dions (10 janvier). — Nomination de procureurs faite par les consuls de Saint-Geniès Guillaume de Mantes et Raimond Julian, par-devant noble Pierre de Labaume, lieutenant de viguier (13 janvier). — Achat pour Raimond Garnier, vicaire de Moulézan, de l'usufruit d'une olivette au Vallat-de-Gilles, quartier de sa paroisse (13 janvier). — Testament de Laurent Audemar, de Saint-Pierre de Dions (28 janvier). — Testament d'Urbaine Bonnet, de Saint-Mamet (31 janvier). — Mariage de Pons Gaillard, originaire du diocèse de Mende, avec Jeanne de Prades, de La Rouvière (3 février 1497). — Lods fait par noble Jean de Montlaur, seigneur de La Rouvière et coseigneur d'Aubussargues pour le quart, au sujet d'une propriété sise à Aubussargues. Il agit *tam nomine suo proprio quam aliorum condominorum et consulum dicti loci de Albussanicis* (5 février 1497 v. s.). — Mariage de Pierre Dumas, de Moussac (20 février). — Achat pour Antoine de Mantes, prêtre de Saint-Geniès, d'une vigne au quartier de Polverrières (22 février). — Transaction entre noble Jacques Sazi, d'Anduze, et Béranger Dumas, prêtre, donataire de feu Pierre Bonnefoi, prêtre de Domessargues (3 mars 1497 v. s.). — Reconnaissance féodale faite par le prêtre Béranger Dumas à noble Jacques Sazi, d'Anduze (10 mars). — Testament d'André Borrit, prêtre originaire du diocèse de Mende, habitant La Calmette (12 mars). — Rémission pour noble Sauveur Vilatte, de Sauve (12 mars). — Reconnaissance dotale faite à noble Robert de Colias, de Gajan (21 mars). — Obligé de 2 saalmées d'huile, mesure de Nîmes, fait par noble Garin Boissayron, de Saint-Bauzély, à Étienne de Mantes, de Saint-Geniès (21 mars).

E. 846. (Registre.) — 88 feuillets, papier ; 2 pièces, papier.

1499-1500. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Rubrique des actes. — Consulat de Saint-Geniès. Sur la place, par-devant noble Pierre de Labaume, lieutenant de viguier, les consuls anciens Victor Gravayrols, André de Saint-Just et Étienne Macre, assistés des habitants, élisent pour consuls nouveaux Antoine Brun, Pons Antoine et Jean Pradel (25 mars 1499). — Syndicat de Parignargues. Sur la place, au *Peyro*, par-devant Pons Vedel, baile, les syndics anciens Antoine Bosquet et Pierre Pierre, assistés des habitants, élisent pour syndics nouveaux Jean Ducros et Pierre Rogier (25 mars). — Achat conditionnel pour Bérenger Dumas, prêtre de Domessargues (29 mars). — Obligé de 2 l. pour Garin de Léon, de Fons (8 avril 1499). — Obligé de 3 florins 1/2 pour Jacques Teissier, prieur de La Calmette (9 avril). — Obligé de 12 l. fait par Gabriel de Prades, de La Rouvière, à Philippe de Mantes, de Saint-Geniès (10 avril). — Testament d'Antonie Julian, de Sauzet (14 avril). — Vente faite par Pierre Radanel, de La Bise, paroisse de Saint-Étienne de Concoules, à Jean Radanel, notaire de Concoules, de l'usufruit d'une terre à Concoules (19 avril). — Mariage d'Étienne Auzéby, de Russan (2 mai 1499). — Obligé de 19 écus d'or fait à Claude Gaillard, de Fons, pour achat de deux mulets (21 mai). — Syndicat de La Rouvière. Sur la place, par-devant Martin de Prades, régent de la juridiction de La Rouvière, les syndics anciens Jacques Boygon et Martin Giraud, assistés des habitants, élisent pour syndics nouveaux Pierre Ducros et Mathieu Raynoard (21 mai). — Apprentissage ou *localio famuli* de Durant Masauric, de Sainte-Croix de Valfrancesque, chez Astorge de Vic, cardeur de laine de Saint-Geniès, *pro adlicendo misterium cardarie et penchenarie* (16 juin 1499). — Testament de Marquèse Salas, de Fons (19 juin). — Testament de Jeanne Berrias, de Saint-Geniès (5 juin) (1). — Testament d'Antoine Brun, de Saint-Geniès (7 juillet). — Obligé de 29 l. 1/2 pour Jacques Teissier, prieur de La Calmette (21 août 1499). — Testament de Jacques Maser, de Saint-Bauzély (26 août). — Obligé de 26 écus d'or pour Bérenger Dumas, prêtre de Domessargues (27 août). — Obligé de 10 écus d'or pour Antoine de Mantes, prêtre de Saint-Geniès (29 août). — Obligé de 4 écus 1/2 fait par noble Garin Boissayron, de Saint-

Bauzély, à Aimeric de Leyris, prêtre de Saint-Charte (31 août). — Testament *pro anima* d'Andriève Ventuéjol. Mention d'Antoine Cabrol, curé de Sauzet (4 septembre 1499). — Aacte passé par noble Jean de Montlaur, seigneur de La Rouvière, d'une terre de la dimeirie de La Calmette (5 septembre). — Arrentement de la vicairie de Saint-Geniès, passé par le vicaire Louis Hugonenc à Jean de Canne, prêtre de la paroisse de Saint-Apollinaire, en Vivarais, moyennant 25 florins de rente (7 septembre). — Testament de Marie Sabatier, de Dions (23 septembre). — Aacte passé par noble Louis Dupont, coseigneur de Dions (1^{er} octobre 1499). — Transaction passée à Fons, *in furno communi*, par-devant le baile Laurent Fabre, entre les habitants, au sujet des dommages causés par les animaux dudit lieu dans les vignes, blés et olivettes, *defectu procuratorum dicte universitatis et boni regiminis, quia banna eisdem procuratoribus pertinent et spectant*. On convient d'un règlement (9 octobre). — Constitution de dot pour Pierre Compan, originaire du diocèse de Mende, qui épouse Delphine Rouvière, de Montmirat (20 octobre). — Mariage entre noble Pierre de Valfons, coseigneur de La Calmette, et noble Hélipe Dupont, fille de noble Louis Dupont, coseigneur de Dions. La dot d'Hélipe est de 100 l., deux habits de drap de France et deux autres du pays, en couleur (22 octobre). — Achat d'usufruit pour Antoine de Mantes, prêtre de Saint-Geniès (25 octobre). — Mariage de Pierre Alboyn, du mas des Valentins, paroisse de Saint-André de Puech-Flavard, diocèse de Nimes (27 octobre). — Arrentement passé par noble Louis Dupont, coseigneur de Dions, fermier du droit de l'équivalent de Dions et de La Calmette, à Jacques Bernoux, de Saint-Geniès, du droit de l'équivalent desdits lieux, moyennant 40 l. de rente (29 octobre). — Rémission pour noble Antoine Girard, de Vézénobre, d'un herme au quartier de Malevaque (16 novembre 1499). — Obligé de 12 florins pour Jacques Calendaire, de La Calmette (19 novembre). — Testament d'Antoine Bertrand, de Dions (22 novembre). — Constitution de dot pour Jacques Dombres, de Saint-Geniès (1^{er} décembre 1499). — Procuration de Fons. Sur la place, *in portale*, par-devant Laurent Fabre, baile de Fons, les procureurs anciens Jacques Roux et Jean Paul, assistés des habitants, élisent pour procureurs nouveaux Étienne Coste et Jean Antoine (1^{er} décembre). — Testament de Silette Clavel, de Saint-Geniès (1^{er} décembre). — Publication du testament de Guillaume Moynier, faite sur la place de La Calmette, *subtus arcus*, par-devant le baile Simon Chabaud. Cet acte, écrit en latin de la main d'Antoine Duclaux, curé

(1) Pour : juillet.

de La Calmette, est conservé encore aujourd'hui dans la poche du registre, *in bursa presentis libri* (3 décembre). — Arrentement passé par noble Louis Dupont, coseigneur de Dions, à Pierre Thomas, de Russan, de son mas de Laval-d'Ayroles, *La Valc de Ayrolis* (6 décembre). — Testament de Catherine Chambon, de Montagnac, veuve de Guillaume d'Airebaudouze (14 décembre). — Testament de Marguerite Bordigue, de Saint-Geniès (4 janvier 1499 v. s.). — Testament de Brémone Fabre, de Fons (15 janvier). — Testament d'Antoine Bessède, de Parignargues (23 janvier). — Testament de Bernard Rovayrols, de Dions (25 janvier). — Acepte passé par noble Antoine Girard, de Vézénobre, à Jean Lombard, tailleur de Saint-Geniès, d'un herme de la dimerie de Saint-Michel de Montignargues, quartier de Malevaque (26 janvier). — Achat pour Jacques Calendaire, fournisseur de La Calmette (29 janvier). — Procuration de noble Jacques Claret, prieur de Saint-Geniès (20 février 1499 v. s.). — Autre procuration du même donnée à son neveu noble Antoine Claret, pour acheter du cardinal de Saint-Pierre aux Liens, abbé commendataire de Saint-Gilles, de l'ordre de Saint-Benoît, toutes les dépouilles, *omne spoliū*, ayant appartenu à noble Jean Claret, moine et prieur de Saint-Geniès (23 février). — Arrentement passé par Aigline d'Olivier et Raimond Berrias, mère et fils, de Saint-Geniès, à Jean de Brueys jeune, de Saint-Chapte, de leurs biens de Saint-Chapte et de Saint-Dézéry (11 mars 1499 v. s.). — Vente faite par noble Jean de Montvélies, seigneur de Servas et de Sorbière, à noble Jean Polverel, habitant d'Alais, de l'usufruit du moulin de La Borie (19 mars).

E. 847. (Liasse). — 4 cahiers, 108 feuillets, papier.

1501-1502. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Syndicat de Parignargues (25 mars 1501). — Consulat de Saint-Geniès. Sur le pont du Fossé, par-devant Guillaume de Mantes, lieutenant de viguier de Saint-Geniès, les consuls anciens Guillaume Julian, Pierre Macre et Jean de Lascours, assistés des habitants, élisent pour consuls nouveaux M^e Louis Peladan, Raimond Gravayrols et Firmin Trugon (25 mars). — Testament de Jeanne de Melière, de Clairan (27 mars). — Obligé de 17 florins pour noble Jean de Montlaur, seigneur de La Rouvière (20 avril 1501). — Procuration de Montignargues. Sur la place, par-devant [Guillaume] de Mantes, lieutenant de viguier de Saint-Geniès, les procureurs anciens, assistés des habitants, élisent pour procureurs nouveaux Jean Élies et Jean Favald (mai 1501. Date du jour emportée).

— Caution fournie par Pierre Hugues, prêtre, rentier du bénéfice de N.-D. de Gajan, à Raimond Chandos, prieur de Gajan (28 mai). — Acepte passé par Raimond Chandos, prieur de Gajan, d'un jardin audit lieu (28 mai). — Rémission de biens faite au profit d'Antoine Gros, moine, prieur de Saint-Laurent d'Orniols, diocèse d'Uzès (14 juin 1501). — Testament de Martin de Prades, de La Rouvière (30 juin). — Testament de Jean Gras, cardeur de laine de Saint-Geniès (1 juillet 1501). — Acepte passé par François de Joyeuse, seigneur de Saint-Geniès, à son serviteur Colin Aimeric, d'une chènevière, *quamdam canaberiam sive tuogam ad faciendum domum suam, scitam extra fortalium* (7 juillet). — Arrentement de la vicairie de Saint-Geniès, passé par le vicaire perpétuel Louis Huguenec au prêtre Antoine Chabrol, moyennant 12 l. de rente (11 juillet). — Testament de Claude Rossel, de Saint-Geniès (18 juillet). — Testament d'Antoine Sabatier, de Saint-Brès, diocèse d'Uzès, reçu par le curé de La Calmette, Antoine Duclaux, le 1^{er} mai 1501, et publié ensuite. — Acepte passé par nobles Guillaume et Garin Boissayron, frères, de Saint-Bauzély, au prêtre Pierre Hugues, d'une terre audit lieu (21 juillet). — Testament d'Eustasie de Penaria, femme de Thomas Guiraud, de La Rouvière (4 juillet). — Testament de Jacques Favand, de Montignargues (30 juillet). — Lods fait par noble Jacques Claret, prieur de Saint-Geniès (4 août 1501). — Testament de noble Bernis Pierre, de Sauzet (18 août). — Testament de Jean Chabot, de Saint-Geniès (20 août). — Obligé de 17 écus d'or pour Philippe de Mantes, de Saint-Geniès (24 août). — Testament de Jean de Prades, de Montmirat (31 août). — Arrentement passé par Denis Julian, d'Uzès, et consorts, fermiers généraux des lieux de Saint-Geniès, Sauzet, La Rouvière, etc., à Antoine Garnier, d'Aigremont, du droit de l'équivalent des lieux d'Aigremont, Mauressargues, Moulézan, Montagnac, Clairan, et Saint-Théodorit, pour 3 ans, moyennant 30 l. (6 septembre 1501). — Testament de Pierre Puget, de Sauzet (7 septembre). — Testament de Pierre Dulaur, de La Calmette (15 septembre). — Vente faite par Jean Cavalier, barbier de La Calmette, et Marguerite d'Aigremont, sa femme, d'une terre au quartier de *Las Luenhas* (21 septembre). — Acepte passé par noble Pons de Mandagout, seigneur de Fons, à un carrier, *trassatori lapidum*, d'une terre au quartier du Plan (22 septembre). — Échange entre le seigneur de Fons et un carrier (22 septembre). — Rémission faite par noble Jacques Sazi, d'Anduze, comme frère et héritier de noble Jeanne Sazi, femme de noble Brémont de Bordes, de Nîmes, à Pierre Hugon, prêtre de Gajan

d'un casal avec jardin et puits à Gajan (27 septembre). — Testament de Pascal Tempier, de Moulézan (3 octobre 1501). — Arrentement du four de Saint-Geniès, passé par les consuls à trois habitants. La rémunération des preneurs sera le quarantième pain. Ils paieront au seigneur une censive de 26 gros. Ils devront cuire le pain de tous les habitants (4 octobre). — Vente du bois de la moitié du bois de Colombet, moyennant 2 l. Ce bois est dans le territoire de Montmirat (4 octobre). — Testament de Suzanne Ternon, de La Rouvière (5 octobre). — Testament d'Antonie Duserre, de La Rouvière (5 octobre). — Obligé de 16 florins 1/2 pour noble Jean de Montlaur, seigneur de La Rouvière. C'est le prix d'achat d'un mulet (5 octobre). — Obligé de 14 écus d'or pour noble Astorge de Montgros, seigneur de Saint-Bénézet de Cheyran. C'est le prix de 30 moutons de laine (24 octobre). — Obligé de 26 florins pour nobles Bernis et Jean Pierre, de Sauzet. C'est le prix d'une paire de bœufs noirs (24 octobre). — Mariage de M^e Étienne Brun, de Saint-Geniès (28 octobre). — Testament d'Antoine Cabrol, prêtre originaire du diocèse de Bourges, habitant Saint-Geniès (29 octobre). — Testament de Dornin de Roches, de Fons (5 novembre 1501). — Constitution de dot pour noble Jacques Azémar, du Quintanel, paroisse de Saint-Saturnin de Pompignan, qui épouse noble Artaude Dupont, fille de noble Louis Dupont, coseigneur de Dions (7 novembre). — Obligé de 10 florins pour Jacques Teissier, prieur de La Calmette (9 novembre). — Obligé de 3 l. pour Dornin de Léon, de Fons (15 novembre). — Testament d'Antoine Cadière, de Saint-Bauzély (17 novembre). — Testament de Pierre Poudevigne, de Sauzet (30 novembre). — Testament de Pierre Dumas, de Moussac (16 décembre 1501). — Aapte passé par noble Lancelot de La « Forêt », coseigneur de Domessargues, pour lui et les hoirs de Pierre Brueys et de noble Ceraud du Villar, coseigneurs de Domessargues (21 décembre). — Création par le même, appelé cette fois Lancelot de La Palus, d'un baile à Sauzet (21 décembre). — Testament d'Étienne Chabert, de Dions (25 décembre). — Transaction entre nobles Claude d'Alayrac, seigneur d'Aigremont, coseigneur de Saint-Bénézet, Robert de Montgros, coseigneur de Saint-Bénézet, d'une part; nobles Bertrand du Villar, Lancelot de La Palus, seigneurs de Villevieille, coseigneurs de Domessargues, héritiers de Pierre Brueys, et les habitants de Domessargues, d'autre. Il s'agit de la délimitation des territoires d'Aigremont, de Saint-Bénézet de Cheyran et de Domessargues (27 décembre). — Obligé de 21 florins pour Guillaume Boudon, de Lédignan (30 décembre). —

Transaction entre nobles Sauveur et Jacques Sazi, père et fils, d'Anduze, d'une part, et Antoine Cadière, comme héritier de Bernard Cadière, son frère, prieur de Saint-Étienne de Capduel, à Nîmes, d'autre part (16 janvier 1501 v. s.). — Testament de Martial Pellisson, de La Calmette (24 janvier). — Testament de Firmin Vidal, de Sauzet (24 janvier). — Mariage de Firmin de Saint-Just, de Saint-Geniès (30 janvier). — Titre clérical concédé par Michel Bérard, de Sauzet, au clerc Pierre Bérard, son fils, *volenti accedere ad sacros ordines*. Il lui assure sur ses biens le vivre et le vêtement, outre une chambre, une vigne, etc. (1^{er} mars 1501 v. s.). — Vérification des mesures de La Calmette. Dans le four, *in furno*, par-devant Louis Béchard, lieutenant de baile, les consuls Antoine Quet et Raimond Bertrand *visitaverunt et alialaverunt omnes mensuras dicti loci, tam bladi, vini, oley, quam salis et aliis* (4 mars). — Obligé de 8 florins pour le prêtre Pierre Sabatier (15 mars). — Compromis entre les communautés de La Rouvière et de Gajan, au sujet de la dépaissance (18 mars). — Obligé de 16 florins pour Guillaume Boucher et Pierre Sabatier, prêtres, l'un prieur, l'autre curé de Dions (22 mars). — Donation entre vifs faite par noble Françoise de Maladume, fille de noble Valentin de Maladume, seigneur de Ribaute, *de Ripa Alta*, veuve de noble Arnaud d'Aymar, à la paroisse de N.-D. de Londres, diocèse de Maguelone, à noble Pons de Mandagout, seigneur de Fons, son neveu (23 mars).

E. 848. (Liasse.) — 3 cahiers, 31 feuillets, papier.

XV^e-XVI^e Siècle. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Louis Peladan. — Fragments de registres sans date certaine d'année, à cause de la mauvaise habitude des anciens notaires de ne pas répéter l'année en tête de chaque acte, et de se contenter de la formule : *anno et die quibus supra*. — Mariage d'Antoine Chabaud, de Vézénobre, avec Louise Lombard, de Saint-Geniès (31 août). — Testament de Philippe Berrias, de Sauzet, veuve de noble Bertrand Falcon (17 janvier). — Testament de Jacques Favald, de Montignargues (22 janvier). — Mariage de Giraud Maigre, de La Calmette, avec Marguerite d'Aspères, de Brignon (27 janvier). — Mariage de Barthélemy Dupont, de Montignargues, avec Béatrix Saunier, de Vézénobre (19 janvier d'une autre année). — Reconnaissance dotale faite par Antoine Saunier, de Vézénobre, à son cousin Jean Terrisse, prêtre de Vézénobre, pour 4 l. (19 janvier). — Mariage d'Antoine Dupuy, de La Rouvière (23 janvier). — Lods fait par noble Garin de Mandagout,

seigneur de Fons, coseigneur de Gajan (28 janvier). — Mariage d'Antoine Combas, de Boissières, avec Sanche Brun, de Saint-Geniès (31 janvier). — Échange entre Raimond et Étienne de Mantos, frères, de Saint-Geniès, et Bernard Bouteille, de Sauzet (3 février). — Lods fait par noble Pierre de Larque, procureur du seigneur de Saint-Geniès (3 février). — Aapte passé par noble Jean Pierre, de Sauzet, pour lui et son cousin noble Bernis Pierre (11 février).

E. 849. (Registre.) — 119 feuillets, papier.

1513-1514. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès et de Sauzet. — Jean Peladan. — Rubrique des actes. — Syndicat de Parignargues. Sur la place publique, par-devant le baile Antoine Calcat, les syndics anciens Gilles Faudin et Guillaume Bolet, assistés des habitants, élisent comme syndics nouveaux Pierre Mazoier et Jean Vedel (25 mars 1513). — Obligé de 25 écus de Roi pour Guillaume Bernis, prieur de Saint-Bauzély (1^{er} avril 1513). — Achat pour noble Astorge de Montgros, seigneur de Saint-Bénézet de Cheyran, d'une olivette à Saint-Geniès (12 avril). — Procuration de Montignargues. Sur la place, par-devant Pierre Macre, baile de Saint-Geniès, et Étienne Plantier, baile de Montignargues, les procureurs anciens Barthélemy Dupont et Pierre Boyer, assistés des habitants, élisent pour procureurs nouveaux Pierre Bruguière et Guillaume Plantier (6 mai 1513). — Mariage de Vèran Mazoier, de Saint-Bauzély (17 mai). — Publication du testament de Marguerite Rogier, de Parignargues, rédigé en langue d'oc le 14 mai 1513 par Pierre Teissier, curé dudit lieu (Date emportée). — Publication du testament de Mathive Gaude, rédigé en latin le 5 novembre 1512 par Pierre Teissier, curé de Parignargues (23 mai 1513). — Testament de Jean Maurin, de Saint-Mamet (6 juin 1513). — Testament de Michel Mazer, de Saint-Bauzély (6 juin). — Testament de Vèrane Carrière, femme de Jean Lévêque, *Episcopi*, de Saint-Geniès (9 juin). — Testament de Pierre Pelat, de Saint-Geniès (12 juin). — Testament de Simon Molière, *Moluerie*, notaire de Sauzet (12 juin). — Testament de Jean Bon, de Saint-Geniès (3 juillet 1513). — Testament de Gillette de Vian, femme de Jean Girard, notaire de Nîmes (19 juillet). — Obligé de 38 florins 8 gros pour Jacques Teissier, prieur de La Calmette (12 juillet). — Mariage d'Antoine Dauflor, de Maressargues, avec Marquèse Raynaud, d'Aigremont (24 juillet). — Testament de Guillaume Roux, de Fons (25 juillet). — Arrentement passé par Louis Peladan, notaire de Saint-Geniès, à

Michel Perroct, de Moulézan, d'une maison à Moulézan (6 août 1513). — Achat pour Sauveur Cornut, prêtre originaire de Blauzac, d'une vigne de la dimerie de Blauzac (22 août). — Obligé de 16 quintaux de laine blanche pour noble Jean Falcon, de Sauzet (30 août). — Testament de Michel Martin, de Saint-Geniès (30 août). Testament de Bertrand Dupin, de La Calmette (5 septembre 1513). — Testament d'Antonie Chabot, de Saint-Geniès (7 septembre). — Obligé de 12 écus de Roi pour Guillaume Bernis, prieur de Saint-Bauzély (25 septembre). — Arrentement passé par Jean Périer, d'Alais, rentier du droit de l'équivalent de tout le diocèse d'Uzès, pour lui et son associé, à Antoine Pagès, de Saint-Pierre d'Aigremont, du droit de l'équivalent d'Aigremont, moyennant 28 l. de rente (27 septembre). — Bail de la garde des pourceaux, ou *loquassio porquerii*, passé par noble Pierre Grand, consul de Saint-Geniès, pour lui et ses collègues Jacques Mantos et Antoine Chabaud (18 octobre 1513). — Création de viguiers par noble Lancelot de La Palus, coseigneur de Villevieille, Sauzet, Domessargues et Saint-Chapte. Il institue nobles Jean et Antoine Falcon, cousins, de Sauzet, pour Sauzet, Domessargues et Saint-Chapte (27 octobre). — Testament de Jacques Berrias, de Saint-Geniès (30 octobre). — Obligé de 15 écus sol et d'un écu de Roi pour Antoine de Montlaur, prieur de Saint-Pierre de Malons (8 novembre 1513). — Testament de Guillemette Dumas, de Montagnac (20 novembre). — Testament de Marguerite Borrit, de La Calmette (24 novembre). — Procuration de Fons. Sur la place, par-devant le baile Antoine Antoine, les procureurs anciens Guillaume Gaillard et Hippolyte Coste, assistés des habitants, élisent pour procureurs nouveaux Étienne Coste et Jean Sabatier (29 novembre). — Abandon ou *grippicio* de biens paternels, maternels et fraternels fait par Guillemette de Fourneuf, du diocèse de Clermont, à son oncle Guillaume Bernin, prieur de Saint-Bauzély, qui l'a mariée à Jean Rollin, de Nozières, et lui a constitué en dot trois habits nuptiaux de drap de France, deux houpelandes, une gonelle et 60 l. (1 décembre 1513). — Titre clérical concédé par noble Garin Boisseron, de Saint-Bauzély, à son fils noble Pons Boisseron, qui veut entrer dans les ordres sacrés, et qui ne peut *ad illos ire sine aliquo titulo* (10 décembre). — Obligé d'un écu de Roi pour Jean Baudand, prêtre de La Rouvière (10 décembre). — Testament d'Antoine Planques, de Dions (2 janvier 1513 v. s.). — Titre clérical concédé par Guillaume Trujon, de Saint-Geniès, à son frère Étienne Trujon (10 janvier). — Abandon ou *grippicio* de biens paternels, maternels et fraternels, fait par noble Michelle Peyre, majeure de 15

ans, mineure de 25 ans, avec le consentement de son père et de son mari, à son frère noble Thomas Peyre ou Pierre (24 janvier). — Arrentement passé par Jean Girard, notaire de Nîmes, de ses terres de La Calmette (26 janvier). — Mariage de Pierre Macre, de Saint-Geniès, avec Antonie de Prades, de La Rouvière (27 janvier). — Mariage de Michel Capon, de Saint-Gervasy, avec Claudia Dumas, de Parignargues (29 janvier). — Aacte passé par Jean de Montlaur, seigneur de La Rouvière, d'une terre de la dimerie de Gajan (3 février 1513 v. s.). — Mariage de noble Thomas Pierre, de Parignargues, fils de noble Pons Pierre, avec Claudia Rogier, dudit lieu (9 février). — Constitution de dot pour Pierre Levat, de Saint-Geniès (11 février).

E. 850. (Registre.) — 121 feuillets, papier.

1494-1498. — Notariat de Saint-Geniès de Malgoirès. — Jean Rudanel. — Rubrique des actes. — Obligé de 6 l. pour Jean Durant, de La Calmette (18 novembre 1494). — Échange d'immeubles entre des habitants de Montpezat. Mention de la Charité de Montpezat (2 novembre) (1). — Obligé de 7 florins pour Pierre de Layrac, barbier de Moussac (23 novembre). — Reconnaissance féodale faite par deux habitants de La Rouvière, à Pierre Focarand, de Saint-Dionisy, et à son cousin Antoine Focarand (3 décembre 1494). — Arrentement passé par noble Jeanne de Valfons, veuve de noble Mathieu de Soliech, de La Calmette, comme tutrice de noble Pierre de Valfons, son petit-fils, coseigneur de La Calmette, d'une maison audit lieu (8 décembre). — Aacte passé par noble Guillaume de Saint-Félix, seigneur de Montpezat (21 janvier 1494 v. s.). — Mariage de Guillaume Clauzel, d'Aigremont (3 février 1494 v. s.). — Achat de censive pour Antoine Régis, de Moulézan (10 février). — Mariage de Guillaume Bonnaud, de Domessargues (10 février). — Obligé de 88 florins pour Raimond Garnier, vicaire de Moulézan (11 février). — Aacte passé par noble Louis de Joyeuse, seigneur de Saint-Geniès, à Louis Peladan, notaire dudit lieu, d'une terre au quartier de Forcalquier (12 février). — Mariage d'Étienne Fauquin, de Montmirat (15 février). — Obligé de 2 l. pour Garin de Léon, de Fons (24 février). — Obligé de 5 florins pour noble Philippe Falcon, de Sauzet (25 mars 1495). — Aacte passé par noble Philippe Falcon, de Sauzet, pour lui et noble Gabrielle Falcon, sa petite fille,

(1) Lire : 22 novembre.

à Jean Gras, de Saint-Geniès, d'un herme de la dimerie de Montignargues (25 mars). — Obligé de 2 l. pour Guillaume Cestin, vicaire de Jouffe (2 avril 1495). — Arrentement passé par noble Antoine Brun, d'Alais, rentier de la baronnie de Saint-Geniès, appartenant à Louis de Joyeuse, de deux vignes au quartier de Polverrières (21 mai 1495). — Obligé de 13 l. pour Louis Peladan, notaire de Saint-Geniès (16 juin 1495). — Échange entre le notaire Louis Peladan et Barthélemy Dupont, de Montignargues (29 juin). — Transaction entre Claude de La Perrière, prieur de Saint-Jean de Serres, et Robert Bernard, bachelier en décrets, chanoine de la cathédrale de Nîmes, prieur de Saint-André de Puech-Flavard et de Saint-Martin de Savignargues, au sujet de droits de dime (2 juillet 1495). — Achat pour Bérenger Dumas, prêtre rentier de Montagnac, de trois terres dans la dimerie de Mauressargues (7 août 1495). — Achat pour Louis Peladan, notaire de Saint-Geniès, d'une terre de la dimerie de La Rouvière (1^{er} septembre 1495). — Obligé de 120 florins pour Raimond Garnier, prêtre de Moulézan (3 octobre 1495). — Testament de Bertrand Puget, de Sauzet (4 octobre). — Obligé de 21 écus d'or 1/2, valant chacun 28 gros, pour le notaire Louis Peladan (15 octobre). — Mariage de Guillaume Moynier, de La Calmette (3 novembre 1495). — Obligé de 6 florins pour Raimond Garnier, vicaire de Moulézan (13 novembre). — Aacte passé par noble Guillaume de Saint-Félix, seigneur de Montpezat et de Saint-Mamet, d'un casal sur le chemin de Saint-Mamet à Nîmes (18 février 1495 v. s.). — Aacte passé par Vidal Rigaud, de Castelnaud, procureur de noble Jean de Saint-Félix, seigneur de Castelnaud, d'un herme de la dimerie de Castelnaud (15 mars 1495 v. s.). — Transaction entre Martin de Prades, de La Rouvière, et Jean de Molière, d'Aigremont (30 avril 1496). — Obligé de 17 l. pour noble Claude Montolieu, de Montmirat (15 mai 1496). — Testament de Guillaume Casalis, de Dions (18 juillet 1496). — Rémission faite à Bérenger Dumas, prêtre de Montmirat, et à Jean Fauquin, dudit lieu, procureurs de la confrérie de Jouffe, de la directe d'un setier d'orge, mesure de Sommière (12 novembre 1496). — Aacte passé par noble Pons de Mandagout, seigneur de Fons, d'un casal confrontant le presbytère, *claustrum* (6 décembre 1496). — Testament de François Malian, de Dions (13 décembre). — Aacte passé par le procureur du seigneur de Castelnaud, Jean de Saint-Félix, d'une terre de la juridiction de Sainte-Croix, quartier de La Combe de Montredon (19 décembre). — Aacte passé par Guillaume Cestin, vicaire de N.-D. de Jouffe, procureur de noble Jean de Roque et de Puechredon,

d'un casal à Crespian (22 décembre). — Reconnaissance féodale pour Durand Moine, prieur de N.-D. de Jouffe (22 décembre). — Aacte passé par le procureur de noble Jean de Saint-Félix, seigneur de Castelnau, *Castrinovi de Garda*, d'un herme de la dimerie de Sainte-Croix [de Borias] (7 février 1496 v. s.). — Donation faite par les consuls de Saint-Geniès, Louis Peladan, notaire, Firmin Brun et Pierre Magre, assistés des habitants, à Georges de Cabanemagre, *de Cabana Macris*, prêtre de Saint-Geniès, *ob causam confratrie per olim per habitatores dicti loci. . . . institute et ordinate*, de la jouissance à vie d'un casal situé près le cimetière, à condition qu'il y construira une maison où les consuls puissent tenir le conseil communal et *facere confratriam. . . . et omnia alia affaria*. Le donataire devra *deservire in divinis in dicta confratria et missas dicere et celebrare, prout olim extetit ordinatum per confratres, ut constare asseritur in institutionibus dicte confratrie* (19 février). — Obligé de 10 florins pour Antoine de Mantes, prêtre de Saint-Geniès (21 mars 1496 v. s.). — Testament de Jeanne Berrias, femme de Pierre Grand, de Saint-Geniès (7 avril 1497). — Lods fait par noble Jean de Montlaur, seigneur de La Rouvière, de Parignargues et de Murles (diocèse de Maguelone) (9 avril). — Lods fait par Pierre Fizes et Antoine Farinière, caritadiers de la charité de Saint-Jean de Vic, pour une terre de la dimerie de Vic (13 avril). — Procuracion donnée par Jean Claret, prieur pensionnaire de Saint-Geniès, et Jacques Claret, prieur titulaire dudit lieu, à nobles Aimeric d'Albignac, camérier de Sainte-Énimie, et Déodat Claret, de Saint-Félix, pour intimer au cardinal Julien, évêque d'Ostie, communément appelé de Saint-Pierre aux Liens, comme abbé de Saint-Gilles, dont dépend le prieuré de Saint-Geniès, certaines bulles concernant la résignation dudit prieuré par Jean Claret en faveur de Jacques Claret (2 juillet 1497). — Obligé de 3 salmées d'avoine, mesure de Nîmes, pour noble Jean Claret, seigneur de Saint-Félix (10 juillet). — Testament de Guiraud Magre, de La Calmette (2 août 1497). — Arrentement passé par Paul Dupont, prêtre d'Aumessas, *de Holmessacio*, rentier du bénéfice de Garin de Volpelière, prieur de Saint-Pierre d'Aubussargues, à noble Louis Dupont, son frère, coseigneur de Dions, dudit prieuré d'Aubussargues, moyennant 85 florins de rente (2 août). — Obligé de 11 florins fait par Louis Dupont à son frère Paul (2 août). — Donation faite par Guiraud Revergat, de Navacelle, à son fils Jean Revergat, prêtre (3 août). — Testament de Guiraud Revergat, de Navacelle (3 août). — Arrentement passé par Louis Hugonenc, vicaire de Saint-

Geniès, à Pierre de Montets, prêtre originaire du diocèse de Limoges, de la cure ou vicairie de Saint-Geniès, moyennant 12 l. de rente (30 septembre 1497). — Testament de Guillaume Raynaud, d'Aigremont (1^{er} octobre 1497). — Arrentement passé par Amalric Raffinesque, prieur de Nozières, à Louis Peladan, notaire de Saint-Geniès, de son prieuré, moyennant 33 l. 15 s. de rente (6 octobre). — Arrentement passé par Vidal Rigaud, de Castelnau de La Garde, comme procureur de noble Secondin de Saint-Félix, seigneur de Saussan, diocèse de Maguelone, frère et tuteur de noble Jean de Saint-Félix, seigneur de Castelnau, à Barthélemy et Pierre Guiraud, de Brignon, d'une terre herme de la juridiction de Sainte-Croix [de Borias] (13 octobre). — Aacte passé par noble Gaillardet de Montealm, seigneur de Saint-Geniès, au notaire Louis Peladan, d'un herme de la dimerie de Saint-Geniès, quartier de Polverrières (14 octobre). — Lods fait par Louis Dupont, coseigneur de Dions, d'une terre à Dions, quartier de Puech-Touset (31 octobre). — Vente faite par noble Marguerite Gros, veuve de noble Ricard Boisseron, et leur fils Garin Boisseron, de Saint-Bauzély, en leur nom et pour noble Guillaume Boisseron, frère de Garin, à Guillaume Bernin, prieur de Saint-Bauzély, d'un casal indivis avec noble Douce du Puech, veuve de noble Urbain Boisseron, et sa fille Marquèse Boisseron, femme de Guillaume Garin, de Nîmes, sur le chemin du presbytère à l'église de Saint-Bauzély (5 novembre 1497). — Procuracion donnée par noble Pons de Mandagout, seigneur de Fons, à des procureurs au parlement de Toulouse (8 novembre). — Procuracion donnée par Jean Antonin et Dornin de Léon, procureurs de Fons, à des procureurs au parlement de Toulouse (8 novembre). — Reconnaissance féodale pour Guillaume Bernin, prieur de Saint-Bauzély (8 novembre). — Ratification donnée par noble Bertrand de Villar, seigneur de Villevieille, coseigneur de Domessargues, à un aacte passé par Georges Lombard, procureur des seigneurs de Villevieille, Gaujac et Domessargues, à Louis Peladan, notaire de Saint-Geniès (22 novembre). — Reconnaissance féodale faite à noble Sauveur Vilatte, de Sauve, coseigneur de Gajan (29 novembre). — Arrentement passé par noble Sauveur Vilatte, coseigneur de Gajan, d'une terre de la dimerie dudit lieu, quartier de Vallongue (29 novembre). — Testament de Jacques Tempier, de Moulézan (6 décembre 1497). — Obligé de 20 l. pour nobles Jean et Bernis Pierre, frères, de Sauzet (10 décembre). — Testament de Laurent Audemar, de Dions (31 janvier 1497 v. s.). — Obligé de 28 florins 7 gros pour Étienne Granier, prêtre rentier de Blauzac (19 février 1497 v. s.).

— Obligé de 28 gros pour Pierre de Brueys, prieur de Saint-Hippolyte de Montaigu, recteur de la chapellenie de Saint-Dézéry (8 mars 1497 v. s.). — Obligé de 2 l. 1 gros pour Jean Brun, notaire, procureur du seigneur de Montmirat (15 mars). — Achat de censive pour Bérenger Dumas, prêtre de Montmirat (16 mars). — Lods fait par Antoine de La Roque, moine de Saint-Sauveur d'Aniane, diocèse de Magueloue, prieur de Saint-Jean de Vic (23 mars).

E. 851. (Registre.) — 45 feuillets, papier.

1412-1413. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Arnaud. — Compromis où figure Guillemette Ponche, femme de Pascal Baguier (1^{er} mai 1412). — Obligation de 25 francs d'or faite par Jean de Crey, prieur conventuel de Saint-Gilles de *Aceyo*, diocèse de Reims, avec l'autorisation de Bertrand Ducros, précenteur du monastère de Saint-Gilles, vicaire général de l'abbé au spirituel et au temporel, à Barthélemy Seguin, moine et procureur du monastère, agissant au nom du couvent. L'acte est passé dans le cloître de l'abbaye. Témoins : Antoine Folquier, *regente claustrum*, Raimond Cancel, donat de l'abbaye, etc. (20 mai). — Vente faite par Jean de Cossinay, donat de l'abbaye, héritier d'Antoine Barthele, avec l'autorisation de l'abbé, de sa maison sise dans la paroisse de Saint-Martin (dans la ville de Saint-Gilles), *in carreria vocata : La Jusatarié Vielha*, payant à l'abbé 4 d. de censive, moyennant 7 l. (25 mai). — Reconnaissance féodale de l'acquéreur à l'abbé, passée *in camera paramenti* de l'abbé (25 mai). — Rémission de l'arrentement du mas de Brous, faite par Jean Colon, de Bellegarde, à l'abbé de Saint-Gilles (25 mai). — Obligation de 40 fr. d'or faite par Jean Dubosc, moine de Saint-Gilles, *mansionarius* du prieuré de Saint-Pierre des Vans, de *Vannis*, à l'abbé (26 mai). — Testament de Pierre Pandolhe. Il élit sépulture dans le cimetière de l'église de Saint-Pierre de Beaulieu, de *Pulchroloco*, et consacre 16 fr. d'or à son âme. Sur cette somme 6 fr. iront à ladite église pour des messes, 2 fr. à la mense du couvent, 1 fr. à l'église Saint-Martin, 1 fr. à l'église Saint-Laurent pour des messes, le reste à ses obsèques (28 mai). — Procuration donnée par Jean Melzey, moine et ouvrier de l'abbaye de Saint-Gilles, à Antoine Folquier et Barthélemy Seguin, moines, et consorts, pour recouvrer 60 fr. d'or à lui alloués pour la réparation de l'église par l'évêque de Nîmes, ainsi que les legs ayant le même objet (11 juin 1412). — Testament *pro anima*, ou *ordinatio anime* fait par Jean Maurel pour sa défunte sœur Andriève Maurel. Il la fera inhumer dans le

cimetière du cloître du monastère, appelé *lo Vergié*, et il consacre 6 l. à son âme. Sur cette somme 2 l. iront aux moines à condition qu'ils reçoivent le corps de la défunte dans ledit cimetière. Sinon l'inhumation aura lieu au cimetière de l'église Saint-Jacques (13 juin). — Délégation de 100 florins d'or faite par J., prieur de Saint-Gilles, aux habitants de Générac, pour la construction d'un rempart neuf avec tours. Cette somme est due au prieur (ou grand prieur) par frère Antoine Ruffi, prêtre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la grange ou maison de Générac, membre de la maison de Saint-Gilles. Les habitants sont représentés par Isnard et François Borgognon, frères, Jean Dalmas et Pierre Aubanel, tous de Générac. L'acte est passé au prieuré de Saint-Gilles, en présence du notaire Jean Lucasel, des frères Jean Renier et Hugues Segnoret, prêtres de l'ordre, etc. (16 juin). — Requête adressée au commandeur Antoine Ruffi par les rentiers du bénéfice de Générac, de payer la dime des fruits, c'est-à-dire la seizième partie du blé, du vin, et des autres récoltes accoutumées. Le commandeur répond qu'il n'est tenu de payer aucune dime. Lui-même et tout son ordre en sont exempts, aux termes d'une bulle du défunt pape Alexandre (16 juin). — Obligation de 72 l. faite par Antoine Ruffi, commandeur de Générac, au prieur de Saint-Gilles (16 juin). — Aapte avec diminution de cens passé par Jean Girard, infirmier, et Raimond Martin, prieur de Sainte-Marie-Madeleine, moines de Saint-Gilles, d'une maison de la paroisse Saint-Nicolas, *in carreria Malcosinat* (21 juillet 1412). — Obligation de 10 écus d'or faite à frère Jean Lacase, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (24 juillet). — Procuration donnée par S., abbé de Saint-Gilles, à des avocats et procureurs d'Avignon, pour le représenter par-devant Jean d'Ulmont, juge et conservateur subdélégué de Jacques Marestier, doyen de l'église Saint-Agricol, juge et conservateur des privilèges concédés par le Saint-Siège aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dans un procès intenté à l'abbé par Jean Flotte, prieur de Saint-Gilles (27 juillet). — Lods fait par Barthélemy Seguin, moine, pitancier et procureur du monastère de Saint-Gilles, d'une terre appelée *Segonale*, au lieu dit : *Subtus portum Sancti Egidii*. Cette terre confronte d'autres ségonnaux (4 août 1412). — Reconnaissance féodale faite au monastère pour une terre située *subtus templum domus Hospitalis* (4 août). — Promesse faite par Raimond Boisset, de Saint-Gilles, aux procureurs des Ames et des Causes pieuses de la ville, de leur payer 6 l. (11 août). — Aapte passé par Jean Béraud, moine, et procureur de l'abbé de Saint-Gilles, à un charron, d'une terre herme

ou palus 27 août. — Inventaire fait sur l'ordre de Jean Amic, lieutenant du sénéchal de Beaucaire et Nîmes, des meubles trouvés dans la maison claustrale de l'église Saint-Jean de Générac par Jean de Salessie, curé de la dite église. Dans la *sala terrenca*, ou salle du rez-de-chaussée on remarque une *sertaginen cupri*, un émiual, mesure de Générac, une *caxiam*, sive *cupersello*. Le lieutenant confie ces meubles à la garde du rentier de l'église, entre les mains de qui il fait saisie-arrêt des arrérages de la rente (12 septembre 1412). — Collation faite par l'abbé de Saint-Gilles à Colin Barbarel, moine, de l'office de l'hôtellerie, *ostalerie*, par tradition de son anneau. Le moine Jean Béraud le met ensuite en possession *per traditionem vectis et aperiendo portam ostalerie* (12 septembre). — Collation faite par l'abbé au moine Jean de Bessies, de l'office de l'archidiaconat. Le moine Béraud le met en possession *per apertionem camere [archidiaconatus]* (12 septembre). — Aapte passé par le moine Jean Béraud, procureur de l'abbé, d'une terre au chemin d'Estagel (14 septembre). — Testament de Françoise Pestre. Elle élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre. Legs au couvent, aux églises Saint-Pierre, Saint-Martin, Saint-Laurent, Saint-Jacques (27 septembre). — Lods fait par Jean de Baux, prêtre, et procureur de l'abbé, d'une maison située dans la rue de *Malcosinat* (14 octobre 1412). — Échange où figure noble Pierre Gros, et portant sur une terre du quartier de Puech-Auriol, confrontant noble Cécile de Beauvoisin (15 octobre). — Procuration de noble Pierre Gros (16 octobre). — Procuration donnée par le moine Jacques Brun aux moines Jean Melzey, ouvrier, et Barthélemy Seguin, pitancier. L'acte est passé *in macello* (16 octobre). — Obligé de 34 l. pour noble Jean Vabre, marchand de Sauve. C'est le prix d'une mule (17 octobre). — Testament d'Isabelle Bonnet. Elle élit sépulture au cimetière du cloître du monastère. Legs à la mense du couvent, en cas d'admission. Sinon elle sera inhumée dans le cimetière de l'église Saint-Pierre de Beaulieu, hors la ville. Legs aux églises Saint-Pierre, Saint-Martin, Saint-Laurent, Saint-Jacques, à la confrérie de Saint-Jacques (20 octobre). — Échange où figure noble Pierre Gros, et portant sur une maison sise *in carreria recta, eunte versus ecclesiam Sancti Martini* (20 octobre). — Arrentement des herbages du mas de Cambon (22 octobre). — Arrentement passé par Bertrand Donadieu, moine et conrazier du couvent, à Jean Hugues, d'Avignon, des droits de pêche et autres qui lui appartiennent dans l'étang de Scamandre, moyennant 20 l. 10 s. d'ici à Pâques (1^{er} novembre 1412). — Arrentement passé par Guiran de Lussan d'un ségonnal au

quartier de Barjac, confrontant un ségonnal de l'abbaye et un bois des Hospitaliers appelé : La Vergantière, sur le chemin du Rhône (5 novembre). — Obligation de 12 l. faite par Pierre Quintal et sa femme Herminie Combe, de Saint-Gilles, à Pierre Barron, apothicaire de Nîmes. C'est le prix d'un roussin (7 novembre). — Obligé de 52 s. fait par Jean Richard, de Saint-Gilles, à noble Guiraud de Bessètes, coseigneur de Tharax, pour la nourriture et la garde de 13 porcs (18 novembre). — Obligé fait par Louis Bérard, moine de Saint-Gilles, prieur de Saint-Christol de Vaquières, *Attensis diocesis* (1), à S., abbé de Saint-Gilles, de 10 l., pour le prix d'achat d'un roussin noir (18 novembre). — Achat pour le tailleur Jacques de La Clavara, d'une maison à Saint-Gilles, dont le lods lui est fait par Jean Mercier, recteur de l'église Saint-Jean-le Neuf, unie à l'église Saint-Martin (21 novembre). — Arrentement passé par frère Jean Sabatier, comme procureur du prieur de Saint-Gilles, des herbages des terres et devois que le grand prieur possède à Calvelières, Alriaza et Faraon, d'ici au milieu d'avril, moyennant 22 l. (22 novembre). — Aapte passé par noble Honorat Flotte, procureur de Jean Flotte, chevalier et prieur de la maison de Saint-Gilles, de l'ordre de Saint-Jean, d'une terre au terroir d'Albaron, lieu dit : *Lo Vinhal* (30 novembre). — Obligé d'un écu d'or pour Pierre de La Ramée, dit Le Cocu. C'est le prix de son salaire dans une exécution (8 décembre 1412). — Arrentement passé par S., abbé de Saint-Gilles, à deux habitants de Bellegarde, des terres et près du mas de Bions, pour 1 ans, moyennant le prix global de 626 setiers de blé à la mesure de Bellegarde (17 décembre). — Aapte passé par Salvator, abbé de Saint-Gilles, de la terre de Faraon (19 décembre). — Aapte passé par l'abbé à Imbert de Montfort, de deux maisons avec un casal et trois tabliers couverts, le tout situé devant l'église de Saint-Gilles, sur la place, confrontant l'église, le cloître, l'infirmerie, la rue de *Malcosinat*, etc. (19 décembre). — Lods fait par Jean Savaric, Rostang Guis et Pierre Isoard, caritadiers de la charité commune de Saint-Gilles, de deux carterées de terre au lieu dit : *A Feblies* (28 décembre). — Achat pour le médecin Guillaume d'Amancier, de deux maisons sises *in carreria macelli* (31 décembre). — Testament de Jean de Castelnau, de Saint-Gilles, qui élit sépulture dans le cimetière de l'église Saint-Pierre de Beaulieu. Il consacre 3 fr. d'or à son âme. Legs à la lampe ou luminaire de Saint-Gilles, à la lampe de la Vierge, en

(1) Ce prieuré n'appartenait pas au diocèse d'Apt, mais à celui de Sisteron, contigu.

l'église Saint-Martin, à la mense du couvent, à l'œuvre de l'église Saint-Martin (9 janvier 1412 v. s.). — Arrentement passé par noble Colin de Viand, habitant de Fourques, à deux habitants de Saint-Gilles, de tout ce qu'ils pourront labourer au mas de Chantemerle (13 janvier). — Procuration de Lantelme Folcon, d'Upaix, diocèse de Gap, *Captensis diocesis*, habitant de Saint-Gilles (13 janvier). — Testament de noble Guiran de Lussan. Il élit sépulture au cimetière de l'église de Saint-Pierre de Beaulieu et consacre 4 fr. d'or à son âme (4 février 1412 v. s.). — Aapte avec diminution de cens passé par Louis Bérard, moine et hôtelier du couvent, prieur de l'église Saint-Privat, annexée à l'office de ladite hôtellerie, avec le consentement de Jean Girard, infirmier, et de Raimond Martin, prieur de Sainte-Marie-Madeleine, commissaires députés par le couvent pour le contrôle des fiefs du monastère, de la moitié d'une terre de son office du prieuré de Saint-Privat, au lieu dit : *Ad Iter Vallisviridis* (14 février). — Reconnaissance féodale faite à l'abbé de Saint-Gilles d'un casal ou cour, au-dessus de la rue de *Malcosinat* (16 février). — Aapte passé par Jean Girard et Raimond Martin, moines députés au chapitre général par l'abbé et le couvent pour le contrôle des fiefs, d'une terre au chemin de Vauvert. C'est le moine Barthélemy Seguin qui est leur agent (17 février). — Donation faite par Jean Mercier, recteur de l'église Saint-Martin, *impotens et inhabilis ad deservendum suam ecclesiam*, à Guillaume Pichot, prêtre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui dessert actuellement cette église (22 février). — Testament de Marguerite Gauch. Elle a fait donation de tous ses biens à Jean Fontanès, prêtre, mais en gardant le droit de tester pour un maximum de 10 fr. d'or. Elle les consacre à son âme. Elle élit sépulture au cimetière de l'église Saint-Pierre de Beaulieu. Legs à cette église, à la mense du couvent, à la confrérie de Saint-Jacques, aux quatre *officines* de l'église Saint-Martin (3 mars 1412 v. s.). — Obligé de 5 fr. d'or pour Barthélemy Seguin, moine et procureur du couvent (6 mars). — Bail des amendes ou *lieuratio bannorum*. Jacques Benoit, sergent et crieur public, *inquantator*, a mis à l'encan dans la ville, à la requête de Jean de Baux, procureur de l'abbé, et de Bernard Says, clavaire de la commune, le produit des amendes, et a trouvé preneur à 9 l. 10 s. pour un an. Confirmation de cette adjudication par le procureur de l'abbé et le clavaire de la ville (12 mars). — Lods fait par le moine Jean Béraud, procureur de l'abbé, d'un bois appelé de *La Galeya*, terroir du château d'Espéyran, ayant appartenu à Samsot de Bruniquel et antérieurement à Pierre Bérenger (16 mars). — Obligé de

33 écus d'or fait par Firmin Duval, marchand de Montpellier, à frère Jean Lacase, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (17 mars); — Cession faite par noble Jean de Nouvelles, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Salègres, à noble Jean de Porcelet, d'Arles, d'une vigne à Saint-Gilles, lieu dit : *Ad Iter Superior* (sic) *Nemausi*, sous la directe de l'aumônier du monastère. L'acte est passé *in ecclesia superiori Beati Egidii*. Jean Giroard, infirmier, Bérenger Fornier, sacriste de Saint-Pierre *de Via Sacra*, moines, sont témoins (18 mars). — Lods de ladite vigne, fait par Raimond Taran, moine et aumônier du monastère (18 mars). — Reconnaissance féodale, faite au sujet de ladite vigne, par Jean de Porcelet à l'aumônier (18 mars). — Ratification par le chapitre du couvent d'une donation faite par le prieur *de Rieumis* à une nièce (22 mars. Titre seul de l'acte avec 3 l. du début). — Reconnaissance féodale de Jean Brossard, revendeur, à Jean Béraud, moine et sacriste du grand autel de Saint-Gilles, procureur de l'abbé, pour un jardin situé *extra portalem macelli Sancti Egidii, in loco dicto : In Gallineria* (22 mars). — Obligé de 6 l. fait par Durant Fornier à Robert, vicomte d'Uzès, représenté par son procureur noble Jean Clément (17 avril 1412 v. s.). — Aapte passé par Jean Savaric, Raimond Troche et Jean Garons, caritadiers (18 avril).

E. 852. (Liasse.) — 2 cahiers, 28 feuillets, papier.

1432-1433. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Arnaud. — Testament de Jean Cavalier, porcher, de Garambois, diocèse d'Aix. Il élit sépulture au cimetière de l'œuvre du monastère de Saint-Gilles (16 septembre 1432). — Quitus donné par Imbert Jausserand, aumônier, et Alzias Carle, infirmier, procureurs des Ames et Causes pieuses de Saint-Gilles, à Sibylle de Cases, au sujet des legs contenus dans le testament de Jacques Rouvière, dont elle est héritière (16 septembre). — Donation pour noble Nicolas Sauvan (17 septembre). — Aapte passé par Alzias Carle, infirmier du monastère, d'une parran de la directe de l'infirmerie, sise près l'église Saint-Jacques (17 septembre). — Testament de Gilles Campès. Il élit sépulture au cimetière de l'église Saint-Pierre de Beaulieu et consacre 25 florins à son âme (19 septembre). — Procuration donnée par noble Danisot Empereur à Deydier Lessomayre, notaire de Nîmes, pour recouvrer de Guillaume Hébrard, marchand du Puy, 36 écus anciens, 30 ducats d'or, et 25 florins de Provence, qu'il lui prêta jadis au Puy (30 septembre). — Reconnaissance faite par les rentiers des terres seigneuriales de Saint-Gilles, à Antoine, abbé (et seigneur),

de 250 setiers de touzelle qu'il était tenu de leur délivrer pour leurs ensemencements, plus 15 bœufs de charrue, 12 sonnailles, 6 reilles pesant 66 l. de fer, 3 larges roilles de *ribayresio* pesant 23 l., 2 *regones* de fer et 2 de bois, munis de *palmissas* et de cordes, 3 charrues munies de leurs pièces, excepté de reilles. une *jotala* munie de *sua collarina*, une *brogniam* de 8 brasses de long, 2 reilles du poids de 26 l. 1/2 de fer, une large reille pesant 7 l. et une cape à demi usée. L'acte est passé *in burdario novo, constructo ante eloquerium* (30 septembre). — Arrentement passé par Alzias Carle, infirmier du couvent, prieur de Saint-André de Camarignan et Sainte-Colombe, à noble Jean de Dramas, chevalier, des mas, terres, chasses de lapins, du devois de Saint-André et Sainte-Colombe, moyennant la rente du septième de la touzelle, du froment, de l'avoine, de l'orge, du douzième du millet, de la *pamoule* et de chaque genre de légume, *pro decimo exsolvendo*, de 2 moutons d'or et de 6 lapins pour les chasses (4 octobre 1432). — Testament d'Antoine Guis. Il élit sépulture au cimetière de l'église Saint-Pierre de Beaulieu et consacre 5 l. à son âme, outre sa meilleure houpelande et son meilleur capuchon, *meliozem aupelandam suam et meliozem capucium suum* (4 octobre). — Obligation de 20 moutons d'or, valant 20 moutons et 10 gros d'argent, pour Antoine, abbé (et seigneur) de Saint-Gilles (13 octobre). — Adjudication des herbages de Loa, pour le mois de mai, moyennant 80 moutons d'or. Jacques Bertrand est sergent et *inquantator*, Jean de Baux, procureur du seigneur (abbé), Bernard Vidal, clavaire de la ville, Jean Combas, député par le conseil de ville (25 novembre 1432). — Prise de possession par le chapitre du couvent de la succession de Robert de Genève, de *Gineva*, moine de Saint-Gilles. Le chapitre se réunit par-devant Imbert Jausserand, moine, vicaire de l'abbé. Sont présents : Julien Grasservis, régent de cloître, Jacques de Pènes, sacriste de Saint-Pierre *in Via Sacra*, Pons Bon, ouvrier, Astorge de Campanas, prieur de Montlaur, Laurent Torenc, archidiacre, Guillaume de Batut, subcenteur, Jean de Beauvoir, jouvencel, Antoine Bonnaud, jouvencel, Jean Serenis, jouvencel, Tibaut Tilgaire et Jean Falcon, enfants. Le précenteur Jacques Brun et le sacriste de Saint-Gilles Jean Joynel, exposent que Robert de Genève a légué ses biens au couvent et les a choisis pour exécuteurs testamentaires. Ils demandent à être déchargés de cette tâche. Le chapitre se rend à leur vœu et prend possession (26 novembre). — Arrentement passé par Jean Joynel, moine et procureur du couvent, à Pierre Anse, de la partie du péage que perçoit le couvent au port de Saint-Gilles, moyennant la

rente de 8 moutons d'or, valant chacun 17 gros de Provence (27 novembre). — Reconnaissance féodale faite à Jean Joynel, moine et procureur du couvent, d'une maison de la paroisse Saint-Martin (27 novembre). — Testament *pro anima*, ou *ordinatio anime*, fait par Sanchie d'Amancier, femme de Bertrand Blauzac, à l'intention de son père le médecin Guillaume d'Amancier, mort intestat. La sépulture est édue dans le cloître du couvent, et 10 moutons d'or sont consacrés à l'âme du défunt. Legs à la mense du couvent de 18 gros d'argent *pro una pitancia*, aux églises Saint-Laurent, Saint-Martin, Saint-Pierre, à la confrérie de Saint-Gilles (21 octobre 1432). — Obligé de 75 florins pour Jean de Baux, procureur de l'abbé (22 octobre). — Cession faite par Michel Clary, habitant de Marseille, à frère Antoine Bal, chevalier, commandeur de *Salegiis* (1), d'un arrentement à lui consenti, le 4 septembre 1430, par frère Guillaume Ginel, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de La Croix et de Nice, de la commanderie de La Croix (22 octobre). — Mariage du tailleur Jean Durant (14 janvier 1432 v. s.). — Testament de Pierre Belfort, tailleur. Il élit sépulture dans le cimetière de l'œuvre du couvent (25 janvier). — Acapte avec diminution de cens passé par Imbert Jausserand, aumônier, et Julien Peyredier, conrazier du couvent, députés au chapitre général pour le contrôle des fiefs, d'une maison menaçant ruine. Leur agent d'exécution est Jean Joynel, moine et procureur du couvent (26 janvier). — Vente faite par Benoit Chamoin, moine du monastère de Franquevaux, et Antoine Chamoin son frère, avec le consentement de J., abbé de Franquevaux, à Jean Ponche, de Saint-Gilles, d'une terre herme au lieu dit : *Ad Caminum de Arbussio* (31 janvier). — Accord entre A., abbé de Saint-Gilles, demandeur, d'une part, frère Terris Saulier, de l'ordre des Prêcheurs, du couvent de Verdun, et Jean Malcet, bachelier *in utroque*, procureurs de Milon de *Recicuria*, prieur de Saint-Gilles de *Duno Castro*, diocèse de Reims, défendeur, d'autre part. L'abbé réclamait au prieur *spolia seu vacantia* de tous les biens ayant appartenu à frère Durand de Belfort, dernier prieur de Dun ; les revenus du prieuré pendant le temps que Milon l'avait administré comme commissaire député de la comtesse de Saint-Paul et de *Lirreyo* (Livry), fondatrice du prieuré et dame de Dun ; quatre dîmes à lui autrefois concédées en chapitres généraux par les prieurs ; les *monachias seu assignationes monachorum in dicto suo prioratu*

(1), Salègues, possession de la commanderie de Marseille.

olim assignationum eos absentias et defensiones ipsius prioris de Dano in sex capitulis transactas; enfin les diocèses de Jacques Fortun, quant vivait encore le Duc, par *ipsium dominum abbatem ibidem assignati* 5 février 1432 v. s. — Quittance faite par Teres Saunier et Jean Meleot, procureurs du priour Michel de Pons de Larare, moine et priour de Saint-André de Valbergne, autrefois priour de Robiac, de 96 deniers et de six florins *de camera*, qu'il devait à Milon, pour les depens taxes en cour de Rome 5 février. — Obligé de 1 florin 8 gros de Provence par noble Danis de l'Empereur 11 février. — Achat pour Antoine de Lutur d'une maison de la rue de la *Jusatariè*, moyennant 18 deniers de Provence 12 février. — Testament de Jeanne Gents, femme du barbier Pierre Guion. Elle est sépulture au cimetiere de l'église Saint-Pierre de Beaulieu et consacre à son âme 10 florins de Provence. Legs à l'ouvrier et à l'estabolerio du couvent pour les gros. Legs *pro reparando campanas cloquarii ecclesie sancti Petri de Puleroloco*, legs au priour de Saint-Laurent, aux moines de Saint-Martin et de Saint-Laurent, au cimetiere de Saint-Jacques, *cujus iysa est sepultrissa* 11 février). — Achat pour noble Jacques Empereur 15 février. — Obligé de 8 barraux de vin et de 24 gros d'argent de Provence pour Imbert Jausserand, moine et aumônier du couvent (25 février. — Obligé de 7 moutons d'or pour Alzias Saze, moine, rentier de la terre de Saint-André de Camarignan 30 février 1432 v. s.).

1432-1433. — 100 feuillets; papier, anciens. — 100.

1489-1505. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Baudouin. — Testament de Claude Cussat, d'Orange, cité par le cimetiere de Saint-Gilles. Il élit sépulture dans le cimetiere de l'église de Saint-Gilles et consacre 30 florins à son âme. Legs pour la réparation de l'église Saint-Martin, pour celle de Saint-Pierre de Beaulieu, pour celle de Saint-Laurent, au curé qui est en même temps curé de *multa curato suo notario infrascripto* 10 juillet 1494. — Projet de testament de Simon Amaran, de Tarascon, habitant de Saint-Gilles. Il élit sépulture au cimetiere Saint-Pierre de Beaulieu et consacre 10 florins à son âme 30 juin 1502. — Testament de Jeanne Fontanos. Elle élit sépulture au cimetiere de Saint-Pierre et consacre 10 florins à son âme. Legs pour la réparation des églises Saint-Martin, Saint-Pierre, Saint-Laurent. Son curé s'appelle Barthélemy Ranquet 14 avril 1499. — Testament de Peyrone Malpiat. Elle élit sépulture au cimetiere Saint-Pierre de

Beaulieu 9 août 1502). — Testament de Jean Labe, de Lombardie. Il élit sépulture au cimetiere Saint-Pierre et consacre 2 écus d'or à son âme. L'acte est passé *extra muros et in diversorio del Bordo* (8 août). — Procuration de Guichard Rolhand, habitant de *La Mar* (Les Saintes-Maries, 4 février 1503). — Testament de Jean Marron. Il élit sépulture au cimetiere Saint-Pierre de Beaulieu et consacre 10 florins à son âme. Legs au couvent, à Saint-Pierre, Saint-Martin et Saint-Laurent, à l'hôpital des pauvres, au curé-notaire, qui est très probablement, d'après tous ces actes, le curé de Saint-Pierre 6 juin 1494. — Mariage de Jean Faye, serviteur d'Étienne Barthélemy, lieutenant du château de La Motte 20 octobre 1489. — Mariage de Jacques Messian de Bruges, en Flandre, avec Jeanne Guiraud, de Piolenc, diocese d'Orange 26 novembre 1502). — Testament de Lorient Girart, cordonnier de Saint-Gilles, partie en langue d'oc 14 juin 1494). — Testament de Benoit de Labeyssière, partie en langue d'oc (15 juin). — Testament de Jean Sallart, clerc libre et « botehyer de l'abadya del reverent payre en Dye monsenhor de Sant Gille ». Il élit sépulture dans la claustra del venerable couvent 18 juin. — Testament de Jean Ducamp (30 juin. — Reglement, *ordinalio*, pour l'ame d'Étienne Guillot, décédé intostat 17 juin 1480. — Testament du prêtre Jean Arnaud 25 juillet 1494). — Testament du tournoier Jacques Blanchet 10 juin 1502. — Testament du prêtre Barthélemy Ranquet 18 juin). — Testament de Vincent Barthelemy 25 juin 1505.

Et. 814. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1539-1546. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — « Le premier cayer des prothocoles briefves que Je, Antoine Giraud, notaire royal de la ville de Saint-Gilles, ay acoumané prendre despuis la redaction] faicte des notair[es] en l'an mil cinq cent trente neuf. » — En réalité les actes ne commencent qu'en 1545. — Procuration donnée par noble Antoine de Liouc à Monon Rochon, citoyen de Nice, apothicaire « de la Religion de Roddes a Malthe, » pour recouvrer du patron Joannon Miallot, d'Antibes, « d'Anthibol, » divers objets laissés entre ses mains : « ung perpoint de velloux rouge, ung par de chausses noyres, doblées de drap mesmes, ung arquebute avec son equippaige, ung bonnet, ung gorgeyrin et gain de mailhe » 25 juin 1545. — Arrentement du prieuré de Triquetaille, passé par Pierre de Saunier, chanoine de l'église collegiale de Saint-Gilles, priour de Triquetaille, au prêtre Guillaume Sigaudi, du diocese de Grenoble, moyennant

la rente de 7 écus d'or (7 juin). — Procuration donnée par Antoine de Beaumont, protonotaire du Saint-Siège et prieur de Saint-Pierre de Prévencières, diocèse de Mende, à Jacques de Beaumont, religieux bénédictin, son frère, pour l'arrentement de son prieuré (8 juin). — Testament de Jean Arnaud. Il élit sépulture à l'église Saint-Pierre de Beaulieu et consacre 20 l. à son âme (16 juin). — Arrentement passé par André Maurin, notaire, de son jardin du faubourg de Saint-Gilles (29 juin). — Quittance pour Jean Galland, « hoste de la tour d'Entresens » (Entressens) (10 juillet 1545). — Procuration donnée par noble Augier de Beaumont, prieur de Saint-Martin d'Argentil, diocèse d'Aix, à Jacques de Beaumont, prieur de Saint-Johannet, diocèse de Riez, religieux bénédictin du monastère de Saint-Gilles, pour recouvrer d'Émeric Blancard, notaire de Brignoles, un acte d'arrentement du prieuré d'Argentil passé par Antoine de Beaumont, oncle du constituant (13 juillet). — Achat pour Pierre de Thomas, prêtre de Saint-Gilles, d'un plantier de deux ans au quartier du Cambon (26 juillet). — Quittance faite par Pierre Valentin, précenteur et chanoine de la collégiale de Saint-Gilles, à un habitant de Galargues, rentier de son prieuré des Saints-Pastour et Victour, dépendant de l'abbaye, de 86 l. (2 août 1545). — Arrentement passé par Jacques de Massas, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Girons, gouverneur et maître d'hôtel de la maison prieurale de Saint-Jean-lès-Saint-Gilles, au nom de Géraud de Massas, grand prieur de Saint-Gilles, à Mathieu Rey, de Bellegarde, du Grand-Mas d'Argence (3 août). — Achat fait par Barthélemy Vallis, habitant d'Avignon, au nom de Jean Vallis, « hoste du *Chapeau rouge* d'Avignon », de blé *sayssette* (3 août). — Promesse faite par des voituriers à François Portal, garde du port de Saint-Gilles, « de luy pourter certifficance », de la part des consuls d'Aiguesmortes, « comment ilz auront deschargé au port dud. Ayguesmortes, ... la quantité de 182 cestiers de bon blé sayssete et thozelle qu'ilz ont chargé au port dud. S^t-Gilles de présent. » Mention du « port de Malguel » et de « la barque de l'hoste de la Masse de Ayguesmortes, conduite par sire Guillaume Gallicien, dud. Maulgueilh, pour sire Jehan de Fonte, hoste du logis du *Moton*, dud. S^t Gilles » (4 août). — Prix-fait baillé par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, pour réparations à « certaine levade » du terroir de Saint-Gilles et à son mas du Roi (10 août). — Testament de Nicole Darduc. Elle élit sépulture à Saint-Pierre de Beaulieu, hors et près la ville, et consacre 15 florins à son âme. Legs aux églises Saint-Laurent et Saint-

Pierre, aux pauvres de l'hôpital (20 août). — Testament de Huguet Gènois, forgeron. Il élit sépulture à Saint-Pierre de Beaulieu et consacre 12 florins de Roi à son âme (21 août). — Arrentement passé par noble Denis de Brueys, docteur en droits, et consorts, à Jean Portal, de terres et prés (23 août). — Requête présentée par Nicolas Calvière au chapitre de Saint-Gilles, pour le sceau de ses lettres de collation de l'office de trésorier (11 octobre 1545). — Réquisition faite par le procureur du grand prieur de Saint-Gilles aux consuls de Fourques, pour leur contribution aux réparations des digues (22 octobre). — Promesse faite par Béranger Torrilhe, de Melgueil, à François Portal, garde du port de Saint-Gilles, de lui apporter dans trois semaines un certificat des consuls de Melgueil ou Mauguio, constatant qu'il y aura déchargé 24 setiers de blé *saissette*, mesure de Saint-Gilles, qu'il a chargés au port de Saint-Gilles, sur la barque de Jean Prévôt, de Mauguio (23 octobre). — Olligé de 20 écus pour noble Nicolas Tulle (24 octobre). — Testament de Françoise Aucellet. Elle élit sépulture à Saint-Pierre de Beaulieu. Legs aux bassins de Saint-Pierre, Saint-Laurent et Saint-Martin (25 octobre). — Réquisition pour le prêtre Antoine Mayfred (1^{er} novembre 1545). — Réquisition faite à Vidal Veyron, curé et rentier de l'église paroissiale de Saint-Martin, procureur du prieur de ladite église (9 novembre). — Prise de possession par le prêtre Pascal Toural, d'un legs pie (17 novembre). — Testament de « done » Marguerite Daras. Elle élit sépulture devant la chapelle de N.-D. La Daurade, et consacre 15 l. à son âme (18 novembre). — Accord entre les prêtres Guillaume Mayfred et Pascal Toural (29 novembre). — Vente faite par Géraud de Massas, grand prieur de Saint-Gilles, à Louis Mirail, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, d'une vigne (2 décembre 1545). — Lods fait par le grand prieur d'une maison de Gènerac (2 décembre). — Donation d'une fondation de messe au prêtre séculier Antoine Aubert (21 décembre). — Reconnaissance féodale pour l'abbé de Saint-Gilles d'une maison de la paroisse Saint-Martin (28 décembre). — Olligé de 25 l. fait par l'aumônier de Saint-Gilles (29 décembre). — Testament de Jean Ramel. Il désire être enseveli en l'église Saint-Laurent, devant la chapelle de N.-D. (2 janvier 1545 v. s.). — Arrentement de « l'ospital des povres modernes », passé par les caritadiers Jean Hugon et Amblard Brasier, à Simon Savy (17 janvier). — Achat d'une vigne pour le prêtre Jean Lablache (23 janvier). — Olligé de 18 écus d'or pour Jean Tulle, chanoine et prieur de La Madeleine, dépendant de la collégiale de Saint-Gilles (1^{er} février 1545 v. s.). — Arrente-

ment passé par noble Pierre de Saunier, doyen « et hostelier » de la collégiale, à Roland Moynier, de la terre appartenant à l'office de l'hôtellerie et prieuré de Saint-Gilles, appelée des Cannes, etc. (25 février). — Obligé pour Pierre Valentin, capiscol de la collégiale, et consort (11 mars 1545 v. s.). — Réquisition faite dans la maison prieurale de Saint-Jean de Jérusalem, par Michel Domergue, chanoine et syndic de la collégiale de N.-D. d'Aiguesmortes, à Antoine Chazaux, viguier de Tosque, procureur et maître d'hôtel de Robert Aulbe, dit de Rocanet, grand prieur de Saint-Gilles (12 mars). — Sous-arrentement passé par Antoine Seren, marchand de Beaucaire, co-rentier des revenus de l'abbaye de Franquevaux, et consort, des membres de l'église de N.-D. de Cubières, diocèse de Mende, ensemble de Lozeret, même paroisse (20 mars). — Ce registre est un brouillon, d'écriture fort négligée.

E. 855. (Registre.) — 136 feuillets, papier.

1545-1546. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Sur le feuillet de garde, copie de lettres royales données à Amboise le 27 mars 1544 et conférant à Antoine Giraud l'office de notaire royal à Saint-Gilles. — Convention pour la moisson, ou « pactes sur le fait des segasons des blés » du mas de Claude Arnaud (4 juin 1545). — Réquisition par-devant Tannequin de Bessierier, juge ordinaire de Saint-Gilles (5 juin). — Arrentement passé par Pierre de Saunier, chanoine et hôtelier de la collégiale de Saint-Gilles, prieur de Trinquetaille, dépendant de l'église de Saint-Gilles, à Guillaume Sigaudi, prêtre, du diocèse de Grenoble, de son prieuré, moyennant la rente de 7 écus d'or (7 juin). — Mariage d'Anselme Petel, jardinier (7 juin). — Procuration donnée par Antoine de Beaumont, protonotaire du Saint-Siège apostolique, prieur de Saint-Pierre de Prévenchères, diocèse de Mende, à Jacques de Beaumont, son frère, religieux bénédictin, pour arrenter son prieuré (8 juin). — Convention pour le dépiquage ou « calcason » des blés de Jean de Tullia, jadis rentier d'Espeyran, passée entre lui et noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin (11 juin). — Testament de Jean Arnaud. Il élit sépulture au cimetière de l'église Saint-Pierre de Beaulieu et consacre 20 l. à son âme. Legs à l'église Saint-Laurent, aux pauvres de l'hôpital de Saint-Gilles, à ceux de l'hôpital de Saint-Laze ou Lazare (15 juin). — Réquisition faite par Jean de Lespinasse, aumônier de Saint-Gilles, à Jean Realon, « hoste du lougis du *Cygne* », de prendre livraison d'un demi-vaisseau de vin à lui vendu à raison de 17 florins le

vaisseau (19 juin). — Procuration donnée par noble Antoine de Liouc, seigneur de Liouc, à Monon Rochon, de Nice, apothicaire de la religion de Saint-Jean de Jérusalem à Malte, pour recouvrer du patron Jolanon Miallot, d'Antibes, « certain bagaige *sive* meuble » (Cf. E. 854) (25 juin). — Arrentement passé par André Maurin, notaire de Saint-Gilles, à Léonard Legendre, jardinier, d'un jardin de sa femme, sis au faubourg, près du puits de *la Budelarié* (29 juin). — Procuration donnée par noble Augier de Beaumont, prieur de Saint-Martin d'Argental, territoire des Champs, diocèse d'Aix-en-Provence, à Jacques de Beaumont, prieur de Saint-Johannet, diocèse de Riez, religieux bénédictin du monastère de Saint-Gilles (13 juillet 1545). — Caution donnée, à la prière de noble Antoine de Beaumont, prieur de Prévenchères, procureur de noble Augier de Beaumont, son neveu, prieur de Saint-Martin d'Argental d'Aix, et de noble Jacques de Beaumont, prieur de Saint-Johannet, oncle d'Augier, par Jacques Roland, potier de Nîmes, aux rentiers des prieurés de Saint-Martin d'Argental et de Saint-Johannet (13 juillet). — Achat pour le prêtre François Thomas d'un plantier de vigne au quartier du Cambon (26 juillet). — Quittance générale pour le prêtre Guillaume Mayffred (27 juillet). — Renonciation à l'office de trésorier faite par Jean Portal, infirmier, entre les mains du chapitre de la collégiale, qui se compose de Jacques Béranguier, doyen, Antoine Rebolly, sacristain, Pierre Valentin, capiscol, Philippe Arbosset, Bernard Barthélemy, Jean d'Espinasse et Jean Arconsin, chanoines majeurs. Jean Portal, chanoine et infirmier, déclare refuser la collation de l'office de trésorier de l'église, vacant par la mort de Jean Bellon. Le chapitre répond que Portal avait accepté la collation faite par le chapitre et avait été pourvu selon la bulle de sécularisation. Il ne peut aujourd'hui refuser l'office. On plaidera. Surviennent Jean Martin, Antoine Giry et Pierre Dautun, chanoines mineurs, qui s'opposent également à la renonciation (27 juillet). — Vente « d'herbaiges et yvernaiges » au terroir du Versadour (29 juillet). — Obligé de 13 écus pour Jacques Deyron, marchand de Nîmes (31 juillet). — Arrentement passé par Jacques de Massas, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Girons, gouverneur et maître d'hôtel de la maison prieurale de Saint-Jean-lez-Saint-Gilles pour Géraud de Massas, grand prieur, à Mathieu Rey, de Bellegarde, du Grand-Mas d'Argence, moyennant 32 setiers sur 100 de tous les blés, grains et autres fruits (3 août 1545). — Promesse faite par des voituriers d'Aiguesmortes à François Portal, garde du port de Saint-Gilles (4 août). — Promesse

faite au même par Jean Perdrix, chirurgien de Montpellier, de lui remettre dans un mois un certificat des consuls et du garde du port de Mauguio, constatant son déchargement à Mauguio de 260 setiers de blé saissette et touzelle, chargés au port de Saint-Gilles, « dans la barque de l'hoste de *La Masso* » (5 août). — Obligé de 6 florins de Roi pour les hoirs de Jacques Albenas, licencié, de Nîmes, et Jean Albenas, conseiller au Présidial (5 août). — Prix-fait baillé par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, pour la réparation d'une chaussée du Rhône à son mas *dau Rey* (10 août). — Testament de Nicole Darduc (20 août). — Réquisition de Nicolas Calvière, chanoine mineur de la collégiale, au chapitre. Il demande la collation des canonicat et prébende majeurs que tenait Jean Portal, infirmier. Ce canonicat est vacant par la promotion de Portal à l'office de trésorier, et, suivant la bulle de sécularisation, doit revenir au plus ancien des chanoines mineurs (21 août). — Testament de Huguet Gènois, forgeron (22 août). — Arrentement passé par Jean Maulte, prêtre de Bellegarde, de ses vignes audit lieu (1^{er} septembre 1545). — Arrentement passé par Jacques Béranguier, doyen, et les chanoines assemblés en chapitre, des « yvernaises sive herbaiges des prez de la grand et petite ouvre » du chapitre, moyennant 12 l. de rente (15 septembre). — Procuration du prêtre Jean Galles pour recouvrer de frères « Gérald Romey » (1), commandeur de « Goust », et Louis Mirail, commandeur de Valence, 2 écus, et 1 écu d'or (18 septembre). — Substitution faite par Cotin Vernier, procureur juridictionnel et d'office à Saint-Gilles, d'avocats et procureurs du Présidial, pour y comparoir en son lieu et place (19 septembre). — Procuration donnée par Jean Ferron, « escollier », du diocèse d'Embrun, à Clément Gaubert, « escollier », son compatriote, pour recouvrer 6 florins dans leur pays natal (7 octobre 1545). — Lods fait par Pierre de Saunier, chanoine et hôtelier de la collégiale, d'une maison de la paroisse de Saint-Laurent, confrontant la rue du Plomb (11 octobre). — Prise de possession de la trésorerie du chapitre par Nicolas Calvière. Dans le cloître de la collégiale, devant la porte de la salle capitulaire, Calvière, chanoine et trésorier de l'église de Saint-Gilles, exhibe à Pierre Valentin, précenteur et chanoine, ses lettres de collation et de provision, le priant de le mettre en possession, ce que fait Valentin. *Capiendo [eum]*

(1) Géraud Romezy, commandeur de Gouts. Cf. A. Du Bourg, *Hist. du grand prieurs de Toulouse*, 2^{me} éd. Paris-Toulouse, 1883.

per manum, duxit infra ecclesiam inferiorem (la crypte) Sancti Egidii; et ipsum sedere fecit in cathedra dicti officii, juxta majus allare, ipsumque in possessionem. . . . induxit per introitum et exitum predictae ecclesie Sancti Egidii et chori ejusdem ac ingressum loci capitularis, sessionem in eodem factam, nec non per predictarum litterarum restitutionem (11 octobre). — Quittance de 20 l. pour Antoine Rebolli ou Reboul, sacristain de la collégiale (18 octobre). — Vente de « cit sive graysses, tant de moton que de beufz », faite par Jacques Coyssinel, marchand de Saint-Gilles, à Guillaume Gloyso, de Beaucaire, au prix de 15 l. la charge ou les trois quintaux (18 octobre). — Bail de « bestes porcines, tant porcz que truyes, pour iceulx empeyssoner et tenir en anglandaige la saison presente », au prix de 15 s. par bête (20 octobre). — Réquisition faite par Antoine Chazaulx, viguier de Tousques, procureur et maître d'hôtel de Gérard de Massas, grand prieur de Saint-Gilles, à Antoine Béranguier, l'un des consuls de Fourques, pour dire si la communauté de Fourques veut contribuer aux réparations des chaussées « sive levades vieilles » que le grand prieur veut entreprendre au terroir de Fourques (22 octobre). — Testament de Pierre Robert (24 octobre). — Quittance de 32 l. pour Jean Delafont, « hoste du longis où pend l'enseigne du *Molon* » (24 octobre). — Obligé de 20 écus d'or fait par Jean d'Espinasse, aumônier de la collégiale, à noble Nicolas de Tulle, banquier d'Avignon, à raison de certaines bulles et provisions apostoliques que le banquier a promis à l'aumônier de faire venir de Rome pour son frère Raimond d'Espinasse (24 octobre). — Procuration donnée par Nicolas de Tulle, citoyen d'Avignon, à Nicolas Philippon, chanoine de la collégiale (24 octobre). — Testament de Françoise Aucellet (25 octobre). — Sommation faite par Guillaume Mayffred, prêtre séculier et bénéficiaire de la collégiale, à « done » Marguerite Planteblat ou Planteblé, veuve de Jacques Marcon, laboureur, de lui faire donation du legs pie institué par le défunt et vacant par la mort du prêtre Étienne Audemar. Il s'offre à faire le service divin dudit « leguat » aussi bien qu'un autre. Marguerite répond qu'elle entend faire dire le service du legs à qui bon lui semblera, conformément au testament de son mari, et le refuse à Mayffred, qui proteste (1^{er} novembre 1545). — Collation faite par Antoine Reboul, chanoine et sacristain de la collégiale, vicaire de l'abbé, au prêtre Guillaume Mayffred, du legs pie refusé par Marguerite Planteblat. Il l'investit par la tradition de la plume du notaire et sa bénédiction (1^{er} novembre). — Texte latin de ladite collation. Mention de

Théodore-Jean de Clermont, abbé de Saint-Gilles (1^{er} novembre). — Donation faite par Marguerite Planteblat, veuve de Jacques Coffy dit Marcon, à Pascal Toural, prêtre séculier, du legs pie fondé par son mari en l'église Saint-Martin (4 novembre). — Quittance réciproque entre Jean d'Espinasse, aumônier de la collégiale, et le fustier Jean Hugon (8 novembre). — Procuration donnée par Louis Mirail, prêtre, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, sacristain de l'église Saint-Vincent, en la commanderie hors les murs de Valence, pour administrer sa sacristie de Saint-Vincent (12 novembre). — Prise de possession par le prêtre Pascal Toural du legs pie à lui conféré par Marguerite Planteblat. C'est le prêtre Jean Lablache qui l'investit en le prenant par la main, le menant « à la maison estant des biens dud. legat pie... et ce par l'antrée et yssue..... de lad. maison, par touchement et apertion de la porte d'icelle et restitution de lad. donation... » (17 novembre). — Testament de Marguerite Daras, femme de Michel de Luc (18 novembre). — Accord et appointment entre les prêtres Guillaume Mayffred et Pascal Toural, au sujet du legs pie fondé par Jacques Marcon en l'église Saint-Martin. Mayffred cède à Toural tous les droits qu'il peut avoir à ce legs et l'en investit « par touchement de mains ». Toural ne pourra demander qu'un écu à Pierre Boisset, de la rente de la maison dudit legs pie affermée à Mayffred, « pour la sallie (sortie) de lad. maison, que sera à la Sainct-Michel » (29 novembre). — Achat d'une vigne pour Louis Mirail, sacristain de Valence. Le vendeur est le grand prieur de Saint-Gilles (2 décembre). — Reconnaissance féodale pour le grand prieur d'une maison à Générac (2 décembre). — Achat pour Marguerite Planteblat, veuve de Jaume (ou Jacques) Marcon, d'un petit jardin sis au-dessous de l'église Saint-Pierre de Beaulieu, hors les murs (19 décembre). — Cession faite par le prêtre Philippe Hugon à « dones » Catherine et Monette Eustache, sœurs, d'une fondation de messe ou legs pie institué par leur mère Sanchette Garon, « messe à dire et célébrer chescune sepmaine et tous les lundis en l'église parrochiale de Sainct Martin, chappelle y érigée à l'honneur de Saincte-Catherine » (22 décembre). — Donation faite par Catherine et Monette Eustache, au prêtre Antoine Aubert, dudit legs pie (22 décembre). — Prise de possession dudit legs pie par le prêtre Antoine Aubert. C'est Jean Privat, chanoine majeur de la collégiale, qui l'investit en le prenant par la main et le menant dans l'église Saint-Martin, chapelle de Sainte-Catherine, « et ce par l'antrée et yssue..... de lad. chappelle....., deosculacion de l'autret (autel) estant en icelle, aspertion de l'eau be-

noiste et restitution de lad. donation » (23 décembre). — Création par Antoine de Beaumont, prieur de Prévenchères, oncle et procureur d'Antoine de Beaumont le jeune, comte d'Espeyran, de Thomas Molin, en qualité de châtelain d'Espeyran, « quant à l'administration et régime du fait de la justice » (1^{er} janvier 1545 v. s.). — Testament de Jean Ramel, dit Troplong. Il élit sépulture dans la chapelle de Notre-Dame en l'église Saint-Laurent, et consacre 10 l. à son âme. Legs à Gilles Brun, prêtre demeurant à ladite église, aux pauvres de l'hôpital, aux pauvres de Saint-Laze (2 janvier). — Requête à fin d'inventaire présentée à François Portal, viguier de Saint-Gilles, par le notaire André Maurin et sa femme. L'inventaire est transcrit à l'acte. On remarque : « un culier d'ole de ferre, un culier d'ole de lethon,.... sept escudelles d'aureilhes estaing, quatre platz d'estaing desquelz en y a un fendu, deux demy platz estaing, cinq taliadors estaing, une cosse estaing, deux grans salières estaing, une pinthe d'ung pechier estaing, deux chandaliers de lethon, une escaufete lethon, un tyant de lethon, un culier d'olle, une cassette de lethon, un escaufaire de lethon, petit, un petit tyant *sive* cosse de coyre, une eygadière d'estaing,.... un petit mortier de metailh et son tresson de ferre,.... une cadière d'enfant *sive* chariot,.... le libre petit de Jacques Mascaron de ses quictances.... » (11 janvier). — Arrentement passé par Jean Hugon et Amblard Brasier, caritadiers de l'hôpital pauvre, à Simon Savy, dernier hospitalier, dudit hôpital pour trois ans. Le preneur paiera chaque année une corde de toile. Il servira bien les malades et pauvres et « gouvernera la maison.... en tout temps, tant sain que de peste ». Il devra « ensepvellir les trespasés comme est accoustumé, en tout temps, et prandra 2 gros pour les grans et 1 gros pour les petitz qu'il ensepvelira, s'ilz ont de quoy ». Il aura, « des strangiers qu'il yra quérir hors la ville à ses despens, tous les abilhemens qu'aura led. mort ». Il aura, des habitants qu'il ira quérir en temps de peste hors la ville, 6 gros de Roi des grands et 3 gros des enfants « que morront de peste ». Il aura « le cappeau, chausses et sabbates des mortz de l'ospital, et le reste sera de la caritat dud. ospital ». Les caritadiers se réservent l'administration de « la garde-robe » de l'hôpital (17 janvier). — Licence octroyée par Jacques Coysinel, marchand, fermier des deniers royaux de l'équivalent ou impôt de Saint-Gilles, à Raimond Solier, « de povoyr vendre de pain, vin, à sa maison à siete *sive* à table, à manière de tansone (station) », d'ici à la fête de saint Gilles, moyennant 2 l. (17 janvier). — Quittance plénière pour le prêtre Pierre Thomas (17 janvier). —

Réquisition et protestation des chanoines mineurs de la collégiale. Par-devant Guillaume Bellon, chanoine majeur, vicaire général de l'abbé, se présente Jacques de Cubellis, prieur de Garrigues, chanoine majeur, pour lui et les chanoines mineurs, avec l'assistance des chanoines mineurs Jean Martin, Antoine Gros, Pierre Dautun et Jean de Tullia. Il remet une requête « contenant plusieurs abus, tors et griefs qui avoient esté faitz.... ausd. requerans », tant par ledit vicaire et le chapitre que par les commissaires exécuteurs et fulminateurs de la bulle de sécularisation. Le vicaire assemblera le chapitre à l'entrée de vèpres, lui communiquera la requête et répondra. A l'assemblée capitulaire, il la fait lire à haute voix par de Cubellis. Nicolas Philippon interrompt la lecture par ces mots : « Messieurs, allons-nous en, levons-nous d'isi, et ne leur faisons point tant de honneur de plus avant ouyr lire ». L'aumonier d'Espinasse se lève et dit à de Cubellis : « Va, meschant faquyn, n'as-tu pas honte de lyre une telle requeste ? Messieurs, allons-nous en. . . . ». Là-dessus, les membres du chapitre partent, « grondant et menassant led. de Cubellis », qui proteste (21 janvier). — Procuration donnée par les chanoines mineurs de la collégiale à Jacques de Cubellis, chanoine majeur, pour prendre possession du prieuré de Vacquières et autres unis et incorporés au chapitre (21 janvier). — Autre procuration des mêmes à de Cubellis pour engager un procès à raison des griefs, « excès et attemptatz à eulx faitz.... par le sacristain et ses complices » de la collégiale (21 janvier). — Procuration de Jean de Lablache, prêtre originaire du Vivarais (23 janvier). — Quittance pour les hoirs de Jacques Albenas, dit « Podol » ou Poldo (15 février 1545 v. s.). — Arrentement du pré et de la terre des Cannes, appartenant à l'office de l'hôtelier de la collégiale (25 février). — Testament d'Antonie Pays. Elle élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre de Beaulieu et consacre 25 l. à son âme (26 février). — Promesse faite par Jean Virvieu, d'Arles, à François Portal, garde du port de Saint-Gilles, de lui rapporter dans quinze jours un certificat prouvant qu'il aura déchargé au port de Fourques deux vaisseaux de vin qu'il a chargés sur le Rhône au port de Saint-Gilles (2 mars 1545 v. s.). — Compromis où figure Pierre Valentin, capiscol de la collégiale (11 mars). — Réquisition de Michel Domergue, chanoine et syndic de la collégiale de N.-D. d'Aiguesmortes, faite dans la maison prieurale de Saint-Jean à Antoine Chazaulx, viguier de Tosque, procureur de Robert Aube, grand prieur de Saint-Gilles, au sujet d'ouvertures à faire à la pêcherie de La Gaze du Vert, appartenant au chapitre d'Aiguesmortes, et dont le grand prieur est tenu

(12 mars). — Sous-arrentement du membre de Lozeret et Cubières, appartenant à l'abbaye de Franquevaux (20 mars).

E. 856. (Registre.) — 240 feuillets, papier.

1546-1547. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Quittance pour le notaire André Maurin (25 mars 1546). — Quittance de 10 l. pour Philippe Arbosot, chanoine et conrazier de la collégiale (3 avril 1546). — Testament de Claude Aubert. Il élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre et consacre 20 l. à son âme. Legs aux églises Saint-Pierre, Saint-Laurent et Saint-Martin (8 avril). — Procuration de Pierre Valentin, précenteur, ou chantre, ou capiscol de la collégiale (8 avril). — Testament de Jean Martin. Il élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre et consacre 12 florins à son âme (11 avril). — Testament d'Antonie Filhon. Elle élit sépulture au cimetière de l'œuvre de saint Gilles et consacre 6 florins à son âme (13 avril). — Obligé de 98 écus pour les hoirs de Jacques Albenas, dit Podol (15 avril). — Testament de Jeanne Sauvare. Elle élit sépulture dans l'église Saint-Martin, devant la chapelle de N.-D. du Crucifix, et consacre 5 l. à son âme (15 avril). — Présentation à Jacques Bérenguer, doyen, et à Guillaume Bellon, chanoine de la collégiale, vicaires généraux de Théodore-Jean de Clermont, abbé de Saint-Gilles, faite par le procureur de Jacques de Bozène, collègiat du collège de Périgueux, *de Perigos*, bachelier en droit, des nom et prénom de son mandant, ainsi que des lettres originales de nomination de Jacques, étudiant de l'université de Toulouse sous le recteur Jean Isaac, et des lettres qualificatoires ou attestatoires du temps d'études émanées du professeur de droit C. Raynier, en vue du premier bénéfice, ou office, ou canonicat vacant (18 avril). — Insinuation des nom et surnom de Jean Pabeyran, chanoine de la cathédrale de Nîmes, faite par Guillaume Bellon, chanoine de Saint-Gilles, vicaire général de l'abbé, par-devant les autres chanoines assemblés, en vue du premier bénéfice ou office vacant (19 avril). — Caution fournie à l'abbé de Saint-Gilles, pour un emprunt de 50 écus d'or, destiné à la poursuite de son procès relatif au bénéfice de Ménéorbe, par les chanoines. Les prêteurs sont Jean Vallis, hôte du *Chapeau rouge*, d'Avignon, et Guillaume Laurent, notaire d'Avignon (19 avril). — Testament de Jean Morant, tisserand. Il élit sépulture au cimetière Saint-Pierre et consacre 8 florins à son âme (19 avril). — Testament de Marguerite Bon. Elle élit sépulture devant la chapelle de N.-D. La Daurade, et consacre 30 s. à son âme. Legs à la con-

frérie de N.-D. de Meynes (20 avril). — Insinuation faite « dans le lousis où pend l'enseigne du *Mouton* », par le procureur de Pierre Didot, bachelier en droits, gradué et nommé en l'université de Montpellier, par-devant Guillaume Bellon, vicaire général de l'abbé, des nom et surnom de Didot (20 avril). — Testament de Françoise Flavard. Elle élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre et consacre 12 florins à son âme (22 avril). — Vente de « tous et chescuns les vantres des beufz et vaches seulement que se occiront » d'ici à la saint Gilles dans la boutique et boucherie de Jacques Coyssinel, marchand, passée par sa femme Louise Albenas, moyennant 7 s. 6 d. « pour ung chescun desd. vantres, compris les pieds desd. beufz » (23 avril). — Vente passée par Jean de Lespinasse, chanoine et aumônier de la collégiale, de « l'herbe mayenque *sive* foyns mayencz de ses predz », moyennant 65 florins de Roi (24 avril). — Testament de Phélice Apothicaire. Elle élit sépulture au cimetière de l'œuvre de saint Gilles et consacre 30 s. à son âme (28 avril). — Accord entre Jean d'Espinasse, aumônier, et François Guillot, chanoine de la collégiale (29 avril). — Quittance faite par Pierre de Saunier, chanoine et hôtelier de la collégiale, à Jean Realon, « hoste du *Signe* » (*Cygne*) (4 mai 1546). — Testament de Philippe Arbosset, chanoine et conrazier de la collégiale. Il élit sépulture à l'entrée du chapitre et consacre 15 l. à son âme. Legs aux pauvres de l'hôpital et à ceux de la *mala-dièrre*. Legs de sa « grand robe de visconte », de sa « robe courte de brunete et une caysse d'aube neufve garnye de sarreure et clef qu'est au devant de son lict, une pinthe d'estang tenant troys fueilhetes, et deux es-cudelhès d'aureilhes d'estang », d'« ung chaplict neufz, une caysse grande de noguier ferrade et une aultre caysse d'aube qu'est au porge, *sive* debas de sa chambre, non ferrée » (4 mai). — Procuracion donnée par Jean Martin, chanoine mineur, à Bernard Barthélemy, chanoine majeur, pour requérir de l'abbé la collation des canonicat et prébende vacants par le décès de Philippe Arbosset (5 mai). — Collation faite par Antoine Reboul, sacristain et chanoine de la collégiale, vicaire général de l'abbé, à Jean Martin, chanoine mineur, du canonicat majeur vacant par la mort de Philippe Arbosset (5 mai). — Réquisition et protestation de Nicolas Calvière, chanoine mineur, représenté par son frère Guillaume Calvière, avocat de Nîmes, en présence du chapitre de Saint-Gilles assemblé, au sujet des trésorerie, canonicat et prébende de feu Jean Bellon (6 mai). — Obligé de 5 écus d'or fait par le prêtre Pierre Deleuze (6 mai). — Promesse faite par un habitant d'Avignon aux rentiers du péage du port de Saint-Gilles. Louis Pomart a fait

venir d'Aiguesmortes 64 caisses de sucre fin, 4 caisses de confitures, cinq douzaines et neuf de « lyban » à destination d'Avignon, « en montant contremont sur la rivière et fleuve du Rosne, et dans les barques de sires Jehan Bombardier et Aynard Moreau, voicteuriers dudict Avignon ». En passant au port de Saint-Gilles les conducteurs ont refusé de payer le péage (8 mai). — Prix-fait des « levades et levadons » du terroir du Versadour (9 mai). — Quittance faite par Jean d'Espinasse, chanoine et aumônier, au chanoine Jean Martin, contre qui il avait porté plainte devant le vicaire de l'abbé, de 4 l. de frais (20 mai). — Bail passé par Antoine Reboul, sacristain de la collégiale, à un habitant de Saint-Gilles, d'une « chambre *sive* maison » de la paroisse Saint-Martin, confrontant « la rue du Portal Vinos, alias de la Roze », et la rue de la *Draparié* (21 juin 1546). — Prix-fait d'un « solier » ou plancher » (30 mai). — Testament de Jeanne Brun. Elle élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre et consacre à son âme 10 florins de Roi (31 mai). — Donation faite par-devant sire Jean Bories le vieux, lieutenant de viguier de Saint-Gilles, « séand sur ung banc de fuste en signe de judice » (3 juin 1546). — Arrentement passé par Jean d'Espinasse, chanoine et aumônier, d'une terre au quartier de Sainte-Cécile d'Estagel (6 juin). — Quittance de 3 l. faite par Mathieu Paige, procureur d'office de la cour du comte d'Espéiran (7 juin). — Testament de Guillaume Deloulme, dit L'Espagnol. Il élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre et consacre à son âme 25 florins de Roi. Legs aux pauvres de l'hôpital de Saint-Laze (17 juin). — Testament de Bernard de Brassenc dit Le Gascon. Il élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre et consacre 9 florins à son âme (18 juin). — Réquisition avec protestation faite en l'assemblée du chapitre par le chanoine Jean d'Espinasse, au sujet de l'arrentement du domaine d'Estagel (21 juillet 1546). — Prix-fait baillé par le chanoine Bernard Barthélemy pour « reabilher la levade qu'est au devant des salins du port de S'-Gilles, c'est assavoir d'ung speron à l'aultre » (11 août 1546). — Quittance de trois charges de blé pour Jean Portal, chanoine et infirmier de la collégiale (20 août). — Prise de possession par le chanoine Jean Martin de son canonicat majeur. Dans l'église collégiale, *et ante fores chori*, le matin, à l'issue de la grand'messe, Guillaume Mayfred, bénéficiaire, procureur de Jean Martin, exhibe au prêtre Pascal Toural les lettres de collation ou de provision de son mandant et lui demande de le mettre en possession, ce que fait Toural en le prenant par la main, *per introitum chori. . . , sessionem in una ex cathedris ejusdem chori, deosculacionem altaris, campane*

pulsationem ac restitutionem dictarum litterarum (22 août). — Collation de l'office de sacrestan faite par Guillaume Bellon, vicaire général de l'abbé, au prêtre Pascal Toural. Il l'investit *per traditionem birreti*. Cet office est le même que celui de subsacristain (22 août). — Teneur des lettres de ladite collation (5 mai 1546). — Échange entre noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, et Jean de Fonte, « hoste du longis où pand par enseigne le Mouton » (25 août). — Renonciation faite par le chapitre de Saint-Gilles à son procès avec François Malian et Jacques Béranguier, à l'occasion du prieuré de Saint-Bauzély de Villevieille, membre du doyenné de la collégiale (25 août). — Prix-fait baillé par le marchand Jacques Coyssinel pour des travaux à sa maison, notamment pour « unes fenestres crosières et une miège crosière, une près de l'autre,..... de la semblance de deux fenestres que sont à la chambre de la maison de feu Thomas Arnaud....., les plus près de la mayson des armes » (31 août). — Prise de possession par le prêtre Pascal Toural de l'office de sous-sacristain, avec protestation subséquente de quelques chanoines majeurs. Le prêtre Raimond de L'Espinasse l'investit *per introitum dicte ecclesie, aspersionem aque benedictæ, deosculationem magni altaris, sessionem in choro et altera ex cathedris inferioribus factam* (1^{er} septembre 1546). — Réquisition avec protestation faite par Pierre Daynac, chanoine et syndic du chapitre d'Aiguesmortes, à Robert Aube, dit de Roquemartine, grand prieur de Saint-Gilles, au sujet des fossés qu'il est tenu d'exécuter (4 septembre). — Quittance de biens meubles faite par le procureur des hoirs de Philippe Arbousset, chanoine de la collégiale, à Pierre Valentin, chanoine et capiscol (13 septembre). — Arrentement de la pêcherie de l'étang de Scamandre, passé par le chapitre pour 3 ans, moyennant 50 l. de rente (17 septembre). — Procuracy donnée par Jacques Béranguier, doyen de la collégiale, prieur de Sainte-Nathalie de Fos, diocèse de Béziers, à noble Jean d'Anzac, seigneur de Fabrègues et de Cossargues, et à Jacques Béranguier, son serviteur, pour arrenter son prieuré (18 septembre). — Convention « pour semer à mièges » où figure le chanoine Jean Arconsi (21 septembre). — Quittance réciproque entre l'aumônier Jean d'Espinasse et noble Nicolas Tulle, d'Avignon (26 septembre). — Procuracy donnée par Guidon Lautier, prêtre de Nages, à Jean de Fonte, hôte du Mouton (26 septembre). — Rémission pour Jean Portal, chanoine et infirmier de la collégiale (30 septembre). — Pacte « pour empeyssonner de porcz baillés par aulcungs particuliers de Sainct-Gilles » (1^{er} octobre 1546). — Aapte passé par Jean Portal, cha-

noine majeur de la collégiale, prieur moderne de Saint-André de Camarignan, « uny à la table » (mense) du chapitre, de garrigues de la dimerie de Saint-André, sur le chemin de Vauvert (1^{er} octobre). — Achat fait à Gilles Viadier, lépreux, né à Saint-Gilles, actuellement « à la ladrarie de Lunel », par le prêtre Pierre Christel, d'un immeuble confrontant le mur de la ville et la maison du prêtre Antoine Pélissier (2 octobre). — Achat pour le prêtre Jean Valette de la plus valuo d'une moitié de maison touchant le rempart, confrontant la rue « tirant au Portal Vinous » et le grand chemin « carretal » (4 octobre). — Création faite par Jacques Roland, potier de Nimes, procureur d'Antoine de Beaumont le jeune, comte d'Espoiran, d'Antoine Rouge en qualité de châtelain de la comté d'Espoiran (4 octobre). — Prise de possession par Jean d'Espinasse, *in claustris ecclesie collegialis....., ante portam ecclesie inferioris*, de son canonicat majeur. Antoine Roboul, sacristain et chanoine, vicaire substitut de l'abbé, en présence des chanoines, au début de la grand'messe, l'investit en le prenant par la main et en le conduisant *infra ecclesiam inferiorem.....; per sessionem in altera ex cathedris chori dicte ecclesie, ac per introitum et exitum dicte ecclesie et loci capitularis, in eodem sedere faciendo, et per predictarum litterarum restitutionem* (9 octobre). — Obligé de 38 florins de Roi pour Jean de Fonte ou Delafont, hôte du logis du Mouton (19 octobre). — Obligé de 2 écus d'or fait par Georges Rey, rentier de l'abbaye de Franquevaux, au comte d'Espoiran et à son rentier Martin Aubert (19 octobre). — Quittance de 43 florins de Roi faite par le lépreux Gilles Viadier au prêtre Pierre Christol (22 octobre). — Obligé de 100 écus d'or « au coin du soleil » fait par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, à Louis Andronis, contrôleur du domaine à Nimes (22 octobre). — Quittance de 25 l. faite par le prêtre Philippe Hugon, bénéficiaire de la collégiale, procureur ou trésorier du chapitre, au rentier de l'étang de Scamandre (31 octobre). — Obligé de 12 écus d'or pour Pierre Vigne, curé de l'église Saint-Laurent (2 novembre 1546). — Donation faite par Jean Audibert et Amblard Brasier, ouvriers de l'église Saint-Laurent, patrons d'une chapellenie fondée en ladite église par Pons Ginoux, sur des immeubles situés près la porte du Mazel, le 7 décembre 1520, avec fondation de messe, au prêtre Guillaume Mayffred, bénéficiaire de la collégiale, de ladite messe, vacante par « l'ingression » de Gilles Aubert, chapelain, au couvent des Chartreux d'Avignon, et par sa mort (21 novembre). — Autre donation de messe faite par François Portal, vignier de Saint-Gilles, comme héritier de noble Louis Gros, au

prêtre séculier Guillaume Mayffred. Cette messe est fondée en l'église de Saint-Martin, chapelle de Sainte-Catherine. Elle est vacante par l'entrée aux Chartreux d'Avignon et la mort du dernier titulaire de la fondation, le prêtre Gilles Aubert (21 novembre). — Sous-arrentement passé par Louis Mirail, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, rentier des biens d'Antoine Basset, clerc de Saint-Gilles, à Pascal Toural, prêtre et sacristain de la collégiale, d'une maison de Basset, sise dans la paroisse Saint-Martin, avec le mobilier, inventorié dans l'acte (26 novembre). — Réquisition faite par Guillaume de Cubières, dit Pouzilhac, chanoine mineur, à Antoine Reboul, sacristain, et autres chanoines majeurs assemblés, pour obtenir le canonicat majeur vacant par la mort de Jean Portal, chanoine et infirmier (6 décembre 1546). — Obligé de 9 l. pour Jacques Lageret, bourgeois de Nîmes (7 décembre). — Obligé de 10 florins de Roi fait par Jean de Tullia, de Beaucaire, demeurant à Saint-Gilles, au prêtre Pierre Christol (10 décembre). — Obligé de 12 écus d'or pour noble Madeleine Farin (14 décembre). — Terme accordé par noble Charles des Michaux, d'Uzès (15 décembre). — Achat pour le prêtre Jean Valette, bénéficiaire de la collégiale, d'un plantier de vigne au quartier de la *Font d'Angasc*, confrontant noble François de Villages (21 décembre). — Quittance de 600 l. faite par le chapitre à Pierre Langlès, rentier du prieuré de Caissargues, uni à la table (ou mense) dudit chapitre (8 février 1546 v. s.). — Réquisition faite par le chanoine Jean Martin aux chanoines de la collégiale pour obtenir l'examen et l'arrêt de ses comptes « de la despance par luy faicte au allant en Avignon et à Ménerbe » (25 février). — Accord entre le clavaire de Saint-Gilles et les terrailleurs ou terrassiers de Fourques, au sujet de la réparation des « chaussées sive levades vieilles de la rivière de Rosne, . . . despuis le port dud. S^t-Gilles fins au trauc sive pertuis de l'Esturjon » (14 mars 1546 v. s.). — Association faite par Pierre Deleuze, prêtre séculier, rentier moderne de la cure du prieuré de l'église Saint-Laurent, pour son arrentement, des prêtres Pierre Vignes et Pascal Toural, à raison d'un tiers chacun (15 mars). — Aacte passé par Louis Mirail, religieux de Saint-Jean de Jérusalem au prieuré de Saint-Gilles, sacristain de la commanderie de Saint-Vincent hors les murs de Valence, d'une maison de ladite sacristie et ruinée, à un charpentier de Valence (15 mars). — Arrentement passé par le chapitre à Pierre Langlès, du domaine d'Estagel, pour 6 années, moyennant 1.000 l. de rente (19 mars).

E. 857. (Registre.) — 213 feuillets, papier.

1547-1548. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Obligé de 3 charges ou salmées de bon blé pour Robert Aube, grand prieur de Saint-Gilles, représenté par noble François de Montalban, dit La Roquette, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, son maître d'hôtel (28 mars 1547). — Obligé de 2 salmées de blé fait par Guillaume Mayffredi, bénéficiaire de la collégiale, au grand prieur (28 mars). — Procuration de Jean d'Espinasse, chanoine et aumônier de la collégiale, représentant son oncle Guillaume d'Espinasse, recteur de la vicairie perpétuelle du prieuré de Saint-Pierre et Sainte-Marie-Madeleine de « Gebes », diocèse d'Alet, pour la résignation de son prieuré en faveur de Raimond d'Espinasse, frère de Jean (28 mars). — Procuration donnée par Jean Arconse, chanoine majeur de la collégiale, allant à la cour pour les affaires du chapitre, à Jean Bosquet, marchand de Saint-Gilles (3 avril 1547). — Aacte passé par Nicolas Philippon, chanoine majeur, rentier des censives de l'abbé, d'une cour ou emplacement dans la paroisse Saint-Laurent, rue du Plomb, près l'hôpital pauvre (9 avril). — Lods fait par Nicolas Philippon, représentant de l'abbé, au notaire André Maurin, pour une maison de la rue de *l'Herbarié*, paroisse Saint-Laurent, confrontant la maison dite « l'Escole » (9 avril). — Promesse faite par Agnès Prinot, d'Aiguesmortes, à Jean Portal, « commis soy disant de la garde du port de S^t-Gilles », de lui rapporter dans un mois certificat du garde du port ou des consuls d'Aiguesmortes, prouvant déchargement de 100 setiers de blé embarqués à Saint-Gilles (14 avril). — Quittance de 50 écus d'or valant chacun 45 s., donnée par Pierre Perrinot, d'Aiguesmortes, à Jean Delafont, hôte du logis du *Mouton*, pour reste du prix « de la mayson et logis de *l'Escu de France* » à Saint-Gilles (14 avril). — Notification faite par Jean Privat, chanoine majeur, au nom de Durant Yvernât, procureur au siège d'Arles (16 avril). — Testament de Catherine Trolier. Elle élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre de Beaulieu et consacre 20 florins à son âme (17 avril). — Échange entre Philippe Hugon, recteur du legs pie fondé par Drivette Blauzac, et le notaire André Maurin (18 avril). — Aacte passé par Pierre Valentin, chanoine majeur et chantre ou capiscol de la collégiale, d'une terre du chemin de Vauvert, près de la Justice (18 avril). — Achat pour le prêtre Jean Valette, bénéficiaire de la collégiale, d'un plantier de vigne au quartier de *La Gau* (21 avril). — Déclaration de Théodore-Jean de Cler-

mont, abbé de Saint-Gilles, au profit du doyen de la collégiale (30 avril). — Collation faite par Guillaume Bellon, chanoine majeur, vicaire général de l'abbé, à Nicolas Calvière, chanoine mineur, du canonicat majeur vacant par la mort de Philippe Arbousset (6 mai 1547). — Transaction entre le grand prieur de Saint-Gilles et François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, habitant Nîmes, au sujet d'un procès entre feu Gaillardet de Montcalm, seigneur de Vauvert, Marguerittes, Candiac, et feu Charles Alemand, grand prieur de Saint-Gilles, procès relatif à 100 l. de cens vendues par Montcalm au grand prieur, sur tous ses biens, moyennant 2.000 l. (15 mai). — Prise de possession par Marquiot Droyn, clerc d'Avignon assisté de son père Gabriel Droyn, d'un canonicat majeur de la collégiale. C'est le doyen Jacques Bérenguer qui l'investit (16 mai). — Obligé de 7 salmées 1/2 de blé pour Robert Albe de Roquemartine, grand prieur, représenté par François de Montalban. C'est François Portal, viguier de Saint-Gilles, qui s'oblige (16 mai). — « Affret » ou licence donnée par les fermiers de l'équivalent de Saint-Gilles à Guichard Bergier, de « vendre pain, vin, tant en gros que en menu, et fere table ouverte à son longis, et de y pouveyr vendre toute manière de poysson fresch et aultre salleure et poysson sallé, ormys thounies et sardes » (21 mai). — Promesse faite par Guillaume Raynard, marchand de Montpellier, à François Portal, garde du port de Saint-Gilles, de lui apporter dans quinzaine, certificat des gardes du port de Lattes constatant son déchargement de « troys saques de layne » pesant 10 quintaux, chargés au port de Saint-Gilles, sur la barque du patron Guillaume Combalusier, de Beaucaire (25 mai). — Acte de protestation pour Marquiot ou Melchion Droyn, chanoine majeur de la collégiale. Guillaume de Cubières, dit Posilhac, et Antoine Giry, dit de Tresques, chanoines mineurs, le troublèrent dans la possession de son canonicat le jour de la procession générale des chanoines et lui firent violence, « sçavoir est le tirant par plusieurs foys et oustant de son propre lieu et rang violemment et par force, aussi de l'escandalle qu'ilz fesoient au peuple illec estans et accompagnans lad. procession, publiquement led. jour et feste de la Penthecoste et au lieu sacré, c'est assavoir aux clostres d'icelle église » (29 mai). — Présentation et refus d'un épervier pour la censive de la Sylve-Godesque. Dans le château de Vauvert ou de Posquières, Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, procureur du grand prieur de Saint-Gilles, offre à Guillaume de Quinssier, procureur du seigneur de Vauvert, « ung esparvier » pour la censive ou albergue due par le grand prieur au seigneur de Vauvert, à

raison du territoire de la Sylve-Godesque, mais sans succès (11 juin 1547). — Arrondissement passé par le chapitre du prieuré de Saint-Pierre de Laugnac, moyennant la rente de 100 l. et de 4 cannes d'huile (12 juin). — Procuration donnée par Marquiot Cavalier, d'Avignon, rentier de l'abbaye de Saint-Gilles et des membres en dépendant, à Jean Delafont, marchand de Saint-Gilles, pour recouvrer le droit de loude, « comme est les langues des beuf que l'on occira dans la boucherie..... et de toute manière de fruiete », le droit « du douzain des dixmes, tant des foyns que des blés » (13 juin). — Donation faite par Antoine Reboul, chanoine et sacristain de la collégiale, patron « de certaine messe *sive* légat pye fondé par l'ene Eustassie de L'Espinassière à la chapelle de Nostre-Dame La Dorade, dans l'esglise supérieure dud. St Gilles..... sachant estre grandement occupé à présent en sa charge d'office de sacristaing, et que bonnement ne peult..... dire ne faire dire lad. messe », au prêtre Pascal Toural (31 juillet 1547). — Obligé de 2 écus fait par le prêtre Pascal Toural, *sacristanon* de la collégiale (6 août 1547). — Donation faite par Jean Jaubert, bassinier des Ames du Purgatoire de l'église Saint-Martin, du legs pie fondé par le prêtre Pierre Vidal et vacant par l'entrée aux Chartreux d'Avignon de son dernier possesseur le prêtre Gilles Aubert, à Guillaume Mayffred, prêtre séculier. Le service du legs consiste à dire tous les mois une messe de *requiem* pour Pierre Vidal (25 août). — Échange où figure le prêtre Pierre Christol (3 septembre 1547). — Testament de Barthélemy Roughas. Il élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre et consacre à son âme 25 florins de Roi (3 septembre). — Obligé de 11 florins pour Antoine Falcon, religieux collégié de la maison prieurale de Saint-Jean de Jérusalem (4 septembre). — Réquisition faite par les hoirs de Jacques Albenas, dit Podol, rentier des fruits décimaux du chapitre (11 septembre). — Arrondissement passé par Jean Baderon et son frere, à Pierre Molin, de « la maison *sive* lotgiz où pend l'enseigne du *Signe* » (*Cigne*), au faubourg de Saint-Gilles, moyennant 18 l. de rente. L'inventaire du mobilier a été fait dans un acte d'arrondissement reçu par Louis Giraud le 14 octobre 1541 (16 septembre). — Intimation faite par Georges Cordereau, maître d'hôtel et secrétaire de l'abbé, à Pierre Langlès, rentier du bénéfice de Sainte-Cécile d'Estagel (20 septembre). — Procuration dudit secrétaire, appelé Codereau et Coudereau (20 septembre). — Acepte passé par Jean Delafont, comme lieutenant du clavaire de Saint-Gilles, au jardinier Léonard Legendre, d'une tour des murailles de la ville située au « portal Mazel », moyennant la censive de 7 s. 6 d., et à condi-

tion que les manans et habitans..... en temps de guerre et gendarmerie, auront leur obyse, antrée et sortie dans ladite tour » (25 septembre). — Acapte passé par Jean Delafont, lieutenant de clavaire, d'une tour des murs de la ville, « joignante le portial de Saint-Martin et au-devant la cloustre de lad. eglise », aux mêmes conditions (25 septembre). — « Vente » d'une salmée de *garach* (terre en jachère) d'une terre *agarachée* (labourée pour la première fois), faite pour l'aonée prochaine. Cette « vente » n'est qu'une location moyennant une salmée de seigle (27 septembre). — Acapte passé par Jean Delafont, lieutenant de clavaire, d'une tour des murailles de la ville, appelée la tour de *La Cabre*, « assise au dernier de l'ospital des povres », sous la censive de 7 s. 6 d., et à condition qu'elle restera à la disposition des habitants en temps de guerre (30 septembre). — Bail de la garde des chèvres (2 octobre 1547). — Quittance faite par le chapitre de Saint-Gilles à Pierre Langlès, de 131 l. en déduction de la rente des prieurés de Caissargues et de Laugnac (3 octobre). — Acapte passé par Jean Delafont, lieutenant de clavaire, d'une tour des murailles de la ville, près la maison de Jean Monedier, « fermée de présent de tappye au-devant, laquelle tour souloit tenir Amblard Brasier », sous la censive de 7 s. 6 d. et la condition de disponibilité en temps de guerre (4 octobre). — Prise de possession par le prêtre Guillaume Mayffred du legs pie dont l'a investi Jean Jaubert, bassinier des Ames du Purgatoire de l'église Saint-Martin. C'est le prêtre Pierre Deleuze qui le met en possession « par l'entrée et ysseue » d'une vigne dépendant dudit legs (5 octobre). — Donation faite, par-devant Antoine Rovérié, coseigneur de Cabrières, juge ordinaire de Saint-Gilles, « scéan sur ung banc de boys en signe de judice », au chirurgien Martin Giraud (11 octobre). — Résignation faite par le prêtre Philippe Hugon, au nom d'Arnaud de Castelbourg, prieur ou recteur de l'église Saint-Laurent, dudit prieuré, entre les mains de Jacques Béranguier, vicaire général de l'abbé de Saint-Gilles, en vertu d'une permutation avec la vicairie perpétuelle de Sainte-Croix de Sarrut, dépendant du monastère de N.-D. de Silvanès, entre Arnaud de Castelbourg et Olivier Escudier. La vicairie de Sainte-Croix a pour annexe Sainte-Catherine de Silvanès. L'acte est passé dans le nouveau réfectoire de la collégiale (16 octobre). — Collation faite par le vicaire général de l'abbé, à Olivier Escudier, du prieuré ou rectorie et de la cure des âmes de l'église paroissiale Saint-Laurent, avec son annexe de Saint-Pierre de Beaulieu, hors des murs de la ville (16 octobre). — Prise de possession du prieuré de Saint-Laurent par Olivier Escu-

dier. Devant la porte principale de l'église, il présente ses lettres de collation au prêtre Jean Gal, qui l'investit *per ingressum dicte ecclesie, de osculationem magni altaris, campanelle pulsationem, ac introitum et exitum camere claustralis dicti prioratus, ac per restitutionem litterarum* » (17 octobre). — Prix-fait baillé par Jean Espinasse, aumônier de la collégiale, pour creuser des fossés au pré du Grès et aux terres des Fayses de la Madeleine (19 octobre). — Compromis entre le chapitre et l'infirmier Jean Portal (19 octobre). — Quittance de 10 florins pour le chirurgien Claude Faudelle (20 octobre). — Quittance faite par le chapitre à Guillaume Sigaudi, rentier du prieuré de Trinquetaille, de 16 écus d'or en déduction de sa rente (21 octobre). — Prix-fait baillé par François de Villages, seigneur de Beauvoisin, clavaire de Saint-Gilles, pour des chaussées à faire aux ponts de Saint-Gilles et au pré de l'Aube (23 octobre). — Lods fait par Nicolas Philippon, chanoine de la collégiale, procureur et rentier de l'abbé, d'une terre ou parran sise « entre les deux murailles et prez le portial de Nostre Donne de la Blanche », sous la directe de l'abbé et la censive de 13 d. payables à l'hôpital des pauvres (26 octobre). — Quittance faite par Jean Grégoire, commis des décimes, à Marquiot Cavalier, rentier principal de l'abbé, de 33 l. en déduction de ses décimes (27 octobre). — Obligé de 33 l. pour noble Antoine Béranguier, sieur de « Lyou » ou Liouc (27 octobre). — Arrentement du prieuré de l'église paroissiale Saint-Martin, passé par Pierre Arboussset, prieur moderne, à Vidal Vayron, prêtre, de Serviers, pour 3 ans, moyennant 40 l. de rente (27 octobre). — Accord entre Antoine Gros, syndic du chapitre, et les rentiers de la dime des blés et vins du chapitre (2 novembre 1547). — Association faite entre le prêtre Vidal Vayron, rentier moderne du prieuré de Saint-Martin de Saint-Gilles, et les prêtres Pierre Christol, Pierre Thomas et Jean Gal, pour l'arrentement dudit prieuré (3 novembre). — Obligé de 7 florins 1/2 pour noble Antoine Béranguier, coseigneur de « Lyoc » ou Liouc (4 novembre). — Procuracy donnée par le chapitre au chanoine Antoine Gros pour passer quittance aux hoirs de Jacques Albenas, licencié ès droits, rentier des dîmes, prés et pêcherie du chapitre, et à ses associés (5 novembre). — Engagement pris par Jean Alut envers Jean Moynier, garde des magasins à sel au port de Saint-Gilles. Moynier avait fait saisir une charrette attelée de deux mules et appartenant à Jean Alut, dit Fatigue, de Bouillargues. Elle était chargée de sel. Le garde ou son commis disait « avoir trouvé led. Levat, charratier (d'Alut), qui enpourtoit et desroboit de sel ausd. mague-

sins. Et non comptant de ce, pour ce que led. coumys de garde luy voulcist ouster la sel desrobéo, l'auroit voulu battre et assailhir » (6 novembre). — Quittance de 87 l. faite par le chapitre au prêtre Pierre Gay, rentier du prieuré de Saint-Étienne de Corconne (9 novembre). — Cession faite par le prêtre Guillaume Mayffred au prêtre Pierre Deleuze, corentier de la cure de Saint-Laurent, au nom du prêtre Pierre Vignes, de la part de ce dernier dans l'arrentement de Saint-Laurent (1^{er} décembre 1547). — Procuracion donnée par Melchion Droin, capiscol de l'église collégiale de Saint-Agricol, à Avignon, à son frère Gaspard Droin, clerc d'Avignon (5 décembre). — Procuracion donnée par Jacques Béranguier doyen de la collégiale de Saint-Gilles, à son surviviteur Jacques Béranguier, pour arrenter son bénéfice de Saint-Pons de Sommière, avec son annexe de Sainte-Croix et Saint-Bauzély de Villevieille. Ce sont des membres de son doyenné (22 décembre). — Procuracion donnée par la communauté de Saint-Gilles à des procureurs de Toulouse pour comparoir par-devant les présidents au Parlement, au procès pendant en la cour avec Robert Albe, dit de Roquemartine, grand prieur. L'acte a lieu dans la salle de la maison abbatiale, par-devant Jacques Béranguier, doyen, vicaire général de l'abbé, « estant assis sur une chière, en forme de justice », et avec son autorisation. Ce sont les conseillers modernes, convoqués au son de la cloche. « comme est de coustume de tenir les conseils », à la requête du clavaire, qui représentent la communauté. A leur tête est Jean Delafont, sous-clavaire (28 décembre). — Donation pour Antoine Giry, chanoine de la collégiale (5 janvier 1547 v. s.). — Aapte passé par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, clavaire de Saint-Gilles, d'un emplacement hors et près les murailles de la ville (13 janvier). — Testament de Catherine Malaret. Legs à l'hôpital pauvre, aux pauvres de « Saint-Laze » et à l'œuvre de l'église Saint-Martin (29 janvier). — Achat d'un plantier pour le prêtre Pierre Christol (3 février 1547 v. s.). — Testament de Gaujouse Joyeuse Arnaud, femme de Jean Portal. Elle élit sépulture dans l'église Saint Martin et consacre 30 l. à son âme. Legs d'« une robe coursset drap d'escarlate, fourrée de peaux noires, avec ses bandes de velloux noyr, aussi une gonnelle rouge bandée de velloux noyr, et ung aultre coursset d'oustade aussi bendé de velloux noyr » (7 février). — Achat pour Antoine Chazaulx, viguier de Tousque, maître d'hôtel de la maison prieurale de Saint-Jean de Jérusalem-lès-Saint-Gilles, au nom du grand prieur, de 2.650 *quairons*, savoir : 700 *quairons* menus, 100 *quairons* de 3 pans de long, 1.100 *bougetz*, moyennant 3 l. le cent,

rendu sur le port de Beaucaire, ou 5 l. 10 s. rendu à l'abeuradou du mas de Cavallès. Ce sont des pierres de taille de Beaucaire (15 février). — Cautions fournies par Antoine Barrifort, marchand d'Uzès, à Pierre de Baulac, dit Trébons, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de La Cavalerie (1), Saint-Christol et Saint-Maurice de Casesvielles, représenté par Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes (21 février). — Procuracion de Pascal du Broc, commandeur de « Peyruois » ou Peyruis (2), donnée à Antoine Jouin de Pènos, commandeur de Saint-Félix, Jean de Glèon, commandeur de « Mornas » (3) et Pierre Ébrault, dit Rivières, commandeur de Grèzan, pour gérer sa commanderie de Peyruis (22 février). — Procuracion du prêtre Pierre Vignes (22 février). — Arrentement passé par Denis Pommier, clavaire de Saint-Gilles, au nom de la communauté, du tènement du Cambon. « tant les yvernaiges sive herbaiges que foyens foins mayens » (25 février). — Arrentement de la « moytié et part des bans » de la ville (25 février). — Cession faite par le prêtre Jean Gal, corentier du prieuré de l'église Saint-Martin, au prêtre Vidal Veyron, rentier principal, de sa part d'association (28 février). — Procuracion de Mathieu Barthélemy, apothicaire d'Arles (5 mars 1547 v. s.). — Procuracion donnée par les prêtres Pierre Christol et Pierre Thomas au prêtre Vidal Veyron (7 mars). — Testament du prêtre Pierre Thomas. Il élit sépulture à l'église Saint-Laurent et désire « son corps estre mis dans une caisse ». Il consacre 25 l. à son âme. Legs pour la réparation de l'église Saint-Laurent. Legs au prêtre Pierre Christol d'« une sienne robe noyre longue » et au prêtre Vidal Veiron « d'une aultre robe... », que led. testateur pourtoyt tous les jours » (12 mars). — Promesse faite par Antoine Chazaulx, religieux et maître d'hôtel pour le grand prieur en la maison prieurale de Saint-Gilles, au nom de Claude « d'Essienville », grand prieur de France, capitaine de trois galères pour le Roi à Marseille, à François Portal, viguier et garde du port de Saint-Gilles, de lui porter dans un mois certificat de déchargement à Marseille de 110 charges de blé, chargées au port de Saint-Gilles sur le *lahut* du patron Jean Baudoin, « de l'isle du Martègue » (Martigues), « pour l'aditivuaillement desd. gallères » (16 mars). — Vente faite

(1) Relevant du grand prieur de Toulouse, dans le comté d'Armagnac. Cf. Du Bourg, *op. cit.* (2) Ancienne commanderie absorbée depuis par celle de Béziers. Cf. Comte de Grasset, *Inventaire des archives du grand prieuré de Saint-Gilles*, série H des Archives des Bouches-du-Rhône, Paris, 1869. (3) Mornas et Caubin, du grand prieuré de Toulouse.

par Olivier Escudier, prieur de Saint-Laurent de Saint-Gilles, à André Deleuze, dit le Rayol, de la récolte d'un pré dudit prieuré, sis entre les deux roubines, pour 3 ans, moyennant 50 s. et 2 quintaux de foin (18 mars). — Prix-fait baillé par Guillaume Bellon, chanoine de la collégiale, Antoine Chazaulx, maître d'hôtel et procureur du grand prieur, et Denis Pomier, clavaire de la ville, chacun pour un tiers, à Marc Briançon, « tarraillon » de Galargues, de la réparation d'« une levade des chaussées du Rosne au-dessus du trauc du port dud. Saint-Gilles, tirant au terroyr de Cavallès », moyennant 15 s la canne (20 mars). — Procuration donnée par Louis de Tholon, commandeur de Valence, à Antoine de Ruomis, religieux de la maison prieurale de Saint-Gilles, commandeur de Nîmes, et à Pierre Estublac, procureur au Présidial, pour recouvrer d'André Dupin, notaire de Montfrin, un acte d'arrentement de mai 1536 (20 mars). — Substitution de procureurs faite par noble Jean de Gléon, commandeur de Morlas, syndic de la religion de Saint-Jean de Jérusalem au ressort du prieuré de Saint-Gilles. Il substitue en son lieu, au nom du commandeur futur de la commanderie de « Jouquas » ou Joucas, vacante par la mort d'Antoine de Manas, des procureurs en la cour royale ordinaire de Gap (23 mars). — Quittance faite par Jean de Gléon, commandeur de Morlas, receveur au prieuré de Saint-Gilles et vicaire du grand prieur, à Étienne d'Estampes, marchand d'Orléans, de 626 écus d'or, pour vente de 165 quintaux de laine. Sur les 626 écus, d'Estampes en a baillé 200 au commandeur de Vauxcelles (1), à Lyon, et 20 à Antoine Chazaulx (23 mars).

E. 358. (Registre.) — 180 feuillets, papier.

1548-1549. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Quittance de 25 l. faite par le chapitre à Michel Gontard, de Trinquetaille, rentier des eaux et pêcheries de l'étang de Scamandre (27 mars 1548). — Obligé de 36 s. pour Jean Espinasse, chanoine et aumônier (31 mars). — Insinuation pour noble Blaise de Salsan, de La Roque-Aynier, diocèse de Montpellier, faite par-devant Guillaume Bellon, chanoine, vicaire général de l'abbé (14 avril 1548). — Arrentement du prieuré de Trinquetaille, passé par le chapitre à Michel Gontard, dit Terras, moyennant 8 écus de rente (17 avril). — Testament d'Antoine Roche, couturier (25

(1) Relevant d'un des trois grands prieurés de la langue de France.

avril). — Réclamation de 460 l. faite par le viguier d'Aramon au nom de noble Marquiot Cavalier, d'Avignon, fermier universel de l'abbaye de Saint-Gilles, à Pierre Molin, rentier des fruits décimaux du prieuré de Bernis, dépendant de l'abbaye (27 avril). — Notification faite par Antoine Gilles, habitant d'Aiguesmortes, à Antoine Bellon, rentier moderne du péage du port de Saint-Gilles pour l'abbé, et aux autres rentiers pour le grand prieur et le chapitre, ainsi qu'à la garde du port, de la confirmation d'un privilège royal exemptant les habitants d'Aiguesmortes des droits de péage (29 avril) (1). — Autorisation donnée par Denis Pomier, clavaire de Saint-Gilles, au grand prieur, de faire dépaître dans certaine partie des patus communs du *ribeyrès* de Saint-Gilles, appartenant aux habitants, 24 bœufs de labour et la monture du gardien, pour un an, moyennant 10 l. (4 mai 1548). — Procuration donnée par Jean de Gléon ou « Janot Deglon », commandeur de Morlas, receveur au prieuré de Saint-Gilles pour le grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et son commun trésor, à des procureurs en la cour du sénéchal de Provence au siège de Draguignan, au sujet d'un différend entre Antoine d'Oraison, commandeur de Nice, son rentier d'Antibes Andrieu Rostagnon, d'une part, le syndic des habitants de Biot et Jean Henri, rentier de la moitié de la juridiction de Biot, d'autre part (7 mai). — Arrentement passé par Jean de Thoinges, commandeur de Durbans, Jeannot de Gléon, commandeur de Morlas, et Jacques de Gueyso, commandeur de Rayssac, au nom de Louis du Pont, commandeur de La Tronquière, « à present estant à Malte », de la dite commanderie, moyennant 1.300 écus de rente (8 mai). — Arrentement passé par nobles Ardoin de Castillon, dit de Beynes, et Jean de Montaignu, dit de Formiguières, en présence de Jeannot ou Jean de Gléon, commandeur de Morlas et receveur au prieuré de Saint-Gilles, de la commanderie de Millau, à noble Aimeri de Lapierre. Il y avait différend entre Castillon et Montaignu à raison des commanderies de Millau et de Sainte-Luce. C'est pour que les biens de la première « ne viennent à perdition » que les deux contendants les afferment, moyennant 1.100 l. de rente (9 mai). — Procuration donnée par Louis de Tholon, dit La Laupie, commandeur de Valence et de Peyremale (2), donnée à Antoine Jouin, dit de Pènes, commandeur de Saint-Félix, Pascal du Broc, commandeur de Peyruis, Isnard de Montrosier, commandeur de Vahours, et Pierre Hé-

(1) Ms. : .9.

(2) Possession de la commanderie de Douzeus.

brail, dit Rivière, commandeur de Grézan, pour regir sa commanderie de Peyremale 10 mai. — Vicariat ou procuration générale donnée par Louis de Tholon, dit La Laupie, commandeur de Valence, à Antoine Jouin, dit de Pènes, commandeur de Saint-Félix, pour conférer les bénéfices et offices ecclésiastiques étant à sa collation à raison de sa commanderie de Valence, etc. (10 mai). — Réquisition faite par les consuls de Nîmes au clavaire de Saint-Gilles de continuer la construction des ponts et autres ouvrages pour aller au port de Saint-Gilles et au Rhône, suivant la teneur de leur contrat (12 mai). — Procuration donnée par Jean d'Espinasse, chanoine et aumônier, à Antoine Rouge et Jean Delafont, caritatiers de l'hôpital des pauvres, pour recouvrer de Pierre Valentin, chanoine et capiscol, une amende de 15 l. envers les pauvres, prononcée par la cour spirituelle de l'official (12 mai). — Révocation faite par noble Marquiot Cavalier, d'Avignon, rentier universel de l'abbaye de Saint-Gilles, de Jean Albenas, conseiller au Présidial, en qualité de son procureur (15 mai). — Quittance de 5 l. et de 3 l. faite par Pierre Valentin, chanoine et capiscol, à Nicolas Philippon, chanoine (16 mai). — Accord entre l'archevêque d'Arles et le chapitre de Saint-Gilles, au sujet des fruits décimaux de certaines possessions. Il y avait eu procès en la cour du sénéchal de Provence au siège d'Arles, dévolu par appel au parlement d'Aix, entre Pierre de Saunier, chanoine majeur de la collégiale de Saint-Gilles, prieur de Trinquetaille, diocèse d'Arles, prieuré uni à la table ou mense capitulaire de Saint-Gilles, son rentier Guillaume Sigandi, le syndic du chapitre de Saint-Gilles. D'une part, Jean Ferrier, archevêque d'Arles, le chapitre de l'église métropolitaine d'Arles, d'autre part (12 juin 1548). — Collation faite par Théodore Jean de Clermont, abbé de Saint-Gilles, à Nicolas Philippon, chanoine de la collégiale, de l'office de l'œuvre, *operarie* (30 juin). — Ratification donnée, dans l'église supérieure de la collégiale, « auprès la grant porte de ferre d'icelle », par-devant Guillaume Bellon, chanoine, vicaire de l'abbé, seigneur de Saint-Gilles, par les habitants convoqués au son de la cloche et à son de trompe, avec amende de 5 s. pour les défailtants, habitants nommés à l'acte, d'une transaction passée entre le clavaire de Saint-Gilles et les habitants de Sioure, à l'occasion des tailles (15 juillet 1548). — Élection faite par Vidal Mazel et le notaire André Maurin, de prudhommes pour faire « extimer et aulner » une terre (26 juillet). — Quittance de 250 l. faite par Jean Delatont, « hoste par enseigne du Mouton », à Laurent Alesti, lieutenant de

Pierre Dautun, chanoine, à Catherine Rainard pour recouvrer du chapitre 16 l. 3 septembre 1548). — Création faite à Nîmes, en la maison de Gabriel de Laye, abbé de Valsainte par-devant Louis Grille, substitut de general au gouvernement de Languedoc, par Jean Bertrand, fermier du gremer à sel de Nîmes, de Martin Giraud, chirurgien, en qualité de garde au sel au port de Saint-Gilles. Il lui est nécessaire d'avoir, comme ses prédécesseurs, « ung qui heust charge de garde pour tenir compte de la quantité de seel pourte, deschargé et apres recharge à l'entrepaulx pour la fourniture dudit seel necessarye au gremer de Nîmes » (9 septembre). — Arrentement d'une cour sise au portal Mazel » (16 septembre). — Arrentement passe par Gilles Robert, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, comme procureur de Peyrone Visac, femme de Bertrand de Monteils, lieutenant d'Alais, d'une maison de la paroisse Saint-Laurent, confrontant la rue du Mazel et la rue de l'Abbaye (20 septembre). — Bail de la garde des chèvres (27 septembre). — Arrentement des censives, lods, leude, langues et filets des bœufs et porcs, appartenant à l'abbé, seigneur de Saint-Gilles, passé par le procureur de noble Marquiot Cavalier, rentier principal de l'abbaye, moyennant 14 l. de rente, soit 9 l. 10 s. pour les censives et lods, et 4 l. 10 s. pour les leude, langues et filets (30 septembre). — Obligé pour Robert Aube, grand prieur, de 50 charges de blé saissette (30 septembre). — Procuration donnée par le chapitre aux chanoines Jean Espinasse et Antoine Gily pour prendre possession du prieuré de Prévenchères et de son annexe Saint-Victor de Villefort, unis à la table capitulaire de Saint-Gilles et vacants par la mort d'Antoine de Beaumont, prieur de Saint-Denis (1^{er} octobre 1548). — Bail de la garde des porcs (2 octobre). — Obligé de 8 écus d'or valant 24 florins de Roi, pour Étienne Bonin, religieux dominicain du couvent de Toulouse. C'est le prix d'une jument sive egue de poil noir » (24 octobre). — Procuration donnée par Jacques Negue, « hoste du Baro » ou d'Albaron, à Jean Delatont, hôte du Mouton à Saint-Gilles (24 octobre). — Obligé de 10 écus d'or pour Mathieu Fruet, curé de Bellegarde (11 novembre 1548). — Aapte passé par Olivier Escudier, prieur de l'église Saint-Laurent, d'un easal et pré « dans le terroir et pays plat du ribairès, lieu dit... : Entre-les-deux-Robines (13 novembre). — Vente faite par Antoine Reimond, prêtre de « Selhes » ou Celles, diocèse de « Béziers » (lire Lodève), à Olivier Escudier, prieur de Saint-Laurent de Saint-Gilles, des fruits d'un pré situé à Celles, « appelé le pré de l'abadesse » (15 novembre). — Convention pour « semer à mièges » où figure le pré-

tre Pierre Deleuze (20 novembre). — Déclaration du prêtre Jean Valette. Il a fait autrefois, avec certains autres bénéficiers et chanoines mineurs de Saint-Gilles, contre le prêtre Pascal de La Thorau, *sacrestanon* de la collégiale, une protestation à laquelle il renonce (27 novembre). — Convention sur « le fait du tirage à seel » du port de Saint-Gilles, entre Jean Maure, Jean Bertrand, marchands de Nîmes, fermiers chargés de fournir le grenier à sel de Nîmes, d'une part, et deux habitants de Saint-Gilles, d'autre. Les premiers baillent aux seconds « la toutelle charge de tirer, charrier et porter par eau et terre, du port dud. Sainct-Gilles et maguesins *sive* sallins d'icelluy, jusques et dans l'esglise de Sainct-Nicolas entre les deux muralhes de lad. ville » (Saint-Gilles), le sel nécessaire au grenier de Nîmes (10 décembre 1548). — Réquisition faite par le procureur de noble Melchior Borgarel, bailli « d'Avigliane » (Avigliana), commissaire général des vivres du pays de Piémont, à Jeannon Portal, père et lieutenant de François Portal, garde des ports de Saint-Gilles, de lui laisser passer 93 charges 1/2 de touzelle, mesure de Bernis, et 50 charges de blé saissette, mesure de Saint-Gilles, « qu'il veult fere conduire..... en Arles, sur la rivière du Rosne, pour d'illec le fere conduire aud. pays de Piedmont, franc et libre de toutz peages, passages, gabelles et autres impozitions....., suyvnt les lettres patentes du Roy par luy données à Lyon » le 22 septembre 1548 et d'autres lettres de placet du connétable données à « Potansac-lez-Bordeaux » le 18 octobre suivant, ensemble d'autres lettres d'ordonnance de la cour du sénéchal de Beaucaire et Nîmes du 15 décembre suivant (5 janvier 1548 v. s.). — Prise de possession par Nicolas Philippon, chanoine et ouvrier, de l'office de l'œuvre de la collégiale. Devant la porte du chœur de l'église abbatiale, il exhibe au prêtre Pascal Thorau ses lettres de collation. Thorau l'investit *per introitum et exitum ccclesie predictae et chori ejusdem, de osculationem magni altaris, campanelle pulsationem. Necnon et inde eundem duxit ad cameram ejusdem officii operarie, et pariter in possessionem..... immisit per tactum vecti[s] et porte dicte camere* (6 janvier). — Cession faite par le prêtre François Camby au prêtre Antoine Raimond, de sa part (moitié) de l'arrentement des bénéfice et cure de l'église Saint-Laurent (9 janvier). — Lods fait par le notaire André Maurin d'une maison de la paroisse Saint-Laurent (22 janvier). — Arrentement du prieuré de Saint-Martin de Saint-Gilles passé par le prieur Pierre Arbosset aux prêtres Jean Gal et André Bellangier, moyennant 27 l. de rente (14 février 1548 v. s.). — Testament du chirurgien Martin

Giraud. Il s'en remet à ses parents et amis pour le lieu de sa sépulture et consacre 10 s. à son âme (15 février). — Quittance faite par Olivier Escudier, prieur de Saint-Laurent, au prêtre Pierre Deleuze, sous-rentier de son prieuré, de 12 l. (17 février). — Reconnaissance de biens meubles faite par Luxembourg Mirail à sa femme Isabeau de Croix (20 février). — Prise de possession de la sous-sacristie de la collégiale par le prêtre Pascal Toral. Il exhibe ses lettres de collation au prêtre Guillaume Mayffred, bénéficié de ladite église, qui le met en possession (4 mars 1548 v. s.). — Procuration donnée par le chapitre aux chanoines Gaspard Brenier, second archidiaque, Guillaume Bellon et Jean Arconsi, pour recouvrer de Jean Bucelli, chanoine de la cathédrale de Montpellier, 25 l. pour son amende prononcée par le Grand Conseil (7 mars). — Lods fait par Antoine Rouge, rentier des censives de l'abbé (7 mars). — Lods fait par Nicolas Philippon, chanoine de la collégiale, rentier des censives de l'abbé, d'une maison de la rue du Plomb, paroisse Saint-Laurent (10 mars). — Substitution faite en son lieu et place par Jeannot de Gléon, commandeur de Marseille, receveur et procureur du grand maître de l'ordre et son commun trésor au prieuré de Saint-Gilles, en vertu d'une bulle plombée donnée à Malte le 28 juillet 1546, et du principe que l'ordre succède aux biens des commandeurs et frères décédés, de Pierre Ébrail, dit Rivières, commandeur de Grézan, et consorts, pour recouvrer les biens de feu Jean de Saint-Martin, commandeur d'Homps (15 mars). — Substitution de procureurs faite par Jeannot de Gléon, commandeur de Marseille, receveur de la religion de Saint-Jean au ressort du prieuré de Saint-Gilles, procureur de noble Barthélemy Salvage de Via, maître notaire de l'ordre et greffier ou secrétaire des causes de la cour ordinaire de la châtellenie La Majeur de Malte, en son lieu et place et pour son mandant. Il charge Jean Jourdan, marchand de Marseille, de recouvrer de Jean Botallino, jadis commis d'une galère de la religion, appelée *Catherinette*, 67 écus d'or. S'il faut plaider, il donne mandat à Bernard Cordier, notaire de Marseille, et aux procureurs de Marseille (15 mars). — Donation d'un enfant. « Povre femme » Françoise Marin, veuve, « estant enseinte d'enfant de six à sept moys » et ayant déclaré aux officiers ordinaires de Saint-Gilles « que le fruit et enfant postume qu'elle portoit au son ventre estoit... à M^e Jehan Rove, travailleur,.... homme marryé », démarche que lui avaient conseillé des ennemis de Rove, rétracte sa déclaration, et fait don à Jean Rove, « libéralement et de bon cuer », de l'enfant dont elle est enceinte. Rove s'engage à l'élever comme le

sien propre (18 mars). — Donation pour le chanoine Antoine Giry (23 mars).

E. 859. (Registre.) — 89 feuillets, papier.

1549-1550. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Testament de Matheline Bayle. Elle élit sépulture à l'église inférieure de Saint-Gilles (29 avril 1549). — Quitance faite par Antoine Chaudet, d'Arles, geôlier et garde du château du Roi à Nîmes, à Jean Arconsi, chanoine de Saint-Gilles, syndic du chapitre, de 16 l. pour la dépense de bouche faite au Château par Jacques Roux et Marguerite Guiraud, mariés, prisonniers à la requête du chapitre (7 mai 1549). — Arrentement de l'hôpital pauvre de Saint-Gilles passé par les caritatiers Jean Delafont et André Maserac, à Jean Blanc, maçon, pour 3 ans (28 mai). — Réquisition faite par Jean d'Espinasse, chanoine et aumônier, à Jean Bosquet, de lui remettre les prés de son office d'aumônerie qu'il tient en arrentement (4 juin 1549). — Cession faite par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, et Guillaume Bellon, chanoine, des tènements de Barjac et du Port, à eux jadis intéodés par l'abbé, audit abbé. Ces tènements sont « grandement chargés.... à l'occasion de tiers que led. s^r abbé.... est tenu payer pour les repparations.... des chaussées et levades de Rosne ». De plus, le clavaire de Saint-Gilles les impose contre toute forme de droit (4 juin). — Rémission faite par les prêtres Jean Gal et André Bellangier, rentiers et curés du prieuré de Saint-Laurent, à Guillaume Maiffred, prieur, de leur arrentement (4 juin). — Quitance de 72 l. faite par le procureur de noble François Cavalier, tuteur testamentaire de noble Louis de Cavalier, fils de feu noble Marquiot Cavalier, rentier principal de l'abbaye de Saint-Gilles, à noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, pour la censive du terroir de Barjac (5 juin). — Obligé de 30 l. fait par Antonie Royron, femme d'Antoine Feutrier, « détenu au service du Roy en ses gallères de Marseille », à noble Jacques Nèque, lieutenant et capitaine de La Motte, habitant Arles (18 juin). — Arrentement des dimes de Barjac, le Port, le Versador, des censives, lods, droit de leude, langues et filets, passé au nom de Louis Cavalier, héritier du rentier de l'abbaye, à Jean Delafont, marchand. La dime est du douzain ou douzième. Le prix est de 100 l. de rente (26 juin). — Prise de possession du prieuré de Saint-Laurent par le clerc Georges Coteureau. Il exhibe ses lettres de collation à Jacques Béranguier, chanoine et doyen de la collégiale, qui le met en possession *per tactum.... porte principalis dicte ec-*

clesie (Saint-Laurent, *introitum curtis claustre ejusdem, ac per restitutionem dictarum litterarum* (26 juillet 1549). — Sous-arrentement passé par Jean de Lespinasse, chanoine et aumônier de la collégiale, rentier des censives et lods du chapitre, moyennant 20 l. 5 s. de rente (31 juillet). — Association de Pouchon Icard, habitant de la ville de N.-D. de la Mer (Les Saintes-Maries), rentier des pêcheries de l'étang de Scamandre, appartenant au chapitre de Saint-Gilles, avec quatre habitants de Saint-Gilles et un habitant des Saintes, pour son arrentement, dont le prix est de 80 l. de rente (5 août 1549). — Engagement entre le chapitre et noble Jean Gautier, bailli de la maison de Saint-Vallier. L'acte rappelle qu'en 1538 le Pape, à la requête de François 1^{er}, commua la régularité de l'abbaye en sécularité, institua des dignités et chanoines, et unit les bénéfices dépendant de l'abbaye à la mense capitulaire. Le Pape déclara que tout ce qu'il avait octroyé au Roi, à l'abbé et au chapitre, aurait « vertu et efficace de transaction et concorde jurée entre lui et eux ». Néanmoins, quinze jours après, le Pape, à la requête du chapitre de la collégiale de Saint-Agricol d'Avignon, désunit de cette première union le prieuré de Saint-Étienne de Mènerbe, diocèse de Cavaillon, à l'insu du Roi, de l'abbé et du chapitre de Saint-Gilles. Ces deux derniers ont appelé en cas d'abus au Grand Conseil, qui a annulé la prise de possession du prieuré de Mènerbe par le chapitre de Saint-Agricol. Pierre Parpas, conseiller du Grand Conseil, fut envoyé comme commissaire exécuteur de l'arrêt. Mais il ne put obtenir permission des officiers du Pape et le chapitre de Saint-Agricol ne tint compte des commandements à lui faits. Les biens que ce chapitre récalcitrant possède en France furent saisis entre les mains du Roi, et le chapitre fit appel au Conseil privé, qui défendit au Grand Conseil de passer outre. Pour obtenir « la vuydange » de cette affaire, le chapitre de Saint-Gilles envoya « plusieurs gens.... à la suyte dud. Conseil privé, avec grandz fraiz et mysés ». Mais les « grands subterfuges et iniquités » du chapitre de Saint-Agricol arrêtent tout. Aussi le chapitre de Saint-Gilles promet pour ses peines, frais, vacations et poursuites, à noble Jean Gautier, quand il aura obtenu le retour du bénéfice de Mènerbe au chapitre, 200 écus d'or. L'acte est passé « aux claustres de l'esglise inférieure » (20 août). — Procuracion donnée par le prêtre Pierre Jean, « curé de Monsieur Sainct-Anthoyne », d'Arles, à Laurent Jean, vicaire du prieuré de Corconne, son frère (2 septembre 1549). — Réquisition faite par le prêtre Pascal Toral à Jacques Béranguier, doyen de la collégiale, de répondre à ses deux cédules (17 sep-

tembre. — Prix-fait baillé par noble François Lapis et Perrin Dupré, citoyens d'Avignon, rentiers de la dime des blés et vins, et des vignes du chapitre, pour la culture du vignoble (29 septembre). — Obligé fait par Jeannot Figuières, de Nice, à Philippe de Broc, grand prieur de Saint-Gilles, de 200 écus d'or (5 novembre 1549). — Achat de vigne pour le prêtre Jean Valette (14 novembre). — Collation de la rectorie de Saint-Pierre de Beau lieu, faite par Jean de Lespinasse, chanoine majeur et aumônier de la collégiale, à Guillaume Maïfred, chanoine mineur ou bénéficiaire (9 décembre 1549). — Prise de possession de ladite rectorie par Guillaume Maïfred. Devant la porte principale de son église, il exhibe ses lettres de collation au prêtre Pierre Romey, qui le met en possession *per introitum dicte ecclesie, de osculationem altaris, campane pulsationem, ac restitutionem dictarum litterarum* (9 décembre). — Arrentement passé par l'héritier d'Antoine Reboul, quand vivait chanoine et sacristain, au prêtre Pierre Christol, d'une vigne au quartier du Rastel (2 janvier 1549 v. s.). — Reconnaissance féodale pour Jean Portal, chanoine et infirmier jadis de la collégiale, prieur de Saint-André de Campmarignan et de Sainte-Colombe unis à la mense capitulaire (12 février 1549 v. s.). — Obligé de 11 l. fait par noble Louis Marin, de Beauvoisin, rentier de l'abbaye de Franquevaux, à Gabriel Droyn, marchand d'Avignon (12 février). — Obligé de 4 écus d'or fait par le prêtre Antoine Pélissier au chanoine Jean d'Espinasse (17 février). — Achat pour noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin (10 mars 1549 v. s.).

E. 860. (Registre.) — 507 feuillets, papier.

1550-1551. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Obligation de 19 florins faite par Jean de Tullia (25 mars 1550). — Transaction entre le procureur d'Antoine Boyer, prieur de Saint-Frézal, et le chapitre de Saint-Gilles, au sujet d'une pension de 35 l. que prend Boyer sur les revenus du prieuré de Sainte-Marguerite de Montlaur et de son annexe N.-D. de Montault (29 mars). — Réquisition faite par les chanoines mineurs ou bénéficiaires de la collégiale aux chanoines majeurs. Ils réclament l'argent de leurs distributions. Les chanoines majeurs répondent qu'ils donneront ordre « de avoir et recouvrer argent pour leur fere le debvoir » (29 mars). — Insinuation pour Louis de Laroque, chanoine d'Aiguesmortes (29 mars). — Insinuation pour Gilles Mathei, bachelier en droits de Toulouse (3 avril 1550). — Quitance faite par Jean de Tulle, chanoine, prieur de l'église de la Madeleine de Saint-Gilles,

au prêtre Pierre Deleuze, rentier dudit prieuré, de 44 l. (14 avril). — Testament de Vidal Delapeyre, de Codognan. Il élit sépulture au cimetière des pauvres (19 avril). — Arrentement passé par le prêtre Jean Gal (12 avril). — Prix-fait baillé par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, pour « fermer certain pertuis à la levade du Rosne au-devant de son mas de Rey » (14 avril). — Arrentement passé par M. de Beauvoisin de son mas de l'Euze (14 avril). — Lods passé par Jean Delafont, rentier des censives de l'abbé (16 avril). — Arrentement de la dime des blés et vins du chapitre passé à François Pascal, de Mauguio, moyennant 850 l. de rente plus 5 vaisseaux de vin (18 avril). — Arrêt de compte des tailles de Générac (20 avril). — Renonciation faite par Charles Rozel, chanoine mineur de la collégiale, à son canonicat, entre les mains du chapitre (21 avril). — Collation faite par le chapitre au clerc Michel Bellou, du diocèse de Gap, du canonicat mineur vacant par la résignation de Charles Rozel (21 avril). — Collation faite par le chapitre à Guillaume d'Espinasse, clerc du diocèse de Mende, du canonicat mineur ou bénéficiaire vacante par la mort de Louis de Villages (21 avril). — Quitance de 16 florins pour le prêtre Guillaume Maïfred (23 avril). — Arrentement passé par Jean d'Espinasse, chanoine et aumônier de la collégiale, à François Pascal, de Mauguio, des revenus de son aumônerie, moyennant 140 l. de rente (24 avril). — Engagement entre le chapitre de Saint-Gilles et Pierre de Tulle, chanoine de N.-D. d'Avignon. A raison de son procès pendant au Grand Conseil avec Jacques de Beaumont, quant au prieuré de Prévenchères, le chapitre de Saint-Gilles a besoin d'obtenir « un *perquiratur* ou transumpt » de Rome. Jean de Tulle promet de faire venir cette pièce moyennant 10 écus d'or (23 avril). — Procuracy donnée par le chapitre au sujet de l'intéodation de partie du terroir de Sieure, faite par lui à Denis de Brueys, seigneur de Poux (25 avril). — Bail de la taille de Saint-Gilles (3 mai 1550). — Arrentement passé par Louis de Tholon, dit La Laupie, commandeur de Valence et Peyremale, à Marc de Cernilhan, commandeur de Douzens, de sa commanderie de Peyremale, membre dépendant de celle de Douzens, moyennant 300 l. de rente (7 mai). — Procuracy *ad resignandum* donnée par le prêtre Jean Vitalis, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, curé ou vicaire perpétuel de Saint-Laurent en Royans, diocèse de Die (8 mai). — Prise de possession par Guillaume d'Espinasse, bénéficiaire de la collégiale, de sa bénéficiaire. Il exhibe ses lettres de collation au bénéficiaire Guillaume Maïfred, qui le met en possession *per introitum et exi-*

tum porte chori dicte ecclesie collegialis, t demum per stallium in dicto choro, videlicet in una ex cathedris beneficiatis..... assignatis, in qua eundem d'Espinasia sedere fecit..... de osculationem manni altaris beati Egidii, pulsationem campanelle, aspersionem aque benedictæ... 18 mai. — Accord entre Jacques Chabaud, prieur de Torrettes, et Robert Aube de Roquemartine, grand prieur de Saint-Gilles, auparavant receveur dudit prieuré pour le grand-maître et trésorier commun de l'ordre, au sujet de 100 écus d'or que Chabaud prétendait lui avoir été promis par ledit receveur. Feu Honorat de « Thorettes », commandeur de Probiac (?), les devait à la mère de Chabaud, qui les réclamait sur la « Despeulhe » du défunt. Le sénéchal avait condamné le grand prieur à payer. Sur appel, assignation à Jeannot de Gléon, commandeur de Marseille, à présent receveur au prieuré de Saint-Gilles, devant le parlement de Toulouse. Ensuite, requête au chapitre provincial du prieuré. Le grand commandeur de Rhodes, Antoine Jouyn, commandeur de Saint-Félix et le receveur de Gléon, décident avec Chabaud qu'il recevra 60 écus. L'acte est passé « en la basse cour » de la maison de Saint-Jean à Saint-Gilles, en présence de Louis Jouin, dit de Peyruis, protonotaire du Saint-Siège, capiscol de Die, d'Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, d'Antoine Faujon et de Gilles Robert, « collégiez de l'esglise de lad. maison » (9 mai). — Prix-fait baillé par le chapitre de la collégiale pour faire « une tynne vinaire de melle tenant de 14 à 15 vaysseaux de vin », moyennant 6 écus d'or (10 mai). — Collation de la sacristie de l'église Saint-Jean de Saint-Gilles, faite par Philippe de Broc, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, prieur de Saint-Gilles, à Antoine de Ruomis, prêtre de l'ordre (10 mai). — Collation de l'infirmerie de l'église Saint-Jean faite par Philippe de Broc, prieur de Saint-Gilles, à André de Ruomis, prêtre de l'ordre (10 mai). — Insinuation de donation pour Jean d'Espinasse, chanoine et aumônier de la collégiale. C'est Jacques Coysinel, marchand de Nîmes, qui fait savoir, dans la salle de la maison abbatiale et « au corridor d'icelle », à Antoine Rouge, lieutenant de vignier, y tenant la cour, ladite donation, faite par Jean d'Espinasse le vieux, de La Canourgue (10 mai). — Procuration donnée par Jeannot de Gléon, commandeur de Marseille: receveur au prieuré de Saint-Gilles pour le grand maître de l'ordre et son commun trésor, ci-devant vicaire de feu Robert Aube de Roquemartine, grand prieur, et comme son vicaire, exacteur du don gratuit que le Roi a fait lever sur les commanderies et autres bénéfices de l'ordre en 1547 et 1548, à des procureurs au parlement de

Toulouse, au sujet d'un procès avec des habitants de Limoux, appelants du sénéchal de Carcassonne (13 mai). — Procuration donnée, par devant Philippe de Broc, grand prieur de Saint-Gilles, par frères Antoine de Ruomis, sacristain, Antoine Falcon, préconteur, Gilles Robert, Jacques Gubaud et Louis Alesti, religieux du pieux collège de l'église de Saint-Jean de Saint-Gilles, à Monon Rouchon de Nice, *ad..... interessendi m. excusis fiscalis de provenitis et reventis logorum Sancti Georgii Janue et provenuta et molumenta... 110 logorum, sub columna dicte collegii Sancti Johannis de Sancto Egidio descriptorum,..... recipiendum...* (13 mai). — Arrêtement passé par André de Ruomis, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, infirmier de la maison priourale de Saint-Gilles, à Jean Louis, d'Arles, des eaux et pêcheries de Cotte et de La Crémade, dépendant de son infirmerie, moyennant la rente de 60 l. 3 douzaines d'anguilles « pogaulx » et 3 douzaines de « pertuses » (16 mai). — Collation faite par Jacques Béranguier, doyen de la collégiale, vicaire général de l'abbé, lequel est archidiaconé du grand archidiaconé de Marguerittes et prieur de Saint-Firmin de Quilhan, diocèse d'Uzès, au prêtre Mathieu Fruet, de Bellegarde, dudit prieuré de Quilhan, dépendant de l'archidiaconé de Marguerittes et vacant par la mort d'Antoine Arrivat (16 mai). — Obligé de 12 l. pour Laurent Alesti, de Maignio, sieur de Morilhan et de Carnon (16 mai). — Décharge de comptes donnée par le chapitre au chanoine Antoine Giry (17 mai). — Procuration donnée par Mathieu Fruet, prieur de Quilhan, à Bernard Béranguier, prieur de Bellegarde (18 mai). — Obligé

(1) Il faut entendre par ces *logi* le pluriel italien *luoghi* latine, qui a donné *loquis* et *loghis* avec l's du pluriel, dans les textes français. *Luogo* signifie lieu. Il ne s'agit pas ici d'une « verroterie en forme de cylindre, dont on se sert pour commercer avec les nègres, sur la côte d'Afrique » Littré, *Dict. de la langue française*, sub v° *Loquis*, ou d'une « espèce de jetons de verre, monnaie représentative émise par la banque de S' Georges, à Gênes », et qui aurait en cours dans tout le midi de la France, particulièrement en Languedoc, dès la fin du XV^e siècle (V^e G. d'Avenel, *Hist. écon. de la propriété, des salaires, etc.*, t. I, p. 114). *Excusis* est formé d'*excussus*, part. passé de *excutere*, scruter, examiner, discuter.

Il s'agit pour le procureur de prendre part à l'examen de ce qu'ont rapporté les *luoghi* de la banque de Gênes, et de toucher le revenu de 110 *luoghi*, inscrits dans la colonne du collège de Saint-Jean. Ces *luoghi* ne peuvent donc être que des inscriptions sur la banque, des parts, des actions financières, susceptibles de plus ou moins de revenu, suivant le succès des opérations, et dont le dividende est fixé chaque année après discussion. Cf. les *lieux de mont* de Sixte-Quint.

de 23 écus d'or fait par noble Antoine Freton, de Beaucair, à Jean Volontat, bourgeois de Nîmes (21 mai) — Arrentement de la rectorie de Saint-Pierre de Beau lieu, hors les murs de Saint-Gilles, passé par le recteur Guillaume Maiffred aux prêtres Jean Malquit et Jean Ferrier 1^{er} juin 1550). — Procuracy donnée par François de Villages, seigneur de Beauvoisin, pour ses causes au parlement de Toulouse (2 juin). — Procuracy donnée par le chapitre de la collégiale, pour recouvrer 113 l. de Louis Lagrange, de Nîmes, subrogé en l'arrentement des dîmes d'Estagel (2 juin). — Quittance de 12 écus pour le grand prieur, en déduction d'un prix-fait pour couper les blés du terroir de Cavalès (3 juin). — Sous-arrentement passé par Michel Lenoble, d'Avignon, rentier des droits de tasque et dîme des terroirs de Barjac, le Port et le Versadou, desdits droits, moyennant 85 l. de rente (3 juin). — Obligé de 11 écus fait par Jean de Lespinasse, chanoine de la collégiale, à Michel Bertrand, notaire de Mauguio (3 juin). — Quittance faite par Jean Valhé, « hoste du logis du *Chapeau rouge* d'Avignon », et consorts, à François Pascal, marchand de Mauguio, rentier de la dîme des blés et vins du chapitre de Saint-Gilles, de 1.450 l., en déduction de 1.300 écus à eux dus « au nom de précaire » (6 juin). — Engagement pris par un habitant d'Aiguesmortes envers le clavaire de Saint-Gilles de payer ce que le conseil fixera pour 60 charretées de tamaris « qu'il a chargées de présent sur la rivière pour les porter aud. Aiguesmortes, ou chargera au présent viage qu'il fait des tamarisses de la ville » (11 juin). — Procuracy donnée par le chapitre à Antoine Giry, son syndic, pour aller prendre possession des biens du prieuré de Saint-Gilles de Creissac, diocèse de Vabres, résigné par son dernier prieur, Gabriel de Boussac, à un certain frère Jacques de Brossas, en violation de la bulle de sécularisation de la collégiale. Le prieuré en question est ôté et supprimé au profit du chapitre, « par l'incapacité dud. prieur qui se seroit marié causant lad. résignation » (12 juin). — Prise de possession du prieuré de Saint-Gilles de Creissac par Antoine Giry, chanoine et syndic de la collégiale. C'est le prêtre Pierre Ribe, du diocèse de Vabres, qui sur le vu des lettres de sécularisation données par Paul III le 16 des calendes de septembre 1538, le met en possession au nom du chapitre de Saint-Gilles *per ingressum ecclesie,.... deosculati- nem altaris ac per.... clausionem porte, tactum vec- ti[s] et porte....* (18 juin). — Arrentement passé par Antoine Giry à noble Raimond de Prinquières, coseigneur de Luzançon, du prieuré de Creissac, moyennant 90 l. de rente (19 juin). — Création par Antoine

Giry des officiers de Saint-Gilles de Creissac. Le lieutenant de baile est institué le 18 juin ; le baile, le juge ordinaire et le greffier le sont le lendemain (19 juin). — Collation faite par le chapitre à Louis Reboul, clerc du diocèse d'Aix, d'un canonicat majeur (25 juin). — Procuracy donnée par le chapitre au chanoine Guillaume Bellon pour recouvrer de Gaspard Brenier, chanoine et archidiacre mineur, les bulles et autres actes produits au Conseil privé et au Grand Conseil (28 juin). — Procuracy donnée par le chapitre au chanoine Guillaume Bellon pour notifier à l'abbé ratification de l'accord du 11 juillet 1548, reçu par Jean Perret, notaire de Nîmes (28 juin). — Bail de la garde des vignes (29 juin). — Prise de possession par François Patu, prêtre séculier de Vauvert, « chappelain du prestimoyne et legat pii fundé par feu Loys Vidal » en l'église Saint-Martin, « chappelle y érigée à l'honneur de Monsieur S^t Thomas », de ladite chapellenie. C'est le prêtre Guillaume Maiffred, « jadiz prebtre dud. prestimoyne », qui le met en possession, « par l'entrée et deosculacion de l'autel...., aspersion de l'eaue benoiste.... » 1^{er} juillet 1550). — Obligé fait par le chapitre de la collégiale à Gaspard Brenier, second archidiacre, de 156 l. pour ses frais de voyage à la cour et de 85 l. pour ses distributions (8 juillet). — Procuracy donnée par le chapitre à Guillaume Bellon, syndic, et Antoine Giry, chanoines, pour arrêter les comptes des rentiers du prieuré de Roussillon et transiger avec eux au sujet de la quarte (10 juillet). — Procuracy donnée par Antoine Chazaux, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, sacristain de l'église de Saint-Jean d'Aix, au prêtre Barthélemy Piston et à un procureur au parlement d'Aix pour arrenter sa sacristie (17 juillet). — Obligé de 5 florins de Roi fait par noble Barthélemy Guinot, de Saint-Gilles (18 juillet). — Quittance de 300 écus d'or faite par le chapitre à Pierre Langlès, rentier du mas d'Estagel (20 juillet). — Arrentement pas é par Antoine Chazaux, commandeur de Barbentane, maître d'hôtel de la maison prieurale de Saint-Jean de Saint-Gilles pour le grand prieur Philippe de Broc, du mas de Saint Jean de Bellegarde, moyennant la rente de 32 charges ou salmées de blé (6 août 1550). — Arrentement passé par le chapitre, du prieuré de Saint-Étienne de Laval, moyennant 40 l. de rente (11 août). — Prise de possession de bénéfices par Michel Bellon (12 août). — Quittance faite par Antoine Chazaux, commandeur de Barbentane, maître d'hôtel du grand prieur, à Jacques Anfoux, de 300 l. (15 août). — Testament de Pierre Valentin, chanoine et capiscol de la collégiale. Il élit sépulture « à l'antrée et dans le chappitre vieulx »

et consacre 30 l. à son âme (19 août). — Collation faite par Jacques Bérenguier, doyen de la collégiale, vicaire général de l'abbé, à Georges Cotereau ou Couldreau, clerc du diocèse de Poitiers, des précentorie, canonicat et prébende majeurs vacants par la mort de Pierre Valentin (22 août). — Collation faite par Jacques Bérenguier au chanoine Guillaume Bellon du prieuré des Saints-Pastour et Victour, vacant par la mort de Pierre Valentin (22 août). — Procuration donnée par Bernard Barthélemy, sacristain, Jean d'Espinasse, aumônier, et Jean de Tullia, chanoines de la collégiale, prieurs des Saints-Pastour et Victour, à Jean d'Espinasse, pour prendre possession en leur nom dudit prieuré (23 août). — Prise de possession dudit prieuré par Jean d'Espinasse, syndic et procureur du chapitre. C'est Guillaume Maiffred, un des Quatre-Prêtres de N.-D. de Vauvert ou de Posquières, qui le met en possession (23 août). — Requête de Guillaume Gaillard et Pierre Pinet, syndics de Générac, assistés d'un conseiller, faite à Antoine de Ruomis, procureur du grand prieur, en permission d'imposer sur les habitants de Générac « collecte et taille » jusqu'à concurrence de 100 l., pour la poursuite des procès communaux. Réponse favorable (24 août). — Collation faite par Jacques Bérenguier, doyen, Bernard Barthélemy, sacristain, et Guillaume de Cubières, tenant chapitre, à Georges Couldreau, des canonicat et prébende majeurs vacants par la renonciation de Guillaume Bellon (26 août). — Collation faite par Théodore-Jean de Clermont, abbé commendataire de Saint-Gilles, au chanoine Guillaume de Cubières de la conrazerie, vacante par la mort de Pierre Arbosset, religieux du monastère (26 août). — Collation faite par l'abbé à Bernard Barthélemy, chanoine et sacristain, de la sacristie, vacante par la mort d'Antoine Reboul (s. d.). — Collation faite par l'abbé à Guillaume Bellon, des précentorie et canonicat majeur vacants par la renonciation de Georges Couldreau ou Couterou (s. d.). — Prise de possession par Guillaume Bellon des précentorie, canonicat et prébende majeurs en question. C'est le bénéficiaire Philippe Hugon qui le met en possession (26 août). — Accord entre Jacques Bérenguier, doyen de Saint-Gilles, et Pierre Vaillès, clerc d'Avignon, au sujet du prieuré de Saint-Pierre de Laugnac (26 août). — Prise de possession du prieuré des Saints-Pastour et Victour par Guillaume Bellon, chanoine de Saint-Gilles. C'est Guillaume Maiffred qui le met en possession (27 août). — Collation de l'office de cellerier faite par l'abbé au chanoine Antoine Giry (27 août). — Prix-fait baillé par Jean Portal pour creuser « les vallatz despuys le capt du jardin du port fins au bout des terres du port

dud. Pourtal » (29 août). — Arrentement passé par Valentin Grilhe, prieur de Saint-Étienne de Corconne, de son prieuré, moyennant 160 l. de rente (1^{er} septembre 1550). — Prise de possession par Georges Coldeureau, chanoine majeur, de son canonicat majeur. C'est le prêtre Pierre Christophe qui le met en possession (1^{er} septembre). — Collation faite par l'abbé à Jacques Serre, bénéficiaire de Saint-Pons de Villeneuve, du prieuré ou rectorie et cure des âmes de l'église paroissiale Saint-Laurent de Saint-Gilles (2 septembre). — Chapitre général tenu dans la collégiale. Sont présents : Jacques Bérenguier, doyen, vicaire général de l'abbé, président, Bernard Delacroix, premier archidiaque, Gaspard Brenier, second archidiaque, Bernard Barthélemy, sacristain, Guillaume Bellon, capiscol, Jean d'Espinasse, Jean Arconsin, Georges Cotereau, prieur de Robiaie, Guillaume de Cubières, Antoine Giry et Jean Maurin. Le chapitre général se tient chaque année le lendemain de la fête de saint Gilles. On s'occupe de l'arrêt du Grand Conseil contre le chapitre (2 septembre). — Continuation. Noble Denis de Brueys, seigneur de Poulx, conseiller au Présidial, demande ratification des inféodations de Sieure, ce qui est accordé (2 septembre). — Continuation. Démission comme syndic du chanoine Antoine Giry (3 septembre). — Ratification par le chapitre général de Saint-Gilles de l'inféodation du terroir et de la haute juridiction de Sieure pour Denis de Brueys (2 septembre). — Arrentement passé par Valentin Grilhe, prieur de Saint-Étienne de Corconne, de son prieuré, moyennant 190 l. de rente (3 septembre). — Prise de possession du prieuré de Saint-Laurent par le recteur Jacques Serre. C'est Siméon Cabrier de Rochon qui le met en possession (3 septembre). — Arrentement passé par le chapitre, du domaine d'Estagel, moyennant 1.000 l. de rente (3 septembre). — Transaction entre l'abbé et les chanoines. L'arrêt du Grand Conseil du 28 juin 1550 a déclaré que l'exécuteur de la bulle de sécularisation l'a mal exécutée, notamment pour l'union des bénéfices, parmi lesquels se trouve le bénéfice du corps de la paroisse de la ville. On convient que la collation des bénéfices appartiendra à l'abbé. Il jouira de toutes les dimes, terres et possessions qu'il avait unies à la mense capitulaire. Il nourrira et entretiendra ses chanoines suivant les règles déterminées à l'acte. Il aura la charge de l'aumône accoutumée. Les distributions de pain et de vin se feront aux poids et mesures de Saint-Gilles, quotidiennement aux chanoines et prébendés. « Et se gagneront selon le service que par heulx sera fait en l'esglise aux heures ». Sur les trois heures canoniques du jour, les chanoines pour-

ront être exemptés d'une heure du service de l'église sans diminution de leur prébende et distribution de pain et de vin. Les chanoines qui ne seront présents qu'une heure sur trois auront la moitié de leurs prébende, pain et vin. Le sacristain, absent ou non, aura part entière de pain et vin pour l'entretien de son service. L'abbé ne sera pas tenu de l'entretien d'un serviteur ou d'une monture pour quelqu'un des chanoines. Il devra faire continuer le service d'un [chanoine] en la chapelle de saint Gilles, etc. (3 septembre). — Procuracy de l'abbé et du chapitre pour obtenir l'homologation de la précédente transaction par le Grand Conseil (3 septembre). — Procuracy de l'abbé et du chapitre pour obtenir l'approbation du Pape (3 septembre). — Consentement donné à la transaction par le chanoine Nicolas Philippon, prieur de Saint-Étienne de Laval (3 septembre). — Procuracy de l'abbé pour l'exécution de l'arrêt du Grand Conseil (3 septembre). — Ratification de l'arrentement d'Estagel par l'abbé (3 septembre). — Remise de peine accordée par l'abbé à Nicolas Philippon, chanoine. Celui-ci, agenouillé devant lui, rappelle la sentence dont l'a frappé le viguier pour outrages, voies de fait, crimes et dolz. Il a été condamné à jeûner pendant trois mois trois jours par semaine, au pain et à l'eau, dans la prison de l'abbé, où il est détenu ; ces trois mois écoulés, à la suspension pour un an de son canonicat, avec bannissement de la juridiction de l'abbé, défense de paraître dans les lieux suspects avec Marguerite Guiraud ou avec quelque autre courtisane et femme lubrique et incontinent, et défense de porter des armes, de nuit ou de jour, pour troubler la paix publique, sous peine d'excommunication et de dégradation. Il doit rester cinq ans, après l'année de suspension, à la dernière place du chœur. Il a obéi à la sentence. Il supplie l'abbé de lui faire grâce du reste de sa peine. L'abbé, en considération de son repentir, l'embrasse paternellement, le bénit et lui rend ses droits. L'acte est en latin (4 septembre). — Prise de possession du prieuré de Saint-Étienne de Laval par Nicolas Philippon, chanoine et ouvrier de la collégiale. C'est le prêtre Antoine Dubosc qui le met en possession (5 septembre). — Arrentement du prieuré de Saint-Étienne de Laval, passé par Nicolas Philippon moyennant la rente de 50 l. et une canne d'huile (5 septembre). — Procuracy de l'abbé pour ses causes au siège de la cour métropolitaine de Narbonne (6 septembre). — Reconnaissance féodale faite à l'abbé par Jean Portal pour le tènement du Port (6 septembre). — Collation faite par l'abbé à Jacques Bérenguer, doyen de la collégiale, du prieuré de Saint-Gilles de Creissac, diocèse de Vabres (6 septembre). — Renonciation au

prieuré de Langnac faite par le doyen entre les mains de l'abbé (6 septembre). — Collation faite par l'abbé à Pierre Vailhès, clerc d'Avignon, du prieuré de Saint-Pierre de Langnac (6 septembre). — Arrentement du prieuré de Saint-Laurent passé par le prêtre Simon Cabrit, procureur du prieur Jacques Serres, au prêtre Pierre Deleuze, moyennant 8 l. de rente (10 septembre). — Arrentement du prieuré de La Madeleine passé par le prieur Jean Teulo, moyennant la rente de 22 l. et deux chapons gras (10 septembre). — Testament de Philibert Ravanel, portier de la maison de Saint-Jean de Jérusalem au prieuré de Saint-Gilles. Il élit sépulture dans l'église Saint-Jean de la maison prieurale (11 septembre). — Procuracy de Jacques Bérenguer, doyen de la collégiale, pour prendre possession de son prieuré de Saint-Gilles de Creissac et le gérer (11 octobre (1) 1550). — Prise de possession par le chanoine Guillaume de Cubières de la conrazerie de la collégiale. C'est l'aumônier Jean de Lespinasse qui le met en possession *per tactum vectis et porte dicte camere couresarie*, etc. (11 octobre (1)). — Protestation de Simon Lombard, commis à Peccais pour noble Antoine Audoyer, fermier du tirage à sel « à la part du Dauphiné, Provance, conté de Venise et principauté d'Orange », contre Pierre Bessière, exacteur du péage de Saint-Gilles, et les chevaliers de Saint-Jean, coseigneurs dudit péage, parce qu'il a dû payer un barral de vin ou sa valeur, 15 s., « comme il faisoit conduire sur lad. rivière du Rosne, sus ung besteau, troys muyz de vin muscat pour la provision de la maison dud. s^r fermier, duquel il ne doit point le péage, suivant les articles du bail accordé par le Roy aud. fermier » (12 octobre (1)). — Obligé de 24 écus d'or fait par Ogier de Tullia, de Saint-Gilles, à noble Louis Farrand, d'Arles (12 septembre 1550). — Obligé de 1.265 l. fait par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, à Pierre Baudan, marchand de Nimes (17 septembre). — Communication faite à Jacques Bérenguer, doyen et vicaire général de l'abbé, par les bénéficiers et prébendiers de la collégiale, parlant par l'organe du chanoine Antoine Giry, d'une requête au sénéchal du prêtre Guillaume Maiffred. Celui-ci se plaint de n'avoir eu, depuis deux mois de service comme bénéficiers de la collégiale, aucune distribution ou prébende (22 septembre). — Obligé de 615 l. fait par le chapitre à François Pascal, marchand de Melgueil ou Mauguio, en vue de « fere les distributions cothidiennes desd. s^{rs} cappitullans et bénéficiés », suivant l'ordon-

(1) Lire : septembre.

nance du viguier de la ville en date de ce jour (23 septembre). — Prix-fait baillé par Antoine Blanc, gouverneur et administrateur des biens de la commanderie de Saliers, pour « recoustrer ung pertuis *sice* darbonière que l'eau de Rosne a ouvert dernièrement à la chaus-sine neuve près le petit mas dul. Salies », etc. (26 septembre). — Convention par laquelle Thibaud de Barjac, sieur de Bouquet, prend des habitants de Saint-Gilles des pourceaux pour les « fere empeissoner la presente saison en son boys de Vacquières » moyennant 15 s. par tête (27 septembre). — Quittance de 10 écus l'or faite par frère Gilles Robert au prêtre Antoine Pélissier, caution du prêtre Pascal Torat, rentier de La Couvertoirade (27 septembre). — Bail pour « empeissoner et fere deppaistre bien et deuement » les pores des habitants d'ici à la Saint-André, moyennant 14 s. par tête (28 septembre). — Louage du chevrier de la ville (2 octobre 1550). — Arrentement passé par Guiraud Fiquier et Bourc Mirail, ouvriers de l'église Saint-Martin, du pré de l'œuvre au pont de Forchon, avec une terre du chemin de Nimes (5 octobre). — Obligé de 40 écus d'or fait au grand prieur par son rentier de Saint-Pierre de Camp-Public, près Beaucaire (6 octobre). — Arrentement passé par le rentier de Saint-André de la chasse « dez conilz » d'ici à « caresme prenant », moyennant 5 lapins par semaine (10 octobre). — Quittance faite par Jean Bories, comme coadjuteur ou curateur de Pierre Sautier, chanoine et hôtelier de la collégiale, du prix total de l'arrentement de la terre des Cannes (10 octobre). — Chapitre ordinaire tenu à la collégiale. Nomination de Philippe Hugo, bénéficiaire, comme syndic et procureur du chapitre. Nomination d'auditeurs de comptes. L'acte est passé au réfectoire neuf (11 octobre). — Institution faite par Georges Codereau, prieur de Robiac, de ses vicaires et procureurs généraux, parmi lesquels Louis Hilaire, prêtre des Vans, et Rocher, curé de Courry, pour conférer les offices, cures, chapellenies, etc., dépendant du prieuré de Robiac (11 octobre). — Arrentement passé par Jean Espinasse, aumônier, de ses prés, moyennant 28 florins de rente (14 octobre). — Obligation de 250 l. faite par le chapitre à Simon Bompar, de Largentière (15 octobre). — Arrentement passé par Antoine Chazaulx, commandeur de Barbentane, maître d'hôtel du grand prieur Philippe de Broch, de la cabane du bois de L'Escalle, et dépendances (19 octobre). — Prise de possession de la sacristie de la collégiale par Bernard Baithélemey. C'est le prêtre Pierre Christophe qui l'investit (22 octobre). — Arrentement passé par Denis Pommier et André Mazerac, caritadiers de l'hôpital, d'une maison dudit hôpital (26 octobre). — Quittance faite par noble

Jacques Guinot, d'Arles (31 octobre). — Procuration donnée par André de Roysaumis ou Ruomis, infirmier de la maison prieurale de Saint-Jean de Saint-Gilles, à Louis Alesti, collègié de ladite maison, pour recouvrer ses censives à Saint-Gilles (2 novembre 1550). — Procuration donnée par Jacques Guibaud, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, recteur de Saint-Simon de Vernac, diocèse de Cahors, à Domengo de Bigorre, recteur d'« Escornebeuf et des Plans », pour arrenter la rectorie de Vernac (3 novembre). — Échange où figure le prêtre Pierre Deleuze (9 novembre). — Vente faite par frere Marc Guiraud des herbages du terroir de Cavalès (15 novembre). — Arrentement passé par Jean Lansard, notaire et clavaire de Saint-Gilles, des prés de Chambon, moyennant 50 l. de rente (18 novembre). — Testament de Marguerite Alvernet. Elle élit sépulture au cimetière de La Damade ou de Saint-Pierre de Beaulieu (18 novembre). — Arrentement passé par Jacques de Latour, dit du Brau, habitant d'Arles, prieur de Saint-Étienne de Laval (1), de ses prés dits des Œuvres, jadis dépendant de l'ouvrerie, et à présent dépendant de son prieuré, au quartier du Ribayrès, moyennant 45 florins de rente (19 novembre). — Arrentement passé par François de Villages, seigneur de Beauvoisin, de son mas de Rey et de La Cassagne (21 novembre). — Arrentement passé par Antoine Chazaulx, commandeur de Barbentane et maître d'hôtel du grand prieur, des deux moulins à blé que le grand prieur possède à Bellegarde, celui de La Croix et celui du Temple, moyennant la rente de 25 charges ou salmées de blé de mouture (23 novembre). — Prix-fait baillé par Jean Delafont, lieutenant de clavaire, Antoine Chazaulx, maître d'hôtel du grand prieur, noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, et Jean Portal, les deux premiers pour un tiers chacun, et les deux derniers pour leur quote-part de l'autre tiers, pour « le revestimant de dessoubz le port [de] la levade violhe de Rosne, commensant à lad. maison du port jusques à l'endroit des Orriasses où avoit esté faict ung aultre pertuis » (23 novembre). — Procuration de Marc Giraud ou Guiraud, religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (23 novembre). — Achat pour noble Jacques Lageret, marchand de Nimes (24 novembre). — Ratification par Jacques Bérenguier, vicaire général de l'abbé, d'un acapte autrefois passé par feu Louis Escudier, prieur de Saint-Laurent, au marchand Denis Pomier (26 novembre). — Bail de la taille de Générac (4 décembre 1550). — Autorisation

(1) Chapelle ruinée, com. de Colias.

donnée par Marguerite de Clermont, abbesse du monastère de Saint-Césaire d'Arles, dit de Saint-Jean de Moustiers, à ses religieuses, de s'assembler capitulairement pour nommer un syndic ou procureur qui lèvera leurs censives ; et procuration donnée par elle à Guillaume Archier, bénéficiaire en l'église Saint-Trophime d'Arles, pour la réduction de ses dimes, le recouvrement de ses censives, etc. (11 décembre). — Quittance de 3 écus d'or faite par le patron Bernard de Lempart, d'Aiguesmortes, au maître d'hôtel du grand prieur, pour la dépense faite par suite de la mauvaise volonté du lieutenant du maître des ports d'Aiguesmortes. Chargé d'apporter au grand prieur 25 vaisseaux de vin du cru de sa commanderie de Saint-Jean de Montpellier, le patron a été arrêté avec le vin, par ledit lieutenant, pendant 6 jours, malgré le certificat à lui délivré par le maître d'hôtel (12 décembre). — Arrentement du mas de La Fosse, passé par le maître d'hôtel du grand prieur, moyennant la rente de 36 setiers % des grains et fruits (14 décembre). — Quittance de 21 l. pour les hoirs de feu Sanche de Montolieu, de Mus (10 décembre). — Achat d'une vigne pour le prêtre Jean Valette (21 décembre). — Autorisation donnée par Pierre Germain, maître d'hôtel et procureur de l'abbé de Franquevaux, en présence de frères Guinot Vairron et Jean Vintenon, de ladite abbaye, à François Héraud, habitant d'Aiguesmortes, rentier des eaux et pêcheries de l'étang de Scamandre pour le seigneur de Vauvert, d'avoir une cabane sur le bord de l'étang, de pénétrer dans le terroir de l'abbé, et de passer par la roubine ou viart pour charrier le poisson, moyennant 8 l. de rente (24 décembre). — Testament du prêtre Jean Ferrier, natif d'Arles (26 décembre). — Lods fait par Antoine de Ruomis ou Ruoms, commandeur de Saint-Jean de Nîmes, d'immeubles du terroir de Nîmes (27 décembre). — Arrentement passé par Antoine Chazaux, viguier de Tousque, maître d'hôtel du grand prieur, du mas de Claire-Farine, moyennant la rente de 30 setiers % des blés (28 décembre). — Procuration donnée par Guillaume Bellon, capiscol, à son beau-frère Domenge Gay, de Gap, pour recouvrer 60 florins petits des rentiers de sa cure de Saint-Jean de Vif (3 janvier 1550 v. s.). — Procuration donnée par le prêtre Guillaume Maiffred pour gérer une terre à Alais (3 janvier). — Procuration donnée par le chapitre à Georges Coldereau, chanoine, prieur de Robiac, pour recourir la bulle de sécularisation de la collégiale et les autres pièces produites au Grand Conseil dans le procès avec Jean Busselli, chanoine de Montpellier (5 janvier). — Arrentement passé par le maître d'hôtel du grand prieur à Laurent Forton,

de Beaucaire, de « la cabane de Sanghau », dépendant du membre de Saint-Pierre [de Camp-Public], avec le labourage, moyennant la rente de 40 salmées de blé saissette passé à deux « criveaux » ou cribles et de 5 salmées ou charges petites d'avoine (6 janvier). — Acepte passé par frère André de Ruomis, infirmier des collège et maison prieurale de Saint-Jean de Saint-Gilles, d'un vacant situé « entre les murs » de la ville « et hors le pourtal de La Roze, *alias* Vinos » (6 janvier). — Procuration donnée par François de Panisse, commandeur de « Bordelles » ou Bordères (1), procureur et receveur au prieuré de Saint-Gilles pour le grand maître de l'ordre et son commun trésor, ainsi qu'il appert des bulles du grand maître du 23 juillet 1550, scellées à plomb pendant, sur parchemin, à des procureurs et avocats du Présidial pour ses causes devant cette juridiction. Il promet de les relever de toute charge « de procure. Et ainsi l'a juré, mettant la main sur la croix de son habit » (14 janvier). — Procuration de noble Domenge Richard, de Clarensac (17 janvier). — Inventaire des « utencilles » des moulins à blé du grand prieur à Bellegarde, celui de La Croix et celui du Temple (17 janvier). — Prise de possession de l'église paroissiale ou prieuré de Saint-Thomas de Beauvoisin, annexe de la précentorie de la cathédrale de Nîmes, par Jean Garnier, prêtre de Montpellier, au nom de Jean Cortesi. C'est le prêtre Pierre Guyon qui le met en possession (18 janvier). — Vente faite par le prêtre Antoine Pélissier à Philibert Ravanon, serviteur de la maison de Saint-Jean, d'une vigne au chemin d'Arboux (22 janvier). — Testament de Claude Vautier, « habitant des Troys-Maries *sive* de la ville [de] Nostre-Dame de La Mer » (Les Saintes-Maries). Il élit sépulture au cimetière de l'église de N.-D. de La Mer (1^{er} février 1550 v. s.). — Transaction entre le chapitre de la collégiale et le prêtre Antoine Pélissier (2 février). — Testament d'Antoine Michel, dit Bourbon, gardien des juments du grand prieur. Il élit sépulture au cimetière de l'église de la maison prieurale (1^{er} mars 1550 v. s.). — Arrentement passé par Michel Lenoble, habitant d'Avignon, rentier des censives et droit de tasque ou douzain des dîmes des terroirs de Barjac, Le Versadou et Le Port, pour l'abbé, desdits revenus, moyennant 240 l. de rente (6 mars). — Achat pour Laurent Raoux, maréchal, de Saint-Gilles, de charbon de pierre à raison de 3 s. 6 d. le quintal, pris à Nîmes (9 mars). — Procuration donnée par le chapitre à des avocats du sénéchal pour com-

(1) Dépendant du grand prieuré de Toulouse.

paroir devant Louis de Bucelly, seigneur de Saint-Bonnet, maître en la Chambre des Comptes de Montpellier (16 mars). — Insinuation par-devant l'abbé pour Guillaume Mathieu, bachelier en droits de Toulouse (18 mars).

E. 861. (Registre.) — 350 feuillets, papier.

1549-1551. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — « Cotetus » ou cotet, ou brouillon des actes analysés ci-dessus.

E. 862. (Registre.) — 377 feuillets, papier.

1551-1552. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Obligé de 11 l. pour le clavaire Antoine André (25 mars 1551). — Insinuation faite par-devant Jacques Béranguier, vicaire général de l'abbé, pour Louis de Laroque, chanoine de la collégiale d'Aiguesmortes (26 mars). — Ratification donnée par Bernard de Lacroix, grand archidiacre de la collégiale, à l'arrentement d'Estagel (29 avril (1) 1551). — Convention pour le dépiquage des blés des habitants (6 avril). — Codicille de Philibert Ravanon, serviteur de la maison de Saint-Jean de Saint-Gilles (6 avril). — Quittance de 16 l. donnée par le chapitre à Pierre Bessier, rentier de sa part du péage du port (7 avril). — Collation de l'office de subcenteur faite par le vicaire général de l'abbé au bénéficiaire de la collégiale Guillaume Mayafred ou Maifred (8 avril). — Sa prise de possession dudit office (11 avril). — Autorisation donnée par Antoine André, clavaire, au rentier de Cavalès, et au maître d'hôtel du grand prieur, de faire dépaître dans les patus et explèches du Ribeyrès, 30 bêtes bovines « et la moulture du bovatier », moyennant 11 l. 5 s. de rente (13 avril). — Ratification donnée par le chapitre à un acapte passé par Pierre de Risu, prieur de Saint-André de Capeèze, à Guillaume de Risu, prêtre séculier de la dite paroisse, d'une terre au terroir de Valcrouzès (29 avril). — Ratification donnée par le chapitre à un acapte passé par le prêtre Vidal Planchon, procureur de Hugues Main, prieur de Saint-André de Capeèze, à Guillaume Teissier, prêtre de La Roque, et Guillaume Feljas, serrurier de L'Estrade, d'une terre appelée La Barricaude (29 avril). — Arrentement passé par le chapitre « du droiet de la levade des pescaries », des dîmes des jardins potagers et des

dîmes des terres « d'entre les deux murailles », moyennant 28 florins de rente (30 avril). — Procuracion donnée par le chapitre à Nicolas Philippon, chanoine (30 avril). — Réquisition faite par Raimond d'Assas, syndic du chapitre d'Aiguesmortes, à Antoine Chazaulx, viguier de Te-que, maître d'hôtel de la maison prieurale de Saint-Jean de Saint-Gilles pour le grand prieur, de faire nettoyer les roubines et ouvertures donnant eau à la pécherie de La Gaze du Vert, appartenant audit chapitre (2 mai 1551). — Testament du pécheur Gilles Riquet (4 mai). — Collation faite par le chapitre de la collégiale, au prêtre Pierre Christophe, d'un canonicat mineur ou bénéficiaire (17 mai). — Testament de Jean Delafont, mineur de 25 ans (17 mai). — Ratification donnée par le chapitre à un acapte passé le 12 mars 1550 v. s. par Bernard de Lacroix, grand archidiacre, prieur et seigneur de Sieure, du tènement du Péras (18 mai). — Prise de possession par le prêtre Pierre Christophe de sa bénéficiaire (19 mai). — Accord entre le chapitre et le prêtre Pierre Gay, rentier du prieuré de Coreonne (21 mai). — Quittance de 520 l. faite par Claude Alen, barquier d'Arles, et consort, à Jean Reynaud, d'Aiguesmortes, pour le tirage à Saint-Gilles de 231 muids 40 quintaux de sel, à raison de 15 s. le muid (6 juin 1551). — Procuracion donnée en présence de Philippe de Broch, grand prieur, par frères Antoine de Ruomis, sacristain, Antoine Falcon, précenteur, Gilles Robert, Jacques Guibault et Louis Alesti, religieux du pieux collège de l'église de Saint-Jean de Saint-Gilles, à Monon Roehon, de Nice, et à frère Albert André, recteur de « Canhac » (1), *ad..... interessendum excusis fiendis de provenitis.... logorum Sancti Georgii Janue, et provenita.... centum et decem logorum, sub columna dicti collegii, anni finiendi in festo nativitatit Sancti Johannis Baptiste.... recipiendum* (12 juin). — Procuracion du capiscol Guillaume Bellon (12 juin). — Prise de possession du prieuré de N.-D. de Bethléem et Saint-Sauveur de Caissargues par Michel Bellon pour le prieur Guillaume Bellon (14 juin). — Collation faite par le vicaire général de l'abbé, à Johannin Conzel, prêtre, d'Anduze, du prieuré de Saint-Étienne de Coreonne (23 juin). — Collation faite par le vicaire général de l'abbé à Guillaume Calvière, clere de Nîmes, du canonicat majeur vacant par la renonciation de Nicolas Calvière (23 juin). — Substitution, faite par frère Jean de Montagut, dit de

(1) Lire : mars.

1) La commanderie de Caignac dépendait du grand prieuré de Toulouse.

Formiguières, à frère Hardouin de Châtillon, dit de Beynes, d'un autre procureur pour l'arrentement de la commanderie de Millau (23 juin). — Prise de possession par Alzias Recordz, prêtre de Montfrin, pour Guillaume Calvière, de son canonicat majeur (25 juin). — Arrentement passé par le chapitre, de la moitié du péage du port lui appartenant, moyennant 32 l. de rente (8 juillet 1551). — Arrentement passé par le maître d'hôtel du grand prieur, de la cabane d'Argence avec le labourage en dépendant, moyennant la rente de 32 setiers $\frac{6}{10}$ des grains (16 juillet). — Présentation à M. de Montbazin, commissaire du Roi ou du comte de Villars, lieutenant général en Languedoc, chargé de rechercher des matériaux pour le port d'Aiguesmortes, par le clavaire, consul et syndic des habitants de Saint-Gilles, d'une cédula où sont dénoncés les dégâts commis sous prétexte de chercher de la pierre. M. de Montbazin, aux termes d'une commission de Villars du 6 avril et d'une lettre du même du 20 mai, ne devait enlever de Saint-Gilles « rien autres choses que certaines pierres des tombeaux, et non pas toutes, mais certaine quantité, au gré toutesfoys des habitans ». Mais son agent Thomas emporte en outre « les pierres des vieilles murailles...., très necesseres.... pour réparer les nouvelles.... qui vont en ruine », des moulins à vent, pigeonniers et autres édifices particuliers (16 juillet). — Procuration d'Antoine de Ruomis, commandeur des Étroits, diocèse de Mende, pour une affaire en cour métropolitaine de Bourges (19 juillet). — Quittance de 500 l. faite par le maître d'hôtel du grand prieur à Peyrone Tornatoire, veuve de noble Jacques Nèque, lieutenant de capitaine de La Motte, rentier des château et juridiction de La Motte (25 juillet). — Vente des herbages du terroir de Franquevaux, faite à M. de Caderoussou par les rentiers de Franquevaux, d'ici à la fin d'avril, moyennant 200 florins de Roi (31 juillet). — Quittance de 80 l. faite par le chapitre de Saint-Gilles au rentier des pêcheries de l'étang de Scamandre (2 août 1551). — Inventaire de meubles vendus à l'encan sur la place publique à la requête de Raimond Barben, avec le nom des acquéreurs et les prix (12 août). — Accord entre le chapitre et noble François Lopis, d'Avignon, et consort, rentiers des dîmes du chapitre (13 août). — Ratification par le chapitre de Saint-Gilles d'une transaction passée entre l'abbé de Saint-Gilles et le chapitre de Saint-Agricol d'Avignon, au sujet du prieuré de Ménerbe (26 août). — Procuration donnée par les chanoines de la collégiale pour ratifier en cour de Rome ladite transaction (26 août). — Procuration donnée par le prêtre Pascal Tournal au prêtre Guillaume Maiffred, pour la gérance des

biens d'un legs pie (1^{er} septembre 1551). — Réquisition faite par Robert Leblanc, syndic du pays de Languedoc, à François Portal, viguier de Saint-Gilles et garde du port, d'avoir à fournir l'état des blés chargés audit port depuis deux mois, pour être mis sous les yeux du jugement de Nîmes, avec les noms des chargeurs, des bateaux et des destinataires. De même pour « ceux qui sont passés par led. port et qui ont raisonné et déclaré leur chargement ». Le syndic déclare que sa réquisition est « pour le proffit et soulagement du peuple ». Il a fait connaître au Roi et au Connétable la rareté actuelle des blés en Languedoc. Il requiert le viguier de faire observer l'édit sur « la traicte des bledz » (2 septembre). — Chapitre général de la collégiale. Nomination de Guillaume de Cubières, dit du Chaylar, comme syndic de l'année prochaine ; du sacristain Bernard Barthélemy et de l'ouvrier Nicolas Philippon comme visiteurs, « tant dans le royaume que hors ycelluy », etc. (2 septembre). — Autorisation donnée par le chapitre général, assemblé dans le réfectoire neuf, lieu accoutumé des réunions, à Bernard de Lacroix, grand archidiacre, prieur de Saint-Saturnin de Sieure, d'inféoder une garrigue dudit prieuré, appelée : Le Péras (2 septembre). — Accord entre Nicolas Philippon, chanoine, et son collègue Guillaume de Cubières, « voullant d'ores en avant estre bons amis et vivre en paix et amitié ». Philippon renonce à poursuivre son appel à Toulouse, et de Cubières renonce à toute action d'injures (2 septembre). — Quittance de 256 l. pour le rentier du mas de Broussan, appartenant à M. de Crussol (2 septembre). — Arrentement des censives et lods de l'hôtellerie de la collégiale, passé à Nicolas Philippon par le curateur de Pierre Saulnier, hôtelier (5 septembre). — Arrentement des herbages de l'aumônerie de la collégiale (10 septembre). — Obligé de 24 florins pour noble Louis Marin, de Beauvoisin (18 septembre). — Bail « à empessonner les porceaulx » passé par les habitants à des « porcatiers » de Lascours (22 septembre). — Procuration donnée par Jacques Bérenguier, doyen de la collégiale, prieur de Saint-Pierre de Prévenchères, au bénéficié Michel Bellon, pour prendre possession dudit prieuré et de son anexe de Villefort (24 septembre). — Bail de la garde des pores (27 septembre). — Prix-fait baillé par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, pour « fermer le pertuis de la levade du mas du Rey » (27 septembre). — Quittance de 50 l. faite par le chapitre à Pierre de Montault, marchand d'Avignon, rentier de Saint-André de Camarignan pour Jean Portal, infirmier de Saint-Gilles. C'est la pension servie au chapitre par le prieur de Saint-André (1^{er} octobre 1551). — Arrente-

ment de l'étang de Scamandre passé par le chapitre pour 7 ans, moyennant le prix global de 300 l. (4 octobre). — Prix-fait baillé par François de Villages, seigneur de Beauvoisin, Jean Portal et consorts, tenanciers de l'abbé, et le maître d'hôtel du grand prieur, à un « terrailhon » de Fourques, pour « fermer les pertuis dessoubz le port, à la levade vielhe du Rosne » (4 octobre). — Prix-fait baillé par Philippe du Broch, grand prieur de Saint-Gilles, à deux terrailhons de Saint-Gilles, pour « fermer le pertuis de la chaulsée de La Fosse, qu'est près de Laube », etc. (5 octobre). — Arrentement passé par le vicaire général de l'abbé à Guillaume Galissian, de Mauguio, de « la chasse des ouyseaulx d'Escamandres ». Le preneur aura le droit « de prendre et chasser toute manière de volataille, comme sont brisses, toques, coquillhons, et aultres manières d'oiseaulx de rivière depeyssans et que se pourront trouver dans l'estang de Scamandres et devès dud. St-Gilles avec fillès et aultres manières d'instrumens, comme sont *viras* et manières de radois », moyennant le sixième « des ouyzeaulx et volailhe, et ce de jour en jour comme les prendra, et sur le lieu, comme viendra par ranc » (9 octobre). — Collation faite par Mathieu *Suavis* ou Suau, second archidiacre de la cathédrale de Nîmes, appelé de Vauvert ou de Posquières, à François Patu, prêtre de Vauvert, de la chapellenie fondée en l'église de N.-D. de Vauvert, à l'autel de Saint-Alzias, en l'honneur de Sainte-Marie Madeleine de Castaing et de Saint-Bonafoux, vacante par la renonciation de Guillaume Maiffred (14 octobre). — Renonciation faite par François Patu, prêtre de Vauvert, chapelain du patrimoine ou legs pie fondé par feu Louis Vidal, bourgeois de Nîmes, en l'église Saint-Martin de Saint-Gilles, chapelle de Saint-Thomas, à la dite chapellenie, entre les mains de son patron Pierre Bois. L'acte est passé à Nîmes, « à la maison dud. Bois, appelée la Maison-Carrée ». Pierre Corrazier, prêtre de Vauvert, est un témoin (14 octobre). — Donation faite par Pierre Bois, bourgeois de Nîmes et de Saint-Gilles, au prêtre Guillaume Maiffred, dudit legs pie. L'acte est passé à Nîmes, à la Maison-Carrée (14 octobre). — Achat de vigne pour Barthélemy Fernet, fournier de la maison priorale de Saint-Jean de Jérusalem (19 octobre). — Collation faite par Jacques Bérenguier, vicaire général de l'abbé, au prêtre Philippe Hugon, du prieuré de Saint-Laurent de Saint-Gilles (26 octobre). — Testament d'Antoine Baudan, de Nîmes, qui a « volanté et doter de se absenter.... et... d'aller suyvre la guerre jusques au pays de Piedmont » (28 octobre). — Procuracion donnée par Philippe du Broch, grand prieur de Saint-Gilles, à

Claude de Gouelh, dit Laborel, commandeur de Bordeaux. Pierre de Boulac, dit Terrons, commandeur de La Cavalerie et de Saint-Christol, Aymeri de Lapièrre, Jean de Macanan, chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pour se présenter devant le grand maître de l'ordre et les membres de son conseil, tant complet qu'ordinaire, en la langue de Provence et ailleurs, afin de soutenir les droits du grand prieur, etc. (6 novembre 1551). — Acapte passé par le vicaire général de l'abbé d'un emplacement « pour fere parran » entre les deux murailles de la ville, près l'église Saint-Martin, « depuis ung carré de muraille viellie et ancienne où aultresfoys auroit heu mayson, jusques la tour dite La Loubetonne » (8 novembre). — Reconnaissance féodale pour frère André de Ruomis, infirmier de Saint-Jean (10 novembre). — Testament de Jean Audibert (17 novembre). — Lods passé par le vicaire général de l'abbé à Antoine Gal, citoyen d'Avignon, d'une maison de la paroisse Saint-Martin, confrontant « la grand église » de Saint-Gilles (24 novembre). — Sous-arrentement passé par Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, et Antoine Chazaux, viguier de Tosque, procureurs du grand prieur, lequel est rentier de l'abbaye de Franquevaux, d'un mas de ladite abbaye situé à Fourques, quartier du Plan d'Argence, moyennant 260 l. de rente (29 novembre). — Obligé de 68 l. pour Simon de Pierrevive, abbé commendataire de Franquevaux (29 novembre). — Sous-arrentement passé par les procureurs du grand prieur de la grange du Pin et des droits de l'abbé de Franquevaux sur le moulin de Lafoux, moyennant 280 l. de rente (29 novembre). — Convention entre l'abbé de Franquevaux et le grand prieur de Saint-Gilles, son rentier, au sujet de Cubièrettes et Lozeret membres de l'abbaye de Franquevaux, arrentés à Claude de Sa'ran, bailli de Gévaudan (29 novembre). — Arrentement du prieuré de Trinquetaille, passé par le curateur de Pierre Saunier, hôtelier de la collégiale, moyennant 8 écus d'or, pour 3 ans. Le preneur apportera du drap de 7 à 8 florins la canne pour faire une robe à l'hôtelier. Le prix de cette fourniture sera déduit de sa rente (30 novembre). — Quittance de 240 l. faite par Michel Lenoble, « citadin » d'Avignon, à Jean Delafont, sous-rentier des droits de tasque et dime de Barjac, Le Port et Le Versadou, en déduction de sa rente (3 décembre 1551). — Prix-fait baillé par le maître d'hôtel du grand prieur pour le revêtement d'une chaussée de La Fosse (9 décembre). — Sous-arrentement passé par les procureurs du grand prieur des revenus du chef de l'abbaye de Franquevaux, avec le terroir d'Isclé, moyennant 130 l. de rente (13 décembre). — Arrentement passé par Guil-

laume Bellon, capiscol de la collégiale, prieur de Caissargues, comme procureur d'Antoine Delafont, prêtre de Mauguio, prieur des Saints-Pierre, Michel et « Cyerge » de Roussillon, diocèse d'Apt, du prieuré de Roussillon, moyennant 325 l. de rente (13 décembre). — Sous arrentement passé par les procureurs du grand prieur à Pierre Langlès, de Nîmes, des mas de Campagnoules et Aiguesvives, dépendant de l'abbaye de Franquevaux, moyennant 400 l. de rente (20 décembre). — Quittance réciproque entre le chapitre de la collégiale et Nicolas Philippon, chanoine et ouvrier (26 décembre). — Procuration donnée par le chapitre à Nicolas Philippon pour recouvrer des hoirs de Michel Gontard, rentier de l'étang de Scamandro, ce qu'il restait devoir (26 décembre). — Procuration donnée par le chapitre à des procureurs au Grand Conseil (26 décembre). — Bail de la taille de Générac (28 décembre). — Vente faite par le chapitre de la collégiale des censives du prieuré de Saint-Amans de Sommière, moyennant 100 écus d'or (4 janvier 1551 v. s.). — Compromis entre le chapitre et Pochon Icard, des Saintes-Maries, rentier de l'étang de Scamandre, en retard pour payer, à cause de « l'inondation de l'eau de Rosne, par laquelle auroit esté empesché de fere la pescarie, et pareillement le poysson de l'estang..... auroit esté vuydé dud. estaug ». Le rentier estime le dommage à 500 écus (10 janvier). — Procuration donnée par le chapitre pour transiger avec l'abbé (10 janvier). — Teneur du projet de transaction (13 janvier). — Promesse faite par l'abbé à François Pascal, de Mauguio, rentier des dîmes de Saint-Gilles, d'obtenir du Roi l'homologation de la transaction intervenue aujourd'hui entre l'abbé et le chapitre au sujet de la rémission des dîmes (14 janvier). — Transaction entre l'abbé et le chapitre de Saint-Gilles sur le fait de la dime des blés et des vins du terroir de Saint-Gilles (14 janvier). — Procuration donnée en cour de Rome par l'abbé et les chanoines pour obtenir l'homologation de leur transaction (14 janvier). — Arrentement passé par le chapitre à François Pascal, de Mauguio, de sa dime du blé et du vin (14 janvier). — Bail passé par Bernard Barthélemy, sacristain de la collégiale, au prêtre Antoine Pélissier, pour desservir la chapelle de N.-D. La Daurade (19 janvier). — Aapte passé par ledit sacristain audit prêtre, d'un jardin de la sacristie situé entre les deux murailles de la ville, près l'église Saint-Nicolas (19 janvier). — Prise de possession par Michel Bellon, frère et procureur de Guillaume Bellon, chanoine de la collégiale, du prieuré de N.-D. de Bethléem ou Saint-Sauveur de Caissargues, dépendant de la collégiale (28 janvier). — Instruction concernant l'arrentement passé

le 20 janvier 1546 v. s., par Jean Godel le vieux, viguier et juge de Franquevaux, comme procureur de l'abbé Simon de Pierrevive, à noble Louis Marin, de Rodilhan, de l'abbaye de Franquevaux (2 février 1551 v. s.). — Prise de possession par le prêtre Guillaume Maiffred de la chapellenie ou legs pie fondée par Louis Vidal en l'église Saint-Martin, chapelle de Saint-Thomas (2 février). — Arrentement de la pêche de la roubine du Roi, moyennant le cinquième du poisson pêché (8 février). — Accord entre le chapitre et nobles François Lopis et Perrin du Pré, d'Avignon, rentiers des dîmes du blé et du vin du chapitre (10 février). — Arrentement du péage du port de Saint-Gilles, passé par Guillaume Bellon, capiscol, prieur de Caissargues, moyennant 40 l. de rente (12 février). — Acceptation par Jacques Béranguier, doyen de la collégiale, de la collation à lui faite par l'évêque de Sénez, abbé de Saint-Gilles, du prieuré de Saint-Gilles, ou de Saint-André de *Lucapello*, ou de Montgaillard, diocèse d'Aire (14 février). — Procuration donnée par Jacques Béranguier au prêtre Antoine Pélissier, pour prendre possession du prieuré de Saint-Gilles, diocèse d'Aire (14 février). — Prix-fait baillé par le maître d'hôtel du grand prieur pour faire « une levade au grand revolt du terroir de Deladel, tirant environ cent et dix cannes » (15 février). — Obligé de 11 salmées d'avoine fait par Jean Portal, viguier de Saint-Gilles, à Pierre Vigier, « hoste de l'*Estoille* », de Nîmes. C'est le prix d'un cheval gris (24 février). — Aapte passé par le vicaire général de l'abbé d'un emplacement de la ville, « au plan de l'*Obre*,..... au dernier de la grand esglise supérieure » (25 février). — Collation faite par le chapitre à Laurent Vaillès, clerc d'Avignon, d'une bénéfices (26 février). — Nomination des syndics de Générac. Dans la cour du château, « près les degrés de la salle vieilhe », par-devant André Mazerac, baile, « assiz sur ung banc en signe de judice », les syndics anciens requièrent les habitants de nommer leurs syndics nouveaux et autres officiers. Ils élisent André Mothon et Jean Roux (3 mars 1551 v. s. — Arrentement passé par le prêtre Guillaume Maiffred, procureur de Pierre Arbosset, prieur ou recteur de la vicairie de l'église Saint-Martin, aux prêtres Benoit Chapel, de Largentière, et Jean Petit-Jean, d'Orange, dudit prieuré, moyennant 10 de rente (13 mars).

E. 863. (Registre.) — 471 feuillets, papier.

1552-1553. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Insinuation des lettres de degré de Guillaume

d'Azémar, de Cournonterral, devant la tour de l'abbaye, et par-devant le vicaire général de l'abbé (2 avril 1552). — Collation faite par Guillaume Bellon, précenteur de la collégiale, prieur de Caissargues, vicaire général de l'abbé, à Jacques Bérenguier, doyen, du prieuré de Saint-André de *Lucapello* avec son annexe de Saint-Gilles de Montgaillard, diocèse d'Aire, vacant par la mort de Durant Peloux (5 avril). — Insinuation pour Louis de Laroque, chanoine d'Aiguesmortes (6 avril). — Requête faite par Guillaume de Cubières, conrazier, au doyen Jacques Bérenguier, vicaire général de l'abbé, au nom de Louis de Laroque, chanoine d'Aiguesmortes, pour obtenir la collation du prieuré de Saint-André de *Lucapello* avec son annexe (6 avril). — Publication du testament de François Sughol, après une longue enquête par témoins (22 mars-11 avril 1552). — Accord entre le chapitre et Jean Portal (11 avril). — Insinuation pour Antoine de Montgros, de Saint-Bénézet, gradué et nommé (13 avril). — Collation faite par le vicaire général de l'abbé à Jean-Louis Maurin, chanoine de la collégiale, du prieuré de Saint-Pierre de Prévenchères, et de ses annexes, entre autres Saint-Victorin de Villefort (23 avril). — Aacte passé par le vicaire général de l'abbé, d'un emplacement entre les deux murailles de la ville, « hors le portal de la Roze sive *Vinos* » (29 avril). — Renonciation à sa bénéficiature, faite par Philippe Hugon entre les mains du chapitre (1^{er} mai 1552). — Renonciation à son canonicat majeur faite par Jean Arconsin entre les mains de l'abbé (1^{er} mai). — Collation de bénéficiature faite par le chapitre à Jean Prébendier, clerc d'Avignon (1^{er} mai). — Collation faite par le vicaire général de l'abbé à Philippe Hugon, du canonicat majeur vacant par la renonciation de Jean Arconsin (1^{er} mai). — Renonciation faite entre les mains de l'abbé par Guillaume Bellon, capiscol, prieur de Caissargues, comme procureur de frère Nicolas Despériers, « docteur en la *Sacra pagina* du couvent des Augustins d'Avignon », au prieuré de Saint-Gilles de Pernes (1^{er} mai). — Collation faite par l'abbé au chanoine Jean de Tullia, du prieuré de Saint-Gilles de Pernes, diocèse de Carpentras (1^{er} mai). — Révocation de procureurs faite par frère Hardouin de Châtillon, dit de Beynes, commandeur de Sainte-Luce d'Arles (3 mai). — Procuracy donnée par François de Panisse, receveur au prieuré de Saint-Gilles, commandeur de Saint-Jean d'Aix, procureur de feu Valentin du Bois, prieur dudit Saint-Jean d'Aix, à noble Charles Jouin, seigneur de Pennes, pour recouvrer 200 écus d'or (3 mai). — Procuracy donnée par Gilles Robert, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, recteur de La Couvertoirade, à Pierre Ter-

ron, collègié du Petit-Saint-Jean de Montpellier, pour arrenter sa rectorie (4 mai). — Arrentement passé par François de Panisse, commandeur d'Aix, receveur au prieuré de Saint-Gilles pour le grand maître et son commun trésor, à Guillot « del Salles », commandeur de Saint-Félix, de « l'année de vaccant, par le decez de... Antoine Jouyn de Pennes, grand commandeur,.... du chief de lad. commanderie », moyennant 500 l. (4 mai). — Procuracy donnée par François de Panisse, receveur au prieuré, commandeur de « Bordelles », à François Dauleet, commandeur d'Aix, pour régir sa commanderie de « Bourdelles » (4 mai). — Procuracy donnée par François Dauleet, commandeur d'Aix, à François de Panisse, commandeur de « Bourdelles », pour régir sa commanderie d'Aix et ses dépendances (4 mai). — Requête faite par les consuls d'Aiguesmortes au grand prieur, d'observer la transaction entre le grand prieur Robert Aube de Roquemartine et les consuls d'Aiguesmortes, à raison du salin de Listel (12 mai). — Procuracy donnée par François de Panisse, commandeur d'Aix, receveur pour la religion au prieuré de Saint-Gilles, à frère Georges de Manas, recteur de Montréal, au sujet de la commanderie de Valours (6 mai). — Obligé de 11 florins 1/2 fait par le prêtre Antoine Pélissier aux hoirs de noble Jacques Nèque, lieutenant de capitaine du château de La Motte (16 mai). — Obligé pour Jacques Bret, prêtre de Trinquetaille (18 mai). — Vente faite par le vicaire général de l'abbé de « la place où soloit estre l'esglise de St-Jaume, lez la porte de Mazel, hors la ville,.... onsemble la pierre, fondemens et tout ce que y est dedans », moyennant 7 écus d'or (26 mai). — Arrentement passé par Charles de Voro, dit Teyssières, commandeur de « Geleys » (1) et d'Avignon, procureur de Jean Valette, dit Parisot, commandeur de « Canhac » et de Renneville (2), à Philippe du Broch, grand prieur de Saint-Gilles, de la commanderie de « Canhac », moyennant 2.700 l. de rente. L'acte est passé dans la grand'salle de la maison prieurale (27 mai). — Arrentement passé par le même de la commanderie de Renneville, moyennant 900 l. de rente (27 mai). — Arrentement passé par le curateur de Pierre Saunier, hôtelier de Saint-Gilles, au chanoine Nicolas Philippon, ouvrier, du « debas de l'hostellerie », moyennant 15 s. de rente (30 mai). — Prise de possession par frère Jacques Maulric du capiscolat du collège de l'église collégiale de Saint-Jean de Saint-Gilles, dont la collation lui a été

(1) Il faut lire : Jalès.

(2) Relevant du grand prieuré de Toulouse.

faite par le grand prieur. C'est Antoine de Ruomis, sacristain de ladite église, qui le met en possession *per introitum et demum exhitum porte principalis dicte ecclesie, pulsationem campanelle, oscullum magni altaris, appertionem missalis.... Ipsumque in cathedra et estallo tempore sedere fecit* (13 juin 1552). — Procuration donnée par frère Jacques Maulric, recteur de Magnanac, à Pascal du Broch, commandeur de Peyruis, et à Pierre Terron, prêtre de Montpellier, pour renoncer, entre les mains de Faulquet de Caritat, grand prieur de Toulouse, au « lieu collégial sécuteur des quatre sécuteurs » qu'il possède à Saint-Jean de Toulouse, en faveur de noble Claude de Broch, « escollier » de Toulouse (13 juin). — Renonciation faite par le prêtre Pierre Christol à sa chapellenie fondée en l'église supérieure collégiale de Saint-Gilles, autel de N.-D. de La Daurade, par Eustacie de Lespinasse, entre les mains de l'héritier d'Eustacie (29 juin). — Donation faite par Benoît Robert, ayant droit d'Eustacie, au prêtre Pierre Condene, dit Dufau, de la dite chapellenie (29 juin). — Arrentement passé par Gillibert de Prévenchères, religieux bénédictin, prieur de Laint-Laurent de Saint-Gilles, de son prieuré, moyennant 12 l. de rente (8 juillet 1552). — Donation faite par Bernard Barthélemy, sacristain et chanoine de la collégiale, d'une messe ou legs pie fondé par Eustacie de Lespinassière en l'église supérieure collégiale, chapelle de N.-D. La Daurade, au prêtre Jean Gal. (14 juillet). — Prise de possession dudit legs pie par Jean Gal. C'est Benoît Chapel, curé de Saint-Martin, qui le met en possession « par touchement de la porte et fermeure d'icelle de la chappelle de Nostre Dame La Daurade,..... pulsation de la cloche y estant, aspersion de l'eau benoyste... » (14 juillet). — Obligé pour Vidal Veyron, prêtre de Servièrs (17 juillet). — Cession faite par le prêtre Jean Petit-Jean, co-rentier de l'église Saint-Martin, au prêtre Benoît Chapeau ou Chapel, de sa part de la cure de Saint-Martin (18 juillet). — Procuration des collégiats de Saint-Jean de Saint-Gilles. Par-devant Antoine Chazaulx, économe et gouverneur de la maison prieurale pour le grand prieur, Antoine de Ruomis, sacristain, Gilles Robert, Jacques Guibaud et Louis Alesti, chargent Amador Bertha et Barcalhon Gentil, citoyens de Gênes, de prendre part à l'examen du revenu des *logorum* de la banque de Saint-Georges de Gênes, et de toucher le revenu de *centum et decem logorum* appartenant à leur collège (21 juillet). — Procuration donnée par le chanoine Guillaume de Cubières, prieur de Saint-Vincent de Jonquières, pour comparoir au Grand Conseil à raison de son prieuré (21 juillet). — Révoation faite par

Jacques Béranguier, doyen de la collégiale, prieur de Saint-André de *Lucapello* ou Saint-Gilles de Montgailard, de Balthazar de Laville, archidiaque de la cathédrale de Digne, et consort, pour ses procureurs. Il leur substitue Georges Coudereau, prieur de Robiac, et consorts (21 juillet). — Acepte passé par l'abbé, de deux emplacements hors et près la porte Saint-Martin, entre les deux murailles, l'un confrontant le chemin de la porte Saint-Martin « au portal vieulx » de Nimes (27 juillet). — Accord entre Jean Portal, bourgeois de Saint-Gilles, et les hoirs de noble Antoine de Tullia ou Tullie, d'Avignon (1^{er} août 1552). — Procuration donnée par les collégiés de la maison prieurale de Saint-Jean de Jérusalem à Jean Sapte et consorts, marchands de Carcassonne, pour recouvrer l'argent provenant du revenu et profit de « cent et dix loguis que iceulx constituans ont pour raison dud. collège.... à Saint-George de Gene », dû à la Saint-Jean dernière (8 août). — Réception par le chanoine Philippe Hugon, procureur du chanoine Jean de Tulle, prieur de La Madeleine, lequel a donné à Marguerite Tourre, femme d'Antoine Dardayne, l'autorisation d'habiter à la « ladrerie » de Saint-Gilles, de 3 l. payées par Marguerite (20 août). — Lods fait par l'abbé, d'une maison appelée la maison d'Isoarde, confrontant « la rue Droicte, tirant au portal S^t-Martin, et la rue de Draparié » (28 août). — Procuration de Jean Calvet et Baptiste Chambon, fermiers de l'impôt et équivalent du diocèse de Nimes, pour recouvrer les deniers des « boucliers, hostelliers, poysonnés et autres » (1^{er} septembre 1552). — Chapitre général tenu par les chanoines de Saint-Gilles (2 septembre). — Nomination du chanoine Espinasse, aumônier, comme syndie du chapitre (2 septembre). — Procuration de Gilles Robert, vicaire de la rectorie de La Couvertoirade (9 septembre). — Acepte passé par l'abbé d'une terre « hors la porte de la Roze » (11 septembre). — Compromis entre les prêtres Pierre Dufau et Jean Gal, au sujet de la chapellenie ou legs pie fondé par Eustacie de Lespinassière (11 septembre). — Cession faite par le sous-rentier de Franquevaux et d'Iscele, de l'arrentement du corps ou chef de l'abbaye de Franquevaux, à noble Louis Marin, de Beauvoisin, et consort (13 septembre). — Arrentement passé par le chapitre au bénéficiaire Guillaume Maiffred des censives, lods, etc. (15 septembre). — Arrentement passé par Bernard Dumas et Laurent Hugon, caritadiers de l'hôpital, avec l'assistance des syndics de la ville, des « canebières des dogues de lad. ville estans à l'antour des muralhes vielhes, communes et indivises entre les habitans », ayant été données par eux à l'hôpital, moyennant 10 l. 5 s. de rente (18 octobre 1552). — Obligé de 16 écus

pour noble Bernard Arnaud, bourgeois de Nîmes, seigneur de La Cassagne (27 septembre). — Arrentement passé par le chapitre à Jean Portal, de la chapelle de Saint Gilles, moyennant 30 s. par mois. Le preneur devra « fournir la luminaire acoustumée.... tant de jour que de nuit, c'est deux lampes fornies d'huyle et deux cyres à l'haulent quant l'office ce dira, deux entorches au lever de Nostre Seigneur, aux processions quotidiennes et quant viendra à monstrier Monsieur saint Gilles et aultre reliquere, et tenir de mappes blanches ; et fera la custodie le Jeudi Sainct, et toutes aultres chouses que led. chapitre est tenu fere à lad. chapelle, hormys de rhabiller le cyre pascal » (1^{er} octobre 1552). — Aapte passé par l'abbé, de « la place où jadiz souloit estre l'esglize de Saint-Jacques, ensamble la place du cymitière de lad. esglize », confrontant la dougne ou fossé de la ville (2 octobre). — Louage du chevrier de la ville (2 octobre). — Louage du porcher de la ville (2 octobre). — Renonciation faite par le prêtre Jean Gal, entre les mains du sacristain Bernard Barthélemy, patron de la chapellenie fondée par Eustacie Espinassière en la chapelle N.-D. La Daurade, audit legs pie (13 octobre). — Donation dudit legs pie au prêtre Pierre Coudenne, dit Dufau (13 octobre). — Aapte passé par l'abbé, de « la place où souloit estre l'esglize Saint-Eloy, autrement Saint-Privat, ensamble la canebière y jognant, sire baisse », confrontant le clos de Saint-Jean, chemin de Beaucaire entre deux (16 octobre). — Arrentement passé par Antoine de Ruomis, commandeur de Saint-Jean de Nîmes, procureur de Philippe de Broch, grand prieur, commandeur de Saint-Pierre de Camp-Public, des censives de Camp-Public, moyennant la rente de 2 charges de blé saissette (18 octobre). — Inventaire de la vaisselle vinaire du chapitre baillée à François Pascal, rentier des dîmes (18 octobre). — Réquisition faite, en présence du doyen de la collégiale, par noble Barthélemy Guinot, procureur d'office de Saint-Gilles, comme procureur fiscal et au nom du syndic du chapitre, au chanoine Antoine Giry, « de se fere promouvoir aux ordres sacrés, pour l'évidente et urgente necessité que Esglize a de prebtres et personnes constituées *in sacris* et la grand diminution et retardation de service divin » (23 octobre). — Prise de possession d'un canonicat majeur par Jean Valérion, clerc d'Avignon (3 novembre 1552). — Aapte passé par l'abbé de deux emplacements dont l'un est « auprès du toyre où jadyz soloit estre le jeu des quilles », confrontant la muraille de la ville et « le toyre », chemin entre deux, ainsi que le chemin « tirant du portal Mazel à Saint-Jehan de Jherusalem » et la tour du Midi ; et

l'autre est près de la porte Saint-Martin, entre les deux murs, et va jusqu'à la « Darnier », autrement appelée « du Gal et du Reynard » (9 novembre). — Transaction entre Georges Coudereau, prieur de Saint-Andéol de Robiac, et Guillaume Miramand, bailli de la ville de Saint-Ambroix (18 novembre). — Acte d'intimation fait à Arles, dans la maison d'habitation d'Antoine de Villages, chanoine et trésorier de la collégiale de Saint-Gilles, par Jean Espinasse, chanoine et aumônier, syndic du chapitre, audit Antoine de Villages. Le syndic lui remontre que depuis quatre ans il a délaissé la collégiale, sans y être revenu, désertant ainsi le service divin et abandonnant les affaires du chapitre. « Jacoyt que ayent esté grandz, très urgens et de grand importance ». De plus, « au lieu de converser et aller au habit que sa qualité requiert, seroyt, durant led. temps, continuellement allé vestu au mode de personne laye, portant ordinairement chappe ou manteau avec bonnet appellé toque, spée et dague, tout ainsi que si.... heust toutellement abandonné led. estat ecclésiastique, en la propre fasson et manière qu'il estoit vestu presentement, à raison de quoy plusieurs au demeureroit grandement esgandalizés ». Le syndic somme le délinquant de se réformer à peine de suspension (5 décembre 1552). — Requête adressée par le syndic de la collégiale, Jean Espinasse, à l'évêque de Sénez, abbé de Saint-Gilles, au sujet du relâchement de plusieurs chanoines. « plusieurs desd. personats, chanoynes et prébendiers, puy certain temps, se seroient, sans aucune juste cause...., tellement distraictz du debvoir de leur estat.... et retirés de lad. résidence, que pour raison de leur longue absence, plusieurs en demeurent justement scandalizés, voiant yostred, esglize et chapitre abandonnés et destitués.... » (5 décembre). — Vente faite par Claude Aymes, ouvrier de l'église Saint-Laurent de Saint-Gilles et Jean...., ouvrier du bassin de N.-D. de lad. église, suivant délibération des paroissiens, de « certain garniment de seintures d'argent de lad. euvre, peisant cinq unces et demye », à raison de 25 s. l'once, « pour rachepter..... deux calices d'argent de lad. esglize engaigés cheux certain marchand à Nîmes, pour les déci mes impensés par le Roy.... ou poier le change... de ce que montoit, à raizon de dix solz le mois » (11 décembre). — Acte d'intimation fait par le syndic du chapitre à Bernard de Lueroix, premier archidiacre de la collégiale, un des absents, d'avoir à faire son devoir et de résider en l'église, sous peine d'excommunication et suspension. L'archidiacre répond en demandant copie de la requête présentée à l'abbé, « pour en avoir son conseil, et *habito consilio* il fera ce que son conseil portera, et

qu'il sera de ces jours à Saint-Gilles et luy fera plus ample responce ». C'est dans les prés du prieuré de Sieure que l'acte est passé (12 décembre). — Bail du « bestaill caprin » du grand prieur (15 décembre). — Requête de Guillaume Lechantre, chanoine d'Aiguesmortes, syndic de sa collégiale, au maître d'hôtel du grand prieur, pour qu'il fasse « nettier les robbines et ouvertures de la pescherie de La Gaze de Vert » (18 décembre). — Arrentement de Saint-Pierre de Camp-Public passé par le grand prieur moyennant le tiers des blés, plus 10 charges de blé, 2 d'avoine, et 12 poulets de rente (23 décembre). — Arrentement de la cabane de Saujan, membre dépendant de Saint-Pierre de Camp-Public, passé par le grand prieur moyennant la rente de 44 charges de blé saissette, 6 d'avoine, 12 chapons, 15 « poulhalles » et 12 poulets (23 décembre). — Arrentement du mas de La Perprèse, dépendant du membre de Saint-Pierre, passé par le grand prieur, moyennant la rente de 44 charges ou salmées de blé, 2 salmées d'avoine, 12 chapons et 12 « poullailles » (23 décembre). — Arrentement du mas de Saint-Jean de Bellegarde passé par le grand prieur moyennant la rente de 40 salmées de blé, 2 chevreaux gras, 2 pourceaux de coteau, 18 chapons, 18 « gellines » et 12 poulets (26 décembre). — Arrentement des moulins de Bellegarde passé par le grand prieur, moyennant la rente de 28 salmées de blé de moure saissette et seigle, 12 chapons, 12 poules et 12 poulets (26 décembre). — Arrentement des terres de Chaptard, dépendant du membre de Saint-Pierre, passé par le grand prieur, moyennant la rente de 16 salmées de blé saissette et 2 d'avoine (28 décembre). — Arrentement du mas des Jumeaux, membre de la commanderie de Saint-Thomas de Trinquetaille, passé par le commandeur, Philippe du Broch, grand prieur, moyennant le tiers des blés et grains, 4 charretées de paille, 2 de foin, 12 chapons et 4 tonneaux de vendange (28 décembre). — Arrentement du Petit-Mas d'Argence passé par le grand prieur moyennant le tiers des grains et fruits plus 12 poulets (28 décembre). — Copie d'une sentence readue par le sénéchal de Beaucaire entre Philippe de Broch, grand prieur, et Étienne Daigue au sujet d'une maison de Beaucaire le 15 septembre 1552). — Arrentement du mas de Cavalès passé par le grand prieur moyennant 36 setiers $\frac{1}{2}$ des grains (2 janvier 1552 v. s.). — Démission de syndic du chapitre donnée par Jean Espinasse et non acceptée par le doyen Jacques Bèrenguier (2 janvier). — Prise de possession par André de Laporte, prêtre d'Anduze, d'un canonicat majeur (4 janvier). — Requête faite par Antoine de Cubières, chanoine d'Aiguesmortes, au grand prieur Philippe du

Broch, pour qu'il fasse « les ouvertures et repparations des eaues de la pescherie de La Gaze de Vert » (5 janvier). — Lods fait par le chapitre à Pierre Pellet, notaire de Sommière (5 janvier). — Renonciation au prieuré de Saint-Martin de Saint-Gilles faite entre les mains de l'abbé par Guillaume Bellon, capiscol, prieur de Caissargues, au nom de Georges Coudereau (10 janvier). — Collation faite par le vicaire général de l'abbé à Mathieu Fauvet, prêtre de Bellegarde, du prieuré ou vicairie perpétuelle de l'église Saint-Martin de Saint-Gilles (10 janvier). — Arrentement passé par Antoine Chazault, vignier de Tosque, maître d'hôtel et procureur du grand prieur, seigneur de La Motte, à Peyrone Tornatoire, veuve de noble Jacques Necque, lieutenant de capitaine à La Motte, de la part du château de La Motte appartenant au grand prieur, moyennant 530 l. de rente (12 janvier). — Prise de possession du prieuré de Saint-Martin par le prêtre Mathieu Fauvet (16 janvier) (16 janvier). — Échange entre le grand prieur, commandeur de Générac, et un habitant dudit lieu (23 janvier). — Copie de la nomination faite par l'abbé, de Jacques Bèrenguier, doyen de Saint-Gilles, comme son vicaire général, le 13 novembre 1548. — Arrentement passé par Mathieu Fauvet, prieur de Saint-Martin, au prêtre Benoit Chapel, de la cure de ladite église, moyennant 10 l. de rente (25 janvier). — Sous-arrentement des terres de Saint-André de Camarignan passé à noble Louis Marin, de Beauvoisin, et consort, par le procureur de Gabriel Droyn, dit Jacquinot, marchand d'Avignon, rentier dudit prieuré (28 janvier). — Arrentement passé par Guillaume de Cubières, chanoine de Saint-Gilles, des droits de tasque et douzain que le seigneur de Pouzilhac prend à Pouzilhac (19 février 1552 v. s.). — Quitance de 54 l. pour noble Jean de Montolieu, de Mus (20 février). — Syndicat des habitants de Générac. Dans la salle vieille du château de Générac, par-devant André Mazerac, baile de la justice ordinaire, les syndics Audet Naulon et Jean Roux, assistés des habitants, nomment pour syndics Thomas Aurilhon et Louis Gorse (24 février). — Obligé pour Louis Alesti, religieux collégié de Saint-Jean de Jérusalem (14 mars 1552 v. s.).

E. 864. (Registre.) — 180 feuillets, papier.

1552-1553. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Brouillon des actes analysés ci-dessus.

E. 865. (Registre.) — 358 feuillets, papier.

1553-1554. — Notariat de Saint-Gilles. — An-

toine Giraud. — Quittance de 5 l. pour le prêtre Jacques Bret, rentier de Trinquetaille, à lui faite par le curateur de l'hôtelier Pierre Saunier (28 mars 1553). — Insinuation pour Jean Pabeyran, chanoine de Nîmes (29 mars). — Prise de possession de l'office de cellier par Antoine Giry, chanoine de la collégiale (30 mars). — Protestation de Jean Espinasse, syndic du chapitre, et de Nicolas Philippon, ouvrier, au nom du chapitre, contre la prise de possession de l'office de cellier par Antoine Giry, faite « secrètement et à cachetes, en l'absence du chapitre et sans icelluy advertir » (31 mars). — Insinuation pour Antoine le Montgros, bachelier, de Saint-Bénézet de Cheyran (31 mars). — Testament de Pierre Barbut, portier de Saint-Jean de Saint-Gilles. Il désire être inhumé au cimetière de l'Œuvre (9 avril 1553). — Arrentement passé par le chapitre, des « pêcheries, sive le droiet de la levade du poisson » de ses pêcheries, et de la dime « des jardins et hortollailhe.... et des terres entre les deux murailles » (10 avril). — Quittance de 80 l. faite par le chapitre au chanoine Jean Valerion (15 avril). — Requête de Pierre Aubert, qui présente au vicaire général de l'abbé des lettres monitoires obtenues par son fils Gilles Aubert de l'official de Nîmes. Le vicaire général refuse de contresigner lesdites lettres de placet, ce qui serait préjudiciable à l'abbé, « lequel, pour le regard de ses subjectz, est exempt de toute loy dyocézaine et épiscopalle » (15 avril). — Arrentement passé par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, de ses terres de La Cassagne (21 avril). — Obligé de 18 l. fait par le doyen Jacques Bérenguer à Jean Calvet, marchand de Nîmes, pour reste de 18 pans de drap de Meaux noir et d'une « flassade » (27 avril). — Procuracion de Gillibert de Prévenchères pour arrenter son prieuré de Saint-Laurent de Saint-Gilles (13 mai). — Reconnaissance féodale faite au chapitre pour une maison de la place publique de Saint-Gilles, paroisse Saint-Laurent, confrontant l'église collégiale, rue entre deux (14 mai 1553). — Prix-fait baillé par noble François de Villages pour faire une chaussée à son mas du Roi, au bord du Rhône (15 mai). — Procuracion donnée par Antoine Taret, chirurgien du grand prieur, à Antoine Chazaux, maître d'hôtel du grand prieur, pour recouvrer 16 écus d'Antoine Vergier, dit Pignon, chirurgien de Nîmes (17 mai). — Procuracion donnée par les collégiats de Saint-Jean de Saint-Gilles à Jeannet de Figuières, de Nice, *ad.... interensendum excusiis fiendis de provenutis.... logorum Sancti Georgii Janue, et provenuta.... 110 logorum, sub columna dicti collegii, .. recipiendum* (9 juillet 1553). — Renonciation à sa bénéficesure, faite par

Michel Bellon entre les mains du chapitre (9 juillet). — Collation de ladite bénéficesure, faite par le chapitre à Benoit Chapel (9 juillet). — Vente faite par François Pascal, marchand de Mauguio, rentier des prés des aumôneries de Saint-Gilles, à Jean Sabatier, choste de *la Fleur de Lys* d'Arles », des « foyns mayenez » desdits prés, moyennant 35 écus d'or (11 juillet). — Arrentement passé par le maître d'hôtel du grand prieur, à Guillaume Garrigues, de Florensac, des herbages, bois, chasse, etc., du tènement du Listel, sauf le salin, moyennant 100 l. de rente (15 juillet). — Reconnaissance féodale faite au chapitre pour une maison de la paroisse Saint-Laurent, sise « au-devant la tour de l'abbaye », confrontant la Grand'Rue (21 juillet). — Vente faite par Jean et François Portal, père et fils, d'une « maison sive cazal desouvert, appelé du Port », confrontant le Rhône, la chaussée, les Terres du Port, la maison couverte de feu Louis Portal et la vieille chaussée (25 juillet). — Quittance faite par Jean Portal, prieur de Saint-André de Camarignan près Saint-Gilles, à André de Collonges, notaire d'Avignon, son rentier, de 30 l. (8 août 1553). — Procuracion de noble Madeleine Farine, veuve de Louis Portal, vignier de Saint-Gilles (8 août). — Collation faite par le vicaire général de l'abbé, à André de Laporte, chanoine de la collégiale, de l'office de secondaire en l'église de Saint-Jean de Gardonnenque (12 août). — Arrentement passé par le maître d'hôtel du grand prieur des Jones du Riboyrès, moyennant la rente de 3 douzaines 1/2 « de cabasses à faire huile et deux garbes de joncz » (13 août). — Arrentement passé par le grand prieur du droit de « chasser aux tourterelles », pendant la présente saison, « avecques ung fillet », moyennant la septième part des oiseaux pris (13 août). — Arrentement passé par le curateur de Pierre Sanier, hôtelier de Saint-Gilles, de la terre des Cannes avec le petit pré entre les deux roubines, moyennant 12 florins de rente (21 août). — Chapitre général tenu dans la collégiale de Saint-Gilles. Nomination de Philippe Hugon et de Jean Espinasse comme syndics de l'année prochaine. Nomination du sacristain Bernard Barthélemy et de l'ouvrier Nicolas Philippon comme visiteurs (2 septembre 1553). — Arrentement passé par Jacques Bérenguer, doyen de la collégiale, de la dime des agneaux et des chevreaux, moyennant 30 l. de rente (6 septembre). — Testament de Guillaume Delolme, dit l'Espagnol (6 septembre). — Arrentement passé par Jean Hugon et Bermond Dumas, caritadiers de l'hôpital pauvre, des « canebières dud. hospital, sive les dogues que sont depuis Nostre-Dame de la Blanque fins aux Frères mineurs, et de là jusques à S'-Jaume », moyennant 7 l.

1 s. de rente (17 septembre). — Louage du porcher de la ville (25 septembre). — Arrentement passé par l'aumônier Jean Espinasse de « la pesche de tous ses valletz des aulmorneries et pour tout le temps que se pourra prendre poisson », moyennant la rente de 60 livres de poisson « provenant desd. foussés » (1^{er} octobre 1553). — Bail pour « empeyssonner et mener en glandage » 47 pourceaux des habitants (2 octobre). — Procuration donnée par noble Jacques Béranguier, doyen de la collégiale, prieur de Saint-Pons de Sommière et de Saint-Bauzély de Villevieille, à Bernard Béranguier, prieur de Bellegarde, et à Jacques Morgue, chanoine de Nîmes, prieur de Nages, pour demander à l'évêque de Nîmes d'approuver la nomination qu'il a faite d'Antoine Bomergue, vicaire de Villevieille, à la chapelle de Saint-Branças de Villevieille (4 octobre). — Réception faite par André Delolme d'un moulin à vent à lui arrenté par Jean Cheval. Le moulin est « bien et soufzamment garny de voelles, d'entennes, d'aulbre, de cappelle, de rodet, de toute la ferramente, la levadoire et six marteaux, deus molles sans aucune tare » (6 octobre). — Arrentement passé par Barthélmey Doyrieu, clere bénéficié de l'église de Lyon, et noble Pierre Germain, huissier de salle du Roi, comme procureur de Jean du Peyrat, abbé commendataire de l'abbaye de Franquevaux, à Antoine Chazaux, viguier de Tosque, représentant Philippe de Broch, grand prieur de Saint-Gilles, des revenus de ladite abbaye et de ses dépendances pour 5 ans, moyennant 1.080 l. de rente (7 octobre). — Procuration donnée par le chapitre de Saint-Gilles à Antoine Rovérié, avocat de Nîmes, coseigneur de Cabrières, pour obtenir de l'évêque de Nîmes son agrément à la présentation de Nicolas Philippon, chanoine de Saint-Gilles, comme prieur, vicaire ou recteur de Saint-Martin d'Aujargues (5 octobre). — Renonciation d'Hector Giry à sa bénéficiature (17 octobre). — Collation faite par le chapitre à Philippe Ginoux, prêtre de Blauzac, de la bénéficiature d'Hector Giry. L'acte est passé dans la cour de la maison du chanoine Hugon, malade, et en l'absence de beaucoup de chanoines éloignés de Saint-Gilles (17 octobre). — Procuration donnée par les collégiés de Saint-Jean de Saint-Gilles pour recouvrer de noble Jean Meyran, sieur de Vachières, 70 l. de pension due pour la fondation faite en l'église de leur maison prieurale par feu Jacques de Manas, grand prieur, et assignée sur le mas de N.-D. d'Amouls (20 octobre). — Prix-fait baillé par Claude Pissevin, clavaire de Saint-Gilles, pour faire « ung pourtal de boys neuf au portal appelé de la Roze, diet *Vinous* », moyennant 8 l. 7 s. (23 octobre). — Prix-fait baillé par Jean

Delafont pour faire « les aysides de sa maison au longis de l'*Escu* » (24 octobre). — Prix-fait baillé par Jacques Béranguier, doyen, au fustier André Delolme, pour faire dans la maison abbatiale, « tant en la salle abbatiale que au Doyenné vieulx, aultrement dit : Les Tinaulx-Vieulx, les repparations que s'ensuyvent :..... construire la murailhe de devant de la salle abbatiale, regardant vers les prisons du Rosmarin, de la pierre..... dud. Doyenné vieulx ;.... et aussi la porte de dessoubz la salle.... Item,..... à radresser la murailhe qu'est tombée au-devant desd. prisons, appelé le Parquet sive Arrest... et la porte dud. Arrest.... Item.... à ramener la tuylisse et covertz du courroir qu'est devant la salle et le covert de lad. salle et chambre abbatiale.... ». Le doyen a l'intention de créer un jardin dans l'ancien Doyenné, près le grand portail de l'abbaye. En attendant Delolme y fera une muraille « du quartier du levant, sive la cour abbatiale, et au lieu où sont encores.... partie des fondamens de l'estable du cabiscol.... jusques à l'androiet du carré du premier arc prochain la place où soloient estre les pierres rouges... » Ce mur sera semblable à celui qui existe au midi du « doyenné vieulx ». La porte du jardin sera au carré dudit arc. Delolme mettra le jardin « tout à ung nyvel et l'aplanar et fera tout carré » (25 octobre). — Vente faite par Jean Moynier, « hoste du longis du *Mouton* » (29 octobre). — Arrentement passé par le grand prieur, du « droict de levade de la pescherie du terroir et paluns du long de la Seelve Godesque », un jour par semaine, moyennant 2 l. 10 s. de rente (29 octobre). — Achat pour noble Jacques de Lageret, sieur de Caissargues (31 octobre). — Accord entre le chapitre et Guillaume Mirmand, bailli de Saint-Ambroix, au sujet de l'inféodation de la moitié de la juridiction de Robiac, dépendant du prieuré de Robiac, et de divers immeubles (2 novembre 1553). — Convention par laquelle Jean Maur et Jean Bertrand, marchands de Nîmes, baillent à Jean Delafont et à Denis Pomier, de Saint-Gilles, « la charge ôe tirer, charrier et porter par eue et par terre, du port dud. St-Gilles et maguesins d'icelluy, jusques et dans l'église de Saint-Nycolas, antre les deux murailles...., toute la sel desd. maguesins.... necessere ausd. fermiers pour la furniture des graniers à sel dud. Nîmes » (8 novembre). — Requête de Jean Espinasse, syndic du chapitre, à Robert de Lacroix, prieur de Valleraugue, archidiacre majeur de la collégiale, prieur de Saint-Saturnin de Sieure, au sujet d'une pension de 94 l. due au chapitre en vertu de la bulle de sécularisation (15 novembre). — Lods faits au nom du chapitre par le bénéficié Guillaume Maiffred, rentier des censives et lods, d'une

maison de la paroisse Saint-Martin : confrontant la cour de la ville, la rue de la Jusatarié, « Juiftarié », la maison de la ville appelée « l'Escolle » (21 novembre). — Sous-arrentement passé par Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, et Antoine Chazaulx, viguier de Tosque, procureurs du grand prieur, du mas de l'abbaye de Franquevaux appelé Le Plan d'Argence et Pharaon, au terroir de Fourques, moyennant 260 l. de rente (27 novembre). — Donation des écoles faite par Guillaume Bellon, capiscol, à Pierre Delaroche, à lui présenté par Claude Pissevin, clavaire de la ville, pour un an (4 décembre 1553). — Autorisation donnée par le doyen de la collégiale, vicaire général de l'abbé, de prendre des pierres aux anciens murs de la ville, pour la reconstruction d'un moulin à vent ruiné (6 décembre). — Accord entre le chapitre et le rentier d'Estagel (7 décembre). — Arrentement du prieuré de Saint-Martin de Saint-Gilles, passé par le prieur Mathieu Fauvet au prêtre Guillaume Maiffred, moyennant 10 l. de rente (7 décembre). — Arrentement passé par André de Ruomis, infirmier de la maison prieurale de Saint-Jean de Jérusalem, des eaux et pêcheries de Cotte et de La Crémade, ensemble « le cinquem du poysson de ceulx des Mariez », moyennant la rente de 70 florins petits de Provence, valant chacun 12 s., 200 anguilles « courrens », 50 anguilles « pertuses » et une douzaine d'« aucatz » (10 décembre). — Testament de Mathieu Drome, marchand. Il élit sépulture en l'église Saint-Martin (10 décembre). — Arrendement du prieuré de Saint-Pierre de Trinquetaille, passé par le curateur de Pierre Saunier, prieur, au prêtre Jacques Bret, moyennant 10 écus d'or de rente, valant 23 l. (18 décembre). — « Summere apprinse » ou enquête sommaire faite par le vicaire général de l'abbé en faveur de Denis de Brueys, seigneur de Poulx, conseiller au Présidial, qui a procès au parlement de Toulouse contre Antoine de Légglise, soi-disant archidiaire majeur de la collégiale et prieur de Saint-Saturnin de Sieure, à raison des inféodations faites par le chapitre au conseiller (14 janvier 1553 v. s.). — Prix-fait passé par le clavaire pour relever 30 cannes des murailles de la ville vers la maison Darnier, fermer « ung pertuys » du rempart audessous du Portail *Vinos*, une autre brèche derrière l'église Saint-Martin, une autre derrière l'hôpital, à raison de 16 s. par canne carrée (30 janvier). — Insinuation pour Antoine de Montgros, prieur de Saint-Bénézet (22 février 1553 v. s.). — Insinuation pour Louis de Laroque, chanoine d'Aiguesmortes (22 février). — Création des syndics de Gènesac. Dans la salle basse du château, par-devant Guillaume Gaillard, lieutenant de

baile, les syndics Thomas Aurilhou et Louis Gros, assistés des habitants, élisent pour syndics Claude Aurilhou et Pierre Andrieu (21 février). — Quittance de 4 écus d'or valant 9 l. 4 s. pour Jean Moynier, « hoste du *Moton* » (17 mars 1553 v. s.).

E. 866. (Registre.) — 427 feuillets, papier.

1554-1555. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud — Assignation faite par Théodore-Jean de Clermont, évêque de Senez, abbé de Saint-Gilles, à ses officiers, de pensions à Jacques Béranguier, doyen, son vicaire, 25 l., à Barthélemy Guinot, son procureur d'office, 15 l., à Faulquet Maistrat, son lieutenant de viguier, 10 l., à Guillaume Bellon, capiscol, créé aujourd'hui son receveur des amcudes, 2 s. par livre (26 mars 1554). — Arrêté de comptes pour Jean Espinasse, chanoine et aumônier (27 mars). — Prise de possession par le prêtre Jean Gal de la maison du patrimoine ou legs pie fondé par Antoine André en l'église paroissiale Saint-Jean de Gènesac. C'est le curé de Gènesac, Jean Cancel, qui le met en possession en le prenant par la main, le faisant entrer et sortir de la maison et lui faisant fermer la porte (28 mars). — Arrentement du ségonnal de *Tornayris*, à la Levade-Vieille, confrontant le terroir du *Yersalour*, la vieille chaussée et le Rhône (1^{er} avril 1554). — Sous-arrentement du prieuré de Saint-André de Camarignan passé par Pierre Gros, facteur de noble Gabriel Droyn, dit Jacquinet, d'Avignon, procureur d'André de Colongia, notaire d'Avignon, rentier du prieuré, moyennant la rente du cinquième des blés, grains et fruits (1^{er} avril). — Arrentement du prieuré de Saint-Amans de Sommière, passé par François Pascal, marchand de Mauguio, moyennant 190 l. de rente plus 9 cannes d'huile (7 avril). — Obligé de 300 l. pour Jean Drome, marchand de Nîmes (23 avril). — Testament de Louis Roure. Il élit sépulture en l'église Saint-Laurent, devant le grand autel (1^{er} mai 1554). — Engagement pris par Gaspard Durbane, de Beaucaire, envers François Portal, garde du port de Saint-Gilles, de lui apporter certificat du garde du port d'Arles et du lieutenant du maître des ports d'Arles, dans un mois, constatant son déchargement à Arles de 100 salmées de blé et 50 salmées de seigle, chargées à Saint-Gilles dans la barque du patron Marin Clere, de Beaucaire, en déduction des 600 salmées de blé que Durbane a permission « d'enlever... hors le royaume » pour les vendre à Arles et autres lieux de Provence, en vertu de lettres du Roi données à Ferrières le 15 mars 1553 v. s., et de lettres d'attache du vicomte de Joyeuse, baron d'Arques, con-

nétable en Languedoc, datées du 19 avril 1554 (8 mai). — Arrentement du prieuré de Saint-André de Bernis, passé par l'abbé de Saint-Gilles moyennant 360 l. de rente (12 mai). — Quittance de 540 l. faite à Philippe du Broch, grand prieur de Saint-Gilles, représenté par son maître d'hôtel Antoine Chazaulx, par le procureur de Jean du Peyrat, abbé de Franquevaux (14 mai). — Arrentement passé par Jean Bosquet, lieutenant de clavaire, des prés de Cambon, moyennant 70 l. de rente (15 mai). — Procuration donnée par les collégiats de Saint-Jean, avec l'autorisation du grand prieur, à Jeannot de Figuières, de Nice, pour prendre part à l'examen du revenu des *logorum* de la banque de Saint-Georges de Gênes, et pour toucher le revenu de 110 *logorum* inscrits dans la colonne de leur collège (18 mai). — Quittance de 20 florins petits de Provence pour Etienne Gautier, prieur d'Albaron (25 mai). — Procuration du doyen Jacques Bérenguier pour renoncer à son prieuré de Prévenchères entre les mains de l'abbé (9 juin 1554). — Procuration du même pour renoncer au dit prieuré entre les mains du Pape (9 juin). — Association entre le prêtre Guillaume Maiffred, rentier de la cure de Saint-Martin de Saint-Gilles, et Jean Angelras, prêtre de Cucuron, pour son arrentement (14 juin). — Déclaration de Guillaume Bellon, chanoine, capiscol et prieur de Caissargues, institué vicaire et procureur de l'abbé, ainsi que receveur de ses amendes. Il ne peut accepter ces trois dernières charges (16 juin). — Arrentement passé par le chapitre de sa part de péage du port de Saint-Gilles, moyennant 32 l. de rente (16 juin). — Arrentement passé par Antoine Giry, chanoine et collérier, d'une maison de la place publique, « avec un buffet qu'est en icelle, garni d'armoires et tiroirs », moyennant la rente de 9 florins 1/2 de Roi (24 juin). — Collation de la vicairie de l'église de Saint-Etienne de Corconne, faite par le vicaire général de l'abbé à Jean d'Albignac, dit des Barbut, prêtre de Saint-André de Valborgne (27 juin). — Prix-fait baillé par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, clavaire de Saint-Gilles, pour la réparation des pouts et du grand chemin de Saint-Gilles au port (1^{er} juillet 1554). — Arrentement passé par Jean Posanho et Michel Roddes, ouvriers de l'église Saint-Martin, de la maison de l'œuvre de Saint-Martin, confrontant la Grand'Rue, moyennant la rente de 6 florins de Roi (1^{er} juillet). — Bail de la taille de Saint-Gilles (8 juillet). — Reconnaissance féodale faite au chapitre pour un jardin appelé des Posaranques, hors la ville, sur le chemin de la porte du Mazel au prieuré de Saint-Jean, confrontant la terre des Cannes, à l'hôtellerie de Saint-

Gilles (10 août). — Collation du prieuré de Saint-Loup, faite par le vicaire général au chanoine Jean Maurin (26 juillet). — Arrentement passé par noble François de Villages de ses terres de La Cassagne (29 juillet). — Prise de possession du prieuré de Saint-Laurent de Saint-Gilles par frère Jacques, religieux du monastère de Sauve. C'est le prêtre Jean Gal qui le met en possession (7 août 1554). — Obligé de 30 florins petits de Provence, valant chacun 12 s., pour Gaspard de Taulamasse, bourgeois de « la ville de La Mer en Provence » (Les Saintes-Maries. 11 août). — Testament de Géral Nouglaton, meunier de Saint-Gilles (22 août). — Obligé de 16 l. pour Frézoul de Villatte, sieur de Vallongue (23 août). — Quittance faite par Jean Reynard, « hoste des *Balanses* de Nismes », à Jacques Guibault, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, recteur de Saint-Simon de Vernac, de 30 l. pour la dot de sa femme (1^{er} septembre 1554). — Chapitre général de la collégiale. — Election du bénéficiaire Pierre Christol comme procureur du chapitre; de Georges Coutereau et de Pierre Dantun comme visiteurs (3 septembre). — Promesse faite par le chapitre à Pascal Toural, prieur de Jouffe, de l'exempter du droit de sceau lorsqu'une bénéficiaire lui sera conférée (3 septembre). — Renonciation faite par le prêtre Pascal Toural ou de La Toural, entre les mains de Marguerite Planteblat, à la chapellenie ou legs pie fondé par Jacques Cofit, dit Marcon, quand vivait mari de Marguerite, en l'église Saint-Martin (14 septembre). — Donation faite par Marguerite Planteblat au prêtre Benoit Chapel, de la chapellenie fondée par son mari à Saint-Martin (4 septembre). — Sous-arrentement passé par le prêtre Guillaume Maiffred, rentier de la cure de Saint-Martin, au prêtre Jean Angelras, de ladite cure, moyennant 9 l. d'ici à N.-D. de février (9 septembre). — Testament de Jean Maurin, prêtre, de Largentière, demeurant à la maison prieurale de Saint-Jean de Saint-Gilles. Il élit sépulture en l'église de ladite maison. Il fonde en l'église de Largentière une messe tous les vendredis, et lui lègue dans cette vue sa maison de Largentière, située Rue Droite, confrontant « le granier de Mgr l'evêque de Viviers », etc. L'acte est passé dans la maison prieurale, « à la chambre appelée de Saint-Pierre, où led. testateur gisoit au lit malade ». Sont témoins Antoine de Ruomis, commandeur de Nismes, Antoine Chazaulx, maître d'hôtel et religieux, les prêtres Pierre Deleuze, Etienne Alauze et Jacques Borrel (10 septembre). — Donation d'enfant faite à Claude Chabot, gardien de la maison prieurale. Janne Levat, de Saint-Geniès de Malgoirès, demeurant à Saint-Gilles, déclare que « la fille qu'elle a conçu et enfanté...

estoit fille naturelle dud. Chabot, . . . et comme telle la luy remet et relaxe. . . » Chabot accepte. Le chanoine Nicolas Philippon, ouvrier, est un témoin (15 septembre). — Bail de « bestail bovyn et vacan », à mi-croît, passé par noble Antoine Gombert, dit Gantelme, sieur d'Albaron (19 septembre). — Arrentement passé par Étienne Gaulles, prieur d'Albaron, et noble Antoine Gombert, dit Gantelme, seigneur d'Albaron, confrères et prieurs de la confrérie d'Albaron, de la maison de ladite confrérie, à Albaron, moyennant la rente de 7 florins 1/2 petits de Provence, à l'hôtelier Guillaume Blancard (19 septembre). — Procuration de Madeleine de Saunier, veuve d'Aubert Grégoire, sieur de Blauzac (19 septembre). — Prise de possession d'un canonicat majeur de la collégiale par Hugues *Natalis* ou Noël, clerc d'Arles (21 septembre). — Prise de possession par le prêtre Benoît Chapel de sa chapellenie ou legs pie fondé par Jacques Coffi dit Marcon en l'église Saint-Martin (22 septembre). — Bail « à ampeissonner de porcz » passé par les habitants de Saint-Gilles (24 septembre). — Paiement de 100 l. fait par l'abbé de Saint-Gilles à Gilles Drivet, d'Arles, en déduction de 225 écus provenant d'un prix-fait (30 septembre). — Louage du porcher de la ville (30 septembre). — Sous-arrentement des droits et biens de Lozeret et Cubièrettes, membres de l'abbaye de Franquevanx, passé par le grand prieur de Saint-Gilles, rentier de ladite abbaye (2 octobre) (1). — Prise de possession de l'aumônerie de la collégiale par le clerc Jean Barrandon (7 octobre). — Arrentement passé par le capiseol Guillaume Bellon, prieur de Caissargues, du quart du péage du port de Saint-Gilles, ensemble la barque et passage, moyennant 40 l. de rente (5 novembre 1554). — Arrentement passé par noble Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, de ses terres et pêcheries de Saint-Gilles (6 novembre). — Quittance faite par Jean Mesnier, « hoste du logys où pand par anseigne *le Moton* », comme procureur substitué de noble Jacques de Morgues, religieux et camérier du monastère de Saint-Pierre de Sauve, procureur principal de Gillibert de Prévenchères, religieux du monastère de Saint-Thibéry et prieur de Saint-Laurent de Saint-Gilles, à Jean Gal, prêtre séculier, jadis rentier de Saint-Laurent, de 7 l. 19 s. en déduction de sa rente (6 novembre). — Prix-fait baillé par le grand prieur pour faire une chaussée au terroir de La Fosse et « fermer le pertuys que y fust faict dernièrement par la inondation des eaus du Rosne » (10 novembre). — Sous-arrentement

passé par M. Alzias Arnaud, rentier d'Espeyran, de « la levade et pescherie » de Repiquet, moyennant 50 livres de poisson frais par semaine (11 novembre). — Donation faite par Catherine et Mounette Eustacie, filles de feu Sanchette Garen, au prêtre Benoît Chapel, d'un legs pie fondé par leur mère en l'église Saint-Martin et vacant par le décès du prêtre Antoine Aubert (11 novembre). — Arrentement de la pêche de l'étang de Scamandre, passé par le chapitre pour deux ans (17 novembre). — Quittance de 225 écus d'or faite par Pierre de Pernay, d'Avignon, à l'abbé de Saint-Gilles (20 novembre). — Arrentement du four de Gènerac, passé par les syndics Claude Audrieu et Claude Vourilhon (3 décembre 1554). — Testament de Jean Monedier, demeurant aux maladières de Saint-Gilles. Il élit sépulture au cimetière Saint-Pierre de Beaulieu (4 décembre). — Cession faite par le capiseol Guillaume Bellon à Jean Delafont, « hoste du logis où pend pour anseigne *l'Escu de France* », des « péage, passaige, barque, barquets et trailhe » que ledit Bellon tient de l'abbé, ensemble la maison du port, dépendant du péage, moyennant 150 l. (10 décembre). — Lods du péage de Saint-Gilles fait par l'abbé à Jean Delafont (18 décembre). — Acepté passé par Jean Portal, infirmier de la collégiale, prieur de Saint-André de Camarignan, de 20 salmées de garrigues dans le terroir dudit Saint-André (21 décembre). — Arrentement du prieuré de Saint-Jean de Gardonnenque passé par l'abbé de Saint-Gilles à un habitant d'Arles, pour 3 ans, moyennant 300 l. de rente (23 décembre). — Arrentement passé par l'abbé à un marchand de Saint-Antoine de Vienne, d'une censive servie par Augier de Cardonne, bourgeois de Beaucaire (23 décembre). — Quittance de 248 l. faite par le chapitre à Pierre Langlès, son rentier d'Estagel (26 décembre). — Testament de Philippe Hugon, chanoine de la collégiale. Il élit sépulture en l'église Saint-Martin, « au vas et tumbeau de ses parens trespassés » (30 décembre). — Procuration donnée par Bernard Barthélemy, sacristain de la collégiale, aux prêtres Jean Valette et Benoît Chapel, et consort, pour présenter le prêtre Jean *Gallus* ou Gal comme idoine et suffisant en la chapellenie fondée par le prêtre Raimond Boudon, vacante par le décès de Philippe Hugon, aux hoirs du fondateur (4 janvier 1554 v. s.). — Présentation dudit candidat à l'héritier Pierre Aubert, qui répond « que jà y avoiet proveu » (4 janvier). — Collation faite par l'abbé à Jacques Bèrenguier, doyen de la collégiale, de la chapellenie fondée par Raimond Boudon en l'église supérieure de Saint-Gilles, chapelle de N.-D. La Daurade (4 janvier). — Collation de bénéfices pour Antoine Verdoney, clerc

(1) Ms. : *Septembre*.

de la Côte-Saint-André, diocèse de Vienne (4 janvier). — Arrentement de la rectorie de Saint-Simon de Vernac, passé par Jacques Guibault, religieux de la maison prieurale de Saint-Jean de Saint-Gilles, à Barthélemy Blanc, prêtre de Vernac, diocèse de Cahors, moyennant 30 l. de rente (6 janvier). — Donation faite par Catherine Mascaron, femme d'Honorat Bermond, marchand, d'un legs pie fondé par Drivette Blauzac en l'église Saint-Martin, et vacant par la mort de Philippe Hugon, au prêtre Jean Gal (7 janvier). — Prise de possession de bénéficiature par le clerc Antoine Verdoney (8 janvier). — Prise de possession par le doyen Jacques Bérenguier de la chapellenie ou legs pie de Raimond Boudon (9 janvier). — Collation de canonicat majeur pour Jean-Louis Maurin (9 janvier). — Prise de possession par Jean Gal de ses legs pies fondés par Raimond Boudon et Drivette Blauzac, l'un en l'église Saint-Martin, l'autre « à la chapelle de La Daurade, au-dessus de l'église supérieure collégiale » (11 janvier). — Requête des moines de Franquevaux : Jean Vintenon, Gillis Cros, André Grangis et Philippe Guillermin, présentée à Guinot Varennes, vicaire général de l'abbé Jean de Peyrat, et à Barthélemy Dorieu, son procureur général. Ils exposent « le maisonage de lad. abbaye et monastère en plusieurs endroitz s'en aller à toutelle ruyne et décadence, mesme la volte de la crotte de lad. abbaye, le dortoir. . . . , l'estables, celier, chambres des religieux, portes et antrées. . . et aussi aux clautures et covertz de l'église. . . . , si n'y est promptement proveu, tellement qu'ilz n'ont ja plus lieu où habiter. . . ». Le procureur général reconnaît la nécessité des réparations, et le vicaire général nomme des experts pour vérifier l'état des lieux. Leur rapport, très précieux pour l'histoire de l'abbaye, est transcrit à l'acte (28 janvier). — Prix-fait baillé par Pierre Bois, clavaire de Saint-Gilles, noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, et Jeannon Portal, tenanciers de Barjac et du port, pour le revêtement de la « levade vielhe » (28 janvier). — Acepte passé par Jean Portal, infirmier de la collégiale, prieur de Saint-André de Camarignan, à noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, d'« une partie de palum et terre palustreux et aquaticque pour fere un pré » (4 février 1554 v. s.). — Compromis entre Mathieu Fauvet, prêtre de Bellegarde, et Jean Gal, prêtre de Saint-Gilles, au sujet du legs pie fondé en l'église N.-D. de Bethléem, à Caissargues, vacant par la mort du prêtre Antoine Vallat (4 février). — Rémission de l'arrentement du prieuré de Saint-Martin de Saint-Gilles, faite par le prêtre Guillaume Maiffred au prieur Mathieu Fauvet (11 février). — Arrentement

du prieuré de Saint-Martin passé par le prieur au prêtre Jean Gal (11 février). — Réduction de l'albergue du mas de Valbonnette, appartenant à l'abbé de Franquevaux, terroir du Cailar, consentie par l'abbé et les religieux de l'abbaye, assemblés capitulairement « dans les cloistres de la maison abbatiale », en faveur de Tristan de Brueys, seigneur de Saint-Chapte. L'albergue est de 4 charges de blé et d'une maille d'or valant 3 l. ou une charge de blé, mesure de Vauvert. Elle est réduite moyennant 130 l. qui seront employées à réparer les bâtiments de l'abbaye. Cette réduction n'est autre chose qu'une décharge à perpétuité (18 février). — Donation faite par Pierre Mascaron, assisté de son tuteur, du legs pie fondé par Drivette Blauzac en l'église Saint-Martin, vacant par le décès du prêtre Philippe Hugon, au prêtre Pierre Codene, dit de Fau (19 février). — Obligé de 800 l. fait par les habitants de Saint-Gilles à Pierre Bois, bourgeois de Nîmes (20 février). — Arrentement de la cabane d'Atgence, passé par le maître d'hôtel du grand prieur, moyennant 32 setiers $\frac{1}{2}$ des blés, grains et fruits (24 février). — Rémission de l'arrentement des terres de la chapellenie de N.-D. de Saint-Vincent d'Albaron, faite par le fermier à Georges Revergier, recteur de la chapellenie (1^{er} mars 1554 v. s.). — Arrentement du prieuré de La Madeleine, près Saint-Gilles, passé par le prieur Jean Tulle, chanoine de la collégiale, à Jean Moynier, « hoste du logis où pend par enseigne *le Moton* », moyennant 30 l. de rente (1^{er} mars). — Prix-fait baillé par Denis Pomier, lieutenant de clavaire, à François Portal, vignier, pour « agraver les pontz neuf durant onze arcades » (3 mars). — Élection des syndics de Générac (18 mars).

E. 867. (Registre.) — 180 feuillets, papier.

1554-1555. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — « Brollard des notes » ou brouillon des actes analysés ci-dessus.

E. 868. (Registre.) — 463 feuillets, papier.

1555-1556. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Donation faite au chanoine Nicolas Philippon, ouvrier, par Madeleine Aubert, qui récompense ainsi « son compère » de ses « agréables services » (26 mars 1555). — Collation de l'office de trésorier pour Jean Portal (1^{er} avril 1555). — Insinuation pour Louis de Laroque (1^{er} avril). — Requête au chapitre par les chanoines Guillaume de Cubières et Antoine Giry, au sujet du canonicat et de l'office de trésorier vacants par

l'incapacité d'Antoine de Villages (3 avril). — Collation de bénéficiature pour le prêtre Antoine Pélissier (3 avril). — Collation du prieuré de Saint-Martin de Saint-Gilles, faite par le vicaire général de l'abbé à Antoine Rouvière, prêtre de Calvisson (5 avril). — Prise de possession par Jean Portal de l'office de trésorier. C'est le bénéficiaire Jean Valette qui le met en possession (5 avril). — Insinuation de nom et surnom pour Antoine de Montgros, chanoine de Nîmes, gradué et nommé suivant la forme des concordats passés entre le Pape et le Roi (7 avril). — Prise de possession du prieuré de Saint-Martin par Antoine Rouvière, représenté par le présentateur Guillaume Bellon (9 avril). — Inventaire de documents d'archives de la collégiale, remis par le chapitre à Robert de Lacroix, archidiacre majeur, et trouvés dans les coffres des archives : une copie d'une transaction du 13 janvier 1353 v. s. entre le camérier Guillaume d'Altier et le monastère de Saint-Gilles ; une autorisation donnée à l'abbé le 7 des cal. de nov. 1291 de conférer les prieurés de Prévénchères et. . . . ; un privilège du roi Louis donné à Étampes en 1163, contresigné par Hugues, chancelier, évêque de Soissons ; une bulle du pape Clément IV « contenant le don qu'il fist du bras saint George, martyr, avec deux chandeliers donnés aux abbés et couvent », datée de Viterbe, 7 des cal. de nov., 3^{me} année du pontificat ; un vidimus du sénéchal de Beaucaire du 22 octobre 1382 ; une copie informelle de transaction entre le monastère de Saint-Gilles et l'église de Nîmes, de la veille des ides de déc. 1256. L'archidiacre promet de les rendre à première réquisition (11 avril). — Procuracy donnée par le chapitre à Robert de Lacroix, archidiacre majeur, pour recouvrer les documents produits au Grand Conseil (11 avril). — Promesse faite par Jean Pradon à François Portal, garde du port de Saint-Gilles, de lui apporter dans un mois certificat des gardes [du port] de Marseillan constatant déchargement de 40 salmées de blé embarqués à Saint-Gilles dans la barque du patron Antoine Marqués, d'Arles (19 avril). — Cession faite par le prêtre Pierre Deleuze à son neveu d'une tour des murailles de la ville, acquise à nouvel achat ou acapte du clavaire de Saint-Gilles, dans la rue allant à l'église Saint Laurent (22 avril). — Quittance de 32 écus faite par le chapitre aux rentiers de l'étang de Scamandre (25 avril). — Acapte passé par Jean Portal, chanoine et trésorier de la collégiale, prieur de Saint-André de Camarignan, à noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, de 100 sétérées de garrigue au terroir de Saint-André (25 avril). — Procuracy donnée par Pascal de Broch, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Peyruis,

sieur de Céleyran, à noble Pierre Ébrail, commandeur de Grézan, et à François de Broch, commandeur de Soliers, pour recevoir l'hommage des hoirs des sieurs de « Moghat » et de Lavèrune, à raison de leurs possessions à Céleyran ou Séleyran (7 mai 1555). — Acapte passé par François de Panisse, commandeur d'Aix, à Joseph Morès, de Lorgues, diocèse de Fréjus, d'un tènement à Gimasservis, membre de sa commanderie, quartier de N.-D. de Millave ou de La Ponaraque (7 mai). — Arrentement passé par Antoine de Ruomis, commandeur de Paulhac (1), diocèse de Mende, à Vidal Gibelin, bachelier en droits, sieur de Caldonos, des revenus de sa commanderie et de la cure de Paulhac, qui y est unie, moyennant 50 écus d'or de rente (7 mai). — Quittance de 335 l., faite par noble Pierre de Targues, sieur de Retortier, en Dauphiné, coseigneur de Sillan, en Provence, procureur de Jean de Targues, commandeur d'Arsins, à François de Panisse, commandeur d'Aix, receveur au prieuré de Saint-Gilles (7 mai). — Substitution faite en son lieu et place par Giraud de Latour, dit de Cogolin, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, procureur de François de Villeneuve, commandeur de « Salles » (2), de François de Gozon, commandeur d'Argenteins (3) et de Bordeaux, pour gérer la commanderie de Salles (7 mai). — Procuracy donnée par Louis de Lespine, dit « Olans » ou d'Aulan, commandeur du Bastit, à son juge de Cras et consorts, pour présenter à la cure ou vicairie perpétuelle de Saint-Blaise du Bastit, diocèse de Cahors, dépendant de sa commanderie, Antoine Saleilles, religieux de Saint-Jean de Jérusalem (7 mai). — Procuracy donnée par Louis de Lespine, dit « Olans » ou d'Aulan, commandeur du Bastit, Cras et Nadilhac, membres de sa commanderie, à François de Tochebeuf, dit de Clermont, commandeur de Condat (4), et à Antoine Montalègre, commandeur d'Espalion, pour régir sa commanderie du Bastit (7 mai). — Transaction entre Philippe de Broch, grand prieur de Saint-Gilles, le chapitre des religieux de Saint-Jean de Jérusalem dépendant dudit prieuré, le syndic des prêtres collégiés de la maison prieurale, d'une part, et François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, d'autre, au sujet d'une pension de 100 l. acquise par le grand prieur Charles Allemand, de noble Gaillardet de Montcalm, seigneur de Vauvert et de Candiac,

(1) Prieuré de la commanderie de Gap-Francès.

(2) Salles était une possession de la commanderie de Douzens.

(3) Argenteins relevait du grand prieuré de Toulouse.

(4) Dépendait du grand prieuré de Toulouse.

le 14 février 1505 v. s. Cette pension a depuis été donnée par Allemand auxdits prêtres collégiés pour la célébration de certaines messes et du service divin en l'église prieurale. Elle a cessé d'être payée et il en est résulté des procès (8 mai). — Procuration donnée par Antoine de Ruomis, sacristain, Gilles Robert, Jacques Guibault et Louis Alesti, collégiés de Saint-Jean de Saint-Gilles, avec l'autorisation du grand prieur, à Jeannet de Figuières, de Nice, pour prendre part à l'examen du revenu des *logorum* de la banque de Saint-Georges de Gênes, et toucher le revenu de 110 *logorum* inscrits dans la colonne de leur collège (10 mai). — Accord entre les chanoines et les bénéficiers de la collégiale (12 mai). — Lods fait par Roland Moynier, rentier des censives de l'abbé, à Jean Boffard, pour un jardin acquis du capiscol Guillaume Bellon, près la grande porte de l'abbaye, confrontant les murs de l'abbaye, une grande place entre deux, le logis du *Mouton*, appartenant à Boffard, et les murs de la ville (13 mai). — Procuration donnée par Jacques Guibault, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, recteur de Saint-Simon de Vernac, en Quercy, à Dominique de Bigorre, évêque d'Albe, et à frère Jean Barbe, recteur du Temple de Jérusalem, pour recouvrer de son rentier de Vernac les arrérages échus (13 mai). — Prix-fait baillé par noble Antoine Gombert, dit Gantelme, seigneur d'Albaron, pour « parachever ung cledat » (16 mai). — Obligé de 21 l. 13 s. fait par Jean Espinasse, chanoine et aumônier de Saint-Gilles, à Bertrand Bouet, apothicaire de Nîmes, « pour merchandise prinse en [sa] boticque de passé fins au jour present, comme drogues [et] medicaments fournies suyvnt l'ordonnance de M^r le docteur Farrandi et opinion de M^e Pachon » (27 mai). — Réquisition faite par Pierre Botavin, chanoine et syndic du chapitre d'Aiguemortes, à Antoine Chazaulx, viguier de Tosque, maître d'hôtel de la maison prieurale pour le grand prieur, d'avoir à « curer et netier les ouvertures et fossés que sont faitz pour bailler d'eau à la pescharie » de La Gaze de Vert (8 juin 1555). — Quittance de 540 l. faite par Barthélemy Durieu, procureur général de Jean de Peyrat, abbé de Franquevaux, au grand prieur de Saint-Gilles, rentier de Franquevaux (8 juin). — Quittance de 10 l. faite par Nicolas Philippon, chanoine et ouvrier de la collégiale, à Antoine Petit, « hoste de la Magdaleyne » de Nîmes (4 juillet 1555). — Testament de Marguerite Planteblat, veuve de Jacques Marcon. Elle élit sépulture en l'église Saint-Martin (11 juillet). — Vente faite par le patron Jean Roqueblave, de Mauguio, à François Pascal, marchand de Mauguio, de la moitié d'une barque « diete

lahut, navigant pour mer et eue dolce, appelée : *Dieu la governe*, avec ses garnimens », moyennant 50 écus d'or valant 115 l. (29 juillet). — Prix fait baillé par noble Antoine Gombert, dit Gantelme, seigneur d'Albaron, pour « revestir les chaussées *sive* levades dud. seigneur le long du Rosne et durant le terroir dud. lieu du Baron » (29 juillet). — Accord entre Isabeau Picot, dame de Sérignan, et Sylvestre Roubaud, patron de Marseille, ayant procès pendant devant le juge de l'amirauté de Marseille, au sujet de 363 écus d'or réclames par Isabeau pour du blé. Il y a eu enquêtes du lieutenant de maître des ports de Sérignan et de Martin de Lort, juge royal de Narbonne. C'est Jean Ortolan, marchand de Vias, diocèse d'Agde, qui représente Isabeau et transige avec Roubaud moyennant 50 écus d'or (3 août 1555). — Testament de noble Madeleine Farine, veuve de Louis Portal, viguier de Saint-Gilles. Elle élit sépulture au cimetière Saint-Pierre de Beaulieu et consacre à son âme 15 florins de Roi (6 août). — Procuration donnée dans le château de Gênerac par Philippe du Broc, grand prieur de Saint-Gilles, seigneur de Gênerac, à des procureurs au Conseil privé du Roi (12 août). — Obligé de 2 écus d'or pour Alzias de Record, prêtre de Montfrin (13 août). — Arrentement passé par Jean Delafont, hôte de l'*Écu*, du quart du péage et passage de Saint-Gilles appartenant à l'abbé, moyennant 40 l. de rente. Le preneur prendra « la barque de passage, barquet et traille à l'extime d'expers » (18 août). — Arrentement passé dans le château de Gênerac par Philippe du Broc, grand prieur de Saint-Gilles, commandeur du Grand-Saint-Jean de Montpellier et de ses membres, à Jean Gaillard, marchand de Frontignan, du château de Lernac, membre de sa commanderie, moyennant la rente de 700 setiers de touzelle mondée à deux cribles, 750 setiers d'avoine, 10 muids de vin « à rach de tiue (1) » (20 août). — Présentation faite dans la salle abbatiale de la collégiale de Saint-Gilles, à Jacques Bérenghier, doyen et vicaire général de l'abbé, par noble Claude de Beauvoir, prieur de Saint-Pierre des Vans, diocèse d'Uzès, de Jean Privat, prêtre de Gravières, comme candidat à la chapelle ou prieuré de Saint-Sauveur des Salles, membre du prieuré des Vans vacant par le décès d'Imbert de La Tourette (24 août). — Collation pour le prêtre Jean Privat de Saint-Sauveur des Salles, par le vicaire général de l'abbé (24 août). — Présentation faite dans l'église inférieure de Saint-Gilles, au chapitre assemblé, par le prieur des Vans, de la

(1) « A jet de cuve ». *Rach* vient de *raja*, couler.

candidature de Jean Privat pour Les Salles (21 août). — Collation de la chapelle des Salles faite par le chapitre à Jean Privat (21 août). — Arrentement passé par le grand prieur de « son laboraige appellé de la Perprèse », dépendant du membre de Saint-Pierre de Camp-Public, près Beaucaire, à mi-fruits (25 août). — Arrentement de deux terres et du pré de l'hôpital de Saint-Gilles, passé par l'hospitalier Pierre Poulz, moyennant le cinquième des blés et pour le pré, 7 florins 1/2 de Roi de rente (26 août). — Chapitre général de la collégiale. Élection du doyen Jacques Bérenguier et de Pierre Dantun comme visiteurs (2 septembre 1555). — Continuation du chapitre général. Quatre bénéficiers y assistent pour cette fois, sans conséquence, parce que, en raison de l'absence de nombreux chanoines, on ne serait pas en nombre. Nomination de Guillaume de Cubières comme syndic général (13 septembre). — Continuation du chapitre général. Le chanoine de Cubières dit « qu'il a trouvé par conseil les gaiges n'estre assurés, et n'entend accepter la charge de syndic ». Le vicaire général lui enjoint d'accepter, sous peine de 10 l. « pour évictier escandelle et doumage ». On se met d'accord (23 septembre). — Reconnaissance féodale faite à noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, pour un moulin à vent au plan de Saint-Pierre (5 septembre). — Collation de la chapelle ou prieuré des Salles faite par le vicaire général de l'abbé à Vitalis Cortiac, prêtre du diocèse de Viviers. Ce prieuré est vacant par le décès d'Imbert de La Tourette (13 septembre). — Permission donnée par le grand prieur à damoiselle Peyrone Tornatoire, rentière des terres de La Motte, de « fere sanhe (1) au terroir de Clarefarine ou de La Fosse.... pour sa provision et pour ceste foys seulement ». Mention du prêtre Pierre Barre, demeurant au château de La Motte (6 octobre 1555). — Prix-fait baillé par Jean Rouvier et François Fichairon, ouvriers de l'église Saint-Martin, pour « recouvrir et remener tout le covert d'icelle eglise, ce qu'est desouvert covrir, resoger les crottes et assimenter les cieulx necesseres et acoustrer les sarrades du crenau de la tuillisse et crottes susd.... bardar le passaige des campanes au-dessus du covert, que aura six pamlz de large et despuis le crenau jusques au pendant vers le midi », moyennant 13 l. (6 octobre). — Échange où figure Simon Devin, chirurgien de Saint-Gilles (16 octobre). — Bail de la levée des deniers royaux de la taille de l'abo-

lition des offices de Languedoc, passé par l'exacteur Jacques Guignonnet (18 octobre). — Bail passé par Jean Portal pour « cultiver, réparer et meetre en nature un segonal » sis au port de Saint-Gilles, en aval, entre la levade vieille et le Rhône (18 octobre). — Bail de la levée des censives du chapitre, passé par le prêtre Guillaume Maiffred, son rentier (19 octobre (1)). — Sous-arrentement des terres du prieuré de La Madeleine, passé par Jean Moynier, hôte du logis du *Mouton*, rentier du prieuré (27 octobre). — Prix-fait pour le revêtement de la chaussée du Versadou (28 octobre). — Collation de l'office de secondaire en l'église Saint-André de Bernis, faite par le vicaire général de l'abbé au prêtre Pierre Christol ou Christophe (3 novembre 1555). — Intimation faite au vicaire général de l'abbé par Jacques Sinaud, habitant d'Orange, procureur de Louis Arseilher, prieur de « Saint-Berdoux » et Saint-Maximin de Meynes, « au terroir d'Orange », de la collation dudit prieuré faite à son mandant par Jacques-Marie Salla, vice-légat d'Avignon, lieutenant général du légat (12 novembre). — Copie de la bulle de dispense d'âge adressée par Jacques-Marie Salla, *electus Vicariensis* et vice-légat d'Alexandre Farnèse, cardinal-diacre de Saint-Laurent *in Damaso*, vice-chancelier du Pape à Avignon et son légat *a latere*, à Louis Arzallier, chapelain de la chapellenie perpétuelle ou commission des messes fondée au grand autel de l'église paroissiale du prieuré de « *Penopolis* » (2) au diocèse de Vienne. Trimond Arzallier, dernier possesseur de la chapellenie et du prieuré de Saint-Maximin de Meynes, les a résignées par son procureur Nicolas de Villeneuve, docteur en médecine *civitatis Aurayce*. Louis a 16 ans et est le neveu de Trimond. Le prieuré n'est pas conventuel. Il rapporte 36 ducats d'or *de camera* (23 octobre 1555). — Copie de la prise de possession du prieuré de Saint-Maximin de Meynes, *de Medenis*, hors les murs d'Orange, pour le prieur Louis Arzallier. C'est Étienne Cayrel, notaire d'Orange, qui se transporte, avec le prieur mineur et son procureur, au prieuré. Les portes de l'église et de l'habitation prieurale sont trouvées closes. En même temps Girard Martin, prêtre d'Orange, s'oppose à la prise de possession, au nom de Rambert Guillaumon, prieur depuis le décès de Trimond Arzallier. Le notaire lui présente les bulles apostoliques. Girard déclare que c'est Guillaumon qui a les clés. Alors le notaire met en possession le jeune Louis *per visionem pinaculi*

(1) Les feuilles de la massette d'eau ou roseau des marais, *sagno*, servent à garnir ou empailler les chaises.

(1) Ms. : 9 octobre.

(2) Probablement *Penol* (Isère).

tecti et per osculum porte dicte ecclesie... , flexis genibus in limine... orando, ac per ingressum et regressum curtis atrium amplectentis dicte ecclesie et bastide (26 octobre). — Obligé de 8.000 l. fait par Jacques Ferrand, docteur en médecine de Nîmes, à Philippe du Broch, grand prieur de Saint-Gilles (13 novembre 1555). — Chapitre tenu par l'abbé, les chanoines et les bénéficiers au sujet de l'arrentement d'Estagel et des dîmes passé à Pierre Langlès (15 novembre). — Arrentement du prieuré de Saint-Laurent de Saint-Gilles passé au prêtre Guillaume Maiffred par noble Gillibert de Prévenchères, prieur de Latour, procureur substitué de Michel de Morgues, frère et procureur principal de Jacques de Morgues, prieur de Villeneuve-La-Crémade et vicaire perpétuel de Saint-Laurent, moyennant 100 s. de rente (18 novembre). — Requête du maître d'hôtel du grand prieur à Guillaume Paris, procureur d'office du seigneur de Beauvoisin, d'avoir à relâcher « ung cheval que led. Paris.... détiendroict dud. s^r grand prieur et auroict prins... à son folcanier... chassant et suyvant sa prinse et oyseau (28 novembre). — Procuration du prêtre Pierre Cristol pour prendre possession de la secondaire de Saint-André de Bernis (29 novembre). — Arrentement passé par Philippe de Broch, grand prieur, de ses deux moulins à blé de Bellegarde, l'un appelé de La Croix, l'autre du Temple (30 novembre). — Procuration du doyen Jacques Béranguier pour prendre possession de son prieuré de Saint-Michel (1^{er} décembre 1555). — Arrentement passé par le vicaire de l'abbé de la chasse « des boysses, canars, foucques et aultre volatille que se pourra prendre avec filletz » dans l'étang de Scamandre, moyennant une pièce sur neuf à payer tous les jours sur les lieux, dès la prise (4 décembre). — Arrentement de la chasse des oiseaux de l'étang de Scamandre, passé par le chapitre aux mêmes preneurs moyennant « trois douzaines et neuf boysses ou boyssos toutes les semaines » (6 décembre). — Quittance de 660 l. faite par les frères Baume, de Ménerbe, au chapitre de Saint-Gilles (9 décembre). — Arrentement du labourage de Générac passé par le grand prieur moyennant le 5^{me} des blés et grains (23 décembre). — Arrentement du mas de Cavales passé par le grand prieur moyennant 36 setiers $\frac{1}{2}$ des grains, plus 100 florins et 10 charges d'avoine de rente pour les foins (23 décembre). — Procuration donnée par Jacques Guibaud, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, recteur de Saint-Symerins de Vernac, diocèse de Cahors, à Dominique de Bigorre, évêque d'Albe, pour renoncer à sa rectorie entre les mains du commandeur de Valours, patron de ladite église,

ou de l'évêque de Cahors (27 décembre). — Arrentement des prés des Œuvres, passé par le chanoine Nicolas Philippon, moyennant 32 l. de rente (29 décembre). — Arrentement du labourage de Nègo-Romieu, passé par le grand prieur, moyennant 30 setiers $\frac{1}{2}$ des grains, à un habitant de Marsillargues (6 janvier 1555 v. s.). — Arrentement du labourage de Bois d'Arlant passé par le grand prieur à un habitant de Marsillargues, moyennant 30 setiers $\frac{1}{2}$ des grains (6 janvier). — Prix-fait baillé par le grand prieur pour le revêtement de la chaussée du ségonnal de Capellié (6 janvier). — « Affret » passé par le fermier de l'équivalent de Saint-Gilles à Jean Moynier, hôte du *Mouton*, pour « fere table et vendre vin pour la provisson du lougis dud. *Moton* et qu'il porra boyre luy et sa famille », moyennant 16 l. de rente (9 janvier). — Arrentement passé par le grand prieur à un habitant d'Aiguesmortes, de ses tamaris du quartier du Daladel, moyennant 25 l. de rente (19 janvier). — Estimation des engins des moulins à blé de Bellegarde, appartenant au grand prieur (20 janvier). — Bail de la taille royale de Saint-Gilles (23 janvier). — Procuration donnée par Guillaume de Cubières dit du Chailar, chanoine de Saint-Gilles, sacristain de Psalmodi et Saint-Nazaire d'Aubais, Saint-Jean-de-Noix, Saint-Pierre d'Aiguesvives et ses annexes, pour prendre possession de son office de sacristain (25 janvier). — Sous-arrentement des terres de l'aumônerie (4 février 1555 v. s.). — Procuration donnée par Jacques Béranguier, doyen de la collégiale, prieur de Saint-Michel de « Troins » ou « Torins », diocèse de Senez, pour résigner entre les mains du Pape son prieuré en faveur de noble Valentin Grilhe, religieux et camérier du monastère de Saint-Pierre de Montmajour, ordre de Saint-Benoît, diocèse d'Arles (5 février). — Convention pour le tirage ou transport du sel nécessaire à la fourniture des greniers de Nîmes, passée entre Jean Maure et un habitant d'Arles, qui rendra le sel, des salins de Peccais, « dans les graniers *sive* cabanes à seel » du port de Saint-Gilles (7 février). — Quittance faite à Jean Portal, infirmier de la collégiale (9 février). — Arrentement des biens des religieux de la maison prieurale de Saint-Jean de Saint-Gilles, moyennant 12 florins de rente (11 février). — Collation de canonicat majeur pour Antoine Martin, clerc de Montfrin (21 février). — Testament de Peyrone Tornatoire, veuve de noble Jacques Necque, lieutenant de capitaine du château de La Motte « lez la rivière du Rosne ». Elle élit sépulture en l'église Saint-Julien, à Arles, et consacre 100 florins petits de Provence, valant chacun 12 s., à son âme. Treize pauvres recevront chacun une canne de drap

grossier (24 février). — Association entre Peyrone Tornatoire et son serviteur Jean Rebol pour l'arrentement du terroir et château de La Motte, à elle consenti par le grand prieur de Saint-Gilles (24 février). — Syndicat des habitants de Générac. Dans la salle vieille du château, par-devant Françon Julien, lieutenant de baile, les syndics Poncet Donzel et Guillaume Romieux, assistés des habitants, élisent pour syndics nouveaux Pierre Pinot et Claude Dulau (25 février). — Affret ou licence de « fere taverne et vendre vin à table », donnée par Vidal Barutel, rentier des deniers royaux de l'équivalent à Saint-Gilles, au chirurgien Simon Devin, moyennant 7 l. de rente (27 février). — Association au sous-arrentement de Franquevaux et du terroir du Versadou (7 mars 1555 v. s.). — Arrentement des chenevières ou canobières de l'hôpital (8 mars). — Cession pour Jean Ramel d'une tour des murailles de la ville, près sa maison, au-dessus de l'église Saint-Laurent, moyennant 7 florins de Roi (11 mars). — Quittance faite par Barthélemy Bellon, boulanger de Marseille, et Jean Jordan, marchand de Marseille, à Philippe de Broch, grand prieur de Saint-Gilles, de 1.262 setiers de blés, pris, savoir : 1.165 setiers au grenier de la maison prieurale, et 97 à Saint-Pierre de Camp-Public (12 mars).

E. 869. (Registre.) — 152 feuillets, papier.

1556-1557. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Lods fait par Jacques Béranguier, vicaire général de l'abbé, de deux maisons, l'une au port, l'autre dans la rue du Mazel (28 mars 1556). — Transaction entre l'abbé et Simon Salvayre, rentier du prieuré de Saint-Jean de Gardonnenque (29 mars). — Insinuation de nom et surnom pour Jean Pabeyran, chanoine de Nîmes (4 avril 1556). — Aapte passé par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, de son moulin à vent du plan de Saint-Pierre (11 avril). — Procuration donnée par Jacques Guibaud, recteur de Saint-Simon de Vernac, diocèse de Cahors, à Dominique de Bigerre, évêque d'Albe (13 avril). — Procuration donnée par Gilles Robert, recteur ou vicaire perpétuel de La Convertoirade, diocèse de Vabres, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, pour renoncer à sa rectorie entre les mains du grand prieur de Saint-Gilles ou de l'évêque de Vabres (2 mai 1556). — Sous-arrentement de la dime des blés et grains semés entre les deux murailles de la ville, passé au prêtre Antoine Pélissier par les sous-rentiers, moyennant 7 l. de rente (6 mai). — Procuration donnée par le prêtre Privat Rouvière, de Pouzilhaç, demeurant à la maison prieurale de Saint-Jean

de Saint-Gilles, à noble Catherine Garin, de Baumes, diocèse d'Orange (11 mai). — Obligé de 200 écus d'or pour noble François de Villages (18 mai). — Vente faite par l'abbé à Vidal Mazer, du « cinquem des fruitz du terroir de la comté d'Esperan », pour 2 ans, moyennant 460 l. de rente (18 mai). — Autorisation donnée par l'abbé à Vidal Mazer d'édifier à son mas de Lonne un pigeonnier ou colombier (18 mai). — Déclaration faite, dans la maison prieurale de Saint-Jean de Saint-Gilles, par un habitant de Générac, à François du Broch, commandeur de « Soliers » ou Solliès (1), procureur et vicaire du grand prieur Philippe du Broch, au sujet d'un défrichement de garrigue (7 juin 1556). — Procuration donnée par les collégiats de Saint-Jean de Saint-Gilles, avec l'autorisation du grand prieur, à Jeannet de Figuères, citoyen de Nice, pour prendre part à l'examen du revenu des *logorum* ou *loquis* de la banque de Saint-Georges de Gênes, et toucher le revenu de 110 loquis inscrits dans la colonne de leur collège (8 juin). — Obligé de 47 s. pour noble Gaspard Droyn, d'Avignon (12 juin). — Quittance faite par Jean Baron, serviteur de Balthazar de Colans, commandeur de Caignac et receveur au prieuré de Saint-Gilles, à Antoine Chazaux, de 368 l. versées par la commanderie de Gap-François, plus 151 l., en tout 519 l. (1^{er} juillet 1556). — Procuration donnée par noble Gaspard Droyn, d'Avignon, à son serviteur Jean des Iles (4 juillet). — Arrentement passé par François du Broch, commandeur de Solliers, procureur et vicaire du grand prieur, du mas de La Fosse, moyennant 30 setiers $\frac{1}{2}$ des blés, grains et fruits (6 juillet). — Prise de possession par François Pascal, marchand de Mauguio, représentant son fils le clerc Guillaume Pascal, de l'office de second archidiacre et de chanoine de la collégiale (18 juillet). — Prix-fait baillé par Nicolas Calvière, sieur de Saint-Côme, pour la construction d'un mas à Reculan (24 juillet). — Procuration donnée par le prêtre Pierre Christol, secondaire de Bernis, à Guillaume Bordie, prêtre de Bernis, et consort, pour gérer sa secondairie (21 août 1556). — Arrentement passé par Antoine Chazaux, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, à un habitant de Marsillargues, du mas de Barbentane, moyennant le tiers des grains (22 août). — Prix-fait baillé par noble Jacques de Lageret, sieur de Caissargues, clavaire de Saint-Gilles, pour la construction du pont de La Pierre, « à l'endroit de l'Ovre, tirant à la gaze de Lussan », moyennant 24 l. (24 août). — Rémission du livre de la taille

(1) Possession de la commanderie de Beaulieu.

des chaussées du Rhône imposée en 1549 (26 août). — Quittauce faite par François du Broch, commandeur de Solliers, procureur du grand prieur son oncle, à noble François de Montcalm, sieur de Saint-Véran, payant par les mains de noble François de Villages, sieur de Beauvoisin, de 250 écus d'or, en déduction d'une obligation de 1.000 écus (31 août). — Obligé de 8 écus d'or pour Barthélemy Renoard, apothicaire d'Arles (2 septembre). — Quittauce faite par Guinot de Varennes, prieur de Franquevaux, pour lui et les autres moines dudit monastère, au grand prieur de Saint-Gilles, rentier principal de leur abbaye, de 30 l. pour leur vêtue et de 10 l. pour pitance (2 septembre 1556). — Cession d'une tour des murailles de Saint-Gilles, « assize au-dessus et près le portal Mazel », autrefois inféodée par le clavaire, confrontant l'hôpital pauvre, rue entre deux (12 septembre). — Affret passé à Bertrand Gras pour « vendre vin à pot et pinthe à sa maison et cabaret », moyennant 40 s. de rente (18 septembre). — Affret passé par Vidal Barutel, fermier de l'impôt, à Michel Rodes, pour « fere table et vendre vin à son logis », moyennant 11 l. de rente (18 septembre). — Procuracy donnée par Laurent Rodil et François Valentin, ouvriers de Saint-Laurent, au prêtre Benoit Chapel, pour recouvrer les legs faits à l'œuvre de Saint-Laurent et à Saint-Pierre de Beaulieu, legs « contenus en ung rolle qu'ilz ont baillé aud. Chappel » (19 septembre). — Réclamation faite à Balthazar de Colans, commandeur de Caignac, receveur au prieuré de Saint-Gilles pour le grand maître de l'ordre et son commun trésor, par des frères assemblés dans la chambre de la maison prieurale, près la grande salle : Antoine de Rodes, commandeur d'Espalion et procureur du commun trésor, Jean de Montagut, commandeur de Millau, Louis de Lespine, commandeur du Bastit, André de Ruomis, infirmier, et Pierre Terron, capiscol de l'église de la maison prieurale. Ils lui exposent qu'il serait pressant de payer les gages dus par feu le grand prieur et ses legs à ses serviteurs. Le receveur répond qu'à défaut du livre de louage et de comptes desdits serviteurs, il a fait prêter serment à noble Honorat de Corroux, neveu et maître d'hôtel du feu grand prieur. Il en résulte qu'il est dû six mois de gages aux serviteurs et un an au secrétaire Antoine Lafont. Le receveur n'entend point valider tous les legs, mais il ne veut pas retenir les gages. Il constate pourtant que Hugues Rajasse, valet de chambre, et Nicolas Sellon, barbier du défunt, ne donnent point d'explications sur la disparition de trois chaînes d'or, valant 500 écus d'or ou plus, et faisant partie des effets de Philippe du Broch (24 septembre). — Réclamation d'Antoine Lafont, secrétaire du

feu grand prieur, audit receveur. Il réclame 36 l. de gages, à raison de 3 l. par mois, un legs de 50 écus, un compte de 67 l. 13 s. 6 d., et les frais de deux voyages, l'un de Sainte-Eulalie à Montpellier, l'autre de Sainte-Eulalie à Toulouse. Le receveur offre de payer le legs de 50 l. et six mois de gages (23 septembre). — Procuracy donnée par noble Balthazar de Colans, commandeur de Caignac, receveur pour le grand maître de l'ordre et son commun trésor au prieuré de Saint-Gilles, à Pierre Terron, prêtre et religieux de l'ordre, capiscol de la maison prieurale, pour régir la commanderie de Saint-Jean de Montpellier, chambre dépendant de la maison prieurale de Saint-Gilles (23 septembre). — Bail à « empeissoner de porcz » pour noble Pierre de L'Olivier, sieur de L'Olivier, et consort, qui emmènent 75 « bestes porcines, tant masles que femelles », appartenant aux habitants de Saint-Gilles, « pour mener en pais et aglandage », moyennant « le pris de XII s. les gros et six sols la pièce des *norridours* » (23 septembre). — Prise de possession du prieuré de Saint-Gilles par le receveur Balthazar de Colans pour le compte de Jean de La Valette, dit Parisot, grand commandeur de l'ordre (1), suivant procuracy de ce dernier en date du 27 septembre 1555. Le receveur présente à Antoine de Rodes, dit Montalègre, commandeur d'Espalion, des lettres *juris quesiti* adressées au grand commandeur par le grand maître Claude de La Sangle au sujet des prieurés de Saint-Gilles et de Toulouse, écrites sur parchemin, scellées d'un sceau de plomb, de la main de Mathieu Royas de Portali Rubeo, vice-chancelier de l'ordre, datées de Malte, 17 septembre 1555, et lui demande la mise en possession du prieuré de Saint-Gilles, vacant par la mort de Philippe du Broch, ainsi que des chambres ou commanderies en dépendant. De Rodes, après lecture des dites lettres *ancienitatis sive juris quesiti*, met en possession de La Valette, par l'intermédiaire de son procureur, *per introitum et demum exitum porte principalis dicte domus prioralis, et exinde per introhitum ecclesie ejusdem domus, obseulum magni altaris, pulsationem campane*. L'acte est passé en présence des commandeurs Jean de Montagut, de Millau, Louis de Lespine, du Bastit, et du chevalier Jacques de Génas, dit de *Gulio* (23 septembre). — Résignation faite par Guillaume Bellon, précenteur de la collégiale, au nom du prieur Raimond Coulonneau, du prieuré de Saint-Barthélemy de *Ungula* avec son annexe de N.-D. de

(1) Il devint grand maître de l'ordre en 1557 et s'illustra par sa victorieuse résistance contre les Turcs assiégeant Malte.

Reoseo et Saint-Pancrace, diocèse de Sisteron, entre les mains de l'abbé de Saint-Gilles, en vue d'un échange avec le prieuré de Saint-Laurent de Sanilhac 28 septembre. — Collation faite par l'abbé à noble François Albertas, protonotaire apostolique, du prieuré de Saint-Barthélemy d'Ongles et son annexe N.-D. de Reoseo et Saint-Pancrace (28 septembre). — Procuration du prêtre Michel Solignac (2 octobre 1556). — Quittance de 104 l. faite par Guillaume Bellon, chanoine et capiscol, à Mathieu Fauvet, prêtre de Bellegarde, à compte sur la rente de son prieuré de Caissargues (14 octobre). — Compromis entre le chapitre de Saint-Gilles et François Pascal, marchand de Mauguio, rentier de ses dîmes (15 octobre). — Accord entre les prêtres Mathieu Fauvet et Jean Gal, au sujet d'un legs pie ou chapellenie fondée en l'église N.-D. de Bethléem ou Saint-Sauveur de Caissargues (19 octobre). — Arrentement passé par Balthazar de Colans, commandeur de Caignac, receveur au prieuré de Saint-Gilles pour le grand maître de l'ordre et son commun trésor, procureur de Jean (1) de La Valette, dit Parisot, grand prieur moderne de Saint-Gilles, commandeur de Montpellier, à Jean de Cros, meunier du Pont de Quissac, du Moulin-Bernard, membre de la commanderie de Montpellier, sur le Vidourle, terroir de Marsillargues, moyennant la rente de 55 setiers de froment (20 octobre). — Obligé de 262 l. pour Deydier Martinon, prêtre de Montfrin (20 octobre). — Inventaire des biens meubles de la maison prieurale de Saint-Jean de Jérusalem de Saint-Gilles, fait à la suite du décès du grand prieur Philippe de Broch, mort le 8 septembre 1556 dans la commanderie de Sainte-Eulalie, par le receveur Balthazar de Colans, le commandeur de Nîmes Antoine de Ruomis, l'infirmier André de Ruomis, et le viguier de Tosque Antoine Chazaux. A signaler : dans la grande-salle, « ung Jhesus en croix figuré en toile, pendu en la muraille, ung dressoir noguier aux armes de feu M^r Cellion de Mandolz, fait en menuserie avec deux armoires fermans à clefz et aultres deux tiroirs » ; dans la grande chambre contigüe : « ... une cadrière garnye de veloux rouge cremuysin ; ung liet de camp de noguier avec pavilion de toile blanche garny autour de parremant de fil de soye noyre.... ; huit piesses de tapisserie où est contenu l'histoire de David, laquelle est tandue dans lad. chambre ; sur la cheminée.... ung ymage de Nostre Sauveur et de Nostre Dame, convert de varre » ; dans la dernière chambre, joignant la précédente : « ... le boys d'ung liet de camp frichis, avec

ses barres de fer ; troys coffres bahuts vioulx.... », de la vaisselle d'étain, grands, moyens et petits plats, assiettes, écuelles à oreilles et pintes de vieil étain ; le tout enfermé dans un coffre, avec une boîte d'étain contenant 5 l. 17 s. « en douzains, comprins quelque monoye de biar », somme provenant de la chapelle de feu Mgr de Manas, grand prieur ; les lettres de fondation de ladite chapelle, « une petite piessse de lothon douré fait en fasson de croix, servant à lad. chapelle »,.... « de piesses de tapisserie de cuyr fait à ouvraige de Flandres, que en y a troys ; dix piesses de tapisserie en partie desquelles sont les armes de feu R. prieur Mgr de Manas, et aultres non, faitz à ouvraige de Flandre ; une garde robbe taicte à quatre ystages dans laquelle a esté trouvé le garniment de deux lietz de camp : . . . ung ciel de damas rouge avec ses franges de soye rouge en troys pandans, . . . ung aultre garniment.... de taphetas tanet, le siel garny de franges avec troys pandans, en (avec) sa couverte dud. taphetas trapointée en double de justaine tanet ; deux manteaux à bec, avec chascun une grand croix blanche, en l'ung une sauture *sive* conodon, et en l'aultre non ; ung pere de botines forrées ; ung aultre grand tapis de Turquie, long et large, avec mosquete ; ung tapis barrequan, ouvraige de Turquie... » ; au « contoïr joinnant à la court, chambre servant principalement d'archif pour garder les scriptures dud. prieur : certain sacz plains d'escriptions servans aux affaires dud. prieuré pour raison des privilèges d'icelluy ; deux coffres moyens de noguier fermans à clefz, dans l'ung desquelz sont les ournemans *sive* joyaulx de l'église dud. prieuré.... » ; à la chambre joignant la « coisine », un dressoir « fait à ouvraige ; deux grandz tepis de Turquie pandus à la muraille... » ; à l'arrrière chambre joignant la précédente : « ... ung archibanc lung fermant à clef avec sa sarrure ; une barre à tenir les oyseaulx » ; à la chambre de Saint-Pierre : « une chièrre de noguier garnye de cuyr. . . » ; en la chambre blanche, ou du Rosier : « ... ung alambic pour distiller eaulx.... » ; en la chambre du « Saulvaige » : « ung tripier de fer... » ; à la chambre du bout du « courradour » : un « tablat garny de deux matelas de toile... » ; à la chambre de la « visette, joinnant aux graniers » : « ... ung tablat sur deux petitz bancz, servant de liet... ; ung grand coffre de Sipres (Chypre), dans lequel sont les habits dud. frère Antoine Chasaux ; ung aultre coffre de pin fermant à clef, dans lequel sont les chandelles pour l'usaige de la maison ; sur les cabinets (armoires) de lad. chambre, douze vitres de verre pour mettre aux fenestres de Générac, comme ont dit ; deux lanternes faites en falot ; ung orgel

(1) Ms. : Antoine.

cuyvre » ; dans le cabinet de ladite chambre : « ung moyle (moule) de brooze et ung aultre petit moyle pour les arcabouses ; une vielhe arcabouse et troys cayreaux d'assier et certaines cordes » ; à la petite salle : « ung landier fer... » ; à la « boutelarie » joignant la petite salle : « une roumaine grande, vielhe, et une petite ; ... une grand someau (de *semal*) de leton ; troys dourques *sive* arjoules (de *orjol*, étym. : *urceolus*) de cuyvre pour pourter d'eau ; une grand pinte, quatre eyguières, ung grand broch, le tout estaing ; quatre semaises estaing, où à l'une a ung pendant d'estaing ; une olyère de cuyvre ; une vinegrière de cuyvre ; ... sept feulietz *sive* carreaux fer blanc ; quatre salières estaing » ; à la cuisine : « deux grasillies.... ; une girardoyre et crof de fer pour tirer la cher ; ... ung aultre mo[r]tier de pierre fait en fasson de molin pour fere mostarde ; deux grandz casses de lothon.... avec leur cuye de fer ; ... une gratuse à gratuser le formaige ; ung petit chapladour de boys ; une grand pille de pierre pour fere la bues » (buée, lessive) ; à la chambre des « fames » : « ... ung coffre de bahut où sont les acostremans de la bues » ; de la vaisselle d'étain ; à la chambre sur le four : « ... le boys de troys lictz à bahut ; une table frechisse avec son pourtoir ; deux eysades de jardin et ung descoussadour ; ung courresseau de licet fait de boys ; ... ung coteau partidour ; une molle pour amoler couteaux.... » ; à la « farnière », des sacs à farine ; au four, deux « coquomartz de cuyvre » ; ... sept grandes tables pour mettre le pain brun et une petite pour « mettre le pain de Mgr » ; ... « une barrutelière avec son couvressel pour passer la taryne » ; à la chambre du portier, à la chambre du jardinier, qui est à l'entrée de la maison, rien de remarquable ; à la « ferratarié, où les fustiers besognent : une resse, *sive* loube ; ung petit boynard ; ... les pieds droietz du mouton qu'il sert à picquer les boys aux levades.... » ; à la « panatarié joinnant au fourt, ung grand tablat » pour le pain ; au magasin « où soloit estre l'estable, à présent servant à la boticque de rodier : ung agneau servant à uzage de rodier ; une pièce d'home (orme) pour fere boutz de charrete.... » ; à « l'estable du charretier » : trois mules de trait, trois chevaux de trait, ... « ung chival crestat (châtré) poil noir, servant de monture au viguier ; deux borrenques à porter la pasture du bestail » de l'étable ; « ung chival crestat pour servir à la monture du garde-terre ; ung aultre chival poil gris servant de monture à Monsr. le commandeur de Nismes.... » ; à « l'estable grande des chivaux à selle » : deux « potz fixés à la muralhe pour tenir les celles des chivaux » ; en « troys

magasins au-dessoubz la chambre des religieux : ung chival poil blanc servant de monture au veneur... » ; à la « farge » : « ung martheau appellé destadiou et quatre aultres martheaux appellé cloutadours ; ung marteau forcadour ; deux fers appellé mandor pour fere testes des destraulx et d'eyssades ; deux charges de charbon ; ... unes pincetes pour ouvrir chivaux de fer » ; à l'étable des mules, un petit mulet pour charrier le bois du four ; à la « formaigarie où se font les formaiges : deux mayt pour agouter les formaiges ; ung enbut fer blanc pour enboutilier le laict ». Rien de particulier au magasin joignant l'étable des mules, au grand cellier, au petit cellier, à la fromagerie. A la « carnassarie joinnant à la formaigarie : troys lards entiers ; demy vache sallée ; dix-neuf barrelhos sardes.... ». Il y a un moulin à blé dans la maison. Dans la cour, à l'entrée de la grande porte, « quatre arcabouses à crochet de brouse, avec leur pied de fer, et les troys garnyes de cavaletz de boys, et l'aultre non ; ung tomboreau tempestié garny de roues ferrées.... ». Le linge pour le service de la maison est confié à Marguerite Boyer, chambrière (17 octobre 1556). — Inventaire des biens meubles du château de Gènerac. Rien à la tour basse ; peu de chose à la grande salle basse, à la chambre « devers le marin » ; rien à la tour joignant ladite chambre. La vaisselle d'étain trouvée dans la « tour haulte devers Gènerac » est transportée « dans le coffre de la grand salle ». A la chambre haute regardant Gènerac « une table frechisse avec son treteau frechis.... deux tapis veloutés, ouvrage de Turquie, pour servir sur table.... ung siel de licet de sarge rous avec ses pandans et franges de mesme ; ung aultre siel de licet de sarge tanée et grise avec franges et ses quatre pandans de lad. sarge ; deux vinaigreres de varre.... ; une grand piessè de tapisserie, ouvrage de Turquie, veloutée.... ». A la salle haute joignant ladite chambre : ... « ung bassin leton à laver mains.... » ; de la vaisselle d'étain. A la chambre joignant la grand'salle, du côté du « marin », peu de chose, de même qu'à la tour joignant ladite chambre, aux greniers, à la chambre du jardinier « *sive* maison vielhe » et à la tour « *sive* colombier du fort » (18 octobre). — Inventaire des biens meubles de la maison de La Pinède, « que sont esté exhibés par André Mazerac, gouverneur dud. lieu ». On remarque : « ung corselon avec toutes ses piesses pour armer ung homme ; ... une arbaleste sans bandage ; ... deux arbalestes d'assier garnies, [h]ormyns leur bandage ; quatre destraulx et ung engin de fer à prandre les loups ». Mention de la chambre de la mère. A la salle du haut,

« un retable de boys de pin pour servir d'autel, et un armayre pour tenir les abillemens pour lire messe, s'est un calix de poupre avec sa paix (patène) dans un estout de cuyr, et un livre appellé *messal*, la chappe de taphetas rouge avec son garniment de mesme, et le garniment de toille pour lire messe. une petite croix de lethon et une boîte pour tenir hosties, de fer blanc, et deux chavettes *sire* orgeles estang ; une pierre mabre à mettre sur led. autel ; un petit cabinet de pin servant à mettre les papiers dud. Mazerac, une arcabouse à croc de brouse avec son garniment de boys ». Dans la chambre sur la cuisine, « un arail fil noir, un banc pour tenir useaulx et une caige... » (21 octobre). — Inventaire des meubles du mas de Cavalès. Insignifiant (24 octobre). — Inventaire des meubles de la maison de Saint-Pierre de Camp-Public. Mention de la chambre de la mère. Dans la chambre joignant la grand'salle : « un reliquaire de Monte-Sonay (1) en (avec) chasse de lothon ». À la chapelle : « Deux croix de cuyvre et troys tablatz faictz en faïsson d'eymages, deux nappes... sur un autel, une aulbe avec l'amyt et stolle, toille blanche, et ses cordons, une chappe thafetas blanc... et son garniment de mesme, deux chandeliers cuyvre, deux livres *sive* messaulx, deux orgoles et un calix d'argent, une autre chape de soye violete, vielhe et du tout usée... » (24 octobre). — Inventaire mobilier du mas de Bellegarde. Insignifiant (24 octobre). — Inventaire du moulin à vent de la maison priorale de Saint-Jean de Jérusalem de Saint-Gilles, situé dans le pré appelé du Claux (25 octobre). — Inventaire « des joyaux, abilhemans, livres et autres biens » de l'église de Saint-Jean de Saint-Gilles : « une grand croix d'argent surdauré que demure ordinairement sur le grand autel ; une autre croix large petite d'argent surdauré où a de saint, s'est que feu Mr. Préjan donna avec son estuit de cuyr, et une pièce de taphetas rouge à la ployer ; une autre petite croix doublé d'argent, avec certaines petites pierres ; un grand calix d'argent surdauré que M. Préjan donna, auquel sont ses armes, avec sa padène et deux orjoletz aussi d'argent surdauré, ensamble leur estuitz et une pièce de toille à le ployer ; un autre calix d'argent surdauré dedans, aux armes de feu Mr. de Mandolz, avec sa patène et deux orjoletz aussi d'argent ; un autre calix d'argent qu'estoit de feu Mr. de Manas, avec sa patène et deux arjoletz aussi d'argent.... ; un reliquaire d'argent avec la pièce que se lève, pour porter *Corpus*

Domini faisans processions, dans lequel a certaines reliques ; un autre petit reliquaire rond, aussi d'argent, auquel a reliques de saint Estienne ; un test des Euvangiles couvert d'argent, et sur lesd. couvertes d'argent est figuré d'un costé Dieu le Père, et de l'autre y est Jhesus en croix ; ... un encencier d'argent aux armes de Mr. Alamand ; quatre petites tasses d'argent que feu Mgr. Allemand donna pour le service des collégiés ; la fondation du collégie en parchemin, bullée de plomb, qu'est dans la caisse ; une boette ronde de boys à fere une custode, garny d'un pied d'argent.... ; un anneau d'argent surdauré avec une grand pierre pour le mal des yeux.... ; un estuit à tenir corporaulx, de veloux rouge, et par-dessus en bordure (broderie) une Nostre-Dame tenant Jhesus devant soy ; neuf coysins dont les deux sont de damas bleu à broderie dessus, cinq de veloux noir, un de veloux vert, et l'autre est rouge et soloit estre veloux ; une chappe processional de veloux, en (avec) broderie aux armes de Mr. Préjan ; une chasuble de veloux rouge avec diacre et soubz diacre dud. veloux, brodez de drap d'or, une estolle, un manipoulx et deux coliers de drap d'or, que Mr. Préjan donna ; un parement d'autel de veloux rouge aux armes de Mr. Alemand ; ungs vestisses de damas blanc, sçavoir est chasuble, diacre, etc., aux armes de Mr. Charles Alemand ; un parement d'autel de damas blanc aux armes dud. Alemand ; un palli de camocas pour porter *Corpus Christi* ; une chasuble de camocas de soye rouge et bleue ; une chasuble de satin rouge de Bourges avec diacre et soubz-diacre de sarge rouge de soye ; un parement de cuyr aux armes dud. de Manas : un vel à tenir devant *Corpus Domini* ; deux altaretz ; au grand autiel deux chandeliers de lothon : à l'entour du grand autiel deux grands chandeliers de fer ; huit grandz sierges de cyre blanche pandus au retable du grand autiel, que feu Mgr. Préjan donna ; à la chappelle de Mgr. de Manas, une coverte de peau blanche à covrir l'autiel.... ; un livre dict *Sautiel* (psautier) en perchemin aux armes de Mgr. Alemand ; deux responciers aussi en perchemin ; deux graduaulx aussi en perchemin ; un missal aussi en parchemin ; un breviaire aussi en perchemin surdauré aux armes dud. Alemand ; un epistolaire en perchemin, un legendaire... et un ordinaire, le tout perchemin ; un ferriol de metal à porter l'eau benoite, avec deux esparsons de fer ; un petit beneytier d'estang à la chappelle de Mr. de Manas : un lave main d'estang dans la secrestie ; un bassin de loton à reculer les offerandes ; une boîte en maniere de navete, de cuyr, à tenir l'enssens, avec sa coverte, et un petit ouillier, aussi de cuyvre ;

(1) Montsaunès, commanderie du grand prieuré de Toulouse.

une petite crosse de cuyvre ; six arjoletz d'estaing ; une lampe d'estaing au costé du grand autiel.... » (25 octobre). — Inventaire mobilier du Temple de Lunel. Insignifiant. (s. d.). — A la suite de ces inventaires, remise faite par le receveur à Antoine Chazaulx, maître d'hôtel, du mobilier (27 octobre). — Relation d'une visite au salin de Listel, appartenant au grand prieur. On y a trouvé 36 *gaveaux* de sel (25 octobre). — Prix-fait baillé par noble François de Villages, sieur de Beauvoisin, consul de Fourques, pour faire un dos d'âne sur la chaussée neuve de La Vigne-du-Bosc, terroir de Fourques (1^{er} novembre 1556). Nomination, en qualité de syndic du chapitre de la collégiale, du chanoine Pierre Dauthun, dit Labaume (9 novembre). — Arrentement de la cure de Saint-Pierre de Baunes, passé par Antoine de Ruomis, curé, à André Pertuys, prêtre des Vans, moyennant 47 l. de rente (22 novembre). — Prix-fait baillé par noble Jacques de Lageret, sienr de Caisargues, clavaire de Saint-Gilles, pour « enterrer et agraver les troys arcades que sont près de L'Aube et les premiers pons, près Sainct-Jehan » (22 novembre). — Obligé de 2.300 l. fait par Louis d'Andron, docteur en droits, contrôleur du domaine, à noble Trophime de Châteauneuf, écuyer, de Mollèges (25 novembre). — Compromis entre le chapitre de Saint-Gilles et Mathieu Fauvet, prieur de Saint-Martin (29 novembre). — Compromis entre noble Antoine Gombert, seigneur d'Albaron, représenté par le chanoine Nicolas Philippon, et Pierre Senilhac, terrailon, au sujet de réparations de chaussées (1^{er} décembre 1556). — Arrentement du prieuré de Saint-Andéol de Robiac, passé par le prieur Georges Cotereau à des habitants de Saint-Jean de Valérisle, moyennant 178 l. de rente (2 décembre). — Obligé fait par Jean Bontoux, de Marsillargues, à Antoine Chazaulx, commandeur de Barbentane, de 101 l., en partie pour la rente de la pêcherie de Barbentane (7 décembre). — Prix-fait baillé pour « rompre et arracher de pié et de fondz.... les tamarisses estans aux prés de Gaude » (10 décembre). — Quittance de 61 l. faite par le procureur de noble Gaspard Droyn, dit Jacquinet, d'Avignon, à François Pascal, marchand de Mauguio (15 décembre). — Quittance de 200 l. 19 s. faite par Jean de Boria, notaire d'Aiguesmortes, à Balthazar de Colans, commandeur de Caignac, receveur au prieuré de Saint-Gilles, qui, avec Antoine Chazaulx, avait fait confectionner, « pour le service de lad. religion de Sainct Jehan, certaine quantité de biscuitz à Aiguesmortes, et baillé cappaire aux fourniers dud. lieu » (16 décembre). — Rémission faite par le receveur de Saint-Gilles à Jean de Boria, des dommages et intérêts encou-

rus pour la recette desdits biscuits, qu'il a fallu jeter. Il y en avait 1.600 quintaux, que les boulangers d'Aiguesmortes livrèrent à de Boria « non souffisent sellon leurd. bail, tellemant que, avoyr faict conduyre lesd. biscuytz au galyon de lad. religion estant aux illes de Marcelhe, led. biscuyt se seroit trouvé mal conditioné, en ce qu'il a esté faulsifié, faict sans levain souffisan, jà pasté avec d'eau froyde et mal cuyt,... ne pouvant servir à gens ny à bestail » (16 décembre). — Engagement pris par Jean de Boria envers le receveur au prieuré de Saint-Gilles, de payer tous les frais de l'action à intenter contre les boulangers d'Aiguesmortes (17 décembre). — Procuracy donnée par Balthazar de Colans, receveur au prieuré de Saint-Gilles pour le grand maître, et vicaire du grand prieur Jean de La Valette, suivant acte sur parchemin du 27 septembre 1555 « avec le seel aux armes de lad. religion en cyre noyre », à Jean de Marcorelles, recteur de Ventillac, pour régir les commanderies de Sainte-Eulalie et de Rayssac (17 décembre). — Sous-arrentement de la grange du Pin et des droits de l'abbé de Franquevaux sur le moulin de Lafoux, passé par le receveur au prieuré de Saint-Gilles, moyennant 280 l. de rente (18 décembre). — Bail passé par Balthazar de Collans, receveur au prieuré, à des habitants des Saintes-Maries, de « la charge à fere la pègue à la pinède » du grand prieur, pour 2 ans, moyennant la cinquième partie de la poix (30 décembre). — Protestation faite par Bertrand Isnard, Étienne Guiraud et Pierre Domet, patrons de Toulon, aux marchands Antoine Gardane et Étienne Fatier, de Toulon, de tous dommages et intérêts au sujet du « péril que leur porroit advenir tant par mer que sur le Rosne », à cause du chargement incomplet des blés qu'ils vont « porter et conduyre pour la provision de l'ysle de Corsègue (Corse).... et de ce qu'ilz n'ont eu leur dépêche en temps deub..., estans en dangier des ennemis et autre captive (de l'ital. *cattivo*, mauvais) genct, que aussi de pardition et geect en mer dud. bled.... et de tout aultre dangier....., actandu le retardement qu'ilz ont faict pour fere le service du Roy, étant de soubjour.... au port de Sainct-Gilles,.... et aussi de la despence qu'ilz font, ayant la première barque six homes, la segond cinq et la tierce huit homes... » (30 décembre). — Protestation semblable faite par Jean Roqueblave et François Pascal, de Mauguio (31 décembre). — Trois requêtes ou sommations respectueuses faites à son père par Catherine « Pallolhet », pour obtenir de lui l'autorisation de se remarier, « comme son eaige an fleur, duquel elle seroit, l'en presseroit ». Refus obstinés de père, qui « la renyoit pour filhe, et à laquelle donnoit sa maladietion....., qu'il requeroit Nos-

tre Seigneur luy donner la siene, disant qu'elle luy avoyt prins certaines scriptures et missives le jour d'hier, avec deux palhardz siens qui l'acompanoient » (25, 27 et 29 décembre). — Mariage entre Barthélemy Desfilles et Catherine Palliolet, veuve de Raphael Olivier (30 décembre). — Donation d'un casal avec terre faite par Gilles Robert, religieux collégié de la maison prieurale de Saint-Gilles, à Claude Lafont, de Sauve (22 janvier 1556 v. s.). — Bail de la levée de la taille royale et commune de Saint-Gilles (24 janvier). — Testament de Gaspard Chiamandi, natif d'Arles, apothicaire de Saint-Gilles. Il élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre de Beaulieu (31 janvier). — Promesse faite par le serviteur du commandeur de Saint-Christol à André de Ruomis, infirmier de Saint-Jean au prieuré de Saint-Gilles, de porter à Jacques de Massas, son maître, divers obligés (10 février 1556 v. s.). — Testament de Jean Bosquet, marchand de Saint-Gilles (14 février). — Nomination faite par le chapitre de Saint-Gilles, du chanoine Nicolas Philippon en qualité de syndic et procureur (16 février). — Syndicat des habitants de Générac. Dans la salle vieille de Générac, par-devant François Julien, lieutenant de baile de la justice ordinaire, les syndics Pierre Pinet et Claude Dulau, assistés des habitants, élisent pour nouveaux syndics Guillem Vital et Jean Croset (24 février). — Rémission de l'arrentement de Saint-Martin de Saint-Gilles, faite par le prêtre Pierre Borderie au prieur Mathieu Fauvet, parce qu'il n'a aucun profit audit arrentement, qu'il ne peut « y vivre et prouffiter aulcune chouse, heue considération aux charges que y sont avec le petit revenu, car n'y a que le sol de l'église » (26 février). — Arrentement des pêcheries de Broussan moyennant le cinquième du poisson pris (avant-dernier février). — Vente d'un pressoir « sive destrech » (dernier février). — Arrentement d'une vigne de l'œuvre de Saint-Martin, passé par les ouvriers François Fichairon, Laurent Hugon et Charles Peladan (dernier février). — Collation de l'aumônerie de la collégiale, faite par le vicaire général de l'abbé à Bernard Béranguier, chanoine de Nîmes (6 mars 1556 v. s.). — Substitution de vicaire faite par Georges Cotereau, prieur de Robiac, chanoine de la collégiale, vicaire général de l'abbé. Il met en son lieu Guillaume Bellon, prieur de Caissargues, capiscol de la collégiale (6 mars). — Collation de l'aumônerie de la collégiale faite par Guillaume Bellon, chanoine et présenteur, vicaire substitué de l'abbé, à Georges Cotereau, chanoine. Le dernier titulaire était feu Jean de Lespinasse, chanoine (6 mars). — Prise de possession de l'aumônerie par Georges Cotereau (7 mars). — Prise de posses-

sion de ladite aumônerie par Bernard Béranguier, chanoine de Nîmes (8 mars). — Insinuation de nom et surnom pour Antoine de Montgros (8 mars). — Licencie accordée par Jacques Béranguier, vicaire de l'abbé, à Vidal Barutel, boucher de Nîmes, « de pouvoir tuer et vendre... tant seulement de chers de moton, durant le present temps de caresme, ung ou deux motons, comme sera necesserre, pour chescune sepmaine, et ce aux gens notoirement malades et ayans necessité, sans fraude et pour ceste foys sans conséquence, en payant resonablement et au pris et taux de la ville de Nîmes » (10 mars). — Arrentement passé par Gilibert de Prévenquières, religieux de Saint-Thibéry, procureur de Jacques de Morgues, prieur de Saint-Laurent de Saint-Gilles, au prêtre Georges Sabadel, dudit prieuré, moyennant 7 l. de rente (22 mars). — Requête faite par Vidal Mazer, clavaire de la ville, assisté des conseillers jurés, à Jacques Béranguier, doyen de la collégiale, vicaire général de l'abbé, « de provoir à lad. ville et habitans d'ung prescheur pour administrer la parole de Dieu ce temps de caresme, comme est de coustume et lesd. sieur abbé et chappitre sont tenus fere de droict, actendu qu'ilz prennent les dîmes desd. habitans ». Le vicaire consent à leur procurer un prédicateur « proven que lad. ville baille les gaiges acoustumés... et qu'il en a fait ses dilligences d'en trouver ung, mès reffuzont venir, d'autant qu'ilz ne sont payés après avoir presché, joinct que lesd. gaiges estoient petitiz ». Le clavaire et les conseillers déclarent que c'est l'abbé et le chapitre qui doivent payer. « Si lad. ville a payé aulcune chose, c'estoit pour son plaisir et non par manière de gaiges ». On ne s'entend pas (21 mars). — Collation de bénéficiaire pour le prêtre Mathieu Fauvet (22 mars).

E. 870. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1556-1557. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Notes brèves des actes ci-dessus analysés.

E. 871. (Registre.) — 362 feuillets, papier.

1557-1558. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Promesse faite par le serviteur de M. de Trots, en Provence, à François Portal, garde du port de Saint-Gilles, et à Antoine Rouge, commis des deniers de la rève et traite foraine à Saint-Gilles, de leur porter, dans un mois et demi, des gardes ou des consuls des pays de Provence, certificats de déchargement de 36 charges d'huile et 8 vaisseaux de vin chargés à Saint-

Gilles sur sa barque (25 mars 1557). — Prise de possession de sa bénéfices par Mathieu Fauvet, prêtre de Bellegarde (28 mars). — Arrentement passé par Bermond Dumas et Pierre Aubert, caritadiers de l'hôpital pauvre, d'une maison dite de Mesnoret, confrontant la Grand'Rue et la rue de l'Erboherie, moyennant la rente de 2 écus d'or ou 4 l. 12 s. (28 mars). — Résignation du prieuré de Roussillon, diocèse d'Apt, faite par Antoine Delafont, prêtre de Mauguio (28 mars). — Collation du prieuré de Roussillon faite par Georges Cotereau, chanoine et aumônier de la collégiale, prieur de Robiac, vicaire général de l'abbé, à Salvator Vedel, prêtre de Vic (28 mars). — Sommation faite par le procureur de noble Gaspard Droyn, citadin d'Avignon, à Jean Portal, chanoine et trésorier de la collégiale, prieur de Saint-André de Camariguan, de lui rembourser le prix de 23 salmées de blé (9 avril 1557). — Insinuation pour Louis de Laroque, chanoine d'Aiguesmortes (12 avril). — Procuration donnée par Jacques Bérenguier, doyen de la collégiale, prieur de Saint-Pons de Sommière, à Bernard Bérenguier, prieur de Calvisson, aumônier de la collégiale, pour arrenter son prieuré. Il révoque son précédent procureur noble Bordin, capitaine de Sommière (13 avril). — Testament de Guillaume Sebeyran (21 avril). — Révocation du doyen Jacques Bérenguier comme vicaire général de l'abbé. Elle lui est notifiée, en présence des chanoines, par Guillaume Bellon, chanoine et capiscol (22 avril). — Lods fait par Bernard Barthélemy, chanoine et sacristain de la collégiale, à Jean Delafont, « hoste du lougis où pend l'enseigne *l'Escu de France* » (23 avril). — Arrentement passé par Jacques Serres, prieur de Saint-Laurent de Saint-Gilles, au prêtre Georges Sabadel, de son prieuré, pour une rente à débattre (29 avril). — Arrentement de la commanderie des Estrets (1), diocèse de Mende, passé par le commandeur, Antoine de Ruomis, à Vidal Gibelin, sieur de Valdonès, clavaire pour le Roi à Marvéjols, moyennant 90 l. de rente (4 mai). — Arrentement de la commanderie de Trinquetaille, passé par Balthazar de Collans, commandeur de Caignac, receveur au prieuré de Saint-Gilles, à noble Guillot de La Valette, sieur de Cormisson et de Parisot, et à Antoine Albi, habitant d'Arles, moyennant 3.500 l. de rente, comme plus offrants et derniers enchérisseurs, en présence de François de Panisse, commandeur d'Aix, et de Pierre Albaric, curé de Montfrin (5 et 6 mai 1557). — Arrentement de la commanderie de « Sainct-Aularye » (Sainte-Eulalie) et des

membres de Mas-Trenquier et Frayssinet, passé par le receveur au prieuré de Saint-Gilles à noble Guillot de La Valette, sieur de Cormisson et de Parisot, plus offrant et dernier enchérisseur, moyennant 1.225 l. de rente, en présence de François de Panisse, commandeur d'Aix, et d'André de Ruomis, infirmier (5 et 6 mai). — Arrentement du tenement du Listel, passé par noble Guillot de La Valette, seigneur de Cormisson et de Parisot, procureur de Jean de La Valette, dit de Parisot, grand prieur de Saint-Gilles, à François de Garrigues, habitant de Florensac, moyennant 105 l. de rente (7 mai). — Arrentement de la commanderie de Saint-Jean de Montfrin, passé par Balthazar de Collans, commandeur de Caignac, receveur au prieuré de Saint-Gilles, à Pierre Albaric, prêtre, et Jérôme Dupuy, notaire de Montfrin, moyennant 1.111 l. de rente (5-8 mai). — Procédure faite par le séquestre député par la cour du sénéchal sur l'arrentement des fruits de l'aumônerie de Saint-Gilles (17 mai). — Vente de la dime des foins de l'aumônerie faite à Jean Baderon, hôte du *Cygne*, par le procureur du rentier « des aulmosneries », moyennant 5 écus d'or valant chacun 46 s. (22 mai). — Quittance de 8 s. faite par Jean Delafont, lieutenant de clavaire, à Étienne Daudé, baile des bergers et gardes du bétail à laine du grand prieur. C'est le droit de pulvérisage accoutumé dû pour le passage des moutons « s'en allant aux montanhes » (27 mai). — Testament du prêtre Benoit Chapel, bénéficiaire de la collégiale. Il élit sépulture en l'église Saint-Martin (6 juin 1557). — Donation faite par Jean Viennès au chanoine Nicolas Philippon du legs pie fondé par Jacques Marcon en l'église Saint-Martin (9 juin). — Donation faite par Astrugue Planteblat, femme d'Étienne Barbasson, tant pour elle que pour son copatron Jean Viennès, au prêtre Mathieu Fauvet, dudit legs pie (19 juin). — Collation dudit legs pie faite par le précenteur Guillaume Bellon, vicaire général de l'abbé, à Mathieu Fauvet (19 juin). — Arrentement passé par Georges Cotereau, prieur de Robiac, aumônier de la collégiale, de l'aumônerie de Saint-Gilles et prieuré de Saint-Nicolas, sauf la dime des foins de certains prés, moyennant 200 l. de rente (20 juin). — Ratification faite par Jean Tulle, prieur de La Madeleine, du sous-arrentement de son prieuré (21 juin). — Prise de possession d'une bénéfices par le clerc Claude Brenier, du diocèse de Valence (23 juin). — Charge donnée par Denis Pomier et Antoine Rouge, séquestres de l'abbaye de Saint-Gilles, au prêtre Antoine Pélissier, de porter 200 l. à Paris, à la chambre du Trésor, moyennant 10 écus d'or valant 23 l. (1^{er} juillet 1557). — Compromis entre le chanoine

(1) Possession de la commanderie de Gapfrancès.

Nicolas Philippon et le bénéficiaire Mathieu Fauvet, au sujet de la chapellenie ou legs pie fondé par Jacques Marcon en l'église Saint-Martin (4 juillet). — Vente des herbages du terroir du Port, faite par Jean Portal, bourgeois, moyennant 6 écus d'or (6 juillet). — Convention entre Antoine Chazaulx, maître d'hôtel en la maison prieurale, au nom de Balthazar de Collans, commandeur de Caignac, receveur au prieuré, et Jérôme Dupin, notaire de Montfrin, au sujet des grains que les juments de la maison prieurale dépiqueront à Montfrin (9 juillet). — Donation faite par les sœurs Catherine et Monette Eustacie, filles de feu Sanchette Garon, au prêtre Pierre Christol, du legs pie fondé en l'église Saint-Martin par leur mère, et vacant par le décès du prêtre Benoît Chapel (11 juillet). — Testament de Guillaume Delolme, dit L'Espagnol (20 juillet). — Quittance de 7 l. 10 s. pour noble Honoré de Tieuloy, contrôleur de Beaucaire (18 août 1557). — Quittance faite par Jacques Serre, prieur de Saint-Laurent, au prêtre Pierre Deleuze, jadis rentier de Saint-Laurent, du prix de son arrentement (21 août). — Collation du prieuré de Saint-Loup faite par le présenteur Guillaume Bellon, vicaire général de l'abbé, au clerc Antoine Barrau, du diocèse de Toulouse (1^{er} septembre 1557). — Arrentement passé par l'aumônier Georges Cotereau, prieur de Robiac, comme séquestre des revenus de la chapellenie fondée par Jacques Marcon, d'une maison de ladite chapellenie située « en Draparié », moyennant la rente de 4 florins de Roi (1^{er} septembre). — Quittance de 50 l. faite par Guinot Varennes, prieur de l'abbaye de Franquevaux, comme vicaire de l'abbé de Franquevaux, à François Pascal, sous-rentier de Franquevaux (2 septembre). — Inventaire des meubles trouvés dans la chambre de l'infirmerie de la maison prieurale de Saint-Jean de Saint-Gilles, après le décès de frère André de Ruomis, infirmier, fait à la requête de Jean de Chaume, vicaire du grand prieur. A signaler : « une robe longue de sarge d'Orléans et une autre robe de sarge tanée avec fourrure noire, un saye, un pourpoint de thaille... ; une chaire percée de sappin ; un pourpoint contourné de fustaine noir, deux paires de chaules noyes, un saye de gris ayant la croix de la Religion ; un paire de chaules de cadis noir et troys paires de chaussons de drap blanc ; une robe de camelot de Levant sans ondes, ayant un bort de velours, ayant lad. croix ; une autre robe de demy ostade noire, avec lad. croix, un saye de camelot noir avec bendes de velours, un corps de pourpoint de camelot tanné, et un autre pourpoint de damas tanné, deux paires de manches, l'une de satin noir, l'autre a demi ostade noire, et un paire de chaul-

ses d'estamet noir, une gobicière de cuyr avec son ferrement, une pièce de thaille bourcant noir ;... une Bible en françoys, un *Enchiridion Locorum*, deux *Homiliarum clarissimi*, etc., un *Enchiridion Psalmodorum* ; un *Apologia reverendi*, etc., *Epistolarum sancti Ieronimi*, *Practica bene cogitandi*, Bible en latin, *Rationale divinarum officiorum*, *Dieta salutis*, *a beato*, etc. ; un grand sac auquel y a plusieurs papiers, un estuys de bonnet, une lanterne de corne et fer blanc sans calein, une paire de verge, une ymaige à laquelle y a un Jesus en croix... » (6 septembre). — Renonciation à la sacristie de la maison prieurale de Saint-Jean de Saint-Gilles, faite par Antoine de Ruomis entre les mains de Jean de Chaume, vicaire général du grand prieur, qui confère au renonçant l'infirmerie de l'église, vacante par le décès d'André de Ruomis ; suivie de la renonciation de frère Pierre Terron à son droit au capiscolat, en échange duquel le vicaire lui confère la sacristie (26 septembre). — Prise de possession de la sacristie de Saint-Jean de Jérusalem par Pierre Terron (27 septembre). — Prise de possession de l'infirmerie de Saint-Jean par Antoine de Ruomis (27 septembre). — Accord entre Balthazar de Collans, commandeur de Caignac, receveur au prieuré de Saint-Gilles, et Laurent Forton, de Beaucaire, au sujet de l'arrentement de la cabane de « Saughan » ou Saujan (3 octobre 1557). — Bail fait par Balthazar de Collans, commandeur de Caignac, receveur au prieuré de Saint-Gilles, à Jean de Chaume, vicaire général de Jean de La Valette, dit Parisot, grand prieur, des inventaires des meubles de la maison prieurale de Saint-Gilles et de ses dépendances, faits après le décès du grand prieur du Broc. Ils comprennent : celui de la maison prieurale de Saint-Gilles, signé Giraudi, par lequel Antoine de Chazaulx est chargé des meubles ; celui de la maison prieurale de Montfrin, signé Daurel, par lequel le prêtre Pierre Albaric est chargé des meubles ; celui de la maison d'Arles, signé de Redesio, par lequel Antoine Albi est chargé des meubles ; celui de la maison du Grand-Saint-Jean de Montpellier, signé Pierre Martin, par lequel Pierre Terron est chargé des meubles ; celui des églises du Grand et du Petit-Saint-Jean de Montpellier, signé Pierre Martin, par lequel le prêtre Raimond Tectoris est chargé des joyaux, reliques, etc. ; celui de la maison et château de Sainte-Eulalie, signé Alaniers, par lequel le baile Georges Aussel est chargé des meubles. A ces inventaires s'ajoutent des meubles provenant de la maison de Trinquetaille, énumérés à l'acte (4 octobre). — Reconnaissance féodale faite à l'abbé par François Portal, viguier de Saint-Gilles, pour une maison

avec l'abbé sur le puy, ce n'ontant l'église supérieure, la nef, le clocher et la halle (13 octobre). — Réquisition de Dom. de Bruays, seigneur de Saint-Saturnin de Saint-Pons, pour l'abbaye de Saint-Gilles, par le conseil de l'abbé, tenu le 10, assemble dans la salle de la chapelle de l'abbé, sous la présidence du précenteur Guillaume Bellon, vicaire général de l'abbé (17 octobre). — Vente de la vicairie générale d'Argence, fait par Jean de Gagnac, vicaire général du grand prieur, moyennant 100 s. t. et tous les grains (19 octobre). — Requête présentée par Jean Varennes, procureur de Franquevaux, au grand prieur de Franquevaux, au vicaire général du grand prieur de Saint-Gilles, pour qu'il observe mieux les droits de son arrentement de l'abbaye de Franquevaux. Le grand prieur rejette la suite sur le sous-vicairier de Franquevaux, mais le prieur de Franquevaux révoque l'arrêté du vicairier qu'il a fait au grand prieur (22 octobre). — Collation de la vicairie de Saint-Martin de Saint-Gilles faite par le précenteur Guillaume Bellon, vicaire général de l'abbé, au chanoine Michel Bellon, du diocèse de Nîmes (23 octobre). — Requête du chanoine Guillaume Bellon au vicairier de l'abbé au nom d'Antoine Montgros. Le vicairier apprend que le prieuré de Saint-Martin est vacant par le décès de Mathieu Fauvet, et il refuse de donner la collation pour Montgros. Le vicairier répond qu'il a déjà disposé (23 octobre). — Nomination, par le chapitre de Saint-Gilles, du chanoine Pierre Dauvergne, procureur de syndic (26 octobre). — Prise de possession du prieuré de Saint-Martin par Michel Bellon (27 octobre). — Nouvelle requête d'Antoine de Montgros au grand prieur de Saint-Martin (27 octobre). — Prise de possession du prieuré de Saint-Martin par Antoine de Montgros (6 novembre 1557). — Oblige de Saint-Jean de la Cour de François de Vidages, sieur de Beauvoisin, au vicairier. — Accord entre le chapitre et Pierre Vidages, de Nîmes, au sujet du paiement des cens et prestations (10 novembre). — Donation faite par Antoine Plantebiat, femme d'Etienne Barbas, de Nîmes, du legs pie fondé par Jacques Mignot de Montebate Plantebiat en l'église Saint-Martin de Nîmes, par le décès de Mathieu Fauvet, au prêtre Jean Bellon (11 novembre). — Prise de possession du prieuré de Saint-Jean et collégiate de Saint-Jean de Saint-Gilles par le prêtre Jean-Baptiste Syné, commandeur de Saint-Vincent « de Louge » ou d'Olarbes (18 novembre). — Collation de Nîmes, commandeur de Nîmes, moyennant 100 s. t. des lettres de collation données par Boniface de Colans, commandeur de Cagnac, receveur au prieuré, vicairier général du grand prieur, et le met en possession « par l'autorité et yssue de lad. esglise de

S^t Jehan, déobsculation du grand autiel, pulsation de la cloche, et le faisant assoir à la chaire dud. office de cabiscollat, pres l'entrée du cuer... » (15 novembre). — Prise de possession du grand prieuré de Saint-Gilles par François Augier, procureur du grand prieur François de Toucheboeuf ou Toqueboeuf, dit de Clermont. Il présente à Jean de Chaumes, chevalier, des lettres de collation données par le grand maître, écrites sur parchemin, scellées d'un sceau de plomb pendant, signées de la main de Mathieu Royas de *Portali Rubeo*, vice-chancelier de l'ordre, datées de Malte, 26 août 1557. Le chevalier le met en possession *per introitum et domum exhibitum porte principalis dicte domus prioralis, et eande per introitum ecclesie... obseculum magni altaris, pulsati non campanie* (26 novembre). — Lods fait par Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, infirmier de la maison prieurale de Saint-Jean de Saint-Gilles, pour une terre « de la ville de Nostre-Dame de la Mer » Les Saintes Maries, quartier de Frigolet (2 décembre 1557). — Actes capitulaires de la collégiale. Privat Roviére, prêtre de Ponzilliac, est reçu bénéficiaire (9 décembre). — Bail du service de la chapelle de Saint-Gilles passé par le chapitre au bénéficiaire Guillaume Maylfred, pour 5 ans, moyennant 1 écu d'or par mois, valant 46 s., plus « les esmolumens de lad. chappelle et vote ». Le preneur devra « y tenir continuellement allumées deux lampes et fournir l'huile d'icelles, et a toutes heures le luminaire de cyre, et les antorches pour lever *Corpus Domini*, monstrier saint Gilles, et en faisant les processions générales, aconstrier le pally bien et denement, le custodie... » (14 décembre). — Collation faite par l'abbé au chanoine Nicolas Philppon, du legs pie fondé par Jacques Marcon en l'église Saint-Martin, et vacant par le décès du prêtre Benoit Chapel (22 décembre). — Prise de possession dudit legs pie par Nicolas Philppon (22 décembre). — Procuracy de Pierre Vigier, choste de *l'Estoile* de Nîmes (23 décembre). — Collation faite par l'abbé à Louis Saunier, religieux du monastere bénédictin de Montmajour, docteur en décrets de l'université de Toulouse, du prieuré de Saint-Andéol de Robiac (9 janvier 1557 v. s.). — Collation faite par l'abbé à Louis Saunier, bénédictin de Montmajour, de l'office d'annônier de la collégiale, vacant par la mort du chanoine Georges Coldereau (9 janvier). — Prise de possession de l'annônerie de Saint-Gilles par Michel Bellon (10 janvier). — Collation faite par le chapitre à Étienne Alauze, d'une bénéficiaire de la collégiale (10 janvier). — Procuracy donnée par le capiscollat Guillaume Bellon, prieur de Caissargues, vicairier général de l'abbé de Saint-Gilles, à deux avocats de Nîmes, pour

présenter à l'agrément de l'évêque de Nîmes, Alzias de Record, prêtre de Montfrin, comme candidat à la vicairie de Saint-Jean de Gardonnenque (10 janvier). — Arrentement passé par Jean de Chaumes, chevalier, procureur de François de Touchebœuf, grand prieur de Saint-Gilles, de la part du château de La Motte lui appartenant, moyennant 530 l. de rente (14 janvier). — Prise de possession de sa bénéficesure par Étienne Alauze (15 janvier). — Arrentement passé par Jean Delafont, « hoste de l'Escu de France », comme curateur des biens de Pierre Saunier, hôtelier de Saint-Gilles, prieur de Saint-Pierre de Trinquetaille, des revenus dudit prieuré, moyennant 10 écus d'or de rente, valant chacun 48 s. (18 janvier). — Procuracy donnée par Jean Rosset, prêtre de Vauvert, à un prêtre d'Alais dont le nom est resté en blanc, pour requérir Jean Daudé, notaire d'Alais, comme jus-patron de la chapelle ou legs pie fondé en l'église de Sainte-Catherine ou Saint-Nazaire, sous le titre de N.-D. de Nazareth, à Beaucaire, vacant par incapacité ou non résidence, de présenter à l'évêque d'Arles, à qui l'institution appartient, l'acte de fondation dudit legs pie, en sollicitant la nomination de Rosset (20 janvier). — Substitution faite en son lieu par Jean de Chaumes, chevalier, procureur du grand prieur, par lui commis au recouvrement des décimes, d'Antoine Chazaux, viguier de Tosque, pour recouvrer, des commandeurs et bénéficiers de la Religion, dans les limites du grand prieuré, les décimes ou don gratuit que le bon plaisir du Roi est de prendre sur eux (24 janvier). — Prise de possession du grand prieuré de Saint-Gilles par Antoine de Rodes, commandeur d'Espalion, comme procureur de Pierre de Gouzon, dit Melac, grand prieur. Il présente à Balthazar de Colans, commandeur de Caignac, des lettres de collation du grand maître, écrites sur parchemin, scellées d'un sceau de plomb pendant, et Balthazar le met en possession du grand prieuré, vacant par le décès de François de Touchebœuf, dit de Clermont (25 janvier). — Lods fait par Antoine de Montgros, prieur de Saint-Martin, à Faulquet Maïstral, lieutenant de viguier de Saint-Gilles, d'une maison avec cour (28 janvier). — Procuracy donnée par le conseil de ville de Saint-Gilles, tenu par-devant Jean Portal, lieutenant de vicaire général de l'abbé, à l'occasion d'un appel relevé par les consuls de Nîmes contre une ordonnance du conseiller à la cour des Aides André Ricard, sur la réduction de la recherche générale du diocèse de Nîmes (30 janvier). — Prise de possession de l'aumônerie de la collégiale par Jean de Paberan, bachelier en droits (6 février 1557 v. s.). — Procuracy donnée par Jean-

Baptiste Signa, commandeur de l'église de Saint-Vincent d'Olargues, capiscol de l'église Saint-Jean de Saint-Gilles, à Émeric de Lapière, commandeur de Rayssac, Jean de Chaumes, chevalier, Antoine de Ruomis, Louis Alosti, prêtres, et Antoine Chazaux, religieux de l'Ordre, pour comparoir es chapitres provinciaux du prieuré de Saint-Gilles ou ailleurs, y faire les actes nécessaires, accepter une commanderie, etc. (14 février). — Prise de possession du grand prieuré de Saint-Gilles par Jean-Baptiste Signa, commandeur de Saint-Vincent d'Olargues, procureur substitué par François de Gouzon, dit Melac, commandeur d'Argentins et de Bordeaux, frère et procureur principal de Pierre de Gouzon, dit Melac, grand prieur. Il présente à Jacques Guibaud, religieux, des lettres d'anciennoté ou *juris quasiti* du grand maître Jean de La Valette, dit Parisot, écrites sur parchemin, scellées d'un sceau de plomb, signées par Sébastien de Farca, lieutenant de chancelier, et Mathieu Royas de Portali Rubeo, vice-chancelier de l'Ordre, datées de Malte, 4 septembre 1557 (17 février). — Collation faite par le chapitre à Louis Curtil, prêtre du diocèse d'Avignon, d'une bénéficesure de la collégiale (17 février). — Syndicat des habitants de Générac. Dans la salle vieille du château de Générac, par-devant Francon Julien, lieutenant de baile, les syndics Jean Crozet et Guillaume Vidal, assistés des habitants, élisent pour nouveaux syndics Pierre Farjon et Jacques Buon (24 février). — Arrentement passé par le rentier d'Espeiran de la pêcherie de la chaussée de Repiquet, d'ici à Pâques, moyennant 2 quintaux de poisson : 1 quintal 1/2 de carpes, « escharpes », d'une 1/2 livre et au-dessus, et 1/2 quintal d'anguilles (27 février).

E. 872. (Registre.) — 450 feuillets, papier.

1558-1559. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Vente faite par Simon Devin, chirurgien, d'une terre au quartier du Chambon (26 mars 1558). — Insinuation pour noble Louis de Laroque, du diocèse de Montpellier (31 mars). — Arrentement de la commanderie de Saint-Christol, passé par le commandeur Jacques de Massas à Jean de Chaumes, chevalier, moyennant 1,500 l. de rente (2 avril 1558). — Insinuation pour Antoine de Montgros (3 avril). — Procuracy du prêtre Pierre Riomal (5 avril). — Achat par le prêtre Georges Sabadel d'immeubles à Caveirac (16 avril). — Collation d'une bénéficesure de la collégiale, faite par le chapitre au prêtre Antoine Pélissier (17 avril). — Quittance de 10 l. 10 s. faite par François Pascal, rentier des dîmes du chapitre, au prêtre Guillaume Maïfred, rentier des

censives et lods du chapitre (28 avril). — Acepte de la terre de Broche, ou de la pitance, passé par le chapitre (8 mai 1558). — Quittance faite par un habitant d'Arles à noble François Guillot (13 mai). — Nomination faite par le chapitre de Guillaume de Cubières en qualité de syndic (13 mai). — Obligé de 622 l. pour noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin (14 mai). — Arrentement passé par François Langlès, fils du rentier des dimes du chapitre, Pierre Langlès, de la moitié du péage du port de Saint-Gilles appartenant au chapitre, moyennant 40 l. de rente (28 mai). — Ratification donnée par Bernard Barthélemy, sacristain, à un contrat passé entre le chapitre et Pierre Langlès, rentier des dimes du chapitre, au sujet des distributions (4 juin 1558). — Ratification du capiscol Guillaume Bellon pour le même objet (4 juin). — Testament de Pierre Vigier, « hoste de l'Estoile de Nismes » (5 juin). — Procuracion donnée par Jacques Guibault, François Bessière et Louis Alesti, collégiats de l'église collégiale de Saint-Jean de Saint-Gilles, avec l'autorisation de Jean de Chaulmes, chevalier, procureur du grand prier, à Jeannet de Fignières, de Nice, pour prendre part à l'examen du revenu des *loquis* de la banque Saint-Georges de Gênes, et toucher le revenu de 110 *loquis* inscrits dans la colonne de leur collègue (5 juin). — Prise de possession de l'aumônerie de Saint-Gilles par Antoine de Montgros (8 juin). — Prise de possession d'une bénéfices de la collégiale par le prêtre Privat Rovièrre (13 juin). — Quittance faite par François Pascal, rentier des censives et douzain du terroir de Barjac, à noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, de 75 l. (13 juin). — Procuracion donnée par Jacques Béranguier, doyen de la collégiale, à son cousin Bernard Béranguier, prier de Calvisson, pour accepter la rémission de l'arrentement de son prieuré de Saint-Pons de Sommière (13 juin). — Promesse faite par le capiscol Guillaume Bellon à noble Jean Motet, de Tarascon, de le relever indemne d'un emprunt de 432 l. fait à Maurice Favier, greffier des Conventions de Nismes, et dont Bellon a seul encaissé le montant (21 juin). — Collation de la sacristie de la collégiale, vacante par la résignation de Bernard Barthélemy, faite par le chapitre à Jean Barthélemy, d'Arles (23 juin). — Prise de possession de ladite sacristie par Jean Barthélemy (25 juin). — Inventaire des « fruitz et vitualhes » trouvés dans la maison prieurale de Saint-Jean de Saint-Gilles le lendemain de la fête de Saint Jean-Baptiste 1558. — Collation du prieuré de Saint-Laurent faite par le précenteur Guillaume Bellon, vicaire général de l'abbé, à Jacques Firmin, prêtre de Pouzilhac (5 juillet 1558). — Bail de la levée de la

taille de « la surséance et cours, et de l'emprunt de blé fait par le Roy, porté en Aiguemortes », ensemble l'impôt de l'équivalent (6 juillet). — Prise de possession du prieuré de Saint-Laurent par Jacques Firmin (12 juillet). — Cession faite par Claude Deleuze à Honorat Fichairon, d'une tour des murailles de la ville, ayant appartenu au prêtre Pierre Deleuze, près l'église Saint-Laurent (1^{er} août 1558). — Bail passé par le chanoine Jean Barthélemy, sacristain de Saint-Gilles, au prêtre Guillaume Maiffred, du service de sacristain en l'église collégiale, moyennant 50 s. par mois (2 août). — Quittance faite par le chapitre à Antoine Petit, prier de Saint-André de Camarignan, de 50 l. payées à François Pascal en vertu de la bulle de sécularisation (3 août). — Protestation faite par Maurice Favier, séquestre de l'abbaye, à François Pascal (3 août). — Arrentement du mas de Cavalès, passé par Jean de Chaulmes, procureur de Pierre de Gouzon-Mézac, grand prier, moyennant 36 setiers $\frac{1}{3}$ des grains (6 août). — Arrentement du mas de La Fosse, appartenant au grand prier, moyennant le $\frac{1}{3}$ des grains et fruits (6 août). — Substitution de procureur faite par Jean de Chaulmes, procureur général du grand prier, en la personne d'Antoine Albi, gouverneur de la maison de Trinquetaille, qu'il met en son lieu pour régir la commanderie de Trinquetaille (6 août). — Vente publique faite à Saint-Gilles du « bestail rossatin, chevaux et mulles et autre bestail » dépendant de la succession de Jean Rogier, rentier du mas de Cavalès (10 août). — Transaction entre le sacristain de Saint-Gilles et le seigneur de Beauvoisin au sujet des terres des Cappellaniers (11 août). — Achat pour noble Trophéon ou Trophime de Châteauneuf, de Mollèges, de 600 setiers de blé saissette, mesure d'Arles, à raison de 30 s. le setier (11 août). — Arrentement passé par Jean de Chaulmes, procureur du grand prier, de la cabane de Saujan, membre de Saint-Pierre de Camp-Public, moyennant la rente de 44 charges de blé saissette et 6 charges d'avoine (14 août). — Quittance faite par noble Pierre du Cailar, coseigneur de Liouc, procureur de Jean du Cailar, prier de Beauvoisin, capiscol de Nismes, au grand prier de Saint-Gilles, rentier de Franquevaux, de 9 salmées, moitié blé saissette, moitié orge, mesure de Vauvert, pour la pension que lui sert l'abbé de Franquevaux (16 août). — Quittance faite par le chapitre à Pierre Langlès, rentier de ses dimes, de 100 l. pour la distribution du mois d'août (27 août). — Procuracion donnée par les religieux du couvent des Prêcheurs d'Orange, pour vendre les biens qu'ils possèdent à Saint-Gilles par suite d'une donation (20 août). — Accord entre le prêtre Étienne

Alauze, bénéficiaire de Saint-Gilles, et le couvent des Jacobins d'Orange (30 août). — Vente faite par Audet Cloche, des Frères prêcheurs du couvent d'Orange, et Laurent Lambron, donateur, tous deux procureurs dudit couvent, d'une maison sise à Saint-Gilles, paroisse Saint-Martin, « au-devant le puy de la Poyssonerie », moyennant 60 l. (1^{er} septembre 1558). — Vente faite par les précédents, d'une maison de la paroisse Saint-Laurent, sise rue « tirant à l'église » Saint-Laurent, moyennant 50 l. (2 septembre). — Actes du chapitre général de la collégiale. En ce qui concerne l'arrêt du parlement de Toulouse et la sentence du lieutenant Campagnan en faveur de Denis de Brueys, juge criminel, seigneur de Poulx, relativement à l'inféodation du terroir de Sioure, le chapitre déclare les accepter (2 septembre). — Reconnaissance féodale pour Antoine de Ruomis, infirmier de Saint-Jean de Saint-Gilles, de la terre Barrière, près la maison prieurale (2 septembre). — Bail de la boucherie close, passé par le clavaire (11 septembre). — Vente faite par Georges Sabadel, prêtre de Saint-Gilles, à noble Jean de Carles, seigneur de Caveirac, d'immeubles à Caveirac (14 septembre). — Arrentement du mas de Saint-Jean de Bellegarde fait par le procureur général du grand prieur, moyennant la rente de 50 salmées de blé saissette (18 septembre). — Arrentement des terres de Saint-Pierre de Camp-Public, appartenant au grand prieur, moyennant le tiers des grains (23 septembre). — Arrentement du mas de La Perprèze, dépendant de Saint-Pierre de Camp-Public, moyennant 44 charges de blé saissette et 2 charges d'avoine (23 septembre). — Bail passé par le procureur du grand prieur pour faire de la poix dans la pinède (24 septembre). — Affret ou licence donnée par Jean Dulac, fermier de l'impôt de Saint-Gilles, à Jean Delafont, hôte de *l'Écu de France*, pour la vente du vin à son logis, moyennant 16 l. de rente (24 septembre). — Affret donné à Jeanne Domenc pour « fere table et vendre vin à son logis et cabaret », moyennant 12 l. de rente (24 septembre). — Affret donné à Barthélemy Desfilles pour « vendre à sa maison et betique toute manière de poisson frès et sallé, cher de pourceau frès et sallé », à condition de servir de commis au fermier de l'impôt (24 septembre). — Obligé de 105 écus d'or dits pistolets, pour Antoine Chazaulx, religieux de Saint-Jean de Jérusalem (3 octobre 1558). — Arrentement passé par noble Jacques Lageret, seigneur de Caissargues, de ses terres, prés, paluns et pécheries de Saint-Gilles, moyennant 9 charges de blé saissette et 12 l. de rente, plus un quintal de poisson et deux émines d'amandes (17 octobre). — Arrentement des censives et lods du chapitre, passé au chanoine Nicolas Philippon,

moyennant 17 l. de rente (18 octobre). — Collation d'une bénéfices de la collégiale faite par le chapitre au prêtre Claude Vigouroux, de Lézan (20 octobre). — Arrentement du prieuré de Saint-Martin de Saint-Gilles, passé par Jacques Béronguier, doyen de la collégiale, procureur du prieur Antoine de Montgros, au prêtre Antoine Serviens, moyennant 18 l. de rente (20 octobre). — Vente faite par François Pascal, marchand de Mauguio, au patron Jean Bréo ou Broé, marinier de La Ciotat, de la moitié d'une barque appelée « basyan », du port de 400 ou environ, « avec sa demy coverte et autres garnymens », moyennant 75 écus d'or sol, valant chacun 50 s. (27 octobre). — Prise de possession de sa bénéfices par Claude Vigouroux (28 octobre) (1). — Quittance faite par Jean de Chaulmes, chevalier, procureur général du grand prieur, dont la procuracion est transcrite à l'acte, à François de Montcalm, seigneur de Saint-Véran, de 500 l. en 50 écus d'or pistolets, 60 écus d'or sol, 7 angelots, 33 doubles ducats, 2 nobles à la nef, 2 francs, « l'ung à pied et l'autre à cheval » (31 octobre). — Renonciation au legs pie de Jacques Marcon faite par Nicolas Philippon entre les mains des co-patrons (7 novembre 1558). — Donation dudit legs pie faite par les co-patrons Astrugue Plantebat, femme d'Étienne Barbasson, et Jean Viannès, au prêtre Antoine Pélissier (7 novembre). — Prix-fait baillé par Jean Berthet, clavaire de Saint-Gilles, à Jean Badaron, hôte du *Cygne*, de la réparation d'une tour des murailles de la ville, joignant la maison des hoirs de Pons Pomier, paroisse Saint-Laurent. Le preneur devra « la bastir et soustraire avec chau et araine, du fondement... jusques à une fillade dessus les plus haultes arquières..., et y fere de merletz y proportionnables, et y fere ballet pour passer à l'entour.... près desd. merletz » (7 novembre). — Mariage de Claude Reynier, couturier de Paris (21 novembre). — Reconnaissance féodale faite par Jean Robert, dit Jacquin, consul « de la ville de Nostre-Dame de la Mer (Les Saintes-Maries), à Antoine de Ruomis, infirmier de l'église Saint-Jean, pour le tènement de Figollis (2 décembre 1558). — Association pour l'arrentement de la cure de Saint-Martin entre le prêtre Guillaume Maiffred et le prêtre Georges Sabadel (4 décembre). — Arrentement passé par le chapitre à Jean Badaron, hôte du *Cygne*, des terres que tenait François Portal, moyennant 4 salmées 1/2 de blé (13 décembre). — Requête de noble Louis de La Roque, chanoine d'Aiguesmortes, à Guillaume Bellon, capiscol

(1) Ms. : novembre.

vicaire général de l'abbé, pour obtenir le prieuré de Saint-Laurent de Saint-Gilles, vacant par le décès de Jacques de Morgues (17 décembre). — Collation dudit prieuré faite à Louis de La Roque par le vicaire de l'abbé (17 décembre). — Prise de possession dudit prieuré par Louis de La Roque (17 décembre). — Procuration donnée par Antoine de Ruomis, infirmier, Jacques Guibaud, Louis Alesti et François Bessière, collégiats de Saint-Jean de Saint-Gilles, avec l'autorisation de Jean de Chaume, vicaire du grand prieur, à Jean-Baptiste Estrasere, citoyen de Gênes, pour prendre part à l'examen du revenu des *loquis* de la banque de Saint-Georges de Gênes, et toucher le revenu de 110 *loquis* inscrits dans la colonne de leur collège (23 décembre). — Obligé de 100 l. pour le prêtre Antoine Sarviens (2 janvier 1558 v. s.). — Bail en franc-fief ou albergue, ou à rente ou pension perpétuelle, passé par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, de son moulin à vent hors les murs vieux de Saint-Gilles, au plan de Saint-Pierre. La pension est de 15 l. (14 janvier). — Arrentement du mas de Clairefarine, appartenant au grand prieur, moyennant le tiers des grains (15 janvier). — Arrentement du Petit-Mas d'Argence, appartenant au grand prieur, moyennant le tiers des grains et fruits (25 janvier). — Rémission de l'arrentement du mas du Roi, appartenant à M. de Beauvoisin (27 janvier). — Donation du legs pie fondé par Jeanne de Farges le 13 mai 1528 en l'église Saint-Laurent, faite par Jeanne Ducamp, femme de Guillem Joye, au prêtre Antoine Péliissier (29 janvier). — Mariage d'Augier de Tullia (3 février 1558 v. s.). — Arrentement de la cabane du Bois de l'Escalle, appartenant au grand prieur, moyennant 30 setiers % des grains et fruits (8 février). — Vente faite à deux bouchers de Nîmes du « carnaige et bestailh lanu » du grand prieur. Les vaches sont vendues 12 l. pièce, les « veaulx carnaige » 3 l., les « motons rasse » 34 s., les « bertes rasse » 22 s. 6 d., les « aigneaulx tardons rasse » 9 s. (14 février). — Quit-tance générale faite par Autoine Chazaulx, viguier de Tosque, au nom du grand prieur, rentier principal de l'abbaye de Franquevaux, à Pierre Langlès, jadis sous-rentier de Campagnoles et d'Aiguesvives, membres de ladite abbaye, de 2.400 l. pour l'entier paiement du prix de son sous-arrentement (21 février). — Syndicat des habitants de Générac. Dans la cour du château, par-devant Andréas Mazercac, baile de Générac, les syndics Pierre Farjon et Jacques Buon, assistés des habitants, élisent pour syndics modernes Carlin Noguier et Guillaume Dumas (24 février). — Arrentement passé par Jean de Chaumes, vicaire du grand prieur, de « la mai-

son vieilhe » du château de Générac, avec le jardin, moyennant 2 écus d'or de rente (5 mars 1558 v. s.). — Arrentement du prieuré de La Madeleine, près Saint-Gilles, passé par le prêtre Antoine Moreau, de Provence, procureur du prieur Jean de Tullia, chanoine et docteur en droits, moyennant la rente de 35 l. et 2 chapons gras (6 mars). — Vente de la dime des foins des aumôneries de Saint-Gilles, faite par Pierre Vigier, hôte de *l'Étoile* à Nîmes, moyennant 7 l. (13 mars). — Insinuation pour Jean de Pabeyran, chanoine de Nîmes (13 mars). — Prise de possession du prieuré de Saint-Laurent de Saint-Gilles par Bertrand de Montelz, dit de Baudray, clerc de Montpellier. C'est Jean de Pabeyran, chanoine et archidiacre de Saint-Germain à la cathédrale de Nîmes, qui le met en possession (13 mars). — Collation de bénéfices faite par le chapitre au prêtre Audibert Carbonnel (14 mars).

E. 873. (Registre.) — 339 feuillets, papier.

1559-1560. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Insinuation pour Antoine de Montgros (25 mars 1559). — Prise de possession d'un canonicat majeur de la collégiale par Antoine Taulamasse, d'Arles (11 avril 1559). — Quit-tance faite par noble Étienne Maurin, archer de la garde du corps du Roi, neveu et procureur de Pierre Maurin, prieur de N.-D. de Cannes et de son annexe de Clairan, de 275 l. en déduction de la rente dudit prieuré (13 avril). — Collation de l'office de secondaire en l'église de Saint-Jean de Gardonnenque, faite par le précenteur Guillaume Bellon, vicaire général de l'abbé, à Jean d'Albignac, dit des Barbut, prêtre de Saint-André de Valborgne (14 avril). — Requête faite par le procureur de Balthazar de Colans, commandeur de Cagnac, receveur au prieuré de Saint-Gilles, à Antoine Chazaulx, en l'absence de Jean de Chaumes, vicaire général du grand prieur, « de luy délivrer tout le bestailh lanu appartenant à la Religion pour raison du *mortuorum* et vaccant du feu R. S. Mr. le grand prieur... Philippes du Broc ». Chazaulx répond qu'il est sans pouvoirs et qu'il faut s'adresser à de Chaumes (14 avril). — Arrentement du prieuré de Cannes et Clairan passé par noble Étienne Maurin, archer de la garde du corps du Roi, au nom de son oncle Pierre Maurin, prieur, au prêtre Privat Borrel (19 avril). — Arrentement passé par Jean Hugon et Jacques Rodier, caritadiers de l'hôpital, d'une étable de l'établissement, moyennant la rente de 6 florins de Roi (25 avril). — Arrentement du prieuré de Saint-Martin d'Anglas passé par le prieur Guillaume de Cubières, chanoine de Saint-

Gilles, à Pierre Nicot, de Vauvert, moyennant 90 l. de rente (29 avril). — Promesse faite par Antoine de Burgues, marchand de Montpellier, à la garde du port de Saint-Gilles, de rapporter dans un mois certificat de la garde du port de Lattes, prouvant son déchargement à Lattes, à destination de Montpellier, de « trente balles de layne oussencque surge, et ung culachon, et deux balles de secoussilhes » (1) chargées au port de Saint-Gilles sur la barque de Pierre Poissac, d'Aiguemortes (30 avril). — Quittance faite par Balthazar de Colans, commandeur de Cagnac, receveur au prieuré de Saint-Gilles, en vertu d'une lettre des procureurs du commun trésor de la Religion, écrite de Malte le 31 juillet 1558, à Hardouin de Castillon, commandeur de Sainte-Luce et de Saint-Pierre de Salliers, de 10.000 l., savoir 5.000 l. en angelots, écus, testons et douzains, versées par Nicolas Albertas, écuyer, de Marseille, et 5.000 l. en une lettre de change tirée sur les hoirs de Michelle Hiéronyme Arnolphini et C^{ie}, banquiers à Lyon, datée du 19 mars dernier, reçue par Hugon de Nagu, commandeur « d'Eschelles » et receveur au prieuré d'Auvergne. Ce paiement représente tout ce que qu'Hardouin pouvait devoir au commun trésor depuis sa nomination à ses deux commanderies jusqu'à la Saint-Jean 1557 (10 mai 1559). — Transaction entre Pierre de Gouzon, dit Mélagrand, grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Montfrin, représenté par Jean de Chaumes, son vicaire et procureur, séant en plein chapitre tenu dans le prieuré, auquel assistent Guillot de Salles, commandeur de Saint-Félix, Pascal du Broch, commandeur de Vahours, Martial de Cornillon, commandeur de Douzens, Antoine de Rodes, commandeur d'Espalion, Balthazar de Colans, commandeur de Cagnac, receveur au prieuré de Saint-Gilles. Pierre Ébrail, commandeur de Grézan. Hardouin de Castillon, commandeur de Sainte-Luce. Séverin d'Azatz, commandeur de Peyruis, Pierre de Merveille, commandeur de Beaulieu, Séverin de Voisins, commandeur de Palveilz, d'une part; et les habitants de Montfrin, représentés par Antoine Vellhayre, le consul Honorat Velhayre et Jérôme Dupin, d'autre part; « pour raison de la nourriture et entretenement d'ung prescheur aud. Montfrin, pour y prescher la parole de Dieu suyvnt les saintz décretz ». Une délibération des habitants de Montfrin, du 7 mai, est jointe à l'acte (10 mai). — Procuration donnée par les collégiats de Saint-Jean de Saint-Gilles à Jean-Baptiste Estrasere, de Gé-

nes, pour prendre part à l'examen du revenu des *loghis* de la banque de Saint-Georges de Gênes et toucher le revenu de 110 *loghis* appartenant à leur collège (10 mai). — Obligé de 360 l., représentant la valeur de 200 setiers de blé, mesure d'Arles, à raison de 36 s. le setier, fait par le rentier du mas de Cavalès à noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin (18 mai). — Arrentement des dimes des terres « entre les deux murailles et de La Levade », passé par le chapitre au prêtre Pierre Christol (25 mai). — Permission donnée par le clavaire et deux conseillers jurés de Saint-Gilles au rentier de Cavalès, pour le grand prieur, de faire dépaître au tènement du Ribayrès, 25 boeufs de labour et 400 moutons (28 mai). — Quittance de 230 l. faite par le procureur de Bénigne de Machecoul, abbé de Franquevaux, à Antoine Chazaulx, représentant le grand prieur, en déduction de la rente de Franquevaux (4 juin 1559). — Prix-fait baillé par Antoine Chazaulx, vignier de Tosque, au nom de Jean de Chaumes, procureur et vicaire général du grand prieur, pour « fere la capelle du mollin à vent » situé dans le grand pré de Saint-Jean de Saint-Gilles. Cette *capelle* (de *capel*, chapeau) aura au moins 2 cannes de haut, « selon la qualité de la tour (du moulin), et le postan (planches) sera de sappin d'ung poulse d'espesseur, bien applanade, jointete et clavellade, et avec listeaulx....., avec sou pomeau duysable aud. mollin » (14 juin). — Prise de possession de l'ouvrerie de Saint-Gilles pour le prêtre Jean Valette (16 juin). — Quittance de 16 écus d'or pistolets faite à Antoine Brotin, prêtre de Trinquetaille, par Jean Delafont, hôte de Saint-Gilles, rentier du prieuré de Trinquetaille (22 juin). — Procuration donnée par Jean de Chaumes, procureur du grand maître de l'Ordre, à Pierre Terron, sacristain de la maison priorale de Saint-Jean de Saint-Gilles, pour recouvrer les revenus du chef et des membres de « Sainte Aularie » (Sainte-Eulalie) (23 juin). — Obligé de 570 l. fait par deux bouchers de Nîmes au grand prieur, représenté par Jean de Chaumes, pour achat de 368 bêtes à laine (23 juin). — Vente faite par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, à Maurice Favier, greffier des Conventions royaux de Nîmes, de 1.200 setiers de blé, mesure d'Arles, pris à Arles, moyennant 2.280 l., soit 38 s. le setier (4 juillet 1559). — Bail de la boucherie close, passé par le clavaire de Saint-Gilles (18 juillet). — Bail passé par les consuls de Nîmes à un habitant de Saint-Gilles pour « tirer, porter et conduire avec son bateau, des salins de Pecays lez Aiguemortes, jusques au port de S^t-Gilles.... huit-vingtz muys de seel à 60 quintaulx par muy » (18 juillet). — Vente des marchandises de la boutique d'un

(1) Laine d'Ossenx (Basses-Pyrénées) en suint, plus un fond de sac de la dite laine, et deux balles de flocons de rebut.

cordonnier décédé, Antoine Labric, moyennant 40 l. (19 juillet). — Procuration donnée par les collégiats de Saint-Jean à Jean-Baptiste Estrasserre, de Gênes, pour prendre part à l'examen du revenu des *loghis* de la banque Saint-Georges de Gênes et toucher le revenu de 110 *loghis* appartenant à leur collège (31 juillet). — Arrentement du moulin à vent de la maison priorale de Saint-Jean, passé par Jean de Chaumes, procureur du grand prieur, à Jean Chaval, meunier d'Arles, moyennant la mouture gratuite du blé nécessaire au grand prieur (31 juillet). — Arrentement passé par Brémond Dumas, clavaire de Saint-Gilles, assisté de quatre conseillers jurés, à noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, des « accusés (1) des chaussées, levades et levadons du Rosne durant le terroir » de Saint-Gilles, moyennant 14 l. de rente (1^{er} août 1559). — Prix-fait baillé par le clavaire de Saint-Gilles, assisté de cinq conseillers jurés, pour le curage de la roubine commune, moyennant 17 deniers par canne carrée (6 août). — Prise de possession d'une bénéficesure de la collégiale par le prêtre Audibert Carbonnel (17 août). — Quittance faite par le procureur de Bénigne de Macheoul, abbé de Franquevaux, au procureur du grand prieur de Saint-Gilles, jadis rentier de ladite abbaye, de 273 l. pour reste du paiement de la dernière année de l'arrentement (19 août). — Testament d'Antoine de Mundo, « sonalier » (22 août). — Reconnaissance féodale faite par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, à Jacques Serre, prieur de Saint-Laurent de Saint-Gilles, pour une terre à Fourques (2 septembre 1559). — Bail passé par Jacques Serre, prieur de Saint-Laurent, au prêtre Pierre Delenze, pour le service *in divinis* de son église, moyennant 10 l. par an, plus les offrandes et autres émoluments de l'église, et les censives. Delenze supportera les charges. Il fera faire une porte de bois à la première entrée de la maison claustrale, dépense qui lui sera remboursée (3 septembre). — Prix-fait baillé par le chapitre pour la réparation de la toiture « des greniers et grand cellier de l'église et de la maison et chambre » de l'hôtellerie, moyennant 12 l. (5 septembre). — Actes du chapitre général de la collégiale. Le bénéficié Jean Valette est élu ponctuaire pour un an. Guillaume de Cubières, chanoine, est élu syndic pour un an (5 septembre). — Nominacion du capiscol Guillaume Bellon, faite par le chapitre, en qualité de vicaire, en raison de la mort de Théodore-Jean de Clermont,

(1) De *cursorium*, parcours; pacages pour les troupeaux; prov. : *coussons*

évêque de Senez, abbé et seigneur de Saint-Gilles, pour l'administration de la justice temporelle et spirituelle, autoriser les assemblées des habitants et y assister, créer les officiers annuels, viguier, juge, lieutenant, etc., jusqu'à la fin de la vacance du siège abbatial (6 septembre). — Arrentement de la maison de l'œuvre de l'église Saint-Martin, passé par Antoine Ronge, ouvrier, moyennant 10 florins 6 s. de rente (22 septembre). — Obligé de 300 l. fait par les habitants de Saint-Gilles à noble François Pavée, seigneur de Servas (24 septembre). — Arrentement passé par Antoine Chazaulx, viguier de Tousque, au nom de Jean de Chaulme, procureur du grand prieur, des « terres extravagantes » dépendant de la commanderie de Saint-Pierre de Camp-Public, moyennant la rente de 16 salmées de blé (25 septembre). — Prise de possession du prieuré de Saint-André de Camarignan par le prêtre Jean Favier (28 septembre). — Louage du porcher de la ville (1^{er} octobre 1559). — Renonciation au legs pie fondé par Eustacie de Lespinasse en l'église supérieure collégiale de Saint-Gilles, chapelle de N.-D. La Daurade, faite par le prêtre Pierre Dufau entre les mains de Jean Barthélemy, sacristain de la collégiale (7 octobre). — Donation du susdit legs pie ou chapellenie faite par Jean Barthélemy, chanoine et sacristain, au prêtre Jean Valette (7 octobre). — Procuracion donnée par Jacques Bérenguier, doyen de la collégiale, à noble Antoine de Montgros, écuyer, pour présenter à l'agrément de l'évêque de Nîmes, comme vicaire de Saint-Pons, un candidat dont le nom est resté en blanc (9 octobre). — Prise de possession du legs pie d'Eustacie de Lespinasse par le prêtre Jean Valette (12 octobre). — Obligé de 525 l. fait par Florimond Serre, d'Arles, à noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin (21 octobre). — Arrentement passé par Jean Delafont du port et passage de Saint-Gilles, avec le quart du péage, moyennant 40 l. de rente (22 octobre). — Vente faite par le chanoine Guillaume de Cubières, prieur d'Anglas, au nom de Pierre Rozel, docteur, et de Pierre Langlès, habitants de Nîmes, à Guilhem Delafont, marchand d'Arles, de 28 vaisseaux de vin, moyennant 630 l., soit 30 florins de Roi par vaisseau, chaque florin valant 15 s. (24 octobre). — Donation de la secon-dairie de Saint-Pons de Sommière, faite par Jacques Bérenguier, prieur, doyen de la collégiale, à Jean Chevalier, prêtre de Sommière (25 octobre). — Prix-fait d'« une posaranque » ou puits à roue, baillé à un maître fustier d'Aulverny » (d'Auvergne). Le mécanisme sera en bon bois d'orme ou de chêne, garni « de rodde, aulbre jacent et roddet, lanterne, aulbre droict et cassolles », avec les accessoires, « comme coyssons, gamale »,

etc., et « tout le demeurant, comme ferramente, pienes et rajolz et barrilles et tralhe ». Le prix de l'engin, mis « à bon point, virant et tournant », est de 25 l. (5 novembre 1559). — Prise de possession par le prêtre Antoine Pélissier du legs pie fondé par Jacques Coffi et Marguerite Planteblat. Le prêtre Georges Sabadel le met en possession « par l'antrée et sallie de la maison estans des biens appartenans aud. legat pii, située à la paroisse S^t Martin et à la rue de Draparié » (6 novembre). — Collation du prieuré de Saint-Sébastien de Montpezat, faite par le précenteur Guillaume Bellon, vicaire général de la collégiale, le siège abbatial étant vacant, au prêtre Jean Valette (8 novembre). — Arrentement de la pêcherie de la roubine, passé par Bermond Dumas, clavaire de Saint-Gilles, à Denis Pomier, moyennant 20 l. de rente (20 novembre). — Procuration donnée par Nicolas Philippon, chanoine et ouvrier, rentier des censives et lods du chapitre, au prêtre Antoine Pélissier (4 décembre 1559). — Prix-fait de deux ponts sur la roubine et d'un pont sur le chemin du port (10 décembre). — Arrentement de la chasse des oiseaux de l'étang de Scamandre, passé par le chapitre, moyennant six douzaines de « boysses » par semaine, portables le samedi à l'abbaye de Franquevaux (14 décembre). — Arrentement de la vigne de l'œuvre de Saint-Martin, passé par Antoine Rouge, ouvrier de cette église, moyennant 2 l. de rente (17 décembre). — Donation d'enfant. Antonie Pelet, d'Uzès, rendue enceinte par Jacques Grasset, de Millau, accouchée d'une fille depuis six semaines, la donne à Jacques Pons, sergent de Saint-Gilles, sur le refus du père naturel de l'élever ou de la secourir, et attendu sa pauvreté. Pons s'engage à traiter l'enfant comme sa propre fille (17 décembre). — Prise de possession du legs pie de Jeanne de Farges par le prêtre Antoine Pélissier. Le prêtre Claude Vigorosin le met en possession par l'entrée et la sortie de la maison située paroisse Saint-Laurent, rue du Plomb (24 décembre). — Acapte passé par le prêtre Guillaume Mayafred ou Maiffred, bénéficiaire de la collégiale, d'une cour ou casal de la paroisse Saint-Martin, sous la censive de 15 d. payable à Maiffred, comme recteur de la chapelle fondée par done..... Arbannel et l'église Saint-Martin sous le titre de Saint-Thomas. L'entrée est de 2 chapons (4 janvier 1559 v. s.). — Quit-tance de 166 l. faite par un habitant de Sainte-Énimie, diocèse de Mende, à Jean de Chaulmes, sacristain de Sainte-Énimie, représenté par Jean de Chaulmes, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem (6 janvier). — Obligé de 12 l. fait par Mathieu Bouet, lépreux de Saint-Gilles, pour achat d'un cheval (23 janvier). — Bail de la levée de la

taille royale et commune (28 janvier). — Inféodation de terres du prieuré des Saints-Pastour et Vietour, faite par le chapitre à Bernard Barrière, procureur du Roi à Nîmes (29 janvier). — Requête de François Journet, prêtre et syndic des Quatre-Prêtres des chapellenies de Vauvert, à Guillaume de Cubières, syndic du chapitre de Saint-Gilles, pour être payé d'une pension à eux due par le chapitre à la suite de l'aliénation du mas d'Estagel, faite sans forme de droit et contrairement à la volonté de leur fondateur (5 février 1559 v. s.). — Arrentement du labourage de Nègue-Roniet (11 février). — Obligé de 900 l. fait par les habitants de Saint-Gilles au grand prieur, pour achat de 100 charges de blé (20 février). — Procuration *ad renuntian-dum* faite par Sauveur Vedel, prieur des Saints-Pierre, Michel et Serge de Roussillon, diocèse d'Apt, dépendant de l'abbaye de Saint-Gilles (6 mars 1559 v. s.). — Arrentement des prés et dimes des aumôneries (9 mars). Arrentement des prés du Chambon, appartenant à la ville (10 mars). — Arrentement des bans de la ville (10 avril). — Sous-arrentement du quart du péage et passage du port de Saint-Gilles appartenant à l'abbaye, avec la maison du port et les deux ségonnaux du port, passé par les rentiers de l'abbaye moyennant 70 l. de rente (23 mars).

E. 374. (Registre.) — 399 feuillets, papier.

1560-1561. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Insinuation de nom et surnom pour Louis de La Roque, bachelier en décrets, de La Roque-Aynier, diocèse de Montpellier (27 mars 1560). — Ratification donnée par le chapitre à un contrat d'inféodation passé à Nicolas Calvière, seigneur de Saint-Côme, par Maurice Favier, greffier des Conventions de Nîmes, d'une partie du terroir de Sainte-Colombe, confrontant le terroir de Saint-André de Camarignan (29 mars). — Arrentement du prieuré de Trinquetaille passé par Jean Delafont, hôte de Saint-Gilles, curateur de Pierre Saunier, hôtelier de la collégiale, moyennant la rente de 10 écus d'or pistolets, valant 24 l. (4 avril 1560). — Obligé de 15 l. fait par noble Louis Marin, de Beauvoisin, à François de Villages, seigneur de Beauvoisin (5 avril). — Lods fait par Jacques Rodier, caritadier de l'hôpital, et Antoine Rouge, clavaire de Saint-Gilles, pour un jardin situé hors le portail Mazel, rue de la Gallinerie (9 avril). — Insinuation pour Laurent Toulouse, bachelier en droits (10 avril). — Insinuation pour Jean Pabeyran, chanoine de Nîmes. L'acte est passé devant la tour abbatiale (10 avril). — Prix-fait baillé par Antoine

Rouge, clavaire, pour la construction d'une tour et de la muraille de la ville près la maison de Denis Pomier, moyennant 23 l. 10 s. (15 avril). — Arrentement de l'hôpital passé par Jacques Rodier et Honorat Bermond, caritadiers, assistés d'Antoine Rouge, clavaire (15 avril). — Association entre le prêtre Pierre Christol et le prêtre Antoine Pélissier, pour l'arrentement des dîmes des terres et jardins entre les deux murailles de la ville et de la « levade » ou leude du poisson (29 avril). — Procuration donnée par Jacques Guibault, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, recteur de Saint-Jean du Tor, diocèse de Mirepoix, pour arrenter sa rectorie (1^{er} mai 1560). — Promesse faite au chapitre par noble Louis de Beauvais, seigneur de Saint-Florent, de faire porter à la cour et « fere tenir à Madame la Roynne mère, mère du Roy. la lanterne d'albâtre qu'estoit aux claustres » de l'abbaye, « avec son pié et sa colonne ». Le monument est en quatre pièces : « deux pièces à la lanterne et son pié et pillier tout d'albâtre et son garniment de quatre verges de cuyvre ou loton » (6 mai). — Procuration donnée par Pierre Deleuze, prêtre de Saint-Gilles, recteur de Saint-Vincent hors les murs de Nîmes, à Louis Alesti, religieux de la maison prieurale de Saint-Gilles, pour prendre possession de sa rectorie (12 mai). — Arrentement du Temple de Lunel passé par Jean de Chaulme, vicaire général du grand prieur, à Jean Rigal, « hoste du logis du *Pahon* », à Lunel. La maison du Temple dépend de la commanderie de Montpellier. Le prix est de 44 setiers de blé par an (21 mai). — Arrentement du labourage du Bois d'Arlant passé par le procureur du grand prieur, moyennant le tiers des grains (5 juin 1560). — Prix-fait baillé par Antoine Rouge, clavaire, à un maître-maçon d'Arles, pour « rabiller sive soubst[r]aire à chaux et areine et pierre les murailles et barris et tours » de la ville, « commenceant à la tou[r]t de Saint-Martin jusques à une tourt qu'est dernier la maison de Nicolas Duca, par dedans lad. ville, et du portal Vinoulx jusques au portal Mazel, par dehors de lad. ville », moyennant 22 l. (5 juin). — Procuration donnée par noble Robert Privat, d'Arles, pour recouvrer une maison jadis vendue à Alais (5 juin). — Arrentement du mas de Saint-Jean de Bellegarde, passé par le procureur du grand prieur, moyennant la rente de 350 salmées de blé (10 juin). — Échange où figure Jean Gal, recteur de la chapellenie ou legs pie fondé par Drivette Blauzac en l'église Saint-Martin (26 juin). — Testament du prêtre Jean Valette, bénéficiaire de Saint-Gilles. Il élit sépulture dans la chapelle de N.-D. La Daurade, en l'église supérieure de Saint-Gilles (27 juin). — Arrentement du ségonnal de Tornayris (13 juillet

1560). — Rémission du sous-arrentement des eaux et pêcheries de *boliech* (boulièche, filet, espèce de seine) de l'étang de Scamandre, partie de Vauvert, « et droict des levades » (24 juillet). — Achat pour noble Jacques Laget, seigneur de Caissargues, de deux petites maisons de la paroisse Saint-Martin, confrontant la rue de « Juiftarié » (30 juillet). — Arrentement passé par le procureur du grand prieur des censives de la commanderie de Saint-Pierre de Camp-Public, près Beaucaire, moyennant la rente de 10 charges de blé (5 août 1560). — Vente faite par Nicolas Pezon, de Sainte-Colombe de Vienne, au patron Clément Aiguier, de Saint-Gilles, d'une barque appelée guindelle, « garnye de tymon, toilhes et corrèges, ses antennes, troys tentes...., ung picon, quatre rèmes et le boys pour fere une solle, ung cap de balanquier de trente brasses, son agotal, une table et sa banquette, et une malhette tirant soixante brasses », moyennant 300 l. Mention du « logis de l'ensenhe du *Martel* », à Arles (22 août). — Procuration donnée par Sauveur Vedel, prieur des Saints-Michel, Pierre et Cierge de Roussillon, diocèse d'Apt, pour renoncer à son prieuré entre les mains du Pape, en faveur de Guillaume Pascal, bachelier *utriusque juris*, clerc du diocèse de Montpellier (23 août). — Bail à louage passé par Nicolas Pezon, dit Ponton, de Sainte-Colombe de Vienne, à Vidal Ferrier, d'Arles, d'une barque dite guindelle, « garnye de timon, tendes et deux rèmes », pour 15 jours, moyennant 18 s. par jour ouvrable. La barque sera livrée au port d'Arles, à La Cavalerie (22 août). — Décharge donnée par le chapitre de Saint-Gilles aux chanoines Guillaume Bellon et Guillaume de Cubières, des « reliques saint Gilles, desquelles ilz avoient estés chargés par Mr. Jacques Rozel », conseiller au sénéchal, commissaire à ce député, « comme s'ensuict : 1^o le corps saint Gilles avec une pierre appelée agatte, atachée au cousté en une petite cruix, que on porte à la procession, la mitre estant en deux pièces, et ung coullet et la face et la teste entière avec sa pierrerie ». Ces reliques ont été rendues au chapitre « pour faire les solempnités requises et le monstrier et pourter à la procession, comme est requis et acoustumé fere le jour et feste saint Gilles ». L'acte est passé dans l'église inférieure (crypte) « et hors le corps d'icelle ». Les chanoines requièrent ensuite Roland Moynier, viguier de Saint-Gilles, et Antoine Rouge, clavaire, « de bailher main forte pour acompaigner le corps saint Gilles, comme est la coustume, en le portant par la ville à la procession le jour de la feste et solempnité, qu'est aujourd'hui, pour éviter ung désordre et scandalle, atendu le dangier et bruiet qu'est par tout le païs, et qu'ilz

s'obligent de en respondre pour le rendre en surté dans l'esglise, autrement ont déclaré qu'ilz ne le porteront point, pour la craincte que dessus, ains fairont la procession acoustumée par les claustrés. Lesd. sires viguier et clavere ont respondu que offrent fere main forte et d'assister en personne, et que s'ilz savoyent que y eust dangier, ne se voudroient treuver; et de s'obliger d'en respondre, ne le fairont point, car n'est acoustumé, offrant y faire assister Jacques Arnaud, cappitaine de la ville, présent, avec les gens qu'il a avec luy assemblés, pour faire honneur et acompagner la procession.... » 1^{er} septembre 1560). — Chapitre général de la collégiale, tenu dans le chœur de l'église inférieure. Antoine Martin est nommé syndic, Guillaume Bellon et Pierre Dautun sont nommés visiteurs, Claude Vigoreux, peintre (5 septembre). — Testament du chanoine Guillaume Motet. Il élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre de Beaulieu (14 septembre). — Collation faite par le présenteur Guillaume Bellon, vicaire général de la collégiale pendant la vacance du siège abbatial, au chanoine Guillaume de Cubières, conrazier, de l'office de doyen, vacant par la mort de Jacques Bérenguer (15 septembre). — Prise de possession du décanat de la collégiale par Guillaume de Cubières (15 septembre). — Donation du legs pie fondé par Isabeau de Pennes et le prêtre Raimond Boudon en l'église supérieure de Saint-Gilles, chapelle de N.-D. de La Daurade, vacant par la mort du doyen Jacques Bérenguer, au prêtre Guillaume Mayaffred ou Maiffred (15 septembre). — Obligé de 40 l. pour Louise d'Albenas, de Nîmes, veuve du marchand Mathieu Percet (23 septembre). — Pactes « sur le fait de l'empaysonnement des porcz » (23 septembre). — Autre décharge de « reliques » donnée par le chapitre au doyen Guillaume de Cubières et au capiscol Guillaume Bellon : « une croix grande où sont les deux ymages du Crucifix et de Nostre-Dame et les aglaus, et certaine pierrerie et pièces d'argent et *pax* petite de calice », remis par le doyen; « le bras saint Gilles et la custodie en plusieurs pièces », remis par le capiscol. Le trésorier Jean Portal rend le bras de saint Georges, « et le tout a esté par eux mys là mesmes, en l'armoyre grand de la chapelle Saint-Gilles » (25 septembre). — Arrentement de l'étang de Scamandre passé par le chapitre au doyen Guillaume de Cubières, moyennant la rente de 50 l. et 6 quintaux de poisson (5 octobre 1560). — Inféodation faite par le chapitre à Guillaume de Cubières d'un petit jardin appelé jadis : Les Tynaulx, dans le clos de l'abbaye, confrontant la muraille de la ville, rue entre deux, le cellier du chapitre, la cour et le ardin de l'abbaye (5 octobre). — Arrentement passé

par Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, infirmier de la maison prieurale de Saint-Jean de Saint-Gilles, à Arnaud Gastinel, propriétaire du « port de consoulde » et habitant d'Arles, des eaux et pêcheries de Coutte et de La Crémade, avec le cinquain du poisson « que font ceulx des Maries pour la servitude qu'ilz ont de y pescher », moyennant 33 l. de rente (7 octobre). — Nomination faite par Guillaume Bellon, vicaire général de Saint-Gilles pendant la vacance du siège abbatial, de Jean du Cailar, vicaire et official de l'évêque de Nîmes, en qualité de son lieutenant de vicaire et official, pour assister, suivant l'ordonnance ou appointment de la cour du sénéchal, en certaine qualité criminelle pendante entre le syndic du chapitre de Saint-Gilles et Nicolas Philippon, chanoine et ouvrier, prisonnier détenu au château du Roi à Nîmes, afin de lui faire son procès avec le lieutenant criminel et les autres officiers du sénéchal (19 octobre). — Cession faite par Étienne Falcon au marchand Barthélémy Desfilles, d'une tour des murailles de la ville que le clavaire de Saint-Gilles lui avait baillée à nouvel achat et emphytéose perpétuelle, sous la censive de 7 s. 6 d. Elle confronte la rue de l'Abbaye et le Jeu de Quilles (3 novembre 1560). — Obligé de 388 l. pour noble Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (4 novembre). — Testament de Thomas Collar, sousviguier de Saint-Gilles (19 novembre). — Protestation pour le clavaire et les habitants de Saint-Gilles. Jean Faucher expose à Thomas Guiraud « comment le Roi, pour contraindre et réprimer la mauvayse voullonté des séditeulx et rebelles, et quy contre sa voullonté auroinct fait assemblées illicites et prohibées, auroit mandé certaines compagnies de gendernarie, tollemant que pour souzvenir à la folle, la somme de 360 l. auroit osté mandée pour impaiser sur ceulx des assemblées... » (26 novembre). — Bail de la taille « taicte pour raison dez assamblées » (2 décembre 1560). — Prix-fait baillé par Antoine Martin, syndic du chapitre, pour « acoustre le covert de l'église supérieure...., ce qu'est tumbé de nouveau » (5 décembre). — Arrentement des terres labourables de Générac appartenant au grand prieur, passé par Jean de Chaulme, son procureur et vicaire général, moyennant le quart des grains et fruits (15 décembre). — Procuration donnée en cour romaine par Antoine de Montgros, prieur de Saint-Martin de Saint-Gilles, pour résigner son prieuré en faveur de Guillaume Maiffred (21 décembre). — Renonciation d'Antoine de Montgros à son prieuré, faite entre les mains du vicaire général Guillaume Bellon (21 décembre). — Collation du prieuré de Saint-Martin faite par Guillaume Bellon,

vicaire général de la collégiale pendant la vacance du siège abbatial, au prêtre Guillaume Mayafred ou Maifred (21 décembre). — Arrentement passé par Jean de Chaulme, procureur du grand prieur, commandeur de Montfrin, du moulin « appelé Dornyes », près Montfrin, moyennant la rente de 6 charges 1/2 de blé de mouture (22 décembre). — Achat pour Pierre Vigier, hôte de *l'Étoile* à Nîmes, d'une maison à Saint-Gilles, paroisse Saint-Laurent, sur la place (24 décembre). — Accord entre Jacques Serre, prieur de Saint-Laurent, et Denis Pomier, au sujet d'un pré confrontant la roubine publique (6 janvier 1560 v. s.). — Acte de déclaration pour Balthazar de Collans, commandeur de Caignac et d'Avignon, receveur au prieuré de Saint-Gilles. Il « remonstre » à Jean de Chaulme, vicaire général du grand prieur, « comment il auroit reçu lettres de Révérandz Seigneurs du trésor », datées du 24 novembre, lui ordonnant de recevoir dudit de Chaulme 1.000 salmées de blé promises par le grand prieur. Il lui demande ce blé. De Chaulme répond qu'il a bien reçu en ce sens des ordres du grand prieur, mais qu'il ne peut les exécuter, car il ne lui reste en blé que la provision de la maison prieurale, « dont il est bien marry ». Le receveur demande ensuite au vicaire général « s'il n'est vray que le jour de Nohel M^e Anthoine Lombard, son serviteur, de sa part arriva vers luy pourtant lettres de Mgr Reverendissime (le grand maître) dressantes aud. Révérand s^r grand prieur...., closes et sellées du grand seaul de Sa Seigneurie.... », avec lettres de citation des commandeurs et chevaliers dudit prieuré, plus une lettre (du grand prieur) annonçant « que pour la maladie qui l'avoit acteinct, faction d'une gallère, à Marcelhes il estoict, et plusieurs autres occupations pour les fournimentz d'icelle, ne se pouvoit acheminer, comme luy estoit mandé » par le grand maître, à la maison prieurale, pour lui remettre la lettre du grand maître, la citation, « et autrement luy pryer entendre dilligemment à ce que luy estoit mandé ». De Chaulme déclare véritable que Lombard arriva ledit jour avec les dites dépêches, mais voyant que la lettre du grand maître ne s'adressait pas à lui, car il n'est ni lieutenant général du grand prieur ni président au prieuré, tandis que le commandeur de Saint-Félix a présidé le dernier chapitre et que toutes les dépêches se sont faites en son nom, il n'a pas voulu ouvrir la lettre ; « ains, en présence dud. Lombard, a soubdain despeché home exprès à frère Pierre Terron, de Montpellier, avec lesd. depesches, pour s'en aller trouver led. s^r de Saint-Félix » (6 janvier). — Intimation faite par Denis Pomier, clavaire moderne de Saint-Gilles, aux exacteurs des deniers de l'imposition ordon-

née par M. de Lestrangle, gouverneur de Nîmes, sur « ceux des assemblées », d'une requête dudit clavaire audit gouverneur, avec l'appointement de celui-ci. Pomier, consul et clavaire, écrit au gouverneur « que pour les frays ordonnés estre pourtés (supportés) par ceux des assemblées illicites aud. Saint-Gilles, le suppliant, qui n'en feust jamès, ains leur a tousjours résisté, est demuré arresté en ceste ville » (Nîmes), de sorte qu'il ne peut remplir ses fonctions à Saint-Gilles. Il demande son élargissement. Le gouverneur, « actendu que les coupables et chargés desd. assemblées ont fait claveres et exacteurs pour exhiger leurs cottités », lève l'arrêt du suppliant, déclare qu'il ne sera point molesté pour ce fait, et ne sera tenu que d'indiquer aux députés de Nîmes les membres des assemblées et leurs biens (19 janvier). — Prise de possession par frère Jean Aupe de sa place au collège de Saint-Jean de Saint-Gilles, en vertu des lettres de collation de Jean de Chaulme, vicaire général du grand prieur (23 janvier). — Arrentement passé par Antoine Chazaulx, viguier de Tosque, maître d'hôtel de la maison prieurale, au nom du vicaire général du grand prieur, des terres de Nègue-Romieu, moyennant le tiers des grains (30 janvier). — Obligé de 101 l. pour Antoine Serviens, prêtre de La Motte (2 février 1560 v. s.). — Vente de 2.000 « gaveaux sive fagotz de rame marinière tamarisse », moyennant 10 florins de Roi et 10 s. le mille, soit 16 s. le cent (5 février). — Nomination faite par les consuls de Nîmes de Gilles Huc à l'office de garde des sels du port et des magasins de Saint-Gilles (6 février). — Collation de bénéfices pour Bernard Béronguier (19 février). — Donation faite par Jean Barthélemy, sacristain de la collégiale, au prêtre Privat Rovièrre, du legs pie fondé par Eustacie de Lespinasse en l'église supérieure de Saint-Gilles, chapelle de La Daurade, vacant par le décès du prêtre Jean Valette (21 février). — Présentation de Privat Rovièrre faite au capiscol Guillaume Bellon, vicaire général, par le sacristain Jean Barthélemy (21 février). — Collation faite par le présenteur Guillaume Bellon, vicaire général de la collégiale, à Privat Rovièrre, de son legs pie (21 février). — Bail passé par Antoine Chazaulx, viguier de Tousque, maître d'hôtel de la maison prieurale, pour « fere la pègue (poix) à la pignete » (pinède) du grand prieur, moyennant le quart et le quint de la poix, « revenant de 9 quintalz 2 ». Le bailleur prendra le reste de la poix à 35 s. le quintal (25 février). — Présentation de Privat Rovièrre au chapitre de Saint-Gilles (2 mars 1560 v. s.). — Collation faite par le chapitre à Privat Rovièrre de son legs pie (2 mars). — Arrentement du prieuré de Roussillon passé par le

prieur Sauveur Vedel moyennant 225 l. de rente (4 mars). — Arrentement du prieuré des Saints-Pastour et Victour passé par le prieur Guillaume Bellon, capicol de Saint-Gilles, moyennant 110 l. de rente (20 mars).

E. 875. (Registre.) — 398 feuillets, papier.

1561-1562. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Insinuation de nom et surnom pour Jean de Pabeyran, chanoine de Nîmes (26 mars 1561). — Syndicat des habitants de Saint-Gilles, assemblés par-devant le viguier François Portal. Avertis de la convocation des États de Languedoc à Montpellier pour le service du Roi, « repos et tranquillité publique, et qu'il est de son intention que le puple soit antandu librement en ses querelles, plainctes et doléances, pour pourvoir à l'advenir que les troubles passés ne retournent.... et que ceulx qui ont anduré folles et surcharges indeuement, souzb préteste de religion changée, soient soulagés et récompancés », ils déclarent « voulloir fere scindicat pour remonstrer ausd. Estatz leur plainctes et doléances, disant qu'ilz ne désirent que le repos et tranquillité publique, et l'avancement du règne de Dieu, la publicuation de son Évangille sellon la vraye institution de Jhesus Christ et de ses apostres, et tout ainsi qu'il auroit esté en la vraye et primitive Église..... ». Les dits habitants, nommés à l'acte, et qui sont les premiers réformés de la ville, adhèrent à la requête présentée aux États par Pierre Chabot, docteur et avocat au présidial de Nîmes. Ils supplient de nouveau le Roi « de convocquer ung franc et libre conseil national en France pour pourvoir à l'estat de lad. religion », et de leur permettre, ainsi qu'à leurs familles « et autres craignans Dieu, se pouvoir assembler dans ung temple, ou autre lieu publique pour prier Dieu et ouyr son saint Évangille, et néanmoins leur fere réparation des folles et surcharges qu'ilz ont souffert souzb coulleur de changement de religion, et icelles estre impausées sur les ecclésiastiques pour la faulte desquels le tout seroit advenu... ». Le viguier interpose son décret et autorité judiciaire, et octroie acte public de tout ce dessus (27 mars). — Insinuation de nom et surnom pour Louis de La Roque, chanoine d'Aiguesmortes (27 mars). — Insinuation de nom et surnom pour Guy Rochette, avocat au présidial de Nîmes (27 mars). — Prise de possession du « doyenné » de Saint-Gilles, par Gilles Saunier, d'Arles. C'est le bénéficiar Claude Vigouroux qui le met en possession en le] faisant asseoir dans la stalle du doyen, dans le chœur de l'église collégiale, « ouvrir et

fermer les livres de lad. église, et par pulsation des cloches.... et oraison dominicalle au-devant l'autel.... », sans compter l'« antrée et issue » de la maison ou chambre du « doyenné » ou décanat (27 mars). — Insinuation de nom et surnom pour Laurent Toulouse (30 mars). — Requête présentée au chapitre par son syndic Antoine Martin, tendant à choisir un jour par mois pour les affaires, avec l'assistance d'un notairo. Chacun devra venir, sous peine d'être privé de sa prôbende. Le chapitre décide que ces réunions d'affaires auront lieu au commencement de chaque mois. Il y aura une amende de 20 s. par absence (31 mars). — Insinuation de nom et surnom pour Jean Julien, docteur en droits (1^{er} avril 1561). — Obligé de 120 l. fait par le chapitre à son doyen Étienne Mazoyer (4 avril). — Prise de possession par Privat Rovièrre du legs pie d'Eustacie de Lespinasse, en la chapelle de N.-D. La Daurade, église supérieure de Saint-Gilles (18 avril). — Acepte passé par Nicolas Philippon, chanoine et ouvrier de la collégiale, d'une garrigue à Estagol, comme rentier des censives et lods du chapitre (21 avril). — Accord entre François Portal, de Mauguio, et le chapitre de Saint-Gilles, au sujet de l'arrentement de Saint-Amans près Sommière (1^{er} mai 1561). — Collation du prieuré de Saint-Martin faite par Guillaume Bellon, vicaire général de la collégiale, à Jean Portalis, chanoine et trésorier (4 mai). — Arrentement de la commanderie de Paulhac (1), diocèse de Mende, passé par le commandeur Antoine de Ruomis, aussi commandeur de Nîmes, à Vidal Gibelin, seigneur de Laldonnès, receveur particulier pour le Roi à Marvéjols, moyennant 125 l. de rente (5 mai). — Collation de bénéficiature faite par le chapitre à Jean Blanquette, prêtre de Beaucaire (7 mai). — Bail passé par le chapitre au prêtre Étienne Alauze, pour le service de la chapelle de Saint-Gilles, à raison de 40 s. par mois (7 mai). — Requête de noble François Maudon, d'Arles, à frère Antoine Thézan, dit Venasco (de Thézan-Vénasque), commandeur de Garidech (2) et de Morlas (3), receveur pour la religion de Saint-Jean au prieuré de Saint-Gilles. Il lui exhibe un accord intervenu entre les procureurs du commun trésor à Malte et lui, daté de Malte, 24 décembre 1560, avec l'attestatoire du grand maître, la signature de Martin Royas de *Portali Rubeo*, vice-chancelier, le sceau de cire noire, et une lettre des procureurs du commun trésor au receveur, cachetée du cachet de la Religion. C'est un ordre de lui

(1) Prieuré de la commanderie de Gapfrancés.

(2) Relevant du grand prieuré de Toulouse. (3) Id.

payer 500 écus valant chacun 47 s. (8 mai). — Procuration donnée par Antoine de Thézan-Vénasque, commandeur de Garidech et de Morlas, receveur au prieuré de Saint-Gilles, à Jean Nicolas, prieur de Saint-Jean d'Aix (8 mai). — Arrentement du prieuré de Saint-Martin passé par le prieur Jean Portal au prêtre Jean Gal, moyennant 12 l. de rente (9 mai). — Procuration donnée par Antoine de Thézan-Vénasque à un procureur d'Arles, pour recouvrer les censives et droits de lods dus « de l'année du vacant et *mortuorum* » des commanderies de Sainte-Luce et de Saliers (8 mai). — Prise de possession du prieuré de Saint-Martin par Jean Portal, trésorier de Saint-Gilles (9 mai). — Prise de possession par Antoine Maiffred, prieur de La Melouse, diocèse de Mende, du legs pie fondé par le bourgeois Louis Vidal en l'église Saint-Martin, chapelle ou autel de Saint-Thomas (10 mai). — Arrentement passé par Antoine Maiffred, prieur de La Melouse, chapelain du legs pie de Louis Vidal, des immeubles dépendant de ladite chapellenie, moyennant 3 l. 6 s. 8 d. de rente (12 mai). — Prise de possession par Guillaume de Cubières, chanoine de Saint-Gilles, au nom d'Antoine de Cubières, chanoine et archidiacre d'Aiguesmortes, du legs pie ou chapellenie fondée en l'église Saint-Martin sous le titre de Saint-Thomas (16 mai). — Obligé de 54 l. pour Antoine Serviens, prêtre demeurant à La Motte (18 mai). — Prise de possession d'une bénéficesure de la collégiale par Jean Blanquette, prêtre de Beaucaire (24 mai). — Donation faite par Jeune Arnaud et François Court au prêtre Pierre Christol, du legs pie fondé par Pierre Court en l'église Saint-Laurent, autel de Saint-Ferréol, vacant par le décès du prêtre Guillaume Maiffred (27 mai). — Donation faite par Barthélemy Desfilles et Benoit Ali-gon, ouvriers de l'église Saint-Laurent, au prêtre Pierre Christol, du legs pie de Pierre Court (29 mai). — Prise de possession du legs pie de Pierre Court par le prêtre Pierre Christol (2 juin 1561). — Quittance faite par Barthélemy Antoine, du diocèse de Clermont, à Antoine Chazaulx, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, de 25 l. qu'il avait promises à sa cousine Marguerite de Chazaulx, femme de Barthélemy (2 juin). — Prix-fait baillé par le procureur des rentiers de l'abbaye pour « racoustrer les prisons du s^r abbé ». Mention de la farinière, où seront murées les fenêtres « regardant à l'ovre », et une fenêtre regardant le four, d'une porte « respondant au fort », du « croton de dessoubz les degretz montant en salle », de la tour de l'abbaye, où l'on murera « toutes les arquièree basses, comme deux respondant à la rue et l'autre regardant à nivel la murailhe de lad. abbaye, et la porte *sive* fenestre qu'est au-dessus la

porte principale de lad. tour », des « couvers de la maison neufve ». Le prix est de 48 l. (4 juin). — Affret ou vente passée par le prêtre Pierre Christol et les autres rentiers pour le chapitre de la « levade » ou leude du poisson, du « calhaige des tonnes » ou « calaige de leur sarcie » pour 4 ans, moyennant la rente de 3 l. par homme. Les deux preneurs « pourront pescher avec toute serceye *sive* thones par les pattus et lieux publics... sans payer aucun droict de levade » (5 juin). — Testament d'ÿnier Portal, « estant en son licet malade et... doutant qu'il ne meure intestat » (14 juin). — Obligé de 53 l. pour Louise d'Albenas, veuve de Mathieu Percet, de Nîmes (15 juin). — Procuration donnée par les collégiats de Saint-Jean de Saint-Gilles, à Monon Rochon, citoyen de Nice, pour prendre part à l'examen du revenu des *logorum* de la banque Saint-Georges de Gênes, et toucher le revenu de 110 *logorum* inscrits dans la colonne de leur collège (18 juin). — Arrentement passé par Jean de Chaulme des tamaris de la cabane de Nègue-Romieu, ou *ribeyrès* du grand prieur, moyennant 50 l. de rente (19 juin). — Arrentement passé par Antoine Chazaulx, maître d'hôtel de la maison prieurale, du four de la commanderie de Montfrin, moyennant la rente de 7 écus d'or sol, valant chacun 50 s. (22 juin). — Arrentement du labourage de la commanderie de Montfrin, appelé de Saint-Martin, moyennant le tiers des grains et fruits (24 juin). — Vente faite par Jean de Chaulme, procureur du grand prieur, des « cuyrs des vaches, mortalhe et carnaige du bestail » de la maison prieurale, moyennant 5 l. le quintal (3 juillet 1561). — Prix-fait baillé par Denis Pomier, clavaire de Saint-Gilles, avec l'assistance de conseillers jurés, pour creuser une roubine en amont du port « et à l'endroict du pertuis dud. port », moyennant 200 l. (21 juillet). — Obligé de 400 l. fait par Denis Pomier, clavaire de Saint-Gilles, et consorts, à noble Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, pour la roubine et la martelière en projet (30 juillet). — Prix-fait baillé par le clavaire de Saint-Gilles pour « bastir la martelière au-dessus du port (3 août 1561). — Substitution ou procuration donnée par Jacques Filhol, prêtre de Montpellier, syndic et procureur des dames abbësse et religieuses du monastère de Sainte-Catherine de Montpellier, à Jean de Chaumes, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem (5 août). — Arrentement passé par Jean de Chaulmes, pour le grand prieur, de la commanderie de Saint-Thomas de Trinquetaille, à Arles, moyennant 3.700 l. de rente (9 août). — Procuration donnée par Denis Pomier, clavaire de Saint-Gilles, assisté des conseillers jurés, par-devant le capiscol Guillaume Bellon, vicaire

général de Saint-Gilles, à Antoine Rouge, pour se rendre à la maison consulaire de Nîmes et s'y occuper, avec les consuls de Nîmes, députés par les consuls de Beaucaire et les autres villes ou lieux adhérents, de la poursuite du procès pendant en la cour des généraux des aides de Montpellier, sur la réparation de la recherche générale des biens ruraux et contribuables aux tailles du diocèse (10 août). — Bail du service de la boucherie (12 août). — Prise de possession d'une bénéfices de la collégiale par Bernard Béronguier (12 août). — Obligé de 100 l. pour le prêtre Antoine Serviens (13 août). — Arrentement passé par Jean de Chaulme, procureur du grand prieur, du Grand-Mas d'Argence, moyennant le tiers des grains (22 août). — Arrentement des biens des collégiats de Saint-Jean de Saint-Gilles, moyennant la rente de 12 florins de Roi (31 août). — Renonciation faite par Guillaume de Lespinasse, bénéficiaire de la collégiale, à sa bénéfices, entre les mains du chapitre (31 août). — Collation de ladite bénéfices, faite par le chapitre au prêtre Antoine Serviens (31 août). — Arrentement passé par Gilles Huc et Charles Peladan, ouvriers de l'église Saint-Martin, de la maison de l'œuvre, moyennant la rente de 7 florins de Roi (31 août). — Transaction où figure Jean Delafont, hôte du *Mouton* (1^{er} septembre 1561). — Ratification d'une transaction passée entre noble Jean de Castellane, seigneur de Claret, et un marchand d'Arles (2 septembre). — Procuracy de Guillaume Pascal, prieur de Roussillon (2 septembre). — Chapitre général de la collégiale. Le bénéficiaire Jean Blanquet est nommé syndic. Le chanoine Guillaume de Cubières proteste. On traitera les affaires du chapitre le second jour de chaque mois. Les bénéficiaires seront ponctués s'ils font faute au chœur. Le bénéficiaire Pierre Christol est élu ponctuaire. Seront ponctués ceux qui n'assisteront pas à la messe et aux vêpres les dimanches et fêtes solennelles (2 septembre). — Procuracy donnée en cour romaine par Jean Portalis ou Portal, prieur de Saint-Martin, pour résigner son prieuré entre les mains du Pape (4 septembre). — Arrentement passé par noble Jean de Chaulme, procureur du grand prieur, du mas du Fournas et de l'étable de la porcherie de La Fosse, avec les terres et la cabane neuve, moyennant le tiers des grains (10 septembre). — Collation du prieuré de Saint-Martin, faite par Guillaume Bellon, vicaire général de la collégiale, au prêtre Pierre Deleuze (21 septembre). — Bail passé par Antoine Mayafred ou Maiffred, prieur de La Melouse, collateur de la chapellenie de Pierre Boys, fondée par Louis Vidal en l'église Saint-Martin sous le

titre de Saint-Thomas, au prêtre Pierre Deleuze, pour le service de la dite chapelle et la célébration de deux messes hebdomadaires, moyennant 4 l. par an (2 octobre 1561). — Continuation du chapitre général de Saint-Gilles. On ratifie l'inféodation du terroir des Saints-Pastour et Victour en faveur de Bernard Barrière, procureur du Roi à Nîmes. On accorde 12 l. par an à Jacques Cappe, docteur en médecine. Les sacristain, capicol et ouvrier « feront fermer les portes de l'esglise inférieure près les claustres, après les heures dictes, et tant les portes d'haut que de bas, suivant leur charge, et aussi de l'esglise supérieure de nuit ». Sur les plaintes des paroissiens de Saint-Amans de Sommière contre le chapitre, on enjoindra au vicaire Pierre Bernardet « de y fere résidence et servir l'esglise suivant sa charge » (2 octobre). — Émancipation de Jacques Mirail (début d'acte, 7 octobre). — Procuracy donnée par Antoine Giry, chanoine majeur et cellier de la collégiale, pour résigner son canonicat et son office (11 octobre). — Collation faite par Guillaume Bellon, vicaire général de la collégiale, à Jean Olivier, clerc d'Avignon, du canonicat résigné par Antoine Giry (14 octobre). — Collation faite par le vicaire général, audit Jean Olivier, de l'office de cellier, résigné par Antoine Giry (14 octobre). — Renonciation faite par Philippe Ginhoux à une bénéfices de la collégiale (15 octobre). — Collation de la dite bénéfices, faite par le chapitre à Jacques Serre, prêtre, de Villeneuve (15 octobre). — Acepte passé par Jacques Sorre, prieur de Saint-Laurent, à Jean Delafont, « hoste du logis où pend pour ensenhe le *Moton* », d'une petite terre herme (15 octobre). — Reconnaissance féodale faite au chapitre pour une maison de la paroisse Saint-Martin, « rue de la Juiftarié » (22 octobre). — Syndicat pour les clavaire et habitants de Saint-Gilles, qui « se rendent complaignans de la recherche qui a esté par cy-devant faicte, soy adhérens au procès pendant » à Montpellier, en la cour des généraux (27 octobre). — Procuracy donnée par noble Charles de Durat, seigneur de Conflans et de Chazan, diocèse de Limoges, à son oncle Jacques Mauron, seigneur de Lage, et consort (2 novembre 1561). — Renonciation au prieuré de Saint-Laurent, faite par le prieur Jacques Serre (9 novembre). — Collation du prieuré de Saint-Laurent faite par Guillaume Bellon, vicaire général de la collégiale, à Louis de Curtillos (9 novembre). — Arrentement des herbages, bois, chasse et autres droits du terroir du Listel, appartenant au grand prieur, moyennant 125 l. de rente (13 novembre). — Obligé de 78 l. pour noble Bernard Arnaud, sieur de La Cassagne (14 novembre). — Syndicat pour certains

habitants de Saint-Gilles, « désirans servir purement à Dieu suyvnt la doctrine de J. C. et de ses appostres,.... advertis avoir osté fait cy-devant scindicat à M. Pierre Chabot...., advocat de Nismes, pour aller aux Estatz particuliers du Languedoc tenuz dernièrement à.... Montpellier, affin de fere certaines remonstrances consernans le service de Dieu, obéissance du Roy et prouffit de la République, et mesmes l'avancement du royaume de J. C., publication de son évangille et abolition des abuz esquelz, en la papauté et cérémonies de l'Église romaine, les subjectz du Roi ont esté abusez et entretenuz ; scaichans aussi que led. M^e Chabot se seroit bien.... acquicté de icelle, non-seulement ausd. Estatz mais aussi aux Estatz généraulx de France, où il se seroit acheminé à mesmes-fins, tellement qu'il auroit obtenu provision pour fere bailler adviz aux Estatz prochains, mandez par le Roy en la ville de Béziers, sur l'article concernant les temples, qu'il auroit requis estre baillez à ceulx qui désirent vivre en la qualité susd. ». Les réformés de Saint-Gilles nomment Pierre Chabot leur procureur pour l'obtention des temples, et « user de tous les moyens... à ce que, toutes superstitions et ydolatries abatues, ilz puissent vivre soubz l'obéyssance du Roy en toute liberté de conscience, selon la réformation de l'Évangille ; et.... à ce que leur soit proveu pour raison das foules et charges qu'ilz ont poutées pour le fait de lad. religion, et des forfaitz et excez sur ce intervenuz » (18 novembre). — Procuration de Pierre Vigier, hôte de *l'Étoile* à Nismes (24 novembre). — Arrentement passé par noble Jacques de Massas, commandeur de Saint-Christol, à deux habitants de Lansargues, diocèse de Montpellier, du membre de Ginestet, moyennant la rente de 115 l. et 12 oisons (25 novembre). — Prise de possession du prieuré de Saint-Laurent par Louis de Curtilles (29 novembre). — Bail du service de l'église Saint-Laurent, passé par le prieur Louis de Curtilles au prêtre Claude Vigoreux, moyennant 12 l. par an (1^{er} décembre 1561). — Chapitre tenu par les chanoines au sujet du différend avec les hoirs de Pierre Langlès pour l'arrentement des dîmes et celui d'Estagel (2 décembre). — Obligé de 220 l. pour noble Chérubin Nec, d'Arles (10 décembre). — Obligé de 1.000 l. fait par le procureur du grand prieur à Jean Reboul, rentier du château de La Motte (13 décembre). — Lods fait par Paulquet Maistral, lieutenant de la cour ordinaire de Saint-Gilles, procureur d'Antoine de Ruomis, infirmier de la maison prieurale, d'une partie de la maison des Fraissinets, paroisse Saint-Laurent, devant le portail Mazel, confrontant la maison de Saint-Jean, rue entre deux, et le plan du

portail Mazel ou Grand'Rue (16 décembre). — Quit-tance de 8 l. pour Jacques Rodier et Honorat Bermond, caritadiers de l'hôpital (20 décembre). — Autorisation donnée par Denis Pomier, clavaire, de construire une tuilerie (4 janvier 1561 v. s.). — Prise de possession de l'archidiaconat majeur de la collégiale par Robert de Lacroix, de Nismes. C'est le bénéficiar Jean Blanquet, syndic du chapitre, qui met en possession son procureur Vincent de Salhens (8 janvier). — Prise de possession du membre de Port-Arnaud (1), dépendant de la commanderie ou chambre prieurale de Saint-Thomas de Trinquetteille, par Jean de Chaumes, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. C'est Jean-Baptiste Signa, commandeur de Saint-Vincent d'Olargues, qui le met en possession, en présence de Louis Alesti, recteur de Vahours, d'Antoine Chazaulx, commandeur de Barbentane, etc. (10 janvier). — Inventaire du matériel des moulins à blé de Bellegarde, appartenant au grand prieur (17 janvier). — Affret pour Jean Badaron, « hoste du *Cygne* » (11 février 1561 v. s.). — Prise de possession d'une bénéficiature de la collégiale par Antoine Serviens (14 février). — Bail de la levée de la taille de 1562 (19 février). — Arrentement du mas de La Perprèse, appartenant au grand prieur, moyennant la moitié des foins et 44 charges de blé (20 février). — Arrentement de la cabane du Bois de Lescale, appartenant au grand prieur, moyennant le tiers des grains (dernier février). — Quit-tance faite par Laurent Reynaud, marchand d'Arles, procureur de Jean Sallèles, marchand de Marseille, à Jean de Chaume, procureur de Pierre de Gouzon dit Mélac, grand prieur de Saint-Gilles, général des galères de Malte, de 778 l. (dernier février). — Procuration donnée par Pierre de Merveille ou Mayreville, dit Perles, commandeur de Beaulieu, à Lucien Cays, commandeur de Valence, et autres religieux de l'ordre, pour conférer à son neveu Pierre de Merveille, dit Perles, le membre de Saint-Christol, dépendant de la commanderie de Beaulieu (9 mars 1562).

E. 876. (Registre.) — 200 feuillets, papier.

1561-1562. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Brouillons des actes analysés ci-dessus.

E. 877. (Registre.) — 175 feuillets, papier.

1562-1563. — Notariat de Saint-Gilles. — An-

(1) A dépendu depuis de la commanderie de La Favillanè.

toine Giraud. — Insinuation de nom et surnom pour noble Louis de La Roque (26 mars 1562). — Bail passé par Jean Barthélemy, sacristain de Saint-Gilles, à Claude Vigoureux, pour servir en son lieu dans l'église collégiale. Le preneur fournira « syre, chandelles de syou (suif) et de sire, toailles, huylle, ostyes, vin ». Il administrera les vêtements à sa charge, ouvrira les portes, etc., moyennant 50 s. par mois. Il donnera caution pour le calice et le « sensier » d'argent (26 mars). — Arrentement des prés du Cambon, passé par Louis Arnaud, lieutenant de clavaire, moyennant 64 l. de rente (19 avril 1562). — Lods fait par Nicolas Philippon, chanoine et ouvrier de la collégiale, d'une garrigue à Estagel (20 avril). — Quittance faite par François de Villages, seigneur de Beauvoisin, à Jean de Chaume, commandeur de Port-Arnaud, lieutenant général et procureur du grand prieur, de 4.250 l., somme employée par M. de Beauvoisin « aux urgentes necessités et affaires » du grand prieur, à son départ de Marseille avec les galères de la Religiou (9 mai 1562). — Quittance faite par Jean de Chaulme, procureur du grand prieur, à noble Jean Boileau, seigneur de Castelnaud, trésorier du domaine en la sénéchaussée, payant par les mains de noble Joseph Delon, seigneur de Ners, de 450 l. pour la pension servie au grand prieur comme ayant droit de feu Robert d'Albe de Roquemartine, commandeur de Saint-Thomas de Trinquetaille, acheteur en faculté de rachat perpétuel de la seigneurie de La Motte, jusqu'au remboursement du prix de cette acquisition (11 mai). — Aapte passé par Louis Arnaud, lieutenant de clavaire, assisté de conseillers jurés, d'une tour des murailles de la ville appelée la tour de Toyre, ou du *Portal Frach*, confrontant la rue de l'Abbaye (16 mai). — Procuration donnée par noble Gaspard de Varadier, d'Arles, à son frère noble François de Varadier, protonotaire apostolique (19 mai). — Quittance faite par le chapitre aux frères Langlès de 200 l. pour les distributions d'avril et de mai (2 juin 1562). — Obligé de 2.650 l. fait par Vital Mazer et Louis Arnaud à noble Jean de Chaulmes, commandeur de Port-Arnaud (10 juin). — Obligé de 16 charges de blé pour Gilles Cors, religieux de Franquevaux (9 juillet 1562). — Échange où figure noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin (15 juillet). — Renonciation faite par Guillaume de Cubières à son canonicat majeur et à son office de conrazier, entre les mains du chapitre (28 juillet). — Collation faite par le chapitre à Raimond Chaureau, clerc de Saint-Gilles, du canonicat majeur résigné par Guillaume de Cubières (28 juillet). — Collation faite par Guillaume Bellon, vicaire général de la collégiale pendant la vacance du

siège abbatial, à Raimond Chaureau, de l'office de conrazier (28 juillet). — Inféodation faite par le chapitre à Raimond Chaureau ou Chaurel, d'un jardin situé dans le clos de l'abbaye, confrontant le mur de la ville, la cour et le jardin de l'abbaye (28 juillet). — Obligé fait par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, clavaire de Saint-Gilles, assisté de conseillers jurés, à noble Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, de 36 salmées d'avoine, prises dans son gronier pour la cavalerie des compagnies des capitaines Bouillargues, Paigelle, Planquette et autres, logées à Saint-Gilles (2 août 1562). — Mariage de noble Guillaume de Cubières, dit de Pouzilhac, avec Étienne de Savyon, veuve de Jean Bousquet (7 août). — Décharge donnée par le consistoire de Saint-Gilles à Michel Bellon, pour son frère Guillaume Bellon, capiscol de la collégiale, arrêté à Nîmes à la requête du consistoire de Nîmes, « pour le regard de certain relicquiere » que Guillaume avait en son pouvoir et qu'il fut condamné à remettre entre les mains du consistoire de Saint-Gilles. Pour obtenir l'élargissement de son frère, Michel Bellon remet aux membres du consistoire de Saint-Gilles, nommés à l'acte (1), le « relicquiere » en question, composé des pièces suivantes : « 1^o la chasse du corps saint Gilles, d'argent, avec sa brodarie, sans colier ne teste, ne aultre ornement quelconque ; une main ayant les quatre doigtz seuillement, sans le poulse *sive* le gros doigt ; ung tronson de bras ayant une grosse pierre cristalyne et sept aultres petites pierres à l'entour, avec son boys dedans ; la moytié d'ung bras ayant sa main, sans aulcune pierre ne garniture ; une custodio d'argent surdauré en quatre piesses ; le tout poisant 25 livres 1/2 d'argent ». Dont décharge. L'acte est passé à la maison de Guillaume Bellon (29 août). — Décharge donnée par noble Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, mandataire du consistoire de Nîmes, à Jacques Arnaud et Bernard Payan, qui avait pris livraison du « relicquiere » pour le compte du consistoire de Saint-Gilles, des 25 livres 1/2 d'argent de poids « de romane » dudit « relicquiere ». L'acte est passé dans la salle basse de la maison de noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin (3 septembre 1562). — Louage du chevrier de la ville (1^{er} octobre 1562). — Louage du porcher de la ville (1^{er} octobre). — Revente d'un tiers du mas de Roque-

(1) Ce sont : Faulquet Mastral, viguier, Antoine de Villages, docteur, Antoine Rouge, Jean Hngon, Gabriel Béraud, Bermond Dumas, Denis Pomier, Bernard Payan, Jacques Arnaud, Thomas Giraud, Jean Baderon, Bouet Miral, Paulet Rovier, Jean Giraud le jeune et Jean Sobeyran.

courbe, terroir de Marguerittes, faite par Louis Rochon, dit Caussargues, marchand de Nîmes, à Bauzile Rovérié, avocat de Nîmes (26 octobre). — Prix-fait baillé par noble Guillaume de Cubières, dit de Pouzilbac, pour cultiver la vigne de l'abbaye de Saint-Gilles (5 janvier 1562 v. s.). — Testament du chirurgien Claude Faudelle (6 janvier). — Sous-arrentement de la dime des terres d'entre les deux murailles (12 janvier). — Sous-arrentement du labourage d'Espeiran (14 janvier). — Arrentement d'une chènevière passé par le procureur de noble Robert Brun, seigneur de Castanet (3 février 1562 v. s.). — Bail passé par les consuls de Saint-Gilles pour la levée des restes de la taille de feu Pierre Pons, de l'année 1562 (11 février 1562 v. s.). — Procuration donnée par Bernardin Payan et consorts pour recouvrer des consuls de Nîmes 222 l. (25 février).

E. 873. (Registre.) — 316 feuillets, papier.

1563-1564. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Renonciation faite par Claude Mazer, habitant Nîmes et Saint-Gilles, à son droit d'habitanage à Saint-Gilles (2 avril 1563). — Bail de la levée de la taille de 1563 (5 avril). — Mariage de Claude Cabot, dit le Fifre (8 avril). — Association entre Jacques Badaron, de Saint-Gilles, et Pierre Nicot, de Vauvert, pour le sous-arrentement de la pêche de l'étang de Scamandre appartenant au seigneur de Vauvert (18 avril). — Licence donnée par les consuls Bernardin Payan, Faulquet Mastral et Pierre Combes, à Claude Reboul, de Sarriens, de résider « aux maladières » de Saint-Gilles avec Jeanne Arnaud, à condition de se partager le produit de leurs quêtes. Si Reboul vient à se marier avec une autre que Jeanne, il prendra les 2/3 des quêtes faites hors la ville ou dans la ville, et s'ils sont quatre, chacun en prendra un quart, sans préjudice des autres pauvres malades que les consuls admettraient à la léproserie (3 mai 1563). — Vente faite par Pierre Vigier, hôte de l'Étoile de Nîmes, de la dime du foin des aumôneries de Saint-Gilles, moyennant 8 l. (4 mai). — Requête faite par noble Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, à Denis Pomier, lieutenant du clavaire François de Villages, seigneur de Beauvoisin, en paiement des 36 salmées d'avoine prises dans sa maison, au cours du marché d'alors, 4 l. 10 s. la salmée (5 mai). — Bail de la boucherie (7 mai). — Testament d'Antonie Bolaud, femme d'Archimbaud de Haute-Maison, d'Aiguesmortes (8 mai). — Publication du testament de Catherine Chaumelin, femme de de Pierre Saulzet (25 janvier-8 mai). — Mariage de Claude de Cugni, dit de

Cent-Francis (16 mai). — Requête faite par Louis Arnaud et Vital Mazer à Jean de Chaulme, procureur du grand-prieur, pour qu'il reconnaisse sa signature au bas d'une vente de bétail où il déclare avoir reçu d'eux 3.875 l., prêtées « pour subvenir et ayder les necessites dud. s^r grand prieur, telles que se offrent à present à cause de sa charge en l'estat de général des gallères de Malte, estant au port de Marseille avec partie d'icelles pour les conduire aud. Malte ». Pour sûreté de cette somme, de Chaume leur vendait 250 vaches ou « braux doblencz » et 3 chevaux appartenant au grand prieur, moyennant 1.550 écus de 50 s. ou 3.875 l., prix dont il donne quittance à l'acte. Arnaud et Mazer ont reçu une partie de ce bétail, mais, « venus les troubles au pays de Languedoc, le recepvœur de lad. maison leur auroit fait controverce pour raison dud. bestail, qu'il auroit saysi, voire fait détenir prisonier icelluy Mazer à Saint-Pierre en Avignon long temps, sans avoir heu considération à la vente.... ». De Chaume reconnaît sa signature ou « signet ». Le capiscol Guillaume Bellon, dans la maison de qui est passé l'acte, reconnaît aussi avoir signé la vente du 10 décembre 1561, avec Denis Pomier. Dont acte (12 juin 1563). — Testament de Doucette Capelle, femme de Jean Azan, écuyer, de Miramas (18 juillet 1563). — Cession d'une tour des murailles de la ville (21 juillet). — Lods fait par Antoine Rouge, rentier des censives et lods du chapitre, d'une étable de la paroisse Saint-Martin (29 juillet). — Achat pour Denis Pomier d'une olivette appelée La Tapie, près la porte de La Roze ou Portail-Vinos, confrontant « la dogue des muralhes vielhes » et le cimetièrre de Saint-Nicolas » ou des Pauvres (2 août 1563). — Arrentement d'une cour de l'hôpital passé par les caritadiers Antoine Rouge et Honorat Brémond (25 août). — Vente de 200 gros muids de sel « garny de poliet » (couvert de paillassons), faite par Michel Masse, procureur général du grand prieur, représenté par Antoine Chazaulx, à Marmet Mutin, de Lyon, à raison de 4 l. 7 s. le muid de 72 quintaux. Ce sel provient des salins de Listel, « et des seelz que y sont à présent, vieulx et levés long temps y a » (4 septembre 1563). — Requête des consuls de Beaucaire à Antoine Chazaulx, viguier de La Pinède, représentant le grand prieur, pour que ce dernier contribue aux réparations des chaussées de Beaucaire et de Fourques, suivant la coutume (17 septembre). — Requête des consuls de Saint-Gilles au chapitre pour qu'il assigne « estat pour l'entretènement [du ministre qui presche ordinerement la parolle de-Dieu aud.] Saint-Gilles, ensemble pourveoir à l'aumosne des pouvres acoustumée faire, tout ainsin qu'ilz (les chanoines) sont tenus de

droiet ». Les chanoines répondent « qu'ilz n'ont aulcung bien du chapitre pour bailher et estipendier [aud. ministre] et faire lad. aumosne, ni pour eux pour vivre, et moings aulcune puissance dud. chapitre pourra faire, et que si les rantiers dud. chepitre en veulent bailher, qu'ilz ne les empecheront point en cella ». L'acte est passé à la maison du capiscol Guillaume Bellon, vicaire de Saint-Gilles. Une main du XVII^e ou XVIII^e siècle, dont on retrouve des notes marginales sur les registres d'Antoine Giraud, a biffé les mots que j'ai mis entre crochets, mais ma restitution est certaine, et il reste encore assez de traces des mots effacés pour la contrôler (19 septembre). — Accord entre le chapitre, Antoine et François Langlès, et Pierre Rozel, de Nîmes, au sujet de l'arrentement d'Estagel et des dîmes. Les rentiers n'ont pu jouir des fruits de l'année 1562, « pour ce que les habitans dud. Sainct-Gilles, par force [et] violance, seroyent venus prandre, saisir, empourter des greniers les grains et les bledz qui avoyent esté recuus lad. année desd. dîmes, pour nourrir et allimenter les gens de guerre qu'estoyent en garnison dans led. Sainct-Gilles, comme aussi auroyent fait des viñs. Et d'autant que les députés du pays voloyent contraindre lesd. Langlès à leur payer entièrement le pris de ceste année courant desd. dîmes de Sainct-Gilles, ilz leurs auroyent ramonstré qu'ilz n'auroyent peu jouir d'iceulx entièrement, mesmes des dîmes des grains de la présente année 1563, pour ce que les habitans... n'auroyent peu cultiver et semmer lesd. terres, causant les troubles advenus en ced. pays » (25 septembre). — Vente faite par Claudon Delau et Georges Julien, consuls de Générac, d'« une petite place *sive* codere pour faire maison, près du cimityère des pouvres », confrontant le jardin de la clastre et le chemin qui va au temple. L'acte contient le rôle des habitants qui consentent à la vente de cet emplacement, dont le prix servira à la poursuite d'un procès contre Antoine et François Langlès (26 septembre). — Bail « à empaissonner de porcz » (6 octobre 1563). — Bail passé par Jean Coutin, d'Aiguesmortes, fermier du grenier à sel de Nîmes, de « la voyecture et tirage du sel » nécessaire à la fourniture dudit grenier, moyennant 55 s. par muid de sel de 60 quintaux, rendu « à la boutique et dans le granier » du port de Saint-Gilles (20 octobre). — Arrentement du labourage de La Perprèze, passé par Antoine Chazaulx, viguier de La Pinède, représentant Michel Masse, procureur général du grand prieur, moyennant le tiers des grains (3 novembre 1563). — Obligé de 180 l. pour noble Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues. C'est le prix de 24 salmées de blé (8 novembre). — Arrentement passé par Michel Masse,

chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, procureur général du grand prieur, des herbages du Daladel, de La Tête de Loup et du Bois de L'Escale, avec l'explèche de La Sylve Godesque, d'ici à la fin de février prochain, moyennant 150 écus d'or sol de 50 s. (10 novembre). — Procuration de Nicolas Philippon, chanoine et ouvrier, pour arrenter « les yvernages et herbages de ses prés des œuvres », d'ici au 15 février (12 novembre). — Substitution de procureur faite par Pierre Therron, infirmier de la maison prieurale, procureur des collégiés de Saint-Jean. Il met en son lieu le collégié Louis Alesti pour reconvrer de la dame d'Alen, d'Arles, 70 l. de pension dues aux collégiés (21 novembre). — Nomination de Jean Blanquet en qualité de syndic du chapitre (17 décembre 1563). — Obligé de 15 écus d'or pistolets, de 48 s., pour Hélops Ferrière, femme de Jacques Queyrel, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée de Saint-Gilles, à elle fait par Pierre Margarit, bourgeois de Beaucaire (17 décembre). — Arrentement du labourage de Générac appartenant au grand prieur, passé par Michel Masse, procureur général de Louis du Pont, grand prieur de Saint-Gilles, moyennant le quart des grains et fruits (9 janvier 1563 v. s.). — Arrentement passé par Jean Lansard, docteur et avocat de Nîmes, de sa maison de Saint-Gilles, moyennant 5 l. de rente (9 janvier). — Arrentement du mas de Clairefarino, passé par Michel Masse, procureur général du grand prieur, moyennant le tiers des blés (10 janvier). — Requête présentée par Pons Malboys, chanoine et subcenseur de la collégiale de Psalmodi, à Aiguesmortes, et syndic de son chapitre, à Antoine Chazaulx, viguier de La Pinède, pour que le grand prieur fasse dix ouvertures, « *sive* vallatz, au terroir du Ribeyrès », comme il en est tenu, « pour fere antrer d'eau du Rosne dans les palluns dud. chapitre, pour empoissonner , à cause que c'est l'intrason et empoissonnement desd. palluns et marescaiges » (pendant ce mois). Si ces ouvertures ne se font pas, le syndic proteste de tous dommages et intérêts « de leursd. pescheries appellées La Gazo du Vert, Boucan, Lanruse et aultres » (16 janvier). — Arrentement du mas de Cavalès passé par le procureur du grand prieur, moyennant le tiers des grains (26 janvier). — Arrentement des herbages du Listel, appartenant au grand prieur, moyennant 90 l. de rente (26 janvier). — Procuration de Claude Anverny, de Saint-Gilles (27 janvier). — Obligation de 97 l. pour Jacques de Crussinel, écuyer, de Nîmes (29 janvier). — Oïres faites à Étienne Mazoyer, doyen du chapitre de Saint-Gilles, pour l'arrentement du mas d'Estagel (2 février (1) 1563

(1) Ms : janvier.

v. s.). — Arrentement du mas d'Estagel moyennant 1.640 l. de rente (10 février). — Arrentement du mas de La Fosse, appartenant au grand prieur, moyennant le tiers des grains (17 février). — Arrentement du mas de Nègue-Romieu, appartenant au grand prieur, moyennant le tiers des grains (17 février). — Arrentement du Bois de L'Escale, appartenant au grand prieur, moyennant le tiers des grains et fruits (18 février). — Bail à fossoyer les vignes du grand prieur (18 février). — Vente faite par Gilles Forest à Firmin Mazoyer de « tout le poisson d'eau douce qu'il prendra entre cy et Pasques prochaines à l'estang de Scamandre et aultre part », moyennant 3 l. par quintal, et de Pâques à la fin d'avril, moyennant 40 s. le quintal (23 février). — Arrentement de la cabane du Bois d'Arlant, appartenant au grand prieur, moyennant le tiers des blés (29 février). — Rémission de l'arrentement du mas de Cavalès (3 mars 1563 v. s.). — Arrentement du mas de Cavalès passé à Louis Arnaud (3 mars). — Accord entre le chapitre de Saint-Gilles et Simon Lejeune, chanoine de ladite église. Le chapitre a, pour la défense de ses biens, plusieurs procès à Nîmes, Montpellier, Toulouse, etc., ce qui le force « d'entretenir plusieurs solliciteurs à grandz fraiz et despens ; à quoy led. Le Jeune...., de tant qu'il auroyt usité l'hart de pratique....., pourroyt subvenir ». Lejeune poursuivra tous les procès du chapitre (11 mars). — Obligé de 144 l. fait par la ville de Saint-Gilles à noble Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, pour l'indemniser des 36 salmées d'avoine qu'on lui avait prises en 1562 (21 mars).

E. 879. (Registre.) — 331 feuillets, papier ; 1 pièce, papier, dans la poche du registre.

1564-1565. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Échange où figure le chirurgien Simonnet Devin (26 mars 1564). — Insinuation de nom et surnom pour noble Louis de La Roque, habitant de La Roque-Aynier, diocèse de Montpellier (1^{er} avril 1564). — Arrentement de l'étang de Scamandre, passé par le chapitre, moyennant la rente de 60 l. plus 6 quintaux de « poisson bon et de recepte, escarpes, brochetz et perques » (10 avril). — Arrentement de la « levade » ou leude du poisson, et de la dime des jardins et terres entre les deux murailles, passé par le chapitre, moyennant la rente de 45 florins de Roi (14 avril). — Bail passé par noble Guillaume de Cubières pour le transport de la dime des blés et vins (16 avril). — Quittance faite par

Jean Cottier, maître-salinier du salin de Listel, à Louis du Pont, grand prieur de Saint-Gilles, payant par les mains de Michel Masse, son procureur, représenté par Antoine Chazaulx, viguier de La Pinède, de 40 l. « pour la première paye du saulnage à fere saller le salin de Listel.... la saison presente » (5 mai 1564). — Déclaration pour Jean de Chaulme, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. Il exhibe à Michel Masse, religieux de l'Ordre, une collation à lui faite par feu Pierre de Gozon, grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Trinquette, « du membre sive mas de Port-Arnaud », dépendant de ladite commanderie, « passée en langue à Malte », le 15 septembre 1561, « soubz le seel de plomb, pendant au pied desd. lettres, du révérendissime grand maistre », avec la prise de possession du 10 janvier 1562, et lui demande s'il entend le troubler dans sa jouissance et pourquoi il a arrenté Port-Arnaud. Masse répond qu'il ignorait la collation et la prise de possession. Il l'aidera, bien loin de l'inquiéter (28 mai). — Arrentement de l'hôpital, passé par les caritadiers Gilles Huc et Antoine Bessierier, à Guilhem Pons, qui servira d'hospitaller. Il aura les fruits d'une terre et pré joignant, « assiz soubz Saint-Pierre », et d'une autre terre ou hermas au chemin de Nîmes. Il devra servir en tout temps, contagieux ou sain, et enterrer les morts. Chaque année, à la Saint-Baudile, il donnera 1 corde de toile ou 3 l. Il ne pourra loger, sans licence des caritadiers, aucun pauvre plus d'un jour et une nuit (28 mai). — Reçu fait par Jean Vallet, de Bourg-Saint-Andéol, à Michel Masse, de 6 chevaux, 8 juments et 4 poulains marqués de la croix, pour les remettre au commandeur de « Geleys » ou Jalès (29 mai). — Testament de Jean Duvernay, dit de France (20 juin 1564). — Arrentement passé par Antoine Bessierier, caritadier de l'hôpital, du pré de l'œuvre de Saint-Martin de Saint-Gilles, appartenant à l'hôpital et situé entre les deux roubines, moyennant 38 s. de rente (25 juin). — Procuration donnée par Étienne de Savyon, femme de noble Guillaume de Cubières, dit de Pouzilhac, à son mari, pour recouvrer 550 l. des hoirs de Jean Bosquet, son premier mari (1^{er} juillet 1564). — Collation faite par le chapitre, à Jacques Bérenguier, d'une bénéfices vacante par la résignation de Bernard Bérenguier (2 juillet). — Prix-fait d'une « posaranque » baillé par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin (3 juillet). — Bail de la levée de la taille de 1564 (6 juillet). — Bail de la boucherie (7 juillet). — Collation faite par le précenteur Guillaume Bellon, vicaire général pendant la vacance du siège abbatial, à Antoine Martin, argentier du comte de Dampville, du prieuré de Saint-Sébastien de Montpezat (26 juillet). — Réquisition faite

par Robert de Tellun, syndic du clergé du diocèse de Nîmes, à Guillaume Bellon, capiscol de Saint-Gilles, d'avoir à payer sans délai la cotisation du chapitre portée au rôle du rachat du temporel des ecclésiastiques, rôle établi par commission du Roi et taxant l'abbé à 1.234 l. 3 s. 6 d., le chapitre à 753 l. 16 s. 3 d., le capiscol à 38 l. 5 s. 11 d., le doyen à 3 l. 5 s. Pouvrier à 47 l. 16 s. 11 d., l'infirmier à 208 l. 2 s., l'aumônier à 92 l. 8 s. 8 d., le sacristain à 36 l. 16 s. 4 d., et le prieur de La Madeleine à 38 l. 5 s. 7 d. Le vicaire répond que « attendu le temps du dangier de peste il ne peut assembler à present le chapitre, mais il verra dans XV jours prochains de s'assembler pour y pourveoir » (27 juillet). — Obligé de 300 l. pour noble Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (29 juillet). — Élection de prud'hommes faite par Jean Reboul, capitaine de La Motte, et Jacques Amphoux, pour estimer « les factures des garachs du terroir du Versadou » vendus à Reboul par Amphoux (2 août 1564). — Arrentement du prieuré de Saint-Amans, de Sommière, fait par le chapitre moyennant 180 l. de rente (9 août). — Obligé de 700 l. pour noble Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (19 août). — Procuration donnée par noble Pierre de Lisse, seigneur « de Fectz » ou du Fayt, à Jean-Bernard Roux, marchand de Marseille, et Marc Salles, marchand de Beaucaire, pour recouvrer 84 l. en Auvergne (2 septembre 1564). — Procuration de noble Robert Brun, seigneur de Castanet, tuteur des hoirs de Mathieu Percey, de Nîmes (5 septembre). — Prix-fait baillé par Antoine Chazaulx pour Bertrand de Varadier, chevalier de Saint-Andéol, vicaire général du grand prieur, Vidal Mazer, clavaire de Saint-Gilles, et François Portal, tenancier du port, représentant les autres tenanciers de l'abbé, chacun pour un tiers, au sujet des réparations des chaussées du Rhône (10 septembre). — Cession faite par le capiscol Guillaume Bellon à Michel Bellon, aumônier, son frère, du quart du péage et passage du port de Saint-Gilles, avec la maison du port, le tout inféodé par l'abbé (13 septembre). — Achat pour noble Pierre de Langlade, de Caveirac (17 septembre). — Arrentement d'une maison de l'hôpital, moyennant 11 florins de rente (17 septembre). — Bail « à empeyssonner de porez » (2 octobre 1564). — Substitution faite par noble Bertrand de Varadier, vicaire général du grand prieur Louis du Pont. Il met en son lieu Antoine Chazaulx, viguier de La Pinède, pour recouvrer des commandeurs et autres tenants bénéfices de l'Ordre dans le ressort du prieuré de Saint-Gilles, les deniers ou don gratuit que le bon plaisir du Roi est de prendre sur eux (5 octobre). — Obligé de 852 l. fait par noble François de Villages,

seigneur de Beauvoisin, et consort, à Pierre Pascal, marchand de Mauguio. C'est le prix de 110 charges de blé (7 octobre). — Procuration donnée par Louis Curtillis, bénéficiaire de la collégiale, prieur de Saint-Laurent de Saint-Gilles (16 octobre). — Obligé de 480 l. fait par François de Villages et consort à Jean Deyron, bourgeois de Nîmes, pour achat de 60 salmées de blé (17 octobre). — Transaction entre le chapitre de Saint-Gilles et les frères Antoine et François Lauglès, fils de feu Pierre Lauglès, de Nîmes, au sujet de la métairie d'Estagel, principal revenu du chapitre, « duquel fault que tous les chanoines et prébendiers soient nourris et entretenus, estant de la valeur de 2.000 l. d'arrentement annuel et davantage » (26 octobre). — Obligé de 340 l. fait par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, à noble Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (1^{er} novembre 1564). — Nomination, faite par le chapitre, du doyen Étienne Mazoyer en qualité de syndic (3 novembre). — Arrentement passé par le chapitre au capiscol Guillaume Bellon, de sa moitié du péage du port de Saint-Gilles, moyennant 10 l. de rente (3 novembre). — Arrentement passé par le chapitre au chanoine Pierre Dautun, des terres de Rossinholle ou des Pillars et de la Vigne-Vieille de l'Abbaye, en *Puechoriol*, moyennant la rente de 4 charges 1/2 de blé (3 novembre). — Arrentement passé par le chapitre au chanoine Nicolas Philippon, de ses censives et directes de lodz, moyennant 15 l. de rente (3 novembre). — Collation d'une bénéfices de la collégiale faite par le chapitre à Jean Périnhon, prêtre de Milhau (7 novembre). — Obligé de 72 écus d'or sol pour Gaspard de Taulamesse, des Saintes-Maries (15 novembre). — Collation faite par le présenteur Guillaume Bellon, vicaire général de la collégiale, à Michel Bellon, aumônier, du prieuré de N.-D. de Saturargues (20 novembre). — Collation faite par le chapitre à Antoine Travers, du diocèse de Clermont, d'un canonicat majeur vacant par l'incapacité de Raimond Chaurel (26 novembre). — Collation de l'office de conrazier faite par Guillaume Bellon, vicaire général, à Antoine Travers (26 novembre). — Collation du prieuré de N.-D. de Saturargues faite par Guillaume Bellon, vicaire général, à Jean de Paberan, clerc d'Avignon (27 novembre). — Testament de Pierre Brunot, dit Le Consul (1^{er} décembre 1564). — Quittance de 400 l. faite à Jean Reboul, capitaine de La Motte, par Jacques Arnaud et Robert Delafont, en déduction du prix de vente de la maison et logis du *Mouton* (23 décembre). — Arrentement du membre de Port-Arnaud passé par noble Jean de Chaume, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Port-Arnaud, moyennant la rente de 170

écus d'or sol (3 janvier 1564 v. s.). — Décharge donnée par Bertrand de Varadier, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, vicaire et procureur général de Louis du Pont, grand prieur de Saint-Gilles, à Michel Masse, commandeur de Valdrôme, du bétail dont ce dernier avait l'administration : 4 moutons *esparradours* (1), 267 *annoges* (2) dits *bedigasses*, 208 *fedes* (3) de port et 2 chèvres, soit 481 bêtes, « plus bestes bovynes de fer (4), compris *caminières* (5), *taux* (6), *braux* (7), vaches de port, *ternencz* (8) et *doublencz* (9), 168 bestes ; plus jumens, bestes de fer, 170 bestes, compris les *estellons* (10), *primadiers* (11), *cottiès* (12), *crestatz* (13), polinières, montures des gardiens et montures de l'ordinaire de la maison et charretes » ; ensemble les « annobles veaulx de 1504, lesquelz ne sont point encores ferres » (11 janvier). — Achat pour noble Guillaume de Cubières, dit de Pouzilhac, d'un « buffet noquier sans sarures, avec ses tiroirs et armoires, et ung archibanc noyer avec sa barre, le tout vieulx et demy usé », moyennant 29 l. (15 janvier). — Procuration donnée par Vidal Mazer, clavaire, assisté de conseillers jurés, audit clavaire, pour un emprunt communal de 100 l. (28 janvier). — Arrentement passé par les caritadiers de l'hôpital, Gilles Huc, Antoine Bessier et Mathieu Comte, à Jean Faulchet, docteur, des censives de l'hôpital, moyennant 3 l. de rente (29 janvier). — Arrêté de comptes entre le chapitre et les frères Antoine et François Langlès ou Langlois (31 janvier). — Mariage de Jacques Borrel, hôte de Beaucaire (3 février 1564 v. s.). — Testament du chirurgien Simon Devin. Il lègue 5 florins de Roi à sa chambrière (11 février). — Quittance de 70 l. faite par Jean de Chalavans, dit Le Bombardier, marchand d'Avignon, à Jean Badaron, « hoste du *Cygne* de Saint-Gilles » (1^{er} mars 1564 v. s.). — Procuration donnée par les collégiés de l'église de la maison prieurale de Saint-Jean pour recouvrer de noble Jean de Meyran, seigneur de « Vachièrez » ou Vacquières, 140 l. de pension à eux dues à raison de la fondation faite dans leur église par feu Jacques de Manas, grand prieur. Cette pension est assignée sur le mas de N.-D. d'Amours (12 mars). — Bail passé par Louis Curtillis, prieur de Saint-Laurent de Saint-Gilles, à François Nicolas, prêtre de Bagnols, pour le service de la cure dudit Saint-Laurent, moyennant 10 l. (18 mars). — Convention entre François Portal, clavaire, assisté de conseillers jurés, et Jacques Cap-

per, professeur en médecine de Beaucaire, pour un an. Capper résidera à Saint-Gilles et devra « y servir la communauté... , tant povres que riches, en tout temps, sain ou pestifféré, veoir et visiter les malades et leur ordonner ce qu'il cognoistra leur estre necessere », moyennant 80 l. (20 mars). — Testament de noble Guillaume de Cubières, dit de Pouzilhac. Il désire « estre enseveli à la façon de l'église refformée et à l'assemblée[e] et compagne des fidelles et chrestiens ». Il lègue aux pauvres 10 l., qui leur seront distribuées « ainsi que sera advisé par ceulx qui auront charge à ces fins pour lors...., appelé le ministre et pasteur... » (23 mars).

E. 880. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1564-1565. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Cottet bref ou brouillon des actes analysés ci-dessus.

E. 881. (Registre.) — 248 feuillets, papier.

1565. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Testament de Philibert Roux, dit Le Martégat. Il désire être enseveli « à la fasson de l'église réformée » (25 mars 1565). — Testament de Louis Saurin, réformé (31 mars). — Testament de Jacques Guignonnet, dit de La Cosinière, réformé (4 avril 1565). — Testament d'Astrugue Plantebat, femme d'Étienne Barbasson. Elle lègue 10 s. aux pauvres des maladières et autant à l'hôpital (8 avril). — Testament de Jean Faure, réformé (8 avril). — Testament de Jean Faulchet, docteur (10 avril). — Quittance de 100 l. pour Jean Reboul, capitaine de La Motte (7 mai 1565). — Procuration des habitants de Saint-Gilles pour emprunter 500 l., que l'on emploiera « tant en achept de blés pour subvenir à la necessité des povres habitans... que pour payer les gaiges des cirurgiens, apothicaire, cappitaine de la santé et aultres commis pour le fait de la peste.... » (13 mai). — Quittance faite par Jacques Lemercier, chirurgien, à François Portal, clavaire, de 50 l. 2 s. pour ses gages de juin « que led. clavere luy donne pour servir les malades pestiférés (9 juin 1565). — Substitution faite par Étienne Mazoyer, doyen de la collégiale, syndic du chapitre. Il constitue en son lieu les procureurs suivant le grand conseil du Roi, en toutes les causes du chapitre (10 juillet 1565). — Prix-fait baillé par le clavaire François Portal pour « nettoier et sortir hors la ville les femiers que sont dans icelle, tant aux rues droictes que aultres, que aux traverses et andrones, et curer lesd.

(1) Marchant à la tête du troupeau. (2) Agneaux. (3) Brebis. (4) Ferrées. (5) Bêtes de voyage. (6) Taureaux. (7) Taureaux. (8) De trois ans. (9) De deux ans. (10) Étalons. (11) Conducteurs des autres. (12) Sans queue. (13) Hongres.

femiers et immondices bien et deuement, et y employer douze journées et une de boys pour brusler et parfumer les rues, et pour chescune journée fere sortir et enlever vingt tombarelades à troys bestes... », moyennant 20 l. (12 juillet). — Bail de la levée de la taille de 1565 (26 juillet). — Promesse faite par Jean Reboul, capitaine de La Motte, à Antoine Chazaulx, viguier de La Pinède, dépositaire de justice, qui lui a remis 200 setiers de blé sayssette, « blé à la *trespale* (1), sans estre *drayé* » (2), saisis sur Reboul par un archer de la garde du viguier d'Arles, à la requête de Barthélemy Serre, docteur d'Avignon, pour 250 l. Il rendra le blé à Chazaulx quand il en sera requis (30 juillet). — Lods fait par Nicolas Philippon, chanoine et ouvrier, rentier des cens et lods du chapitre, d'une maison de la paroisse Saint-Martin, confrontant la rue du portail de La Roze ou *Vinous*, et le cimetière de l'Œuvre (9 septembre 1565). — Intimation faite par les consuls de Beaucaire à Antoine Chazaulx, viguier de La Pinède, fermier « du forniment » du grenier à sel de Beaucaire, au sujet d'une soumission nouvelle. Chazaulx n'admet pas que les consuls puissent « recopvoir aultrui à tiercer » sur ses enchères (19 septembre). — Acceptation du prieuré de Saturargues par Michel Bellon, aumônier de Saint-Gilles (23 septembre). — Accord entre le chapitre et Pierre Deleuze, prieur de Saint-Martin de Saint-Gilles, au sujet du « droiet de la congrue pourtion » que Deleuze prétend avoir sur les dîmes du chapitre à raison de son prieuré (24 septembre). — Chapitre général tenu par les chanoines, par-devant le capiscol Guillaume Bellon, vicaire général *sede abbatiati vacante*. On dira matines et toutes les heures canoniales suivant l'ancienne coutume. Ceux qui viendront aux dites heures seront tenus de « porter leur robe longue, aumusse, surpelis et bouet carré, et se trouver au premier *Gloria Patry*, sur peyne d'estre poinctus de l'heure ». Défense de parler pendant le service divin. Défense d'« aller manger, boire, ne fréquenter tavernes ou cabaretz, sur peine d'estre poinctuez pour quinze jours ». Défense de « jouer ez lieux publicz en aulcungz jeuz, sur peine d'estre poinctuez pour ung mois ». Défense aux « habituez » de l'église « de se pourmener par la ville tant que les heures du service divin se fait » (24 septembre). — Continuation du chapitre général. Jean Olivier est élu syndic. Protestation du doyen Étienne Mazoyer, de Nicolas Philippon et de Pierre Dautun (3 décembre 1565). — Collation d'une bénéfices faite par le chapitre au prêtre Pierre Deleuze

(24 septembre 1565). — Arrentement d'une maison située près la tour de l'abbaye (26 septembre). — Donation du legs pie fondé par Jacques Marcon et sa femme Marguerite Planteblat en l'église Saint-Martin, faite par Étienne Palliès, mari d'Astrugue Planteblat, au prêtre Pierre Christol (28 septembre). — Prix-fait baillé par le chapitre à deux maçons de Saint-Gilles pour les réparations de la métairie d'Estagel (6 octobre 1565). — Arrentement passé par Pierre Terron, infirmier de la maison prieurale, des eaux et pêcheries de Cotte et de La Crémade, lui appartenant, ensemble le cinquain du poisson « que font ceulx des Maries pour la servitut qu'ilz ont de y pescher », moyennant 46 l. de rente (9 octobre). — Louage du chevrier de la ville (11 octobre). — Arrentement du Mas-Robert, appartenant à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, moyennant le cinquième des grains (17 octobre). — Arrentement des moulins de Bellegarde, appartenant au grand prieur, passé par Bertrand de Varadier, son vicaire et procureur général, moyennant la rente de 18 salmées de blé et 12 salmées de seigle (26 octobre). — Prise de possession par Antoine Grégoire, représenté par son oncle Louis Saunier, docteur en droits, prieur de Saint-Pierre de Trinquetaille, des canonicat majeur et hôtellerie de la collégiale, vacants par la mort de Pierre Saunier (9 novembre 1565). — Permission donnée au chapitre par Michel Bellon, aumônier de Saint-Gilles, de prendre « toute la pierre qu'est de présent de l'église de S^t Nicolas hors les murs....., ruynée, et provenue des démolitions faictes durant les troubles des guerres derniers, tant celle qu'est aux fondemens que l'autre qu'est hors iceulx, pour icelle convertir et employer à la réparation de la mettairie d'Estagelz », moyennant 60 l. (15 novembre). — Renonciation faite par le chapitre au procès pendant au Grand Conseil entre les abbé et chanoines, d'une part, les pourvus des dignités et prieurés dépendant anciennement des offices réguliers, d'autre part (15 novembre). — Compromis entre le chapitre et l'archidiacre majeur Robert de Lacroix, au sujet d'une pension prétendue sur le prieuré de Sieure (15 novembre). — Rémission de l'arrentement du mas d'Ornyes, appartenant au grand prieur (18 novembre). — Arrentement des herbages de Clairefarine, appartenant au grand prieur, passé par son procureur Bertrand de Varadier, moyennant 100 écus d'or sol de rente (20 novembre). — Affret passé par Raimond Guy, commis de Maurice Favier, fermier principal du droit de l'équivalent dans le diocèse de Nîmes, à Bertrand de La Ramade, hôte de Saint-Gilles, pour « vendre vin et fere table à sond. logis et aultre à pot et pinthe », moyennant 32 l. pour

(1) Pelle à éventer le blé. (2) Passé au crible.

2 ans (30 novembre). — Arrentement du mas de Saint-Jean de Bellegarde, appartenant au grand prieur, passé par Bertrand de Varadier, moyennant le tiers des grains (6 décembre 1565). — Achat pour Jacques de Crussinel, écuyer, de Nîmes, de dix bœufs « dontés et aratoires », moyennant 92 écus 1/2 d'or sol à 50 s., soit 18 écus 1/2 la paire (7 décembre).

E. 882. (Registre.) — 296 feuillets, papier.

1566. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Prix-fait passé par Thomas de Villages, seigneur de La Chassagne, pour « rompre et stirper » ou défricher 3 salmées de terrain à La Chassagne, « à présent tout herme et embousquit » (2 janvier 1566). — Vente d'une barque « appelée guyndelle, avec son acquipaige (gréement), allant à la voile », moyennant 80 écus d'or pistolets à 49 s. (3 janvier). — Obligé de 500 l. pour noble Guillaume de Cubières de Pouzilzac, habitant de Saint-Gilles (20 janvier). — Arrentement passé par Jacques de Crussinel, écuyer, à Bernard Fabre, hôte, d'une maison dans la ville avec jardin derrière, ensemble des biens ruraux. Le preneur « ne tiendra à lad. maison enseigne ny fera cabaret, ains y logera gens à cheval et aultres gens de bien de pied passans ». Crussinel fournira le mobilier, inventorié à l'acte : « ung lict noyer, une coistre avec son traversier et sa *bassaque* de paille, quatre chandelliers loton, une eschauffete loton, ung *escauffayre* cuyvre, quatre *calleilholiès* (lampions de lanterne), une *giradoyre* (friquet), une lanterne, seze plactz estang, une sallière estang, une tasse, une simayse et deux potz d'estang, une marque pour marquer le meuble de boys, ung coteau servant à table, une arche d'hault, une petite romane poissant du grand poix 55 livres, une douzaine de pigeons, desquelz en bailhera 4 de rente » (31 janvier). — Prise de possession de l'abbaye de Saint-Gilles pour noble Regnaud de Beaune, maître des requêtes ordinaire de la maison du Roi, par son procureur noble Jacques de Cordhommez. Ce dernier expose à Bauzile Rovérié, docteur en droits, officiel de l'évêque de Nîmes, qu'il lui a présenté la veille les bulles apostoliques. L'officiel le met en possession en le prenant par la main, le conduisant au chœur de l'église, le faisant asseoir dans « la chiere abbatiale », suivant l'ancienne coutume. Après avoir prié Dieu et accompli les cérémonies requises : « prins de l'eau benicte, baisé le grand autel et fait sonner les cloches », l'officiel fait assembler le chapitre, qui reconnaît M. de Beaune pour abbé (1^{er} février 1566). — Continuation du chapitre général. Sont créés visiteurs le

capiscol Guillaume Bellon et Pierre Dautun (7 février). — Donation faite par le chapitre au doyen Étienne Mazoyer de « la maison *sive* chambre appelée l'hostalarie, estant dans le cloz de la maison abbatiale » et confrontant le grenier du chapitre et « les infirmaries » (7 février) — Donation faite par le chapitre au chanoine Pierre Dautun de « la chambre appelée du doyen, joygnant la chambre de l'aulmosnarie, estant dans le cloz de l'abbaye » (7 février). — Arrentement des herbages du Listel passé par Bertrand de Varadier, procureur général du grand prieur, moyennant 100 l. de rente (10 février). — Arrentement passé par noble Jacques de Cordhommez, seigneur de La Rivière et de La Roche-Langlois, procureur de Regnault de Beaune, abbé de Saint-Gilles, à Alexis Arnaud, rentier de Broussan, du château et des terres de la comté d'Espéyran, moyennant 800 l. de rente (10 février). — Arrentement passé par Bertrand de Varadier à Gabriel Béraud, de la maison du grand prieur avec ses appartenances, moyennant 9 l. de rente (12 février). — Quittance de 282 l. faite par un fustier d'Arles à Bertrand de Varadier pour réparations au moulin à vent et « façon de la poseranque » du jardin de la maison de Saint-Jean (12 février). — Arrentement du prieuré de Saint-Jean de Gardonnenque, passé par Jacques de Cordhommez, procureur de l'abbé, moyennant 300 l. de rente (13 février). — Arrentement du prieuré de Saint-André de Bernis, passé par Jacques de Cordhommez, procureur de l'abbé, à Jean Gaubin, « hoste où pend pour enseigne *les Arènes* à Nymes », moyennant 600 l. de rente (18 février). — Transaction entre l'abbé de Saint-Gilles et Antoine Folquier, de Bernis (24 février). — Accord entre l'abbé et les hoirs de Jean Boudon, de Bernis (24 février). — Acepte passé par Jacques de Cordhommez, procureur de l'abbé de Saint-Gilles, prieur de Bernis, à Jean Rogier, chirurgien de Bernis (24 février). — Arrentement passé par Pierre Pascal, de Mauguio, à Jean Vergier, de Vauvert, de « trente bestes rossatimes, tant chevaulx que jumens », pour 2 ans, moyennant la rente de 15 salmées de blé. Quand « adviendroict guerres civiles comme on a veu par cy devant, que Dieu ne vueille », Vergier avisera Pascal d'avoir à retirer les animaux (2 mars 1566). — Transaction entre l'abbé et les hoirs d'André Combes, de Bernis (5 mars), — Obligé de 240 l. fait au grand prieur, pour achat de 30 charges de blé sayssette (7 mars). — Ratification faite par l'abbé en faveur de l'aumônier Michel Bellon (14 mars). — Acepte passé par l'abbé d'un vacant situé entre la tour de l'abbaye et la maison Audibert, confrontant la tour, la muraille de l'abbaye et la Grand'Rue Droite (14 mars). — Acepte passé

par l'abbé d'un vacant situé devant « le grand portal » de l'abbaye, confrontant les murailles de la ville et la rue de l'Abbaye (17 mars). — Nomination faite par Jacques de Cordhomez, seigneur de La Rivière et de La Roche-Langlois, procureur de noble Reynaud de Beaune, abbé de Saint-Gilles, de Jean Reboul en qualité de lieutenant en la cour ordinaire de Saint-Gilles (17 mars). — Collation faite par le précenteur Guillaume Bellon, vicaire substitut de l'abbé, à Jean Jaubert, du second archidiaconat de la collégiale (19 mars). — Présentation du livre de la taille de 1566 faite par le clavaire Benoit Aligon à Jean Berthet (20 mars). — Achat d'un moulin à vent pour Siméon Campanhan, docteur en droits, de Nîmes (20 mars). — Acte de protestation fait par Nicolas Philippon, chanoine et ouvrier de la collégiale, à Jean Jaubert, vicaire général de l'abbé, au sujet de la provision d'un canonicat majeur obtenue du légat d'Avignon par le prêtre Antoine Tornatoris, canonicat vacant par le décès de Louis Maurineau, et auquel l'abbé a pourvu, ce qui empêche la prise de possession par Tornatoris (21 mars). — Prise de possession par Antoine Tornatoris de son canonicat majeur. C'est Jacques Durant, bénéficiaire d'Arles, qui le met en possession (21 mars). — Collation du prieuré de Saint-Martin faite par Jean Jaubert, second archidiacon, vicaire général de l'abbé, au bénéficiaire Privat Rovièrre. Ce prieuré était vacant par la résignation de Pierre Deleuze (24 mars). — Testament du prêtre Pierre Deleuze, « détenu de maladie corporale ». Il désire être inhumé dans l'église collégiale (25 mars). — Prise de possession du prieuré de Saint-Martin par le prêtre Privat Rovièrre (26 mars). — Arrentement passé par Louis Cortillis, prieur de Saint-Laurent, d'« ung estable et nng *afferriage* » (1), moyennant 3 l. de rente. Le preneur devra « fere fermer à pierre et terre rouge la porte qu'est entre le temple de Saint-Laurens et la maison des hoirs à François Jouve, devers la rue, et aussi fermer avec de serure led. *ferraiage*, du quartier de la court qu'est au-devant de la claustre » (18 avril 1566). — Prix-fait baillé par le procureur du grand prieur pour travaux au mas de Bellegarde (20 avril). — Reconnaissance féodale faite à l'abbé pour une maison confrontant la Grand-Rue, la muraille et la tour de l'abbaye (11 mai 1566). — Prise de possession par Jean Gleyze d'un canonicat majeur de la collégiale, vacant par la résignation d'Antoine Grégoire (5 juin 1566). — Procuration donnée par le chapitre au chanoine Antoine Tornatoris, pour retirer

du greffe du parlement de Toulouse les actes et privilèges appartenant au chapitre (15 juin). — Lods fait par Nicolas Philippon, chanoine et ouvrier de la collégiale, rentier des cens et lods du chapitre, d'une maison confrontant la maison de Sainte-Marthe (14 juillet 1566). — Quittance faite par Jean Barthélemy, sacristain de Saint-Gilles, à François de Villages, seigneur de Beauvoisin, de 112 l. pour la valeur de 14 charges de blé dues à raison du droit de tasque des terres de *Las Cappellaries* (27 juillet). — Obligé de 300 l. pour Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (30 juillet). — Testament de Louis Monédier (12 août 1566). — Prise de possession du legs pie fondé par Jacques Marcon et Marguerite Planteblat, par le prêtre Pierre Christol, chapelain. Le prêtre Jean Périnlon le met en possession « par entrée et yssue de la maison dud. legat pii, seituée à la rue de Drapparié » (14 août). — Présentation du prêtre Thomas Bastide, pour obtenir la vicairie de Saint-André de Bernis, faite par Jean Jaubert, second archidiacon, vicaire général de l'abbé, à l'évêque de Nîmes (13 août). — Prise de possession de l'abbaye de Franquevaux pour noble Alexandre de Faucon. Noble Robert de Lacroix, archidiacon majeur de la collégiale de Saint-Gilles, met en possession son procureur « par l'antrée de la porte principale du monastère, entrée de l'église, baisement d'antel, aspersion d'eau benoiste et tradition des clefz de la mayson » (21 août). — Nomination de Nicolas Philippon, chanoine et ouvrier de Saint-Gilles, en qualité de vicaire de l'abbé, faite par Jacques de Cordhomez, seigneur de La Rivière et de La Roche-Langlois, procureur général de l'abbé (24 août). — Présentation de Jean Janbert, prêtre du diocèse de Tours, à l'évêque de Nîmes, faite par Nicolas Philippon, prieur de Saint-Étienne de Laval, vicaire général de l'abbé de Saint-Gilles, prieur de Saint-André de Bernis, pour l'obtention de la vicairie de Bernis (24 août). — Arrentement de la vicairie de Bernis passé par le chanoine Jean Jaubert, second archidiacon et vicaire, à Jean Gaubin, hôte des *Arènes* à Nîmes, moyennant 200 l. de rente (1^{er} septembre 1566). — Obligé de 517 l. fait par François de Villages, seigneur de Beauvoisin, et consort, à Jacques Lageret, seigneur de Caissargues (3 septembre). — Bail de la levée de la taille imposée pour la solde de la compagnie du capitaine Sarbaboue (3 septembre). — Ratification donnée par noble Robert d'Albenas, sieur de Valérargues, et Maurice Favier, greffier de Nîmes, à la procuration dont les habitants de Saint-Gilles ont investi François de Villages, seigneur de Beauvoisin (5 septembre). — Bail de la boucherie close (7 septembre). — Bail de la boucherie de Saint-Gilles

(1) Du lat. *farrago*, fourrage, combiné avec *ad* ; grenier à foin.

(8 septembre). — Chapitre général. « On tiendra de horsanavant une lampe ardente nuict et jour devant *Corpus Domini*, et le sacrestain en payera ung tiers. Aussi touchant aux livres que sont necesseres pour le service de l'église, ceux que seront esleuz pour aller à la court auront la charge d'en achepter à Lyon et les fere venir et conduire de par deça. Il y aura au grand haultel une armere que sera honneste, avec une custodie pour tenir *Corpus Domini*... ». Antoine Tornatoris est élu syndic général. Les visiteurs sont les chanoines Bellon et Dautun. « On aura ung maistre muzicien pour apprendre ceux qui ont envye d'apprendre de muzique et de gramere, en luy donnant aultant que à ung des beneficiers... ». On baille à fief franc et noble à Nicolas Philippon « ung puis qu'est près le clochier au dernier du cimintière de l'obre » (10 septembre). — Continuation du chapitre général. « Le syndic poursuyvra contre François Portal de luy faire fermer les fenestres qu'il a faict à sa mayson et à la muraille du chappitre sur les infermeries, et aussi contre tous aultres que ont parcé lad. muraille » (12 septembre). — Arrentement du Grand-Mas d'Argence, appartenant au grand prier, moyennant le tiers des grains, et de la volaille (10 septembre). — Achat pour noble Jean Marthaud, habitant de Saint-Gilles, d'une vigne au quartier du Rastel (8 octobre 1566). — Louage du chevrier de la ville (9 octobre). — Louage du porcher de la ville (9 octobre). — Prise de possession par le bénéficié Pierre Christol, au nom de Bertrand Duluc, chanoine de la cathédrale de Nimes, du prieuré de Saint-André de Camarignan (4 novembre 1566). — Prise de possession du second archidiaconat de la collégiale pour Bertrand Duluc (4 novembre). — Arrentement passé par Pierre Terron, infirmier de la maison prieurale de Saint-Jean de Saint-Gilles, des cens et lods de son infirmerie, à moitié (6 novembre). — Obligé de 240 l. pour noble Jean Marthaud (15 novembre). — Requête présentée par noble Mathieu de Lauberge, au nom de sa mère Simone de Cubières, à noble Guillaume de Cubières, de venir prendre son huitième des biens de feu Édouard, Gabriel et Marquèze Maubuisson, à lui adjugé par le parlement de Toulouse (18 novembre). — Reçu fait par Antoine Tournatoris, syndic du chapitre, au capiscol Guillaume Bellon, représenté par l'aumônier Michel Bellon, d'un livre de censives du chapitre, reçues par les notaires Jean Robert et Louis Giraud, « dans lequel y sont descriptes » 84 reconnaissances reçues par Robert et signées par son subrogé Giraud, et 126 reçues par Giraud, dont 47 signées par son subrogé Maurin (29 novembre). — Quittance de 300 l. faite par noble Jacques de Cordhomez, procureur

de l'abbé, à Alexis Arnaud, rentier d'Espeiran (30 novembre). — Vente faite par François Portal à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, représenté par François de Villages, seigneur de Beauvoisin, du terroir et labourage du Port, inféodé par l'abbé, avec la maison, moyennant 300 écus d'or sol à 51 s. (1^{er} décembre 1566). — Autorisation donnée par le procureur de l'abbé à Denis Pomier, d'enclorre d'une muraille de pierre ou de *tapie* (pisé) une terre entre les deux murailles de la ville (2 décembre).

E. 883. (Registre.) — 161 feuillets, papier.

1567. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Vente de dix bœufs « domptés et aratoires » moyennant 125 écus or sol (26 janvier). — Insinuation pour noble Louis de La Roque, chanoine d'Aiguesmortes (23 février). — Procuration du chapitre de Saint-Gilles pour recouvrer de Firmin Raspail, marchand de Nimes, 500 l. déposées entre ses mains par Pierre Pascal, de Mauguio (10 mars). — Prise de possession d'un canonicat majeur et de la conraserie de la collégiale par Jean Gleyze, d'Arles (21 avril). — Arrêté de comptes entre le chapitre et les frères Antoine et François Langlois, rentiers d'Estagel (2 mai). — Dépenses faites par les frères Langlois ou Langlès « au bastiment d'Estagelz (2 mai). — Lods fait par Nicolas Philippon, chanoine et ouvrier, rentier des cens et lods du chapitre, pour une maison près la porte du Mazel (29 juillet 1567). — Obligé de 1.250 l. fait par Louis Arnaud, bourgeois de Saint-Gilles, à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (31 juillet). — Obligé de 102 l. pour Jean Cabrillac, prêtre de Vauvert (4 août). — Obligé de de 2.720 l. pour Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (5 août). — Testament de Guillem Lauzière, de Gajan. Il désire être inhumé au cimetièrre Saint-Pierre de Beaulieu « et à la mode de la religion refformée ». Il lègue 6 s. aux pauvres réformés (8 août). — Obligé de 500 l. fait par Louis Arnaud à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (28 août). — Requête présentée par Clément de Coursac, chanoine, subcenteur et syndic du chapitre d'Aiguesmortes, à Antoine Chazaulx, viguier de La Pinède, procureur et maître d'hôtel du grand prier, pour que ce dernier fasse dix ouvertures « *sive* vallactz au terroir du Ribeyrès », afin de faire entrer « d'eau du Rosne dans les palluns dud. chappitre pour empoyssonner.... lesd. palluns par touct ce moys, à cause que c'est l'intraison et empoyssonnement desd. palluns et marescaiges », aux termes des transactions intervenues (5 septembre). — Compte des fournitures de François Portal pour des pestiférés :

« s'en suy sam que je... ay forny pour Gengouse Emarte, e Johan Douzet, e la commère Catarine, estant pestiférés du tans de peste 1565 ». Gengouse ou Gengouse est la fille de la commère. Le 27 « joullet, forni à la commère. hou pourt (au port, en poin, 7 s., en argent 5 s. ». Le 13 août, « forni à la commère e Gongoso, hou gram chamin e pres de la Virgo, présent] san Danys Pomoy, em hum testoum e humo piese, 12 s. ». Le 28 octobre, « forni à la commère per poyé Fermin Bouié que devoyet aud. Bouié soun fu mari Claude Douzet as [segnat] per hordenansa. present Andrieu soun mari, hum escut pistolet dist. Plus, avoyer poyé à mestre Anthoni Juvenel, par certenes foyes, en hopiato, estant pestiférés la disto Gengouse per dous foyes et Johan Emarte, soyer sœur) e frero, pour 3 honnes, 2 l. 8 s. Plus ay forni à la commère humo robe perse de dys (dix) pams, e monte sys l. 5 s. Plus ay forni per Gengouse sa fillo en humo gonelo garnie d'hune couset rouge.... 11 l. 5 s. Plus, forni per Gengouse sa fillo hum quosde de tanet e hume gounelo rougo per fere les noses (neuds) du tanet, coutret doutze pans e de flores rouge dys pams, se montant tout, tant le cosde que gounelo, 13 l. 15 s. » (s. d.). — Chapitre général de la collégiale. Le syndic Tornatoris, « attendu qu'il n'y a souffisant nombre de chanoines pour tenir chapitre, et que les personatz et chanoines ne daignent se y trouver, a requis qu'ilz soient assignés, mesmes ceulx qui sont à Nismes et autres lieux » (15 septembre). — Obligé de 400 l. pour Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (16 septembre). — Continuation du chapitre général. On décide que les dimanches et « autres festes doubles et solempnes, sera dicte et célébrée une grand messe à diacre et soudiacre, et seront inscripts et insérés ceulx qui debvront fere led. office de diacre et soubdiacre, dans la table qui se mect ordinairement au pupitre, et ceulx qui seront insérés.... et ne se trouveront pas fere leur devoir, seront tenus payer 2 s. 6 d. à celluy qui satisfera à leur charge, qu'est celluy qui aura après le tour de roolle ». Le doyen refuse la charge de gouverneur du chapitre. En ce qui concerne la promotion de certains chanoines qui ne sont pas ordonnés prêtres, « ceulx qui sont en eaige souffizant de 25 ans passés se feront promouvoir aux saintes ourdres jusques à l'ourdre de prestrise, et les autres qui n'auront atteinct led. eaige.... se feront promouvoir à soudiacre et diacre, et ce dans ung an...., sur peyne d'estre privés de la moytié de leur distribution ». Le chanoine Pierre Dautun demande un délai de 5 ans « pour aller estudier, et que le chapitre luy fournisse d'argent pour ce fere, actendu sa povreté, qui n'est que chanoine de céans sans estre ranté ».

Même demande du sacristain, de Hugon et de Taulemesse. On les laissera étudier à leurs frais (22 septembre). — Continuation du chapitre général (23 septembre). — Protestation faite dans la maison d'Antoine Rouge, lieutenant de viguier, par noble Barthélemy de Cavaillon, dit de Cabassolo, d'Arles, beau-frère de noble Gaspard de Varadier, dit de Saint-Andéol, écuyer, d'Arles, auprès de Jean Delafont, lieutenant de clavaire. Gaspard, caution de son frère noble Bertrand de Varadier, chevalier, rentier du prieuré de Saint-Gilles, fait dire par son beau-frère « qu'il y auroit quelques-ungs de la ville de Nismes, estans à présent aud. St-Gilles, lesquelz veulent prendre et emporter par force et violence les bledz et grains des Varadier, enfermés dans un grenier de Saint-Gilles, celui de François Gimel. Le même jour, devant le grenier, le capitaine de Mandagout, commandant la compagnie de Calvisson, Guillaume d'Airebaudouze, sieur de Sest, Pierre Bompar, docteur et avocat de Nismes, et autres, sont interpellés par le lieutenant de clavaire, qui leur reproche de faire enlever le blé des Varadier, et proteste de tous dommages et intérêts « qui luy en pourroit venir, ou à la ville, mesmes que led. de Mandagot, de tant qu'il luy auroit levé et ousté par force les clef dud. granier... » (3 novembre 1567). — Obligé de 37 l. pour Thomas de Villages, seigneur de La Chassagne (3 décembre 1567).

E. 884. (Registre.) — 160 feuillets, papier.

1566-1568. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Brevet ou brouillard ou brouillon des notes de ce notaire. L'analyse des actes de 1568 se trouvera ci-dessous

E. 885. (Registre.) — 163 feuillets, papier.

1568-1569. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Obligé de 40 écus pour noble Guillaume de Cubières, dit de Pouzilhac (1^{er} janvier 1568). — Compte final entre noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, et un habitant de Saint-Gilles (5 janvier). — Prix-fait baillé par noble Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, pour deux murailles dont l'une ira de l'abbaye au portail Mazel (16 janvier). — Obligé de 200 écus d'or sol pour noble Gaspard de Varadier, dit de Saint-Andéol (28 janvier). — Prix-fait baillé par les consuls de Fourques pour « fermer le pertuys appelé du *Noguer dau Rey*, faiet par la impétuosité des eaues du Rosne à la levade du terroir de Fourques » (4 février 1568). — Obligé de 500 l. fait à noble Jacques de Lage-

ret, seigneur de Caissargues, par noble Thomas de Villages, seigneur de La Chassagne, procureur de François de Villages, seigneur de Beauvoisin, et Jacques Murard, consul de Fourques. Cette somme sera employée « à fermer les pertuys » ouverts par l'inondation du Rhône dans le terroir de Fourques (9 février). — Testament de Thomas Giraud, « voiant et considérant les grandz troubles et émotions de guerres civiles qu'il a pleu à Nostre Seigneur, par son juste jugement, permectre estre eslevés et suscités et régner à présent, tant en ce pays de Languedoc que aultres lieux du royaume de France » (14 mars 1568). — Obligé de 200 l. fait par François de Villages, seigneur de Beauvoisin, et consort, à Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (14 juin 1568). — Obligé de 70 l. fait par Jean Badaron, hôte du *Cygne* (15 juin). — Procuration donnée par les habitants de Saint-Gilles pour emprunter 100 écus à M. de Caissargues (28 juillet 1568). — Obligé de 614 l. fait par Georges Julien, bourgeois d'Arles, au chapitre de Saint-Gilles (5 août 1568). — Obligé de 531 l. pour François de Villages, seigneur de Beauvoisin (12 août). — Protestation faite auprès des habitants de Générac par Jacques Buon, l'un des consuls, contre l'absence de son collègue Antoine Ponge. Il ne peut tout seul vaquer aux affaires communales. Il prie les habitants de lui donner un autre collègue ou de le décharger (19 août). — Obligé de 625 l. fait par un habitant d'Arles à Tristan de Lacroix, de Nîmes, pour achat de 100 salmées de blé (26 août). — Conseil général des habitants de Beauvoisin. Ils s'engagent à ratifier ce que feront les syndics et les conseillers « touchant les affaires et négoes » de la communauté (30 août). — Obligé de 390 l. fait par un habitant de Bellegarde à M. de Beauvoisin, pour achat de 22 bêtes bovines (5 septembre 1568). — Obligé de 192 l. pour noble Jean de Marthaud (19 septembre). — Obligé de 68 l. fait par les habitants de Saint-Gilles à Antoine Rouge (27 septembre). — Vente de « 300 chièvres ou meons » moyennant 600 l. (3 octobre 1568). — Prise de possession par le chanoine Nicolas Philippon du legs pie d'Eustacie de Lespinasse (16 octobre). — Donation du legs pie de Sanchette Garon, faite à Nicolas Philippon, chanoine et ouvrier, par Catherine Eustacie et Louis Bégon (17 octobre). — Prise de possession par Bernard Barthélemy, d'Arles, de l'office de sacristain et d'un canonicat majeur de la collégiale (20 octobre). — Conseil général des habitants de Générac. Le consul Jacques Beuf, rappelle que la communauté a emprunté en plusieurs fois 840 l. d'Antoine Rouge, de Saint-Gilles. Le consul a payé sur cette somme, à la garnison d'Aigues-mortes, 477 l., et, en outre, l'intérêt de l'emprunt. Il a

reçu « ung mand » de 160 l. à imposer sur les réformés de Générac. On empruntera à Antoine Rouge de quoi payer cette somme, qui sera imposée sur tout le corps de la communauté (14 novembre 1568). — Collation faite par Jean Jaubert, second archidiacre de la collégiale, vicaire général de l'abbé, à Jacques Bérenguier, du legs pie d'Eustacie de Lespinasse, fondé en la chapelle de La Daurade, en l'église supérieure de Saint-Gilles, et vacant par le décès du prêtre Privat Rovièrre (17 décembre 1568). — Prise de possession par Jacques Bérenguier du legs pie d'Eustacie de Lespinasse (8 mars 1569).

E. 886. (Registre.) — 206 feuillets, papier.

1569. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Lods fait par André Gambe, rentier principal des revenus du grand prieur de Saint-Gilles à Générac (30 janvier). — Procuration donnée par les habitants de Générac pour emprunter 150 l. à Louis Guiraud, marchand de Nîmes (11 février). — Arrentement passé par noble Jean Marthaud, de Beaucaire, de ses terres du Ribeyrès, à mi-fruits (26 février). — Arrentement des terres du prieuré de La Madeleine, passé par Pierre Barbier, « hoste du *Soleil*, de Nîmes », moyennant le $\frac{1}{5}$ des blés et grains (5 mars). — Vente faite par les rentiers de la levade de Repiquet, à deux habitants de Générac, de « tout le poysson gros et menu qu'ilz prendront » à ladite levade, terroir d'Espeiran, d'ici à Pâques, moyennant 3 l. par quintal (20 mars). — Sentence arbitrale entre le receveur de la religion de Saint-Jean de Jérusalem au prieuré de Saint-Gilles et le rentier des herbages du Bois-de-Lescale, Tête-de-Loup et Daladel (26 mars). — Vente faite par Gilles Forest, de Saint-Gilles, à Jean Delafont, de Bouillargues, de toutes les anguilles qu'il pêchera d'ici à la fin mai, dans les eaux et pêcheries de Saint-Gilles, moyennant 38 s. par quintal (13 avril). — Rémission des Deux-Auriasses, terres du mas de Cavalès, appartenant au grand prieur, faite par le rentier du mas avec le consentement d'Antoine Chazaulx, viguier de La Pinède, procureur du receveur au prieuré (18 avril). — Association en l'arrentement de La Fosse, appartenant au grand prieur (18 avril). — Obligé de 13 l. pour Vidal Mazer, viguier de Saint-Gilles (23 avril). — Prise de possession par le chanoine Nicolas Philippon, du legs pie fondé par Pierre Roure en l'église Saint-Laurent de Saint-Gilles, sous le titre de Saint-Ferréol (6 mai). — Prise de possession par Nicolas Philippon du legs pie fondé par Sanchette Garon en l'église Saint-Martin de Saint-Gilles (6 mai). — Vente faite par Antoine de Varia, de Saint-Gilles, à noble

Jean de Marthaud, de Beaucaire, de la moitié du mas de Salavès, au quartier du Grès (8 mai). — Promesse faite par un commis de noble Joseph Delon, seigneur de Ners, trésorier de Nîmes, à Clément Aguye, lieutenant de clavaire et commis de garde au port de Saint-Gilles, de le garantir de tout dommage au cas où il serait « vexé et molesté pour le regard du bled » que le trésorier fait charger au port, 60 salmées de blé lui appartenant, à destination d'Arles (18 août 1569). — Obligé de 4 charges de blé fait par le rentier de Cavalès à François de Moreton, dit Chabillant, commandeur de « Brégail », receveur au prieuré de Saint-Gilles (25 octobre). — Obligé d'une salmée de blé pour ledit receveur, commandeur de « Brugail » (26 octobre). — Vente des herbes des prés du grand prieur, moyennant 50 l. (31 octobre). — Obligé de 8 salmées de blé fait par Jean Amphoux, baile de Beauvoisin (26 décembre).

E. 887. (Registre.) — 189 feuillets, papier.

1570. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Testament du bourrelier Gabriel Béraud. Il élit sépulture au cimetière Saint-Pierre de Beaulieu et lègue 10 s. aux pauvres réformés (5 février). — Testament de Claude Bachalas, âgé de 15 ans (19 mars). — Louage du porcher de Gènerac, passé par les consuls ou syndics Jean Bourguignon et Guillaume Sausse, assistés des habitants, par-devant Étienne Huc, lieutenant de baile (28 mai). — Procuration des consuls de Gènerac pour emprunter 100 l. (28 mai). — Mariage du chirurgien Jean de Gardère, de Murat (24 septembre). — Testament de Denis Pomier. Il lègue 10 l. aux pauvres (9 octobre). — Quittance faite par Urbain de Asinellis, prieur et vicaire de Franquevaux, à Firmin Raspail, l'un des rentiers de ladite abbaye, de 18 salmées de blé (15 octobre). — Arrentement passé par noble Guillaume de Cubières, au grand prieur Claude de Glandèves, représenté par Antoine Chazaulx, viguier de La Pinède, de la maison d'habitation qu'il possède à Saint-Gilles, moyennant 40 l. de rente (16 octobre). — Obligé de 77 écus d'or pistolets fait par les consuls de Gènerac (20 octobre). — Collation de l'office d'ouvrier faite par Jean Jaubert, second archidiaire de la collégiale, vicaire général de l'abbé, à Étienne Allaire, prêtre, du diocèse de Tours (26 octobre). — Inventaire des biens meubles de Pons Bonnet, de Gènerac (2 novembre). — Quittance faite par le chapitre de Saint-Gilles à Robert d'Albenas, rentier de la dime des blés et vins dudit chapitre, de 185 l. en déduction de sa rente (7 novembre). — Obligé de 500 l. pour noble Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues

(11 novembre). — Prise de possession par Antoine Tornatoris de l'office de trésorier et d'un canonicat majeur de la collégiale (19 novembre). — Arrentement du prieuré de Saint-Baudile de Caissargues, passé par le prieur Guillaume Bellon, moyennant 360 l. de rente (22 novembre). — Lods du mas de Pandoulhe, dimeirie d'Éstagel, fait par le chapitre (23 novembre). — Bail du service du four commun de Gènerac (30 novembre). — Louage du porcher de Gènerac (30 novembre).

E. 888. (Registre.) — 168 feuillets, papier.

1571. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Achat pour noble Jacques de Lageret d'une terre au-dessus du chemin de Roc (3 janvier). — Association en l'arrentement des pêcheries de Cotte et de La Crémade (9 janvier). — Requête de François de Villages, sieur de Beauvoisin, à Claude Pelet, notaire et clavaire de Saint-Gilles, au sujet d'un « pertuys » ou brèche faite par le débordement du Rhône « dans son ségonau de Tille » (21 janvier). — Arrentement passé par Jean Lansard, avocat de Nîmes, de son domaine de Saint-Gilles (31 janvier). — Vente d'une enclume de serrurier moyennant 10 écus d'or pistolets à 52 s. pièce (18 février). — Arrentement passé par le procureur de Siméon Campagnan, ministre de l'église réformée de Nîmes, de son moulin à vent situé hors la porte Saint-Martin, à Saint-Gilles, et « au-dessus les dogues des murailles vieilles », moyennant la rente de 12 salmées de blé de mouture (1^{er} avril). — Quittance faite par le chapitre à noble Robert d'Albenas, sieur de Valérargues, son rentier principal des dîmes du blé et du vin, de 800 l. (2 avril). — Arrentement du prieuré de Saint-Amans-lès-Sommière, passé par le chapitre à Damien Vedel, notaire de Calvisson, moyennant 210 l. de rente (3 avril). — Procuration des habitants de Saint-Gilles pour emprunter 1.000 l. à Jean Lansard, avocat de Nîmes. Cette somme sera payée à noble François de Pavée, sieur de Servas, receveur du diocèse de Nîmes, en déduction des tailles de l'année (8 avril). — Insinuation pour noble Louis de La Roque, chanoine d'Aiguesmortes (9 avril). — Obligé de 14 l. pour noble Jean de Marthaud (10 avril). — Bail de la boucherie (14 avril). — Quittance de 40 l. faite par le chapitre à son rentier du péage du port de Saint-Gilles, pour une année (1^{er} mai). — Bail de la levée des tailles (5 mai). — Promesse faite par Antoine Chazaulx, viguier de La Pinède, et consort, à Antoine Portal, garde du port, de lui apporter dans huit jours la permission donnée par le Roi à la religion de Saint-Jean de Jérusalem, de transporter hors du Languedoc et

du royaume 15 charges de méteil embarquées sur la barque d'un habitant d'Arles, à destination d'Arles et en provenance de Montpellier (9 mai). — Bail à mi-fruits du moulin à vent de M. le greffier Favier (20 mai). — Échange entre François de Villages, sieur de Beauvoisin, et Denis Pomier (4 septembre). — Quittance de 25 écus d'or sol faite par Louise d'Albenas, femme de noble Robert Brun, sieur de Castanet, à un ancien consul de Bezouze (29 septembre). — Quittance de 640 l. faite par Robert Brun, seigneur de Castanet, à noble Jacques Izard, seigneur de Coursoules, habitant Villefort (18 octobre). — Aapte passé par Robert Brun, seigneur de Castanet, à Jean Garnier, notaire de Villefort, d'une terre herme contenant chênes et châtaigniers, au terroir de Castanet, près Villefort (18 octobre). — Procuration donnée par Catherine de Villages, veuve de Jacques d'Andron, seigneur de Marguerittes, à son frère Thomas de Villages, seigneur de La Chassagne (29 octobre). — Obligé de 268 l. pour noble Laurent d'Assas, seigneur de Montmoirac (4 novembre). — Transaction entre Suffrenette de Vallays, femme de Pierre de Suau, écuyer, et Antoinette de Vallays, femme de Jacques de Rozan, écuyer, tous de Nîmes (10 décembre). — Procuration donnée par François Leroy, garde du trésor et greffier du domaine en la sénéchaussée, à Antoine de Menonville, bourgeois de Nîmes, son beau-frère, Louise d'Albenas, sa belle-mère, et Jeanne de Crussinel, sa femme (31 décembre). — Obligé de 14 écus d'or pistolets pour Laurent d'Assas, seigneur de Montmoirac (31 décembre).

E. 889. (Registre.) — 126 feuillets, papier.

1572. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Sur le feuillet de garde : « L'année des troysiesmes troubles de la guerre civile, advenus en France au moys d'aoust du l. an ». — Quittance de 5 l. faite par Jacques de Crussinel, écuyer, de Nîmes (2 janvier). — Quittance de 83 l. faite par Bernardine de Rozel, femme de Denis de Viart, sieur de Forges, à Catherine de Sauzet et consort (30 janvier). — Arrentement des biens des collégiés de Saint-Jean à Saint-Gilles, passé par leur procureur Louis Alesti, recteur de Vahours, moyennant 12 florins de Roi de rente (20 février). — Obligé de 22 l. fait par Étienne de L'Euzière, baile de La Calmette (9 mars). — Vente faite par deux habitants de Galargues à Jean Surian, marchand de Nîmes, de « tout le tournosol qu'ilz feront » pendant l'année, moyennant 10 l. par quintal (21 mars). — Obligé de 630 l. fait par trois habitants de Générac à François de Villages, sieur

de Beauvoisin, pour achat de 150 setiers de ble sayssette, mesure d'Arles (25 mars). — Arrentement passé par Nicolave d'Albenas, de Nîmes, de deux terres à Bouillargues (2 mai). — Quittance de 5 l. pour Guillaume Bellon, seigneur de Saint-Bauzély (6 juillet). — Achat pour Antoine Rouge, viguier de Saint-Gilles, d'un jardin ou chènevière au quartier de *Las Fonts* (10 juillet). — Quittance de 137 l. pour Jean Baffie, contrôleur à Montpellier (10 août). — Requête et protestation de Gabriel Robert, clavaire de Saint-Gilles, à Jean Joubert, vicaire général de l'abbé. Depuis « de longues années des chanoynes et bénéficiés de l'esglize collégiale, ... à faulte de justice, 'se seroyent tellement desbordés et licentiés à tout mal, mesme que en plein mydy ilz auroyent meurtry et tué, à la place publicque....., le procureur juridictionnel dud. sieur (l'abbé), battu et frappé le viccaire, viguyet et [autres officiers....., fait plusieurs maleffices et meschancettés qui ont despuys régné et règnent en icelle ville....., car est choze véritable que en l'année 1567, environ la Saint-Michel, plusieurs desd. chanoynes et bénéficiés....., au grand escandalle de tout le peuple....., chascun tenoyt dans leur chambre, de nuict et de jour, une putain, la nourrissant et entretenant à pot et feu, estant bien adverty led. s^r viccaire du fait susd., que n'y auroyt vollen remédier, jusques à ce que a fallu que Dieu, par son juste jugement, ne pouvant endurer telles meschancettés...., auroyt permys que iceulx chanoynes et bénéficiés auroyent esté tués et massacrés dans leurd. chambres, leurs biens prins et desrobés par certains volleurs et brigandz. Et à présent il y en a encores certains chanoynes et bénéficiés que, sans avoir esgard à leur office ecclésiastique, n'ayant craincte de Dieu, du Roy et de justice, se desbordent en telle façon, au grand scandalle desd. habitans et manans.... Ilz ne cessent journellement aller de nuict et de jour parmy lad. ville avecques armes, déchiquetés et acoustrés d'habitz difformes en leurd. estat ecclésiastique, que à les voyr on les jugera plustost estre gensdarmes et soldatz....., allant..... masqués et dissymullés, pourtantz faulx visaiges de jour, faisantz danses publicques, contre l'exprès commandement des ordonnances du Roy, tenant et entretenant puttains publicques dans la ville. Et survint hyer, envyron mydy, que M^r Anthoine Rouge, viguyet, seroyt passé parmy la rue, et au-devant la boticque d'ung Symon Journet, revendeur, feust adverty par plusieurs gens de bien..... que certains chanoynes auroyent fait mectre et cacher dans lad. boticque une jeune p....., laquelle led. s^r viguyet auroyt prinse et admenée dans les prisons du seigneur de S^t-Gilles (l'abbé). Et venant hière sur le soy

et repandant que le soubz-viguyier fournissoyt à manger à icelle p..... dans lad. prison. seroyt survenu ung nommé Anthoyne Taulemesse, chanoyne....., acompagné d'ung M^e Barthélemy de Termenat, prebire et bénéficié....., lequel de Taulemesse, en furye et par force auroyt vyollé lad. prison dud. s^r abbé....., seroyt entré dedans, auroyt prins et sorty.... lad. p....., et icelle admenée là où il luy a pleu et pour n'en fere à son plaisir ». Au nom de la communauté, le clavaire requiert la punition exemplaire des coupables. Il « doute que, pour raison de ce dessus, ne se fasse dans lad. ville quelques séditions et meurtres », menaçant de recourir au Roi en cas d'impunité. Le vicaire général répond, « quant au premier poinct...., que il n'est de son temps, ne longtemps auparavant qu'il vint en ce pays, requérant led. Robert luy administrer tesmoingz du faict dud. murtre commis en la personne dud. procureur, et où justice n'en auroit esté faicte, offre la fere fere. Et soy esmervelhe grandement de ce que les officiers qu'estoient pour lors, ni le seigneur abbé qu'estoit en cette ville, n'en ayent faict fere justice..... Quant à l'autre poinct de l'an 1567, où il allègue que les chanoynes ont été murtrys, on scait assés qui les ont murtris, et que sont ceulx de la ville que l'ont faict. Et ne sert d'excuse de dire que ung chanoine et ung bénéficié qui estoit vieulx et anciens avoit chascun une chambrière pour les servir, qu'estoit d'eaige. Quant à l'article de présent, offre fere..... justice telle que le cas le mérite. Toutesfoys led. s^r vicaire a dict que la réquisition dud. clavere est séditieuse et excandalense, et qu'il n'est besoing que led. clavere ne aultre de la présent ville entreprenhe si témérairement contre leur seigneur et ses officiers ». En effet, le clavaire ou tout autre n'est pas coseigneur. Il n'a aucun droit de juridiction. « Mès c'est à eulx à obéir.... à leur seigneur » (13 août 1572). — Quittance de 618 l. faite par Jean Lansard, avocat de Nimes, à la ville de Saint-Gilles (30 août). — Bail du service de la cure d'Albaron, diocèse d'Arles, passé par Courras de Génoin, d'Arles, rentier de l'église d'Albaron, à Barthélemy Termenat, prêtre de Saint-Gilles, moyennant 12 écus d'or sol (2 septembre). — Obligé de 1.100 l. pour Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues (7 septembre). — Prix-fait passé par François de Villages, seigneur de Beauvoisin, d'une « levade ou revestiment au ségonal de la Bergantière, diet de Barjac » (8 septembre). — Vente de 29 bêtes bovines faite par M. de Beauvoisin, moyennant 580 l. (26 septembre). — Transaction entre M. de Caissargues et Antoine de Varia, de Saint-Gilles (8 octobre). — Prise de possession de la vicairie de Saint-André de Bernis par le prêtre Guillaume Colon-

dres, d'Aiguesvives, au nom du prêtre Antoine Tornatoris, de Saint-Gilles (12 octobre). — Arrentement passé par Antoine Tornatoris, chanoine et trésorier de Saint-Gilles, de sa vicairie de Saint-André de Bernis, moyennant 200 l. de rente (12 octobre). — Obligé de 300 l. pour Antoine Rouge (29 octobre). — Vente de mille « garbes » de bois de tamaris, moyennant 60 florins petits, monnaie de Provence, chacun de 12 s. (8 novembre). — Obligé fait par Jean Borrel, bourgeois d'Arles, à Aymes de La Verdure, capitaine du château de La Motte, de 220 l., prix de 20 salmées de blé (16 novembre). — Testament d'Amagrade Ducrès, âgée de 14 ans (21 novembre). — Obligé de 63 l. pour Bernard Barthélemy, sacristain de Saint-Gilles. C'est le prix de 6 salmées de blé (6 décembre).

E. 890. (Registre. — 107 feuillets, papier.

1573. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Quittance générale pour les hoirs de Guillaume de Coise, seigneur de Saint-Just (15 janvier). — Syndicat des habitants de Générac. L'assemblée se réunit au château, par-devant le baile Jacques Beuf, Claude Gosso, syndic, et Jean Codere, commis ou substitut de feu Carlin Noguie, syndic, demandent qu'il soit procédé à l'élection des nouveaux syndics. On élit Guillaume Vidal et Pierre Julien (24 février). — Sous-arrentement des terres de la charité de Générac, moyennant la rente de 19 émines de blé, mesure de Beaucaire (24 février). — Allret passé par les rentiers de la *levade* ou leude du poisson pour le chapitre de Saint-Gilles, du droit de leude du poisson que Jacques Richard pêchera dans l'étang de Scamandre et aux marais de Saint-Gilles, sauf les roubines ou fossés, moyennant 3 l. de rente (15 mars). — Déclaration faite par Théodore Joubat, archer de la compagnie du maréchal de Damville, au sujet des fournitures dues par le village de Générac à lui et aux autres hommes d'armes et archers Lazare Sully, Nicolo le Corse, et Mathieu Chanon (13 mars). — Arrentement passé par Roland Moynier, lieutenant de vignier, à Antoine de Varia, de deux terres au chemin de Nimes (2 avril). — Cession d'une part de l'arrentement du mas de Clairefarine, appartenant au grand prieur (7 juin). — Testament de Siméon Journet, de Franche-Comté (10 juillet). — Bail de la taille imposée sur les habitants de Générac pour l'entretien et la nourriture « des Albanoyz logés sur led. lieu », suivant commission du maréchal de Damville, donnée au camp devant Sommière (2 août). — Arrentement du prieuré de Saint-Privat de Gaillhan, près Sommière, passé par le prieur Tristan de Lacroix

(1^{er} septembre). — Affret en licence donnée par les rentiers de la leude du poisson du chapitre, à deux habitants de Saint-Gilles, de « pescher avec toute manière de sareye par toutes les eaux et pescaries dud. St-Gilles, excepté robines et vallatz », moyennant 55 s. par homme (4 octobre). — Arrentement passé par Jacques de Lageret, seigneur de Caissargues, de ses « vallatz et pescaries » de Saint-Gilles (22 octobre).

E. 891. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1571. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Cotet ou notes brèves des actes analysés à l'art. E. 888.

E. 892. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1573. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Notes brèves des actes analysés à l'art. E. 890.

E. 893. (Registre.) — 450 feuillets, papier.

1545-1567. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Rubriques des actes.

E. 894. (Registre.) — 60 feuillets, papier.

1568-1573. — Notariat de Saint-Gilles. — Antoine Giraud. — Rubriques des actes.

E. 895. (Registre.) — 358 feuillets, papier.

1510-1523. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Giraud. — Vente faite par Jean Lansard, notaire de Nîmes, à noble Antoine Mascaron, de Saint-Gilles, d'une terre à Saint-Gilles, lieu dit : *En Lona* (24 septembre 1510). — Lods fait par Guillaume Mascaron, moine, précenteur, procureur, économe et syndic du monastère de Saint-Gilles, au sujet d'immeubles acquis de noble Pierre de Villages, co-seigneur de Bernis (9 octobre 1510). — Donation faite par l'hôte Jean Boffard à nobles femmes Marguerite Guiraud, sa belle-mère, et Gillette Isoard, sa femme, *propter assiduam benivolentiam et constantem amicitiam* (4 mars 1511 v. s.). — Aacte passé par le chapitre à Antoine Morice, licencié en droits de Nîmes, juge ordinaire de Saint-Gilles, avocat et procureur du monastère. Le chapitre s'assemble par-devant

Antoine Beaumont, prieur majeur, vicaire général de l'abbé François de Chassagnes. Sont présents : Pierre de Bourguif, hôtelier et prieur claustral, Gilibert Malian, doyen, Antoine André, infirmier, Bernard de Lacroix, camérier, Guillaume Mascaron, précenteur, Thomas de Montgros, cellerier, prieur de Corconne. Gonin Piat, ouvrier, Amblard de Lespinasse, aumônier, Louis Garin, prieur de Saturargues et d'Aubenas, Guillaume Chabirand, prieur de Sainte-Marie-Madeleine, Guillaume Raymond, archidiacre, Pierre Valentin, premier sacristain, André Armand, moine claustral, Jacques Béranguier, sacristain de Saint-Pierre de Via Sacra, Olivier de Malet, prieur de Vaquières, Raimond Régis, prieur de Montpezat, Jacques Claret, prieur de Saint-Geniès, de Creyssac et de Serviers, Antoine Mascaron, Jacques Puget, *juvencellis*, Thomas de Celles, Jean Portal, Jean Robert, Nicolas de Lile et Giraud de Vernet, *pueris*, religieux (2 septembre 1511). — Ratification donnée par le chapitre à un aacte passé par Jean Ministral, bénédictin, prieur de Saint-Pierre de Trinquetaille (17 mai 1511). — Reconnaissance féodale faite par l'hôte Jean Boffard à Guillaume Chabirand, prieur de La Madeleine (4 juin 1511). — Insinuation et présentation de lettres du conservateur et recteur *studii* de Montpellier, pour Gabriel d'Orfeuil, moine de Saint-Gilles (16 avril 1511). — Titre clérical, *instrumentum actitulationis*, consenti par Jean Boffard, *hospes intersignis Muttonis*, à Élie de Fayolle, clerc du diocèse de Périgueux. Il lui donne, en vue de son entrée dans les ordres, le vivre et le vêtement, *ne incedere valeat et cogatur per mundum vagando* (24 mars 1511 v. s.). — Délibération du chapitre général de Saint-Gilles au sujet des nappes du réfectoire. Gonin Piat, ouvrier et syndic du monastère, se plaint que les réfectoires sont mal pourvus de nappes, *de mappis sive toalhas*, par l'hôtelier. Les nappes ne sont renouvelées qu'une fois par semaine, *et super eisdem comeditur tam diebus carnalibus quam illis quibus carnes non eduntur, quod est satis inhonestum et indecens*. On décide que l'hôtelier fournira des nappes blanches et lessivées deux fois par semaine, les unes pour les jours gras, les autres pour les jours maigres (2 septembre 1511). — Testament de noble Bernard de Folaquière, de Saint-Jean de Serres. Il élit sépulture en l'église de Sainte-Cécile du mas d'Estagel et consacre 12 florins à son âme (19 janvier 1511 v. s.). — Présentation faite par les religieux de Saint-Gilles à l'évêque de Nîmes, d'Antoine Beaumont, étudiant, pour l'obtention de la vicairie de Saint-Amans près Sommière (24 septembre 1511). — Intimation d'un appel de Gonin Piat, ouvrier et syndic du monastère, à

Jean Guérin, vicaire de l'abbé commendataire François de Chassagnes. L'acte a lieu sur la place de l'abbaye, *juxta lapides rubeos*. Dans sa cédule, le syndic se plaint de l'invasion des séculiers dans l'administration de l'abbaye (2 novembre 1511). — Révocation prononcée par l'abbé François de Chassagnes, licencié en décrets, chantre et chanoine de l'église de Bordeaux, abbé commendataire et administrateur perpétuel du monastère de Saint-Gilles, de noble Antoine Beaumont, moine, prieur de Ménerbe, de la charge de vicaire. Le vicaire révoqué répond par cédule qu'il n'accepte pas sa révocation, *ex eo quia fuerat creatus vicarius per predictum dominum abbatem, de consensu et consilio capituli, juxta statuta dicti conventus, per dictum dominum abbatem jurata* (16 décembre 1511). — Réception d'Antoine Jourdan, du diocèse de Mende, comme habitant de Saint-Gilles, par-devant Guillaume Chabirand, prieur de la Madeleine, lieutenant du vicaire général et officier de l'abbé François de Chassagnes. Sommaire enquête est faite *super ejus bona conversatione et probitate ac sufficientia*, et il prête serment *juxta legem municipalem ville Sancti Egidii* (7 novembre 1512). — Collation faite par l'abbé au notaire Louis Giraud de l'office de tabellion des cours de Saint-Gilles (27 janvier 1511 v. s.). — Collation faite par l'abbé à Jacques de Laye, docteur en droits de Nîmes, des judicatures ordinaire et d'appels de Saint-Gilles, *alternativis annis* (27 janvier). — Nomination faite par l'abbé de Joachim de Feydit, moine et chantre de Sainte-Croix de Bordeaux, en qualité de son vicaire général (13 janvier 1512 v. s.). — Élection faite par le chapitre, de Gonin Piat, ouvrier du monastère, en qualité de syndic (2 septembre 1511). — Autorisation donnée par l'abbé au jeune clerc Jean Villar, familier du monastère, de porter le rouleau des religieux morts. Ce texte est en forme de circulaire adressée aux fidèles, aux archevêques, évêques, abbés, chapitres, collèges et couvents. Il rappelle que la coutume est d'envoyer des messagers spéciaux, porteurs des rouleaux, afin d'informer chaque église de la mort des religieux de l'abbaye, et de lui demander des prières et d'autres œuvres de piété, *quibus fidelium anime a penis ardentissimi ignis purgatorii liberantur*. Il demande bon accueil pour le messager, qui rapportera les noms des défunts des autres églises. *Quod si eundem latorem apud vos dies suos finire extremos contigerit, ipsum ecclesiastice sepulture tradere, et presentes litteras cum rotulo ad nos, si placet, remittere dignemini* (8 novembre 1512). — Procuration donnée par le monastère à des procureurs au parlement de Toulouse (6 novembre 1510). — Procuration donnée par les habitants

de Saint-Gilles à des procureurs au parlement de Toulouse (9 novembre 1510). — Procuration donnée à André Armand, moine de Saint-Gilles, par Antoine Beaumont, vicaire de l'abbé (14 février 1511 v. s.). — Procuration d'Antoine Beaumont, étudiant en décrets à l'université d'Avignon (26 septembre 1511). — Procuration de noble Antoine Beaumont, prieur majeur de Saint-Gilles, prieur de N.-D. *Ruppis Voulcii*, ou de Villeneuve, diocèse de Sisteron, à Jean Beaumont, moine bénédictin *monasterii Carofforii*, diocèse de Poitiers, et noble Jacques Beaumont, son frère, pour résigner entre les mains du Pape son prieuré de Villeneuve (16 octobre 1511). — Procuration donnée par Jean de Rosario, moine de Saint-Gilles, Antoine Beaumont, prieur de Ménerbe, et consort (26 février 1511 v. s.). — Procuration du chapitre de Saint-Gilles pour l'échange du prieuré de Saint-Amans, uni à la mense capitulaire, contre celui de Saint-André de Camariguan, avec son annexe de Sainte-Colombe, uni à l'infirmerie du monastère, et cela avec l'agrément du Pape ou du concile de Pise, actuellement transféré à Lyon (22 novembre 1512). — Procuration d'Antoine André, infirmier du monastère, pour l'échange du prieuré de Saint-André de Camariguan et Sainte-Colombe, uni à son office, contre le prieuré de Saint-Amans près Sommière, uni à la mense capitulaire (22 novembre 1512). — Procuration *ad resignandum* donnée par Jean Guérin, chapelain d'une chapellenie fondée en l'église métropolitaine de Saint-André, à Bordeaux, par Marie de *La Corroya*, dame de la maison noble de La Batut, paroisse de Saint-Loubès, *Sancti Lubesii inter duo maria*, dont le jus-patronat appartient à Michel de Chassagnes, seigneur de Génissac et de la dite maison noble de La Batut (10 mai 1511). — Prise de possession de la sacristie de Saint-Pierre de *Via Sacra* du monastère, par Gabriel d'Orfeuil, bachelier en décrets et moine profès (10 janvier 1511 v. s.). — Vidimus de lettres originales *confessionalis*, donné par Antoine Beaumont, prieur de Ménerbe et *Ruppis Voulcii*, vicaire de l'abbé. Le texte vidimé est une supplique adressée au Pape par Guillaume Mascaron, Gonin Piat, Gilbert Gardon, religieux bénédictins, Pierre Ferrand, Antoine Gauchet, Charles Costin, Pierre Mayol, Jean de Laye, Jean Ceron, Mercure Juge, Jean Chayssieux, Jacques Carnage, prêtres, clercs et laïques, avec leurs épouses et leurs enfants, des diocèses de Nîmes et d'Uzès, *ut confessor ydoneus, secularis vel cujusvis ordinis regularis presbyter, quemlibet ipsorum pro tempore duxerit eligendum, ipsos et eorum quemlibet a quibuscumque excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et*

penis a jure vel ab homine quavis occasione vel causa latis... ac votorum quorumcumque et Ecclesie mandatorum transgressione, perjuratorum, homicidii mentalis vel casualis reatibus,, etc., etc., absolvere... possit..... Le Pape donne l'autorisation demandée. La date de la supplique n'est pas reproduite (1^{er} avril 1511). — Appel de Gonin Piat, syndic du monastère, par-devant Antoine de Fayet, professeur de droit, conseiller au parlement de Toulouse, commis à l'exécution d'un arrêt à Saint-Gilles (29 octobre 1510). — Appel des moines du couvent par-devant Barthélemy de Trois-Émines, licencié en droit, descendu à l'hôtellerie de l'*Écu de France*. Le couvent est représenté par Guillaume Mascaron, précenteur, procureur et rentier de l'abbé, se disant syndic du monastère (27 février 1511 v. s.). — Collation du prieuré ou rectorie de Saint-Martin de Saint-Gilles, faite par Antoine Beaumont, vicaire de l'abbé, au prêtre Laurent Ruffi, de Caveirac (23 février 1511 v. s.). — Cession de l'office de viguier de Saint-Gilles faite par noble Jean Dasta, de Bordeaux, à Louis Olivier, bourgeois de Saint-Gilles, moyennant 12 écus d'or *ad eignum solis* (27 janvier 1511 v. s.). — Procuracy donnée par François de Chassagnes, abbé de Saint-Gilles, pour ses procès au parlement de Toulouse (28 décembre 1512). — Testament d'Antoine Truffet (25 août 1512). — Codicille du même (17 septembre 1512). — Collation de l'office d'hôtelier de Saint-Gilles, faite par le vicaire de l'abbé à Pierre de Bourguif, moine du monastère (31 août 1511). — Prise de possession de l'hôtellerie par Pierre de Bourguif (3 septembre 1511). — Autre prise de possession pour le même (22 février 1511 v. s.). — Collation de la conraserie du monastère faite par le vicaire général de l'abbé au moine Jean *de Rosario* (31 août 1511). — Collation de la sacristie du monastère pour le moine Jacques Bérenguer (31 août 1511). — Collation de la subcentorie du monastère pour le moine Pierre Valentin (3 septembre 1511). — Collation de la première sacristie du monastère pour le moine Louis Garin (3 septembre 1511). — Collation de l'office de cellier pour le moine profès Thomas de Montgros (31 août 1511). — Collation du prieuré de Saturargues pour le moine Louis Garin (31 août 1511). — Collation du prieuré d'Aubenas, diocèse de Sisteron, pour le moine profès Gabriel d'Orfeuil (3 septembre 1511). — Collation du prieuré de Corconne pour Jean Payot, bachelier en décrets (12 janvier 1512 v. s.). — Collation de l'office de cellier pour le moine Pierre Buade (14 janvier 1512 v. s.). — Réception de Pierre Martin comme habitant de Saint-Gilles (26 janvier 1512 v. s.). — Intimation de lettres de nomination pour le moine Gabriel d'Orfeuil, gradué en l'université

de Montpellier (21 mars 1511 v. s.). — Prise de possession du décanat de Saint-Gilles pour Jean de Beaumont, moine bénédictin de *Carrossio*, diocèse de Poitiers (28 décembre 1511). — Procuracy du moine Guillaume Chabirand (17 janvier 1511 v. s.). — Présentation faite à l'évêque de Nîmes par le vicaire général de l'abbé de Saint-Gilles, d'Antoine Sivière, prêtre de Nîmes, pour la chapellenie de N.-D. de Montuzorgues, dépendant du prieuré de Saint-Jean de Gardonnenque (2 mai 1511). — Donation de l'office du courtage de Saint-Gilles, faite par l'abbé François de Chassagnes à Gillet Petit (25 janvier 1512 v. s.). — Autorisation donnée par l'abbé au moine profès Jean Portal, de suivre pendant trois ans des cours universitaires, *ad studia generalia vel scolas grammaticas et logicas... accedere, et extra.... monasterium morari, causa profitendi litterisque et virtuti infundendi*. Portal pourra choisir un confesseur séculier ou régulier (18 mars 1512 v. s.). — Procuracy de Jean Guérin, prêtre de Bordeaux (17 mars 1512 v. s.). — Délégation donnée par l'abbé à Pierre de Bourguif, hôtelier du monastère, pour recevoir comme profès les moines Antoine Mascaron et Thomas de Celles, *juvencellos*. L'acte est passé sur la place, devant la grande porte de la maison abbatiale (15 mars 1512 v. s.). — Profession des religieux Jacques Puget et Jean Portal (21 mars 1512 v. s.). — Lods d'une maison de la rue de *Juytaria*, paroisse Saint-Martin (12 mars 1512 v. s.). — Nomination faite par François de Chassagnes, viguier de Saint-Gilles, de Benoit Roure pour son lieutenant (14 janvier 1512 v. s.). — Réception de Pierre Puget, fustier, comme habitant de Saint-Gilles (1^{er} février 1510 v. s.). — Achat d'immeubles pour Antoine Courtois, citoyen de Nîmes (4 mai 1513). — Acepte passé par Guillaume Mascaron, précenteur du monastère, au nom du couvent, à Jean Lansard, notaire, habitant Saint-Gilles et Nîmes (23 septembre 1510). — Nomination faite par Antoine Beaumont, prieur de Ménerbe, vicaire général de l'abbé, d'Élie de Fayolle, clerc du diocèse de Périgueux, comme notaire ordinaire (13 septembre 1511). — Procuracy donnée par Pierre Buade, moine profès, prieur de Saint-Pierre de Laugnac, à deux prêtres de Bordeaux, pour l'acceptation de bénéfices éventuels (8 août 1513). — Acepte passé par l'abbé à noble Georges Freton, de Bellegarde (13 janvier 1511 v. s.). — Acepte passé par le chapitre à Guillaume Chabirand, prieur de La Madeleine, près Saint-Gilles (2 septembre 1511). — Obligé fait par Pierre Valentin, moine et subcenteur, et consort, à Jean Guérin, prêtre, procureur de l'abbé (25 juin 1513). — Requête présentée par Gabriel d'Orfeuil, moine profès, dans la chambre abbatiale, au

moine Jean de Feydit et au prêtre Jean Guérin, vicaire de l'abbé, en vue d'un bénéfice. Il invoque le concile de Bâle et la Pragmatique Sanction (11 avril 1514). — Collation du prieuré de Saint-Geniès de Malgoirès, faite par Pierre Buade, prieur de Saint-Pierre de Laugnac, vicaire général de l'abbé, à Jean Bardin, prêtre de Bordeaux (1^{er} octobre 1513). — Collation du prieuré de Saint-Étienne de Corconne, faite par le vicaire général de l'abbé au prêtre Jean Guérin (2 octobre 1513). — Collation du prieuré de Saint-Geniès de Malgoirès, faite par Jean Guérin, vicaire général de l'abbé, à Jean Chasson, religieux de l'abbaye de Saint-Sauveur de Blaye, diocèse de Bordeaux (2 octobre 1513). — Collation du prieuré de Sainte-Croix de Moulézan, faite par Jean Guérin, vicaire général de l'abbé, au moine Gabriel d'Orfeuil (6 octobre 1513). — Collation du prieuré de Saint-Geniès de Malgoirès, vacant par la mort de Jacques Claret, faite par Guillaume Chabirand, prieur de La Madeleine, vicaire général de l'abbé, au prêtre Huguet Roudil (6 octobre 1513). — Collation du prieuré de Saint-Geniès de Malgoirès, faite par Pierre Buade, prieur de Laugnac, vicaire général de l'abbé, à Jean Payot, clerc de Bordeaux (2 octobre 1513). — Donation de l'usufruit d'une terre, faite par l'hôte Jean Boffard au prêtre Jean Normand (16 septembre 1510). — Vicariat conféré par Jean Payot, prieur de Saint-Étienne de Corconne, vicaire et procureur général de l'abbé, à Guillaume Chabirand, prieur de La Madeleine, pour le gouvernement du monastère (6 octobre 1513). — Habilitation d'Aynier Boffard, fils de Jean Boffard, pour la gestion de ses affaires (15 octobre 1513). — Collation de la viguerie de Saint-Gilles, faite par l'abbé François de Chassagnes à Louis Olivier (30 janvier 1513 v. s.). — Arrentement de l'abbaye de Saint-Gilles, passé par l'abbé François de Chassagnes à Jean Portal, moyennant 400 écus d'or sol de rente (2 mars 1513 v. s.). — Collation de l'office de prieur claustral, faite par l'abbé au moine Guillaume Chabirand (6 mars 1514 v. s.). — Collation de l'infirmerie de Saint-Gilles, faite par Joachim de Feydit, vicaire général de l'abbé, au moine profès Jean Portal (27 mars 1514 v. s.). — Procuration de Jean Payot, prieur de Saint-Étienne de Corconne (2 mars 1513 v. s.). — Procuration de François de Chassagnes, abbé de Saint-Gilles (6 mars 1513 v. s.). — Reconnaissance féodale faite par Jean Boffard à l'abbé, d'un easal confrontant le mur de l'abbaye, *sive los retratz* (26 janvier 1513 v. s.). — Nomination faite par l'abbé, d'Antoine Moret, pour son procureur fiscal (13 janvier 1514 v. s.). — Profession du moine Gilles Martin (21 mars 1522 v. s.). — Profession du moine

Philippe Arbousset (21 mars 1522 v. s.). — Profession du moine Pierre Saunier (21 mars 1522 v. s.). — Rubrique des actes.

E. 896. (Registre.) — 295 feuillets, papier.

1513-1518. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Giraud. — Le registre, qui contenait primitivement plus de 400 feuillets, a été gravement mutilé. — Acepte passé par le prêtre Jean Guérin, procureur substitué de Jean Payot, prieur de Corconne, procureur général de l'abbé (15 mai 1514). — Procuration de l'abbé François de Chassagnes (16 février 1513 v. s.). — Collation de la conrazerie de Saint-Gilles, faite par Joachim de Feydit, moine, chantre du monastère de Sainte-Croix de Bordeaux, vicaire général de l'abbé, au moine profès Guillaume Chabirand (4 août 1514). — Collation du prieuré de La Madeleine, faite par Joachim de Feydit au moine profès Guillaume Raymond (4 août). — Collation de l'archidiaconat du monastère, faite par Joachim de Feydit au moine Antoine Mascaron (7 août 1514). — Collation de l'office de second sacristain pour le moine Thomas de Celles (7 août 1514). — Acepte passé par Jean Guérin, vicaire général de l'abbé, à Jacques de Layo, docteur ès lois de Nîmes (10 août 1514). — Autorisation d'accepter des bénéfices et des offices, donnée par Joachim de Feydit au moine Pierre Buade (11 décembre 1514). — Collation du prieuré de Saint-Gilles de *Dugno*, vacant par la mort de Pierre Barnet, faite par Joachim de Feydit à Dominique de Chapalu, moine profès du monastère de Nant (23 novembre 1514). — Collation du prieuré ou rectorie de Saint-Martin de Saint-Gilles, pour Jean Guérin, prêtre du diocèse d'Angoulême (21 janvier 1515 v. s.). — Procuration de Pierre Buade, prieur de Laugnac (8 mars 1514 v. s.). — Intimation faite par Jean Guérin, procureur de l'abbé, à Pierre Buade, de la révocation de ce dernier comme vicaire général de l'abbé. Buade, révoqué par Jean Payot, vicaire et procureur de l'abbé, avait continué à exercer le vicariat (11 avril 1515). — Collation du prieuré de Saint-Loup, diocèse d'Uzès, pour le moine profès Guillaume Mascaron (18 avril 1515). — Collation de l'office de précenteur pour le moine profès Guillaume Raymond (18 avril 1515). — Collation du prieuré de La Madeleine pour le moine profès Jacques Puget (20 avril 1515). — Protestation de Guillaume Mascaron, prieur de Saint-Loup (18 avril 1515). — Testament du prêtre Jean Normand. Il élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre de Beaulieu, et consacre à son âme 25 florins de Roi (20 mars 1514 v. s.). — Échange où il est question d'une maison de la

rue de La Draperie (9 février 1514 v. s.). — Procuration donnée par le moine Jean Payot pour accepter des bénéfices (26 mars 1512 v. s.). — Achat d'une cour pour le prêtre Jean Normand (15 octobre 1514). — Échange où il est question d'une maison de la paroisse Saint-Martin confrontant la rue *de Juytaria* (25 janvier 1514 v. s.). — Reconnaissance féodale pour Pierre de Bourgjuif, hôtelier du monastère (12 juin 1514). — Reconnaissance féodale pour Jean Portal, infirmier du monastère (20 janvier 1514 v. s.). — Insinuation de lettres de nomination de l'université pour Antoine Folcher, étudiant (26 février 1515 v. s.). — Licence de tenir sur sa maison l'enseigne de *Saint-Jacques*, donnée par Gilbert Malian, doyen du monastère, à Pons Grégoire, moyennant 12 d. par an. Grégoire aura le monopole de cette enseigne à Saint-Gilles (13 novembre 1514). — Testament de Sanchette Garon, veuve de Guillaume Eustache. Elle fonde en la chapelle Sainte-Catherine de l'église Saint-Martin une messe de mort du lundi (10 avril 1516). — Lods d'une maison de la rue de La Draperie, fait par Amblard de Lespinasse, moine et aumônier du monastère (22 janvier 1515 v. s.). — Reconnaissance féodale faite à Bernard de Lacroix, camérier du monastère, comme vicaire général de l'abbé, d'un marais du quartier de La Lone (14 juillet 1517). — Testament de Pierre Durant, curé de l'église Saint-Laurent de Saint-Gilles. Il élit sépulture en l'église Saint-Pierre de Beaulieu, contre le tombeau du prêtre Jean Bonot. Il consacre 40 l. à son âme (25 juin 1516). — Procuration donnée par Bernard de Lacroix, camérier et vicaire général, au moine Gabriel d'Orfeuil, pour le recouvrement des biens de son défunt père Jacques d'Orfeuil, notaire de Nîmes (10 septembre 1516). — Reconnaissance féodale pour Raphaël Barbier, infirmier de l'église ou prieuré de Saint-Jean de Jérusalem (21 août 1516). — Confirmation du bénéfice de La Madeleine, faite par Bernard de Lacroix, vicaire général, en faveur du moine profès Jacques Puget (16 septembre 1516). — Présentation du clerc *solutus* Bernis Pierre, faite à l'évêque d'Uzès par Jean de *Rosario*, moine de Saint-Gilles, prieur de Saint-Geniès de Malgoirès, pour la vicairie ou rectorie et charge d'âmes, *cura animarum*, de son prieuré (29 octobre 1516). — Cédula d'appel présentée au nom de l'abbé, dans la cour de l'hôtellerie de *l'Écu de France*, à Jean Guiraudel Falcon, juge ordinaire de Nîmes, commissaire député par le parlement de Toulouse (30 octobre 1516). — Déclaration faite en chapitre par les religieux de Saint-Gilles (6 novembre 1516). — Révocation faite par le chapitre, de Louis Garin et de Guillaume Chabirand comme procureurs du couvent, et

nomination à leur place de l'aumônier Amblard de Lespinasse et du sacristain Jacques Béranguier. On reprochait à Chabirand d'avoir pris les statuts du monastère, *affixa in quodam libro alligato in claustris*. En preuve, l'acte reproduit cette déclaration écrite de Chabirand : « Je soubz signé confesse avoir prins le double de l'aubanelle qu'estoit dans ung livre de obiz, cousu, par commandement Mgr l'abbé de céans, lequel ly ay bayllé, et peult estre que l'aye retourné à quelcun de céans, car Mgr dit mesme à aulcun religieulx qu'il les avait eus et qu'il le retenoit pour le double. Et luy mesme me les a fait lever, et le dit aux claustris du chapitre qu'il les avoit » (6 novembre 1516). — Arrentement de l'étang de Scamandre, passé par le chapitre à Bernard de Lacroix, camérier, et Gonin Piat, ouvrier, moyennant 55 florins, 100 « roqueyroulx » et 100 *genovesas* de rente (10 septembre 1513). — Procuration donnée par Jean de *Rosario*, prieur de Saint-Geniès de Malgoirès, à des procureurs du parlement de Toulouse (26 novembre 1516). — Procuration de Jean Portal, marchand de Saint-Gilles, autrefois rentier des droits et émoluments de l'abbé (17 novembre 1516). — Testament du prêtre Jean Muradian. Il élit sépulture en l'église supérieure de Saint-Gilles, chapelle de N.-D. La Daurade, près du bénitier, *juxta benoyterium*. Il consacre 2 florins de Roi à ses obsèques (8 décembre 1516). — Lettre de première tonsure concédée, avec l'autorisation de l'abbé, au moine Gilles Martin, par Jean Colomb, professeur *in sacra pagina*, évêque de Troyes (27 décembre 1516). — Constitution de procureurs au parlement de Toulouse pour Gonin Piat et Arnaud de Lacroix, rentiers de l'abbaye de Saint-Gilles (11 janvier 1515 v. s.). — Procuration de Jacques Puget, conrazier du monastère (12 janvier). — Collation de l'office de conrazier du monastère, faite par Bernard de Lacroix, camérier, vicaire général de l'abbé, à Jacques Puget, moine profès (12 janvier). — Prise de possession de la rectorie de Saint-Laurent par Raphael Barbier, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au nom d'Antoine Térond, bachelier en droits (21 décembre 1516). — Titre clérical, *actitulatio*, pour le clerc Étienne Bessière (6 février 1516 v. s.). — Procuration du moine Guillaume Chabirand (19 avril 1517). — Collation de l'office de sacristain de Saint-Pierre *de Via Sacra* du monastère, faite par le vicaire général de l'abbé au moine Antoine Mascaron (14 avril). — Achat d'une maison séparée au midi, du mur de la ville, par la rue de l'Abbaye, *carrerìa appellata de l'Abbadia* (26 septembre 1516). — Réception de Louis Vitalis comme habitant de Saint-Gilles. Elle a lieu dans le consistoire de la cour ordinaire de la ville, où ce jour-là se tenait le

conseil des jurés de la ville, et par-devant le vicaire général de l'abbé (21 mars 1517 v. s.). — Reconnaissance féodale faite à Jérôme Fabre, baillo de Saint-André de Camarignan et Sainte-Colombe, représentant Jean Portal, infirmier du monastère et prieur de Saint-André (15 décembre 1516). — Élection faite par le chapitre de Gonin Piat, ouvrier du monastère, comme abbé de Saint-Eusèbe, diocèse d'Apt (28 mars 1517). — Testament du prêtre Jean Arnaud, *sentiens se gravatum aliquali infirmitate corporali*. Il élit sépulture en l'église Saint-Pierre de Beaulieu, *in pede beneyterii*, et consacre 20 florins de Roi à son âme (20 juillet 1516). — Autorisation donnée par Bernard de Lacroix, vicaire général de l'abbé, à Étienne André, laboureur, d'édifier une croix de pierre ou un oratoire entre les deux murs de la ville, près la porte de Saint-Pierre de Beaulieu, dans un vacant à la rencontre de deux chemins (16 février 1516 v. s.). — Testament du fournier Georges Jaubert (11 avril 1516). — Autorisation donnée par le vicaire général de l'abbé à Louis et Jean Portal frères, d'édifier une croix de pierre ou un oratoire entre les deux murs de la ville, près du Portail-Vinos ou de La Rose, sur un terre vacant (2 mars 1516 v. s.). — Collation de l'office de l'hôtellerie du monastère, faite par le vicaire général de l'abbé au moine profès Guillaume Raymond (14 mars). — Collation du prieuré de La Madeleine, faite par le vicaire général de l'abbé au moine profès Gabriel d'Orfeuill (19 décembre 1516). — Autorisation donnée par l'abbé François de Chassagnes au moine profès François de Gimel, dit de Palluel, d'aller suivre des cours de grammaire, de dialectique et autres arts libéraux, d'aller voir ses parents et de gérer ses biens (s. d.). — Collation de l'hôtellerie du monastère pour Jacques Bérenquier (4 avril 1517). — Collation de l'archidiaconat du monastère pour Thomas de Celles (14 avril). — Insinuation de lettres de baccalauréat et de continuelle résidence pour Guillaume de Lespinasse (26 mars 1516). — Quittance réciproque entre l'abbé et son rentier Jean Portal (27 avril 1517). — Ratification donnée par le chapitre à un accord avec noble Gaillardet de Montcaim, seigneur de Candiac (11 juillet 1517). — Nomination faite par Laurent de La Falconnière, sacristain de Montmaurel, vicaire général de l'abbé, de Gonin Piat, moine et ouvrier du monastère, comme son lieutenant ou substitut (30 septembre 1517) (1). — Procuration du moine Nicolas Fabre pour accepter des bénéfices (6 septembre 1517). — Procuration du moine Jean de Rosario, prieur

de Saint-Geniès de Malgoirès (4 novembre 1517). — Prise de possession de l'office de l'hôtellerie pour le moine Nicolas Fabre (22 septembre 1517). — Protestation du moine Jacques Bérenquier, hôtelier du monastère (14 avril 1517). — Révocation des dispositions de dernière volonté de Jean Botard (12 janvier 1517 v. s.). — Acte de protestation ou d'intimation de lettres d'exception avec protestation consécutive, pour les moines Bernard de Lacroix et Gonin Piat (5 juin 1518). — Nomination par le chapitre, du moine et subcenteur Pierre Valentin en qualité de syndic (2 septembre 1516). — Requête faite aux religieux du monastère par noble Raimond de Saugnier. Il leur a présenté des lettres missives de « madame la Régente en France » et leur demande de lui donner leur réponse, ainsi que pour d'autres lettres autrefois présentées. Saugnier est seigneur du château de La Rouvière. Les religieux, par l'organe de Pierre « Bourjuzieu » ou Bourjuif, prieur claustral, répondent qu'ils ne s'assembleront pas avant la Saint-Antoine. C'est alors qu'ils répondront à la Reine mère et à la Reine (14 janvier 1515 v. s.). — Réponse de Jean Guérin, vicaire général de l'abbé. Ayant « apperceu la teneur de certaines lectres missives de nostre très chrestienne dame la Royne (1), et de nostre dame la Régente en France, mère du Roy (2)...., obtenues en faveur de noble Pierre de Saugnier, et présentées es religieux dud. Sainct-Gilles, pour et affin de le fere religieux dud. monastère », Guérin dit au notaire « que aultresfois et au chappitre général....., led. noble Pierre Saugnier, du consentement et auctorité de Mgr l'abbé....., a esté receu ». Guérin consent à ce que Pierre soit reçu comme religieux et prenne l'habit monacal (14 janvier). — Réponse d'Antoine de Beaumont, prieur du monastère, parlant au nom des autres moines. Ils sont prêts à obéir à la Reine et à la Régente quand l'abbé, qui est absent, le voudra. Ils ne peuvent rien faire sans son autorisation (16 janvier). — Copie d'une lettre de la duchesse d'Angoulême et d'Anjou, mère du Roi, régente en France : « Chers et bien aymés, la Royne vous a naguères escript en faveur de Pierre de Saugnier, jesusne enfant filz de Reymond Saugnier, sieur de La Rouvière, demeurant en la ville d'Arles, lequel a très fervent [désir] et zèle de dévotion d'estre religieux de vostre monastaire, comme il nous a dit aud. Arles. Et pour ce que avons entendu que vous différés d'accomplir le bon plaisir et requeste de la l. dame, vous prions très affectueusement que en faveur d'icelle et de nous, vous vueillés

(1) Le mot *decimo* a été oublié dans le millésime du ms.

(1) Claude de France. (2) Louise de Savoie.

recevoir led. enfant religieux de vostre. monastere et lui baille[r] l'abbat en le tractant benigne-ment, en facon que cognoissions que desirés fere aucune chose pour nous. Quoy faisant, nous feris plaisir très agreable, qui sera cause que au temps advenir aurons vostre. monastere et vous en bonne et singuliere recommandation. Et que n'ayons plus cause de ce vous escrire. Chers et bien aimés, Dieu soit garde de vous. Donnè à Aix, le VIII^e jour de janvier. Loyse. F. de Bonson. A nous très chers et bien aimés les religieux abbé, vicaire, prier et couvent de S^t-Gilles ». — Copie d'une lettre de la Reine : « Chiers et bien amez, nous avons esté advertie que au moien du beau miracle faict par Mgr S^t Gilles, vostre patron, en faveur de Pierre de Saunier, jeune enfant lors estant en necessité, come mort, il a pieçça grande et fervente dévotion de soy rendre religieux en vostre couvent, et d'en prendre l'abit et profession, ainsins qu'il nous a dit. Et pour ce que nous désirons bien que led. enfant parvène à son intention, que ost juste et sainte, afin mesmement d'estre participante ès bonnes prières et oraysons qu'il y fera, à ceste cause nous vous prions très affectueusement que, en la favear de nous, vous le veulez recepvoir et luy donner l'abbat en vostre. couvent, sans avoir regard à l'inconvénient accidentel, bien petit, que avons veu en sa personne, au moien duquel aviés par ci devant différé, et vous prions, n'y faictes difficulté. Quoy faisant, nous ferés très agreable plaisir, et au temps advenir aurons vous et les affaires de vostre. couvent en bonne recommandation. Chiers et bien amez, Dieu soit garde de vous. Donnè à Sallon le XXX^e jour de decembre. Glaude. De La Vigne. A nous chiers et bien amés les abbé et prieres et couvent de S^t-Gilles ». — Acceptation en chapitre général, du fils de Raimond Saunier, licencié en droitz, d'Arles, en qualité de religieux du couvent, *cum idem Sauncrii sit amicus religionis et talis qui plura pro utilitate et commodo ejusdem procurat, in dicta civitate Arelatis, circa prosecutionem processuum prioratus de Trenquetalliis* (3 septembre 1515). — Copie d'une lettre de Raimond Saunier au Roi : « Sire, au chapitre général du monestere de Saint-Gilles (qu'est de fondation royale), par l'abbé ou son vicaire et religieux d'icelluy, sans nul contradisant, fust nominé et receu pour estre religieux d'icelluy monestere Pierre de Saunier, jeune enfant de vostre ville d'Arle, filz de maistre Remond de Saunier, docteur, seigneur de La Rovièrre. Et après, par aucune frivole occasion, ilz reffuzarent luy doner l'abbat. Pour ce, veu led. enfant et la dévotion d'icelluy par la Reyne et Madame vostre très excellente mère, a esté du bon plaisir d'icelles d'escripre très benigne-ment

ausd. abbé et religieux, que le vouldissent recevoir et luy donner l'abit, le tractant benigne-ment. Quoy fere, de parole se sont offers, maiz s'excusent lesd. religieux à l'abbé, et le vicaire dud. abbé est content de le recevoir, et pour le recevoir est content de y depputer ung des religieux de céans, ainsins qu'est contenu aux papiers cy atachés, signés de la main du notaire dud. monestere. Pour ce, vous suplient très humblement led. jeune enfant et sond. père que vous plaise, de vostre benigne grâce, mander ausd. abbé ou son vicaire et religieux, que le recevent incontinent, sans différer plus ny dilayer, et luy donnent l'abbat en le tractant benigne-ment, et en cas de dissimulation ou délay, de y envoyer à cella faire aucun de vos aumoniers ou autre que sera de vostre bon plaisir. Et lesd. supliantz seront tout jour tenuz de bien en mieulx, et dévotement prient Dieu pour vous » (s. d.). — Copie d'une lettre de la Reine : « Chers et bien amez, nous vous avons précédemment escript en faveur de Pierre de Saunier, filz de M^e Ramond de Saunier, à ce que pour honeur de nous, vous vouldissiez luy donner l'abit et le recepvoir religieux en vostre abbaye, ce que n'avez encores fait. Et pour ce que nous désirons singulièrement que led. Pierre de Saunier soit revesti et receu religieux en vostre abbaye, nous envoions ce porteur, l'un de nos chapelains, devers vous, à ce que, en sa présence, luy donnez l'abit et le recepvez, sans plus y dissimuler, et le croien de ce qu'il vous en dira de par nous. Et ce faisant, vous nous ferez service bien agreable, et aurons les affaires de vostre. abbaye et les vestres, tant en général que particulier, pour recommandez. Chiers et bien amez, le S^t Esprit soit garde de vous. Escrit à Arles, le III^e jour de febvrier. Glaude. De Comutre. A nos chers et bien amez les prier, religieux et couvent de S^t-Gilles ». — Réponse donnée par les religieux et le vicaire de l'abbé à Guillaume Bailly, chapelain ordinaire de la Reine et son aumônier. Ils consentent à ce que l'habit soit donné à Pierre Saunier (3 février 1515 v. s.). — Transaction entre l'abbé François de Chassagnes et le syndic du couvent au sujet des réparations et de divers objets (17 avril 1517). — Rubrique des actes.

E. 897. (Registre.) — 292 feuillets, papier.

1510-1521. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Giraud. — Le registre contenait 369 feuillets. — Élection faite par les religieux du collège de Saint-Jean de Jérusalem, de frère Antoine Falcon en qualité de leur syndic (28 mars 1517). — Testament du prêtre Bernard Brin, de Galargues. Il élit sépulture en l'église Saint-

Laurent (11 juillet 1518). — Appel pour l'abbé de Saint-Gilles par-devant Antoine de Lasalle, commissaire subrogé par le gouverneur de Montpellier, commissaire principal du Roi et du parlement de Toulouse (23 août 1518). — Appel pour le syndic du monastère, par-devant ledit commissaire, au sujet de l'exécution d'un arrêt concernant les réparations de l'abbaye de Saint-Gilles (23 août). — Supplique du syndic du monastère au parlement de Toulouse, au sujet de l'arrêt portant que le tiers des fruits de l'abbaye sera consacré « à la réparation et autres nécessités d'icelle ». Cette supplique est transcrite dans une lettre royale donnée en parlement de Toulouse le 9 août 1518 et adressée au gouverneur de Montpellier et au viguier de Nîmes. — Procuracion du prêtre Étienne Bessière et consorts (12 septembre 1510). — Réception d'Antoine Pomier comme habitant de Saint-Gilles (14 février 1516 v. s.). — Procuracion donnée par les moines du couvent à des procureurs en Parlement (15 novembre 1518). — Protestation de Guillaume Chabirand, prieur de La Madeleine (15 novembre). — Intimation faite par Gilibert Malian, doyen et syndic du monastère, à Pierre Valentin, moine et syndic révoqué (17 novembre). — Procuracion de Louis Garin, premier sacristain du monastère (18 novembre). — Arrentement du prieuré de Bernis, passé par Jean de Rosario, moine, prieur de Saint-Geniès de Malgoirès, vicaire général de l'abbé François de Chassagnès, Claude de Rosario, rentier de l'abbaye, et noble Antoine Ferrier, co-rentier, à noble Dominique de Langlade, seigneur de Clarensac, moyennant 310 l. de rente et 3 salmées d'avoine (1^{er} janvier 1519 v. s.). — Achat pour Sismonde Pienne, prêtre d'Aoste, *Augusta*, en Dauphiné (15 mars 1518 v. s.). — Réception d'Antoine Reboul au monastère (19 mars). — Élection des moines Jacques Bérenquier et Gilibert Malian comme procureurs et syndics du monastère (8 avril 1519). — Autorisation donnée par l'abbé François de Chassagnès au moine Gabriel d'Orfeuille, pour aller suivre des cours universitaires (16 avril 1517). — Insinuation de lettres de nomination de l'université de Toulouse pour Bérenger Ivier (19 avril 1519). — Résignation du prieuré de Saint-Gilles *Super Viam* par le procureur du prieur Étienne Harenches (26 juin 1519). — Collation faite par Laurent de La Falconnière, vicaire général de l'abbé, au moine Guillaume Chabirand, du prieuré de Saint-Gilles *Super Viam* (Saint-Gilles-sur-Vie), diocèse de Luçon (28 juin). — Mariage entre noble Gaufrid de Dovyna et noble Matheline Marichand, tous deux d'Arles (29 juin). — Transaction entre l'abbé et le couvent au sujet des réparations et d'autres objets (2 septembre 1519). — Élection du doyen Gili-

bert Malian comme syndic du monastère (2 septembre). — Nomination faite par l'abbé, de Guillaume Mascaron, précenteur, comme vicaire général (2 septembre). — Procuracion donnée par Antoine Beaumont, moine bénédictin, pour accepter le prieuré de Saint-Amans *Burghi Ruthene* (20 décembre 1519). — Achat pour Étienne Badaron, sous-viguier de Saint-Gilles (11 janvier 1517 v. s.). — Acepte passé par Gonin Piat, ouvrier du monastère, fermier et procureur de l'abbé (6 mars 1517). — Lods fait par Bernard de Lacroix, camérier, prieur de Saint-Saturnin de Sieure, à Bernard Nicolay, lieutenant du sénéchal (31 octobre 1517). — Achat pour Gaspard Guiraud, d'Alais, d'une maison sise à Alais, rue du Bourdon, « de Bordon » (12 janvier 1518 v. s.). — Lods fait par Antoine Falcon, syndic et procureur ou économe de l'église N.-D. du Temple, ou collège des religieux de Saint-Jean de Jérusalem du prieuré de Saint-Gilles, pour une terre à Montfrin (20 janvier). — Autorisation donnée par l'abbé François de Chassagnès, à Gilibert Malian, doyen, Jacques Bérenquier, prieur claustral et sacristain de Saint-Pierre *de Via Sacra*, Bernard de Lacroix, camérier, Gonin Piat, ouvrier, Amblard de Lespinasse, aumônier, et Antoine Reboul, moine procureur du doyen, de s'absenter du monastère (s. d.). — Arrentement du prieuré de Saint-André de Bernis, passé par l'abbé François de Chassagnès à noble Gaillardet de Montcalm, seigneur de Caudiac, moyennant 275 l. de rente (22 août 1519). — Procuracion de Pierre Valentin, syndic du monastère (2 novembre 1520). — Collation du prieuré de N.-D. de Saturargues, diocèse de Maguelone, faite par Laurent de La Falconnière, vicaire général de l'abbé, à Louis Garin, moine profès (16 décembre 1521). — Collation du prieuré de Saint-Laurent faite par Jean de Rosario, prieur de Saint-Geniès de Malgoirès, vicaire général de l'abbé, à Guillaume Mascaron, moine profès (16 février 1521 v. s.). — Collation du prieuré de Saint-Martin, faite par Jean de Rosario, vicaire général, à Laurent de La Falconnière (5 mars 1521 v. s.). — Insinuation de lettres universitaires pour Louis Saunier (8 mars 1520 v. s.). — Quittance faite par Antoine Falcon, religieux du collège de Saint-Jean de la maison prieurale de Saint-Gilles, à noble Pancrace Gentil, de Gènes, payant par les mains de Jean Boniface, commandeur de Rayssac, de 93 écus d'or 7 s., pour le revenu de 110 loquis *magnifice opere* de Saint-Georges de Gènes (8 août 1521). — Collation du prieuré de Caissargues pour Antoine Beaumont, bachelier en décrets (5 octobre 1520). — Testament de Lucette de Penis. Elle élit sépulture au cimetière du cloître de l'abbaye,

ains à acheter la maison de Paris, et consacre 300 livres. — 10 avril 1520. — Lettre de réception du frère Géraud Hugues Teysier dans le monastère de Saint-Gilles. Il fit sa profession au monastère de Clong. C'est Antoine Beaumond, abbé de Saint-Gilles, qui le consacra. (1520). — Publication du testament de Jean de Ménéral (3 juin 1522). — Procurator de Jean Pierre Valentin pour accepter des bénéfices (1 septembre 1522). — Titre clérical ou *attitatio* par Jean de Fontfort (7 septembre). — Acepte passé par Jean de Fontfort à un habitant de Ménéral (14 septembre 1522). — Procurator de l'abbé Antoine Beaumond pour le frère Guillaume Chabirand (6 novembre 1522). — Lois fait par Jacques Bérenguier, curé de Saint-Pierre de Via Sacra du monastère, et Jean de Notre-Dame, marchand d'Arles, d'une maison à Saint-Gilles, paréisse Saint-Laurent, confrontant au nord avec le terrain de l'Orme, *con placita de l'Orme* (28 novembre 1522). — Reconnaissance féodale faite à Arles par les frères, maître et procureur du monastère, pour les sept acres sous la porte Saint-Martin, situées entre les deux murailles, confrontant au nord avec *una quibusdam carrerum antea parochiam ad portam Sancti Martini, versus portam Sancti Martini, et a hercia recta de la porte antique* (28 novembre 1515). — Acepte passé par Antoine Brodet, tailleur de pierre, d'une maison sous la porte Saint-Laurent, confrontant au nord avec le terrain de l'église Saint-Laurent au monastère, *con hercia de la carrera del Peone* (16 juillet 1520). — Acepte passé par le même d'un planter de vigne au terrain de l'Orme (7 août 1520). — Acepte passé par Gomma Pons, curé de l'église de Lespinasse, aumônier du monastère, pour le terrain au terroir d'Estagel, quartier de l'Orme, *con Villa Sacra* (27 novembre 1520). — Reconnaissance de Jean Luter et Jacques Sarrat, seigneur de Bessou, d'une terre *ad iter d' l'Her* (11 janvier 1520). — Reconnaissance de Claude Tuflet (24 janvier 1522). — Mariage du notaire Thomas Molin (1^{er} février 1522). — Titre clérical pour le clerc Jean Rovière (24 février 1522 v. s.). — Vidimus d'un accord passé entre Jean et l'aumônier Guillaume Régis, le 14 août 1422, au sujet de la plantation d'une vigne (19 février 1522 v. s.). — Procurator de noble Toinette Girard, veuve de Pierre Pagat, notaire de Nîmes, et consacre (8 mars 1522 v. s.). — Procurator de noble Madeleine Farin, femme de Louis Portal, viguier de Saint-Gilles (25 janvier 1522 v. s.). — Collation de l'office de premier sacristain faite par l'abbé Antoine Beaumond au moine Joachim de Liliac, professeur d'Écriture sainte,

in sacra pagina professori (30 avril 1523). — Nomination faite par l'abbé, pour ses vicaires généraux, des moines Jean Portal, infirmier, et Nicolas Fabre, hôtelier (8 juin 1523). — Mariage du barbier Louis Châtillon (21 novembre 1521). — Procurator de noble Jean de Picqueto pour recouvrer de l'argent à lui dû par le marquis de Trans (6 juin 1523). — Collation faite par l'abbé Antoine Beaumond à autre Antoine Beaumond, du diocèse de Limoges, protonotaire du Saint-Siège, du prieuré de Saint-Gilles de *Duwo Castro*, diocèse de Reims (13 août 1523). — Procurator de Gilbert Malian, doyen du monastère, prieur de Saint-Pons de Sommière, donnée au prêtre Claude Triat, pour présenter à la vicairie de Saint-Pons un candidat, Jean Fornier (19 janvier 1523 v. s.). — Vente faite par le prêtre Étienne Bessière, comme procureur du prêtre Pierre Garin, habitant de Sisteron, à Antoine Beaumond, protonotaire apostolique, d'immeubles à Ménéral (28 novembre 1523). — Échange où figure noble Jean Beaumond, seigneur de *Picqueto*, diocèse de Limoges (18 novembre). — Testament du clerc Alzias Roquette, de Sainte-Croix de Cadertes. Il eût sépulture au cimetière de Saint-Pierre de Beaulieu, hors la ville, et consacre 15 livres à son âme (20 août 1523).

L. 508. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1510-1514. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Girard. — Protocole ou notes breves des actes analysés ci-dessus, à leur date.

L. 509. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1515-1516. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Girard. — Protocole ou notes breves des actes analysés ci-dessus, à leur date.

L. 500. (Registre.) — 160 feuillets, papier.

1517-1520. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Girard. — Protocole ou notes breves des actes analysés à leur date.

L. 501. (Registre.) — 367 feuillets, papier.

1521-1523. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Girard. — Ratification d'une transaction entre les moines de Saint-Gilles et les Quatre-Prêtres de Vauvert. Les premiers sont : Antoine Beaumond, abbé, Gonin

Piat, ouvrier et prieur claustral, Guillaume Mascaron, précenteur, Jean de *Rosario*, prieur de Saint-Gonès, Bernard de Lacroix, camérier, Jacques Bèrenquier, sacristain de Saint-Pierre de *Via Sacra*, Amblard de Lespinasse, aumônier, Pierre Buade, cellerier, Pierre Valentin, subcenteur, Guillaume Chabirand, prieur de La Madeleine, Antoine Mascaron, archidiaque, Antoine Reboul, prêtres; Jean Portal, infirmier, Nicolas Fabre, Jacques Beaumont, Bernard Barthélemy, Gilles Martin, Philippe Arbosset, *juvencellis*; Jean de Lastonts, André Gratinot et Jean de Lespinasse, *pueris*. Les Quatre-Prêtres sont : Pierre Deydier, Claude Aribald, François Patu et Jean Fondin, chapelains de la chapellenie fondée par le cardinal d'Albano en l'église N.-D. de Vauvert. Le débat portait sur un mas ou porcherie des chapelains situé partie à Gènerac, partie à Estagel (19 mai 1524). — Aacte passé par le chapitre à noble Pierre Robert, viguier de Nîmes (2 septembre 1519). — Acte concernant la tutelle et l'inventaire des biens des hoirs de Georges Pissevin (21 janvier-9 février 1515 v. s.). — Procuracion donnée par Préjean de Bidoux, grand prieur de Saint-Gilles, à noble François Cornaille, commandeur de Saint-Amans (1), pour arrenter les commanderies de Sainte-Eulalie in *Arsaco* et de Vahours, de *Vauro* (19 mai 1524). — Profession du moine Jacques Beaumont (21 mars 1522 v. s.). — Testament d'Étienne Neymo, dit Le Savoyenc (18 mars 1523 v. s.). — Arrentement du mas d'Estagel, passé par le chapitre moyennant 400 l. de rente (30 janvier 1523 v. s.). — Donation pour le prêtre Bernard Brin (10 mars 1517 v. s.). — Réception de Simon Mazel comme habitant de Saint-Gilles (1^{er} janvier 1523 v. s.). — Testament de Bertrand Mirail (6 octobre 1523). — Achat de vigne pour le prêtre Antoine Barnier (12 mars 1523 v. s.). — Mariage d'Antoine Pomier, fustier (21 décembre 1522). — Procuracion donnée par noble Pierre Saunier, moine de Saint-Gilles, prieur ou recteur de la chapellenie de Saint-Sauveur de Tullia, à Arles, à son père noble Raimond Sauvier, docteur en droits, pour régir le prieuré (dernier février 1524 v. s.). — Obligation pour Jean Beaumont, seigneur de *Picqueto*, diocèse de Limoges (22 mars 1520 v. s.). — Syndicat des habitants de Gènerac. Assemblés dans la maison de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, et dans le consistoire de la cour, par-devant le baile Jean Vourilhon, ils élisent comme syndics Laurent Blanqui et Dominique Dedeos (15 février 1525 v. s.). — Testament du fustier Antoine Pomier (3 avril 1524). — Syndicat

des habitants de Gènerac. Les syndics Laurent Blanqui et Dominique Dedeos, assistés des habitants, élisent comme syndics modernes ou nouveaux Antoine Dumas et Louis Richard (7 mars 1526 v. s.). — Testament de Bernard Medici (6 janvier 1523 v. s.). — Testament du barbier Bernard Faudelle (6 juin 1521). — Donation de 100 écus d'or faite par Gillette Isoard, femme de Jean Boffard, pour le vestiaire des religieux du monastère (10 mars 1521 v. s.). — Vente faite par noble Peyrono Guiraud, femme de Claude Delafont, à l'abbé Antoine Beaumont, de sa part d'une maison de la paroisse Saint-Laurent, confrontant l'église et le presbytere de Saint-Laurent, moyennant 10 l. et 9 gros (24 décembre 1522). — Échange où figure Jean Lansard, notaire de Nîmes (26 mai 1523). — Achat pour noble Antoine de Villages, habitant de Fourques, de deux terres au terroir d'Argence (9 juin 1523). — Donation pour le prêtre Antoine Barnier (9 août 1523). — Lods fait par Gonin Piat, procureur du monastère, d'une maison de la rue de *Juytaria* (19 août). — Collation du prieuré de N.-D. de Saturargues, faite par Pierre Buade, cellerier de Saint-Gilles, prieur de Saint-Pierre de Laugnae, lieutenant de Laurent Johineteau, dit de La Falconière, sacristain de Montmaurel, vicaire général de l'abbé François de Chassagnes, au moine profès Jean de *Rosario* (16 février 1521 v. s.). — Cession faite par le précenteur Guillaume Mascaron à l'aumônier Amblard de Lespinasse, avec l'autorisation de l'abbé et du chapitre, d'une étable confrontant celle du camérier, le mur et la cour de l'abbaye (18 mai 1524). — Testament du fustier Antoine Pomier (3 avril 1524). — Achat pour le prêtre Guillaume Maifred d'une chambre ou étage, *quandam cameram seu stugiam unam de alto tantum*. La chambre au-dessous appartient au prêtre André Peyran ou à son frère. Au levant est une tour publique. Maifred achète en outre un angle de maison contigu. Prix, 25 l. (12 septembre 1526). — Autorisation donnée par Gilibert Malian, doyen du monastère, aux hoirs de Louis Olivier, de tenir à perpétuité l'enseigne du *Cheval Blanc* sur leur maison ou hôtellerie, paroisse Saint-Laurent, rue Droite, confrontant au levant la boucherie, *macellum*, et au couchant la rue de l'Abbaye, moyennant 6 d. de censive (31 août 1525). — Requête faite à l'abbé Antoine Beaumont par Gilibert Malian, doyen et syndic du monastère, assisté de Gonin Piat, ouvrier, pour obtenir une clé des archives, *ad fines habendi et recuperandi litteras deffectus seu secundi adjornamenti personalis, pro parte ipsius sindici, contra eundem dominum abbatem a suprema parlamenti Tholose curia obtenti, infra dicto archivos*

(1) Membre de la commanderie de La Capelle.

existentes et repositas, ac pro habendo etiam alia documenta eidem sindico et religiosis pro occurrentibus negociis conventus et religionis necessariis. L'abbé répond : « Mas que vous me actendés so que m'avés promiz ». Protestation du syndic. L'abbé reprend : « Quant vous m'attendrés so que m'avés promiz » (9 janvier 1525 v. s.). — Arrentement de la commanderie de Gap-Francès, diocèse de Mende, passé par Jean Boniface, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Marseille et de Condat (1), vicaire, lieutenant et procureur général de Préjean de Bidoux, grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Gap-Francès, à un marchand du Bleyemar, moyennant 1.200 l. de rente (25 mai 1524). — Publication du testament du notaire Jean Robert (24 février 1521 v. s. — Rubrique des actes.

E. 902. (Registre.) — 377 feuillets, papier.

1517-1530. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Giraud. — Reconnaissance féodale pour le monastère, représenté par Antoine Mascaron, archidiaque, rentier des censives et lods du couvent (25 octobre 1524). — Lods fait par Guillaume Mascaron, précenteur, rentier des censives et lods du monastère, d'une maison de la paroisse Saint-Martin, confrontant du midi le cimetière de l'œuvre de l'église de Saint-Gilles et du nord la rue du Portail *Vinous* (22 mars 1524 v. s.). — Lods fait par Raphaël Barbier, infirmier de la maison prieurale de Saint-Jean de Jérusalem, rentier de la commanderie de Générac (15 janvier 1525 v. s.). — Mariage de Pierre Rabbi (22 janvier 1524 v. s.). — Mariage de Gauffrid Girard, d'Albaron (5 février 1524 v. s.). — Reconnaissances féodales pour Pierre Buade, cellerier du monastère, prieur de Saint-Pierre de Laugnac (22-23 février 1524 v. s.). — Testament d'Étiennette Delafont. Elle élit sépulture en l'église Saint-Martin, devant la chapelle de N.-D., et consacre 50 florins de Roi à son âme (26 janvier 1525 v. s.). — Arrentement du prieuré de N.-D. de Saturargues, passé par l'abbé Antoine Beaumont, comme procureur du prieur Nicolas Fabre, au prêtre Antoine Valloubière, de Vauvert, moyennant la rente de 80 écus d'or sol ou 160 l. (21 avril 1521). — Prise de possession du membre de Bellegarde par Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, comme procureur de François Lerisse, commandeur de Bellegarde (6 septembre 1527). — Testament du prêtre Pierre Vital, *Vita-*

(1) Relevant du grand prieuré de Toulouse.

lis, originaire du diocèse du Puy. Il élit sépulture en l'église Saint-Martin, entre le bénitier et la table de pierre du bassin des Ames, près la tombe de Louis Hugon. Legs de 15 s. pour la réparation de l'église Saint-Martin. Même legs pour chaque autel de l'église de Saint-Gilles et l'hôpital des pauvres. Il lègue au bassin des Ames de Saint-Martin *unam suam capsiam quam de presenti expedire dicto bassinerio voluit* (10 novembre 1527). — Achat pour noble Antoine de Villages, habitant Fourques et Saint-Gilles, d'une vigne au quartier dit : *En Flebyes* (18 octobre 1527). — Transaction entre l'abbé et les religieux du monastère, au sujet des aliments à eux dus par l'abbé (3 juin 1527). — Lods fait par Pierre Pagès, clavaire royal de Fourques, comme fermier moderne et rentier des droits du Roi à Fourques (31 octobre 1526). — Renonciation de certains habitants de Générac à un procès contre le grand prieur de Saint-Gilles. Ce procès fut introduit par-devant Pierre de Rochemore, juge royal de Lunel, entre Charles Alemand de Rochechinard, grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Générac, et les syndics de Générac. Lesdits habitants consentent à ce que Préjean de Bidoux, commandeur et seigneur, soit maintenu dans les droits qu'il a déclarés *in processu primi capituli* (3 septembre 1526). — Procuration donnée par Préjean de Bidoux, grand prieur, commandeur de Saint-Pierre de Camp-Public près Beaucaire, à Thomas Cebagre, notaire d'Arles, pour la poursuite d'un appel au Grand Conseil (26 novembre 1527). — Requête faite à l'abbé Antoine Beaumont par frère Étienne Bega, bachelier en décrets, moine et étudiant de l'insigne collège des Saints Benoît et Germain de Montpellier, au sujet du prieuré de Saint-Sébastien de Montpezat (31 janvier 1527 v. s.). — Ratification d'acapte donnée par le chapitre en faveur d'Arnaud de Lacroix, avocat de Nîmes (3 septembre 1520). — Acapte fait par Préjean de Bidoux, grand prieur, commandeur de Générac, d'une vigne à Générac (3 septembre 1526). — Obligation de 300 l. faite par le rentier de la commanderie de Gap-Francès au grand prieur, commandeur de Gap-Francès, représenté par Jean Boniface, commandeur de Marseille et de Condat (25 mai 1524). — Arrentement de la chapellenie de N.-D. La Daurade, passé par Jacques Béranguier, sacristain de Saint-Pierre *de Via Sacra* du monastère de Saint-Gilles, au prêtre Guillaume Maiffred, chapellenie fondée en l'église supérieure et unie à l'office de sacristain, moyennant la rente de 10 florins de Roi valant chacun 15 s. Le bailleur se réserve la cire ou les oblations de chandelles et de cierges de la chapellenie. Il fera attribuer au preneur la pitance des autres prêtres des-

servant la chapellenie. En outre le preneur donnera 2 livres de chandelles ou de cire offerte à chaque fête de Pâques, de la Chandeleur, de la Pentecôte et de la Toussaint, *in quolibet festo Pasche, Calendarum, Penthecostes et Omnium Sanctorum* (18 mai 1528). — Procuration du moine Antoine Reboul (24 mars 1527 v. s.). — Codicille du prêtre Pierre Vidal (11 mars 1527 v. s.). — Titre clérical, *actitutatio seu affiliatio*, donné par Guillaume Maiffred, curé de Saint-Martin, au clerc Antoine Verdier, qui *animum suum disposuerat ad sacros ordines et hostiam immaculatam Deo offerre* (17 mars 1527 v. s.). — Donation faite par les cohéritiers de Pierre Court, de sa femme Jeanne Aubanel, de Jérôme Fabre et de sa femme Jeanne Ravantore, au prêtre Jean Rovièrre, de la chapellenie fondée par leurs auteurs le 30 août 1517 en l'église Saint-Laurent, chapelle de Saint-Ferréol (9 mai 1528). — Procuration donnée en parlement par le camérier, l'aumônier, le sacristain de Saint-Pierre et l'infirmier du monastère de Saint-Gilles, pour défendre contre l'abbé Antoine Beaumont (15 mai). — Prise de possession du grand prieuré de Saint-Gilles par Robert Aube, dit de Roquemartine, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Trinquetaille, comme procureur du grand prieur Jacques de Manas. Devant la porte principale de la maison prieurale, il exhibe à Louis de Sabran, commandeur de Sainte-Luce, outre sa procuration, des bulles ou lettres patentes d'ancienneté, écrites sur parchemin, émanées de Bernardin d'Ayrasta, prieur de Lombardie, lieutenant général de Philippe de Villiers de L'Isle-Adam, grand maître de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, scellées de la bulle de plomb ordinaire pendante, datées de Nice, 25 août 1528. Sabran le met en possession *per introitum dicte domus prioralis... et ingressum ecclesie collegiate dicte domus, de osculationem magni altaris, parvoque campanete pulsationem....* (2 septembre 1528). — Copie de la procuration de Jacques de Manas, religieux de la langue de Provence, commandeur d'Argenteins (1) (28 août 1528). — Copie de la collation du grand prieuré de Saint-Gilles, faite par Bernardin d'Ayrasta, prieur de Lombardie, lieutenant général du grand maître, à Jacques de Manas (25 août 1528). — Partage de la succession du notaire Jean Robert (5 août 1527). — Substitution en son lieu et place faite par Robert Aube de Roquemartine, commandeur de Trinquetaille, procureur d'Honorat Chabaud dit Torreta, commandeur de Pernes, en vue de la prise

de possession de la commanderie de Pernes, de frères Raimond Simonet, recteur des Cannets, et Jean (nom en blanc) (11 septembre 1528). — Procuration donnée par le grand prieur à des avocats de Nîmes (14 septembre). — Destitution de procureurs et nomination de nouveaux procureurs faites par Antoine Bernard, bachelier en droits des Vans, diocèse d'Uzès, en vue de l'acceptation de bénéfices (2 septembre 1526). — Syndicat des habitants de Gènerac. Dans la cour de la maison de la commanderie, par-devant le baillo Jean Vourilhon, les syndics Charles de La Londe et François Julian, assistés des habitants, élisent pour syndics modernes Arnaud Roux et Jean Rolland (18 février 1529 v. s.). — Arrentement des dîmes de l'abbaye, passé par l'abbé Antoine Beaumont à Gonin Piat, ouvrier du monastère (29 décembre 1528). — Prise de possession du grand prieuré de Saint-Gilles par le grand prieur Jacques de Manas. Devant la porte principale de la maison prieurale, il exhibe à Robert Aube de Roquemartine, commandeur de Trinquetaille et de Montpellier, ses bulles de collation et de provision, émanées de Bernardin d'Ayrasta, prieur de Lombardie. Robert Aube le met en possession (23 avril 1529). — Procuration des religieux du monastère pour présenter à l'évêque de Nîmes, Pierre Portalis en qualité de vicaire ou recteur de Saint-Amans de Sommière (15 février 1528 v. s.). — Procuration donnée en cour romaine par le moine Amblard de Lespinasse, aumônier du monastère, *gravi infirmitate oppressus*, pour résigner son office claustral d'aumônier (31 décembre 1529). — Substitution en son lieu et place faite par noble Robert Aube de Roquemartine, commandeur de Trinquetaille et de Montpellier, receveur, pour le grand maître de la religion de Saint-Jean de Jérusalem, des deniers communs au prieuré de Saint-Gilles, de procureurs en parlement de Toulouse (29 mars 1529). — Procuration d'Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes (24 février 1528 v. s.). — Arrentement de son mas de Lona, passé par Jean Lansard, notaire de Nîmes (13 novembre 1528). — Quittance réciproque entre Jean Boniface, commandeur de Marseille et de Condat, vicaire, lieutenant et procureur général de Préjean de Bidoux, grand prieur, commandeur de Gap-Francis, et Antoine Sabran, rentier de Gap-Francis et de ses membres (25 mai 1524). — Achat pour Jean Picard, notaire de Saint-Gilles (7 août 1528). — Appel de Gilbert Malian, doyen et syndic ou économiste des personats, officiers et religieux claustraux du monastère, contre l'abbé Antoine Beaumont, *pretextu certorum preceptorum seu monitionum, sub pena excommunicationis in scriptis lata ipsis religiosis. contra eorum statuta* (1^{er} décembre 1528). —

(1) Relevant du grand prieuré de Toulouse.

Protestation remise, à cette occasion, par le syndic à l'abbé : « Le scindic..... ce merveilhe fort de ce que vous..... ne serchez synon nouvelletez à l'encontre des religieux.... Et ne provient le tout synon..... *ex cupiditate vestra* pour gagner à vous les distributions cotidiaines que leur baillez toutz les jours, ausquelles avés esté compdempné par le dernier arrest mis à deue exécution » par Michel de Pira, conseiller au parlement de Toulouse. « Ce demonstre aussi que ce que vous faictes n'est que vengeance provenent d'avarice, laquelle assaiez mettre à exeqution contre les pauvres religieulx dud. convent, dont tellement les vexés, qu'est impossible à eulx avoir *eorum intemptum circa servicium divinum*. Et sont contraintz la plus part d'eulx de vaguer par le pays ». Le syndic se plaint que l'abbé ait usurpé l'autorisé du prieur majeur en défendant de manger hors du réfectoire, dans les maisons de la ville, sans son autorisation. L'abbé enjoint de dormir dans un dortoir, mais Bosquerin l'ordonna *si fieri potest*. Les religieux pourvus d'offices n'ont-ils pas leurs chambres, que visita Bosquerin ? Il n'y a jamais eu de dortoir au monastère, et il serait nécessaire qu'il y en eût. « Les pauvres clastriers sont constraintz..... de aler mendier pour eulx aler coucher aux chambres desd. officiers » (s. d.). — Appel du syndic et des religieux du monastère contre l'abbé Antoine de Beaumont (16 décembre 1528). — Procuration donnée par Antoine de Ruomis, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, et Étienne Badéron, sousviguier de Saint-Gilles, pour un appel au Grand Conseil (3 janvier 1528 v. s.). — Procuration donnée par le grand prieur Jacques de Manas à Autoine de Ruomis, commandeur de Nimes et de Paulhac (1) (14 septembre 1528). — Procuration donnée par Jean Portal, marchand de Saint-Gilles, à Antoine de Beaumont, protonotaire apostolique, prieur de Prévenchères, pour recouvrer de François de Chassagnes, chanoine et chantre de l'église de Bordeaux, abbé de Saint-Sauveur de Blaye, 246 l. plus 600 l. (12 mars 1528 v. s.). — Requête faite à Bellegarde, dans la maison du prêtre Jean Fraix, par-devant Jean Arlier, juge royal ordinaire et des Conventions de Nimes, commissaire député par Luquino Doria, facteur de Franco Doria, facteur de Mgr Audré Doria, amiral de l'armée de mer du Roi. L'amiral a été « grandement grevé sur l'appoinctement et taux fait par..... le juge et commissaire, de vendre le blé qu'il a en granier en la ville de S^t-Gilles, pour le priz de 20 s. le sestier sayssete et 23 la tozelle, car led. blé

luy vient à rayson de 24 s. le sestier, ung portant l'autre, et plus » (29 avril 1528). — Prise de possession de l'office de prieur majeur par Antoine Reboul (9 juin 1529). — Achat pour Aynier Boffard, marchand de Nimes et de Saint-Gilles, du bois de la Galée, juridiction d'Espeyran, moyennant 50 l. (3 octobre 1528). — Collation de la vicairie perpétuelle du prieuré régulier de Saint-André de Bernis, faite par Guillaume Mascaron, précenteur, vicairre général de l'abbé, à Guillaume Maiffred (3 septembre 1529). — Présentation de Guillaume Maiffred à l'agrément de l'évêque de Nimes pour la vicairie de Bernis (4 septembre). — Procuration donnée par le moine profès Jean de Rosario, titulaire d'une pension de 20 ducats d'or de Roi à la couronne, constituée par Trimond Arzelier, prieur commendataire, sur les fruits du prieuré de N.-D. de Meynes, de Medenis, près d'Orange (11 novembre 1529). — Achat pour Guillaume Boscarin, prêtre de Générac (30 novembre 1528). — Procuration des religieux du monastère pour leurs affaires au Grand Conseil (13 septembre 1529). — Procuration donnée par Jean de Rosario ou du Rozier, élu abbé de Saint-Gilles, pour ses affaires au Grand Conseil (13 septembre). — Arrentement de la commanderie de Gap-Francès, avec ses membres Les Destrechs, Pauliac, Peyrefiche et Saint-Sauveur de Ginestous, passé par Jean Boniface, procureur général du grand prieur, moyennant la rente de 1.600 florins, valant chacun 15 s. (1^{er} février 1517 v. s.). — Présentation faite par Guillaume Mascaron, précenteur, vicairre général du monastère, le siège abbatial étant vacant par la mort d'Antoine de Beaumont, à l'agrément de l'évêque de Nimes, de Georges Rovergier comme vicairre de Bernis (14 décembre 1529). — Procès-verbal de l'élection à l'abbaye de Saint-Gilles, vacante par la mort d'Antoine de Beaumont. Le 20 juillet 1529, élection des vicaires généraux de l'abbaye Jean du Rozier, prieur de Saint-Geniès de Malgoirès, et Guillaume Mascaron, précenteur. L'élection de l'abbé est remise au 26 juillet. Ce jour-là on lit une lettre des vicaires généraux datée du 21 juillet ; une déclaration de Guillaume Maiffred portant qu'il a convoqué Jacques Beaumont, prieur de Prévenchères et d'Aubenas, lequel a répondu « que, combien que l'on l'eusse deschassé de l'abbaye, *quod timeret a fore faciendo*, et que s'i trobarié » ; une déclaration de Pierre Valentin, portant qu'il a convoqué Gabriel d'Orfeuil, prieur de Moulézan, etc. Après bien des formalités, du Rozier est élu par 17 suffrages. L'élu s'excuse sur sa vieillesse, qui l'empêche de poursuivre plusieurs procès intéressant les droits de l'abbaye. Il demande au chapitre d'élire un autre abbé que lui. On lui répond que ce n'est pas sans motif qu'on l'a élu. On a

(1) Prieuré de la commanderie de Gap-Francès.

besoin de sa prudence. L'abbé ne veut pas résister à la volonté divine et accepte son élection. *Et hiis peractis et appertis portis capituli ecclesie ubi cappitulum et multitudo populi aderat, fuit dicta electio clero et populo publicata, et cantando Te Deum laudamus, accesserunt omnes ipsi domini religiosi cum eodem electo ad ecclesiam,..... electum intronisando in choro et cathedra abbatiali.... Et finito dicto cantico et cantata oratione per dictum de Rosario, in magno altari Sancti Egidii ipsa electio fuit iterato coram populo publicata.....* — Enquête sommaire au sujet de l'âge de l'abbé. Dans la cour de l'abbaye, Gonin Piat, ouvrier et syndic du monastère, expose à Guillaume Mascaron, présenteur, vicaire général du monastère, *sede abbatiali vacante*, que Jean du Rozier, nouvellement élu abbé, est d'un trop grand âge pour aller trouver le Pape en vue de la confirmation de son élection et de la bénédiction papale. Il demande une enquête qui servira d'excuse à l'abbé, plus que sexagénaire. Le vicaire général défère le serment à plusieurs témoins, qui déposent. Jean Verdet déclare que l'abbé *est homo valde antiquus*. Il dépasse sa 70^{me} année (7 août 1529). — Procuration donnée par le chapitre en cour de Rome pour présenter à l'agrément du Pape l'élection de l'abbé Jean du Rozier, en vue d'obtenir sa confirmation et sa bénédiction (26 juillet 1529). — Supplique du chapitre au Pape pour obtenir la confirmation de l'élection de Jean du Rozier (s. d.). — Inventaire de la succession Laurent Saurel, en langue d'oc : *... una taula de cinq palms ambe dos tratels....., ung martel de peyrier, ung eyssadon dret,..... ung cotel partidor de masellier....* (25 avril 1517). — Procuration donnée par Jean du Rozier, religieux profès du monastère, à Bernis Pierre, curé de Saint-Geniès de Malgoirès (3 novembre 1529). — Achat pour Antoine Falcon, religieux de Saint-Jean de Jérusalem (8 août 1529). — Échange où figure noble Antoine de Villages (6 juin 1529). — Reconnaissance féodale faite par l'hôte Gilles Petit à Gérard Fornier, prieur de Saint-Martin (15 juin). — Vente de terre faite par Godemar Deleuze, notaire de Nîmes et de Saint-Gilles, à noble Jean Beaumont, du diocèse de Limoges, représenté par noble Antoine Beaumont, son oncle, prieur majeur (11 septembre 1518). — Testament de Manivet Peyradier, gardien de la ville (28 mars 1529). — Testament de Thomas de Cugni (2 avril 1529). — Lods fait par Guillaume Mascaron, présenteur, au prêtre André Peyran (24 avril). — Achat pour Guillaume Boscarin, prêtre de Générac (30 septembre 1529). — Achat pour Antoine de Villages (31 août 1529). — Procuration des religieux du monastère en cour de Rome pour présenter à l'agrément

du Pape l'élection de l'abbé Jean du Rozier (23 novembre 1529). — Procuration de l'abbé élu Jean du Rozier en cour de Rome, pour obtenir la confirmation de son élection (23 novembre).

E. 903. (Registre.) — 480 feuillets, papier.

1521-1523. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Giraud. — Cotet ou notes brèves des actes analysés ci-dessus, à leur date.

E. 904. (Registre.) — 562 feuillets, papier.

1524-1526. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Giraud. — Cotet ou notes brèves des actes analysés à leur date.

E. 905. (Registre.) — 283 feuillets, papier.

1526-1528. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Giraud. — Acapte passé par Préjoan de Bidoux, grand prieur, commandeur et seigneur juridictionnel de Générac, à un habitant de Générac (3 septembre 1526). — Reconnaissance féodale faite par un habitant de Nages à Bernard de Lacroix, camérier de Saint-Gilles, prieur de Saint-Saturnin de Sieure (16 avril 1527). — Acapte passé par Guillaume Mascaron, présenteur et procureur du monastère, à un charron de Saint-Gilles, de 200 sétérées de garrigue dans la dimerie de Sainte-Cécile d'Estagel, sous la censive ou canon de 1 d. par sétérée (23 juin 1527). — Vente faite par Claudio Tornayris, femme de noble Jean Guiraud, dit Savarie, d'un jardin ou verger au quartier du Rivet (2 octobre 1527). — Achat d'un casal ou cour pour Bertrand Régis, fournier (16 novembre 1527). — Vente faite par le prêtre Guillaume Maifred au prêtre André Peyran, d'une chambre dans la paroisse Saint-Martin, confrontant du bas la chambre ou étage inférieur appartenant déjà à l'acheteur, moyennant 27 l. (23 novembre). — Testament du serrurier Vidal Pagès (27 décembre 1527). — Testament du cardeur Antoine Pomier (6 janvier 1527 v. s. l.). — Échange où figure la femme du notaire Thomas Moulin (22 janvier). — Acapte passé par Guillaume Mascaron, présenteur, rentier des censives et lods et procureur du monastère, à son neveu Jacques Mascaron, de 250 sétérées de terre dans la juridiction d'Estagel, moyennant la censive de 1 d. par sétérée (1^{er} février 1527 v. s. l.). — Échange où figure noble Antoine de Villages (5 février). — Mariage de François Pitaval avec une arlésienne (15 mars 1527 v. s.). — Échange entre Gilles Robert, prêtre de Saint-

Jean de Jérusalem, et Louis Portal, viguier de Saint-Gilles (19 mai 1528). — Achat pour noble Antoine de Villages d'une vigne au quartier du Rastol (2 juin 1528). — Procuration donnée par Nicolas Fabre, moine profès et hôtelier du monastère, pour lui et le moine Guiraud de Vernet, à Pierre de Tapie et André de Rocules, prêtres de Nîmes, et à des personnages restés en blanc suivant la cour de Rome, au sujet de l'élection que les constituants ont faite de Jacques de Beaumont, comme abbé de Saint-Gilles, conformément à l'ordre du Roi. Jacques est à Nîmes. Il s'agit, d'une part, de lui faire accepter son élection, d'autre part, d'en solliciter la confirmation par le Pape. L'élection de Jean du Rozier ne paraît pas gêner le moine dissident. L'absence de Jacques de Beaumont, les menaces et le tumulte l'ont seulement empêché de présenter lui-même à Jacques son élection (24 janvier 1529 v. s.). — Testament du barbier Jean Séchaud (11 décembre 1529). — Fulmination du procès-verbal de la prise de possession de l'abbaye de Saint-Gilles par Jean du Rozier. Barthélemy Castellan, docteur *utriusque*, second archidiacre de l'église d'Avignon, juge et exécuteur des formalités de la prise de possession, s'adresse aux religieux du monastère. Il transcrit les lettres du Pape à l'abbé Jean du Rozier, datées de Saint-Pierre de Rome, 14 des calendes de septembre 1529, et raconte la cérémonie. Dans l'église inférieure, en présence des religieux, l'abbé déclare qu'il n'entend pas renoncer à ses bénéfices de Saint-Geniès et de Montpezat. L'exécuteur apostolique le met en possession en le conduisant devant le grand autel au moyen d'un fil de laine, *per floccum accipiendo*. Là, prière et baisement de l'autel. Ensuite, conduite à la chaire abbatiale qui est dans le chœur. L'abbé s'y assied et y est intronisé. Il est ensuite mené à la maison abbatiale. Il entre dans la cour abbatiale et dans la chambre donnant sur la cour, pour en sortir ensuite. L'acte est passé dans la chœur de l'église inférieure (5 février 1530 v. s.). — Procuration de Gilles Robert pour accepter des bénéfices, commanderies, etc. (19 février 1529 v. s.). — Procuration de Jacques de Manas, grand prieur, pour ses affaires à Carcassonne (2 mars 1529 v. s.). — Syndicat des habitants de Générac. Dans la cour de la maison de la commanderie, par-devant le baile Pierre Tornayre, *sedente supra quoddam scamnum in signum iudicii*, les syndics Arnaud Roux et Jean Rolland, assistés des habitants, élisent pour syndics Antoine Romand et Gaussend Rigaud (2 mars 1529 v. s.). — Collation du prieuré de La Madeleine, faite par l'abbé Jean du Rozier à Guillaume Mascaron, moine profès (24 mars 1530 v. s.). — Collation de la précentorie de Saint-

Gilles, faite par l'abbé à Pierre Valentin, moine profès (24 mars). — Collation faite par l'abbé au moine Antoine Reboul du prieuré de Saint-André *de Lucapella* ou de Montgaillard, diocèse d'Aire (14 février 1530 v. s.). — Nomination de Gonin Piat, ouvrier du monastère, en qualité de vicaire général de l'abbé Jean du Rozier (6 février 1529 v. s.). — Collation faite par l'abbé au clerc Antoine Theulac, de la chapellenie fondée en l'honneur de Saint-Antoine le Confesseur dans l'église de Saint-Geniès. Le patron de la chapellenie est noble Jean Claret, fils de feu Déodat Claret, seigneur de Saint-Félix de Pallière et de noble Françoise Alemand. Il est représenté par noble Guillaume Claret, chanoine de Maguelone, procureur de sa mère et tutrice Françoise Alemand. L'acte est passé *in bardato domus abbatialis* (8 avril 1530). — Procuration donnée par Antoine Reboul, moine de Saint-Gilles, prieur de Saint-Gilles de Montgaillard, diocèse d'Aire, à Antoine Bernard, prieur de Saturargues, pour prendre possession de son prieuré. Cet acte est reçu par le notaire Antoine Albi, probablement pour Louis Giraud empêché (20 avril). — Procuration donnée par l'abbé Jean du Rozier à Jean Dupont, prêtre de Nîmes, pour présenter à l'évêque de Nîmes le prêtre Jean Vigouroux comme vicaire perpétuel, ou recteur ou curé de son prieuré de Bernis (21 avril). — Collation du prieuré de Saint-Martin faite par l'abbé Jean du Rozier à Antoine de Valloubière (25 avril). — Arrentement passé par Amblard de Lespinasse, aumônier du monastère, des prés et des terres de l'aumônerie, moyennant 25 florins pour les prés et le 1/5 des grains et fruits pour les terres (24 février 1526 v. s.). — Achat pour Guillaume Boscarrin, prêtre de Générac (24 février 1528 v. s.). — Aacte passé par Gérard Fournier, prieur de Saint-Martin (25 juin 1529). — Reconnaissances féodales pour l'abbé. — Vidimus de lettres de collation de la commanderie de Joucas. Dans la cour de l'abbaye, noble Raphaël Barbier, infirmier de la maison prieurale de Saint-Jean, procureur de noble Antoine de Manas, commandeur de Joucas, présente à l'abbé Jean du Rozier des lettres de provision ou de collation de ladite commanderie ou baillie, concédées par le grand maître et le sacré couvent de la maison de l'Hôpital, scellées de la bulle de plomb de ladite religion, *cum cordula canapi impendente*. La teneur des lettres est reproduite à l'acte. Philippe de Villiers de L'Isle-Adam est le grand maître : *sacre domus hospitalis Sancti Johannis Hierosolimitani magister humilis, pauperumque Jesu Christi custos*. Les lettres sont datées de Syracuse, 14 janvier 1529 v. s. A la requête de Barbier, l'abbé en fait faire un vidimus (7 septembre 1530). — Lettres de Gonin Piat, vicaire général, adressées aux

vicaires et officiaux des villes et diocèses d'Arles, Reims, Nîmes, Uzès, Vabres, Mende, Maguelone, Aire, Luçon, Cavaillon, Orange, Sisteron, Apt, etc., pour leur annoncer l'élection de Jean du Rozier comme abbé de Saint-Gilles, et le don de joyeux avènement de 800 l. à lui octroyé par le chapitre général. Elles devront lui être comptées à sa première réquisition. Mais les affaires du monastère sont embarrassées, par suite de lourdes charges et de procès. Aussi, quatre religieux élus par le chapitre général ont-ils été chargés de répartir la levée du don sur les personats, officiers et prieurs forains, au prorata de la valeur des bénéfices. Gonin Piat sollicite le concours des destinataires pour le paiement des cotisations dues (2 septembre). — Collation de l'office de premier sacristain de Saint-Gilles, faite par l'abbé au moine profès Philippe Arbosset (11 septembre). — Obligation de 12 l. pour noble Antoine de Villages, de Fourques (17 février 1523 v. s.). — Appel du syndic « des pauvres manans et habitans » de Générac, fait par-devant Pantaléon Jaubert, conseiller au parlement de Toulouse, commissaire député par cette cour, au sujet de l'exécution d'un arrêt rendu en faveur de Jacques de Manas, grand prieur de Saint-Gilles, seigneur de Générac. L'acte est passé dans la maison prieurale de Saint-Jean, *in camera prope aulam* (28 octobre 1530). — Procuracion donnée en Parlement par Gilles Arnaud et Jérôme Fabre, séquestres de la fabrique de l'église de Saint-Gilles (9 novembre 1530). — Procuracion donnée en Parlement par Gilibert Malian, doyen de Saint-Gilles, prieur de Fraissinet de Lozère (28 décembre 1530). — Vente faite par noble Antoine de Beaumont, prieur de N.-D. de Bethléem de Caissargues, à Jean Picard, notaire de Saint-Gilles, d'un jardin ou verger au quartier du Rouet (dernier février 1529 v. s.). — Prise de possession de l'office de premier sacristain par Philippe Arbosset (10 octobre 1530). — Lettres de citation contre les prieurs manquant au chapitre général, adressées par l'abbé Jean du Rozier aux vicaires et officiaux des cités et diocèses de Nîmes, Uzès, Mende, Maguelone, Vabres, Aire, Reims, Orange, Apt, Sisteron, Cavaillon, Arles, etc. Chaque prieur relevant de l'abbaye doit se rendre, le 2 septembre de chaque année, au chapitre général, en personne ou par procureur, avec excuse légitime, sous peine du double des frais de voyage aller et retour. En chapitre général on s'occupe du service divin, de l'observance de la règle de Saint-Benoît, du relèvement de l'abbaye et de ses membres, des affaires en cours. L'abbé rappelle les déchéances encourues par les absents (6 septembre 1530). — Élection, faite par le chapitre, d'Amblard de Lespinasse, aumônier, en qua-

lité de syndic (2 septembre). — Procuracion donnée par Antoine Reboul, prieur de Saint-André de *Lucapella* ou de Montgaillard, diocèse d'Aire, à Pierre Valentin, précenteur, pour prendre possession dudit prieuré (5 novembre 1530). — Procuracion donnée par l'abbé pour recouvrer la dépouille, *spolium*, de feu Jean Le Peyros, prieur de Saint-André de *Lucapella* (15 octobre 1530). — Procuracion en Parlement de l'abbé, du syndic du monastère et du clavaire de la ville, plaidant contre le grand prieur Jacques de Manas au sujet du tenement de La Fosse (9 novembre 1530). — Procuracion donnée par Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes et de Paulhac, procureur de Jean Boniface, bailli *Maurasie*, commandeur de Saint-Christol, diocèse de Maguelone, pour régir Saint-Christol et y nommer des officiers (11 novembre). — Accord où figure le précenteur Guillaume Mascaron (12 mai 1529). — Collation du prieuré de Saint-Pierre de Prévencières, faite par l'abbé à Gonin Piat, moine profès du monastère (29 septembre 1530). — Acte pour Guillaume Verdier, de Lédénon, contenant concession d'une maison par le chapitre, sous une censive au profit du prieuré de Lagnac (2 septembre). — Syndicat des habitants de Générac. Dans la maison de la commanderie, par-devant le baile Pierre Tornayre, les syndics Gaussend Rigaud et Antoine Romand, assistés des habitants, élisent pour syndics Pierre Pinet et Jacques Perret (23 février 1530 v. s.). — Collation de l'office de l'hôtellerie du monastère, faite au moine profès Jacques Bérenguier par le vicaire général de l'abbé (29 mars 1531). — Collation de l'office de sacristain de Saint-Pierre de *Via Sacra* du monastère, faite par le vicaire général au moine profès Gilles Martin (29 mars). — Procuracion donnée par Antoine Falcon, prêtre de Saint-Jean de Jérusalem, à Jean Martin, commandeur de Mende, Antoine Guchodes, vicaire de Peyretiche, prêtres dudit ordre, et à deux prêtres séculiers du Malzieu, pour accepter la cure ou vicairie perpétuelle de Saint-Jean de Paulhac, diocèse de Mende (11 novembre 1530). — Collation de la conrazerie du monastère, donnée par le grand vicaire au moine profès Antoine Mascaron (29 mars 1531). — Collation de l'office de second sacristain du monastère, faite par le vicaire général au moine profès Pierre Saunier (25 janvier 1531 v. s.). — Collation du prieuré de N.-D. de Saturargues, diocèse de Maguelone, faite par le vicaire général au moine profès Jacques Bérenguier (29 mars 1531). — Collation de l'office d'archidiaire, faite par le vicaire général à Pierre Saunier (29 mars 1531). — Profession de frère Nicolas Philippon (31 mars). — Profession de frère Jean de Lespinasse (31 mars). — Collation de l'office de sacristain

de Saint-Pierre de Véz Sava au monastère. faiteⁿ par le vicair^e généra. au moine protes Antoine Reboul 17 avril 1531.

1529-1530. — 395 lettres, papier.

1529-1530 — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Carac^e. — Arrentement passé par Robert Aube, commandeur de Trinquetaille et de Montpellier, et Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes et de Paulhiac, comme procureurs de Jean Boniface, commandeur de Saint-Christol et l'Aubais, de Abbassio, à Raphael Barlier, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, du membre d'Aubais, dépendant de la commanderie de Saint-Christol, moyennant 60 l. payables à chaque chapitre provincial de Saint-Gilles 29 mars 1529. — Arrentement de la commanderie de Saint-Christol passé par Antoine de Ruomis, procureur de noble Jean Boniface, à Folquet de Caritat, de Cavitate, commandeur de la Tronquière, représenté par Robert Aube, moyennant 300 l. de rente 29 mars. — Prix-fait baillé par Gilles Arnaud et Jérôme Fabre, séquestres nommés par le parlement de Toulouse quant au fait de la réparation de l'église du monastère de Saint-Gilles, pour « instaurer » ou « dresser à boys le couvert » de ladite église, à des charpentiers de Nîmes, moyennant 181 l. de la somme que de la main d'œuvre 30 mars. — Procureur donné par Augustin Carbon, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, leurant la maison prieurale de Saint-Gilles, pour recouvrer 12 écus d'or de les heirs d'Antoine Ferrer, l'Arles (17 avril 1529). — Arrentement passé par Antoine Picheyron à Antoine Fauchon, curé de la maison prieurale, de sa maison entre deux cours, paroisse Saint-Laurent, pour 3 ans, moyennant 12 l. 18 avril. — Lods fait par le présenteur Guillaume Mascaron au prêtre André Peyran, d'une terre confrontant le cimetière Saint-Jacques 24 avril. — Obligation de 3 florins 12 pour Jacques Ruffi, roudier 12 mai 1529). — Arrentement passé par Jean Audebert, sacristain de la maison prieurale de Saint-Jean de Bessières, comme procureur d'Antoine Broet, religieux de la même, à Bertrand de Vernier, notaire de Castelnau, diocèse de Maguacone, des biens d'Antoine 17 mai. — Arrentement passé par Jean Portal, rentier du fief de Bruns, appartenant à l'abbé, situé à Bellevalde, d'un moulin avec une terre adjacente, moyennant le paiement, tous les deux mois, de 16 salmes de blé, moitié saysette, moitié seigle, orge ou panachelle (23 mai). — Nomination, faite par le grand prieur, Jacques de Manas, de Pierre Tornayre comme

baile de Gènerac (21 mai). — Arrentement de la commanderie de Valdrôme, diocèse de Die, passé par Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes et de Paulhiac, comme procureur du commandeur Jacques Molin, à Jean Odin, collégiate de la maison prieurale de Saint-Gilles, moyennant 200 écus d'or de rente 31 mai. — Présentation d'une censive due au seigneur de Valvert par le grand prieur de Saint-Gilles pour le terroir de « Seolve ». La censive consiste en un épervier. Bernard de Castanet, commandeur de Nébian (1), maître d'hôtel du grand prieur Jacques de Manas, et Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes et de Paulhiac, procureurs du grand prieur, « applicqués devant la grand porte du chasteau de Valvert, . . . et faite par eulx diligence de trouver le seigneur dud. Valvert, lequel. . . ne aultre personne n'ont peu apréender, ains estoit lad. porte. . . fermée par dehors avec ung cadennat. . . », déclarent qu'« ilz sont venus porter ung esparvier pour et afin de le bailler aud. seigneur de Valvert, . . . pour la cense », du grand prieur, à la Saint-Barnabé. Ils présentent l'oiseau à Antoine Vallobière, rentier et receveur des fruits et émolements de la seigneurie, mais le rentier leur explique qu'il n'a « point charge de prendre led. esparvier, ains luy estoit expressement prohibé par led. seigneur de Valvert de ne le point prendre ». Dont acte (11 juin 1529. — Acepte passé par Gérard Fornier, prieur de Saint-Martin, à Gilles Petit 15 juin). — Protestation de Gillet Arnaud, séquestre commis aux réparations de l'église, contre Antoine Mermet, fustier de Nîmes, « à cause qu'il n'est venu ne vient besoigner au prisfaict de l'esglise. . . avec les autres fustiers et maîtres. . . » Le charpentier Philibert Blanc se présente comme envoyé par Mermet, « occupé à la réparation des portaulx d'Ayguesmortes ». Le séquestre et les autres charpentiers refusent de le laisser travailler à la place de Mermet (17 juin). — Sous-arrentement des pêcheries de Cotte et de La Crémade passé par noble François de Montauban et Girard Forton, de Beaucaire, rentiers, pour 8 mois, moyennant 6.000 anguilles (21 juin). — Acepte passé par Gérard Fornier, prieur de Saint-Martin, d'une terre au ribeyrage de Saint-Gilles, lieu dit : *En Brouquet* 25 juin). — Présentation faite par Jacques Bérenguier, sacristain du monastère, à Jean du Rozier, prieur de Saint-Geniès de Malgoirès, vicair^e général de l'abbé Antoine de Beaumont, de lettres apostoliques de confirmation de sentence arbitrale obtenues de Clément VI en faveur de l'abbé, du

(1) Prieuré de la commanderie de Béziers.

syndic et des religieux du monastère, datées de Saint-Pierre de Rome, 25 janvier 1525 v. s., et de lettres d'exécution émanées de Robert de Lacroix, prévôt de la cathédrale de Nîmes (5 juillet 1529). — Acceptation du bénéfice de Saint-Clément près Sommière, faite par-devant Robert de Lacroix, prévôt et vicaire général de l'évêque de Nîmes, par Jean Fabre, bachelier en droits, de Sommière, étudiant et nommé en l'université de Montpellier (25 juillet). — Procès-verbal de l'élection du successeur de l'abbé Antoine de Beaumont (Cf. E. 902) (20-26 juillet). — Arrentement des terres de La Fosse, appartenant au grand prieur, passé par Robert Aube de Roquemartine, commandeur de Trinquetaille et de Montpellier, vicaire général du grand prieur Jacques de Manas, à Pierre Tornayre, de Générac, moyennant 36 $\frac{1}{2}$ des grains (9 août 1529). — Autorisation donnée par Gonin Piat, syndic pendant la vacance du siège abbatial, à noble Antoine de Villages, rentier de Scamandre, de construire une cabane au terroir de Blanquet, près l'étang, telle qu'il la faudra pour la pêche, et pour le temps de son arrentement (15 août). — Collation de la vicairie de Bernis pour Guillaume Mairfred (3 septembre 1529). — Arrentement du port de Saint-Gilles, passé par Gonin Piat, ouvrier du monastère, syndic du chapitre, à Antoine Moret. Il lui arrente *domum et laboragium portus..... cum parte pedagi Rodani et passagio illius..... abbati pertinentibus..... cum yvernagio prati de Leonarda*, moyennant la rente de 100 florins et le tiers des grains (4 septembre). — Arrentement du château et des terres d'Espeyran, Blanquet et Cambon, ensemble la moitié de la chasse du gros et du petit gibier, la moitié de la pêche des chaussées de Repiquet et la moitié du foin de Cambon, passé par Gonin Piat, syndic du monastère pendant la vacance du siège abbatial, à Antoine Payan, moyennant 500 l. de rente (4 septembre). — Obligé de 7 l. pour noble Jean Cassolet, de Beaucaire (1^{er} septembre). — Arrentement du domaine de La Reyranglade, terroir de Fourques, moyennant le quart des blés pour une moitié, et le quint pour l'autre (17 septembre). — Sous-arrentement de la commanderie de Saint-Christol, passé par Robert Aube, commandeur de Trinquetaille, procureur de Felquet de Caritat, commandeur de La Tronquière, à Raphaël Barbier, infirmier de la maison prieurale de Saint-Gilles (20 septembre). — Arrentement du logis du *Cheval blanc, hospicium equi albi*, appartenant aux mineurs Raphaël Olivier et Jean Martin, confrontant la Rue Droite près la boucherie, moyennant 16 florins de rente (26 septembre). — Arrentement du bénéfice de Saint-André de Camarignan et Sainte-Colombe, passé par Jean

Portal, infirmier du monastère, moyennant 400 florins de rente (13 septembre). — Obligation de 1 florins 12, prix d'une demi-salmée de blé et d'une demi-salmée mée de seigle, pour Guillaume Boscarin, prêtre de Générac (30 septembre). — Bail de pores à engraisser (1^{er} octobre 1529). — Accord entre Gonin Piat, syndic de l'abbaye, et le rentier des tenements de Barjac et du Versador (2 octobre). — Quittance de 166 l. faite par le syndic de l'abbaye aux rentiers du prieuré de Saint-Jean de Gardonnenque (7 novembre 1529). — Autorisation donnée par le grand prieur Jacques de Manas au syndic de l'abbaye, de construire une petite cabane de pêche dans son terrain, près l'étang de Scamandre (23 novembre). — Lods fait par le précenteur Guillaume Mascaron, rentier des censives et lods du monastère, au prêtre André Peyrau (23 novembre). — Vente faite par Jacques Nèque, procureur de noble Aymar d'Ancézune, *de Anceduna*, seigneur du Thor et de Cabrières, coseigneur de Caderousse, capitaine du château royal de La Motte, rentier dudit château et de Peccais, à Jean Portal, des herbages de La Motte et de Peccais jusqu'à la Saint-Jean, moyennant 190 l. (29 novembre). — Testament de noble Isabelle Bornet, femme de Gilles Arnaud. Elle élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre de Beaulieu et consacre 40 l. à son âme (2 décembre 1529). — Testament du prêtre Jean Rouvière. Il élit sépulture en l'église Saint-Laurent, devant la chapelle des Saints Roch et Ferrisol (6 décembre). — Testament du barbier Jean Séchaud (11 décembre). — Cession de l'arrentement du Grand-Mas d'Argence, faite par Jean Gimel à noble Georges Freton, de Bellegarde. Ce mas, situé dans la juridiction de Fourques, appartient au grand prieur de Saint-Gilles (12 décembre). — Présentation faite par Pierre Aubert, mari de Franzone Monnier, héritière d'Isabelle *de Penis*, à Jacques Bérenguier, sacristain de Saint-Pierre *de Via* du monastère de Saint-Gilles, du prêtre Philippe Hugon, comme apte au service de la chapellenie ou messe fondée par le prêtre Raimond Boudon en l'église de N.-D. La Daurade, et vacante par la mort de Pierre Vidal (23 décembre). — Obligation de 7 florins de Roi pour le prêtre Pierre Vissac, du diocèse du Puy, curé de Saint-Martin (24 décembre). — Donation faite à Philippe Hugon d'une messe fondée par Sanchette Garonne (26 décembre). — Arrentement du membre de Bellegarde, passé par le grand prieur Jacques de Manas au prêtre Jean Frays, moyennant 170 l. de rente (27 décembre). — Arrentement passé par le grand prieur à Louis Portal, du mas de Cavalès et de la terre d'Aurias avec son ségonal, moyennant 36 setiers $\frac{1}{2}$ des grains (2 janvier 1529 v. s.). — Obligation de 7 florins

pour le prêtre Antoine Heyraud (12 janvier). — Nomination faite par Guillaume Mascaron, vicaire de l'abbaye, d'Antoine de Villages en qualité de viguier de Saint-Gilles (12 janvier). — Arrentement du tènement du Versador, passé par Gonin Piat, syndic de l'abbaye, moyennant 34 florins de rente (20 janvier). — Arrentement du tènement de Barjac, passé par le syndic de l'abbaye, *cum turri*, moyennant 50 florins de Roi *pro herbis seu herbagiis et yvernagiis* (20 janvier). — Procuration d'Antoine Reboul, prieur majeur du monastère (24 janvier). — Prix-fait du *levadon* du Versador, sur le Rhône (26 janvier). — Promesse faite par Jean Puech, marchand d'Avignon, à Jean Portal, commis de la levée des deniers royaux des blés et autres denrées sortant du royaume, de payer lesdits deniers pour 800 setiers de blés chargés au port de Saint-Gilles par permission de M. de Clermont, à destination de Béziers « par la rivière de Rosne et par mer » (1^{er} février 1529 v. s.). — Arrentement passé par le chapitre au prieur majeur Antoine Reboul, du péage du port de Saint-Gilles, moyennant 55 florins 2 s. (3 février). — Arrentement passé par le chapitre à Antoine Mascaron, archidiacre du monastère, des pêcheries avec les droits « des levades et trezens », des dimes *intra muros* et des prés du couvent, moyennant 50 florins de rente (3 février). — Sous-arrentement des pêcheries du couvent, passé par Antoine Mascaron à Thomas Arnaud (7 février). — Arrentement passé par Gabriel d'Orfeuill, docteur en décrets, prieur de Moulézan, procureur de Guillaume Deleuze, prieur de Saint-Jean de Mus, au prêtre Antoine de Laval, de Codognan, du prieuré de Mus, moyennant 101 l. de rente (15 février). — Procuration donnée par noble Georges de Manas, recteur de Montréal, *Montisregalis*, et de Saint-Léon de Padoue, *de Padua*, diocèse de Condom, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à nobles Jean de Roquelaure, commandeur de Goulfech (1), « Goyfecz », et Constantin de Manas, bénédictin, pour recouvrer de son rentier de Saint-Léon 55 l. (19 août 1529). — Procuration donnée par noble Antoine de Manas, commandeur de La Gardelle, à noble Guiraud de Massas, commandeur de Caignac, Jean de Roquelaure, commandeur de Goulfech, Bernard de Troilhac, chanoine de Lectoure, et Constantin de Manas, sacristain de Leyrat, bénédictin, pour arrenter le membre de La Gardelle (19 février 1529 v. s.). — Association pour l'arrentement des pêcheries du couvent (21 février). — Sous-arrentement des prés du couvent (22 février). — Cession de l'arrentement du péage du cou-

vent (24 février). — Ratification donnée par noble Étienne de Villeneuve, fille et héritière de noble Tanequin de Villeneuve, à un accord conclu par son mari noble François Raimond, seigneur de Modène (27 février). — Arrentement passé par noble Bernard de Castanet, chevalier, commandeur de Canet, diocèse de Lodève, au prêtre Déodat Granier, du membre de Canet, moyennant 120 l. de rente (7 mars 1529 v. s.). — Testament de Jean de Meyrargues (8 mars). — Procuration d'Étienne Bega, bénédictin nommé en l'université de Montpellier (24 mars). — Résignation de l'office de précenteur, faite par Guillaume Mascaron (24 mars). — Résignation du prieuré de La Madeleine, faite par Pierre Valentin (24 mars). — Prise de possession du prieuré de La Madeleine par Guillaume Mascaron (2 avril 1530). — Présentation d'Antoine Teulat, clerc du diocèse de Rodez, faite par Guillaume Claret, chanoine de Maguelone, procureur de noble Françoise Alemand, veuve de noble Déodat Claret, seigneur de Saint-Félix, tutrice de noble Jean Claret, son fils, patron de la chapellenie fondée en l'église de Saint-Geniès de Malgoirès sous le titre de Saint-Antoine, à Jean du Rozier, prieur de Saint-Geniès, collateur de ladite chapellerie (8 avril). — Procuration de Guillaume Mascaron, prieur de La Madeleine (20 avril). — Enquête sommaire faite par l'abbé Jean du Rozier auprès de Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, Gonin Piat, ouvrier du monastère, et Louis Portal, sur le décès de Gérard Fornier, prieur de Saint-Martin. Interrogés sous la foi du serment, ils répondent à l'abbé qu'ils ont entendu dire que Gérard était mort. Là dessus, l'abbé confère le prieuré au prêtre Antoine Valloubière (25 avril). — Collation du prieuré de Saint-Geniès de Malgoirès faite par Gonin Piat, vicaire général de l'abbé, au moine profès Jean Portalis (30 avril). — Collation du prieuré de Saint-Sébastien de Montpezat pour le moine profès Antoine Barthélemy (30 avril). — Testament de Marguerite Planteblat (1^{er} mai 1530). — Procuration du notaire Jean Payan (10 mai). — Collation du prieuré de N.-D. de Fraissinet faite par l'abbé à Bernard de Lacroix, (13 mai). — Arrentement passé par le grand prieur Jacques de Manas à Pierre Virenque, prêtre de Sainte-Eulalie, diocèse de Vabres, du mas de Fraissinet, dépendant de la commanderie de Sainte-Eulalie, moyennant 90 florins de Roi (14 mai). — Procuration donnée par le grand prieur Jacques de Manas à Raphaël Barbier et Jean Chazaulx, *Chasalis*, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, pour compromettre avec le seigneur (l'abbé) et les habitants de Saint-Gilles, au sujet des chaussées du Rhône (14 mai). — Procuration d'Antoine de Manas

(1) Relevé du grand prieuré de Toulouse.

pour prendre possession de sa commanderie de Joucas (14 mai). — Procuration de Pierre Virenque, prêtre de Sainte-Eulalie (14 mai). — Autorisation donnée par l'abbé Jean du Rozier à Raphaël Barbier, procureur du grand prieur, de faire passer les bêtes à laine du grand prieur et ses bergers, allant estiver dans les montagnes, par le territoire de Saint-Gilles. L'acte est passé *in curriculo abbatis* (22 mai). — Présentation de Jean Borias à l'abbé comme régent de Saint-Gilles. Jérôme Fabre, vice-clavaire de la ville, en l'absence du clavaire Gilles Arnaud, et suivant une délibération du conseil de ville relative au gouvernement de la ville pendant la peste qui y règne, s'est entendu avec Jean Borias, qui accepte de se charger de l'administration de la justice et de la ville pendant le régime de santé nécessité par la peste. Il le présente à l'abbé, qui l'investit des fonctions acceptées (22 mai). — Procuration donnée par Jacques Basco, commandeur de Monteils, à noble Guillaume de Roquefeuil, commandeur de Millau, Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes et de Paulhac, et Penavayre de Sales, commandeur *de Meysonetis*, pour obtenir les reconnaissances des tenanciers et emphytéotes de sa commanderie (11 juin 1530). — Présentation de la censive de « Seolve » au seigneur de Vauvert. Antoine Falcon, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, procureur du grand prieur Jacques de Manas, se présente à l'aire d'Antoine Valloubière, rentier de la juridiction de Vauvert. Venu à Vauvert, il y a vainement cherché le seigneur ou quelqu'un ayant charge de lui. Il a « hurté » plusieurs fois à la porte du château, où il n'y a personne, comme dans le village, « à cause qu'estoient tous fouys, pour le dangier de peste, hors dud. lieu ». Les gens qu'il trouve à l'aire lui disent que « le seigneur de Valvert estoit hors de ce pays et ne se tenoyt point aud. Valvert long temps y avoit ». Le prêtre Antoine Valloubière, qui perçoit les émoluments de la seigneurie, est « allé dehors aujourd'huy matin à Anglas ». Falcon, porteur de l'épervier constituant la censive, l'a « illec monstré, exhibé et présenté réalement pour... le bailler et expédier aud. seigneur ». Les témoins ne sont que les serviteurs du rentier et refusent de prendre l'oiseau. Protestation de Falcon (11 juin). — Testament de Jean Portal. Il élit sépulture dans l'église inférieure de Saint-Gilles, *ac in tumba sua, concessa eidem per religiosos S. Egidii*, et consacre 200 l. à son âme (12 juin). — Déclaration de Martin Rodil, de Saint-Gilles, au sujet de Raimond Richard et Pierre Bonaric, de Bouillargues, rentiers de son mas de Fourques. « A cause du dangier de peste estant aud. Bolhargues notoirement, et mesmement

qu'il a entendu que led. Pierre Bonaric estoit frappé de lad. maladie, et led. Raymond estoit en lieu suspect, et au meien de ce ne pouvoit led. Rodil aller à la présence de sesd. rentiers, impétrans desd. lettres, sans grand dangier de sa personne, et que aussi ne trouvoit auleun personaige que y vouldist aller pour luy... » (12 juillet 1530). — Testament du fournier Bertrand Régis. Il élit sépulture devant la chapelle de N.-D. La Daurade et consacre 10 l. à son âme (30 juillet). — Obligé de 200 l. fait par l'abbé Jean du Rozier à Gabriel Eustache (2 août 1530). — Confirmation de leur engagement, faite par les cautions de l'abbé Jean du Rozier en faveur de son créancier Pierre Manet, banquier d'Avignon, qui lui avait accordé terme (9 août). — Procuration donnée par Robert Aube de Roquemartine, commandeur de Montpellier et de Trinquetville, à Raphaël Barbier, infirmier de la maison prieurale, Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, et consorts (16 août). — Obligation de 6 l. pour Raimond Laboureur, curé de Générac (18 août). — Actes du chapitre général (2 septembre 1530). — Procuration d'Antoine de Manas, commandeur de Joucas, pour la défense des droits du membre de Saint-Pierre d'Aves, dépendant de sa commanderie (7 septembre). — Confirmation de leur engagement, faite par les cautions de l'abbé Jean du Rozier en faveur de ses créanciers nobles Pierre Manet et Jean Dony, banquiers d'Avignon (12 septembre). — Quittance de 169 l. pour noble Antoine de Villages (14 septembre). — Procuration donnée par Antoine de Manas, commandeur de Joucas, à nobles Baude, *Baudum*, de Livenes, commandeur d'Amboise et d'Artins, Antoine-Johannin-Bernard de Castanet, commandeur de Canet, Guirard de Goléot, François de Tannas dit Sirgues, Guirard Romei et Jean Bayot, prêtre, recteur de Sôlet, pour assister en son nom *in venerabili lingua Provincie*, accepter par échange pour lui l'une des commanderies de Goutz ou de Bayonne (1), en cas de vacance, la régir, et alors renoncer à la commanderie de Joucas (15 septembre). — Acte confirmatif d'une obligation de l'abbé Jean du Rozier, débiteur principal, et de noble François Raimond, seigneur de Modène, sa caution, *fidejussor et principalis actensor*, envers noble Pierre Manet et Jean Dony, banquiers d'Avignon (29 septembre). — Convention passée entre l'abbé Jean du Rozier, prieur de Saint-Martin d'Aujargues, *de Orjanieis*, et Antoine Raymond, qui desservira cette église en qualité de curé, et promet de ne pas la désertir

(1) Relevant du grand prieuré de Toulouse.

en temps de peste. A la fin de l'année Raymond recevra 10 setiers de blé (11 octobre 1530). — Promesse de 8 florins de Roi faite au prêtre Jean Rouvière pour célébrer deux messes hebdomadaires pendant un an, et de 8 autres florins pour deux autres messes l'année suivante (12 octobre). — Déclaration faite par Pierre Rey, gardien de noble Honorat de Castellane, capitaine de Fourques, du passage de 200 bêtes chevalines, *ducentum animalium rossalinorum*, dudit capitaine et de son neveu, capitaine de Beaucaire, descendant pour l'hivernage à travers le territoire de Saint-Gilles. Le clavaire de la ville reçoit la déclaration ou *arrasonnementum, pro conservacione juris sui et communitatis propter pulveragium debitum... per dicta animalia in eorum regressu* (12 octobre). — Obligation de 36 l. faite par Raimond Laboureur, curé de Générac, à Guillaume Colomb, prêtre, d'Antraigues, en Vivarais (15 octobre). — Arrentement du prieuré ou rectorie de Saint-Martin de Saint-Gilles, passé par le prieur Girard Fornier au prêtre Arnaud Dupuy, pour 3 ans commençant à la Saint-Léonard (6 nov.), moyennant 30 l. de rente (19 octobre). — Autorisation demandée au grand prieur Jacques de Manas, et obtenue de lui, par Jacques Albenas, « fournissant à sel le granier de Nismes, . . . de appiller (appuyer) à la muraille de son clausz une cabanne . . . pour illec mettre et reduyre le sel, pour la grand inundation des eaues qu'est au terroir . . . , lequel sel ne peult faire tirer par charretes à cause desd. eaues » (5 novembre 1530). — Procuration donnée par l'abbé Jean du Rozier, l'aumônier et syndic Amblard de Lespinasse, et le clavaire Gilles Arnaud, pour faire appel par-devant Pantaléon Jaubert, troisième président au parlement de Toulouse, § commissaire député pour l'exécution d'un arrêt rendu en faveur du grand prieur (2 novembre). — Cession faite par le prêtre Arnaud Dupuy, habitant Nimes, co-rentier du prieuré de Saint-Martin, au prêtre Gilles Aubert, de Saint-Gilles, de sa part d'arrentement (6 novembre). — Autorisation demandée à l'abbé Jean du Rozier, et obtenue de lui, par Gillet Giraud, pour Jacques Albenas, de « faire une cabane pour mectre le sel du Roy qu'est au port de Saint-Gilles, à cause que les charettes ne peuvent passer pour aller quérir led. sel aud. port, à cause des grandes innondations des eaues que y sont, occupans la plus grand partie dud. chemin, dont est contrainct led. fermier faire porter led. sel avecques barques, » moyennant 2 chapons. L'acte est passé dans la salle abbatiale (9 novembre). — Arrentement du prieuré de Saint-Amans, près Sommière, passé par le chapitre à Guillaume Blaquière, marchand de Sommière, moyen-

nant la rente de 134 l., 2 charges d'huile d'olive, 3 quintaux de fromage, 2 quintaux de fèves, 2 quintaux de pois et 2 quintaux de *faufrach* (fèves concassées) (10 novembre). — Arrentement de la cabane et du labourage du bois de Lescale, passé par le grand prieur Jacques de Manas, moyennant 30 setiers % des grains (1^{er} septembre 1530). — Arrentement de la cabane d'Argence, passé par le grand prieur aux mêmes conditions (27 décembre 1530). — Arrentement de la cabane de Nègue-Romieu, passé par le grand prieur aux mêmes conditions (27 décembre). — Arrentement de la commanderie ou membre de Générac, passé par le grand prieur moyennant la rente de 110 florins de Roi. En temps de peste, il se réserve le corps de façade, *domum anteriorem*, pour y habiter (30 décembre). — Arrentement du Grand-Mas d'Argence, passé par le grand prieur, moyennant 32 % des blés, des raisins, *graperis rasolencz*, et des pailles (1^{er} janvier 1530 v. s.). — Arrentement des pêcheries de Fourques, passé par Jacques Albenas, fermier des émoluments royaux à Fourques, d'ici à la Saint-Jean, moyennant 5 l. (4 janvier). — Arrentement du membre de Saint-Pierre de Camp-Public, passé par le grand prieur moyennant le tiers des grains (9 janvier). — Achat pour le grand prieur de 300 bêtes à laine au prix moyen de 16 s. pièce (9 janvier). — Procuration du moine Gonin Piat, prieur de Saint-Pierre de Prévenchères (6 mars 1530 v. s.). — Procuration d'Antoine Valloubière, prieur ou recteur et vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Saint-Laurent et Saint-Pierre de Beaulieu (8 mars). — Arrentement du prieuré de N.-D. de Laval, passé par le prieur Gonin Piat, ouvrier du monastère, moyennant 45 l. de rente (14 mars). — Enquête pour le seigneur de Saint-Gilles (l'abbé). Dans le cloître, près de la porte de l'église inférieure, par-devant Gonin Piat, vicaire général, se présente Antoine Natalis ou Nadal, procureur de l'abbé Jean du Rozier. Il demande au vicaire général de constater par enquête comment une bulle du pape Benoît, commençant par les mots *Gratia Dei*, est transcrite *ad longum* sur une table de marbre blanc. Elle contient certains privilèges concédés au monastère, et notamment le droit des religieux d'élire leur abbé. On peut la lire *ad longum et publice* sur ledit marbre, fixé dans le mur de ladite église. Le procureur demande le double de l'enquête. Le vicaire général procède à l'enquête avec Pierre Jacquet, maître en théologie, « carmélite », Antoine Eyraud, Philippe Hugon, Bernis Pierre et Gilles Aubert, prêtres. Après examen du marbre, chacun déclare sous serment que la bulle de Benoît est transcrite sur le marbre *ad longum* et peut y être lue par tout le monde, *publice*. Elle est en très bonnes lettres, *optimis litteris*.

Le texte est le même qu'un vidimus fait à Avignon et conservé aux archives : *est que predicta bulla ejusdem continentie et tenoris ut in quodam transsumpto in Avinione vidimato ac etiam in registro bullarum apostolicarum in archiois ipsius monasterii existenti continetur* (1) (18 mars 1530 v. s.). — Nomination faite par Pons du Ranc, abbé de Frauquevaux, de Gonin Piat, ouvrier du monastère de Saint-Gilles, en qualité de sou vicaire général (19 mars). — Compromis où figure noble Jacques Raimond, co-seigneur de Candiac (19 mars). — Rubrique des actes de 1529.

E. 907. (Registre.) — 294 feuillets, papier.

1531-1532. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Giraud. — Licence accordée par le grand prieur Jacques de Manas à Jacques Romieu pour le passage de dix bœufs (25 mars 1531). — Collation de l'office de l'hôtellerie du monastère faite par le vicaire général de l'abbé à Jacques Béranguier, moine profès (29 mars). — Collation de l'office de sacristain de Saint-Pierre de *Via Sacra* pour le moine Gilles Martin (29 mars). — Inventaire des meubles de l'hôtellerie du monastère (29 mars). — Collation du prieuré de Saturargues pour Jacques Béranguier (29 mars). — Profession des moines Jean de Lespinasse, Nicolas Philippon et Jean de Georges (31 mars). — Collation de l'office de second sacristain du monastère pour Jean de Lespinasse (1^{er} avril 1531). — Arrentement de la chapelle de N.-D. La Daurade, passé par Gilles Martin, sacristain de Saint-Pierre de *Via Sacra*, au prêtre Philippe Hugon, moyennant 14 florins de rente (4 avril). — Licence accordée par Jean Chasau, procureur du grand prieur, à Jacques Nec, lieutenant de La Motte, pour mener dans les marais du grand prieur les chevaux, bœufs et vaches de M. de Caderousse, capitaine de La Motte, et *animalia rossatina de Albinhuno* (10 avril). — Prix-tait pour l'impression des bréviaires du monastère. Les religieux, individuellement nommés, chargent Léonard Daviot, libraire de Nîmes, d'imprimer ou de faire imprimer 400 bréviaires à l'usage de l'office de leur monastère, d'après un projet ou « patolhart » pour le texte et d'après un spécimen imprimé pour les caractères. Cent

(1) C'est la bulle fausse attribuée par Ménard à Benoît II et par les nouveaux éditeurs de l'*Hist. gén. de Languedoc* à Benoît VIII. Cf. ma *Détresse de l'abbaye de Saint-Gilles pendant le Schisme d'Occident* dans le *Bulletin historique et philologique* de 1899, p. 440, note 3.

exemplaires seront reliés. Il y aura des lettres rouges comme dans le spécimen. La correction du texte est à la charge de Daviot. « Seront descriptz lesd. bréviayres on bon papier et de bon encre, et aultement bien et deuement imprimés, quotés et rubricqués, comme s'appartient ». La livraison aura lieu avant la Noël. Le prix est de 325 l. 1 s. (11 avril 1533). — Arrentement des terres et prés de l'hôtellerie du monastère, passé par Antoine Reboul, prieur majeur, comme procureur de Jacques Béranguier, hôtelier, moyennant 15 florins de rente (11 avril). — Procuration du prêtre Jean Rouvière (14 avril). — Collation de l'office régulier de sacristain de Saint-Pierre de *Via Sacra* pour le moine Antoine Reboul (17 avril). — Licence accordée par Louis Portal, viguier de Saint-Gilles, en l'absence de l'abbé, à un gardien du grand prieur, pour le passage de ses moutons par le territoire de Saint-Gilles, en allant dans les montagnes et en en revenant (23 avril). — Traité entre les habitants de Saint-Gilles et « certains cyrurgiens à cause du dangier de la peste ». Par-devant Gonin Piat, vicaire général de l'abbé, se réunissent Gilles Giraud, lieutenant de clavaire, avec divers habitants, d'une part, Amiel Colin, de « Labilhana », en Piémont, et Benoit Domenge, de Bourgen-Brosse, chirurgiens, d'autre. Les chirurgiens devront soigner les habitants, pauvres ou riches, atteints de peste, et fournir « toutes drogues et matières pour ce necessaires ». Colin « ne s'entremetra que de fornir et préparer les matières et receptes et icelles bailler ». Domenge « servira lesd. pestiférés et se abandonnera de ce fere incontinent et par le premier que sera requis, comme à mettre les emplastros, les malades et suspectz de peste saigner et tout aultrement les gouvernor en ce que à l'office du barbier et cyrurgien en tel cas est requiz ». Ils recevront chacun 6 écus par mois de service (6 mai 1531). — Obligation de 10 écus d'or pour Jacques d'Albenas, licencié en droits, de Nîmes (25 avril 1531). — Prise de possession de la garde du port de Saint-Gilles par François Patu, prêtre de Vauvert, au nom de noble Jacques Raimond, seigneur de Candiac, habitant de Vauvert. Patu étant près du port, sur la chaussée du Rhône, présente à Louis Portal, viguier de Saint-Gilles, des lettres accordées à Raimond par Pierre de Bourdic, maître des ports, ponts et passages en la sénéchaussée, écrites sur parchemin et scellées de ses armes. La teneur en est transcrite à l'acte. Elles sont datées de

(1) Pièce publiée par le Dr Albert Puech dans le *Bulletin du Comité de l'Art Chrétien du diocèse de Nîmes*, tome IV, p. 254.

Beucaire, 18 mai 1531. Portal met Patu en possession en « le menant jusques aud. port et lieu où de présent est passage de Rosne.... et par observation des actes en tel cas requis » (20 mai 1531). — Arrentement de la chapelle de N.-D. La Daurade passé par Antoine Reboul, sacristain de Saint-Pierre *de Via Sacra*, aux prêtres Philippe Hugon et Gilles Aubert, moyennant 14 florins de rente. La chapelle est fondée en l'église supérieure du monastère (8 juillet 1531). — Arrentement passé par Antoine Barthélemy, bourgeois d'Arles, rentier des droits du Roi au château de La Motte, à Aymar d'Ancézune, écuyer, seigneur de Caderousse, capitaine dudit château, représenté par Jacques Nec son lieutenant, de son droit de fermier principal du Roi, moyennant 1.000 l. *in globo* pour 3 ans (18 juillet). — Échange entre Jean Portal et Jean Hélistot au sujet d'une terre avec jardin située hors des murs, *subtus portale dou Temple* (18 juillet). — Procuracion d'Antoine Reboul, prieur de Caissargues (28 juillet). — Acte pour Guiraud de Vernet, religieux du monastère. Il se présente *in claustris* devant les autres religieux pour leur annoncer que l'abbé Jean du Rozier lui a remis ses fautes et l'a restitué dans son office, ainsi qu'en témoignent des lettres de provision. Il leur demande de le recevoir et de le traiter bénévolement (22 août 1531). — Procuracion de noble Antoine de Manas, commandeur de Joucas, pour arrenter et régir sa commanderie (31 août). — Obligation de 127 l. pour le grand prieur Jacques de Manas (2 septembre 1531). — Chapitre général de l'abbaye. Devant la porte du chapitre, le précenteur Pierre Valentin fait l'appel des religieux, *eosdem nominando unum post alium, prout in quodam rotulo quem legendo in suis manibus tenebat*. Les appelés sont : l'abbé de Saint-Gilles, l'abbé de Saint-Eusèbe, le prieur de Bernis, le prieur de Gardonnenque, le doyen, le prieur mineur, le camérier, l'infirmier, le précenteur, l'hôtelier, l'ouvrier, le conrazier, l'aumônier, le cellerier, le sacristain de Saint-Pierre *de Via Sacra*, l'archidiacre, le subcenteur, le prieur de La Madeleine, le second sacristain, le premier sacristain, les prieurs de Prévencières, de *Melzeyo*, des Vans, de Fraissinet, de Saint-Loup, de *Subina*, de Saint-Gilles d'Espagne, de *Lucapella*, de Saint-Gilles de Bigorre, de Ménerbe, de La Roque de Voulx, de Roussillon, de Saint-Geniès, de *Dugno*, de Saint-Gilles de *Asseyo*, de Saint-Pastour, de Ruoms, de Caissargues, de Montlaur, de *Vigula*, de Servièrre, de Montpezat, de Trinquetaille, de *Vecheriis*, de Saint-Amans, d'Aubenas, de Redosc, de Saturargues, de Corconne, de Moulézan, de Creyssac, de Robiac, de Laugnac, de Meynes et de Laval. Les absents

paieront l'amende statutaire. Nomination de visiteurs, du syndic, etc. Les actes occupent 11 feuillets (2 septembre). — Arrentement du logis du *Mouton*, passé par Aynier Boffard à Gilles Petit, moyennant 34 l. de rente (16 septembre). — Collation faite par Gonin Piat, vicaire de l'abbé, au prêtre Gilles Aubert, de la messe fondée par Pons Ginoux (11 septembre). — Arrentement du mas de Sérignan, avec pactes en langue d'oc (17 septembre). — Arrentement des terres de la sacristie de Saint-Pierre *de Via Sacra*, moyennant 40 florins de rente (20 septembre). — Rémission de l'office de garde du grenier à sel du port de Saint-Gilles, faite par Jacques Nèque, lieutenant du seigneur de Caderousse, capitaine de La Motte, à Martin Aubert, moyennant 20 l. (20 septembre). — Prise de possession de l'office de prieur majeur par Pierre Buade (5 octobre 1531). — Prise de possession de l'office d'archidiacre par Pierre Saunier (5 octobre). — Convention pour « l'empeyssonement de certains porcz », entre le clavaire de Saint-Gilles, syndic de Générac, et Gabriel Cupel, de Roquemaure (7 octobre). — Procuracion du précenteur Pierre Valentin (2 novembre 1531). — Arrentement du mas d'Estagel passé par le chapitre à Jacques d'Albenas, licencié en droits, de Nîmes, moyennant 600 l. de rente (2 novembre). — Procuracion de Raphaël Barbier, infirmier de la maison prieurale de Saint-Jean (9 novembre). — Publication dans les rues de Saint-Gilles d'un commandement prescrivant à tous de payer au cardinal d'Aigremont, abbé de Saint-Gilles, les lods, droits et devoirs à lui dus (s. d.). — Nomination faite par Louis de Montcalm, prieur de Millau, vicaire général de Gabriel d'Aigremont, cardinal de titre de Saint-Jean *ante Portam Latinam*, évêque de Tarbes, *Turbiensis*, abbé de Saint-Gilles, de Jacques Béranguier en qualité de vicaire et official de Saint-Gilles (24 décembre 1531). — Achat pour Guillaume Boscarin, prêtre de Générac (23 novembre 1531). — Résignacion faite par Pierre Saunier, moine de Saint-Gilles, du prieuré de N.-D. de La Roque de Volx, *Ruppis Voulci*, ou de Villeneuve, au diocèse de Sisteron, entre les mains de Louis de Montcalm, prieur de Millau, vicaire général de l'abbé (12 décembre 1531). — Arrentement passé par le grand prieur Jacques de Manas d'une maison sise près la porte de la boucherie (15 décembre). — Présentation de deux chapons faite au grand prieur pour la censive du bois de Lépine, près Fourques (26 décembre). — Tradition ou arrentement de la pitance du monastère, faite par le chapitre à Gonin Piat, ouvrier (30 décembre). — Association pour le dit arrentement entre Gonin Piat et les moines Jacques Béranguier, Antoine Reboul et Antoine Mascaron, avec pac-

tes en langue d'oc (1^{er} janvier 1531 v. s.). — Conditions de l'arrentement des revenus de l'abbaye du 17 janvier 1532 au 17 janvier 1535. — Arrentement du tènement de Buens fait à noble Antoine Froton, de Bellegarde, moyennant 111 l. de rente (14 janvier 1531 v. s.). — Arrentement des château et terres d'Espeyran moyennant 543 l. de rente (15 janvier). — Arrentement de la tour et des terres de Barjac moyennant 63 l. de rente (15 janvier). — Arrentement du port de Saint-Gilles fait à Martin Aubert moyennant 133 l. de rente (15 janvier). — Arrentement du tènement du Versadour moyennant 124 l. de rente (15 janvier). — Résignation du prieuré de Lucapel, diocèse d'Aire, faite par Antoine Reboul (15 janvier). — Nomination faite par noble Antoine Bonami, seigneur de Lapierre, vignier de Saint-Gilles, de Gilles Petit en qualité de courtier de la ville (15 janvier). — Obligation de 30 l. pour Louis de Montcalm, prieur de Millau (15 janvier). — Nomination de trois lieutenants de vignier (16 janvier). — Collation du prieuré de Lucapel ou de Montgaillard pour le moine François Girard (16 janvier). — Collation du prieuré de La Roque de Volx ou de Villeneuve pour le moine Odouin de Montcalm (16 janvier). — Protestation d'Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, au nom du grand prieur, contre le rentier de la fosse de Clairefarine, qui n'a pas semé en temps voulu (18 janvier). — Arrentement du tènement de La Fosse, passé par le grand prieur moyennant 36 % du blé (21 janvier). — Arrentement du prieuré de Trinquetaille passé par Jacques Bérenguier, hôtelier du monastère, à Pierre Gautier ou Gontier, prêtre d'Arles, moyennant 24 l. de rente (29 janvier). — Arrentement des pêcheries de Cota et de La Crémade passé par Raphaël Barbier, infirmier de la maison prieurale de Saint-Jean, moyennant la rente de 70 florins et un millier d'anguilles *ex illis que piscando predictas aquas reperientur, sive correns aut lachiniam* (anguilles pêchées soit dans le courant, soit au bord de l'eau) 4 février 1531 v. s.). — Procuracion donnée par Gonin Piat, ouvrier, prieur de N.-D. et Saint-Étienne de Laval, au rentier de son prieuré, pour recouvrer de Vidal Stoble, prêtre de Colias, un calice d'argent, des reliques de saint Étienne, et tous les bijoux et ornements du prieuré qu'il détient (6 février). — Procuracion de Gilbert Malian, doyen de Saint-Gilles (7 février). — Arrentement de la cabane d'Argence, passé par le grand prieur, moyennant 32 % des grains (11 février). — Nomination par le grand prieur, du sergent ordinaire de Générac (12 février). — Aapte passé par Jacques Bérenguier, hôtelier du monastère, lieutenant de Louis de Montcalm, vicaire général de l'abbé, pour une terre au quartier de

Puech-Oriel 23 mars 1531 v. s.). — Rubrique des actes de l'année 1532 (commençant le 25 mars). — Quittance de 286 l. pour noble Antoine de Villages, habitant de Saint-Gilles (28 mars 1532). — Insinuation des nom et surnom de Louis Sannier, docteur en décrets, moine de Montmajour, diocèse d'Arles, faite par son frère Pierre Sannier, archidiaque de Saint-Gilles (30 mars). — Prix-fait baillé par Jacques de Manas, grand prieur, pour le revêtement de ses chaussées de Cavalès (6 avril 1532). — Prix-fait baillé par le même pour réparer ses chaussées de la cabane d'Argence (7 avril). — Nomination faite par un lieutenant de vignier, d'un sergent ordinaire de Saint-Gilles (27 avril). — Commission donnée par Louis de Montcalm, vicaire général de l'abbé, à Jacques Bérenguier, pour recevoir dans le monastère, noble Guillaume du Cailar, fils du seigneur de Pouzilliac (4 mai 1532). — Accord entre Louis de Montcalm, prieur de Millau, vicaire général de l'abbé, et les religieux du monastère, au sujet du pain et du vin que l'abbé leur doit journellement (2 mai). — Arrentement du pré de la grande œuvre du monastère, passé par Gonin Piat, ouvrier, pour le loin *mayene*, moyennant 15 florins (entre le 15 et le 18 mai). — Obligation de 7 l. pour Vidal de Selhens, gardien de la tour de Canavère (19 mai). — Autorisation d'exhumer du cimetière de Saint-Pierre et d'inhumer en l'église Saint-Martin le corps d'Étienne André, que la peste avait empêché d'y porter, un an auparavant (28 mai). — Acte modifiant le traité du 11 avril 1531, passé entre les moines de Saint-Gilles et le libraire de Nîmes Léonard Daviot pour l'impression du bréviaire du monastère. Par suite de la longueur de l'office, les bréviaires commandés « bonnement n'ont peu estre réduitz et compris en ung volume en les faisant de la sorte qu'estoit la première monstre désignée ». Aussi les religieux autorisent-ils Daviot, absent et représenté par Louis Lombard, son « serviteur », à « rest[r]aindre et amaindrir la letre desd. bréviaires ». Le caractère sera le même que celui « d'ung bréviaire imprimé à l'usage et letre d'Uzès par led. Lombard » (1) (9 juin 1532). — Présentation par noble Bernard de Castanet, commandeur de Cadenet (2) et de Bellegarde, procureur du grand prieur Jacques de Manas, d'« ung esparvier que led. grand prieur doibt. . . . le jour de S^t Barnabé à Monsr. de Valvert pour la cense du terroir de Seolve » (La

(1) M. A. Claudin a décrit un bréviaire d'Uzès plus ancien, achevé d'imprimer à Uzès, le 2 octobre 1493 par Jean du Pré, de Lyon. Cf. *L'Imprimerie à Uzès au XV^e siècle*, dans le *Bibliographe Moderne*, année 1899.

(2) Membre de la commanderie d'Avignon.

Sylve Godesque). Il ne trouve personne dans le château de Vauvert, fermé (11 juin). — Bail de la taille royale passé par le clavaire de Saint-Gilles, Jean Gimel (23 juin). — Procuracy des religieux du monastère pour comparaitre devant le sénéchal dans une cause pendante entre le procureur du pays et les ayants droit dans le péage du port de Saint-Gilles (29 juin). — Réception dans le monastère et prise d'habit de Jean de Pouzilhac (30 juin). — Procuracy du prêtre Gilles Aubert pour faire copier diverses pièces dans les archives de l'abbaye (30 juin). — Demande du prieuré de Moulézan, faite au vicaire de l'abbé par le moine Pierre Saunier au nom de Louis Saunier, docteur en décrets, moine bénédictin de Montmajour (25 juillet 1532). — Collation du prieuré de Moulézan, vacant par la mort de Gabriel d'Orfeuil, faite par Jacques Béranguier, vicaire général, au moine Jean de Mandagout (17 juillet). — Prix-fait baillé par le vicaire de l'abbé pour réparer la chaussée du port de Saint-Gilles (17 juillet). — Demande du prieuré de Sainte-Croix de Moulézan par Étienne de Béga (17 juillet). — Notification faite aux religieux du monastère par Jacques Béranguier, vicaire de l'abbé, de certains statuts et ordonnances émanés de l'abbé (4 août 1532). — Prix-fait baillé par Bernard de Castanet, commandeur « de Cannel » et de Bellegarde, au nom du grand prieur, pour réparer la chaussée du Rhône au terroir de La Fosse (28 août). — Achat pour le prêtre Antoine Clément (10 septembre 1532). — Cession de l'arrentement du mas de Cavalès, faite par Louis Portal au grand prieur (26 septembre). — Testament de Jacques Mascaron. Il élit sépulture dans le cimetière de N.-D. La Daurade, devant la chapelle (3 octobre 1532). — Arrentement de la partie des pêcheries de l'étang de Scamandre appartenant au seigneur de Vauvert, passé par Antoine Vallobière, prieur de Saint-Laurent de Saint-Gilles, procureur de son frère Firmin Vallobière, rentier de la seigneurie de Vauvert, à Gonin Piat, ouvrier du monastère, Antoine de Villages et consort, moyennant 70 l. de rente (7 novembre 1532). — Testament du fournier Pierre Veyraudon (27 novembre).

E. 908. (Registre.) — 311 feuillets, papier.

1529-1534. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Giraud. — Rubrique des actes. — Achat pour noble Antoine de Villages (26 août 1533). — Reconnaissance féodale d'une terre du plan de Saint-Pierre pour le monastère (1^{er} décembre 1529). — Reconnaissance féodale d'un tènement de la dimerie de Sainte-Cécile d'Estagel pour le monastère (14 décembre 1531). —

Reconnaissance féodale d'une terre *ubi solebat esse antiquitus... ecclesia Santi Johannis Novi* pour le monastère. Cette terre est située entre les deux murailles de la ville, *secus portale Vinosum* (27 avril 1532). — Reconnaissance pour le couvent d'une maison avec cour, *vocatam olim hospicium de La Rose, sitam prope portale Morelli* (4 octobre 1530). — Reconnaissance pour l'abbaye d'une terre située *in clauso Judeorum*, entre deux roubines, et appelée de Brotha ou de La Pitance (20 octobre 1530). — Aacte passé par noble Bernard de Castanet, commandeur de Bellegarde et de Canet, procureur général du grand prieur Jacques de Manas, pour une terre à Générac, quartier de *Cassa-Porc* (9 juin 1532). — Procuracy donnée par le chapitre pour défendre au Grand Conseil du Roi contre l'abbé (29 décembre 1533). — Achat pour le prêtre Antoine Clément (10 septembre 1532). — Échange entre les prêtres Denis Brun et Guillaume Maiffred (13 janvier 1530 v. s.). — Ratification donnée par l'abbé Jean du Rozier à une transaction entre Louis Talon et Étienne Badaron (19 janvier 1530 v. s.). — Échange où figure Thomas Moulin, notaire de Saint-Gilles (20 mars 1530 v. s.). — « Habitanage » conféré à Pierre Gonnelle, marchand de Saint-Gilles. Par-devant le vicaire général Jacques Béranguier, le clavaire Antoine de Villages le présente à l'assemblée des habitants (17 janvier 1533 v. s.). — Aacte passé par Guillaume Mascaron, prieur de La Madeleine, rentier des censives et procureur du monastère, au prêtre Gilles Aubert (1^{er} février 1530 v. s.). — Reconnaissance féodale faite par Jean Portal au moine Jean Portal, infirmier, prieur de Saint-André de Camarignan (22 mars 1530 v. s.). — Testament d'Antoine Dupuy, dit l'Auvergnat (21 mars 1530 v. s.). — Reconnaissance féodale pour Gérald Fournier, prieur de Saint-Martin, d'une maison *in qua est furnus*, confrontant la rue Droite et la rue de *Malcosinat* (8 avril 1531).

E. 909. (Registre.) — 363 feuillets, papier.

1528-1533. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Giraud. — Rubrique des actes. — Obligation de 40 l. faite par Gilles Aubert, prêtre de Saint-Gilles, à Arnaud Dupuy, prêtre du diocèse de Cahors (6 novembre 1530). — Prise de possession de l'office de l'hôtellerie du monastère pour Jacques Béranguier (4 avril 1531). — Collation du prieuré de Caissargues pour Antoine Rebol (29 septembre 1530). — Procuracy donnée par frère Melchion Ruffi, prêtre de Saint-Jean de Jérusalem, à frère Jean Hodon (3 août 1530). — Procuracy en

Parlement du moine Gonin Piat, prieur de Prévencières (23 août 1531). — Collation de l'office de cellier pour Bernard Barthélemy (3 septembre 1531). — Collation de l'office de subcenteur pour Philippe Arbosset (3 septembre). — Collation de l'office de premier sacristain pour Jean de Lespinasse (3 septembre). — Collation du prieuré de N.-D. de La Roque de Volx pour Pierre Saunier (4 septembre). — Collation du prieuré majeur du monastère pour Pierre Buade (2 septembre). — Ratification donnée par Hélys Bayle, veuve de Claude Faudelle, barbier de Saint-Gilles, du legs d'une maison d'Hélys, sise à Roquemaure, fait par Faudelle à la confrérie de Tous-Les-Saints de Roquemaure (11 octobre 1531). — Achat pour Denis Bonin, religieux de la maison prieurale de Saint-Jean (27 novembre 1530). — Achat pour le prêtre Philippe Hugon (24 décembre 1530). — Achat pour Guillaume Boscarin, prêtre de Gènerac (2 mars 1529 v. s.). — Obligation de 7 florins pour le prêtre Antoine Heyraud (12 janvier 1529 v. s.). — Mariage de Jean de Laforest avec Isabelle de Selhens (12 février 1529 v. s.). — Procuration de Pierre Saunier, prieur de La Roque de Volx ou de Villeneuve, diocèse de Sisteron (12 décembre 1531). — Syndicat de Gènerac. Dans la cour de la commanderie de Gènerac, par-devant le baile Pierre Tornayre, siégeant sur un siège de pierre, les syndics Pierre Pinet et Jacques Perret, assistés des habitants, nomment pour syndics Jacques Solignac et Jean Porqueyrol (15 février 1531 v. s.). — Testament de Gilles Arnaud, marchand de Saint-Gilles, reçu par Barthélemy Solier, clerc de Nîmes (23 mars 1530 v. s.). — Procuration donnée par le conseil de ville, assemblé dans la « chambre principale » de la maison abbatiale, à Louis de Montcalm, prieur de Millau, vicaire général du cardinal d'Aigremont, abbé de Saint-Gilles, pour demander à l'abbé-seigneur l'autorisation de solliciter du Roi l'élection par la communauté, chaque année, de « trois personaiges habitans de lad. ville pour estre consulz d'icelle, lesquelz puysent porter chapperon de livrée rouge ou noyr », sous des conditions énumérées à l'acte (20 février 1531 v. s.). — Quittance de 286 l. pour noble Antoine de Villages (28 mars 1532). — Procuration donnée par Gonin Piat, ouvrier du monastère, vicaire général de l'abbé Jean du Rozier, Amblard de Lespinasse, aumônier et syndic du couvent, et Pierre Martin, clavaire de Saint-Gilles, à des procureurs du parlement de Toulouse (9 novembre 1531). — Donation à cause de mort faite par Toinette Roux à Raphaël Barbier, infirmier de la maison prieurale de Saint-Jean (29 septembre 1528). — Testament de noble Isabelle Borette, femme de Gilles Arnaud (2 décembre 1529). —

Procuration des religieux du monastère pour le Grand Conseil (30 juin 1532). — Procuration donnée par les religieux de Saint-Jean de Jérusalem, Antoine Falcon, Denis Bonin, Melchion Ruffi et Louis Miraille, collégiats du prieuré de Saint-Gilles, avec l'autorisation de Bernard de Castanet, commandeur de Bellegarde, gouverneur de la maison prieurale pour le grand prieur Jacques de Manas, à Gilles Robert, religieux collégiate de Saint-Gilles, *ad levandum et recuperandum a magnifico opere Sancti Georgii civitatis Janue, jura et emolumenta ipsorum collegiatorum Sancti Egidii annuatim debita*, ensemble leurs autres revenus (28 août 1532). — Achat pour Guillaume Boscarin, prêtre de Gènerac, d'une terre à Gènerac, quartier de Caussevin (23 novembre 1531). — Achat pour le prêtre Philippe Hugon d'une vigne au quartier des *Pilars* (18 octobre 1531). — Présentation faite à l'évêque de Mende par Antoine Jouyn de Pennes, commandeur de Pallières, de frère Antoine de Ruomis, comme recteur, curé ou vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Recoules, dépendant de la commanderie de Pallières. La cure est vacante par le décès de frère Giraud Chabert (28 octobre 1532). — Collation de la chapellenie de Sainte-Catherine, en l'église paroissiale Saint-Martin, faite par Gonin Piat, vicaire général de l'abbé, au prêtre Gilles Aubert (15 septembre 1530). — Prise de possession de l'abbaye de Saint-Gilles pour Jean-Théodore de Clermont (15 avril 1533). — Acepte passé par le grand prieur Jacques de Manas à Antoine Giraud, prêtre de Gènerac (12 mai 1533).

E. 910. (Registre.) — 304 feuillets, papier.

1533-1537. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Giraud. — Arrentement de la pitance du monastère à Pierre Valentin, capiscol (1^{er} avril 1535). — Obligé de 48 l. fait par Jacques Béranguier, doyen du monastère, au grand prieur Jacques de Manas, pour achat de 12 charges de blé (6 avril). — Obligé de 288 l. fait par Jacques Nec ou Necque, lieutenant de capitaine du château de La Motte, à Antoine Culheyrier, marchand de Saint-Flour, pour achat de 24 bœufs à 12 l. l'un (29 avril). — Cession faite au grand prieur par Jacques Necque, rentier de la temporalité du grand prieur au diocèse de Nîmes. Acte incomplet par suite de la perte d'un feuillet (26 avril). — Caution baillée au monastère par le capiscol Pierre Valentin (19 mai 1535). — Procuration donnée par Jacques Nèque, lieutenant de capitaine du château de La Motte, pour défendre son droit de « sursailant » ou dernier enchérisseur au sujet de la temporalité du grand prieur (26 mai). — Accord entre Étienne de Bega,

chantre du prieuré conventuel de Saint-Saturnin-du-Port, à Pont-Saint-Esprit, bachelier en décrets, et Gonié Piat, ouvrier du monastère de Saint-Gilles (17 mai). — Insinuation pour noble Michel de Rassilz, de Lunel, bachelier en décrets, étudiant de l'université de Montpellier (25 mai). — Transaction entre Raphaël Barbier, infirmier de la maison prieurale de Saint-Jean, et des habitants des Saintes-Maries, à l'occasion de son droit de cinquain sur l'étang de Cotte (1^{er} mai). — Cession de l'arrentement d'Espeyran, faite par Jean Portal, de Saint-Gilles, à Antoine Tulle, d'Avignon (7 juin 1535). — Collation du prieuré de Saint-Martin, vacant par le décès de Giraud Fornier, faite par Jacques Bérenguer, vicaire de l'abbé, à Jean Bellon, du diocèse de Gap (7 juin). — Présentation de la censive du tènement de « Seolve », censive consistant en un épervier, faite par Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, au nom du grand prieur, devant la porte fermée du château de Vauvert (11 juin). — Testament de Jean Bergier, sous-viguier de Saint-Gilles (12 juillet 1535). — Collation du prieuré de Fraissinet pour Drouet Gratinot (14 juillet). — Procuration donnée par les habitants de Générac pour transiger avec le grand prieur Jacques de Manas au sujet des garrigues de Générac (10 août 1535). — Transaction entre le seigneur et les habitants de Générac, au sujet des garrigues (10 août). — Procuration de Marc de Ginestous, bachelier en droits, procureur de Jean de Sobeyrous, prieur de Saint-Hippolyte du Malzieu, donnée au capiscol Pierre Valentin pour représenter le prieur du Malzieu au chapitre général de Saint-Gilles (15 août). — Inventaire du mobilier de l'abbaye remis au capiscol Pierre Valentin, rentier de la pitance du monastère (23 août). — Actes du chapitre général de l'abbaye (2 septembre 1535). — Sous-arrentement du prieuré de Saint-Martin, passé par le rentier Guillaume Chevalier au prêtre Guillaume Maiffred, moyennant 33 l. de rente (3 septembre). — Reconnaissance féodale pour l'abbesse du monastère de Saint-Gilles ou de Sainte-Catherine de Montpellier (6 octobre 1535). — Convention entre François Picheyron, clavaire de Saint-Gilles, et un chevrier qui gardera les chèvres de la communauté (1^{er} octobre). — Convention entre le clavaire et le porcher de la communauté (1^{er} octobre). — Lods fait par le grand prieur à Antoine Clément, prêtre de Générac (14 octobre). — Arrentement du prieuré de Sieure, passé par Bernard Delacroix, camérier, prieur de Saint-Saturnin de Sieure, à Jean Arnaud, bourgeois de Nîmes, moyennant 390 l. de rente et 8 charges d'avoine (29 octobre). — Arrentement passé par le doyen Jacques Bérenguer, de la dime des agneaux et chevreaux appar-

tenant à son office, moyennant 55 l. de rente (24 novembre 1535). — Quittance de 5.040 l. faite par noble Franc Conseil, d'Aiguesmortes, greffier des « statz » pour le Roi en Languedoc, à noble André Serman, fermier du tirage à sel « à la part du Dauphiné », pour achat de 1.800 muids de sel « à la rièrre extime » (8 décembre 1535). — Procuration donnée par nobles Fioquet de La Caritat, commandeur de La Tronquière et de Pézénas, procureur, et Robert Albe de Roquemartine, commandeur de Trinquetaille et de Sainte-Luce, receveur du commun trésor de la religion de Saint-Jean de Jérusalem au prieuré de Saint-Gilles, suivant pouvoirs du grand maître, et succédant au nom du commun trésor « en la despoille » de feu Jacques de Manas, grand prieur de Saint-Gilles, à Antoine Batisfeulh, sacristain de Montfrin, pour recevoir de Marguerite de Clermont, dame de Lers et de Montfrin, 74 l. par elle dues au défunt (23 novembre 1535). — Procuration donnée par le prêtre Arnaud Delaclef à Jean Delafont, de Montfrin, pour recouvrer ce qui lui est dû à Beauvoisin (26 novembre). — Arrentement des terres de l'aumônerie de Saint-Gilles, passé par l'aumônier Amblard d'Espinasse, moyennant la rente de 30 florins pour les herbagés et le cinquain des fruits et grains (30 novembre). — Révocation faite par Jacques Bérenguer, vicaire général de l'abbé Jean Théodore de Clermont, du vicaire substitué Jean Portal. Il lui interdit de se mêler de la collation des bénéfices (4 décembre 1535). — Élection des syndics de Beauvoisin. Sur la place publique de Beauvoisin, par-devant le baile André Mézerac, les habitants nomment Laurent Royl et Antoine Chaulet (23 décembre). — Nomination faite par le vicaire général Jacques Bérenguer, de noble Bernard Tulle, d'Avignon, en qualité de viguier de Saint-Gilles ; d'Antoine de Georges comme juge ordinaire, et de Pierre de Malmont comme juge d'appeaux (13 janvier 1535 v. s.). — Élection des banniers et du clavaire moderne, faite, suivant les statuts municipaux, par vingt habitants auxquels le représentant du vicaire général a déferé le serment (12 janvier). — Collation de l'ouvrerie du monastère pour le moine Jean de Mandagout (21 janvier). — Procuration donnée par noble Robert Albe de Roquemartine, commandeur de Trinquetaille, receveur du commun trésor de l'ordre, à Guillaume Balmas, commandeur de « Saint-Hugon », pour recouvrer ce que laisse, *spolium*, feu Jean Garic, commandeur de Saint-Hugon, et régir la commanderie (27 janvier). — Nomination faite par Bernard Tulle, viguier de Saint-Gilles, de Jacques Albenas et de Martin Aubert comme ses lieutenants (3 février 1535 v. s.). — Arrentement passé par le chapitre à

Pierre Saunier, hôtelier du monastère, des censives et lods du couvent, moyennant 41 florins de rente (16 février). — Résignation du prieuré de Saint-Laurent par Antoine Vallobière (19 février). — Collation dudit prieuré pour Étienne Teppe, clerc de Montpellier (19 février). — Prise de possession dudit prieuré par Étienne Teppe (20 février). — Arrentement dudit prieuré passé par Étienne Teppe à Pierre de Montgros, moine de Psalmodi, prieur d'Aubais, moyennant 5 l. de rente (20 février). — Procuracy donnée par Robert Albe de Roquemartine, commandeur de Trinquetaille et receveur au prieuré de Saint-Gilles, à des licenciés en droits de Nîmes (22 février). — Collation de l'office de doyen, vacant par la mort de Gilibert Malian, à Pierre Saunier (23 février). — Collation de l'office de conrazier pour Philippe Arbosset (24 février). — Collation de l'office de subcenteur pour Jean de Lespinasse (25 février). — Collation de l'office de premier sacristain pour Nicolas Philippen (25 février). — Sous-arrentement du château de Beauvoisin et ses dépendances, fait par Jean du Bouzet de Castella, chevalier, et Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, au nom de Robert Albe de Roquemartine, commandeur de Trinquetaille, receveur au prieuré de Saint-Gilles, successeur de Jacques de Manas quant à ce, à Pierre Faget, hôte de *la Couronne*, à Nîmes, moyennant 376 l. de rente et 4 charges d'avoine (25 février). — Renonciation au prieuré de Saint-Laurent faite par Pierre de Montgros, moine de Psalmodi, au nom d'Étienne Teppe, clerc du diocèse de Maguelone (11 mars 1535 v. s.). — Collation du prieuré de Saint-Laurent pour Arnaud Castelbouc, clerc du diocèse de Vabres (11 mars). — Prise de possession dudit prieuré par Arnaud Castelbouc (11 mars). — Obligé de 45 florins pour achat de « troys braux » (taureaux), fait par Jacques Nèque, lieutenant du capitaine de La Motte, à Robert Albe, commandeur de Trinquetaille, receveur au prieuré de Saint-Gilles (22 mars). — Insinuation pour Louis Sannier, moine de Montmajour (31 mars 1536). — Insinuation pour Jean Frère, licencié en droits, faite par Claude d'Anduze, moine et hôtelier du monastère de Saint-Guilhem du Désert (4 avril 1536). — Insinuation pour noble Jean de Mandagout, moine profès de Saint-Gilles, gradué de l'université de Montpellier (5 avril). — Reconnaissances féodales pour le monastère. — Résignation de la sacristie de Saint-Vincent de Valence, faite par noble Valentin du Bosc (24 juin 1536). — Collation de la sacristie de Saint-Vincent, hors les murs de Valence, faite par Jean Boniface, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, bailli de Manosque, commandeur de Saint-Vincent, de Marseille, de La Capelle et de Saint-

Christol, à Antoine de Ruomis (24 juin). — Procuracy donnée par Gilles Robert, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, à « Pavanayre dol Sales », commandeur des Violettes, Guillaume de Cabanes, collégiate de Sainte-Eulalie, Melchion Ruffi, collégiate de Saint-Gilles, et Bernard Arnaud, notaire de Sainte-Eulalie, pour accepter et régir en son nom la vicairie perpétuelle de La Convertoirade, au diocèse de Vabres (15 juin). — Procuracy donnée par frère Gilles Robert, recteur, curé ou vicaire perpétuel de Saint-Roman du Désert, diocèse de Viviers, aux chanoines Guillaume de La Farelle et Jean Veyrier, à frère Crispin Fabre, sacristain de Saint-Jean d'Avignon, et autres, pour renoncer à sa cure entre les mains de l'évêque de Viviers ou du commandeur de Jalès (15 juin). — Procuracy donnée par frère Antoine de Ruomis, prieur ou curé de Saint-Jean de *Rocobello*, diocèse de Die, pour renoncer à ladite cure entre les mains du commandeur de Valdrôme ou de l'évêque de Die (24 juin). — Convention entre François Chays, de Carpentras, co-rentier de l'abbaye de Saint-Gilles, et un « terrallon », pour réparer « la levade du Rosne de nouveau faite au-dessous le port de S^t Gilles par les gens de Mons^r l'abbé » (1^{er} juin). — Arrentement passé par frère Robert de Valsargues, procureur du grand prieur Guyot de Panis, du quart du péage du Rhône au port de Saint-Gilles, moyennant 30 florins de rente (2 juin). — Sous-arrentement passé par noble François Chays, de Carpentras, co-rentier de l'abbaye de Saint-Gilles, pour lui et pour noble Alzias Raphaélis, de Carpentras, rentier principal de l'abbaye, de la dime des blés et foins des terres de Barjac, du Port et du Versadour, ensemble les revenus des terres du Grès, les prés de Barjac, Léonard, Le Cambon, la vigne du Grès, et la moitié de la seigneurie de Saint-Gilles, pour 3 ans, moyennant les conditions de l'arrentement du 9 mai 1536 (13 juin). — Sous-arrentement passé par noble Antoine Tulle, d'Avignon, rentier de l'abbaye de Saint-Gilles, à Jacques Borenguiet, religieux du monastère, et à Jean Portal, de la dime des blés, vins et foins, ensemble les blés que l'abbé récolte dans les terres de Barjac, le Port et le Versadour, les revenus des terres du Grès, les prés de Barjac, Léonard, Le Cambon, la vigne et terre du Grès, et la moitié de la seigneurie et justice de Saint-Gilles, pour 3 ans, moyennant les conditions de son arrentement (17 avril 1533). — Achat pour noble Jean Marin, coseigneur de Beauvoisin, d'une terre audit lieu (15 octobre 1536). — Sous-arrentement passé par le procureur d'Alzias Raphaélis, de Carpentras, rentier principal de l'abbaye, des moulin, terres, prés, pacages de Buons, juridiction de Bellegarde,

moyennant 91 l. de rente (10 décembre 1536). — Arrentement du prieuré de Saint-Étienne de Laval, passé par le prieur Gonin Piat, ouvrier du monastère, à un habitant de Colias, moyennant 45 l. de rente et 1 canne d'huile (1^{er} janvier 1536 v. s.). — Résignation du prieuré de Saint-Martin faite par Antoine de Beaumont, prieur de Prévenchères, comme procureur de Gérard Fournier (9 janvier). — Collation du prieuré de Saint-Martin à François Faure, du diocèse de Valence (9 janvier). — Prise de possession dudit prieuré (13 janvier). — Obligé de 21 florins pour Jacques Neque, lieutenant de La Motte. C'est le prix de deux bœufs (9 janvier). — Engagement pris par Gilles Giraud, de Saint-Gilles, envers Antoine Sicard, consul de Nîmes, de « rabiller, réparer et acouter de bon boys et compétent deux pontz estans au chemin du port de S^t Gilles, c'est le pont de la Torrete et le pont de Jehan Gimel » (10 janvier). — Arrentement passé par Jacques l'aure, comme procureur de François Faure, du prieuré de Saint-Martin, à Jean Mault, prêtre de Bellegarde, moyennant 41 l. de rente (13 janvier). — Testament de Jérôme Delafont, prêtre de Saint-Gilles. Il désire être inhumé devant la chapelle de La Daurade (13 janvier).

E. 911. (Registre.) — 373 feuillets, papier.

1522-1540. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Giraud. — Rubrique incomplète des actes. — Ratification donnée par le chapitre à un acapte passé par Bernard Delacroix, camérier, comme prieur de Saint-Saturnin de Sieure (2 septembre 1534). — Profession du moine Bernard Barthélemy (21 mars 1522 v. s.). — Collation de l'hôtellerie du monastère pour Pierre Saunier (5 janvier 1535 v. s.). — Collation du prieuré de Fraissinet pour Louis Saunier (6 janvier). — Collation de l'ouvrierie de Saint-Gilles pour Antoine Mascaron (6 janvier 1534 v. s.). — Collation de l'office de conrazier pour Philippe Arbosset (6 janvier 1535 v. s.). — Collation de l'office de doyen pour Louis Saunier (5 janvier). — Collation de l'office d'archidiaque pour Drouet Gratinot (6 janvier). — Procuracy du moine Étienne de Béga pour son insinuation (24 mars 1529 v. s.). — Syndicat de Générac. Dans la cour de la maison de la commanderie, par-devant le baile Pierre Tornaire, les syndics Laurent Blanqui et Bérenger Fabre, assistés des habitants, élisent pour syndics Antoine Rainaud et Étienne Huc (26 février 1534 v. s.). — Arrentement des pêcheries de l'étang de Scamandre, partie appartenant au seigneur de Vauvert (7 novembre 1532). — Élection de Gonin Piat comme syndic du chapitre (2 septembre 1534). —

Procuracy donnée par le grand prieur Jacques de Manas à noble Guyot de Marsillac, commandeur de Raysac, François de Touchebeuf, dit de Clermont, Pons de Valaguiet, dit Salvignac, et François de Tanes, dit Sarigues ; dans la langue d'Auvergne, à Jean de Molines, commandeur « d'Olla » ; dans la langue d'Espagne, à Jacomon Montragon et Jean Félix ; dans la langue d'Italie, à Claude Montusier, commandeur de Parme, Pierre Bosco, Jacomon Bosco et Jérôme Pipa, dit Casita, chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pour le représenter devant le grand maître de l'ordre, en son conseil, au chapitre général de l'ordre et à toutes les assemblées de la langue de Provence (26 avril 1535). — Procuracy donnée par frère Antoine de Ruomis, prieur ou curé de Saint-Jean de *Rocobello*, diocèse de Die, à noble François Gaudellin, prieur d'Ancézune et de Chalencou, à Jean Houet, de l'ordre de Saint-Ruf, prieur de « Vouluent », Jean Gros, curé de Condorcet, Étienne Amic et Antoine Granget, prêtres de Condorcet, pour renoncer, entre les mains de l'évêque de Die, à son prieuré (2 juillet 1535). — Procuracy donnée par Antoine de Ruomis à nobles François Corneille, commandeur de Saint-Amans (1), Georges de Manas, recteur de Montréal, Bernard Foucaud, recteur de Villedieu, Jean Bajot, recteur de Soulet et de Combarenches, Guillaume de Mézières, prêtre de Saint-Amans, etc., pour accepter la rectorie de « Magnonaco », diocèse de Montauban, et la régir (2 juillet). — Procuracy donnée par noble Antoine de Manas, commandeur de Joucas et de Lagardère, à nobles Georges de Manas, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et Constantin de Manas, de l'ordre de Saint-Benoît, pour régir les membres de Lagardère (5 juillet). — Nomination d'Antoine Reboul, sacristain du monastère, comme vicaire de Jacques Béranguier, vicaire général de l'abbé (acte incomplet par suite de la perte de 2 feuillets) (2 novembre 1534). — Procuracy donnée par Robert Albe, dit Roquemartine, commandeur de Trinquetaille, receveur du commun trésor de l'ordre au prieuré de Saint-Gilles, suivant pouvoir du grand maître Philippe de Villers, sur parchemin, muni de la bulle de plomb de la religion, daté de Nice, 11 juillet 1529 et transcrit à l'acte, à un avocat de Rodez, un praticien de Millau, etc. (28 décembre 1535). — Collation du prieuré de Saint-Laurent pour Étienne Teppe (19 février 1536 v. s.). — Collation dudit prieuré pour Arnaud Castebouc (11 mars 1535 v. s.). — Collation de l'office de doyen pour Jacques Béranguier (5 janvier 1535 v. s.). —

(1) Membre de la commanderie de La Capelle.

Prise de possession de l'office de subcenteur par Jean de Lespinasse (22 mars 1535 v. s.). — Insinuation pour noble frère Claude d'Anduze (4 avril 1536). — Titre clérical pour Raimond d'Espinasse, de La Canourgue (11 avril). — Achat pour le prêtre Pierre Vitalis (7 mars 1528 v. s.). — Arrentement du péage passé par le chapitre au précenteur Pierre Valentin (1^{er} février 1532 v. s.). — Collation du prieuré de Saint-Martin pour François Faure (9 janvier 1536 v. s.). — Collation de l'ouvrierie de Saint-Gilles pour Jean de Mandagout (19 janvier). — Collation du prieuré de Caissargues pour Jean de Georges (20 janvier). — Procuracy de Pierre Merven de La Rabinage, prieur de Saint-Martin de La Pierre, diocèse d'Uzès (3 mai 1537). — Procuracy donnée par Jean du Rozier, doyen du monastère, pour résigner son office (22 mai). — Prise de possession du prieuré de Caissargues par Jean Bellon, du diocèse de Gap (29 mai). — Publication du testament de Philippe Gaillardon (29 mars 1537). — Résignation de l'office de doyen, faite par noble Jean de Mandagout entre les mains de Jean Bellon, prieur de Caissargues, vicaire général de l'abbé Théodore-Jean de Clermont (14 janvier 1537 v. s.). — Prise de possession du décanat de Saint-Gilles pour François Malian 17 novembre 1537). — Procuracy donnée par Jean du Rozier, élu abbé de Saint-Gilles, pour renoncer, entre les mains du Pape et en faveur de Théodore-Jean de Clermont, aux droits que lui donne son élection 14 septembre 1537). — Prise de possession du décanat de Saint-Gilles par Jacques Bérenguer (13 septembre). — Collation du prieuré de Marignac, faite par Pierre Lemaire, vicaire général de Pierre Chasteigner, abbé de Saint-Sauveur *de Carroffo*, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Poitiers, à Pierre Danailherm. L'acte est passé à Saint-Gilles et scellé du sceau de l'abbé de Saint-Gilles (18 décembre 1537). — Enquête sommaire faite par-devant Jacques Albenas, avocat de Nîmes, viguier de Saint-Gilles, à la requête du doyen Jacques Bérenguer, au sujet de la mort du doyen Gilbert Malian, prieur de Fraissinet, mort survenue le 4 janvier 1535 7. s. (22 février 1537 v. s.). — Collation du décanat de Saint-Gilles pour Jacques Bérenguer (24 février). — Prise de possession par le même (25 février). — Collation du prieuré de Saint-Martin de Serviers, *de Cerverio*, pour Jacques Bérenguer (25 mars 1538). — Délibération du chapitre offrant au roi François 1^{er} une partie du pavé de l'église. Les religieux, ayant « entendu que le Roy..., dernièrement qu'il fut à la présent ville de St-Gilles, et dans l'esglise supérieure, avoit prins plaisir au pavement qu'est en icelle glise, et icelluy voudret convertir à la décoration d'une chappelle

qu'il faict construire en une de ses maisons, et, considérans que led. pavé notoirement demeure ruiné et ne porte grand préjudice à lour. glise,.... ont consenti et octroïé que icelly pavé, qu'est dehors et au-devant de la chapelle qu'est au milieu de lad. glise, que ne contient grand eas, soit prins et levé, conduict et apporté où par led. seigneur sera dit et ordonné » (8 mars 1537 v. s.). — Collation du prieuré de N.-D. de Fraissinet de Lozère pour Jacques de Galtis, dit Florimond, clerc de Lyon (27 juin 1538). — Collation dudit prieuré, faite par un autre vicaire général de l'abbé, à Valentin de Jonais, *de Jonassio*, moine profès (27 juin). — Rémission de l'arrentement du membre de Bellegarde, faite par le prêtre Jean Frays au grand prieur Raimond Ricard, avec engagement de le désintéresser de ce qu'il lui doit (17 février 1537 v. s.). — Procuracy donnée par noble Antoine de Manas, commandeur de Joucas, aux chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem Giraud de Solart, Jean de Tuget, dit La Fage, Pierre de Noé et Jacques de Massas, dit Castillon, pour le représenter devant le grand commandeur de l'ordre, dans la langue de Provence et ailleurs, au sujet du membre de Bieules, *de Biola* (30 avril 1538). — Collation du prieuré de N.-D. de Caissargues pour Bernard Barthélemy, moine profès (24 mai 1538). — Réception de François Guillot comme moine du monastère (17 novembre 1537). — Procuracy donnée par François Deslandes, secrétaire du Roi, et Gabriel Collas, son neveu, à Jean Menu, seigneur de Brismerle, avocat de Saintonge, au siège de Saint-Jean d'Angély (11 juillet 1538). — Enquête sommaire faite par-devant Antoine Mouret, lieutenant de viguier de Saint-Gilles, et dans sa maison, « causant sa maladie des goûtes, auxquelles il est détenu notoyrement », pour Pierre Mérene, prieur de N.-D. de Fraissinet de Lozère, représenté par Jean Bellon, prieur de Caissargues. Il s'agit d'une cause pendante au parlement de Toulouse relativement au possessoire du prieuré de Fraissinet. Comme il arrivait assez souvent, plusieurs titulaires se disputaient la succession du dernier prieur, Gilbert Malian (6 août 1538). — Résignation faite par Jean Bellon, de la rectorie de Saint-Cirgue, mandement de La Mure, diocèse de Grenoble (6 août). — Collation du prieuré de Fraissinet de Lozère pour Jean Bellon (7 août). — Collation du prieuré de Saint-Étienne de Menerbe pour Bernard Barthélemy (21 octobre 1538). — Collation du prieuré de Saint-Jean de Gardonnenque pour Jean Albignac, dit des Barbutis (10 novembre 1538). — Renonciation faite par Bernard Combes, moine bénédictin de Sylvanès, diocèse de Vabres, au prieuré de Sainte-Catherine dans le monastère de Villemagne, diocèse de Béziers (1^e

mars 1539 v. s.). — Reconnaissance de 200 florins faite par Pascal Aubert à ses fils (26 août 1537). — Collation du prieuré de Saint-Martin de Serviers pour Jacques Bérenguier (20 juin 1539). — Prise de possession des biens et droits de l'office supprimé de l'ouvrierie de Saint-Gilles, pour les membres du chapitre collégial de Saint-Gilles (1) (23 septembre 1539). — Élection de Jean Bellon comme syndic du chapitre (2 septembre). — Testament de Jean Pomeyras, sergent royal. Il désire « estre tumulé au cimintèri de l'Œuvre du monastère » (4 janvier 1538 v. s.). — Mariage d'Arnaud Marsureau (6 janvier). — Procuration donnée par les habitants de Saint-Gilles au notaire Louis Giraud, clavaire de la ville, pour comparaître devant André Ricard, général de la Cour des aides, au sujet de la recharge et évaluation générale du diocèse de Nîmes (1^{er} mai 1540). — Sous-arrentement passé par noble François Chays, de Carpentras, co-rentier de l'abbaye, pour lui et noble Alzias Raphaélis, rentier principal, au doyen Jacques Bérenguier, de la dime des blés, vins et foins ; des blés de Barjac, Le Port et Le Versador ; des récoltes des terres du Grès, des prés de Barjac, Léonarde et Le Cambon, de la vigne du Grès, et de la moitié de la seigneurie et justice de Saint-Gilles. On se réfère, sans les indiquer, aux conditions de l'arrentement principal (13 juin 1536). — Ratification donnée par le chapitre à une transaction intervenue entre Bernis Pierre, prieur de Saint-Martin d'Aujargues, et le capistol Pierre Valentin, représentant Jacques Bérenguier, prieur de Saint-Pons de Sommière, ainsi que de son annexe de Villevieille, et le chapitre (6 novembre 1539). — Aapte passé par le camérier Bernard Delacroix, prieur de Saint-Saturnin de Sièure, à Pascal Delatiran, prêtre natif d'Aumessas (4 janvier 1538 v. s.). — Reconnaissance féodale faite à l'abbesse de Saint-Gilles ou de Sainte-Catherine de Montpellier pour un tènement au quartier de Brouquet (6 octobre 1535).

E. 912. (Registre.) — 444 feuillets, papier.

1537-1540. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Giraud. — Rubrique des actes. — Testament de Jean Croset (26 mars 1537). — Quittance dotale faite à noble Arnaud Montolieu (14 mai 1537). — Arrentement passé par Raimond Ricard, grand prieur de Saint-Gilles, de la cabane du bois de Lescalle, moyennant 30 % des grains (14 mai). — Arrentement du mas de Barbentane passé par le grand prieur moyennant 30 % des grains (14

mai). — Prise de possession de l'office de doyen de Saint-Gilles par Bernis Pierre, prieur de Saint-Martin d'Aujargues, comme procureur du moine Jean du Rozier (18 mai 1538) (1). — Arrentement des terres de Saint-Pierre de Camp-Public, passé par le grand prieur moyennant le tiers des grains (21 mai 1537). — Arrentement de la cabane de Saughan ou Petit-Argence, passé par le grand prieur moyennant la rente de 36 charges de blé (24 mai). — Arrentement des pêcheries du grand prieur, appelées de Fontanilles, Le Plan de La Peyre, Le Bordel, Le Borgidor, Lerm, Bonheure, etc., depuis le bois de Lescalle jusqu'au terme de « Mossen Bano », moyennant 24 l. de rente (24 mai). — Arrentement par le grand prieur de la soude « que porroit sortir et proveindre.... par soy ou par industrie » depuis le bois de Lescalle jusqu'au terme de « Mossen Jehan Bano », moyennant 6 l. de rente (24 mai). — Arrentement des prés et des pêcheries du monastère, moyennant la rente de 28 florins pour les premiers et de 20 florins pour les secondes (15 juin 1537). — Arrentement passé par Begot de Gabriac, commandeur d'Espalion, comme procureur et lieutenant du grand prieur Raimond Ricard, de la chasse des « conilz » des terroirs de « Seouve et Couste de Loup », moyennant 30 l. de rente (2 juillet 1537). — Arrentement de la maison de Saint-Jean, avec cour, sise dans la ville, passé par Begot de Gabriac pour le grand prieur, moyennant la rente de 14 florins et 2 « gallines » (15 juillet). — Arrentement de la cabane d'Argence, appartenant au grand prieur, moyennant 32 % des grains (21 juillet). — Cession de l'arrentement d'Espeiran, Le Cambon et Le Blanquet, moyennant 360 florins de rente (22 août 1537). — Arrentement du Listel, appartenant au grand prieur, moyennant 108 florins de rente. Le Listel confronte la mer, le « Rosne vieulx » et le « Rosne vifz et nouveau » (1^{er} septembre 1537). — Nomination faite par Robert Albe, commandeur de Trinquetaille, seigneur de la haute, moyenne et basse (celle-ci pour moitié) juridiction de Canavère et autres terroirs du grand prieur dans la juridiction de La Motte, du viguier et du procureur de Canavère. Le nom du viguier est emporté avec le bas du feuillet. Le procureur fiscal est Antoine Aubergat. L'acte est passé devant la tour de Canavère (27 août 1537). — Nomination des officiers de La Motte par Robert Albe. Il nomme viguier Jacques Nèque, lieutenant du château de La Motte, et procureur Jean Vernhe. L'acte est passé dans la cour du château (27 août). — Prise de possession par Robert Albe de

(1) La bulle de sécularisation de Paul III est du 17 août 1538.

(1) Il faut lire : 1537.

Roquemartine, commandeur de Trinquetaille, d'une pension de 18 l., servie par le grand prieur au Roi, seigneur du château de La Motte, et de la juridiction haute, moyenne et basse (celle-ci pour moitié) de Canavère et des autres tènements du grand prieur dans la juridiction de La Motte, pension et juridiction acquises moyennant 500 l. Jacques Nèque, lieutenant de capitaine du château royal de La Motte, met en possession Robert Albe en le prenant par la main et le menant à la tour de Canavère, où il le fait entrer et dont il lui remet les clés (27 août). — Prise de possession de la juridiction et du domaine de La Motte par Robert Albe de Roquemartine. Il les a acquises des commissaires du Roi moyennant 4.500 l. Jacques Nèque le met en possession « par l'entrée... dans le chasteau et place de La Motte, apertion des portes d'icelluy et du membre du cellier et deux chambres par-dessus le cellier, et du croton des prisons acoustumé », etc. (28 août). — Chapitre général des religieux de l'abbaye (3 septembre 1537). — Arrentement passé par Antoine Reboul, sacristain de Saint-Pierre de *Via Sacra*, à François de Villages, des terres de son office, terres appelées des Chapellenies et situées tant au Grès qu'au Ribeyrès de Saint-Gilles, moyennant la rente de 40 florins et 1 salmée d'avoine (4 septembre). — Arrentement passé par le chapitre au moine Guiraud du Vernet, des « émolumens et oblations de la vote » (fête patronale) de Saint-Gilles, pour 3 ans, moyennant 6 florins de rente. En temps de guerre ou de peste « de la feste de S' Gilles luy en osteront », c. à d. on diminuera la rente. Les religieux bailleront au preneur « les oblations prises despuys lad. feste de N.-D. de février en ça ». Guiraud devra « former les entorches comme est acoustumé fere ». Pierre de Saunier le cautionne « pour le fournissement desd. tourches » (5 septembre). — Échange entre Antoine Reboul, sacristain de Saint-Pierre de *Via Sacra*, et Gilles Giraud (27 septembre). — Arrentement des herbages de l'œuvre du monastère, moyennant 14 l. de rente (27 septembre). — Obligé de 68 l. fait par Jean Portal, infirmier du monastère, à Robert de Menonville, apothicaire de Nîmes, pour « merchandise, drogues et médecines » à l'usage du couvent (23 octobre 1537). — Arrentement passé par le grand prieur Raimond Ricard, des censives du membre de Saint-Pierre de Camp-Public, moyennant la rente de 18 charges de blé (29 décembre 1537). — Lods fait par le grand prieur à Antoine Gérard, prêtre de Générac (3 janvier 1537 v. s.). — Arrentement de la cabane du bois d'Arlande, passé par le grand prieur moyennant 30 % des blés et fruits (5 janvier). — Arrentement passé par le grand prieur, de la cabane de Nèga-Roumien,

moyennant 30 % des grains et fruits (5 janvier). — Nomination faite par Jacques Béronguier, vicaire général de l'abbé, d'Antoine Bellon en qualité de viguier de Saint-Gilles, d'Antoine de Georges comme juge ordinaire, et de Pierre de Malmont comme juge d'appaux (13 janvier). — Nomination faite par Jacques Albenas, commissaire du viguier, de Jacques Flor en qualité de sous-viguier (13 janvier). — Collation du prieuré de Saint-Geniès de Malgoirès pour Jean Bellon (13 janvier). — Nomination des banniers et du clavaire (13 janvier). — Arrentement du mas de La Perprès, passé par le grand prieur, moyennant la rente de 32 charges de blé 1^{er} février 1537 v. s.). — Arrentement passé par les caritadiers Bernard Bolaud et Barthélemy Rouphas, à Jean Andrieu, des Baux, de la maison et des propriétés de l'hôpital pauvre de Saint-Gilles. Le preneur servira les pauvres en temps de peste comme de santé. A la fin de l'année il donnera à l'œuvre de la *Caritat* une corde de toile ou 4 florins. L'acte donne l'inventaire du mobilier. Dans la chambre des prêtres sont trois matelas de laine de peu de valeur. Mention de la chambre des femmes, de la chambre des « romieux » ou pèlerins. La garde-robe contient « treze linsolz ». L'acte est passé dans la cour de l'hôpital (16 janvier 1537 v. s.). — Arrentement du péage du monastère pour le doyen Jacques Béronguier, moyennant 61 florins de rente (10 février 1537 v. s.). — Arrentement du mas de Cavalès, passé par le grand prieur (9 février). — Procuration donnée par le grand prieur pour une nouvelle reconnaissance de ses possessions dépendant du membre de Saint-Pierre de Camp-Public (10 mars 1537 v. s.). — Arrentement du mas d'Estagel passé par le monastère à Pierre Langlès, de Bouillargues, moyennant 700 l. de rente 17 mars). — Procuration donnée par le grand prieur Raimond Ricard à son serviteur Antoine Chasal, pour recouvrer 27 l. de noble Franc Conseil, d'Aiguosmortes (25 mars). — Collation du prieuré de Serviers pour Jacques Béronguier (25 mars). — Quittance faite par le monastère au seigneur de Labaume, dit Jean Dautun, de 70 l. qu'il devait pour une chape, une tasse et un banquet, à l'occasion de « l'abbit et réception d'un sien filz nommé Pierre Dautun » (2 avril 1538). — Insinuation pour Louis Azémar, moine et infirmier de Saint-Pierre de Sauve (17 avril). — Arrentement passé par le grand prieur, des jones de son terroir du Ribeyrès, ainsi que du Plan de La Peyre, etc., moyennant la rente de 6 douzaines de cabasses d'huile et 2 « guerbes » de jone (28 avril). — Quittance réciproque entre les religieux du monastère et M^e Huguet, ouvrier argentier d'Arles, au sujet du prix-fait baillé à Huguet le 9 septembre 1537

pour « couvrir d'argent » le rétable de saint Gilles. Dans un obligé cancellé, Huguet « confessoit avoir en certaine quantité d'argent en bilhon, desd. religieux, pour employer aud. rétable » 3 mai 1538. — Ratification faite par le chapitre d'une donation de frère Pierre Buade en faveur de noble Catherine des Ports 10 mai. — Arrentement passé par Jean Boniface, bailli de Manosque, commandeur de Saint-Christol, du chef de sa commanderie, moyennant 260 l. de rente (12 mai). — Arrentement passé par Jean Boniface à Raphael Barbier, infirmier de la maison prieurale de Saint-Gilles, du membre de Bays ou Bès, dépendant de sa commanderie de Saint-Christol, moyennant 50 l. de rente (12 mai). — Quitance de 50 l. faite par le chapitre à noble Claude Morenc, de Gap, en paiement de « la tasse et cappe » due par son fils « quand feust recen aud. monastère religieux » (8 juin 1538). — Présentation de la censive de « Seolve », faite par noble Jean Labarta, au nom du grand prieur, « au-devant le chasteau du seigneur de Valvert et porte d'icelluy ». Comme toujours, il n'y a personne dans le château fermé. L'hospitalier « dit qu'il estoyt illec venu pour porter, comme il portoit à ses mains, ung esparvier aud. seigneur. . . pour la cense. . . du terroir de Seolve » 12 juin). — Arrentement de l'hôpital pauvre de Saint-Gilles fait par les caritatiers aux époux Simon Savy et Jeanne Armand (6 mai 1538). — Collation du prieuré de N.-D. de Fraissinet pour Jacques de Gattes, dit Florimond (27 juin 1538). — Sous-arrentement de la chasse de Blanquet, passé par les rentiers l'Espoiran et de Blanquet, moyennant « douze caniz mascano sepmaine » 28 juillet 1538. — Chapitre général (2 septembre 1538). — Prix-fait de la réparation d'une brèche de 25 cannes à la chaussée du Versalour, baillé par Jean Bellon, vicaire de l'abbé, pour 35 l. 11 septembre. — Défense faite par Jacques Bérenquier, vicaire de l'abbé, au clavaire Martin Aubert « de ne procéder à voies de fait de ne ouvrir les portaux de la ville fermés, pour à cause des vendanges. . . . Et led. clavaire a dit qu'il est nécessaire de ouvrir les portaux et qu'il entendent que se ouvriront, et ne s'en gardera pas pour luy » (12 septembre). — Arrentement passé par noble Antoine de Tulle, d'Avignon, comme procureur de son fils Jean de Tulle, prieur de La Madeleine, des terres et prés de ladite église, moyennant la rente de 20 l. et deux cappons » (7 octobre 1538). — Arrentement du prieuré de Saint-Étienne de Laval passé par le prieur Jean de Mandagout, ouvrier du monastère, à Antoine Dulose, prêtre de Colias, moyennant 50 l. de rente (21 octobre). — Convention entre noble Jean Bonafous dit Presquas, maître d'hôtel et serviteur du grand

prieur, et le bourrelier Jean Guillon, qui s'engage à fournir au grand prieur, pour un an, les harnais de huit chevaux de trait moyennant 20 l. (18 novembre 1538). — Testament de Jean Pomeyras, sergent royal (4 janvier 1538 v. s.). — Arrentement passé par le grand prieur Raimond Ricard, de ses deux moulins de Bellegarde, moyennant 56 l. de rente (16 janvier). — Profession du moine François Guillot (25 janvier). — Réquisition et protestation du clavaire Bernard Boland. En exécution d'une délibération du conseil juré, et accompagné de plusieurs conseillers, il se rend chez Pierre Gonelle pour lui remettre le livre où sont cotisés les deniers royaux, afin qu'il en fasse la levée. Il ne trouve que sa femme Marguerite sur la porte de sa boutique, et lui présente le livre, « affin que elle le baillast à sond. marit quand seroit de return, laquelle Margarite a répondu que si ly bailloit auleun papier ne livre, que les metroyt au feu » (19 février 1538 v. s.). — Insinuation pour Pierre Didot, bénédictin de Marseille (12 mars 1538 v. s.). — Insinuation pour Sauveur de La Jonquière, de *Juncaria*, sacristain du monastère de Saint-Pierre de Sauve (2 avril 1539). — Testament de Jacques Couffi dit Marcon (12 avril). — Arrentement des terres de Chaptal, près Beaucaire, passé par le grand prieur moyennant la rente de 14 charges de blé (30 avril). — Achat de lods pour noble Jean Casolle, lieutenant de prévôt à Beaucaire (30 avril). — Arrentement de l'étang de Scamandre, passé par le chapitre, moyennant 150 florins de rente (1 mai 1539). — Arrentement du mas de La Perprese, passé par le grand prieur à Pierre Forton, licencié, de Beaucaire, moyennant 33 charges de blé et 1 d'avoine (16 mai). — Ratification par le chapitre d'une transaction entre son syndic et Jean de Doyniers, chanoine d'Aiguesmortes, prieur de Saint-Étienne de Saussines, au sujet des dîmes des prieurés de Saussines et de Saint-Amans de Sommière (28 mai). — Vente de 500 quintaux de foin faite par Jean Portal au secrétaire de M. de Saint-Roman, au prix de 2 s. 9 d. le quintal (6 juin 1539). — Arrentement des dîmes de l'abbaye, passé à Jean Portal et consort moyennant la rente de 750 l., 3 vaisseaux de vin et 3 vaisseaux de *trempe* ou de liquette (10 juin). — Présentation de la censive de « Seolve », faite par Bernard Combes, procureur du grand prieur, devant le château fermé et vide du seigneur de Vauvert. Il s'agit toujours d'« ung esparvier qu'il portoit au poing. . . . à cause du terroir de Seolve » (11 juin). — Obligé de 7 écus pour Jean Fosse, baillé d'Albaron et notaire royal (12 juin). — Procura-tion donnée par Théodore-Jean de Clermont, abbé commendataire de Saint-Gilles, à Bernis Pierre, prieur d'Au

jargues, pour recouvrer ce qui lui revient à la suite du décès de Jean du Rozier, élu de Saint-Gilles, prieur de Saint-Geniès et d'Aujargues (25 juin). — Testament du fourrier Bertrand Rey (4 juillet 1539). — Sous-arrentement des herbages du devois de l'abbaye de Franquevaux, moyennant 25 l. et 2 cannes d'huile (1^{er} septembre 1539). — Arrentement passé par Jean Lansard, notaire de Nîmes, de son domaine de Saint-Gilles (2 octobre (1) 1539). — Chapitre général de Saint-Gilles (2 septembre 1539). — Sous-arrentement des pêcheries de l'étang de Scamandre appartenant au chapitre (15 septembre). — Association du prêtre Guillaume Maitfred avec le prêtre Pierre Christol pour l'arrentement du prieuré de Saint-Martin (6 septembre). — Collation de canonicat pour Barthélemy de Mandagout, clerc de Nîmes, faite par Jean Bellon, vicaire général de l'abbé (21 septembre). — Arrentement passé par le syndic du chapitre à Antoine Dubosc, prêtre de Colias, du bénéfice de Saint-Étienne de Laval, moyennant 50 l. et 1 canne d'huile (25 septembre). — Bail fait par Pierre Martin le vieux à noble Jean de Sayssen, seigneur d'Arènes, de 70 pores ou « porques, pour empeysoner » (28 septembre). — Louage du porcher de la communauté (1^{er} octobre 1539). — Louage du chevrier (2 octobre). — Testament du capiscol Pierre Valentin. Il désire « estre tumulé au-devant le crucifc du chapitre ». Legs d'« une espée », d'un « sayon de demye ostale », d'une « robe corte de brunette » (7 octobre). — Échange entre Bernard Delacroix, camérier, et Philippe Arbosset, courazier, des chambres de leurs offices. La chambre de la conrazerie confronte au midi la cour de l'abbaye, au nord « le réfecteur vieux », au levant « les retractz », au couchant la « cousine ». La chambre de la « camararié » confronte au midi la chambre du sacristain de Saint-Pierre de *Via Sacra*, au nord la chambre de l'infirmier, au couchant « les claustrés ». La chambre de la « conrasarié. . . . a estéé advisée estre de majeure estimation », aussi y a-t-il une soulte d'un écu (15 octobre). — Arrentement des « yvernages des prezd des oubres » ou de l'Œuvre, moyennant 14 l. de rente, passé par le chapitre (15 octobre). — Arrentement passé par le rentier de l'abbaye, de « la casse (chasse) de Blanquete », moyennant 6 douzaines de « conilz » ou lapins (30 octobre). — Réquisition faite par noble Bernardin Tulle, fils et procureur d'Antoine Tulle, rentier de l'abbaye, au doyen Jacques Bérenguier, vicaire de l'abbé, d'avoir à lui « délaysser et délivrer la maison abbaciale, membres et édi-

fications d'icelle, aussi la chambre dud. seigneur (abbé) et pareillement luy bailler. . . . le seel des cours dud. seigneur ». Le vicaire répond qu'il « poult prendre la salle, cuisine, chambre aulte et aultres édifices de lad. abbaye pour en user si bon luy semble, mès quant à la chambre abbaciale de Mgr, il a charge et manlement de y se tenir et non point la relaxer, de par M^e Jehan Bellon, aussi vicaire. . . . lequel Bellon se tient à sa chambre du doiené, et pour ce luy a baillé lad. chambre abbaciale pour se tenir. Et quant à seel, dit qu'il ne l'a point. Mès quant led. Bellon viendra, le luy baillera ». Protestation de Tulle (30 octobre). — Testament de l'hôte Raimonnet Olivier. Il élit sépulture devant la chapelle de N.-D. La Daurade, en l'église de Saint-Gilles (2 novembre 1539). — Procuration du bénédictin Étienne de Béga (13 novembre). — Acceptation pour Étienne de Béga du prieuré de Saint-Étienne de Coreonne ou, à son défaut, du prieuré de N.-D. de Laval (13 novembre). — Comparution dans la maison prieurale de Saint-Jean de Saint-Gilles, de Jérôme Laurens, licencié en droits, d'Avignon, pour représenter Honorat Juglaris, religieux de l'ordre, prieur du Gase, cité par-devant le grand prieur, une première fois le 5 septembre dernier, sans avoir trouvé le grand prieur ni son vicaire, et une seconde fois aujourd'hui, sans les trouver davantage. Frère Jacques Guibal, « entremetteur et ayant charge » des affaires du grand prieur, répond que celui-ci « est hors du pays et qu'il ne doyt venir jusques à Pasques ». L'acte est passé au prieuré, devant le moulin (15 novembre). — Arrentement du prieuré de Laugnac, passé par le prieur Pierre Buade, moyennant la rente de 110 florins de Roi (19 novembre). — Obligé fait par Gaspard Brenier, prêtre du diocèse de Valence, procureur de l'abbé, et par le chapitre, à noble Antoine de Tullia (ou de Tulle), marchand d'Avignon, et à son fils, de 400 écus d'or, pour prêt (10 décembre 1539). — Prise de possession du prieuré de Saint-Denis d'Argence, diocèse d'Arles, pour Gabriel Colot (18 décembre). — Enquête faite par Pierre Robert, lieutenant général du viguier royal de Nîmes, à la requête d'Antoine de Georges, avocat de Nîmes, sur plainte d'Antoine de Béga, religieux du monastère de Saint-Saturnin de Pont-Saint-Esprit, joint à lui le procureur du Roi. Il s'agit de constater l'impotence, par vieillesse et maladie, de quatre chanoines de Saint-Gilles, ajournés à comparaitre en personne au parlement de Toulouse. Ce sont : Amblard de Lespinasse, Amblard Delacroix, Antoine Reboul et Bernard Barthélemy, dit Antonel, « hommes vieux et caducques. . . si très malades et indisposés de leurs personnes ». Robert interroge les malades, puis des témoins. Amblard de Lespi-

(1) Lire : Septembre.

nasse déclare sous serment qu'il est âgé de 70 ans « et estoit si très malade et impotent, tant à cause de sa vieillesse que d'ung catarre (rhumatisme) qui luy estoit tombé sur une espaulle, et un mal de cousté qu'il avoit ordinairement, que ne luy estoit possible de aller à pié ne à cheval guière loing de sa chambre.... ». Eustacie de Lespinasse, âgée de 50 ans, louée pour servir Antoine Reboul dans sa maladie, déclare « que led. sacrestain à pié ne à cheval ne scauroit aller à Tholoze, quar ne va point à l'esglise ne ailleurs et tient chambre avecque grosse fièvre que l'a tenu l'espace de XV jours, et tient à présent avec un tossillon » (toux sèche). Un « consurrier » déclare que Reboul est septuagénaire comme de Lespinasse. C'est un « homme maladis et de petite qualité ». Bernardin Traverse « voit bien occulairement que lesd. Reboli et d'Espinasse ne scauroient aller à Tholoze...., quar gardent le liet et la chambre, et ont femme louée de la ville pour les servir comme malades. Et quant à MM. Bernard Delacroix et Bernard Barthélemy, ilz ne sont point à S^t-Gilles, et se sont retirés avecque leurs parens pour se fere guérir des fièvres qu'ilz avoient prins l'automne ». Delacroix est septuagénaire. Le licencié Pierre Alesti, sur Reboul et de Lespinasse, dit que « par leur dire, et aussi de la chambrière et des valletz qui les servent, et aussi par l'inspection occulaire de leurs personnes, la maladie est apparente.... ». Le licencié Jacques Albenas les déclare « detenus de fièvres chaudes » (6 décembre). — Promesse faite par Jean Portal à frère Antoine *de Ulmo*, des frères prêcheurs de Tarascon, tuteur de ses frères utérins, « de yverner et tenir » avec les siennes 232 bêtes à laine appartenant aux dits pupilles, moyennant 23 écus au soleil (24 décembre). — Achat pour noble François de Villages, de Fourques (31 décembre). — Acte intéressant le droit d'asile de l'église de Saint-Gilles. Dans l'église supérieure, devant la chapelle « du coing gros », et pardevant le vicaire général Jean Bellon, le licencié Jean Godelli, régent d'Aimargues, dit qu'en vertu d'une commission du sénéchal de Toulouse, lieutenant du connétable gouverneur de Languedoc, il enquiert contre ceux qui, malgré les défenses du Roi, transportent du blé hors le royaume, avec pouvoir de saisir les blés et d'arrêter les coupables. Parmi ces derniers est Antoine Bertin, d'Arles, qui s'est « jacté de fere plusieurs violences contre la garde du port de S^t-Gilles et aultres ». Aujourd'hui, Godelli a « constitué prisonnier de main mise led. Bertin, illec présent, pour estre procédé contre luy par justice, comme de raison. Et pour ce que, en le prenent et constituant prisonnier, auleuns prestres, estans lors presens, ont voulu fere résistance,..... prétendens que led.

Bertin ne doit estre tiré hors de la franchise de lad. esglise », Godelli proteste contre l'empêchement mis à sa mission. Le vicaire général maintient le droit d'asile. Dont acte (4 janvier 1539 v. s.). — Procuration donnée par les religieux de l'abbaye pour requérir de Jean Godelli, lieutenant d'Aiguesmortes, ou de tous autres justiciers, « la réintégration de la franchise et immunité de lad. église de S^t-Gilles, de la personne de Antoine Feutrier, dit Bertin, d'Arles, par led. Godelli et aultres extraict hors l'immunité de lad. église, et aultrement protester, comparoistre, agir et deffendre » par toutes voies (15 janvier). — Arrentement du prieuré de Saint-Privat de Gailhan passé par Bernard Delacroix, premier archidiaque, prieur de Sieure, à Antoine Reboul, sacristain, et consort, moyennant 140 l. de rente (23 janvier). — Achat pour Christophe Deydier, notaire de Nimes, d'une maison à Sanilbac, près du château vieux du seigneur, confrontant la rue du Jeu de Paume (18 février 1539 v. s.).

E. 913. (Registre.) — 312 feuillets, papier.

1540-1541. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Giraud. — Rubrique des actes. — Le registre est incomplet. — Insinuation pour Louis Romieu, bénédictin du monastère de Saint-Victor de Marseille, faite par son frère devant le vicaire général Jean Bellon (27 mars 1540). — Procuration donnée par Gilles Robert, collégié du prieuré de Saint-Gilles, recteur de La Convertoirade, à Louis Audoyé, hôtelier de la cathédrale de Vabres, et à Jean Ranc, prêtre de Vabres, pour le représenter au synode du clergé de Vabres, promettant, « sur le serement par luy sur la croix de son habit presté », d'approuver leurs décisions (30 mars). — Procuration donnée par Pierre Saunier, prieur de N.-D, *de Podio Rotundo*, diocèse d'Arles, à son frère noble Honorat Saunier et à Jacques Valaurie, protonotaire du Saint-Siège, pour résigner son prieuré (4 avril 1540). — Achat pour le prêtre Guillaume Maiffred d'« un estable sive maison » de la paroisse Saint-Laurent (9 avril). — Procuration donnée par les membres du chapitre pour présenter au Roi et au chancelier « leur provision apostolique sive bulle originale par eulx obtenue » du Pape, avec l'agrément du Roi, « concernant leur translation de régularité en sécularité » (14 avril). — Ratification donnée par Pierre Saunier, prieur de Saint-Pierre de Trinquetaille, à l'arrentement de son prieuré passé par son frère noble Honorat de Saunier à Pierre Chanteloube, prêtre d'Arles (24 avril). — Achat pour Louis Mirail, collégié de Saint-Jean de Saint-Gilles, des « fructz » ou

de l'usufruit d'une maison (2 mai 1540). — Arrentement d'une maison passé à Denis Bonini, religieux de Saint-Jean (3 mai). — Procuration donnée par les habitants de Gènerac, assemblés près de la croix de la place, par devant Laurent Blanc, lieutenant du baile juridictionnel, pour comparoir devant André Ricard, conseiller à la Cour des aides, au sujet de la recherche générale ordonnée dans le diocèse (4 mai). — Vente faite par Martin Rodil, garde du port de Saint-Gilles, commissaire à ce député par le sénéchal de Toulouse, « vice roy » en Languedoc, et M^e du Tilh, son lieutenant, du blé saisi dans la maison d'Antoine Payan, de Saint-Gilles, et appartenant à Guillaume Tavernier et à Vincent Guilhon, dit le Porcatier, d'Arles. Cette vente est faite par setiers aux habitants (5 mai). — Protestation faite par le licencié Pierre Robert, au nom de Gaucher Mathieu, dit de Mallo, contre Martin Rodil, « se disant commissaire à fere vendre le blé que estoyt à la maison de Martin Aubert ». Il proteste de sa prétention de « fere vendre aulcun blé appartenant aud. Mathieu. et du notoire abus, requérant le double de sa comission pour seavoir où se prendre ». Rodil répond que sa comission « porte de fere vendre cent charges de blé que led. Gauchier Mathieu avoyt achaptées dud. Martin Aubert ». La discussion s'échauffe. Rodil requiert Gaucher Mathieu « de donner ordre à avoir de charretes pour fere charoier le blé qu'il a aud. St-Gilles, à Nismes, à Montpellier et à Beaucaire ». Mathieu répond « que led. blé se peult vendre raisonablement aud. St-Gilles, auquel lieu en y a bien mestier ; et à Beaucaire et à Nismes ne s'en peult trover denier » (5 mai). — Quittance de 39 écus sol faite à Gilles Aubert, prêtre de Saint-Gilles, par Martin Rodil, commissaire du sénéchal de Toulouse et de son lieutenant pour « recevoir les emendes des condempnations à cause de la transgression faite des blez après l'édicet et inhibitions, comme de sa comission apert par les lettres patentes dud. seigneur, datées à Ayguesmortes » le 1^{er} mai 1540. Il s'agit d'une amende et des dépens (16 mai). — Protestation du camérier Bernard Delacroix contre Simon Mazel, rentier de Sieure, « de ce qu'il ne fait fere résidence dans la maison de Sieure, à l'occasion de quoy les édifices viennent à déterreurement, comme les couvers et aultres choses, et aussi à cause qu'il ne tient une corde à la cloche de l'esglise. . . . pour sonner contre le malvoys temps » (19 mai). — Arrentement de la cabane du bois de Les-calle, passé par Antoine de Montalègre, commandeur de « Cay » ou Geys, Jean Bonnefons et Antoine de Ruomis, commandeur de Nimes, au nom du grand prieur Raimond Richard, moyennant 30 % des grains (18 mai).

— Arrentement de la cabane de Nègue-Romieu aux mêmes conditions (18 mai). — Arrentement du mas de Barbentane aux mêmes conditions (18 mai). — Procuration donnée par le chapitre de Saint-Gilles au sacristain Antoine Reboul et au trésorier Jean Bellon, pour recouvrer et administrer les droits du prieuré de Saint-Étienne de Corconne, supprimé par le Saint-Siège à la table dudit chapitre (20 mai). — Procuration donnée par le chapitre à Jean Bellon et à Jean Portal, prieur de Saint-André, pour suivre au Présidial la cause du bénéfice de Saint-Étienne de Mènerbe, diocèse de Cavailhon, contre le chapitre de Saint-Agricol d'Avignon (20 mai). — Arrentement passé par le chapitre de Saint-Gilles au prêtre Pierre Gay, d'Agonès, du bénéfice de Corconne, moyennant 160 l. de rente (21 mai). — Obligé de 60 florins petits fait par Jean de Tullia, rentier d'Espeiran, à Mathieu Rey, rentier du mas de Broussan, pour achat de 6 charges ou salmées de blé (21 mai). — Arrentement passé par Catherine Bonot à Antoine Monnier, boucher, de « la maison sive logis de l'Escu de France », confrontant la Rue Droite et la rue de Malcosinat, moyennant la rente de 24 florins de Roi (23 mai). — Arrentement de la cabane de Saughan ou du Petit-Argence, terroir de Beaucaire, passé par Antoine Rodes, dit de Montalègre, procureur du grand prieur, moyennant 40 charges de blé (23 mai). — Arrentement des terres de Saint-Pierre de Camp-Public, appartenant au grand prieur, moyennant le tiers des grains (23 mai). — Achat d'une vigne pour Jean Portal, prieur de Saint-André de Camarignan (23 mai). — Obligé de 9 setiers de blé pour Antoine Paleon, collégié du prieuré de Saint-Gilles (23 mai). — Achat du foin « maiene » du pré de Philippe, appartenant à Jean Portal, fait par Gilles Boscaren, « hoste du logis où pend l'panseigne de la Cauquille de la cité de Nismes », moyennant 2 l. 5 s. par charretée, « non compris le droiet du dime » (23 mai). — Promesse de Laurent Colomb, de Montfrin, à Jean Bonnefons, procureur et maître d'hôtel du grand prieur Raimond Ricard, de lui fournir 200 « cartiers » (de pierre) « des grandz » et 300 « des petitz, de la peyrière de Montfrin, de la grandeur et qualité des aultres cartiers que led. seigneur a fait fere aultresfoys à Jehan Gonet pour. . . la resclause du molin de Montfrin » (25 mai). — Arrentement de la cabane d'Argence, appartenant au grand prieur, moyennant 32 % des grains (27 mai). — Arrentement du mas de La Perprèse, appartenant au grand prieur, moyennant la rente de 37 charges de blé et 1 d'avoine (27 mai). — Convention pour le dépiquage des blés de l'aire d'Espeiran (30 mai). — Charge baillée par Jacques Albenas, séquestre de l'abbaye de Saint-Gilles et

et de ses membres, « de lever... les facheries *sive* rentes des laboraiges » de Barjac, Le Port et Le Versadeur (30 mai). — Présentation faite devant le château de Vauvert, par Bernard Combes, procureur du grand prieur, d'un épervier, pour la censive du terroir de « Seolve » ou « Ceouve ». Il continue à ne trouver personne (11 juin 1540). — Testament de Jeanne Rovièrre, femme du barbier Simonet Devin. Elle sera inhumée à Saint-Pierre de Beaulieu (19 juin). — Procuracy donnée par le chapitre pour aller devant le Roi et en son Conseil privé, promettre « de fere reffaire les bulles de la translation de lad. esglise de S^t-Gilles, lors monastère de saint Benoist, de régularité en sécularité, ès poinctz et articles que par le Conseil.... seront advisés, ou bien, en cas que lesd. chanoines ne puissent faire referer lesd. bulles, de n'avoir de N. S. P. le Pape nouvelle provision ou *perinde valere* » (8 juillet 1540). — Prix-fait d'un puits (21 juillet). — Arrentement du ségonnal de feu Pierre Tornayre (15 juillet). — Arrentement passé par Simon Savy, hospitalier de la maison de l'hôpital des pauvres, au marchand Pierre Gonelle, des prés et terre dudit hôpital, « ensemble le fruit des noyers estans par dedens », moyennant la rente de 8 florins de Roi (4 août 1540). — Vente faite par le doyen Jacques Bérenguier à Augier de Cardonne, bourgeois de Beaucaire, de la dime des agneaux et chevreaux appartenant à son office, pour 3 ans, moyennant le prix global de 160 l. (3 septembre 1540). — Achat de 50 vaisseaux de vin fait par Jacques Debourg, administrateur pour l'abbé de Montmajour en son abbaye, à Gilles Gatinel, marchand d'Avignon, moyennant 5 l. 10 s. par vaisseau. Il s'agit de vin des dimes de Saint-Gilles (13 septembre). — Achat de 20 vaisseaux de vin fait par Raimond Vachier, serviteur du commandeur de Trinquetaille, au même marchand, moyennant 5 l. 11 s. 3 d. le vaisseau de 16 barreaux. Le vin provient des dimes de Saint-Gilles (14 septembre). — Sous-arrentement passé par le rentier de Broussan, des « aygues *sive* pesqueries de M^r le seneschal, appelées de Peyrequet, estans dans le tènement de Broussan, avec la volatille et œufz », pour 2 ans, moyennant 15 l. de rente, plus 2 quintaux de carpes et 500 anguilles (14 septembre). — Mariage de Pierre Serre, notaire royal de N.-D. de La Mer (Les Saintes-Maries), avec Catherine Aurelbe, dudit lieu (24 septembre). — Association entre Guillaume Maiffred, « curé par moytié » de l'église Saint-Martin, et le prêtre Antoine Pélissier, dans la moitié de l'arrentement de ladite église (29 septembre). — « Prinse des porcs de la communauté pour les empeyssoner » (2 octobre 1540). — Élection par le chapitre de Jean Bellon comme pro-

cureur et syndic, avec mission de notifier aux tenanciers des bénéfices dépendants de l'abbaye leur sécularisation et leur réunion à la « table » ou mense capitulaire (5 octobre). — Caution fournie par Raimond Vachier, serviteur de Robert Albe de Roquemartine, commandeur de Trinquetaille, au nom de ce dernier, à l'appui de son engagement envers François Boyer, de Saint-Gilles, commis des fermiers des deniers royaux de la rêve. Il promet, au cas où le commandeur devrait payer au Roi un droit pour 21 vaisseaux de vin sortis du royaume et chargés au port de Saint-Gilles à destination d'Arles, de lui payer ledit droit, « appelé de la reve » (6 octobre). — Arrentement passé par noble Jean Bonnefoux, procureur et maître d'hôtel du grand prieur Raimond Ricard, à frère Raphaël Barbier, infirmier de l'ordre, du membre de Saint-Jean de Générac, moyennant 100 florins de rente (11 octobre). — Procuracy donnée par Antoine Deguerre, dit de Pertus, habitant d'Arles, à sa sœur (15 octobre). — Obligé de 15 florins pour Jean Girardin, porcher du grand prieur (17 octobre). — Arrentement du Petit-Mas d'Argence, appartenant au grand prieur, moyennant 32 $\frac{1}{2}$ des grains (19 octobre). — Arrentement du Grand-Mas d'Argence, appartenant au grand prieur, moyennant 32 $\frac{1}{2}$ des grains (19 octobre). — Arrentement du membre de Bellegarde, passé par Antoine de Ruomis, commandeur de Saint-Jean de Nîmes, procureur de Bernard de Castanet, commandeur de Millau, en Rouergue, et de Bellegarde, moyennant 165 l. de rente (22 janvier 1540 v. s.). — Sous-arrentement du mas du membre de Bellegarde, passé par les rentiers associés Martin Aubert et Antoine de Ruomis, moyennant 35 charges ou salmées de blé (22 janvier). — Autorisation donnée, dans le « lougis où pend l'enseigne du Mouton, et chambre regardant sur la rue », par le vicaire substitut de l'abbé, à Simon Dupuy, évêque de Damas, de confirmer à Saint-Gilles. L'évêque expose, devant Amblard de Lespinasse, second archidiacre, et Antoine Bellon, sacristain, que, « à la réquisition des clavaire et habitans.... il estoit venu aud. St-Gilles pour administrer le sacrement de confirmation et bailler tonsure, si besoing estoit ; et pour ce que notoirement Mgr l'abbé de S^t-Gilles est seigneur spirituel et temporel de lad. ville, et ne recognoist, quant à la juridiction spirituelle, auleung supérieur, si n'est N. S. P. le Pape, et pour ce est lad. ville exempte *ab omni jurisdictione episcopali et metropolitana* », il demande l'autorisation (23 janvier). — Arrentement du four de Jean Portal (7 février 1540 v. s.). — Engagement pris par le chapitre envers noble Jean Fortia, banquier d'Avignon. Après l'érection en l'église collégiale du monastère béné-

dictin de Saint-Gilles, un arrêt du Conseil privé avait décidé que la moitié « des dignités, canonicatz et prébendes » appartiendrait au Roi. Il avait donc fallu obtenir « nouvelle provision de Rome ou bien *perinde valere* ». Le syndic du chapitre avait chargé Fortia de cette mission. Aujourd'hui le chapitre promet au banquier de lui payer ses débours et vacations à l'estimation de Dominique de Petris, vicaire général de l'évêque d'Avignon (10 février). — Intimation faite au chapitre par Gaspard Brenier, procureur de l'abbé Théodore-Jean de Clermont, de la réponse de celui-ci « à certaines réquisitions et sommations » dudit chapitre. L'abbé rappelle qu'à la requête des religieux de l'abbaye et conformément au vœu du Roi, *pro augmento divini cultus et solatione religiosorum*, il a consenti à la sécularisation. Il a concédé que les lieux et portions monacales, prieurés et dignités, fussent unis à la mense capitulaire *cum certo munere canonicorum ibidem eligendorum per.... papam*, de sorte que les collations des prieurés, dignités et bénéfices, qui étaient primitivement à sa seule discrétion, devinssent communes à l'abbé et au chapitre. L'abbé devait conférer les bénéfices devenus vacants dans les six premiers mois ; le chapitre devait conférer ceux des six derniers mois. Informé, en outre, que le Roi veut pour lui, à l'avenir, la moitié des collations de dignités, personnats, canonicats et prébendes, et que le chapitre est entré dans ses vues et lui a promis tout son concours en cour de Rome, et vu la requête du chapitre adressée à l'abbé dans ce sens, il a consenti que la moitié des collations appartint désormais au Roi, *prout per antea dicto capitudo pertinebat*, sans préjudice de la moitié appartenant à l'abbé. Il a fait des dénarches en ce sens auprès du Pape (8 février). — Arrentement du foin « mayenc » des prés de l'œuvre du chapitre, moyennant 45 florins (11 février). — Procuracy du chapitre au Grand Conseil (11 février). — Nomination faite par Antoine Reboul, vicaire substitut de l'abbé, du prêtre Philippe Hugon comme procureur fiscal de la cour spirituelle de Saint-Gilles (23 février). — Arrentement de la cabane Bernard-Mège (13 février). — Cession faite par le prêtre Guillaume Maiffred au prêtre Étienne Audemar de sa part d'arrentement de la cure de Saint-Martin (15 février). — Procuracy donnée par Robert Albe, commandeur de Trinquetaille, receveur de la religion au prieuré de Saint-Gilles, à Antoine Chazal, viguier de Tosque, pour prendre livraison chez deux boulangers d'Aiguesmortes des « biscuitz qu'ilz doibvent et restent à fournir à lad. religion », et pour recouvrer d'un autre habitant d'Aiguesmortes ce qu'il doit à la religion « pour reste de l'arrentement de la chasse de Seolve » (18 fé-

vrier). — Cession faite par le prêtre Antoine Pélissier au prêtre André Cabrier, de sa part d'arrentement de l'église Saint-Martin (23 février). — Association entre Pierre Christol, curé par moitié de l'église Saint-Martin, et les prêtres Étienne Audemar et André Cabrier, dans l'arrentement de ladite église (23 février). — Arrentement passé par Claude Faudelle, barbier et chirurgien, au barbier Simonet Devin, d'une maison avec boutique confrontant trois rues (23 février). — Attitulation ou titre clérical pour le clerc Antoine Aubert, à lui donné par sa mère, « considérant les grandz biens, prières et oraisons que peuvent venir du saint ordre de pres-trise, et aussi acteudu le désir et fervente dévotion que a de parvenir aud. ordre et dignité sacerdotale [son] jeusne filz...., et afin qu'il y puisse estre receu et ne soit contrainet de vaguer, en mespriz de lad. dignité, ains puisse vivre, estro alimenté et vestu honestement » (9 mars 1540 v. s.). — Procuracy donnée par frère Louis Mirail, prêtre collégié de la maison prieurale de Saint-Gilles, pourvu de l'office claustral de clerc ou clergie de l'église Saint-Jean de La Couvertoirade, diocèse de Valres, à Antoine Terriol, prêtre de Sainte-Eulalie, pour prendre possession dudit office (9 mars). — Procuracy donnée par le prêtre Pierre Deleuze, rentier de la cure de La Couvertoirade, au prêtre Antoine Terriol, pour recouvrer 26 l. de son sous-rentier (10 mars). — Requête présentée au chapitre par noble Honorat Saunier, d'Arles. Les visiteurs du chapitre se transporteront sur le lieu désigné dans la requête (13 mars). — Réquisition faite par Martin Rodil à Antoine Moret, lieutenant de viguier, « de luy prester et provoir de prisons et tenir main forte à ly, que a charge de M. de La Voulte, prévost général, pour garder et soy tenir assurez de la personne de Laurens Deleuze, duquel led. Rodil s'estoit sayssi et prins au corps ». Le lieutenant offre de « prester carces ». Le prisonnier proteste « à cause de sa détention et de l'oultraige, veu que l'ont attaché estroictement et sans cause, et des attempatz et innovatz, après les inhibitions faictes aud. Rodil par vertu » de lettres du Parlement (7 mars). — Ailret ou licence de « fere taverne et vendre vin à table », consentie par Guillaume Marchand, rentier des deniers royaux de l'équivalent, à Michel de Luc, comme aussi « de vendre de porcz fresc ou sallés, et le temps de carisme de vendre de saleure en sond. lougis *sic* taverne et non dehors », moyennant 6 l. de rente (14 mars). — Arrentement passé par Raphael Barbier, infirmier de la maison prieurale de Saint-Jean, des eaux et pêcheries de l'étang de Cotte et de La Crémade, lui appartenant, moyennant 39 l. de rente (18 mars). — Achat pour Jean

Delafont, hôtelier du *Mouton* (20 mars). — Arrentement passé par le précenteur Pierre Valentin, du bénéfice des Saints-Pastour et Victour, moyennant 100 l. de rente (20 mars).

E. 914. (Registre.) — 335 feuillets, papier.

1541-1542. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Giraud. — Rubrique des actes. — Désistement fait par les époux Guichard Bergier et Hélys Évesque, d'une plainte adressée au vicaire de l'abbé contre le chanoine Nicolas Philippon, « à l'occasion de certain excès prétendu fait par led. Philippon contre la femme dud. Guichard » (28 mars 1541). — Achat de l'usufruit d'une maison pour Louis Mirail, religieux de Saint-Jean (30 mars). — Réquisition faite par noble Jean de Bonafoux, maître d'hôtel au prieuré de Saint-Gilles, chez Martin Rodil, garde du port, dont il ne trouve que la femme et le frère. Il vient notifier que Robert Albe, commandeur de Trinquetaille, receveur de la religion de Saint-Jean, « faisoit charger une quantité de blé dud. prieuré.... sur le Rosne pour le fere conduyre à Montpellier, comme desjà led. Martin.... en avoit esté adverty en personne d'en venir tenir le compte » (3 avril 1541). — Promesse faite par Étienne de Sparso, de Marseillan, au frère et à la femme de Martin Rodil, de lui remettre dans un mois un certificat de la garde du port de Marseillan, constatant le déchargement audit port de 89 setiers de blé chargés au port de Saint-Gilles (5 avril). — Insinuation de lettres qualificatoires pour Pierre Vincent, bachelier *utriusque juris*, étudiant de Toulouse (15 avril). — Obligé de 30 écus sol pour noble Antoine du Tullia, d'Avignon (16 avril). — Testament d'Antoine Payan, bourgeois de Saint-Gilles et de Nîmes. Il élit sépulture « aux claustres » de N.-D. de Nîmes (24 avril). — Procuracy donnée par le capiscol Pierre Valentin au prêtre Gilles Aubert (25 avril). — Obligé de 25 florins de Roi fait par le bourgeois Thomas Arnaud à noble Jacques Lageret, marchand de Nîmes (28 avril). — Arrentement passé par Antoine Monnier et Antoine Chauron, caritadiers de l'hôpital des pauvres, à Simon Savy, dernier hospitalier, dudit hôpital avec ses propriétés et droits, pour 3 ans (8 mai 1541). — Procuracy donnée par noble Joachim de Montluc, homme d'armes de la compagnie du Dauphin, à noble François de Loberon, seigneur dudit lieu, homme d'armes de la compagnie du comte de Tende, pour demander au trésorier Chefdebien le paiement de la compagnie du comte et autres qu'il appartiendra (9 mai). — Règlement pour l'âme, *ordinatio anime*, de défunt Antoine, gardien des bœufs de

Martin Aubert. Celui-ci informe Antoine Reboul, vicaire et official substitué de l'abbé, que son *boutier* Antoine est mort intestat. Il l'a fait enterrer à ses frais, car « pour le présent ne se trouvent aucuns parens ny prochains dud. défunct », et il le requiert d'ordonner et distribuer « aucune somme pour son âme » et de prendre « de ses biens compétement pour fere ce que reste à payer de ses exèques, novène et cap de l'an, et le procureur des âmes en ce estre adjoingt avec celui ou ceux qui à ce tere seront députés, disant en oultre led. Aubert que led. *boutier* avoyt, à la fin de ses jours, deux *braux* » (taureaux), à présent entre les mains d'un séquestre (11 mai). — Vente faite par Antoine Falcon, religieux collégié du prieuré de Saint-Gilles, à un laboureur, d'un droit de mitoyenneté sur une muraille neuve, en sorte que l'acquéreur et les siens « porront se appeller (s'appuyer), appoindre et pousser les psalmiers (sommiers) de leur mayson sur icelle muraille *sive* paret, comme mégière (mitoyenne) entre eulx » (22 mai). — Arrentement du mas de Cavalès, passé par noble Robert Albe de Roquemartine, commandeur de Trinquetaille, procureur de Gérard de Massas, grand prieur de Saint-Gilles, à Jean Delafont, hôte du *Mouton*, moyennant 36 ^o/_o des grains (29 mai). — Obligé de 7 écus sol, valant 21 florins de Roi, fait à deux « radeliers » (conducteurs de radeaux) de Sassenage, pour achat de 3 pièces de bois et 12 « possez » (planches) (30 mai). — Procuracy du clerc Claude Bezuc, demeurant au prieuré de Saint-Jean de Saint-Gilles (31 mai). — Caution fournie par le chapitre pour son obligation de 400 écus d'or envers noble Jean de Fortia, banquier d'Avignon. La caution est Jacques Albenas, dit Poldo, licencié en droits de Nîmes (9 juin 1541). — Obligé de 100 écus d'or fait par le chapitre à Jean de Fortia (9 juin). — Procuracy donnée par Jacques Guibald, religieux de l'ordre de Saint-Jean, recteur de Saint-Simon de « Vernac » ou de Barnac, dépendant de la commanderie de « Vanos » ou de Valours, diocèse de Cabors, à noble Domengue Bigorre, commandeur de Marestang, trésorier de Saint-Jean de Toulouse, pour recouvrer 50 l. de ses rentiers (15 juin). — Procuracy donnée par Antoine Batifol, religieux de Saint-Jean, recteur ou vicaire perpétuel de Saint-Jean de *Villario Passus Jovis*, diocèse de Vabres, au religieux Jean Escoffier et aux prêtres Jean Jaubert et André Verdier, pour résigner sa rectorie du Villar et son annexe de Saint-Martin de *Gallis* entre les mains de l'évêque de Vabres (14 juin). — Obligé de 37 florins de Roi fait par Jean Delafont, marchand de Saint-Gilles, à Jean André et Louis Grimaldi, notaires de Nîmes (28 juin). — Quittance de 23 écus d'or faite

par Antoine Falcon, religieux collégié du prieuré de Saint-Gilles, à Jaume Roland, potier de Nîmes (30 juin). — Procuration de Bertrand de Monteils, licencié d'Alais, pour lever ses rentes à Saint-Gilles (17 juillet 1541). — Testament du barbier Claude Faudelle. Il élit sépulture en l'église Saint-Martin, devant la chapelle de N.-D. (6 août 1541). — Requête du chanoine Nicolas Philippon à Antoine Moret, lieutenant de viguier. Il a su par Gabriel Eustache, lieutenant de viguier, « qu'une nommée Loyse Morière, par acte de justice, luy a donné le fruit de son ventre, comme paire naturel, à la subjection de aucuns ses malivolans, contre vérité et raison. Par quoy requiert que lad. Loyse, illec présente, soyt interrogée, moyennant son serement, de qui est led. enfant duquel est ensaincte... » (7 août). — Vente faite par Jean Delafont, hôte du *Moulon*, à Jean Coturier, berger de Nîmes, de 15 ou 16 quintaux de soude à raison de 30 s. le quintal (7 août). — Arrentement passé par Bertrand de Monteils, licencié d'Alais, et sa femme, au barbier Jean Rogier, d'une maison à Saint-Gilles, confrontant les rues du Mazel et de l'Abbaye, moyennant la rente de 12 florins de Roi (8 août). — Procuration du prêtre Pierre Deleuze (12 août). — Achat pour le clerc Antoine Basset, habitant la maison prieurale de Saint-Jean (13 août). — Procuration du prêtre Gilles Aubert et de son frère (25 août). — Engagement pris par Jean Portal envers Guillaume Esteroffit, chanoine et gouverneur des biens communs du chapitre de Nîmes, de lui porter l'argent de 50 charges de blé (26 août). — Chapitre général de Saint-Gilles. « Pour obvier aux abuz et difformités d'aucuns des jeunes chanoines, touchant les abilhemens....., que dans huit jours prochains ilz ayent à délaisser et abstenir de porter lesd. abilhemens et acoultramens difformes et laycaux et non convenables à gens d'église.... Si aucun s'en trouve les portant, sera prohibé pour ung moys de sa prébende et portion, combien qu'ilz servent à l'esglise durant led. moys. Et messire Philippon n'y a poinct consenti.... » (2 septembre 1541). — Copie d'une procuration donnée par l'abbé Théodore-Jean de Clermont au sujet d'un canonicat et d'une prébende surnuméraires et datée du 19 m. 1540. — Procuration du chapitre en cour de Rome (2 septembre). — Louage du porcher de la ville (9 septembre). — Promesse faite par Philippe Arbosset à Jean de Tulle, prieur de La Madeleine, près Saint-Gilles, de célébrer pour lui « les messes des hepdomades qu'est tenu led. prieur dire à l'esglise de St-Gilles », pendant 2 ans, moyennant 18 s. « pour chaseune desd. hepdomades que led. Arbosset célébrera » (10 septembre). — Achat pour noble François de Villages, habitant de

Saint-Gilles et d'Arles, de la moitié du devois et juridiction de La Cassagne, moyennant 120 l. (28 septembre). — Prix-fait baillé par le clavaire Pierre Aubert, du tiers de la réparation du « trauc *sive* pertuys fait de nouveau par l'inundation des eaus du Rosne au desoubz le port » (3 octobre 1541). — Donation pour le prêtre Pierre Deleuze (13 octobre). — Arrentement passé par Jean Baderon, pour lui et son frère Jacques, à l'hôte Jean Rialon, de Charges, diocèse d'Embrun, de « la maison *sive* longis où pend l'enseigne du *Cygne*, située aux faulxbourez dud. St-Gilles, avec sa court et jardin », pour 3 ans, moyennant 18 l. de rente. A l'acte est annexé l'inventaire du mobilier : « Deux mesures pour la *sivade*, que *es* uno *sepade* et ung *picotin*. Ung broquet tenant sept *piechiers* ou environ.... Une *escaufete de terro per eaufar* les *vianles sus la taula*. Une *aumolo* pour tenir *vinaygre*, de quatre *piechiers*. Ung *infont* (1) de *ferre blanc per los barratz*. VI *reyres refforssatz*.... Item, d'estaing, tant *pintes*, *platz*, *scudelles*, *aygadières* et *salières*, LXVI. l. *mens* demi cart ». A l'étage supérieur, sur la cuisine : « Ung *chault* de *noguer fonsat de posses*. Une *cousère de plome*.... Unes *cortines*, les *franges*, et *los pendes*, *lo soubresel* souffizans. XI *linsolz de telle d'ostal*, *miech us[at]*. Dos *linsolz de telle compradis*, *miech us[at]*.... Ung *buffet* de *noguer obrat* à II *armures* et II *tira-dors*, et ung des *armures* à *sarailhe* et *clau*.... Une *cuberte* de *lanne* de *barres perses verdes* et *roges*, *usade*, petite selon le *lich*.... Une *bornye* (2) *rouge miech uss[e]*. VII *tuailhes*, quatre *planes* et uno d'*obre* de France, *miech usé*, et tres *mieg obre*. *usades* ». Mention de « la *cambre dernier* », de la « *salle dessus l'estable* », du « *petit celier dernier la cousino basse* », du « *celier* », de « l'*estable* » (14 octobre). — Cession faite par Étienne Audemar aux prêtres Pierre Christol et Andrieu Cabrier, de son quart de l'arrentement de la cure de Saint-Martin (15 octobre). — Arrentement du prieuré de Saint-Laurent, passé par le prieur Arnaud de Casteboure aux prêtres Philippe Hugon et Pierre Thomas pour 3 ans, moyennant 40 l. de rente (18 octobre). — Apprentissage de Jacques Roux, de Vauvert, chez le couturier Laurent Hugon, de Saint-Gilles (2 novembre 1541). — Procuration donnée par Melchion Roux, religieux de Saint-Jean de Jérusalem, recteur de Frugières et de Rocoules, diocèse de Mende, à Antoine de Ruomis, commandeur de Saint-Jean de Nîmes, pour régir ses

(1) Forme disparue, produit de *infundibulum*, entonnoir.

(2) Étoffe grossière, couverture.

deux rectories 14 novembre. — Accord où figure Denis Bonin, sacristain de l'église de Saint-Jean, près Saint-Gilles (5 décembre 1541). — Arrentement passé par Robert Aube de Roquemartine, commandeur de Trinquette et de Sainte-Luce, procureur du grand prier Géraud de Massas, du mas de Clairefarine, précédemment tenu par Jacques Nec, lieutenant de capitaine de La Motte, moyennant 30 ^o/_o des grains et fruits (11 décembre). — Obligé de 41 l. pour le prêtre Pierre Deleuze (4 janvier 1541 v. s.). — Nomination faite par le chapitre, de Jacques Albenas, licencié de Nîmes, en qualité de trésorier et receveur général (19 janvier). — Sous-arrentement du bénéfice de Saint-Martin, passé, par Mathieu Rey, rentier de Broussan, procureur de Charles des Micheaux, rentier principal, au prêtre Guillaume Maiffred, moyennant 40 l. de rente (19 janvier). — Arrentement des censives du chapitre, passé par Jacques Albenas au chanoine Nicolas Philippon, moyennant 19 l. 5 s. de rente (20 janvier). — Caution fournie à l'abbaye et au grand prier, par Antoine Seren, marchand de Beaucaire, pour le paiement de 7 l. 10 s., montant du droit de péage de 122 cabas de « salure », saisis pour refus de paiement à cause de l'exemption dont jouissent, d'après Seren, les habitants de Beaucaire, en ce qui concerne les péages et autres tributs de la sénéchaussée (21 janvier). — Testament de Gabriel Eustache. Il sera inhumé en l'église Saint-Martin, dans la tombe de sa femme (27 janvier). — Obligé de 10 écus d'or, fait à Guiraud de Massas, grand prier, représenté par frère Jacques Thibaud, pour achat de deux « braulx » ou taureaux (2 février 1541 v. s.). — Pactes du mariage de l'hôte Jean Realon avec Antonie Baderon. Les frères d'Antonie lui constituent « en douaire et berchière », 50 l., deux robes nuptiales et une vigne, legs du père défunt, plus lui donnent 10 l. en augmentation de douaire (5 février). — Achat pour le forgeron, « fabre », Antoine de Monde, d'une enclume de 2 quintaux, assez usée, moyennant 10 florins de Roi (7 février). — Prise en charge par Bernard Boland, marchand de Saint-Gilles, de 9 chartes sur parchemin à lui remises par le prêtre Jean Valette au nom de Raphaël Barbier, infirmier de la maison prieurale de Saint-Gilles, et relatives à « son office d'enfermarie ». Ce sont : 1° une transaction entre frère Raimond Ravani, infirmier, et deux tisserands, « tex-teurs », de la « ville de la Mer » (Saintes-Maries), concernant le terroir du Frigolet-Inférieur, reçue par le notaire Vincent Loup en 1493 ; 2° une reconnaissance féodale faite par Guillaume Saynes et Bertrand *de Pic-tavia*, des Saintes-Maries, à Pierre Banère, infirmier, pour une terre au Frigolet-Inférieur, le 3 janvier 1356

v. s., reçue par Aubert Vassal, notaire ; 3° une reconnaissance féodale faite par Pierre de *Ritisalbis*, dit Martin, des Saintes-Maries, à Jean Revern, infirmier, pour une terre au même quartier, reçue par le notaire Jean Arnaud en 1415 ; 4° une reconnaissance féodale faite par Henri de Malines, des Saintes-Maries, à Pierre Falcon, infirmier, d'une terre au même quartier, reçue par le notaire Hugon en 1453 ; 5° une reconnaissance du même au même pour « pescarie, paluns et robines », reçue par le notaire Pierre Defreno le 1^{er} juillet 1453 ; 6° un acapte fait par le même infirmier audit de Malines pour ces « paluns, pescaries et robines.... appelées Frivolletz », même notaire, 1453 ; 7° une reconnaissance de Jean Robert et de son frère Gonin à André Priolis, commandeur de La « Morata », procureur de frère « Cé-lion de Mandolis », pour un tènement au Frigolet, reçue par le notaire Jean Robert en 1493 ; 8° un lods de frère Raimond Vallart à Guillaume Robert, des Saintes-Maries, même quartier, reçu par le notaire Hugon Cambe-fort, le 21 mars 1461 ; 9° une donation entre deux habitants des Saintes-Maries d'un tènement aux « Frivolletz », du 21 avril 1461. Les documents seront rendus à l'infirmier dans trois semaines (8 février). — Engagement pris par Louis Gory, « bordeur » de Sommière, envers Jean Hugon, bassinier de « Nostre-Dame » de l'église Saint-Martin de Saint-Gilles, de faire et expédier, d'ici à Pâques, « ung parement devant l'authel de l'ymaige de Nostre Dame de lad. esglise...., en satin blanc d'une canne de long et troys palms d'hault, avec les franges d'ault de troys doys de soye de diverses couleurs, fourré de toile roge ou noyre ; et laquelle œuvre passera d'hault d'une main ouverte plus que led. drap ; et auquel drap au milieu fera ung ymaige de Nostre Damu de Pitié, tenent en son giron Nostre Seigneur, et deux angelz à chacun bot dud. drap, bourdés deument chacun angel, son chandelier ayant chacun angel, deux mains ouvertes dud. Hugon ». Le prix est de 9 florins de Roi (9 février). — Vente faite par Jean Portal, rentier de l'étang de Scamandre, à deux « mathalos » de Saint-Gilles, de « toute la ravaille (fretin) du poysson que se prendra et pescara dud. Scamandre » d'ici à Pâques, moyennant 36 s. par quintal. « Tous beches (brochets), escarpes (carpes), mugons (muges) que se prendront ausd. pescaries poissant demye livre la pièce en bas apartiendront ausd. achapteurs » (22 février). — Présentation faite par Guillaume Marchand, co-fermier de l'équivalent, à Martiu Rodil, « confirmier soy disant estre dud. impost », de la « marque de la bocherie et impost,.... déclarant ne se voloir impacher doresenavant de exhiger ne recouvrer aucuns denniers dud. impost »

(26 février). — Testament d'Eustacie de Lespinassière. Elle sera inhumée à la chapelle de N.-D. La Daurade, en l'église supérieure de Saint-Gilles, « en laquelle chapelle veult estre faite ses exequies funerayries, tant à son ensevelissement que à la novène et fin de l'an » (dernier février). — Nomination faite par François de Villages, rentier de la juridiction de Reculan, du baile et du procureur fiscal de Reculan (4 mars 1541 v. s.). — Obligé de 18 l. pour Jean Merula, notaire de Marguerittes (20 mars). — Arrentement des terres de l'aumônerie, moyennant 4 salmées de blé (7 mars).

E. 915. (Registre.) — 282 feuillets, papier.

1542-1543. — Notariat de Saint-Gilles. — Louis Giraud. — Rubrique des actes. — Quittance pour les hoirs de Durant Mellet (25 mars 1542). — Insinuation pour Pierre Vincent, de Bagnols, bachelier en droits (3 avril 1542). — Prise de possession de son canonicat par Jacques de Cubelles, prieur de Garrigues, chanoine majeur de Saint-Gilles (6 avril). — Obligé de 20 écus d'or au soleil fait au grand prieur Giraud de Massas, représenté par frère Jacques Guibald (6 avril). — Mission donnée par le chanoine Philippe Arbosset au chanoine Nicolas Philippon, de poursuivre son procès « contre certains personaiges prevenuz de l'avoir assalyt de nuict ». Arbosset lui donnera, pour ses vacations et peines, le tiers des condamnations à prononcer (18 avril). — Arrentement du four de Jean Portal (20 avril). — Tenue du chapitre. Lecture d'un nouveau règlement. « Sonnées les heures, le campanier sonera un rapel de quatre cops de cloche durant le temps d'un *credo* ». Sur le 2^{me} article, le capiscol « a dict qu'il ne peult chanter au *forestel* (lutrin) pour son antieneté ; donct dict que le sacristain luy doibt fornir de chandelles pour dire ses heures aud. ». Le sacristain dit qu'il n'y est pas tenu. Le vicaire offre « faire justice ». Sur le 3^{me} article, le capiscol « n'enteint faire sinon comme est accoustumé ». De même sur le 4^{me}. Sur le 5^{me}, les chanoines Jean Espinasse, Nicolas Philippon, Jean Martin et Guillaume de Cubière disent « que ne sont tenuz, s'ilz s'en vont, de mectre aultre en leur lieu, et que c'est assés de perdre leur portion ». Espinasse dit « qu'il n'entend aulcunement fere diacre, veu qu'il est prestre » (24 avril). — Achat d'une vigne pour Denis Pomier (29 avril). — Aapte fait par le clavaire Jean Delafont au prêtre Pierre Deleuze, d'une tour des murailles de la ville, située près l'église Saint-Laurent, moyennant la censive de 7 s. 6 d. « Les manans et habitans....., en temps de guerre et gendernarie, auront leur obise, entrée et

sortie dans lad. tour » (29 avril). — Prise de possession d'un canonicat majeur pour Vidal Albenas, clerc de Nîmes (1^{er} mai 1542). — Prix-fait baillé par noble François Village et consort, pour la construction de deux moulins à vent, moyennant 210 écus d'or (2 mai). — Rémission faite par le prêtre Pierre Christol, co-rentier pour moitié du prieuré de Saint-Martin, au prieur François Fabre, de son droit dans ledit arrentement (15 mai). — Arrentement du prieuré de Saint-Martin passé par le prieur François Fabre à Girard Fornier, moyennant 10 l. de rente (15 mai). — Obligé de 12 écus d'or fait par Jean de Tullia, rentier d'Espéiran, au bourgeois Martin Aubert, pour achat de 6 salmées de blé (23 mai). — Compromis entre Naudon Boyer, d'Aiguesmortes, et noble Jacques Nèque, lieutenant de La Motte, au sujet de « certains pourceaux baillés » par Nèque à mi-croit (24 mai). — Obligé de 12 salmées de « mescle espèutose » (météil d'épeautre), fait par le prêtre Pascal de La Torral au chanoine Antoine Reboul, sacristain (25 mai). — Lods fait par le chapitre au prêtre Philippe Hugon, pour une maison de la Rue Droite (25 mai). — Testament de « donne » Françoise Jouve. Elle sera inhumée au cimetière de l'église Saint-Éloi, près de sa fille (27 mai). — Accord entre le doyen Jacques Béranguier et noble Durand Béranguier, son cousin, de Liouc (31 mai). — Procuracion donnée par le chapitre pour recouvrer, entre autres, du premier archidiaque Bernard Delacroix, prieur de Saint-Saturnin de Sieure, la pension qu'il doit au chapitre à raison de son prieuré (2 juin 1542). — Arrentement des pré et terre de l'hôpital, passé par l'hospitalier Simon Savy au prêtre Guillaume Maiffred, moyennant 8 florins de Roi (4 juin). — Vente faite par noble Jacques Béranguier, doyen et chanoine de Saint-Gilles, fils de feu noble Bernard Béranguier, seigneur de Liouc, à noble Bertrand de Verniès, notaire de Castres, de sa part de la seigneurie de Liouc et de l'héritage de sa mère noble Marguerite Salassas, moyennant 1.000 l. (5 juin). — Présentation de la censive de « Seulve », faite devant le château de Vauvert par frère Louis Mirail au nom du grand prieur Giraud de Massas. Personne ne répond dans le château fermé. « Maistre Antoine Casal pourtoyt en ses mains ung esparvier aud. seigneur de Vauvert ». Mirail et Cazal vont « à la bourgade » de Vauvert, chez le régent Pierre Bertrand, car le procureur du seigneur est à Nîmes, et lui offrent l'épervier, mais le régent répond « qu'il ne seavoyt si ce estoit haulteur (autour) ou esparvier », et refuse de le prendre (11 juin). — Mariage de Jean Delafont. On constitue à la fiancée une dot de 100 florins, plus deux robes « bonnes et sofisantes selon l'estat des personaiges » (11 juin). —

Mariage de Jean de Varie (25 juin). — Testament de Chrétien Tyrion, du diocèse de Metz, « malade et débille de son corps ». Il consacre à son âme 20 florins de Roi. Legs de 5 s. aux pauvres de l'hôpital, à ceux « de Sainet Laze », au bassin « des armes », à Eustacie de Lespinassière « pour les agréables services qu'elle luy a faitz », etc. Cette Eustacie est garde malade. Cf. l'enquête sur la maladie des chanoines, E. 912 (30 juin). — Arrentement passé par Jacques Albenas, licencié de Nîmes, séquestre et rentier de l'abbaye, à Augier de Cardonne et à Jean de Tullia, de Beaucaire, des château et terres d'Espeiran, Blanquet et Le Cambon, moyennant 450 l. de rente (3 juillet 1542). — Sous-arrentement des terres abbatiales du Port et de Barjac, passé à Jean Portal, moyennant 200 l. de rente, par Augier de Cardonne, bourgeois de Beaucaire et rentier des terres abbatiales de Buons, Le Versador, Le Port et Barjac (3 juillet). — Arrentement passé par Antoine Reboul, sacristain, des terres de son office, moyennant la rente de 10 charges de blé sayssette et 2 charges de seigle (9 juillet). — Procuracy donnée par le grand prieur Gérauld de Massas à noble Monon Rochon, de Nice, pour recouvrer ce que lui doit Ambroise Béranguier, de Nice, aux termes d'un acte passé à Malte le 8 août 1539 (17 juillet). — Arrentement de la dime des agneaux et chevreaux appartenant à l'office du doyen, moyennant 150 l. de rente (25 juillet). — Requête du doyen Jacques Béranguier à Jean Bellon, vicaire de l'abbé. Il lui demande de garder entre ses mains « une rondelle (petit bouclier) trouvée à la chappelle de Seing Gros....., offrant vérifier que lad. rondelle n'appartient point à messire Nicolas Philippon ne à Jehan Momndo, qui l'ont demandée leur estre randue..... Elle doit estre confisquée, veu que n'appartient aud. Philippon pourter tel arnoys, actendu qu'est fame et bruiet qu'il va la nuit pour ville ». Il proteste « de l'escandalle de lad. eglise ». Le vicaire ne rendra la rondelle qu'après enquête et à bon escient (26 juillet). — Procuracy donnée par Robert Albe, commandeur de Sainte-Luce d'Arles, procureur de Pierre de Gozon, dit Mélaç, commandeur des Cannebières, diocèse de Rodez, à Antoine Bertrand, recteur de Limosa, pour prendre possession de la commanderie des Cannebières (27 juillet). Obligé de 20 écus sol, pour achat de 4 *braux*, fait par le prêtre Gilles Aubert et consorts au grand prieur, représenté par noble Charles d'Urre, de *Urra*, son maître d'hôtel 22 août 1542). — Prise de possession pour Gaspard Brenier du second archidiaconat de Saint-Gilles (3 septembre 1542). — Promesse faite par le doyen Jacques Béranguier à Bernard Talon, qui devant témoins

lui avait « baillé et espédié..... un; couverte de pot d'argent pesant huit onzes et demye ou environ, laquelle led. Bernard dit avoyr trouvé dans le foyer de sa maison, estant aux faulxbourz de S^t-Gillez, après que la court fut partie dud. S^t-Gillez, et ce aux fins de s'en descharger et d'estre rendue à Madame Margaride, fille du Roy (1), laquelle couverte ses gens laissèrent aux cendres dud. foyer ». Le doyen fera « tenir lad. couverte à celluy ou ceulx qui ont la charge de la maison de lad. dame », et lui en portera « certificatoire » (3 septembre). — Testament de Françoise Bordet, femme de Jean de Tullia, de Beaucaire, rentier du devois d'Espeiran. Elle sera inhumée devant la chapelle de N.-D. La Daurade, en l'église collégiale de Saint-Gilles (11 septembre). — Reçu donné par Bernard Talon au doyen Jacques Béranguier d'« une couvercle d'argent, *sive* couberselle de petit pot, qu'il avoyt baillé aud. doyen et lequel doyen en avoyt prins la charge de la fere randre et retourner à Madame Marguaride, filhe du Roy....., et laquelle couvercle led. doyen n'avoit peu faire tenir à qui appartenoyt, pour auleuns siens afferes et occupations » (27 septembre). — Promesse faite à Bernard Talon par Pierre Brenier, « de la cité d'Angiers, serviteur du peyssonnier du Roy », et qui a reçu devant témoins « une couvercle *sive* cubercelle de petit pot d'argent, battue d'un escusson à troys fleurs de lys, que led. Bernard Tallon auroit trouvée..... au foyer dans les cendres de sa maison, après que dernièrement le Roy fut parti de Sainet-Gillez..... de luy porter acquit et certiffiance dans dix jours prochains, en forme deue, comment il aura baillé et randu lad. couvercle à la euisine de Madame Marguarite, fille du Roy » (27 septembre). — Achat d'une vigne pour le prêtre Jean Valette (20 octobre 1542). — Procuracy donnée par noble Gilles de Bessac, seigneur de *Las Queyroses*, diocèse de Cahors, à nobles Monda de Vallon, damoiselle de Peccalbel, et Madeleine de Vallon, prieure de Greffeuille (25 octobre). — Prix-fait baillé par le grand prieur Giraud de Massas pour une chaussée au terroir de Cavalès (26 octobre). — Procuracy donnée par le chapitre au chanoine Jacques de Cubelles, prieur de Garrigues, pour prendre possession du bénéfice de Saint-Étienne de Ménerbe, diocèse de Cavailon (27 octobre). — Prix-fait baillé par Jacques Albenas, rentier et sé-

(1) Marguerite de France, duchesse de Berry, fille de François I^{er}, 1523-1574, devint duchesse de Savoie en 1559. Le Roi passa à Saint-Gilles, venant de Lyon et allant à Béziers. Ce passage à Saint-Gilles, non mentionné par les historiens locaux, montre que la cour suivit les voies navigables en 1542.

questre de l'abbaye, pour fermer la brèche de la chaussée du Versador (29 octobre). — Prix-fait baillé par Jean Albenas et Jacques Finot, bourgeois de Nîmes, chargés de la fourniture du grenier à sel de Nîmes, pour le bâtiment de l'entrepôt du sel au port de Saint-Gilles (21 novembre 1542). — Arrentement passé par Catherine Bonnet à Jacques Albenas, licencié, de Nîmes, de sa maison appelée « le lougis de l'Escau », moyennant 25 florins de Roi (21 novembre). — Arrentement des prés et des pêcheries du chapitre, avec les dîmes des jardins et terres d'entre les deux murailles de la ville (20 novembre). — Procuration donnée par le grand prieur Gérauld de Massas au prêtre Gilles Aubert pour régir le membre de Montfrin (29 novembre). — Cession des fruits du bénéfice de Ménerbe faite par le chapitre à l'abbé (5 décembre). — Procuration donnée par Antoine de Ruomis, sacristain de Saint-Vincent en la commanderie hors les murs de Valence, à son frère André de Ruomis, pour arrenter ladite sacristie (16 décembre). — Procuration donnée par noble Pons de Verdier, archer de la compagnie de M. de Crussol, en garnison à Saint-Gilles, à noble Jean de Queyruech, pour recouvrer les vivres qui lui sont dus à Saint-Gilles ou ailleurs (6 décembre). — Révocation faite par Raphael Barbier, infirmier du prieuré de Saint-Gilles, de la procuration donnée à son frère François Barbier, et procuration donnée par lui à Antoine Dumas, serviteur du grand prieur, et à Domergue de Bigorre, commandeur de Marestang, pour faire rendre compte à François de la gestion de la rectorie de Roquebrune et pour l'arrenter (18 décembre). — Nomination faite par l'abbé Théodore-Jean de Clermont, du chanoine Antoine Reboul, sacristain de la collégiale, en qualité de son vicaire et officiel (21 décembre). — Arrentement du bénéfice de Saint-Étienne de Corconne, passé par le chapitre au prêtre Pierre Gay, moyennant 16 l. de rente (22 décembre). — Arrentement du bénéfice de Saint-Amans de Sommière, passé par le chapitre moyennant 200 l. de rente (28 décembre). — Prix-fait baillé par le grand prieur, représenté par Charles d'Urre, son maître d'hôtel, pour réparer « troys *traues* sire brèches de nouveau faictes par lez inondations et impétuosité des eaues du fleuve et rivière du Rosne » aux chaussées de Cavals (2 janvier 1542 v. s.). — Association entre les prêtres Gérauld Fournier et Pierre Deleuze dans l'arrentement de la cure de Saint Martin. Ils desserviront tous deux l'église, « en temps sañx et pestifereux ». Ils devront « manger et fere leurs despens ensemble et nourrir le clerc que sert de présent à lad. église, nommé Michel Fournier, lequel clerc servira tous les deux honnestement à l'église et à leur chambre

en choses licites, sans aulecuns gaiges » (9 janvier). — Mariage d'Augier de Tullia, de Beaucaire, avec Marthe Amieu, des Saintes-Maries (14 janvier). — Obligé de 100 écus d'or fait par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, au grand prieur, représenté par Charles d'Urre, son maître d'hôtel. Cet argent sera employé à la réparation des chaussées de Fourques (17 janvier). — Achat pour Claude Perroquet d'une cour située devant l'église Saint-Laurent (20 janvier). — Achat d'une salmée de *garach* (1), à présent semée en blé, pour Jean de Varia, moyennant 5 florins de Roi (21 janvier). — Autorisation donnée par le chevalier de Theissières, frère Charles d'Urre, gouverneur de la maison de Saint-Jean, de « fere tirer les soches des pins abatuz et tumbez en la pinète » du grand prieur, « et icelles soches convertir en pégat, moyennant ce que led. Goyrand payera aud. seigneur. . . . pour troys hommes que il tiendra durant ung an continuel » (1 février 1542 v. s.). — Vente faite par Charles d'Urre, au nom du grand prieur, de « tout et chascun le carnaige. . . . accoustumé de vendre aux bouchiers » pour un an, à savoir, chaque vache, 10 l. 5 s., chaque veau, 2 l. 7 s. 6 d., chaque mouton, 27 s. 6 d., chaque brebis, 17 s. 6 d., chaque *tardon* (agneau), 6 s. 3 d. (8 février). — Arrentement des dîmes d'Estagel, passé par le chapitre à Jacques Albenas, licencié, de Nîmes, moyennant 200 l. de rente (21 février). — Aapte passé par l'abbé à Augier de Cardonne, d'un domaine à Bellegarde (24 février). — Nomination de Jean Bellon comme syndic du chapitre (26 février). — Arrentement passé par Charles d'Urre, gouverneur de la maison prieurale, des pêcheries de La Crémade, le *clair* de L'Estelle et le *vallat* de la martelière de La Galline jusques à Canavère, moyennant 5 l. de rente. Les *fachiers* du grand prieur « auront faculté de pescher ausd. *aygues* pour la provision de leurs cabannes, hormis les *clars* de La Crémade, Estoille, Galline, et hors de la martelière ». Lorsque le grand prieur voudra du poisson, « quant en y aura de prins, en prendra à raysou de 5 d. le gros poysson et 3 d. la livre de la ravaille ». Le preneur aura « la casse (chasse) de Canatz et Anseaulx » (12 mars 1542 v. s.). — Demande faite au chapitre par le chanoine Nicolas Calvière et ses adhérents « de prendre. . . ung double de la bulle » de sécularisation (23 mars).

(1) Guérot.

E. 916. (Registre.) — 300 feuillets, papier.

XV^e-XVI^e siècle. — Notariat de Saint-Gilles.
— Louis Giraud. — Formulaire ou recueil de modèles d'actes.

E. 917. (Liasse.) — 1 cahier, 40 feuillets, papier.

1543-1544. — Notariat de Saint-Gilles. — André Maurin. — Achat pour Claude Berroilh d'une maison confrontant la rue du « Plom » (23 décembre 1543). — Quittance de 121 florins de Roi pour Jean Delafont, hôte du *Moulon* (24 décembre). — Arrentement du mas de Clairefarine, passé par le procureur du grand prieur moyennant 30 $\frac{1}{2}$ des grains (27 décembre). — Arrentement du mas de Barbentane passé par le procureur du grand prieur moyennant 30 $\frac{1}{2}$ des grains (27 décembre). — Reconnaissance féodale pour Guiraud Romei, commandeur de Goust, infirmier de la maison prieurale de Saint-Gilles (27 décembre). — Bail de la levée du reste des tailles imposées sur les habitants de Saint-Gilles « pour la folle du camp de Perpinhan » en 1542, passé par l'exacteur Vidal Mazeran au barbier Claude Faudelle (28 décembre). — Procuration donnée par noble Guiraud Romey, infirmier de la maison prieurale, à Antoine Chazaulx, viguier de « Pinhete », pour recouvrer ses censives aux Saintes-Maries, Aiguesmortes, etc. (5 janvier 1543 v. s.). — Tenue du chapitre. Il y aura « un maître du chour (chœur) pour être superintendant et se donner garde des fautes que se feront à lad. église ». Ce sera l'infirmier Jean Portal, qui pourra « ponctuer les délinquans et ceux qui ne feront leur devoir ». Il y aura « un pontueur ordinairement pour.... pontuer ceux qui seront défalians aux heures accoustumées dire ». Ce sera Philippe Arbosset. On mettra un garde au bois d'Espeiran (11 janvier). — Achat pour le prêtre Jean Valette (14 janvier). — Nomination faite par le vicaire général Jean Bellon de noble Bernardin Tulle, d'Avignon, comme viguier de Saint Gilles (13 janvier). — Élection, faite par les habitants en présence du lieutenant de viguier François Portal, des banniers et du clavaire (13 janvier). — Nomination, faite par le vicaire général, d'Antoine Moret comme juge ordinaire (13 janvier). — Procuration donnée par Antoine de Ruomis à noble Honorat de Tourrette, commandeur de Peyruis et de Nébian, pour arrenter sa rectorie de Nébian (15 janvier). — Obligé de 50 ducats, valant chacun

48 s., fait par le marchand Denis Pomier à Pierre de Ver, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem (22 janvier).

E. 918. (Registre.) — 408 feuillets, papier.

1544-1545. — Notariat de Saint-Gilles. — André Maurin. — Rubrique des actes. — Testament de Jeanne Tournon, femme de Simon Savy, hospitalier. Elle sera inhumée au cimetière de Saint-Pierre de Camp-Public « et au vas *sive* tombe de son premier mary » (25 mars 1544). — Arrentement des terres de Barjac passé par Jacques Albenas, rentier de l'abbaye, moyennant la rente de 50 florins pour les herbages et 30 $\frac{1}{2}$ des grains (31 mars). — Bail de la taille de Saint-Gilles (31 mars). — Tenue du chapitre. Il y aura « un pontueur et un contrepontueur ». Le premier sera un des « chanoines jeunes », le second un des chanoines majeurs. Antoine Giry, élu pointeur, recevra 2 écus d'or. Le contrepointeur est Antoine Reboul (2 avril 1544). — Engagement pris par Pierre Medelli, « commis par les recteurs de la grand almosne generale de l'ospital de Lion à charger dans le pays de Languedoc » 500 setiers de blé, envers François Portal, viguier et garde du port de Saint-Gilles, et François Boyer, commis de la rêve, de leur remettre, d'ici à un mois et demi, un certificat des gardes, recteurs et consuls de Lyon, attestant le déchargement, pour la provision de la « grand almosue », de 500 setiers de blé chargés au port de Saint-Gilles (6 avril). — Insinuation pour Louis Romey, bénédictin de Saint-Victor de Marseille (10 avril). — Obligé de 45 écus d'or pour le grand prieur Guiraud de Massas, représenté par le chevalier de Montagut, frère Jean de Manhaud, son maître d'hôtel (20 avril). — Décision du chapitre autorisant l'aumônier Jean Espinasse à conserver dans la chambre de l'aumônerie, une porte qu'il venait d'y faire établir, à condition qu'il n'en « viendroyt aulcung escandalle » (19 avril). — Accord où figure Jean de Montgros, seigneur de Saint-Bénézet (25 avril). — Tenue du chapitre. On reçoit comme prêtre conventuel perpétuel Jean Valette, pour « l'augmentation du service » de la collégiale. Il remplira la charge qu'avait le subcenteur avant la sécularisation, à savoir « antoner les psaulmes, anthenes, responsoires, et aultres choses neccesseres.... dans le cueur de lad. église, et mesmement dans led. chour de la partie senestre, et.... ayder au cabiscol.... plier et desplier les capes pour le service » (2 mai 1544). — Sous-arrentement d'un tiers de la cure de Saint-Laurent, passé par le prêtre Jean Valette au prêtre Pierre Christol (2 mai). — Réception faite par le chapitre, de

Barthélemy Sauret, de Tarascon, en qualité de prêtre conventuel perpétuel pour le service de l'église (4 mai). — Arrentement de l'hôpital de Saint-Gilles, passé par le caritadier Pierre Aubert aux époux Henri Rosset et Claude Truffet. Inventaire du mobilier (6 mai). — Vente faite par Jean Portal, rentier de l'étang de Scamandre, de « tout le poisson appelé de ravailhe, pesant d'une livre en bas », qu'il prendra dans l'étang d'ici à la Pentecôte, moyennant 15 s. par quintal (7 mai). — Collation faite par l'abbé à Jean Privat, d'un canonicat précédemment échangé par Millau Gévaudan contre la chappelle des Onze-Mille-Vierges, fondée dans le cloître de Saint-Pierre de l'île de Maguelone (7 mai). — Arrentement des prés des Œuvres, appartenant au chapitre, moyennant 44 florins de rente (15 mai). — Obligé de 25 l. fait par le chapitre à Vidal Balmelles, prêtre de Sommière, pour l'expédition de deux volumes de reconnaissances féodales concernant le bénéfice de Saint-Amans de Sommière, et reçues par deux notaires de Sommière (19 mai). — Arrentement passé par Martin Aubert, agissant pour lui et pour François de Villages, seigneur de Beauvoisin, à un meunier de Beaucaire, de leurs deux moulins respectifs de Saint-Pierre de Beaulieu, moyennant 16 salmées de blé pour les deux (25 mai). — Accord entre Antoine Petit, hôte de *la Madeleine* à Nîmes, et le chanoine Jean Espinasse, au sujet de l'arrentement « du bénéfice des aulmornaries » (28 mai). — Requête faite par Philippe de Barres, consul de Beaucaire, accompagné de trois conseillers, au vicaire général de l'abbé, pour le nettoyage des roubines (29 mai). — Requête semblable faite au grand prieur (29 mai). — Obligé de 10 salmées de blé fait par noble Jacques Nèque, lieutenant de capitaine à La Motte, au grand prieur Guiraud de Massas (2 juin 1544). — Arrentement du prieuré de Saint Laurent passé par le prieur Arnaud de Castelbouc aux prêtres Pierre Thomas, Vidal Veyron et Pierre Christol, moyennant 36 l. de rente (2 juin). — Engagement pris par Pierre Joly, marchand d'Arles, envers François Portal, receveur des deniers de l'imposition de la traite foraine, de lui apporter dans un mois certificat du déchargement à Arles de 10 charges de draps de Marvéjols et Serverette (3 juin). — Procuracion donnée par le grand prieur Géraud de Massas, commandeur de Sainte-Eulalie, à François Ramel, son secrétaire, pour arrenter le chef de sa commanderie moyennant 800 florins de Roi (5 juin). — Présentation faite par Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, au nom du grand prieur, au procureur du seigneur de Vauvert, trouvé dans le château de Vauvert, d'un épervier pour la censive de « La Selve » ou Syve Godesque. Le procureur

répond « qu'il ne avoyt point charge de le recepvoyr et et que jamais ne l'avoyt recou, et ne le prendroyt point » (11 juin). — Affret pour Denis Pomier. Jacques Crussinel, marchand de Nîmes, fermier de l'équivalent, l'autorise à « vendre en gros ou menu toute manière de poisson sallé et toute chair sallée », moyennant 18 l. pour 2 ans (11 juin). — Obligé de 4 écus d'or pour le palefrenier de M. de Trinquetaille (17 juin). — Obligé de 50 l. pour noble Jacques Lageret, marchand de Nîmes (20 juin). — Vente faite par François de Villages, seigneur de Beauvoisin, à Jean de Lamanon, marchand d'Arles, de 58 bêtes bovines et un cheval moyennant 4 écus 1/2 par tête (20 juin). — Procuracion donnée par frère Domergue Alesti à frère Louis Mirail, tous deux religieux de Saint-Jean de Jérusalem (20 juin). — Procuracion donnée par frère Gilles Robert au prêtre Pierre Deleuze (24 juin). — Obligé de 11 écus d'or fait par l'aumônier Jean Espinasse à frère Antoine Faucon, religieux de Saint-Jean (28 juin). — Arrentement passé par le chanoine Pierre Saunier, hôtelier, au chanoine Bernard Barthélemy, d'« une sienne chambre basse et aussi la chambre haulte de l'hostellerie.... appelée la cambre de la visite », moyennant 1 écu d'or de rente (30 juin). — Obligé de 77 florins fait par Jean Portal à l'évêque Chérubin Doulcieu, d'Albaron, pour achat de 6 quintaux 25 livres de laine (7 juillet 1544). — Procuracion donnée par le prêtre Pierre Deleuze au prêtre Pascal de La Tourat (26 juillet). — Arrentement des terres du prieuré de La Madeleine, passé par noble Jean Tulle, prieur, moyennant 25 l. de rente (27 juillet). — Procuracion donnée par Jean Tulle, prieur de La Madeleine, au prêtre Guillaume Maïfred (27 juillet). — Arrentement passé par Philippe Arbosset, conrazier, au prêtre Guillaume Maïfred, de la « chambre de la camérarie.... avec tous ses membres », moyennant 1 écu d'or de rente (29 juillet). — Inventaire du mobilier et du bétail du mas d'Estagel, baillé par le chapitre au rentier Pierre Langlès (7 août 1544). — Reconnaissance féodale pour noble Gérald de Romey, commandeur de Goutz, infirmier de la maison priorale (9 août). — Quit-tance de 50 écus d'or faite par Augior Cardonne, premier consul de Beaucaire, au grand prieur Gérald de Massas, représenté par Jacques de Massas, chevalier de Castillon, son maître d'hôtel, en déduction de sa quote-part de la réparation de la « panse » (1) Saint-Martin, « que se fait pour la conservation du Ros-ne » (14 août). — Obligé d'une salmée de blé pour

(1) Lire : *panse*.

noble Pierre de Marès, de Nîmes (19 août). — Vente faite par Jean Plantier, marchand de Soustelle, diocèse de Nîmes, à Denis Pomier, de 20 quintaux de « ferramente de charrete, tant bendes que claveaux », 30 quintaux de « relhes obrades, huit parelhs de capuos », à 3 l. le quintal ; 20 quintaux de « ferre la[r]ge, et de ferre estroiet » 60 quintaux, « et dequeyradet » 20 quintaux, à 50 s. le quintal (22 août). — Testament de Guiraud Fournier, curé de Saint-Martin, « malade et débile de son corps ». Il sera inhumé dans son église, pour la réparation de laquelle il lègue 3 l. 1/2, « proveu que les parochiens d'icelle.... ou obriers d'icelle seront tenus permettre sond. corps » y être enseveli, « et luy fournir des vestices que sont costumés mectre et vestir à ung prebtre quant l'on l'ensevelist ». Il consacre 6 l. à son âme (24 août). — Bail des maison, pré et olivette de l'ouvrerie de Saint-Martin, « avec la tyne et aultre meynage qu'est dans icelle maison », adjudgé par Denis Pomier, ouvrier de ladite église, moyennant 15 florins 15 d. de rente (24 août). — Inventaire du « bien meuble et meynage » d'Antoine Blanc (25 août). — Bail « en garde et commande » fait par Bernard Rovier, ouvrier de Saint-Martin, au prêtre Pierre Deleuze, d'un calice d'argent avec sa patène, pour le service de ladite église (26 août). — Vente faite par noble Charles des Micheaux, receveur de M. de Crussol, à Laurent Cornail, marchand de Marseille et de Lyon, de 2.000 setiers de blé *sayssette* à 22 s. le setier (27 août). — Arrentement passé par le chanoine Jean Tulle, prieur de La Madeleine, comme frère et procureur de Gabriel et Nicolas Tulle, fils de feu noble Antoine Tulle, d'Avignon, à Jean Bellon, vicaire général de l'abbé, de leur maison du port de Saint-Gilles, moyennant 9 l. 1/2 de rente (4 septembre 1544). — Arrentement du bénéfice de Saint-Étienne de Laval, passé par le chapitre moyennant la rente de 70 l. et 2 cannes d'huile (6 septembre). — Arrentement du grenier de l'infirmerie, passé par le chanoine Jean Portal moyennant 20 s. de rente (4 septembre). — Compromis entre le chapitre et Jean Albenas, rentier des dîmes de la collégiale (23 septembre). — Arrentement de l'aumônerie moyennant 140 l. de rente (24 septembre). — Arrentement des censives de l'abbaye moyennant 10 l. de rente (24 septembre). — Association entre les prêtres Vidal Veyron et Pierre Deleuze pour l'arrentement du prieuré de Saint-Martin (2 octobre 1544). — Achat pour le prêtre Antoine Pélissier (11 octobre). — Procuration du chanoine Jean-Jacques Arcoasin (16 octobre). — Obligé de 4 salmées de seigle pour noble Marie Decayre, veuve du notaire Louis Giraud (4 novembre 1544). — Arrentement du mas de

Loube passé par Marie Decaire, moyennant la rente de 6 salmées de blé et 4 de seigle (10 novembre). — Quit-tance de 111 florins petits, monnaie de Provence, pour noble Jacques Nèque, capitaine de La Motte (26 décembre 1544). — Lods fait par Pierre Saunier, hôtelier de la collégiale (26 novembre 1544). — Arrentement de l'étang de Scamandre, passé par le chapitre à Jean Portal moyennant 50 l. de rente (29 novembre). — Arrentement du tènement de Cavalès, passé par le grand prieur Giraud de Massas moyennant 36 ^o/_o des grains (29 novembre). — Convention entre Jean Bellon, vicaire général, et deux habitants de Mauguio, au sujet de la « chasse des boysses (canards sauvages) et foucres (fouques) ès e[a]ues et palus et terroir de Sanct-Gilles », moyennant le sixième de la chasse (3 décembre 1544). — Arrentement de la pêche des étangs de Cotte et de La Crémade, passé par Giraud Romey, commandeur de Goutz, infirmier de la maison prieurale, moyennant la rente de 60 florins de Roi (8 décembre). — Obligé de 23 écus d'or, prix d'un mulet, pour noble Jacques Nèque, capitaine du château de La Motte (27 juin 1544). — Procuration du prêtre Denis Bon (5 décembre 1544). — Testament du chanoine Pierre Buade. Il sera inhumé dans l'église inférieure de Saint-Gilles, et consacre 20 l. à son âme (16 décembre). — Procuration donnée par Pierre Buade, prieur de Lagnac, pour renoncer à son canonicat en faveur d'Antoine Aubert (15 décembre). — Collation de bénéfices pour Philippe Hugon (17 décembre). — Prise de possession du prieuré de Saint-Pierre de Lagnac pour le chapitre (18 décembre). — Arrentement de la cabane de Sanhan, passé par le grand prieur Gérauld de Massas moyennant 40 salmées de blé (19 décembre). — Procuration donnée par le grand prieur Gérard de Massas, comme procureur de noble Jean Touget, commandeur de « Duzens » (Douzens), à noble Louis Caritat, pour prendre possession de cette commanderie (31 décembre). — Arrentement du prieuré de Lagnac, passé par le chapitre à Pierre Langlès, moyennant la rente de 100 l. et 4 cannes d'huile (22 décembre). — Collation de bénéfices pour Barthélemy Saurel (22 décembre). — Arrentement passé par Robert Aube de Roquemartine, commandeur de Trinquetaille et de Sainte-Luce, comme procureur de noble Pierre de Beaulac, dit Trébons, commandeur de Saint-Christol, près Sommière, à des habitants de Lunel, du membre de Sainte-Catherine de La Mourade, dépendant de Saint-Christol, moyennant 150 l. de rente (27 décembre). — Arrentement passé par le même, ès-qualité, à noble Antoine de Bourdic, capitaine de Sommière, du chef de la commanderie de Saint-Christol, ensemble la juridiction, les censives,

le moulin, et le membre de Ginestet, moyennant 260 l. de rente, portables, le 1^r dimanche de mai, là où se tiendra le chapitre (7 décembre). — Arrentement passé par le commandeur de Trinquetaille, comme procureur du commandeur de Saint-Christol, du membre d'Aubais, moyennant 50 l. de rente (27 décembre). — Procuration donnée par Chérubin d'Orsière, évêque de Digne, seigneur d'Albaron, à Marc Gombert, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, habitant Sisteron, pour arrenter le prieuré de N.-D. des Noyers avec la prébende de Saint-« Daunys » ou Denis du canoniat de l'évêque à Sisteron (5 février 1544 v. s.). — Syndicat des habitants de Générac. Raimond Fontanès et Thomas Aurothon sont nommés syndics (24 février). — Nomination faite par le chapitre du prêtre Pascal de La Torrau en qualité de « sacristanon » (12 janvier 1544 v. s.). — Reçu de bétail et de mobilier fait par les rentiers du mas de Bellegarde au grand prieur Giraud de Massas (28 décembre 1544). — Arrentement des terres du prieuré de Saint-Laurent passé par le prieur Vidal Veyron moyennant le quart des fruits (12 janvier 1544 v. s.). — Arrontement passé par Jean Albenas, rentier de l'abbaye, des terres du Port, des prés de Léonard et du péage du Port, moyennant le quart des fruits et 120 florins de Roi (16 janvier). — Obligé de 21 florins pour noble Marie de Caire (27 janvier). — Lods fait par Giraud Romey, infirmier de la maison prieurale, à Jacques Lageret, marchand de Nîmes, pour une terre au-dessous de Saint-Jean (22 février 1544 v. s.). — Liste des terres, prés et olivettes de la dominicature ou domaine que l'abbé de Saint-Gilles possède dans les juridictions de Bernis, Uchaud et Aubord, comme prieur de Bernis (s. d.). — Enquête sur le revenu des terres du prieuré de Bernis (6-7 décembre 1544). — Avis favorable donné par le chapitre à l'acensement des terres du prieuré de Bernis entre les mains du seigneur dudit lieu (22 janvier 1544 v. s.). — Bail emphytéotique des terres du prieuré de Bernis, concédé par l'abbé Théodore-Jean de Clermont à noble Jacques de Sarratz, seigneur de Bernis et à sa femme Françoise de « Johanas » ou Génas, dame d'Aulbuges (22 janvier).

E. 919. (Registre.) — 205 feuillets, papier.

1546-1547. — Notariat de Saint-Gilles. — André Maurin. — Rubrique des actes. — Achat d'une vigne au quartier de La Justice (25 mars 1546). — Prise de possession de l'office de trésorier pour Georges Codreau, clerc du diocèse de Poitiers (4 avril 1546). — Échange où figure le prêtre Antoine Pélissier (11 avril). — Quitance pour le prêtre Philippe Hugon (27 avril). — Tes-

tament du prêtre Pierre Deleuze. Il sera inhumé à N.-D. La Dauralo de l'église supérieure (9 mai 1546). — Rémission faite par le chapitre, au chanoine Bernard Delacroix, de la chambre de la conrazorio, que feu le chanoine Philippe Arbosset, conrazier, possédait (10 mai). — Présentation faite par Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, procureur de Robert Albe de Roquemartine, grand prieur de Saint-Gilles, au château de Vauvert, fermé à clé et vide d'habitants, d'un épervier dû au seigneur de Vauvert pour la censive de La Sylve Godesque (11 juin 1546). — Cession faite par l'abbé Théodore-Jean de Clermont, aux habitants de Saint-Gilles, de ses droits sur les terres et patus « des Corroyes Intérieure et Supérieure », moyennant 100 écus d'or (20 juin). — Ratification de la précédente cession par le chapitre (21 juin). — Quitance des 100 écus d'or promis pour les patus, faite aux habitants de Saint-Gilles par Guillaume Bellon, vicaire de l'abbé (1^r juillet 1546). — Mariage de noble François de Montealm, seigneur de Saint-Véran, avec Louise de Porcelet (27 juillet). — Reconnaissance féodale pour Guiraud Romey, commandeur de Goutz, infirmier de la maison prieurale de Saint-Jean (30 juillet). — Renonciation de frère Antoine de Ruomis à l'office de sacristain de l'église collégiale de Saint-Jean de Jérusalem, devant la porte de la grande cour de la maison prieurale, par-devant le grand prieur Robert Albe de Roquemartine (9 août 1546). — Collation dudit office faite par le grand prieur à André de Ruomis (9 août). — Prise de possession dudit office par André de Ruomis. L'infirmier Guiraud Romey le met en possession, *ipsunque in cathedra dicte sacristie sedere fecit* (9 août). — Aapte passé par Arnaud de Castelbouc, prieur de Saint-Laurent, à noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, d'une terre à Fourques (20 août). — Prise de possession par le chanoine Joan Martin, au nom du chapitre, du prieuré de Saint-Christol de « Vachières » et de son annexe Saint-Audéol de « Vachieres » (25 août). — Prise de possession par le même, es-qualité, du prieuré de N.-D. de « Redesco » et de son annexe Saint-Barthélemy de « Redesco » (26 août). — Prise de possession par le même, es-qualité, du prieuré de Saint-Sébastien de Villeneuve de V. (22 août). — Prise de possession par le même, es-qualité, du prieuré de Saint-Jean d'Aubenas et de son annexe Saint-Véran (27 août). — Tonue du chapitre général. L'abbé fait lire les statuts, et les chanoines jurent entre ses mains de les observer (2-3 septembre 1546). — Création par le chapitre d'un office de secondaire perpétuel ou diacre dans l'église de Sainte-Croix de Sommière, avec l'assentiment du prieur Jacques Béronguier (3 sep-

tembre). — Testament de noble Jaumette d'Orsière, veuve de Louis Arbaud, d'Arles, « malade en son lit et débille de son corps ». Elle sera inhumée dans l'église des Jacobins d'Arles, à la chapelle de N.-D. de Bethléem, « si il estoyt cas que dans led. Arles n'y eust auleung dangier de peste que y peult estre pourté[e] ». En cas de peste à Arles, elle serait inhumée à Albaron, dans l'église (6 septembre). — Convention entre François de Villages, seigneur de Beauvoisin, et Augier de Cardonne, bourgeois de Beaucaire, au sujet de la vente, par le premier au second, d'une partie du domaine acquis de noble Honorat de G., seigneur de Roques, à Fourques (18 septembre). — Achat pour Jean Lansard, notaire de Nîmes, d'une partie de marais à Saint-Gilles, « près les Petites Obres » (8 novembre 1546). — Prise de possession du prieuré de Saint-André de Camarignan par le chanoine Antoine Giry, au nom du chapitre (7 décembre 1546). — Érection des chanoines mineurs de la collégiale de Saint-Gilles en chanoines majeurs. Le chapitre décide, sous la réserve de l'agrément de l'abbé, l'égalité des uns et des autres, et la transformation des bénéficiers en vicaires (27 décembre). — Achat de vigne pour le prêtre Philippe Hugon (28 décembre). — Ratification pour noble Madeleine Farine (1^{er} janvier 1546 v. s.). — Quittance dotale faite par François de Villages, seigneur de Beauvoisin, mari de Marguerite de Porcelet, à noble Honorat de Porcelet, seigneur de Maillane, son beau-père, de 250 écus d'or en déduction du domaine de Marguerite (7 janvier). — Vente faite par le chapitre à Denis Pomier d'une maison de Jean Portal, décrétée audit chapitre (9 janvier). — Tenue du chapitre. On ratifie une quittance de 491 l. faite par l'abbé au chapitre de Saint-Agricol d'Avignon, pour taxat obtenu au Conseil privé, ensemble les frais d'exécution (10 janvier). — Vente faite par Jean Portal au grand prieur de « la muraille sire pierre des vieulx murs de la ville que avoyt esté vendue... à l'inquant publique aud. Portal », moyennant 80 l. (22 janvier). — Prise de possession de la vicairie de Saint-Martin par Guillaume Bellon, vicaire général de l'abbé, au nom du prieur Georges Codreau (24 mars 1546 v. s.).

E. 920. (Registre dérelié.) — 193 feuillets, papier.

1546-1547. — Notariat de Saint-Gilles. — André Maurin. — Achat de bœufs pour Bernard Rovier (28 mars 1546). — Prix-fait de travaux à la maison de Marguerite Planteblat (4 avril 1546). — Bail de la garde des chèvres communales (14 avril). — Procuration du

clerc Antoine Basset (25 avril). — Association des prêtres Vidal Vayron, Pierre Thomas, Pierre Christol, avec le prêtre Pierre Vignes, dans l'arrentement des cures de Saint-Martin et de Saint-Laurent (4 mai 1545) (1). — Bail de la garde de biens et valeurs appartenant à Bernard et Philippe de Massas, neveux de feu le grand prieur Giraud de Massas, qui leur a légué 1.600 l., outre « la plasse de Fegac et Maustroil, la borde dicté la borde de Basset, assize au lieu de Canhac, diocèse de Myrapeys (Mirepoix), les terres du Boys-Vieulx, assizes dans la juridiction de Montalban (Montauban) et de La Villedieu, et aussi les terres de Bonneroque, assizes au terroir de La Bastide ». Le grand prieur Robert Albe de Roquemartine, comme exécuteur testamentaire, remet les 1.600 l. à Jean Ardouin, habitant de Caignac, en Lauraguais, beau-frère de Bernard et de Philippe, avec les immeubles. Ardouin gardera le tout jusqu'à la majorité de ses beaux-frères, et en attendant leur servira une pension de 300 l. à chacun (11 mai). — Compromis entre nobles Jacques Bérenguier, doyen, et François Malian (16 mai). — Arrentement passé par « donne » Bitronne Aubanel, de sa maison de la paroisse Saint-Martin, moyennant 20 florins de rente (22 mai). — Procuration donnée par Robert Albe de Roquemartine, grand prieur, à Dominique de Bigorre, recteur d'Escornobœuf et trésorier de Saint-Jean de Toulouse, pour arrenter la commanderie de « Varolz » ou Vahours (25 mai). — Procuration donnée par Antoine de Barras, grand commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur d'Avignon et de Puystraban (Pexiora), à frères Philippe du Broc, commandeur de Caignac, et Pierre de Beaulac, dit Trébos, commandeur de La Cavalerie, pour prendre possession de sa commanderie de Puystraban (25 mai). — Procuration donnée par Guiraud Romey, commandeur de Goutz, infirmier de la maison prieurale de Saint-Jean de Saint-Gilles, à frères Georges de Manas, recteur de Montréal, Michel Ronchin, Domenge Bigorre, Monet Guiramand, commandeur de Castelnau, pour arrenter sa commanderie de Goutz (25 mai). — Procuration donnée par le grand prieur à Antoine de Pennes, commandeur de Saint-Félix, et Guillot de Sales, commandeur de « Paliès » ou Palliers, pour recouvrer du rentier du membre de Monteils ce qu'il redoit (25 mai). — Procuration donnée par le chapitre pour la levée des dîmes du prieuré de Roussillon, diocèse d'Apt (26 mai). — Arrentement passé à Simon Devin, chirurgien, d'une maison appelée « de donne

(1) Lire : 1546.

Ysoarde », sur la place publique, moyennant 10 florins de rente (28 mai). — Procuration donnée par noble Melchion de Vers, capitaine de Tarascon, au chanoine noble Guillaume de Cubellis, pour recouvrer 10 écus d'or du doyen Jacques Béranguier (31 mai). — Procuration donnée par l'abbé à Denis Pomier pour le recouvrement des amendes et condamnations (20 juin 1546). — Obligé de 221 écus d'or fait par François de Villages, seigneur de Beauvoisin, à Louis Andron, contrôleur pour le Roi à Nîmes (24 juillet 1546). — Quittance de 11 florins pour le prêtre Jean de Lablache (24 juillet). — Prix-fait baillé par le grand prieur pour « une levade en Argenço » (16 août 1546). — Arrentement du prieuré de Saint-Sauveur de Caissargues et de son annexe N.-D. de Bethléem, passé par le chapitre au notaire Pierre de Fabrica, moyennant 100 écus d'or sol (225 l.) pour la première année, et 250 l. pour les suivantes (6 septembre 1546). — Procuration donnée par le chapitre à Antoine Rouge pour le recouvrement des censives (6 septembre). — Arrentement des censives du chapitre moyennant 15 l. de rente (3 septembre). — Arrentement du prieuré de N.-D. de Montaut et de la chapelle de Sainte-Marguerite, en dépendant, passé par le chapitre moyennant 110 l. de rente (7 septembre). — Prix-fait baillé par le grand prieur pour « revestir le levadon des-puys l'abeurador du mas de Salières jusques au port de Saint-Gilles » (12 septembre). — Bail en affacherie d'une terre de l'abbaye de Franquevaux (17 septembre). — Nomination du chanoine Antoine Giry comme syndic et procureur du chapitre (21 septembre). — Louage du chevrier communal (30 septembre). — Bail de la garde des porcs de la ville (3 octobre 1546). — Arrentement passé par noble Jacques Lageret, bourgeois de Nîmes, d'une terre sise derrière la maison prieurale de Saint-Jean (6 octobre). — Bail passé par le doyen Jacques Béranguier, comme oncle et tuteur de noble Focarande Béranguier, fille de feu noble Pierre Béranguier, de Liouc, à noble Bertrand de Vernyès, notaire royal et coseigneur de Liouc, de ladite fille, pour la prendre avec lui et la défrayer de tout, moyennant 3 l. par mois pour la dépense de bouche et le remboursement du prix des « abillhemens et accoustremens » (11 octobre). — Procuration donnée par frère Antoine de Ruomis pour renoncer, entre les mains du Pape, à la vicairie perpétuelle de Saint-Privat de Frutgières, diocèse de Mende, en faveur d'André de Ruomis (19 octobre). — Prix-fait baillé par le prêtre Pierre Christol à un « peyrier », pour « clorre et tapier ung sien jardin...., et y fere une tapie et la fondamente de pierre de deux palms d'ault et une canne d'auteur de tapie bonne et souffisante, emboucade bien

et deument » (mur de pisé) (29 octobre). — Arrentement passé par noble Jacques Lageret, marchand de Nîmes, de ses prés, terres et pêcheries de Saint-Gilles (9 novembre). — Achat de la *ravailhe* de l'étang de Scamandre (9 novembre). — Arrentement du pré de « Las Obres » passé par le chapitre moyennant 50 florins de Roi (10 novembre). — Arrentement de la chapelle de N.-D. La Daurade, passé par Pascal de La Tourral, sous-sacristain de la collégiale, au prêtre Pierre Deleuze, pour 3 ans, moyennant 8 florins de rente. Le rentier « prendra tous les fruitz de lad. chapelle, comme sont messes, chantes et chandelles, ormis les entorehes et grosses chandelles ». Il fera dire tous les vendredis, à l'église Saint-Martin, une messe *pro defunctis* (17 novembre). — Arrentement passé par Robert Albe de Roquemartine, grand prieur, de ses terres de Générae, moyennant le sixième des grains et fruits (21 novembre). — Arrentement de la cabane du mas de Barbentane, passé par Antoine Chazaux, viguier de Tosque, maître d'hôtel et procureur du grand prieur, à un habitant de Marsillargues, moyennant le tiers des grains et fruits (5 décembre 1546). — Procuration donnée par André de Ruomis, religieux de l'église collégiale de Saint-Jean, au sujet d'une pension viagère de 12 l. à servir à Antoine de Ruomis, dernier possesseur de la sacristie de Saint-Jean, conférée au constituant (5 décembre). — Arrentement passé par François de Villages, seigneur de Beauvoisin, de ses mas de Chantermerle, de Colombet, etc., à mi-fruits (18 décembre). — Érection des chanoines mineurs de la collégiale en chanoines majeurs (27 décembre). — Renonciation à l'office de secondaire de Saint-Pierre des Vans, faite devant le chapitre par le clerc Antoine Gilles, procureur d'Eustache Dupuy, moine régulier, secondaire dud. prieuré (11 janvier 1546 v. s.). — Collation de l'office de secondaire de l'église Saint-Pierre des Vans faite par le chapitre à Laurent de Launès, prêtre séculier des Vans (11 janvier). — Vente faite par le grand prieur au procureur du seigneur Albisse d'Albènes, citoyen de Lyon, coterminier du tirage à sel qui se fait « au contremont la revière du Rosne », du sel à provenir d'un salin projeté par le vendeur dans son terroir du Listel, près Peccais, « si Dieu veult qu'il le y face », pour 2 ans, moyennant 3 l. 6 s. 8 d. le muid « garny en police que se trouvera estre chargé pour les gardes pour le Roy a Peccays » (13 janvier). — Prix-fait baillé par le chapitre à un habitant de Marguerittes, pour « mettre les sept cloches que sont dans le clochier de la grand église de St-Gille en fenestre, et abatre les arceaulx que sont dans les grandz arcez des quatre fenestres plus basses dud. clochier, pour

faire espasse ausd. cloches, que se puissent myeux sonner ». Le preneur devra « fere les botz tous neufz ausd. sept cloches, de sorte que demeurent bien, et fournir les ferramens tous neufz de bon ferre de Bourgoigne, clavetes a fere les deux mandres des deux grosses cloches plus gros qu'ilz ne sont de présent, et fere aux aultres cloches, si besoing est, et les *empegar* avec de *pegue* et de graisse meslée ». Il devra « fere deux eschassières à chacune des deux grandz cloches et les escasses, que ne faille que mettre les cordes pour les sonner, et à chacune des aultres luy mettre les escassières necessaires. . . . Item mettre saffres et nerfz aux metables desd. sept cloches. . . . juxte la faculté des cloches. Item, mettre coyssinetz et tasseaulx à une chacune des cloches. . . . et les fere et investir dans les massif de l'auside, à celle fin que si le mandre rompes, la cloche demeureroyt pendue sur le coyssin de boys. . . . » (13 janvier). — Procuration donnée par le chapitre de Saint-Gilles pour faire exécuter un arrêt du Grand Conseil obtenu contre le chapitre de Saint-Agricol d'Avignon touchant le prieuré de Saint-Étienne de Ménerbe, et pour prendre possession dudit prieuré (7 février 1546 v. s.). — Collation faite par le doyen Jacques Bérenquier, prieur de Sainte-Croix et Saint-Bauzély de Villevielle, au prêtre Antoine Pellet, de l'office de secondaire en ladite église (15 février). — Procuration donnée par le chapitre pour emprunter 200 écus d'or, destinés à « souvenir aux grandz charges, frais et mises » de l'exécution de l'arrêt du Grand Conseil, du 17 juillet 1546, concernant le prieuré de Ménerbe, diocèse de Cavailon (19 février). — Prix-fait baillé par le chapitre à Laurent Vincent, d'Avignon, pour « fondre la grand cloche *sive* campane rompue » de l'église de Saint-Gilles. Le fondeur devra faire la cloche « de bon son, comme estoyt auparavant que feust rompue, accordante aux aultres cloches et campanes du clochier ». Le prix est de 4 l. le quintal (21 février). — Nomination des syndics de Générac, par-devant le baile André Mézerac. Les syndics Raimond Fontanès et Thomas Aureilhon, assistés des habitants, élisent pour nouveaux syndics Claude Aureilhon et Poncet Donzel (23 février). — Arrentement de la cabane de Saugan, passé par le grand prieur moyennant la rente de 40 salmées de blé (25 février). — Sous-arrentement du prieuré de Saint-Laurent moyennant 36 l. de rente (14 mars 1546 v. s.). — Association pour l'arrentement « des pescaries » de La Reyranglade de Fourques (20 mars). — Arrentement du prieuré de Saint-Martin passé par le vicaire général Guillaume Bellon, comme procureur du prieur Georges Codreau, aux prêtres Vidal Veyron, Pierre Christol et Pierre Tho-

mas, moyennant 40 l. de rente (24 mars). — Arrentement du prieuré de Saint-Sébastien de Villeneuve de Volx, passé par le chanoine Jean Martin, pour 3 ans, commençant le jour où l'on sera assuré de la mort du cardinal de « Fisque », prieur (27 août 1546).

E. 921. (Registre.) — 325 feuillets, papier.

1547-1548. — Notariat de Saint-Gilles. — André Maurin. — Rubrique des actes. — Transaction entre l'abbé et le chapitre au sujet du prieuré de Ménerbe. Le chapitre avait remis les fruits dudit prieuré à l'abbé Théodore-Jean de Clermont, sa vie durant, à charge par lui de liquider à ses frais la situation du prieuré, revendiqué par le chapitre de Saint-Agricol d'Avignon. L'abbé, qui va faire une longue absence, ne pourra veiller à l'exécution de l'arrêt du Grand Conseil et obtenir provision nécessaire pour jouir du prieuré. Il en remet donc les fruits au chapitre, à concurrence des frais de liquidation (5 avril 1547). — Achat pour le prêtre Jean Valette (13 avril). — Ratification d'une transaction entre les chanoines de la cathédrale d'Apt et ceux de la collégiale de Saint-Gilles, au sujet de la quarte réclamée par les premiers sur les dimes et revenus des prieurés des Saints-Pierre, Michel et Serge de Roussillon, diocèse d'Apt (14 avril). — Donation faite par l'abbé à son serviteur Georges Codreau, qui l'a « longuement servy sans avoyr eu aucune récompense ». Il lui assure une rente viagère de 60 l. 25 avril). — Assignation de ladite rente sur le revenu des terres du Port (3 mai 1547). — Collation de bénéficiature pour le prêtre Jean Valette (6 mai). — Reconnaissance féodale pour Antoine Giraud, rentier et procureur des censives et lods de l'hôpital pauvre (9 mai). — Décision prise en chapitre d'envoyer à Robiac le chanoine Guillaume Bellon pour s'y enquérir de la valeur des biens du prieuré, pour les vendre au besoin, à cause de la difficulté et de la cherté de perception de certaines directes, censives et rentes (8 mai). — Lecture en chapitre et transcription sur les registres du chapitre des lettres patentes en parchemin, signées de l'abbé et scellées de son sceau, par lesquelles il nomme Guillaume Belton et Antoine Reboul ses vicaires, lettres datées de Rouen, 10 juin 1545 (18 juin 1547). — Nomination, par le vicaire Guillaume Bellon, du chanoine de Nîmes Gaillard Albenas comme son vicaire substitué, pour obéir à une ordonnance du sénéchal entre Jean Espinasse, demandeur en cas d'excès, et Nicolas Philippon, défendeur, tous deux chanoines de Saint-Gilles. Albenas suivra leur cause jusqu'à sentence définitive (18 juin). — Achat pour Antoine Reboul, sacristain et cha-

noine, d'une maison de la paroisse Saint-Martin (19 juillet 1547). — Quittance de 3 écus d'or faite au prêtre Philippe Hugon par l'héritier du lépreux Antoine Blanc (21 juillet). — Lods fait par le chanoine Nicolas Philippon, rentier des censives et lods de l'abbé, au prêtre Guillaume Maillred (23 juillet). — Prise de possession du mas de Barbentane par frère Antoine Chazaulx (8 août 1547). — Demande faite au chapitre « par aucung parrochiens » de son prieuré de Roussillon, de vouloir bien, « tous les jours obrans, fere dire.... à l'aube du jour une messe basse, et ung *Salve, regina*, devers le soir, oultre l'ancien accoustumé office,..... pour ce que quasi tous les manans et habitans dud. lieu.... sont gens d'agriculture; et aussi faire une croix d'argent honeste pour la décoration à l'honneur de Dieu d'icelle église ». Décision conforme du chapitre, pourvu que la cathédrale d'Apt, qui prend le quart des fruits du prieuré, paie le quart de la dépense des nouveaux offices. « Et en oultre ont bailhé aud. Laurentii (rentier du prieuré) une croix d'argent », avec charge de la « fere réacouter.... par orfevres exprès bien et deuement » (9 août). — Rémission du prieuré de Ménerbe faite par l'abbé au chapitre (22 août). — Nomination du doyen Jacques Borenguier comme vicaire général de l'abbé Théodore-Jean de Clermont (30 août). — Tenue du chapitre général. Nicolas Philippon, Jean Privat et Guillaume de Cubières requièrent l'abbé « de leur volloyr bailler u[ng vicaire] non suspect, actendu que.... M^e Jacques Brenguier, vicaire, [leur] volloyt mal ». L'abbé ordonne que « s'ilz bailhent choses souffizantes pour le reffuzer.... led. Brenguier substituera en vicaire M^e Bernard de La Croix, chanoine et arcediaque,.... pour leur fere justice » (2 septembre 1547). — Ratification par le chapitre de l'acapte passé à Guillaume Miremand, de Saint-Ambroix, des place, moitié de juridiction haute, moyenne et basse, cens, rentes, directes, partie de maïsonnage, moitié de devoirs de pêche, prés, terres, etc., à Robiac, moyennant 324 l. d'entrée, 20 s. d'albergue, serment de fidélité et hommage (2 septembre). — Requête faite au chapitre par Jean Portal, infirmier de Saint-Gilles, prieur de Saint-André de Camariguan et de Sainte-Colombe. On lui a conseillé de bailler en emphytéose les garrigues de Sainte-Colombe « aptes à porter bledz ». Le chapitre ordonne l'étude de la question (25 octobre). — Reconnaissance féodale pour Guiraud Romey, infirmier de la maison prieurale (27 novembre 1547). — Reconnaissance féodale pour le chanoine Antoine Reboul, sacristain de Saint-Gilles (24 décembre 1547). — Achat d'un pré pour Jacques Andron, conseiller au Présidial (2 janvier 1547 v. s.). — Collation de

bénéficiature pour Pierre Vailhes, clere d'Avignon (12 février 1547 v. s.). — Acapte passé par Olivier Eseudier, prieur de Saint-Laurent, « d'ung petit jardin tout ruyné, d'autant que ne y a aucunes murailles ne tapies, qu'est fort chargé de tailhes » (7 mars 1547 v. s.). — Testament du prêtre Jean Gal. Il sera inhumé en l'église Saint-Martin (8 mars). — Quittance de 50 écus d'or faite par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, à Augier de Cardonne, bourgeois de Beaucaire (31 [mars] 1547). — Ratification par le chapitre d'un emprunt de 100 écus réalisé par le chanoine Jean Arconsin (2 avril 1547). — Procuracion donnée par le chapitre à Jean Arconsin pour recouvrer du Grand Conseil la bulle originale de sécularisation et autres titres produits (2 avril). — Arrentement du bénéfice de Saint-Amans de Sommiere, passé par le chapitre moyennant 200 l. de rente (13 avril). — Obligé d'une salmée de blé pour le prêtre Antoine Pelissier (16 avril). — Arrentement de l'abbaye de Saint-Gilles, passé par l'abbé Théodore-Jean de Clermont, à Melchion Cavalier, d'Avignon, pour un an, moyennant 1.000 l., à la réserve l'Espeiran (30 avril). — Bail en paiement fait par le chapitre à Jean Prébendier, « escripvant » d'Avignon, d'une pension de 50 l. servie par l'infirmier Jean Portal au chapitre, jusqu'à paiement de ce qui est dû à Prébendier « pour la façon des livres qu'ilz luy ont bailhés à faire pour leurd. chapitre » (8 mai 1547). — Ratification du chapitre donnée à l'arrentement du bénéfice des Saints-Pastour et Victour, passé par le précédent Pierre Valentin, prieur (1^{er} juin 1547). — Arrentement des terres, pré, péage et passage du Port, passé par le chanoine et vicaire Guillaume Bellon à Antoine Bellon, moyennant 100 l. de rente, 5 charretées de foin et 3 charges d'avoine (5 juin). — Arrentement passé par Pascal de La Torral, sous-sacristain de la collégiale, d'une chambre *sive* maison » appartenant au sacristain, rue de la Draperie, moyennant 4 florins de Roi (12 juin). — Procuracion donnée par le chapitre pour prendre possession du prieuré de Saint-Sébastien de Villeneuve de Volx et l'arrenter (15 juin). — Arrentement du Petit-Mas d'Argence, passé par le grand prieur, moyennant 32 ° des grains et fruits (26 juin). — Ratification par le chapitre de l'arrentement du prieuré de Villeneuve de Volx (28 juin). — Requête faite dans le château de La Motte par Antoine Chazaulx, viguier de Tosque, maître d'hôtel du grand prieur, à Théremin Crose, « ayant charge de fere couper certains arbres pour la facture des galaires par le Roy.... ordonnées estre faites ». Chazaulx a appris « comment il estoyt délibéré fere couper certains arbres d'olmes estans près dud. chasteau de La Mote, appar-

teuant aud. s^r grand prier par achapt... avecques pacte.... de rachapt perpétuel....., remonstrant aud. s^r Crose que s'il faisoyt couper lesd. arbres, pourroyt causer très grand domaigo... au Roy....., pour ce que les chaussées... du Rosne s'en affebliront de suite, comme facilement, venent le Rosne gros, se pourroient rompre, dont s'ensuyv[r]oyt le gastement de ce pays bas et par expès des sali[n]s de P[ecc]ays..... ». Thérémin répond « que le mandement qu'il a du Roy contient qu'il ne regarde mayz seulement là où il en trevera, et considéré que la lune est à présent bonne à couper lesd. arbres, que dès demain il y feroyt mettre main (10 juillet 1547). — Prix-fait baillé par les habitants de Saint-Gilles pour construire « sept arcades de pont soubz la maison prieurale de Saint-Jehan de Jherusalem » allant au port du Rhône (1^{er} août 1547). — Promesse de garantie faite aux rentiers de Saint-Laurent, pour le cas où « ilz seroyent constrainctz et compellés de servir et payer le tiers pour fere les réparations à lad. église », peurvu qu'ils paient au prier ce qu'ils lui doivent (11 août). — Arrentement du bénéfice de Corconne, passé par le chapitre à Pierre Gay, prêtre d'Agonès, moyennant 160 l. de rente (20 août). — Achat de peres par noble Marie de Cayre, veuve de Louis Giraud. Elle paie 11 écus 15 s. « quatre truyes et troys masles et tresp nourridours » (20 août). — Arrentement des dîmes du chapitre. passé au chanoine Guillaume Bellon, moyennant 850 l. de rente (22 août). — Prix-fait du nettoyage des fossés du grand pré du grand prier, moyennant 22 d. la canne (24 août). — Arrentement du prieuré de Saint-Martin, passé par le prier Georges Codreau, aux prêtres Guillaume Maiffred et Jean Gal, moyennant 40 l. de rente (29 août). — Cancellation de l'arrentement des dîmes du chapitre fait à Guillaume Bellon (5 septembre 1547). — Ratification par le chapitre de l'arrentement de ses dîmes fait à noble François Lalopie et à Perrin Dupré, d'Avignon, moyennant 850 l. de rente (11 septembre). — Convention entre l'abbé et le chapitre de Saint-Gilles pour la poursuite du procès du prieuré de Ménerbe contre le chapitre de Saint-Agricol d'Avignon (18 septembre). — Quittance pour Laurent Raveulx, rentier du prieuré de La Madeleine (18 septembre). — Arrentement dudit prieuré passé par le procureur de Jean Tulle, prier, moyennant 22 l. de rente (19 septembre). — Accord et appointement entre le grand prier et certains habitants de Vauvert, « venus pescher et par force et vioulance prendre et emporter le poysson des pescharies nommées de Labadel et du Douladel, estans lez le borgidor d'Aiguesmortes » (25 septembre). — Procuration donnée par Jean de Montagut,

chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, à noble Guigue de Laroque, seigneur de Laroquette, pour semmer Claude de Glandevès, commandeur de Puymeisson, et Guillot de Sales, commandeur de Palliers, de procéder au fait de la commission reçue du grand prier dans le dernier chapitre tenu à Montfrin (29 septembre). — Arrentement du jardin de la cure de Saint-Laurent, passé par les curés Pierre Vignes et Pierre Deleuze, moyennant 25 s. de rente (8 octobre 1547). — Sous-arrentement de la cure de Saint-Martin, passé par le co-curé Guillaume Maiffred au prêtre Antoine Fontanès. Le prieuré de Saint-Martin est « litigieux et en procès » entre le prier Georges Codreau « et aultres » (10 octobre). — Procuration donnée par frères Gérald Romey, infirmier, André de Ruemis sacristain, Antoine Falcon, capiscol, Gilles Robert et Jacques Gombauld, collégiés de l'église Saint-Jean, avec l'autorisation du grand prier, au collégié Louis Mirail, pour prendre possession du mas de N.-D. d'Amours, en Camargue, et le régir ou l'arrenter (18 octobre). — Prix-fait baillé par Jean Delafont, lieutenant de clavaire, pour « fere les deux levades des deux dernières arcades des pontz *sive* arcades dernières tirant au port de Saint-Gilles et près du lieu... de Laube » (26 octobre). — Arrentement de la cure de Berrias, passé par Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, recteur de ladite cure, au prêtre Mathieu Duranc, moyennant 40 l. de rente (29 octobre). — Arrentement du mas de Saint-Jean de Bellegarde, passé par le grand prier, moyennant la rente de 32 charges ou salmées de blé sayssette (31 octobre). — Arrentement des moulins du grand prier à Bellegarde, moyennant 25 charges ou salmées de blé de mouture (31 octobre). — Procuration donnée par frère Louis Mirail, recteur de la sacristie de Saint-Vincent, hors les murs de Valence, à Mathieu Drome, marchand de Saint-Gilles, pour arrenter ledit bénéfice (4 novembre 1547). — Procuration donnée par frère André de Ruomis, *cappellanus sive habituaris perpetuus cappellanie perpetue sive habitus* de Saint-Pierre, en l'église Saint-Michel de Gaillac, diocèse d'Albi, à Dominique de Bigorre, sacristain de Saint-Jean de Toulouse, recteur d'Escorneboeuf et de « Belzplas », pour arrenter sa chapellenie (14 novembre). — Sous-arrentement des pécheries de Peyraguet de Broussan (19 novembre). — Vente faite par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, clavaire de Saint-Gilles, suivant délibération du conseil juré portant que « seroit vendue de piarre des murailles vieilles de la ville pour en parachever les pons », au grand prier, représenté par Antoine Chazaulx, son maître d'hôtel, de « la pierre du portal vieulx appelé de

Nîmes, ensemble ung tros de muraille qu'est tombé là près, ensemble toute l'autre pierre que luy a esté monstrée », moyennant 28 l. (20 novembre). — Arrentement de la part du château de La Motte appartenant au grand prieur, passé par Antoine Chazaulx à noble Jacques Nèque, lieutenant de capitaine à La Motte, moyennant 500 l. de rente (27 novembre). — Arrentement du mas de Clairefarine, appartenant au grand prieur, passé par Antoine Chazaulx à Jacques Nèque, moyennant 30 ^o/_o des grains (27 novembre). — Arrentement passé par noble François de Villages, seigneur de Beauvoisin, de ses terres de Beauvoisin (12 janvier 1547 v. s.). — Procuration donnée par Pierre Portal, commis « au régime » et séquestre des biens de l'abbaye et couvent de N.-D. de Saint-Honorat de Lérins à Tarascon (24 janvier). — Procuration donnée par Jeannot de Gléon, commandeur de Morlans, receveur pour le grand maître et le commun trésor de l'ordre au prieuré de Saint-Gilles, procureur du grand prieur, à un avocat, à un procureur de Nîmes, et à Antoine de Ruomis, commandeur de Saint-Jean de Nîmes, pour faire la déclaration des possessions et rentes du grand prieur dans la sénéchaussée. Le grand prieur est à Malte (6 février 1547 v. s.). — Arrentement du prieuré de Caissargues, passé par le chapitre au notaire Pierre de Fabrica, moyennant 100 écus d'or la première année et 250 l. les deux suivantes (7 février). — Prix-fait baillé par Jeannot de Gléon, commandeur de Morlans, au nom du grand prieur, de constructions à Cavalès (11 mars 1547 v. s.).

E. 922. (Registre.) — 343 feuillets, papier.

1548-1549. — Notariat de Saint-Gilles. — André Maurin. — Rubrique des actes. — Testament d'Arnaude Béranguier (25 mars 1548). — Bail en paiement pour le prêtre Pierre Deleuze (3 avril 1548). — Testament de Vidal Barbasson (20 avril). — Prise de possession d'un canonicat et de la trésorerie de la collégiale par Antoine de Villages, clere d'Arles (8 mai 1548). — Vente de trois prés faite par le chapitre au grand prieur, pour parer à d'urgentes nécessités (14-17 mai). — Lods fait par le rentier des censives du chapitre au prêtre Pierre Christol (9 juin 1548). — Collation de canonicat majeur pour Guillaume de Cubières (10 juin). — Achat pour le prêtre Philippe Hugon (2 juillet 1548). — Achat pour le chanoine Antoine Reboul, sacristain (2 juillet). — Prise de possession du prieuré de Caissargues par François Got, prêtre de Tarascon, pour Pierre Moren, Pierre Romey, prêtre de Caissargues, le met en possession (26

juin 1548). — Prise de possession du prieuré de Robiac par François Got pour Georges Coudreau. Il est mis en possession par Théobald de Villar, prêtre de Robiac, malgré la protestation de Guillaume Miremant, seigneur de Robiac, rentier du prieuré, procureur du chapitre, qui se prétend troublé (27 juin). — Ratification par Jean Espinasse, chanoine et aumônier, d'un accord entre le chapitre et l'abbé du 10 juillet 1548 (14 juillet). — Quit-tance pour noble Madeleine Farine (21 août 1548). — Élection de prud'hommes faite par le chapitre, pour aller visiter les terres échangées entre Pierre Valentin, chanoine et prieur de Saint-Pastour, et des habitants de Codognan (3 septembre 1548). — Prise de possession du prieuré de Saint-Pierre de Prévencheres, au nom du chapitre, par les chanoines Jean Espinasse et Antoine Giry, ainsi que de son annexe Saint-Victor de Villefort (9-10 octobre 1548). — Collation du prieuré de Saint-Sauveur de Sallèles pour Alexandre André (1^{er} octobre). — Présentation faite au chapitre par le procureur de noble Antoine d'Auriae, prieur des Vans, patron de la vicairie de Saint-Sauveur de Sallèles, membre de son prieuré, d'Alexandre André, prêtre de Calvisson, pour la vicairie de Sallèles, vacante par la mort de Raimond de Via (1^{er} octobre). — Donation ou provision faite par le chanoine Antoine Reboul, sacristain, au prêtre Pierre Christol, de la chapellenie ou legs pie fondé par Eustacio de Lespinasse en l'église supérieure de Saint-Gilles, à l'autel de N.-D. La Daurado, vacant par la mort de Pascal de La Torral (13 novembre 1548). — Vente faite par Antonie Charel et Catherine Verdet, mère et fille, à Jacques Thibaud, collégié de la maison prieurale, de « la chambre dernier de leur maison », pour soy subvenir et secourir en leur grandes necessité[s] qu'elle[s] sont....., causant la grand maladie que lad. Anthonie Charrelle est détenue et a demeuré longtemps au liet malade, qu'est cause que ne peut travailler ne rien gagner....., de sorte que n'a plus rien de quoy vivre.... ». Le prix est de 40 florins de Roi (10 décembre 1548). — Achat pour Philibert Rabanon, portier de la maison prieurale (16 décembre). — Révocation par le chapitre d'un accord avec l'abbé au sujet des prieurés de Saint-Pierre de Roussillon, diocèse d'Apt, de N.-D. de La Roque de Vault, à Villeneuve de Vault, diocèse de Sisteron, et de Caissargues (27 décembre). — Collation de l'office de sous-sacristain pour Antoine Pélissier (16 janvier 1548 v. s.). — Testament de Marguerite Planteblat, veuve de Jaume Mareou. Elle consacre 30 florins à son âme (avant-dernier février 1548 v. s.). — Collation de bénéficiature pour Charles Brenier (12 mars 1548 v. s.). — Arrentement du chef de la commanderie de Saint-Chris-

tol, passé par Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, au nom de Pierre Beaulac, commandeur de Saint-Christol, à Barthélemy de Salis, prêtre de Lunel, moyennant 260 l. de rente (26 mars 1548). — Arrentement du membre d'Aubais, dépendant de la commanderie de Saint-Christol, moyennant 50 l. de rente (26 mars). — Arrentement des dîmes que possède le chapitre « entre les murs et dougue vielhe et jardins...., ensemble des pescaries », moyennant 20 florins de rente (4 avril 1548). — Association pour l'arrentement « du dixme d'entre les deux murailles et levades du chapitre » (8 avril). — Association pour l'arrentement du prieuré de Saint-Martin, entre les prêtres Vidal Veyron, Pierre Christol et Blaise Becagel (10 avril). — Inventaire du « bien meuble, meynage et bestailh » remis par M. de Beauvoisin à son rentier du mas du Roy (17 avril). — Arrentement du prieuré de Saint-Étienne de Laval passé par le chapitre à Antoine Dubosc, prêtre de Colias, moyennant 55 l. de rente (19 avril). — Procuration donnée par Jeannot de Gléon, commandeur de Morlans, trésorier et procureur du grand prieur, à Gui Baret, sacristain de Saint-Jean d'Avignon, pour prendre possession de la commanderie d'Avignon, vacante par la mort d'Antoine de Vairas (4 mai 1548). — Arrentement passé par Antoine de Ruomis, commandeur de Nîmes, procureur de Pierre de Beaulac, dit Trébons, commandeur de La Cavalerie et de Saint-Christol, du membre de Sainte-Catherine de La Mourade, dépendant de Saint-Christol, moyennant 150 l. de rente, portables le premier dimanche de mai, là où se tiendra le chapitre provincial (5 mai). — Procuration donnée par le chapitre de Saint-Gilles à Antoine Estelirni, curé pour le chapitre du prieuré de Roussillon, diocèse d'Apt, Jean Vaillès, hôte du *Chapeau rouge* d'Avignon, et consort, pour plaider au parlement de Provence, au présidial de Forcalquier, à la cour métropolitaine d'Aix, à la cour ordinaire épiscopale d'Apt et autres, à raison de la possession du prieuré de Roussillon (9 mai). — Promesse faite par le patron Jean Baudoin, des Martigues, à François Portal, garde du port de Saint-Gilles, de lui apporter dans un mois l'attestation des consuls ou du garde de Marseille, prouvant le déchargement à Marseille de 125 charges de blé chargées sur son bateau à Saint-Gilles, « pour la provision des galères du Roy.... estans soubz la charge de M^r le grand prieur de France ». Ce blé est acheté au grand prieur de Saint-Gilles (17 mai). — Procuration donnée par Jeannot de Gléon, commandeur d'Avignon, receveur au prieuré de Saint-Gilles, à Antoine Barrifort, notaire d'Uzès, pour transiger avec

caution de Guillaume Mercier, d'Alais, rentier de la commanderie de Saint-Maurice de Casesvieilles, arrentée par feu le commandeur Jean Boniface, bailli de Manosque, et avec un « contrepleige » ou « caution envers » Vignes (2 juin 1548). — Arrentement de la commanderie de Sainte-Luce, passé par Jeannot de Gléon, receveur au prieuré, suivant pouvoir du chapitre provincial, à Jean de Montagut, dit Formigières, chevalier de l'ordre. La commanderie est litigieuse entre Formigières et Hardouin de Castillon de Veynes. La rente est de 1.025 écus d'or au soleil (3 juin). — Procuration donnée par Louis de Lespinasse d'Aulans, commandeur de Morlans, à Pierre de Beaulac, dit Trébons, commandeur de La Cavalerie, receveur au prieuré de Toulouse, Marc Gaubert, commandeur de Caubins, et frère Nicolas Marcon, pour prendre possession de sa commanderie (4 juin). — Obligé de 2 vaisseaux de vin pour Pierre Valentin, précenteur et chanoine (5 juin). — Procuration donnée par Jeannot de Gléon, receveur général de la religion de Saint-Jean, commandeur d'Avignon, à Nicolas Rochon, notaire, pour recouvrer de Saladin André, de Villeneuve, 900 florins de monnaie de Nice (5 juin). — Procuration donnée par Gérard Romei, infirmier, André de Ruomis, sacristain, Antoine Falcon, précenteur, Gilles Robert, Louis Mirail, Jacques Gombaud, prêtres secondaires et collégiés de Saint-Jean, à noble Amador Berti, de Gênes, pour toucher le revenu de 110 *logi* de Saint-Georges de Gênes, *sub columna* du collège de Saint-Jean de Saint-Gilles (6 juin). — Bail passé par le chapitre au second archidiacre Gaspard Brenier, de « la chambre de l'ostalerie, laquelle tenoit M^e Pierre Saunier, hostalier et chanoine.... ; mais despuys qu'il est venu incensé et fou (1), n'a demeuré dans lad. chambre, ne fait aucunes réparations, qu'est cause que s'en va toute ruynée et le couvert tombe ». Brenier a requis les chanoines, en présence de Jean Bories, le curateur donné à Pierre Saunier par la cour spirituelle de Saint-Gilles, de lui donner ladite chambre « pour y fere sa résidense, se offrant la faire réparer et randre habitable, sauf que si led. Saunier retornoyt en son bon sens et voloyt avoyr sad. chambre, que led. chapitre le rembourse » (7 juin). — Arrentement passé par le chapitre au chanoine Guillaume Bellon, de son droit de péage au port de Saint-Gilles, moyennant 45 l. de rente (7 juin). — Opposition de l'abbé Théodore-Jean de Clermont à l'aliénation de certains prés par le chapitre (13 mai 1548). — Criée faite à Arles pour annoncer, à l'occasion

(1) C'est le miraculé de 1515. Cf. E. 896.

de l'arrentement de la commanderie de Sainte-Luce, pendant l'année 1548, à Jean de Montagut de Formigières, la nullité des sous-locations qu'il a consenties (30 juillet 1548). — Procuration donnée par Jeannot de Gléon, commandeur d'Avignon, receveur au prieuré de Saint-Gilles, à Antoine Alby, secrétaire du grand prieur, et Pierre Pasquet, prêtre d'Arles, pour arrenter la commanderie de Sainte-Luce, litigieuse entre Hardouin de Castillon, chevalier de « Benes » ou Veynes, et Jean de Montagut, chevalier de Formigières (30 juin 1548). — Procuration donnée par Jeannot de Gléon à frère Marc Guiraud, pour recouvrer 120 florins de Provence du rentier du membre de Saint-Christol de Peyrasol, dépendant de la commanderie de Beaulieu (2 juillet 1548). — Procuration de noble Jacques Nèque, lieutenant de capitaine au château de La Motte, pour recouvrer ce qui lui est dû en argent, blé, vin, etc. (5 juillet). — Arrentement de son moulin à vent, près Saint-Pierre de Beaulieu, passé par Martin Aubert, moyennant 13 écus d'or sol (17 juillet). — Autorisation donnée par Antoine Chazaux, viguier de Tosque, maître d'hôtel de la maison prieurale, « de pouvoyr couper et fere de sanhe (roseau des marais) dans toutes les apaluns » du grand prieur, moyennant 1 % des gerbes (9 août 1548). — Procuration donnée par le chapitre de Saint-Gilles pour transiger avec le chapitre de Saint-Agricol d'Avignon au sujet du prieuré de Saint-Étienne de Mènerbe (10 août). — Arrentement du prieuré de Robiac, passé par le chapitre à Jean Fossat, prêtre, de Sénéchas, moyennant 140 l. de rente (2 septembre 1548). — Élection de chanoines « pour aller appoincter » avec ceux de Saint-Agricol d'Avignon (9 octobre 1548). — Demande faite à l'abbé Théodore-Jean de Clermont, dans la maison abbatiale, chambre de l'hôtellerie, par Antoine Chazaux, viguier de Tosque et de Canavère, au nom du grand prieur, et autorisation conforme de l'abbé. Chazaux expose « que certains larrons ont esté appréhendés dans la garene de Canavère, appartenant aud. sr grand prieur, en laquelle n'a maison forte pour faire le procès desd. larrons ». Il demande à l'abbé de permettre « aux officiers dud. terroyr de Canavère de faire et parfer leurd. procès dans sa maison prieurale » de Saint-Gilles, pour cette fois seulement (17 octobre). — Arrentement de son moulin à vent près Saint-Gilles, passé par François de Villages, seigneur de Beauvoisin, à un meunier d'Arles, moyennant 40 l., 3 chapons et 3 « galines » (22 octobre). — Bail de la garde du bois d'Espeiran passé par le second archidiacre Gaspard Brenier, vicaire général de l'abbé, au chanoine Jean Espinasse, aumônier, et au prêtre Philippe Hugon, bénéficiaire,

moyennant la moitié de l'argent des amendes et peines (22 octobre). — Arrentement des dîmes de l'aumônerie de Saint-Gilles, moyennant 80 l. de rente (30 octobre). — Procuration des habitants de Fourques, donnée devant le château, par-devant noble Antoine de Porcelet, capitaine et viguier dudit lieu, à François de Villages, seigneur de Beauvoisin, pour compromettre avec l'abbé de Franquevaux, au sujet des tailles (2 novembre 1548). — Estimation de cinq robes laissées en gage à Jean Audibert. « C'est ung courset noyr drap de Bourges, une genelle rouge drap teint, ung courset de violet escur, une genelle pers turtin et une aultre genelle de pers escur », ayant gagé une dette de 28 florins de Roi. Le lieutenant de viguier fait venir deux couturiers, qui estiment le tout à 13 l. 5 s. (3 novembre). — Procuration du chapitre pour emprunter 300 écus d'or (9 novembre). — Arrentement du prieuré de Saint-Laurent, passé par le prieur Olivier Escudier, moyennant 20 l. de rente (13 novembre). — Autorisation donnée par le vicaire général de l'abbé de « chasser avec fillès aux boysses, canars et aultre volatille dans l'estaing et pescaries de Scamandres », moyennant le 1/6 du gibier (18 novembre). — Présentation faite au chapitre par le doyen Jacques Béranguier des lettres patentes de l'abbé le nommant vicaire général, datées de Tarascon, 13 novembre 1548 (19 novembre). — Requête faite au chapitre par Jacques Béranguier, en vue de rendre ses comptes. Les chanoines répondent « qu'ilz estoient malades et fachés, et que de présent ne les pourroient ne scauroient ouy[r], causant leur maladie et facherie ». Nicolas Philippon requiert le doyen et vicaire « de veleyr substituer ung vicaire pour luy faire justice en ce qu'il auroyt affaire, car il le tenoyt pour suspect... pource qu'il estoyt son ennemy mortel et capital ». Béranguier refuse et le renvoie à l'abbé (19 novembre). — Achat des herbages de Campagnoles, fait par le grand prieur moyennant 350 l. et 3 taureaux sauvages, « troys breaulx non domptés » (26 novembre). — Achat des herbages de Signan, fait par le grand prieur moyennant 170 l. (26 novembre). — Prix-fait baillé par le grand prieur pour fermer « le pertuys *sice* trau du ségonal de Saliers.... le trau de[s] montilhes de Saliers... , le trau qu'est au droict du port de Sainet-Gilles...., le trau du segonau d'Auriset » (2 décembre 1548). — Vente faite par le prêtre Pierre Christel, patron de la chapellenie d'Eustacie de Lespinasse, de l'usufruit de la maison « *sice* chambre » de ladite chapellenie, située rue de la Draperie, pour 3 ans, moyennant le prix global de 9 florins de Roi (3 décembre). — Criée à haute voix et son de trompe, faite par le sous-viguier et trompette de Saint-Gilles, du bail à

prix-fait de la fermeture du « pertuys sive trau qu'est à la rivière du Rosne et au-dessus et près du port » (8 décembre). — Procuration donnée par le grand prieur Robert Albe de Roquemartine à Pascal du Bosc, commandeur de Peyruis, pour recouvrer de noble Marin d'Aspremont, seigneur d'Aspremont, et de Monin Rochon, apothicaire de Nice, 2.000 écus d'or au soleil, prix de 3.000 setiers de blé, mesure d'Arles, à eux vendus par acte d'Esparon, notaire de Marseille, le 14 novembre 1547 23 décembre 1548). — Procuration donnée par noble Jacques Nèque, lieutenant de capitaine au château de La Motte, « lez Le Baron », près Albaron, pour présenter au juge royal d'Arles un arrêt du parlement de Provence favorisant le constituant contre Antoine Gombert, seigneur d'Albaron (31 décembre). — Arrentement passé par frère Gilles Robert, collégié de Saint-Jean, au prêtre Pascal de La Torau, de sa vicairie ou rectorie de La Couvertoirade, dépendant du « prieuré de S^t-Aulary » ou commanderie de Sainte-Eulalie, moyennant 10 écus d'or de rente (3 janvier 1548 v. s.). — Prix-fait baillé par le grand prieur et sire Denis Pomier, clavaire de Saint-Gilles, pour fermer la brèche de la chaussée du Rhône, près du port (7 janvier). — Procuration donnée par le chanoine Guillaume Bellon pour compromettre avec le chanoine Guillaume de Cubières (19 janvier). — Bail passé par le prêtre Pascal de La Torau au prêtre Jacques Martin, pour desservir la chapellenie de Jaume Marcon, moyennant 6 florins de Roi (27 janvier). — Arrentement de la chapelle de Saint-Gilles en l'église collégiale, passé par le chapitre au prêtre Antoine Péliquier, moyennant les émoluments de la chapelle, 12 l. et 12 cannes d'huile, le tout au profit du preneur, qui fournira tout ce qui sera nécessaire au service de la chapelle. Le précédent rentier était le prêtre Pascal de La Torau 14 février 1548 v. s.). — Bail de la taille de Saint-Gilles (16 février). — Procuration donnée par frère Jacques Guibaud, religieux de la maison prieurale, recteur de la vicairie de Saint-Simon de Vernac, pres La Française, diocèse de Cahors, au prêtre Guillaume Blanc, son vicaire (18 mars 1548 v. s.).

E. 923. (Registre.) — 167 feuillets, papier.

1549. — Notariat de Saint-Gilles. — André Maurin. — Bail de la levée de la taille « pour raison des.... fraiz et despence de bouche des commissaires deputés au fait de la recherche au pays de Languedoc » (25 mars). — Nomination faite par Nicolas Grelhe, docteur en droits, juge ordinaire de Saint-Gilles, « occupé à certains négoce » de l'abbé-seigneur, de l'avocat Jean

Pascal, en qualité de lieutenant de juge (25 mars). — Nomination faite par l'abbé Théodore-Jean de Clermont, de Jean du Cailar, licencié en droits, chanoine et official principal de Nîmes, pour faire, en qualité de vicaire de l'abbé, son procès au chanoine de Saint-Gilles Nicolas Philippon, qui *in multis offenderit ac plura crimina et scandalla commiserit* (26 mars). — Procuration donnée par Guiraud Romey, commandeur de Goutz, infirmier de la maison prieurale, à Georges de Manas, recteur de Montréal et de Casnac, Raimond Cavalier, sacristain de Saint-Jean de Montpellier, recteur de Saint-Clair, et Antoine Bories, pour régir sa commanderie (29 mars). — Arrentement du mas de La Perprèse, passé au nom du grand prieur par Antoine Chazaulx, moyennant 40 salmées de blé et 1 d'avoine (22 avril). — Prix-fait de l'exhaussement de la maison de l'hôpital, baillé par le caritadier Jean Delafont, moyennant 14 s. la caune carrée (23 avril). — Arrentement passé par Guiraud Romey, commandeur de Goutz, infirmier, des eaux, palus et pêcheries de l'étang de Cotte et de La Crémade, moyennant 60 florins de rente (1^{er} mai). — Quittance faite par Jean Portal, infirmier de la collégiale, prieur de Saint-André de Camarignan, à Pierre de Montaut, marchand d'Avignon, son rentier, de 193 l. (3 mai). — Arrentement passé par Jacques Guibaud, religieux de la maison prieurale, au prêtre Guillaume Blanc, de sa rectorie de Saint-Simon de Vernac, moyennant 40 l. de rente (7 mai). — Arrentement passé au nom du grand prieur, à Antoine de Pennes, commandeur de Saint-Félix, procureur de Guillot de Sales, commandeur de Palliers, du membre de Monteils, dépendant de la commanderie de Sainte-Eulalie, en Rouergue, moyennant 260 l. de rente (8 mai). — Arrentement passé par Jean de Thoinges, commandeur de Durbans, Jeannot de Gléon, commandeur de Morlas, et Jacques de Queyso, commandeur de Rayssac, au nom de Louis du Pont, commandeur de La Tronquière, actuellement à Malte, à noble Jean de La Grelière, prieur de Viviers, et consorts, de la commanderie de La Tronquière, moyennant la rente de 1.300 écus d'or (8 mai). — Sous-arrentement, passé par noble Jean de La Grelière, prieur de Viviers, Bertrand Florans, seigneur de Grossaret, et consort, rentiers principaux de la commanderie de La Tronquière, diocèse de Cahors, des trois membres de Drulie, « Drouille », Lugan et Ruille, « Rouille », moyennant 1.400 l. de rente (8 mai). — Ratification donnée par le chapitre à l'arrentement passé par le doyen Jacques Bérenguier, de son bénéfice de Saint-Pons de Sommière, avec son annexe de Saint-Bauzély de Villevieille, au prêtre Guillaume Crozet (8 mai). —

Procuration donnée par Antoine Chazaulx, viguier de Tosque, à André de Ruomis, sacristain de la maison prieurale (9 mai). — Arrentement passé par Jeannot de Gléon, commandeur de Marseille, receveur au prieuré de Saint-Gilles, à Pierre Hébrail, dit Rivière, commandeur de Grézan, représenté par François Donzet, dit Marseguet, commandeur d'Aix, de l'année de vacance de la commanderie d'Homps, moyennant 885 l. (10 mai). — Procuration donnée par frère Philippe Blanc, vicaire de Ginasservis, diocèse d'Aix, à son frère Antoine Blanc, secrétaire du grand prieur (10 mai). — Arrentement du prieuré de Saint-Laurent, passé par le prieur Guillaume Maiffred, aux prêtres Jean Gallus ou Gal, Antoine Raimond et André Boulanger, à l'exception des terres et censives, moyennant 15 l. de rente (11 mai). — Bail passé par Jean Rove pour « nourrir et alaiter un sien enfant femelle, bastard, que luy a donné Françoise Marine », pendant un an, moyennant 20 s. par mois (19 mai). — Procuration donnée par les collégiés de Saint-Jean à noble Jean Guilhem, citoyen de Montpellier, *ad.... interessendum et assistendum excusis que fient de provenutis et reventis centum et decem logorum, sub columna dicti cotlegii.... descriptorum* (10 mai). — Arrentement de la vicairie de La Couvertorade, passé par Gilles Robert, collégié de Saint-Jean, au prêtre Pascal de La Torau, moyennant 10 écus d'or de rente (27 juin 1549). — Requête faite au chapitre par le procureur d'Antoine Boyer, prieur de Saint-Frézal, au sujet d'une pension de 35 l. que lui doivent les chanoines, comme prieurs de Montaud, sur les revenus du prieuré de Montaud et de son annexe Sainte-Marguerite de Montlaur (3 juillet). — Quittance de 75 l. faite par Martin Aubert, séquestre de l'abbaye de Saint-Gilles, à François de Villages, seigneur de Beauvoisin, pour la pension due à l'abbé sur le terroir de Barjac (11 juillet). — Arrentement de la cabane d'Argence, passé par noble Claude Albe, chevalier du Thoret, maître d'hôtel du grand prieur Robert Albe de Roquemartine, moyennant 32 % des grains et fruits (18 juillet). — Arrentement de la moitié des pêcheries d'Espeiran, « tant des levades que eaues », passé par Jacques Crussinell, marchand de Nîmes, co-rentier de la comté d'Espeiran, moyennant la moitié du poisson (25 juillet). — Sous-arrentement de Reculan, passé par Pierre Langlès, rentier principal, à François de Villages, seigneur de Beauvoisin (26 juillet). — Arrentement de la pêche de l'étang de Scamandre, passé par le chapitre moyennant 80 l. de rente (31 juillet). — Arrentement des censives du chapitre fait au chanoine Jean Espinasse moyennant 20 l. 10 s. (31 juillet). — Nomination de procureurs faite par les

habitants de Saint-Gilles pour faire rendre compte à ceux qui ont eu, depuis vingt ans, le maniemment des deniers publics. Avisés qu'un commissaire député par la cour des généraux de Montpellier va faire une enquête, ils la regardent comme « une poursuyte indiscreète et à l'apétit de certains particuliers que se veullent monstrier aux despens des pouvres gens.... Ils sont cottisés et cohéqués aux tailhes oultre plus que leur droiet ne porte. Ces particuliers font plusieurs multiplications de tailhes toutes les années, et à chascune tailhe chargent les habitans d'ung capage ou industrie, voyre les font grasses de 200 à 300 l. Et encores les fraiz ne se paient que fault que les pauvres habitans soient vexés en despense et frays insupportables. Mays y a plus, que ilz se rendent compte l'ung à l'autre, d'autre troys ou quatre qu'ilz sont, en telle sorte qu'ilz ont diet qu'ils ne peuvent plus endurer lesd. charges » (10 août 1549). — Arrentement du prieuré de Saint-Laurent, passé par le prieur Guillaume Maiffred au prêtre Pascal de La Torau, moyennant 10 l. de rente (20 août). — Arrentement des terres de Chaptart, dépendant du membre de Saint-Pierre de Camp-Public, passé au nom du grand prieur par Antoine Chazaulx moyennant 14 charges de blé sayssotte, mesure de Beaucaire (2 septembre). — Remissiou de l'arrentement du prieuré de La Madeleine faite au prieur Jean de Tulle par le prêtre Pierre Deleuze (4 septembre). — Procuration donnée par le chapitre à Pierre de Fabrica, greffier au Présidial, rentier du prieuré de Caissargues, pour la poursuite du procès contre le commandeur de Saint-Jean de Nîmes, à raison « de certaine dismerie que led. de Ruomis leur veult occuper » (12 septembre). — Quittance de 342 l. faite aux rentiers du prieuré de Saint-Jean de Gardonnenque, membre de l'abbaye de Saint-Gilles, par Martin Aubert, séquestre de l'abbaye (14 septembre). — Quittance de 110 l. faite par un fustier d'Anduze au prêtre Pierre Dufau, pour « la fustaille » de 50 « vaysseaux vinaires » (16 septembre). — Vente faite par un habitant d'Arles à François de Villages, seigneur de Beauvoisin, de « la raderie (1) que s'ensuyt.... douze bones soques (2) et aultres douze claires (3), douze palliolles (4), deux pièces de lauzat (5), ung razal (6), ung petit barquet, deux pièces de pesceayre (7), une vespre (8), une

(1) Matériel de batellerie. (2) Sacs de forte toile. (3). Sacs de toile claire. (4) Filets à mailles étroites. (5) Deux pierres plates. (6) Épervier, filet, de *resau*. (7) Palan qui sert à accrocher l'ancre. (8) Guépe, probablement t. de marine disparu.

fishoyre (1), vingt-quatre pelanies de paulx (2) et ungs estivaux » (3), moyonnant 30 écus d'or de 45 s. (19 septembre). — Louage d'un pêcheur pour M. de Beauvoisin, moyonnant 2 écus d'or par mois (19 septembre). — Prix-fait baillé par Claude Albe de Roquemartue, chevalier du Thoret, maître d'hôtel de la maison prieurale, et Antoine Giraud, clavaire de Saint-Gilles, à François de Villages, seigneur de Beauvoisin, pour « revestir la levade dessus le port..., du pertuys que y estoyt jusques aux parties de Cavalès » (29 septembre). — Prix-fait de douze « esperons » pour ladite chaussée, sur le même parcours (29 septembre). — Arrentement du prieuré de N.-D. de Montaud, avec son annexe de Sainte-Marguerite de Montlaur, passé par le chapitre à Antoine Bérenguer, seigneur de Liouc, moyonnant 110 l. de rente (10 octobre). — Arrentement passé par le chapitre de sa part du port et péage de Saint-Gilles, moyonnant 32 l. de rente (2 novembre 1549). — Procuration donnée par Jeannot de Gléon, commandeur de Marseille, receveur au prieuré de Saint-Gilles, à Louis de « Thalon » ou Tholon, commandeur de Valence, comme à son substitut (9 novembre). — Rubrique des actes.

E. 924. (Registre.) — 76 feuillets, papier.

1490-1494. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Procuration donnée par des habitants des Saintes-Maries à Jean de Murat, pour défendre dans un appel porté à la cour royale de Tarascon par le vice-clavaire et les syndics des Saintes-Maries, *super destructionem cabanarum existentium infra villam predictam Nostre Domine de Mari* (11 octobre 1490). — Arrentement passé par Étienne Calvet, procureur ou écoume de Julien, abbé de Saint-Gilles, au boucher Mathieu Portalis ou Portal, des herbages du terroir du Versador, *terra clausa*, moyonnant 25 florins de rente (30 octobre). — Bail de caution fait par Jean Morier, marchand de Nîmes, par-devant Jean Ruffi, sergent royal de Nîmes, pour pouvoir retirer du port de Saint-Gilles ses marchandises à destination de Nîmes. Elles sont arrêtées par les moines et les officiers de l'abbaye. Portal prétend ne pas devoir de péage, comme habitant Nîmes et Saint-Gilles (13 novembre 1490). — Compromis où figure Antoine Coste, moine et ouvrier de Saint-Gilles (14 janvier 1490 v. s.). — Reconnaissance

(1) Fouine, trident pour percer le poisson. (2) Vêtements de peau (pour le mauvais temps). (3) Grandes bottes que portent les pêcheurs dans les étangs.

féodale faite par Guiraud Veyrier au prêtre Étienne Calvet, gouverneur de l'abbaye pour Julien, évêque d'Ostie, cardinal du titre de Saint-Pierre aux Liens, abbé de Saint-Gilles, pour la cabane du port du Rhône qu'il avait construite avec l'autorisation de Bernard Monttrin, camérier, vicaire-général de l'abbé. Cette cabane a été incendiée depuis, mais un secours de l'abbé lui a permis de la reconstruire (15 janvier). — Arrentement passé par noble Lucie Raimond, veuve de Pierre Dufreène, notaire, à Pierre Bacon, baile du troupeau des bêtes à laine de l'hôpital du Puy, du devois ou pâturage de La Cassagne, moyonnant la rente de 12 florins, un mouton avec sa laine et 2 fromages de *forme* (3 février 1490 v. s.). — Obligation de 20 florins pour Jean Coste, commandeur du Petit-Mas d'Argence (6 mars 1490 v. s.). — Obligation de 4 florins 1 gros pour Pierre Bordier, hôte de *l'Épée rouge* à Nîmes, *hospiti Spate rubee* (3 juin 1491). — Obligation de 2 florins d'Allemagne, valant 40 gros, pour noble André de Cazenove, serviteur du prieur de Saint-Jean de Jérusalem (le grand prieur) (8 juin). — Testament de Pierre Mervorieu, *affanator*,... *languens corpore et in grabato jacens*. Il sera inhumé au cimetière de Saint-Pierre de Beaulieu (16 avril 1491). — Obligé de 31 florins pour Guillaume Deleuze, marchand et bourgeois de Nîmes, habitant aussi Saint-Gilles. C'est le prix d'une paire de bœufs (29 mars 1491). — Bail passé par noble Guillaume Gros pour le défrichement d'une partie de son bois au-dessus de la tour de Barjac (19 juillet 1491). — Lods fait par Guiot Fraissinet et Jean Boffard, caritadiers de l'hôpital (17 avril 1491). — Procuration donnée par Delmas Bernard, ouvrier du monastère, au moine Jean du Rozier, pour l'arrentement et la perception des revenus de l'ouvrierie (9 septembre 1491). — Procuration donnée par le moine Guillaume Mascaron, hôtelier, chargé de la levée des décimes imposés sur les prieurés de l'abbaye pour le pavage du cloître, *super pava[ti]one claustris*, chargé aussi de la levée des gonelles ou vêtements du monastère, pour le suppléer (3 février 1491 v. s.). — Procuration de noble Guillaume Gros (9 février). — Lods fait par Guillaume Noier, marchand de Nîmes, co-rentier de l'abbaye (11 février). — Reconnaissance féodale faite à André Poujol, *Pogolis*, procureur de Cellion « de Mandéols », prieur de Saint-Jean de Saint-Gilles (grand prieur), pour une maison de la rue *dau Masel*, paroisse Saint-Laurent (13 février). — Reconnaissance féodale de Jean Vedel, hôte à l'enseigne du *Cheval blanc*, *hospes intersigni Equi albi*, à Gibert Malian, doyen du monastère, représenté par le moine Guillaume Mascaron, hôtelier du monastère, pour son enseigne, *videlicet quod-*

dam intersignum suum Equi albi, affixum in signum hostalarie in domo sua habitationis.... et ante macellum publicum, sous la censive de 8 d. (4 juin 1492). — Procuration donnée par le moine Delmas Bernard, ouvrier de Saint-Gilles, à Pierre de Bourguif, *de Burgojudeo*, archidiacre, pour autoriser les sonneries des glas et en percevoir le revenu, *ad dandum licentiam de classis pulsandis, illaque recipiendum, et de receptis quicquidum* (3 juillet 1492). — Inventaire mobilier de l'hôpital des pauvres (10 juillet). — Procuration donnée par le chapitre à Thomas de Montgros, subcenteur, pour réclamer la dépouille, *despolham*, du doyen Gibert Malian, décédé, *sicut sunt raupas, vestimenta, indumenta, breviaria, cultellos, aliaque indumenta, libros*, et tout ce qui appartient au monastère (7 août 1492). — Arrentement passé par Joachim des Fèdes, moine et prieur de Sainte-Marie-Madeleine, à Giraud Nicolas, des prés et terres de son prieuré, moyennant 11 florins de rente (7 août). — Prise de possession de l'office de précenteur, vacant par rémission d'Étienne de Bozène, moine de Psalmodi, faite entre les mains de l'abbé de Saint-Gilles Julien, évêque d'Ostie et cardinal du titre de Saint-Pierre-aux-Liens. Par-devant le moine de Saint-Gilles Étienne Conil, prieur de Trinquetteille et prieur claustral, siégeant sur un banc, comparait Albert Jacques, moine de Psalmodi, avec Jean Jacques, diacre et moine de Saint-Gilles, son frère. Conil met en possession Jean Jacques *per traditionem vectis ferrey porte principalis dicte camere [preemptoris], intrando et exceundo tribus vicibus, necnon illico ad cohortum ecclesie majoris et monachalis...*, *per hostensionem et inductionem cathedre dicti chori, pertinentis dicto preemptori* (8 août). — Testament de Gilles Raimond. Il aura la sépulture ecclésiastique au cimetière de Saint-Pierre de Beaulieu. Il veut qu'avant l'inhumation son corps, vêtu de l'habit monastique, soit porté à l'église de Saint-Gilles : *voluit illud (corpus suum) monachari et transiri per ecclesiam monachalem S. Egidii* (10 août). — Procuration donnée par Antoine de Mandols, commandeur de Saint-Vincent d'Olargues de Narbonne, à François Blacas, commandeur de Valence et d'Espalion, André de Mandols, prévôt de Carpentras, *Carpetatoremsem*, Antoine Blacas, seigneur de Corrosso, et Pierre de Mandols, seigneur de L'Étoile, de Stela, pour régir sa commanderie [de Valence] (19 août). — Donation d'Antoine de Mandols en faveur de son frère Pierre de Mandols (19 août). — Procuration donnée par Pierre Seriès, bachelier en droits, à Jean Blachière, peintre, *pinctorem*, de Nîmes, pour recouvrer 10 l. de Masse Pochon, notaire de Nîmes (19 août). — Compro-

mis entre l'abbé et Jean Malian, licencié en lois, neveu de feu Gibert Malian, doyen de Saint-Gilles et abbé commendataire de Saint-Gilles. Les procureurs de l'abbé, Jean de Auris et Guillaume Masse, vice-clavaire d'Avignon, réclamaient à Jean Malian la dépouille, *expoliam*, de son oncle (5 septembre 1492). — Compromis entre l'abbé et les habitants de Saint-Gilles, au sujet d'une chaussée qui sépare les territoires d'Espeiran et de Saint-Gilles (3 septembre). — Dénonciation de nouvelle œuvre faite sur le territoire de Bellegarde, sous le moulin de l'abbé de Saint-Gilles, par Bernard Montfrin, vicaire de l'abbé, et Guillaume Noier, rentier de l'abbaye, au sujet de la construction commencée d'un nouveau moulin, par les ouvriers de Guiraffault, habitant de Beaucaire, dans le voisinage du moulin de l'abbé (5 janvier 1491 v. s.). — Sous-arrentement des pêcheries de La Cassagne, passé par le rentier des possessions de noble Jean Gaude, moyennant le 1/4 des produits, tant en argent qu'en poissons (5 octobre 1492). — Reconnaissance féodale pour le couvent, faite à Thomas de Montgros, subcenteur, et à Jean du Rozier, second sacristain, au sujet d'un jardin au quartier de Las Fonts (7 octobre). — Procuration donnée par le moine profès Gonin Piat, au moine Guillaume Mascaron, pour présenter les assignations à lui concédées par le vicaire de l'abbé sur les prieurés des Vans et de Robiac (18 octobre). — Donation faite à Louis Arnaud, Claude Ferrand et Pascal Aubert, ouvriers de l'église Saint-Martin (2 novembre 1492). — Inventaire mobilier de l'hôpital des pauvres (25 janvier 1492 v. s.). — Cession d'une part dans l'arrentement des pêcheries de Conte, avec la chasse, dépendant de l'infirmerie du prieuré de Saint-Jean de Jérusalem (4 février 1492 v. s.). — Prise de possession de l'ouvrierie du monastère par le moine Delmas Bernard. C'est Antoine André, infirmier et prieur claustral, qui le met en possession (11 mars 1493 v. s.). — Arrentement passé par Pons du Rane, abbé de Franquevaux, à un laboureur de Saint-Gilles, du tènement ou devois de Campagnoles, moyennant 100 l. de rente (12 mars 1492 v. s.). — Acepte passé par Jean du Rozier, second sacristain (12 mars). — Arrentement de l'office d'aumônier du monastère, passé par le moine Raimond Richard, aumônier, à Antoine de Rupe, sacristain de Saint-Pierre de Via Sacra du monastère, moyennant 24 ducats d'or (14 mars 1493 v. s.). — Prix-fait baillé par les procureurs généraux de l'abbé pour la réparation de la tour de Barjac (19 mars 1492 v. s.). — Rubrique des actes.

E. 915. R. 128. — 55 feuillets in-folio.

1493-1497. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Inventaire des bulles et privilèges du monastère, remis par les moines à Jacques du Ranc, vicaire officiel et prieur majeur. L'acte est passé dans l'église inférieure, chapelle de Saint-Antoine. Mention de bulles des papes Clément, Adrien, Innocent, Alexandre et Nicolas, du roi Philippe, du comte de Toulouse, des rois Charles, Louis et Jean, sans chiffre après les noms (22 juin 1497). — Restitution des dits actes (10 août 1497). — Collation du prieuré de Saint-Loup, diocèse de Mende, faite par Bernard Montfrin, camérier et vicaire général de l'abbé, au subcenseur Thomas de Montgros (16 mars 1494 v. s.). — Testament de Pierre Boffard (26 mars 1493). — Fondation de la confrérie de Saint-Éloi. Les charretiers et forgerons de Saint-Gilles, dont la plupart sont nommés à l'acte, conviennent avec le moine Guillaume Mascaron, prieur de Saint-Éloi, *infra muros veteres*, de fonder, avec l'autorisation du camérier Bernard Montfrin, vicaire général de l'abbé, dans l'église Saint-Éloi, en l'honneur du saint, la confrérie des forgerons et charretiers de Saint-Gilles. Tous les dimanches une messe sera célébrée, en l'honneur de saint Éloi, par le prieur ou son délégué, dans l'église Saint-Éloi, ou dans la chapelle de Saint-Jacques de l'église du monastère, en cas de mauvais temps, *propter plurimum ventum aut frigidum aut . . . indispositionem temporis, eo quia dicta ecclesia Beati Eloi est dirrupta*. Le prieur recevra 15 d. par messe pour ses peines, *pro laboribus suis*. A la Saint-Jean-Baptiste, le jour et le lendemain de la Saint-André, seront célébrées trois messes *in nota*. La confrérie comprendra deux chefs de métiers, un pour les forgerons et un pour les charretiers, tous deux soumis au prieur, *capit dictorum cap de mestier*. Tout charretier menant charrette donnera à la caisse de S. Éloi 1 d. par semaine pour la confrérie : messes, lumineuse, etc. Chaque maître-forgeron versera 2 d., chaque ouvrier 1 d. Tout charretier qui versera dans la ville donnera 3 d. par accident. S'il verse hors la ville, ce sera 2 d. (8 avril 1493). — Quittance de 25 florins pour noble Louis Gras (15 avril). — Procuration du notaire Claude Ferrand (22 avril). — Accord entre l'abbé et le monastère au sujet des réparations à faire à la maison abbatiale et aux membres de l'abbaye (20 avril). — Procuration donnée par Antoine André, infirmier du monastère, au subcenseur Thomas de Montgros (26 avril). — Prise en charge par Antoine André, infir-

mier et syndic de la maison abbatiale du monastère, des mains de Bernard Montfrin, camérier, vicaire général de l'abbé, de bulles et de documents, pour la poursuite au Parlement d'un procès contre les Hospitaliers, à raison de la juridiction de Saint-Gilles (26 avril). — Association, pour l'arrentement des terres de l'ouvrierie, entre le moine Guillaume Mascaron, hôtelier, rentier de l'ouvrierie, et Jacques Ducamp (1^{er} mai 1493). — Obligation de 9 florins pour noble Blaise Gripon, baile de Broussan (6 mai). — Association pour la boucherie (6 mai). — Déclaration de Tristan Labornie, chevalier, commandeur de Rayssac, diocèse d'Albi, autrefois commandeur de Saint-Christol, diocèse de Maguelone, et de Saint Maurice de Casesvieilles, diocèse d'Uzès. Il avait succédé, dans la commanderie des Saints-Christol et Maurice à Baptiste de Grimaud. Il y avait à Saint-Maurice un moulin à olives uni à la mense de la commanderie, acquis par son prédécesseur, et aujourd'hui vendu, au détriment de la commanderie. Il a remis à son successeur, François Flotte, la commanderie des Saints-Christol et Maurice avec le moulin (7 mai). — Procuration donnée par le moine Pierre de Bourgnif, archidiaque (7 mai). — Protestation adressée par Pierre Salazet, teinturier d'Arles, à Claude Ferrand, lieutenant du fermier de la rève, seigneur de Saint-André. Ferrand a fait arrêter à Saint-Gilles 20 charges de pastel achetées par Salazet à un marchand d'Albi. Salazet compte faire sortir du royaume cette marchandise (5 juillet 1493). — Testament de Bernard de Monac (9 juillet). — Offre faite aux religieux par frère Albert Jacques, procureur de son frère Jean Jacques. Tous deux avaient été arrêtés pour vol de tasses, *ad causam furti tacearum*, à Montpellier et à Aix. Albert a fait diligence pour répondre des tasses, de sorte que le procès n'ait pas de base *ad causam principalem*. Il est informé que les religieux poursuivent la saisie du bénéfice de son frère, la précentorie, car les tasses lui avaient été confiées, et cela en vue de rembourser les tasses sur les revenus de la précentorie. Albert offre de faire décider en droit, *remittere in puncto juris*, s'il doit payer les tasses, protestant des dépens à venir contre le couvent (16 juillet). — Prise d'habit, dans l'assemblée du chapitre, du jeune Pierre Gaude, âgé de 7 ans, amené par sa mère noble Jeanne de La Cassagne, veuve de noble Jean Gaude. L'enfant demande l'habit de saint Benoît, selon la règle du monastère. Le vicaire général Bernard Montfrin, avec l'assentiment des religieux, lui confère l'habit (28 juillet). — Engagement pris par Jeanne de La Cassagne, mère de Pierre Gaude, de payer une tasse d'argent au choix des religieux, suivant la coutume, le

lit garni de son fils, et de le tenir *in scholis* cinq ans, à ses frais (28 juillet). — Procuration donnée par le chapitre à Jean du Rozier, second sacristain, pour agir par-devant le commandeur d'Aix et autres juges (29 juillet). — Arrentement des herbages de Campagnoles (1^{er} septembre 1493). — Arrentement des herbages d'Espeiran et de Blanquet (23 septembre). — Vente des fruits et revenus de l'ouvrerie, faite par Delmas Bernard, ouvrier du monastère, à Jean du Rozier, second sacristain, pour 3 ans, moyennant 38 florins de rente, et 25 anguilles *pertusas, si tempus piscariarum occurrat* (4 septembre). — Arrentement des herbages de Barjac (7 septembre). — Procuration donnée par Delmas Bernard, ouvrier, à Jean du Rozier, second sacristain, pour régir l'ouvrerie (8 septembre). — Procuration de noble Guillaume Monge, de Valabrègue (21 septembre). — Obligation de 80 florins de Roi, faite par un habitant de Fourques à Philippe Coste, commandeur du Petit-Mars d'Argence (27 octobre 1493). — Procuration de Jacques Girard, Jean Combas et Bernard Malbose, syndics de Saint-Gilles (27 octobre). — Bail fait par noble Louis Gros et consort à un habitant de Bronzet, diocèse d'Uzès, de 40 pores *de cotel* à engraisser d'ici à la Saint-Thomas, *post Nativitatem Domini*, moyennant 6 gros 1/2 par tête (2 novembre 1493). — Compromis entre Julien, cardinal, abbé de Saint-Gilles, les habitants de Saint-Gilles, d'une part, et Célon de Mandolis, prieur de Saint-Gilles (grand prieur), au sujet de leur contribution aux réparations de la chaussée du Rhône (12 novembre). — Reconnaissance féodale pour Audré Pugol ou Poujol, commandeur de La Mourade, comme procureur du [grand] prieur et de l'infirmerie du prieur (12 novembre). — Procuration donnée par noble Mondette Aygland, fille de feu noble Antoine Aygland, de Marsane, diocèse de Valence, femme de noble Louis Pacquier, garde du port de Saint-Gilles, à son mari (18 novembre). — Décision du chapitre au sujet d'un chargement de bois de chauffage appartenant à Jean Conseil, d'Aiguesmortes, conduit sur le Rhône par un batelier du Saint-Esprit, et arrêté dans le port de Saint-Gilles à cause du péage. Conseil invoquait, pour ne pas payer, certains privilèges de la ville d'Aiguesmortes (21 décembre 1493). — Vente faite par noble Jaume du Mas, seigneur de Montagnac, diocèse de Lyon, viguier de Franquevaux, procureur de Pons du Ranc, abbé de Franquevaux et prieur commendataire de Saint-Jacques de Mauguio, diocèse de Maguelone, à un laboureur de Fourques, diocèse d'Arles, des fruits du mas d'Argence, pour 3 ans, moyennant la rente de 120 setiers de blé saissette (9 janvier 1493 v. s.). — Compromis entre le monastère de Saint-

Gilles et les rentiers d'Estagel (13 janvier). — Réception faite par le moine Joachim des Fèdes, prieur de Sainte-Marie-Madeleine, de Jean Mercier, du diocèse de Grenoble, comme lépreux et associé, *lasarum et socium*, de la maladrerie de La Madeleine, terroir de Saint-Gilles, pour sa vie, avec sa femme (15 janvier). — Réception du jeune Gabriel d'Orfeuil comme moine du monastère (19 janvier). — Engagement pris par Catherine Bonaure, mère de Gabriel d'Orfeuil, de payer au couvent, suivant l'usage, une tasse d'argent fin du poids d'un marc, et les autres droits habituels dus par les religieux qui entrent (19 janvier). — Donation faite au prêtre Jean Arnaud (17 janvier). — Réception du jeune André Armand, fils de noble Antoine Armand, de Bollène, diocèse de Saint-Paul, comme religieux du monastère, moyennant une tasse d'argent d'un marc, le lit et les autres charges (2 février 1494 v. s.). — Obligation de noble François Armand, frère d'André, pour la tasse, le lit et les autres droits (2 février). — Arrentement du prieuré de Saint-André de Nèjanes, diocèse d'Uzès, dépendant du prieuré de Saint-Saturnin de Pont-Saint-Esprit, ordre de Cluni, par le prieur Delmas Bernard, avec l'autorisation du camérier Bernard Montfrin, vicaire général, moyennant 40 florins de Roi (19 mars 1494 v. s.). — Prise de possession du prieuré de Saint-Thomas de Beauvoisin par Jean de Montgros, chanoine de la cathédrale de Nîmes, prêtre profès de l'ordre de Saint-Augustin. Il présente des lettres de collation de Jacques Falcon, chanoine et prévôt de Nîmes, à Léonard Guerlière, curé du prieuré, qui le met en possession *intrando et exeundo portam principalem ecclesie . . . , domus claustrii, necnon electione clavium, aspersione fontium baptismi, necnon custode corporis Christi, librorum et aliorum jocium* (13 mars). — Prise en charge par le moine Guillaume Mascaron, hôtelier, de privilèges et documents que lui remettent le camérier Bernard Montfrin, vicaire général de l'abbé, et Guillaume de Rupe, cellerier et syndic général du couvent, pour les porter au parlement de Toulouse, à l'occasion du procès contre les Hospitaliers, *super jurisdictione, correctione et pignitione hospitalar[iorum] Sancti Johannis delinquentium* dans le territoire de Saint-Gilles. Les documents sont inventoriés à l'acte (mars 1494). — Nomination de Guillaume Begoin, prieur claustral de l'abbaye de Franquevaux, comme syndic du chapitre de ladite abbaye. Dans l'assemblée du chapitre figurent : Pons du Ranc, abbé commendataire, Robert Bilhonot, Gilles Royer, Raimond Clément, moines (15 février 1493 v. s.). — Compromis entre les habitants de Saint-Gilles et le grand prieur, au sujet des réparations aux chaussées du

Rhône (21 mars 1493 v. s.). — Restitution des bulles et autres privilèges de l'abbaye qui avaient été confiées au moine Guillaume Mascaron, hôtelier, pour les porter au parlement de Toulouse, à l'occasion du procès contre les Hospitaliers (8 avril 1494). — Procuration donnée par Antoine de Rupe, sacristain de Saint-Pierre de Via Sacra, procureur de l'aumônier de Saint-Gilles, à Jean du Rozier, second sacristain du monastère (1^{er} février 1493 v. s.). — Obligation de 7 florins pour noble Louis Gros et sa femme Marguerite Fontaine (4 mars 1493 v. s.).

E. 926. (Registre.) — 134 feuillets, papier.

1494-1500. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Achat pour noble Bernard de Sena, marchand de Gênes, habitant maintenant Arles, d'une maison avec petit jardin, sise à Arles, paroisse Saint-Martin, confrontant la rue allant de l'église Saint-Martin à la porte de Lamanon, une autre rue dite : *la traversa de Mossenhor de Beaujeu*, la cour de noble Gaucher Quiquiran, seigneur de Beaujeu, la maison ou grenier de noble Cyrice Grilhe, etc., sous la directe de la commanderie de Saint-Thomas de Trinquetaille (10 avril 1494). — Création de la prévôté de l'art de l'escrime pour Martin Picquet. Sur la place publique de Saint-Gilles, en tirant à l'épée au bloquier, *ludendo ad spatam cum blocquerio, publicé ad omnes venientes*, Jean Bofard, de Saint-Gilles, et Bernard Icard, des Saintes-Maries, maîtres d'épée au bloquier, ainsi que François Boyer, prévôt dudit art, habitant d'Arles, instituent comme prévôt général dudit art de l'épée au bloquier, Martin Picquet, de Saint-Gilles, *et manus super duas spatam in cruce, per modum juramenti, ut moris est, tenentes*. Picquet jure fidélité au roi Charles VIII et à l'abbé (13 avril). — Obligation de 138 florins *parve seu debilis monete* de Provence, valant chacun 12 gros de monnaie faible, faite par un boucher d'Arles à un laboureur de Saint-Gilles, Jean Combas (14 avril). — Arrentement des herbages du devois d'Estagel (1^{er} septembre 1494). — Arrentement des herbages du devois de Campagnoles, dépendant de l'abbaye de Franquevaux (4 septembre). — Ratification donnée par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, à l'arrentement du mas d'Argence (14 septembre). — Compromis où figure noble Lucie Raimond (6 octobre 1494). — Nomination faite par Radulphe Boniface, docteur en décrets, abbé du monastère de Saint-Sauveur, vicaire général des monastères de Saint-Gilles, de Saint-Ruf, et des prieurés du Saint-Espirit et de Gignac pour le cardinal Julien, d'Antoine Bel-

mond (ou Beaumont), prieur de Saint-Étienne de Ménerbe et de N.-D. de La Roque de Volx, en qualité de vicaire pour gouverner les moines de Saint-Gilles (2 octobre). — Collation de l'office de précenteur, faite par le vicaire général Radulphe ou Raoul Boniface, à Guillaume de Rupe (2 octobre). — Prise de possession de l'aumônerie par Bérenger Espinasse (13 octobre). — Teneur des lettres de collation de l'aumônerie, émanées de Raoul Boniface, abbé de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, diocèse de Coutances, *Constantiensis diocesis*, vicaire général de l'abbé de Saint-Gilles, scellées du sceau de la cour archiépiscopale d'Avignon, *ob nostri proprii absentiam*, datées *extra muros loci Murmuronis* ou de Mormoiron, diocèse de Carpentras, 11 octobre 1494. — Procuration de Raynaud Richard, prieur de Creyssac, donnée au moine Antoine de Rupe (15 octobre). — Donation pour Sauveur Villeneuve, étudiant en droit d'Alais (15 octobre). — Arrentement du tènement de Barjac, passé par le vicaire Antoine Beaumont, moyennant le 1/6 des fruits (24 octobre). — Arrentement des herbages d'Espeiran et de Blanquet (25 octobre). — Arrentement des terres du Chambon, passé par le vicaire Antoine Beaumont (31 octobre). — Arrentement, passé par le même, de la pêcherie de la chaussée de Repiquet, pour 3 ans, moyennant le prix global de 100 l. (1^{er} novembre 1494). — Arrentement du prieuré de Saint-Jean de Gardonnenque, passé par le vicaire Antoine Beaumont, moyennant la rente de 105 écus d'or (8 novembre). — Estimation de la cabane du port de Saint-Gilles à 46 florins (8 novembre). — Prix-fait de la réparation de l'église de Franquevaux, baillé par Pons du Ranc, chanoine de Nîmes, abbé de Franquevaux, à Jean de Vernay, carrier de Saint-Gilles, qui devra : 1^o « bardare sive construere et bene aptare de bartz, prout inceptum fuit, la grand nau, las dos petites naus, una cum capellis, et reparare la crote supra altare navis, [et] pinnaculum perficere sive patrare, prout inceptum est... 2^o ad construendum et massonandum de bougetz parietibus las doas petites capellas que sunt retro ecclesiam usque ad capellam que s'apela lo presbiter, tantum quantum ascendit dicta capella ascendere parietem. Item, ad copriendum et bene abtandum de bartz crotam supra portam claustralem ecclesie. Item, ad sementar et alias reparandum dictum totum copertum totius ecclesie ». Le prix est de 37 l. 1/2, 4 charges de saissette, 80 livres de chair salée, une canne 1/2 d'huile, mesure de la Vauvage, 2 muids ou vaisseaux de vin (11 novembre). — Ratification donnée par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, à l'arrentement du mas d'Argence, terroir de Fourques (11 novembre). — Vente des fruits du mas

d'Argence, passée par l'abbé de Franquevaux, en son chapitre, à noble Jean du Ranc, écuyer du Roi, seigneur de Fourques et de Campagne, rentier de l'abbaye de Franquevaux, du mas d'Argence, dépendance de l'abbaye, pour 2 ans, moyennant 120 florins petits (11 novembre). — Rectification au sujet du prix de ladite vente. On explique qu'il s'agit de 120 florins petits par an, soit du prix global de 240 florins petits, lesquels sont payés à l'acte (12 novembre). — Arrentement de deux *faysses* du bois de Fourques, appartenant à l'abbaye de Franquevaux, passé par l'abbé de Franquevaux pour 3 ans, moyennant 19 florins de rente (12 novembre). — Compte final où figurent Bertrand Mirail, ouvrier de Saint-Martin, et son confrère Jean Robert, notre notaire. Il s'agit de l'arrentement de la maison et des vignes de Saint-Martin (2 octobre 1500). — Arrentement du mas de Chantemerle, terroirs de Saint-Gilles et de Fourques, passé par le prêtre Pierre Blacas, du diocèse de Fréjus, au nom de noble Madeleine de Lipasse, veuve de Jean de Villages, et de noble Pierre de Villages, mère et fils, habitants de Marseille, moyennant le quart des grains (17 novembre 1494). — Arrentement du moulin et des terres de l'abbaye à Bellegarde, passé par le vicaire Antoine Beaumont, moyennant 22 charges de blé de mouture. Ce moulin, appelé *lo molin de Bions*, est situé au-dessous du moulin de noble Jean Freton (20 novembre). — Lods fait par Antoine Beaumont, vicaire de l'abbé, et Guillaume de Rupe ou de Laroque, syndic du monastère, au marchand Guillaume Bernard, pour une maison acquise de Mathieu Tournayre, *Tornatoris*, et des bassiniers des Ames ou des bassins de Saint-Martin et de Saint-Laurent, rue de la Draperie (23 novembre). — Procuration donnée par Charles de Laroque, prieur de N.-D. de Cécèles, de *Cesselesio*, et de Sainte-Colombe, prieurés dépendant de l'abbaye de Psalmodi, à Bérenger Espinasse, aumônier du monastère de Saint-Gilles, pour toucher les revenus desdits prieurés (24 novembre). — Testament de Jean Simon, du Cailar, lépreux de la maladrerie de Sainte-Marie-Madeleine, à Saint-Gilles, *egrotans et infirmans*. Il élit sépulture *in cimiterio lasarorum malauterie*, et consacre 4 l. à son âme (4 décembre 1494). — Prise de possession de l'office de l'ouvrerie de Saint-Gilles par Jean du Rozier (23 novembre 1494). — Reconnaissance féodale pour Guillaume Mascaron, hôtelier et doyen du monastère. Il s'agit de l'enseigne du logis de *la Couronne*. La censive est de 7. d. (5 décembre 1494). — Titre clérical pour Jean Maton, clerc du diocèse de Mende (9 décembre). — Association pour l'arrentement des pêcheries de la chaussée de Repiquet (13 décembre).

— Procuration donnée par Antoine Beaumont, vicaire de l'abbé, à Guillaume Comte, rentier de Saint-André de Bernis, pour saisir les biens de Jean Médard, autrefois rentier dudit prieuré (27 décembre). — Arrentement du mas de Bions, terroir de Bellegarde, passé par le vicaire de l'abbé moyennant le 1/7 des fruits (29 décembre). — Arrentement des terres d'Espeiran, passé par le vicaire de l'abbé moyennant le 1/6 des fruits (30 décembre). — Vente faite par les rentiers des pêcheries de Scamandre, à des marchands d'Avignon, de 4 réserves, *sercatas*, de poisson dudit étang, savoir, d'ici à Carême prenant, 1 réserve de mulets, carpes, et 12 quintaux de brochets; du Mardi-Gras au jeudi d'avant les Rameaux, chaque semaine, 1 réserve desdits poissons, s'il s'en prend dans l'étang, ou à la chaussée de Repiquet, à raison de 11 florins de Roi *los sieys quintaux del lup*, de 4 florins les 3 quintaux et 25 l. *de las escarpas* (7 janvier 1494 v. s.). — Vente faite par lesdits rentiers aux mêmes marchands d'Avignon de 50 quintaux de muge salé, *de mugol salat*, de 25 quintaux de dorade, *de saucquene*, et de 25 quintaux de scorpène rascasse, *de rascasson salat*, poids de Montpellier, à raison de 100 écus d'or à la couronne, valant chacun 28 gros de Roi, pour lesdits 100 quintaux de poisson salé (7 janvier). — Compromis entre le monastère et Louis Garin, rentier d'Estagel (13 janvier). — Procuration de noble Lucie Raynaud (17 janvier). — Compromis entre les moines Jean du Rozier et Thomas de Montgros (17 janvier). — Caution pour l'infirmier Antoine André (23 janvier). — Cession du logis du *Mouton* faite par Guillaume Rabi, barbier et locataire dudit logis, à Imbert Carle (21 février 1494 v. s.). — Déclaration d'Étienne Larcher excusant Truphème Arnaud. Larcher, *in grabato jacens*, a été blessé en luttant avec Arnaud, dans une vigne, par jeu, sans mauvaise intention, *sed ludendo fuit lesus de capite, non aliter quam effusio magna sanguinis* (21 février). — Procuration donnée par noble et puissant Jean d'Orsière, damoiseau, et sa femme Catherine Boys, seigneur et dame du château d'Albaron, *d'Albarono*, diocèse d'Arles, à Jean Achard, notaire apostolique et royal d'Albaron, leur serviteur et familier, pour les représenter au parlement d'Aix et devant les autres cours (27 février). — Aapte passé par Jean Bofard, Guiot Fraissinet et Jean Combas, caritadiers de l'hôpital, de deux parrans sises entre les deux murailles de la ville, au-dessous du moulin à vent près la porte Saint-Martin (25 mars 1495). — Obligation de 9 florins 9 gros pour noble Jean de Blauzac, dit de Posquières, habitant de Vauvert (26 mars). — Vente de l'usufruit de la maison et des vignes des Ames de Saint-Laurent, faite par Pierre

Girard et Guillaume Guigond, ouvriers et bassiniers des bassins de [l'église] Saint-Laurent (6 avril 1495). — Association pour la ferme du droit de l'équivalent de Saint-Gilles (8 avril). — Vente faite par François Cailar, procureur de Gilbert Malian, doyen du monastère, de la dime des agneaux appartenant au doyen (21 avril). — Protestation de François Cailar, qui se plaint au vicaire Antoine Beaumont de ce que la dime des agneaux du doyen a été saisie entre les mains des éleveurs, *arrestatam fuisse inter manus nurigueriorum* (24 avril). — Protestation de Jean Bofard, portanier du port de Saint-Gilles (22 décembre 1494).

E. 927. (Registre.) — 119 feuillets, papier.

1495-1496. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Testament de Louis Daciard, recteur de l'église paroissiale de N.-D. de La Mer (Les Saintes-Maries). Il consacre à son âme 5 florins petits (10 avril 1495). — Procuration donnée par Madeleine Gudin, du diocèse du Puy, *diocesis Aniciensis*, habitant N.-D. de La Mer, à son mari Bernardin Malbosc (24 avril). — Obligation de 14 écus d'or, valant chacun 28 gros, pour Pierre Guiringaud (28 avril). — Prix-fait baillé par François Cailar, procureur de Gilbert Malian, doyen du monastère, pour la réparation du cloître et de l'infirmerie. *Et primo, copertum et lo solier aysitarum, sive del retrach infirmariarum. . . . Item, portam dictarum aysitarum in dicto solier, que est a parte infirmariarum del solier en sus. . . . Item, ad terandum et construendum parietem a parte domus hostalarie. Item, curriculum, sive lo corredor, que procedit a parte dicta aysata, et tendit ad portam orrey abbacie. . . . Item, claustra monachalia. . . . ad renovandum tecta, sive lo cobert. . . . san ce tenhe banhat, et faciendum las sarraças cum calce et arena. . . . et providendum tegulis.* Le prix est de 38 florins de Roi (28 avril). — Lods fait par Jean du Rozier, économe ou régisseur abbatial du cardinal Julien, abbé, d'une maison avec cour et fenièze sise dans la paroisse Saint-Laurent, rue du Mazel (5 mai 1495). — Arrentement de la moitié du péage de Saint-Gilles, passé par Antoine André, infirmier du monastère, et rentier principal de ladite moitié, appartenant au couvent, pour 2 ans, moyennant 50 florins de Roi et deux pièces de bois (18 juin 1495). — Réception par Joachim de Fedit, prieur de Sainte-Marie-Madeleine et de sa maladrerie, parmi les confrères et lépreux de ladite maladrerie, de Michel Couturier, du diocèse d'Arras, *de Ras*, en Picardie, et de Pierre de Lafaurie, du diocèse de Clermont, lépreux,

pour leur vie, *tantum quantum vitam duxerint in humanis, decentur et honestè, ut quilibet lasarus tenetur facere*, moyennant 10 florins chacun pour l'entrée dans la maladrerie. Le tiers ira aux réparations de la maladrerie, suivant ce qu'ordonnera le prieur, et le reste au prieur (7 juillet 1495). — Procuration donnée par noble Guillaume de Lafare, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fils d'autre Guillaume, chevalier, d'Uzès, à noble Gabriel de Lafare, à Jean et Imbert de Lafare, ses frères, et consorts (9 juillet). — Procuration donnée par noble Charles de Rochemaure, habitant de Beaucaire, diocèse d'Arles, et Jean Morier, de Nîmes, cofermiers des droits de maîtrise, de rêve, du denier de Saint-André, de la caisse des Lombards, *boete lombarde*, et de la claverie d'Aiguesmortes dans toute la sénéchaussée, procureurs de Robin Brunel, de Nîmes, fermier principal desdits droits, à Mathieu Portal, boucher de Saint-Gilles, pour percevoir lesdits droits, sauf le dernier, dans les ports de Saint-Gilles et de la consoude (11 juillet). — Arrentement de la terre de l'hôtellerie du monastère, passé par l'hôtelier Guillaume Mascaron au chapelier Louis Hugo, moyennant 7 florins 8 gros de rente (13 juillet). — Compromis entre noble Madeleine de Liopasse, dame de Valleron, veuve de Jean de Villages, tutrice de leurs enfants communs, habitant Marseille, et Jean Bofard, qui avait fait saisir, entre les mains du *fachier* de Chantemerle, noble Guillaume Gros, une certaine quantité de blé (20 juillet). — Assignation faite par Pons du Ranc, chanoine de Nîmes, abbé de Franquevaux, aux moines de Franquevaux, représentés par frères Guillaume Begon et Gilles Royer, *tam pro victu et vestitu quatuor religiosorum in eodem monasterio morantium*, avec un serviteur, de 50 setiers de blé par an, plus 103 florins 3 gros de Roi pour la pitance annuelle de ces cinq personnes et leur vêtement (3 août 1495). — Testament de Louise Dufrene. Elle consacre 30 l. à son âme (6 août). — Lods fait par Guyot Fraissinet et Jean Bofard, caritadiers de l'hôpital, pour un casal ou cour (8 août). — Testament de Monet Benoit, tailleur de pierre, *in grabato jacens et languens corpore* (19 août). — Arrentement des herbes et autres fruits de Saint-André de Camarignan, passé par le prieur Antoine André, infirmier du monastère, aux recteurs de l'hôpital de la cathédrale de N.-D. du Puy, représentés par le prêtre Grégoire Brueilh, administrateur dudit hôpital, moyennant 120 l. de rente (29 août). — Affacherie des terres du mas de Bions, passée par Antoine Beaumont, vicaire de l'abbé, pour 7 ans, moyennant 6 setiers de blé par an (2 septembre 1495). — Procuration donnée à Antoine André, infirmier du mo-

nastère (3 septembre). — Lods fait par Bernard Montrin, camérier du monastère, prieur et seigneur de Saint-Saturnin de Sieure (13 septembre). — Engagement pris par Guillaume Eustache, habitant Saint-Gilles et Arles, de ne pas livrer aux ennemis du Roi 500 setiers de blé qu'il transportera par le Rhône jusqu'à Arles. L'engagement s'adresse à Guillaume Bernard, gardien du port de Saint-Gilles *et consoude*, qui lui dit qu'un édit royal a prohibé la sortie du blé hors du royaume *causa portandi ad inimicos... regis* (24 septembre). — Quit-tance faite par le chapitre à Jacques Claret, prieur de Saint-Geniès, d'une tasse d'argent d'un marc 3 onces, pour 10 écus dus par Claret *ad causam tacee, prandii et aliorum jurium debitorum pro intrata sua in dicto conventu et prioratu* (6 octobre 1495). — Achat pour Jean de Vernay, dit de Bourbon, tailleur de pierre (10 octobre). — Arrentement des moulins à vent et à eau des hoirs de Jean Malhet (25 octobre). — Arrentement passé par Antoine André, infirmier du monastère, prieur et seigneur de Saint-André de Camarignan, de diverses terres, pour 7 ans, moyennant le 1/6 des fruits (29 octobre). — Nomination de Pierre Guillot en qualité de baile de Saint-André de Camarignan (29 octobre). — Lods fait par Jacques de Mandols, *magister domus* et neveu du grand prieur, et par Barthélemy Rescossier, procureur de l'infirmerie de ladite maison, au nom du grand prieur Cellion de Mandols et de l'infirmier (18 novembre 1495). — Prix-fait de la réparation du moulin à eau des hoirs de Jean Malhet, sur le Rhône. Mention de : « lo rodet de la grand rode, los brasses de la grand rode, que tenentur cum lo rodet, las corbes de la grand rode ». Il faudra « empenchinar lo petit rodet ou lo botard en poinet », etc. (18 novembre). — Arrentement passé par l'infirmier de l'abbaye, prieur de Saint-André de Camarignan et de Sainte-Colombe, de terres à Sainte-Colombe, autour de l'église, pour 20 ans, moyennant le 1/6 des fruits (22 novembre). — Testament d'Audinet de Laforêt. Il consacre 10 florins à son âme. Legs aux œuvres des églises de Saint-Gilles, de Saint-Pierre de Beaulieu, de Saint-Martin et de Saint-Laurent (25 novembre). — Lods fait par noble Pierre de Villages, de Marseille (8 décembre 1495). — Nomination faite par noble Lucie Raimond, veuve de Pierre Dufrène, du forgeron Guyot Fraissinet pour son baile de La Cassagne (16 décembre). — Réception par Joachim de Fedit, prieur de Sainte-Marie-Madeleine, des époux Astorge Boët et Antonie Bergier, de Saint-Ambroix, comme lépreux de sa maladrerie, moyennant 21 florins de Roi, valant chacun 15 s. Le tiers ira aux réparations de la maladrerie, le reste au prieur (21 décembre). — Aflairement ou

association pour l'arrentement du moulin à eau amarré sur le Rhône, appartenant aux hoirs de Jean Malhet (22 décembre). — Association pour l'arrentement des pêcheries de Couton, appartenant à l'infirmerie de la maison de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (29 décembre). — Testament du porcher Grégoire Maurand (7 janvier 1495 v. s.). — Obligation de 30 florins pour Gilles Royer, moine cistercien de Franquevaux (11 janvier). — Achat pour noble Antoine Beaumont, étudiant en droit d'Avignon, représenté par le moine Antoine Beaumont, prieur de N.-D. de La Roque de Voix et de Saint-Étienne de Mènerbe (18 janvier). — Inventaire mobilier de l'hôpital des pauvres de Saint-Gilles (21 janvier). — Acepte passé par Bernard Montrin, camérier du monastère, prieur de Saint-Saturnin de Sieure (30 janvier). — Bail pour 6 ans de 21 truies de port, appartenant à noble Antoine Beaumont, étudiant en droit d'Avignon. Il est fait à Jean Bofard, *portanerio* ou garde du port de Saint-Gilles (3 février 1495 v. s.). — Lods fait par Antoine Beaumont, vicaire de l'abbé (17 février). — Vente faite par Thomas de Montgros, ouvrier du toin du pré de l'Œuvre, moyennant 7 florins 10 mars (10 mars 1495 v. s.). — Achat pour Léonard Gerlière, curé de Beauvoisin (14 mars). — Lods fait par noble Tanequin de Villeneuve, chevalier, seigneur de Beauvoisin, à Léonard Gerlière, curé de Beauvoisin (15 mars). — Codicille d'Audinet de Laforêt (22 mars). — Collation de la vicairie de Saint-Apollinaire des Assions, *de Assione*, faite par Antoine Beaumont à Pierre Filiol, chanoine de N.-D. des Doms, d'Avignon (13 février 1495 v. s.). — Lods fait par le moine Guillaume Mascaron, hôtelier du monastère (15 avril 1496).

E. 923. (Registre.) — 81 feuillets, papier.

1496-1497. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Achat pour le prêtre Bertrand Mazel d'une maison avec cour sise dans la paroisse Saint-Martin, moyennant 100 florins de Roi (18 avril 1496). — Arrentement de la tuilerie de Campagnoles (5 mai 1496). — Protestation faite au vicaire Antoine Beaumont par le rentier du moulin de Bions, qui *vacat deffectu intertenementi et reparationis* (9 mai). — Achat pour Julien Mazoyer, marchand de Saint-Gilles, d'un jardin au quartier de *La Galinarié* (27 mai). — Lods fait par Guyot Fraissinet, Gilles *de Penis*, et Gilles Terrasson, caritadiers de l'hôpital des pauvres (29 mai). — Procuracy donnée par le moine Charles de Laroque, prieur de N.-D. de Cécèles et de Sainte-Colombe, dépendant du monastère de Psalmodi, pour per-

cevoir les revenus desdits prieurés (1^{er} juin 1496). — Obligation de 10 florins pour le moine Jean du Rozier (11 juin). — Substitution de procureurs faite par le moine Jacques du Ranc, licencié en décrets, prieur de Moulézan, procureur de Louis du Ranc, prieur de Saint-Pierre de Lussan. Il se substitue Gabriel de Laye, professeur de droit, et consorts (28 juin). — Commission donnée à Mathieu Portal par Antoine de Mundo, principal fermier, et ses co-fermiers des deniers royaux de la rève, de la maîtrise, de la caisse des Lombards, du denier de Saint-André et du denier de la claverie d'Aiguemortes, pour la perception de ces deniers dans les ports de Saint-Gilles, *ad vadia quindecim denariorum t. pro libra et ad tertiam partem quarumcumque confiscationum provenientium in dictis portibus* (7 juillet 1496). — Prix-fait de travaux au moulin sur le Rhône. Il s'agit de faire « lo rodet sive la grand rode desoubz l'aigue motendini Rodani cum son garniment et brasses ligni de chayne » (9 juillet). — Réquisition du moine Jean du Rozier, faite au nom de l'abbé à Trophème Arnaud, d'avoir à donner la dime des blés de l'Auriasse pour le grand prieur et d'avoir à convoquer le seigneur (abbé) pour dimer les blés des terres du grand prieur. Arnaud répond : « Quant ha deme, ieù non vous vendaray point de deymar quant vous y vendrés, car quant ha deme, ieù non soy point per dispeusar des bens de mossenhor lo prior de Sanct Jehan » (26 juillet). — Association pour l'arrentement des pêcheries de Couton (10 août 1496). — Quittance de 50 florins et de 21 florins pour le camérier Bernard Montfrin (5 septembre 1496). — Obligation de 95 florins pour le marchand Julien Musnier (13 septembre). — Arrentement passé par Pierre Girard, ouvrier de l'église Saint-Laurent, représentant ses autres confrères ouvriers, au barbier Laurent Maiffre, de la maison et des vignes appartenant aux bassins de cette église, moyennant 9 florins de rente (14 septembre). — Cession de l'arrentement du mas de Fourques, dépendant de l'abbaye de Franquevaux, faite par noble Jean du Ranc, (9 septembre). — Arrentement, passé par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, Guillaume Begoyne, prieur claustral, Jean Dumas, Robert Bilhonot, Géraupin Polo et Pons Bec, moines de l'abbaye, du mas de Fourques, avec ses terres et prés, avec une censive et le bois de Fourques, à Imbert de Beauregard, pour 2 ans, moyennant le prix global de 200 florins petits de Provence, payés à l'acte. Cet arrentement est intitulé : vente d'usufruit (9 septembre). — Commission donnée par noble Jean du Canet, écuyer de la garde du Roi, archer et garde du port de Saint-Gilles, à Jean

Boffard, pour exercer son office de garde dans ledit port. L'acte est passé *in diversorio* Mutonis... *et in coquina ejusdem* (20 septembre). — Arrentement des herbages d'Espeiran et de Blanquet, passé au nom de l'abbé par Jacques du Ranc, prieur majeur et vicaire, et Jacques Rescent, prieur de Saint-Sauveur, moyennant la rente de 270 florins de Roi (4 octobre 1496). — Testament d'Autoine Quintal. Il consacre 12 florins à son âme. Il en lègue 2 à la mense conventuelle de Saint-Gilles. Les moines devront *die obitus sui corpus suum monachare in ecclesia majori . . . , ut est consuetum* (19 octobre). — Allocation de 50 l. faite par Jacques du Ranc, vicaire, Jacques Rescent, procureur de l'abbé, et le clavaire de la ville, pour la réparation des chaussées du Rhône (19 octobre). — Engagement des levadiers Mathieu Portal et Gilles Aubert envers Charles Alamand de Rochechinard, grand prieur de Saint-Gilles, représenté par Aynier de La Roche, commandeur d'Aubais (19 octobre). — Prix-fait baillé par les levadiers de Saint-Gilles, au nom de l'abbé, du grand prieur et du clavaire de la ville, des travaux de réparation des digues du Rhône (20 octobre). — *Datio in solutum* pour Aynier de La Roche, commandeur d'Aubais (29 octobre). — Compte final entre un habitant de Saint-Gilles et noble Claude de Morengiis, seigneur de Garrigues, plus noble Jeanne de La Cassagne (4 novembre 1496). — Arrentement des terres de La Boissonade, passé par le moine Antoine André, infirmier de Saint-Gilles, moyennant le quint des fruits (15 novembre). — Procuration donnée par Jacques du Ranc, prieur majeur du monastère, vicaire général de l'abbé, et prieur de Saint-Jean de Gardonnenque, à Firmin de Blauzac, chanoine de Nîmes, prieur de Gavernes, Imbert Alamand et Arnaud Rossel, prêtres de Nîmes, pour présenter à l'évêque de Nîmes, Antoine Vesson, prêtre de Durfort, comme candidat à la vicairie ou rectorie de Saint-Jean de Gardonnenque (22 novembre). — Aapte passé par le moine Antoine André, infirmier du monastère, seigneur de Saint-André de Camarignan et de sainte-Colombe, pour 80 sétérées de terre (30 novembre). — Vente faite par un *trassator* ou carrier de Bellegarde, au cardinal Julien, évêque d'Ostie et abbé de Saint-Gilles, représenté par son vicaire Jacques du Ranc, pour la reconstruction du vieux moulin sis au-dessous du moulin de Bions, à Bellegarde, des pierres nécessaires : « lo cent des queyrons garnit, bons et sufficiens, et los bogetz, dos bogetz per tres quayrons, bons et raysonables, et las grasas, tantes pams tantes quayrons » (1), moyennant 8 florins de petite monnaie de

(1) Deux bugets seront payés comme trois *cayrons*, et l'empan des dalles *grasas* sera payé comme un *cayron*.

Provence, valant chacun 12 s., *del cent quayrons* (13 décembre 1496). — Lods fait par Bérenger Espinasse, aumônier et procureur du monastère (21 décembre). — Obligation de 16 écus d'or au coin du Roi, valant chacun 28 gros, pour le marchand Julien Musnier. C'est le prix d'une mule dressée, appelée « La Gibosso » (24 décembre). — Vente de l'usufruit du devois d'Aiguesvivos, faite par Jean Dumas, moine de Franquevaux, procureur de l'abbé de Franquevaux. Ce tènement est dans la dimerie de Générac. Le bail est de 3 ans, qui commenceront à la fin de l'arrentement du procureur de l'hôpital de N.-D. du Puy, moyennant la rente de 70 florins de Roi et d'une canne d'huile *luminarie Beate Marie* (2 janvier 1496 v. s.). — Arrentement passé par Alzias de Glandevès, commandeur de Champagnoles, procureur du trésor de la religion et de la maison du grand prieur, et Aynier de La Roche, commandeur d'Aubais, procureurs de Charles Alamand de Rochechinard, grand prieur, à un boucher d'Aiguesmortes, de la cabane de Ponson, terroir de Clairefarine, juridiction de La Motte, moyennant le quart des fruits et grains (13 janvier). — Bail à facherie de quatre bœufs fait par Antoine Via, du diocèse de Lyon, habitant d'Arles. Deux sont noirs et deux *boucabels*. Ils laboureront un an, moyennant 4 charges 1 émine de blé (22 janvier).

E. 929. (Registre.) — 151 feuillets, papier.

1497-1498. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Testament du forgeron Guyot Fraissinet. Il consacre 16 l. à son âme (12 avril 1497). — Testament du prêtre Antoine Blanc, *Albi*. Il élit sépulture *in ecclesia majori S. Egidii, et in simenterio claustri*. Il consacre 25 florins à son âme. Legs de 8 florins à la mense conventuelle. Les moines seront tenus *ipsum monachare*. Legs aux églises de Saint-Martin, Saint-Pierre de Beaulieu, Saint-Laurent, à l'hôpital, aux pauvres lépreux (20 avril). — Obligation de 6 écus d'or pour noble Jean Valette, habitant de Nîmes (24 avril). — Quittance faite par Bertrand d'Espavès, commandeur de Rayssac, *Reychach*, diocèse d'Albi, procureur de Robert de Saint-Pierre, commandeur de Saint-Vincent d'Olargues, diocèse de Saint-Pons, à Alzias de Glandevès, commandeur de Champagnoles, rentier de la commanderie de Saint-Vincent, de 300 écus d'or à la couronne, valant chacun 28 gros, pour 3 années d'arrentement (4 mai 1497). — Lods fait par le moine Guillaume Mascaron, hôtelier du monastère (6 mai). — Donation faite par le notaire Philippe Vernier au prêtre Jean Arnaud de l'usufruit de sa vigne du chemin de

Vauvert (26 mai). — Arrentement des moulins à eau et à vent des hoirs de Jean Malbet (26 mai). — Acepte passé par le moine Antoine André, infirmier du monastère (7 juin 1497). — Ratification donnée par Michel Morgue, prieur de Saint-Martin, à un lods fait par son vicaire Pierre Grand (7 juin). — Bail de réparations à l'église Saint-Éloi, passé par Guillaume Mascaron, hôtelier, à Antoine Dansa, tailleur de pierre. « Et primo, la paret de lad. eglise dever lo Temple, d'ault en bas... Item, à far las dos agulhas, l'une partira dessoutz lo clochier, sobre l'arc d'une petite porte barrade quo y ha, et l'autre, que sera dever lo portal de Sanct-Privat, sera à l'égal de la première. Item, à far lo quartié de la paret dever lod. portal... et le liar ambe aquelle que restara bone, et sarrar los traucz... ». Le prix est de 9 gros par canno carrée. « ... Item, outre lod. mereat, lod. Anthoine Dansa sarrara et busera los traucz necessaris defores la paret que es dever lo sementerí, en eaux et arene. Item, sarrara la porte pres de l'aygua senhada et lo trauc de l'eygue senhada... Item, sera tengut lod. Dansa fer à lad. paret dever lo Temple... dos fenestres, et à la paret del cap dever lo portal de Sanct-Privat, ungo. Et lod. mossenhor l'ostallier sera atengut de contentar lod. Dansa, outra noù gros per cana, à la dicha de senhen Peire Girart, per lesd. fenestres » (14 juin). — Arrentement par noble Claude *de Morengiis*, damoiseau, mari de noble Marguerite Gaude, procureur de noble Jean de La Cassagne, d'une maison avec étable (16 juin). — Obligation de 4 écus sol pour Jean Fornier, sommelier, *pincerne*, de la maison de Saint-Jean de Jérusalem (17 juin). — Arrentement du prieuré de Saint-Pierre de Camp-Public, passé par Alzias de Glandevès, commandeur de Champagnoles, procureur du trésor de Rhodes, du grand prieuré de Saint-Gilles et de Charles Alamand, grand prieur, et par Aynier de La Roque, commandeur d'Aubais, à Jean Dodon, notaire d'Arles, pour 3 ans, moyennant la rente de 100 écus d'or à la couronne (24 juin). — Substitution de procureurs faite par Dom Guillaume Begoyne, moine de Franquevaux, syndic général du chapitre de ladite abbaye (18 juillet 1497). — Arrentement passé par Jean Jouyn, commandeur d'Agde, procureur du grand prieur Charles Alamand de Rochechinard, *de Rupesinardo*, et gouverneur de la maison prieurale de Saint-Gilles, à Jean Bofard, du quart du péage du Rhône appartenant au grand prieur, pour 3 ans, moyennant 9 florins de rente (22 juillet). — Obligation de 120 setiers de blé saissette pour le grand prieur (28 juillet). — Arrentement des herbages du Listel, passé par Jean Jouyn, commandeur d'Agde, et Aynier de La Roque, commandeur d'Aubais,

procureurs du grand prieur et ses maîtres d'hôtel, *magistri domus*, à un éleveur du diocèse de Maguelone, pour 4 ans, moyennant la rente de 105 florins t. (31 juillet). — Quittance faite par le moine Jean du Rozier, prieur de Moulézan, à Jean Bofard (17 août 1497). — Procuration donnée par Jacques Rescent, prieur de Saint-Sauveur de Cruzières, diocèse d'Uzès, à François Morin, notaire d'Avignon, pour s'obliger envers noble François Sobeyras, bourgeois d'Avignon, pour 30 écus d'or à la couronne, *ad causam redemptionis mularum domini Nicolay Gorri, curati de Blausac* (22 août). — Nomination de Guillaume de La Roque, subcenteur du monastère, en qualité de vicaire et official, faite par Raoul Boniface, professeur de décrets, abbé du monastère de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, *Commictis*, comme vicaire général du cardinal Julien, abbé de Saint-Gilles (6 septembre 1497). — Procuration donnée par Jean Pichon, prêtre de Saint-Ambroix, à Jacques Rescent, procureur abbatial (6 septembre). — Donation faite par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, en chapitre abbatial, à Jean Dumas, moine profès, de l'office de la sacristie de Franquevaux, avec la chambre dite *lo granier*, près le dortoir, les abeilles, sur chaque membre de l'abbaye 1 écu annuel et 1 canne d'huile pour le luminaire de l'église, la maison de l'abbaye sise à Nîmes, 12 quarterées de terres de la Costière et de marais à transformer en pré, une vigne derrière l'abbaye et le cimetière, devenue inculte, des droits féodaux à recouvrer pour l'abbaye. Le sacristain devra tenir l'église éclairée « tam de oléo quam mirra sive cera, sicuti lampadibus, tedis, candelis, quam aliis necessariis, mapis, indumentis altaris, vestimentis, aulbes, stolis, amictibus, corporalibus, caliciis vinariis, candelabris, insensi sive insense, libris missalibus ». Il devra faire faire « unum missale pergameni à la man, de litera, forma, juxta usum ordinis Cistariensis ». Il devra réparer, relier et tenir en bon état tous les livres liturgiques de l'église, « tenere simbala sive timpana munita sive garnides et erecta, tam de restibus quam aliis necessariis, et etiam fieri facere et refundere timpanum unum quod est dirruptum...., et etiam alia timpana, casu quo rumperentur ». Il devra entretenir les abeilles et les accroître de son mieux. Il tiendra sa chambre de Franquevaux et la maison de Nîmes couvertes de tuiles, avec bonne charpente et murs en bon état. Il veillera à la propreté de l'église et aux réparations d'entretien. L'abbé fournit une échelle neuve, pour une fois seulement (12 août 1497). — Nomination, faite par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, de Julien Musnier, marchand de Saint-Gilles, en qualité de viguier du territoire de Franquevaux (12 août). —

Arrentement du port et passage de Saint Gilles, avec la part du péage sur le Rhône appartenant au seigneur, passé par Jacques Rescent, procureur de l'abbé, à Jean Bofard, ensemble les terres de Lionarde, des Pilars et de Rossignole, les herbages de Lionarde et des grand et petit prés de Lionarde, moyennant 51 florins de rente (4 octobre 1497). — Substance d'un arrentement passé par Aynier de La Roque, commandeur d'Aubais, procureur du trésor de Rhodes et du grand prieur, du mas d'Argence, à Jean Vedel, pour 3 ans, commençant le 1^{er} mars 1496 v. s. (30 octobre 1497). — Testament de Jean Clauson, dit Larguet. Il consacre 10 florins à son âme. Là-dessus seront payés son lit funéraire, ses obsèques, sa neuvaine et son bout de l'an. Il élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre de Beaulieu. Legs de 10 s. aux moines de l'abbaye, à condition qu'ils traitent son corps comme celui d'un moine, *corpus suum monachare* (30 octobre). — Procuration donnée par Guillaume de La Roque, vicaire de l'abbé, à Bernard Faget, prieur de Saturargues, et à des procureurs en parlement de Toulouse (6 novembre 1497). — Testament de François Saintamour. Il élit sépulture au cimetière de l'œuvre de Saint-Gilles (14 novembre). — Engagement pris par noble Catherine Bois, dame d'Albaron, envers le garde du port de Saint-Gilles pour le Roi. Elle a chargé au terroir de Peccais et d'Aiguesmortes, 175 setiers de blé à destination d'Albaron, par la voie du Rhône, pour ensemençer ses terres. Ce blé a été pris par le garde du port et mis en dépôt, sous inventaire, au château de La Motte, *sub manu regia*, en vertu des défenses et ordonnances royales. Catherine a été trouver M. de Vénéjan, lieutenant du sénéchal, qui accorde la restitution du blé moyennant l'engagement de ne pas le transporter hors du territoire d'Albaron (11 octobre 1497). — Arrentement passé par Pons du Ranc, chanoine de la cathédrale de Nîmes, abbé de Franquevaux, assisté de ses religieux, à Julien Musnier, marchand de Saint-Gilles, du tènement d'Isle, moyennant 60 florins (3 novembre 1497). — Lods fait par Guillaume Mascaron, hôtelier et procureur du monastère (23 novembre). — Quittance faite par le chapitre du monastère au moine Antoine André, infirmier, rentier du péage du Rhône. Sont présents : Antoine de La Roque, prieur claustral, Guillaume de La Roque, syndic, Thomas de Montgros, ouvrier, Jean Jacques, précenteur, Pierre de Bourguif, archidiacre, Gonin Piat, Guillaume Raimond, moines (5 décembre 1497). — Quittance de 65 florins faite par le chapitre au camérier Bernard Delacroix, pour la pension servie au monastère et au vestiaire des moines (5 décembre). — Obligation de 11 écus d'or pour le prè-

tre Jean Bonnot, recteur de Saint-Laurent (9 décembre). — Arrentement du prieuré de Sainte-Croix de Moulézan, passé par le prieur Jean du Rozier à Raimond Garnier, vicaire de Moulézan, et consort, pour 3 ans, moyennant la rente de 110 florins de Roi (12 décembre). — Protestation faite devant les religieux, les prêtres séculiers Bertrand Mazel et Pierre Giraud, et Jean de Montgros, chanoine de Nîmes et prieur de Beauvoisin, par Louis Garin, cellerier, rentier principal du couvent et de Sainte-Cécile d'Estagel (11 décembre). — Nomination faite par noble Lucie Raimond, de Martin Picquet en qualité de baile de La Cassagne (30 décembre). — Arrentement du devois de Barjac, passé par le vicaire Guillaume de La Roque et Jacques Rescent, procureurs de l'abbé, pour 3 ans, moyennant le 1/6 des fruits et grains et 25 florins de rente pour les herbages (2 janvier 1497 v. s.). — Autorisation donnée par le doyen Gilbert Malian à Hélipe Mazet, dans la cour abbatiale, devant la cuisine du monastère. Hélipe expose qu'elle désire tenir une hôtellerie, *hospicium publicum*, sous l'enseigne de *l'Écu de France*. Elle demande l'autorisation de placer ladite enseigne sur sa maison, située paroisse Saint-Laurent, rue Droite, en face le logis du *Mouton*, et confrontant au nord la rue de Malcosinat, le logis du *Mouton* se trouvant au midi, de l'autre côté de la rue Droite. La licence est donnée sous la censive de 8 d. (16 janvier). — Rémision faite par Jean Vedel, rentier ou fachier du mas d'Argence dit *Lo Grand Mas*, à Jean Jouyn, commandeur de Gap, procureur du grand prieur Charles Alamand de Rochechard, de son arrentement (18 janvier). — Arrentement du Grand-Mas d'Argence, passé par Jean Jouyn, pour 2 ans, moyennant le 1/8 des grains du labourage, et le 1/10 des grains des Gruppies et des Solenez (18 janvier). — Obligé de 10 florins pour Jean Jouyn, commandeur de Gap (25 janvier). — Arrentement des terres labourables de l'aumônerie, passé par l'aumônier Bérenger Espinasse, moyennant le 1/4 des fruits et grains, quittes de dime (14 février 1497 v. s.). — Inventaire des biens et tutelle de la personne d'Hélipe Nicolas, fille de feu Guiraud Nicolas (16 février). — Obligation de 72 florins de Roi faite au grand prieur, pour achat de 6 taureaux sauvages à 24 florins la paire (25 février). — Arrentement des eaux et pêcheries de la chaussée de Repiquet, passé par le moine Jean du Rozier, prieur de Moulézan, rentier d'Espeiran et de Blanquet, moyennant la moitié du poisson pris, net de tout frais. Pendant les 3 ans du bail, le preneur devra « *providere et fornire dictas piscarias de raderie, thesuris, cassis* » et autres engins (27 février). — Bail de bœufs *ad rendam* (2 mars 1497 v. s.).

— Rémision de l'arrentement de Franquevaux faite par le moine Jean Dumas à l'abbé de Franquevaux, Pons du Ranc (12 mars). — Lods fait par Guillaume Mascaron, procureur du monastère de Saint-Gilles (1 mars).

E. 930. (Registre.) — 135 feuillets, papier.

1497-1500. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Achat pour Guichard Rolland, du diocèse de Lyon, d'une terre au quartier de Prat-Bernat (2 avril 1499). — Arrentement passé par Jean Jouyn, commandeur de Gap, procureur du grand prieur, à un habitant de Lunel, des jones du Ribeyrès, moyennant 5 florins 1/3 (3 avril). — Achat pour le pêcheur Jacques Lambro (5 avril). — Arrentement des vignes de l'infirmerie de l'abbaye (9 avril). — Inventaire des documents remis par le vicaire de Saint-Gilles à Jean du Rozier, prieur de Moulézan, pour les produire à Toulouse. La date des documents n'est pas indiquée, mais seulement l'intitulé, avec les premiers et les derniers mots des première et avant-dernière lignes du texte. Mention des sceaux : « Et primo, concessio... facta abbati... de decimis... in insula de Ysela, et albergio quas habebat comes Tholosanus in villa de Brusca... sigillata duobus sigillis ». Vente de nombreuses terres de *Borjacquars* ; publication de vingt témoins pour le monastère ; accord entre l'abbaye et les Hospitaliers au sujet du tènement d'Iscele ; lods fait par l'abbé au commandeur de la maison de la milice [du Temple], avec mention de Gui Fulcodi (1) au début de l'avant-dernière ligne ; articles pour l'abbé contre le grand prieur (20 ff.) ; copie des privilèges accordés aux frères de Saint-Jean [de Jérusalem] ; mémoire pour le cardinal [Julien], écrit par M. de Junchettes (22 ff.) (27 avril 1499). — Lods fait par Guillaume de La Roque, vicaire de l'abbé, au sujet d'un bois sis à Espeiran et cédé par noble Antoine Guiraud, de Nîmes, à sa sœur noble Marguerite Guiraud, veuve d'Antoine Isoard (27 avril). — Achat pour le fustier Thomas Darduch, d'une maison ou tenière, sise paroisse Saint-Laurent, rue de Malcosinat, confrontant la place de L'Olme (7 mai 1499). — Procuration donnée par le camérier Bernard Delacroix aux moines Louis Garin et Pierre de Bourgjuif, pour la conservation de ses droits dans le monastère, preudre les lits funéraires de la ville, donner les permis d'inhumation, etc. (15 avril). — Association de Pons Ginhoux, sous-viguiier de l'année à Saint-Gilles, du consentement des officiers de l'abbé, pour les profits

(1) Ne à Saint-Gilles, devint le pape Clément IV en 1265

de la sous-viguerie (16 avril). — Nomination, faite par le vicaire, de Pierre Mayraud comme procureur fiscal (16 avril). — Inventaire des reconnaissances remises à Antoine Robert, prieur de Lagnac, par le vicaire Guillaume de La Roche : 1° rouleau de parchemin de 1268, contenant 45 reconnaissances reçus par le notaire Tastevin, subrogé du notaire Guillaume des Augiers ; 2° rouleau de parchemin de 1375 contenant 18 reconnaissances reçues par Artaud Baudouin, notaire impérial et royal ; 3° rouleau de parchemin de 1359 contenant 18 reconnaissances reçues par Pierre *Piri de Sancto Ulpho*, notaire vicomtal ; 4° reconnaissance du 12 avril 1309 reçue par le notaire Raimond Pèlerin et signée par le notaire Pierre Guillaume ; 5° reconnaissance du 23 mai 1338, mêmes notaires ; 6° reconnaissance du 23 avril 1396, signée du notaire Bertrand Brunel (4 juin 1499). — Arrentement fait par le notaire Philippe Vernier, des herbages d'hiver et de printemps de ses prés de *La Poncha*, de deux autres *pradels* derrière Saint-Jean et de ses autres prés entre les deux roubines, pour 5 ans, moyennant 35 florins de rente (3 juin). — Procuracion donnée par le prêtre Arnaud Rescossier, du diocèse de Cahors, demeurant au service du grand prieur Charles Alamand de Rochechinard, *propter accessum, ut dixit, quod habet facere pro proficio religionis ad civitatem Rothodensem* (Rodhes), *cum dicto domino priore*, à Barthélemy Rescossier et consorts (12 juin). — Révocation de procureurs faite par Charles de La Roque, prieur de *Medenis* (20 juin). — Mariage de Pierre Morier, marchand de Nîmes, avec noble jeune fille, *juvencellam*, Bitrone Gros, de Saint-Gilles (23 juin). — Collation de la chapellenie de N.-D., fondée en l'église d'Albaron, faite par François Bofard, prieur de la confrérie *Corporis Christi* ou du Saint-Sacrement d'Albaron, et son père Jean Bofard, patron de ladite chapellenie, vacante par le décès de Cornille, chanoine d'Aix, à Édouard Fabre, prêtre d'Albaron, *per birreti sui dicti Francisci super caput suum appositionnem* (25 juin). — Arrentement des herbages de Blanquet, passé par le moine Jean du Rozier à noble Pierre Porcelet, seigneur de Maillane, moyennant 70 florins de rente (4 octobre 1500). — Arrentement des mêmes herbages à nobles Pierre Porcelet et François de Villages, moyennant 65 florins de rente (19 août 1499). — Procuracion donnée par Guillaume de La Roque, hôtelier du monastère, à des avocats au Présidial (19 août). — Réception par le chapitre de noble Jacques Béranguier, de Liouc, en qualité de moine et de frère novice (4 août). — Engagement pris par Thomas de Montgros, prieur claustral et ouvrier, envers le vicaire et au nom du père de Jacques Béranguier, de

payer pour lui deux tasses d'argent d'un marc chacune (4 août). — Aapte passé par Antoine André, infirmier du monastère, prieur et seigneur de Saint-André de Camarignan et Sainte-Colombe, de 200 sétérées de terre au quartier *del Contrast* (7 août). — Bail de 12 porcs ou truies fait par Philippe Lerouge, charron de Nîmes (14 septembre 1499). — Achat pour Julien Musnier, marchand de Saint-Gilles, d'une maison avec étable et fenièrre, paroisse Saint-Laurent, rue Droite du Portail Mazel, devant la boucherie de la ville, sous la censive de 8 d. que fait « l'ensenhe del *Chival blanc* », placée sur la maison, moyennant 220 florins de Roi (19 septembre). — Bail des porcs de la ville à trois habitants de Bouquet, paroisse de Saint-Martin de Caramant (1), diocèse d'Uzès, *causa impassionandi et de giantagio*. Il y a 152 porcs. Le prix est de 5 gros de Roi par tête (2 octobre 1499). — Procuracion donnée par le moine Joachim de Fedit, prieur de Sainte-Marie-Madeleine, à Jean Bordès, marchand d'Arles, pour recouvrer de Jacques Techut, marchand de Marseille, demeurant autrefois avec Honorat Gilles, marchand d'Arles, 6 écus d'or (3 octobre). — Bail de porcs fait à noble Antoine Bérard, seigneur de Montalet, par Tibaut Jacquin, d'Arles (119 porcs), et Jean Bofard, de Saint-Gilles (68 porcs), *ratione impingandi et impassionandi*, moyennant 4 gros 10 d. par tête (11 octobre). — Obligation de 100 setiers de blé faite par les fachiers du labourage de Clairefarine et de la cabane de Caravel, au grand prieur, représenté par Jean Jouyn, commandeur de Gap (20 octobre). — Prix-fait baillé par Guillaume de La Roque, hôtelier du monastère et vicaire, et Jacques Rescent, procureur de l'abbé, pour la construction d'un moulin au tènement de Bions, entre le moulin de l'abbé et le moulin de Graffant. Devis détaillé en langue d'oc francisée (20 octobre). — Arrentement, passé par noble Lucie Raimond, veuve de Pierre Dufrêne, des herbages et de la glandée du devois de La Cassagne, pour 7 ans, moyennant la rente de 12 florins, 2 porcelets *demanadors*, et *lo carrech quatuor quadrigatarum ligni* de La Cassagne (22 octobre). — Inventaire des biens immeubles et meubles de Jaumette et Sanchette Martin (1499 s. d. du mois ni du jour). — Bail de deux terres de la chapellenie de N.-D. d'Albaron, passé par Édouard Felen, recteur de la chapellenie, et de la confrérie du Saint-Sacrement, moyennant la rente de 32 setiers de blé (23 octobre). — Lods fait par noble Guillaume Gros (6 novembre 1499). — Prix-fait

(1) Paroisse disparue et ne figurant pas au *Dict. top. du Gard*.

de la *resclausa* ou prise d'eau du moulin neuf de Bions, baillé par les représentants de l'abbé. Il s'agit de *la resclausa*, de « la boutade de l'ayga et lo defugon, tant desoubz que desobre, so es assaber de l'une mayre soubeyrana à l'autre mayre souteyrana » (10 novembre). — Réception faite par Joachim de Fedit, prieur de Sainte-Marie-Madeleine, de Jean Targon, du diocèse de Vaison, comme lépreux de la maladrerie de Saint-Gilles, moyennant 11 florins (30 novembre). — Testament de Marguerite Roure, du diocèse de Clermont, servante de Drivette Blauzac. Elle s'en remet pour son âme à ce que fera sa maîtresse (21 décembre 1499). — Arrentement du labourage de Reculan, passé par noble Louis Gros et consort, rentiers principaux de ce devois, moyennant le quint des grains, *solutis pridem decima et qualqaturis de cumulo communi*, et 2 écus d'or de rente (28 décembre). — Acepte passé par Antoine André, infirmier du monastère, de 50 sétérées de terre dans la garrigue (2 janvier 1499 v. s.). — Testament de Jean Brau, du diocèse de Saint-Flour (4 janvier). — Procuration de noble Lucie Raimond, veuve de Pierre Dufrene (22 janvier). — Inventaire mobilier de l'hôpital. Les caritatiers sont Bertrand Noalhe et Jean Fraissinet (22 janvier). — Mariage de Jean Piequet avec noble Catherine Boisseron (25 janvier). — Mariage de Jean de Vassuelh, marchand de Beaucaire, avec Gillette Isoard, fille de noble Marguerite Guiraud (29 janvier). — Achat pour Antoine Cenebie, hôtelier d'Arles, d'une maison à Arles, paroisse de La Major, rue de la Porte-Anhel, sous la directe du prieur de La Major, moyennant 33 florins petits de Provence (1^{er} février 1499 v. s.). — Reconnaissance féodale pour Jean Boffard et Bertrand Mirail, caritatiers de l'hôpital (9 février). — Procuration donnée par Jean Fabre, commandeur de Nîmes et de Générac, jadis rentier principal de la commanderie de Champagnoles et du lieu de Cazouls, diocèse de Béziers, ainsi que de Puysserguier, diocèse de Narbonne, membres de la commanderie de Champagnoles, à Dodon Calmeil, prêtre de Cazouls (5 février 1496 v. s.). — Réception faite par Joachim de Fedit, prieur de Sainte-Marie-Madeleine et de la maladrerie dudit prieuré, du prêtre Pierre Martin, lépreux de Bayssac, diocèse du Puy, *in fratrem et lasarum in dicta malauteria*, moyennant 9 florins (19 février 1496 v. s.). — Lods fait par Jacques du Ranc, prieur majeur et vicaire de l'abbé (21 février). — Acepte passé par Antoine André, infirmier du monastère, prieur de Saint-André de Camarignan, de 140 sétérées de terre au quartier du Contrast (27 février). — Obligation de 41 gros pour Julien Darènes, radelier de Sassenages, diocèse de Gre-

noble (3 mars 1496 v. s.). — Vente faite par le prêtre Pierre Guiraud, d'une vigne au quartier du Rastel (7 mars). — Procuration donnée par le moine de Saint-Gilles, Charles de La Roque, prieur de N.-D. de Cécèles, diocèse de Maguelone, dépendant de l'abbaye de Psalmodi, à Guillaume de La Roque, subcenteur de Saint-Gilles, pour s'entendre avec les moines de Psalmodi au sujet de Cécèles (7 mars). — Autorisation donnée par Raoul Boniface, vicaire général de l'abbé, au moine Joachim de Fedit, d'aller dans un autre monastère mouvant de l'abbaye, à condition de revenir dans le délai de huit mois, s'il n'y est pas reçu (1^{er} avril 1498).

E. 931. (Registre.) — 177 feuillets, papier.

1500-1501. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Procuration donnée par Michel Richard, du diocèse de Mende, *bovaterius* ou bouvetier de noble et puissant Tanguind de Ville-neuve, chevalier, seigneur de Beauvoisin, à Thomas Bargès et autres praticiens de la cour ordinaire de Beauvoisin (30 mars 1500). — Réception des novices André Armand et Gonin Carbonel, en qualité de moines profès (30 mars). — Arrentement passé par Jean Jouyn, commandeur de Gap, procureur du grand prieur Charles Alamand de Rochechinard, du labourage de La Fosse, moyennant le 1/4 des grains et fruits (6 avril 1500). — Autorisation donnée dans l'auberge de *l'Écu de France*, par le moine Guillaume de La Roque, hôtelier du monastère, vicaire de l'abbé, à l'évêque Arnaud de Gaubera, professeur d'Écriture sainte, *celebrandi.... ordines, tonsuram dandi et alia que fuerint necessaria faciendi*, pour cette fois seulement et sans conséquence, à Saint-Gilles (7 avril). — Obligation de 17 florins 10 gros de Roi, faite par un élèveur de Nîmes à noble Louis Gros et consort, rentiers principaux des herbages de Reculan et de Saint-André de Camarignan (10 avril). — Autorisation donnée dans la cour abbatiale, *ante lapides rubeos*, par le vicaire Guillaume de La Roque, à frère Barthélemy Rescossier, prêtre et familier du grand prieur, de tenir les bêtes à laine du grand prieur, pendant six jours, dans le terroir de Saint-Gilles, pour une fois seulement (22 avril). — Obligation de 50 florins 1/2 petits de Provence pour le vacher du seigneur d'Albaron (25 avril). — Caution pour le moine Charles de La Roque, prieur de *Medenis*, usufruitier et commendataire du prieuré de N.-D. de Cécèles et Sainte-Colombe de Messargues, donnée par le moine Guillaume de La Roque, prieur dudit prieuré (27 avril). — Nomination faite par le moine Antoine André, infirmier du monastère,

prieur de Saint-André de Camarignan et Sainte-Colombe, de Pierre Guillot en qualité de baile de Saint-André (23 mai 1500). — Afairement ou association entre deux ménages de Saint-Gilles (24 mai). — Quittance de 12 florins faite par Jean Jouyn, commandeur de Gap, procureur du grand prieur et gouverneur de la maison prieurale, au moine Louis Garin (28 juin 1500). — Arrentement de la part du péage du port de Saint-Gilles appartenant au grand prieur, moyennant 9 florins de rente (28 juin). — Arrentement passé par Jean Jouyn, procureur du grand prieur, à un habitant de N.-D. de La Mer (Saintes-Maries), du labourage des Cabanes, cultivé par défunt frère Jean Chabaud, au terroir de La Tête de Loup, entre le bois de Lescalle et le port de la consoude, ou à peu près, pour 4 ans, moyennant le 1/4 des grains (29 juin). — Procuracy donnée par Jean Vorilhon, majordome de Saint-Jean, à François Bosc, avocat de Montpellier, frère Tristan Barrière, de l'ordre de Saint-Jean, et autres avocats à la cour conservatoire de l'ordre de Saint-Jean à Montpellier (14 juillet 1500). — Procuracy donnée à Jean Boffard, de Saint-Gilles, par Jean Gandorfo, habitant d'« Arassa », diocèse d'« Arbenque » dans la Rivière de Gênes, et d'autres habitants de ladite ville, nommés à l'acte, pour représenter les Génois en justice et pour être leur consul (19 juillet). — Arrentement du Grand Mas d'Argence, passé par le commandeur de Gap, moyennant le 1/4 d'une moitié des grains et le 1/5 de l'autre moitié (25 juillet). — Arrentement du labourage de la cabane de Combas, c'est-à-dire que feu Jean Combas cultivait jadis, appartenant au grand prieur, moyennant le 1/4 des grains et fruits (25 juillet). — Vente faite par Barthélemy Ranquet, recteur ou vicaire de Saint-Martin, du premier lods et investiture d'une vigne de la femme d'un charron, sise au quartier du Rastel, confrontant la vigne du prieur de Saint-Martin, moyennant 23 florins 1/2 (9 août 1500). — Prix-fait de la réparation de la vieille chaussée de Saint-Gilles, baillé par Jean du Rozier, procureur de l'abbé, noble Guillaume Gros et Gilles Aubert, levadiers, et Julien Musnier, clavaire de la ville. Devis en langue d'oc mélangée de latin et de français. Le prix est de 29 gros 1/2 la canne, de 19 gros 1/2 ou de 8 gros 1/2, suivant l'importance des réfections (13 août). — Vente faite par l'infirmier de Saint-Gilles, prieur de Saint-André de Camarignan, du bois *totius bosqui combusti sive cremati Sancti Andree...*, de la Gau citra et non ultra, moyennant 45 florins. La partie incendiée du bois est en-deça de La Gau (14 août). — Cession faite par Julien Musnier, marchand de Saint-Gilles, viguier de Franquevaux, à Jean

de Vassuelb, de son office de viguier (6 septembre 1500). — Arrentement de l'abbaye de Franquevaux et de ses membres, passé par Pons du Ranc, chanoine de Nîmes, abbé de Franquevaux, avec l'assentiment de ses religieux assemblés en chapitre, à Julien Musnier, marchand de Saint-Gilles, pour 3 ans, moyennant la rente de 460 florins tournois ou de Roi, valant chacun 15 s. (22 août 1500). — Cancellation dudit arrentement (2 octobre 1500). — Convention entre Antoine André, infirmier, prieur de Saint-André de Camarignan, et Pierre Conil, charron de Saint-Gilles, au sujet du défrichement du bois, tant vert qu'incendié, qui est sous le chemin de Vauvert, dans le devois de Saint-André, et dure jusqu'au *garach sive rompude* que conduit le fachier de Saint-André (26 août 1500). — Testament de Guillaume Chevalier. Il élit sépulture au cimetière de l'œuvre de Saint-Gilles et consacre 15 florins à son âme (13 octobre 1500). — Lods fait par Julien Musnier, viguier de Franquevaux, et Nicolas Blachier, procureur de Franquevaux, d'un *val-lat* situé dans la dimerie d'Isle (15 octobre). — Testament de Gilles de Penis. Il élit sépulture au cimetière du cloître du monastère et consacre 12 l. à son âme (16 octobre). — Procuracy donnée par Marquès de Charlana, à son neveu Jean de Selva, procureur au parlement de Toulouse, pour recouvrer du détenteur, quel qu'il soit, sa bougette avec un bréviaire en parchemin à l'usage du monastère de Saint-Gilles, un psautier en papier, imprimé, *uno birro nigro et uno alio albo pro nocte, infra dictam bogetam existentibus*. Le constituant est appelé *curerius Sancti Egidii*. C'est pour *courrierius* ou *correarius*, official, vicaire (15 octobre). — Arrentement des herbages de Reculan, passé par les rentiers principaux de ce devois moyennant 120 florins (18 octobre). — Cession faite par Firmine Raffin, fille d'un pareur [de draps] de Rieussec, paroisse de Fontels, veuve de Guillaume Chevalier, à noble Antoine Guiraud, de Nîmes, de la moitié de ses droits à Rieussec (26 octobre). — Procuracy donnée par Jean Jouyn, commandeur de Gap, receveur général de l'ordre à Saint-Gilles, à son serviteur Jean Reille, pour recouvrer les censives et autres droits dus à défunt frère Galliot de Biscar, commandeur de Saint-Maurice de Casesvieilles (2 novembre 1500). — Procuracy donnée par Isabelle de La Roque à des avocats de Montpellier et à son frère Martin de La Roque (3 novembre). — Lods fait par le moine Gonin Piat, subcenteur et procureur ou exacteur des censives et lods du monastère (3 novembre). — Réception faite par Jean du Rozier, prieur de Moulézan, procureur de l'abbé, et Guillaume de La Roque, vicaire de l'abbé, d'André Pomier, assigné par le Roi au mo-

nastère. Ils lui font remettre par Mathieu Portal 11 l., jusqu'à ce qu'il montre au vicaire d'autres lettres royales et d'autres procédures, pour les déposer au trésor abbatial. Pomier est tenu de faire au monastère une résidence ininterrompue (4 novembre). — Donation faite par noble Pierre Buade, fils de feu noble Jacques Buade, d'Aimargues, majeur de 19 ans et mineur de 25 ans, désirant entrer dans la religion de Saint Benoît, au monastère de Saint-Gilles, à son unique sœur noble Jeanne Buade, qui l'a aidé de ses sacrifices (8 novembre 1500). — Procuracion donnée par nobles Guillaume et Louis Gros, père et fils, et Guillemette Gautier, femme de Louis, à des avocats de Nîmes (8 novembre). — Lods fait par noble Guillaume Gros (8 novembre). — Procuracion donnée par Jacques Rescent, maître ès arts, prieur de Saint-Sauveur de Cruzières, à son frère Guillaume Rescent, bachelier *in utroque jure*, prieur de Saint-Andéol, diocèse de Viviers, pour percevoir les revenus de l'autel ou chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, fondée en l'église de Beaumont, diocèse de Poitiers; recouvrer de noble et puissant Jean de Saint-Gelays, chevalier, seigneur de Monlieu, 50 écus d'or; de Jean Patarin, curé de Chênevelles, même diocèse, 55 ducats d'or (10 novembre). — Procuracion donnée par Guillaume de La Roque, vicaire et officiel de l'abbé, et Jacques Rescent, gouverneur abbatial, à des procureurs au parlement de Toulouse (11 novembre). — Obligation de 13 florins pour Pierre Devars, cuisinier de l'abbaye (13 novembre). — Transaction où figure noble Antoine Guiraud, dit Savarie, héritier de feu Pierre Richard après la mort du moine Luxembourg Richard, prieur de Caissargues (13 novembre). — Caution donnée par Jean Queyrel, serviteur du grand prieur, et par le grand prieur, à l'abbé-seigneur, à l'occasion d'un litige à la cour ordinaire (15 novembre). — Arrentement passé par Jean du Rozier de la chasse d'Espeiran. Le preneur aura le tiers de la chasse, plus les peaux « de la sauvasine ». Le bailleur aura les faisans, le preneur les perdrix (17 novembre). — Procuracion donnée par Gillette Isoard, femme de Jean de Vassuelh, marchand de Saint-Gilles, à noble Antoine Guiraud, dit Savarie (19 novembre). — Arrentement passé par Jean du Rozier, prieur de Moulézan, procureur de l'abbé, du mas de Bions, moyennant la rente de 30 l. et d'une douzaine de volailles grasses ou de chapons, *et unius duodene allilium sive de capons* (19 novembre). — Arrentement passé par l'infirmier Antoine André, prieur de Saint-André de Camarignan, de 200 sétérées de terre *del Cousson* à défricher, pour 7 ans (20 novembre). — Pactes de mariage en langue d'oc (22 novembre). — Procuracion don-

née par le tailleur Jean Élisot à noble Antoine Guiraud, dit Savarie, pour recouvrer de François Mercier, chanoine de Nîmes et prieur de Nages, 8 florins à lui dus *ad causam doctioris Arnaudi Mercerii in arte sartorie* (24 novembre). — Prorogation des causes pendantes au Parlement, concertée entre Guillaume de La Roque et Jacques Rescent, au nom de l'abbé, d'une part, et Guillaume Dufrêne, *de Praxio*, notaire, au nom du vicomte d'Uzès, seigneur de Broussan, d'autre part (27 novembre). — Collation de la vicairie ou rectorie de Saint-Amans, diocèse de Cahors, dépendant de la commanderie de Vahours, faite par Jean Jouyn, commandeur de Gap, procureur et vicaire général du grand prieur Charles Alamand de Rochechinard, à frère Barthélemy Rescossier, prêtre du prieuré de Saint-Gilles (8 décembre 1500). — Collation de la rectorie, cure ou vicairie de Saint-Siméon, diocèse de Cahors, dépendant de la commanderie de Vahours, faite par le procureur du grand prieur à frère Blaise Catalan, prêtre de la religion de Saint-Jean, habitant Saint-Vincent-sur-Charpey, diocèse de Valence, représenté par noble Aymar de Ravel, maître d'hôtel du grand prieur (8 décembre). — Procuracion donnée par Barthélemy Rescossier, recteur moderne de Saint-Amans, au maître d'hôtel Aymar de Ravel, pour se présenter devant l'évêque de Cahors, prendre possession de Saint-Amans et l'arrenter (8 décembre). — Procuracion donnée par le commandeur de Gap, au nom du grand prieur, à des procureurs et à des avocats du parlement de Toulouse (8 décembre). — Cession faite par les tuteurs des hoirs de Pierre Gimel, à Jean Botlard, de leur part de l'arrentement des pêcheries du Seamandre, avec celle du Bouliech et des autres *tésures* ou filets, « cum duabus barquis, toute la rabaste et de la cabane », moyennant 50 florins petits de Provence (14 décembre). — Procuracion donnée par Pons du Rânc, chanoine de Nîmes, abbé de Franquevaux, à des avocats de la cour présidiale du sénéchal (15 décembre). Autre procuracion donnée par l'abbé de Franquevaux à Jean de Valanges, prieur claustral (15 décembre). — Obligation de 60 florins t. faite par noble Colmet Morin, vignier de Saint-Gilles, au prêtre Jacques Rescent, pour achat de 4 bœufs dressés (18 décembre). — Testament de Gilles Profundis. Il consacre 10 l. à son âme (20 décembre). — Mariage de Jean Lansard, notaire de Nîmes, avec Catherine Girard, de Saint-Gilles (27 décembre). — Arrentement de la cabane de Clairefarine, passé par le commandeur de Gap, au nom du grand prieur, moyennant le quart des grains et fruits (28 décembre). — Arrentement de la leude du monastère, passé par le moine Guillaume Mascaron, rentier princi-

pal de la dite leude, *levate*, pour 2 ans, moyennant 11 florins de rente (31 décembre). — Arrentement passé par l'abbé de Franquevaux, de la tuilerie du devois de Champagnoules, moyennant 20 florins de rente (2 janvier 1500 v. s.). — Nomination, faite par l'abbé de Franquevaux, de sous-viguiers dans la viguerie de Franquevaux (2 janvier). — Nomination, faite par le même, du procureur fiscal de la viguerie de Franquevaux (2 janvier). — Autorisation donnée, dans la cour abbatiale, par Guillaume de La Roque, vicaire du cardinal Julien, abbé de Saint-Gilles, au prêtre Barthélemy Rescossier, *crucesignatus sancti Johannis ordinis*, sacristain de la maison prieurale, et à Jean Vorilhon, maître d'hôtel, procureurs du grand prieur. « Inundationes aquarum submergerunt totum ripeyresium ubi sunt animalia lanuta et alia quecumque dicte domus magni prioris, que sunt eis necessaria extrahendi de dicto ribeyresio, et repponendi in loco tuto. » Ils demandent la licence « dessendendi de barquis, in territorio sive devesio d'Espeirano minus dampnosus, dicta eorum animalia cum barquis, et passagium eisdem....., illa transeundi per dictum devesium..... ad aliud territorium ubi poterunt reperire » (6 janvier). — Testament de Gilles Aubert. Il consacre 15 l. à son âme (18 janvier). — Nomination, par Guillaume de La Roque, hôtelier du monastère, du procureur fiscal de la viguerie et de l'officialat de Saint-Gilles (20 janvier). — Révocation, faite par l'abbé de Franquevaux, de Julien Musnier comme viguier de Franquevaux. Le prieur Jean de Valanges est chargé de la notification (18 janvier). — Testament de Toinette Bagnier, veuve de Guillaume de Penis. Elle élit sépulture au cimetière de Saint-Gilles et consacre à son âme 15 l. Legs de 10 s. à la messe conventuelle, à condition *quod domini monachi teneantur corpus suum monachare*. Legs aux œuvres de Saint-Gilles, Saint-Martin, Saint-Laurent, Saint-Pierre de Beaulieu, à l'hôpital des pauvres et aux pauvres de Saint-Lazare (lépreux) ; à Jean Bonot, curé de Saint-Laurent, pour un trentenaire de messes de saint Grégoire, à Marquès de Charlana, moine et conrazier, pour un trentenaire de messes des morts (17 janvier). — Aapte passé par Jean du Rozier, prieur de Moulézan, procureur de l'abbé (27 janvier). — Procuration donnée par Gilbert Malian, doyen de Saint-Gilles, prieur de N.-D. de Fraissinet de Lozère, diocèse de Mende, à Jean Malian, licencié *in utroque*, et à des notaires de La Canourgue, *de Canonica* (1^{er} février 1500 v. s.). — Arrentement passé par Jean du Rozier, procureur de l'abbé et rentier de l'abbaye, à Jean Boffard, du quart des port, passage et péage de l'abbé, avec les terres labourables de La Lionarde, excepté celles de La

Rossignole, pour 3 ans, moyennant 53 florins de rente (2 février). — Procuration donnée par Jean de Lacroix, prêtre et infirmier de la maison prieurale de Saint-Gilles, à des avocats de Nîmes (10 février). — Abandon d'un legs de 1.000 l. laissé par le grand prieur Célon de Mandols à son neveu noble Antoine Blacas, seigneur de *Corrossio*, lequel, sachant que son oncle ne pouvait faire ce *deppropriamentum* sans le consentement du grand maître de Rhodes, son supérieur immédiat, et ne voulant pas charger l'âme du défunt, fait l'abandon à Jean Jouyn, commandeur de Gap, receveur du commun trésor au prieuré de Saint-Gilles, stipulant pour le trésor de Rhodes (19 décembre 1500). — Quittance de 1.000 florins t. valant chacun 15 s., faite par noble Antoine Blacas, seigneur de *Corrossio*, au commandeur de Gap, procureur du grand prieur, pour ses peines, avances et soins de douze ans dans la poursuite des droits du grand prieuré et de l'ordre (19 décembre). — Procuration donnée par Jean du Rozier, prieur de Sainte-Croix de Moulézan, pour présenter à Nicolas, évêque d'Uzès, Antoine Garnier, prêtre, de Ribaute, comme vicaire ou recteur de Moulézan (22 décembre). — Mariage entre Claude du Rozier, notaire de Vauvert, et noble Anne Faget, fille de noble Michel Faget, seigneur de Clarensac. Le père de la fiancée et son frère noble Durand de Langlade lui constituent en dot 300 l., « necnon duas ampelandras et duas gonellas nubciales, videlicet unam ampelandram panni scarlate, valoris octo scutorum canam, follerantam pellibus de Romanie, et aliam ampellandram panni brunete de colet de Bourges, cum folleratura de ostadine, et unam ex gonellis panni de Roan, et aliam gonellam panni violeti boni » (5 février 1500 v. s.). — Arrentement passé par Jean Boffard, de Saint-Gilles, comme tuteur d'Hélipde Nicolas, à Jean Blanc, bourrelier d'Arles, du logis du *Mouton*, vignes, terres et mobilier dudit logis, inventorié à l'acte, pour 3 ans, moyennant la rente de 29 florins (11 février). — Arrentement dudit logis, qui était tenu par Jean Blanc, passé par Jean Boffard, à la mère de sa pupille Hélipde, pour 1 an, moyennant 16 florins (2 mars 1500 v. s.). — Réclamation de Guillaume Noier, marchand de sel de Nîmes, faite à Jean du Rozier, procureur de l'abbé, tant pour lui que pour les poissonniers. Il lui demande la réparation des chemins entre la ville et le port du Rhône, pour le transport du sel, du poisson et des voyageurs. Sans quoi il s'adressera plus haut. Le vicaire répond que le seigneur n'est pas tenu de réparer les chemins. En tous cas, les chemins sont en bon état (25 février 1500 v. s.). — Inventaire des meubles livrés par Jean Boffard à Jean Blanc, bourrelier d'Arles, rentier du logis du *Mouton* (1^{er} mars 1500

v. s.). — Arrentement passé par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, à Pierre Amphos, de Beauvoisin, d'une part du labourage situé au-dessus du chemin de Vauvort à Saint-Gilles, terroir de Franquevaux, *ad sufficientiam unius aratri* (2 mars). — Procuration générale donnée par Pons du Ranc, chanoine de Nîmes, abbé de Franquevaux, prieur de Saint-Jacques de Manguio, diocèse de Maguelone, et de Saint-Vincent d'Olozargues, diocèse de Nîmes, à son frère noble Firmin du Ranc, qu'il nomme viguier de Franquevaux (2 mars). — Arrentement du prieuré de Saint-André de Bernis, passé par Jean du Rozier, prieur de Moulézan, rentier principal de l'abbaye de Saint-Gilles (4 mars). — Acepte passé par Jean Boffard et Mathieu Tornatoris, caritadiers jurés de l'hôpital des pauvres (15 mars). — Procuration donnée par noble Jean de La Roque, seigneur de Mortiers, habitant de La Roque-Aynier, diocèse de Maguelone, à des avocats de Nîmes (16 mars). — Arrentement du prieuré de Sainte-Croix de Moulézan, passé par le prieur Jean du Rozier, moyennant 90 florins de rente (18 mars). — Nomination faite par le moine Antoine André, infirmier du monastère, de Benoît de Cerqu en qualité de procureur fiscal de Saint-André de Camarignan et Sainte-Colombe (19 mars). — Nomination faite par le moine Guillaume Mascaron, hôtelier du monastère, du notaire Antoine Mayraud comme procureur fiscal d'Estagel (19 mars). — Arrentement passé par l'abbé de Franquevaux en son chapitre, à Firmin de Blauzac, prieur de Brouzet, chanoine et procureur ou gouverneur du chapitre de Nîmes, des herbages du devois d'Iscele, moyennant 70 florins de rente (20 mars).

E. 932. (Registre.) — 183 feuillets, papier.

1501-1502. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Testament de Jean Delpuech. Il consacre 10 florins à son âme (4 avril 1501). — Collation faite par Jean Jouyn, commandeur de Gap, vicaire général du grand prieur, à frère Antoine Guilhod, du diocèse de Rodez, de la vicairie perpétuelle de Pierrefiche, diocèse de Mende, vacante par la mort de frère Antoine Jourdan (13 avril). — Protestation de Jean Michel, clavaire du château royal de Fourques, contre le serviteur du doyen de Saint-Gilles (17 avril). — Protestation du moine Jean du Rozier, rentier de l'abbaye, auprès de Guillaume de La Roque, vicaire de l'abbé (24 avril). — Licence donnée par le vicaire Guillaume de La Roque, à Jean Vorilhon, maître de la maison prieurale de Saint-Jean, de faire passer un certain nombre de bêtes à laine dans le territoire (25

avril). — Bail fait par Jean Vedel, ancien habitant de Saint-Gilles, *ob evidentem necessitatem et inopiam*, à Trophème Arnaud, de son fils Trophème Vedel, filleul d'Arnaud, pour le nourrir (28 avril). — Testament de Pons Ginhoux. Il consacre 12 l. à son âme (5 mai 1501). — Mariage entre Pierre de Vars, du diocèse de Vienne, et Drivette Ficheyron (17 mai). — Procuration donnée par Guillaume Mascaron, sacristain de Saint-Pierre de *Via Sacra*, aux moines Antoine André et Gonin Piat, subcenteur, pour le recouvrement de ses censives (12 juin 1501). — Arrentement des herbages du Listel, passé par Jean Jouyn, commandeur de Gap, vicaire général du grand prieur, pour 4 ans, moyennant 120 florins de rente (15 juin). — Procuration donnée par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, à son serviteur Nicolas Blachier (1^{er} juillet 1501). — Inventaire des documents remis par le monastère au moine Jean du Rozier, prieur d'Aujargues, pour défendre les droits de son prieuré. Mention d'actes reçus par les notaires François Denis, Pierre Monnier, des Rieux, de Rivis, Jean Arnaud, J. Dalaman, Étienne Régis. Point de date (15 juillet). — Arrentement du prieuré de N.-D. de Cécèles, passé par le prieur Guillaume de La Roque, hôtelier du monastère, sauf l'annexe de Sainte-Colombe, à Jean Ruphi, prêtre du diocèse de Maguelone, moyennant 36 florins de rente (20 juillet). — Arrentement du mas d'Estagel, passé par le chapitre à Guillaume Mascaron, sacristain de Saint-Pierre de *Via Sacra*, moyennant 400 florins de rente (20 juillet). — Testament de Marguerite Roure, dite l'hospitalière (24 juillet). — Rémission faite par Antoine André, infirmier du monastère, prieur de Saint-André de Camarignan, de sa part du labourage du Cousson de Saint-André (27 juillet). — Lods fait par Gonin Piat, subcenteur (10 août 1501). — Arrentement passé par Amblard Espinasse, aumônier du monastère, par le conseil de son père Gilbert de Lespinasse, habitant de La Canourgue, diocèse de Mende, à Thomas de Montgros, ouvrier du monastère, des revenus de l'office de l'aumônerie, moyennant 100 florins de rente (4 septembre 1501). — Procuration donnée par Pierre de Bourguitt, archidiacre de Saint-Gilles, prieur de Saint-Gilles de Pernes, à Antoine Beaumont, prieur de Ménerbe (5 septembre). — Procuration donnée par Amblard Espinasse, aumônier de Saint-Gilles, à des procureurs au parlement de Toulouse et à son père Gilbert Espinasse (6 septembre). — Procuration donnée par le monastère aux moines Thomas de Montgros, prieur claustral, et Gonin Piat (11 septembre). — Arrentement passé par Thomas de Montgros, ouvrier de Saint-Gilles, rentier de l'aumônerie, des herbes d'hiver des près de

l'œuvre et de ceux de l'aumônerie, moyennant 30 florins et 1 quintal de laine de toison, *lane ausenque* (16 septembre). — Aapte passé par le moine Jean du Rozier, procureur de l'abbé, au moine Guillaume de La Roque, hôtelier (20 septembre). — Lods fait par noble Lucie Raimond, veuve de Pierre du Frêne, et son gendre Guillaume Pigeron (12 octobre 1501). — Lods fait par Gonin Piat, subcenteur et procureur du monastère (23 septembre 1501). — Achat pour le prêtre Jacques Rescent, maître ès-arts, prieur de Saint-Sauveur de Cruzières (24 septembre). — Arrentement des herbages de Blanquet, passé par Jean du Rozier, rentier de l'abbaye, moyennant 70 florins (4 octobre 1501). — Obligation de 25 florins de Roi pour Gabriel Cros, prêtre de Sommière (6 octobre). — Requête du moine Antoine André, infirmier de Saint-Gilles, au vicaire Guillaume de La Roque. Il lui demande le bénéfice de l'absolution « si aliquomodo esset excommunicatus ad causam jurgii habitii hiis diebus nuperrimè defluxis cum domino Thomas de Montgros, priore claustrali, qui egressus fuit eidem verbis. » Le vicaire répond qu'une punition infligée par le prieur claustral doit être levée par ce dernier. Protestation de l'infirmier et réplique du vicaire (7 octobre). — Révocation faite par le vicaire et official, du monitoire adressé à Guillaume Mascaron (8 octobre). — Prise de possession du prieuré de La Madeleine par le moine Pierre Belle ète (23 octobre). — Rémission faite par noble Louis Gros, co-rentier des devois de Reculan et de La Cassagne (25 octobre). — Prise de possession de l'office de conrazier par le moine Guillaume de La Roque (27 octobre). — Procuracion donnée par Jean Jouyn, commandeur de Gap et de Valdrôme, à nobles François Jouyn, seigneur de Pennes, Jean de Beauvoir, *de Bellevisu*, chanoine de Gap et Claude Richard, prêtre de Gap, pour prendre possession de sa commanderie de Valdrôme (29 novembre 1501). — Obligation de 48 florins faite par Jean Comte, habitant des Saintes-Maries, à Jean Jouyn, commandeur de Gap, gouverneur de la maison prieurale, pour achat de 4 taureaux sauvages de la marque de ladite maison (23 novembre). — Testament du prêtre Bertrand Mazel. Il élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre de Beaulieu et consacre 25 florins à son âme (28 novembre). — Offre faite par les moines du couvent, à l'aumonier Amblard Espinasse, de la meilleure des robes de feu Marquès de Chalun, conrazier, et protestation de l'aumônier (3 novembre) (1). — Bail passé par le fournier François Saintamour, à Guiot de La

Forêt, du transport du bois de la provision du four (8 décembre 1501). — Absolution donnée par Julien Musnier, lieutenant de noble Jean Valette, viguier de Saint-Gilles, à Jacques Mège, serviteur du grand prieur (10 janvier 1501 v. s.). — Arrentement des terres et prés du prieuré de Sainte-Marie-Madeleine, passé par le prieur Pierre Belletête, moyennant 18 florins de rente (19 janvier). — Réception faite par Pierre Belletête, prieur de La Madeleine, de la lépreuse Hélops, femme du lépreux Jean Turgon, moyennant 1 écu 1/2 (24 janvier). — Recettes pour la peste : « Accipias salviam, item romanyn, fenolh, rude, ensens, artemisia, tant de l'une que d'autre, et de silidonia, deux foiz plus que de l'une, et ponantur simul in quodam vase vel mole, et les arroser de 24 en 24 heures avec vin blanc, et lez fere soullelher (soleiller) troys jours, et puis amprès lez distiller, et puis en boyre aux paciens devant que ayent dormy. Item, autre recepte : Accipe de dictis erbis et illas pone in mole vitrea, et illas arroser d'eaue ardente de 20 en 24 heures au soulelh troys jours, et tirer l'eaue ardente et en boire ung petit culhier. » — Procuracion donnée par le couvent au moine Pierre Belletête, prieur de La Madeleine, pour recouvrer du prieur de Saint-Gilles de Dun « gonellas seu vestiariium monachorum S. Egidii, una cum arreyragiis pro eisdem gonellis anno quolibet debitis, » etc. (24 janvier). — Collation faite par Raoul Boniface, abbé de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, vicaire général de l'abbé de Saint-Gilles, au moine Étienne Conil, de l'office de premier sacristain (27 janvier). — Arrentement de la vicairie ou rectorie de Saint-Amans de Molières, diocèse de Cahors, passé par Barthélemy Rescossier, prêtre de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, recteur, au prêtre Nicolas Birrat, du diocèse de Grenoble, moyennant 38 l. (2 février 1501 v. s.). — Donation *propter nuptias* faite par noble Lucie Raimond (3 février). — Obligation de 58 florins 8 gros de Provence pour noble Étienne Balbi, habitant d'Arles, représenté par Jean Vorilhon, maître d'hôtel du prieuré de Saint-Gilles (5 février). — Aapte passé par Guillaume de La Roque, conrazier, vicaire de l'abbé, d'un marais avec terre et pré au quartier de La Lone (20 février). — Testament de noble Lucie Raimond, veuve de Pierre Dufrene. Elle élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre de Beaulieu, dans le tombeau de son mari et de ses enfants, et consacre 60 florins à son âme. Legs de 10 s. à la mense du couvent, à condition que les moines *teneantur corpus suum monachare* ; aux œuvres des églises de Saint-Gilles, Saint-Martin, Saint-Laurent, Saint-Pierre de Beaulieu, à l'hôpital des pauvres, aux lépreux (22 février). — Accord entre les consuls de Montpellier

(1) Lire : décembre.

et de Nîmes. Les premiers disaient avoir acheté, pour la provision de Montpellier, 2.000 setiers de blé, mesure de Saint-Gilles, au grand prieur, représenté par son procureur général Jean Jouyn, commandeur de Gap, au prix de 15 gros le setier, et voulaient faire transporter ce blé à Montpellier par eau. Les seconds réclamaient ledit blé pour la provision de Nîmes, *propter necessitatem urgentem*, et offraient de le payer. Ils avaient d'ailleurs obtenu des lettres du sénéchal leur permettant de prendre le blé pour la provision du diocèse de Nîmes. Pierre Rodier, commissaire député par les consuls de Montpellier, et Ferrand Saige, consul de Nîmes, par-devant nobles Jean Valette, commissaire royal, et Étienne d'André, baile de Montpellier, et en présence du commandeur de Gap, conviennent d'attribuer 1.000 setiers à Montpellier, 200 à Aiguesmortes, 700 à Nîmes et 100 à Saint-Gilles (23 février).

E. 933. (Registre.) — 147 feuillets, papier.

1502-1508. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Testament de Guiot de La Forêt (31 mars 1502). — Obligé de 11 l. 1/2 fait par noble Claude de *Morengiis*, habitant de *Vergeriis*, au moine Antoine Beaumont (13 avril 1502). — Arrentement du prieuré de Sainte-Colombe de Nyssargues, « de Messargues », passé par le prieur Guillaume de La Roque, conrazier, à un habitant de Saint-Geniès des Mourgues, diocèse de Maguelone, moyennant 24 florins et une canne d'huile portables à Saint-Gilles (14 avril). — Mariage du fournier Antoine Richard (17 avril). — Reçu fait par Guillaume Mascaron aux moines du couvent des objets mobiliers inscrits sur quatre feuillets de papier, avec promesse de les rendre à la fin de son arrentement (18 avril). — Obligation de 30 florins pour Thomas de Montgros, ouvrier de Saint-Gilles, rentier de l'aumônerie (5 mai 1502). — Procuration donnée par noble Jean Jausserand, du Mas-Reverselh, paroisse d'Espagnac, à noble Claude Jausserand (16 mai). — Procuration donnée par Julien Musnier à Jean Solayrols, professeur de droit, et à d'autres avocats de la cour présidiale du sénéchal (30 mai). — Obligé de 190 florins fait par Raimond Garnier, prêtre de Ribaute, autrefois rentier du prieuré de Sainte-Croix de Moulézan, au prieur Jean du Rozier, moine de Saint-Gillés (1^{er} juin 1502). — Arrentement du prieuré de Moulézan, passé par le prieur à Antoine Garnier, curé de Moulézan, et consort, moyennant 90 florins (1^{er} juin). — Rémission de l'arrentement d'Estagel faite par le moine Guillaume Mascaron, sacristain de Saint-Pierre de *Via Sacra*, à

son frère Antoine Mascaron (23 juillet 1502). — Convention entre Pierre Bolletète, prieur de Sainte-Marie-Madeloïne de Saint-Gilles et prieur de Saint-Gilles de Dun, dit des Assis-sous-Corville, archevêché de Reims, et Dom Droyn Badière, moine du prieuré conventuel de « Coynssy » ou Coincy, ordre de Saint-Benoit, diocèse de Soissons, *Cessionensis diocesis*, dépendant de l'abbaye de Cluny, et prieur de Saint-Germain de Ronchières, dépendant du prieuré de Coincy. Ils échangent leurs prieurés (9 septembre 1502). — Inventaire des documents des hoirs de Bernard Malbose (s. d.). — Bail des pores de la ville, passé par le clavaire Pierre Grand à un barbier de Sault, diocèse de Carpentras, procureur de noble et puissant chevalier Raimond d'Agoult, seigneur de Sault, *causa... impassionandi et de aglantagio* (17 octobre 1502). — Bail de pores passé au même par le moine Jean du Rozier et noble Guillaume Gros (17 octobre). — Achat d'un mas de la directe de l'infirmerie de Saint-Gilles, fait par noble Jean Marin, coseigneur de Beauvoisin (18 octobre). — Achat d'un mas de la directe de l'infirmerie de Saint-Gilles, fait par Jean de Blachia, marchand de Nîmes (8 novembre 1502). — Lods fait par Louis Garin, moine et hôtelier de Saint-Gilles (17 novembre). — Réception faite par Pierre Belletète, prieur de La Madeleine et patron ou recteur de la léproserie, du lépreux Guillaume Bartholin et de la lépreuse Bernarde Raynaud, sa femme (25 novembre). — Procuration de Jean du Rozier, prieur de Moulézan (29 novembre). — Arrentement des terres de la sacristie de Saint-Pierre de *Via Sacra*, passé par le sacristain Guillaume Mascaron moyennant 35 florins de rente (4 décembre 1502). — Titre clérical donné par Pons Ginhous à Jean Arnaud, clerc du diocèse de Digne (14 décembre). — Inventaire mobilier de l'église Saint-Martin. On y voit 6 nappes d'autel, un missel en parchemin et un autre en papier, un petit missel couvert de peau rouge, un « officié », « unes expositions » des évangiles en parchemin, *lo responsier* en parchemin, un épistolaire, *pistollari*, avec le texte des évangiles, un psautier en parchemin, les *coutumes* de l'église en parchemin, plusieurs *legendiers* de parchemin *in magno volumine*, un capitulaire, *lo sacramentari* en papier, un bréviaire en parchemin, *cum cathena*, un *collectari* en parchemin, des cahiers ou quaternions d'un *officional*, un reliquaire en cuivre, « in quo sunt una dens, dos osses petietz, ung autre os cum uno parvo mochon de cede plicat, ung autre os », deux croix de cuivre, une petite ampoule de verre pleine de reliques, « plicata in armatorio », « campanilla Domini Nostri », derrière l'autel de saint Martin, onze livres en parchemin, près de l'au-

tel, deux grands candélabres de fer, derrière l'autel, quatre autres livres en parchemin, d'autres reliques dans ladite armoire, *plicate cum pannis ciriceis*, un autre *manoli panni ciricey albi* contenant des reliques, cinq chapes de drap de soie rouge, onze chasubles, un diacre et sous-diacre, cinq corporaux, deux paires de burettes, *orgolletz*, deux candélabres de cuivre, quatre autres de fer, deux diacres blancs, deux *aultaretz*, un reliquaire de cuivre doré « cum uno veleta brodada d'or pro Corpus Christi », 20 *tualhes* d'autel, une autre aube, trois manteaux de Notre-Dame, deux d'écarlate ornés de perles, et l'autre de satin jaune, six aubes et cinq amiets, deux petites *longières*, un drap mortuaire, deux calices d'argent dorés à l'intérieur, une grande croix d'argent, un bassin de cuivre *pro offerta* (18 décembre). — Quit-tance de 24 florins faite à Jean du Rozier pour la façon du four d'Espeiran (28 décembre). — Arrentement des herbages, glandée et chasse du devois de La Cassagne, passé par Pierre de Vars, héritier de Drivette du Frêne, moyennant 13 florins (31 décembre). — Association pour l'arrentement des cabanes de Redon, Nègue-Romieu et Barbentane, appartenant au grand prieur (2 janvier 1502 v. s.). — Bail de porcs fait à Guillaume Mascaron, rentier d'Estagel (10 janvier). — Autorisation donnée par Jean du Rozier, prieur de Moulézan, procureur de l'abbé et rentier de l'abbaye, à Barthélemy Rescossier, sacristain de Saint-Jean, procureur du grand prieur, de faire dépaître cent-sept bêtes à laine dans le pré sous Saint-Jean (18 janvier). — Arrentement du moulin et des terres de l'abbé à Bellegarde, moyennant 30 l. de rente (17 janvier). — Arrentement passé par Michel Rastel, notaire de Beaucaire, de son mas du quartier de La Lone, terroir de Saint-Gilles (30 janvier). — Récep-tion faite par Pierre Belletête, prieur de La Madeleine, du lépreux François Eyrisson, des Saintes-Maries (31 janvier). — Vente faite par le fournier François Saint-Amour, du quart du pain de ses fournées pendant un an, moyennant 13 florins (3 février 1502 v. s.). — Pro-curation donnée par Jean Jouyn, commandeur de Gap, procureur général du grand prieur, à Antoine Guilhod, recteur de Peyrefiche, au recteur de Saint-Sauveur et consorts, pour agir contre le fermier de l'équivalent de la paroisse de Frugières, diocèse de Mende, et autres voulant molester la maison prieurale de Saint-Gilles ou le commandeur de Gapfrancès (10 février). — Lods fait par Trophème Arnaud et Jean Canonge, caritadiers de l'hôpital des pauvres, pour une parran hors le Portail-Vinous, entre les deux murailles (13 février). — Testa-ment de Jeanne de Roux. Elle consacre 10 florins à son âme (25 février). — Bail de la nourriture d'une orphe-

line pour 4 ans, moyennant la jouissance d'une maison avec cour *et medii vasis de trempe* (7 mars 1502 v. s.).

E. 934. (Registre.) — 152 feuillets, papier.

1503-1504. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Achat pour le monas-tère d'une pension de 40 l. moyennant un capital de 400 l. (3 avril 1503). — Autorisation donnée par Jean du Rozier, prieur de Moulézan, rentier de l'abbaye, pro-cureur de l'abbé, à Barthélemy Rescossier, sacristain de la maison prieurale, et à Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, représentants du grand prieur, de faire dépai-tre les bêtes à laine du prieuré autour de la maison prieurale et de la ville, *causa tondendi* (22 avril). — Bail de la réparation de la chaussée du Versadour, passé par Jean du Rozier (23 avril). — Achat pour le couvent d'une pension de 10 l. moyennant un capital de 100 l. Ces pensions donnent lieu à une imposition de nouveau cens ou de servitude, assise sur des immeubles des ven-deurs de la pension ou emprunteurs du capital. Ici les biens grevés appartiennent à noble Guillaume Garin, marchand de Nîmes (26 avril). — Procuracy donnée à son mari par la lépreuse Bermone Raynaud, veuve de Jean Raynaud, dit Clarmon, de Lunel, habitant la mala-drerie de Saint-Gilles, femme du lépreux Guillaume Ber-tholin, habitant ladite maladrerie (3 mai 1503). — Ar-rentement du prieuré de Saint-Martin, passé par Jean Mondanel, marchand de Brives, procureur de Michel Mourgue, curé de Saint-Martin, moyennant 24 florins de rente (7 mai). — Testament de la lépreuse Bermone Raynaud, de Saint-Côme. Elle consacre 6 l. à son âme (13 mai). — Obligé de 21 florins pour le prieur claustral Thomas de Montgros, à raison de l'achat de l'« erbe mayenque de la grand obre » (13 mai). — Collation faite par le prieur claustral, prieur des Vans, à Pierre Brayc, prêtre des Vans, de la chapelle fondée *in tribunali* de l'église Saint-Pierre des Vans, vacante par la mort de Guillaume de Via, de Saint-Victor de Gravière, recteur de Saint-Antoine ou chapelle en question. L'investiture a lieu *per birreti sui in caput suum appositionem* (14 mai). — Obligé de 16 florins pour Louis Garin, procu-reur du couvent (30 mai). — Arrentement de la terre des Cannes, appartenant à l'hôtellerie du couvent, passé par Louis Garin moyennant 6 setiers de blé (30 mai). — Compromis où figure Pons du Ranc, abbé de Franque-vaux. Il s'agit de travaux à l'église de Franquevaux (7 juin 1503). — Arrentement passé par noble Firmin du Ranc, procureur de l'abbé de Franquevaux, d'une partie des terres labourables de l'abbaye, entre le che-

min de Saint-Gilles à Vauvert et les marais, moyennant le 1/7 des grains provenant des défrichements (7 juin). — Prise de possession de l'office de premier sacristain de Saint-Gilles par Antoine Montilles (29 juin). — Décision prise *in lapidibus rubeis, post cenam*, par Guillaume de La Roque, vicaire et official, et Louis Garin, hôtelier, procureur de Pierre Belletête, prieur de La Madeleine, à la requête du lépreux Guillaume Bertholin, « *dicentis quod nullus fere vult legare nec relinquere pauperibus Sancti Lasari Sancti Egidii aliqua bona, propter eo quia prior Magdalenes illa accipit et sibi appropriat, et domum lasarorum deppopulat* ». Le vicaire et l'hôtelier statuent « *quod abinde si quis leguet, donet vel relinquet aliqua utencilia, superlectilia domus vel meynagium, pauperibus dicte malauterie, quod ea sint, existant, permanente... perpetuo in hobesimento dicte malauterie* » (29 juin). — Prise de possession de l'office de premier sacristain de Saint-Gilles par le moine Gonin Carbonel. Il est mis en possession par Pierre de Bourgjuif, ouvrier, au lever du soleil, dans l'église supérieure majeure, *ante capellam beati Egidii del cen gros* (3 juillet 1503). — Arrentement du labourage cultivé par défunt frère Jean Chabaud, ou cabane de Jean Chabaud, et de la cabane de Barbentane, passé par Jean Jouyn, commandeur de Gap, procureur du grand prieur, moyennant le 1/4 des grains. Ces cabanes sont dans le terroir de La Tête de Loup, au-delà du bois de Lescale et du port de la consoude (23 juillet). — Obligation de 48 florins pour le grand prieur. C'est le prix d'achat de 4 taureaux sauvages de sa marque (23 juillet). — Procuration donnée par Guillaume de La Roque, prieur de N.-D. de Cécèlès et Sainte-Colombe, à Charles de La Roque, prieur de Meynes (30 juillet). — Arrentement de la cabane de Jean Combes, passé par le commandeur de Gap, au nom du grand prieur, moyennant le 1/4 des grains (18 août 1503). — Obligation de 50 écus d'or pour Jacques Beauventre, d'Aiguesmortes (10 août). — Arrentement du Petit-Mas d'Argence, passé par le commandeur de Gap au nom du grand prieur, moyennant le quart des grains, *granorum, grapperiorum et dez solencz* (20 août). — Requête du clavaire de Saint-Gilles à Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, maître de la maison priorale, et Barthélemy Rescossier, procureur général du grand prieur, au sujet des réparations aux chaussées du Rhône (13 octobre 1503). — Rémission de l'arrentement de Saint-Martin, faite par le prêtre Pierre Guiraud, rentier de la vicairie de Saint-Martin, à Pierre de Salisset, du diocèse de Reims (6 octobre). — Bail des chèvres de la ville (9 octobre). — Lods fait par le prêtre Pierre Grand, rentier de l'église Saint-Martin (10

octobre). — Aapte passé par le moine Louis Garin, hôtelier et procureur du monastère. Il s'agit d'une parransise en dehors du Portail-Vinous, entre les deux murailles, confrontant la dougue de l'ancienne muraille, le chemin allant au Portail-Vieux de Saint-Pierre de Beaulicu, et l'église ruinée, *erema*, de Saint-Jean lo nou (18 octobre). — Arrentement passé par Jean de Lacroix, infirmier de la maison priorale de Saint-Jean, des pêcheries de Couton et de La Crémade, dépendant de son infirmerie, moyennant 50 florins de rente (24 octobre). — Arrentement de l'étang et des pêcheries de Scamandre, passé par le moine Louis Garin moyennant 55 florins de rente (30 octobre). — Rémission faite par Jean Jouyn, commandeur de Gap, procureur général du grand prieur, receveur dans toute la province de Saint-Gilles du trésor commun de la religion de Saint-Jean, suivant une délibération du chapitre provincial récemment tenu au priouré de Montfrin, délibération contenue dans des lettres patentes scellées du sceau dudit chapitre, au prêtre Guillaume Bosquin, vicaire de Canabières, d'une créance, *debitum*, de 1.117 florins entrée dans le trésor commun de Rhodes ou de la religion, *de expolio et propter decessum* de frère Bérenguier du Guers, commandeur de Canabières, diocèse de Rodez. Cette somme était due à celui-ci par les rentiers de Canabières et des membres de sa commanderie, et Bosquin est chargé par le receveur de la recouvrer (4 novembre 1503). — Obligation de 200 florins faite par frère Guillaume Bosquin au receveur Jean Jouyn, à l'occasion de la rémission de la créance de 1.117 florins, pour laquelle Bosquin a versé 500 florins, le prix de la rémission ou cession faite à Bosquin étant de 700 florins (4 novembre). — Requête du olavaire et des levadiers jurés au grand prieur, représenté par le commandeur de Gap, pour qu'il contribue à raison d'un tiers aux réparations de la vieille chaussée commune de Saint-Gilles, *circa lo trauc de Sernhac et aliis locis necessariis* (7 novembre). — Association pour l'arrentement de la vicairie de Saint-Martin entre Pierre de Salisset et Huguet Rodil (8 novembre). — Titre clérical donné par Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, à son neveu Jean Vorilhon. Il lui assigne le vivre et le vêtement sur sa commanderie (15 novembre). — Obligation pour les hoirs de Guiot de Laforêt, faite par-devant Julien Musnier, régent de la viguerie de Saint-Gilles, le siège abbatial vacant (17 novembre). — Nomination de Jean Blanc, de Générac, comme bannier et garde de La Cassagne, faite par Pierre de Vars et Jean de Blachia, rentier de La Cassagne (19 novembre). — Bail de la réparation des chaussées de Saint-Gilles, passé par Guillaume

de La Roque et Antoine André, vicaires, le siège abbatial vacant, Jean Boffard, clavaire, et Mathieu Portal, levadier juré. Il s'agit des brèches suivantes : *lo trauc del segonnau de Mathieu Portal, lo trauc de Sernhac et lo trauc del Port, juxta flumen Rodani* (26 novembre). — Arrentement des herbages d'hiver de Blanquet et de Barjac, passé par les vicaires, moyennant 65 florins pour les premiers et 25 florins pour les seconds (6 décembre 1503). — Offre des herbages d'Espeiran, faite par les vicaires à Jean du Rozier (6 décembre). — Obligé de 90 florins fait par Jean Fraysse, prêtre de Bellegarde, à Jean du Rozier, prieur de Moulézan, pour achat de trois paires de bœufs dressés (9 décembre). — Arrentement passé par noble Antoine Bony, seigneur de Larnac, habitant de Marsillargues, de son mas de *Las Broas*, près le moulin du *Trauc*, moyennant le tiers des grains (10 décembre). — Obligé de 110 écus d'or fait par noble Antoine Bony ou Bon, de Marsillargues, à Jean du Rozier, prieur de Moulézan, pour achat de 215 porcs petits ou grands (10 décembre). — Arrentement des herbages d'hiver de Lionarde, passé par les vicaires à noble Louis Gros, moyennant 12 florins (11 décembre). — Arrentement passé par noble Louis Gros de son olivette de Vauvert (17 décembre). — Arrentement de la chapelle de Saint-Gilles passé par les vicaires au moine Gonin Carbonel. Il s'agit des émoluments et offrandes de la chapelle, excepté les deux jours de la veille et de la fête du saint, jours pendant lesquels les offrandes appartiennent à l'abbé. Le bail est d'un an, commençant à la Noël, moyennant 12 l. (21 décembre). — Protestation de Louis Garin, syndic du couvent, faite aux Pierres-Rouges, par-devant les vicaires. Il déclare que le siège abbatial n'est point vacant par le seul avis qui leur a été donné, « et ex eo quia fuerunt electi per capitulum ; qui fuerunt requisiti ad accipiendum inventarium bonorum abbacie, et casu quo vellent accipere dictum inventarium, quod non esset sufficiens nec competens ad ipsos dominos religiosos claustrales, cum ceteris domesticis debitis, alimentandum et nutriendum de necessariis in quibus dominus tenetur, videlicet pane, vino, feno, avena, sale, et aliis necessariis usque ad novos fructus » (24 décembre). — Mariage d'Imbert de Beauregard, d'Albaron (19 janvier 1503 v. s.). — Arrentement des terres du Versadour passé par Guillaume de La Roque, vicaire (1^{er} janvier). — Arrentement des terres de Bions, passé par le même (6 janvier). — Procuracy donnée par Antoine Beaumont, prieur de Caissargues, à Antoine Cotard, prêtre de Nimos (6 janvier). — Arrentement de la part du port et du péage de Saint-Gilles appartenant à l'abbé, passé par Guillaume de La Roque (8 janvier).

— Arrentement du four et de la maison de Delphine Alphant, rue Droite, moyennant le quart du pain, « exceptis de las caumes ; que caumes erunt per lo carra-tier » (17 janvier). — Testament de Laurent Gimel. Il consacre 15 l. à son âme (18 janvier). — Arrentement du prieuré de Saint-André de Bernis, passé par le vicaire de l'abbé à Guillaume Mascaron, sacristain de Saint-Pierre de *Via Sacra*, et à Pierre Guiraud, prêtre de Saint-Gilles, moyennant 120 écus d'or à la couronne (5 février 1503 v. s.).

E. 935. (Registre.) — 170 feuillets, papier.

1504-1505. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Obligé de 6 florins fait par noble Antoine Freton, de Bellegarde, à l'abbé, représenté par le moine Louis Garin, procureur abbatial (mars 1504). — Codicille de Bermone Raynaud, lépreuse de la maladrerie de Saint-Gilles (27 mars). — Arrentement des terres d'Espeiran, passé par le vicaire Guillaume de La Roque et l'hôtelier et gouverneur abbatial Louis Garin, moyennant le 1/6 des grains (30 avril 1504). — Autorisation donnée à Barthélemy Rescossier, sacristain de la maison prieurale de Saint-Jean, représentant le grand prieur Charles Alemand de Rochechinard, par le vicaire Guillaume de La Roque, de faire passer les bêtes à laine du grand prieur sur le territoire de Saint-Gilles, aller et retour, du devois de Campagnoles à la maison prieurale, hors les murs (6 mai 1504). — Quittance générale donnée par Antoine André, infirmier, prieur de Saint-André de Camarignan et Sainte-Colombe, à Mathieu Portal, boucher de Saint-Gilles, et à Pierre Saunier, boucher de Nimes, rentiers de ses herbages (7 mai). — Procuracy donnée par noble François du Ranc, procureur de l'abbé de Franquevaux, à frère Jean Valanges, prieur de Franquevaux, pour recouvrer 70 l. du rentier de Campagnoles (11 mai). — Testament de Jean Larcher, prêtre de Saint-Gilles. Il consacre 30 l. à son âme (22 mai). — Nomination faite par Pierre Payan, viguier de Franquevaux, d'un lieutenant (28 mai). — Arrentement de la commanderie de Jalès, passé par Jean Jouyn, commandeur de Gap, au nom de Didier de Sainte-Jale, commandeur de Jalès, à Bermond Combier, prêtre originaire de Chalancon, et consorts. Le bail comprend la commanderie et tous ses membres, tels que Grosfau et Saint-Romain-le-Désert, à l'exception de Saint-Jean d'Artignan. La rente est de 320 écus d'or à la couronne (3 juin 1504). — Arrentement des terres et prés de Barjac, passé par Pèlerin de Coytivy, vicaire du cardinal d'Albret, sei-

gneur (abbé) de Saint-Gilles (15 juin). — Arrentement du prieuré de Saint-Jean de Gardonnenque, passé par le vicaire général de l'abbé à Louis Garin, moine et hôtelier, moyennant 120 écus d'or et 5 livres de cire (15 juin). — Arrentement du prieuré de Saint-André de Bernis, passé par le vicaire de l'abbé à Guillaume Mascaron, moyennant 125 écus d'or (15 juin). — Procuracy donnée par le vicaire du cardinal d'Albret, comme abbé de Saint-Ruf hors les murs de Valence et prieur de Saint-Saturnin d'Aimargues, au moine Louis Garin, pour l'administration du prieuré d'Aimargues (15 juin). — Arrentement passé par Jean Jouyn, commandeur de Gap, à Jean Boffard, de la part du péage de Saint-Gilles appartenant au grand prieur, moyennant 9 florins (5 juillet 1504). — Procuracy donnée par le commandeur de Gap à des religieux mentionnés *in rotulo presentis actachato* (5 juillet). — Rôle des noms desdits procureurs : Guillaume Teissier, *Testoris*, commandeur de Poéthlaval ; Nicolas de Villesèche, commandeur du Masdiou ; Claude de Saint-Priest, commandeur de Bellecombe ; André Eymerald, commandeur de La Vraie-Croix ; Perrin du Poët, Jean Parpalhe, Lancelot de Quinsieu, Jean d'Eyseran, Jean Bussereau, Méric du Ménil-Simon, dit Malpas, Jean Valette, dit Parisot, commandeur de Millau, Ferry de Conti, Hugues d'Harcourt, « de Araucourt », Bérenger de Rixsens, « de Riquesens », Jean de Sapet, Louis de Saint-Martin, Claude Bompar, Tristan de Thézan, dit Saint-Geniès, Claude Brutyny, Bernardin de Rasca, Jérôme du Puis, *del Pos*, Thomas Canne, chevaliers de l'ordre ; Charles de Pènes, Georges Jouyn de Pènes, servants d'armes (s. d.). — Cancellation de l'arrentement d'Aubais, entre Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, et Jean Poujol, prêtre d'Aubais (5 juillet). — Procuracy donnée par Charles de Pènes, *de Penis*, commandeur de Pinaudier, diocèse d'Embrun, à Jean Jouyn, commandeur de Gap, et Claude Richaud, prêtre de Gap (6 juillet). — Testament de Pierre Girard. Il consacre 20 florins à son âme (7 juillet). — Bail de la peinture d'un retable. Girard de Cologne, peintre de Cologne, en Allemagne, habitant Nîmes, « accepit quemdam retaula » que Jean Boffard, de Saint-Gilles, a fait faire pour sa maison, « et hoc causa illius pinctandi et pinhendi.... primo, ad faciendum las istorias et personagia quas et que ipse Bofardi dictabit.... ; item, ad imponendum colores de asur fin et or de ducat in eodem retaula et illud pinctandum d'azur fin et or de ducat, et alios colores in eodem necessarios finos et autenticos ; et alias illud aptandum et pinctandum auctenticè ad dictum et extimam magistrorum artis ». Boffard tiendra le peintre pourvu de tout ce qui est nécessaire *ad faciendum dic-*

tum opus, et le nourrira pendant la durée du travail. Le prix est de 32 l. (21 juillet). — Procuracy donnée par Godemar Deleuze, bourgeois de Nîmes, à Louis Garin, moine et hôtelier, pour l'arrentement de ses terres de Saint-Gilles 7 août 1504. — Engagement pris par Jean Veyrier, de Beaucaire. Il a chargé sur une barque de Pierre Ortolan, d'Arles, 200 setiers de blé achetés au rentier d'Estagel, Antoine Mascaron, à destination du capitaine de Beaucaire Louis Granier. Jean Boffard, garde du port de Saint-Gilles et de la cousoude, a arrêté la barque, exigeant caution de ne pas débarquer le blé ailleurs que dans le Royaume, à Beaucaire ou à Fourques (12 août). — Testament du prêtre Bertrand Mazel, *languens corpore*. Il consacre 15 l. à son âme (18 août). — Collation de la chapelle fondée en l'église Saint-Martin par feu Gensania Martin et vacante par la mort du prêtre Bertrand Mazel, faite par noble Guillaume Gros, patron, et Pierre de Vars, mari de Drivette Pigeron, fille de Louis Dufrêne, également patron, au prêtre Pierre de Salisset, qui est investi *per birreti sui in caput suum appositionem* (28 août). — Testament de Louis Hugo, chapelier de Saint-Gilles (30 août). — Arrentement du droit de l'équivalent de Saint-Gilles, passé par Guichard Bastier, bourgeois de Montpellier, fermier principal du droit de l'équivalent du diocèse de Nîmes, à Mathieu Portal, pour 3 ans, moyennant 150 l. de rente (6 septembre 1504). — Donation faite par Philippe Vernier, notaire de Saint-Gilles, et sa femme noble Hélops Olivier, à l'hôpital des pauvres, « in subsidium pauperum, religiosorum, pre[s]biterorum, nobilium, mercatorum et aliarum personarum honestarum, religiosarum vel mulierum honestè peregrinantium ». Les caritateurs sont Jean Boffard, Jean Canonge et Bertrand Valz. Le don consiste en un lit garni (10 septembre). — Arrentement du mas de Bions, passé par Pèlerin de Coytivy, archidiacre d'Uzès et vicaire général du cardinal d'Albret, abbé de Saint-Gilles, à un habitant de Bollegarde, moyennant 30 l. et 2 douzaines de chapons (12 septembre). — Arrentement des herbages du devois de Blanquet, passé par le vicaire général à noble Pierre de Porcelet, seigneur de Maillane, moyennant 70 florins (12 septembre). — Arrentement des herbages d'Espoiran, passé par le vicaire général à noble Louis Gros moyennant 215 florins (12 septembre). — Procuracy donnée par Jean Jouyn, commandeur de Gap, comme rentier principal des château et juridiction de Barnave, diocèse de Die, dépendant de l'abbaye d'Orlhac, à noble François Jouyn, seigneur de Pènes, son frère, pour l'administration de Barnave (21 septembre). — Procuracy donnée par Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, au

prêtre Pierre Combiér, pour régir sa commanderie (21 septembre). — Arrentement des herbages du devois du Listel, passé par le commandeur de Gap au nom du grand prieur, moyennant 130 florins (24 septembre). — Prix-fait baillé par le commandeur de Gap à deux *terraillons* pour la construction des chaussées du Rhône, depuis la chaussée neuve de La Fosse jusqu'à la limite des territoires de La Motte et de la maison prieurale, *ultrà crucem dicti castrî de la Mote*. Mention de Jacques de Lafont, lieutenant du capitaine du château royal de La Motte. Le prix est de 600 florins, plus 100 setiers de blé, 12 porcs, 6 vaches, 1 porc salé et 1 charge d'huile (5 octobre 1504). — Arrentement de la cabane de La Fosse, au nom du grand prieur (5 octobre). — Procuracy de Jean Chiras, clerc, de Thoiras, diocèse de Mende (9 octobre). — Association pour l'arrentement des pêcheries de Fourques (20 octobre). — Relation de la visite et de la réception des travaux des chaussées du Rhône, faite par noble Louis Gros, clavaire, et Jean Boffard, levadier juré. Ils ont reçu les travaux le 16 octobre, avec Louis Garin, moine et gouverneur de l'abbaye, Jean Jouyn, commandeur de Gap, procureur du grand prieur, et Mathieu Portal, levadier. On a reçu 74 cannes courantes dans le port de Saint-Gilles, à raison de 3 florins 1/2 la canne (22 octobre). — Procuracy donnée par le moine Thomas de Montgros, ouvrier de Saint-Gilles, au chanoine Jean de Montgros, prieur de Beauvoisin, à Jacques de Montgros, prieur de La Rouvière, et au moine Guillaume de La Roque (23 octobre). — Quittance générale faite par Pèlerin de Coytivy, protonotaire apostolique, archidiacre d'Uzès, vicaire général du cardinal d'Albret, abbé, et noble Bertrand de Faye, protonotaire apostolique, trésorier du cardinal, à Jean du Rozier, prieur de Moulézan, comme rentier de l'abbaye (26 octobre). — Réquisition faite par le vicaire et le trésorier à Guillaume Mascaron, moine et rentier de l'abbaye, de payer 200 écus d'or *que debebat tradere in intrata* (27 octobre). — Procuracy donnée par Jean Jouyn, commandeur de Gap, receveur ou procureur du commun trésor de Rhodes, pour l'entretien et la défense d'un bois de la commanderie de Saint-Christol (30 octobre). — Procuracy donnée par le même, commandeur de Gap, Embrun, Claret et Valdrôme, à frère Georges de Pènes, pour régir ses commanderies (1^{er} novembre 1504). — Règlement ou *ordinatio pro anima* fait par Jean Fraissinet pour un jeune parent décédé intestat (4 novembre). — Commission donnée par Pèlerin de Coytivy (Coëtivy), vicaire général, à Louis Garin, pour l'estimation des olives et de l'huile de l'année courante au prieuré de Bernis (13 novembre). — Arrentement

passé par Guillaume Mascaron, sacristain, rentier principal de l'abbaye, à Jean Boffard, du port et passage de Saint-Gilles, avec la partie du péage appartenant à l'abbé, les terres de Lionarde, les herbages d'hiver *del grant prat et del petit prat* de Lionarde, *et erba mayenqua del petit prat*, moyennant 51 florins (16 novembre). — Requête de Guillaume Mascaron, rentier de l'abbaye, à Pierre de Bourguif, vicaire de l'abbé, « quatenus summariam apriam facere dignaretur, pro sui exoneratione de presenti, dum pluit de tectis domus abbatialis, ubi pluit et ubi erit necessarium facere reparaciones in tectis seu coperiendum illa ». Cette enquête sommaire est faite par le vicaire, accompagné de Guillaume Chabrand, prieur de La Madeleine, du prêtre Antoine Raffin, etc. On visite la cuisine de la cour abbatiale, la farinière, la chambre *paramenti*, le corridor, *curriculum*, la chambre de la cour abbatiale, la cour abbatiale, la chapelle de Saint-Marc, « in quibus reperierunt quod pluebat in pluribus partibus cujuslibet diciturum istagiarum, et erat plusquam necessarium reparare tegulatas, sive illas remenar.... ». On visite aussi : « furnum, lo gallinier, stabulum abbatiale, stabulum conventûs, curiam temporalèm, tinalia, stabulum quadrigatarum, feneriam et orreum, in quibus recognovit quod pluebat in pluribus partibus ; carcerem sive curtem animalium : porta erat dirupta. absque gossons, sera et clave et palastragiis, in quibus tectis, erat necesse facere remenare » (21 novembre). — Bail passé par Pierre de Bourguif, vicaire, Guillaume Mascaron, rentier de l'abbaye, noble Louis Gros, clavaire, noble Guillaume Gros et Jean Boffard, levadiers jurés, tant pour l'abbé que pour le grand prieur et la ville, pour réparer la brèche du ségonnal de Mathieu Portal, à raison de 3 florins 1/2 par canne, fermer « les bautières » ou passes de La Fosse, « à bilhotins », celles de la chaussée neuve du port jusqu'au ségonnal de Saint-Jean, toujours avec des bilhotins ou barres de bois, fermer *lo trauc que es entre la tralhe et lo molin*. L'abbé, le grand prieur et la ville fourniront, outre le prix convenu, deux journées de charrette chacun *ad quadrigandum las tamarisses*, en vue des travaux (23 novembre). — Bail passé par le prêtre Pierre de Salisset, de 7 porcs, « noyridors, ex quibus sunt duo masculi et quatuor femelle, forati aurem sinistram », à mi-croît (27 novembre). — Arrentement passé par le moine Guillaume Chabrand, prieur de Sainte-Marie-Madeleine, de toutes les terres de son prieuré existant dans le Grès, moyennant le 1/6 des grains (4 décembre 1504). — Cession d'une part dans l'arrentement des terres de Saint-André de Camarignan et du Cousson, appartenant à l'infirmier du monastère

(9 décembre). — Procuration donnée par Bernard du Ranc, procureur général de Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, à Jean de Valanges, prieur claustral de ladite abbaye, pour recevoir les arrérages de la ferme de Campagnoles, les amendes de la juridiction de Franquevaux, les revenus en-deçà de la rivière du Vistre, à Nîmes et à Beaucaire, acenser le vallat d'Isle, etc. (13 décembre). — Bail passé par Huguet Rodil, noble Louis Gros, Jean Boffard, Trophime Arnaud, Pierre Court et Étienne Barthélemy, confrères de Saint-Sébastien, au peintre Girard Salvi (?), pour faire un retable, *lo retable*, suivant un devis qui n'est pas reproduit, moyennant 10 l. (23 décembre). — Rémission de l'arrentement d'Estagel, faite dans la cour abbatiale par-devant Pierre de Bourguif, archidiacre et vicaire, *prope lapides rubeos sedente*, par Guillaume Mascaron, sacristain de Saint-Pierre de *Via Sacra*, rentier principal, à Antoine Mascaron son frère (28 décembre). — Absolution confirmée par noble Astorge de Montgros, viguier de Saint-Gilles. Elle avait été donnée par noble Tannequin Le Vallois, viguier de la temporalité de Saint-Gilles *sub manu regia existente*, à Pierre Court et Pascal Aubert, pour des voies de fait, mais cela n'avait pas suffi à les mettre à l'abri de vexations (2 janvier 1504 v. s.). — Testament d'Imbert Martinet, du diocèse de Genève. Il consacre 25 florins à son âme (3 janvier). — Partage de biens entre Louis et Trophime Arnaud (9 janvier). — Obligation de 5 écus pour noble Jean Valette (13 janvier). — Procuration donnée par le monastère au camérier Bernard de Lacroix (30 décembre 1504). — Licence donnée par Guillaume Mascaron, sacristain de Saint-Pierre de *Via Sacra*, procureur du doyen de Saint-Gilles, à Pierre Court, de placer sur sa maison l'enseigne de *Sainte Marthe*, sous la censive de 5 d. (20 janvier 1504 v. s.). — Bail passé par Pierre Rovière, Jean Boffard, Jean Canonge et Antoine Mazel, ouvriers de l'église Saint-Martin, avec l'assistance de noble Louis Gros et Pascal Aubert, paroissiens de ladite église, à Antoine du Sauze, menuisier, *liquisfabro et minuserio*, de Nîmes, « ad faciendum lo retable cum lo marchepié altaris majoris S. Martini, in modum et formam quibus fuit eidem hostensum per lo pertrach factum per M. Girardum ». Le menuisier fera « lo pié dicti retable et inde lo retable de bonis et assasionatis fustibus nucis, bel et nect ». Le retable aura, comme l'ancien, 12 pans de large et 14 de haut. « Item, aux quatre piliers drectz, in quolibet pilari, ung personaige de menuiserie elevat (debout), qui erunt quatuor personaiges.... Item, au revers daud. retable, ung autre personaige elevat, videlicet ange ou autre personaige que sera divisat (dont il sera fait un

devis ou modèle), et sic erunt quinque personaiges à menuiserie ». Du Sauze devra « ire advisatum lo boys quod erit necessarium in dicto retable ad civitatem Avinionis, expensis operariorum, et dicti operarii tenebuntur illam fustaliam facere conducere ad civitatem Nemausi ». L'ouvrage sera livré à la Madeleine ou 15 jours après. Le prix est de 90 florins (3 février 1504 v. s.). — Bail passé par les mêmes au même pour faire « in medio dicti retable.... videlicet Sanctum Martinum equester cum paupere, lo macharpié et le tabernacle..... à six pans de hault led. Sainct Martin à cheval, et aud. tabernacle une custodie pour tenir corpus Christi, que puisse monter et dessendre ». Le prix est de 20 florins et 4 vaisseau de vin (22 avril 1505). — Testament de Pierre Pascal, dit *Lo Panart*. Il consacre 10 florins à son âme (12 février 1504 v. s.). — Requête présentée en l'auberge de *l'Écu de France*, par-devant Jean Robert, juge criminel de Nîmes. Pierre de Bourguif, vicaire et official, et le moine Guillaume Mascaron, rentier de l'abbaye, par Jean Jouyn, commandeur de Gap. Il expose au vicaire et au rentier « qualiter, propter indispositionem temporis, non potuit tenere animalia lanuta dicti prioratus Sancti Johannis, quia multitudo aquarum..... submergit illa et pascua ». Il demande en conséquence de mettre ses bêtes sur le territoire de Saint-Gilles. Décision conforme (14 février). — Reconnaissance féodale pour noble Guillaume Gros (15 février). — Arrentement passé par le commandeur de Gap, au nom du grand prieur, de la cabane de La Tête de Loup, moyennant le 1/4 des grains (16 février). — Arrentement de la cabane du bois de Boyne et des terres de Clairefarine, moyennant le quart des grains (16 février). — Rémission faite par Jean Jouyn, commandeur de Gap, receveur général du trésor de Rhodes en Provence et au prieuré de Saint-Gilles, à Jean Laurent, chanoine de Saint-Trophime d'Arles, des dépouilles de feu Raimond de Fons, servant ou sergent d'armes conventuel de Saint-Jean de Jérusalem, moyennant 10 écus d'or sol, le paiement des obsèques, d'un trentenaire de messes de 5 florins, de 15 florins à Jean de Fons, frère du défunt, outre *unam dispoïdem, unam raupam et unas caliguas*, de 20 florins à la sœur du défunt, et de toutes les dettes (27 février). — Procuration donnée par le commandeur de Gap à Jean Laurent, chanoine de Saint-Trophime d'Arles, Louis de Berre, seigneur de *Cauda Longua*, et consorts, pour reconvrer *omne expolium* de feu Raimond de Fons, servant d'armes conventuel, commandeur de Malemort, dépendant de la commanderie d'Aix, et de Saint-Blaise de Broc, dépendant de la commanderie de Nice, ainsi que les revenus desdits membres (27 février).

E. 936. (Registre.) — 155 feuillets, papier.

1505-1506. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Testament de Raimond Bodon, prêtre de Saint-Gilles. Il élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre de Beaulieu et consacre 25 florins à son âme (9 avril 1505). — Testament de noble Guillaume Gros. Il consacre 100 florins à son âme (10 avril). — Convention entre le grand prieur, représenté par Jean Jouyn, commandeur de Gap, et Antoine Courtaban, syndic des habitants de Fourques, au sujet de la réparation des chaussées du terroir de Fourques, *a parte Rodani, et in certis foraminibus per inundationes aquarum fluminis... factis* (11 avril). — Présentation faite par le moine Guillaume Mascaron, sacristain de Saint-Pierre de Via Sacra et de N.-D. La Daurade, suivant les intentions du défunt fondateur Raimond Bodon, à Isabelle de Pènes, du prêtre Pierre Vitalis, pour célébrer une messe dans la chapelle de N.-D. La Daurade, *circa Ave Maria*, tous les lundis (14 avril). — Testament de noble Jean Jausserand, de la paroisse d'Espagnac, diocèse de Mende, *languens corpore*. Il élit sépulture *in cimeterio claustris* et consacre 40 florins à son âme (20 avril). — Obligé de 6 florins pour noble Astorge de Montgros, seigneur de Saint-Bénézet (21 avril). — Arrentement de l'aumônerie, passé par l'aumônier Amblard Espinasse à Thomas de Montgros, ouvrier du monastère (2 avril) (1). — Autorisation donnée à Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, maître et gouverneur de la maison prieurale de Saint-Jean, par Pierre de Bourguinif, vicaire de l'abbé, de mettre dans le territoire de Saint-Gilles, autour de ladite maison, les bêtes à laine du grand prieur, afin de les tondre, ce qui durera 5 ou 6 jours (4 mai 1505). — Testament de Louis Thomas, charpentier de moulins (18 mai). — Quittance de 20 florins pour noble Jean de La Roque, en déduction de la dot de feu noble Delphine de La Roque, femme de feu Antoine Garon (18 mai). — Procuration donnée par Guillaume de La Roque au moine Jean du Rozier et consorts, en vue du premier bénéfice vacant (18 mai). — Bail passé par Jean Bonnot, Mathieu Portal et Jean Bodon, ouvriers de l'église Saint-Pierre de Beaulieu, pour y faire « ung arc doublenc per portar lo coubert, blanchir la glise toute dedans, far lo coubert à teule banhat, far las parabandes de marin et d'aure dreche, dos pams plus hault que los teules, une petite fenestre

(1) Lire : mai.

au clochié pour mettre une esquille », moyennant 18 l. (22 mai). — Procuration donnée par Guillaume Mascaron, sacristain de Saint-Pierre de Via Sacra, procureur des Ames de Saint-Gilles, à Guillaume Chabrand, *in omnibus causis animarum* (22 mai). — Prise de possession de l'office de la conrazerie par Gonin Piat, prieur claustral, en présence des religieux. *in lapidibus rubeis curtis abbatialis* (30 mai). — Procuration donnée par le couvent à Antoine Beaumont, prieur de Ménerbe, Thomas de Montgros, ouvrier, et Louis Garin, hôtelier, pour emprunter 200 ducats d'or à François Sobeyras et Laurent Estrossi, changeurs d'Avignon ou à tous autres changeurs d'Avignon *bancam cambsoriâ tenentibus*. Cette somme permettra d'obtenir « bullas apostolicas indulgenciarum seu venie concessarum per.... papam in ecclesia majori Sancti Egidii, ob honorem beati Egidii » (10 juin 1505). — Profession des moines Pierre Buade, d'Aimargues, Jacques Béranguier, de Liouc, et Pierre Valentin, de Beaucaire. Ils sont reçus par Pierre de Bourguinif, archidiacre, vicaire de l'abbé (10 juin). — Prise de possession de l'office de subcenteur par noble Pierre Buade (16 juin). — Testament de noble Pons Aymar, de Montmirat. Il consacre 25 florins à son âme (20 juin). — Procuration donnée par Thomas de Montgros, ouvrier de Saint-Gilles, à Jean de Montgros, prieur de Beauvoisin, Gonin Piat, conrazier, et noble Astorge de Montgros (23 juin). — *Ordinatio anime* ou testament pour l'âme de Pierre de Vars, fait par sa veuve. Elle consacre 12 florins à l'âme du défunt (23 juin). — Achat pour le notaire Jean Lansard (5 juillet 1505). — Quittance de 15 florins faite par Antoine du Sauze, menuisier de Nîmes, à Pierre Rovièrre et Jean Canonge, ouvriers de Saint-Martin, en déduction du prix du retable de ladite église (8 septembre 1505). — Testament de Pierre Boffard. Il consacre 40 florins à son âme (16 août 1505). — Arrentement passé par noble Étienne Raimond, de Vauvert, de la portion des biens de Pierre Dufrêne et de noble Lucie Raimond appartenant aux hoirs dont il est tuteur (28 août). — Donation entre vifs où figure noble Marguerite Guiraud, et faite au prêtre Huguet Rodil (4 septembre 1505). — Inventaire du mobilier de Pierre Chareil (4 septembre). — Profession du moine Gabriel d'Orfeuil (10 septembre). — Procuration donnée par Guillaume Chabrand, prieur de La Madeleine, à Gonin Piat et Bernard de Lacroix, pour régir son prieuré *et lasaros thuendumque deffendendum* (15 septembre). — Renonciation faite entre les mains des religieux du monastère, par Jean du Rozier, prieur de Moulézan, à la vicairie ou rectorie de Saint-Martin d'Aujargues, dépendant du prieuré de Saint-

Amans de Sommière, vicairie où il avait succédé à feu Guillaume Savin, en vue d'un échange avec Pissin de Rotariis, professeur de droit, vicaire de Saint-André de Souvignargues et vicaire général du cardinal évêque de Saint-Malo et de Nîmes Guillaume VI Briçonnet (23 septembre). — Arrentement du mas d'Estagel, passé par les religieux à Gonin Piat, conrazier, moyennant 430 florins de 15 s. (31 octobre 1505). — Quittance de 16 florins faite par Antoine du Sauze, menuisier de Nîmes, à Jean Canonge et Antoine Mazel, ouvriers de Saint-Martin, en déduction du prix du retable de ladite église (27 décembre 1505). — Arrentement de tous les herbages de Franquevaux, passé par Bernardin du Ranc, vicaire et procureur général de Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, à Jean Valanges, prieur claustral de la dite abbaye, et consort, moyennant 50 florins (20 novembre 1505). — Rémission de l'arrentement de Saint-Vincent d'Olozargues faite par Jean Valanges à Firmin du Ranc. Il était associé avec un clerc de Codognan (20 novembre). — Donation entre vifs faite par la veuve Drievette Blauzac, *amore Dey et relecaminis animarum purgatorii*, à Pierre Vitalis, prêtre séculier, sa vie durant, d'une « cameram superiorem tantum, et non inferiorem, una cum l'aubise curtis ejusdem camere et putey tantum; item illam parvam camerulam, sive gallinier, que est in pede seu capite dicte curtis sive bardat, de alto in bassum » (26 novembre). — Nomination faite par Jacques de Lafont, lieutenant de capitaine du château royal de La Motte, de Pons Ginhoux comme procureur fiscal dudit château (22 décembre 1505). — Testament du prêtre Jean Bonnot, recteur de l'église Saint-Laurent, *languens corpore suo*. Il élit sépulture en l'église Saint-Pierre de Beaulieu, devant le grand autel, et consacre 40 florins à son âme (2 janvier 1505 v. s.). — Collation de la rectorie de Saint-Pierre de Beaulieu, vacante par le décès de Jean Bonnot, faite par Amblard Espinasse, aumônier de Saint-Gilles, à Raimond de Lespinasse, représenté par le clerc Antoine Rieysse (4 janvier). — Procuration donnée par le prêtre séculier Huguet Rodil à Gonin Piat, conrazier et prieur claustral, et à Bernard de Lacroix, camérier, pour obtenir la collation de la rectorie ou prieuré de Saint-Laurent (14 janvier). — Procuration de Gilibert Malian, doyen (29 janvier). — Arrentement des herbages d'hiver et de printemps du Versador, avec les terres, passé par Guillaume Mascaron, rentier de l'abbaye, moyennant 25 florins et le 1/15 des grains (30 janvier). — Prise de possession de Saint-Laurent pour Arnaud Delavigne, représenté par le moine Asterge Barthélémy. C'est le prêtre séculier Jean Morand qui le met en possession

(1^{er} février 1506). — Arrentement passé par l'aumônier Amblard Espinasse, des eaux de la chaussée du monastère, moyennant 12 l. 5 février. — Procuration donnée par le doyen Gilibert Malian, patron de la rectorie de l'église paroissiale de Saint-Pons de Sommière, pour présenter à l'évêque de Nîmes le prêtre Antoine Raffin comme vicaire et recteur perpétuel de ladite église, en remplacement de feu Claude Guillot (20 février).

E. 937. (Registre. — 95 feuillets, papier.)

1506-1507. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Achat d'un bien de mineur fait par Jean Boffard par-devant Julien Musnier, lieutenant de noble Jacques Valette, viguier, « more majorum suorum supra quoddam scamnum fusteam sedente pro tribunali, suam curiam tenente » (22 avril 1506). — Autorisation donnée à Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, maître de la maison prieurale de Saint-Jean, par Pierre de Bourjuif, archidiaque, vicaire de l'abbé, de mettre les bêtes à laine du grand prieur dans le terroir de Saint-Gilles, pour les tondre dans la maison prieurale (3 mai 1506). — Caution donnée à Julien Musnier, receveur des droits du port de Saint-Gilles, qui avait arrêté une barque du grand maître de Rhodes, chargée de 660 setiers de blé, à destination de Villefranche-de-Nice et des ouvriers y construisant un navire pour la religion, par Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais (4 mai). — Prix-fait fait baillé par Trophime Arnaud à un *tatomo* ou tailleur de pierres « ad faciendum duas crosières, dos chemineyes d'aute talhe..., tres portas,... la paret del mictau de la salle de haut en hault, à peyre ressière, une miège crosière langière (allongée, étroite) à un chattran (chanfrein, biseau) » (5 mai). — Autorisation donnée par Pierre de Bourjuif, vicaire et official, au baile des bêtes à laine des Hospitaliers, de traverser, avec ses bergers et son troupeau, le terroir de Saint-Gilles. Il vient du tènement de Clairefarine et va en montagne, *causa estivandi* (17 mai). — Bail à prix-fait d'une chaussée avec roubine « ab stangno usque à la corade et part del port d'Eurre » (20 mai). — Inventaire mobilier de Gillette Delafont, dressé le jour de son mariage avec Pierre Roveyron, chirurgien de Tarascon (4 juin 1506). — Présentation faite par Jean Ducamp, prieur de Robiac, aux religieux du monastère, de ses bulles de collation (6 juin). — *Ordonatio anime* ou testament pour l'âme de Guillemette Gautier, décédée intestate, fait par son mari noble Louis Gros, en présence de Guillaume Mascaron, sacristain de Saint-Pierre de Via Sacra, procureur des Ames

de Saint-Gilles. Il consacre 100 florins à l'âme de la défunte (21 juin). — Procuration donnée par Pèlerin de Coëtivy, protonotaire apostolique, vicaire général d'Amanée d'Albret, cardinal diacre du titre de Saint-Nicolas *in carcere Tulliano*, abbé de Saint-Gilles, à Gonin Piat et Guillaume Mascaron (21 juillet 1506). — Assemblée des paroissiens de Saint-Martin, en ladite église, par-devant Pierre de Bourgjuif, vicaire et official de Saint-Gilles, pour bailler à Paul de Gardin, peintre, le prix-fait du retable de Saint-Martin « de alto in bassum de longitudine et latitudine cum suis munimentis et personagiis ad pinctandum seu muniendum pinctur[i]s auctenticis perpetualibus in meliori forma et pinctura ac munimento retabuli Johannis Boffardi, videlicet bono auro ducati, asuro, et aliis necessariis personagiis eidem divisandis in forma autentica et irreprehensibili, sicuti retabulum de Boyge, arelatensis, per ipsum factum ». Le prix est de 130 écus d'or de 28 gros. Les paroissiens sont nommés à l'acte (28 juin 1506). — Prix-fait baillé par Guillaume Mascaron « ad bardandum usque ad ultimam plare et sacristiam, ad repponendum lo roull del pes et sedilia faciendum, ad repponendum plare magnam, ad mutandum tumbam sacristinam ultra plare ultimam, ad faciendum dictam sacristiam à claresvoys et faciendum duas portas » (16 juillet 1506). — Bénéfice de l'absolution accordé par Pierre de Bourgjuif, vicaire de l'abbé, à Gonin Piat, conrazier, rentier d'Estagel, dépendant de la pitancerie du monastère, pour toute irrégularité et sentence d'excommunication et d'interdit, avec autorisation d'aller hors du couvent pour ses affaires (28 septembre 1506). — Bail des pores de Pierre Perrin. Les preneurs et les animaux sont inscrits *in rotulo*. Il s'agit pour les pores *illos impassionandi et impingandi*, moyennant 5 gros par tête (30 septembre). — Procuration donnée par le prêtre Étienne André, habitant autrefois Générac (30 septembre). — Vente faite par le prêtre Jean Savin, héritier de Guillaume Savin, prieur d'Aujargues, de la jouissance de son four, *cum camera desupra et crola bassa*, situé à Sommière, au Puech-Selicon, pour 3 ans, moyennant 10 florins de rente (9 octobre 1506). — Réception faite par Pierre de Bourgjuif et les religieux du monastère, de Pierre de Cognac, comme prieur de N.-D. de Saturargues (15 octobre). — Bail passé par Guillaume Mascaron, au nom de l'abbé, Barthélemy Rescossier, au nom du grand prieur, Louis Gros et Mathieu Portal, levadiers, et Raimond Rodil, clavaire, au nom de la ville, à un terraillon, de « l'abeurador de Barjac, ad faciendum levatam debitè, videlicet undecim canas de quatre canes d'assiete et lo demoran de tres canes d'assiete, et d'au-

tour quinze palmos plus hault que la vielhe ». Le prix est de 30 gros par canne courante (17 octobre). — Réclamation faite par l'aumôn Amblard Espinasse à Pierre Boyer, rentier de Saint-Lary et de Saint-Pierre de Beaulieu, pour une pension de 2 l. et 4 livres de cire (28 octobre). — Donation faite par Bernard du Ranc vicaire de l'abbé de Franquevaux, à Dom Nicolas de La Roche, prieur claustral de Franquevaux, de la *recompensationem peccuniarum sibi ablatarum per Dompnum Bartholomeum Magny*, soit deux poulains et tous ses meubles (3 novembre 1506). — Aapte fait par noble Jean Jacques, précenteur du monastère et prieur de Saint-Pastour (4 novembre). — Prise de possession du prieuré de Saint-Pierre de Trinquetaille par Louis Garin, hôtelier de Saint-Gilles. C'est l'aumônier Amblard Espinasse qui le met en possession. François de Troncay, prêtre d'Arles, recteur du prieuré, est un témoin (6 novembre). — Ratification d'échange entre noble Louis Gros et le notaire Jean Lansard (11 novembre). — Arrentement passé par Antoine André, infirmier, prieur de Saint-André de Camarignan, des terres de son prieuré, avec La Cousson, moyennant le 1/5 des grains (16 novembre). — Réclamation faite par Jean Grisot, comme procureur du seigneur de Vauvert, à Jean Caleil, de l'albergue de La Cassagne. Caleil lui répond « quod non erat miles, et quoties vellet, quod mandaret eidem tribus diebus ante quod eidem pararet illam, super locum » (19 novembre). — Réception faite par Louis Garin, hôtelier, vicaire de l'abbé, *in curte abbatiali... et prope lapides rubeos*, de Siméon Brondo, marchand originaire de Gènes, comme habitant de Saint-Gilles (27 novembre). — Arrentement du port et passage de Saint-Gilles, ensemble la part du péage appartenant au monastère, les terres de Lionarde, les herbes d'hiver et de printemps *del Petit Prat*, passé par Guillaume Mascaron, rentier de l'abbaye et procureur de l'abbé, à Julien Musnier (29 novembre). — Arrentement passé à noble Louis Gros et consorts, par le rentier de l'abbaye, des herbes d'hiver et des fourrages d'Espeiran, moyennant 200 florins (10 décembre 1506). — Arrentement du prieuré de Sieure passé par le camérier Bernard de Lacroix, moyennant 150 l. (10 décembre). — Procuration donnée par Guillaume Mascaron, procureur et rentier de Saint-Gilles, à Guillaume Chabirand. L'acte est passé *in lapidibus rubeis* (17 décembre). — Arrentement du mas de Bions passé par le rentier de l'abbaye à un habitant de Bellegarde, moyennant 30 l. (26 décembre). — Arrentement du mas de Saint-Sébastien, passé par noble Toinette Gros, veuve de M^e Payan, notaire de Nîmes, à deux habitants de Vauvert,

moyennant 5 salmées de blé et 3 de seigle (31 décembre). — Lods fait par Guillaume Mascaron, rentier de l'abbaye (21 janvier 1507). — Aapte fait par Jean Boffard et Jean Canonge, caritatiers de l'hôpital (25 janvier). — Constitution de dot pour noble Hélipis ou Hélipde Boisseron, fille de noble Marguerite Gros, de Saint-Bauzély. Elle épouse Antoine Clauson (2 février 1507). — Association pour l'arrentement de Saint-Martin et de Saint-Laurent entre les prêtres Pierre Boyer et Simon Chazal (5 février). — Obligation de 70 florins petits de Provence faite par Édouard Fabre, prêtre d'Albaron, jadis rentier du prieuré d'Albaron, à Jean Raynaud, prieur d'Albaron (14 février). — Arrentement du prieuré d'Albaron passé par le prieur Jean Raynaud à Pierre Giraud, prêtre de Saint-Gilles, moyennant 40 florins petits de Provence 14 février. — Arrentement du prieuré des Saints-Pastour et Vietour, passé par le prieur Jean Jacques, précenteur de Saint-Gilles, à deux habitants de Vergèze, moyennant 50 florins 14 février). — Procuration donnée par le prieur claustral Pierre de Bourguif, assisté des religieux, à Antoine Beaumont, prieur de Ménerbe, Antoine André, infirmier, Olivier de Malet, prieur de Vaquières, Pierre de Colognac, prieur de Saturargués, Jean Ducamp, prieur de Robiac, Jean Claret, prieur de Saint-Geniès de Malgoirès, Bernard de Lacroix, camérier, Gonin Piat, cenrazier, Charles de La Roque, prieur de Creyssac, Étienne Poulle et Jean Carbonel, prieur de Corconne, pour la vente des indulgences (23 février).

E. 938. (Registre.) — 114 feuillets, papier.

1507-1508. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Arrentement passé par noble Catherine Boyssse, dame d'Albaron, de son moulin à vent d'Albaron, « à poinet de mouldre », moyennant 12 setiers de mouture, mesure d'Arles (3 mai 1507). — Procuration de Pierre Boyer, prêtre de Beauvoisin (8 mai). — Association entre Julien Musnier et Jean Caleil, fermiers du droit de l'équivalent de Saint-Gilles, et un habitant de Bernis (25 juin 1507). — Publication du testament du prêtre Étienne André, hors de la porte du Mazel, *prope puteum de la Budellerie* (15 juin). — Arrentement des terres de la sacristie de Saint-Pierre [*de Via Sacra*], passé par le sacristain Guillaume Mascaron (29 août 1507). — Arrentement du labourage de La Fosse, passé par Jean Jouyn, commandeur de Gap, au nom du grand prieur, moyennant le 1/4 des grains (9 septembre 1507). — Arrentement de la cabane du bois de Boyne et des terres de Clairefarine, moyennant

le 1/4 des grains pour le grand prieur 9 septembre. — Ratification donnée par Jean Jouyn, commandeur de Gap, procureur et receveur du commun trésor de Rhodes, à un accord passé entre son procureur Bermond Combier et noble Jacques de La Roche, citoyen d'Aix, frère de Tanguind de La Roche, en son vivant commandeur de Valdrôme, au sujet de l'*expolium* et autres biens laissés par ce dernier (24 octobre 1507). — Collation faite par Jean Jouyn, vicaire général du grand prieur Charles Alemand de Rochechinard, à Claude Richaud, de la cure de N.-D. de Pratis, vacante par la mort de frère Jean Maugier (24 octobre). — Reconnaissances féodales des emphytéotes de Saint-Saturnin de Sieure, faites à Bernard de Lacroix, camérier du monastère, prieur de Sieure (novembre 1507). — Arrentement passé par Louis Garin, hôtelier, vicaire d'Amanée d'Albret, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in carcere Tulliano*, abbé de Saint-Gilles, du moulin vieux de l'abbaye à Bellegarde, avec les terres, *in pertinentiis de Bions*, moyennant 30 l. (4 décembre 1507). — Arrentement des terres du Versador, passé par le vicaire, moyennant 28 florins 4 décembre. — Procuration de Milon de Menonville, de Nîmes (16 décembre). — Arrentement du devois d'Iscele, dépendant de l'abbaye de Franquevaux, passé par Bernardin du Ranc, vicaire général de l'abbé Pons du Ranc, moyennant 100 florins (7 janvier 1507 v. s.). — Arrentement du labourage d'Aiguësvides, passé par ledit vicaire à un habitant de Générac, moyennant 8 salmées de saysette ou touzelle (7 janvier). — Arrentement passé par le même, à deux habitants de Beauvoisin, d'un labourage du devois de Franquevaux, moyennant le 1/5 des grains (7 janvier). — Renonciation à la secondaire de Valdrôme, faite entre les mains de Jean Jouyn, commandeur de Gap, vicaire du grand prieur, par frère Claude Bonhomme, secondaire de Valdrôme (8 janvier). — Collation de la secondaire de Valdrôme faite par le vicaire du grand prieur à frère Claude Richaud (8 janvier). — Aapte passé par le camérier Bernard de Lacroix à Antoine Vellier, orfèvre de Nîmes, pour un mas de la dimerie de Sieure (18 janvier). — Nomination de Louis Garin, hôtelier du monastère, comme vicaire en son lieu et place, faite par Antoine Beaumont, prieur de Ménerbe, vicaire général d'Amanée d'Albret, cardinal du titre de Saint-Nicolas *in carcere Tulliano*, abbé de Saint-Gilles (22 janvier). — Obligation de 48 florins pour le grand prieur (25 janvier). — Donation entre vifs faite par une femme de Saint-Gilles aux moines André Arnaud et Guillaume Raimond, de tous ses biens (2 février 1508). — Arrentement passé par les moines du couvent,

à Louis Garin, hôtelier du monastère, et Mathieu Portal, du péage appartenant à l'abbé, moyennant 20 florins, et à Mathieu Portal, de la partie de l'étang de Scamandre appartenant au couvent (11 mars 1508). — Transaction entre Marguerite Autignas et le frère mineur Jean Autignas (5 février 1508). — Arrentement du prieuré de Sainte-Croix de Moulézan, passé par le prieur Jean du Rozier, moyennant 120 florins (8 avril 1508). — Arrentement du labourage d'Espeiran, passé par Jean du Rozier, prieur de Moulézan, rentier de l'abbaye, moyennant 100 florins (8 février 1508). — Arrentement passé par Jean Dodon et Claude Bonnin, notaires, ensemble noble Toinette Gros, héritiers de noble Louis Gros, de terres, vignes et bœufs (10 février). — Procuration donnée par Louis Garin, hôtelier, prieur de Saint-Pierre de Trinquetaille, à Imbert Perrin, prêtre d'Arles (18 février). — Procuration donnée au prêtre Jean Morand (25 février). — Lods fait par Bernard de Lacroix, prieur et seigneur de Saint-Saturnin de Sieure, au sujet d'un acapte passé par son prédécesseur Bernard Montfrin, camérier (27 février). — Ratification, faite par le clavaire Pascal Aubert et les conseillers jurés de Saint-Gilles, avec l'approbation d'Antoine Beaumont, vicaire général de l'abbé, d'une obligation consentie à noble Jean de Lasalle, bourgeois d'Avignon, le 4 mars, pour 641 setiers de blé qu'il leur a livrés, au prix de 22 s. le setier, mesure d'Arles (7 mars 1507 v. s.). — Procuration donnée par Jean Jouyn, commandeur de Gap, procureur et receveur du commun trésor de Rhodes au prieuré de Saint-Gilles, suivant une bulle de plomb signée de Barthélemy Politien, vice-chancelier de Rhodes, à frère Charles de Pènes, commandeur de Pinaudier, et au prêtre Bermond Combier, de Chalancon, pour reprendre la commanderie de Marseille et ses membres au nom du trésor commun, commanderie vacante par le décès de frère Jean Farsac, prieur de Saint-Jean de Rhodes, en inventorier tous les biens et la régir (10 mars). — Procuration donnée par Pierre de Bourjuif, archidiacre et prieur claustral, suivant pouvoirs du pape Jules II, à Antoine Ayraud, prêtre de Vestric, pour la vente des indulgences (15 mars). — Obligation de 20 florins pour Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais (11 avril 1508).

E. 939. (Registre.) — 179 feuillets, papier.

1510-1512. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Ratification, faite par le grand prieur Charles Alemand de Rochechinard, d'une donation de feu François Jourdan, commandeur

du Luc, en faveur des époux Étienne Nicolas et Jeanne Jourdan, de Génolhac. Cette donation porte sur une créance de 287 l. dues par deux habitants d'Alais (28 mars 1510). — Quittance donnée par Guillaume et Jean Magret, père et fils, marchands de Montpellier, à noble Pierre de Ravel, du diocèse de Vienne, représenté par noble Aymar de Ravel, de 120 écus d'or, pour vente de soude et autres marchandises (11 avril 1510). — Protestation faite en présence du grand prieur, par certains habitants de Générac contre les syndics dudit lieu, au sujet de l'acapte des terres vacantes (8 avril). — Acapte passé par Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, maître de la maison prieurale de Saint-Jean pour le grand prieur, seigneur de Générac, d'une vigne à Générac (2 mai 1510). — Réception de Gilles Robert, fils du notaire Jean Robert, dans la religion de Saint-Jean de Jérusalem. L'acte consiste en une lettre du grand prieur Charles Alemand de Rochechinard, adressée à Gilles Robert et le nommant collégiate du collège fondé au prieuré. La lettre était scellée du sceau du grand prieur. Elle est datée du prieuré de Saint-Gilles, 14 avril 1510. — Bail passé par Jacques Demandols, commandeur de Valence, vicaire général du grand prieur, pour le défrichement d'une partie du petit bois d'Argence (30 avril). — Procuration de Pons du Ranc, abbé de Franquevaux (26 juillet 1510). — Quittance générale où figure noble Guillaume Gaude, seigneur de Garrigue (7 août 1510). — Arrentement du mas d'Argence, dépendant de l'abbé de Franquevaux, passé par l'abbé Pons du Ranc, chanoine de Nîmes, à un habitant de Fourques, moyennant 100 setiers de blé saisysette ou touzelle (14 août). — Acapte passé par l'abbé de Franquevaux, d'un fossé ou *vallat*, « in Iscla, et prope seu post vallatum de Odol, tendendo versus Isclam », sous la censive de 12 d., « et etiam sub censu et servicio cujuslibet ebdomade la levade piscium quorumcumque ad voluntatem..... abbatibus..... solvende » (14 août). — Réception par l'abbé de Franquevaux et ses religieux, nommés à l'acte, de Bernard Voisin, fils de Guillaume Voisin, notaire de Toulouse et de *suburbio Sancti Suffrani*, en qualité de donat (14 août). — Fondation faite par Jean Boffard, pour la chapelle ou autel de Saint-Jean l'Évangéliste, en l'église Saint-Martin, chapelle ou autel élevé par lui-même, d'une rente de 3 l. assise sur son logis du *Mouton* et ses autres biens (17 août). — Procuration d'Hélis ou Hélips de Roux (18 août). — Arrentement des pêcheries de Couton, passé par trois habitants des Saintes-Maries à des habitants de Saint-Gilles, pour leur portion, moyennant 30 florins (4 septembre 1510). — Testament de Delphine Lhautier, veuve. Elle consacre 80 florins à son âme (14 septembre). — Recon-

naissance féodale faite à noble Pierre de Villages, habitant de Tarascon et coseigneur de Bernis, au sujet d'un pré du *Camin de las Bayssas*, acensé par feu noble Jean Laboue, d'Arles (17 septembre). — Transaction entre noble Pierre de Villages et Louis Suelh, rentier de son héritage de Saint-Gilles et de son mas de Fourques. De Villages disait que Suelh ou ses serviteurs avaient mis ou laissé mettre le feu à sa maison de Saint-Gilles (17 septembre). — Échange entre Pierre de Villages et Louis Suelh (1 octobre 1510). — Arrentement, passé par Pierre Robert, Jean Sobeyran et Claudio Bertos, ouvriers de Saint-Martin, des maison, tinal et vignes de ladite église, au plus offrant, moyennant 7 florins (6 octobre). — Procuracion donnée par l'abbé de Franquevaux à Hugon Cairolis, notaire du Vigan (26 octobre). — Procuracion donnée par Philippe d'Agia, infirmier de la maison prieurale de Saint-Jean, à des avocats de Nimes (28 octobre). — Achat pour le prêtre Pierre Baillet, du diocèse de Saint-Flour (1^{er} mai 1510). — Obligation de 2 setiers de blé pour le prêtre Bernard Brun (10 mai). — Procuracion donnée par noble Aymar de Ravel, écuyer, maître d'hôtel du grand prieur, procureur général de noble Jacques de Montlaur, dit Maubecc, commandeur de Puymoisson, diocèse de Rieux, à nobles Bérenguiet de Lionsel, commandeur d'Échirolles, Pierre de Grasse, Honorat d'Oraison dit de Clément, chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, pour prendre possession de la commanderie de Puymoisson (14 mai). — Mémoial pour une enquête sommaire, *memoriale pro summaria aprisia fienda*. Le vendredi 24 mai 1510, à l'auberge du *Mouton*, en présence de Pierre Chrétien, de Beaucaire, Marc Crava, marchand, neveu de Martin Travers, de Tours, exhiba un procès de douze cahiers, entre nobles Martin Travers et Jean Resves, marchands de Tours, d'une part, et Guillaume de Longchamp, seigneur de Maresvernier, d'autre part, scellé de deux sceaux. Ce document, ayant été mouillé, *balneatum*, dans la traversée du Rhône, près Saint-Gilles, fut mis à sécher près du feu, mais la chaleur fondit la cire des sceaux. — Requête présentée par Hugon Cairolis, notaire, procureur de l'abbé de Franquevaux, dans la cour du château de Beauvoisin, à Pierre Garin, baile, et à François Ganhat, procureur du seigneur de Beauvoisin, pour la restitution de 60 pores saisis appartenant à l'abbé (27 octobre 1510). — Arrentement du prieuré de Saint-Martin, passé par le prieur Julien Morgue aux prêtres Jean Normand, dit Brolhet, et Antoine Girard, moyennant 18 florins (8 novembre 1510). — Procuracion donnée par Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, à son frère Antoine Vorilhon, du diocèse de Narbonne (13

novembre). — Mariage d'Adam Delahaye, picard (17 novembre). — Arrentement du prieuré de Saint-Martin, passé par le prieur Julien Morgue aux prêtres Laurent Ruffi et Jean Pagès, moyennant 18 florins (21 novembre). — Procuracion donnée par Julien Morgue, prieur de Saint-Martin, au prêtre Laurent Ruffi, pour l'arrentement de son prieuré (21 novembre). — Procuracion donnée par les moines de Franquevaux, nommés à l'acte, à des avocats de Nimes (1^{er} décembre 1510). — Procuracion donnée par Hugon Cairolis, notaire du Vigan, aux prêtres Jean Reynier et Jacques Bessière, à noble Jean de Gulfe et consort, pour demander les lettres, *apostolos*, de son appel interjeté devant noble Bernard de Villeneuve, maître des ports, seigneur de Beauvoisin (1^{er} décembre). — Lods fait par Pierre Joubert, commandeur de Saint-Pierre de Camp-Public, et Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, procureurs du grand prieur, au sujet d'un immeuble à Gènerac (1 décembre). — Testament de Vincente Autignac. Elle élit sépulture *in claustro monachali* de Saint-Gilles et lègue 20 florins au couvent. Elle consacre ensuite 30 l. à son âme (4 janvier 1510 v. s.). — Aapte fait par noble Pierre de Villages, coseigneur de Bernis, d'une vigne au quartier du Roc, *retro doguam Sancti Jacobi* (19 mars 1510 v. s.). — Collation faite par Charles Jouyn de Pènes, commandeur de Joucas et de Saint-Pierre d'Aves, diocèse d'Apt, à frère Raphaël Barbier, agenouillé devant lui, de la rectorie ou cure perpétuelle de Joucas. Il l'investit *per birreti sui in caput suum positionem* (5 décembre 1510). — Procuracion donnée par noble Jean de Gulfe, damoiseau, vignier de Franquevaux, à des procureurs du parlement de Toulouse (3 février 1510 v. s.). — Procuracion donnée par Jean Coutelle, des Freres prêcheurs de Nimes, au licencié Jean Aymes et à Gilles Réginald, moine cistercien de Franquevaux, pour solliciter du prieur du couvent des Prêcheurs de Nimes l'autorisation d'embrasser une règle plus étroite (7 février). — Fondation par le prêtre Vitalis Bodet, de Nimes, d'une chapellenie à l'autel de la Vierge de l'église Saint-Adrien de Caveirac. Il y aura 6 messes par an, assurées par une rente de 10 florins. Après sa mort, les patrons et collateurs seront ses héritiers (8 février). — Nomination par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, de Dom Jean Balley, prieur claustral de ladite abbaye, en qualité de vicaire général, pour les actes réguliers seulement (9 février). — Collation faite par le prêtre Vitalis Bodet de la chapellenie fondée par lui à Caveirac, au prêtre Laurent Roux (8 février). — Procuracion donnée par l'abbé et les moines de Franquevaux à des avocats de Nimes (23 février). — Cession faite par Jean Tutelle,

moine de Franquevaux, avec l'autorisation de l'abbé Pons du Ranc, chanoine de Nîmes, et de ses religieux, à ses frères Julien et Antoine Tutelle, de Nîmes, de ses droits de succession, moyennant 40 l. (23 février). — Quittance de 10 florins faite par Alexia Langlès, veuve de Pierre Torrilhon, de Nîmes, à Bernard Bryn, curé de Saint-Laurent, en déduction du prix de la robe consulaire de Torrilhon (24 février). — Arrentement, passé par noble Jean de Gulfe, viguier de Franquevaux et procureur de l'abbé Pons du Ranc, des herbages du devois de L'Isle, moyennant 110 florins (6 mars 1510 v. s.). — Acepte passé par Pierre Joubert, commandeur de Saint-Pierre de Camp-Public, procureur général du grand prieur, d'une vigne à Générac, quartier de Malespine (8 mars). — Arrentement du prieuré de Saint-Martin, passé par Laurent Ruffi, prieur ou recteur perpétuel, aux prêtres Bernard Brin et Jean Normand, moyennant 18 florins (9 mars). — Louage d'un gardien pour le devois de L'Isle, passé par Jean de Gulfe, viguier de Franquevaux (9 avril 1511). — Obligation de 4 paires de taureaux sauvages pour le grand prieur Charles Alemand de Rochechinard (24 novembre 1510). — Présentation faite à Louis Garin, hôtelier, vicaire et official, dans l'église inférieure, par Bernard Vesson, recteur perpétuel et vicaire de Saint-Jean de Gardonnenque, d'une copie de ses lettres apostoliques. Garin réclame les lettres originales (8 décembre 1510). — Protestation du clavaire Étienne André contre l'abbé, adressée au viguier Antoine Mascarou, au procureur Martin Piquet et au sous-viguier Georges Gaillardon. Le dimanche, veille de Saint-Hilaire, 12 janvier 1510 v. s., les abbés des jeunes gens et des jeunes filles, « *abbates juvenum hominum et juvenularum* », jeunesse célibataire ou mariée, « *tam non conjugatorum quam conjugatorum* », avaient été invités par les religieux, *fratres crosatos*, du grand prieuré de Saint-Gilles, hors les murs de la ville, et en la personne des abbés, toute la jeunesse des deux sexes de la ville. Les abbés, accompagnés d'un grand nombre de jeunes hommes et de jeunes filles ou femmes, pour honorer les Hospitaliers, se rendirent à la maison prieurale en chantant et en témoignant leur joie. Après les chœurs, les abbés et toute leur compagnie dinèrent honnêtement avec les religieux, qui leur donnèrent ensuite congé, *congedium honestum*, parce que la soirée était avancée, *hora tarda*, et qu'il fallait rentrer chez soi. Les moines de la ville et les officiers tant spirituels que temporels, aigris par cette fête et poussés par l'envie, *de premissis dolentes et invidia moti*, contre les Hospitaliers et la jeunesse, firent fermer les portes de l'enceinte et porter les clés à l'ab-

baye, empêchant ainsi de rentrer les abbés et leur société. Le clavaire Étienne André, *gubernator reypublice*, prévenu de cette fermeture et sollicité par beaucoup de bons citoyens de faire ouvrir les portes, se rendit avec eux chez le notaire Jean Robert et lui demanda, comme personne publique et pour le bien général, de dresser acte de protestation contre l'abbé de Saint-Gilles, ses officiers et les moines. Jean Robert envoya son substitut, rédacteur de l'acte, avec le clavaire et les témoins, devant la tour de l'abbaye. Là, le clavaire somma le viguier Antoine Mascarou, comme chef de justice, de faire ouvrir les portes, « *aut alias protestabat contra ipsum et omnes alios officarios de defectu justicie, et.... contra dominos monachos ac dominum abbatem.... de interesse mulierum gravidarum ac de nexu et morte parvorum puerorum lactancium, necnon de violacione filiarum dicte societatis* ». Il n'aurait pas accepté une telle injure pour 4.000 ducats ni pour aucun trésor. Il offrait à l'abbé de pourvoir les portes de gardiens, si c'était nécessaire, et réclamait instamment les clés. Le viguier répond qu'il est venu à la porte de l'abbaye pour chercher les clés. Il a appelé le portier, mais n'a vu ni entendu personne. Nouvelle protestation du clavaire. L'acte est passé devant la tour. Quelque temps après, la protestation est renouvelée devant le sous-viguier et le procureur. Le sous-viguier déclare que s'il a fermé les portes, c'est sur l'ordre du vicaire, à qui il a remis les clés (12 janvier 1510 v. s.). — Obligation de 8 florins pour Antoine Eyraud, prêtre, de Vestric (5 janvier). — Procuracy donnée par noble Marguerite Guiraud, veuve d'Antoine Isoard, à des avocats de Nîmes (13 janvier). — Obligation de 10 florins pour noble André Arnaud, moine (7 février 1510 v. s.). (1) — Procuracy donnée par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, à Jean de Gulfe, viguier de ladite abbaye (19 février). — Lods fait par les prêtres Bernard Brin et Jean Normand, rentiers ou vicaires de l'église Saint-Martin pour le prieur Laurent Ruffi, et Pascal Aubert, procureur dudit prieur (31 mars 1511). — Procuracy donnée par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, à noble Jean Balley, prieur claustral de son abbaye, et à Jean de Gulfe, son viguier, pour compromettre avec le seigneur et les syndics de Vauvert au sujet des *explèches* ou de l'usage du devois de L'Isle (9 mai 1511). — Procuracy donnée par Raphaël Barbier, précenteur du prieuré de Saint-Gilles, hospitalier, à nobles Aymar de Ravel, Gauffrid Parent et Étienne Barbier, ainsi qu'à Jean Royer, curé de Saint-Paul, près Romans, François Cornille, recteur de Saint-Amans,

(1) Ms : 1500.

frère Antoine Fabre, de Saint-Paul, Jean Boissière, commandeur de Cripola, et noble Jean de Cadoene, pour solliciter un bénéfice (10 mai). — Procuration donnée par Jacques de Lafont ou Delafont, jadis lieutenant du capitaine du château royal de La Motte, au prêtre Huguet Rodil, pour demander à nosse Guillaume d'Ancézune et Aymar d'Ancézune son fils, capitaine de La Motte, le règlement des comptes de son administration audit château (19 mai). — Arrentement de la tuilerie de Campagnoles, moyennant 2 400 tuiles et 1 canne d'huile, passé par Jean de Gulfe, viguier de Franquevaux (20 mai). — Obligation de 6 salmées de blé sayssette faite par Jean Boffard à Louis de Mandagout, chanoine de Nîmes, prieur de Cassagnoles et rentier de Campagnes (16 avril 1511). — Procuration de Jean Vitalis, prêtre, *magister scolarum* de Saint-Gilles (17 juin 1511). — Arrentement passé par Jacques de Demandols, commandeur de Valence, vicaire et procureur général du grand prieur, à Maurice Baudan, jardinier de Nîmes, et consort, du membre de Saint-Jean de Nîmes et de Caissargues, moyennant 78 florins (22 juin). — Procuration donnée par Jacques de Demandols, commandeur de Valence, procureur général du grand prieur, à Pierre Joubert, commandeur de Saint-Pierre de Camp-Public, Jacques Charanton, recteur de Sainte-Catherine d'Aix, Jacques Fayard, prêtre de l'ordre, et à deux procureurs d'Aix, pour demander aux magistrats du parlement de Provence et autres, la remise au grand prieur, de Laurent Troupel, prêtre et collégiate du collège de la maison prieurale de Saint-Gilles, comme à son juge compétent (1^{er} juillet 1511). — Procuration donnée par noble Jean Jouyn, commandeur de Comps, diocèse de Forcalquier, à François Jouyn, son frère, seigneur de Pènes, et Guillaume Bonnaud de Roquebrune, dudit diocèse, pour des travaux de réparations dans sa commanderie (3 juillet). — Arrentement passé par noble Pierre de Villages, de Tarascon, coseigneur de Bernis, de son mas de Fourques, moyennant 100 setiers de blé sayssette, mesure d'Arles (3 juillet). — Procuration donnée par Jean Jouyn, commandeur de Comps, à son frère François Jouyn, pour faire ratifier par le père de Guillaume Bonnaud de Roquebrune l'arrentement de sa commanderie passé à Guillaume (3 juillet). — Procuration de Jean Vitalis, prêtre, *magister in artibus*, pour recouvrer 2 florins d'Antoine de Lacroix, de l'ordre de Saint-Jean (26 juin 1511). — Procuration donnée par frère Antoine Jouyn, chevalier de l'Hôpital, à son oncle Jean Jouyn, commandeur de Comps, à Georges de Penis ou de Pènes, commandeur de Roquebrune, Aymar de Ravel, damoiseau, Bermond Combier, prêtre, et Gui Ringaud, pré-

tre d'Avignon, pour solliciter une commanderie (2 août 1511). — Procuration donnée par Jacques de Demandols, commandeur de Valence, rentier principal du membre de Saint-Mayme, dépendant de la commanderie de Comps, en Provence, à son frère noble Claude de Demandols, seigneur de Trigance, pour régir Saint-Mayme (8 août). — Transaction entre noble Bitreno Gros, fille de feu noble Guillaume Gros, et son mari Pierre Morier, d'une part, et nobles Jeanne et Louise Dodon, filles de Jean Dodon et de feu noble Christine Gros, femmes de Guillaume Martaud, de Beaucaire, et de Jean Portal, de Saint-Gilles, d'autre part (2 septembre 1511). — Procuration donnée par noble Jean du Ranc, seigneur de Bonpas et de Saint-Aubin, *diocensis Triocensis* ou diocèse de Troyes, mari de noble Marguerite de Morsan, de Pont-sur-Seine, même diocèse, à sa femme et à deux procureurs au parlement de Paris (10 septembre). — Bail de l'hôpital des pauvres, passé par Raimond Rodil, clavaire, Bertrand Mirail et Pierre Robert, caritadiers, à un habitant d'Albaron, moyennant une corde de toile (11 septembre). — Accord ou appointement entre le successeur de feu Jacques Falcon, chanoine et prévôt de la cathédrale de Nîmes, prieur de Saint-Jean de Générac, à savoir Georges Covet, et le grand prieur de Saint-Gilles, au sujet de la dime de son domaine de Générac (22 septembre). — Procuration donnée par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, à Jean Balley, son prieur claustral, et à Jean de Gulfe, son viguier, pour compromettre avec noble Gaillardet de Montcalm, seigneur de Vauvert, et les syndics dudit lieu, au sujet de la juridiction et du droit de dépaissance du devois de L'Isle, appartenant à l'abbaye de Franquevaux (26 septembre). — Arrentement de Campagnoles, passé par l'abbé de Franquevaux, moyennant 90 écus d'or (30 septembre). — Achat de 8 vaisseaux de vin pour l'abbé de Franquevaux, à 6 florins 1/2 le vaisseau (1^{er} octobre 1511). — Arrentement passé par noble Guillaume Gaude, seigneur de Garrigues, fils et procureur général de noble Jeanne de Cassagnes, des marais et près de sa mère au terroir de Saint-Gilles, moyennant 25 florins (10 octobre). — Mariage d'un *pelliparius* ou pelletier du diocèse de Toul, avec une arlésienne (23 janvier 1511 v. s.). — Obligation de 12 écus d'or pour le prêtre Pierre Guiraud (26 janvier). — Arrentement passé par Raphaël Barbier, intirmier de la maison prieurale, avec l'autorisation du commandeur de Valence, de la pêchorie de Couton et de La Crémade, moyennant 50 florins, plus une douzaine d'anguilles *pougals* (20 février 1511 v. s.). — Aapte passé par Jacques de Demandols, commandeur de Valence, procureur et vicaire général du grand

prieur, d'une maison à Générac (26 février). — Arrentement passé par Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, maître de la maison prieurale ou maître d'hôtel du grand prieur, des pêcheries du plan de La Peyre et de Fontanilles, et de toutes celles situées entre les pêcheries de Conte et le rivage de la mer, moyennant 22 florins (2 mars 1511 v. s.). — Achat pour noble Toinette Gros d'un droit de stillicide ou d'écoulement des eaux pluviales du toit de son étable de la rue de *La Jusatarié* (5 mars). — Arrentement passé par le commandeur d'Aubais d'une maison du grand prieur, avec cour et casal, sise dans la paroisse Saint-Laurent, rue de l'hôpital des pauvres, moyennant 11 florins (6 mars). — Prise de possession de l'infirmerie de Saint-Jean par Raphaël Barbier. Dans l'église collégiale et prieurale des Hospitaliers, il exhibe ses lettres de collation, signées du grand prieur, à Jean Augier, sacristain, qui le met en possession « per ingressum et egressum chori et cathedre ac pulsationem campane parve, ac traditionem clavium dicti chori et infirmerie » (26 octobre 1511). — Titre clérical pour Barthélemy Roche, dit Ranquet (28 octobre). — Reçu fait au grand prieur par ses rentiers de Générac, de 100 bêtes à laine ou « doublenques femelles », de 80 « doublencz mascles » de 70 « anelhasses, tant mascles que femels », et deux mules (9 novembre 1511). — Procuration donnée par Jacques de Demandols, commandeur de Valence, à des procureurs du parlement de Toulouse (23 novembre). — Arrentement, passé par Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, de la *logia fortalicii* de Générac, moyennant 3 florins (20 novembre). — Procuration donnée par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, à des procureurs du parlement de Paris et du Châtelet (9 décembre 1511). — Procuration donnée par Huguet Rodil, prêtre, de Saint-Flour, à Antoine Maurana, chanoine de Saint-Flour, Jean Rodil, prêtre d'Anglars, et consort, pour renoncer, entre les mains de noble Dornin de Lestang, *de Stangno*, du diocèse de Rodez, à son canonicat de Villedieu (12 décembre). — Reconnaissance de biens meubles et immeubles faite par Pierre Aubert à sa femme Françoise Monnier (14 décembre). — Donation du prêtre Laurent Rufin, de Caveirac, au prêtre Vitalis Bodet, de Nîmes (8 février 1510 v. s.). — Achat d'une censive de 5 florins, par le prêtre Julien Morgue, sur une maison de *La Jusatarié*, paroisse Saint-Martin, et d'autres immeubles, moyennant 80 florins (8 février). — Réception, faite par l'abbé de Franquevaux et ses religieux, de Jean Tutelle, prêtre de Nîmes, de l'ordre des Frères prêcheurs, en qualité de bénédictin de l'abbaye. Poussé par la dévotion, Tutelle préfère la règle plus étroite de

saint Benoît, ordre de Cîteaux, pratiquée à Franquevaux. Voici le texte de sa profession : « Ego frater Johannes, sacerdos, promicto stabilitatem meam et conversionem morum meorum, et hoberdenciam secundum regulam sancti Benedicti abbatis, coram Deo et beatis martiribus quorum reliquie hic habentur, in loco qui vocatur Francarum Vallium, constructo in honorem beate semperque virginis Marie, in presentia domini Poncii, abbatis » (9 février). — Mariage de noble Peyrone Guiraud, fille de noble Antoine Guiraud, de Nîmes, avec Louis Malo, de Saint-Gilles (1^{er} janvier 1511 v. s.). — Procuration donnée par noble Aymar de Ravel, *magister domus* et procureur général du grand prieur, commandeur de Gapfrancès, diocèse de Mende, à des procureurs de la cour des généraux de Montpellier, au sujet d'un procès entre Jean Pellegal, notaire, fermier du droit de l'équivalent de Florac, et frères Antonin Guilpeis et Jean Pantel, *familiares domesticos* de la maison du grand prieur et de son membre de Gapfrancès (3 janvier).

E. 940. (Registre.) — 138 feuillets, papier.

1512-1513. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Achat fait par noble Jean de Gulfe, viguier et procureur de l'abbé de Franquevaux, à un carrier, *trassator*, de Beaucaire, de 400 *bartz* ou dalles de 2 pans de large sur 2 pans 1/2 de long, rendues sur la rive du Rhône à *Vendrech de La Fosse*, déchargées à terre, moyennant 27 florins (25 mars 1512). — Association de Pierre de Croux, charron de Saint-Gilles, *in appoteca et obragio roderie sue appotece*, avec un charron de Beaucaire et un charron de Moulins, pour 3 ans (23 avril 1512). — Inventaire des outils mis par Pierre de Croux à la disposition de ses associés (s. d.). — Procuration donnée par Charles Alemand de Rochechinard, grand prieur de Saint-Gilles, à frère Guiraud Chauchat, prêtre et sacristain de Montfrin, et à noble Imbert de Grasse, damoiseau, maître d'hôtel de la chambre de Montfrin, pour les lods et censives de Valabrègue, Meynes, Aramon, et autres dépendances du prieuré, chambre, ou membre de Montfrin (29 avril). — Procuration donnée par le grand prieur à frère François Cornille, recteur de Saint-Amans, diocèse de Cahors, pour ses procès au parlement de Toulouse et autres cours, relatifs au prieuré de Saint-Gilles et aux membres et chambres de Montfrin, Sainte-Eulalie, Gapfrancès, Canabières, Vahours, La Tronquière, etc. (29 avril). — Testament d'Hélips Mazet, veuve du notaire Jean Bonnot. Elle élit sépulture au cimetière de l'œuvre

de Saint-Gilles, et consacre 25 l. à son âme (1^{er} mai 1512). — Bail passé par les ouvriers de Saint-Martin, nommés à l'acte, de la maison et tinal de l'œuvre de ladite église, maison sise dans la rue Droite de Saint-Martin, ensemble les vignes, pour 29 ans, au prêtre Jean Normand, sous de nombreuses conditions. L'acte rappelle qu'en avtil dernier, une assemblée des ouvriers et des paroissiens, tenue par-devant Joachim de l'edit. vicaire général et official, avait autorisé les ouvriers à traiter avec ledit Jean Normand (2 mai). — Accord entre Jacques de Demandols, commandeur de Saint-Vincent de Valence, et un habitant de Valence, au sujet d'un bois ou *blachie* du diocèse de Valence (3 mai). — Arrentement passé par Jacques d'Abézan, commandeur de *Saleriis* ou Salliers, diocèse d'Arles, à un mounier d'Arles, moyennant le prix global, pour 3 ans, de 1.050 écus d'or (5 mai). — Arrentement passé par Pierre de Grasse, commandeur de *Pogeto Vallis* ou Poctlaval, comme procureur de Guyot de Castellane, dit Ragusse, commandeur d'Aix et de Pallières, à frère Gérard Clabert, curé de Pallières, diocèse de Mende, et à Jean Poudevigne, notaire de Saint-Ureize, diocèse de Saint-Flour, de la commanderie de Pallières, pour 3 ans, moyennant 600 écus d'or de rente (5 mai). — Arrentement passé par Jacques de Demandols, commandeur de Saint-Vincent de Valence, à Pierre de Deus, marchand de Valence, de ses censives et droits de lods du mandement de Valence, ensemble ses loyers de la ville, ceux des granges de La Ruelle, de L'Abbaye, de ses bois, etc., pour 3 ans, moyennant 270 florins petits par an (5 mai). — Arrentement passé par Pons du Ranc, chanoine de Nîmes, abbé de Franquevaux, prieur de Saint-Vincent d'Olozargues, dépendant de la cathédrale de Nîmes, à Jean Balley, prieur claustral de Franquevaux, au prêtre Jean Reynier, au damoiseau Jean de Gulfe, et consort, de l'abbaye de Franquevaux et du prieuré d'Olozargues, moyennant 280 l. (13 mai). — Profession de Jean Balley, prieur claustral de Franquevaux (13 mai). — Obligé de 10 florins par Pierre Goyeton, serviteur de la maison priurale de Saint-Jean (16 mai). — Nomination d'Antoine Moyrod comme baile de Générac, faite par Jacques de Demandols, vicaire général du grand prieur (17 mai). — Testament de Pierre Court. Il consacre 100 florins à son âme (1^{er} juin 1512). — Arrentement passé par Pierre de Montaut, commandeur de Saint-Christol et de Saint-Maurice, à un habitant de Lansargues, diocèse de Maguelone, du mas de Genestet, dépendant de sa commanderie de Saint-Christol, au terroir de Lunel, moyennant 50 setiers de touzelle (4 mai 1512). — Arrentement passé par Jean Vorilhon,

commandeur d'Aubais, d'une terre de la juridiction d'Aimargues, dimerie de Saint-Saturnin, quartier de Cugnotet, moyennant 6 setiers de touzelle (5 mai). — Procuration donnée par Jacques de Demandols, au nom du grand prieur, à Vitalis de Nîmes, licencié, Guillaume Bertrand, régent de Montfrin, et consort, pour le représenter dans un procès contre Marguerite de Clermont, mère et tutrice de noble Clément Albaron, seigneur de Lers, coseigneur de Montfrin (4 juin 1512). — Nomination faite par Joachim de l'edit, chantre du monastère de Sainte-Croix de Bordeaux, vicaire de l'abbé de Saint-Gilles François de Cassagnes, du moine Pierre Buade, et, à défaut, du moine Guillaume Chabirand, comme ses lieutenants (31 mai 1512). — Arrentement passé par Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, des terres et du bois d'Arlan, terroir du Vieux-Bourgidou, confrontant le Rhône et un marais, moyennant le 1/4 des grains (9 juin 1512). — Arrentement du jardin de La Rode, moyennant 12 florins (24 juillet 1512). — Testament du berger Pierre Brunel, du diocèse de Mende. Il consacre 25 florins à son âme (25 juillet). — Bail à semer, passé par le rentier du mas de La Bastide de Capitol, de Nîmes (22 août 1512). — Arrentement passé par frère Jean de Grèzes, hospitalier, de son mas de Barbentane, situé dans le *Ribeyrés*, moyennant le 1/4 des grains (20 septembre 1512). — Procuration donnée par Jean Caleil, clavaire, Étienne André, Raimond Rodil et Thomas Darduch, syndics de Saint-Gilles, à des procureurs du parlement de Toulouse, pour un procès contre le syndic du couvent et consorts (2 novembre 1512). — Arrentement passé par Jean de Gulfe, viguier de Franquevaux, du devois d'Aiguesvives, « una cum laboragio, erbagiis, eassa, et tertiam partem inquestarum sive compositionum », moyennant 100 florins (3 novembre). — Arrentement de la tuilerie de Campagnoles, passé par le viguier de Franquevaux, moyennant 12 florins et 4 cannes d'huile (3 novembre). — Obligation d'un écu d'or pour noble Pierre de Genesron, lieutenant du capitaine de La Motte (19 novembre). — Achat pour Jean Marin, notaire de Vauvert (2 décembre 1512). — Nomination faite par Jean Caleil, clavaire, de Pascal Aubert en qualité de son lieutenant (14 décembre). — Procuration donnée par Jacques de Demandols, commandeur de Valence, gouverneur de la maison priurale et procureur du grand prieur, à des procureurs de la cour des généraux de Montpellier (15 décembre). — Quittance dotale de 5 florins pour le prêtre Jean Arnaud (6 décembre). — Règlement ou *ordinatio* pour l'âme de Pierre Jaumes (8 février 1512 v. s.). — Procuration donnée par Pons Ginhoux, Pierre Boffard et Bertrand Mirail,

ouvriers de l'église Saint-Martin, à des avocats de Nîmes (11 février). — Quittance de 65 florins faite par les ouvriers de l'église Saint-Martin au prêtre Jean Normand, rentier des maison et vigne de l'œuvre de cette église pour 29 ans, et qui a employé cette somme en réparations. On a passé un long bail en vue de ces réparations, *quia in ruynam deceniebant* (20 février). — Vet des vignes et des blés (avant-dernier février). — Arrentement des herbages du devois de L'Isle, passé par le viguier de Franquevaux moyennant 100 florins (dernier février). — Obligation de 36 florins faite par Jean de Gulfe, viguier et rentier de Franquevaux, au grand prier, représenté par Jacques de Demandols, pour achat de trois taureaux sauvages (2 mars 1512 v. s.). — Mariage de Laurent Dapchuel, marchand de Nîmes, avec Claude Rodil (13 mars). — Présentation faite par le prêtre Antoine Coyssin, de Tavel, procureur de Jean Archier, bachelier en décrets, immatriculé à l'université de Toulouse, au moine Pierre Buade, prier de Laugnac, vicaire de l'abbé François de Cassagnes, de trois lettres patentes sur parchemin et scellées : un titre de matricule, un titre de baccalauréat en droit canon, un titre de nomination par l'université (25 mars).

E. 94t. (Registre.) — 155 feuillets, papier.

1513-1514. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Obligation d'un écu d'or pour le moine Guillaume Mascaron (30 mars 1513). — Procuration de Guillaume de Leuzière, habitant de Gajan (31 mars). — Codicille d'Hélips Mazel, veuve du notaire Jean Bonnot (8 avril 1513). — Arrentement de la commanderie de Gènerac, passé par noble Aymar de Ravel, damoiseau, *magister domus* du grand prier, à Jean Vorillon, commandeur d'Aubais, moyennant 100 florins (9 avril). — Testament du prêtre Pierre Vitalis. Il consacre 15 florins à son âme (11 avril). — Nomination, faite par le prêtre Pierre Vitalis, donataire de feu Drivette Blauzac, et par Sanchette Mossaud, cohéritière de la défunte, du prêtre André Peyran, pour lui succéder, après son décès, dans la donation Blauzac, et célébrer les messes ordonnées (11 avril). — Obligation de 24 l. faite par Pierre Court, clavaire principal, et plusieurs habitants de Saint-Gilles, au nom de la ville, à Pierre Martin, arbalétrier de Nîmes (21 avril). — Testament de Lucette Balmelles. Elle consacre 12 florins à son âme. Ses exécuteurs testamentaires vendront son jardin situé *subtus reclusam Sancti Petri de Bello loco*, et, avec le prix, feront faire « unum calicem argenti, in quo calice apponatur nomen et cognomen suum,

ad futuram memoriam ». Elle lègue ce calice au grand autel de l'église Saint-Martin, pour la célébration des messes dudit autel et de l'autel de saint Sébastien, en ladite église (26 avril). — Arrentement passé par Jean de La Valette, dit Parisot (1), commandeur d'Espalion et de Bellegarde, au prêtre Jean Fraysse, de Bellegarde, de sa commanderie de Bellegarde, moyennant 125 l. (3 mai 1513). — Testament de la femme de Guillaume Rabi. Elle consacre 50 florins à son âme (7 mai). — Procuration donnée par noble Jean Jouyn, commandeur de Comps et de Mirabel, à noble Aymar de Ravel, maître d'hôtel du grand prier, pour arrenter ses deux commanderies et les régir (7 mai). — Procuration donnée par noble Georges de Pènes, commandeur de Roquebrune, diocèse de Bazas, et du membre de Rieufrech, dépendant de la commanderie de Comps, à noble Aymar de Ravel, pour arrenter ses commanderies (8 mai). — Reconnaissance féodale pour Raphaël Barbier, infirmier de la maison prieurale (inachevée, 12 mars 1512 v. s.). — Testament du prêtre Pierre Guiraud. Il consacre 18 florins à son âme (18 avril 1513). — Achat pour Jean de Cana, prêtre de Beauvoisin (21 avril). — Procuration donnée par Marthe de Bethé, dame d'Arpaillargues, femme de noble Pierre Gineston, à son mari, pour cautionner, au parlement de Toulouse et au sénéchal de Beaucaire, Jacques de Demandols, commandeur de Valence, jusqu'à concurrence de 500 l. (7 juin 1513). — Caution donnée par Jacques de Demandols, commandeur de Valence, vicaire général du grand prier, aux personnes qui l'ont cautionné. Un appointment du parlement de Toulouse l'obligeant à présenter des cautions jusqu'à concurrence de 4.000 l., il a présenté à la cour présidiale du sénéchal noble Pierre Geneston, Mathieu Portal, Pascal Aubert, Antoine de Lacroix et consorts. Il leur donne à son tour pour caution noble Claude de Demandols, seigneur de Trigance et de L'Étoile, en Provence, jusqu'à concurrence de 4.000 l. (27 juin). — Mariage de Claudia Gillet, demeurant au château royal de La Motte (22 juillet 1513). — Arrentement de la boutique du cordonnier, *semellator*, Louis Portal, à mi-gain. Le bailleur fournit, *pro cabali dicte appotece*, 100 l., tant en cuir préparé qu'en argent. L'acte est suivi d'un inventaire en langue d'oc des outils et marchandises de la boutique (25 juillet). — Achat, pour noble Toinette Gros, d'une cour de la rue de la *Jusatarié*, moyennant 15 l. (8 août 1513). — Obligation de 30 écus d'or faite par Jean Jouyn,

(1) Si c'est le futur grand maître de l'ordre de Malte, il n'aurait eu que 19 ans en 1513.

commandeur de Comps et de Mirabel, à Bermond Combiér, prêtre, de Chalancon (11 août). — Arrentement passé par Jean Verillon, commandeur d'Aubais, de sa commanderie, moyennant 65 l. (18 août). — Arrentement du prieuré de Saint-Martin, passé par le procureur du prieur Laurent Ruffi, à Pierre Durand, prêtre séculier, pour 3 ans, moyennant 24 florins la première année, et 22 florins les deux suivantes (15 août). — Remission faite par le prêtre Jean Reynier et consort, à noble Jean de Gulfe, viguier de Franquevaux, et consort, de leur part de l'arrentement de Franquevaux, avec le consentement de l'abbé Pons du Ranc (26 août). — Arrentement passé par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, au prêtre Jean Reynier, de son prieuré d'Olezargues, avec le consentement de Jean de Gulfe, judis co-rentier, moyennant 120 l. (26 août). — Obligation de 135 l. pour noble Astorge de Montgros, seigneur de Saint-Bénézet (2 septembre 1513). — Procuracion donnée par noble Guillaume de Baratier, du diocèse d'Embrun, fils d'Étienne, à noble Jean Just, habitant de Baratier, son oncle, pour la collation de certaines chapellenies. L'une est fondée en l'église vieille de Saint-Crispin, en l'honneur de N.-D. de Consolation, l'autre en l'église de « Barsellone », en Savoie, diocèse d'Embrun, en l'honneur de Sainte-Catherine. Le constituant est patron de ces chapellenies (28 septembre). — Reconnaissance féodale pour l'hôpital des pauvres (1^{er} octobre 1513). — Obligation de 6 florins pour frère Jean Verillon, seigneur « du Bay » ou d'Aubais (24 novembre 1513). — Obligation de 200 écus d'or faite par Mathieu Portal à Jacques de Demandels, commandeur de Valence (25 octobre 1513). — Acapte passé par noble Jacques Sarrat, licencié en droits, coseigneur de Bernis, pour une maison à Saint-Gilles, autrefois acquise de noble Pierre de Villages, située dans la paroisse Saint-Laurent, « devant *seu prope* la place de L'Olme » (18 octobre). — Acapte passé par Jean Verillon, commandeur d'Aubais, procureur du grand prieur, de terres à Gènerac (19 octobre). — Quittance de 20 écus d'or faite par Pons Ginhoux et Bertrand Mirail, ouvriers de l'église Saint-Martin, à nobles Jeanne et Toinette Gros, filles de feu Guillaume Gros (23 octobre). — Obligation de 32 setiers de blé faite par Pierre Geneston, coseigneur d'Arpaillargues, au procureur du grand prieur (2 novembre 1513). — Obligation de 3 salmées de blé faite par noble Jean de Cassagnes, du diocèse de Maguelone, au procureur du grand prieur (19 novembre). — Acapte passé par Jacques Sarrat, seigneur de Bernis, d'une maison avec cour, sise à Saint-Gilles, paroisse Saint-Laurent, rue « de L'Ayglà » (28 novembre). — Procuracion donnée

par noble Jean de Gulfe, viguier et rentier de l'abbaye de Franquevaux, à Pierre Machau, prieur claustral de Franquevaux, pour régir son arrentement (16 décembre 1513). — Procuracion donnée par les syndics de Saint-Gilles et Bertrand Mirail à des procureurs du parlement de Toulouse (11 décembre). — Achat pour Guillaume Dufrêne, *de Fracio*, notaire de Bellagarde (9 février 1513 v. s.). — Procuracion donnée par frères Raphael Barbier, Laurent Troupel, Pierre Romey, Jean Augier, Antoine Faleon, Jean Hedon, prêtres, et Gilles Robert, collégiats du collège fondé par feu Charles Alemand [de Rochechinard], grand prieur de Saint-Gilles, dans le lit prieuré, à noble Claude Laurensin, de Lyon, trésorier de l'ordre, pour toucher le revenu de 110 *loei* inscrits dans la colonne dudit collège, à la banque Saint-Georges de Gènes (28 janvier 1513 v. s.). — Présentation faite à Joachim de Fedit, vicaire de l'abbé François de Cassagnes, par Clément de Champroux, *de Camporuffo*, habitant de Saint-Paul, paroisse de Connaux, procureur de Jean Archier, dudit lieu, diocèse d'Uzès, de lettres de nomination de son mandant, déjà présentées au prédécesseur du vicaire (26 mars 1513 v. s.).

E. 912. (Registre.) — 93 feuillets, papier.

1514-1515. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Arrentement passé par noble Jean Beniface, commandeur de Rayssac, receveur du commun trésor de Rhodes, à deux habitants du diocèse de Cahors, de la commanderie de La Tronquière, moyennant 765 écus (10 mai 1514). — Obligation faite par nobles Jacques de Demandels, commandeur de Valence, et Pierre Joubert, commandeur de Camp-Public, à noble Claude Laurensin, de Lyon, trésorier et dépositaire du grand maître de Rhodes et du commun trésor de Rhodes, de 1.125 l. pour le premier et 950 l. pour le second, « ad causam responsionis pro ipsis duobus et solutionis fiende in curia suprema parlamenti Thelose, pro esmendis... ». Ils avaient encouru ces amendes comme procureurs de feu Charles Alemand de Rochechinard, grand prieur de Saint-Gilles (13 mai). — Procuracion donnée par noble Claude Laurensin, procureur général de Préjean de Bidoux, grand prieur de Saint-Gilles, conseiller et chambellan du Roi et amiral du Levant, à Jacques de Demandels, commandeur de Valence, pour régir le prieuré de Saint-Gilles, avec ses membres et chambres. La procuracion du grand prieur est datée de Blois, 20 février 1513 v. s., reçue par deux notaires et tabellions jurés du scel et cour royale de la

châtellenie de Blois, et scellée du sceau de cire verte de ladite cour (13 mai). — Arrentement passé par Jacques de Demaudols, commandeur de Valence et de Montels, à Tristan de Salles, commandeur de Saint-Félix, de sa commanderie de Montels, dépendant de la commanderie de Sainte-Eulalie, sur le Larzac, moyennant 250 florins (9 mai). — Obligation de 100 florins contractée par frère Bévenger Espase, commandeur de Libron, diocèse de Béziers, envers noble Jean Boniface, receveur du commun trésor de Rhodes, pour frère Jacques Combas. La somme est payable à Montpellier, entre les mains du bourgeois Bertrand de Peyrefiche (10 mai). — Arrentement passé par les rentiers principaux de la commanderie de La Tronquière à noble Géraud de Massas, commandeur de Caignac, du bois des Margos, moyennant 140 écus de 27 s. 1/2 ou petits (10 mai). — Arrentement passé par frère Jean Peyrier, rentier principal de la commanderie de Rayssac, à Philippe des Aigues, *de Agiis*, commandeur de La Barthe, *de Bartha*, de la commanderie de Saint-Pierre des Ports, diocèse de Castres, dépendant de la commanderie de Rayssac, moyennant 30 écus petits (10 mai). — Procuration donnée par noble Barthélemy Flotte, habitant de Nice, neveu et procureur général de François Flotte, grand commandeur, *magni preceptoris*, de la religion de Saint-Jean à Rhodes, commandeur de Condat, en Périgord, et grand prieur de Toulouse, à nobles Philippe des Aigues, commandeur de La Barthe, François Cornille, recteur de Saint-Amans, Jean Cayrols, commandeur de Lespinasse, et Géraud de Massas, commandeur de Caignac (15 mai). — Obligation de 21 gros pour noble Pierre de Montgros (26 mai). — Obligation de 40 l. pour noble Jacques de Demandols, commandeur de Valence (7 juin 1514). — Procuration donnée par noble Jean Boniface, commandeur de Rayssac, procureur général du grand maître de Rhodes et receveur du commun trésor de Rhodes, à noble Antoine Pélissier, dit de Saint-Ferréol, pour recouvrer de l'argent dû par noble Louis *Alerii* (7 juin). — Obligation faite par deux habitants de Montirin à noble Claude Laurentin, de Lyon, trésorier ou dépositaire du commun trésor de Rhodes, et à Jacques de Demandols, commandeur de Valence (30 juin). — Achat pour noble Gaufrid Parent, de Saint-Vincent de Charpel, diocèse de Valence, d'un jardin du mandement de Charpel (21 juillet 1514). — Arrentement passé par Jacques de Demandols, commandeur de Valence et procureur de Préjean de Bidoux, grand prieur de Saint-Gilles, à Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, des herbages « de Selve, del Daladert, de Cortet, cum cassa seu venatione, lo boys mort, brancam et tamarisses et

soude. . . . ; item, cassam seu venationem tantum, cum las tamarisses, de Teste de Loup. . . . ; item, cassam seu venationem, la rebroudilbe et boys mort et brancam de Tousque. . . . », ensemble la juridiction desdits territoires, moyennant 200 florins (2 août 1514). — Obligé de 20 l. pour l'œuvre de l'église Saint-Martin (16 août). — Procuration donnée, par-devant Jacques de Demandols, vicaire du grand prieur, par frères Raphaël Barbier, infirmier, *in sacra pagina presentatus*, Antoine Falcon, Pierre Romey, Guiraud Chauchat et Gilles Robert, prêtres et clercs collégiés et habitués du collège récemment fondé en la maison prieurale par feu le grand prieur Charles Alemand de Rochechinard, à Jean Odon, précenteur, et Jean Augier, sacristain, prêtres collégiés de leur collège, pour toucher les arrérages de 110 *loci* « in officio Sancti Georgii urbis Jannue descriptis in libris cartulariorum compararum predicti officii Sancti Georgii, sub nomine et columpna predicti collegii » (10 septembre 1514). — Testament de Bonnette Ginoux, femme d'un tuilier d'Albaron. Elle élit sépulture au cimetière de l'église de Saint-Vincent d'Albaron, et consacre 9 florins à son âme (9 octobre 1514). — Compte final entre Louis Arnaud, Gilles Arnier, ouvriers de l'église Saint-Martin, et Paul de Gardin, peintre de Pézenas. Il est arrêté à 13 écus d'or pour le retable de l'église et les frais accessoires (9 octobre). — Achat d'une vigne pour André Peyranne, prêtre séculier (27 octobre). — Arrentement du Grand-Mas d'Argence, passé par Jacques de Demandols, commandeur de Valence, procureur général du grand prieur, moyennant le 1/4 des grains (8 novembre 1514). — Achat d'une terre pour le prêtre André Peyranne (18 novembre). — Prise de possession du grand prieuré de Saint-Gilles par Jean ou Préjean de Bidoux, grand prieur. Il présente à Jean Boniface, receveur du commun trésor de Rhodes, commandeur de « Creyssac » ou Rayssac, les bulles sur parchemin de la collation à lui faite par Fabrice *del Carreto*, grand maître de Rhodes, suivant délibération du conseil séant à Rhodes, du 10 juillet 1514. Elles sont signées par Barthélemy Politien, vice-chancelier de la religion ou du grand maître. Boniface met le grand prieur en possession « per appertionem et clausionem porte majoris, ingressum et egressum ejusdem prioratus et ecclesie prioralis et collegialis, pulsationem campanarum, stationem in choro et cathedra priorali, assentionem et quietam exinde stationem magne aule prioralis. » Le grand prieur prête serment devant le grand autel de l'église de la maison prieurale (27 novembre, heure de complies). — Inventaire des outils remis par Pierre Raspail, serrurier de Nîmes, à Vidal Pagès, serrurier,

son serviteur, demeurant à Saint-Gilles 11 décembre 1514). — Arrentement du prieuré de Saint-Laurent, passé par Jacques Telhan, prieur de Saint-Laurent, Saint-Nicolas et Saint-Pierre de Beaulieu, à Bernard Brin, prêtre séculier, avec les annexes de Saint-Nicolas et Saint-Pierre de Beaulieu, ensemble les terres, vignes, etc., sauf le pré entre les deux roubines, moyennant 10 florins (15 décembre). — Engagement pris par Claude d'Aujac, tuilier de Nîmes, envers les bassiniers de Saint-Martin de Saint-Gilles, de fournir à l'œuvre mille tuiles, un muid et deux banastons de chaux, et de construire les degrés de la visette ou escalier à vis, dont lesdits ouvriers fourniront les matériaux (6 janvier 1514 v. s.). — Obligation faite par Jean du Rozier, moine, prieur de Saint-Geniès, à Jean de Bidoux, grand prieur, représenté par Jacques de Demandols, commandeur de Valence, de 120 florins de 15 s., prix d'achat de 10 taureaux sauvages (7 janvier). — Nomination faite par Jacques de Demandols, vicaire général du grand prieur, de Claude Durousset en qualité de baile de la juridiction de Canavère (13 janvier).

E. 943. (Registre.) — 107 feuillets, papier.

1514-1516. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Donation faite près du château royal de La Motte, par-devant Jean Aymes, licencié en droits, lieutenant de noble Guillaume d'Ancezune, visiteur du pays de Languedoc et juge ordinaire de la juridiction de La Motte, siégeant sur un banc de bois *pro tribunali*, avec l'assistance de noble Pierre Geneston, lieutenant du capitaine de La Motte, par noble Catherine Bois, dame d'Albaron, veuve de noble Jean d'Orsière, chevalier, à noble Ancelin d'Orsière, son fils, de tous ses droits sur la juridiction de Clamensane (21 avril 1515). — Donation faite par noble Catherine Bois, par-devant les mêmes magistrats, à ses pupilles nobles Guillaume, Anne et Jeanne de Baratier, enfants de nobles Étienne de Baratier et Jeanne d'Orsière, de Baratier, diocèse d'Embrun, de tout ce que lesdits pupilles pourraient lui redevoir à raison de sa tutelle (21 avril). — Donation faite par Catherine Bois, à son fils Ancelin d'Orsière, de 400 florins de rente sur le péage du sel d'Albaron. Noble Jean d'Orsière, seigneur d'Albaron, mari de Catherine, se flattait d'empêcher, par des procès, leur fils Ancelin de jouir des domaines de Chorges, Espinasse, La Rochette et leurs dépendances (21 avril). — Bail en paiement fait par Catherine Bois, dame d'Albaron, à nobles Pierre Gombert de Cascaron, seigneur de Gargay, et Lucie d'Orsière, sa femme, du péage du

sel d'Albaron, d'ici à la Toussaint. Il s'agit du sel « dez viages » ou « viagiorum », quel qu'en soit le produit (11 mai 1515). — Procuration donnée par le peintre Paul de Gardin au clerc du notaire Jean Robert (9 octobre 1514). — Arrentement passé par Jacques de Demandols, commandeur de Valence, vicaire général du grand prieur Préjean de Bidoux, commandeur de Vahours, du membre de Montricoux, dépendant de la commanderie de Vahours, moyennant 366 écus petits de 18 s. 4 d. (11 mai 1515). — Arrentement passé par le même, de la commanderie de Vahours, *una cum..... argento vico, carne et aliis fructibus,..... parte riperie Avarionis citra*. Sont exceptés le colombier et la garenne de la maison, l'argent et le crocus ou safran, ensemble une demi-pipe de vin, dus annuellement par le rentier de Dogoux et de Lentin, de même que les responsions dues par les commandeurs de Sainte-Marie-Madeleine et de Saint-Saturnin de La Barthe. La rente est de 750 écus petits de 27 s. 6 d. (11 mai). — Arrentement passé par le même, de deux membres de la commanderie de Vahours : 1° Saint-Amans, moyennant 200 écus petits de 27 s. 1/2 (11 mai) ; — 2° Les Cartons, à frère Bernard Sinet, recteur de Monteils et de Lentin, moyennant 15 écus petits (11 mai). — Procuration donnée par Préjean de Bidoux, grand prieur de Saint-Gilles, commandeur de Vahours, à frère Bernard Sinet, recteur de Lentin, pour recevoir les reconnaissances féodales dans sa commanderie et la régir (11 mai). — Bail passé par noble Jean d'Orsière, seigneur d'Albaron, à Arnaud de Villar, charpentier d'Arles, de la réparation de son moulin à vent d'Albaron. Le devis est en langue provençale. Le prix est de 55 florins petits de Provence (21 mai). — Lods fait par Jacques de Demandols, commandeur de Valence et de Saint-Vincent *de Charpesio*, diocèse de Valence, à noble Gauffrid Parent, damoiseau de Saint-Vincent (22 mai). — Présentation faite par-devant le vicaire du grand prieur et les prêtres collégiés Jean Augier, sacristain, Jean Odon, présenteur, Pierre Romey et Guiraud Chauchat, par noble Joachim Comte, professeur de droit, seigneur de Syvergues, juge de la baronnie de Louis de Lévis, chevalier, seigneur de Lavoulte et de Vauvert, procureur général dudit de Lévis, de la somme de 2.000 l. en 948 écus d'or sol et le reste en sols du Roi. C'est le prix de la vente faite par feu le grand prieur Charles Alemant de Rochechinard, des territoires de Sylve-Godesque, La Pinède, Tête-de-Loup, etc., suivant acte de Guillaume Victoron, notaire du Dauphiné. Le vicaire et les collégiés répondent qu'ils n'ont pas pouvoir de recevoir cette somme, et ajournent Comte au prochain chapitre provincial, en mai. Comte proteste (25 mars 1515). —

Procuracion donnée par noble Catherine Bois, jadis dame d'Albaron, mère de noble Jean d'Orsière, donataire d'Albaron, et Guillaume Lombard, dit Dondon, jadis sergent ordinaire d'Albaron, à Pascal de Colonia, professeur de droit d'Aix, nobles Jean Coriolis, Laurent Ruffi, Laurent Castellane, Antoine Brun, Folquet de Doms, Jean de Pontissio, professeurs de droit d'Aix, et Guillaume Girard, notaire d'Aix (30 mars). — Arrentement passé par Jacques de Demandols, commandeur de Valeuce et de Saint-Vincent de Charpesio ou Charpey, vicaire du grand prieur, commandeur de Gapfrancès, de la commanderie du Puech-Banassargues, près La Canourgue, moyennant 140 l. (23 mai 1515). — Arrentement passé par le même à Maurice Baudan et Jean Garin, de Nîmes, du membre ou commanderie de Nîmes et de Caissargues, moyennant 80 florins (29 mai). — Procuracion donnée par le même à Raimond et Jean Espinasse, pour régler avec le fermier sortant du Puech-Banassargue (5 juin 1515). — Procuracion donnée par le grand prieur Préjean de Bidoux à noble Jean Boniface, commandeur de Rayssac, pour le recouvrement des sommes dues à raison de l'arrentement des chambres, *camerarum*, de Vahours, Gapfrancès, Sainte-Eulalie et autres membres du grand prieuré (13 juin). — Arrentement passé par le grand prieur de sa commanderie de Gapfrancès, moyennant 1.300 florins de Roi. Le membre de La Canourgue est compris dans l'arrentement, mais non les membres de Paulhac et des Estrechs (13 juin). — Arrentement passé par le même des membres de Paulhac et des Estrechs, moyennant 180 florins de 15 s. (13 juin). — Nomination de Pascal Aubert comme baile et sous-viguier de la juridiction de La Cassagne et de Reculan, appartenant à Jean Barbier, faite par noble Antoine de Villages, rentier principal (1^{er} septembre 1515). — Donation faite par Guillaume de Gaude, seigneur de Garrigues, au prêtre Pierre Durand, d'un casal à Saint-Gilles, rue de Saint-Martin (9 juin 1515). — Obligation de 30 florins pour noble Gaufrid Parent, de Saint-Vincent de Charpey (12 septembre 1515). — Obligation de 40 florins pour Jean Boniface, receveur du commun trésor de Rhodes (21 septembre). — Rémission de l'arrentement de la commanderie de Bellegarde, faite par le prêtre Jean Fraysse, rentier principal, au grand prieur Préjean de Bidoux, représenté par noble Antoine Ferrer, son procureur et maître d'hôtel, *magistro domus* (8 octobre 1515). — Arrentement de la commanderie de Bellegarde (8 octobre). — Obligation de 18 l. pour Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais (25 octobre). — Engagement pris par Jean Malo par-devant Gaufrid de Candi, baile d'Albaron, au sujet de 50 setiers de blé dont Gui-

raud Martin, serviteur du capitaine de La Motte, demandait la saisie, faute de paiement des droits royaux, *propter pedagium dirruptum* (31 octobre). — Arrentement passé à noble Antoine de Villages, de Fourques, du devois de La Cassagne, moyennant 8 florins (4 novembre 1515). — Arrentement passé par noble Jean de Blauzac, dit de Posquières, coseigneur de Candiac, habitant de Vauvert, de son mas d'Anglas, moyennant le 5^{me} des grains (13 novembre). — Arrentement passé par noble Raphaël Barbier, *in sacra pagina presentatus*, prieur de l'église collégiée, infirmier de la maison prieurale, des pêcheries de Couton et de La Crémade, « cum cassa de l'ausellamenta et alia explecha », dépendant de son infirmerie, moyennant 50 florins (30 novembre). — Lods fait par Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, rentier de la commanderie de Gênerac, à Bernard de Bruc, prêtre de Beauvoisin (21 novembre). — Arrentement passé par noble Jean d'Orsière, seigneur d'Albaron, comme rentier principal des hoirs de Martin Dusanne, d'Arles, d'immeubles à Albaron (7 décembre 1515). — Arrentement passé par Jean d'Orsière, seigneur d'Albaron, de 60 sétérées de terre (18 décembre). — Lods fait par Jean Vorilhon à Bernard de Bruc, curé de Beauvoisin (22 décembre). — Achat fait par Jean Odon, précenteur de Saint-Jean, de 22 ruches d'abeilles, « capsias apium munitas et garnitas apibus, melle et cirra », situées près de la cabane du vendeur, au terroir de Saint-André de Camarignan, moyennant 8 s. par ruche garnie (10 janvier 1515 v. s.). — Testament de Nicol Chabert, habitant d'Albaron. Il élit sépulture au cimetière de Saint-Vincent d'Albaron et consacre 10 florins à son âme (19 janvier). — Procuracion donnée par noble Jean de Gulfe, viguier de Franquevaux, Champagnoles et Aiguesvives, à Étienne Vorilhon, de Gênerac, comme procureur fiscal (8 février 1515 v. s.).

E. 944. (Registre.) — 122 feuillets, papier.

1516-1517. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Obligation de 31 écus d'or à la couronne pour Jean d'Orsière, seigneur d'Albaron (10 mai 1516). — Cession de ladite créance faite par le seigneur d'Albaron à Guillaume d'Ancezune, capitaine de La Motte, représenté par son lieutenant noble Aymond Perrin (10 mai). — Convention où figure le prêtre Vincent Gaillard (10 mai). — Donation faite par Jean Brin à son frère Bernard Brin, jadis recteur de Saint-Laurent (28 mars 1516). — Rémission faite par frère Pierre de Navi, de l'ordre de Saint-Jean, rentier de la sacristie de Montrin, à Raphaël Barbier, de l'arrentement de

ladite sacristie 29 mars. — Procuration donnée par Jean d'Orsière, seigneur d'Albaron, et les habitants d'Albaron, nommés à l'acte, à Jean de Pontissio et à son frère de *Calonia*, avocats d'Aix, pour un procès avec les consuls d'Arles *ad causam portus et passagii ejusdem civitatis* (1^{er} avril 1516). — Obligation de 13 l. 12 pour noble Aymond Perrin, lieutenant du capitaine de La Motte. C'est le prix de 15 setiers de blé (22 mai 1516). — Obligation de 19 florins 3 s. pour noble Guillaume d'Ancezune, capitaine de La Motte. C'est le prix de 4 salmées de blé (25 mai). — Obligation de 40 florins de Provence, valant chacun 12 gros de Provence, faite par Étienne de La Roche, du diocèse de Lyon, jadis *famulus* d'Honorat de Douyne, d'Arles, à Jean d'Orsière, seigneur d'Albaron, pour une condamnation à la suite d'un délit commis dans son domaine (27 mai). — Obligation de 4 écus d'or sol faite par Jean de Gulfe, viguier de Franquevaux, à noble Gaufrid Parent (27 mai). — Testament de Gensane Combas, veuve de Mathieu Portal. Elle élit sépulture dans le cimetière du cloître de l'abbaye, et consacre 80 florins à son âme. Legs à la mense conventuelle de Saint-Gilles de 20 florins et d'un calice d'argent ; « pro quocumque calice fiendo et in eodem converti voluit suam sonam (1) larguam munitam argento et suos annulos auri, videlicet octo annulos auri » (30 mai). — Quittance faite à Bellegarde, à l'auberge Brueys, par-devant Antoine Servent, baile, siégeant sur un banc de bois *pro tribunali*, par Marguerite Fages, du diocèse de Viviers, demeurant au Saint-Esprit, à Jean Sécheau, barbier de Saint-Gilles, de 12 l., « pro certis indumentis et annis ac jocalibus que ipsa Fages dicebat per dictum Secheau ab eadem detineri et occupari » (26 avril 1516). — Testament de Jean Combas. Il consacre 40 florins à son âme (29 avril). — Procuration donnée par noble Bérenger de Lioncel, commandeur de Chirols, à frères Tristan de Lescure, [commandeur] de Saint-Félix, Jacques de Demandols, [commandeur] de Valence, Jean Valette, commandeur d'Espalion, Honorat de Grasse, commandeur d'Aix, Guiot de Castellan, commandeur de Palhières, Olivier de Lioncel, commandeur de Gap, Didier de Sainte-Jale, Pierre de Lioncel, Philippe de Molezun, Gabriel de Lachanal, Jean de Ribeyrès, etc. (7 mai 1516). — Procuration donnée par noble Bertrand de Rozet, dit Colombier, commandeur de La Madeleine, à frères Tristan de Lescure, [commandeur] de Saint-Félix, Anastase de Saint-Camel, [commandeur] de La Tronquière, Jacques de Demandols,

[commandeur] de Valence, Peire Roge, François Cornille, commandeur de Saint-Amans, (8 mai). — Obligation de 250 florins de Provence, faite par noble Manuel de Castellan, seigneur de Montméjan, diocèse de Riez, *Regensis*, frère de feu Louis de Castellan, commandeur de Beaulieu, à Jean Boniface, receveur du commun trésor de Rhodes, *ad causam spoli dicti condam fratris Ludovici* (9 mai). — Collation de la rectorie ou prieuré de Saint-Laurent, faite par le camérier Bernard de Lacroix, vicaire de François de Cassagnes, abbé de Saint-Gilles, à André de Rocules, du diocèse de Viviers, habitant de Nimos (30 septembre 1516). — Arrentement passé par noble Antoine Ferrier, maître de la maison prieurale et procureur général du grand prieur, des chasse, pêche, jones et soude du tènement du Listel, moyennant 6 quintaux de poisson salé : « unius quintalis de mugol de long d'ung pam et unius alterius quintalis de sanguene bone triade, et alierum quatuor quintalium del peys que si prendra en lasd. pescarias » (1^{er} octobre 1516). — Inventaire mobilier de la maison des hoirs de Jean Combas (4 octobre). — Nomination faite par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, de Christophe Ferrand, d'Anduze, comme régent de la viguerie de Franquevaux (10 août 1516). — Obligation de 33 florins petits de Provence pour noble Guillaume d'Ancezune, capitaine de La Motte, représenté par noble Aymond Perrin, son lieutenant et son procureur général (15 août). — Titre clérical pour Antoine Chabrit (30 octobre 1516). — Obligation de 20 l. et 5 setiers de blé faite par le prêtre Bernard Brin (22 décembre 1516). — Consécration de l'église Saint-Martin, faite par Jean Colomb, professeur d'Écriture sainte, évêque de Troyes, à la requête des ouvriers, nommés à l'acte. Frères Raphaël Barbier, infirmier, et Jean Augier, sacristain de la maison prieurale de Saint-Jean, sont parmi les témoins (2 janvier 1516 v. s.). — Consécration de l'église collégiale de la maison prieurale de Saint-Jean, faite par Jean Colomb, évêque de Troyes, à la grand'messe du collège, en présence de nobles Honorat de Castilhan, seigneur de Laval, François de Castillon, seigneur de Beynes, Trophime et Jean de Saint-Martin, habitants d'Arles, Pascal Aubert, clavaire, Audet Michon, les prêtres Bernard Brin et Pierre Vitalis, Jean Vordet, frères Gabriel de Pomayrols, commandeur de Baudrac, Jean Boniface, commandeur de Rayssac, receveur du commun trésor de Rhodes, à la requête du grand prieur Préjean de Bidoux, camérier et conseiller du Roi, son capitaine général et amiral dans le Levant, *in orientabilibus maritimis*, et des collégiés de l'église, Raphaël Barbier, infirmier, Jean Augier, sacristain, Jean Odon,

(1) Pour *sonam*, ceinture.

premier, Pierre Romey, Antoine Falcon, Guiraud Chaupar, le diacre Gines Robert et du clerc Guiraud Romey 28 décembre 1516. — Bail de la levée de la laine royale 29 décembre. — Collation faite par Bernard de Lacroix, camérier, vicaire général de l'abbé de Saint-Gilles, de l'abbaye de Saint-Eusebe, au moine Jean Piat, sans préjudice de son office d'ouvrier 31 décembre. — Enquête sommaire, *summaria aprisia*, faite par le vicaire Bernard de Lacroix, sur le décès du précédent abbé de Saint-Eusebe. L'acte donne le texte d'une lettre adressée par Falcon à l'abbé de Saint-Gilles : « Mossenhor, très humblement à vostre bonne grace et commande. Mossenhor, avertisse vostre Seigneurie comment voyez l'abbat le Sainet Enseby, que s'absent deppent de vostre comandarie de Sainet Gilly, lequel s'appelle dominus Jacobus Comelli, presbyter, lequel tenoit l'abbadie en la diocese d'Ap[ostolice], et val cent florins. lequel au jour d'uey luy es estat donnat l'oly sanet. Et selon que dison los medecins, non escappara de la maladie. Per soy, mossenhor, my soy pensat advertir de bonne heure vostre Seigneurie per provésir à qui bon vous semblera, et despachar tout exprès lo present porteur, lequel ay promes grosses dex-huic. En preguant à Dieu, Mossenhor, vous dont accomplissement de vostres bons desirs. As Aps, le XXIX^{me} de decembre. Per tout vostre humble Colomb-Sant servitor. Aussi, Mossenhor, vous advertisse que lo juge et viguier d'Ap[ostolice] sont mes cousins, et si ils besong sy mettre en lad. abbé, my mandarés vostre bon veller per lo mettre à exception incontinenti. Falconis 31 decembre. » — Consécration de l'église Saint-Laurent, faite par Jean Colomb, évêque de Troyes, à la requête des ouvriers et des notables paroissiens. Le consécrateur décrète que la solennisation des saints Martin et Laurent aura lieu, dans les églises Saint-Martin et Saint-Laurent, le même jour, le 2 janvier. La consécration est du 2 janvier, l'acte est du 3 janvier 1516 v. s. — Achat pour le notaire Louis Girard 21 janvier. — Arrentement passé par le grand prieur, du labourage de la cabane que tenait Pascal Aubert, au terroir d'Argence, moyennant 35 ^o/₁₀₀ des blés 21 janvier. — Arrentement du Petit-Mas d'Argence, passé par le même, moyennant 35 ^o/₁₀₀ des blés 21 janvier. — Procuration donnée par le grand prieur Prejean de Biloux, en présence de Gabriel de Pomayrols, commandeur de Bauriac, Jean Boniface, commandeur de Rayssac, Jean Philibert, commandeur d'Arbous 22 janvier). — Procuration donnée par frere Jean de La Fayette, prêtre du prieuré de Toulouse, à Gabriel de Pomayrols, commandeur de Baudrac, Giraud de Massas, commandeur de Caignac, Pierre Romey et Raphaël

Barbier, pour recouvrer d'Arnaud de Laplane, commandeur de La Combe de Selve, 29 écus d'or 8 mars 1516 v. s. — Transaction où figure le prêtre Antoine Jourdan 9 mars. — Transaction où figure le prêtre Barthélemy Ranquet 15 mars. — Nomination faite par noble Jean Boniface, commandeur de Rayssac, vicaire général du grand prieur, de Mathieu Fargon, en qualité de baile de Générac (24 février 1516 v. s. — Syndicat des habitants de Générac, ou nomination de syndics faite par eux pour transiger avec le grand prieur au sujet des jatus et vacants de leur territoire (23 février).

E. 45. Registre. — 83 feuillets, papier.

1518-1519. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Arrentement de l'hôtellerie du *Mouton*, passé par Jean et François Boffard, père et fils, à Gilles Petit, moyennant 24 florins. Cette auberge est située rue Droite, paroisse Saint-Laurent (29 mars 1518. — Inventaire des meubles de l'hôtellerie. Mention de la grande salle, de la chambre dite de la grande salle, de la cuisine, de l'« alleye », de la chambre basse, du « tinal ». Le mobilier est assez abondant : « unus cadaliech de sap, bonus et sufficiens, cum uno sobressel, franges et courtines, competentis valoris, cum duobus pendens, ex quibus est unus bonus et alius est usus : unus buffet cum duobus armatriis et duobus tiradors, bonus et sufficiens, cum seris et clavibus ; unus banc tornis de sap duodecim palmorum, bonus et sufficiens, quasi novus ; una mensa nucis cum suis tiratellis, boni et sufficientes, longitudinis ipsa mensa decem palmorum, et los tauleyrons fraclisses : duo capfoguiers ponderantes viginti unam libram et mediam ferri, ungi pié de ferre per tenir lo laveman ; unus cadaliech sapi, medius usus, cum suis marchapiés bons, cum lo sobressel, franges et cortines, bons et souffisens, lo sobressel traucat ; quinque candelabra lotonis ponderantes in universo decem libras et mediam lotonis ; decem disci sive platii stangni ponderantes viginti septem libras stangni ; tresdecim scutelle late stangni ponderantes viginti libras stangni ; quatuordecim estanhadors sive sausseyrans stangni ponderantes decem libras stangni ; duodecim scutelle cum auribus stangni ponderantes decem libras et mediam stangni ; due salerie stangni ponderantes mediam libram stangni ; quatuor aygaderie stangni ponderantes ; una pineta stangni quinque pintaltorum, pon[derans] undecim libras stangni ; una pineta quinque folhetarum, ponderans quinque libras et tres quarteyrons stangni ; una pineta trium folhetarum, una alia unius pintalti, et

una alia unius folhete, ponderantes septem libras et mediam ; unus laveman lotonis ponderans quatuor libras et unus quarteyron ; unus escauffeliech cupri bonus, ponderans decem libras et mediam ; ung soufflamador ; unus coutibolus bonus et sufficiens cum quinque meches ; un trippié sive endes ; ung estuc per los veyres, à tres megans ; ung picotin et la souppade pro mensurando abenam, marquati ; ung triador de ligume, bonus ; ung mortié de mabre cum son trisson, bon et grand ; pila lapidis pro oleo tenente tribus canis oley, tam unum barrale unius cane et unum aliud medie cane oley, cum marca dicti Boffardi ; ung couberton sive tappis de taule beau, bon et honneste ; ung molin de mostarde garnit. . . . » (29 mars). — Procuration de Jacques de Fages, bachelier en droit canon, étudiant de l'université de Valence (29 mars). — Bail de l'hôpital des pauvres, passé par les caritadiers Antoine Clauson et Jean Sécheau, « ad illud regendum, gubernandum et pauperibus J. C. deserviendum », avec la jouissance des vigne, terre et pré, moyennant 4 corde de toile (18 avril 1518). — Obligation de 8 florins pour Jean d'Orsière, seigneur d'Albaron. C'est le prix d'achat de 10 cannes de *postam* ou de planches (26 avril). — Arrentement passé par Jean Boniface, commandeur de Rayssac, Saint-Maurice et Saint-Christol, vicaire du grand prier, à un habitant d'Aiguesmortes, des pêcheries de Fontailles du Plan de La Peyre, depuis le bois de Lescalle jusqu'au vallat ou fossé de M. de Bane, moyennant 24 florins et 1 quintal de carpes (4 mai 1518). — Arrentement passé par noble Honorat d'Oraison de Clément, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, procureur de Jacques de Demandols, commandeur de Valence et de *Saligiis* ou Salègues, à Jean Portanier, de Draguignan, de la commanderie de Rieufrech, moyennant 40 écus d'or sol (4 mai). — Accord entre Jean Boniface, receveur du commun trésor de Rhodes, et noble Arnaud Valette, seigneur de Parisot et de La Broa, au sujet de l'arrentement de Lunosc (4 mai). — Arrentement passé par Jean Boniface, commandeur de Rayssac, vicaire et procureur général du grand prier, du membre de Bieule, dépendant de la commanderie de Vahours, moyennant 150 écus petits de 27 s. 6 d. (6 mai). — Arrentement passé par Tristan de Thézan, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, comme procureur de Georges de Pènes, commandeur de Roquebrune, diocèse de Bazas, à frères Raphaël Barbier, recteur de Roquebrune, et François Cornille, commandeur de Saint-Amans, de la commanderie de Roquebrune, moyennant 110 écus d'or sol (7 mai). — Arrentement passé par Jean Boniface,

commandeur de Rayssac, et Reflossat de Pontevès, seigneur de Pontevès, comme procureurs de François de Pontevès, commandeur de Chirols, à Béranger de Lioncel, commandeur de Perueys, de la commanderie de Chirols, moyennant 1.000 florins petits de Provence, valant 12 s. t. (3 mai). — Arrentement passé par Honorat d'Oraison de Clément, procureur de Jacques de Demandols, commandeur de Valence, Salègues et Le Puech-Banassargues, à frère Gérard Chabert, du membre du Puech-Banassargues, près La Canourgue, moyennant 170 l. (4 mai). — Arrentement passé par Jean Boniface, commandeur de Rayssac, Saint-Christol et Saint-Maurice, à noble Olivier de Massade, de Saint-Marcel d'Ardeche, du membre de Bagnols, dépendant de la commanderie de Saint-Christol, moyennant 28 florins t. (16 mai). — Obligation de 27 s. pour Guillaume d'Ancezune, capitaine de La Motte, représenté par noble Perrin Aymond. C'est le prix de 3 émines de blé (21 mai). — Lods fait par Jacques Béranguier, hôtelier du monastère (30 mai). — Prise de possession de la commanderie ou membre de La Mourade, dépendant de la commanderie de Saint-Christol, par Pierre Rossel, recteur de Saint-Jean [*de*] *Passu Jovis*, diocèse de Vabres, pour le compte de Jean Boniface, commandeur de Saint-Christol (3 juin 1518). — Collation des écoles de Saint-Gilles, faite par le précenteur Guillaume Mascaron, moyennant un écu d'or. Le nom du maître est resté en blanc. « Et ibidem idem dominus precepter promisit dare dicto magistro absenti dictum scutum auri, et quod edocent suos nepotes absque aliquo custu » (17 juin). — Lods fait par Jean Vorilhon, commandeur d'Aubais, rentier de la commanderie de Générac (24 juin). — Nomination faite par Louis Olivier, vignier de Générac, de Thomas Molin en qualité de son lieutenant (24 juin). — Arrentement passé par Jean Boniface, commandeur de Saint-Maurice et de Saint-Christol, du membre de La Mourade, moyennant 100 florins (16 juillet 1518). — Arrentement passé par Jean Boniface, commandeur de Rayssac, vicaire général du grand prier, de la commanderie de Générac, moyennant 100 l. (18 juillet). — Nomination faite par Pons du Ranc, abbé de Franquevaux, d'Antoine Mascaron, comme lieutenant de vignier de Franquevaux (28 juillet). — Cautions fournies par noble Hilaire Alard, habitant d'Uzès, rentier principal de Générac. Ce sont : Guillaume Sausses, habitant de Générac, nobles André et Firmin Alard, habitants d'Uzès (26 août 1518). — Arrentement passé par Jean Boniface, de la chasse aux lapins des tènements et devois de « Selve, Daladert, Teste de Lop », moyennant 24 l. (21 décembre 1519). — Obligation de 21 l. pour noble

Aymond Perrin, lieutenant du capitaine de La Motte (21 octobre 1518). — Arrentement passé par noble Jean d'Orsière, seigneur d'Albaron, de sa maison avec verger confrontant l'hôpital des pauvres de Saint-Gilles (14 septembre 1518). — Procuration donnée par Jean Boniface, commandeur de Rayssac, Saint-Christol et Saint-Maurice, receveur et procureur général du commun trésor de Rhodes au prieuré et province de Saint-Gilles, comme il appert d'une bulle *plumbata plombo*, donnée à Rhodes le 3 juillet 1514 (27 novembre 1518). — Obligation de 100 setiers de touzelle pour noble Louis Reynaud, seigneur d'Allenh, habitant d'Arles (20 novembre).

E. 946. (Registre.) — 140 feuillets, papier.

1519-1530. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Obligation de 12 florins pour noble Aymond Perrin, lieutenant du capitaine de La Motte (4 avril 1519). — Lods fait par Jean Boniface, commandeur de Saint-Maurice de Casesvieilles et de Saint-Christol de Codognan, diocèse de Maguelone, au sujet du mas de Leyris ou de Puech-Soubeyran, paroisse de Saint-Pierre d'Aubussargues, confrontant la rivière de Bourdic et le chemin d'Arpaillargues à Aigaliers, mas vendu par noble Thomas de Béziers, seigneur de Vénéjan, diocèse d'Uzès, ayant droit de feu Étienne de Saint-Just, seigneur de Saint-Alexandre, à noble Jean de Vallibus ou de Vault, professeur de droit, juge royal de l'Uzège, seigneur de Serviers, coseigneur de Saint-Quentin et de Montaren (29 avril). — Requête présentée, devant le château d'Albaron, à Jean d'Orsière, seigneur d'Albaron, par François Leyris, notaire et secrétaire du chapitre provincial de Saint-Gilles dernièrement célébré à Arles, pour obtenir levée de la saisie de sept barques chargées. « De sui mandato seu curie sue ordinarie de Albarono, detinebantur et arrestate erant septem barche onerate raupa et bonis dicte religionis Sancti Johannis, causa onerandi supra navem ejusdem religionis, pro defensione catholice fidei; que bona erant quietia et franca, libera a quacumque prestatione seu solutione vectigalis, pedagii, passagii, reve et onere ». Le seigneur d'Albaron remet sa réponse au lendemain. Le lendemain, François Leyris se présente dans le château et dans la chambre même du seigneur, qui répond suivant la teneur d'une cédule non transcrite à l'acte. Réplique de Leyris par une autre cédule que l'acte ne fait pas connaître davantage (9-10 mai 1519). — Arrentement passé par noble Tristan de Thézan, dit de Saint-Geniès, chevalier de Saint-Jean, procureur de Jean Jouyn, grand commandeur du couvent de Rhodes,

commandeur de La Capelle-Livron, suivant procuration dressée par Barthélemy de Via, notaire de Rhodes, le 17 septembre 1518, d'après la forme prescrite par le grand maître de l'ordre, et la faculté accordée audit grand commandeur par lettres du 9 septembre 1518, signées de Barthélemy Politien, vice-chancelier, à noble Gérald [de Massas, commandeur de Caignac, de la commanderie de la Capelle-Livron, moyennant 1.050 écus d'or sol (14 mai). — Obligation de 13 l. pour Antoine Rossel, prieur de Quillan, diocèse d'Uzès (18 mai). — Arrentement de la commanderie de Nimes et de Caissargues, passé par Jean Boniface, vicaire du grand prieur, à François Leyris (23 mai). — Règlement pour l'âme ou *ordinatio anime* d'Antoine Béraud, fait par son frère (3 juillet 1519). — Testament de noble Hélips Buade, de Vauvert, *languens corpore*. Elle élit sépulture au cimetière de N.-D. de Vauvert, dans le tombeau de feu noble Gabriel Teyssier, son mari, et consacre 25 florins à son âme (28 juillet). — Achat pour Guillaume Monteil, dit Parlegros, d'une maison avec cour et casal, de la rue du Plomb, paroisse Saint-Laurent (9 août 1519). — Arrentement passé par Jean Boniface, commandeur de Rayssac, vicaire général du grand prieur, des terres de La Fosse, moyennant le 1/3 des grains (23 août). — Procuration donnée par Jean Boniface, ès qualités, à Jean Philibert, commandeur d'Arbois, gouverneur du membre de Montfrin (16 août). — Vente faite par le vicaire du grand prieur de 300 douzaines de lapins du devois de Canavère, à raison de 21 s. la douzaine. La chasse commencera à la Saint-Michel pour finir à Carême prenant (16 août). — Arrentement passé par Jean Lansard, notaire de Nimes, de sa maison de Saint-Gilles, paroisse Saint-Laurent, rue du Mazel (18 août). — Procuration donnée par Jean Boniface, commandeur de Rayssac, Saint-Maurice et Saint-Christol, à noble Raphaël Barbier, *in sacra pagina presentatum*, infirmier de la maison prieurale (23 août). — Arrentement passé par Jean Boniface, de sa commanderie de Saint-Christol, avec le moulin et le membre de Brugières et Genestet, moyennant 200 l. (23 août). — Association pour l'arrentement de la pêche de l'étang de Scamandre, partie de Vauvert (11 septembre 1519). — Testament de Lucette de Pènes, veuve de Jean Olivier. Elle élit sépulture dans le cloître du monastère et consacre 25 l. à son âme (13 septembre). — Arrentement passé par le vicaire du grand prieur de la moitié du Grand-Mas d'Argence avec la cabane que tenait Pascal Aubert, moyennant 32 % des grains (25 octobre 1519). — Arrentement de l'autre moitié du Grand-Mas d'Argence avec le Petit-Mas d'Argence, moyennant 32 % des

grains (25 octobre). — Collation faite par Jean du Rozier, prieur de Saint-Geniès de Malgoirès, vicaire général de l'abbé François de Cassagnes, au sacristain Jacques Béranguier, agenouillé, de l'office de précenteur du monastère, vacant par la promotion de Guillaume Mascaron au prieuré de Sainte-Marguerite de Montlaur et de N.-D. de Montaud (28 octobre). — Arrentement des terres de Saint-André de Camarignan, passé par Jean Portal, marchand, rentier principal, moyennant le 1/5 des grains (10 décembre 1519). — Achat pour le prêtre André Peyranno, d'une partie de cour ou casal, en franc alevu (17 décembre). — Prix-fait baillé par Louis et Jean Portal, de leur maison neuve du port de Saint-Gilles, moyennant 18 s. par canne carrée. Devis en provençal (20 février 1519 v. s.). — Obligation de 50 florins pour Guillaume de Gaude, seigneur de Garrigues (7 mars 1519 v. s.). — Lods fait par Jacques Béranguier, sacristain, procureur de l'abbé (13 mars). — Arrentement de la cabane de Clairefarine, passé par le procureur du grand prieur moyennant le 1/4 des grains (20 mars). — Arrentement de la cabane du Bois de Lescalle, moyennant le 1/4 des grains (23 mars). — Présentation faite en l'église Saint-Laurent, à François de Cassagnes, abbé de Saint-Gilles, par noble Louis Saurier, moine de Montmajour, bachelier en droit canon, étudiant de l'université d'Avignon, des lettres de son temps d'études et de son grade de bachelier, en vue d'un office, bénéfice ou dignité vacants (30 mars 1520). — Fondation par Louis Vitalis, bourgeois de Nîmes et de Saint-Gilles, et par la veuve Bitrone Aubanel, habitant Beaucaire et Saint-Gilles, en l'église Saint-Martin, d'une chapelle dont ils assurent le service par le don d'immeubles (21 janvier 1519 v. s.).

E. 947. (Registre.) — 117 feuillets, papier.

1520-1521. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Rubrique des actes. — Obligation de 4 florins 1/2 pour l'aubergiste Jean de Meyrargues (11 avril 1520). — Vente des tamaris du terroir de Fourques, moyennant 10 écus d'or sol (29 avril). — Arrentement, passé par le vicaire du grand prieur, de la cabane du Bois de Lescalle que tenait Siméon Gras, et des terres du Daladert, moyennant le 1/4 des grains (17 mai 1520). — Arrentement passé par Jean Boniface, vicaire du grand prieur Préjean de Bidoux, à Jean Odon, précenteur de la maison prieurale, et consort, de la commanderie de Générac, moyennant 100 florins (24 mai). — Nomination faite par le vicaire du grand prieur, de Gilles Guiraud comme viguier de Générac (9 juin 1520). —

Testament de Pierre Roveyron, barbier de Tarascon et de Saint-Gilles. A ses obsèques, assisteront « quatuor mendicantes, et voluit sepelliri in habitu fratris minoris ». Il consacre à son âme 40 florins petits (2 août 1520). — Achat pour Louis Vitalis, bourgeois de Saint-Gilles et de Nîmes, d'une maison sise en face l'église Saint-Martin, en franc alevu, moyennant 95 florins (20 août). — Testament du prêtre Pierre Vitalis, *languens et debilis corpore*. Legs de 2 florins aux huit chapelles séculières de la ville (26 août). — Bail à semer les terres du Bois de Lescalle (16 septembre 1520). — Testament de Gillette Isoard, femme de Jean Boffard. Elle consacre 100 florins à son âme. Fondation d'une messe du lundi en l'église Saint-Martin, à dire par le prêtre François Boffard ou un autre secondaire de l'église (19 septembre). — Arrentement passé par Antoine Ferrier, maître d'hôtel du grand prieur, de la chasse aux lapins du Daladert, de La « Selve » ou Sylve-Godesquo et de La Tête de Loup, entre La Vendrelle et Tosque, moyennant 24 l. (9 octobre 1520). — Intimation faite par le procureur du prêtre Pierre Vitalis et de Sanchette Mossaud à Antoine Mascaron, veuf de Sandre Imbert, codonataire de Drivette Blauzac, de la provision qui se fera à midi de la chapellenie fondée par cette dernière (28 août 1520). — Donation faite par le prêtre Pierre Vitalis, dans sa chambre, « in gravi infirmitate detentus et grabato jacens, sperans plus de morte quam de vita », donataire de Drivette Blauzac, et Sanchette Mossaud, femme de Louis Vitalis, bourgeois, cohéritière de ladite Blauzac, de la chapelle de cette dernière, au prêtre Antoine Cabrit (28 août). — Vente de la chasse de Canavère, pour 400 douzaines de lapins et plus, à raison de 22 s. la douzaine, faite par le vicaire du grand prieur (28 octobre 1520). — Arrentement passé par Joan Boniface, vicaire du grand prieur, du tènement d'Aurriasse, « la grand et la petite, et los segonaus d'Aurriasse », moyennant le 1/3 des grains et fruits (10 novembre 1520). — Bail de la réparation de la porcherie de La Tête de Loup, passé par Antoine Ferrier, maître d'hôtel du grand prieur (30 novembre). — Procuracion donnée par Jean Boniface, commandeur de Rayssac, procureur général du prieuré de Saint-Gilles pour le commun trésor de Rhodes, comme il appert de lettres patentes ou bulles scellées du plomb de la ville ou consistoire de Rhodes, émanées du grand maître ou de son chapitre, à des avocats de Nîmes (6 décembre 1520). — Procuracion d'Antoine Beaumont, sacristain de Saint-Pierre de Tulette, diocèse de Vaison (6 janvier 1520 v. s.). — Fondation faite par Louis Vitalis, bourgeois de Nîmes et de Saint-Gilles, à l'autel de Saint-Thomas de l'église Saint-

Martin, de deux messes hebdomadaires, « unam de beata virgine Maria et aliam de mortuis » (7 janvier). — Procuration donnée par noble Antoine Beaumont, recteur de Saint-André d'Urgosse, diocèse d'Auch, pour renoncer à sa rectorie, en vue d'un échange avec celle de Saint-Martin de Saint-Gilles (10 janvier). — Vente faite par noble Jacques Sarrat, licencié en droits, coseigneur de Bernis, à noble Antoine de Villages, habitant de Fourques, du mas *del Rey*, confrontant le Rhône (11 janvier). — Arrentement du prieuré de Saint-Martin, passé par le prieur Laurent de La Fauconnière, au prêtre Antoine Cabrit 6 mars 1520 v. s.). — Évaluation et réception des bestiaux et meubles garnissant le mas de Cavalès. Le texte est partiellement en langue d'oc (19 août 1521). — Arrentement des terres du Cambon (4 décembre 1521).

E. 948. (Registre.) — 147 feuillets, papier.

1493-1514. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Actes « étendus », par opposition aux « cotets de notes brèves » ci-dessus, analysés plus haut à leur date.

E. 949. (Registre.) — 182 feuillets, papier.

1512-1515. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Actes « étendus », analysés ci-dessus à leur date.

E. 950. (Liasse.) — 113 feuillets, papier, en 6 cahiers dépareillés.

1502-1519. — Notariat de Saint-Gilles. — Jean Robert. — Actes « étendus », analysés ci-dessus à leur date.

E. 951. (Liasse). — 64 feuillets, papier, en 1 cahier.

1462-1469. — Notariat de Saint-Gilles. — Philippe Varnier. — Fragment d'un registre. Fortes mouillures. — Renonciation ou *grippicio* faite par noble Marguerite de Reconis, fille de noble Étienne de Reconis, de Calvisson, femme de noble Jean de Diamasc, chevalier, de Saint-Gilles (s. d.). — Vente faite par Pierre Brueys, notaire de Nîmes, à Martin Pigeron, marchand de Saint-Gilles, d'une maison à Nîmes (25 février

1466 v. s.). — Quittance de 22 florins pour Jacques de Baux, *de Baussio*, notaire de Saint-Gilles (1^{er} juin 1465). — Testament de Catherine Brun, « infirma et debilis corpore sui et corporea infirmitate detenta » (15 avril 1466). — Lods fait par Bérenger Espinasse, moine, cellerier et procureur de l'abbaye, à Bertrand Mirail (23 octobre 1465). — Quittance faite par Bernard Montfrin, moine et camérier du monastère, aux hoirs de Guillaume Terrail, d'Aramon (1^{er} octobre 1466). — Reconnaissance féodale pour Pierre Fraissinet, prieur ou recteur de l'église paroissiale Saint-Martin (18 septembre 1463). — Procuration donnée par noble Marguerite de Reconis, femme de noble Jean de Diamasc, héritière de sa mère noble Catherine de Bessetes, de Calvisson, à son mari (15 octobre 1467). — Aapte passé par Pierre Fabre, infirmier du prieuré de Saint-Jean de Jérusalem, d'une terre au chemin de Nîmes, près l'église Sainte-Marie-Madeleine (20 mai 1467). — Cession faite par Antoine, abbé de N.-D. de Franquevaux, à Jean de Nîmes, habitant de Nîmes (11 janvier 1468 v. s.). — Quittance faite par Jean, abbé de Saint-Gilles, à Jean Martin, curé de Saint-Martin (4 octobre 1466). — Arrentement passé par l'abbé de Saint-Gilles à Jacques Montilhon, boucher de Nîmes, des herbages et fourrages d'Espeiran, Blanquet, Cambon et Versador, ensemble la chasse aux lapins et les pêcheries desdits territoires, moyennant 150 l. (3 octobre 1469). — Aapte passé par Barthélemy Mazet, moine et archidiacre du monastère, au nom du couvent, à Pierre Gautier, dit Bellebouche, d'un casal sis au Portail-Vinous, confrontant « cum cosseria muri sive en lo barri » de la ville (11 mai 1465).

E. 952. (Registre.) — 104 feuillets, papier.

1480-1498. — Notariat de Saint-Gilles. — Addition. — Jean Bonnot (Cf. E. 853). — Actes « étendus » attribués par une fiche ancienne à Jean Robert. — Testament de Jean Lagrave. Il élit sépulture au cimetière de Saint-Pierre de Beaulieu, *extra muros antiquos*, et consacre 15 l. à son âme (13 juin 1483). — Règlement pour l'âme, *ordinatio anime*, de Gillette Quintanel (12 décembre 1480). — Testament de Jean Selart, *clericus solutus* ou clerc libre, du diocèse de Limoges, *pincerna* ou sommelier du monastère de Saint-Gilles. Il élit sépulture dans le cloître de l'abbaye et consacre 15 florins à son âme (18 juin 1494). — Testament de Jean de Verney. Il consacre 6 florins à son âme (27 juin 1498). — Testament de Jean Combas. Il consacre 40 l. à son âme (17 juin 1494).

E. 953. (Registre.) — 140 feuillets, papier.

1527-1530. — Notariat de Saint-Gilles. — Addition. — Thomas Moulin. — Actes attribués par une fiche ancienne à Jean Robert. Fortes mouillures. — Achat pour Louis Portal, viguier de Saint-Gilles (9 avril 1527). — Obligation de 27 écus d'or sol faite par Étienne Badaron, sous-viguier, à Antoine Ayraud, curé de Saint-Martin (13 avril). — Obligation de 13 écus d'or pour Amblard de Lespinasse, aumônier de Saint-Gilles (26 avril). — Obligation de 19 florins pour Genin Piat, ouvrier du monastère (30 avril). — Transaction où figure le prêtre Pierre Vitalis (30 avril). — Obligation de 18 gros t. pour Jacques Béranguier, sacristain du monastère. C'est le prix d'un quintal de farine (30 avril). — Procuration donnée par le moine Jacques de Beaumont, prieur de Saint-Jean d'Aubenas, à Nicolas Fabre, hôtelier du monastère (4 mai 1527). — Autorisation donnée par l'abbé à deux habitants de Saint-Gilles, d'établir un bassin dans toutes les paroisses de la ville pour amasser de l'argent en vue de la célébration, pendant un an, le vendredi de bon matin, en l'église Saint-Martin, d'une messe « ad honorem Dei et Sancte Crucis, ad figendum malitiam aeris et tempestatis » (30 mai). — Procuration donnée par l'aumônier Amblard de Lespinasse au moine Antoine Reboul (1^{er} juillet 1527). — Procuration donnée par le présenteur Guillaume Mascaron, prieur de Saint-Loup, près Villefort, à un chaussetier de Nîmes (8 juillet). — Autorisation donnée par Gillet Giraut, garde du port de Saint-Gilles, à un habitant de Pérols, diocèse de Maguelone, acquéreur de bois de tamaris au-dessous du port « et vollant charge[r] sa barque et metre

led. bois dessus Rhône », d'enlever ce bois et de l'embarquer (28 juillet). — Procuration donnée par Antoine Falcou, religieux de Saint-Jean (4 août 1527). — Procuration donnée par Claude Tornairis à son mari noble Jean Giraud, dit Savaric (5 août). — Acapte passé par le notaire Louis Giraud (18 août). — Procuration donnée par le moine Antoine Reboul au présenteur Guillaume Mascaron (8 septembre 1527). — Prix fait de la réparation des chaussées de L'Abeurador, de La Vergantière et du Versador (15 septembre). — Requête présentée par le moine Pierre Valentin à l'abbé Antoine de Beaumont pour obtenir le bénéfice de Saint-Pierre de Prévenchières, diocèse de Mende, vacant par la mort de Guillaume Quentin (16 septembre). — Obligation de 27 écus d'or faite par noble Guillaume Martaud, de Beaucaire (22 septembre). — Autorisation accordée par l'abbé Antoine de Beaumont à Raphaël Barbier, infirmier de Saint-Jean, et Jean Augier, sacristain, d'inhumer dans leur cimetière de Saint-Jean le corps d'Antoine Fruchier, « quia ipse erat familiaris et domesticus ejusdem domus » (25 septembre). — Obligation de 13 florins 8 s. pour Jean Rovièrre, prêtre séculier (25 avril 1528). — Procuration donnée à Denis Bonnin, religieux de Saint-Jean (23 mai 1528). — Achat pour le notaire Louis Giraud (6 juin 1528). — Rubrique des actes de 1528. — Rubrique des actes de 1529. — Obligation de 24 florins pour l'aumônier Amblard de Lespinasse (13 avril 1529). — Compromis entre le notaire Jean Picard et Philibert Fornier, domestique de l'auberge du *Mouton* (21 juin 1529). — Procuration donnée au notaire Louis Giraud (21 septembre 1529). — Ratification donnée par noble Antoine de Villages à une vente de poisson de l'étang de Scamandre (16 novembre [1529]).

INDEX ANALYTIQUE

	Pages		Pages
INTRODUCTION.....	V	Les officiers du seigneur de Saint-Come	36
Notaires (Suite).			
Notariat de Nîmes.....	1	Acte concernant Marguerite de Clermont, dame de Montrin.....	36
Jean Guiran.....	1	Mention de la rue de la Colonne et de Saint- Étienne de <i>Capitolio</i>	37
Testament de Marguerite Roudil, fait sous les me- naces de son mari.....	4	Acte d'Urbaine Grimoard, dame de Grisac.....	37
Mention de Philippe de Colanges, tuteur de la future marquise de Sévigné.....	6	Installation d'un notaire.....	38
Manceuvre de Timothée Chilliach, docteur et avo- cat, pour faire endosser à un tiers ses bâtards..	9	Étienne Mercier.....	38
Inventaire mobilier du logis de <i>la Croix blanche</i> , à Générac.....	11	Arnaud Noyre.....	39
Équipement de Pierre d'Albenas, docteur et avo- cat, pour aller à la guerre.....	16	Noms des Frères jacobins.....	39
Testament de Chrétien Pistorius, docteur régent au collège.....	17	Procuration de Delphine de Montcalm, femme de Gabriel de Luetz, seigneur d'Aramon.....	40
Testaments des étudiants Jean et Antoine Sibert.	17	Mention du collège de Saint-Raimond de Tou- louse.....	40
Codicille d'Antoine Sibert.....	18	Jean Gautier, chevaucheur de la poste d'Uchau..	41
Testament de Marc-Antoine de La Palun, régent au collège.....	18	Noms des Frères carmes... ..	41
Inventaire mobilier du marchand Isaac Hours....	19	Noms des recteurs et prêtres de Nîmes.....	42
Inventaire mobilier de la maîtrise des tailleurs d'habits.....	19	Noms des Carmes.....	43
Cure d'une paralysie par un docteur spagyrique..	20	Pascalis.....	43
Traité entre un musicien et un aveugle.....	25	Missel manuscrit.....	43
Malles égarées de M ^{me} de Clausonne.....	26	Codicille du seigneur de Bernis.....	43
Testament d'un carabin blessé d'une mousquetade.	27	Daniel Pépin.....	41
Jean Lansard.....	28	Étienne de Projès, maître d'école.....	47
Louis Lascornét.....	28	Assassinat devant le logis des <i>Trois Morcs</i>	47
Poésies de ce notaire.....	28	Charles de Souras, précepteur de la jeunesse....	47
L'imagier Pierre Dyeps.....	29	Étienne Pinholis.....	49
Mariage de Jacques de Sommière, seigneur du Cailar.....	31	Statut entre les maîtres et les ouvriers chapeliers.	49
Pierre Maltrait.....	32	Jeune femme abandonnée.....	49
Ratification donnée par le comte de Ventadour...	33	Mention du <i>Castrum Arenarum</i>	50
Procuration du clergé du diocèse de Nîmes, avec les noms des prieurs.....	33	Les <i>pansenhadiers</i> de la cathédrale.....	50
Collation de chapellenies à Marguerittes.....	34	Jacques Pinholis.....	51
Antoine Martin.....	35	Robert Restaurand.....	52
Noms des Frères mineurs de Nîmes.....	36	Actes de l'évêque Raimond Cavalési.....	52-53
Sentence arbitrale en langue d'oc.....	36	Mention de l'amiral [de Coligny].....	52
		Étienne Sannier.....	54
		Mention de la maison publique <i>sive lo bordel</i>	54
		Louage d'un pèlerin pour Saint-Jacques en Galice.	54
		Titre clérical.....	55
		Durant Teissier.....	56
		Rue de <i>L'Arc de Na Romana</i>	57
		Chanoine excommunié pour avoir frappé l'official.	57
		François Tinellis.....	58

	Pages		Pages
Noviciat de Diane de Fabre chez les Ursulines...	59	Cession d'une action pour coups et blessures.....	115
Actes de l'évêque Cohon.....	61	La treille du prieur de Milhau.....	116
Jacques Ursi.....	61	Joyaux remis par le médecin Ferrand.....	118
Noms des religieuses de Saint-Sauveur de La Font.	62	Objets mobiliers des demoiselles Damyans.....	121
Mariage de Claude Baduel, recteur du collège....	62	Titre clérical.....	122
Noms des jacobins.....	63	Noms des Jacobins.....	123
Réception d'une religieuse au monastère de Saint-Sauveur.....	64	Monnaies du viguier de Vèzenobre.....	124
Testament de Jean Nicot, père de l'ambassadeur..	65	Requête à Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès..	125
La confrérie de Saint-Jacques.....	66	Matériel d'un orfèvre.....	126
Prise de possession du prieuré de Jonquières.....	68	Noms des Frères prêcheurs.....	127
Noms des religieuses de Saint-Sauveur.....	69	Joyaux de Gillette de Monteils.....	127
Joyaux des demoiselles de Pavée.....	70	Agression dans un bois.....	129
Assignation d'aliments à un pauvre prêtre de Saint-Côme.....	72	Noms des religieuses de Saint-Sauveur.....	131
Joyaux de François de Montcalm.....	74	Les chausse de M. de Saint-Remézy.....	131
Ses monnaies d'or.....	75	Mobilier du logis de <i>Saint-Pierre</i>	134
Noms des Carmes.....	77	Mobilier du Mas-Blanc.....	134
Testament de François de Montcalm.....	79	Acte pour Jean Poldo d'Albenas.....	135
Testament d'un lépreux.....	80	Le libraire Jean Luquet.....	136
Noms des chanoines.....	81	Noms des chanoines.....	137
Nomination d'un vicaire par les religieuses de Saint-Sauveur.....	82	Prise de possession de la chapelle de Saint-Martin des Arènes.....	141
Joyaux de Jeanne de Pavée.....	85	Mobilier d'Antonie de Juncherettes.....	142
Donation de Jean Nicot, futur ambassadeur, à sa mère.....	87	Jean Bessière, exécuteur de la haute justice.....	143
Abandon d'une Clarisse par son couvent.....	87	Jean Ursi le jeune.....	145
Retraite à Genève du chanoine Jean Aberlenc...	90	Procuration donnée, dans le temple des réformés, pour le recouvrement d'un legs.....	145
Le logis de <i>Lanicord (la Licorne)</i>	91	Inventaire mobilier d'un marchand passementier.	149
Joyaux de Catherine de Montcalm.....	93	Mention de Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre.....	150
Jean-Antoine Gasquet, chevaucheur de la poste de Sernhac.....	94	Berthomieu Queirel, exécuteur de la haute justice.	150
Garde-robe et joyaux de Françoise de Tuech....	95	La garnison du fort de Valabrégue.....	152
Accord entre François de Montcalm et sa sœur Delphine, veuve de M. d'Aramon.....	96	Mobilier du logis de <i>la Roumane</i>	152
Querelles sanglantes entre les membres de la famille de Solignac.....	100	L'imprimeur Sébastien Jaquy.....	153
Testament de l'avocat Guérin de L'Euzière.....	102	Les droits du double équivalent.....	154
Le logis de <i>la Teste noire</i>	105	Coup d'épée au commissaire du receveur du diocèse.....	154
Testament de Jean de Cypre, blessé d'une arquebusade.....	106	Inventaire mobilier d'un armurier.....	155
Testament de Jean de La Camp, blessé d'une arquebusade.....	106	Simon Laondès, maître d'école à Générac.....	158
Testament d'Alix Dupré, mère de l'ambassadeur Jean Nicot.....	107	Mobilier d'un moulin à eau.....	158
Jean Ursi, le vieux.....	112	Le chirurgien des pestiférés.....	159
Prise de possession du prieuré de Bourdic.....	112	Anne Rulman, principal régent au collège.....	162
Prise de possession du prieuré de Saint-Dézéry..	113	Trouble causé par les guerres civiles dans la sous-ferme de l'équivalent.....	162
		Moulin près du Château, ruiné par les guerres...	163
		Convention entre un imprimeur de Lyon et César Luquet, libraire de Nîmes.....	163
		Guido Malignan, imprimeur de Nîmes..	164
		Mobilier nuptial.....	164

	Pages		Pages
Travaux au château de Vestric	166	Mention de la rue des Espies	226
Jean Paul, « escollier » ou maître d'école à Aimagues	167	Le cabinet de travail d'Anne Rulman	226
Dessèchement de l'étang de Laugnac	169	Actes pour Jérémie Ferrier	228
Coup d'épée donné par Céphas d'Albenas	170	Le logis du <i>Pon du Gard</i>	229
Lettres de Lesdiguières	171	Outils de potier d'étain	231
Dessèchement de l'étang de Laugnac	175	Le fils de Jean de Serres, historiographe de France	233
Le libraire César Luquet	176	Charles de Codolet, « maistre escollier » de Marguerites	235
Construction de l'hôpital	177	Signatures de Jérémie Ferrier et de sa femme	236
Dessèchement de l'étang de Pérignan	178	Charlotte de Montmorency, comtesse d'Alais	236
Le jardin de Pineton de Chambrun, ministre réformé	179	Conduite de condamnés aux galères de Marseille	237-238
Dessèchement de l'étang de Laugnac	181	Garde-robe d'Anne de Brueys	238
Joyaux de Jeanne de Clauzel	182	Garde-robe de feu Marguerite d'Alfant, femme de Paul Dupont, docteur régent au collège	241
Dessèchement de l'étang de Taralhan	184	Actes pour Jérémie Ferrier	241
Dessèchement des étangs de Taralhan et de Laugnac	186	Le précepteur David Ancet	244
Dessèchement de l'étang de Laugnac	187	Joyaux de Marguerite de Gondin	245
<i>Id.</i>	190	Le carme Nicolas Périquet, provincial de Narbonne	247
Quittance de l'évêque Pierre de Valernod	192	Le logis des <i>Arenes</i>	249
Travaux au château de Vestric	199	Meubles et papiers du seigneur d'Arenes	249
Le couvent des Augustins ruiné pendant les troubles	199	Pierre Vernet	250
Le logis de <i>la Fugie Notre-Dame</i>	200	Fourniture d'un vitrail pour Saint-Ambroix	250
Prix-fait du temple de Vestric	200	Notariat de Pontails	250
Déclaration d'un sergent ordinaire à propos de l'exécution du notaire Jean Larive	201	Raimond Doladille	250
Mobilier du ministre Claveyrolles	201	Donation du seigneur du Chaylar	251
Boniface Avignon, maître d'école à Sommière	203	Achat de censives par le seigneur d'Hiverne	251
Travaux à la maison d'Anne Rulman	203	Mobilier de l'église de Concoules	252
Signature du ministre Jérémie Ferrier	204	Testament d'Hélis de Cubière, dame de Brisis	252
Actes concernant l'évêque Pierre de Valernod	204	Vidimus d'un acte de 1280 où Guillaume de Randon accorde des droits aux habitants de Génolhac	253
Donation d'un passage au temple	207	Acte de Louise de Crussol, veuve du seigneur du Tournel	253
Le logis de <i>Turremaigne</i>	210	Marguerite de Jonas, abbesse de Mercoire	254
Les neveux de Jean Nicot	210	Testament de Gabrielle de Budos, dame de Brisis	254
Inventaire mobilier du logis de <i>Torremanche</i>	211	Notariat de Remoulins	254
Travaux au château de Caissargues	213	Louis Colet	254
Le libraire César Luquet	218	Testament du seigneur d'Argentières, passé au château de Saint-Privat	256
Privat Galtier, chevaucheur en la poste de Nimes	219	Barthélemy Jaume	257
Joyaux de Georges de Prunemoir	219	Archives de Saint-Hilaire d'Ozilhan	258
Le passage de la rue de la Colonne donné au temple	221	Émancipation de Pierre Lalont	258
Testament d'un joueur d'instruments	223	La vaisselle d'argent du s ^r Le Grand	260
Difficulté de vendre les offices d'auditeurs de comptes	223	Désordres des gens de guerre	260
Travaux au château de Cabrières	224	Archives de Remoulins	260
Jean Goday, bourgeois de Paris, traitant pour le rachat des greffes	225	Logement des gens de guerre	261-264

	Pages		Pages
Bataille entre les consuls de Remouins et de Sanilhac.....	263	La confrérie de Saint-Genies.....	281
Notariat de Roquemare.....	265	Testament du vicaire perpétuel de Sainte-Anastasia.....	283
Jean Bonnet le jeune.....	265	La confrérie de Joule.....	284
Drogues pour la peste.....	266	Testaments en langue d'oc.....	285
Dessèchement de l'étang de Pujaut.....	267	Transaction entre Pons de Mandagout, baron de Pons, et les habitants de Pons.....	287
Georges Demauperlier.....	267	Noms des Frères prêcheurs de Nîmes.....	287
Bateaux du Rhône.....	267	Décharge de tutelle et dation de curatelle.....	288
Le campanier de la collégiale.....	268	Inventaire en langue d'oc des biens du seigneur de Trollas.....	288
Bateaux du Rhône.....	268-269	Transaction entre Louis de Joyeuse, seigneur de Saint-Geniès, et les consuls dudit lieu.....	290
Marguerite de Montmorency, duchesse de Ventadour, baronne de Lers.....	270	Gaillardot de Montcalm, seigneur de Saint-Geniès.....	291
Archives de Pujaut.....	270-271	Jacques Claret, successeur de Jean Claret, comme prieur de Saint-Geniès.....	293
Notariat de Saint-André de Valborgne.....	271	Vérification des mesures de La Calmette.....	294
Jean Laune.....	271	Jean Peladan.....	295
Testament d'un protestant craignant d'être « occis ».....	271	Jean Rudanel.....	296
Notariat de Saint-Charte.....	271	Notariat de Saint-Gilles.....	298
Georges Brueys.....	271	Jean Arnaud.....	298
Les meubles de la maison claustrale de Sainte-Anastasia.....	271	Jean de Crey, prieur de Saint-Gilles de Aveyro, diocèse de Reims.....	298
Notariat de Sainte-Cécile d'Andorge Champelos.....	272	Construction de l'enceinte de Générac.....	298
Antoine Dautun.....	272	Mobilier de la maison claustrale de Générac.....	299
Poésies de ce notaire.....	272	Bail des amendes.....	300
Crées des seigneurs de Branoux, en langue d'oc.....	272	Bétail et matériel fournis par l'abbé de Saint-Gilles aux rentiers des terres seigneuriales.....	300-301
Crées du seigneur de Portas, en langue d'oc.....	272	Noms des moines.....	301
Mention d'une voie Régordane.....	272	Milon de <i>Recicuria</i> , prieur de Saint-Gilles de <i>Duno Castro</i> , diocèse de Reims.....	301
Oilre d'hommage à Jacques de Beaufort, comte d'Alais, faite par le seigneur de Lafare.....	272	Jean Bonnot.....	302 et 183
Lettres en langue d'oc de Pierre Tubière de Grimoard, seigneur de Verfeuil.....	273	<i>Le diversorium del Bordo</i>	302
Notariat de Saint-Genies de Malgoirès et de Sauzet.....	275	Antoine Giraud.....	302
Louis Peladan.....	275	Équipement d'Antoine de Liouc.....	302
Pactes de guérison de jambe du médecin Gaspard Girard.....	275	Noms des chanoines de la collégiale.....	304
La réparation du port d'Aiguesmortes.....	276	Prise de possession de la trésorerie du chapitre... ..	305
Joyaux donnés en gage au prieur de Corbes.....	277	Inventaire mobilier pour le notaire André Maurin.....	306
Le caducée de N.-D. de Colombiers.....	277	Bail de l'hôpital.....	306
Voir à un château de Saint-Genies.....	277	Chanoines mineurs contre chanoines majeurs.....	307
Barrage entre Saint-Genies et Saint-Bauzély... ..	277	Testament du conrazier Philippe Arbosset.....	308
Testament d'Amourse de Beaux, dame d'Arpaillettes.....	278	Prise de possession d'un canonicat majeur.....	308
Note en langue d'oc.....	279	Prise de possession de l'office de sous-sacristain.. ..	309
<i>Le petit Johan Daup</i> , médecin d'Alais.....	279	Prise de possession d'un canonicat majeur.....	309
Fannequin de Joyeuse, vicomte de Joyeuse, seigneur de Saint-Genies.....	280		

(1) Nous rétablissons ici la véritable pagination de la feuille 30, qui est de 281 à 288.

Pages	Pages		
Voies de fait de chanoines mineurs contre un chanoine majeur.....	311	Prise de possession du grand prieuré pour le grand commandeur Jean de La Valette.....	344
L'épervier de la censive de la Sylve-Godesque...	311	Biens meubles de la maison prieurale de Saint-Jean de Jérusalem.....	345-348
Prise de possession du prieuré de Saint-Laurent..	312	Mauvaise fourniture de biscuit pour le galion de la religion à Marseille..	348
Blé pour l'avitaillement de galères à Marseille...	313	Transport de blé en Corse.....	348
Prise de possession de l'office de l'œuvre (ouvrerie).	316	Le second mariage de Catherine Palliolet....	348-349
Mention de la galère <i>Catherinette</i>	316	Refus de l'abbaye de payer un prédicateur pour la ville.....	349
Donation d'un enfant à naître.....	316	Mobilier de la chambre de l'infirmerie de la maison prieurale de Saint-Jean ..	351
Le chapitre de Saint-Agricol contre celui de Saint-Gilles.....	317	Les inventaires mobiliers de diverses maisons de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.....	351
Les collégiats du grand prieuré et la banque de Saint-Georges à Gênes.....	319	Prise de possession du grand prieuré pour François de Toquebœuf dit de Clermont	352
Chapitre général tenu dans la collégiale.....	321	La chapelle de saint Gilles.....	352
Transaction entre l'abbé et les chanoines.....	321	Prise de possession du grand prieuré pour Pierre de Gouzon, dit Mélae.....	353
Pardon accordé par l'abbé au chanoine Nicolas Philippon, qui s'affichait avec des courtisanes et troublait la paix publique à main armée.....	322	Victuailles trouvées dans la maison prieurale au lendemain de la Saint-Jean.	354
Les <i>logi</i> de la banque de Gênes.....	325	Barque appelée « basyan ».....	355
Recherche de matériaux pour le port d'Aigues-mortes.....	326	Réparation d'une tour des murailles de la ville...	355
Mouvement des blés dans le port de Saint-Gilles..	326	Transaction entre le grand prieur, séant en plein chapitre, et les habitants de Montfrin.....	357
La chasse dans l'étang de Scamandre.....	327	Le moulin à vent du grand pré de Saint-Jean ..	357
Le prieuré de Saint-André de <i>Lucapello</i> et son annexe de Saint-Gilles de Montgaillard, diocèse d'Aire.....	329	Travaux à l'église et à l'hôtellerie de l'abbaye...	358
Prise de possession du capiscolat du collège de Saint-Jean	329	Donation d'enfant	359
La chapelle de saint Gilles.....	331	Don à la Reine mère de la lanterne d'albâtre du cloître, avec son pied à colonne.....	360
Semonce du syndic du chapitre au chanoine Antoine de Villages, qui a déserté depuis quatre ans la collégiale, pris des vêtements laïques et l'épée.....	331	Barque appelée « guinelle ».....	360
Relâchement de plusieurs chanoines.....	331	Les reliques de saint Gilles... ..	360-361
Les calices d'argent de Saint-Laurent.....	331	Assemblées illicites (des premiers réformés).....	361
Exemption de l'abbaye de toute juridiction épiscopale.....	333	Travaux à l'église	361
La tour de l'abbaye.....	333	Envoi d'une lettre du grand maître au grand prieur	362
Travaux à la maison abbatiale; mention des <i>Pierres rouges</i>	334	Assemblées illicites.....	362
Travaux aux remparts.....	335	Requête des réformés de Saint-Gilles au Roi....	363
Testament du prêtre Jean Maurin.....	336	Prise de possession du décanat.....	363
Donation d'enfant.....	336	Travaux aux prisons de l'abbé.....	364
État des bâtiments de l'abbaye de Franquevaux...	338	Chapitre général de la collégiale.....	365
Documents d'archives de la collégiale.....	339	Procuration donnée par les réformés de Saint-Gilles à Pierre Chabot, avocat de Nîmes.....	366
Travaux à l'église Saint-Martin.....	341	Le grand prieur part de Marseille avec les galères de la religion.....	367
Un chapelain de 16 ans.....	341	Compagnies de cavalerie logées à Saint-Gilles....	367
Gages non payés par feu le grand prieur Philippe de Broc.....	344	Le consistoire de Saint-Gilles se fait remettre les reliquaires, pesant 25 l. 1/2 d'argent.....	367

	Pages		Pages
Admission d'un lépreux à la léproserie.....	368	tres sentences, censures et peines ecclésiastiques.....	383-384
Garantie en bétail donnée à des créanciers du grand prieur, et restée en souffrance à cause des troubles.....	368	Autorisation donnée par l'abbé à un moine profès de suivre pendant 3 ans des cours universitaires.	384
Requête des consuls au chapitre pour l'entretien du ministre réformé et l'aumône des pauvres..	368-369	Soustraction des statuts du monastère, sur l'ordre de l'abbé.....	386
Les rentiers du chapitre n'ont pu jouir des fruits de l'année 1562, à cause des troubles.....	369	Lettres des reines Claude de France et Louise de Savoie.....	387-388
Procès du chapitre à Nîmes, Montpellier, Toulouse, etc.....	370	Lettre de Raimond Saunier au Roi, pour la prise d'habit de son enfant miraculé.....	388
Bail de l'hôpital.....	370	Noms des moines de Saint-Gilles et des Quatre-Prêtres de Vauvert.....	390-391
L'assemblée du chapitre retardée à cause de la peste.....	371	L'enseigne du <i>Cheval blanc</i>	391
Le bétail du commandeur de Valdrôme.....	372	L'abbé refuse au doyen une clé des archives.....	391
Convention avec le professeur en médecine Jacques Capper pour le service de la ville... ..	372	Testament du prêtre Pierre Vital.....	392
Testament de noble Guillaume de Cubières, réformé.....	372	La chapelle de N.-D. La Dauvade.....	392
Mesures contre la peste.....	372-373	La Noël appelée <i>festum Calendarum</i> (c'est par erreur que l'inventaire parle de la Chandeleur)	393
Chapitre général.....	373	Prise de possession du grand prieuré par Robert Aube de Roquemartine pour le grand prieur... ..	393
Les ruines de l'église Saint-Nicolas hors les murs	373	Prise de possession du grand prieuré par le grand prieur Jacques de Manas.....	393
Mobilier du logis de Bernard Fabre.....	374	Le syndic contre l'abbé.....	394
Prise de possession de l'abbaye de Saint-Gilles pour Regnault de Beaune.....	374	André Doria, amiral du Roi.....	394
Prise de possession de l'abbaye de Franquevaux pour Alexandre de Faucon.....	375	Élection de l'abbé.....	394-395
Chapitre général....	376	Inventaire mobilier en langue d'oc.....	395
Fournitures pour des pestiférés.....	376-377	Prise de possession de l'abbaye par l'abbé Jean du Rozier... ..	396
Chapitre général.....	377	Collation de la commanderie de Joucas.....	396
Enlèvement de blé par des gens de Nîmes... ..	377	Lettres du vicaire général de l'abbé pour le don de joyeux avènement du nouvel abbé.....	396-397
Testament de Thomas Giraud, inquiet des troubles.	378	Lettres de citation contre les prieurs manquant au chapitre général.....	397
Le moulin à vent de Siméon Campagnan, ministre réformé de Nîmes.....	379	Travaux à l'église de Saint-Gilles.....	398
Mention de la troisième guerre civile.....	380	L'épervier de la censive de la Sylve Godesque... ..	398
Protestation du clavaire de Saint-Gilles, adressée au vicaire général de l'abbé, contre les débordements des chanoines et bénéficiers, qui ont enlevé de prison une fille publique.....	381	Transhumance des troupeaux du grand prieur... ..	401
Louis Giraud....	382	Jean Borias, régent de la ville pendant la peste... ..	401
Noms des moines.....	382	L'épervier de la Sylve.....	401
Titre clérical.....	382	Procuration pour assister au chapitre de la langue de Provence.....	401
Chapitre général.....	382	Inondation du Rhône.....	402
Vicaire révoqué et récalcitrant.....	383	Enquête pour l'abbé sur la bulle d'un pape Benoît (fausse) et gravée sur une table de marbre de l'abbaye.....	402-403
Autorisation donnée par l'abbé à un jeune clerc de porter le rouleau des religieux morts.....	383	Léonard Daviot, libraire de Nîmes, chargé d'imprimer 400 bréviaires du monastère.....	403
Vidimus d'une supplique adressée au Pape par des clercs et des laïques pour avoir un confesseur pouvant les relever de l'excommunication et au-		Traité avec des chirurgiens pour la peste.....	403
		Prise de possession de la garde du port.....	403

	Pages		Pages
Chapitre général, avec appel des religieux	104	Parement d'autel pour la chapelle de N.-D. en l'église Saint-Martin	422
Le cardinal Gabriel d'Aigremont, abbé de Saint-Gilles	401	La pêche dans l'étang de Seamandre	422
Le trésor du prieuré de Laval	405	Nouveau règlement du chapitre	423
Louis Lombard, serviteur de l'imprimeur-libraire Léonard Daviot, et l'impression du bréviaire de Saint-Gilles	405	<i>Rondelle</i> ou bouclier de chanoines	424
Église disparue de Saint-Jean-le-Neuf	406	Converele d'argent oublié par les gens de Marguerite de France à Saint-Gilles	424
Inventaire du mobilier de l'abbaye	408	Fabrication de la poix dans la pinède du grand prieur	425
Procuracion donnée par le grand prieur à des chevaliers ou commandeurs de diverses langues, pour le représenter devant le grand maître, etc.	410	André Maurin	426
Le chapitre de Saint-Gilles offre au Roi une partie du pavé de l'église	411	Chapitre général	426
La goutte du lieutenant de viguier	411	Testament de Guiraud l'ouvrier, curé de Saint-Martin	428
La fête patronale ou <i>vote</i>	413	Le calice d'argent de Saint-Martin	428
Bail de l'hôpital, avec inventaire du mobilier	413	La chasse aux canards sauvages et aux foulques	428
Chape, tasse et banquet dus à l'occasion d'une prise d'habit	413	Prise de possession de l'office de sacristain de la collégiale de Saint-Jean de Jérusalem	429
Prix-fait baillé à un argentier d'Arles pour « couvrir d'argent » le rétable de saint Gilles	413-414	Chapitre général	429
Conflit entre le vicaire de l'abbé et un clavaire au sujet des portes de la ville, fermées à cause des vendanges	414	Les neveux du grand prieur Giraud de Massas	430
Refus de lever les deniers royaux	414	Le grand commandeur Antoine de Barras	430
Testament du capiscol Pierre Valentin	415	La chapelle de N.-D. La Daurade	431
Le rentier de l'abbaye réclame jusqu'à la chambre et au seau des cours de l'abbé	415	Les sept cloches et le clocher de Saint-Gilles	431
Enquête sur l'impotence de quatre chanoines	415-416	Refonte de la grande cloche	432
Le droit d'asile de l'église de Saint-Gilles	416	La croix d'argent du prieuré de Roussillon	433
Absentéisme du rentier de Sieure	417	Chapitre général	433
Autorisation donnée par le vicaire de l'abbé à Simon Dupuy, évêque de Damas, de confirmer à Saint-Gilles	418	Coupe de bois d'orme au château de La Motte pour les galères du Roi	433
Réponse de l'abbé au chapitre sur les suites de la sécularisation. Le Roi veut la moitié des collations	419	Vente de pierres des anciens murs de la ville	434
Titre clérical	419	Blé pour les galères du Roi	436
Prisonnier mécontent	419	Folie de Pierre Sannier, le miraculé de 1515	436
Règlement pour l'âme d'un gardien de bœufs mort intestat	420	Robes en gage	437
Le chanoine Nicolas Philippon refuse l'enfant que veut lui donner Louise Morière	421	Les chanoines, « malades et fâchés », refusent d'entendre les comptes du doyen	437
Chapitre général où le chanoine Philippon proteste contre l'interdiction faite aux jeunes chanoines de porter des habits laïques	421	L'official principal de Nîmes chargé par l'abbé de faire son procès au chanoine Nicolas Philippon, en raison de ses crimes et scandales	438
Mobilier du logis du <i>Cygne</i>	421	Plaintes des habitants contre la gestion des deniers publics	439
Les chartes de l'infirmerie de la maison prieurale	422	Matériel de batellerie	439
		Thomas Moulin	487
		Jean Robert	440
		Reconnaissance féodale pour l'enseigne du <i>Cheval blanc</i>	440
		Prise de possession de l'office de précenteur	441
		Inventaire des bulles et privilèges du monastère	442
		Fondation de la confrérie de Saint-Éloi par les charretiers et forgerons	44

	Pages		Pages
Procès de l'abbaye contre les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.....	442	Recettes contre la peste.....	458
Vol de tasses d'argent par deux religieux.....	442	Inventaire mobilier de l'église Saint-Martin.....	459
Le cardinal Julien [de La Rovère], (depuis Jules II, abbé de Saint-Gilles).....	443	Décision prise à la requête d'un lépreux.....	461
Réception d'un lépreux avec sa femme.....	443	Protestation du syndic du couvent contre l'insuffisance des vivres.....	462
Documents produits contre les Hospitaliers.....	443	Peinture d'un retable par Girard de Cologne.....	463
La prérôté de l'escrime, avec tir de l'épée au bloquier.....	444	Visite de la maison abbatiale pour les gouttières..	464
Travaux à l'église de Franquevaux.....	444	Le retable de la confrérie de Saint-Sébastien.....	465
Travaux au cloître et à l'infirmerie de l'abbaye..	446	Le retable de l'église Saint-Martin.....	465
Réception de lépreux.....	446	Inondation des pâturages.....	465
La boete lombarde.....	446	Travaux à l'église Saint-Pierre de Beaulieu... ..	466
Dîme réclamée au grand prieur, avec réponse de son agent en langue d'oc.....	448	Le professeur de droit Pissin. <i>de Rotariis</i>	469
Bail en langue d'oc de travaux à l'église Saint-Éloi.....	449	Peinture du retable de l'église Saint-Martin par Paul de Gardin.....	468
Donation de l'office de la sacristie de Franquevaux.	450	Travaux à la sacristie du monastère.....	468
Engagement de la dame d'Albaron pour du blé venant d'Aiguesmortes.....	450	Le cardinal Amanée d'Albret, abbé.....	469
Autorisation du logis de l' <i>Écu de France</i>	451	Perte des sceaux d'un procès.....	471
Documents produits contre les Hospitaliers.....	451	Fermeture des portes de la ville pour empêcher de rentrer, d'une fête chez les Hospitaliers, les abbés de la jeunesse et la population.....	472
Mention de Gui Fulcodi, devenu le pape Clément IV	451	Le dominicain Jean Tutelle se fait cistercien.....	474
Reconnaissances pour le prieur de Lagnac... ..	452	Jean de La Valette, dit Parisot.....	476
L'écluse du moulins de Bions, texte en langue d'oc.	453	Le grand commandeur François Flotte.....	478
Autorisation donnée par le vicaire de l'abbé à l'évêque Arnaud de Gaubera, de faire des ordinations.....	453	Prise de possession du grand prieuré par Prêjean de Bidoux.....	478
Mention des Pierre rouges, <i>lapides rubeos</i> , dans la cour abbatiale.....	453	Le professeur de droit Joachim Comte.....	479
Bougette, bréviaire et bonnet de nuit perdus par le <i>curerius</i>	454	Pascal de Cologne, Jean Coriolis, Laurent Ruffi, Laurent Castellane, Antoine Brun, Folquet de Doms, Jean de Pontis, professeurs de droit d'Aix... ..	479- 180
La chasse d'Espeiran.....	455	Consécration de l'église Saint-Martin en 1517....	481
Inondation du Rhône.....	456	Consécration de l'église collégiale de la maison prieurale de Saint-Jean en 1516.....	481
Trousseau de la fille du seigneur de Clarensac....	456	Enquête sur le décès d'un abbé de Saint-Eusèbe...	482
Mobilier du logis du <i>Mouton</i>	456	Consécration de l'église Saint-Laurent en 1517....	482
Inventaire de documents du monastère.....	457	Inventaire mobilier de l'hôtellerie du <i>Mouton</i>	482
Excommunication du moine infirmier de l'abbaye.	458	Les barques des Hospitaliers à Albaron.....	484
		Philippe Varnier.....	486

CD Gard, France (Dept.) Archives
1215 départementales
G27A45 Inventaire sommaire des
t.3 Archives départementales
antérieures à 1790

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
